ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE

LOUVAIN

1902

ANNUAIRE

DE

Louvain,

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

de

DE

LOUVAIN

1902 -1903

67

SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE



LOUVAIN
TYPOGRAPHIE DE JOSEPH VAN LINTHOUT
imprimeur de l'Université

Correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire.

—

Année de l'ère chrétienne 1902

L'année 2678 des Olympiades, ou la 2e année de la 670e Olympiade, commence en juillet 1902.

L'année 1319 des Turcs, ou de l'Hégire, commence le samedi 20 avril 1901; et l'année 1320 commence le jeudi 10 avril 1902, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates.*

Éclipses en 1902.

Il y aura dans l'année trois éclipses partielles de soleil et deux éclipses totales de lune.

I. Éclipse partielle de soleil, le 8 avril, invisible à Louvain.

II. Éclipse totale de lune, le 22 avril, visible en partie à Louvain.

III. Éclipse partielle de soleil, le 7-8 mai, invisible à Louvain.

IV. Éclipse totale de lune, le 17 octobre, en partie visible à Louvain.

V. Éclipse partielle de soleil, le 31 octobre, en partie visible à Louvain.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or 3
Épacte 21
Cycle solaire 7
Indiction romaine 15
Lettre dominicale . . . . E

Fêtes mobiles.

Septuagésime . . . . 26 janvier.
Les Cendres . . . . 12 février.
Pâques . . . . 30 mars.
Les Rogations . . . . 5, 6 et 7 mai.
L'Ascension . . . . 8 mai.
La Pentecôte . . . . 18 mai.
La Sainte Trinité . . . . 25 mai.
La Fête-Dieu . . . . 29 mai.
Le premier dimanche de l'Avent . . . . . 30 novembre.

Indulgences spécialement accordées aux membres de l'Université.

Sa Sainteté Grégoire XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de Théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiae*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit.

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Praesidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis dioecesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus, facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christifidelibus in praefato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiae alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio prescripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quae injuncta sunt pietatis opera rite praestiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore praesentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque, Praesentibus, perpetuis, futuris temporibus valituris. Datum Romae apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS,

Concordantiam cum autographo testor,

A. J. NAMÈCHE,

Rector Universitatis.

JANVIER (1).

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M. ☾	CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR*.	7 48	15 45	—	10 55
2	J.	s. Adélard, abbé de Corbie.	7 48	15 46	0 32	11 19
3	V.	ste Geneviève, vierge.	7 48	15 47	1 36	11 44
4	S.	s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge.	7 48	15 48	2 38	12 12
5	D.	s. Télesphore, pape.	7 47	15 49	3 38	12 45
6	L.	ÉPIPHANIE* †.	7 47	15 50	4 35	13 25
7	M.	ste Mélanie, vierge.	7 47	15 52	5 29	14 9
8	M.	ste Gudule, vierge.	7 47	15 53	6 18	15 1
9	J. ●	s. Marcelin, évêque.	7 46	15 54	6 59	16 0
10	V.	s. Agathon, pape.	7 45	15 56	7 36	17 4
11	S.	s. Hygin, pape.	7 44	15 57	8 8	18 11
12	D.	*Saint Nom de Jésus.* s. Arcade, martyr.	7 44	15 59	8 36	19 20
13	L.	ste Véronique. — *Réunion de la Faculté*	7 43	16 0	9 2	20 31
		des Sciences.	—	—	—	—
14	M.	s. Hilaire, évêque de Poitiers. — *Réunion*	7 43	16 2	9 26	21 43
		de la Faculté de Philosophie et Lettres	—	—	—	—
		et de l'Institut agronomique.	—	—	—	—
15	M.	s. Paul, ermite. — *Réunion de la Faculté*	7 42	16 03	9 50	22 56
		de Médecine.	—	—	—	—
16	J.	s. Marcel, pape. — *Réunion de la Faculté*	7 41	16 4	10 17	—
		de Droit.	—	—	—	—
17	V. ☽	s. Antoine, abbé. — *Réunion de la Fa-*	7 41	16 6	10 46	0 10
		culté de Théologie.	—	—	—	—
18	S.	Chaire de s. Pierre à Rome. — *Réunion*	7 40	16 7	11 21	1 26
		de l'École Saint-Thomas.	—	—	—	—
19	D.	s. Canut, roi de Danemark.	7 39	16 9	12 2	2 39

(1) Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*) pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. La croix (†) indique que les cours sont suspendus.

N. B. Toutes les heures sont données en temps civil de Greenwich, qui est devenu le temps officiel belge depuis le 1er mai 1892; elles sont comptées de 0 à 24, ce qui permet la suppression des dénominations « matin » et « soir ».

La différence de longitude entre l'Observatoire royal de Belgique et Louvain

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
20	L.	ss. Fabien et Sébastien, martyrs. — *Réunion du Conseil rectoral.*	7 37	16 11	12 52	3 50
21	M.	ste Agnès, vierge et martyre.	7 36	16 13	13 52	4 55
22	M.	ss. Vincent et Anastase, martyrs.	7 35	16 14	15 1	5 49
23	J.	Épousailles de la très sainte Vierge; s. Raymond de Pennafort.	7 34	16 16	16 16	6 35
24	V. 🌕	s. Timothée, évêque d'Éphèse.	7 33	16 18	17 30	7 13
25	S.	Conversion de s. Paul.	7 32	16 20	18 45	7 44
26	D.	*Septuagesime.* s. Polycarpe, évêque et m. — *Anniversaire de la mort de Mgr Laforêt, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le 26 janvier 1872.*	7 30	16 22	19 58	8 10
27	L.	s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.	7 29	16 23	21 7	8 36
28	M.	s. Julien, évêque de Cuença.	7 28	16 25	22 15	8 59
29	M.	s. François de Sales, évêque de Genève.	7 26	16 26	23 20	9 23
30	J.	ste Martine, vierge et mart. — *Anniversaire de la mort de Mgr Pieraerts, quatrième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1887 et de Mgr Namèche, troisième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1893.*	7 25	16 28	—	9 47
31	V. ☾	s. Pierre Nolasque.	7 24	16 30	0 24	10 15

étant minime, les heures du lever et du coucher du soleil et de la lune sont celles de l'Observatoire.

● nouvelle lune; ☽ premier quartier; 🌕 pleine lune; ☾ dernier quartier.

FÉVRIER.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	S.	s. Ignace, évêque et martyr.	7 22	16 32	1 26	10 46
2	D.	*Sexagésime.* PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — *Fête patronale de l'Université, Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. Indulgence plénière.*	7 20	16 34	2 25	11 22
3	L.	s. Blaise, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*	7 19	16 36	3 20	12 4
4	M.	s. André Corsini, év.; ste Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique. — Examens de sortie de l'Institut agronomique.*	7 17	16 37	4 10	12 53
5	M.	ste Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	7 15	16 39	4 54	13 49
6	J.	ste Dorothée, vierge et mart.; s. Amand, évêque. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	7 14	16 41	5 33	14 51
7	V.	s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	7 13	16 43	6 8	15 57
8	S. ●	s. Jean de Matha. — *Réunion de l'École Saint-Thomas.*	7 11	16 44	6 38	17 7
9	D.	*Quinquagésime.* s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre.	7 10	16 46	7 5	18 18
10	L.	ste Scolastique, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral. — Commencement du second semestre académique 1901-1902.*	7 8	16 47	7 32	19 31
11	M.	s. Séverin, abbé; s. Adolphe, évêque.	7 6	16 49	7 57	20 45
12	M.	*Les Cendres.* ste Eulalie, vierge et mart.	7 4	16 51	8 23	21 59
13	J.	ste Euphrosine, vierge.	7 2	16 53	8 52	23 14
14	V.	s. Valentin, prêtre et martyr.	7 1	16 55	9 24	—
15	S. ☽	ss. Faustin et Jovite, martyrs.	6 59	16 57	10 3	0 29
16	D.	*Quadragésime. — 1er dimanche du Carême.* ste Julienne, vierge. — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*	6 57	16 58	10 49	1 40

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
17	L.	ss. Théodule et Julien, martyrs.	6 55	17 0	11 44	2 44
18	M.	s. Siméon, évêque et martyr.	6 54	17 2	12 47	3 41
19	M.	*Quatre-Temps.* s. Boniface de Lausanne.	6 52	17 3	13 56	4 28
20	J.	s. Eleuthère, évêque de Tournai.	6 50	17 5	15 9	5 8
21	V.	*Quatre-Temps.* b. Pépin de Landen.	6 48	17 7	16 22	5 42
22	S. ☺	*Quatre-Temps.* Chaire de s. Pierre à Antioche.	6 45	17 9	17 35	6 10
23	D.	*Reminiscere.* s. Pierre Damien, évêque et docteur.	6 43	17 11	18 46	6 36
24	L.	s. Mathias, apôtre.	6 41	17 12	19 55	7 1
25	M.	ste Walburge, vierge.	6 40	17 14	21 3	7 24
26	M.	ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.	6 38	17 16	22 8	7 50
27	J.	s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.	6 35	17 18	23 11	8 16
28	V.	ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.	6 33	17 20	—	8 46

MARS.

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	S.	s. Aubin, évêque d'Angers.	6 31	17 21	0 11	9 20
2	D. ☾	*Oculi.* b. Charles le Bon, comte de Flandre, martyr.	6 29	17 23	1 8	10 0
3	L.	ste Cunégonde, impératrice. — *Réunion de la Fac. des Sciences. — Examens de sortie aux Ecoles spéciales (grade non légal).*	6 27	17 25	2 1	10 45
4	M.	s. Casimir, roi. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	6 25	17 26	2 48	11 38
5	M.	s. Théophile. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	6 23	17 28	3 29	12 37
6	J.	ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	6 20	17 30	4 5	13 40
7	V.	s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit. — Réunion de la Fac. de Théologie.*	6 18	17 32	4 36	14 47
8	S.	s. Jean de Dieu. — *Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	6 16	17 33	5 6	15 59
9	D.	*Laetare.* ste Françoise, veuve.	6 14	17 35	5 32	17 11
10	L. ●	Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion du Conseil rectoral.*	6 12	17 37	5 59	18 26
11	M.	s. Vindicien, évêque d'Arras.	6 10	17 38	6 26	19 43
12	M.	s. Grégoire le Grand, pape.	6 8	17 40	6 54	21 1
13	J.	ste Euphrasie, vierge.	6 5	17 41	7 27	22 16
14	V.	ste Mathilde, reine.	6 3	17 43	8 4	23 29
15	S.	s. Longin, soldat.	6 0	17 45	8 48	—
16	D. ☽	*La Passion.* ste Eusébie, vierge.	5 58	17 47	9 41	0 37
17	L.	s. Patrice, apôtre de l'Irlande; ste Gertrude, abbesse de Nivelles.	5 56	17 48	10 41	1 36
18	M.	s. Gabriel, archange; s. Cyrille de Jérusalem.	5 54	17 50	11 47	2 26
19	M.	s. JOSEPH, patron de Belgique.	5 52	17 52	12 57	3 7

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
20	J.	s. Wulfran, évêque de Sens.	5 49	17 54	14 9	3 42
21	V.	*N.-D. des Sept-Douleurs.* s. Benoît, abbé.	5 47	17 55	15 20	4 11
22	S.	s. Basile, martyr.	5 45	17 56	16 30	4 38
23	D.	*Les Rameaux.* s. Victorien, martyr.	5 42	17 58	17 38	5 4
24	L. ☾	s. Agapet, évêque de Synnade. — *Commencement des vacances académiques.*	5 40	18 0	18 47	5 27
			—	—	—	—
25	M.	s. Hubert, évêque.	5 38	18 1	19 52	5 51
26	M.	s. Ludger, évêque de Munster.	5 36	18 3	20 57	6 18
27	J.	*Jeudi-Saint.* s. Rupert, év. de Worms.	5 34	18 4	21 59	6 47
28	V.	*Vendredi-Saint.* s. Sixte III, pape.	5 32	18 6	22 57	7 19
29	S.	*Samedi-Saint.* s. Eustase, abbé.	5 29	18 8	23 50	7 57
30	D.	PAQUES. s. Véron, abbé.	5 27	18 10	—	8 40
31	L.	SECOND JOUR DE PAQUES*. s. Benjamin, m.	5 25	18 11	0 39	9 29

AVRIL.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M. ☾	s. Hugues, abbé.	5 23	18 13	1 23	10 24
2	M.	s. François de Paule.	5 20	18 14	2 0	11 24
3	J.	s. Richard, évêque de Chicester.	5 18	18 16	2 34	12 28
4	V.	s. Isidore de Séville.	5 16	18 17	3 4	13 37
5	S.	ste Julienne de Cornillon; s. Vincent Ferrier.	5 14	18 19	3 31	14 48
6	D.	*Quasimodo.* s. Célestin, pape.	5 12	18 20	3 58	16 1
7	L.	ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. s. Albert, ermite.	5 10	18 22	4 24	17 18
8	M. ●	s. Perpétue, évêque de Tours.	5 7	18 24	4 52	18 37
9	M.	ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M. Léopold II, Roi des Belges, né à Bruxelles le 9 avril 1835.*	5 5	18 26	5 23	19 55
10	J.	s. Macaire, évêque.	5 3	18 27	6 0	21 13
11	V.	s. Léon le Grand, pape.	5 1	18 29	6 44	22 25
12	S.	s. Jules I, pape.	4 59	18 30	7 34	23 30
13	D.	*Misericordia.* s. Herménégilde, martyr.	4 57	18 32	8 34	—
14	L.	s. Justin, philosophe et m.; s. Tiburce.	4 55	18 33	9 40	0 23
15	M. ☽	stes Anastasie et Basilisse, martyres. — *Fin des vacances académiques.*	4 52	18 35	10 49	1 8
16	M.	s. Benoît-Joseph Labre, conf.; s. Drogon, ermite.	4 50	18 37	12 0	1 44
17	J.	s. Anicet, pape et martyr.	4 48	18 38	13 11	2 15
18	V.	s. Ursmer, abbé de Lobbes.	4 46	18 40	14 20	2 42
19	S.	s. Léon IX, pape.	4 44	18 42	15 28	3 7
20	D.	*Jubilate.* — PATRONAGE DE SAINT-JOSEPH. — ste Agnès de Monte Pulciano, vierge.	4 41	18 44	16 35	3 32
21	L.	s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.	4 39	18 45	17 41	3 55
22	M. ☺	ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.	4 38	18 47	18 45	4 21
23	M.	s. Georges, martyr.	4 36	18 48	19 48	4 48
24	J.	s. Fidèle de Sigmaringen.	4 34	18 50	20 47	5 19
25	V.	s. Marc, évangéliste.	4 32	18 51	21 43	5 54
26	S.	ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.	4 30	18 53	22 34	6 36
27	D.	*Cantate.* s. Antime, évêque et martyr.	4 28	18 54	23 19	7 23

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
28	L.	s. Paul de la Croix ; s. Vital, martyr.	4 26	18 55	23 58	8 15
29	M.	s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anni-*	4 25	18 57	—	9 13
		versaire, fondée dans la chapelle du col-	—	—	—	—
		lège du St-Esprit, pour le repos de l'âme	—	—	—	—
		de Mr F. T. Becqué, curé de St-Michel,	—	—	—	—
		à Louvain, décédé le 29 avril 1835.	—	—	—	—
30	M. ☾	ste Catherine de Sienne, vierge.	4 23	18 58	0 32	10 14

MAI.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	J.	ss. Philippe et Jacques, apôtres.	4 20	19 0	1 3	11 19
2	V.	s. Athanase, évêque et docteur.	4 18	19 2	1 31	12 27
3	S.	Invention de la ste Croix ; s. Alexandre.	4 17	19 4	1 57	13 37
4	D.	*Vocem.* ste Monique, veuve.	4 15	19 5	2 23	14 51
5	L.	*Rogations.* s. Pie V, pape. — *Réunion de*	4 14	19 7	2 50	16 8
		la Fac. des Sciences.	—	—	—	—
6	M.	*Rogations.* s. Jean devant la Porte Latine.	4 12	19 8	3 19	17 27
		— *Réunion de la Fac. de Philosophie*	—	—	—	—
		et Lettres et de l'Institut agronomique.	—	—	—	—
7	M. ●	*Rogations.* s. Stanislas, évêque et martyr.	4 10	19 10	3 53	18 46
		— *Réunion de la Fac. de Médecine.*	—	—	—	—
8	J.	ASCENSION DE NOTRE SEIGNEUR JESUS-	4 8	19 12	4 33	20 3
		CHRIST. Apparition de St-Michel.	—	—	—	—
9	V.	s. Grégoire de Nazianze, docteur. — *Réu-*	4 6	19 13	5 21	21 13
		nion de la Fac. de Théologie.	—	—	—	—
10	S.	s. Antonin, archevêque de Florence. —	4 5	19 15	6 19	22 14
		Réunion de l'Ecole St-Thomas. — *Réu-*	—	—	—	—
		nion de la Fac. de Droit.	—	—	—	—
11	D.	*Exaudi.* s. François de Hiéronymo.	4 3	19 16	7 25	23 4
12	L.	ss. Nérée et Achillée, martyrs. — *Réunion*	4 2	19 18	8 36	23 45
		du Conseil rectoral.	—	—	—	—
13	M.	s. Servais, évêque de Tongres.	4 0	19 20	9 49	—
14	M. ☽	s. Boniface, martyr ; s. Pacôme, abbé de	3 58	19 21	11 1	0 19
		Tabennes. — *Dans l'église primaire de*	—	—	—	—
		Saint-Pierre, on célèbre à onze heures	—	—	—	—
		la Messe anniversaire pour le repos de	—	—	—	—
		l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur	—	—	—	—
		de l'Université catholique, décédé le	—	—	—	—
		14 mai 1865, et de ses successeurs	—	—	—	—
		Mgrs Laforêt, Namèche et Pieraerts.	—	—	—	—
15	J.	ste Dymphne, vierge et martyre.	3 57	19 23	12 12	0 47
16	V.	s. Jean Népomucène, martyr.	3 55	19 24	13 20	1 12
17	S.	*Jeûne.* s. Pascal Baylon.	3 54	19 25	14 27	1 37
18	D.	PENTECOTE. s. Venance, martyr.	3 53	19 27	15 32	1 59

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
19	L.	SECOND JOUR DE LA PENTECÔTE* †. s. Pierre Célestin, pape.	3 51	19 28	16 37	2 25
20	M.	s. Bernardin de Sienne.	3 50	19 29	17 40	2 51
21	M.	*Quatre-Temps.* ste Itisberge, vierge.	3 49	19 30	18 41	3 20
22	J. 🌕	ste Julie, vierge et martyre.	3 48	19 32	19 38	3 54
23	V.	*Quatre-Temps.* s. Guibert, fondateur de Gemblours.	3 46	19 34	20 31	4 33
24	S.	*Quatre-Temps.* N.-D. Secours des Chrétiens.	3 45	19 35	21 17	5 17
25	D.	LA SAINTE TRINITÉ. s. Grégoire VII, pape.	3 44	19 36	21 59	6 9
26	L.	s. Philippe de Néri.	3 43	19 37	22 35	7 4
27	M.	s. Bède, le Vénérable, docteur; ste Marie Madeleine de Pazzi, vierge.	3 42	19 38	23 7	8 5
28	M.	s. Augustin, archevèque de Cantorbéry; s. Germain, évêque de Paris.	3 41	19 40	23 35	9 8
29	J.	FÊTE-DIEU* †. s. Maximin, évêque de Trèves.	3 40	19 41	—	10 13
30	V. ☾	s. Ferdinand III, roi.	3 39	19 42	0 0	11 21
31	S.	stes Angèle de Merici et Pétronille, v.	3 38	19 43	0 24	12 31

JUIN.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	D.	SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. — *Procession générale.* s. Pamphile, martyr.	3 38	19 44	0 50	13 44
2	L.	ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*	3 37	19 45	1 17	14 59
3	M.	ste Clotilde, reine. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	3 36	19 47	1 48	16 16
4	M.	s. François Caraccioli, confes.; s. Optat, évêque de Milève. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	3 35	19 48	2 23	17 35
5	J.	s. Boniface, apôtre de l'Allemagne. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	3 34	19 49	3 7	18 49
6	V. ●	FÊTE DU SACRÉ COEUR DE JÉSUS. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	3 34	19 50	4 0	19 56
7	S.	s. Robert, évêque. — *Réunion de l'École St-Thomas*	3 33	19 50	5 3	20 54
8	D.	s. Médard, évêque de Noyon.	3 33	19 51	6 14	21 41
9	L.	ss. Prime et Félicien, martyrs. — *Réunion du Conseil rectoral.*	3 32	19 52	7 28	22 18
10	M.	ste Marguerite, reine.	3 32	19 52	8 43	22 50
11	M.	s. Barnabé, apôtre.	3 32	19 53	9 57	23 17
12	J. ☽	s. Jean de Sahagun.	3 32	19 53	11 9	23 43
13	V.	s. Antoine de Padoue.	3 31	19 54	12 17	—
14	S.	s. Basile le Grand, archev. de Césarée.	3 30	19 55	13 24	0 6
15	D.	s. Vit, s. Modeste et ste Crescence, mart.	3 30	19 56	14 29	0 31
16	L.	ste Lutgarde, vierge; s. Jean François Régis.	3 30	19 57	15 33	0 56
17	M.	ste Alène, vierge et martyre.	3 30	19 57	16 34	1 24
18	M.	ss. Marc et Marcellin, martyrs.	3 30	19 58	17 32	1 56
19	J.	ste Julienne de Falconiéri, vierge.	3 30	19 58	18 26	2 33
20	V.	s. Sylvère, pape et martyr.	3 30	19 58	19 15	3 16
21	S. ☺	s. Louis de Gonzague.	3 30	19 59	19 59	4 4
22	D.	s. Paulin, évêque de Nole.	3 30	19 59	20 36	4 58

JOURS du mois	JOURS de la semaine		FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
23	L.		ste Marie d'Oignies.	3 31	19 59	21 9	5 57
24	M.		Nativité de s. Jean Baptiste.	3 31	19 59	21 38	6 59
25	M.		s. Guillaume, abbé.	3 31	19 59	22 5	8 4
26	J.		ss. Jean et Paul, martyrs.	3 31	19 59	22 30	9 10
27	V.		s. Ladislas, roi de Hongrie.	3 32	19 58	22 55	10 19
28	S.	☾	*Jeûne.* s. Léon II, pape.	3 33	19 58	23 20	11 28
29	D.		ss. PIERRE ET PAUL* †, apôtres. — *Indulgence plénière.*	3 34	19 58	23 47	12 40
				—	—	—	—
30	L.		ste Adile, vierge.	3 34	19 58	—	13 55

JUILLET.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	s. Rombaut, évêque, patron de Malines.	3 35	19 58	0 19	15 10
2	M.	Visitation de la très sainte Vierge.	3 35	19 57	0 57	16 24
3	J.	s. Euloge, martyr.	3 36	19 57	1 44	17 35
4	V.	s. Théodore, év.; ste Zoé, vierge et mart.	3 37	19 57	2 41	18 37
5	S. ●	ss. Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves.	3 37	19 56	3 47	19 29
6	D.	ste Godelive, martyre.	3 38	19 56	5 1	20 13
7	L.	s. Willebaut, évêque d'Eichstadt. — *Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens.*	3 39	19 55	6 19	20 49
8	M.	ste Elisabeth, reine de Portugal. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	3 40	19 55	7 35	21 19
9	M.	ss. Martyrs de Gorcum.	3 42	19 54	8 50	21 45
10	J.	Les sept Frères Martyrs.	3 43	19 53	10 2	22 11
11	V.	s. Pie I, pape.	3 43	19 52	11 11	22 35
12	S. ☽	s. Jean Gualbert, abbé.	3 44	19 51	12 18	23 1
13	D.	s. Anaclet, pape et martyr.	3 45	19 51	13 22	23 27
14	L.	s. Bonaventure, évêque et docteur. — *Ouverture de la première session ordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie.*	3 46	19 50	14 24	23 58
15	M.	s. Henri, empereur d'Allemagne.	3 47	19 49	15 24	—
16	M.	N.-D. du Mont-Carmel; ste Renelde.	3 48	19 48	16 20	0 33
17	J.	s. Alexis, confesseur.	3 49	19 47	17 11	1 14
18	V.	s. Camille de Lellis.	3 51	19 46	17 57	2 0
19	S.	s. Vincent de Paul.	3 53	19 45	18 38	2 52
20	D. ☺	s. Jérôme Emilien.	3 54	19 44	19 13	3 50
21	L.	ste Praxède, vierge. — *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles. — Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. LÉOPOLD I[er], *Roi des Belges. — Fêtes nationales. — Ouverture de la session ordinaire des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales.*	3 55	19 43	19 43	4 51

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
22	M.	ste Marie Madeleine.	3 56	19 42	20 11	5 55
23	M.	s. Apollinaire, évêque de Ravenne.	3 57	19 40	20 37	7 2
24	J.	ste Christine, vierge et martyre.	3 58	19 39	21 1	8 9
25	V.	s. Jacques le Majeur, apôtre.	3 59	19 38	21 26	9 19
26	S.	ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.	4 1	19 37	21 52	10 29
27	D.	s. Pantaléon, martyr.	4 2	19 36	22 21	11 41
28	L. ☾	ss. Nazaire, Celse et Victor, martyrs.	4 3	19 34	22 56	12 54
29	M.	ste Marthe, vierge.	4 5	19 32	23 38	14 7
30	M.	ss. Abdon et Sennen, martyrs.	4 7	19 31	—	15 17
31	J.	s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.	4 8	19 29	0 28	16 21

AOUT.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	V.	s. Pierre ès Liens. — *Ouverture de la première session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et à l'Ecole des Sciences Commerciales et Consulaires.*	4 10	19 28	1 28	17 17
2	S.	*Portioncule.* s. Alphonse de Liguori; s. Etienne, pape.	4 11	19 26	2 37	18 4
3	D. ●	Invention du corps de s. Etienne.	4 12	19 24	3 51	18 43
4	L.	s. Dominique, confesseur.	4 14	19 22	5 8	19 17
5	M.	Notre-Dame-aux-Neiges. — *Ouverture de la première session des examens d'admission à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	4 16	19 21	6 25	19 46
6	M.	Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.	4 17	19 19	7 40	20 12
7	J.	s. Gaëtan de Thiennes; s. Donat, évêque et martyr.	4 19	19 18	8 51	20 38
8	V.	s. Cyriaque, martyr.	4 20	19 16	10 1	21 3
9	S.	s. Romain, martyr.	4 22	19 14	11 7	21 30
10	D.	s. Laurent, martyr.	4 24	19 12	12 12	22 0
11	L. ☽	s. Géry, évêque de Cambrai.	4 25	19 10	13 14	22 34
12	M.	ste Claire, vierge.	4 26	19 8	14 11	23 12
13	M.	s. Jean Berchmans, confesseur; s. Hippolyte, martyr.	4 28	19 7	15 4	23 56
14	J.	*Jeûne.* s. Eusèbe, martyr.	4 29	19 5	15 52	—
15	V.	ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, év. de Soissons.	4 30	19 3	16 35	0 45
16	S.	s. Hyacinthe; s. Roch, confesseurs.	4 32	19 2	17 12	1 40
17	D.	s. Tibérat, abbé.	4 33	19 0	17 45	2 40
18	L.	s. Joachim; ste Hélène, impératrice.	4 35	18 58	18 15	3 45
19	M. ☺	s. Jules, martyr; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.	4 36	18 56	18 41	5 51
20	M.	s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.	4 38	18 54	19 7	5 59

JOURS du mois	de la semaine		FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
21	J.		ste Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, veuve.	4 40	18 51	19 31	7 8
22	V.		s. Timothée, martyr.	4 41	18 49	19 57	8 19
23	S.		s. Philippe Béniti.	4 43	18 48	20 27	9 31
24	D.		s. Barthelemi, apôtre.	4 44	18 46	20 59	10 44
25	L.		s. Louis, roi de France.	4 46	18 44	21 37	11 56
26	M.	☾	s. Zéphirin, pape et martyr.	4 47	18 42	22 23	13 5
27	M.		s. Joseph Calasancza.	4 49	18 40	23 18	14 10
28	J.		s. Augustin, évêque et docteur.	4 50	18 38	—	15 8
29	V.		Décollation de s. Jean Baptiste.	4 51	18 36	0 21	15 57
30	S.		ste Rose de Lima, vierge.	4 53	18 34	1 31	16 40
31	D.		s. Raymond Nonnat.	4 55	18 31	2 46	17 13

SEPTEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	L.	s. Gilles, abbé.	4 57	18 29	4 1	17 45
2	M. ●	s. Étienne, roi de Hongrie.	4 58	18 27	5 16	18 12
3	M.	s. Remacle, évêque de Maestricht.	4 59	18 25	6 30	18 39
4	J.	ste Rosalie, vierge.	5 1	18 23	7 41	19 4
5	V.	s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.	5 3	18 20	8 50	19 32
6	S.	s. Donatien, martyr.	5 5	18 17	9 56	20 0
7	S.	*ss. Anges Gardiens.* ste Reine. — Installation	5 6	18 15	10 59	20 33
		de l'Université de Louvain	—	—	—	—
		(1426), érigée par le pape Martin V	—	—	—	—
		(9 décembre 1425).	—	—	—	—
8	L.	Nativité de la très sainte Vierge*. —	5 7	18 13	11 59	21 9
		s. Adrien, martyr.	—	—	—	—
9	M. ☽	s. Gorgone, martyr.	5 9	18 11	12 55	21 51
10	M.	s. Nicolas de Tolentino.	5 10	18 9	13 45	22 38
11	J.	ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.	5 12	18 7	14 29	23 30
12	V.	s. Guy d'Anderlecht.	5 14	18 4	15 8	—
13	S.	s. Amé, évêque de Sion en Valais.	5 16	18 2	15 43	0 28
14	D.	Exaltation de la Ste Croix.	5 17	18 0	16 14	1 30
15	L.	s. Nicomède, martyr.	5 18	17 57	16 42	2 36
16	M.	ss. Corneille et Cyprien, martyrs.	5 20	17 55	17 8	3 43
17	M. ☺	*Quatre-Temps.* s. Lambert, évêque de	5 21	17 53	17 35	4 53
		Maestricht.	—	—	—	—
18	J.	s. Joseph de Cupertino.	5 23	17 51	18 1	6 4
19	V.	*Quatre-Temps.* s. Janvier et ses compa-	5 24	17 49	18 30	7 18
		gnons, martyrs.	—	—	—	—
20	S.	*Quatre-Temps.* s. Eustache et ses compa-	5 26	17 47	19 2	8 31
		gnons, martyrs.	—	—	—	—
21	D.	*Notre-Dame des VII Douleurs.* s. Ma-	5 27	17 45	19 39	9 46
		thieu, apôtre.	—	—	—	—
22	L.	s. Thomas de Villeneuve, évêque; s. Mau-	5 28	17 43	20 23	10 57
		rice et ses compagnons, martyrs.	—	—	—	—
23	M.	ste Thècle, vierge et martyre.	5 30	17 40	21 15	12 4
24	M. ☾	Notre-Dame de la Merci.	5 32	17 37	22 14	13 3
25	J.	s. Firmin.	5 34	17 35	23 21	13 54

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
26	V.	s. Cyprien et ste Justine, martyrs.	5 35	17 33	—	14 37
27	S.	s. Côme et Damien, martyrs.	5 37	17 31	0 32	15 13
28	D.	s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.	5 38	17 29	1 46	15 44
29	L.	s. Michel, archange.	5 39	17 27	2 58	16 13
30	M.	s. Jérôme, docteur.	5 41	17 25	4 11	16 39

—

OCTOBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M. ●	s. Remi; s. Bavon, patron de Gand. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens. — Ouverture de la seconde session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et à l'Ecole des sciences commerciales et consulaires. — Ouverture de la seconde session des examens de passage et de la session ordinaire des examens de sortie à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	5 43	17 22	5 21	17 6
2	J.	s. Léger, évêque d'Autun.	5 45	17 19	6 31	17 32
3	V.	s. Gérard, abbé.	5 46	17 17	7 40	18 0
4	S.	s. François d'Assise.	5 48	17 15	8 45	18 32
5	D.	*Solennité du Saint Rosaire.* s. Placide, m.	5 49	17 13	9 46	19 7
6	L.	s. Brunon, confesseur.	5 51	17 11	10 44	19 46
7	M.	s. Marc, pape. — *Ouverture de la seconde session des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales. — Ouverture de la seconde session des examens d'admission à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	5 53	17 8	11 36	20 31
8	M.	ste Brigitte, veuve.	5 55	17 6	12 23	21 21
9	J. ☽	s. Denis et ses compagnons, martyrs.	5 56	17 4	13 5	22 17
10	V.	s. François de Borgia.	5 58	17 2	13 42	23 16
11	S.	s. Gommaire, patron de Lierre. — *Fin de la session des examens d'octobre.*	5 59	17 0	14 13	—
12	D.	s. Wilfrid, évêque d'York.	6 1	16 58	14 41	0 19
13	L.	s. Edouard, roi d'Angleterre.	6 2	16 56	15 8	1 24
14	M.	s Calixte, pape et martyr. — *Fin des vacances académiques. — Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 26 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi, et de trois à cinq heures.*	6 4	16 54	15 34	2 33

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
15	M.	ste Thérèse, vierge. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique 1902-1903.*	6 6	16 51	16 1	3 43
16	J.	s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai.	6 8	16 49	16 28	4 56
17	V. ☺	ste Hedwige, veuve.	6 9	16 47	17 0	6 12
18	S.	s. Luc, évangéliste.	6 11	16 45	17 36	7 27
19	D.	s. Pierre d'Alcantara.	6 12	16 43	18 18	8 43
20	L.	s. Jean de Kenti. — *Les demandes qui se rapportent aux art. 40, 44 et 45 du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine. — Réunion de la Fac. des Sciences.*	6 14	16 41	19 9	9 54
21	M.	ste Ursule et ses compagnes, martyres. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	6 16	16 39	20 8	10 57
22	M.	s. Mellon, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	6 18	16 37	21 14	11 52
23	J. ☾	s. Jean de Capistran. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	6 20	16 35	22 24	12 38
24	V.	s. Raphaël, archange. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	6 21	16 33	23 36	13 15
25	S.	s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs. — *Réunion de l'Ecole St-Thomas. — Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes.* (Règlement général, art. 6.)	6 23	16 31	—	13 48
26	D.	s. Evariste, pape et martyr.	6 24	16 29	0 48	14 16
27	L.	s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie. — *Réunion du Conseil rectorat. — Ouverture de la seconde session ordinaire des*	6 26	16 27	1 59	14 43

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
		examens à l'Institut supérieur de Philosophie.	—	—	—	—
28	M.	ss. Simon et Jude, apôtres.	6 28	16 24	3 9	15 8
29	M.	ste Ermelinde, vierge.	6 30	16 22	4 17	15 34
30	J.	s. Feuillen, martyr.	6 32	16 21	5 25	16 1
31	V. ●	*Jeûne*. s. Quentin, martyr.	6 33	16 19	6 31	16 31

NOVEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	S.	TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*	6 35	16 18	7 35	17 4
2	D.	Patronage de la sainte Vierge.	6 37	16 16	8 33	17 41
3	L.	LES FIDÈLES TRÉPASSÉS †. — s. Hubert, évêque de Liège.	6 38	16 14	9 28	18 25
4	M.	s. Charles Borromée, archev. de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière. — Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	6 40	16 13	10 18	19 13
5	M.	ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Elisabeth, parents de s. Jean Baptiste. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	6 41	16 11	11 1	20 6
6	J.	s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	6 43	16 9	11 39	21 3
7	V.	s. Willibrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	6 45	16 7	12 12	22 3
8	S. ☽	s. Godefroid, evêque d'Amiens. — *Réunion de l'Ecole St-Thomas et de la Fac. des Sciences.*	6 47	16 5	12 41	23 7
9	D.	Dédicace de l'église du Sauveur à Rome; s. Theodore, martyr. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures.*	6 49	16 4	13 8	—
10	L.	s. André Avellin. — *Réunion du Conseil rectoral.*	6 51	16 3	13 34	0 12
11	M.	s. Martin, évêque de Tours.	6 52	16 1	14 0	1 21
12	M.	s. Liévin, évêque et martyr.	6 54	16 0	14 26	2 31
13	J.	s. Stanislas Kostka.	6 55	15 59	14 55	3 45
14	V.	s. Josaphat, évêque et martyr; s. Albéric, évêque d'Utrecht.	6 57	15 58	15 29	5 1
15	S. ○	ste Gertrude, vierge; s. Léopold, confes-	6 58	15 56	16 8	6 17

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
		seur. — *Fête patronale de S. M. le Roi*	—	—	—	—
		LÉOPOLD II.	—	—	—	—
16	D.	s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.	7 0	15 55	16 56	7 32
17	L.	s. Grégoire le Thaumaturge.	7 2	15 53	17 54	8 42
18	M.	Dédicace de la basilique des ss. Pierre et	7 4	15 52	18 59	9 43
		Paul à Rome.	—	—	—	—
19	M.	ste Elisabeth, duchesse de Thuringe.	7 6	15 51	20 10	10 33
20	J.	s. Félix de Valois.	7 7	15 49	21 25	11 16
21	V.	Présentation de la très sainte Vierge.	7 9	15 48	22 38	11 51
22	S. ☾	ste Cécile, vierge et martyre.	7 10	15 47	23 50	12 21
23	D.	s. Clément I, pape et martyr.	7 12	15 47	—	12 48
24	L.	s. Jean de la Croix.	7 13	15 46	1 0	13 14
25	M.	ste Catherine, vierge et martyre.	7 15	15 45	2 9	13 38
26	M.	s. Albert de Louvain, évêque de Liége et	7 16	15 44	3 17	14 5
		martyr.	—	—	—	—
27	J.	s. Acaire, évêque de Noyon.	7 17	15 43	4 22	14 33
28	V.	s. Ruf, martyr.	7 19	15 42	5 25	15 4
29	S.	s. Saturnin, martyr.	7 21	15 41	6 25	15 41
30	D. ●	*1er dimanche de l'Avent.* s. André, apôtre.	7 23	15 40	7 22	16 21

—

DÉCEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m	LUNE Levre h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	L.	s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1835). — *Réunion de la Fac. des Sciences.*	7 24	15 39	8 13	17 7
2	M.	ste Vivienne, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	7 26	15 39	8 59	17 58
3	M.	s. François Xavier. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	7 27	15 38	9 39	18 54
4	J.	ste Barbe, martyre; s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	7 28	15 38	10 14	19 53
5	V.	s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	7 29	15 38	10 44	20 55
6	S.	s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	7 30	15 37	11 11	21 58
7	D.	s. Ambroise, évêque et docteur.	7 31	15 37	11 37	23 3
8	L. ☽	IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE* ✝. — *Indulgence plénière.*	7 32	15 37	12 1	— / 0 10
9	M.	ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*	7 34	15 36	12 26	— / 1 20
10	M.	s. Melchiade, pape et martyr.	7 36	15 35	12 52	—
11	J.	s. Damase, pape.	7 37	15 35	13 23	2 33
12	V.	s. Valery, abbé en Picardie.	7 38	15 35	13 58	3 47
13	S.	ste Lucie, vierge et martyre.	7 39	15 35	14 41	5 4
14	D.	s. Nicaise, évêque.	7 39	15 35	15 33	6 17
15	L. ☺	s. Adon, archevêque de Vienne.	7 40	15 35	16 36	7 24
16	M.	s. Eusèbe, évêque de Verceil.	7 41	15 36	17 47	8 23
17	M.	*Quatre-Temps.* ste Begge, veuve; ste Wivine, vierge. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. LÉOPOLD II, *Roi des Belges.* — MESSE D'OR.	7 42	15 36	19 3	9 11
18	J.	Attente de la naissance de N.-S. J.-C.	7 43	15 36	20 20	9 50
19	V.	*Quatre-Temps.* s. Némésion, martyr.	7 43	15 36	21 35	10 24
20	S.	*Quatre-Temps.* s. Philogone, évêque.	7 44	15 37	22 49	10 53
21	D. ☾	s. Thomas, apôtre.	7 44	15 37	23 59	11 19

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m	h. m.	h. m.
22	L.	s. Hungère, évêque d'Utrecht.	7 45	15 38	—	11 45
23	M.	ste Victoire, vierge et martyre.	7 46	15 38	1 8	12 10
24	M.	*Jeûne.* s. Lucien.	7 46	15 39	2 13	12 37
25	J.	NOEL. — *Indulgence plénière.*	7 46	15 39	3 18	13 7
26	V.	SECOND JOUR DE NOËL*. s. Etienne, premier martyr.	7 47	15 40	4 19	13 41
27	S.	s. Jean, apôtre et évangéliste.	7 47	15 41	5 17	14 20
28	D.	ss. Innocents.	7 47	15 41	6 10	15 4
29	L. ●	s. Thomas de Cantorbéry.	7 48	15 42	6 57	15 53
30	M.	s. Sabin, évêque et martyr.	7 48	15 43	7 40	16 48
31	M.	s. Sylvestre, pape.	7 48	15 44	8 16	17 45

—

PREMIÈRE PARTIE.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre propre gloire est interessée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie ! — Ave Maria.

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

Corps épiscopal de Belgique.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence Mgr **Pierre-Lambert Goossens**, né à Perck le 18 juillet 1827, nommé évêque d'Abdère et coadjuteur de Mgr Gravez, évêque de Namur, avec droit de succession le 1r juin 1883, sacré le 24 juin 1883, entré en possession du siège de Namur le 16 juillet 1883, du siège archiépiscopal de Malines le 12 avril 1884, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine le 24 mai 1889, grand-cordon de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr **Antoine Stillemans**, né à Saint-Nicolas en 1832, docteur en théologie et en philosophie et lettres, nommé à l'évêché de Gand au mois d'octobre 1889, sacré à Gand le 27 janvier 1890, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr **Gustave-Joseph Waffelaert**, né à Rolleghem en 1847, docteur en théologie, nommé à l'évêché de Bruges au mois de juin 1895, sacré et entré en possession du siège épiscopal de Bruges le 24 juillet 1895, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr **Charles-Gustave Walravens**, né à Enghien le 28 juin 1841, docteur en théologie; nommé évêque de Samosate (Asie Mineure), et auxiliaire de Mgr Du Roussaux par bref du 26 décembre 1896; sacré le 24 février 1897, dans la chapelle du Grand-Séminaire de Tournai, par Mgr Du Roussaux, assisté de NN. SS. Decrolière et Waffelaert, respectivement évêques de Namur et de Bruges; désigné pour l'évêché de Tournai, en remplacement de Mgr Du Roussaux, selon notification faite par Son Excellenec le Nonce Apostolique en date du 16 octobre 1897, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr **Thomas Heylen**, né à Casterie le 5 février 1856, docteur en théologie et en philosophie; élu abbé de l'abbaye de Tongerloo le 1er juin 1887; élevé au siège épiscopal de Namur le 23 octobre 1899 et sacré à Namur le 30 novembre de la même année.

Évêque de Liége, S. G. Mgr **Martin-Hubert Rutten**, né à Geystingen (lez-Maeseyck) le 18 décembre 1841; Professeur, puis Directeur du Petit Séminaire de St-Roch, 1873; id. du Petit Séminaire de St-Trond, 1878; Vicaire général de Mgr Doutreloux de 1879 à 1901; élu Vicaire capitulaire du diocèse de Liége le 25 août 1901, nommé évêque de Liége le 1er octobre de la même année, officier de l'ordre de Léopold.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

A. Hebbelynck, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, officier de l'ordre de Léopold, officier de la Légion d'honneur, professeur ordinaire à la Faculté de Théologie. Rue de Namur, 110.

RECTEUR MAGNIFIQUE HONORAIRE.

J.-B. Abbeloos, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, officier de la Couronne de Chêne de Luxembourg. Montagne du Collège, 3.

VICE-RECTEUR.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége et de la métropole de Reims, officier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres. Rue St-Michel, 6.

SECRÉTAIRE.

J. Van Biervliet, officier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie de législation de Toulouse et de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, membre de la commission de revision du Code civil, professeur ordinaire à la Faculté de Droit. Rue St-Hubert.

CONSEIL RECTORAL.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur.
J. De Becker, doyen de la Faculté de Théologie.
P. Poullet, doyen de la Faculté de Droit.
F. Ranwez, doyen de la Faculté de Médecine.
D. Mercier, doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres, président de l'Institut supérieur de Philosophie Thomistique.
S. Demanet, doyen de la Faculté des Sciences.
J. Van Biervliet, secrétaire de l'Université.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges. Place St-Jacques, 6.

S. Demanet, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, docteur en sciences physiques et mathématiques, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur. Collège du St-Esprit.

J. Van Battel, professeur extraordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, président du collège Juste-Lipse.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, **M. De Becker.** — *Secrétaire*, **M. Dignant.**

T. J. Lamy, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie royale des lettres, des sciences et des arts de Palerme, correspondant de la société d'Étude biblique de Rome, de la société de géographie de Lisbonne, membre de la société d'archéologie biblique de Londres, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale. Rue des Moutons, 153.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire émérite de l'Université, officier de l'ordre de Léopold, membre de la commission royale d'histoire et de l'académie de la religion catholique de Rome, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, membre de la commission de surveillance des musées royaux des arts décoratifs et industriels (section des antiquités et des armures), membre effectif de la commission royale des monuments, membre du comité diocésain des monuments et membre correspondant de l'académie pontificale d'archéologie, membre honoraire du corps académique d'Anvers; les antiquités chrétiennes, la paléographie grecque et latine. Rue Léopold Vander Kelen, 26.

F. J. Moulart, professeur ordinaire, prélat de la maison de Sa Sainteté, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome; le droit civil-ecclésiastique : partie spéciale. Rue de Namur, 108.

A. A. H. Dupont, professeur émérite, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold. A Ruremonde (Hollande).

A. B. Vander Moeren, professeur émérite, docteur en théologie, ancien président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand. A Durmen (Zele).

H. Van den Berghe, professeur honoraire, docteur en droit canon, ancien président du collège du Pape Adrien VI, chevalier de l'ordre de Léopold, chanoine théologal de la cathédrale et président du grand-séminaire de Bruges.

J. Forget, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, chevalier de l'ordre de Léopold; la théologie dogmatique générale, le cours d'arabe, le cours de syriaque, le cours de philosophie morale et exposé scientifique du dogme catholique (les deux derniers cours relèvent de l'Institut St-Thomas). Rue Marie-Thérèse, 110.

J. A. M. G. E. De Becker, professeur ordinaire. Recteur du Séminaire Américain, docteur en droit canon et en droit civil, licencié en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; le droit canon. Rue de Namur, 112.

A. Van Hoonacker, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges; l'histoire critique de l'Ancien Testament, l'hébreu, l'assyrien, — la philosophie morale (cours de la Faculté de Philosophie. Rue de Namur, 103.

M. De Baets, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand; la théologie dogmatique spéciale, — la métaphysique (cours de la Faculté de Philosophie). Lubbeek.

O. Dignant, professeur ordinaire, docteur en théologie; la théologie morale. Rue de Mamur, 112.

L. Becker, professeur extraordinaire, docteur en théologie et en hilosophie; la théologie dogmatique. Collège du St-Esprit.

P. Ladeuze, professeur extraordinaire, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; l'Ecriture Sainte, la patrologie, la langue copte. Collège du St-Esprit.

A. Bondroit, professeur extraordinaire, docteur en droit canon; le droit civil-ecclésiastique : partie générale; la théologie morate fondamentale. Collège du St-Esprit.

A. Van Hove, professeur extraordinaire, docteur en droit canon; l'histoire ecclésiastique; les institutes de droit canon. Collège du St-Esprit.

R. Maere, professeur extraordinaire, docteur en théologie; l'archéologie chrétienne. Collège du St-Esprit.

H. Coppieters, chargé de cours, licencié en théologie, suppléant de M. Ladeuze; l'Écriture Sainte (cours élémentaire). Collège du Pape.

E. Van Roey, chargé de cours, licencié en théologie, suppléant de M. Dignant; la théologie morale spéciale. Collège Juste-Lipse.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, **M. Poullet.** — *Secrétaire*, **M. Dupriez.**

C. H. X. Périn, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, officier d'académie de l'Université de France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de Saint-Pierre à Rome. A Ghlin (Mons).

H. J. P. A. Staedtler, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold. Avenue de l'Astronomie, Bruxelles.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université; le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires et la procédure civile. Rue St-Hubert, 1.

L. Mabille, professeur ordinaire, membre de la Chambre des représentants; le droit civil approfondi. Rue Louis Melsens, 17.

E. E. F. J. Descamps (chevalier), professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre royal de la Couronne, grand'croix de l'ordre de St-Stanislas de Russie, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la catholique, grand officier de l'ordre de François-Joseph, grand officier de l'ordre du Medjidié, commandeur de l'ordre de Notre-Dame de la Conception de Villa Viçosa, commandeur de l'ordre du Lion et du Soleil, commandeur de l'ordre de l'Étoile de Roumanie, commandeur de l'ordre de la Rédemption africaine, officier de l'ordre de la Couronne de Chêne, chevalier de l'ordre du Christ du Brésil, décoré de la Croix « Pro Ecclesia et Pontifice », sénateur, conseiller communal, membre de la Commission administrative de l'École des Beaux-Arts, bâtonnier de l'ordre des

avocats du barreau de Louvain, ancien membre du conseil provincial du Brabant, ancien président de l'Union interparlementaire, membre du conseil supérieur de l'Etat indépendant du Congo, membre titulaire de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'Institut de France (académie des sciences morales et politiques), président de l'Institut international de bibliographie, membre de l'International Law Association, membre de l'Institut colonial international, président de la section morale et politique de la société d'études coloniales, membre de l'académie de la religion catholique, membre de l'académie des Arcades de Rome, membre de l'académie de jurisprudence et de législation de Barcelone, membre de la commission centrale de statistique de Belgique, membre de la Cour permanente d'arbitrage, secrétaire général de l'Institut de droit international; l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au droit civil, le droit naturel, le droit administratif, le droit international et colonial. Rue de Namur, 99.

F. de Monge vicomte de Franeau. professeur honoraire, chevalier de l'ordre de Léopold.

J. N. M. Van den Heuvel. professeur ordinaire, ministre de la justice, chevalier de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre de Ste-Anne de Russie, etc.; le droit public. Bruxelles.

A. Schicks. professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Charles; le droit fiscal, le droit notarial, les matières comprises sous les n°s 5 et 6 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890; l'application des matières comprises sous les n°s 4 à 9 de la même loi, et la rédaction des actes; la procedure pénale en langue flamande. Rue des Orphelins, 50.

L. Dupriez. professeur ordinaire; les institutes du droit romain, les pandectes, le droit public comparé. Rue de la Station, 120.

S. Deploige. professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand: l'économie sociale, l'histoire des doctrines économiques et politiques, le droit naturel. Rue des Flamands, 1.

P. Poullet. professeur ordinaire, docteur en droit et en philosophie et lettres, secrétaire de l'Institut de droit international, président du comité de patronage des habitations ouvrières des cantons de Louvain, Aerschot et Haecht, conseiller provincial; l'histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne; les éléments du droit international privé; les éléments de la procédure pénale; notions de droit administratif. Rue des Joyeuses-Entrées, 28.

L. De Lantsheere. professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de

Saint-Grégoire le Grand, chevalier de l'ordre de Léopold, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, docteur en droit et en philosophie selon St-Thomas, membre de la Chambre des représentants, auditeur au Conseil supérieur du Congo; le droit pénal, les institutions civiles comparées. Rue du Commerce, 83, Bruxelles.

J. Corbiau, professeur ordinaire, docteur en droit; les éléments du droit civil, les éléments du droit commercial, le droit commercial maritime, le droit commercial comparé, le droit industriel. Square Marguerite, 33, Bruxelles.

A. Nerincx, professeur extraordinaire, docteur en droit, docteur en sciences politiques et sociales, LL. D. honoraire de l'université de Glasgow, secrétaire de l'Institut de droit international; droit constitutionnel et droit administratif. Rue Bosquet, 8, Bruxelles.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, **M. Ranwez.** — *Secrétaire*, **M. Ide.**

F. J. M. Lefebvre, professeur émérite, commandeur de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, commandeur de l'ordre de Pie IX, décoré de la Croix « Pro Ecclesia et Pontifice », ancien sénateur, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre et ancien président de la société de médecine mentale, membre et ancien président de la société scientifique de Bruxelles, membre de la société de statistique de Paris, membre de la société médico-psychologique de Paris, etc. Rue de Bériot, 36.

E. Hayoit de Termicourt, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix civique et de l'ordre du Libérateur, président de l'académie royale de médecine, etc., président de la commission médicale provinciale de Louvain; la pathologie médicale et la thérapeutique spéciale des maladies internes, y compris les maladies des enfants et la médecine légale. Rue de Namur, 62.

E. Masoin, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille civique de première classe, membre titulaire et secrétaire perpétuel de l'académie royale de médecine de Belgique, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, correspondant étranger « honoris causa » de la société de thérapeutique de Paris, membre et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, etc., médecin en chef de l'asile pour femmes aliénées tenu à

Louvain par les Sœurs Noires, médecin aliéniste des prisons de Belgique; la physiologie humaine, y compris la physiologie comparée, leçons théoriques et cliniques de médecine mentale. Marché Ste-Anne, 17.

E. Hubert, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, officier d'académie de l'Université de France, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique, etc., le cours théorique des accouchements et de gynécologie, la déontologie médicale, la clinique obstétricale, la clinique gynécologique et la policlinique obstétricale. Rue Léopold, 13.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine de Belgique; la clinique chirurgicale et la médecine opératoire. Rue Leopold, 14.

G. Verriest, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique; la clinique interne. Rue du Canal, 40.

G. Bruylants, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, membre de l'académie royale de médecine de Belgique, membre du comité supérieur d'hygiène, chevalier de l'ordre de Léopold; la chimie physiologique, la toxicologie, la pharmacie théorique (partie organique), l'analyse des denrées alimentaires. Rue des Récollets, 32.

E. Venneman, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine; la théorie et la clinique des maladies oculaires, l'histologie générale et spéciale, les exercices d'anatomie microscopique. Rue du Canal, 35.

L. Dandois, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale; la pathologie chirurgicale, les bandages, les appareils et la petite chirurgie; la clinique des maladies des oreilles, du nez et de la gorge. Rue du Mayeur, 7.

J. Denys, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; la pathologie et la thérapeutique générales, l'anatomie pathologique et les éléments de bactériologie, la clinique propédeutique. Marché-aux-Pommes de terre.

A. Van Gehuchten, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre honoraire de l'académie impériale de médecine militaire de St-Pétersbourg, membre honoraire de la société néerlandaise de neurologie et de psychiatrie, associé étranger de la société des neurologistes et des aliénistes de Moscou, membre honoraire de la société de psychiatrie

d'Italie, membre correspondant de la société de neurologie de Paris; l'anatomie humaine. Rue Léopold, 36.

A. Thiéry, professeur ordinaire, docteur en droit, docteur en sciences physiques et mathématiques; doctor philosophiæ; magister bonarum artium; la psychologie, la psychologie physiologique et la psychophysique, laboratoire de psychologie expérimentale, la physique. Rue des Flamands, 1.

F. Ranwez, professeur ordinaire, pharmacien et docteur en sciences naturelles, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, secrétaire de la commission de la pharmacopée officielle, rédacteur en chef des *Annales de Pharmacie;* la pharmacognosie, la pharmacie pratique y compris la pharmacie galénique et magistrale et les doses maxima des médicaments, les exercices de microscopie. Rue de Tirlemont, 56.

M. Ide, professeur ordinaire, docteur en médecine, chirurgie et accouchements; les éléments de pharmacologie, la pharmacodynamie et la thérapeutique générale; exercices pratiques de physiologie; laboratoire libre de chimie biologique. Rue du Canal, 20 ou boulevard de Jodoigne, 4 (extérieur).

A. Lemaire, professeur agrégé, docteur en médecine, chirugie et accouchements; l'hygiène. Marché aux Pommes de terre.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, **Mgr Mercier**. — *Secrétaire*, **M. Remy**.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur, professeur ordinaire; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.

C. C. A. Mœller, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; l'encyclopédie de l'histoire, la critique historique, l'histoire générale et l'histoire politique contemporaine. Rue Masui, n° 147, Bruxelles. *(Adresse postale :* rue de Tirlemont, n° 64, Louvain.)

L. Bossu, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold; le cours de religion, l'histoire de la philosophie, le cours de philosophie générale et les notions de philosophie morale. Rue de Bériot, 38.

P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur ordinaire, docteur en phi-

losophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de St-Grégoire le Grand, membre titulaire de l'académie royale flamande; l'histoire de la littérature flamande et des littératures germaniques. Abbaye de Vlierbeek près Louvain ou collège du Pape.

J. Jacops. professeur honoraire, prélat de la maison de Sa Sainteté, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien président du collège du Pape Adrien VI, chanoine titulaire de l'église métropolitaine de Malines.

F. L. G. Collard. professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, officier d'académie de l'Université de France, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen; l'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine, l'histoire de la pédagogie et la méthodologie, l'explication approfondie d'auteurs grecs, les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert, les exercices de la conférence d'histoire littéraire grecque et latine, les exercices didactiques. Rue Léopold, 22.

V. L. J. L. Brants. professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit, secrétaire perpétuel de la société d'économie sociale, membre du Conseil supérieur du travail, membre de l'académie royale de Belgique, chevalier de l'ordre dé Léopold et de l'ordre de Pie, officier d'academie de l'Université de France, membre de la société d'économie politique de Paris, etc.; l'économie politique, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne. Marché-aux-Grains, 9.

F. M. E. Lefebvre. professeur ordinaire, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold; la logique, la psychologique et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des Sciences. Rue de Bériot, 34.

Is. Hemeryck. professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, assesseur du vice-recteur; directeur et professeur de l'Institut préparatoire.

D. Mercier. professeur ordinaire, directeur de l'Institut supérieur de philosophie, président du Séminaire Léon XIII, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie romaine de St-Thomas d'Aquin, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, décoré de la croix *Pro ecclesia et pontifice,* chevalier de l'ordre de

Léopold; commandeur de l'ordre du Christ de Portugal; la logique, la psychologie et la haute philosophie selon saint Thomas d'Aquin. Rue des Flamands, 1.

P. Colinet, professeur ordinaire, docteur en langues orientales, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, de la société orientale allemande, de la société linguistique de Paris, de la « maatschappij van Nederlandsche taal- en letterkunde », de Leiden; le sanscrit, le grec, la grammaire comparée, l'histoire des littératures étrangères. Place de l'Université, 8.

G. Doutrepont, professeur ordinaire; l'histoire de la littérature française, les langues et littératures romanes. Rue des Joyeuses-Entrées, 54.

J. Sencie, professeur ordinaire, licencié en sciences morales et historiques, docteur en philosophie et lettres, président du collège du Pape; l'histoire politique de l'antiquité, les institutions grecques et l'épigraphie grecque, les exercices sur l'histoire ancienne et la géographie, la critique historique. Collège du Pape.

A. Cauchie, professeur ordinaire, docteur en sciences morales et historiques, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, membre de la commission royale d'histoire; les exercices pratiques d'histoire, la critique historique et application à une période de l'histoire moderne, les institutions du moyen âge. A l'École St-Thomas d'Aquin : la méthode d'heuristique et de critique historiques. A la Faculté de Théologie : l'histoire ecclésiastique, l'introduction à l'histoire de l'église et les exercices critiques. Collège du St-Esprit.

M. De Wulf, professeur ordinaire, docteur en droit, en philosophie et lettres et docteur en philosophie selon St-Thomas; la logique et la métaphysique; l'histoire de la philosophie du moyen âge et l'histoire de la philosophie ancienne et moderne. Rue des Flamands, 1.

F. J. G. G. baron Bethune, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, docteur en droit; les langues et les littératures romanes. Rue de la Station, 61.

C. P. F. Lecoutere, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres; philologie et littérature germaniques. Rue des Chevaliers, 39.

W. Bang, professeur ordinaire; philologie et littérature anglaises. Rue des Récollets, 22.

E. Remy, professeur ordinaire; l'explication d'auteurs latins, les institutions romaines, l'épigraphie, l'encyclopédie de la philologie classique. Collège du Pape.

L. Scharpé, professeur extraordinaire; traduction, à livre ouvert,

de textes allemands, explication d'auteurs allemands, exercices philologiques sur l'allemand, grammaire historique de la langue néerlandaise, explication approfondie d'auteurs flamands (moyen âge), explication approfondie d'auteurs allemands (moyen âge et temps modernes), grammaire historique de l'allemand. Chaussée de Namur, 333, Héverlé.

L. C. Casartelli, professeur ordinaire, recteur du collège St-Bede à Manchester, docteur en langues orientales, maître ès arts (Université de Londres), membre de la Royal Asiatic Society de Londres, de la société orientale allemande, etc., etc.; le zend et le pehlvi. A Manchester.

J. Van Battel, professeur extraordinaire, président du collège Juste-Lipse, assesseur du Vice-Recteur; la géographie.

Faculté des sciences, écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, et institut agronomique.

Doyen, **M. Demanet.** — *Secrétaire*, **M. Sibenaler.**

Louis Henry, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille de 1re classe « Bene merenti » de Roumanie, docteur en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de l'académie royale des sciences de Copenhague, membre d'honneur de la société des sciences physiques de Bucarest, membre de la société chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin, de la société royale des sciences de Liége, etc.; la chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manège, 2.

P. E. Martens, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences et en médecine. Rue Marie-Thérèse, 27.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, vice-président du Conseil de la Commission géologique du royaume; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, 190.

F. De Walque, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Charles III, commandeur de l'ordre d'Orange-Nassau, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne, ingénieur des arts et manufactures, ingénieur des mines; la chimie industrielle, les manipulations chimiques, l'adminis-

tration industrielle, la partie spéciale du droit administratif. Rue des Joyeuses-Entrées, 26.

C. Blas, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, docteur en sciences, premier vice-président de l'académie royale de médecine, membre du conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique, etc.; la chimie analytique et la chimie pharmaceutique inorganique. Rue de Tirlemont, 88.

G. Lambert, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines. Boulevard Bischoffsheim, 42, Bruxelles.

L. Cousin, professeur honoraire, ancien professeur de génie civil et d'exploitation des chemins de fer à l'université de Santiago, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des ponts et chaussées. Rue Simonis, 10, Bruxelles.

J. Micha, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur-mécanicien; la description générale et la construction des machines. Rue Marie-Thérèse, 110.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'académie royale de Lisbonne; la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique. Rue des Joyeuses-Entrées, 9.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa, docteur en sciences, membre de la commission consultative des poids et mesures et de la commission d'inspection de l'observatoire royal de Belgique; la mécanique analytique et la mécanique céleste. Rue Marie-Thérèse, 22.

G. Helleputte, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie IX, décoré de la croix de 1re classe « Pro Ecclesia et Pontifice », officier de l'ordre de la Couronne, officier de la Légion d'honneur, décoré de 2e classe avec plaque de l'ordre de St-Stanislas de Russie, officier de l'ordre de la Rose du Brésil, décoré de la croix de mutuelliste de 1re classe, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, président du comité permanent des congrès internationaux de navigation, vice-président de la commission royale des monuments, membre de la Chambre des représentants; les constructions du génie civil et l'architecture. Kessel-Loo (Louvain).

H. Ponthière, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufac-

tures, du génie civil et des mines, chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur; la métallurgie et l'électricité industrielle. Marché-aux-Grains. 20.

J. M. A. Cartuyvels, professeur honoraire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie, officier de la Légion d'honneur, officier du Mérite agricole de France, décoré de la croix des mutuellistes agricoles de première classe, ingénieur honoraire au corps des mines, inspecteur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture, vice-président de la société d'économie sociale, vice président de la commission internationale d'agriculture de Paris, membre d'honneur de la société royale d'agriculture d'Angleterre et de la société royale d'agriculture de Hongrie, etc. Rue de la Loi, 215, Bruxelles.

U. Wareg Massalski, professeur honoraire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures.

A. Proost, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, directeur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture et des travaux publics, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, commandeur de la Couronne de Chêne; les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture et l'hygiène rurale. Conférences sur la chimie et la physiologie des plantes cultivées. Rue Anoul, 16, Bruxelles (Ixelles).

J. Marchand. professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la physique expérimentale, le génie rural d'arpentage et le levé des plans, l'hydraulique, le drainage et l'irrigation, les constructions rurales, la physique industrielle et les machines agricoles, les notions de géométrie analytique et de calcul différentiel et intégral, la mécanique générale, la résistance des matériaux. Rue des Orphelins, 58.

A. Lecart, professeur ordinaire, ingénieur agricole, ancien élève libre de l'école forestière de Nancy, chevalier de l'ordre de Léopold, officier du Mérite agricole, membre du conseil supérieur des forêts; les sciences forestières et l'apiculture. Chaussée de Namur, 76, à Héverlé.

A. Theunis, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'instruction publique de France, chevalier de l'ordre militaire du Christ de Portugal et de l'ordre d'Isabelle la Catholique, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, vice-président de la Société Nationale de Laiterie, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture; la chimie générale, la chimie analytique, les industries

agricoles y compris l'industrie laitière et la théorie des manipulations chimiques. Place du Peuple, 7.

A. Dumont, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de St-Stanislas de Russie, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; l'exploitation des mines, la topographie, la physique industrielle. Rue des Joyeuses-Entrées, 18.

G. Gilson, professeur ordinaire; la zoologie, l'anatomie et l'histologie comparées, l'embryologie, la paléontologie animale. A Herent lez-Louvain et à l'Institut zoologique, rue de Namur, 95.

J. Vuylsteke, professeur ordinaire, chevalier de la Légion d'Honneur, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre correspondant de l'Association britannique pour l'avancement des sciences; la fabrication de l'alcool et des levures, les machines frigorifiques, la glucoserie, la vinaigrerie. Rue Belliard, 21, Bruxelles.

A. F. Meunier, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; la morphologie végétale, la botanique spéciale, les herborisations, les éléments de minéralogie et de géologie, l'agrologie, la météorologie, la pisciculture (Institut agronomique), la biologie générale (Institut supérieur de philosophie). Collège Juste-Lipse.

A. Vierendeel, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur en chef, directeur du service technique de la Flandre occidentale; la stabilité des constructions. Rue St-Jacques, 45, Bruges.

H. de Dorlodot, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en théologie, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, membre honoraire de la Société géologique du Luxembourg, membre de la commission géologique du royaume, directeur du musée géologique des bassins houillers belges, les éléments de paléontologie et la géologie (partie du cours). Rue de Bériot, 44.

S. Demanet, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en sciences physiques et mathématiques, assesseur du vice-recteur; la physique expérimentale et la physique mathématique, les théories de l'électricité et du magnétisme, les mesures et essais électriques. Collège du St-Esprit.

J. C. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre correspondant de l'académie royale

des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; l'analyse mathématique, les éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques, la méthodologie mathématique. Rue de Namur, 190.

N. Sibenaler, professeur ordinaire, ingénieur du génie civil, des arts et manufactures et des mines, docteur en sciences physiques et mathématiques; la mécanique appliquée. Rue de Namur, 106.

D. Nys, professeur ordinaire, docteur en philosophie selon St-Thomas, bachelier en théologie, candidat en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, directeur du Séminaire Léon XIII; la cosmologie et la chimie. Rue des Flamands, 1.

P. Henry, professeur ordinaire, docteur en sciences; la chimie physique. Rue des Joyeuses-Entrées, 11.

P. Biourge, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; la morphologie végétale, la botanique systématique, la géographie et la paléontologie végétales (doctorat en sciences); l'agriculture générale et la chimie agricole, les maladies des plantes, l'horticulture, la microbiologie, l'analyse microscopique des denrées alimentaires. Rue du Canal, 20.

E. Leplae, professeur ordinaire, ingénieur agricole, agronome honoraire de l'Etat, membre correspondant de la Société Nationale d'agriculture de France, chevalier du Mérite Agricole; les moteurs et machines employés en agriculture, les constructions rurales, l'économie rurale, les cultures indigènes et coloniales, le dessin. Place du Peuple, 16.

G. Braet, professeur ordinaire, ingénieur en chef, chef de service des voies et travaux des chemins de fer de l'Etat, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de Pie, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de Roumanie, officier du Takovo de Serbie, officier du Nichan-Iftihar de Tunisie, officier de l'ordre de St-Alexandre de Bulgarie; l'exploitation des chemins de fer. Marché au Bois, 48, Hasselt.

F. Hachez, professeur ordinaire, ingénieur au corps des ponts et chaussées, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Stanislas de Russie; la mécanique appliquée (hydraulique, cinématique). Rue de Pavie, 19, Bruxelles.

F. A. Janssens, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles; la microscopie et la cytologie (partie chimique) (candidature en sciences et Institut agronomique), la microscopie et la biologie (cand. en médecine), la physiologie végétale, partie chimique (doct. en sciences et Institut agronomique), la microscopie, l'anotomie et la physiologie végé-

tales (Institut agronomique), la microchimie (Institut agronomique). Institut Carnoy, rue du Canal, 20.

L. Verhelst, professeur extraordinaire, ingénieur-brasseur; la fabrication de la bière, les matières premières et les appareils utilisés en brasserie, la législation fiscale, les questions spéciales de brasserie, le laboratoire de zymotechnie, la brasserie expérimentale, les excursions. Rue Léopold, 18.

R. De Muynck, professeur extraordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques; les compléments de physique expérimentale, les éléments de physique mathématique, la géométrie supérieure. Collège du Pape.

V. Grégoire, professeur extraordinaire, docteur en philosophie et en théologie, docteur en sciences naturelles; la botanique et la cytologie. Rue du Canal, 20.

P. Daubresse, professeur extraordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, ingénieur civil des mines; la géométrie descriptive appliquée, la graphostatique, les travaux graphiques pour les divisions supérieures des Écoles spéciales. Rue des Orphelins, 14.

L. Frateur, professeur extraordinaire, médecin vétérinaire; l'anatomie comparée des animaux domestiques, les éléments de zoologie, la physiologie comparée, l'esthétique animale, la zootechnie, les produits alimentaires d'origine animale, les éléments d'obstétrique vétérinaire, la podologie, démonstrations, excursions et exercices pratiques. Rue du Canal, 20.

J. Pieraerts, professeur extraordinaire, expert-chimiste, ingénieur agricole et ingénieur brasseur, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal; les compléments de chimie générale, la chimie analytique, les appareils et opérations chimiques, les sucres et les matières azotées, la polarimétrie, les produits industriels, commerciaux et agricoles, la chimie physiologique, l'alimentation rationnelle des animaux domestiques et les travaux de laboratoire. Rue Notre-Dame, 19.

F. Kaisin, professeur agrégé, docteur en sciences naturelles; la géographie physique. Collège Juste-Lipse.

G. Gillon, professeur agrégé; les constructions électrotechniques, télégraphie et téléphonie, mesures et essais de machines électriques. Rue des Flamands. Institut électromécanique.

E. Goedseels, professeur ordinaire, administrateur-inspecteur de

l'Observatoire royal de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold; les éléments d'astronomie et de géodésie. A l'Observatoire, Uccle.

G. Kaïser, chargé de cours, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la géographie industrielle et commerciale, exercices de rédaction. Rue Charles Martel, 19, Bruxelles.

TRÉSORIER DE L'UNIVERSITÉ.

Chanoine **L. Van Genechten**, rue Léopold, n° 9, Malines.

BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ ET RECEVEUR DES FACULTÉS.

J. M. P. A. De Ras, archiviste honoraire de Maestricht, commandeur de l'ordre du St-Sépulcre de Jerusalem, membre de l'académie des Arcades, membre correspondant de l'académie Tibérine à Rome, membre de l'académie royale d'archéologie et d'histoire d'Athènes, sous-promoteur dans la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome, membre de la société historique d'Utrecht. Rue des Joyeuses-Entrées, 47.

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

J. Van Linthout, rue de Diest, 40.

APPARITEURS.

P. Vandeborne, rue des Flamands, 15 (Droit).
E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2 (Médecine).
F. Degrom, rue de Tirlemont, 64 (Philosophie).
P. Joniau, place de l'Université, 10 (Sciences).

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

Collèges & Établissements académiques

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT (1). (Rue de Namur.)

Président, P. Ladeuze, professeur à la Faculté de Théologie.
Sous-régent, F. Claeys-Boúúaert, bachelier en droit canon.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI : (Place de l'Université.)

PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (2).

Président, J. Sencie, professeur à la Faculté de Philosophie.
Sous-régents : C. Noblesse, candidat en sciences naturelles et E. Frutsaert, bachelier en théologie.

(1) Le collège est destiné aux élèves ecclésiastiques. Ils n'y sont admis qu'avec le consentement de leur Évêque.

Les élèves envoyés pour étudier spécialement le Droit Canon, suivent aussi des cours de Droit naturel et civil. Les cours de Philosophie et Lettres, de Sciences, etc., sont accessibles aux élèves que les Évêques destinent à ces études.

Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire et un bois de bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc.

Le prix de la pension de l'année académique est de 650 francs et, pour les étrangers, de 700 francs.

(2) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de Philosophie et de Droit; le collège de JUSTE-LIPSE aux élèves inscrits dans les Facultés des Sciences et de Médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 10 francs, le bois de lit. une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

COLLÈGE JUSTE-LIPSE. (Rue des Récollets.)

PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

Président, J. Van Battel, assesseur du Vice-Recteur, professeur à la Faculté de Philosophie.

Sous-régents : N. Van Crombrugghe, bachelier en théologie et C. Hontoir, candidat en philosophie et lettres.

SÉMINAIRE LÉON XIII (1). (Rue Vésale.)

Président, D. Mercier, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, rue des Flamands, 1.

Directeur, D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences, rue Vésale.

Sous-régent, G. Simons, docteur en philosophie, rue Vésale.

BIBLIOTHÈQUE (2). (Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaire, J. M. P. A. de Ras, rue des Joyeuses-Entrées, 47.

Aides-Bibliothécaires : F. Clynmans, Vieux-marché, 11.

J. Walravens, rue Dagobert, 45.

J. Wils, rue de Bruxelles, 30.

Concierge, E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

(1) Le Séminaire LÉON XIII est destiné aux élèves ecclésiastiques qui suivent les cours de l'Institut supérieur de Philosophie (École St-Thomas).

Le Séminaire fournit le bois de lit, le lavabo et garnitures, une table, des chaises et fauteuil, une armoire, un bois de bibliothèque, le poêle avec ses accessoires.

Chaque élève doit être pourvu de la literie, d'un couvert en argent, de serviettes. Il peut se fournir au Séminaire ces objets moyennant un supplément de 30 francs.

Le prix de la pension est, pour l'année académique, de 800 francs, payables d'avance et par trimestre.

(2) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis après-midi exceptés), de neuf heures à midi et de deux à quatre heures jusqu'au 1er mai, et de trois à six heures jusqu'aux grandes vacances académiques. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règlement pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282 ; de 1851, p. 237 ; de 1884, p. 319 ; de 1889, p. 434.

Institut supérieur de Philosophie. (Rue des Flamands, 1.)

Président, D. Mercier, professeur à la Faculté de Philosophie.
Secrétaire, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

I. LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Médecine.

II. LABORATOIRE DE CHIMIE.

Directeur, D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences.

III. LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Médecine.

IV. OFFICE INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE (SECTION DE PHILOSOPHIE).

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philosophie.

V. SÉMINAIRE D'HISTOIRE DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE.

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philosophie.

VI. CONFÉRENCE DE PHILOSOPHIE SOCIALE.

Président, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

VII. BIBLIOTHÈQUE ET CABINET DES PÉRIODIQUES.

Directeur, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

LABORATOIRE DE PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE ANNEXÉ AU COURS DE GRAMMAIRE COMPARÉE. (Place de l'Université, 8.)

Directeur, P. Colinet, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Assistant, A. Carnoy.

Institut Carnoy.

CYTOLOGIE ET BIOLOGIE GÉNÉRALE. (Collège de Villers, rue du Canal, 20.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.

I. LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE CYTOLOGIE.

Directeurs : F. Janssens, professeur à la Faculté des Sciences.
V. Grégoire, id. id. id.

Assistant, R. Schockaert.

Préparateurs : MM. Noblesse, Berghs, Dumez, Wygaerts et Lathouwers.

II. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE VÉGÉTALE COMPARÉE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.

Assistant, J. Berghs.

III. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE ANIMALE COMPARÉE.

(Annexe de l'Institut zoologique.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.

Assistant, N.

Garçon de service, A. Godts.

IV. LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE.

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.

Assistant, Noblesse.

Garçon de laboratoire, F. Vandevelde.

V. LABORATOIRE DE MICROBIOLOGIE.

Directeur, P. Biourge, professeur à la Faculté des Sciences.

Assistant, Mertens.

VI. LABORATOIRE DE CHIMIE BIOLOGIQUE.

Directeur, M. Ide, professeur à la Faculté de Médecine.

VII. MUSÉE DE BOTANIQUE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.

VIII. BIBLIOTHÈQUE.

Conservateur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.

Concierge, H. Wynants.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE. (Rue St-Michel, 10.)

Directeurs : Louis Henry et Paul Henry, professeurs à la Faculté des Sciences.

Préparateur, A. De Wael.

Aide-préparateur, P. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE. (Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistants : V. André, ingénieur, rue des Joyeuses-Entrées, 109 et A. Loix, expert-chimiste, place de l'Université, 4.
Garçon de service, M. Vranckx.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Rue St-Michel, 10.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, ingénieur, chaussée de Namur, 65, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Rue St-Michel, 10.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, ingénieur, chaussée de Namur, 65, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.

LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, A. Theunis, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, P. Dethier, ingénieur agricole, expert-chimiste agricole, rue des Joyeuses-Entrées, 50.

LABORATOIRE DE RECHERCHES (INSTITUT AGRONOMIQUE).
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, J. Pieraerts, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, E. Mignolet, expert-chimiste agricole.
Concierge, D. Homblé.

MUSÉE AGRICOLE ET FORESTIER.
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, A. F. Meunier, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, D. Homblé.

CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge-préparateur, F. Wouters.

LABORATOIRE DE ZYMOTECHNIE.
(Rue des Récollets, 33 et 35.)

Directeur, J. Vuylsteke, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, J. Wouters, expert-chimiste.
Concierge, P. Wouters.

BRASSERIE EXPÉRIMENTALE.
(Rue des Récollets, 33.)

Directeur, L. Verhelst, professeur à la Faculté des Sciences.

LABORATOIRE POUR LES MANIPULATIONS DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, J. Marchand, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de service, F. Wouters.

INSTITUT ÉLECTROTECHNIQUE ET MUSÉE DE MÉTALLURGIE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.

LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ (MESURES GÉNÉRALES)
INSTITUT ÉLECTROMÉCANIQUE. (Rue des Flamands.)

Directeur, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.

JARDIN BOTANIQUE (1). (Voer des Capucins.)

Professeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Directeur, J. Giele.

CABINET DE MINÉRALOGIE (2). (Rue St-Michel, 10.)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, M. Heynderickx.

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours, pendant les mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir : et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fêtes, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(2) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

EXPLOITATION DES MINES. (Place de l'Université, 4.)

Directeur, M. Dumont, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, M. Vranckx.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE. (Rue St-Michel, 10.)

Directeur, R. Maere, professeur à la Faculté de Théologie.
Concierge, M. Heynderickx.

Institut zoologique.

I. MUSÉE DE ZOOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.
(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Préparateur, G. Vanminsel.
Concierge, E. Thielemans.

II. LABORATOIRE DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.
(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)
(Annexe à l'Institut biologique. Collège de Villers.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
1er assistant, N.
2me assistant, Noblesse.
Préparateur, G. Vanminsel.
Garçon de service, A. Godts.
Concierge, E. Thielemans.

III. COLLECTION ET LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE.
(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, le Dr Havet.
Préparateur, G. Vanminsel.
Concierge, E. Thielemans.

INSTITUT VÉSALE. (Rue des Récollets, 36.)
ANATOMIE SYSTÉMATIQUE. AMPHITHÉATRE DE DISSECTION.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.
Prosecteur : Dr Simonnart.
Concierge, P. Vereecke.

MUSÉE ANATOMIQUE ET LABORATOIRE DE NEUROLOGIE.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants : Dr J. Van Biervliet, Duez et De Beule.
Concierge, P. Vereecke.

MUSÉE ET LABORATOIRE D'HYGIÈNE.

Directeur, A. Lemaire, professeur agrégé à la Faculté de Médecine.
Concierge, P. Vereecke.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE. (Institut Vésale, rue des Récollets, 36.)

Directeurs : Masoin et Ide, professeurs à la Faculté de Médecine.
Préparateurs : M. Poelmans, A. Van Nuffelen, J. Apers et L. Roux.
Concierge, F. D'Hont.

INSTITUT RÉGA. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.
(Rue des Recollets, 27.)

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de Médecine.
Concierge, P. Wouters.

LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE. (Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Jangoux, expert-chimiste.
Concierge, J. Wouters.

INSTITUT DE BACTÉRIOLOGIE. (Marché aux Pommes de terre.)

Directeur, J. Denys, professeur à la Faculté de Médecine.
1er assistant, Dr J. Rodhain.
2me assistant, Dr G. Baerts.
Concierge, E. Mellaerts.

LABORATOIRE DE PHARMACIE. (Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Jangoux, expert-chimiste.
Concierge, J. Wouters.

SALLE DE CLINIQUE EXTERNE. (A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Médecine.
Chef de clinique, L. Dandois, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants : E. Cordier et M. Snyers, docteurs en médecine.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE. (A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Médecine.
Chef de clinique, J. Denys, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants : les docteurs Paternotte et Leblanc.

LABORATOIRE ATTACHÉ AU SERVICE DE LA CLINIQUE INTERNE.

Directeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Médecine.

SALLE DE CLINIQUE PROPÉDEUTIQUE.

Professeur, J. Denys, professeur à la Faculté de Médecine.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Dr V. Wargée.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1). (Rue Vésale.)

Professeur, E. Hubert, professeur à la Faculté de Médecine.
Directrice, Mlle L. Moty.
Assistant, Dr Jos. Ghyoot.
Élève interne, J. Jouret.

POLICLINIQUE OBSTÉTRICALE.

Directeur, E. Hubert, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Dr Simonnart.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de Médecine.

Travaux graphiques.

Directeurs : P. Daubresse, professeur à la Faculté des Sciences, rue des Orphelins, 14.

F. Breithof, ingénieur civil des mines, membre de l'Institut Grand Ducal de Luxembourg, rue de Bruxelles, 85.

Chef des travaux graphiques.

V. Lenertz, rue des Joyeuses-Entrées, 31.

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

(1) Voir l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

Programme des cours de l'année académique 1901-1902.

Faculté de Théologie.

Doyen : M. DE BECKER. — Secrétaire : M. DIGNANT.

E. H. J. Reusens, Prof. ord. LES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES, aux jours et heures à déterminer.

F. J. Moulart, Prof. ord. DROIT CIVIL-ECCLÉSIASTIQUE : *Partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

J. Forget, Prof. ord. LA DOGMATIQUE GÉNÉRALE. Le traité *De Ecclesia*, lundi à 10 h., mardi à 8 h. et samedi à 9 h. — *Cours de haute philosophie (V. École de S. Thomas) : La philosophie morale.* — LANGUE ET LITTÉRATURE ARABES, deux heures par semaine aux jours et heures à déterminer. — *Langue syriaque*, mardi à 9 h.

J. De Becker, Prof. ord. et Recteur du Séminaire américain. INTRODUCTIO IN JUS ECCLESIASTICUM. *Liber I Decretalium*, lundi à 9 h., mardi à 10 h., jeudi à 9 h. et vendredi à 11 h.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE CRITIQUE DE L'ANCIEN TESTAMENT. — *Les Prophètes d'Israël*, mercredi et vendredi à 12 h. — *La langue hébraïque*, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE, lundi à 8 h. — L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE : *L'Eglise et les gouvernements d'ancien régime*, mercredi à 9 h., jeudi à 12 h. — *Exercices critiques* (suppléant M. R. MAERE), lundi à 20 h. et vendredi à 16 h.

M. De Baets, Prof. ord. LA DOGMATIQUE SPÉCIALE. Le traité *De Deo uno et trino*, mercredi, vendredi et samedi à 10 h.

O. Dignant, Prof. ord. LA THÉOLOGIE MORALE : *De Sacramento pœnitentiæ*, lundi, mardi et mercredi à 11 h.

P. Ladeuze, Prof. extraord. et Président du collège du St-Esprit. L'ÉCRITURE SAINTE, *S. Paul : Les Épîtres de la captivité*, jeudi à 11 h.,

vendredi à 9 h. et samedi à 8 h. — La Patrologie : *Les Apologistes du deuxième siècle*, mercredi à 8 h. — *Cours de langue égyptienne*, voir les cours facultatifs, p. 57.

A. Bondroit, Prof. extraord. Droit civil-ecclésiastique : *Partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

R. Maere, Prof. extraord. L'Archéologie chrétienne, vendredi à 15 h.

Cours élémentaires de Théologie.

Première année.

L. Becker, Prof. extraord. *La Théologie dogmatique*, lundi à 8 h., mercredi à 11 h., vendredi et samedi à 10 h.

P. Ladeuze, Prof. extraord. et Président du collège du St-Esprit. *L'Introduction à l'Écriture Sainte*, lundi à 9 h. — *L'Exégèse* (suppléant M. H. Coppieters, chargé de cours), jeudi et vendredi à 8 h., samedi à 11 heures.

A. Bondroit, Prof. extraord. *La Théologie morale fondamentale : De actibus humanis, de conscientia, de legibus, de peccatis*, mardi à 11 h., mercredi et jeudi à 9 h.

N... *La Liturgie*, mardi à 9 h.

A. Van Hove, Prof. extraord. *L'Histoire ecclésiastique*, mardi et mercredi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutes du Droit canon*, mardi et mercredi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

J. De Becker, Prof. ord. et Recteur du Séminaire américain. Le traité *De Sponsalibus et Matrimonio*, lundi à 11 h., mardi et mercredi à 8 heures.

O. Dignant, Prof. ord. (suppléant : E. Van Roey, chargé de cours). *La Théologie morale spéciale*, jeudi à 10 h., vendredi et samedi à 9 h.

L. Becker, Prof. extraord. *La Théologie dogmatique*, lundi à 8 h., mercredi à 11 h., vendredi et samedi à 10 h.

P. Ladeuze, Prof. extraord. *L'Introduction à l'Écriture Sainte*, lundi à 9 h. — *L'Exégèse* (suppléant M. H. Coppieters, chargé de cours), jeudi et vendredi à 8 h., samedi à 11 h.

N... *La Liturgie*, mardi à 9 h.

N... *La théologie pastorale*, mercredi à 8 h.

A. Van Hove, Prof. extraord. *L'Histoire ecclésiastique*, mardi et mercredi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutes du Droit canon*, mardi et mercredi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le second semestre.

Troisième année.

Les cours indiqués pour la deuxième année.

Faculté de Droit.

Doyen : M. POULLET. — Secrétaire : M. DUPRIEZ.

Examen de Candidat.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit* et *l'Introduction historique au Droit civil*, mardi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. A. Nerincx, Prof. extraord.). *Le Droit public*, lundi de 10 1/2 h. à 12 1/2 h.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Institutes du Droit romain*, mercredi de 9 h. à 11 h., vendredi de 9 h. à 10 h. et samedi de 8 h. à 10 h.

A. Bondroit, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

Premier examen de Docteur.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., mercredi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Droit administratif*, mercredi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments du droit des gens*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Pandectes*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 1/2 h. à 12 h., mardi de 9 1/2 h., à 11 h., pendant le second semestre.

L. De Lantsheere, Prof. ord. *Le Droit pénal*, lundi de 11 1/2 h. à

13 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

F. J. Moulart, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

J. Van Biervliet, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *Le Code civil*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Éléments des lois fiscales qui se rattachent au notariat et à la profession d'avocat*, mardi et mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Le Cours pratique de Droit pénal et de Procédure pénale en langue flamande*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments de la procédure pénale*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments du droit international privé*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du droit commercial*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus pour le premier examen de Docteur en Droit.

E. E. F. J. Descamps. Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit*, *l'Introduction historique au Droit civil*, cours indiqués ci-dessus; *le Droit naturel*, cours indiqué au programme de la Faculté de Philosophie et Lettres.

A. Schicks. Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (première partie)*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 7* (art. 1 à 710 du Code civ.) *et 9* (lois organiques du notariat) *de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, mardi de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. Bossu. Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion, la Philosophie générale et les Notions de Philosophie morale*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Mabille. Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus pour le deuxième examen de Docteur en Droit.

A. Schicks. Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (deuxième partie)*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Lois fiscales qui se rattachent au notariat (éléments)*, cours indiqué ci-dessus. — *L'Application des matières comprises sous les nos 7* (art. 1101 à 1386; 1582 à 2281 du Code civil) *et 9* (lois organiques du notariat et lois fiscales) *de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h. et mercredi de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Troisième année.

J. Van Biervliet. Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

A. Schicks. Prof. ord. *Les Lois de procédure civile relatives à l'ouverture des successions, à l'exécution forcée des jugements et des actes, aux saisies-arrêts, aux saisies-exécutions, à la saisie des fruits pendants par racines, à la distribution par contribution, à la saisie immobilière, à l'ordre et à la saisie des rentes*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Lois particulières qui régissent la capacité et les biens des établissements publics, la Législation sur les aliénés, les dispositions des Règlements sur la Dette publique, les Règlements sur la Caisse des dépôts et consignations*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le

second semestre. — *Les Lois fiscales* (cours approfondi), jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 4, 5, 6, 7 (art. 711 à 1100; art. 1387 à 1581 du Code civ.), 8 et 9 (lois fiscales), de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières,* lundi, mardi, mercredi de 10 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Eléments du Droit international privé,* cours indiqué ci-dessus.

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du Droit commercial*, cours indiqué ci-dessus.

École des Sciences politiques et sociales.

Président : M. DUPRIEZ. — Secrétaire : M. NERINCX.

Épreuve préparatoire à la candidature en sciences politiques.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.*

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines.*

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *La Philosophie morale.*

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Droit naturel.*

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique. — L'Histoire politique moderne.*

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine.*

Candidature en Sciences politiques.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit. — Le Droit administratif. — Les Éléments du droit des gens.*

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. A. Nerincx, Prof. extraord.). *Le Droit public belge.*

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique.*

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments du droit international privé.*

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du Droit civil*, lundi et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi de 9 1/2 à 11 h., pendant le premier semestre; lundi et samedi de 14 1/2 h. à 16 h., mardi de 15 1/2 h. à 17 h., pendant

le second semestre. — *Les Éléments du droit commercial* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et diplomatiques).

A. Bondroit, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et sociales).

Licences et Doctorats en Sciences politiques et sociales et en Sciences politiques et diplomatiques.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. A. Nerincx, Prof. extraord.). *Questions politiques belges : l'organisation de la bienfaisance*, mercredi à 14 1/4 h.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Droit international : le régime juridique de la paix en temps de guerre*, lundi à 16 1/4 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *Economie politique et sociale : Les classes moyennes dans l'industrie moderne*, mardi à 14 1/4 h.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé. Institutions politiques des Etats-Unis et de la France*, mardi de 15 1/4 h. à 17 1/4 h.

L. De Lantsheere, Prof. ord. *Droit privé comparé : La théorie de la faute*, lundi à 14 1/4 h.

P. Poullet, Prof. ord. *Histoire diplomatique de l'Europe depuis 1815*, mercredi à 15 1/4 h.

J. Corbiau, Prof. ord. *Législation commerciale comparée : Des Sociétés*, jeudi à 15 1/2 h. — *Le Droit industriel belge*, mardi de 14 1/4 h. à 16 1/4 h., pendant le second semestre.

E. Carton de Wiart. *Science financière. Budget et crédit public*, lundi à 15 1/4 h.

C. De Lannoy. *La Statistique*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Conférences.

M. Vanlaer, Prof. à l'Université catholique de Lille. *Les Associations ouvrières de production en France*, aux jours et heures à déterminer.

E. Vliebergh. *Les Associations et les Œuvres rurales : leur organisation et leur mécanisme*, aux jours et heures à déterminer.

COURS PRATIQUES.

Économie sociale, sous la direction de M. V. Brants.
Droit public et science politique, sous la direction de M. L. Dupriez.
Politique internationale et coloniale, sous la direction de M. P. Poullet.

Ecole des Sciences commerciales et consulaires.

Président : M. DESCAMPS. — Secrétaire : M. NERINCX.

Candidature en Sciences commerciales.

Première année.

W. Bang. Prof. ord. *Langue anglaise*, lundi à 16 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le second semestre; vendredi à 8 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, mardi à 16 h., pendant toute l'année; jeudi à 9 h., pendant le premier semestre, et à 17 h., pendant le second semestre. — *Langue espagnole*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

J. Corbiau, Prof. ord. *Notions générales de droit civil*, lundi à 14 1/4 h., mardi à 14 h., pendant le premier semestre, et lundi à 14 h., pendant le second semestre.

E. Crombecq. *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 h., vendredi à 14 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, mercredi, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

P. Van Santen. *Langue chinoise*, mercredi à 8 h., pendant toute l'année.

G. Doutrepont, Prof. ord. *Rédaction française*, mercredi à 10 h., pendant toute l'année; samedi à 10 h., pendant le premier semestre; vendredi à 10 h., pendant le second semestre.

E. Mathus. *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *Les éléments de la chimie*, mardi à 10 h., pendant le premier semestre, et à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *La Philosophie morale*, mardi à 9 h. et jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., pendant le second semestre.

Licence en Sciences commerciales.

Deuxième année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi à 14 1/2 h., vendredi à 16 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 1/2 h. et samedi à 11 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, lundi à 18 h., mardi à 16 h., pendant toute l'année; jeudi à 15 1/2 h. et vendredi à 16 h., pendant le second semestre. — *Langue espagnole*, mardi à 16 1/4 h. et jeudi à 18 1/4 h., pendant le premier semestre; jeudi à 9 h. et à 18 1/4 h., pendant le second semestre.

V. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique*, mardi à 9 1/2 h., jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial et les matières spéciales qui s'y rattachent*, lundi à 10 h., mardi, vendredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre.

E. Crombecq et **A. Jacques.** *Bureau commercial*, lundi et mercredi à 16 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, lundi à 14 1/2 h., mercredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

P. Van Santen. *Langue chinoise*, mercredi à 9 h., pendant toute l'année.

C. Lecoutere, Prof. ord. *Langue flamande*, lundi à 11 1/2 h. et jeudi à 11 h., pendant toute l'année.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, mardi à 17 1/2 h., jeudi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Troisième année.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, mardi à 10 h. pendant toute l'année, jeudi à 14 h., pendant le premier semestre, et à 8 h., pendant le second semestre. — *Langue anglaise*, lundi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 h., mercredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Langue espagnole*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre, à 18 h., pendant le second semestre, et vendredi à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Carton de Wiart. *Le mécanisme du crédit (bourses et banques)*, lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Droit commercial comparé*, jeudi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Droit industriel*, mardi à 14 h., pendant le second semestre.

C. De Lannoy. *Statistique*, jeudi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Rôle commercial des colonies*, mardi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Descamps, Prof. ord. *Droit des gens*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Van Santen. *Langue chinoise*, mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

C. Lecoutere, Prof. ord. *Langue flamande*, mardi à 11 h., pendant toute l'année; vendredi à 10 h., pendant le premier semestre, et jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

A. Marischal. *Géographie commerciale*, jeudi à 11 h., pendant toute l'année; mardi à 19 h., pendant le second semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx. Prof. extraord. *Droit constitutionnel et droit administratif*, mercredi à 9 h., pendant le premier semestre; jeudi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *Éléments du droit international privé*, vendredi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, mercredi à 16 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, lundi à 15 h., pendant le second semestre.

Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Épreuve unique pour docteurs en droit.

G. Bleikertz. *Langue allemande* et *espagnole*, cours indiqués ci-dessus.

E. Carton de Wiart. *Le mécanisme du crédit (bourses et banques)*, lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial comparé*, jeudi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Crombecq. *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre et à 14 1/2 h., pendant

le second semestre; vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

C. De Lannoy. *Statistique*, mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Van Santen. *Langue chinoise*, cours indiqués ci-dessus.

L. Dupriez, Prof. ord. *Le Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

C. Lecoutere, Prof. ord. *Langue flamande*, cours indiqués ci-dessus.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, mardi à 17 1/2 h. et jeudi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Mathus. *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et à 9 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *L'Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, lundi à 16 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, lundi à 15 h., pendant le second semestre.

Faculté de Médecine.

Doyen : M. RANWEZ. — Secrétaire : M. IDE.

Examen de Candidat.

1re ÉPREUVE.

Deuxième année des études combinées de sciences et de médecine.

E. Masoin, Prof. ord. *La Physiologie humaine* (y compris *la Physiologie comparée*), lundi à 10 1/2 h., jeudi et samedi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mercredi et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

E. Venneman, Prof. ord. *L'Histologie générale et spéciale*, mardi, mercredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes osseux et musculaire)*, lundi, mercredi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes intestinal, circulatoire et urogénital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre;

(Systèmes nerveux et tégumentaire), lundi à 7 3/4 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Embryologie*, vendredi à 7 1/2 h., samedi à 10 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Microscopie et la Biologie*, lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi à 9 h., pendant le second semestre.

Le professeur d'*Anatomie humaine systématique* et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

2e ÉPREUVE.

Troisième année d'études.

E. Masoin, Prof. ord. Le cours de *Physiologie*, indiqué ci-dessus.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie physiologique*, lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 9 1/4 h., pendant le second semestre.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes nerveux et tégumentaire)*, lundi à 7 3/4 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Anatomie humaine topographique* et *Exercices pratiques*, mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre. — *Dissections* comme plus haut.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments d'anatomie comparée*, mercredi de 7 1/2 h. à 9 h., jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

M. Ide, Prof. ord. (suppléant de M. Masoin). *Démonstrations et exercices pratiques de physiologie* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 17 h., pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt. Prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 h., mardi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 h., mardi à 7 h., pendant le second semestre.

E. Masoin. Prof. ord. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, jeudi à 16 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux. Prof. ord. *La Clinique chirurgicale et Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — Suppléant M. L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale, *Consultations gratuites pour les maladies du nez, des oreilles, du pharynx et du larynx*, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre; de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices cliniques*, aux jours et heures à déterminer.

G. Verriest. Prof. ord. *La Clinique médicale et Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

E. Venneman. Prof. ord. *L'Ophtalmologie et la Clinique ophtalmologique*, mardi et vendredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi, de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois. Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *La Pathologie chirurgicale générale et spéciale* y compris *les maladies cutanées et syphilitiques*, jeudi et samedi à 8 h., mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., mercredi à 12 h., jeudi à 7 h., pendant le second semestre.

J. Denys. Prof. ord. *L'Anatomie pathologique et les Éléments de Bactériologie*, leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Pathologie et la Thérapeutique générales*, vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 7 h., pendant le second semestre — *La Clinique propédeutique*, trois scances par semaine, aux jours et heures à déterminer.

M. Ide. Prof. ord. *Les Éléments de Pharmacologie et la Pharmacodynamique*, lundi et vendredi à 12 h., pendant le premier semestre; mardi et jeudi à 10 h., mercredi à 7 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris *les Maladies des enfants*, cours indiqué ci-dessus.

E. Hubert, Prof. ord. *La Clinique et la Policlinique obstétricales, Exercices pratiques*, mercredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

G. Verriest, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

L. Dandois, Prof. ord. Le cours de *Pathologie chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

Troisième examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Médecine légale*, lundi à 7 h., mercredi à 16 h., pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. ord. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

E. Hubert, Prof. ord. *La Théorie des Accouchements et les Manœuvres obstétricales*, lundi, vendredi et samedi à 11 h. — *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et mardi à 16 h. — *La Clinique et la Policlinique obstétricales, la Clinique gynécologique et la Déontologie médicale*, aux jours et heures à déterminer. — *Consultations gratuites de gynécologie*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; à 10 h., pendant le second semest.

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus. — *La Théorie et la Pratique des Opérations chirurgicales*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., jusqu'à Pâques.

G. Verriest, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie des régions*, mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre.

L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *Les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Consultations gratuites*, indiquées ci-dessus.

A. Lemaire, Prof. agrégé. *L'Hygiène publique et privée*, mercredi à

11 h., jeudi et vendredi à 12 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre; jeudi à 11 h., vendredi à 12 h., pendant le second semestre.

Examen pour le grade de Pharmacien.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie pharmaceutique (partie organique); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine organique; les Éléments de Chimie toxicologique*, lundi, mardi et mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. — *Les Opérations analytiques et toxicologiques et les opérations propres à découvrir les altérations et falsifications des médicaments et des substances alimentaires*, lundi de 8 h. à 10 1/2 h. et de 14 1/2 h. à 19 h., mardi de 8 h. à 10 h., mercredi de 8 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

F. Ranwez, Prof. ord. *La Pharmacie pratique (y compris la Pharmacie galénique et magistrale et les Doses maxima des médicaments)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. — *La Pharmacognosie*, lundi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., jeudi de 12 h. à 13 h. — *Les Recherches microscopiques, les Préparations chimiques, les Préparations pharmaceutiques officinales et magistrales*, mardi et jeudi de 14 1/2 h. à 19 h.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Chimie analytique qualitative et quantitative; la Chimie pharmaceutique (partie minérale); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine minérale*, mardi, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

Examen d'Expert-Chimiste.

(Les cours théoriques et pratiques pour les épreuves de l'examen de pharmacien, v. ci-dessus.)

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *L'Introduction à la Médecine légale*, lundi à 7 h. et mercredi à 16 h., pendant le second semestre (cours facultatif).

G. Bruylants, Prof. ord. *L'Analyse des substances médicamenteuses et des denrées alimentaires (compléments)*, mercredi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Compléments de Chimie toxicologique*, cours théorique et pratique, mardi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Notions de Chimie industrielle (partie organique)*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h. — *La Chimie physiologique y compris l'Urologie*, cours théorique et pratique, lundi de 9 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

J. Denys, Prof. ord. *Les Éléments de Bactériologie*, cours théorique et pratique, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Ranwez, Prof. ord. *Recherches microscopiques des substances alimentaires et médicamenteuses (compléments)*, cours théorique et pratique, mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h. — *L'application du microscope à l'analyse des produits physiologiques et pathologiques de l'organisme*, cours théorique et pratique, jeudi de 9 1/2 h. à 12 h.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Compléments de Chimie analytique théorique et pratique. Notions de Chimie industrielle (partie inorganique)*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h. — Suppléant M. F. Ranwez, prof. ord., mercredi de 14 1/2 h. à 19 h.

A. Lemaire, Prof. agrégé. *L'Hygiène publique*, cours indiqué ci-dessus.

Faculté de Philosophie et Lettres.

Doyen : Mgr MERCIER. — Secrétaire : M. REMY.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au Droit.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), lundi à 10 h., mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Notions sur l'histoire contemporaine*, samedi à 11 h., pendant toute l'année.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande* (cours de deux années), mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi à 12 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi à 11 h. et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, jeudi à 10 h., vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 10 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1re partie), mardi à 9 h., mercredi à 10 h., pendant le premier semestre. — *Répétition*, jeudi à 11 h.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, lundi, mardi et jeudi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi à 12 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, mercredi et samedi, à 10 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, jeudi à 12 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, mardi et mercredi à 10 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, mardi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, lundi et mardi à 10 h., mercredi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre. — *Notions sur les institutions politiques de Rome*, vendredi et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philosophie, Histoire, Philologie classique, Philologie romane).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur grec* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 9 h. et vendredi à 4 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie, y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte,* cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1re partie), cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin,* cours indiqué ci-dessus.

Des *exercices* sur des questions de philosophie; des *exercices* sur l'histoire et la géographie; des *exercices philologiques* sur la langue grecque et sur la langue latine; des *exercices* sur les langues latine et romanes, seront donnés une heure par semaine pendant un semestre pour chaque catégorie d'exercices mentionnés. — Les *exercices* sur la langue latine seront continués au second semestre pour la candidature préparatoire au doctorat en philologie classique.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller. Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm. Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard. Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mercredi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants. Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier. Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

P. Colinet. Prof. ord. *L'Explication d'un auteur grec* et *Traductions à livre ouvert*, mardi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le second semestre. — *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont. Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker. Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy. Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin* et *Notions sur les institutions politiques de Rome*, cours indiqués ci-dessus.

Exercices, comme à la première épreuve.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philologie germanique).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre. Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller. Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm. Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants. Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier. Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais, l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais*, lundi à 9 h., mardi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre; samedi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand*, lundi et mardi à 10 h., jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi à 9 h., jeudi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

L. Scharpé, Prof. extraord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands, l'explication d'auteurs allemands, des exercices philologiques sur l'allemand*, lundi à 8 h., mercredi de 8 h. à 10 h., jeudi à 12 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 12 h., mercredi à 7 h., vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus. — *Les Éléments de la langue gothique* et l'*Introduction à la grammaire comparée*, aux jours et heures à déterminer.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais, l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais*, cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand*, cours indiqué ci-dessus.

L. Scharpé, Prof. extraord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands*, *l'explication d'auteurs allemands*, *des exercices philologiques sur l'allemand*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

A. PHILOSOPHIE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Analyse critique d'un traité philosophique* (cours de deux années), vendredi à 12 h., pendant le premier semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* (cours de deux années), vendredi et samedi à 10 h., pendant le premier semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philosophie* et *Étude approfondie de questions de psychologie, de logique ou de morale* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Discussion des matières expliquées*, aux jours et heures à déterminer.

M. De Wulf, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie du moyen âge* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

M. De Baets, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 16 h., pendant le premier semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

Les étudiants qui désirent combiner avec le doctorat en philosophie et lettres (Groupe Philosophie), la licence en philosophie de St-Thomas, auront à suivre en outre certains cours de philosophie à déterminer par un programme particulier. (Voir le programme des cours de l'Institut supérieur de philosophie.)

B. HISTOIRE.

1re SECTION (HISTOIRE ANCIENNE).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 10 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *La critique historique et application à une période de l'histoire ancienne* (cours de deux années), mercredi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre. —*Les Institutions grecques* et *l'Épigraphie grecque* (cours de trois années), jeudi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

J. Van Battel, Prof. extraord. *La Géographie*, aux jours et heures à déterminer.

E. Remy, Prof. ord. *Les Institutions romaines* et *l'Épigraphie latine* (cours de trois années), lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

2e SECTION (HISTOIRE DES TEMPS MODERNES).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *La Critique historique* et *Application à une période de l'histoire* (cours de deux années), lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre. — *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutions des temps modernes*, vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge* (cours de deux années), mercredi à 15 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane*, cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

J. Van Battel. Prof. extraord. *La Géographie*, aux jours et heures à déterminer.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie ancienne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard. Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine*, cours de deux années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 h. et samedi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

E. H. J. Reusens, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Les Éléments de paléographie grecque et latine* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer.

P. Colinet, Prof. ord. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée du grec et du latin* (cours de trois années), mardi à 10 h. (1e année), jeudi et vendredi à 11 h. (2e et 3e années), pendant un semestre et demi.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *Les Institutions grecques*, cours de trois années, indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie classique* (cours de trois années), lundi et mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Les Institutions romaines*, cours de trois années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues romanes* (cours de deux années), mercredi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (temps modernes)*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (temps modernes)* (cours de deux années), mardi à 8 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie romane* (cours de deux années), mardi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire des littératures modernes (partie romane*, cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (moyen âge)*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique du français* (cours de deux années), mercredi de 10 h. à 12 h., pendant le premier semestre; à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (moyen âge)* (cours de deux années), samedi à 9 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)*, (cours de deux années), mercredi à 10 h. — *L'Histoire approfondie de la littérature allemande* (cours de deux années), jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues germaniques* (cours de deux années), lundi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

W. Bang, Prof. ord. *L'Histoire approfondie de la littérature anglaise* (cours de deux années), lundi et jeudi à 9 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique de l'anglais* (cours de deux années), samedi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'explication approfondie d'auteurs anglais (moyen âge et temps modernes)*, (cours de deux années), lundi de 10 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'encyclopédie de la philologie germanique* (cours de deux années), lundi et mardi à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie de la littérature flamande* (cours de deux années), lundi et mardi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (temps modernes)*, (cours de deux années), jeudi à 10 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Scharpé, Prof. extraord. *La Grammaire historique du flamand* (cours de deux années), vendredi à 17 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (moyen âge)*, (cours de deux années), vendredi de 17 h. à 19 h., pendant le second semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs allemands (moyen âge et temps modernes)*, mardi de 17 h. à 19 h., pendant toute l'année. — *La Grammaire historique de l'allemand*, vendredi à 18 h., pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Sciences morales et historiques.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique* et *la Psychologie*, cours indiqués ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1e partie), cours indiqué ci-dessus.

Deuxième épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge* et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Sciences morales et historiques.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire, la Critique historique et Application à une période de l'histoire*, cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *Les Institutions des temps modernes*, cours indiqué ci-dessus.

A. Cauchie, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

E. H. J. Reusens, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, cours indiqué ci-dessus.

Une matière à choisir entre les cours suivants : *L'Histoire ecclésiastique*, *le Droit public* et *l'Économie politique*. (Voir les cours des Facultés de Théologie et de Droit.)

COURS FACULTATIFS.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices de la Conférence d'histoire littéraire grecque et latine*, jeudi de 20 h. à 22 h., pendant le premier semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *Grammaire sanscrite. — Rig-Véda : Hymnes choisis*, aux jours et heures à déterminer.

A. Cauchie, Prof. ord. *Introduction à l'Histoire ecclésiastique*, lundi à 8 h. — *L'Histoire ecclésiastique*, mercredi à 9 h., jeudi à 12 h. — *Exercices critiques du Séminaire historique*, lundi à 20 h. et vendredi à 16 heures.

W. Bang, Prof. ord. *Les Inscriptions vieux-persanes des Achéménides*, aux jours et heures à déterminer.

L. C. Casartelli, Prof. ord. *Le zend et le pehlvi*, aux jours et heures à déterminer.

E. Remy, Prof. ord. Exercices de la *Societas philologa*, mercredi de 20 h. à 22 h.

E. H. J. Reusens, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Les Antiquités chrétiennes et la Paléographie*, cours indiqués ci-dessus.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Les cours d'*Arabe et de Syriaque*, indiqués ci-dessus.

A. Van Hoonacker. Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours d'*Hébreu*, indiqué ci-dessus.

A. Hebbelynck, Prof. ord. de la Faculté de Théologie et Recteur Magnifique. *Les Hiéroglyphes*. Textes choisis, aux jours et heures à déterminer.

P. Ladeuze, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. Le cours de *langue Copte*, aux jours et heures à déterminer. *La Patrologie*, cours indiqué ci-dessus.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, cours indiqué ci-dessus.

Cours spéciaux de Philologie orientale et de Linguistique.

Voir le programme spécial.

Institut supérieur de Philosophie.

ÉCOLE St THOMAS D'AQUIN.

Président : D. MERCIER. — Secrétaire : S. DEPLOIGE.

I. BACCALAURÉAT.

COURS GÉNÉRAUX.

D. Mercier, Prof. ord. et **M. De Wulf**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Logique*, mardi de 16 1/2 h. à 18 h., mercredi

et jeudi de 16 h. à 17 1/2 h., vendredi de 15 h. à 16 1/2 h. pendant le premier semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *L'Ontologie*, mardi de 16 1/2 h. à 18 h., mercredi de 16 h. à 17 1/2 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le IId semestre. — *L'Histoire de la philosophie du moyen âge*, mercredi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, lundi de 8 h. à 10 h., pendant le IId semestre. — *La Physique*, lundi de 8 h. à 10 h., samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Chimie*, lundi de 16 h. à 17 1/2 h. et mardi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le Ir semestre. — *Travaux de laboratoire*, aux jours et heures à déterminer.

COURS SPÉCIAUX.

Première section.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Trigonométrie, la Géométrie analytique et le Calcul différentiel*, mardi à 8 h., mercredi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Biologie générale. Notions de botanique et de zoologie*, mercredi à 9 h., samedi à 8 1/2 h., pendant le second semestre. *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie générales*, vendredi à 11 h., samedi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Seconde section.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie sociale*, vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Méthode d'heuristique et de critique historiques*, lundi à 15 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

II. LICENCE.

COURS GÉNÉRAUX.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Cosmologie*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 10 1/2 h., mercredi à 9 h., jeudi à 10 1/2 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Thiéry. Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychologie*, mardi et mercredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h., pendant le second semestre. — *La Psychophysiologie*, lundi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *Laboratoire de psychophysiologie*, vendredi à 15 heures, pendant le premier semestre.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, jeudi et vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 h. à 10 1/2 h. et vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Histoire de la philosophie du moyen âge*, mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Histoire de la philosophie*, mercredi à 11 h. et jeudi à 16 h., pendant le second semestre.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

COURS SPÉCIAUX.

Première section.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Le Calcul intégral*, mardi et mercredi à 9 h., pendant le premier semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 1/2 h,, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Notions de minéralogie et de cristallographie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *Embryologie, histologie et physiologie du système nerveux*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

Seconde section.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Histoire des doctrines économiques et politiques*, samedi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Méthode d'heuristique et de critique historiques*, lundi à 15 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

III. DOCTORAT.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres et **A. Thiéry**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychologie*, jeudi à 10 1/2 h., vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, lundi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — Laboratoire de *Psychophysiologie*, vendredi à 15 h., pendant le premier semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel et le Droit social*, mardi et jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Théodicée*, jeudi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Histoire de la philosophie*, mercredi à 11 h. et jeudi à 16 h., pendant le second semestre.

L. Becker, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *La Théodicée*, mardi et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

Conférences.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Exposé scientifique du dogme catholique.*

L. De Lantsheere, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Philosophie moderne. — La Philosophie de l'histoire.*

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Hypothèses cosmogoniques.*

C. Van Overbergh. *Le Socialisme contemporain.*

G. Legrand. *Les Origines de la littérature réaliste en France au* XIXe *siècle.*

N. B. — Les jours et heures des Conférences seront annoncés par voie d'affiches.

Cours pratiques.

Laboratoire de psychophysiologie, sous la direction de **M. A. Thiéry**, le vendredi à 15 h.

Laboratoire de chimie, sous la direction de **M. D. Nys**. le vendredi à 15 h.

Conférence de philosophie sociale, sous la direction de **M. Deploige**, le mercredi à 18 h.

Séminaire d'histoire de la philosophie du moyen âge, sous la direction de **M. M. De Wulf**. le jeudi à 18 h.

Faculté des Sciences.

Doyen : M. DEMANET. — Secrétaire : M. SIBENALER.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat à la Pharmacie et à l'Art vétérinaire.

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Logique* et *la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, lundi et mardi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord., et Assesseur du Vice-Recteur. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Exercices pratiques de physique*, vendredi de 10 h. à 12 h., pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. extraord. *Les Éléments de Botanique*, jeudi à 9 h., vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 h. à 12 1/2 h., samedi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *Compléments de Chimie générale*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Compléments de Zoologie*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, vendredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

N. B. — Les étudiants en pharmacie sont exemptés des *Compléments de Zoologie.*

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie.* — *La Cytologie* (partie chimique), lundi à 9 1/4 h., pendant le premier semestre ; jeudi à 9 h., pendant le second semestre.

V. Grégoire, Prof. extraord. *Compléments de Botanique.* — *La Cytologie* (partie morphologique), mardi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre ; vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second sem.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Compléments de Physique expérimentale*, vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire à la Médecine.

Première année des études combinées de Sciences et de Médecine.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus. — *La Logique* et *la Philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, cours indiqué ci-dessus.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi et mardi à 10 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mardi et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

Exercices pratiques de physique, une séance par semaine, pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. extraord. *Les Éléments de Botanique*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. jusqu'à Noël.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. et Assesseur du Vice-Recteur. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. extraord. *La Géométrie projective*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de physique*, une séance par semaine, pendant un semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, et pendant le second semestre, jusqu'au 1r mars.

Travaux graphiques sous la direction de F. Breithof, lundi de 9 h. à

11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.). *Les Éléments de Chimie minérale,* lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, et, pendant le second semestre, jusqu'à Pâques.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Cristallographie,* partie du cours de *Minéralogie* des Écoles spéciales, lundi et mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *L'Algèbre supérieure et les Éléments de la théorie des Déterminants*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Cinématique pure et la Statique analytique*, partie du cours de *Mécanique analytique* des Écoles spéciales.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral, les Éléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Les Éléments de physique mathématique*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie physique,* mercredi de 12 h. à 13 h. et jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique* et *la Philosophie morale,* lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.— *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

A) *Sciences zoologiques.*

G. Gilson, Prof. ord. *La Zoologie systématique*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Anatomie,* mercredi de 7 1/2 h. à 9 h., jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *Compléments d'anatomie,* jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Histologie comparée, la Géographie et la Paléontologie animales,* une séance par semaine, pendant le premier semestre.— *L'Embryologie,*

vendredi à 7 1/2 h., samedi à 10 h., pendant le second semestre. — *Compléments d'Embryologie*, une séance par semaine, pendant le second semestre. — *Exercices pratiques* sur les diverses branches, une séance par semaine, pendant toute l'année.

E. Masoin, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physiologie animale*, lundi à 10 1/2 h., jeudi et samedi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mercredi et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

G. Bruylants, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Chimie physiologique*, lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 9 1/4 h., pendant le second semestre.

B) *Sciences botaniques.*

P. Biourge, Prof. ord. *La Botanique systématique, la Géographie et la Paléontologie végétales*, aux jours et heures à déterminer. — *Exercices pratiques*, deux séances par semaine.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie* (partie chimique), aux jours et heures à déterminer.

V. Grégoire, Prof. extraord. *La Morphologie, l'Anatomie et la Physiologie* (partie physique), aux jours et heures à déterminer.

C) *Sciences minérales.*

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Minéralogie, la Cristallographie* et *la Géologie*, cours des Écoles spéciales indiqués ci-dessous. — *Compléments de Minéralogie et de Géologie*, mercredi à 9 h. — *La Paléontologie (animale et végétale), la Géographie physique*, mercredi à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, une séance par semaine.

C. Blas, Prof. ord. *Les Éléments de Chimie analytique*, cours indiqué ci-dessous.

D) *Sciences chimiques.*

L. Henry, Prof. ord. *La Chimie générale*, vendredi à 9 h. — Conférences sur *La Méthodologie chimique*, aux jours et heures à déterminer.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Cristallographie*, cours des Écoles spéciales, indiqué ci-dessous.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques* (cours de trois

semestres), mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

P. Henry, Prof. ord. *La Chimie physique* (partie du cours de *Chimie générale)*, jeudi et vendredi à 11 h. — *Exercices pratiques*, tous les jours de la semaine sauf le samedi.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *Les Éléments du calcul des probabilités y compris la théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Dynamique*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le Ir semestre; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique mathématique générale*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Exercices pratiques de physique*, mercredi de 15 h. à 18 h.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *L'Analyse supérieure*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h. — *La Méthodologie mathématique*, mercredi à 9 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie sphérique et les Éléments de l'Astronomie mathématique*, mercredi et jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Deuxième année.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie supérieure* (partie du cours), jeudi de 11 h. à 12 1/2 h. — *L'Analyse supérieure (algébrique)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h.

R. De Muynck, Prof. extraord. *La Géométrie supérieure* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *Les Compléments de mécanique analytique*, aux jours et heures à déterminer. — *La Mécanique céleste*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, cours des Écoles spéciales. Voir ci-dessous.

Exercices pratiques d'Astronomie mathématique, de Géodésie et de Topographie, sous la direction de MM. Goedseels et Dumont, aux jours et heures à déterminer.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h. — *La Physique mathématique*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *L'Analyse supérieure (infinitésimale)*, mercredi de 16 h. à 17 1/2 h. — *Les Éléments de l'Histoire des sciences physiques et mathématiques*, une heure par semaine, pendant un semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie mathématique*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h. — *La Géodésie*, jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat (Sciences géographiques).

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Logique et la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Henry, Prof. ord. (Suppléant : P. Henry, Prof. ord.). *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Visites du cabinet de Minéralogie, le vendredi et le samedi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, lundi et mardi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

N. E. Breithof, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

S. Demanet, Prof. ord. et Assesseur du Vice-Recteur. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Exercices pratiques de Physique*, vendredi de 10 h. à 12 h., pendant un semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Éléments des mathématiques supérieures*. Deux heures par semaine, pendant toute l'année.

F. Kaisin, Prof. agrégé. *Exercices de projections cartographiques*, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre.

Deuxième année.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 9 1/2 à 10 1/2 h., pendant le premier semestre (Suppléant pour une partie du cours : M. H. de Dorlodot, Prof. ord.).

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *La Psychologie, y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaine que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre.

G. Gilson, Prof. ord. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Visites des collections de Zoologie, vendredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *Les Éléments de Paléontologie*, aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre; lundi à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Éléments des Mathématiques supérieures*. Deux heures par semaine, pendant le premier semestre

V. Grégoire, Prof. extraord. *Les Éléments de Botanique*, jeudi à 9 h., vendredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 h. à 12 1/2 h., samedi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. agrégé. *Exercices pratiques de Cartographie et de Topographie*, aux jours et heures à déterminer.

Visites du cabinet de Géologie et de Paléontologie, le vendredi et le samedi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles (Sciences géographiques).

F. Kaisin, Prof. agrégé. *La Géographie physique*, aux jours et heures à déterminer.

Le programme sera déterminé ultérieurement.

Ecoles spéciales des Mines, des Constructions civiles, des Arts et Manufactures, d'Architecture et d'Electricité.

Examen pour le grade de Candidat Ingénieur préparatoire aux grades d'Ingénieur civil des mines et d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 26.)

Première épreuve.

J. A. Carnoy. Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *L'Algèbre supérieure et les Éléments de la Théorie des déterminants*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

N. Sibenaler. Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier. Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet. Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck. Prof. extraord. *Manipulations physiques*, jeudi de 14 1/2 h. à 16 1/2 h., pendant un semestre.

J. C. de la Vallée Poussin. Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi de 12 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 9 h. à 13 h., pendant toute l'année; mardi de 9 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Exercices de mathématiques et de mécanique analytique, sous la direc-

tion de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *Les Éléments du Calcul des probabilités y compris la Théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Les Éléments de physique mathématique*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie , *les Éléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Goedseels, Prof. ord. *Les Éléments d'Astronomie (Astronomie physique) et de Géodésie*, mercredi à 12 h., jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

Travaux graphiques relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année. — *Travaux graphiques de Graphostatique*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Exercices de rédaction, sous la direction de M. G. Kaïser, chargé de cours, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur civil des mines. (Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'Analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *(Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi de 14 h. à 15 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines*, à la *Physique industrielle* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de

9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h. et jeudi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre. — Suppléant pour une partie du cours, M. H. de Dorlodot, prof. ord.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant un semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *(Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (l'Hydraulique)*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 17 h. à 19 h., mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi et samedi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant un semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre, et, pendant le second semestre, jusqu'à Pâques.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories de l'électricité*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 15 h. à 18 h., pendant un semestre.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale*, jeudi de 14 1/2 à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mai.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile (Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant

le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée* (*Calcul de l'effet des machines*), lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi de 14 h. à 15 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines*, à la *Physique industrielle*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs aux *Eléments d'architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., et jeudi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre. — Suppléant pour une partie du cours, M. H. de Dorlodot, prof. ord.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus). — *Exercices pratiques*, mardi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 1r mai.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile (Éléments d'architecture)*,

mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indiqué ci-dessus), à partir du 1er janvier.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, vendredi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique*, mercredi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, à la *Mécanique appliquée* (*Stabilité des constructions*) et aux *Constructions du génie civil*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 17 h. à 19 h. et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indique ci-dessus). — *Exercices pratiques*, mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit administratif (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 1r mai.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second sem.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* partie du cours indiqué

ci-dessus), à partir du 1er janvier. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'au 1er avril.

S. Demanet. Prof. ord. *Les Théories de l'électricité*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 14 1/2 h. à 17 h., pendant un semestre.

G. Braet. Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler. Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

P. Poullet. Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et aux *Constructions du génie civil*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 11 h. à 13 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre : vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'annee; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second sem.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de Chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de

10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, vendredi de 15 h. à 17 h., pendant un semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre, et de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 12 1/2 h. pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique* (partie du cours), jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

E. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

Travaux graphiques relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 8 h. à 10 1/2 h., mercredi de 8 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 9 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, samedi de 14 h. à 18 h., pendant le econd semestre.

Examen d'élève-ingénieur constructeur.

Première épreuve.

Même programme que celui de la première épreuve de l'examen d'elève-ingénieur des arts et manufactures et des mines.

Le cours de *Chimie générale* est remplacé par celui de *Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Seconde épreuve.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales* (partie du cours), mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant une partie de l'année.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année.

E. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h. et samedi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

Travaux graphiques relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 8 h. à 11 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 13 h., mardi de 11 h. à 13 h., samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M.V. Lenertz, mardi de 9 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur architecte.

Première épreuve.

Voir le programme de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Seconde épreuve.

Voir le programme de la seconde épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Les élèves-ingénieurs architectes suivent en outre :

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

Examen d'élève-ingénieur électricien.

Section A.

Les programmes des deux premières épreuves sont les mêmes que ceux des deux épreuves de l'examen de candidat ingénieur.

Section B.

Première épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.). *La Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et une partie du second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des Manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de*

chimie opératoire, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, jusqu'au 1r mars.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, vendredi de 15 h. à 17 h., pendant un semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales (partie du cours)*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant une partie de l'année.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 à 11 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Graphostatique et la Science du dessin*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année.

E. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Théories générales de l'Électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Appareils et Méthodes de mesures électriques*, lundi à 8 h. — *Mesures élémentaires d'électricité et Travaux de l'atelier*, lundi de 9 h. à 12 h., pendant toute l'année.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie), mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines* et à la *Physique industrielle*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi et jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

Exercices de mathématiques, de mécanique analytique et de physique industrielle, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, aux jours et heures à déterminer.

Examen
d'Ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre. — Suppléant pour une partie du cours, M. H. de Dorlodot, prof. ord.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi

de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre, jusqu'au 15 mai. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée* (cours facultatif), lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique et hydraulique)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, la *Construction des machines*, jeudi et vendredi, de 16 h. à 19 h., pendant le premier sem.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Mesures et essais électriques*, lundi de 16 h. à 18 h., pendant un semestre (cours facultatif).

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, à la *Mécanique appliquée (Stabilité des con-*

structions), à la *Chimie industrielle*, à la *Métallurgie* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier sem.; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur-Constructeur

Première épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin. Prof. ord. *Les Éléments de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Micha. Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile* et *l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours), à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Cinématique* et *l'Hydraulique*, jeudi de

8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Compléments d'hydraulique*, mercredi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre, jusqu'au 15 mai.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre ; vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, jeudi et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile* et *l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours), à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Électricité et ses Applications industrielles* (partie du cours), mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 16 h. à 18 h., pendant un semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

V. L. J. L. Brants. Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 9 h. à 12 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur-Architecte.

Première épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin. Prof. ord. *Les Éléments de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte. Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite), l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'Architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mardi de 18 1/2 h. à 20 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière. Prof. ord. *La Métallurgie (partie du cours)*, à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

A. Dumont. Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (appareils de levage)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 11 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h. et samedi de 8 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de Minéralogie, vendredi de 16 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second sem.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite), l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'Architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mardi de 18 1/2 h. à 20 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie (partie du cours)*, à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la

Stabilité des constructions, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h. et samedi de 8 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'ingénieur-électricien.

Première épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Technologie des professions élémentaires* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier sem.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (1re partie du cours), à partir du 1er janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Résistance des matériaux : Résistances relatives aux machines; ponts et charpentes métalliques* (1re partie du cours), lundi à 15 h., pendant une partie de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Courants alternatifs*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h. — *Mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique (Turbines et appareils de levage)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant une partie de l'année.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Travaux graphiques* relatifs à *La Construction des machines* et à la *Stabilité (Ponts et charpentes métalliques)*.

jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

G. Gillon, Prof. agrégé. *Télégraphie et téléphonie*, samedi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Excursions, le jeudi, pendant le second semestre.

Travaux d'atelier, sous la direction de M. Lemaitre, aux jours et heures à déterminer.

Seconde épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines* (2e partie du cours), jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (*Sidérurgie*, 2e partie du cours), à partir du 1r janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Compléments d'Électrotechnique*, lundi et samedi de 9 1/2 h., à 11 h. pendant le premier semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Résistance des matériaux* (2e partie du cours), lundi à 16 h., pendant une partie de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les applications des courants alternatifs simples et polyphasés*, vendredi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

G. Gillon, Prof. agrégé. *Les Constructions électrotechniques*, mardi et vendredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année; *Mesures et essais de machines électriques*, jeudi, vendredi et samedi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

V. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques relatifs à la*

construction des machines, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

Excursions, aux jours à déterminer.

Projets et Travaux spéciaux, sous la direction de M. Gillon, lundi et mercredi de 11 h. à 13 h., mardi de 9 h. à 13 h., pendant toute l'année.

Épreuve unique pour les élèves porteurs du diplôme d'ingénieur qui désirent obtenir le diplôme d'ingénieur-électricien.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les compléments d'électrotechnique*, lundi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les courants alternatifs;* théorie des appareils générateurs et récepteurs de ces courants, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Laboratoire de mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Gillon, Prof. agrégé. *Les constructions électrotechniques*, mardi et vendredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année. — *La télégraphie et la téléphonie*, samedi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais de machines électriques*, jeudi, vendredi et samedi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

Projets, sous la direction de M. Gillon, mardi et mercredi de 8 h. à 11 h., jeudi de 8 h. à 12 h., pendant toute l'année.

Excursions, aux jours à déterminer.

Cours facultatif pour les élèves des Écoles spéciales.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées. *La Nomographie* aux jours et heures à déterminer.

Institut Agronomique.

Président : M. P. BIOURGE. — Secrétaire : M. A. LECART.

Examen d'ingénieur agricole.

Première épreuve.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion* et *la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

J. Marchand, Prof. ord. *Physique et mécanique générales*, lundi à 10 h. et mercredi à 8 h., pendant toute l'année; mardi à 10 h., pendant le premier semestre et à 8 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie générale*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Morphologie végétale*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Familles végétales*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Herborisations*, mardi et vendredi à 14 h., pendant le second semestre. — *Les Éléments de Minéralogie, de Géologie et l'Agrologie*, lundi de 8 1/2 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Constructions rurales*, samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; jeudi et samedi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 8 h. à 10 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mardi de 11 1/2 h. à 13 h. et mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le second semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Anatomie comparée et descriptive)*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques*, lundi à 15 h. — *Éléments de zoologie*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

A. Proost, Prof. ord. *L'Entomologie agricole et forestière*, mardi à 15 h., pendant le premier semestre. — *Excursions.*

J. Marchand, Prof. ord. *Le Génie rural (Mécanique, Géodésie agraire, Hydraulique, Arpentage, Levé des plans et Nivellement, Irrigation et Drainage)*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques d'Arpentage, de Nivellement, d'Irrigation et de Drainage*, mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions forestières.* — *La Taille des arbres fruitiers*, jeudi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives)*, mercredi à 15 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h. et à 15 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Météorologie*, lundi à 11 h., pendant le premier semestre. — *La Géologie*, lundi à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *L'Agronomie générale et les Principes généraux de la Chimie agricole*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h. pendant le second semestre. — *La Culture fruitière et maraîchère*, vendredi à 10 h. pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Cultures spéciales*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., pendant le second semestre. — *Les Constructions rurales*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second sem. — *Les Machines motrices employées en agriculture*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La comptabilité générale*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, mardi de 8 h. à 10 h. et samedi de 10 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h. et mercredi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Physiologie et Esthétique animales)*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre. — *Applications.*

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Chimie physiologique*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

Troisième épreuve.

A. Proost, Prof. ord. (Suppléant **J. Pieraerts**, Prof. extraord.). *L'Hygiène*, vendredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière*, samedi de 8 h. à 10 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Excursions forestières.* — *La Taille des arbres fruitiers*, jeudi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *Les Industries agricoles*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h. et vendredi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques (Analyses industrielles et agricoles)*, vendredi de 8 h. à 11 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre; mercredi de 9 h. à 11 1/2 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

A. Meunier, Prof. ord. *La Pisciculture*, vendredi à 12 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Culture fruitière et maraîchère*, vendredi à 10 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Économie rurale*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Machines agricoles*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *La Comptabilité agricole*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 11 h. à 12 h., pendant le second semestre. — *Dessin*, mardi de 8 h. à 10 h., samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique, le Droit rural et forestier, le Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Exploitation des animaux domestiques)*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h. et de 11 h. à 12 h., pendant le second semestre. — *Exercices et Excursions.*

J. Pieraerts, Prof. extraord. *L'Alimentation rationnelle des animaux domestiques*, vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

Examens accessibles aux porteurs du diplôme d'ingénieur agricole.

A. Examen d'ingénieur forestier.

A. Lecart, Prof. ord. *Les Sciences forestières*, aux jours et heures à déterminer. — *Excursions et Applications.*

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique forestière; les notions de Géologie, d'Agrologie et d'Hydrologie spéciales aux forêts; les notions de Météorologie et de Climatologie spéciales aux forêts et les compléments de Pisciculture*, aux jours et heures à déterminer. — *Excursions.*

E. Leplae, Prof. ord. *Le Génie forestier et la Protection des forêts*, aux jours et heures à déterminer. — *Excursions et Applications.*

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Législation forestière*, aux jours et heures à déterminer.

B. Examen d'ingénieur en sciences agronomiques.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil, le Droit pénal, la Procédure et le Droit constitutionnel*, aux jours et heures à déterminer.

A. Meunier, Prof. ord. *La Géologie de la Belgique et la Géographie botanique*, aux jours et heures à déterminer.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Economie rurale, l'Agriculture comparée et l'Histoire de l'agriculture*, aux jours et heures à déterminer.

P. Biourge, Prof. ord. *L'Arboriculture, l'Horticulture et la Culture maraîchère*, aux jours et heures à déterminer.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie, l'Obstétrique, la Podologie, la Ferrure et la Zoologie*, aux jours et heures à déterminer.

X... *Notions de Logique et Philosophie morale*, aux jours et heures à déterminer.

C. Examen d'ingénieur agricole colonial.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil, le Droit pénal, la Procédure et le Droit constitutionnel*, aux jours et heures à déterminer.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture comparée, l'Histoire de l'Agriculture, les Cultures coloniales, l'Agriculture des pays chauds, la Topographie et les Moyens de transport*, aux jours et heures à déterminer.

A. Lecart, Prof. ord. *La Culture forestière*, aux jours et heures à déterminer.

N. *L'Hygiène coloniale*, aux jours et heures à déterminer.

A. Meunier, Prof. ord. *La Géologie et la Géographie botanique*, aux jours et heures à déterminer.

P. Biourge, Prof. ord. *L'Horticulture, l'Arboriculture et la Culture maraîchère*, aux jours et heures à déterminer.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie, l'Obstétrique, la Podologie et la Ferrure*, aux jours et heures à déterminer.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Produits industriels, agricoles et commerciaux*, aux jours et heures à déterminer.

L'élève devra en outre justifier la connaissance de l'une des langues anglaise, allemande ou espagnole.

Examen d'expert-chimiste agricole.

Première épreuve.

Cours indiqués ci-dessus : première épreuve de l'examen d'ingénieur agricole.

Deuxième épreuve.

Cours indiqués ci-dessus : deuxième épreuve de l'examen d'ingénieur agricole.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Les compléments de chimie générale*, aux jours et heures à déterminer.

Exercices pratiques, 2 séances par semaine pendant toute l'année.

Les étudiants en expertise chimique agricole sont dispensés des cours de Culture fruitière et maraîchère, de Taille des arbres fruitiers, d'Entomologie, d'Apiculture et de la 2e partie du cours d'Economie forestière.

Troisième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Sucrerie et la Raffinerie*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h. et vendredi de 11 h. à 12 h. pendant le premier semestre. — *La Laiterie et la Fromagerie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

J. Vuylsteke, Prof. ord. *La Glucoserie, l'Amidonnerie et la Vinaigrerie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Machines frigorifiques*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier sem. — *La Fabrication de l'alcool et de la levure*, lundi de 10 1/4 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique*, mardi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Constructions d'industries agricoles*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Le Dessin*, samedi de

11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 h. à 13 h., pendant le second semestre.

F. Janssens. Prof. ord. *La Microchimie,* lundi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Verhelst. Prof. extraord. *Les Matières premières et les sous-produits des industries agricoles,* vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Excursions.*

L. Frateur. Prof. extraord. *Les Produits alimentaires d'origine animale,* mardi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre. — *Excursions.*

J. Pieraerts. Prof. extraord. *Les Sucres et Matières azotées,* jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie analytique* (partie générale), samedi de 9 1/2 h. à 11 h. pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h. pendant le second semestre. — *Les Appareils et les Opérations chimiques,* samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Analyse des produits agricoles,* jeudi, pendant le premier semestre. — *Laboratoire,* mercredi de 8 h. à 11 1/2 h. et à 14 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h. et à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

S. Deploige. Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Economie politique et le Droit social,* mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier sem.

J. Corbiau. Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil et le Droit commercial,* aux jours et heures à déterminer.

Examen d'ingénieur-chimiste agricole accessible aux porteurs du diplôme d'expert chimiste agricole.

J. Marchand. Prof. ord. *La Physique appliquée,* mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques,* aux jours et heures à déterminer.

A. Theunis. Prof. ord. *Les Compléments d'industries agricoles,* vendredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

P. Biourge. Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique,* jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi à 14 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Analyse microscopique des denrées alimentaires d'origine végétale,* jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

F. Janssens. Prof. ord. *La Chimie biologique,* lundi à 17 h., pendant le second semestre.

V. Grégoire. Prof. extraord. *La Cytologie,* mardi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 h., pendant le second sem.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Polarimétrie*, mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Produits industriels, agricoles et commerciaux*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Analyse chimique des matières sucrées et azotées*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Analyse chimique des denrées alimentaires*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Questions spéciales de chimie*, vendredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Laboratoire*, mercredi à 9 h. et à 14 1/2 h., jeudi à 14 1/2 h., vendredi à 10 h. et à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 8 h. et à 14 1/2 h., mercredi à 8 h. et à 14 1/2 h., jeudi de 8 h. à 11 h. et vendredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

Ecole supérieure de Brasserie.

Examen d'ingénieur-brasseur.

Première épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines à vapeur*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique et la Mécanique générales*, mercredi à 8 h., pendant toute l'année; lundi et mardi à 10 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 h. et mardi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie générale*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique générale* (Morphologie végétale), lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Constructions rurales*, samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, vendredi de 11 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Verhelst, prof. extraord. *Les Matières premières employées en brasserie et distillerie*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculte de Philosophie. *La Philosophie générale et la Religion*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 8 h. à 10 h., depuis la nouvelle annee jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mardi de 11 1/2 h. à 13 h. et mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques* (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives), mercredi à 14 1/2 h. et vendredi à 11 h. pendant le premier semestre; mercredi à 9 h. et vendredi à 11 h. pendant le second semestre. — *La Fabrication du sucre* (facultatif), jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie générale théorique et pratique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre, lundi à 15 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Emploi des moteurs*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Constructions de brasseries et de distilleries*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Dessin*, jeudi et samedi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 15 h., pendant le second semestre.

L. Verhelst, Prof. extraord. *La Fabrication de la bière* (Zymotechnie), mardi à 8 h. et vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h. et vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Appareils et installations de malterie et de brasserie*, lundi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/4 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *L'Esthétique animale*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Les Sucres et les Matières azotées*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Troisième épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines à vapeur*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi, de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Vuylsteke, Prof. ord. *L'Amidon et le Glucose, la Vinaigrerie*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre. — *Les Machines frigorifiques et leurs applications*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.— *La Fabrication de l'alcool et des levures (distillerie)*, lundi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie appliquée et les Analyses bactériologiques*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 15 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *La Comptabilité*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Culture des orges et des houblons*, mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Verhelst, Prof. extraord. *Les Questions spéciales de brasserie; le Droit fiscal*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *L'Analyse et le Contrôle en distillerie*, aux jours et heures à déterminer pendant le second semestre. — *Excursions*, jeudi, pendant le second semestre.

Brasserie expérimentale, le mardi. — *Travaux pratiques du laboratoire de zymotechnie*, mercredi de 9 h. à 12 h. et de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année; jeudi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, mardi de 10 h. à 13 h., samedi de 11 h. à 13 h.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Polarimétrie*, mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

Institut préparatoire

POUR L'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES, A L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

Directeur : **Is. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.
Professeurs : **Is. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.
E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.
F. Breithof, ingénieur.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

Le Secrétaire, J. VAN BIERVLIET.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ, **A. HEBBELYNCK.**

CERCLE MATHÉMATIQUE DES ÉTUDIANTS de l'Université catholique de Louvain.

STATUTS.

Art. 1. — Il est constitué à Louvain une association, qui prend le nom de Cercle Mathématique des Etudiants de l'Université de Louvain.

Art. 2. — Cette association a pour but l'étude et la diffusion des sciences mathématiques.

Art. 3. — Elle se compose d'un nombre illimité de membres et est dirigée par un bureau composé d'un professeur portant le titre de président d'honneur et de quatre membres étudiants qui portent le titre de président, vice-président, secrétaire et trésorier-bibliothécaire. Le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier bibliothecaire sont élus annuellement et sont rééligibles à leurs fonctions. Le président et le secrétaire doivent être choisis parmi les aspirants au doctorat en sciences physiques et mathématiques.

Art. 4. — Les admissions sont prononcees par le bureau sur la présentation d'un membre, huit jours au moins après que cette présentation aura été faite en séance ordinaire du Cercle. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée par le bureau que pour des motifs graves.

Art. 5. — La société comprend trois espèces de membres, des membres honoraires, des membres effectifs et des membres correspondants.

Les membres qui versent annuellement une cotisation de cinq francs au moins sont membres honoraires.

Pour être membre effectif, il faut être inscrit au rôle des étudiants de l'Université et verser une cotisation annuelle de trois francs.

Les membres effectifs qui, à leur sortie de l'Université, continuent à verser la cotisation annuelle de trois francs deviennent membres correspondants du Cercle.

Tous les membres recevront, le cas échéant, un exemplaire des publications.

Art. 6. — Les réunions ont lieu à des dates déterminées par le bureau.

A chaque réunion un membre est désigné par le bureau pour dresser un rapport sur le travail du jour. Ce rapport est lu à la séance suivante et conservé par le secrétaire à la disposition des membres.

Le secrétaire inscrit dans un registre spécial les procès-verbaux des séances.

Un ou plusieurs registres destinés aux comptes du Cercle sont tenus par le trésorier.

Toute réunion du bureau peut être provoquée par deux de ses membres, la date en est fixée par le président d'honneur.

Art. 7. — Le bureau représente le cercle. Il désigne éventuellement un bibliothécaire-adjoint et fait tous les règlements d'ordre intérieur que peut nécessiter l'exécution des statuts. Il décide sur les points qui n'auraient pas été prévus par ceux-ci.

Art. 8. — Chaque année, après les vacances de Pâques, le Cercle tient une assemblée générale qui clôture l'exercice courant. Après la lecture du rapport annuel par le secrétaire, l'assemblée approuve le compte du trésorier et élit le bureau pour l'année académique suivante. Le bureau organise pour cette circonstance une conférence sur une question qui se rapporte au programme du cercle.

Art. 9. — Les fonds qui constituent l'avoir social sont consacrés, par les soins du bureau, à l'achat d'ouvrages importants, de revues spéciales, etc.

Art. 10. — Les modifications aux statuts sont proposées par le bureau ou par un groupe d'au moins cinq membres. Elles sont discutées lors de l'assemblée générale et pour être adoptées, elles doivent réunir les deux tiers des voix des membres présents.

Art. 11. — En cas de dissolution, les biens du Cercle seront attribués à l'Université.

REGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Art. 1. — Le bibliothécaire tient au courant les deux catalogues de la bibliothèque : l'un renseigne les publications (livres, revues, etc.) par ordre de matière, l'autre par noms d'auteurs.

Tous les livres portent sur le titre le cachet du Cercle, ce cachet est répété sur la couverture des livraisons.

Art. 2. — Les membres du Cercle peuvent emprunter chez eux pour leur usage, en signant un reçu au livre à souches, les publications qui leur sont utiles.

Il est fait exception : 1° pour la dernière livraison de chacun des périodiques, laquelle doit rester au local du Cercle.

2° Pour les ouvrages nouvellement acquis, lesquels doivent aussi rester au local du Cercle pendant quinze jours.

3° Pour les ouvrages rares et les collections qu'il serait difficile de se procurer, qui ne sortent pas du local.

Les reçus sont rendus aux emprunteurs lorsqu'ils rapportent les ouvrages à la bibliothèque.

Art. 3. — Le prêt au dehors n'est accordé que pour la durée d'un mois. Passé ce délai, les ouvrages devront rentrer à la bibliothèque, ou bien le reçu devra être renouvelé.

Art. 4. — Lorsqu'un ouvrage en prêt est demandé par un autre membre, le premier emprunteur doit le restituer à l'expiration d'une semaine ou immédiatement, si le prêt date de plus d'un mois.

Art. 5. — Les infractions entraînent le refus de nouveaux prêts.

Art. 6. — Le local est accessible les jours de séances de 14 1/2 h. à 16 1/2 h. aux membres du Cercle, qui pourront y consulter les publications, y compris celles exceptées à l'art. 2.

Il est interdit d'y fumer pendant les mêmes heures.

Art. 7. — Le bibliothécaire et son adjoint ont la surveillance du local pendant les heures dont il vient d'être question.

CERCLE MATHÉMATIQUE.

BUREAU POUR 1901-1902.

Président d'honneur : M. le professeur E. Pasquier.
Président effectif : M. G. Dehairs.
Vice-Président : M. G. Verriest.
Secrétaire : M. G. de Fooz.
Trésorier-bibliothécaire : M. E. Clément.

Membres honoraires :

MM. les professeurs J. Carnoy, S. Demanet, Ch.-J. de la Vallée-Poussin, R. De Muynck, E. Goedseels, E. Suttor, les PP. Thirion et Bosmans, S. J.

Membres correspondants :

MM. L. Van Emelen, J. Delvosal et O. Pierre.

Membres effectifs :

MM. Couturier, Van Gyseghem, Crowet, Van den Bossche, Somville, Odeurs, Van Mollé, Feye, Coppée, Mathieu, Cerckel, Van der Gucht, Ectors, Goemans, Fontainas, de Ramaix, Daelman, Van Overstraeten, de Cordes, Nève, Roderburg, de Condé, Dubois, Fasseaux, Van Wymersch, Alliaume, Dufour, Boucqué, Hallez, Ectors, Terby, Jacquemin, Stillemans, Calicis, Baerts, Casteels, Smal, Simon, Cornet, De Rey.

RAPPORT
sur les travaux du CERCLE MATHÉMATIQUE, présenté par M. Guill. de FOOZ, secrétaire.

Messieurs,

C'est un honneur appréciable et une satisfaction légitime de présenter le premier rapport sur les travaux du Cercle Mathématique.

Si jeune qu'elle soit, notre société a déjà eu une activité sérieuse; bien qu'à peine connue dans le monde universitaire, elle a déjà contribué avec succès à l'avancement et à la diffusion des sciences mathématiques.

Et tout d'abord, disons un mot de nos origines : elles furent modestes. Il y a près de trois ans, six ou sept jeunes gens se trouvaient réunis dans un local des Ecoles spéciales devant un grand tableau noir, pas trop surpris de se rencontrer dans un rendez-vous aussi peu poétique. Ils se connaissaient à peine, mais dès cette première entrevue, ils s'étaient liés par cette camaraderie de bon aloi qui caractérise les réunions estudiantines.

Une même idée avait germé, presqu'en même temps, chez plusieurs d'entre eux, un fait les avait frappés, ils y pensaient depuis longtemps, ils s'étaient un jour communiqué leurs réflexions et se virent occupés des mêmes projets.

Ils avaient remarqué que dans toutes les Facultés, fonctionnent des Cercles spéciaux, constitués sous la direction d'un professeur, pour le plus grand profit des étudiants qui y trouvent un complément nécessaire à leurs études et à la fréquentation des cours généraux. Ces groupes spéciaux, sous la direction d'un maître éclairé, procurent des avantages nombreux et considérables dont la nécessité éducative, pour la formation sérieuse de l'esprit scientifique, est unanimement appréciée aujourd'hui.

Les étudiants qui s'occupent de mathématiques étaient privés de ce moyen efficace de travail sérieux, de cette préparation scientifique spéciale.

Qu'il me soit permis de citer les paroles de Monseigneur le Recteur, elles sont un puissant témoignage de sa sollicitude pour nous en même temps qu'un encouragement flatteur pour nos travaux. Notre société avait à peine un an d'existence lorsque Monseigneur le Recteur rappelait dans son discours d'ouverture, le 17 octobre 1899, cette importance incontestable du travail scientifique. « Il faut que dans une Université, disait-il, on cultive la vérité par amour d'elle-même et que du sein de nos Facultés s'élève une atmosphère de science, que tous, élèves et professeurs, puissent librement respirer, sans autre préoccupation que celle de nourrir leur intelligence et d'accroître le patrimoine du savoir. »

Rien n'est plus propre à entretenir et à renouveler sans cesse cette atmosphère scientifique que les Cercles dont je vous parlais. Les membres étudient une question avec soin, cherchent à prévoir les objections qu'on pourrait leur faire, se préparent à exposer leur travail en séance. C'est là, sans conteste, un exercice éminemment utile et profitable, il contribue dans une large mesure au perfectionnement de cette classe d'étudiants qui forme l'élite de la jeunesse universitaire.

Il s'agissait de jeter les fondements d'un Cercle Mathématique, organisé d'une façon analogue à celle des Cercles similaires et d'expérimenter pendant quelque temps si une telle idée pouvait recevoir une réalisation pratique et durable.

On pouvait craindre plusieurs obstacles que n'ont pas à redouter les autres Cercles ou Conférences pratiques. Le principal de ces obstacles résidait dans le petit nombre d'étudiants s'adonnant exclusivement aux sciences mathématiques. Si, dans un Cercle, le trop grand nombre de membres est nuisible, son insuffisance le serait aussi; il faudrait, pour organiser des séances sérieuses, ou bien les faire trop rares ou bien surmener les travailleurs zélés.

Nos statuts ont remédié à ce grave inconvénient en admettant comme membres effectifs, non-seulement les étudiants en sciences physiques et mathématiques, mais aussi les autres étudiants qui s'occupent de mathématiques, spécialement les élèves-ingénieurs dont le programme, au moins pour la candidature, est fort analogue à celui des mathématiciens purs.

La période sur laquelle j'ai l'honneur de vous faire rapport peut se subdiviser en une période d'essai et une période que je puis appeler de succès.

Après avoir élu un comité provisoire composé seulement d'un président, M. L. Van Emelen et d'un secrétaire, M. l'abbé O. Pierre, les

sept membres dont se composait le cercle naissant, discutèrent et arrêtèrent le but de leur réunion et l'organisation que ce but réclamait.

Le but du cercle serait de préparer les membres à pouvoir favoriser l'avancement et la diffusion des sciences mathématiques. Parmi les moyens proposés pour atteindre ce but, la réunion choisit les suivants :

D'abord les travaux personnels, mémoires, notes, etc., présentés par les membres et analysés par des rapporteurs désignés spécialement pour chaque travail.

Ensuite, la proposition et la solution de questions relatives aux diverses branches de l'enseignement mathématique.

En troisième lieu, des conférences théoriques et pratiques sur l'enseignement des mathématiques élémentaires.

Enfin, le dépouillement des revues et, si possible, la publication par le cercle d'un organe réunissant les travaux que l'on aurait jugés dignes de l'impression.

Telles étaient, dans leur substance, les idées qui présidaient à la formation du cercle et l'on procéda à l'élection du bureau définitif pour l'année 1898-1899. Ce bureau se composait de :

M. G. Dehairs, président; M. l'abbé O. Pierre, secrétaire; M. L. Van Emelen, secrétaire-adjoint; M. E. Clément, trésorier.

En 1899-1900, le comité comprenait :

M. G. Dehairs, président; M. E. Clément, vice-président; M. l'abbé O. Pierre, secrétaire; M. J. Van Gyseghem, trésorier.

Ces deux années forment ce qu'on pourrait appeler la période d'expérimentation. Elle a compté quinze séances dont je commence par établir le bilan.

Ce bilan, ainsi que les renseignements historiques qui précèdent, sont extraits du rapport de M. l'abbé O. Pierre pour cette période.

Les principes fondamentaux de la théorie des déterminants, qu'il est à souhaiter de voir entrer dans tous les programmes de l'enseignement moyen, la théorie géométrique des rapports anharmoniques et de l'involution, quelques communications sur les coniques inscrites et circonscrites à un triangle, le théorème de Stewart et ses corollaires, le point de Brocard et le point de Lemoine, le cercle des neuf points, un cas intéressant de lieu géométrique, une résolution de l'équation du second degré, furent tour à tour l'objet d'exposés simples, clairs et précis.

Quelques travaux de M. L. Van Emelen méritent une mention spéciale. Outre son travail original sur les foyers des coniques, il donna dans

une forme concise quelques applications des formules qui fournissent le développement en série de cos mx et de $\frac{\sin mx}{\sin x}$.

L'auteur arrive par des déductions faciles à deux développements assez curieux de 2^{m-1}. La formation du carré d'un polynome en x, par une méthode toute spéciale, est l'objet d'un travail de plus longue étendue. Le développement, très simple, se présente sous forme d'un tableau, facile à construire et réduisant le calcul d'un carré d'un polynome de degré quelconque à quelques additions de coëfficients. Les applications qu'en propose l'auteur sont intéressantes : on en voit sortir tour à tour la formule de la somme des *m* premiers nombres entiers, plusieurs autres sommations moins connues et, enfin, deux formules trigonométriques.

A la même séance, nous avons fait la connaissance d'un nouveau symbole $1_\theta = \cos\theta + i \sin\theta$. L'emploi de ce symbole, très général, nous a ménagé, sous des formes nouvelles, diverses démonstrations intéressantes. La considération des puissances entières de 1_θ conduit à des formules importantes dont l'auteur nous présente quelques considérations remarquables.

Dans la réunion du 26 mai 1899, honorée de la présence de M. le professeur E. Pasquier et de celle de M. E. Goedseels, administrateur-inspecteur de l'Observatoire royal de Belgique, M. le professeur Daubresse, répondant à notre désir avec une bonne grâce dont nous lui sommes encore reconnaissants, nous a parlé de la règle à calcul. Il nous donna avec des détails intéressants la description et le maniement de cet instrument si simple et si utile à la fois.

Cependant, si l'on dispose de l'abaque d'une des nombreuses formules qui se rencontrent dans la pratique de l'ingénieur, l'usage de la règle à calcul n'est plus même nécessaire lors de l'application à un cas particulier de la formule dont il s'agit.

Qu'est-ce qu'un abaque? Comment le construit-on? Comment s'en sert-on? Telles sont les questions auxquelles a répondu d'une façon générale M. G. Dehairs dans une conference intéressante et pratique.

Dans son rapport soumis à l'assemblée générale du 11 mai 1900 M. l'abbé O. Pierre se demandait si le Cercle Mathématique était né viable : il ne comptait que quelques membres et l'on avait à redouter le départ de certains de ses éléments les plus dévoués. Malgré cette situation défavorable, M. l'abbé O. Pierre répondit affirmativement à la question qu'il s'était posée et les autres membres du bureau pour

l'année 1900-1901 conscients de la tâche qui leur incombait envisagèrent l'avenir avec confiance.

Ce bureau fut composé comme suit :

Président, M. l'abbé O. Pierre; vice-président. M. G. Verriest; secrétaire, M. G. de Fooz; trésorier-bibliothécaire, M. E. Clément.

Mais dès le début de l'année, la démission de notre président, appelé à l'enseignement, mit quelqu'entrave à l'accomplissement immédiat de notre tâche.

Comment en effet trouver un membre assez zélé et assez dévoué pour remplir cette importante fonction?

Heureusement, parmi les nouveaux membres qui étaient venus grossir nos rangs, se trouvait : M. C. Couturier, docteur en sciences physiques et mathématiques et élève de notre nouvel institut électro-mécanique; sa compétence dans les sciences mathématiques, dont il n'avait cessé de s'occuper, nous était d'ailleurs connue. A la séance du 14 décembre 1900, il fut élu président à l'unanimité.

Dès lors, notre comité, solidement établi, se mit en devoir de donner à notre Cercle une constitution définitive et durable.

Dans sa pensée, il y avait lieu d'en obtenir de l'autorité rectorale la consécration officielle comme société universitaire; il y avait des démarches à faire auprès de Messieurs les Professeurs. Il fallait acquérir des livres, etc.

Ce plan, Messieurs, nous l'avons réalisé dans son entier, il a même été dépassé !

Nos premiers pas se portèrent vers Monseigneur le Recteur. Pour avoir une idée de l'accueil qu'il nous a fait, il suffit de relire son discours d'ouverture de 1900, et particulièrement le passage dans lequel, parlant de l'inertie et de l'esprit étroit de certains jeunes gens cependant réputés très forts, il termine par cette conclusion : « Habituez-vous donc, Messieurs, de bonne heure, à lire, à réfléchir, à travailler par vous-mêmes. Venez renforcer les rangs de ces étudiants d'élite dont les dissertations et les monographies occupent déjà une place importante dans notre bibliographie universitaire. De tout temps, mais depuis une dizaine d'années surtout, l'Université de Louvain a pris à cœur de développer chez les élèves l'esprit d'initiative, tout en les mettant en garde contre les déceptions et les écueils. Elle a créé des cours libres sanctionnés par des grades académiques, elle a multiplié et encouragé les conférences, les Séminaires et les Cercles d'études, elle a mis enfin à votre disposition la salle de lecture de la Bibliothèque où toute facilité vous est donnée

pour vous familiariser avec les auteurs qui vous sont journellement cités au cours.

« Car, ici encore, se vérifie l'axiome : « Ignoti nulla cupido. » La regrettable inertie qu'on vous signalait tout à l'heure, ne provient-elle pas, en effet, de ce que l'étudiant connaît à peine les livres par leur titre, et qu'il n'a jamais goûté la douce satisfaction d'une recherche, d'une trouvaille personnelle? »

Vous le savez, Messieurs, notre Cercle Mathématique répond directement aux désirs ainsi exprimés par le chef respecté de l'Université.

Afin de donner de la stabilité à notre Cercle, l'élément étudiant étant essentiellement variable et mobile, nous avons songé à choisir un Professeur, qui, tout en nous aidant de ses conseils, maintiendrait les traditions et servirait, selon les désirs de l'autorité, de trait d'union dans ses rapports avec elle. Notre choix se porta d'un commun accord sur M. le professeur E. Pasquier.

Ce maître éminent nous paraissait le mieux à même de nous diriger dans la suite de nos démarches et, j'ose le dire, il a pleinement réussi.

Jusqu'alors nos réunions se tenaient dans une salle de cours des Ecoles spéciales; il fallait choisir un local fixe et moins sévère. Après quelques recherches, le bureau donna ses préférences au local du Cercle Industriel. Nous en disposons depuis lors, grâce à la bienveillance rectorale et à l'accueil obligeant que nous fit M. le professeur De Walque, président de ce Cercle.

Notre magnifique armoire-bibliothèque est un don de l'Université et c'est à M. le professeur E. Pasquier que nous devons la plupart des volumes et des revues qui en garnissent un grand nombre de rayons; autant de rayons lumineux destinés à éclairer nos jeunes intelligences!

De son côté, M. le professeur Carnoy nous fit don de ses ouvrages et à la suite des démarches faites par M. le professeur Goedseels, M. le Ministre de la guerre voulut bien nous faire parvenir les importants travaux de la triangulation de la Belgique.

Grâce à la générosité de M. le professeur Pasquier et à son admirable activité pour augmenter le nombre de nos membres, nous sommes déjà près de soixante, nous avons pu acquérir de nouveaux ouvrages, nous abonner à diverses revues mathématiques dont je crois inutile de donner ici la liste détaillée.

Vous le voyez, Messieurs, notre cercle est, dès maintenant, assez bien outillé pour atteindre le but que lui ont assigné ses fondateurs : l'avancement et la diffusion des sciences mathématiques.

Pour assurer son fonctionnement normal et embrasser toutes les branches des sciences physiques et mathématiques, il faudrait cependant nous abonner encore à bien des revues, acquérir un grand nombre d'ouvrages récents, voire même divers modèles ou instruments. Ce sera le progrès de demain.

J'aborde une autre partie de ma tâche de rapporteur en donnant un court aperçu de nos travaux pendant l'année académique 1900-1901.

Ce sera la meilleure preuve de la vitalité de notre cercle.

Le 9 novembre j'ouvrais la série de nos réunions en vous entretenant de la Géométrographie ou art des constructions graphiques. Cette méthode toute récente permet de fixer la simplicité et l'exactitude des constructions géométriques; son grand avantage consiste à pouvoir décider quelle est la plus simple et la plus exacte entre plusieurs constructions qui s'offrent pour la solution d'un problème. Quelques applications permirent de juger de la fécondité du procédé.

Notre dévoué vice-président, M. G. Verriest, s'occupa également de géométrie : il nous exposa à la séance du 20 février les procédés employés par Mascheroni pour ramener l'exécution des principaux problèmes de la géométrie à l'emploi du compas seul sans restriction. Puis à l'aide de la théorie de l'inversion, il arriva à la solution de problèmes intéressants et classiques. Le procédé de construction préconisé par M. G. Verriest donne dans certains cas des constructions plus simples et plus exactes que les procédés ordinaires, comme le fait voir la Géométrographie.

A leur tour les principes de la géométrie projective conduisirent M. M. Alliaume à un procédé pour la construction des coniques. Ce procédé, tout en se rattachant à d'autres déjà connus, se distingue par sa réelle originalité.

A la même séance, M. Jacquemin donna une communication sur les théorèmes intéressants de Landelin pour arriver à la valeur linéaire de l'excentricité dans les sections coniques.

Dans le domaine de la géométrie analytique, nous avons entendu M. A. Odeurs traiter des droites isotropes. A ce propos une discussion vive et courtoise surgit entre différents membres : elle eut pour conclusion l'importance qu'il faut attribuer aux quantités imaginaires.

Sur l'invitation de M. le professeur Carnoy, qui voulut bien honorer la réunion de sa présence, M. l'abbé F. Bouqué et M. Ch. Terby nous entretinrent lé 26 février de certaines questions d'algèbre récemment introduites dans le cours. Le premier exposa une nouvelle méthode d'approximation pour le calcul des racines incommensurables. Cette

méthode élégante a sur le procédé classique de Newton l'avantage de conduire plus rapidement et plus exactement à un grand nombre de décimales exactes. Le second nous fit une nouvelle demonstration du principe fondamental de la théorie des équations, à savoir que toute équation du degré m possède au moins une racine. Celle-ci a le mérite d'être relativement simple.

M. Dufour, dans la séance du 15 janvier, soumit les jeux de hasard aux raisonnements mathématiques. Il nous démontra d'une façon irréfutable que les chances du joueur sont moindres que celles du banquier, de sorte que le joueur doit fatalement perdre. Et cette conclusion à elle seule est suffisante pour détourner de pareils jeux tout homme de bon sens.

Cette question des jeux de hasard m'amène à parler des opérations des caisses de retraite, dont nous a entretenu notre sympathique président dans la réunion du 14 décembre. M. C. Couturier commença par quelques notions sur les tables de mortalité. Ensuite laissant de côté la méthode employée par les compagnies d'assurances, il exposa, dans tous ses détails, une nouvelle méthode d'évaluation des rentes par leur développement en série ordonnée suivant les puissances croissantes du taux pour un franc par an. Cette série est très rapidement convergente et présente l'avantage de donner la solution du problème même si la mortalité change et, dans ce cas, les tarifs ne sont pas à recommencer. L'exposé clair et précis de cette nouvelle méthode nous prouva une fois de plus la valeur scientifique de notre président.

Le 29 janvier, M. O. Somville traitant les applications des logarithmes nous montra la théorie et le fonctionnement des tables de Gauss relatives aux logarithmes d'addition et de soustraction. Ces tables permettent d'effectuer le calcul de formules comprenant une suite de termes réunis par les signes additif et soustractif et que les tables ordinaires obligent à des transformations préalables.

Les fonctions hyperboliques dont les propriétés rappellent beaucoup celles des fonctions circulaires et qui possèdent de nombreuses applications furent l'objet d'une intéressante conférence de M. F. Van den Bossche à la réunion du 5 mars dernier.

Dans la séance du 5 février, l'un de nos membres fondateurs M. G. Dehairs, élève de la quatrième année des Ecoles spéciales et du second doctorat en sciences physiques et mathématiques, est venu combler, au moins pour les membres du cercle, ce qu'il est, peut-être, permis de considérer comme une lacune de l'enseignement mathématique dans

nos premières années. Comme l'avait fait M. le professeur Daubresse deux ans auparavant, il nous parla de la règle à calcul avec toute la clarté et toute la simplicité que peut exiger un auditoire où se trouvent même des étudiants de l'Institut préparatoire.

Mais l'infatigable M. G. Dehairs ne s'en tint pas là. Trois semaines plus tard, il nous présentait le planimètre d'Amsler, cet instrument destiné à mesurer les surfaces planes et qui est d'un usage presqu'aussi fréquent dans l'art de l'ingénieur que l'est la règle à calcul elle-même. Il nous en a donné la théorie et la description, ainsi que tous les détails que comporte son application pratique.

Quelques jours avant les vacances de Pâques, le P. Bosmans, S. J., vint nous donner une brillante conférence sur la résolution des triangles sphériques par les tables de lignes trigonométriques naturelles jusqu'à Tycho-Brahé.

L'éminent préfet des études scientifiques au collège Saint-Michel à Bruxelles s'est attaché à démontrer la thèse suivante : « Ne soyons pas trop exclusifs dans nos méthodes. Si nous en inventons de nouvelles, avant de les appliquer intégralement, réexaminons bien les anciennes et tirons-en tous les avantages qu'il est possible d'y trouver. »

Après nous avoir donné une idée des méthodes d'Hipparque, de Ptolémée et de leurs successeurs, il compara le calcul à l'aide des lignes trigonométriques naturelles au calcul par logarithmes et arriva à cette conclusion que si la découverte des logarithmes a été certainement des plus importantes, on avait cependant eu le tort d'abandonner complètement l'emploi des lignes naturelles et qu'il eût mieux valu continuer à se servir des petites tables donnant à la fois les lignes naturelles et les logarithmes.

Le P. Bosmans ne s'est pas contenté de nous témoigner sa vive sympathie en se faisant inscrire comme membre honoraire de notre Cercle, il a voulu, en venant jusqu'à nous, nous faire bénéficier de ses travaux originaux et de son érudition savante. Nous avons été heureux de saluer un maître dont tous les élèves ont pu apprécier le grand talent d'exposition. Nous lui en demeurons reconnaissants.

Il me reste, Messieurs, pour terminer cette courte analyse de nos séances de l'année, à vous parler de la conférence sur la triangulation de la Belgique, donnée par M. le professeur Goedseels.

Le conférencier mit en évidence les immenses services rendus au pays par l'armée dans l'exécution des cartes topographiques, et signala à ce propos quelques attestations caractéristiques. D'ailleurs l'emploi

des cartes du Dépôt de la guerre s'est tellement généralisé, et les services qu'on en retire sont si fréquents qu'on ne songe même plus à adresser des remercîments aux autorités militaires.

M. le professeur Goedseels se déclare heureux de pouvoir appeler l'attention des membres du Cercle sur ces travaux géodésiques. Cette tâche est bien facile, attendu que l'Institut cartographique militaire a eu l'heureuse idée de publier jusque dans ses moindres détails tout ce qui est relatif à sa triangulation du royaume de Belgique. La collection complète de ces publications scientifiques, ainsi que les brochures de vulgarisation qui s'y rattachent, sont offertes au Cercle par le conférencier au nom de M. le Ministre de la guerre.

Notre professeur distingué exprime l'espoir que les membres du Cercle sauront de temps en temps trouver quelques heures pour prendre connaissance du contenu de ces publications et se propose à cette fin de les résumer à grands traits. Sans entrer dans les détails de son exposé, bornons-nous à noter qu'il y a deux sortes d'erreurs à éviter, elles sont relatives les unes aux observations, les autres aux calculs. Dans leurs travaux, les officiers belges se sont appliqués à diminuer les causes d'erreurs, et à ce propos le conférencier, en nous expliquant le détail des opérations, nous a fait ressortir clairement les progrès accomplis à chaque époque.

Enfin, M. le professeur Goedseels rappelle les paroles de M. le général Nerenburger louant le zèle et le dévouement de cette classe d'officiers d'élite servant leur patrie dans le silence de la paix.

Tels sont, Messieurs, les premiers pas de notre Cercle, ce nouveau-né au soleil universitaire. Ils sont, nous sommes heureux de le constater, de bon augure pour l'avenir.

Je ne puis clore ce rapport sans rendre hommage à l'accueil favorable que nous avait réservé Monseigneur le Recteur. Nous pouvons nous flatter, à juste titre, de cette haute marque d'estime et de bienveillance.

Rendons aussi hommage au zèle et au dévouement de M. le professeur Pasquier. Ce dévouement s'est manifesté par bien des preuves : les démarches à propos du local et de la bibliothèque, l'empressement à nous indiquer des sujets pour nos conférences, la générosité à laquelle nous devons la plupart des ouvrages qui garnissent notre bibliothèque, ressource si précieuse pour un jeune Cercle.

Enfin, notre sympathique président d'honneur, nous a donné une marque spéciale de sa bienveillance en honorant de sa présence toutes nos réunions, apportant ainsi à nos faibles efforts l'appoint de sa science et de ses conseils.

M. le professeur Goedseels ne nous a pas non plus ménagé ses sympathies, il a assisté à presque toutes nos réunions et nous a donné cette magnifique conférence sur les procédés employés dans la triangulation de la Belgique.

L'adhésion unanime des professeurs chargés de l'enseignement des sciences physiques et mathématiques nous a été particulièrement sensible. Elle nous est un gage assuré de l'accueil que nous recevrons auprès de chacun d'eux, lorsque nous serons amenés à recourir à leurs conseils et à leurs lumières pour préparer nos travaux.

Merci donc à l'autorité rectorale et à nos maîtres éminents. Nous leur exprimons toute notre gratitude.

Merci aux fondateurs de notre Cercle, MM. l'abbé O. Pierre, L. Van Emelen, G. Dehairs, E. Clément et F. Vanden Bossche.

Merci à tous les membres dont les travaux ou les rapports nous ont valu tant de séances instructives et intéressantes.

Merci aux membres du bureau, cheville ouvrière du Cercle; à son président M. C. Couturier et à son vice-président M. G. Verriest qui ont dirigé nos discussions avec tant de tact; à son trésorier M. E. Clément pour le zèle qu'il a montré dans l'accomplissement de fonctions qui ne sont pas les moins importantes, même aux yeux de mathématiciens.

Que ces noms, Messieurs, demeurent gravés dans notre esprit.

Souvenons nous d'eux, de l'Université de Louvain. Soyons travailleurs, soyons chrétiens. Ayons à cœur de marquer notre place dans la société, mais surtout persévérons dans la bonne voie.

Pour terminer, je forme au nom de vous tous, les vœux les plus ardents pour la prospérité du Cercle Mathématique. Que le nombre de ses membres augmente sans cesse. Que ses conférences plus nombreuses et plus originales marquent un progrès à chaque période qu'elle inscrira dans ses archives. Qu'une franche camaraderie continue à régner non-seulement dans nos réunions, mais aussi partout où nos membres se retrouvent. En somme, formons pour notre Cercle Mathématique ce souhait des étudiants allemands pour leur *Verein : Vivat! floreat! crescat!*

CONFÉRENCE D'ÉCONOMIE SOCIALE.

COURS PRATIQUE.

XVIe ANNÉE.

Directeur : M. le professeur V. Brants.

Ont pris part aux travaux en 1900-1901.

MM. Biebuyck, Albert, d'Ypres.
de Bray, Auguste, de Braine-le-Comte, licencié en sciences commerciales et consulaires.
de Trannoy, Henri, de Schaerbeek.
Eeckhout, Georges, de Dottignies.
Gielens, Alphonse, d'Eeckeren.
Hebbelynck, Léon, de Meirelbeke.
Hervy, Charles, de Mons.
Jamart, Louis, de Hal.
Mussche, Auguste, de Détroit (E. U.).
Taymans, André, de Bruxelles.
Vermaut, Robert, de Courtrai, docteur en droit.
Vliebergh, Emile, avocat.

RAPPORT

sur les travaux de la CONFÉRENCE d'ÉCONOMIE SOCIALE, pendant l'année académique 1900-1901, par M. Georges EECKHOUT.

Messieurs,

Le cours pratique d'Economie sociale compte aujourd'hui seize ans d'existence. Soumise, par l'extrême mobilité des éléments qui la composent, aux difficultés chaque année renaissantes d'un renouvellement quasi-intégral, notre Conférence donne ainsi, de sa vitalité réelle, un témoignage qu'on ne pourra récuser.

Nous avons reculé les limites auxquelles la tradition bornait nos recrutements : un étudiant du doctorat en philosophie et lettres prit place parmi nous; notre groupe s'est même alimenté aux sources plus jeunes auxquelles l'*Alma Mater* avait ouvert son programme, en accueillant cette année un licencié en sciences commerciales et consulaires. Une division plus détaillée du travail accusa aussitôt l'introduction de ces éléments nouveaux, et la seule énumération des sujets abordés — à laquelle je dois me restreindre d'ailleurs — témoigne suffisamment que dans un même champ d'expériences, la spécialisation de nos recherches nous a poussés vers des avenues très diverses. Citons : les règlements d'ateliers, les formes de conciliation et d'arbitrage, le travail des femmes, les régies communales et le socialisme municipal, les cartels (1), la crise économique du XVI[e] siècle, les jeunes délinquants, le travail des aveugles, le travail à domicile d'après l'enquête belge, le droit d'association, etc.

On sait le cadre et l'atmosphère de nos réunions : point de tribune, point d'exercices oratoires ni de discussions bruyantes; une table où s'amoncellent les livres qu'appelle l'échange courtois des idées; là s'ébauche mainte publication future dont les opinions, toujours personnelles à l'auteur, n'engagent aussi que sa seule responsabilité.

(1) M. A. de Bray a publié le résultat de ses études sur *les Ententes entre producteurs* dans le premier numéro d'une nouvelle publication universitaire, le *Bulletin de l'Union des anciens étudiants de l'Ecole Commerciale et Consulaire de Louvain*, in-8°. Polleunis et Ceuterick, 1901.

Fidèle à une tradition qui lui est chère, le cours pratique unit l'enquête sur place à l'étude patiente des documents. A la lumière des principes, les données expérimentales et l'enseignement qui se dégage des textes s'unissent, se corrigent et se fortifient dans un mutuel contrôle; c'est la méthode qui présida toujours à nos investigations.

Sous la conduite de MM. l'abbé Mellaerts et l'avocat Vliebergh — qui nous continue son active et précieuse collaboration (1), — une visite au Boerenbond de Louvain nous permit d'apprécier la vitalité de ce groupement professionnel, et d'etudier dans leur mécanisme les multiples rouages de cette puissante corporation : assurances contre l'incendie, assurances sur la vie et contre les accidents du travail, assurances contre la mortalité du bétail, achat et vente en commun de matières premières et de produits agricoles, coopérative de crédit dont nous signalerons en passant le prodigieux développement, bureau de consultation, etc. Au contact de cette mutualité qui centralise tant de services, chacun de nous avait compris le rôle prépondérant que l'association, à la campagne, joue dans l'action sociale contemporaine.

Non moins instructive fut notre visite à la Maison pénitentiaire de Louvain : le régime des détenus, l'organisation du travail, le système de rémunération, les produits de l'activité patiente et inventive, autant de sujets qui éveillèrent les questions en foule et suscitèrent des échanges de vues intéressants. Mais l'étude du régime cellulaire en lui même fut pour nous la source des plus précieux enseignements : devant ce problème débattu trop souvent au point de vue absolu, et résolu tour à tour par des théories contradictoires, il importe d'observer qu'il y a vingt façons diverses de pratiquer un même régime; l'isolement n'est pas *tout* le système cellulaire; c'est la séparation des contacts mauvais, laquelle prépare et seconde les influences moralisatrices; or s'il est vrai que l'organisation de notre régime pénitentiaire est appelé à réaliser plus et mieux que l'internement d'un être dangereux, s'il est vrai que l'étroite cellule où l'on punit doit s'ouvrir aux horizons du bien et s'illuminer d'un rayon d'espérance, nous déclarons ne pas comprendre ce

(1) A une de nos séances, il nous communiqua une partie de ses études sur *la question agraire en Irlande*, publiées depuis, in-8°. Brecht, Braeckmans, 1901. — Nous tenons à propos de notre visite au Boerenbond à mentionner aussi son instructive monographie de la première caisse Raiffeisen fondée en Belgique : *la Caisse d'épargne et de crédit de Rillaer* (*Revue sociale catholique*, 1901).

mécanisme quelque ingénieux qu'en soit l'agencement, s'il n'est mû par le souffle divin des idées chrétiennes. C'est ainsi qu'en s'imprégnant de l'esprit qui anime les institutions on en voit se transformer et se préciser la notion.

Cette utilité pratique et immédiate des enquêtes n'en demeure cependant pas le seul effet : avec une satisfaction dont presque chaque année nous apporte le renouvellement, nous voyons nos anciens, par delà nos frontières, appliquer la même méthode et en retirer les fruits appréciés. Nos deux précédents rapporteurs qui, comme bon nombre des nôtres déjà, avaient conquis une bourse de voyage du Gouvernement, sont partis pour l'étranger : M. Joseph Henry a observé à Berlin et Amsterdam, le système des impôts communaux; M. Fernand Chavée à Paris, s'est attaché à l'examen des applications de la loi de 1898 sur la réparation des accidents du travail. Et cette année, encore, au moment d'imprimer ce rapport, nous avons la satisfaction de saluer le succès d'un de nos collaborateurs, M. Robert Vermaut, docteur en droit et licencié en sciences sociales et politiques. Le jury des bourses de voyage vient d'agréer son travail d'économie politique sur les régies communales. D'autres, sur des terrains variés, ont poursuivi leurs travaux personnels ou creusé des sillons nouveaux. Tous, encouragés et soutenus par leur ancien maître qui les suit aux heures laborieuses, lui gardent une vive reconnaissance dont il voudra bien recueillir ici l'expression.

SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE.
(Section de Philosophie générale.)

Composition du bureau durant l'année 1900-1901 :

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique; Mgr MERCIER, président de l'Institut supérieur de Philosophie.

Président : M. THIÉRY, professeur.

Vice-Président : M. l'abbé SIMONS, docteur en philosophie.

Trésorier : M. Alb. MICHOTTE.

Secrétaire : M. Georges BUYSSCHAERT.

Membres : MM. DE FOURNY et LOTTIN.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE pendant l'année académique 1900-01, par M. Georges BUYSSCHAERT, secrétaire sortant.

Messieurs,

Toute société bien organisée et bien vivace tient à cœur de présenter à la fin de chaque cycle annal un exposé aussi clair que possible de ses travaux. Aussi notre société pour l'exploitation des mines philosophiques ne fera-t-elle point exception à la règle, d'autant plus que des conditions exceptionnellement favorables l'incitent plus que toute autre à produire ce bilan.

Voyez : Point de pertes à enregistrer; rien que des gains; rien que d'heureux résultats, et peut-être bien la découverte de nouvelles veines d'une inepuisable richesse. Celles de l'esthétique et de la psychologie physiologique, exploitées avec prédilection par les membres de notre active société, permirent à ceux-ci de faire preuve d'une grande énergie et d'une habileté consommée. Le mérite est d'autant plus grand que l'énorme concurrence qui se fait un peu de toute part dans ces branches ne les a point empêchés de les entamer et de s'en tirer avec honneur. Il faut d'ailleurs ajouter qu'ils étaient aidés de temps en temps par un vigoureux coup de pioche de la part de quelques anciens travailleurs rompus à pareille besogne. Qu'on en juge, pour autant qu'il y a moyen par ces quelques lignes d'un rapport malheureusement trop incomplet :

*
* *

La première des conférences fut du plus grand intérêt. M. le professeur De Wulf y passa en revue devant un auditoire nombreux les philosophies catholiques actuelles non scolastiques. Il en distinguait trois principales.

La première est celle des conservateurs opiniâtres, de ceux qu'on peut appeler les vieux scolastiques. Ce sont ces retardataires qui, dans le flot des systèmes actuels et des découvertes scientifiques, restent immobiles ; se bouchant les oreilles pour ne pas entendre un raisonnement qui ne serait point présenté en syllogisme, fermant les yeux devant tout fait

scientifique quelque peut déconcertant. On dirait vraiment qu'ils craignent que le microscope, menaçant de découvrir les subtilités de leur métaphysique, ne constitue un danger imminent pour la foi. Ils oublient toutefois que les scolastiques du XIIIe siècle, dont ils se prétendent les fidèles disciples, ne se désintéressaient nullement des sciences de leur époque, ni des opinions qui surgissaient autour d'eux.

Les spiritualistes outrés, disciples de Cousin, forment un second groupe. Ce sont les philosophes de l'idéal qui, conservant comme leur maître une bonne teinte cartésienne, croient devoir opposer au sensualisme brutal un autre extrême, d'ailleurs très vague. Très en vogue d'abord dans le clergé français, ce système est depuis une dizaine d'années plus ou moins abandonné, cédant la place au phénoménisme et au subjectivisme, issus de Kant. C'est le troisième groupe adversaire, de loin le plus important et aussi le plus dangereux.

A la suite du philosophe de Kœnigsberg, ils frappent d'ostracisme la raison pour placer sur le trône de la certitude la volonté, le sentiment. Déjà en germe chez Ollé-Laprune, dans sa position défectueuse du problème de la certitude (on sait qu'il basait celle-ci sur les « Elans du cœur »), ces idées subversives font très vite leur chemin par suite de l'état misérable de l'enseignement supérieur des catholiques, et des tracasseries gouvernementales forçant croyants et non-croyants à se laisser endoctriner à la Sorbonne. « Le syllogisme n'est qu'un leurre ; du monde extérieur nous n'avons qu'un instinct ; le phénoménisme est le dernier mot de toute philosophie ». Voilà les leçons qu'on ne retient que trop fidèlement. On se demande comment les prêtres, qui défendent ces thèses, parviennent à les concilier avec le dogme catholique. Aussi, conclut fort bien l'éminent historien, l'étude de la Néo-Scolastique n'est nullement une question de luxe ou de goût, mais une véritable nécessité devant le danger imminent qui menace nos croyances.

Inutile d'ajouter que de bruyants applaudissements soulignèrent cette finale et que M. le président remercia chaleureusement le brillant conférencier.

*
* *

D'un tout autre genre fut la conférence suivante de M. l'abbé Balthasar sur le plain-chant. Ce qu'il y a de commun avec la musique, c'est le rythme ; celui-ci étant une certaine proportion dans un discontinu. Il faut, en effet, pour qu'il y ait rythme, que dans un tout les divisions aient entre elles une certaine régularité. Or, cela se trouve dans le chant

liturgique, où les distinctions, les neumes, les syllabes musicales sont proportionnées entre elles, comme l'orateur le fait voir par des exemples.

Dans la musique moderne, le rythme est plus artificiel, basé sur le retour régulier du temps fort. Tout le monde n'est pas de cet avis. L'honorable conférencier expose et réfute sommairement les théories de M. Houdard et du P. Dechevrens : l'une et l'autre se rencontrent en ce point qu'elles veulent appliquer au plain-chant lui-même, la mesure qui est le propre de la musique moderne. Prenant acte de cette notion que le rythme du plain-chant est libre, l'orateur donne les règles qui en sortent tout naturellement pour la durée des notes, les renforcements de la voix, les pauses, etc.

Puis il passe à une question tout actuelle : qu'est-ce qui convient le mieux aux cérémonies liturgiques : la musique moderne ou le plain-chant? En bon philosophe, M. l'abbé Balthasar distingue. S'il s'agit de relever la pompe extérieure, c'est la musique moderne qu'il faut prendre. Faut-il au contraire venir en aide aux prières, nourrir la piété, c'est le plain-chant qui est à préférer comme faisant ressortir les mots du chant. Ce n'est pas à dire qu'il faille systématiquement et toujours exclure la musique polyphone de l'Eglise : elle peut rendre de bons services aux grandes fêtes liturgiques.

Cette brillante conférence excita une vive discussion dans laquelle M. l'abbé De Meester attaqua la première partie et fit preuve de connaissances étendues dans la matière. MM. les abbés Simons et Bossy et M. Defourny prirent également part à la discussion.

* * *

M. l'abbé Coppens se risqua sur le terrain de l'esthétique et se proposa de justifier la définition thomiste du Beau. « *Quæ visa placent :* ce qui plaît à la vue ou, plus généralement, toute connaissance qui plaît. »

Et en effet la partie la plus importante et la plus obvie de cette notion complexe, c'est bien le côté subjectif, le plaisir esthétique, qui seul nous avertit de la présence du beau et en constitue la partie formelle. A ce propos, l'orateur entre dans une étude détaillée du plaisir, nous le faisant voir comme une activité normale et plénière d'un être conscient. Le plaisir esthétique étant une espèce dans ce genre, il s'agissait de montrer sa note spécifique. Le conférencier la trouve dans le mot « visa », qu'il interprète comme une vision de l'intelligence, une connaissance. Là-dessus nouvelle étude sur la connaissance, d'où il ressort que le plaisir esthétique, excluant toute notion d'utilité se caractérise par la connaissance, en tant que connaissance, une pure contemplation.

Comme pour en prolonger l'intérêt une discussion aussi vive que longue suivit cette belle conférence. On reprocha d'abord à l'orateur d'être subjectiviste, ce à quoi il répondit que pour n'avoir considéré surtout qu'un seul côté, il n'excluait nullement l'autre, qui était d'ailleurs présupposé par sa notion du plaisir esthétique. Quant à la question du beau sensible on ne parvint guère à se mettre d'accord.

*
* *

Comme pour passer de la théorie à la pratique, M. Destrée, conservateur du Musée au parc du cinquantenaire à Bruxelles, nous entretint dans une importante conférence des artistes du moyen âge. Partant de ce fait que le véritable artiste puise à deux sources : la nature et la tradition; il prit à tâche de nous montrer cette double influence et surtout la première chez les artistes qui remplirent la période de la chute de l'Empire Romain d'Occident aux xve et xvie siècles. A Rome, la décadence de l'art accompagna la chute de l'empire : heureusement que le transfert du trône à Byzance enraya une décadence complète. C'est à Byzance que naquit des élements Romain, Grec et Oriental, cet art, qui dans son apogée fut le maître de l'art d'Occident pour tomber ensuite dans cette immobilité occasionnée par l'abandon de la nature.

Il faut aller jusqu'au xiie siècle pour rencontrer l'art dans nos contrées; car c'est grâce aux Croisades que le contact avec Byzance excita le goût artistique. Ici, l'honorable conférencier commence à étudier l'observation de la nature, surtout dans les vierges de cette époque. Cette imitation va quelquefois, au xiie siècle, jusqu'au réalisme excessif; et ce n'est guère qu'au xiiie qu'on commence à idéaliser.

M. Destrée parcourt successivement l'école française, très féconde et renommée pour ses fleurs, l'école allemande se rattachant à la précédente, puis l'école de Florence qui ne vient que plus tard et doit à Cimabuë et à Giotto d'avoir introduit le naturel dans l'art conventionnel. Revenant chez nous, nous y trouvons, au xive siècle, Hennequin de Liége, Beauneveu de Valenciennes, Jean de Bruges, qui ont supplanté l'art français, alors en décadence.

L'orateur passe alors aux peintres Van Eyck, Hugo Vandergoes, Roger Vanderweyen, le maître de Memling, dont les vierges, malgré leur idéalisme, sont aussi empruntées à la nature; enfin aux sculpteurs Brabançons.

L'intérêt de cette belle étude fut encore augmenté et sa thèse pleinement confirmée par les tableaux et les bas-reliefs qui nous furent projetées avec une grande netteté, grâce à de puissantes lanternes électriques.

.˙.

Continuant toujours dans le sens esthétique, M. l'abbé Homans nous exposa d'une façon vraiment scientifique un point de technique de l'art du peintre, à savoir la théorie des gammes de couleurs de M. l'abbé Delescluze, un prêtre de la Flandre Occidentale.

Il s'agit de savoir si le peintre dans la disposition des nuances ne suit pas certaines règles fixes dictées par les couleurs elles-mêmes : En d'autres mots, s'il n'y a pas une harmonie de couleurs pour des raisons objectives, comme il y a harmonie de sons par suite de rapports simples, et lesquels? M. l'abbé Delescluze croit pouvoir répondre affirmativement en se basant sur l'analogie entre sons et couleurs. Remarquant d'une part que l'équilibre dans les corps élastiques est régi par certaines lois (harmoniques, gammes, accords) et d'autre part que les couleurs aussi sont dues à des vibrations, il prétend appliquer ces mêmes lois aux couleurs.

Il commence par construire, grâce aux indications fournies par la musique, une échelle de 128 nombres et dans celle-ci des gammes de 32 degrés. Ensuite, se basant sur les données fournies par l'étude des couleurs et dans le spectre et chez les artistes, il assigne une nuance à chaque nombre de façon à former un cercle de 128 couleurs.

En possession des gammes ainsi constituées et des lois du coloris que M. l'abbé Homans nous explique fort bien sur les tableaux de M. Delescluze, il est possible d'analyser les toiles des maîtres et de les copier en chiffres, les chiffres de la gamme de ce maître. On arrive ainsi à constater que des 32 gammes possibles 5 seulement sont employées. On peut dans ces gammes transposer un tableau quelconque sans changer la perspective, car on conserve l'harmonie des couleurs, c'est-à-dire les rapports simples entre leurs nombres. A l'appui de cette thèse M. l'abbé Homans nous montre un tableau de Rubens : *La Vierge au perroquet*, 4 fois transposé.

.˙.

M. l'abbé Buysschaert reprend cette théorie de M. l'abbé Delescluze et se demande quelle valeur il faut accorder à cet arrangement de couleurs. Il faut commencer par se demander ce que veut l'auteur des *Secrets du coloris*. Car ce livre n'est pas tout ce qu'on peut désirer en fait de clarté.

L'idée maîtresse c'est que « les lois d'équilibre dans les corps élastiques, comme l'échelle des harmoniques, la constitution de gammes, la

loi d'Euler sur les accords s'appliquent aux couleurs aussi bien qu'aux sons ». A en juger par les propres paroles de l'auteur, son livre et son arrangement des couleurs constitueraient une tentative de preuve dans ce sens.

Il a déterminé d'abord les notions d'harmoniques, de gammes, de tonalité et sur ces notions ainsi que sur cette faible donnée que l'extrême rouge diffère à peu près de moitié de l'extrême violet, il range ses couleurs en clavier de 128 touches. Qui ne voit que pareil procédé, ne peut raisonnablement pas prétendre au titre de preuve.

Aussi M. Buysschaert ne peut accorder aux chiffres des couleurs que la valeur de simples numéros, sans portée objective décidément prouvée. Le travail de M. Delescluze revient alors à une formulation plus ingénieuse de ce qui n'est encore qu'une belle hypothèse, pour la vérification de laquelle le conférencier exprime encore plusieurs difficultés tirées des sciences physique et physiologique.

Cette critique ne fut pas sans réplique. M. l'abbé Homans reprit la thèse de M. Delescluze et objecta au conférencier d'avoir déprimé la valeur objective de la théorie. Dans la discussion, M. l'abbé Simons et M. Defourny soutinrent les conclusions du critique.

*
* *

M. l'abbé Lottin nous amena sur un terrain nouveau en attaquant la théorie Lombrosienne du « type criminel ». Y a-t-il, se demande l'honorable conférencier, un ensemble de caractères anatomiques, physiologiques, psychologiques, communs et exclusifs au prétendu criminel-né?

Il arrive à la conclusion que les caractères anatomiques ne sont ni communs, ni spéciaux; que les caractères physiologiques sont en partie communs, mais non spéciaux, les psychologiques en partie communs et en partie spéciaux. Dès lors, peut-on bien affirmer l'existence d'un type criminel-né? Il s'agit d'examiner l'influence de l'hérédité. On distingue l'hérédité directe, atavique et pathologique. Or, l'hérédité directe ne rend compte que des prédispositions fonctionnelles aux caractères physiologiques et psychologiques, et n'explique nullement la direction prise (actu) par ces caractères. L'atavisme de son côté n'explique rien non plus; il est surtout en défaut pour les dispositions psychologiques. Quant à l'hérédité pathologique ou anomalies embryonnaires, elle explique, semble-t-il, les caractères anatomiques et physiologiques; les caractères psychologiques sont parfois liés nécessairement à une anomalie; mais c'est la grande exception.

Par conséquent, conclut M. l'abbé Lottin, si le type criminel existe au point de vue psychologique, il n'est nullement le fruit d'une hérédité, sur laquelle l'éducation n'aurait pas de prise. Conclusion qui excita une vive et intéressante discussion.

* * *

Le dressage des animaux, telle fut la question assez suggestive que nous exposa M. l'abbé De Bruxelles dans une conférence pleine d'intérêt et d'agrément. Il partait du principe que pour pouvoir discuter avec quelque chance d'aboutir le problème de l'instinct, il faudrait avoir une notion aussi juste que possible de la capacité psychique de chaque espèce animale.

Or, pour en arriver là, l'observation vulgaire ne suffit pas. Il faut l'expérimentation, c'est-à-dire la provocation de faits artificiels. Une des formes les plus à recommander de cette expérimentation serait le dressage systématique de chaque espèce, pour autant bien entendu qu'elles sont abordables, les microbes restant hors concours. Le dressage en effet n'altère pas les facultés de l'animal; il favorise seulement son acte en forçant la brute à déployer complètement ses activités psychiques.

Pour en arriver au côte pratique, le conférencier attaque le docteur Souplet, un peu trop pressé de tirer des conclusions. A peine celui-ci a-t-il fait quelques expériences qu'il rencontre déjà *des brutes douées d'intelligence*. M. De Bruxelles reprend les faits invoqués par M. Souplet et trouve que les animaux ont tout simplement prouvé que d'intelligence ils n'avaient aucune trace.

Quoiqu'il en soit de ces inductions trop hâtives le dressage n'en servira pas moins à nous donner une connaissance plus approfondie des qualités psychiques des animaux et à écarter de prime abord toute une série d'animaux dans la discussion sur les rapports de l'instinct et de l'intelligence.

La discussion animée qui suivit ne fut pas moins intéressante : elle porta sur l'utilité de ce dressage et sur les inconvénients pratiques qu'il présenterait toujours. Enfin on convint qu'on pourrait toujours essayer.

* * *

Dans une séance suivante ce fut à M. l'abbé Rosseel de soutenir la thèse aristotélicienne disant que le plaisir est le résultat d'une activité pleine et normale. L'observation et l'expérience se rencontrent à prouver cette assertion.

En effet, à chaque source d'activité correspond une source de plaisir. Mais cette activité doit rester dans certaines limites d'intensité et de durée; si elle doit être pleine, elle ne peut cependant pas déborder. Elle ne peut pas nuire non plus à l'unité de coordination et de subordination qui existe entre les diverses facultés; sinon elle cesserait d'être normale.

D'autre part qui ne sait, que l'oisiveté et la monotonie causent l'ennui et la douleur? Ici l'observation montre que certains plaisirs en apparences passifs, comme les distractions, les jeux doivent précisement leur caractère à la normalité de l'action posée.

Les modifications organiques et certaines expériences spéciales attestent elles aussi une augmentation d'énergie dans le plaisir, une diminution dans la douleur. L'excès produit la faiblesse et la dégénérescence, tandis que, le défaut d'exercice peut aller jusqu'à causer l'atrophie.

Pareille thèse ne pouvait manquer d'engager à la discussion ceux qui en étaient quelque peu amateurs. Aussi MM. les abbés Delbaere, Simons et autres attaquèrent-ils vivement l'opinion de l'orateur, notamment sur l'activité dans les jeux où l'on ne constate pas toujours un parallélisme entre l'augmentation du plaisir et celle de l'activité; ainsi que sur le point de savoir si ce n'est pas l'obtention de la fin, bien plus que la recherche elle-même, quoique cependant plus active, qui est cause de plaisir.

*
* *

Avec la conférence de M. l'abbé De Stryker, nous restons encore toujours dans les sciences expérimentales. La suggestion voilà le thème choisi par l'honorable conférencier. Pour sa définition il se base sur des expériences assez intéressantes faites par M. Binet dans les écoles de Paris. La suggestion d'après cela est une pression morale qui détermine dans le sujet suggestionné un acte de foi regardé comme objectivement raisonnable.

Dès lors quelle est l'influence que peut avoir la suggestion sur les divers actes que pose la liberté humaine. En morale, il rejette l'avis de ceux qui considèrent l'action suggestive comme nécessitante, et trouve que le peu de cas où l'on a résisté à cette influence suffit à prouver le maintien du libre arbitre. Si, en général, la critériologie n'est pas atteinte par la suggestion, dans la pratique cependant, les philosophes aussi bien que les gens ordinaires, se laissent influencer par les principes et

les préjugés. Une certaine suggestibilité est nécessaire même pour l'éducation. Toutefois la pédagogie pourrait encore profiter par ailleurs de l'influence suggestive en inaugurant une méthode d'éducation nouvelle laquelle ferait remarquer aux élèves les erreurs causées par la suggestion et exciterait ainsi leur attention et leur esprit critique. En procédure, l'influence du facteur suggestif est capitale et néfaste, l'instruction des procès se faisant par interrogatoire, et l'interrogation étant d'autre part un mode de suggestion très sensible.

* * *

Dans une suivante séance, M. l'abbé Gobert nous livra une étude intéressante et très documentée sur les colonies animales, dans laquelle il fit preuve d'une vaste érudition scientifique. Impossible d'entrer dans tous les détails, d'énumérer tous les animaux qu'il evoquait à l'appui de sa thèse, notre rapport doit se contenter d'indiquer la thèse principale.

C'était specialement la théorie coloniale de M. Edmond Périer que M. Gobert combattait. On sait que le Zoologiste français, voulant rendre compte de la composition pluricellulaire des animaux, ne voit dans ceux-ci, depuis le plus infime jusqu'au plus élevé que des agrégats de monaires, d'abord séparées. M. Gobert, en parcourant toute la série animale, lui oppose partout un développement embryonnaire inverse. L'animal commence par être monocellulaire, puis dans des stades ultérieurs apparaissent des segmentations, donnant lieu à l'âge adulte à une composition pluricellulaire définitive. Cette composition n'est donc pas due à l'addition de cellules venant du dehors, mais bien à la simple division cellulaire.

* * *

Dans une autre séance, la tribune fut occupée par M. Michotte qui nous exposa les difficultés que rencontre la thèse cosmoologique de la spécificité des natures dans les phénomènes d'isomérie et de polymérie des corps simples.

Il paraît en effet que devant des cas d'allotropie, comme ceux du phosphore et du soufre, il est impossible de soutenir encore l'existence d'un fond substantiel, source de propriétés inaliénables. Seule la théorie mécaniciste de la matière homogène et du mouvement semble s'offrir comme solution à la difficulté; d'autant plus que la formation de l'ozone vient confirmer l'hypothèse d'une simple condensation.

L'honorable conférencier examine ces diverses objections. Pour l'ozone,

il nous montre que, soit qu'il s'agisse d'une véritable combinaison ou d'une simple condensation, la cosmologie scolastique s'en accommode également bien. Pour les cas du soufre et du phosphore. Il propose de distinguer dans les propriétés d'un corps deux groupes distincts, mais dépendants l'un de l'autre : le groupe des propriétés chimiques et celui des propriétés physiques. Le premier resterait toujours indissolublement lié au fond substantiel, dont il trahirait la présence. Le second au contraire, plus dépandant des circonstances extérieures pourrait changer avec elles. De cette façon, que le phosphore soit blanc ou rouge, pourvu que le corps nous présente tels phénomènes chimiques déterminés, nous pourrions l'appeler phosphore.

Explication dans laquelle M. Michotte trouve une confirmation pour la thèse de la spécificité des natures.

*
* *

Une des séances les plus agréables de toute l'année fut celle où M. l'abbé Daumont, dans un langage imagé et fleuri, nous esquissa le mouvement apologétique de la philosophie française actuelle.

Ces philosophes catholiques, parmi lesquels figurent MM. Blondel, Fonsegrive, Denis, Brunetière, rejettent le procédé métaphysique de l'ancienne apologétique, le déclarant impuissant à mener les esprits au christianisme. Désertant ce camp réputé longtemps inexpugnable, où vont-ils se réfugier? Kant s'offre à eux, les bras ouverts, et ils s'y jettent aveuglement. Ce n'est plus en effet, selon eux, dans l'ordre intellectuel, mais dans l'ordre moral qu'il faut chercher les raisons de croire; ce ne sont plus les esprits mais les cœurs qu'il faut gagner, pour amener les hommes au christianisme.

Il y a des difficultés cependant. D'une part le philosophe de Kœnigsberg leur apprend qu'ils ne peuvent jamais atteindre que leur propre existence, que la raison et la volonté sont à elles-mêmes leur propre loi; le christianisme d'autre part leur présente le surnaturel que la nature ne peut cependant pas tirer de son propre fond. Ils croient se tirer de ce mauvais pas en déclarant à tout qui veut les entendre que le surnaturel est postulé par notre être, et que la révélation répond à un besoin de notre nature. Bien peu philosophe est celui qui déclarera suffisante cette explication.

Mais les grands mots d'immanence et d'autonomie n'apaisent-ils pas bien mieux les inquiétudes de nos philosophes modernes, que les subtilités de la vieille métaphysique? M. Daumont finit en nous montrant

surtout chez M. Denis, ces apologistes nouveaux arrivant à poser solennellement comme but ce qui n'est rien moins que la condition, et à conclure qu'il faut être chrétien pratiquant avant de pouvoir démontrer l'excellence du christianisme.

*
* *

Dans l'avant-dernière séance, ce fut M. G. Legrand, professeur à l'Institut agronomique de Gembloux que nous eûmes le bonheur d'entendre. Dans une langue pleine de charme et de poésie il fit revivre devant un auditoire extraordinairement nombreux la personnalité tout entière d'Alfred de Vigny.

Le poète français nous apparut dans la teinte légèrement réaliste et parnassienne du début, dans les traits plus nombreux qu'il partage avec ses amis romantiques, dans le caractère symboliste enfin qui le sépare de ses contemporains et en fait un précurseur d'un des courants littéraires actuels.

Philosophe doublé d'un artiste et d'un poète, nature réfléchie toujours enfermée en elle-même, de Vigny n'aime qu'à savourer l'idée. L'idée pour lui est tout, les noms propres ne sont rien; la forme, si bien soignée qu'elle puisse être, semble l'avilir et l'exaspère. Au fond de tout cela cependant l'âme de son symbolisme est un pessimisme complet et acerbe. Sa nature, réfléchie et isolée, cache mal un orgueil démesuré. La vie est pleine d'ennuis, la nature même le rebute; et, s'il n'a pas les déclamations blasphématoires d'un Hugo, il n'en nourrit pas moins au fond de lui-même une sourde haine contre la Divinité, qu'on a de la peine à comprendre.

Après avoir montré de la sorte cette grande figure poétique, se dégradant elle-même par une conception de l'univers aussi déprimante, le brillant conférencier termine en une exhortation vibrante à venir puiser le symbolisme véritable dans les régions sereines et sublimes du christianisme. Des applaudissements prolongés saluèrent cette finale toute chrétienne, et témoignèrent de l'intérêt avec lequel l'on avait suivi cette magistrale conférence.

*
* *

Dans la dernière séance, M. l'abbé Leroux tenta de donner une réponse à la question de plus en plus embarrassante de Pilate : *Qu'est-ce que la vérité ?*

La définition classique *adaequatio rei et intellectus*, n'est pas des plus

claires, et, dans les circonstances actuelles, ne doit pas, semble-t-il, être prise au pied de la lettre. Entre sceptique et dogmatiste, en effet, le débat porte précisément sur le point de savoir si ce qui s'offre à nous correspond bien à l'idée que nous nous en formons; et, depuis Kant, tout motif objectif de certitude est refusé au jugement.

Or, comme nulle affirmation sur une chose extérieure ne peut se faire sans jugement, il faut examiner celui-ci dans son double élément matériel et formel, et on verra ainsi si la thèse Kantienne est fondée. Deux problèmes dès lors se posent : l'union du prédicat au sujet est-elle objectivement motivée, ou bien subjectivement nécessitée ?

Sous peine de s'exposer à donner des coups d'épée dans l'eau on comprend que dans ce débat on commence par une définition de la vérité, où n'entre nulle mention d'une chose extérieure; on complètera cette définition par cet élément après la solution du second problème.

Une vive discussion s'engagea sur ce point, à laquelle prirent part M. Defourny, MM. les abbés Schollaert et Voisin; ce dernier attaquant surtout l'application du principe de causalité pour le passage de l'ordre idéal à l'ordre réel, application selon lui illégitime et illogique.

Telle fut l'activité dans notre Société philosophique en l'an 1900-1901. Ce simple exposé suffira pour montrer que malgré cette grande assiduité, beaucoup de lacunes restent encore à combler; beaucoup de questions brûlantes, actuelles et par là-même pleines d'intérêt attendent encore leur solution. C'est le champ qui s'offre au travail opiniâtre et généreux des membres nouveaux.

Sociale Studiekring en Sprekersbond der Leuvensche studenten.

BESTUUR.

Eerevoorzitters : Hoogeerweerde Heer ABBELOOS, eererector magnificus; Hoogeerweerde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : SENCIE, Jozef, hoogleeraar en voorzitter van het Pauskollegie.
1ste Schrijver : VANDEN EYNDE, Jozef, student.
2de Schrijver : DE REU, Jozef, student.

EERELID.

MELLAERTS, F., algemeene schrijver van den Boerenbond.

LEDEN.

MM. Adv. Vliebergh, Emiel; Dr Speleers, Reimond; Apers, Isidoor; Back, Paul; Baillon, Pol; Boonen, Jaak; Casier, Alfons; Cuelenaere, Hector; Cloet, Remi; de Gheldere, Robrecht; De Mortier, Karel; Deurinck, Edmond; De Vliegher, Reimond; Dirix, Alfred; Dosfel, Lodewijk; Dousy, Gustaaf; Fonteyne, Alexis; Frans, August; Goossens, Rodolf; Kleyntjens, Juul; Laureys, Jan; Lievens, Frans; Maertens, Edward; Masquelier, Pieter; Nelis, Odilon; Oliviers; Parmentier, Leo; Van Brabant, Remi; Van Cauwelaert, Frans; Van Cauwenberghe, Floris; Van Cauwenberghe, Jozef; Vanden Bossche, Frans; Van Dieren, Edmond; Van Eecke, Joris; Van Eeckhout, Willem; Van Hecke, Alfred; Van Kerckvoorde, Lodewijk; Van Roosbroeck, Joris; Verbeeck, Cesar; Vermast, Hippoliet; Waerebeke, Achiel.

VERSLAG

over de werkzaamheden van DE SOCIALE STUDIEKRING EN SPREKERSBOND, gedurende het schooljaar 1900-1901, door den heer Jozef VANDEN EYNDE.

MIJNE HEEREN,

Gedurende het jaar 1900-1901, het tiende van zijn bestaan, telde de Sprekersbond 47 leden, en hield 19 vergaderingen. Zooals vroeger, muntten, ook dit jaar, al de leden uit door hunne oppassendheid in 't bijwonen onzer zittingen.

De eerste vergadering greep plaats op 24 October. Volgens lofwaardig en natuurlijk gebruik, sprak onze heer voorzitter, kan. J. Sencie een woord van welkom en aanmoediging tot oude en nieuwe leden, en schetste in korte woorden doel, geschiedenis, richting en werking van ons genootschap. Onder practisch opzicht bestaat die werking op elke bijeenkomst hierin :

a) Verslag der vorige zitting.
b) Voordracht over een maatschappelijk onderwerp, voor de vuist uitgesproken.
c) Bespreking van de voordracht der vorige week.
d) Overzicht van het beknopt Kamerverslag.
e) Overzicht en weerlegging van politieke artikels uit dagbladen van andersdenkende partijen.

Deze werkzaamheden zijn ernstig en afgewisseld; wie er aan deelneemt, zal weldra gezonde begrippen aanwinnen over die hedendaags zoo noodzakelijk te kennen vraagstukken, evenals hij in ons gezellig midden, eenen aangenamen avond zal doorbrengen. De gemoedelijke aanspraak van onzen beminden voorzitter werd luid toegejuicht.

Heer advokaat Em. Vliebergh spreekt ons over de nieuwe *pensioenwet* wier ingewikkelde bepalingen verschillen voor deze die de 65, 58, 55, 40 jaren bereikt hebben. Het doel der wet is de krachtige bevoordeeling der pensioenvereenigingen door degelijke hulpgelden: verschillende provinciën en steden breiden door eigene toelagen de weldaden dier wet nog verder uit; ook is het niet wonder dat dagelijks soortgelijke vereenigingen op alle hoeken des lands uit den grond rijzen.

De klaarheid en orde, de grondigheid die altijd de voordrachten van adv. Vliebergh kenmerken, boeiden al de leden, die eens te meer dit trouwe lid hunnen dank uitdrukten voor de blijvende genegenheid die hij onze maatschappij toedraagt.

Op 7 November onderzoekt heer Paul Back het betrek tusschen burgerij en handel, en besluit dat de huidige crisis, die de burgerij doorstaat, te wijten is 1° aan de verbruikmaatschappijen die goedkoop leveren; 2° aan de capitalistische maatschappijen die zoo machtig worden dat zij na eenige jaren gansch den grondeigendom van België zullen veroveren; 3° aan de gebrekkige vakkennis der burgerij, die winst en uitbreiding belet; 4° aan de vreemde mededinging.

Het redmiddel is de herinrichting der middeleeuwsche gilde.

Dit werk wordt aanstonds besproken en beoordeeld door heer advokaat Vliebergh die eenige gedachten van den spreker te recht wijst.

Heer Remi Van Brabant handelt op 14 November *over de schoolwet van 1895*. Na onderzocht te hebben in welken toestand de wetten van 1842 en van 1879 ons onderwijs gebracht hadden en na het princiep « De Staat buiten de school » verdedigd te hebben, bestatigt spreker drie gebreken in de wet van 1895 : zij verwaarloost de ontslaggevers van 1879, slachtoffers der gewetensplicht; zij behoudt een nutteloos onderscheid in het toekennen der hulpgelden; zij richt op gebrekkige wijze het aanleeren van den godsdienst in.

Aangezien de uitbreiding van onzen sprekersbond, wordt het noodig bevonden eenen tweeden schrijver te benoemen : tot dit ambt wordt heer Jozef De Reu met bijna algemeene stemmen aangewezen. Heeren Vliebergh, Van Dieren en de schrijver wisselen nog met M. Paul Back eenige woorden over de burgerij.

In zitting van 21 November maakt heer Lodewijk Dosfel de *geschiedenis van het liberalisme* van 1830 tot 1895; als grondslag neemt hij de wetten door de liberale ministeries ingevoerd. Spreker verdeelt die geschiedenis in drij tijdvakken : tot 1847, een tijdperk van eerbied voor de Kerk, van zorg voor het algemeen welzijn; van 1847 tot 1875, een tijdperk waarin de strijd tegen de Kerk en de godsdiensthaat zich afteekenen; na 1875, een tijdperk van openlijken strijd tegen het geloof met de hatelijke schoolwet van 1879 als grootste poging. Dit wapen is echter tegen hen gekeerd, de katholieken hebben zich dicht aaneengesloten, het liberalismus heeft neerlaag op neerlaag ondergaan; toch beschikt de liberale partij nog over een machtig hulpmiddel : hare te druk gelezene pers.

Heer Hippoliet Vermast maakt eenige opmerkingen over dit werk.

In de zitting van 5 December wordt onze heer voorzitter — juist kanunnik benoemd — op lang en luid handgeklap onthaald.

Heer Van Dieren spreekt met veel bevoegdheid over het *militarisme*. De oorlog van 1870 heeft bewezen dat onze onzijdigheid door een klein leger kan gehandhaafd worden. Dit kleine leger kan op vier wijzen aangeworven worden : 1° de loting met plaatsvervanging. De loting moet afgeschaft, wijl zij vele slechte gevolgen, woelingen, enz., nasleept. De plaatsvervanging, die enkel eene vrije overeenkomst uitmaakt, mag bewaard ; 2° de persoonlijke dienstplicht die vele jongelingen verachtert in het aanleeren van hun ambt, zij is anti-demokratiek, want maar 8 °/o plaatsvervangers worden door begoede standen genomen ; 3° algemeene dienstplicht die onnoodig is ; 4° het vrijwilligersleger.

De katholieken, in tegenstelling met de militaristen, vragen vermeerdering van vergelding, vermindering van contingent, vrijwilligersleger.

Heer Van Eeckhout als toelichting van 't werk des heeren Dosfel, geeft eenige opheldering over de rechtpersoonlijkheid der kloosters.

De Schoennijverheid in West-Vlaanderen koos heer Karel De Mortier als onderwerp op 12 December. Hij onderzocht het aardrijks- en huishoudkundig, het demographisch midden waarin zij haren zetel heeft ; de contracten, de vereischten om haar aan te vangen, de oorzaken die het loon veranderen. De wet zou kunnen verbetering in deze nijverheid aanbrengen met den duur van den dagarbeid te bepalen en eene bepaalde grootte voor de werklokalen te vereischen, met de vrijheid der arbeiders te handhaven die nu onrechtstreeks verplicht zijn bij bloedverwanten van den patroon allerlei aankoopen te doen.

Op 19 December legt de heer Alfred Dirix ons breedvoerig het *huidige stemmingstelsel* uit en onderzoekt de houding der verschillende partijen tegenover het algemeen stemrecht : de katholieken bestrijden het ; liberalen en socialisten aanvaarden het gepaard met evenredige vertegenwoordiging ; de progressisten vragen algemeen stemrecht ofwel evenredige vertegenwoordiging. De spreker behandelt verder de natuur zelve van het stemrecht en dan, tredend op practisch gebied, gaat hij den uitslag na door het algemeen stemrecht in de naburige landen opgeleverd. In Duitschland is die uitslag goed, in Frankrijk slecht, 'tgeen bewijst dat men moet rekening houden van den geest en de gesteltenis van het volk.

De vergadering van 9 Januari werd uitsluitelijk gewijd aan bespreking der vorige werken.

Heer Oliviers wisselde eenige woorden met heer De Mortier over de schoennijverheid.

Over het militarisme, dat hevig besproken werd, kon men het hier, zooals overal, niet éens worden.

Heer Pol Baillon spreekt op 16 Januari van de *samenwerkende maatschappijen*, waartegen de hooge standen onverschillig, de burgers vijandig zijn : nochtans kunnen die maatschappijen tegenover den kleinhandel vele voordeelen inroepen. Spreker weidt uit over de sociale voordeelen der maatschappijen van voortbrengst, van crediet, van verbruik; hij besluit dat de toekomst schitterend is voor de samenwerkende maatschappijen.

M. Willem Van Eeckhout houdt op 23 Januari eene zeer belangwekkende voordracht over *de Vlasteelt*. Hij onderricht ons over de verschillige bewerkingen die het vlas moet ondergaan, en spreekt verder over den toestand der werklieden die in de vlasnijverheid werkzaam zijn.

Een woord wordt ook gezegd over de voortreffelijkheid der Leiewaters voor de vlasrooting en over de noodzakelijkheid die waters van de besmetting der Deule te vrijwaren.

Op 6 Februari behandelt M. Jan Laureys de *wet over de werkmanswoningen*. Hij legt er de voordeelen van uit en deelt ons bijzonderheden mede over de werking van verschillige maatschappijen gesticht tot het bouwen dier woningen.

Heer advokaat Vliebergh steunt op het onderscheid tusschen de crediet- en de bouwmaatschappijen, en op de belangrijkheid van den persoonlijken aanvang op dit gebied.

In zitting van 13 Februari spreekt M. Jaak Boonen over de onverschilligheid, die de oorzaak is van allerhande kwalen op godsdienstig, maatschappelijk en vlaamsch gebied.

De dag van 18 Februari was een jubeldag voor onzen kring. Onze Sprekersbond vierde *zijn tienjarig bestaan*.

's Morgens om 7 uren droeg onze voorzitter, heer kan. J. Sencie, in de St-Michielskerk, eene mis van dankzegging op, waarin al de leden tegenwoordig waren.

Om 17 1/2 ure, was 't feestzitting in 't Pauscollege. Waren o. a. aanwezig : de hoogleeraars Brants, Poullet, De Muynck, Coppieters, verschillige oudleden : hoogleeraar Maere, de heeren doctoors Brutsaert, Isebaert en D'Hont, medestichters van den Sprekersbond ; adv. K. Heyndrickx ; H. Vander Spurt, alsook meerdere geestelijken en kloosterlingen. De zaal was veel te klein voor de toehoorders.

Heer hoogleeraar Sencie, stichter en nog voorzitter van den Sprekersbond, schetste in een zeer pittig en afgewisseld verslag de geschiedenis der maatschappij. Hare beginselen waren nederig; thans beleeft zij den bloeitijd; de werking is ernstig en grondig, de leden volgen getrouw en aandachtig de zittingen. Hij bracht eene bijzondere welverdiende hulde aan adv. Vliebergh, het trouwste lid van den Sprekersbond. De verslaggever heeft met al te veel nederigheid verzwegen dat al die vooruitgang aan hem te danken is.

Daverende toejuichingen onderbraken meermaals den redenaar en bij 't eindigen was 't een ware storm van handgeklap, zoowel uit hoofde der zaakrijkheid van het verslag als uit hoofde der diepe achting die de studenten den geliefden voorzitter toedragen.

Daarna werd het spreekgestoelte beklommen door Eerw. Pater Rutten, van het orde der Predikheeren, die met het talent hem eigen en de overtuiging van iemand die de sociale toestanden ter plaatse nagegaan en doorgrond heeft, eene voordracht hield zoo grondig en zoo treffend dat zij nog lang zal geprent blijven in den geest der toehoorders.

« De werkman, zegde P. Rutten, is wantrouwig jegens de hooge klassen, omdat deze zich aan vele misbruiken plichtig gemaakt hebben. Deze misbruiken zijn niet te ontkennen : men moet zelf de werkhuizen en de werkers bezoeken om ze te tasten.

De werkman heeft een onbepaald vertrouwen in den alles hervormende en reddende Staat, en denkt dat, zoo de Staat goed bestuurt, alle misbruiken zullen verdwijnen, alle toestanden zullen verbeteren.

De werkman is bezield met eenen sterken geest van vereeniging; 't is eene algemeene wet dat de zwakken zich verbinden om den sterke te weerstaan.

De socialisten hebben den aard van den werkman begrepen en hem te nutte gemaakt. Zij hebben het wantrouwen aangevuurd door de misbruiken te overdrijven, door het volk rechtstreeks aan te vuren tegen de rijken. Gij, studenten, moet dat wantrouwen uitroeien : er wordt veel en schoon gesproken over sociologie en politiek, doch dat is niet genoeg. Ga tot den werkman in zijn huis, op zijn werkgetouw, leg uwe fijne vingeren met klem in zijne ruwe hand : daar is de redding!

De talrijke katholieke aandeelhouders der naamlooze maatschappijen moeten in de vergaderingen de belangen van den werkman verdedigen en de goedgestemde bestuurders van zulke maatschappijen moeten verbeteringen helpen invoeren. Doch vooral, indien gij uwe pogingen wilt zien gelukken is het volstrekt noodig dat gij een kleine kern van werk-

lieden bijeenroepet die gij onderwijst, en die de bemiddelaars zullen zijn tusschen U en het volk.

De socialisten hebben de hoop in den Staat versterkt, en den werkman gezegd dat de socialisten alleen de Belgische werkliedenpartij zijn; dat bijgevolg zij alleen dien reddende Staat kunnen tot stand brengen. Gij, studenten, moet den werkman onderwijzen in den christelijken zin, hem toonen dat er geene gelijkheid noch collectivisme mogelijk is: gij moet hem de katholieke sociale werking blootleggen.

De socialisten hebben zich meester gemaakt van de werkliedenbonden. Gij, studenten, moet er de werklieden uit trekken, en ze inlijven in de katholieke vakvereenigingen, beroepscholen, enz.

Er zijn er die zeggen « alles laten draaien is 't beste. » Dit is valsch. Uwe onverschilligheid verlamt den aanvang der anderen; de Kerk heeft recht op uwe medewerking, op onze dagen *moet* gij uwe *maatschappelijke* plichten kennen en vervullen.

Groot was de indruk door die krachtige redevoering teweeg gebracht; nooit zagen wij in Leuven eenen redenaar gelijken invloed uitoefenen op zijne toehoorders.

De Sprekersbond besloot dan te rechte die redevoering met het verslag over de werkzaamheden der tien eerste jaren in druk uit te geven.

's Avonds was 't banket in den *Katholieken Kring*. Er werden veel heildronken gedaan : hgl. Sencie dronk op den Paus en de oud-leden; de schrijver, J. Vanden Eynde, op den voorzitter; Dr Brutsaert, in naam der oud-leden, op den Sprekersbond; heer Vliebergh op Pater Rutten; Pater Vanden Wildenberg op den Sprekersbond; R. Van Brabant op Em. Vliebergh; W. Van Eeckhout op Transvaal; verders namen nog het woord : de heeren Dosfel, Bach, Kleyntjens, Van Cauwelaert, enz.

Niet weinig werd de speech toegejuicht van adv. Vliebergh op den vriend Karel Heyndrickx, en zijn voorstel eene uitvoering te bewerken van de bijzonderste liedjes uit dezes Liederboek.

K. Heyndrickx, Dr Speleers, enz., droegen met veel gevoel en bijval, verschillige zangstukken voor, en de *Vlaamsche Leeuw* sloot dit schoon vriendenfeest.

Op de zitting van 20 Februari bedankt onze heer voorzitter de leden voor hunne goede medewerking tot het welgelukken van het jubelfeest.

Daarna ontleedt de heer Remi Van Brabant het boek *La propriété foncière en Belgique*, van Emiel Vande Velde; hierin geeft deze de plaatselijke monographie der gemeenten La Hulpe, Genval en Rixensart en de gewestelijke monographie der negen gouwen van België en besluit

dat de groote eigendom vermeerdert terwijl de zelf-uitbating en de gemeenschappelijke goederen verminderen.

Heer Van Brabant acht het werk te oppervlakkig, te onvolledig en te zorgeloos : hij vond 22 missingen in de samentellingen!... Welk vertrouwen kan men aan zoo'n boek verleenen?

Heer Frans Vanden Bossche, op 27 Februari, bewijst door het groot getal Belgische uitwijkelingen, dat ons volk niet tegen de *uitwijking* is. De Congo, meent de spreker, die zeer voordeelig kan zijn voor speculanten of handelaars, is niet goed voor uitwijking. België hoeft geene eigen kolonie te bezitten, maar men hoeft de bestaande uitwijking aan te moedigen en te regelen, b. v. door het beteugelen der misbruiken van de plaatsingsbureelen en het waarborgen van de rechten der Belgen in den vreemde.

In zitting van 6 Maart onderzoekt heer Pieter Masquelier de oorzaak der *Belgische schuld*. Vóór 1830 werd eene groote schuld aangegaan voor de forten en de coloniën : bij de scheiding behield Holland de coloniën en liet ons... de forten. De annuiteiten die de Staat voor spoorwegovername te betalen heeft, alsook het militarisme hebben deze schuld nog vermeerderd. Spreker besluit dat de Staat meer middels zou moeten zoeken om de schuld langzamerhand te dooden.

De zitting van 13 Maart werd gansch gewijd aan de bespreking der overname van den Congo, waarin omtrent al de leden en vooral heeren voorzitter, Van den Bosch, Van Brabant, Van Eeckhout, Masquelier, Dousy, Speleers en de schrijver deelnamen. De vraag werd ter stemming gelegd : onze kring verklaarde zich voor de overname, met 14 gunstige tegen 2 ongunstige stemmen en 6 onthoudingen.

Op 20 Maart spreekt heer Frans Van Cauwelaert, naar aanleiding van eenen brief van Mgr Waffelaert, over *het loon*. Loon is de waarde in geld van geleverd werk. De waarde van het werk is de maat van het loon; zij hangt af van de hoeveelheid werk en van den invloed des werkmans of hoedanigheid. In 't bepalen dier waarde dient in acht genomen dat de werkman enkel zijn werk bezit om in zijn levensonderhoud te voorzien en dat de gehuwde staat de natuurlijke staat des werkmans uitmaakt. Het werk der vrouw hoeft niet in aanmerking te komen.

Onze laatste vergadering greep plaats korten tijd na het congres van Katholieke Werken, te Brussel gehouden. Heer adv. Vliebergh handelde over de bijzonderste punten aldaar in de afdeeling van landbouwwerken besproken : erkende beroepsvereenigingen, samenwerkende maatschappijen; samenwerkende stokerijen en credietinrichtingen.

Onze heer voorzitter nam de gelegenheid waar om advokaat Vliebergh nogmaals te bedanken voor het gewichtig aandeel dat hij door zijne voordrachten en besprekingen tot den bloei onzer maatschappij bijbrengt, en het goed voorbeeld dat hij — niettegenstaande zijne drukke bezigheden — door zijne oppassendheid aan de jongeren geeft.

Ziedaar, Mijne Heeren, het bondig overzicht onzer werkzaamheden. Hierbij dient herhaald dat op iedere vergadering, elk lid op zijne beurt, door den uitleg van 't Beknopt Kamerverslag, ons op de hoogte hield van de belangrijkste vraagstukken die de openbare meening bezig houden; terwijl een ander lid ons bekend maakte met de bijzonderste artikels der twee standaardbladen der socialisten.

In al deze werkzaamheden die betrek hadden op zoo uiteenloopende onderwerpen, wist onze voorzitter ons met wijsheid te leiden, evenals hij in de besprekingen zich beijverde, de oprechtheid en de vrijheid te zamen met de vriendelijkheid te doen heerschen.

Mochte zijn voorbeeld en zijne leiding onzen Sprekersbond nog vele zoo bloeiende jaren verzekeren als dit schooljaar 1900-1901, waarover ik het verslag u ter goedkeuring voorleg.

—

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL.

Présidents d'honneur, Mgr J.-B. Abbeloos, recteur magnifique honoraire de l'Université catholique.

Mgr A. Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université catholique.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, F. Lefebvre, professeur émérite de la Faculté de Médecine, ancien sénateur.

Vice-Président, G. Cappellen-Smolders, avocat, commissaire d'arrondissement.

Secrétaires, Ch. Baguet, docteur en droit et Guil. Jacqmotte, négociant.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine, conseiller provincial et communal.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.

Président d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de Saint-Pierre.

Président, G. Cappellen-Smolders, avocat, commissaire d'arrondissement.

Vice-Président, J.-B. Boine, rentier.

Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.

Gardien du vestiaire, G. Dujardin, avocat.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.

Président, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Médecine.

Vice-Président, E. Mignolet, ingénieur.

Secrétaire, P. Lerat, étudiant en médecine.

Trésorier, M. de Jonghe, étudiant en théologie.

Gardien du vestiaire, M. Van Buggenhout, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Vice-Président, R. de Briey, étudiant en droit.

Secrétaire, J. Van Cauwenberg, étudiant en droit.
Trésorier, G. André, id.
Gardien du vestiaire, P. de Paepe, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.

Président, Paul Henry, professeur à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, J. Vandeneynde, étudiant en médecine.
Secrétaire, R. Cloet, étudiant aux Écoles spéciales.
Trésorier, V. Marinus, étudiant en médecine.
Gardien du vestiaire, M. D'Huyvetter, étudiant en sciences.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.

Président, P. Poullet, professeur à la Faculté de Droit, conseiller provincial.
Vice-Président, O. Zerck, étudiant aux Écoles spéciales.
Secrétaire, P. Walravens, étudiant en notariat.
Trésorier, F. Van Cauwelaert, étudiant en philosophie.
Gardien du vestiaire, L. Roevens, étudiant en notariat.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.

Président, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, R. Schockaert, étudiant en médecine.
Secrétaire, L. Jacobs, id.
Trésorier, M. Somers, id.
Gardien du vestiaire, C. Carpentier, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.

Président, F. Lefebvre, professeur émérite de la Faculté de Médecine, ancien sénateur.
Vice-Président, M. Ide, professeur à la Faculté de Médecine.
Secrétaire, X. Maldague, étudiant en médecine.
Trésorier, M. De Hovre, étudiant en théologie.
Gardien du vestiaire, M. Walters, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Germain, professeur id.

Président, L. Valvekens, étudiant du collège.
Vice-Président, G. Knepper, id.
Secrétaire, H. Pierman, id.
Trésorier, E. de Kerchove d'Exaerde, id.
Bibliothécaire, N. Torck, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE. (SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)

Président d'honneur, J. de Trooz, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.
Président, M. Boon-Hecking, négociant.
Vice-Président, V. Pelgrims, propriétaire.
Aumônier, Rév. M. Seghers, vicaire de N.-D.
Secrétaire, Rév. M. De Groote, vicaire de N.-D.
Trésorier, Rév. M. C. Tyck, vicaire émérite de St-Quentin.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-JEAN BERCHMANS.
(PATRONAGE ST-ALBERT ET CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)

Présidents d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; F. Schollaert, ancien ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, président de la Chambre des représentants.
Vice-Présidents d'honneur, RR. MM. F. Tielemans, curé de St-Joseph, De Vlaminck, curé de Ste-Gertrude et Van Aelbrouck, curé de St-Michel.
Président, Ch. Terwagne, propriétaire.
Vice-Présidents, G.Jacqmotte, négociant et A. Poullet, substitut du Procureur du Roi, à Namur.
Aumônier, R. M. Sterckx, vicaire à St-Pierre.
Secrétaires : J. De Clerck, docteur en droit, et G. Haak, imprimeur-relieur.
Trésorier : P. Henry, professeur à la Faculté des Sciences.

BUREAU DU PATRONAGE ST-CORNEILLE. (PAROISSE DE ST-JACQUES.)

Présidents d'honneur : Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université.
Directeur, R. M. Coremans, curé de St-Jacques.
Président, A. Ausloos, négociant.
Vice-Président, L. Meeus, propriétaire.
Aumônier-Trésorier : R. M. Tilemans, vicaire de St-Jacques.
Secrétaire, Fr. Breithof, ingénieur civil des mines, directeur des travaux graphiques à l'Université.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE ST-LOUIS DE GONZAGUE. (COLLÈGE ST-PIERRE.)

Président d'honneur, M. le chanoine Coenraets, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. J. De Jonge, professeur au Collège.
Président, E. Orban de Xivry, étudiant id.
Vice-Président, G. Ruyssen, étudiant id.
Secrétaire, F. Baguet, étudiant id.
Trésorier, J. Van Uytvanck, étudiant id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE ST-THOMAS D'AQUIN. (SÉMINAIRE LÉON XIII.)

Président d'honneur, Mgr Mercier, président de l'Institut philosophique et professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Président, M. le chanoine Nys, professeur à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, M. l'abbé Coppens, étudiant au Séminaire Léon XIII.
Secrétaire, M. l'abbé De Bruxelles, id.
Trésorier, M. l'abbé Ceulemans, id.
Gardien du vestiaire, M. l'abbé Wiekenzaek, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS.
(COLLÈGE ST-PIERRE, ANCIENS ÉLÈVES.)

Président d'honneur, M. le chanoine Coenraets, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. Roger, professeur id.
Président, M. Alliaume, étudiant aux Écoles spéciales.
Vice-Président, L. Goemans, étudiant en Philosophie et Lettres.
Secrétaire, R. Decoster, étudiant en Sciences.
Trésorier, G. Acheroy, étudiant aux Écoles spéciales.

BUREAU DU PATRONAGE ST-QUENTIN. (PAROISSE DE ST-QUENTIN.)

Président d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre.
Président, Rév. M. Bogaerts, curé de St-Quentin.
Vice-Président, Fl. Simons, avocat.
Directeur-Aumônier, R. M. De Maesschalck, vicaire de St-Quentin.
Secrétaire-Trésorier, R. M. C. Tyck, vicaire émérite.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE ST-ANTOINE DE PADOUE.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Laurent, professeur id.

Président, Arm. Van Vlasselaer, étudiant du collège.
Vice-Président, G. Boving, id.
Secrétaire, H. Missoul, id.
Trésorier, L. Vanhove, id.
Gardien du vestiaire, E. Vanderveeren, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DE LA SAINTE-FAMILLE.
(CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)

Président d'honneur, C. Terwagne, propriétaire.
Président, G. Jacqmotte, négociant.
Vice-Président, P. Stroobants, ébéniste.
Secrétaire, G. Dubuisson, imprimeur.
Trésorier, Ch. Saelemaekers, poêlier-serrurier.

BUREAU DU PATRONAGE ST-JOSEPH. (PAROISSE DE ST-JOSEPH.)

Président d'honneur, M. le baron P. de Dieudonné de Corbeek-over-Loo.
Président, Rév. M. Tielemans, curé de St-Joseph.
Directeur-aumônier, Rév. M. Vertommen, vicaire de St-Joseph.
Secrétaire-Trésorier, P. Nackaerts, étudiant.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE DE LOUVAIN.

Président, Léopold Henry, président du Conseil central du Brabant.
Vice-Président, F. Collard, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Secrétaire, J. de Ras, bibliothécaire de l'Université.
Trésorier, Ch. Peeters, éditeur-libraire, conseiller communal.

RAPPORT

sur les travaux des Conférences de St Vincent de Paul, pendant l'année académique 1900-1901.

Eminence, Monseigneur, Messieurs,

Il y a une soixantaine d'années, dans un modeste appartement de la rue du Petit Bourbon St-Sulpice, à Paris, huit jeunes étudiants étaient réunis. Ils se connaissaient à peine. Ils n'étaient unis ni par les liens de l'amitié, ni par la similitude des positions ni par celle des caractères, mais seulement par ces mystérieuses affinités que crée entre les grandes âmes la communauté des aspirations, surtout quand elle prend sa source dans l'identité d'une même Foi.

Au milieu de ces jeunes gens et malgré les efforts qu'il faisait pour passer inaperçu, on en remarquait un surtout, à la mâle fierté des traits, à l'étrange profondeur du regard. Bien jeune encore, il s'était déjà fait un nom dans le monde des lettres, et joignait aux plus brillantes qualités de l'esprit les plus nobles aspirations du cœur, car il pensait que « si les hommes ont besoin de connaître, ils ont encore plus besoin d'aimer ». Il s'appelait : Frédéric Ozanam.

Tous ces jeunes gens s'étaient réunis là, émus par une même pensée, guidés par une même ambition : Ramener le monde à Dieu en se sanctifiant soi-même dans l'amour du pauvre ; « réconcilier la liberté et l'autorité en les faisant se rencontrer sur le chemin du dévouement (1) » ; opposer au scepticisme d'un siècle d'égoïsme, la religion d'un Dieu d'amour en forçant ses adversaires mêmes à répéter le mot de l'antiquité devant les prodiges de la charité chrétienne : « Voyez comme ils s'aiment ! »

C'était au mois de mai de l'année 1833. Sans presque s'en douter, ces huit étudiants, perdus dans l'immense Paris, venaient de poser les premières assises d'une des plus grandes œuvres du xix[e] siècle. La société de St-Vincent de Paul était fondée.

J'ai tenu, Messieurs, à placer ce rapport sous les auspices de ces souvenirs, qui font véritablement partie de « notre histoire ». Il m'a semblé qu'il était bon de remonter ainsi de temps en temps le long de nos annales, pour tâcher de retrouver à sa source même le véritable esprit des fondateurs de notre œuvre ; et qu'au surplus, vous rappeler ce qu'ils

(1) Ozanam. *Mélanges*, t. I, p. 125.

ont fait, c'était peut-être assez vous dire ce qu'il nous reste à continuer Me voilà donc ainsi délivré d'une tâche aussi importante qu'ingrate du reste pour moi, qui me sens ici bien mieux placé pour recevoir un mot d'ordre que pour offrir des conseils.

Avant d'entrer dans le détail des travaux de cette année, permettez-moi de vous rappeler aussi des devanciers plus rapprochés de nous. Confrères en St Vincent de Paul ou bienfaiteurs généreux, ils s'en sont allés, les uns déjà courbés sous le poids de l'âge « et comme fatigués du travail de vivre (1) » aspirant à la récompense d'En Haut ; d'autres bien jeunes encore, objet d'ardentes espérances, et laissant derrière eux, dans le sillon tracé, un grand nom pour l'Histoire. Entr'eux notre souvenir ne fera pas de distinction, de même que notre prière et notre reconnaissance.

Nous avons eu la douleur de perdre cette année MM. les professeurs Nyssens, Ledresseur et Breithof; notre dévoué secrétaire de la conférence St-Jacques, M. Mévis, étudiant en médecine ; Mgr Haine ; le révérend M. Godts, curé de St Quentin ; Mme la douairière Craninex ; MM. L. Vanderveken, Van Bastelaer, Reusens et Mme Van Beneden. — Ils ont passé en faisant le bien. *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem : In die mala liberabit eum Dominus.*

*
* *

Messieurs, je ne sais quel philosophe a dit que pour préparer sagement l'avenir, il faut se souvenir du passé en songeant au présent. Cherchons donc ce que nous avons fait pour trouver ce qu'il nous reste à faire, le bien accompli pour nous en réjouir, les erreurs commises peut être pour nous efforcer d'y porter remède.

Nous examinerons d'abord, si vous le voulez bien, les conférences bourgeoises et les six conférences d'étudiants qui leur sont unies (2).

(1) F. de Lamennais. *Les Morts.*

(2) Voici le bilan de l'exercice 1900-1901 :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Encaisse au 1er oct. 1900	2229 71	Pain (18,902 kilos)	4436 83
Quêtes ordinaires	1747 31	Vêtements	2324 10
Quêtes extraordinaires	103 92	Poêles	139 39
Souscriptions	1561 00	Coke (1215 kilos)	1344 40
Dons particuliers	530 07	Paille	350 50
Don extraordinaire	2000 00	Dépenses diverses	828 67
Réunions, confér., etc.	628 45		
Coke vendu	70 00	Total des dépenses	9423 89
		Total des recettes	8870 46
Total	8870 46		
		Déficit	553 43

Et ici tout de suite, devant les résultats obtenus, devant tout ce bien que la Providence nous a permis de faire, la reconnaissance nous monte au cœur, l'action de grâces s'échappe de nos lèvres. Les chiffres eux-mêmes prennent un aspect moins morose et se revêtent soudain d'une majestueuse éloquence. Quelle joie pour le membre de St-Vincent de Paul de se remémorer ainsi les fruits de sa générosité ; quelle récompense pour le véritable ami du pauvre de pouvoir se représenter ces montagnes de pains — 19,000 kilos ! — qui, sont venus cette année, rassasier sa faim ; ces 1215 hectolitres de coke qui ont pu, pendant l'hiver, réchauffer la malsaine humidité de sa mansarde ! Qu'il est doux de se rappeler ces 350 francs dépensés pour adoucir sa couche en lui fournissant une modeste paillasse, et ces 1232 francs venus bientôt se traduire sur ses épaules en vêtements bien chauds qui l'ont garanti contre les rigueurs du froid et l'intempérie des saisons ! N'est-il pas vrai que devant ces consolantes constatations, on est tenté de crier : encore ! encore ! d'écouter le cœur qui est généreux et d'oublier... la bourse... qui se vide.

Et cependant ne soyons pas ingrats envers nos bienfaiteurs : Le R. P. Bailly est venu nous donner une conférence sur le Père d'Alzon et les origines de la société de St-Vincent de Paul (1) : sujet toujours bien intéressant pour nous, mais qui le fut plus particulièrement ce soir-là, puisque nous avions la bonne fortune d'entendre résumer des souvenirs personnels et d'applaudir le fils même d'un des premiers fondateurs de notre œuvre.

A côté de cette conférence qui nous a rapporté 464 francs, nous avons reçu 100 francs de la munificence de Mgr le Recteur magnifique et la même somme de la bonne de Dieudonné, en souvenir de sa mère, et de M. Van de Velde qui, comme chacun sait, a la main comme le cœur toujours largement ouverte, quand il s'agit d'une triste infortune à consoler ou d'une grande œuvre à soutenir. Et j'allais oublier un don anonyme de 2000 francs dû à une âme généreuse émue de notre pénible situation. Joint à notre encaisse du début de l'année, il ne suffit pas même à payer notre pain (2) ! Et nous clôturons l'année avec un déficit de 553 francs.

(1) Le 14 mars 1901.

(2) Encaisse du début de l'année		2229 71
Don extraordinaire		2000 00
	Total.	4229 71
Dépenses pour le pain	Total.	4436 83

Messieurs, mon rôle devient ici bien difficile, ma tâche bien délicate : Il est si agréable de s'entendre féliciter sur les résultats de son dévouement; il est si dur de voir ce beau zèle soudain paralysé par une maussade question d'argent!

Il faut bien le constater : Nos quêtes ordinaires ont baissé de près de 200 francs; les conférences d'étudiants si généreuses naguère, ne nous ont apporté au lieu de 1125 francs l'année dernière, que 910 francs cette année-ci; et le chiffre des dons particuliers a passé de 4,672 francs à 530 francs, soit une diminution en un an de plus de 4000 francs!

Sans doute nous nous réjouissons de ce que la Providence a épargné d'une manière si spéciale, les familles de nos bienfaiteurs, mais à côté de ces deuils cruels où l'on se sent heureux de pouvoir jeter au milieu du vain tourbillon de ce qui passe, une aumône qui ne passe pas, n'est-il point d'autres circonstances où l'on devrait penser à St-Vincent de Paul? Pourquoi s'en souvenir dans la peine et la désolation, et l'oublier dans la joie et le bonheur? Aux fêtes de la famille, ne pourrait-il aussi prendre sa part pour les pauvres?

A ce moment joyeux où, sous la bénédiction de Dieu, un nouveau foyer va s'ouvrir, pourquoi oublier tous ces amis qui n'ont point reçu de cadeaux de noces? Et un peu plus tard, à cet instant solennel et délicieux, où le cercle familial se resserre pour fêter un nouveau membre, pourquoi oublier les petits enfants pauvres... qui n'ont point reçu de bonbons roses?

Rappelons-nous ces *100 familles* qui, tout dernièrement encore venaient nous supplier dans leur misère et que le manque de ressources nous a contraints à repousser! Songeons à ces 337 autres que nous sommes parvenus à secourir jusqu'ici, mais dont demain peut-être, malgré une crise de dur chômage et ce rude hiver qui s'approche, nous allons nous voir obligés d'abandonner un bon nombre, sous peine de les priver toutes d'une grande part de nos secours!

* * *

Ce qui fait la puissante originalité de la société de St-Vincent de Paul et la distingue de toutes les autres œuvres de bienfaisance, c'est qu'elle enveloppe l'homme tout entier, l'âme aussi bien que le corps, et qu'alors même qu'elle semble directement s'adresser à celui-ci, c'est pour revenir à celle-là avec plus de fruit, par une voie détournée. C'est ainsi que, suivant la parole de notre glorieux fondateur « nous voulons joindre au pain qui nourrit et à la visite qui console, le conseil qui éclaire. »

Voilà pourquoi, cette année comme l'année dernière, nous avons réuni à diverses reprises nos chers assistés, pour leur faire entendre une bonne parole et leur faire comprendre que St-Vincent de Paul n'est pas un guichet de secours, mais une œuvre de fraternel dévouement et de charité chrétienne.

L'initiative de ces réunions a reçu un précieux encouragement de la direction de l'œuvre, mais plus encore que ces félicitations, les résultats obtenus ont été pour nous une bien douce récompense.

Une retraite a été prêchée par le Rév. curé de Sainte-Gertrude, dans la collégiale de St-Pierre. C'était notre premier essai de retraite pour les ouvriers. Le résultat a dépassé nos espérances. Le *triduum* eut lieu les 17, 18 et 19 juillet et chaque jour, aux offices et au sermon, puis le dimanche, à la Messe de communion, il y eut toujours plus de 400 présences et près de 300 familles représentées sur un total de 323 (1)!

Dans un ordre d'idées plus matérielles, nous avons été également heureux de pouvoir réunir au patronage St-Albert un grand nombre de nos pauvres qui sont venus entendre M. le professeur Poullet leur exposer cette question si éminemment actuelle des pensions ouvrières.

*
* *

Permettez-moi de vous rappeler enfin la fondation d'une nouvelle Conférence bourgeoise, qui ne peut manquer de prospérer, puisqu'elle a choisi pour patronne une concitoyenne spécialement intéressée à nos œuvres, la bienheureuse Marguerite de Louvain. Cette année déjà, elle a pu suivre l'exemple de la Conférence St-Pierre et réunir avec elle près de 300 enfants, dans une joyeuse St-Nicolas. Peut-être ai-je tort de vous parler ici d' « enfants », car personne n'est oublié aux fêtes de la famille. Chacun s'en va content : les mamans toujours pratiques avec des étoffes et des vêtements, et les enfants, toujours un peu gourmands, les joues gonflées et les lèvres rougies du carmin de leurs bonbons.

(1) Voici les chiffres précis :

Le 1r jour,	17 juillet,	il y eut	178 hmes et	223 fmes, représ.	290 ménages distts.
Le 2d »	18 »	»	168 »	» 239 »	» 292 »
Le 3e »	19 »	»	166 »	» 248 »	» 296 »
Le dim. à la Messe de com.			159 »	» 256 »	» 292 »

Soit donc chaque fois plus de 400 présences ; il y avait en ce moment 323 familles visitées, dont plusieurs se trouvaient dans l'impossibilité de venir aux réunions.

.˙.

Messieurs, il me faut maintenant vous transporter sur un nouveau champ d'action et vous faire admirer l'œuvre accomplie par nos plus jeunes confrères en St-Vincent de Paul. — Au collège St-Pierre, les deux Conférences du Sacré Cœur (1) et de St-Louis (2), avec leurs 49 membres, visitent 44 familles; au collège des RR. PP. Joséphites, la Conférence St-Antoine (3) compte 8 membres et 12 familles et la Conférence Saint-

(1) Bilan :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes	143 16	Bons de pain	542 00
Fêtes et tombola	779 85	St-Nicolas	39 60
Dons particuliers	45 00	Coke	114 40
		Vêtements	193 80
Total des recettes	968 01	Rép. poêle	8 00
Total des dépenses	897 80		
		Total	897 80
Excédent	70 21		

(2) Bilan :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires	120 16	Pains (1220)	278 38
Dons particuliers	84 30	Vêtements	134 15
Souscriptions	39 40	Coke	87 00
Questure	8 51	Paille	6 00
Tombola	350 00	St-Nicolas	20 40
		Bons de soupe	10 00
Total des recettes	602 37		
Total des dépenses	535 93	Total	535 93
Reliquat	66 44		

(3) Bilan :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat	199 41	Pains	281 68
Fêtes	362 50	Pommes de terre	10 95
Quête à la St-Nicolas	10 16	Coke-charbon	63 60
Quêtes des réun. du comité	27 72	Aumônes	46 30
Vente de balles	45 91	Habillements, literies	129 07
Amendes	13 01	Lits, poêle, berceau	52 80
Cotisations des membres	137 70	Loyer	9 60
Dons	8 54	Souliers	8 50
		Paille	7 00
Total des recettes	804 95	Balles	30 00
Total des dépenses	727 20	1re communion	3 90
		Portrait, encadrement	5 50
Reliquat	77 75	Régal	44 10
		Divers	34 20
		Total	727 20

Joseph (1) y patronne en outre 100 enfants de l'école des frères de la charité. Enfin au séminaire Léon XIII la Conférence St-Thomas (2), avec ses 14 familles, vient nous prouver que science et charité sont bonnes compagnes, et que les écoles de philosophie sont en même temps d'excellents foyers d'apostolat.

*
* *

Un mot maintenant de la Conférence Ste-Barbe (Société des ouvriers). Placée sous la présidence d'honneur de M. de Trooz, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, elle compte aujourd'hui plus de 150 membres, assidus à toutes les réunions, qu'il s'agisse d'une petite fête familiale organisée par les sections chorales et dramatiques, ou d'une conférence sur les graves questions sociales et religieuses, ou bien encore d'une promenade instructive à travers l'antique abbaye de Parc.

L'œuvre du pain, les caisses de pension, d'épargne et de prévoyance, y prospèrent côte à côte sous l'intelligente direction de M. Boon-Hecking.

*
* *

Le patronage St-Albert et le Cercle des Jeunes Ouvriers qui y est joint

(1) Bilan :

RECETTES.		DEPENSES.	
Reliquat	218 60	La St-Nicolas	125 50
Fêtes	487 50	Distribution des prix	250 00
Souscriptions	296 75	La St-Vincent	135 60
Collectes	320 15	Pains	150 00
Ventes	760 30	Aumônes	230 50
Divers	480 38	Jeux	1260 70
		Divers	389 96
Total des recettes	2573 08		
Total des dépenses	2552 26	Total	2552 26
Reliquat	20 82		

(2) Bilan :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat	129 50	Habillements	133 60
Quêtes	247 78	Pains	181 97
Dons	373 00	Charbon	136 45
Divers	35 89	Lits	34 00
		Pommes de terre	111 25
Total des recettes	786 17	Divers	93 64
Total des dépenses	710 91	Total	91
Reliquat	75 26		

sont parvenus à grouper cette année le chiffre énorme de 597 membres ! Ce magnifique succès s'explique du reste aisément, quand on se rappelle cette ingéniosité du dévouement qui est venue se traduire ici sous toutes les formes en se pliant à tous les goûts et en faisant appel aux dispositions heureuses de chacun, aussi bien à l'ampleur de la voix de celui-ci qu'à l'agilité des membres de cet autre et à la puissance des poumons d'un troisième. C'est ainsi que je cite presqu'au hasard : la section dramatique, la section chorale, la section de gymnastique, la section de fanfares, les caisses d'épargne, de pension, celle des secours médicaux et pharmaceutiques, fondée cette année-ci et reconnue légalement.

Aucune initiative n'effraie : organisation de promenades et d'excursions à travers tout le pays ; fondation d'une garde d'honneur du St-Sacrement ; retraites fermées suivies à Gand, Fayt et Lierre par plus de 50 membres du patronage ; et j'allais oublier la bibliothèque qui a distribué cette année 360 livres français et 2,671 livres flamands, et cette belle conférence de la Ste-Famille (1) où l'on voit de jeunes ouvriers de dix-sept à vingt ans partager leur salaire et leur pain pour venir les apporter à de plus pauvres qu'eux !

*
* *

Les patronages St-Quentin et St-Corneille continuent à prospérer. Ce dernier compte aujourd'hui 126 membres divisés, d'après leur âge, en trois sections. On y voit aussi une garde d'honneur du St-Sacrement dont les membres s'obligent, sous peine d'amende, à suivre avec leur insigne et un flambeau à la main, l'administration des malades et les processions paroissiales.

(1) Bilan :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat	4 10	1133 pains	381 00
Quêtes ordinaires	205 51	Vêtements	227 80
» extraordinaires . .	94 05	Réparation de poêles. . .	9 15
Membres honoraires . . .	79 95	Charbon	95 00
Fêtes et dons	379 50	Lits	27 50
		Souliers.	13 00
Total. . .	763 11	Viande	19 00
		Total des dépenses . . .	772 45
		Total des recettes . . .	763 11
		Déficit. . .	9 34

Au patronage St-Quentin, les sections chorales et dramatiques se sont particulièrement distinguées cette année. On y a établi en outre une bibliothèque et une caisse de pension et d'épargne.

Enfin pour terminer cette trop rapide excursion à travers tant de belles œuvres qui sollicitent également notre admiration, rappelons le patronage St-Joseph composé cette année de 130 membres et divisé en deux sections.

*
* *

Messieurs, arrivé au bout de ma tâche, et cherchant à résumer d'un mot ce que nous avons fait et ce que nous voudrions faire encore, nos tentatives dans le passé et nos souhaits pour l'avenir, la touchante comparaison d'Ozanam me revient tout naturellement sous la plume : Nous sommes comme le Samaritain de l'Evangile (1). Nous avons vu la société gisante hors du chemin, dépouillée et meurtrie... Et le prêtre et le lévite qui passaient près d'elle n'ont point passé outre, ils se sont approchés avec amour, mais elle les a repoussés dans son délire, elle en a eu peur. Nous donc qu'elle ne craint point, nous voudrions à notre tour nous approcher d'elle, nous incliner sur ses blessures et y verser, s'il se pouvait, l'huile et le baume : nous voudrions, s'il se pouvait, la relever de la fange et la reconduire calme et soulagée entre les mains de l'Eglise, cette divine hôtelière, qui lui donnera le pain et lui montrera la route pour achever son pélérinage vers l'immortalité.

(1) Ozanam, *Mélanges*, t. I, p. 134.

Conférence de Philologie romane.

ANNÉE 1900-1901.

Directeurs : M. Georges DOUTREPONT, professeur ordinaire.
M. le baron François BETHUNE, professeur ordinaire.

Membres : MM. Paul Foulon, de Wavre, candidat en philosophie et lettres.
Aubin de Longueville, de Tourinnes-Saint-Lambert.
l'abbé Alfred de Meester, de Bruges.
Ernest Ghignet, de Waterloo.
Ernest Lambert, de Saint-Léger.
Félicien Leuridant, de Belœil.

RAPPORT

sur les travaux de la CONFÉRENCE DE PHILOLOGIE ROMANE, pendant l'année 1900-1901, présenté par M. Paul FOULON, secrétaire sortant.

La *Conférence de philologie romane* n'a point d'acte de naissance enregistré dans les formes. Elle a surgi comme d'elle-même parce qu'elle était la résultante de la direction, surtout pratique, donnée par les professeurs de philologie romane à leur enseignement ; aussi peut-on dire qu'elle est aussi ancienne que la section de philologie romane du doctorat en philosophie et lettres et faire remonter son existence jusqu'à l'année académique 1894-1895. D'autre part, l'élaboration des dissertations doctorales, entreprise en 1896-1897, a donné un élément nouveau à son activité. Depuis lors, et jusqu'à ce jour, la Conférence a conservé un double objectif : mettre les jeunes romanistes, tant de la candidature que du doctorat, en face des problèmes que leur science est appelée à étudier et les habituer à en rechercher, en dehors de tout parti pris, la solution rationnelle; aider les élèves du doctorat dans l'étude de la thèse qui forme le couronnement de leur *curriculum* académique, leur apprendre à en déterminer le sujet et à en fixer les limites, les guider dans la recherche des sources et la manière de les utiliser, corriger, avec vigueur quelquefois, les premières ébauches de la rédaction, amener celle-ci à un point de perfection suffisant pour qu'elle puisse contenter les légitimes aspirations de l'auteur, faire honneur à l'école dont il est l'élève et lui mériter le diplôme doctoral qui doit lui ouvrir la carrière de l'enseignement.

* * *

Les exercices dirigés par M. le professeur Bethune et destinés aux élèves de la candidature se sont bornés à l'explication sommaire de textes choisis dans la *Chrestomathie du Moyen Age* de MM. G. Paris et E. Langlois. Chacune des réunions a eu pour objet l'application au texte examiné de l'une ou l'autre des observations grammaticales résumées dans l'introduction placée en tête de cet excellent manuel.

Les exercices de doctorat ont été consacrés à l'examen critique, mené phrase par phrase ou plutôt mot par mot, de l'édition d'*Orson de Beauvais,* donnée tout récemment (en 1899) par M. Gaston Paris. Cette étude ne pouvait point amener à des découvertes retentissantes, ni même avoir pour effet de contester, dans leur ensemble, les opinions émises par l'illustre éditeur sur le pays et le temps où la chanson d'*Orson* a été composée; on ne refait pas du Gaston Paris. Mais, outre une suite assez considérable de rectifications de détail, elle nous a fourni l'occasion d'examiner par le menu, de disséquer presque, les procédés de travail du maître par excellence de la philologie romane, de rechercher les multiples problèmes qui se posaient devant lui et les raisons qui le déterminaient à la solution choisie, en un mot de retrouver, d'une manière toute pratique, les règles qu'il faut suivre lorsqu'on veut donner d'un texte français du moyen âge, une édition scientifiquement bonne.

*
* *

Les exercices de philologie romane en candidature dirigés par M. le professeur Doutrepont, ont eu pour objet l'étude de la critique littéraire en France durant les XVIIe et XVIIIe siècles. Des conférences ont été faites sur quelques-unes de ses évolutions ou manifestations importantes entre les années 1600 et 1800. La Réforme de Malherbe, l'Hôtel de Rambouillet et les salons sous Louis XIII, l'Académie française, Chapelain, les théories dramatiques de Corneille, l'*Art poétique* de Boileau, les idées littéraires de Saint-Évremond, de La Bruyère et de Fénélon, la querelle des Anciens et des Modernes, la critique de Voltaire, de Diderot, de La Harpe et des autres représentants remarquables du genre au XVIIIe siècle, le rôle des salons à cette époque, la connaissance des littératures étrangères, tels sont les divers sujets qui ont fourni la matière de nos recherches et de nos discussions.

Les exercices du doctorat ont porté sur les relations littéraires de la France avec l'Italie et l'Espagne au temps du romantisme. Nous plaçant surtout au point de vue du premier de ces pays, nous avons essayé de préciser la valeur et l'importance des idées littéraires qu'il avait reçues des deux autres. Pour ne citer que les principaux écrivains dont nous nous sommes occupés, nous avons étudié successivement Chateaubriand, Mme de Staël, Ginguené, Sismondi, Stendhal, Hugo, Villemain, Fauriel, J.-J. Ampère, Ozanam, Ph. Chasles, etc., nous attachant à déterminer le degré de connaissance et d'intelligence qu'ils avaient eu des littératures du Midi et ce qu'ils leur avaient pris d'idées pour les incorporer dans leur propre littérature.

.˙.

Une seule thèse doctorale a été rédigée cette année, dans le laboratoire scientifique de la *Conférence de Philologie romane*. Elle avait pour sujet *le valet et la suivante dans le théâtre de Corneille et de ses contemporains*. Il nous sera permis d'exposer ici l'objet de notre modeste étude sur ces personnages auxquels une généalogie glorieuse, une popularité sans rivale, et une multiplicite d'emplois tout à fait extraordinaire ont parfois valu l'honneur d'attirer un instant les regards de l'historien de la littérature. Bien des auteurs, en effet, nous les ont décrits dans des ouvrages estimés. Nul cependant n'a songé à réunir en un tout bien homogène ces indications éparses; pourtant, seul, ce travail pouvait nous donner une idée exacte de ces rôles dramatiques qui ont peuplé toutes les scènes. Ce serait néanmoins une erreur de croire que nos efforts se soient bornés à collationner et mettre en ordre toutes les observations des érudits sur les valets de théâtre. Non, il fallait faire plus; combler les lacunes que devaient forcément laisser subsister des études faites, sans une méthode bien nette, par des auteurs qui ne s'occupaient que d'une façon accessoire et comme en passant des Lise et des Scapin de la comédie. Il fallait, par dessus tout, rendre saisissable le caractère des différents types représentés, en recherchant dans les répertoires antique, médiéval, italien et espagnol, le trait particulier qu'ils avaient transmis au théâtre du XVIIe siècle.

Bien des questions restaient à résoudre. Partout, c'étaient les mêmes qualités que tous les auteurs faisaient ressortir : la fourberie de l'esclave, la balourdise du *badin*, l'ironie burlesque du *gracioso*, etc. Nous avons réuni tout ce qui avait été dit sur le valet, puis divisé la matière selon les époques à examiner et les différents points de vue sous lesquels elle se présentait et ainsi nous croyons avoir fait connaître l'état des recherches sur cette partie intéressante de la littérature dramatique, et signalé tout ce qui restait à en dire. Pour le moyen âge, par exemple, le *valet* et la *chamberiere* n'avaient point leur histoire; on les avait dédaignés comme trop peu importants ou encore parce qu'on les jugeait tout à fait étrangers à la formation du théâtre du XVIIe siècle. Nous avons tâché de montrer leur intérêt et de faire voir que, pour les rôles de valets et de suivantes du moins, le théâtre du moyen âge avait exercé une action réelle sur celui des temps modernes.

Après avoir ainsi fait l'histoire des théâtres savants et traditionnels antiques et récents qui avaient fourni des modèles au répertoire français du XVIIe siècle, nous nous sommes attaché à mettre en lumière la véritable individualité des divers valets de comédie, la part dans leur formation des littératures latine, médiévale, italienne et espagnole, les différentes traditions qui avaient survécu sur les scènes de France. Trois types

étaient en présence : le type italien, l'espagnol et le type traditionnel de notre vieille farce. Nous avons recherché parmi les œuvres de nos principaux auteurs les personnages les plus caractéristiques de ces trois races, et, les mettant en parallèle, fait ressortir avec plus de relief leurs traits particuliers. Le *servo* d'Italie, adopté par Cyrano, Rotrou et tant d'autres, apparaît comme la cheville ouvrière de l'intrigue, il mène la comédie à travers des chemins souvent fort détournés à un dénouement heureux; le *gracioso*, revêtu par Scarron d'une originalité nouvelle, est la doublure burlesque du héros de la pièce; enfin le *badin*, de tradition nationale, indépendant des autres personnages, ne vit que pour lui-même, dans un égoïsme naïf, et conserve à travers le grand siècle, si sévère et si solennel, la tradition du gros rire gaulois.

Il nous fallait encore nous demander s'il existait des rapports entre le valet de comédie au XVIIe siècle et le valet dans la vie réelle à la même époque. Quelques explorations à travers les journaux et les mémoires du temps, nous ont fait voir que si Mascarille et Scapin n'étaient pas les portraits en pied des laquais de Paris, ils avaient avec ces derniers assez de points de contact pour qu'on puisse dire que lesdits laquais, par leur insolente fourberie et leur dévergondage cynique, ont rendu plus vraisemblables les fourbes napolitains et les *graciosos* aux appétits si grossiers, et leur ont assuré par là longue vie et grand succès chez nous. Notre dissertation arrivait ainsi à son terme au moment où, synthèse admirable, toutes les traditions étudiées en particulier venaient se fondre en un bloc unique, l'œuvre de Molière.

*
* *

Avant de clore ce bref rapport, c'est pour nous un devoir de rappeler les distinctions remportées pendant l'année 1900-1901 par nos anciens de la section.

M. le docteur Camille Liégeois, lauréat du concours des bourses de voyage et du concours universitaire, a été, après un brillant début à l'athénée royal d'Ixelles, appelé aux fonctions de professeur de rhétorique des humanités modernes à l'athénée royal de Bruges; M. le docteur Alphonse Bayot, également lauréat du concours des bourses de voyage, vient d'être nommé professeur de langues romanes à l'école supérieure de commerce de Mons. Nos deux aînés ont vu leurs dissertations doctorales admises conjointement aux honneurs de l'impression dans le *Recueil de travaux d'Histoire et de Philologie* qui publiera dorénavant, entre autres, les meilleures études élaborées à la section de philologie romane du doctorat en philosophie et lettres.

———

SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE.

Section de Philosophie sociale.

Président : M. le professeur Deploige.
Vice-président : M. Maurice Defourny, docteur en philosophie.
Secrétaires : MM. Léonce Couty et Nicolas Balthasar.

RAPPORT

sur les travaux de la Section pendant l'année académique 1900-1901, par le secrétaire, M. Léonce COUTY, étudiant en droit.

Messieurs,

Il vous est arrivé sans doute, au cours de la vie de jeter au chemin parcouru un de ces regards qui embrassent comme dans une synthèse les mille et une merveilles semées sur la route, et d'apaiser ainsi à la source des choses vécues une soif ardente de connaître et d'apprendre.

Heures délicieuses et trop vites écoulées que celles où l'homme rentrant en lui-même, revoit en un vaste tableau, les événements multiples autant que variés qui se sont partagés son existence; heures efficaces qui donnent à l'âme avec la satisfaction du devoir accompli, le courage nécessaire pour vaincre les nouveaux obstacles dont l'horizon semble hérissé.

C'est un peu, ce qu'avec vous je veux faire à cette heure; mais auparavant je dois à la reconnaissance de remercier, en notre nom à tous, le très sympathique président, M. le professeur Deploige, de l'intérêt toujours grandissant qu'il n'a cessé de nous porter.

Le Cercle est son œuvre; et ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont eu le bonheur d'en suivre les exercices savent quel profit ils en ont retiré. Quant aux autres, leur présence à cette réunion, témoigne de la réputation chaque jour croissante du Cercle d'études sociales, comme aussi de la vive sympathie, qu'éprouve pour notre cher président, la grande famille universitaire.

Je suis donc sûr de répondre aux vœux de tous en lui adressant ici l'hommage de notre vive gratitude et de notre sincère attachement.

Il m'en souvient, au début de l'année écoulée, M. Deploige disait : « Ne craignez pas, Messieurs, les apparences austères de nos études; leur objet, c'est la vie avec ses évolutions, ses problèmes, ses luttes; leur but est de vous préparer au combat de demain, en vous faisant saisir l'importance des graves questions qui divisent le monde des penseurs, et en mettant à votre disposition les éléments nécessaires à tout travail utile.

Soyez des hommes de votre temps, mais ne négligez pas d'étudier le passé, pour mieux connaître le présent, et trouver les solutions d'avenir». Comme pour faire écho à cette parole, M. l'abbé Ceulemans nous servit dès la première séance un travail très documente sur *La question sociale aux différentes époques*. Après un tableau colore de l'ancien monde païen et de ses abus et une apologie chaleureuse du christianisme et de ses réformes, M. Ceulemans envisagea la question sociale telle qu'elle se présente aujourd'hui et en rechercha les causes plus immédiates :

1° La démogagie, fille de la Révolution, voulant pousser jusque dans leurs dernières conséquences les principes de 89 ; 2° la foule des travailleurs abandonnés à eux-mêmes et s'agitant dans un véritable chaos sans direction sûre ni organisation stable ; 3° l'ouvrier oubliant son Dieu à l'exemple d'une bourgeoisie athée. Il passa ensuite en revue les multiples efforts qui depuis un demi siècle ont été faits dans la voie de l'union et de l'apaisement, et termine par un vigoureux appel à toutes les bonnes volontés. C'est par des actes et non par des paroles que nous devons montrer aux humbles l'amour que nous leur portons; au législateur, sans doute, incombe une lourde tâche, mais il ne peut rien, sans le généreux concours de l'initiative privée. Celle-ci doit s'attacher surtout à réveiller dans l'âme du travailleur les sentiments religieux qui y sont endormis, et à syndiquer ceux-là qui trop faibles pour lutter par eux-mêmes ne peuvent attendre le salut que de l'association.

A la même séance, M. l'abbé Leroux nous analysa un article de M. Fonsegrive sur *l'Idée démocratique*. Née du fameux principe d'égalité, elle a malheureusement évolué dans un milieu infesté de fanatisme antireligieux, et elle est destinee à sombrer si elle ne s'engage dans les chemins spacieux de la démocratie chrétienne. C'est à la démonstration de ce dernier point que M. Fonsegrive, s'appuyant sur l'histoire et sur la raison, consacre la plus grande partie de son étude qu'il résume en disant : «Léon XIII doit être notre chef, son drapeau doit être le nôtre».

A la séance suivante nous eûmes la bonne fortune d'entendre M. Defourny dans une très savante étude sur *L'objet de la sociologie*. Au cours de son travail notre honorable vice-président fut amené à nous exposer les différents systèmes qui divisent les sociologues.

L'orateur se déclare chaud partisan de cette sociologie qui consiste à étudier les différents états concrets de société pour rechercher celui d'entre eux qui semble le plus conforme à la loi naturelle ; mais loin de voir dans les phénomènes sociaux l'action d'un être distinct qui serait la société, il ne voit en eux que les fruits de l'activité libre de l'homme

sollicitée par les agents extérieurs. Cette sollicitation dans une sphère donnée, étant la même pour tous, il est bien naturel que la plupart des hommes en des circonstances pareilles agissent de manière identique, sans que pour cela le libre arbitre ait à souffrir.

*
* *

Nos sujets sont des plus variés; du domaine sociologique nous fûmes transportés au beau milieu de la question chinoise à cette époque, si palpitante d'intérêt. Une étude de M. Stenackers, missionnaire de Scheut, analysée par moi-même, nous donna sur le grand problème international des idées qu'en vain nous nous étions efforcés de soustraire aux contradictions sans cesse renouvelées des journaux européens. Partant de cette idée que l'Occident est investi d'une mission civilisatrice, M. l'abbé Stenackers constate que les troubles de Chine constituent une révolte, que l'Europe tutrice a vu ses droits méconnus et qu'elle doit sous peine de perdre toute autorité exiger complète et entière réparation.

Quels sont les coupables et quels châtiments leur infliger? Tels sont les deux points qui divisent tout le travail. A la première question, quels sont les coupables, le Père missionnaire répond : Le gouvernement d'abord, les boxers ensuite. Un gouvernement sans autorité, sans énergie, livré à la merci des brigands, maîtres par la terreur qu'ils répandent autour d'eux, ne mérite pas notre confiance et doit disparaître, entraînant dans sa chute ceux qui furent ses mauvais conseillers, son mauvais génie. Quant au genre de châtiment à infliger, le Père de Scheut expose trois systèmes.

D'abord, prendre comme base la punition des chefs boxers et le principe d'une indemnité pécunière. Folie que de s'arrêter à cette solution; les chinois oublient trop vite pareilles conditions de paix; les générations futures n'en sauraient rien, et se formerait bientôt la légende du prince Tuan jetant à la mer tous ces diables d'étrangers.

Le second système moins recommandable encore que le premier, est celui du partage immédiat. Ce partage en effet serait inutile, l'Europe entière ne suffisant pas à le rendre effectif; il serait dangereux par l'explosion de chauvinisme qu'il susciterait.

Enfin le troisième système qui semblait avoir la préférence du Père aurait consisté à raser Pékin, pour la reconstruire sur le fleuve bleu à portée des canons Européens. La crainte, que cette mesure aurait semée partout, eût été le meilleur garant de l'avenir.

M. l'abbé Buysschaert nous communiqua, dans la séance suivante, le

résultat de ses recherches historiques et doctrinale sur la question tant débattue du prêt à intérêt. Son travail est la réfutation du livre de M. Withe sur *Les conflits entre la science et la théologie.* L'orateur s'attacha à démontrer que jamais l'Eglise romaine n'avait condamné le prêt à intérêt, mais seulement l'usure, c'est-à-dire la rénumération d'un facteur économique inerte par lui-même. Dès que, à la suite de circonstances nouvelles, l'argent eut acquis son usage productif propre, l'Église reconnut la légitimité de l'intérêt sainement entendu, en même temps que pour la première fois elle en constatait l'existence.

La réunion du 5 décembre fut consacrée à l'analyse de certains articles particulièrement intéressants relevés par M. l'abbé Balthasar dans les nombreuses revues sociales, politiques et économiques mises à la disposition des membres du Cercle.

Rappelons la question du repos dominical que M. l'abbé Balthasar traita lui-même; celle non moins intéressante de l'assurance obligatoire confiée à M. l'abbé Delbare; enfin comme à cette époque tous et chacun parlaient du recent congrès sacerdotal de Bourges. M. l'abbé Ceulemans nous exposa les différents courants d'idées qui s'y étaient manifestes.

Le travail de M. Fauvel sur la représentation des intérêts fut un de ceux qui brillèrent par les chaleureuses discussions qui suivirent. L'auteur nous présenta d'abord la situation actuelle du régime représentatif français, en releva les côtés défectueux, tout en recherchant le moyen d'organiser la grande force inorganisée qu'est le suffrage universel pur et simple.

Les hommes sérieux, sous le régime actuel, se désintéressent de la politique, les minorites s'abstiennent, c'est le nombre seul qui fait la loi. La représentation proportionnelle amènera déjà certaines reformes, mais l'avenir est à la representation des intérêts. Il faut, en conséquence, favoriser les associations et sur la base des intérêts économiques sociaux et territoriaux asseoir un régime rationel de la représentation des intérêts.

M. Fauvel étudie ensuite, dans une comparaison avec les principaux régimes représentatifs, les obstacles que son idée peut rencontrer et termine en s'appuyant sur l'opinion des grands sociologues modernes, qui s'accordent à voir dans la représentation des intérêts le seul moyen efficace, de résoudre le grave problème d'organisation du suffrage universel.



On fut nombreux pour écouter un ancien du Cercle, M. l'abbé Sentroul, sur les *Harmonies économiques de Bastiat.*

L'orateur nous exposa en quelques mots le système du grand économiste. D'après lui, le seul ressort de l'activité humaine dans l'ordre économique c'est l'intérêt personnel ; il rencontre fortuitement l'intérêt général de la manière suivante : Tout résultat utile donné est composé d'une utilité gratuite, part de la nature dans la production, et d'une utilité onéreuse, part du travail complémentaire que l'homme y ajoute.

L'utilite gratuite, part de la nature dans l'opération productive, est commune à toute l'humanité et lui reste commune dans toutes les transactions. L'utilité onéreuse, part de l'homme dans la production, est le principe unique de la valeur des objets.

L'utilité onéreuse qui se concrétise dans la valeur, résulte d'un rapport entre deux services échangés. Mais tout service a deux mesures d'appréciation : d'abord la peine prise par celui qui le rend, ensuite la peine épargnée à celui qui le reçoit. La perfectibilité de l'homme et son intérêt l'amènent à étendre toujours de plus en plus la coopération de la nature, à diminuer de plus en plus le travail personnel, d'où il résulte que peu à peu, chaque objet étant apprécié à la mesure de la peine prise, s'il augmente en perfection diminue en valeur, celle-ci étant en effet proportionnée à l'utilité onéreuse du travail humain.

C'est cette valeur de la peine prise que la concurrence tend à faire prévaloir dans les transactions économiques plutôt que la valeur tirée de l'appréciation de la peine épargnée. Par l'intervention plus large des forces naturelles gratuites, le tout est donc en faveur de la communauté qui voit ainsi se réaliser, sans préjudice du droit de propriété individuelle le beau rêve de l'égalisation dans l'amélioration, le dernier mot de l'harmonie économique.

Après cet exposé l'honorable conférencier s'attaque à la base même du système. Il n'admet pas que la valeur soit le rapport de deux services échangés. Cette formule que Bastiat pose en principe est une erreur ou une tautologie. Elle aboutit à la négation de la propriété. Si, dit-il, quand nous achetons du charbon, c'est le travail d'extraction que nous payons, si l'utilité objective du produit est donnée par dessus le marché, il faut en conclure que la valeur d'un objet, suivant l'expression de Carl Marx n'est autre chose que du travail cristallisé, et que par conséquent ce qui nous vient de Dieu ne peut avoir de valeur, partant ne peut faire l'objet d'un droit de propriété.

Enfin, outre les difficultés nombreuses que rencontrerait la détermination de ce que vaut une heure de travail, ce système conduit à des absurdités, car il serait bien riche celui-là qui serait parvenu à tisser une toile d'araignée. Certes le travail est un élément de la valeur, mais il n'est pas le seul.

* * *

Nous arrivons ainsi, Messieurs, à cette séance orageuse, dont chacun d'entre nous a gardé le souvenir et qui nous donna l'illusion d'une heure passée en plein parlement. Il s'agissait de la neutralité belge. M. l'abbé Vande Walle, dans un travail très documenté, s'attacha à définir la notion si vague encore de la neutralité.

Nous sommes neutres, ce n'est pas à dire que nous ne puissions nous défendre, mais seulement qu'il nous est interdit d'attaquer.

Nous sommes neutres, ce n'est pas à dire que nous puissions nous complaire dans une quiétude mal défendue, mais que comme prix de notre indépendance nous devons opposer à la France envahissante une barrière efficace. Ah ! cette pauvre France, comme notre ami la malmena, au point qu'un religieux Français, se trouvant dans l'assemblée, crut devoir protester. M. l'abbé Vande Walle riposta l'histoire en main ; la partie adverse argumenta du manque d'intérêt qu'a la France à passer nos frontières. Bref il fut admis que des précautions s'imposaient.

Quelles doivent-elles être ? M. l'abbé Daumont se chargea de nous le dire huit jours après. Une armée forte et puissante est d'après lui, le seul vrai moyen de nous faire respecter.

Pour l'organisation de celle-ci il se déclare partisan du service personnel avec le régime actuel du tirage au sort. Cette réforme aurait pour effet de relever le moral de nos troupes et de leur donner une idée plus haute et plus nette de la mission qu'elles ont à remplir. Il nous parla ensuite du temps de service et s'appuyant sur l'avis de plusieurs officiers réduisit à douze mois le temps nécessaire à former un soldat. Enfin en ce qui concerne la force objective de notre armée, M. l'abbé Daumont se refusa à discuter l'avis des officiers généraux, seuls compétents en la matière, et avec eux fixa à 180,000 hommes le chiffre de notre contingent en temps de guerre. Il m'est impossible, Messieurs, dans ce rapport, nécessairement succinct, de vous résumer les chaudes et bruyantes discussions qui suivirent ces deux séances mais je ne puis omettre de vous rappeler la belle défense du volontariat que nous donna M. le professeur Deploige.

*
* *

L'élégant conférencier qu'est M. de Briey, choisit comme sujet de sa conférence, depuis longtemps promise, la question de l'*Impérialisme anglais*. Il débuta par un exposé rapide de la situation agricole chez nos voisins d'outre-Manche, situation qui va s'aggravant de jour en jour, tellement qu'il résulte de statistiques récentes que cinq Anglais sur six sont nourris de pain importé. La décadence industrielle et commerciale se manifeste par des symptômes tout aussi inquiétants. Burmingham, jadis comptoir universel où des quatre coins du monde l'étranger venait s'approvisionner, voit décroître chaque jour le nombre de ses exportations; 36 °/o de la marine marchande sont inoccupés, attendant dans les ports des marchandises qui ne viennent pas. Les causes de ce recul industriel, M. de Briey les trouve dans l'abolition du régime protectionniste, dans la concurrence effrénée de l'Allemagne, des États-Unis et de la Belgique, mais surtout dans le manque d'éducation technique du personnel anglais. Celui-ci se défie de tout ce dont il n'a pu se rendre compte, il ne croit qu'à ce qu'il a vu, l'expérience personnelle est son unique appui.

Bref, la situation chaque jour plus menaçante demande une solution, Chamberlain croit l'avoir trouvée dans l'Impérialisme. Faire la guerre pour le commerce, voilà ce que l'on dit, tuer pour de l'argent, voilà ce que l'on cache.

Mais qu'importe, il faut briser les barrières douanières que les colonies, pour leur subsistance, opposent à l'entrée des produits anglais, et pour arriver à ce but, faire de l'immense empire un empire commercial dans lequel la concurrence n'étant pas admise ne serait pas à craindre. Ce serait un monde dans le monde. Pour atteindre ce but, Chamberlain fonde les fédérations du Canada, du Sud-Africain, d'Australie, autant de supports sur lesquels pourra reposer la chaîne dont il veut entourer l'empire. M. de Briey s'attache ensuite à relever dans la constitution australienne et dans certains faits récents, les indices de la faillite prochaine, indices qui firent dire à un vieux ministre anglais : « Nous allons trouver là-bas les états-unis d'Australie ». De plus, le libre échange est nécessaire à l'Angleterre pour le maintien de ses industries textiles; d'ailleurs il est bien douteux que les colonies puissent, même en un régime impérialiste, se départir jamais de leur protectionnisme. L'orateur termine en exprimant le vœu de voir bientôt l'opinion anglaise repousser cette politique dont l'essai de réalisation s'annonce sous de si mauvais auspices.

. ˙ .

La conférence suivante nous procure le plaisir d'entendre M. Gerard. L'orateur se présente à nous comme un humble moineau qui pour apporter sa quote-part aux travaux de notre cercle vient chanter sa petite ritournelle en nous résumant une brochure de M. Smissaert sur l'assistance publique en Hollande. Mais, étrange mystification, dès les premiers éclats de voix, les auditeurs ravis ont reconnu un delicieux rossignol, animant les alentours de ses plus belles envolées.

L'orateur débute par un regard sur le passé. La charité est née de l'Evangile du Christ, elle en est sortie comme une fleur de sa tige. Si les Grecs et les Latins ont fait l'aumône à leurs pauvres, ce n'était que par une politique interessée. Dans la primitive Eglise, au contraire, riches et pauvres vivent en frères et quand après quelque temps le nombre des chrétiens devient trop considérable, les diacres sont chargés de distribuer aux nécessiteux les largesses des plus fortunés.

Au moyen âge, c'est la culture intensive de la mendicité et l'exploitation lucrative de la charité monastique.

Pour y mettre fin Charles-Quint, en 1531, publie un édit organisant une espèce de centralisation de l'assistance ecclésiastique. Puis vint le triomphe de la réforme, le culte catholique est prohibé, les biens ecclésiastiques confisqués, la charité catholique arrêtée dans sa source.

Seule reconnue, dans les Pays-Bas la nouvelle église jouissait de certains avantages, il n'était que juste qu'elle supporta les charges. Pour réprimer le vagabondage on organise le domicile de secours qui se retrouve jusqu'en 1870. Vinrent les lois de 1814, de 1848 qui parlent de secourir les pauvres sans aucune distinction de religion; puis un projet non adopté du ministre Thorbeke, enfin la loi de 1854. Tout en abandonnant l'assistance charitable aux institutions ecclésiastiques et privées, elle cree les bureaux de bienfaisance pour venir en aide à ceux qu'elles ne pourraient secourir. L'Etat ne veut donc intervenir qu'à titre subsidiaire et encore dans l'application de la loi se montre-t-il très stricte, très défiant. Cependant en consultant les statistiques on voit que sur 3640 institutions ecclésiastiques il y a environ 1210 bureaux de bienfaisance. Leur rôle est donc plus important que l'Etat n'aurait voulu se le figurer.

Après cela l'orateur examine successivement l'assistance ecclésiastique et civile. La première est formée par les catholiques, les protestants, les israélites. Dans le groupe des catholiques on trouve les catholiques romains, les vieux catholiques et les conférences St-Vincent de Paul.

L'archevêque d'Utrecht et les évêques de Haarlem, de Bois-le-Duc et de Breda promulguent les règlements de l'Église romaine en matière d'assistance. On y lit : « L'assistance catholique se fait en l'honneur de Dieu, par amour du prochain, en exerçant les œuvres spirituelles et matérielles de la miséricorde ». Il y a les institutions paroissiales et non paroissiales de charité. Le curé et le commissaire de l'évêque dans le bureau paroissial; celui-ci soigne, dans la mesure de ses ressources, les divers indigents de la paroisse, orphelins et mineurs, vieillards sobres et veuves courageuses. On fait enquête sur la bonne conduite des privilégiés, on relève leur moral, on les engage à assister à la messe et à envoyer leurs enfants aux écoles catholiques. Il y a très peu d'assistance par le travail. Pour avoir droit aux secours il faut être depuis un temps variable pour les divers endroits membre de la paroisse. La Haye exige en outre l'accomplissement des devoirs pascaux.

Les *Vieux Catholiques* ont 15 bureaux, leur organisation est celle des orthodoxes.

Les *Conférences de St-Vincent de Paul* comptent 140 communes où elles fonctionnent régulièrement.

L'Église réformée a en Hollande une action plus vaste que l'Église catholique. Dans chacune de ses communautés existe une diaconie, n'intervenant qu'en faveur des gens honnêtes et braves, et se prêtant d'assez bonne grâce à rendre ses comptes au bureau de bienfaisance de l'endroit. Elle assiste tous les nécessiteux sauf les Romains.

On compte 80 bureaux d'Israélites néerlandais sur 1305. Ils pratiquent surtout l'assistance pécuniaire et l'avance gratuite. A Amsterdam se rencontre un fonds spécial pour prêter aux petits négociants manquant de capital.

Quoique existant déjà auparavant, les bureaux de bienfaisance furent organisés par la loi de 1854. Le conseil municipal est libre de créer ou non un bureau de bienfaisance. Son rôle est subsidiaire et la plupart de ses réglementations, négatives. Le bourgmestre et les échevins administrent le bureau, ou à leur défaut, une commission nommée par le conseil municipal. On trouve des hôpitaux et des hospices fondés par les bureaux, parfois aussi fonctionne le rouage des logements gratuits. En général les pauvres des villes reçoivent plus que ceux des campagnes. Le bureau organise ses visites par an et encore à La Haye par exemple ne se montre-t-on pas trop empressé pour en faire, de peur peut-être de trop bien connaître la misère du pauvre. Et certes l'un des graves reproches à adresser à cette assistance des bureaux de bienfaisance, c'est

d'encourager la paresse et la débauche en soulageant indifféremment et sans discernement.

La conférence précédente ayant attiré l'attention sur la question de la bienfaisance, en curieux l'on voulut jeter un coup d'œil sur son organisation en Belgique. M. l'abbé Leroux voulut bien se charger du travail. L'orateur débuta en nous faisant un exposé de la législation actuelle en cette matière. Il insista principalement sur l'obligation qui incombe aux conseils communaux d'établir un bureau de bienfaisance, l'affectation à ces bureaux des anciennes propriétés des béguinages et couvents, la séparation entre les administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance, sur d'autres dispositions encore, mais j'ai hâté d'arriver au projet de réforme, sorti récemment des cases longtemps fermées d'une commission spéciale et de vous en exposer les grandes lignes.

D'abord c'est la fusion administrative des hospices et des bureaux de bienfaisance; c'est ensuite la création de conseils communaux ou intercommunaux suivant le cas, chargés du service de la bienfaisance publique. Un ministre du culte fera partie de chaque commission, les autres places seront partagées entre ouvriers et conseillers communaux.

C'est enfin le principe d'un impôt nouveau, l'impôt de bienfaisance. Le revenu présumé en fera la base, et ne seront exemptés de cette taxe que les personnes dont les ressources n'atteindront pas un chiffre minimum à déterminer pour chaque localité. M. l'abbé Leroux cite l'exemple de Hasselt où cet impôt existe depuis quelque temps déjà et a donné les meilleurs résultats. La province et l'État accorderont des subsides.

Au ministère dans les attributions duquel rentre le service de la bienfaisance publique, sera créé un conseil supérieur de bienfaisance qui dirigera l'action des commissions locales.

Un inspecteur nommé pour chaque province servira d'intermédiaire entre le grand conseil et les agents secondaires.

Les indigents étrangers placés sur le même pied que les nationaux profiteront des bienfaits de cette institution.

C'est aux commissions que reviendra le soin d'établir la nécessité qui donne droit aux secours publics, à elles de décider quand la bienfaisance privée ne suffira pas à remplir les devoirs de la charité et d'assistance qui incombent à la société vis-à-vis de ses indigents. A elles encore de déterminer le genre de secours le mieux adapté aux cas spéciaux qu'elles rencontreront dans l'accomplissement de leur mandat. Elles devront dans la plus large mesure pratiquer l'assistance par le travail, mais ne pour-

ront se contenter de guérir le mal, elles devront le prévenir dans la mesure du possible. Assister le malheureux et prévenir la misère, telle sera leur tâche. L'orateur nous soumit en terminant quelques considérations sur la classe des indigents volontaires, paresseux et vagabonds, dont Merxplas est aujourd'hui le refuge. Il faut quant à ceux-ci que la charité et la répression marchent de pair.

* * *

Un échange de vue sur la question tant et toujours débattue des droits de la femme clôtura les travaux de l'année 1900-1901.

Je fus personnellement chargé d'exposer le problème, et le fis au double point de vue de l'exercice des droits politiques et de l'accès aux carrières libérales.

Tout en reconnaissant à la femme la capacité naturelle d'exercer ces droits, nous lui refusâmes pour des raisons d'opportunité, l'intervention dans le domaine qui nous est jusqu'ici réservé. Elle n'a en effet dans notre organisation actuelle pas assez de tous ses instants pour remplir dignement son double rôle d'épouse et de mère, et ce serait un crime d'enlever à la famille, avec la simplicité de la femme, sa paix reposante ; aux enfants, une partie de ces soins maternels dont ils ont tant besoin. Tous nous fûmes egalement d'avis que la femme devait recevoir une éducation spéciale, appropriee à sa mission et que dès lors la porte des carrières libérales devait lui rester fermée.

Bref, tout ce qui fut dit peut se résumer, je crois, dans le proverbe bien connu : Chacun son métier les vaches seront bien gardées.

Messieurs, je termine, mais avant de quitter la tribune, qu'il me soit permis d'exprimer un vœu, que partagera bien certainement notre honorable président : Parlez du Cercle à vos amis, amenez aux réunions ceux avec qui vous vous rencontrez le soir, ils vous en témoigneront bientôt de la reconnaissance.

Et de la sorte, continuant sa marche ascendante, le Cercle d'études sociales, brillera, plus encore que dans le passé, parmi les joyaux qui ceignent le front de l'*Alma Mater*.

———

Taal- en Letterlievend Studentengenootschap
MET TIJD EN VLIJT.

BESTUUR (1).

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde Heer ABBELOOS, eererector magnificus. Hoogeerwaarde Heer HEEBELYNCK, rector magnificus.

Voorzitter : Dr P. ALBERDINGK THIJM, hoogleeraar.

1e Ondervoorzitter : Joris HELLEPUTTE, hoogleeraar en volksvertegenwoordiger.

2e Ondervoorzitter : E. H. SENCIE, hoogleeraar.

1e Schrijver : Omaar DE LAEY, advokaat.

2e Schrijver : Julius PERSYN, student.

Boekbewaarder : Jul. KLEYNTJENS, id.

Geldbewaarder : Al. WALGRAVE, id.

Bestuurleden : Lodewijk DOSFEL en Frans VAN CAUWELAERT, id.

EERELID :

Hoogeerwaarde Heer CARTUYVELS, onderrector der Hoogeschool.

WERKENDE LEDEN.

Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar; Eerw. heer Alossery (2); P. Back; A. Bertrang; J. Boonen; C. Carpentier; Eerw. heer J. De Cock; Eerw. heer De Hovre; Eerw. heer De Laere; O. De Laey; Eerw. heer De Puydt; Eerw. heer De Wolf; L. Dosfel; Doussy; A. Fierens; Eerw. heer Frutsaert; A. Gielens; R. Goossens; J. Kleyntjens; E. Lambrecht; P. Lancsweert; Muuls; Julius Persyn; Lod. Scharpe, hoogleeraar; Eerw. heer Sencie, hoogleeraar; A. Smedts; J. Smets; Eerw. heer

(1) Veranderingen voor 1901-1902 : 1e schrijver, Julius Persyn, student; 2e schrijver, Frans Van Cauwelaert, id.; geldbewaarder, J. Kleyntjens, id.; boekbewaarder, E. H. L. De Wolf, id.; bestuurleden : Omaar De Laey, advokaat en Jos. Vanden Eynde, student.

(2) De leden wier beroep niet aangeduid is, zijn studenten.

Soetaert; Eerw. heer Sterk; Van Cauwelaert; W. Van Eeckhout; Fr. Vanden Bossche; J. Vanden Eynde; L. Van Kerckvoorde; Eerw. heer L. Vermeersch; Em. Vliebergh, advokaat; Eerw. heer Walgrave.

BIJWONENDE LEDEN.

Eerw. heer Allaer; Eerw. heer Andriessens; P. Apers; A. Baert; Ballion; L. Boereboom; M. Boon-Hecking, handelaar; H. Bosman; Boterman; Eerw. heer A. Bouwens; Eerw. heer Briche; Buelens; A. Caluwaert; Casier; R. Cloet; Eerw. heer Cognon; L. Cosyns; C. Cordier; Eerw. heer De Bruyne; De Caluwé; Dautricourt; J. De Coucq; De Boeck; Eerw. heer J. De Coomen; E. De Jonghe; Eerw. heer De Meester; Deferm; A. De Laey; Eerw. heer H. De Jonghe; De Man; De Reu; ridder Descamps, hoogleeraar; Hon. De Smedt; J. Demonie; Eerw. heer Dignant, hoogleeraar; De Mortier; De Puydt; De Raedt; Eerw. heer De Smedt; Em. De Vroe; Dupont; E. Fierlafyn; M. Fonteyn; Franck; A. Gombert; Grimonpré; M. Hellebout; Helleputte, hoogleeraar; Eerw. heer G. Houtier; Eerw. heer J. Huys; L. Jacobs; Eerw. heer Joos; J. Kruyfhooft; Lagae; K. Leynen; Jul. Laurens; Laureys; Eerw. heer Lod. Leys; Lecoutere, hoogleeraar; Lootens; J. Maes; Eerw. heer Mahieu; Martens, hoogleeraar; H. Martin; P Masquelier; J. Mathy; Ad. Mertens; Alb. Mertens; K. Mestdagh; Moens; E. Mostaert; L. Parmentier; M. Poelmans; Poppe; Réunis; Roman; Eerw. heer Roose; L. Roevens; Schollaert, oud-minister; Seuntjes; R. Six; Sobrica; Eerw. heer Souvage; Eerw. heer Spellaert; J. Tratsaert; Troffaes; Van Biervliet, hoogleeraar; Eerw. heer Van Brabant; H. Van Caillie; E. Vanden Steene; Eerw. heer Vanden Hemele; Eerw. heer Vanden Maegdebergh; Vander Gote; J. Van Eecke; Eerw. heer Van Hove, hoogleeraar; Van Malderen; Van Neste; Eerw. heer Ern. Van Roo; E. Van Hoozebroeck; Eerw. heer Veranneman; C. Verbeeck; Verriest, hoogleeraar; Van Keymeulen; Van Uten; Verwimp; Vryghem; G. Van Vyve; J. Van Linthout, drukker; Eerw. heer Willems; Eerw. heer M. Zech.

VERSLAG

der werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, gedurende het verloopen schooljaar 1900-1901, door den heer advokaat Omaar DE LAEY.

Mijne Heeren,

Hetgene bovenal in de oogen springt, bij het overlezen der wekelijksche verslagen van *Met Tijd en Vlijt*, is de zeldzame standvastigheid waarmede de achtbare Voorzitter Hgl. Alberdingk Thijm er de werkzaamheden bestuurt. Ieder jaar dat zijnen ouderdom doet stijgen, vermeerdert ook onze eerbiedige bewondering voor hem, en de voorspoedige toestand waarin 't genootschap verkeert, is het treffend bewijs dat de macht van het voorbeeld meer verricht dan die van het woord.

Aan mijn collega, den 2[den] schrijver, ben ik persoonlijk den hertelijksten dank verschuldigd, omdat hij gedurende drie maanden *ad interim* mijn ambt heeft willen bedienen.

Den 26 October leest D[r] Speleers 't verslag over het verloopen academisch jaar en bekomt zijn ontslag. Het is veel gemakkelijker den vlijt, die hij jaren lang aan den dag gelegd heeft te roemen, dan hem, al ware 't ook van verre, te evenaren. Uwen dienaar wordt vervolgens de uitstekende eer opgeofferd van 't eerste schrijverschap, men kiest M. Persyn tot tweeden schrijver, E. H. Walgrave tot penningmeester en M. Kleyntjens tot bibliothecaris. De voorzitter heeft de HH. Dosfel en Van Cauwelaert tot bestuurleden gepromoveerd.

Den 9 november — volgens het verslag van mijnen collega — schildert M. Back krachtig en breed borstelend, zonder zich heel veel aan keurigheid te storen, *Dostoïevski naar zijn leven en werken.* Hij maakt de psychologische apologie van den schrijver en bijzonderlijk van zijn meest berucht roman : *Misdaad en straf.* E. H. Walgrave deelt in tintelende verzen, eenige dichterlijke indrukken mede, en advokaat Vliebergh, in proza, bespreekt Georges Virrès boek : *La Bruyère ardente.* Hij heeft het gewogen en onder opzicht van godsdienstzin (namelijk bij de personnages, die boeren en Kempenaren zijn), te licht bevonden.

Hgl. SCHARPÉ, den 16 November, wijdt een zeer snedige en humoristische voordracht aan *K.-L. Ledeganck's handel en wandel, vóór en na 't jaar 30.* Hij leert zijne toehoorders menige bijzonderheden, die hij onlangs opspoorde over den dichter van Eecloo, en verzamelde. Om het tweede deel der zitting aan te vullen, draagt M. JAAK SMETS, vier lieve dichtstukjes voor.

Den 23 November weet E. H. DE COCK over de *Genestet* een zeer gedocumenteerde voordracht te houden. M. BACK wordt, wegens zijne *Dostoïevski apologie*, aangevallen door de HH. DOSFEL en VANDEN EYNDE, die hem te rechte of ten onrechte beschuldigen van overdreven beeldspraak, hier en daar langdradigheid en onjuistheid.

De zitting van 30 November is sedert een half jaar ongeduldig afgewacht, omdat E. H. HUGO VERRIEST belooft er zijne conferentie te geven over het woordje : *Vrij*. Wij, Vlamingen, zegt de spreker, bukken onder een dwingeland en een tyrannie, die wij zooveel te min gevoelen daar het 't werk van eeuwen is geweest, ons er aan gewoon te maken. Wij zijn niet vrij, noch in onze eerste leerjaren, noch in onze hoogere opvoeding, noch in ons later maatschappelijk leven. Immer doet het zacht glijdend water zijn petrificatiewerk voort om het Vlaamsch eikenhout, atoompje na atoompje, tot een franschen steen te doen ontaarden. Welaan, een dijk opgeworpen tegen de zee, die ten derden male Vlaanderen met vernieling dreigt. Het verleden staat borg voor het heden, want, tweemaal reeds, hebben onze vaderen overwonnen in hun strijd met de zee, eens aan de Duinen en eens op 't Groeningheveld.

Iedereen weet hoe E. H. Hugo Verriest, overal elders geestdriftig, maar te Leuven in triomf onthaald wordt.

M. LAMBRECHT behandelt den 7 December onder vorm eener satirieke novelle, een tamelijk zonderling studentenvoorvalletje, en om tot ernstiger bezigheid over te gaan, trekt E. H. STERCK de aandacht zijner toehoorders op den steeds wassenden drift tot lezen, bij meerder en minder ontwikkelden, drift welke dient beteugeld of op 't rechte spoor gebracht.

Den 14 December komt M. DE CLERCQ, uit Gent, lezing geven van eenige uittreksels uit zijn laatst verschenen dichtbundel ; niet alleenlijk bewondert men den onberispelijken vorm zijner verzen, maar men is ook verwonderd te bemerken, dat er soms diepe gedachten kunnen steken, ook in liefdedichtjes. Wat hij kent van Carmen Sylva, haar leven en hare werken, vertelt ons M. GOOSSENS in zijn spreekbeurt. E. H. WALGRAVE, behandelt wijsgeerig de noodzakelijkheid van het kwaad te haten, die even zoo groot is bij den mensch als deze van het goed te beminnen.

M. Doussy verwekt in zijn spreekbeurt warme sympathie voor de Boers en M. Dosfel leest een protest, in zake der Vlaamsche Hoogeschool, tegen 't voorstel Van Ryswyck en ten voordeele der propositie Mac Leod. Eenen-veertig handteekens staan onmiddellijk onder 't vertoogschrift.

Den 11 Januari treedt M. Van den Bossche op als dichter. De toejuichingen der aanwezigen bewijzen hem dat zijn debut wel gelukt en veel belovend is. Advocaat Vliebergh geeft hetgene men mag noemen een inleiding tot de Keltische Letterkunde, waarvan menig vertaald uittreksel de beeldrijkheid bewijst en ook de zinnelijkheid. Wij hooren door M. Van Eeckhoutte de stelling wederleggen van De Molins, die beweert dat van twee gebuurvolkeren, ongelijk van beschaving, het minst beschaafde volk noodzakelijk onderdoet voor het ander.

Op 18 januari beschouwt E. H. De Hovre philosophisch de rust, die alleen in God te vinden is en, om praktisch te eindigen, zet al de leden van *Met Tijd en Vlijt* aan tot het werk.

M. Van den Eynde en Hgl. Alberdingk Thijm vragen uitleg aan advokaat Vliebergh over verscheidene punten, die deze verleden week in zijn werk besproken heeft. M. Bach leest vervolgens een reeks verzen met zwaarmoedig mysticisme doordrongen, hetgene al de toehoorders verlustigt en de negen muzen ook. M. Lambrecht draagt eenige bijbelsche en niet bijbelsche aanteekeningen voor omstreeks de poëzie.

M. Boonen deelt, in onze zitting van 25 januari, origineele beschouwingen mede over het verval en de platheid der Zuidnederlandsche letterkunde, op het einde der xviii^e^ eeuw. Zelfs het opborrelend patriotismus, onder Joseph II, was niet in staat produkten van eenige weerde voort te brengen. Alleen in de spotgedichten komt hier en daar een sprankel pittigheid voor. M. Back valt E. H. De Hovre philosophisch aan, op het gebied der ruste, waarover laatsgemelde in zijn voordracht handelde. Hgl. Alberdingk Thijm, EE. HH. Soetaert, Walgrave en De Puydt nemen deel aan deze hoogst belangrijke woordenwisseling. Vervolgens leest E. H. Vermeersch, met veel gevoel, eenige dichtstukjes. Advokaat Vliebergh, sprekende over pater Haeghebaert's vertaling van Dante's Goddelijk Spel, acht ze — alhoewel de volmaaktheid niet op deze wereld te vinden is — toch de beste, tot hiertoe gelijk in welke taal, verschenen.

Den Woensdag 30 Januari, wordt den heer professor Sencie, een avondmaal aangeboden, door de leden van *Met Tijd en Vlijt*, ter gelegenheid zijner benoeming tot kanunnik. Men besluit er, zelfs zonder dat de een of ander promotie onzes voorzitters gelegenheid geve, jaarlijks

dergelijke bijeenkomst te houden. Ondertusschen is de geestdrift onbeschrijflijk en de wijn zeer goed.

M. Dosfel houdt den 1 Februari een lezing betrekkelijk de Vlaamsche Hoogeschool en roemt het nut en de noodzakelijkheid dezer langverwachte instelling. Onder het tweede deel dezer zitting, het deel der poëzie en der spreekbeurten, leest M. Lambrecht gloedvolle verzen en handelt M. Kleyntjens over de spreektaal. Hierdoor lokt hij een aantal opmerkingen uit van wege advokaat Vliebergh, Dr Speleers, de HH. Van den Eynde, Bach, Boonen, Fiers en E. H. De Wolf.

Den 14 Februari, hebben wij het geluk E. H. Cuppens, den dichter van *Verzekens*, in ons midden, als voordrachtgever te ontvangen. Na bestatigd te hebben den erbarmelijken toestand, waarin het Vlaamsche volk, onder opzicht van kunstsmaak en kunstgenot, verkeert, toont hij hoe die toestand moet veranderen en verbeteren. Ons volk was eertijds vatbaar voor kunstgevoel en kunstgenoegen. Het kan zulks heden ten dage nog zijn, want het is de veerdigheid niet van het volk die ontbreekt, maar deze der schrijvers. Om maar op het gebied letterkunde alleen uit te weiden, beweert de spreker, dat de groote fout onzer hedendaagsche auteurs hierin ligt, dat zij woorden gebruiken en zinbouw, die voor ons volk niet verstaanbaar zijn. Op de tweede plaats moet een volksschrijver plastisch zijn, d. w. z., hij moet gevoelens en handelingen mededeelen, behoorende in de werkelijkheid tot deze of gene personen, duidelijk voorgesteld. Lyrisme, b. v., verstaat het volk niet, gevoelerigheid, verfijnd gevoelen maakt evenmin indruk op hen. Voorbeelden van echte letterkunde voor ons volk vindt men bij Do K. De Gheldere en dichter A. Janssens. Ten slotte wekt de spreker iedereen op om mede te werken, uit al zijne krachten, tot het verschaffen van eenig veredelend kunstgenot aan de nederigen; trouwens de mensch leeft niet alleenlijk van brood, en alwie kunstgenoegen verschaft geeft meer dan brood.

Hgl. Alberdingk Thijm bedankte E. H. Cuppens voor zijne heerlijke conferentie.

E. H. Walgrave toont, den 15 Februari, al het kunstige dat kan gevonden worden in rijm, stafrijm en rythmus. Zijn mededeelingen getuigen van fijne en grondige opmerkzaamheid. M. Kleyntjes vraagt aan M. Dosfel eenige ophelderingen de Vlaamsche Hoogeschool betreffende. Dr Speleers geeft vervolgens zeer praktische wenken over een kleinen kant der Vlaamsche beweging, die gewoonlijk te zeer verwaarloosd wordt : namelijk het aanleeren, elk bij zijn eigen en voor zijn vak, eener Vlaamsche wetenschappelijke taal.

Op de zitting van 22 Februari leest M. MUULS eene studie over Rodenbach's *Gudrun*. Hij ontleedt het werk en bijzonderlijk de karakters der twee hoofdpersonen Gudrun en Wate. E. H. DE WOLF vraagt aan E. H. WALGRAVE tot hoever er waarheid steekt in het volgende oordeel : De primitieve natiën houden veel van stafrijmen, die door meer ontwikkelde volkeren verlaten worden, bijgevolg zijn stafrijmen een kenteeken van rudimentaire kunst. Hierover spreken ook mede : E. H. DEPUYDT, Dr SPELEERS en M. VAN DEN EYNDE.

Den 1 Maart vereert Mejuffer E. BELPAIRE ons genootschap met een conferentie over den Franschen romanschrijver René Bazin en zijn voornaamste werk : *La Terre qui meurt*. René Bazin, een overtuigd katholiek, alhoewel het realisme zeer genegen, verschilt van vele moderne realisten, en namelijk van George Sand, bijzonder ten opzichte der strekking die in zijn gewrochten te vinden is. George Sand's romans bederven, Rene Bazin's verheffen. *La Terre qui meurt* behandelt een der voornaamste maatschappelijke vraagpunten, te weten het verdwijnen van den ouden landbouwersstand. De schuld van dit verdwijnen weegt gedeeltelijk op den landbouwer zelven, gedeeltelijk op de groote landeigenaars, die liever de steden gaan bewonen, dan, gelijk hunne voorouders, bij de pachters te verblijven op hun buitengoed, om door raad en voorbeeld den landman te steunen. De begaafde spreekster ontleedt al de karakters die in Bazin's roman voorkomen op eene meesterlijke wijze en de fijnheid en juistheid van haar oordeel, doen aanstonds vermoeden dat zij volkomen de zeldzame begaafdheden bezit die bij den waren letterkundigen kriticus vereischt zijn.

Hgl. Alberdingk Thijm, in name van gansch het genootschap, wenschte Mejuffer E. Belpaire hartelijk geluk.

Op vrijdag 8 maart krijgen wij van M. BERTRANG een studie over *Annette Von Droste*, de duitsche dichteres. Haar leven en hare werken worden overzien en methodisch voorgesteld. Tot synthetisch besluit doet de voordrachtgever opmerken dat Annette Von Droste niet schreef voor het volk, dat zij enkel bij poozen gewrocht heeft en eindelijk dat zij overal het duitsch vaderland verheerlijkte en verhief. E. H. DE WOLF pleit ten voordeele der West-Vlamingen die, meent hij, onrechtstreeks, in voorgaande besprekingen over algemeene taal, aangerand werden. Advokaat VLIEBERGH spreekt hem, met Dr SPELEERS, op sommige punten tegen. Uit eene reeks woordenwisselingen volgt een zulkdanige verwarring dat het voorzichtigst wordt, tot bevrediging aller partijen, conclusies te doen nederleggen. E. H. De Wolf besluit als volgt : Zoo

wij eene gemeenschappelijke spreektaal willen, houden wij, Belgen, dan aan een belgenlandsche algemeene taal, niet eene die stijf, onveranderlijk en uitsluitend hollandsch is. Advokaat Vliebergh meent : Wij hebben een algemeene taal noodig, waarin al het deugdelijke der gewestspraken opgenomen wordt.

M. Arm. Smedts leert ons vervolgens nader kennis maken met vader Cats, door een nauwkeurige levensbeschrijving van dezen dichter en een overzicht zijner werken. M. Van den Bossche leest eenige stukjes lieve en liefdeverzen en in zijn spreekbeurt bespreekt E. H. Allossery de meening van Pirenne en Funck-Brentano over den veldslag van Kortrijk.

Ter zitting van 22 Maart verschaft E. H. Walgrave aan de leden van 't genootschap veel genoegen door het lezen eeniger gedichtjes. M. Persyn beoordeelt in gloedvolle bewoording, die past op zulk verheven onderwerp, Schaepmans *Aya Sofia*. De eenheid in het gedicht, meent hij, laat misschien wat te wenschen, maar men vindt eenheid in den kunstenaar en deze is de eerste vereischte voor de eenheid in zijn kunst. Om te sluiten overgiet M. Back zijn auditorium met een tintelenden lust tot luid schatergelach, door ultra-symbolische verzen en andere teweeggebracht en E. H. Frutsaert deelt eenige eigenaardige specimens mede van oude en nog bestaande volksliederen.

Op den 13 Juni, den feestdag van H. Antonius, hield *Met Tijd en Vlijt* eene bijzondere groote bijeenkomst, dat is te zeggen, het genootschap had eene muziekfeest ingericht, die evenzeer eene hulde moest zijn voor een onzer beste poëten, de dichteres wijlen Hilda Ram (Mathilde Ramboux), zoowel als voor onzen uitmuntenden toondichter Edgar Tinel. Daar blijven de herten en de zielen vier uren lang ingenomen door de medeslepende muziek en 's anderdaags bespreekt de pers Tinel's gewrocht, lijk zij alle andere dingen beoordeelt, hier met uitbundigen lof en daar met beknibbelende kwaadsprekerij.

Ondertusschen kreeg de schatkist van ons genootschap te dezer gelegenheid, zulkdanige bloedlating, dat men voor haar in de eerste tien jaren geen apoplexieaanval meer vreezen moet.

In eene bestuurzitting, eenige maanden te voren, was het voorstel tot zulk een feest door den voorzitter gedaan en met geestdrift door de leden van het bestuur ontvangen. De groote zwarigheden, vooral de kosten aan zulk feest verbonden, deden evenwel aan de uitvoerbaarheid twijfelen. Doch onder de leiding van den voorzitter vormde zich weldra een comiteit en ontlook de hoop de zaak tot een goed einde te brengen. Het comiteit bestond uit de heeren Adams, Alberdingk Thijm, B[on] de Dieudonné, Dubois, Van den Eynde, Martens, Ponthière, Schollaert, Sencie, Vliebergh, de dames Alberdingk Thijm en Belpaire. Na 't Paaschverlof worden de leden van *Met Tijd en Vlijt* bijeengeroepen, den 16 Mei, op een buitengewone zitting. M. Vanden Eynde doet er met

zijne gekende muzikale bevoegdheid den gang en inwikkeling van Tinel's *Godelieve* uiteen. Er wordt besloten den geheelen inhoud der kas van het genootschap voor deze gelegenheid ter beschikking te stellen, hopende dat de inkomstgelden der zaal eene goede som zouden bedragen. Men zou de regeering, enz. om subsidie vragen en het Davidsfonds zou zeker ook niet weigeren eene som tot het edele doel ter beschikking te stellen. Dit geschiedde; doch laatst genoemde maatschappij stelde officieel tot voorwaarde, dat het feest zou gegeven worden omtrent den tijd van haar 25jarig bestaan. Nu werd de heer Soubre, te Brussel, met de leiding der kooroefeningen, de heer Berendes, met de regie van het orkest belast en het orgel in de fabriek van den heer Schyven, te Brussel, aangevraagd. Nieuw vervaardigde jachthoorns uit de fabriek van den heer Mahillon, zouden worden gebezigd. Ook werd de heer Mahillon om raad aangezocht tot verbetering van de akoustiek der Beriotzaal, alwaar de uitvoering moest plaats hebben.

Alle deze voorbereidselen vroegen weken, maanden. De oefeningen werden vlijtig voortgezet, de zaal werd sierlijk ingericht, het verhoog gebouwd, het orgel geplaatst en gestemd, de solisten stonden gereed, de dag brak aan, de artilleristen stonden op wacht, de commissarissen handhaafden de orde in de zaal, propvol bezet door heeren en dames van allen stand, van alle partijen; de meester hief den staf, het feest begon.

Een aanzienlijk getal geestelijken en andere overheden was aanwezend, waartusschen de bestuurders van alle conservatoriums en muziekscholen plaats namen.

Het feest slaagde uitmuntend. Alle bekwame beoordeelaars waren van meening, dat men voor de verschillige hoofdpartijen geene betere artisten had kunnen vinden dan mevr. Noordewier, mej. T. Koenen, mevr. Feltesse, den bariton Orelio en verder den heer Bicquet uit Leuven en De Jonghe uit Brugge.

Het orkest, onder Tinels eigen leiding, vervulde met glans zijne taak, aan het koor was alleen te verwijten dat het ongepast chevotteerde of onduleerde, gelijk de zee in Oostende, een gevolg van smakelooze gewoonte, waartegen de meester zelf herhaaldelijk had gewaarschuwd.

Ondertusschen was de geestdrift algemeen en wij veronderstellen dat het bestuur van het *Davidsfonds* aan het komiteit van *Met Tijd en Vlijt* oprecht dankbaar is geweest, voor het onuitsprekelijk genot wat hun dien avond is verschaft, gelijk *Met Tijd en Vlijt* dankbaar is voor het subsidie zoowel door de regeering, door het *Davidsfonds* als door eenige edelmoedige liefhebbers der edele toonkunst daarvoor verstrekt.

De 1e schrijver,
OM. DE LAEY.

CONFÉRENCE D'HISTOIRE.

XVIe ANNÉE : 1900-1901.

Présidents d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire, et Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université.

Section d'histoire ancienne.

Directeur : M. J. SENCIE, professeur ordinaire.

Section d'histoire moderne.

Directeur : M. CH. MOELLER, professeur ordinaire

Ont pris part aux travaux de l'année :

MM. Schellekens, Adrien, docteur en droit, licencié en sciences morales et historiques.
Terlinden, Charles, docteur en droit.
De Wolf, Louis, candidat en philosophie et lettres.
Van Bleyenberghe, Désiré, candidat en philosophie et lettres.
De Preter, François, candidat en philosophie et lettres.

RAPPORT
sur les travaux de la CONFÉRENCE pendant l'année 1900-1901.

I.
Section d'histoire ancienne.

Cette section ne s'est pas réunie cette année.

II.
Section d'histoire moderne.

sous la direction de M. le professeur Moeller.

(RAPPORT DE M. VAN BLEYENBERGHE.)

Comme les années précédentes, les travaux pratiques de notre section ont porte sur une époque où notre histoire nationale est en contact avec l'histoire générale. Plus que toute autre, l'époque carolingienne remplit cette condition : l'Austrasie, dont notre pays formait le centre, est alors le berceau et le point d'appui de la dynastie régnante.

Sur la vie de Charlemagne, le personnage dominant de cette époque et de sa dynastie, nous possédons une source d'une valeur et d'un caractère exceptionnels, la *Vita Karoli* d'Eginhard : c'est cette œuvre qui a été l'objet de nos études. Nous avons appris à utiliser une source littéraire, à en extraire les matériaux qui peuvent servir à l'historien, à les grouper ensuite dans un cadre synthétique, en nous renfermant dans ces deux questions, savoir ce que ce texte nous apprend sur son auteur et sur les choses de ce temps.

Dans la production littéraire contemporaine, la *Vita Karoli* est un type isolé; on ne peut la rattacher aux *vitæ SS.* qui, avec les *Annales*, sont le genre propre de l'époque : elle s'en distingue tant pour le fond que pour la forme; biographie non pas religieuse, mais laïque, écrite dans un style scrupuleusement classique (1), sur le modèle parfois servilement imité, de la *vita Augusti* de Suétone (2).

(1) Cfr. le prologue d'Eginhard (p. 2). Son aversion pour les termes non classiques « palatii præfectos qui maiores domus dicebantur (c. 1), pontificibus et patribus » pour episcopis et abbatibus (c. 17) — « capellam id est ecclesiasticum ministerium » (c. 33), etc.

(2) Par exemple, C. 19. « Erat enim (Karolus) in amicitia optime temperatus ut eas et (*nec*, facile admitteret et constantissime retineret. » Pas-

Remarquons de plus qu'à la différence de la plupart des écrivains de l'époque franque, Eginhard bien que s'adonnant aux lettres, n'était pas clerc; s'il figure comme abbé de plusieurs monastères il n'en fut qu'abbé laïque, commendataire.

Les caractères de cette œuvre, doublement laïque par son auteur et par son sujet, s'expliquent par la renaissance classique dont Charles fut l'initiateur et sa Cour le centre, et ils prouvent que sans les troubles qui suivirent la mort du grand empereur, ce mouvement de rénovation littéraire eût pu produire des résultats moins médiocres que les *Carmina* des « POETÆ LATINI CAROLINI ÆVI ». C'est, en effet, à la Cour de Charlemagne qu'Eginhard est redevable de sa haute culture littéraire, c'est à la *schola* du palais qu'il a été formé aux lettres avec les fils de Charlemagne (1).

Il nous restait à systématiser les données éparses que l'auteur fournit sur la *généalogie* des Carolingiens, sur la *géographie* de l'empire, sur la *chronologie* du règne de Charles, en particulier de ses expéditions, enfin sur les *institutions : pouvoir royal, clergé, fonctionnaires laïcs, assemblées générales*.

Vu le plan que s'était tracé le cours pratique, les résultats de ces recherches ne pouvaient être ni nouveaux ni complets, et nous avons constaté une fois de plus ce principe d'heuristique que c'est aux sources diplomatiques plutôt qu'aux sources littéraires qu'il faut puiser la connaissance des institutions du moyen âge.

Subsidiairement, nous avions à examiner quelques controverses se rattachant à notre texte. D'abord le rôle joué par la papauté dans la déposition de Childéric III et l'élévation de Pépin. L'abbé Mury avait, il y a quelques années, renouvelé sur ce point une controverse déjà ancienne.

2° Comment concilier la peinture que nous fait Eginhard (c. 2) des derniers rois mérovingiens confinés dans une seule villa avec les diplômes

sage imité de Suétone, *Augustus* c. 66, quant à la correction *nec* au lieu de *et* donné par les MSS., non seulement elle est suggérée par le texte du modèle, mais elle est corroborée par la paraphrase du Poeta Saxo, livre V, vers 295.

(1) Le prologue de Walafrid (p. 20) nous apprend d'Eginhard « In Fuldensi cœnobio sub pedagogio Sancti Bonifacii martiris prima puerelis *nutriture* rudimenta suscepit. Indeque.. propter singularitatem capacitatis et intelligencie... a Bangolfo abbate monasterii supradicti in palatium Karoli translatus est ». Nous interprétons dans le même sens le terme de *nutritor meus*, dont Eginhard (prolog. p. 1) qualifie Charles et ces autres (ibidem) *nutrimentum* in me impensum. Dans tous ces passages, les mots soulignés signifient *instruction*, *instructeur*, et non pas *nourricier*.

royaux de ce temps, émanés de *localités* différentes et parfois fort distantes? Bonnell (1) se croit obligé de rejeter le témoignage d'Eginhard. On peut répondre qu'Eginhard ne laisse nullement entendre que le roi aurait vécu comme interné dans cette villa : il dit au contraire expressément que le roi se déplaçait soit pour se rendre aux Champs de Mars soit pour tenir les plaids judiciaires du *palatium*. Il est plausible que c'est au cours de ces déplacements qu'il a émané les diplômes en question.

3° Le c. 28 nous représente le pape Léon III venant implorer la protection de Charles contre les Romains qui lui auraient arraché les yeux et la langue. Léon III aurait donc été guéri miraculeusement? Un passage du Liber pontificalis (2) sur la conspiration de Paschalis et Campulus rectifie les faits : sans doute le pape fut maltraité, mais d'après ses propres paroles, la mutilation ne fut pas consommée.

4° Le couronnement de Charles comme empereur par le même pape Léon III; la persistance de l'ancien empire romain dans les idées des contemporains; la portée attachée à ce fait par le pape, par les Romains, par les empereurs byzantins, par Charles lui-même, enfin par les auteurs postérieurs, toutes questions, se rattachant à ce grand événement, auquel Eginhard ne consacre que quelques lignes (au ch. 28), méritaient d'être reprises à la suite de Doellinger et des autres savants qui ont émis des opinions si divergentes à ce sujet (3).

5° M. Kurth dans son *Histoire poétique des Mérovingiens* veut retrouver dans les « barbara et antiquissima carmina » que Charlemagne au dire d'Eginhard (c. 29) fit rédiger par écrit, une allusion à des chants épiques relatifs aux rois francs de la première dynastie. Entre cette brillante hypothèse et les idées de M. Léon Gautier sur « l'épopée française et ses origines » et sur « l'épopée mérovingienne » (4) nous avons constaté le désaccord le plus complet. Il ne nous appartient pas de prononcer entre ces deux maîtres de la science. Mais il est intéressant de mettre en regard le pour et le contre sur l'une de ces hypothèses scientifiques qui font partie de la science autant que les faits certains, qu'ils interprètent. Nous avons eu ainsi l'occasion de nous rendre compte du rôle que l'hypothèse joue dans l'histoire.

(1) Bonnell. *Anfänge des Karolingischen Hauses*, p. 126.
(2) Liber pontificalis : *Vita Leonis III*, cf. Duchesne, *L'Etat pontifical*, p. 84.
(3) Cf. W. Sickel. *Die Kaiserwahl Karls des Grossen*, au vol. 20 des Mittheilungen des Œst. Institut, 1899.
(4) Petit de Juleville. *Histoire de la littérature française*, t. I, p. 51, ss.

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1899-1900 (1).

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, MM. les professeurs HUBERT, MASOIN et DEBAISIEUX.

Composition du bureau :

Président : M. le professeur DANDOIS.
1r Vice-Président : M. le professeur VERRIEST.
2d Vice-Président : M. le professeur VAN GEHUCHTEN.
Secrétaire : M. C. HOUTSAEGER, étudiant en médecine.

Membres honoraires :

MM. les professeurs Lefebvre, Hayoit de Termicourt, Masoin, Hubert, Debaisieux, Ledresseur, Verriest, Blas, Venneman, Dandois, Denys, Van Gehuchten, Ide.

Membres actifs :

MM. les étudiants A. Rasmont, R. Malengraux, P. Moreau, H. Dierix, E. Cordier, F. Ausloos, J. Van Kerckhoven, A. Loriers, C. Borms, R. De Boe, L. De Boe, T. Meyers, L. Reynens, Ch. Cuylits, P. Leconte, A. Standaert, J. Moeris, A. Verhaert, L. Hue, P. Moulckers, Ch. Nelis, Caeymaex, P. Wildiers, L. Pinckers, F. Mets, R. Speleers, J. Gillon, G. Laforce, A. Laurent, G. Baerts, A. Tits, D. Roger, A. Dumont, J. Van Biervliet, E. Convent, C. Deneeff, C. Houtsaeger, V. Marinus, A. Schmidt, J. Gevaërts, J. Ghyoot, L. Haesaerts, Lambert, P. Loison, G. Limbourg, E. Soete, E. Verstocht, P. Alexandre, J. Jouret, L. Dandois, A. Haibe.

MM. les docteurs Mommaerts, Gonze, Charlier, De Laey, De Clippele, Verbelen.

MM. les docteurs Boine, De Rode, Mathy, De Coninck.

(1) Ce rapport n'étant pas parvenu en temps opportun, n'a pu paraître dans l'*Annuaire* précédent.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1899-1900, fait au nom de la commission directrice, par M. HOUTSAEGER, secrétaire.

Messieurs,

A l'occasion de cette première réunion de la Société Medicale, je suis heureux et fier, en ma qualité d'ancien secrétaire, de dresser devant vous le bilan des productions scientifiques que la société a eu à enregistrer au cours de l'année 1899-1900. Cette tâche, tout insuffisant que je sois à la remplir, éveille en moi le légitime orgueil de pouvoir ajouter un chaînon nouveau à la chaîne déjà longue des productions accumulées par nos devanciers.

Un aperçu succinct des travaux scientifiques de l'année dernière vous permettra de vous rendre compte de la prospérité et de la dignité de notre société.

Dans la première réunion M. le Dr Rodhain nous donna une conférence très intéressante sur la leucémie.

Avant d'aborder le fond du sujet l'auteur nous familiarise avec les notions les plus recentes et les mieux assises sur l'histoire des globules blancs du sang. On admet, dit M. Rodhain, deux sortes de leucocytes : les lymphocytes et les myélocytes. Ces derniers se divisent à leur tour en basophyles, neutrophyles et acidophyles ou éosinophyles, d'après leur affinité vis-à-vis des matières colorantes basiques, neutres ou acides.

Les lymphocytes naissent dans les formations lymphoïdes de l'economie, les myélocytes dans la moëlle osseuse. La différence entre les myélocytes et les lymphocytes porte surtout sur les caractères morphologiques. Les lymphocytes sont petits, homogènes de structure, polynucléolés et leur noyau absorbe à lui seul la plus grande partie du corps cellulaire, les myélocytes sont plus grands, granulés, au noyau étranglé, contourne en boudin. Enfin, les myélocytes seuls sont doués du pouvoir phagocytaire de la sensibilité chimiotaxique et de la faculté bactéricide.

Admettant que la leucémie est une lésion des organes hématopoiétiques, qui se traduit, en sus d'une anémie profonde, par une accumulation de globules blancs dans le sang. M. Rodhain reconnait deux formes de leucémies : la myélémie et la lymphémie.

La myélémie, la forme la plus intéressante, a son point de départ dans une exubérante hyperplasie de la moëlle osseuse et se fait surtout remarquer par ses métastases dans les organes lymphoïdes qui élaborent les lymphocytes, comme le foie, la rate, les ganglions, etc.

La lymphémie naît dans les formations adénoïdes : la rate, les ganglions, etc.

La myélémie ou la lymphémie se traduisent sur la scène clinique avec le même complexus de symptômes : faiblesse générale, anémie, gonflement de la rate, engorgement des ganglions, tendances hémophyliques, excrétion abondante d'acide urique. Leur marche est chronique, 1, 2, 3 ans, l'évolution fatale, le traitement à la quinine et à l'arsenic impuissant.

Sur la pathogénèse de cette singulière maladie il n'y a jusqu'ici de place que pour des hypothèses, infection microbienne, amiboïde, néoplasie atypique des tissus, aux allures sarcomateuses ou carcinomateuses, etc.

A la réunion suivante, nous assistons à une conférence de M. Houtsaeger sur l'histoire clinique de la peste.

Après avoir ravagé au cours des siècles passés et à différentes reprises une grande partie de l'ancien monde, ce terrible fléau semble s'être cantonné endémiquement dans les foyers suivants :

1° L'Inde et la Chine.

2° La côte ouest de l'Arabie.

3° La Mésomopotamie.

4° La frontière russo-chinoise au voisinage du lac boréal.

5° La région des grands lacs en Afrique.

L'honneur de la découverte du bacille de la peste revient à Kitasato et Yersin.

Ce bacille trapu ne végète réellement bien qu'à l'entrée de l'organisme. Sa vitalité et sa virulence sont essentiellement éphémères. Les rongeurs, les rats et les souris sont particulièrement sensibles à l'infection, et il semble que ce sont les insectes émanant de ces rongeurs qui en infectant l'homme doivent être incriminés, surtout dans l'extension des épidémies pesteuses.

La séméiologie de la peste revêt absolument le cachet caractéristique des pyrexies infectieuses aiguës et parmi celles-ci elle occupe une place nettement tracée dans les états dits infectieux généraux ou septicémiques se présentant outre l'infection générale, tantôt sous l'aspect d'une pneumonie, tantôt sous celui d'un état typhique ou autre, tantôt enfin sous l'image adéquate de la vraie septicémie. Ces allures symptomatiques auraient pour conséquence de fausser le diagnostic, n'était que la présence

des bubons implique un soupçon sur la spécificité du complexus clinique auquel on assiste. Le véritable critérium du diagnostic est fourni par l'examen bactériologique des produits exsudatifs : sérosité, crachats, selles, etc.

Deux méthodes s'imposent dans la prophylaxie et le traitement de la peste, la désinfection de tout ce qui touche aux pesteux et l'immunisation ; cette dernière embrassant la vaccination préventive de Haffkine et la sérothérapie d'après le procédé de Roux et de Calmette.

Lors de la troisième séance, il est procédé à l'élection d'un nouveau secrétaire, en remplacement de M. Nelis, que des raisons de santé avaient bien à regret, pour lui et pour nous tous, décidé à quitter le bureau. M. Houtsaeger est appelé à remplir cette fonction.

Lecture est ensuite donnée par M. Caeymaex de son intéressant travail sur la tuberculose pulmonaire. Tout l'exposé du sujet gravite autour de ces deux problèmes : quels sont les facteurs étiologiques dont l'influence morbigène est nettement établie sur la genèse des processus tuberculeux pulmonaires et quelles sont les armes préventives que nous sommes en mesure d'opposer à leur endroit.

L'auteur signale en particulier le danger de la diffusion de la tuberculose par les crachats et les conclusions formulées pour l'éviter au dernier congrès de Paris sur la tuberculose.

A la prédisposition héréditaire on opposera toutes les mesures d'une sévère hygiène et les ressources de la médication tonifiante.

Dans les cas de tuberculoses, l'idéal est la cure dans les sanatoria.

Dans une autre réunion, M. Wildiers nous expose d'une manière concise et nette ses conceptions sur l'auto-intoxication, grosse question toute palpitante d'actualité et pleine d'intérêt au double point de vue de la physiologie et de la pathologie générales.

L'auto-intoxication dérive par voie de conséquence obligée de l'essence même de la vie : c'est le démembrement moléculaire incessant de l'économie dont les déchets toxiques sont éliminés ou détruits par le foie, le rein, la peau, le poumon, l'intestin et les glandes internes. L'autoxication est à la base des états arthritique, diabétique, de l'obésité et de l'éclampsie puerpérale.

Dans d'autres cas elle s'esquisse sous l'image d'un embarras gastrique, d'une occlusion intestinale, d'urémie ou de cholémie ; elle est enfin au premier rang de cette longue échelle de phénomènes abdominaux de l'enfance dont le rachitisme, l'hydrocéphalie, les névropathies sont autant de degrés.

Comme pendant à cet intéressant travail de M. Wildiers, M. Moreau nous rapporte un cas d'observation personnelle d'éclampsie puerpérale et développe à ce sujet la théorie hépatique et rénale actuellement la plus satisfaisante pour l'interprétation d'ensemble de ce grave complexus morbide.

Enfin, comme preuve que la Société Médicale embrasse dans ses activités tous les domaines de la science médicale, M. Gevaerts a prouvé dans son travail sur la médication phosphatée que même la science raide et stérile de la thérapeutique médicale a ses côtés attrayants. Les phosphates représentent dans la chimie de l'économie un ingrédient indispensable pour l'édification de l'ossature animale. Ce quantum de phosphates minéraux a été trouvé invariablement au-dessous de son niveau physiologique dans le rachitisme et l'ostéomalacie, et cependant la médication phosphatée n'a eu dans ces états qu'à enregistrer des échecs, car, s'il est vrai que dans ces états on observe, on ne sait pourquoi, un apport insuffisant de phosphate vers l'os, il est démontré que l'organisme n'éprouve jamais une réelle disette de ces sels.

D'ailleurs le phosphate ingéré n'est pas assimilé et il n'en est pas seulement ainsi du phosphate minéral, mais même des médications organo-phosphatiques, lancées à profusion dans le commerce.

Telle est, Messieurs, la synthèse succincte de l'œuvre féconde élaborée au cours de l'année dernière par le zèle de nos membres actifs et dont la société s'honore à juste titre.

Il me reste à adresser, au nom de la société tout entière, un hommage de vifs remerciements à MM. les professeurs Dandois et Van Gehuchten, pour le grand intérêt dont ils n'ont cessé d'entourer nos activités. Ce patronage, érudit autant que zélé, nous a été un puissant stimulant, et nous permet d'envisager l'avenir d'un œil de pleine assurance. Qu'ils daignent en retour recevoir l'expression de notre profonde reconnaissance.

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1900-1901.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, MM. les professeurs HUBERT, MASOIN et DEBAISIEUX.

Composition du bureau :

Président : M. le professeur DANDOIS.
1er Vice-Président : M. le professeur VERRIEST.
2d Vice-Président : M. le professeur VAN GEHUCHTEN.
Secrétaire : M. LEBLANC, étudiant en médecine.
Membres : MM. CORDIER, RASMONT, DEMANET et GHYOOT, étudiants en id.

Membres honoraires :

MM. les professeurs Lefebvre, Hayoit de Termicourt, Masoin, Hubert, Debaisieux, Ledresseur, Verriest, Blas, Venneman, Dandois, Denys, Van Gehuchten, Ide.

Membres actifs :

MM. les étudiants A. Rasmont, G. Demanet, M. Smeyers, J. Adant, L. Delens, L. Goffaux, R. Boey, A. Acheroy, E. Convent, A. Verhaert, H. Braconnier, J. Ghyoot, M. Caenen, R. De Roo, J. Baerts, A. Dumont, J. Van Biervliet, C. Deneef, A. Laurent, F. Janjout, J. Thioux, L. Hue, J. Boxus, J. Geens, H. Miest, J. Huyberechts, A. Leblanc, E. Cordier, A. Tits, O. Lambrechts, L. Isebaert, C. Van Overschelde, C. Borms, V. Van Cauteren, J. Savoir, E. Homans, C. Cuylits, V. Boucquey, J. Terlinck, A. Chiwy, A. Waffelaert, R. Dulière, A. Cornet, B. Salmin, V. Marinus, A. Schmidt, F. Ghys, H. Craen, P. Van Turnhout, L. Goossens, J. Cieters, J. Delmeire, F. De Beule, L. Dandois, C. Van Bleyenberghe, A. Haibe, J. De Caluwe, A. Elewout, J. Melis, J. Janssens, P. Briffaux, R. Schockaert, V. Lonfils, L. Jacobs, V. Halloy, L. Flament, C. Triffet, F. Malengraux, V. Deroitte, L. Maldague, O. Gérard, Thielemans, G. Mora, C. Bastin.

MM. les docteurs Houtsaeger, Gevaerts, Ausloos, Hennebert, Ghyoot.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1900-1901, fait au nom de la commission directrice par M. A. LEBLANC. secrétaire.

MESSIEURS,

En dressant le bilan de notre Société, je ne puis m'empêcher de constater que la *Médicale* n'a pas atteint la prospérité des années précédentes pendant l'année académique 1900-1901.

Sans doute les questions discutées furent magistralement traitées par leurs auteurs, sans doute aussi nos réunions commencées tardivement furent souvent entravées par les réelles difficultés que nous avons rencontrées dans le choix d'un local approprié; mais soit timidité, soit peut-être indifférence de la part des membres, nos espérances furent réellement déçues et le nombre des étudiants qui se sont produits à la tribune fut beaucoup trop restreint.

Pourtant je suis heureux de dire que si les années précédentes ont été plus fructueuses en productions scientifiques, nous n'avons rien à leur envier pour la diversité et la valeur des questions débattues au sein de l'assemblée.

Je vous les rappelle dans leurs grandes lignes.

M. le Dr Houtsaeger inaugura la série des travaux par trois conférences d'un très grand intérêt sur le diagnostic des gastropathies par la sonde stomacale.

Ce sujet, d'une haute portée pratique, traité avec une grande compétence, a même fourni un des chapitres les plus intéressants de la *Revue Médicale* de Louvain. Nous le résumerons très succinctement.

Outre les différents procédés habituellement employés pour le diagnostic des affections gastriques, le médecin possède actuellement dans la sonde un auxiliaire précieux pour la connaissance du chimisme gastrique et la thérapeutique rationnelle des diverses dyspepsies.

Après avoir rappelé certaines notions élémentaires touchant le cathétérisme, le conférencier en décrit minutieusement la technique opératoire pour aborder le fond même du sujet.

Après un premier sondage fait le matin à jeun, il importe de faire une

seconde exploration quand l'estomac est en pleine digestion d'un repas d'épreuve. Dans ces conditions le cathéter ramène un contenu de composition variable qu'il importe de soumettre à une triple analyse macroscopique, chimique et microscopique.

L'attention sera d'abord attirée sur la quantité, l'odeur, la coloration de ce contenu, sur le degré d'altération des substances ingérées, sur la présence de matières anormales ou étrangères à l'alimentation. Cet examen macroscopique met souvent sur la voie de déductions cliniques importantes.

Dans l'analyse chimique du filtrat, on recherchera successivement la réaction du contenu stomacal, le titre de l'acidité gastrique, les facteurs de cette acidité et le taux respectif qui revient à chacun des éléments dans l'acidité totale.

Enfin le microscope pourra fournir des notions très utiles en révélant la présence de substances alimentaires qu'une digestion normale eut évacuées vers l'intestin, comme aussi l'existence de microorganismes nombreux et variés dont une atonie stomacale a permis le développement.

A la quatrième séance, M. Leblanc a parlé de la nature chimique des antitoxines.

Les substances actives des sérums normaux et des sérums d'immunisation actuellement connus sont nombreuses, dit le conférencier, mais leur nature chimique reste encore hypothétique pour la plupart d'entre elles. Des travaux récents ont montré que toute la partie active du sérum antidiphtéritique se retrouve dans la fraction de ce sérum précipitée à demi-saturation par le sulfate d'ammoniaque.

Des expériences personnelles ont montré au conférencier que les anticorps coagulant la globuline, la sérine et l'hémoglobuline se retrouvent dans le même groupement albumineux. Ce fait intéressant semble établir des analogies étroites entre les sérums coagulants et les serums antitoxiques.

M. Leblanc termine en exposant les diverses théories émises successivement sur le mode d'action et l'origine des antitoxines.

A la réunion suivante, M. Cordier discuta le traitement de l'appendicite.

Résumant les lésions pathologiques observées dans la péritonite périappendiculaire, considérant la marche habituelle des accidents, se basant sur de nombreuses statistiques appréciant les différentes opinions émises sur cette question toute d'actualité, l'orateur en arrive aux conclusions suivantes :

1° L'appendicite aigue à marche régulière et normale exige un traitement médical.

2° L'appendicite avec phénomènes de péritonisme réclame une intervention chirurgicale immédiate.

3° L'appendicite à répétition est avantageusement traitée par la résection appendiculaire pratiquée après la première rechute.

4° L'abcession périappendiculaire réclame l'évacuation.

Travail très documenté, dont la discussion dut malheureusement être ajournée *ad calendas* par suite de circonstances spéciales.

La sixième séance fut consacrée à une étude fort intéressante de M. le Dr Jules Ghyoot, sur *la physiologie et la pathologie de la menstruation.*

Le flux menstruel, dit le conférencier, est la manifestation physiologique d'une activité sexuelle latente, et n'est que l'épiphénomène de l'ovulation avec laquelle elle affecte des rapports étroits.

La pathologie menstruelle se caractérise par trois symptômes principaux : aménorrhée, dysménorrhée et ménorrhagie, auxquels peut se rattacher la métrorrhagie.

L'aménorrhée est de cause générale et locale, relevant d'influences permanentes et transitoires.

La dysménorrhée se rattache à l'oblitération des voies d'écoulement, à certaines variétés d'endométrites, aux déplacements utérins, à la présence de corps étrangers dans la matrice.

La ménorrhagie dépend habituellement d'une altération palpable de l'utérus et des annexes.

La métrorrhagie fait songer, en dehors de l'état puerpéral, aux tumeurs et à l'endométrite.

Enfin nous eûmes le plaisir d'entendre un chirurgien dentiste, le docteur Duchâteau.

Après avoir exposé avec l'anatomie des différentes dents les quelques données essentielles pour la compréhension du sujet, le conférencier passa successivement en revue les différents degrés de la carie dentaire depuis la simple altération de l'émail jusqu'à la gangrène pulpaire. Il en signala les lésions anatomiques, les nombreux inconvénients, les complications fréquentes, et nous initia particulièrement à l'obturation et à l'extraction dentaire.

Cette conférence pleine d'intérêt devait clore la série des travaux.

En terminant ce rapport, Messieurs, il m'est très agréable d'adresser, au nom de vous tous, mes plus vifs remerciements à notre président, M. le professeur Dandois. Sa présence à toutes nos réunions, l'intérêt qu'il nous a porté, ses conseils précieux et éclairés, nous ont été un puissant stimulant.

A vous, Messieurs, de n'y pas rester indifférents et de redonner à la Médicale toute la splendeur d'autrefois.

RECHTSGENOOTSCHAP
der Katholieke Hoogeschool van Leuven.

BESTUUR.

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde heer ABBELOOS.
Hoogeerwaarde heer HEBBELYNCK.
Heer hoogleeraar J. VAN BIERVLIET.
Voorzitter : A. SCHICKS, hoogleeraar.
Ondervoorzitter : L. DOSFEL.
Eerste schrijver : R. VAN REETH.
Tweede schrijver : W. VAN EECKHOUT.
Penningmeester : J. LAGAE.

EERELEDEN.

De heeren :
A. E. Coremans, volksvertegenwoordiger.
Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar.
V. Brants, id.
E. ridder Descamps, id., senator en gemeenteraadsheer.
G. Helleputte, id. en volksvertegenwoordiger.
Eerw. heer kanunnik Hemeryck, hoogleeraar.
Eerw. heer kanunnik Vanden Berghe, voorzitter van het Groot Seminarie van Brugge.
H. Lebon, advokaat te Antwerpen.
E. Janssens, id. te id.
H. Noterdaeme, id. te Brugge.
L. Schepens, id. te id.
E. De Visscher, id. te id.
Ad. Pauwels, id. te Antwerpen.
A. Raemdonck, volksvertegenwoordiger te Lokeren.
O. Van Malleghem, substituut-prokureur des Konings te Gent.
L. Plessers, leeraar te Hasselt.

L. Bruynincx, advokaat te Dendermonde.
V. Lambrecht, id. te Kortrijk.
P. Bolsens, te Temsche.
P. Bellefroid, leeraar aan de Luiksche Hoogeschool.
C. Van Walleghem, griffier te Ghistel.
A. Neyt, advokaat en provinciaal raadsheer te Adeghem.
E. Goedertier, rechter bij de rechtbank van 1sten aanleg te Antwerpen.
A. Vande Vyvere, advokaat te Gent.
A. Verschaeve, substituut-prokureur des Konings te Kortrijk.
E. Duysters, advokaat te Antwerpen.
P. Vanden Hove, onderzoeksrechter te Turnhout.
C. De Queker, advokaat te Gent.
J. De Keersmaeker, id. te Liezele.
E. Vliebergh, id. te Leuven.
Edg. De Cooman, id. te Ninove.
K. Vanden Bussche, id. te Kortrijk.
L. De Schepper, id. te id.
Leo Van Dorpe, id.
Jan Verwilghen, id. te Gent.
Hubert Le Paige, id. te Antwerpen.
Amaat Vander Moeren, id.
Wildiers, id. te Antwerpen.
Heyvaert, id. te Dendermonde.
Karel Heyndrickx, id. te St-Niklaas.
Gonzalès Verbraken, id.

WERKENDE LEDEN.

De heeren studenten :

Barbe, Bertha, Biebuyck, Byvoet, Claeys, Cauwe, Dautricourt, De Clerck, De Ramaecker, De Vos, De Wilde, Dosfel, Diricx, Fransman, Geerinckx, Hinnekint, Janssens, Felix, Janssens, Karel, Martens, Masquelier, Matthys, Oliviers, Smeesters, Smolderen, Spanoghe, Stie, Storms, Van Brabandt, Van Damme, Van Dieren, Vande Keldere, Vander Ghote, Van Eeckhout, Van Reeth, Van Rey, Van Rossum, Vermoet.

———

VERSLAG

over de werkzaamheden van het RECHTSGENOOTSCHAP, gedurende het afgeloopen schooljaar 1900-1901, door M. Robert VAN REETH.

Mijne Heeren,

Gij zult het misschien roekeloos en verwaand vinden, wanneer ik in het begin van mijn verslag, reeds durf bevestigen, dat de werkzaamheden van het Rechtsgenootschap gedurende het schooljaar 1900-1901 hunne immer toenemende ontwikkeling hebben vervoorderd, ware het niet dat de hierna volgende beknopte verslagen het onbetwistbaarste en levendigste bewijs gaven dat talrijke rechtskwestiën, maar in 't bijzonder burgerlijke zaken, besproken en grondig verhandeld zijn geweest.

Ik kwam voorzeker aan mijne plicht te kort, en gij zoudt ten rechte mij van ondankbaarheid beschuldigen, indien ik deze gelegenheid niet te baat nam, om in uwen naam de innigste erkentenis en dankbetuiging, den achtbaren heer Schicks, voorzitter en hoogleeraar, toe te sturen, en tevens de gelukkige wijzigingen, door hem aan onze werkzaamheden gebracht, aan te stippen.

Onze achtbare voorzitter, het immer vuriger belang dat hij in onze vergaderingen stelt willende toonen, heeft het nuttig geacht, het leven der gerechtshoven nog naderbij te komen en bijgevolg in burgerlijke zaken het vonnis, niet zooals voorheen, door al de tegenwoordige leden te doen vellen, maar door drij rechters, door de vergadering daartoe in machte benoemd, en ook in dusdanige zaken het openbaar ministerie zijne denkwijze te doen geven en het te gelasten de jongste rechtspraak aan het gerecht te doen kennen.

Op dijnsdag, 13 November, hadden wij onze eerste vergadering.

Het geding, aan het gerechtvonnis onderworpen, was ten hoogste belangrijk en verwekte van wege eischer en verweerder wel doordachte pleidooien. De vraag die de pleiters op te lossen hadden, was de volgende : « Kunnen verbroken huwelijksbeloften aanleiding geven tot schadevergoeding? »

De heer Dosfel, als eischer, diende de vraag van schadevergoeding in en steunde deze op de volgende beweegredenen :

Ten eerste roept hij art. 1142 in, hetwelk luidt : « alle verbintenis om iets te doen wordt opgelost tot schadevergoeding » en aangezien de huwelijksbeloften een wederzijdsch verdrag uitmaken, daar al de vereischten tot een kontrakt hier te vinden zijn, namelijk een zeker voorwerp, een veroorloofd doel; zoo is art. 1142 hier toepasselijk.

De eischer tracht de meening van Laurent door deze van Toullier, en de rechtspraak van vele rechtbanken door deze van eenige andere, maar met betere beweegredenen gestaafd, te bestrijden. Ten tweede is de schadevergoeding nog eischbaar, aangezien in het voorhanden geval art. 1382 toepassing vindt.

« Alle welkdanige daad der menschen, die aan een ander schade » toebrengt, verplicht dengene, door wiens schuld de schade veroorzaakt » is, dezelve te herstellen. »

Er is hier zedelijke schade en schuld, en dus is er vergoeding noodig.

De heer Van Eeckhout vertegenwoordigt den verweerder.

Art. 1142 is hier niet in te roepen en wel voor drij redenen :

Art. 1142 komt voor in de overeenkomsten; hier is er spraak van huwelijk, dus van geen geldelijk maar enkel zedelijk belang, en de geldelijke zaak wordt op titel V, van het IIIe deel behandeld.

Het huwelijk is een deel dat gansch op zijn eigen bestaat en afgezonderd van al de andere bedingen van het wetboek : dus die bepalingen kunnen hier niet toepasselijk zijn.

't Is eene verbintenis zonder geoorloofd doel, strijdende tegen den wil van den wetgever, die in zaken van huwelijk de onbeperkste vrijheid wil zien heerschen; en genoemde verbintenis gaat tegen die vrijheid in.

Voor wat art. 1382 aangaat is de verweerder van gedacht, opdat dit toepasselijk zij, dat er drij hoofdvereischten noodig zijn :

I, schade moet er zijn; II, rechtschending; III, list of bedrog.

De twee eerste bestaan niet, aangezien er hier geene verleiding is geweest; daar de verbintenis ongeldig is kan zij daar geen recht uit putten; voor wat de list of bedrog aangaat dit is niet door den eischer bewezen geweest. Dus besluit de verweerder tot het verwerpen der vraag van schadevergoeding.

*
* *

Zitting van 27 November. Twee punten stonden aan het dagorde.

I. Zienswijze van het openbaar ministerie in zake Dosfel-Van Eeckhout, vroeger bepleten.

Uw dienaar, als ambt van openbaar ministerie, was van gevoelen dat

de eischer zijne vraag tot schadevergoeding slecht gesteund had wanneer hij deze met art. 1142 staafde. De redenen door den verweerder aangehaald, hebben overvloedig bewezen dat huwelijksbeloften eene verbintenis veinzen die niet bestaande is, als hebbende eene ongeoorloofde oorzaak.

Daarenboven is art. 1142 niet toepasselijk, en zulks blijkt ten klaarste wanneer men den waren zin van bovengenoemd art. ontleedt.

Het komt voor in de verbintenissen « wordt opgelost tot schadevergoeding » dus het eerste doel van 1142 strekt tot de rechtstreeksche uitvoering der verbintenis, en de schadevergoeding moet slechts toegekend worden als de gelijkwaarde der obligatie, wanneer men zich in de strikte onmogelijkheid bevindt de uitoefening des verdrags van den schuldenaar te bekomen; zelfs bij machte.

Er bestaat hier geene stoffelijke en strikte onmogelijkheid om de partijen te verplichten hunne belofte te voltrekken, maar de gevolgen dier verplichting zijn het onbetwistbaarste bewijs dat dusdanige verbintenis een ongeoorloofd voorwerp heeft, en grootelijks strijdt tegen de huwelijkswetten die drukking en dwang niet veroorloven.

Men kan dus geene vraag tot schadevergoeding op eene nietbestaande verbintenis steunen; maar die vraag kan zich verechtvaardigen wanneer men art. 1382-1383 inroept.

Inderdaad er is zedelijke schade : eerkrenking, faamschenderij; er is hier schuld : lichtzinnigheid van wege den verloofde, lichtveerdigheid die eene genoegzame fout uitmaakt : *in lege Aquilia levissima culpa venit.*

Het gerecht samengesteld uit de rechters Fransman, Kruyfhooft, Van Brabandt, zijn vonnis steunende op de besluitselen van het openbaar ministerie, verwijst den verweerder tot schadevergoeding.

*
* *

II. Een schuldbrief der stad Antwerpen, waarvan het vruchtgebruik aan X. verleend is, komt uit met eene premie van 10,000 franken : wien behoort deze premie?

De heer Diricx, in name van den blooten eigenaar, vraagt dat men de premie zijnen klant toekenne : immers de vruchtgebruiker heeft maar alleen recht tot de vruchten en een lot is geene vrucht, art. 582. — Dikwijls bepaalt de eigenaar zelf hetgene vruchtgebruik is, in dit geval heeft hij zeker het lot niet als vrucht willen aanzien, 591. — De eigenaar heeft het recht zijne gestorte som niet te verliezen, hetgeen hier het geval zoude zijn indien de vruchtgebruiker het lot kreeg. — De vruchtgebrui-

ker moet de zaak teruggeven gelijk hij ze gekregen heeft. — Verschillende arresten bekrachtigen dusdanige zienswijze.

Deze beweegredenen worden bestreden door den verweerder, den heer Van Brabandt, die van gevoelen is dat art. 588 hier alleen toepassing vindt; om zulks te bewijzen hoeft men slechts eene vergelijkenis te maken tusschen den kroos van den schuldbrief en de achterstellen van eene lijfrente; alle twee behooren in vollen eigendom aan den vruchtgebruiker. De premié kan dus op denzelfden voet gesteld worden als de kroos; want ofwel is de premie eene vrucht der obligatie, ofwel is zij iets door de intresten van de obligatie voortgebracht; in beide gevallen moet de tochtenaar den vollen eigendom van het lot genieten. 582-546.

De denkwijze van M. Laurent is niet beslissend ten voordeele van den blooten eigenaar, want nopens dezelfde zaak heeft de rechtsgeleerde een tegenovergesteld gedacht verdedigd.

Wat het arrest van het Hof van Lyon betreft, op hetwelk de tegenstrever zich beroept, genoemd arrest overschrijdt verre de aangegevene reden.

De rechtbank zal dus de premie aan den vruchtgebruiker toekennen.

Het openbaar ministerie wiens advies men vraagt treedt op in den persoon van den heer Claeys.

Het achtbaar orgaan denkt de twee partijen kunnen t' akkoord te stellen en vraagt dat de rechtbank het vruchtgebruik van de premie aan den vruchtgebruiker, en den blooten eigendom ervan aan den blooten eigenaar late.

Immers de schuldbrief is in den grond niets anders dan eene gewone schuld, maar met deze bijzonderheid dat hij op eene eigenaardige wijze zal uitbetaald worden. De titel van den schuldbrief geeft nu recht, niet meer enkel tot 100 fr. maar tot de 10,000 fr. der premie; 't is dus nog altijd dezelfde schuld die voortbestaat, met het recht van vruchtgebruik behouden.

't Is ook hetgeen rechtvaardig is : zulks is voorzeker het inzicht van dengene die het vruchtgebruik heeft ingesteld, te weten : den vruchtgebruiker gedurende zekeren tijd te bevoordeelen en den blooten eigenaar van het nut van den schuldbrief te berooven.

Ten andere noch de vruchtgebruiker noch de bloote eigenaar hebben recht tot den vollen eigendom der premie, want zij is geene vrucht van den schuldbrief, en het vruchtgebruik is niet uitgedoofd, want de som waarop het is ingesteld bestaat nog, wel is waar is zij vermeerderd, maar blijft toch dezelfde.

Het Hof, vertegenwoordigd door de rechters Smeesters, Spanoghe, Van Damme, in een met redenen bekleed vonnis doet uitspraak : « Overwegende dat het gedacht van het openbaar ministerie meest de rechtvaardigheid nastreeft, zou het dit willen toepassen; doch aangezien geene enkele der pleitende partijen zulks vroeg en het Hof niet *ultra petita*, mocht beslissen, zoo kent de rechtbank den vollen eigendom toe, aan den blooten eigenaar en verwerpt de tegenstrijdige besluitselen van den verweerder.

⁂

In zitting van 11 December wierd er eene strafzaak bepleten.

De heer Van Rossum als orgaan van het openbaar ministerie beschuldigt een genaamden Carpentier van :

Brandstichting eener hooischelf;

Poging tot brandstichting eener hoeve;

Diefstal van konijnen.

Dusdanige feiten zijn bij het strafwetboek voorzien door de art. 540 en volgende, 515, enz.; het openbaar ministerie vraagt de toepassing van gemelde artikels.

Vooraleer tot de rechtstreeksche beschuldiging te komen acht de openbare aanklager het noodig de slechte voorgaanden van Carpentier te herinneren, hij was van jongs af een slechte kerel en een weinig verstandig man.

Wat de misdaad, te zijnen laste gelegd, betreft, hier kan het openbaar ministerie geene onbetwistbare bewijzen leveren, maar zal de plichtigheid van Carpentier doen uitschijnen uit zeer zware vermoedens tegen hem.

Een getuige komt verklaren dat hij Carpentier den nacht der misdaad ontmoet heeft in den omtrek der hoeve Stavens, en dat Carpentier, met hem weg afleggende, hem verliet in de omgeving der genoemde hoeve, later is daar eene hoeischelf ontvlamd, en fosfoorkens, in de nabijheid der hooimijt ontdekt, veroorloven het openbaar ministerie te besluiten dat Carpentier de mijd in brand gesteken heeft en dat hij ook gepoogd heeft de nabijstaande hoeve in brand te steken; voor wat den konijnendiefstal aangaat, hier is de verdachte in bekentenis.

Bij dit alles valt nog op te merken dat reeds meermalen Carpentier tegen Stavens bedreigingen geuit heeft; alles dus doet veronderstellen dat Carpentier de brandstichter is en zijne misdaad met voorbedachten rade gepleegd heeft.

De heer Lagae, die de verdediging van Carpentier op zich genomen heeft, roept het medelijden der gezwoornen in en tracht ze te overtuigen van Justinianus' leerstelsel dat het beter is tien plichtigen vrij te spreken, dan wel eenen onschuldige te straffen.

Daarenboven de schuld van Carpentier is door het openbaar ministerie hoegenaamd niet bewezen.

Ten eerste sprak het openbaar ministerie van slechte voorgaanden en het is uit al de getuigenissen gebleken dat Carpentier, wel is waar van mindere geestontwikkeling was, maar dat, niettegenstaande dit, hij immer een werkzaam en ieverige arbeider was, en dat hij slechts sinds een jaar, zonder werk gevallen zijnde, zijnen troost in den drank had willen vinden. Hij wierd alkoolmisbruiker; de drank heeft op zijn zwak zenuwstelsel het noodlottigste gevolg gehad, zoodanig dat hij zinneloos is geworden.

Wat nu de plichtigheid van Carpentier betreft, deze is niet bewezen geweest; de zoogezegde vermoedens zijn niet afdoende om Carpentier te veroordeelen tot de straffen die de misdaad van brandstichting medebrengt; maar in geval de gezwoornen, niettegenstaande alle waarschijnlijkheid, die vermoedens als voldoende te lastleggingen aanzien, dan nog moet het eedgerecht zich herinneren, dat Carpentier de verantwoordelijkheid zijner daad niet draagt, aangezien hij zinneloos is, en bijgevolg niet in een gevang maar wel in een krankzinnigenhuis moet opgesloten worden.

De gezwoornen hebben op drij vragen te antwoorden : Is Carpentier plichtig 1° aan de brandstichting der hoeve Stavens met voorbedachten rede; 2° aan de brandstichting eener hooischelf; 3° aan konijnendiefstal. De gezwoornen geven een bijna algemeen ontkennend antwoord op de twee eerste vragen, en een bevestigend op de laatste : bijgevolg is Carpentier veroordeeld wegens konijnendiefstal.

In de vergadering van 22 Januari, had de rechtbank over een staatsgeschil te beslissen.

De heer Van Dieren als ambt van het openbaar ministerie geeft eene korte voordracht der zaak.

Geeraard ten Brink van Hollandschen oorsprong komt zich met zijn gezin in Brussel vestigen.

Den 15 September 1881 bekomt hij de groote inburgering en den 15 December wint hij een kind dat in het doopsel den naam van Karel ontvangt.

In 1901 wordt Karel ten Brink verzocht zijne krijgsverplichtingen na te komen en bijgevolg aan de eerstkomende loting deel te nemen.

Karel weigert, bewerende dat zijn vader tijdens zijne ontvangenis Hollander was en beroept zich op het latijnsch gezegde : *Puer conceptus jam pro nato habetur quoties de ejus commodis agitur* om aan zijne verplichting te ontsnappen.

Het openbaar ministerie bestrijdt het verdedigingstelsel van Karel ten Brink als zijnde tegenstrijdig :

a) Met de wet : immers art. 10, B. W. zegt « geboren » en niet « ontvangen », meende de wetgever zulken zin aan art. 10 te geven, waarom zegde hij het niet uitdrukkelijk, en wat meer is, zelfs de voorloopige werken spreken er niet af.

b) Met de gezonde rede : deze maakt slechts onderscheid tusschen moeder en kind als de geboorte plaats heeft gehad, en zoolang het kind in den schoot zijner moeder verblijft, is het slechts *pars matris* en kan het geen afzonderlijk bestaan hebben, geenen persoon uitmaken die rechten hebben kan.

c) Daarenboven zijn de bewijzen van den verdediger valsch, het aangehaalde : *puer conceptus* is niet toepasselijk, immers het is een latijnsch axioma dat niet in onze wet is overgenomen; 't is eene uitzondering en deze zijn van strikte toepassing; dus vermag men deze spreuk toe te passen enkel wanneer de wetgever het uitdrukkelijk zegt, en wat bewijst dat de wetgever het als eene uitzondering aanziet, is dat hij er melding van maakt in art. 725 en 906, sprekende over erfenissen en giften ; hij wil slechts in deze twee uitzonderlijke gevallen het axioma bewaren. En nu, zelfs ware het dat de spreuk hier door de wet ware overgenomen, dan nog mocht zij hier niet toegepast worden, want de hoofdvereischte het voordeel « commodis » is hier afwezig ; zoo besliste 't verbrekingshof in verschillige omstandigheden namelijk in zijne arresten van 1877, 81-93.

Karel ten Brink is hoegenaamd niet van het gedacht van het openbaar ministerie. Zijn verdediger, de heer De Wilde, beweert dat ten Brink Hollander is en dat in alle geval hij het recht heeft op één-en-twintigjarigen ouderdom zijnen keus van nationaliteit te doen ; hij vindt het geen herbergzaam vaderland dat, voor hij zijnen keus gedaan hebbe, hem reeds komt vragen het vaderland te dienen.

Karel ten Brink is van Hollandschen oorsprong, vermits zijn vader op 't oogenblik der ontvangenis Hollander was ; 't is hier de plaats de latijnsche spreuk *puer conceptus* toe te passen.

Deze meening is gesteund op het groot belang van het kind, eene reden die hier zoowel bestaat als in art. 725 en 906, en ons toelaat het gezegde bij vergelijking toe te passen.

Het openbaar ministerie heeft, wel is waar, beweerd, dat het hier het belang en voordeel van het kind was Belg te zijn, en om zijn gezegde te staven barste het uit in eene ontploffing van overdreven vaderlandsliefde, aanzag den soldatendienst als eene heilige, verhevene plicht, een voordeel enkel den bij het blinde lot uitverkozenen toevertrouwd, eene zoete taak die ten Brink zoo veel te min zou moeten weigeren te vervullen, daar hij door de Belgische nationaliteit aan te kleven, vermag een vaderland te dienen dat uit historisch oogpunt veel edeler, rijker en verdienstelijker is, dan wel het land tot hetwelk hij ten onrechte beweert te behooren.

Doch ten Brink, die de zaken uit hun praktisch en waarachtig oogpunt beschouwt, is niet zoo overtuigd van den edelen krijgsplicht, en aanziet het als een juk, een land te verdedigen dat hij beweert zijn vaderland niet te zijn, eene plicht te vervullen die hij eenen anderen prins verschuldigd is, en 't is dus wel ten Brink die moet oordeelen, die de beste rechter wezen zal van zijn belang, die beslissen moet of het latijnsche *commodis* hier voor hem voordeel bevat of niet.

De rechters Kruyfhooft, Smolderen, Smeesters, beslissen : aangezien het gezegde *puer conceptus* hier toepasselijk is ; aangezien het hier niet het kind, maar wel het gerecht behoort te beslissen of er belang is voor ten Brink Belg te zijn ; aangezien het gerecht deze meening aankleeft, verklaart het ten Brink Belg en bijgevolg is deze laatste gehouden zijne krijgsplichten na te komen.

* * *

De boetstraffelijke rechtbank zetelende in zitting van 12 Februari, had eene strafzaak te onderzoeken.

Maria Van Zeggelen, na eene rechtsvordering tot echtscheiding, verlaat gedurende het geding het echtelijke huis. Ondertusschen ontvangt Karel De Koningh, de echtgenoot van Maria, zijne bijzit in zijn huis.

Maria klaagt hem aan als hebbende volgens art. 389 S. W. zijne bijzit in het echtelijk huis onderhouden.

De heer Oliviers vervult het ambt van openbaar beschuldiger en eischt de toepassing van art. 389, S. W. De wet spreekt van onderhoud en dit woord in zijne rechterlijke opvatting wil hoegenaamd niet beteekenen dat dit onderhoud behoeft voortdurend te zijn ; er is hier spraak niet zooveel van stoffelijk dan wel van zedelijk onderhoud. De smaad, den naam zijner vrouw aangedaan, de misachting waarmede hij haar omgeeft, ziedaar hetgeen de wetgever wil laken. Deze zienswijze is bekrachtigd door een vonnis van het gerechtshof van Brussel.

Wat nu het echtelijke huis betreft, dit blijft voortduren niettegenstaande de vordering tot echtscheiding, en bestaat alhoewel de vrouw de toelating heeft bekomen het echtelijk huis te verlaten, zoo ook besloot het Hof van Brussel in 1860. De plicht van getrouwheid en gehoorzaamheid aan den man blijft bestaan, alhoewel, tijdelijk, de vrouw niet gehouden is haren man te volgen, want deze ontslaging is slechts een voorloopige maatregel.

Om die redenen denkt het openbaar ministerie de toepassing der wet met recht te mogen vragen.

De heer De Vos als verdediger van Karel De Koningh bestrijdt geheel en gansch de denkwijze van het openbaar ministerie. De verdediger ontleedt art. 389 en denkt, opdat het toepasselijk zij, dat er twee hoofdvereischten benoodigd zijn; en geen enkel dier voorwaarden is hier vervuld.

Immers de wet vraagt dat er « onderhoud » zij. Onderhouden is te zeggen in iemands benoodigheden voorzien, zoodanig dat hij eenen geruimen tijd van zijn leven kan doorbrengen, zonder er onmiddellijk op na te denken hoe hij voorts zijn levensbestaan zal kunnen verzekeren. Het is dus eene daadzaak; maar zeker is het dat er op 8 dagen geen onderhoud, maar hoogstens eene gastvrijheid kan bestaan. Het openbaar ministerie beroept zich op het vonnis van Brussel hetwelk besluit, dat het onderhoud niet hoeft voortdurend te zijn; maar genoemd vonnis strijdt tegen alle gezonde rede, alle gerechterlijke opvatting, en is van geene waarde in strafzaken, het is een vonnis van de burgerlijke rechtbank. Is er hier nog echtelijk huis? Hoegenaamd niet, want is het waar dat gedurende den echt de vrouw bij haren man moet inwonen, dan is het ook zeker, volgens een bijzonderen tekst der wet, dat hier de vrouw van dien plicht ontslagen is, en de man het recht niet heeft te eischen dat zijne vrouw bij hem wone.

Tegen het vonnis dat het openbaar ministerie inroept, mogen wij dit van het hof van Grenobel doen gelden « het huis waar de vrouw niet meer moet verblijven is noch in daad noch in recht het echtelijk huis ». Het huis waar Karel zijne bijzit ontvangen heeft, is geen echtelijk huis, zulks blijkt uit het doel welk de wetgever wilde bereiken wanneer hij deze voorwaarde vereischte om den man te kunnen straffen. Immers de wet vervolgt geenszins de ontrouw van den man, maar wel de misachting die hij zijne vrouw toedroeg door zijne bijzit in het echtelijk huis te onderhouden. Welnu, hier kan er geene spraak zijn van die misachting; de man deed zulks in de afwezigheid zijner vrouw, niet om haar te

vernederen, niet om haar zedelijk te dwingen het huis te verlaten, neen, de man heeft dit zooveel mogelijk verborgen gehouden en het is slechts bij toeval dat zijne vrouw het te weten is gekomen.

Eindelijk is er nog eene algemeene, maatschappelijke reden, waarom de rechters De Koningh moeten vrijspreken.

In zake van echtscheiding heeft het gerecht eene plicht te vervullen, de twee partijen trachten te verzoenen. Moest de rechtbank in eene zoo twijfelachtige zaak een straffend vonnis vellen, dan stremde zij voortaan alle pogingen van wegens de Burgerlijke Rechtbank om de verzoening tusschen man en vrouw tot stand te brengen; immers dan zou de vrouw een nieuw bewijs van plichtigheid vinden, en ditmaal met de verzekering later een vonnis der Burgerlijke Rechtbank te verkrijgen, dat de echtscheiding zou uitspreken.

De voorzitter der rechtbank de heer Diricx, geeft lezing van het vonnis de rechtbank overwegende dat de twee voorwaarden, opdat art. 389 toepasselijk zij, hier ontbreken, spreekt den betichte vrij.

*
* *

In zitting van Dijnsdag 19 Maart hield de rechtbank zich onledig met het beoordeelen eener vraag tot ontkenning van vaderschap.

Mevrouw Janssens, door de boetstraffelijke rechtbank wegens overspel veroordeeld, leeft gescheiden van haren echtgenoot; ondertusschen ontvangt zij een kind en twee maanden vóór de geboorte maakt zij haren toestand aan haren man bekend.

De heer Smeesters vertegenwoordigt den eischer Janssens en gebruik makende van het recht dat art. 313 B. W. verleent, dient hij eene vraag in om door de rechtbank gemachtigd te worden alle zoodanige daadzaken bij te brengen welke geschikt zijn tot het bewijs dat hij de vader van het kind niet is.

Genoemd art. 313 laat den man toe de ontkenning van een kind te eischen, voor overspel zijner vrouw, indien de geboorte van het kind hem verheeld is geweest.

De eerste voorwaarde, het overspel is bewezen, daar het genoegzaam gebleken is uit een voorgaande vonnis, dat de vrouw wegens overspel verwijst.

De tweede voorwaarde, het verheelen der geboorte.

De eischer is van gevoelen dat het onredelijk zou zijn aan te nemen dat de wetgever in het art. 313 het woord *naissance* in den engen zin des woords zou hebben aanschouwd en daardoor enkel de bevalling zoude willen beduiden.

Het is reeds genoegzaam gebleken uit de voorbereidende besprekingen dat de wetgever het stilzwijgen der vrouw heeft vereischt; daarenboven ware het zoo, dan zou art. 313 eene nuttelooze melding maken, aangezien het nooit mogelijk zou zijn voor den man een kind uit onwettige en plichtige onderhandelingen zijner vrouw geboren, te ontkennen, immers de man zal de bevalling moeten kennen door de zwangerheid of zelfs door de verklaring der geboorte, door eene inschrijving des kinds op de boeken van den burgerlijken stand, onder den naam van den man.

Het zou ook de vrouw mogelijk zijn de vordering tot ontkenning, die de wetgever den man toekent, te stremmen en te beletten, door enkele verklaring.

Dus zulks is de beteekenis niet van art. 313 en wat de wetgever door verheelen der geboorte verstaat, is, dat, wanneer er reeds zulke zware vermoedens van onechtelijke ontvangenis bestaan, aangezien het overspel der vrouw, het verheelen bestaat in het stilzwijgen der ontvangenis, en dat stilzwijgen, is als eene plichtige bekentenis der fout.

Bijgevolg is de vordering ontvankelijk volgens de ware beteekenis van art. 313.

De heer Spanoghe die als verweerder opkomt in naam van vrouw Janssens verwerpt de besluitselen van zijnen tegenstrever. Het overspel der vrouw is bewezen, geheel het geding bepaalt zich bij de vraag : Is de geboorte van het kind in den zin van art. 313 den vermoedelijken vader verborgen geweest?

Hoe zou die verheeling mogelijk zijn daar het kind onder den naam van den vader op den burgerlijken stand is ingeschreven geweest; en genoemde inschrijving aanzien wordt, als de grootste ruchtbaarheid der feiten welke zij voor doel hebben aan te kondigen, dat is der geboorte.

Daarenboven de verweerster heeft vóór de geboorte haren zwangerigen toestand nooit verborgen, en zelfs heeft zij dien toestand aan haren man kenbaar gemaakt, reeds twee maanden voor de geboorte. Dus is het niet te verstaan hoe die geboorte zou kunnen verheeld geweest zijn, en men gansch buiten de bepalingen der wet vallen zou.

De heer Van Eeckhout die, als ambt van het openbaar ministerie gehouden is zijn advies te geven, besluit tot de wettigheid van het kind.

In ons recht, wanneer een kind binnen huwelijk geboren wordt, is de wettigheid de regel, er is slechts eene uitzondering, art. 313, dat een geval van onwettigheid voorziet; en daar de uitzonderingen van strenge toepassing zijn, leze men geboorte en niet zwangerheid.

Steunende op denzelfden grond dat de wet altijd voor de wettigheid

gezind is, mag men staande houden dat indien er twijfel bestaat, men zich ten voordeele van het kind moet verklaren, dus voor de wettigheid.

De rechtbank, samengesteld uit de rechters, Dosfel, Van Reeth, Lagae, overwegende, dat welke ook de beteekenis zij van het woord geboorte, 'tzij bevalling, 'tzij zwangerheid, er geene enkele dier omstandigheden is verheeld geweest, wijst den eisch van den vrager af.

*
* *

Op vrijdag 22 Maart vereenigde zich het Rechtsgenootschap in buitengewone vergadering op dewelke, buiten de leden, de studenten des leergangs van rechtspleging in strafzaken waren uitgenoodigd.

Die vereeniging had hoofdzakelijk voor doel eenen zittijd van het hof van assisen voor te stellen.

De crimineele zaak voor het Hof verzonden door de Kamer van inbeschuldigingstelling was de volgende : zekere Stock is beschuldigd van beraamde moordpoging op den persoon van zijne echtgenoote en uit dien hoofde voor het eedgerecht gebracht.

Onze achtbare voorzitter en hoogleeraar Schicks om aan het verlangen te voldoen, hem door eenige zijner leerlingen uitgedrukt, had de welwillendheid ons in korte woorden eene voordracht te geven over de verschillende pleegvormen die voor het hof van assisen hoeven gebruikt te worden.

Als voorzitter van het hof bestuurde hij de debatten en deed ons op eene praktische wijze eenen zittijd van het eedgerecht bijwonen, zoodat de eerst zoo ingewikkelde, talrijke bepalingen en formaliteiten, ons door een levend voordragen, eenvoudig en klaar voorkwamen.

Eene bijzondere melding aan onzen vriend E. S. die ons ten zeerste verplichtte, met zich aan te bieden als beschuldigde, en zonder dat het zelfs noodig was, door de voorgeschrevene gerechtsdienaars naar de bank der beschuldiging geleid te worden, er zelf plaats nam, en zoo aan de debatten nog meer den schijn der wezenlijkheid gaf.

De voorzitter van het hof opent de debatten : na in weinige woorden herhaald te hebben hoe de lijst der gezwoornen wordt opgemaakt, herzien en eindelijk bepaald gesloten, beveelt hij de samenstelling van den oordeeljury, die in openbare zitting, bijmiddel van uitloting, wordt uitgeroepen.

De partijen, gedurende de naamafroeping, hebben eenige der door 't lot uitgekozene gezwoornen gewraakt, en de jury, eindelijk uit twaalf tegenwoordige leden samengesteld, neemt plaats, onder het geleide van den oppergezwoorne Marinis.

De voorzitter vangt het onderzoek aan — ondervraagt den beschuldigde, waarschuwt zijnen raad, doet de gezwoornen den eed afleggen, en verwittigt den beschuldigde acht te geven op hetgene volgen zal.

De griffier Lagae geeft lezing van het arrest van verzending en van den akt van beschuldiging.

De prokureur-generaal overhandigt den griffier den lijst der getuigen en deze geeft er melding van.

Na het getuigenverhoor neemt de prokureur-generaal de heer van Damme het woord en spreekt zijn rekwisitorium uit.

De plichtigheid van Stock is genoegzaam gebleken uit de verhandelingen, 't getuigenverhoor en de ondervraging : Stock is een kerel met slechte voorgaanden en aan den drank overgeleverd; hij leeft sinds lang in oneenigheid met zijne wederhelft, meermalen reeds hadden er krakeeltooneelen plaats en meermaals uitte Stock moordbedreigingen tegen zijne vrouw. Daags vóór de poging nog heeft Stock zijne bedreigingen hernieuwd, en 't zij te bemerken dat hij op dien oogenblik hoegenaamd niet bij drank was, maar kalm en met vastberaden inzicht. Den nacht der misdaad blijft hij nog in dezelfde gemoedsgesteldheid buiten, en om zijn voornemen zeker te zien gelukken, wacht hij dat zijne vrouw ingeslapen zij; 't is dan dat de lafaard zijnen bloedigen haat wil voldoen, en een mes in de keel zijner vrouw wil stooten. Gelukkiglijk ontsnapt de vrouw aan den dood; maar erg gekwetst is zij weken lang in gevaar van sterven in het gasthuis verbleven. Op het oogenblik dat de debatten plaats grijpen is zij buiten gevaar.

De prokureur vraagt dus de toepassing van art. 51-394 strafwetboek; de veroordeeling van Stock wegens beraamde moordpoging.

De verdediger van Stock, de heer Dosfel, tracht de telastleggingen van het openbaar ministerie te weerleggen. Stock heeft het inzicht niet gehad eene moord te bedrijven, waarom zou hij anders gaan slapen zijn? Wat de woorden betreft « morgen zult gij op straat niet meer loopen » deze zijn eene bedreiging die als dagelijksch brood is in familiën als die van Stock.

Indien er geen inzicht was moord te bedrijven, dan is er geene moordpoging in den rechterlijken zin des woords.

Beraamdheid was er voorzeker niet, want deze veronderstelt de onderbreking in de daad; in alle geval handelde Stock in eenen aanval van jaloerschheid.

De verdediger besluit dus dat Stock niet wegens moordpoging, maar slechts kan gestraft worden, om slagen en kwetsuren toegebracht te

hebben, en dan nog moeten de verzachtende omstandigheden toegepast worden.

De voorzitter, na de debatten gesloten verklaard te hebben, overhandigt de volgende vragen aan den jury :

1. Is Stock plichtig eene moordpoging gepleegd te hebben met voorbedachten raad?

2. Is Stock plichtig eene moordpoging gepleegd te hebben?

De jury na beraadslaging verklaart, door den persoon van den oppergezwoorne, dat het antwoord van den jury neen is op de eerste, en ja op de tweede vraag.

De griffier geeft den beschuldigde lezing der uitspraak van den jury en het hof samengesteld uit de heeren : hoogleeraar Schicks als voorzitter, Van Reeth en Van Eeckhoudt als rechters, de verzachtende omstandigheden verwerpende, veroordeelt Stock ingevolge art. 51, 80, 393, S. W., tot 15 jaren dwangarbeid.

***

Op 17 Mei slotvergadering.

De heer advokaat Vliebergh, de immer bereidwillige redenaar, wanneer het de belangen van ons vlaamsch Rechtsgenootschap geldt, vergastte ons met eene puike, eenvoudige, maar weldoordachte voordracht :

Over de pachtvoorwaarden.

De spreker drukte er op, dat verschillige wetsontwerpen reeds zijn neergelegd om de pachtvoorwaarden te wijzigen en te verbeteren, en na de verschillige soorten van verhuring-contrakten te hebben gemeld : verhuring van landerijen, veepacht, erfpacht, verhuring van arbeid, ontwikkelde hij in 't bijzonder zekere bepalingen nopens de landerijenverhuring.

I. Eerst zijn aan te merken de eigenaardigheden aangaande het bewijs der pacht; een geschil ontstaat nopens eene pacht aangegaan zonder geschrift, en die nog geenerlei uitvoering heeft bekomen; dan mag tot enkel bewijs de eed opgelegd worden aan hem die de pacht loochent, geen bewijs bij getuigen is hier ontvankelijk. Maar is de huur reeds begonnen en komt men niet overeen over den huurprijs, dan zal de eigenaar op eed geloofd worden.

II. Wat den duur der pacht aangaat, men kan den termijn bepalen of niet; in dit laatste geval zijn de regelen van art. 1774, B. W. te volgen en de toepassing van dit art. hangt bijzonder af van de plaatselijke gebruiken.

Indien, na het verloop der huur, de pachter in bezit blijft en wordt gelaten, dan ontstaat de stilzwijgende weder-inhuring met hare menigvuldige moeilijkheden.

III. Hoe moet de pachter zijn land bebouwen?

De grondregel is in art. 1728. De pachter moet het gehuurde goed gebruiken als een goed huisvader. Daar er geen bijzondere bepalingen in het B. W. staan nopens het mesten en nopens de vraag of de huurling het recht heeft strooi en mest te verkoopen, moet men er de oplossing van vinden in hetzelfde princiep.

IV. Wanneer de oogst door ongeval vernield wordt, dan wordt de pachter schadeloos gesteld volgens de bepalingen van art. 1769-1770; maar de toepassing, bijzonder van art. 1769, is niet zonder moeilijkheid, wanneer men de vergelijking moet doen der pachtjaren, ten einde te kunnen vaststellen dat, tusschen de oogsten der verstreken huurjaren, er geweest zijn die meer dan van middelmatige opbrengst zijn en de pachter daardoor is schadeloos gesteld, bij voorbeeld voor de ramp die hij het vierde jaar van zijne huur onderstaan heeft.

V. Het voorrecht van den eigenaar is overdreven en ontneemt den pachter alle krediet jegens zijne andere schuldeischers; immers het slaat op hetgeen de hoeve stoffeert en op den oogst van het jaar, en dit om de pacht voor drij verschenen jaren en het nog te verloopen jaar te waarborgen.

VI. Einde der pacht. Wanneer zulks bepaald is, bestaat er geene moeilijkheid; maar is het niet vastgesteld, dan, volgens de gebruiken voor de landerijen, moet er geene opzegging geschieden en de eigenaar mag den laatsten dag van 't jaar de landpacht opzeggen.

De pacht eindigt niet door den dood van den verhuurder noch van den huurder, hunne wederzijdsche plichten gaan over op de erfgenamen.

VII. Hoe moet de pachter het land teruggeven op het einde der pacht, art. 1730? volgens de plaatsbeschrijving die opgemaakt is geweest; maar voor de beplantingen, bebouwingen en verbeteringen door den pachter aangebracht op de hoeve, is het B. W. stilzwijgend.

Welke zijn hier de wederzijdsche rechten? Men wil hier, bij vergelijking, art. 555 toepassen, maar dit art. bedoelt werken gedaan door een derden persoon op een land dat hem niet toebehoort of waarvan hij het genot niet heeft; ook is men het niet eens onder de rechtsgeleerden om de wederzijdsche rechten te bepalen.

VIII. Wat beslist over de navetten, het mest en vet dat in den grond blijft, nadat de eerste vrucht geplant is?

Hier is de zaak nogmaals betwist; Laurent is van meening dat de pachter geen recht er op heeft, het is een natuurlijk gevolg van zijne plicht tot goede bebouwing. Nochtans in de streken waar de gebruiken anders zijn, mag men vergoeding vragen, en in dit geval moet de pachter bewijzen dat hij bij het in genot treden der pachthoeve ook vergoeding voor de navetten heeft betaald. In alle geval een princiep is zeker en billijk : wanneer de pachter door zijn vetten en bebouwen eene meerwaarde geeft aan de landen die hij verlaat, dan heeft hij recht tot schadevergoeding; immers niemand mag zich verrijken ten koste van een ander.

De wetsbepalingen nopens de pachtvoorwaarden zijn in veel gevallen ontoereikbaar, en nuttige veranderingen zouden er moeten aan toegebracht worden. De heer Vliebergh leest het ontwerp der kommissie tot herziening van het B. W., dat gelukkige wijzigingen brengt aan de verschillige bepalingen door den heer advokaat aangebracht.

De heer Schicks bedankt den redenaar voor de zoo nuttige en eervolle voordracht en drukt den wensch uit den heer advokaat nog meermalen in het Rechtsgenootschap te ontvangen.

De vergadering gaat over tot het samenstellen van het bureel dat werkzaam zal zijn gedurende het toekomende jaar; de keus der vergadering valt op Mijnheeren : Lagae, als ondervoorzitter; van Dieren, als eersten schrijver; De Wilde, als tweeden schrijver, en Martens, als schatbewaarder.

*
* *

Mijne Heeren, mijn verslag is ten einde, en met fierheid durf ik uit roepen, dat wij de baan door onze ouderen begonnen met reuzenstappen zijn ingegaan.

Ja, talrijk woondet gij onze vergaderingen bij, en eenieder van u wist het zijne bij te brengen tot het opluisteren onzer zittingen; gij hebt begrepen al het nut dat ons het Rechtsgenootschap aanbiedt, aan ons, vlaamsche studenten in de rechten; wij moeten onze rechtstaal machtig zijn en niet verlegen of beschaamd wezen om onze rechten, in onze taal, te doen gelden.

Aan u die nog het geluk hebt de belangen van het Rechtsgenootschap rechtstreeks ter harte te nemen, doe ik eenen warmen oproep, opdat gij met immer toenemenden moed en zelfopoffering, de werkzaamheden van dit zoo verheven genootschap zoudet vermenigvuldigen; aan u de taak de vergaderingen nog talrijker, nog leerrijker en belangwekkender te maken.

Dan mogen wij met betrouwen de toekomst te gemoet zien, wanneer de Katholieke jeugd, gevormd bij de *Alma Mater* van Leuven, in den wereldkring als echte, beproefde vlamingen, onze vlaamsche voordeelen en rechten, niet alleen met der daad, maar ook met het woord, welsprekend zal verdedigen.

Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine.

ANNÉE 1900-1901.

Présidents d'honneur : Mgr A. HEBBELYNCK, recteur magnifique, et Mgr J.-B. ABBELOOS, recteur magnifique honoraire.

Directeur : M. F. COLLARD, professeur.

Secrétaire : M. THIBEAU, Théophile, de Fooz, docteur en philosophie et lettres, professeur au Seminaire de St-Trond.

Ont pris part aux travaux de l'année :

MM. Bilocq, Eugène, de Châtillon, candidat en philosophie et lettres.
De Jonghe, Edouard, de Grimmingen, id.
Jamsin, Ernest, de Marcinelle, id.
Janssens, Edouard, de St-Trond, id.
Smets, Jacques, de Casterlé, id.
Sondervorst, Vital, de Louvain, docteur en philosophie et lettres.
Thibeau, Théophile, de Fooz, id.
Van de Weerd, Hubert, d'Eelen, id.

RAPPORT

sur les travaux de la Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine, pendant l'année académique 1900-1901, présenté par M. l'abbé Théophile THIBEAU, docteur en philosophie et lettres, secrétaire sortant.

MESSIEURS,

Les travaux de notre Conférence ont eu pour objet, cette année, l'histoire de la littérature grecque. En commençant ce rapport, il m'est agréable de constater que sous la direction intelligente et toujours également dévouée de notre cher maître, M. le professeur Collard, nous avons su nous montrer dignes de nos devanciers, par notre ardeur au travail et le soin que nous avons mis à compléter et à approfondir par ces études personnelles le cours théorique qui nous était donné. L'utilité de ces exercices pratiques n'est plus contestée aujourd'hui, et il est heureusement passé, le temps où l'étudiant en était réduit au rôle essentiellement passif « d'auditeur éternel de l'éternel monologue du professeur ».

Avant de passer en revue ce que chacun de nous a produit, je répondrai à vos désirs en signalant l'heureuse innovation dont nous remercions tout particulièrement notre estimé président : M. Collard a compris le grand avantage qu'il y aurait pour nous à avoir sous les yeux les ouvrages et les collections de philologie et de pédagogie dont il nous parlait au cours, ou dont il était question dans les travaux que nous avions à analyser ; il nous a donc fait la gracieuseté de nous recevoir dans sa riche bibliothèque qu'il a mise à notre entière disposition. Qu'il me permette de le remercier de cette nouvelle marque de son dévouement à ses élèves.

I.

Homère avait évidemment sa place marquée en tête de notre ordre du jour.

M. Van de Weerd s'est chargé de nous faire connaître un ouvrage d'une portée générale sur les épopées homériques, celui de R. C.

Jebb. Ecrit en anglais, ce livre a mérité d'être traduit en allemand par E. Schlesinger (1). Après avoir analysé sommairement l'Iliade et l'Odyssée, l'auteur les apprécie et les caractérise d'une manière générale; ce qu'il faut surtout considérer dans Homère, c'est la rapidité de l'action et du récit, la simplicité des idées et de l'expression, l'unité. Jebb fait ensuite ressortir la différence essentielle qu'il y a entre les épopées naturelles et les épopées artistiques ou savantes. La suite du travail comprend la discussion de quelques points particuliers : la peinture des caractères dans Homère, ses idées sur la divinité, l'emploi et le but des comparaisons homériques. L'auteur se demande ensuite ce que le poète connaît en fait de géographie : il n'a de connaissances précises que sur les pays qui entourent la mer Egée, la Grèce d'Europe et d'Asie. Le monde homérique, ses institutions politiques, domestiques, religieuses, militaires, en un mot la civilisation générale de l'époque homérique nous est dépeinte par Jebb d'après les épopées. Il nous dit ensuite ce qu'Homère est devenu entre les mains des aèdes et des rhapsodes, l'influence énorme qu'il a eue sur l'éducation et la religion grecque, la valeur historique qu'il faut lui reconnaître.

Enfin l'auteur aborde le point délicat entre tous : l'histoire du texte d'Homère que nous possédons ou « les questions homériques »; il réfute les opinions extrêmes et conclut qu'il ne faut pas admettre, comme base de l'épopée, une simple Achilléide, mais bien une Iliade primitive, c'est-a-dire un poème dans lequel on chantait toute la guerre des Grecs contre Troie. Plus tard cette Iliade primitive a été développée à différentes époques. Les questions relatives à l'Odyssée sont aussi traitées, mais d'une façon plus sommaire.

Voilà une faible idée de l'intéressant ouvrage de Jebb : il résume parfaitement les connaissances qu'on a sur l'époque homérique et les solutions données jusque maintenant aux problèmes que soulèvent les deux célèbres épopées.

Homer als Charakteristiker, tel est le titre d'un très bel article de P. Cauer dans les *Neue Jahrbücher* (2). Cauer, déjà bien connu par ses études critiques sur Homère (3), montre en lui un observateur très fin de la vie des hommes et des animaux; les comparaisons que le poète

(1) Jebb. Homer, *Eine Einführung in die Ilias und Odyssee.* Autorisierte Uebersetzung von Schlesinger. Berlin, 1893.

(2) *Neue Jahrbücher*, III, 1900, V et VI, 9 heft.

(3) P. Cauer, *Grundfragen der Homercritik.* Leipzig, 1895.

tire du règne animal et du règne végétal, comme celles qu'il emprunte au temps, sont riches en particularités observées avec soin et rendues avec justesse. Cet esprit d'observation mérite certes l'attention, mais il est encore bien plus intéressant d'étudier Homère comme peintre de caractères ; il excelle dans l'art difficile de marquer nettement la personnalité de ses héros. Le type du vieillard loquace, enjoué, mais gourmandant la molle jeunesse, c'est le vieux Nestor. Télémaque est le jeune homme sérieux. Quant aux femmes, leur caractère est si naturel, qu'un savant anglais a pu émettre l'opinion que l'Odyssée a été composée par l'une d'entre elles. Les traits de l'esclave sont aussi pris sur le vif.

Cauer définit ensuite les caractères d'Achille, d'Agamemnon, d'Hector, d'Andromaque, des autres héros et heroïnes ; il examine les types de mendiants, de parvenus, de prétendants qu'on trouve dans Homère. Il conclut que si la lecture superficielle des épopées ne nous montre que l'éclat monotone du style épique, une étude sérieuse découvre de réelles beautés. C'est M. Smets qui nous a fait part de ce commentaire esthétique sur l'Iliade et l'Odyssée.

En Allemagne, se publie, à l'intention des élèves des gymnases, une collection très utile, la *Gymnasial-Bibliothek*. On y a condensé en de petits volumes les résultats des explorations géographiques et archéologiques qui ont été faites soit en Grèce, soit à Rome, ou bien on y donne des biographies assez detaillées des grands écrivains classiques. M. le professeur Collard a voulu nous faire connaître ces petits ouvrages qui peuvent être très utiles aux professeurs eux-mêmes. Il serait à souhaiter que de semblables travaux fussent publiés en langue française.

A M. Sondervorst incomba le soin de nous donner un aperçu du travail destiné par Rudolf Menge aux élèves qui lisent Homère : *Troia und Troas* (1). L'auteur a parcouru lui-même les îles, les villes et les contrées dont parle le poète ; il nous raconte très agréablement ses excursions, en nous remettant devant les yeux les souvenirs que rappellent telles villes, telles montagnes, etc. Il nous décrit surtout le champ de bataille de Troie et nous donne une idée de l'état actuel des ruines, l'histoire et les résultats des fouilles qui y ont été faites par Schliemann et Dörpfeld. Menge croit avoir prouvé clairement par les descriptions qu'il fait dans son ouvrage, qu'Homère a vu la Troade et qu'il a pris comme lieu de l'action, Hissarlik (localité située près de Troie) et la plaine qui s'étend du Scamandre à l'Hellespont.

(1) *Troia und Troas*. Gütersloh, 1891.

II.

LA POÉSIE LYRIQUE.

Après la poésie épique, a fleuri le lyrisme. Von Wilamowitz-Moellendorf a publié dernièrement une importante étude sur l'histoire du texte des lyriques grecs (1). M. De Jonghe en a fait le compte rendu. L'éminent helléniste montre comment s'est formé le cercle des neuf lyriques. Ce fut Aristophane qui, le premier, édita leurs œuvres; cette édition sert de codex primus. Corinne est venue s'y ajouter plus tard. L'auteur étudie l'authenticité de ces poèmes et l'admet en général. Traitant en détail de l'état du texte, il constate que celui que les grammairiens nous ont laissé est aussi exact que possible; ils se sont efforcés de conserver ou de rendre à ces pièces le dialecte dont s'était servi leur auteur. Quand se présentent des difficultés de détail, c'est par l'histoire littéraire, surtout par les citations des grammairiens et des auteurs anciens, qu'il faut tâcher de les éclaircir.

Horace nous dit bien (Epist. I, 19, 23 suiv.) :

« .... Parios ego primus iambos
Ostendi Latio, numeros animosque secutus
Archilochi, non res et agentia verba Lycamben. »

Mais on ne connaissait rien de précis sur la manière dont le poète de Venouse avait imité le grand satirique grec. Heureusement Reitzenstein et Heller de Gaestringen ont récemment découvert, le premier dans un papyrus trouvé en Egypte, le second sur une pierre de Paros, des fragments d'Archiloque; Fr. Leo les a étudiés et a recherché les traces d'imitation qui se retrouvent dans Horace (2).

C'est M. Bilocq qui nous a entretenus de cette question assez importante au point de vue des sources du satirique latin.

M. Sondervorst nous a beaucoup intéressés par l'étude qu'il a faite de l'article de M. Grégoire paru dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* (3) : « Les recherches récentes sur la question de Tyrtée ». L'origine spartiate du poète ne fait pas de doute d'après M. Grégoire; il

(1) Von Wilamowitz-Moellendorf, *Die Texte der Griechischen Lyriker*. Berlin, 1900.

(2) Fréd. Leo, *De Horatio* et *Archilocho*. Gottingae, 1900.

(3) Tome XLIII, p. 309, 1900.

rejette, avec M. Weil, l'hypothèse du faux Tyrtée; quant à l'époque de l'existence du fameux poète-patriote, il faut maintenir, contre Schwartz, l'opinion traditionnelle qui le fait vivre au milieu du VIIe siècle.

Nous pouvions d'autant moins laisser de côté le grand lyrique thébain, que l'un de nos compatriotes, M. C. Gaspar venait de publier sur lui une excellente étude, son *Essai de chronologie Pindarique* (1). C'est à moi qu'échut la tâche de faire rapport sur cet ouvrage. Vous avez admiré avec moi et le travail qu'a dû demander à l'auteur la solution de cette question si importante et si difficile de la chronologie des Odes de Pindare, et le succès dont il a été couronné. Depuis, nous avons appris avec quelle faveur il a été apprécié en Belgique par le jury chargé de la répartition des bourses de voyage, et à l'étranger par des savants éminents. M. Gaspar établit d'abord l'état de la question. Böckh eut le mérite de donner le premier un travail d'ensemble (1821). Il eut un grand succès, et ce succès fut durable, puisqu'il fallut attendre Bergk (1866-78) pour montrer que, dans sa chronologie, Böckh s'était laissé induire en erreur par Pausanias. Bergk ne trouva cependant qu'un petit nombre d'adhérents. Le but de M. Gaspar était de mettre la chronologie pindarique en harmonie avec les progrès des sciences historiques et notamment avec les données fournies par les papyrus grecs, découverts pendant les dix dernières années. Pour ce faire, il est remonté aux sources elles-mêmes, il a utilisé les papyrus et les scholies dont ceux-ci ont établi la fidélité dans presque tous les cas.

L'auteur s'est efforcé de replacer chaque ode dans son milieu historique, et certes, il l'a fait avec raison; en effet, M. A. Croiset le dit fort bien : « Une ode de Pindare est en relation directe et forcée avec les circonstances au milieu desquelles elle se produit. » Sur ce terrain, M. Gaspar s'est montré homme très prudent, et il n'a eu recours aux allusions contenues dans les poèmes, que lorsqu'elles lui paraissaient viser des évènements historiques bien connus et déterminés. Il a été tout aussi circonspect à l'égard des probabilités qu'on tire des parallélismes de pensée ou d'expression.

La chronologie des œuvres de Pindare est un problème très complexe; il est possible et même probable que l'ouvrage de M. Gaspar devra être retouché dans une certaine mesure; mais il a certainement le mérite de présenter un ensemble plus logique, et surtout mieux en

(1) C. Gaspar, *Essai de chronologie Pindarique*. Bruxelles, 1900.

harmonie avec les données générales que nous possédons sur la carrière de Pindare, que les chronologies généralement en cours.

Une petite observation pour finir : il me semble que l'une ou l'autre fois, M. Gaspar fournit trop de détails historiques et s'avance un peu loin sur le domaine de l'exégèse proprement dite.

III.

POÉSIE DRAMATIQUE.

Le drame est né en Grèce de la fusion de l'épopée et de la poésie lyrique.

M. Jamsin a étudié le bel ouvrage de Masqueray sur les formes lyriques de la tragédie grecque (1). L'auteur parcourt une à une les parties lyriques de la tragédie; il nous les montre telles qu'elles se présentent dans les premières pièces des principaux tragiques; nous assistons à l'évolution des parties lyriques et nous constatons que, à mesure que la tragédie se développe, l'élément lyrique est traité de plus en plus librement. Le chœur, d'une si grande importance au début, voit peu à peu son rôle diminuer; il fait de larges concessions aux acteurs, dont le nombre va toujours augmentant. La tragédie est à son apogée avec Eschyle et surtout avec Sophocle : ce sont eux qui lui ont donné sa forme véritable; les innovations d'Euripide, pour la plupart malheureuses, ne lui ont pas survécu.

Körte, dans les *Neue Jahrbücher* (2), s'est demandé s'il faut admettre la persistance du chœur dans le drame grec, à l'époque hellénistique. La question est obscure et très discutée. M. Körte réfute les objections de Batte et de ses partisans, et à l'appui de sa thèse, il apporte, entre autres arguments, des textes épigraphiques. C'est M. Smets qui a analysé ce travail.

A son tour, M. Janssens nous a entretenus d'une belle étude de Kohm (3) sur l'art de la composition dans l'Oedipe-Roi. Après en avoir

(1) Masqueray, *Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque*. Paris, 1895.

(2) *Neue Jahrbücher*, III. 1900. V et VI 2 Heft.

(3) Kohm, *Die Composition der Sophokleischen Tragödie « Oedipus-Tyrannos »*. Wien, 1895.

analysé les différents épisodes, l'auteur s'est attaché à mettre en lumière les progrès de l'action dramatique et l'enchaînement des faits; il justifie les paroles que le poète met dans la bouche des personnages et les actes qu'il leur fait poser. Il admire le talent d'invention du plus grand des tragiques et son habileté consommée à peindre les caractères; il analyse aussi les sentiments que la lecture de la tragédie inspire naturellement au lecteur.

Euripide, malgré ses défauts, se recommande à plus d'un titre à notre attention, notamment à raison de l'influence énorme qu'il a eue sur les poètes tragiques, les artistes, les orateurs, les philosophes en Grèce et à Rome, et même sur les tragiques français du XVIIe siècle.

M. P. Decharme est l'auteur d'un ouvrage vraiment captivant sur ce poète (1). Le rapporteur s'est chargé de vous faire connaître ce beau travail, dont il ne peut ici que résumer les conclusions.

Euripide occupe le 3e rang parmi les tragiques; ce poète fut un philosophe, et sa philosophie fit tort à son génie d'artiste: elle le porta aux lenteurs du raisonnement et aux froideurs de la critique. Euripide a peint les hommes tels qu'ils sont; l'observation chagrine de la société contemporaine donne à son art un caractère réaliste; cependant, ce peintre de la réalité fut aussi, à certains moments, celui de l'idéal; il fait revivre la nature humaine tout entière avec ses perversités et ses vertus, sa médiocrité et son héroïsme. La même variété éclate dans la composition de ses pièces; si l'unité lui manque parfois, ni l'intérêt, ni la passion ne sont jamais absents. Pour son malheur, Euripide trouva un ennemi dans le célèbre Aristophane : certaines imperfections de son art ont été, grâce au grand comique, enflées et grossies par la critique jusqu'à devenir des vices. C'est avec une vivacité voisine de l'injustice qu'on lui a reproché des fautes, en vérité bien vénielles. Son génie eut un don merveilleux et vraiment souverain : Aristote ne connaissait pas de poète tragique qui eût, comme lui, remué l'âme humaine.

Dans le même ordre d'idées, l'un des membres les plus féconds de la conférence, M. De Jonghe, nous a donné connaissance d'un article de Leo Block, *Alkestisstudien* (2).

Block veut nous montrer la tragédie d'Euripide sous son vrai jour; à cet effet, il commence par rechercher l'idée que l'antiquité la plus

(1) P. Decharme, *Euripide et l'esprit de son théâtre*. Paris, 1893.

(2) Leo Block. *Alkestisstudien* » *Neue Jahrbücher für das Klass. Alt., Gesch., und deutsche Litt. und Padæg.* VII-VIII, pp. 23-50. Leipzig, 1901.

reculée s'est faite de la femme. *Alceste* n'est pas, comme Goethe et Wieland l'ont pensé, une tragédie d'amour ; c'est un drame plein d'esprit, de sentiment et d'humour ; Euripide a très peu changé l'ancienne légende d'*Alceste*.

IV.

L'emploi de la prose apparaît pour la première fois dans les écrits historiques.

M. Jamsin à défendu les conclusions de M. Weil, dans son étude sur Cratippe (1). Celui-ci est un des continuateurs du récit que Thucydide a fait de la guerre du Péloponèse ; les historiens de la littérature grecque admettaient que Cratippe avait été contemporain de Thucydide ; Stahl a réfuté cette opinion il y a quelques années. M. Weil veut le compléter ou le rectifier sur quelques points secondaires. Tout d'abord, Cratippe, contrairement à ce que dit Stahl, est Athénien. Ensuite, Cratippe n'est pas contemporain de Thucydide, mais il a vécu un peu avant Denys d'Halicarnasse.

Dans une autre séance, l'infatigable M. De Jonghe a rendu compte de l'ouvrage d'Adolf Zucker, sur l'emploi de l'article devant les noms de personnes, dans l'Anabase de Xénophon (2). L'auteur prouve que les règles données par les grammairiens sur cet emploi, ne sont pas vraies pour l'Anabase. Il essaie lui-même d'en formuler qui soient exactes ; il prétend que l'article doit être considéré comme un élément de stylistique qui servirait à mettre en relief une personne importante, à peindre vivement une situation, à insister sur un fait remarquable.

Observons, — l'auteur l'avoue lui-même, — que la stylistique est assez souvent chose subjective, individuelle ; de là, si l'on se hasarde trop loin sur ce terrain, on risque de se perdre dans les subtilités ; peut-être Zucker, dont l'ouvrage a du reste de grands mérites, ne s'est-il pas mis lui-même assez en garde contre ce danger, et M. De Jonghe aurait-il pu lui rappeler le « Medice, cura te ipsum ».

M. Janssens a résumé le travail de E. Lange sur Xénophon, sa vie, son

(1) Henri Weil, *L'historien Cratippe, continuateur de Thucydide*, dans la *Revue des Etudes Grecques*, janvier-avril 1900.

(2) Adolf Zucker, *Beobachtungen über den Gebrauch des Artikels bei Personennamen in Xenophons Anabasis*. Zürnberg, 1899.

caractère et ses œuvres (1). Cet ouvrage appartient à la Bibliothèque gymnasiale dont j'ai parlé plus haut. C'est une biographie de Xénophon; nous voyons surtout quelle part il a prise à la retraite des Dix-mille, quelles étaient ses idées religieuses et politiques, ses qualités et ses défauts, son activité littéraire, sa valeur comme écrivain et comme homme de guerre.

V.

LA PROSE ARTISTIQUE ET LA RHÉTORIQUE.

Avant de passer à l'éloquence, il était utile d'avoir des notions sur la *Kunstprosa* chez les Grecs. M. Janssens nous les a données en prenant pour guide le bel ouvrage de Norden (2); il nous a parlé de la création de la *Kunstprosa* attique, des figures qu'on a appelées gorgiaques, notamment de l'antithèse et du jeu de mots, de la prose poétique et de la prose rythmique. Ensuite, il nous a dit quels étaient les postulats de la *Kunstprosa* grecque, quelle avait été l'influence de Gorgias et de ses disciples. Un chapitre des plus intéressants est celui où l'auteur étudie la prose attique à l'époque classique, ainsi que les rapports de l'histoire avec la rhétorique et la poésie.

Enfin, nous avons appris comment la prose grecque dégénéra en Asianisme.

Après que nous eûmes observé, avec Norden, l'éclosion et l'évolution de la *Kunstprosa*, j'ai eu l'avantage d'analyser l'*Essai sur la Rhétorique grecque avant Aristote* de M. Navarre (3). Celui-ci fait un exposé, avant tout historique, du développement de la rhétorique en Grèce depuis les débuts jusqu'à Aristote. Spengel s'était déjà placé à ce point de vue historique; mais M. Navarre a fait œuvre personnelle par l'emploi continu de deux sources indirectes, négligées par son devancier : la collection de plaidoyers attiques, et toute la série des traités de rhétorique postérieurs à Aristote. L'ouvrage comprend deux parties : d'abord, une histoire de la rhétorique avant Aristote; ensuite, un essai de restitution d'une rhétorique grecque au IVe siècle avant J.-C.

(1) E. Lange, *Xenophon, sein Leben, seine Geistesart und seine Werke*. Gütersloh, 1900.

(2) E. Norden, *Die antike Kunstprosa*, 2 vol. Leipzig, 1898.

(3) Navarre, *Essai sur la Rhétorique grecque avant Aristote*. Paris, 1900.

Dans la première partie, l'auteur passe en revue la rhétorique sicilienne, celle des sophistes (en particulier celle de Gorgias), puis celles d'Antiphon et d'Isocrate.

Dans la seconde partie, M. Navarre nous donne les préceptes qu'on enseignait sur la manière de faire l'exorde, la narration, la preuve et l'épilogue.

Dans la conclusion, nous trouvons un essai de réhabilitation de la rhétorique attique ; une telle tentative paraîtra courageuse, étant données les idées actuelles sur cet art, jadis si honoré, mais qui aujourd'hui a si mauvais renom, et nous doutons que le vibrant appel de M. Navarre trouve un écho favorable au début du xxe siècle.

Parmi les orateurs, Antiphon, Demosthène et Hypéride ont occupé notre attention pendant quelques séances.

M. Sondervorst a étudié le travail de von Wilamowitz-Moellendorf sur le sixième discours d'Antiphon (1), celui sur la Chorégie. Ce discours, si important pour l'histoire politique d'Athènes, est encore assez mal compris. L'auteur l'étudie pour en donner une connaissance plus exacte.

Démosthène a naturellement été des premiers à avoir sa biographie dans la *Gymnasial Bibliothek*, A. Höck (2) est l'auteur de cette excellente œuvre de vulgarisation, qui est loin d'être dépourvue de valeur scientifique.

Il nous montre très bien l'orateur dans toutes les circonstances de sa vie ; il le fait revivre dans son époque, au milieu de ses contemporains et s'attache à faire ressortir son caractère droit, son patriotisme ardent, son vigoureux talent d'orateur. Le compte rendu de ce livre, fait par M. De Jonghe, nous a beaucoup intéressés.

Dans le recueil des discours du grand orateur, figure sous le n° 51, une *oratio de corona navali* (περὶ τοῦ στεφάνου τῆς τριηραρχίας). Les anciens l'attribuaient à Apollodore, fils de Pasion ; les modernes rejettent cette opinion, mais ils ne s'accordent sur aucun nom : un très grand nombre disent qu'elle n'est pas de Démosthène ; au contraire Hermann, Lortzing, Hoeck et surtout Blass la lui attribuent. Rüger, dans une dissertation (3) bien travaillée, a repris cette question dont j'ai, à sa suite, entretenu les membres de la Conférence.

(1) U. von Wilamowitz-Moellendorf, *Die sechste Rede des Antiphon*, dans les *Sitzungsberichte der königlich. preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, XXI. Berlin, 1900.

(2) A. Höck, *Demosthenes, Ein Lebensbild*. Gütersloh, 1895.

(3) Rüger, *Oratio de corona navali. Num a Demosthene scripta sit*. Dresde, 1900.

M. Rüger divise son travail en trois parties : d'abord il expose la cause; ensuite, il traite de la disposition; enfin, il examine soigneusement l'élocution et la composition, et les compare à celles des autres discours de Démosthène. Il conclut avec beaucoup de probabilité à l'authenticité du περὶ τοῦ στεφάνου τῆς τριηραρχίας.

M. Jamsin nous a fait connaître l'excellent travail de M. Kayser sur Hypéride (1). L'auteur a étudié l'art oratoire, la langue et le style de cet illustre orateur. Il nous montre l'habileté d'Hypéride dans l'arrangement du discours, dans la manière de développer chaque partie, etc. Son style se distingue par de grandes qualités : on ne trouve pas chez lui les amphatiques beautés des sophistes et des rhéteurs, il est vraiment de l'époque la plus sincèrement attique. La langue est en général très régulière.

VI.

La Philosophie.

M. Sondervorst nous a présenté l'article de Wetzel et O. Immisch sur l'authenticité de l'*Apologie de Socrate* par Xénophon (2). Cette authenticité a été niée par von Wilamowitz-Moellendorf, Kaibel et Linke; Wetzel et Immisch ont entrepris de les réfuter. Le premier montre que l'Apologie n'a pu être écrite que par Xénophon : elle est antérieure aux *Memorabilia Socratis* et a été écrite avant que Xénophon connût l'apologie de Socrate par Platon. Il justifie son opinion en comparant l'apologie attribuée à Xénophon à celle de Platon et aux *Memorabilia*. Immisch examine les particularités de la langue; il en conclut que l'authenticité est définitivement établie et n'admet plus aucun doute.

Parmi les philosophes anciens, Aristote est, aujourd'hui plus que jamais, l'objet de nombreux travaux scientifiques : travaux de critique textuelle, travaux d'exégèse et de traduction. M. Rodier a donné récemment une édition critique du *Traité de l'âme*, avec traduction et commentaire (3).

(1) Kayser, *Hypéride*, dans le *Musée belge*, 1897-1900.

(2) Wetzel et Immisch, *Die Apologie des Xenophon* dans les *Neue Jahrbücher für das Klass. Alterthum, Geschichte und Deutsche Litteratur und für Pädagogik*. 1900, 5 et 6.

(3) G. Rodier, Aristote, *Traité de l'âme*, traduit et annoté. Paris, Leroux, 1900, 2 vol.

Pour établir le texte, il a tâché, avant tout, d'expliquer Aristote par lui-même; il rapproche donc cet écrit des autres traités d'Aristote; si cette comparaison ne suffit pas, il a recours aux anciens commentateurs qui doivent généralement être preférés aux modernes; les conjectures de ceux-ci ne sont utilisées qu'avec beaucoup de prudence. Le premier des deux volumes comprend le texte grec orné d'un appareil critique, et la traduction en regard; le second, qui ne compte pas moins de 600 pages, contient les notes, explications, éclaircissements, justifications, etc.

M. Van de Weerd nous a donné une idée de cet ouvrage de M. Rodier.

VII.

Le problème des rapports qui existent entre le roman de Pétrone et le roman grec a été discuté à plusieurs reprises. M. Sondervorst nous a fait part de ces débats en nous faisant connaître l'étude de M. Emile Thomas parue dans la *Revue de l'Instruction publique* (1). A l'opinion de Rhode qui tient pour l'absolue originalité du Satyricum de Pétrone, M. Thomas préfère celle de Heinze : d'après celui ci, il faut admettre qu'à côté du roman d'amour traditionnel, il a dû exister chez les Grecs, bien d'autres genres, notamment des romans satiriques, et, parmi ceux-ci, des parodies d'amour. Cependant M. Thomas croit que si Pétrone n'a pas inventé de toutes pièces la parodie du roman d'amour, il a eu le mérite de porter ce genre au dernier degré de perfection.

La *Papyrologie* est appelée à rajeunir la science philologique en bien des points; elle offre à notre génération un vaste champ encore à peu près inexploré, et si le XIX[e] siècle a été celui des inscriptions, il est à prévoir que le XX[e] siècle sera celui des papyri. Dans une conférence des plus intéressantes, M. Collard nous a retracé l'histoire de leur découverte. M. De Jonghe a consacré ensuite une séance à nous faire connaître un important discours d'un spécialiste très distingué, L. Mitteis (2). Dans ce discours prononcé à la 6[e] assemblée des historiens allemands, tenue à Halle en 1900, l'orateur a montré l'importance des papyri pour la philologie, l'histoire et le droit. Grâce à eux, on connaît des milliers de vers de Bacchylide, des fragments d'Alcman, de Sappho, de Ménandre, etc. Au point de vue théologique, la découverte en 1897 des λόγια Ἰησοῦ et celle des fragments des « Acta Pauli », offrent le plus grand intérêt. L'auteur prouve en outre que l'histoire, l'économie politique, la science du droit privé et du droit commercial, gagneront beaucoup à l'étude des papyri.

(1) Emile Thomas, *Pétrone et le Roman grec* dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique.* Tome XLIII. Bruxelles, 1900.

(2) L. Mitteis, *Aus den Griechischen Papyrusurkunden.* Leipzig, 1900.

CERCLE INDUSTRIEL.

BUREAU POUR 1901-1902.

Présidents d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université ; Mgr Abbeloos, recteur magnifique honoraire, et L. Cousin, professeur honoraire.
Président effectif : M. F. De Walque, professeur aux Écoles spéciales.
Vice-président : M. L. André, élève-ingénieur.
Secrétaire : M. J. Hins, id.
Trésorier : M. L. Thiry, id.
Bibliothécaire : M. P. Defalque, id.

Membres inscrits en 1901-1902.

MM. L. André, G. Baltus, P. Bauchau, J. Boone, F. Bruneau, C. Cassart, A. Clément de Clety, E. Clément, L. Clément, J. Clérin, G. Cornand, G. Cordonnier, P. Cosse, Cuylits, H. Dandois, P. Defalque, G. de Fooz, G. Dehairs, A. Delaey, A. Delcroix, de le Hoye, Et. Descamp, P. Descampe, L. de Savoye, C. Dethaye, L. Detroux, Dony, C. Fountopoulos, A. Genart, P. Goffart, M. Gomrée, Goovaerts, N. Grosges, E. Hacho, L. Helleputte, J. Hins, M. Jacquet, L. Jadoul, N. Kayser, L. Klein, J. Lambert, G. Lantonnois, C. Lefebvre, A. Legrand, F. Legrand, Lemaire, A. Lievens, Locus, Mertens, A. Malengreau, R. Malengreau, A. Mathieu, G. Moreau, F. Moulin, G. Muller, A. Neut, F. Nicolas, A. Plissart, Ramy, L. Raulier, O. Renard, E. Sengier, Scheys, Seret, C. Soete, R. Sohier, J. Tennstedt, L. Thienpont, V. Tilman, Thirion, L. Thiry, L. Van Bellingen, F. Van Prée, T. Van Iseghem, Van Weymersch, Wagner, O. Zerck, J. Zaphiropoulos.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL, pendant l'année académique 1900-1901, par M. H. FRÈRE, vice-président.

MESSIEURS,

Suivant l'usage, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur nos travaux de l'année écoulee. Parcourant le compte rendu détaillé de nos séances, je suis heureux de constater que nos travaux ne l'ont cédé en rien à ceux de nos prédécesseurs.

La première séance de l'année académique eut lieu le 16 novembre 1900. Notre cher et dévoué président, M. le professeur De Walque, y souhaita la bienvenue aux nouveaux membres du Cercle, arrivés fort nombreux. Puis, conformément aux traditions, j'ouvris la série des conférences en traitant un sujet intéressant entre tous : *Influence de la pression athmosphérique sur les dégagements de grisou*, question qui fut tant discutée il y a quelques années. Après avoir parlé des diverses expériences qui furent faites dans divers charbonnages, je vous énumérai les résultats qui en furent déduits, conclusions qui peuvent se résumer comme suit :

1° Le dégagement n'est pas en relation directe avec la pression atmosphérique.

2° A une augmentation rapide de pression correspond une diminution de grisou et à une baisse rapide correspond une augmentation de gaz.

3° Quand la pression après avoir monté rapidement reste stationnaire ou varie peu, une augmentation de gaz très sensible y correspond et inversément.

A la séance suivante, le 23 novembre, M. A. Cailliau nous entretint du *Fonçage des puits de mines*. Il décrivit les différents procédés employés pour surmonter les difficultés qui se présentent continuellement dans cette partie si délicate de l'art de l'ingénieur et si importante au point de vue industriel. Il insista particulièrement sur les procédés nouveaux de fonçage à niveau plein dont il avait suivi avec intérêt les travaux dans le Nord de la France.

Pour terminer cette charmante conférence M. Cailliau nous donna quelques renseignements sur un travail nouvellement exécuté : la reprise

d'une fosse décuvelée. Ensuite MM. Moulin et Renard montent à la tribune, le premier nous fait part d'essais qu'il a faits avec M. le professeur Sibenaler sur un moteur à gaz dont la consommation de gaz ne corresdait pas à la quantité garantie par le constructeur; le second nous parle d'un nouveau système de foyer dit Meldrom permettant de brûler des charbons de mauvaise qualité dans les meilleures conditions.

Le 30 novembre, notre sympathique bibliothécaire, M. Cassart, nous parla de la question de l'*Utilisation des gaz perdus des hauts-fourneaux*. M. Cassart nous ayant donné un aperçu des progrès réalisés dans la métallurgie depuis un siècle, au point de vue de la consommation du coke, nous énumère les différentes applications qui furent faites, ces dernières années, afin de pouvoir utiliser la quantité énorme de chaleur qui, autrefois, était abandonnée dans l'atmosphère. Il nous décrit ensuite les différentes formes de moteurs à gaz pauvres qui ont été employés. Il passe enfin aux résultats des expériences faites par la société Cockerill sur les moteurs Delamare et Bouteville. Passant à des idées encore plus nouvelles, M. Cassart nous fait part de celle qu'on a eue d'utiliser les gaz des hauts-fourneaux dans les carnaux des fours à coke. Au cours de cette séance votre vice-président eut l'honneur de décrire le nouveau système de chargement automatique employé aux nouveaux hauts-fourneaux de Couillet.

Le 7 décembre, M. M. Fonteyne nous tint sous le charme de sa parole par son agréable causerie sur l'*Importance des excursions polaires*. Ce sujet important fut envisagé sous les divers points de vue et exigea deux séances dont la deuxième fut celle où les élèves des Ecoles spéciales fêtent la sainte Barbe. Le Cercle avait dû déserter son local et emprunter la salle de la Gilde. Grand fut l'entrain des étudiants qu'avait attirés l'alléchant programme de la fête, entrain partagé par nos dévoués professeurs Messieurs Ponthière et Sibenaler qui étaient venus se placer aux côtés de notre cher président pour fêter, avec nous, la patronne des mineurs. Dans cette soirée, dont nous gardons le meilleur souvenir, M. Ponthière nous déclama quelques sonnets de sa composition qui furent accueillis par des salves d'applaudissement.

Le 16 décembre notre secrétaire, M. Bonnet nous fit une très intéressante conférence sur l'*Utilisation du convertisseur dans le traitement du cuivre*. Après nous avoir fait l'historique de l'emploi du convertisseur dans l'affinage de la matte, M. Bonnet nous décrit l'appareil de Manhès. Il nous montre comment par l'analogie de la matte et de la fonte on a eu idée de traiter cette matte au convertisseur, idée qui a été mise

à exécution à Anacenda (Amérique), où on employait, le convertisseur Bessemer Thomas et aux usines d'Eguilles qui utilisait pour la scorification, un appareil appelé sélecteur auquel on attribue des propriétés tout à fait avantageuses. Aussi, notre secrétaire insista sur les avantages sérieux de cet appareil plein d'avenir.

Cette conférence terminée, notre cher Président nous fit part de diverses expériences intéressantes relatives à la pression exercée dans les armes à feu par les différentes poudres mises dans le commerce pendant ces dernières années; il nous décrivit les méthodes employées pour déterminer ces pressions souvent dangereuses.

La question si importante de l'exploitation des carrières réclamait un spécialiste. Elle le rencontra dans M. P. Vannesse qui, le 21 décembre, prit pour sujet de sa conférence l'*Exploitation des ardoises dans l'Ardenne française*. Il entra savamment dans les détails techniques de l'exploitation et du travail proprement dit de l'ardoise.

A la rentrée des vacances M. Sotomayor nous parla, le 11 janvier, de la fabrication de la fonte, du fer et de l'acier par le four électrique de Stassano, qui évite les fortes consommations de combustible, ce qui est surtout utile dans les pays riches en minerais et pauvres en charbon. Après avoir décrit cet appareil M. Sotomayor nous fait entrevoir tous les avantages que l'on pourrait retirer de ce mode de fabrication, surtout dans les pays qui peuvent utiliser les forces naturelles pour produire le courant électrique.

Le 18 janvier, M. Piette nous fit une causerie sur un sujet tout à l'ordre du jour : *Emploi de l'électricité dans les mines* comme force motrice et comme éclairage. Il nous décrivit les expériences faites en vue d'etudier l'explosion des mélanges grisouteux par l'étincelle électrique ou par le fil incandescent. M. Piette termine son travail par un aperçu général sur les lampes électriques actuellement utilisées dans les exploitations souterraines.

Messieurs, le Cercle traversa une crise : nos conférenciers absorbés par la préparation de nombreuses interrogations se firent desirer. Mais s'il y eut, un moment, pénurie de conférences, celles qui suivirent rachetèrent, par leur valeur, le relâchement qui s'était produit dans notre société pendant trois semaines.

Le 22 février la navigation maritime trouva un orateur que nous remercions spécialement, car M. Neut est un élève de 1re année. Il traita des *Travaux de Bruges port de mer*. Après nous avoir exposé le plan général de ces importants travaux, le conférencier discuta les conditions

d'atterrage à la côte en décrivant les changements des fonds survenus depuis 25 ans. Il aborda ensuite l'énumération des travaux et nous fit part des difficultés que l'on eût à surmonter.

Cette conférence terminée, M. Dufer nous donna quelques détails sur une riveuse hydraulique installée chez M. Detombay à Marcinelle.

Le 22 février, notre Cercle dut de nouveau déserter son local pour un autre plus vaste et plus spacieux, l'auditoire de M. Helleputte, car nous recevions parmi nous un de nos anciens membres. M. l'ingénieur Ledent qui, de retour de Chine où il avait été envoyé en mission, venait nous apporter la primeur de ses découvertes et nous fournir quelques renseignements sur les mœurs et coutumes des pays qu'il venait de traverser. M. Ledent nous cita les recherches minérales extraordinaires qu'il avait rencontrées, gisements de charbon, de fer, d'étain, etc.

Abandonnant le domaine géologique et industriel, M. Ledent nous décrivit ensuite les mœurs barbares des Chinois; puis, nous indiquant la route qu'il avait suivie, il nous cita les obstacles de tout genre que la mission a dû surmonter.

Le 8 mars, M. Gilles nous parla de l'*Extraction à grande profondeur*. Ce problème se complique de la nécessité d'obtenir une forte production. M. Gilles l'estime à 300,000 T. par an pour une profondeur de 1200 m. Pour cela, on a recours aux moyens suivants :

1° Arranger convenablement le contour du puits.

2° Réduire la durée de chargement et de déchargement des wagonnets.

3° Donner à la cage des dimensions telles qu'elle puisse contenir un grand nombre de wagonnets, ce qui exige des cables et molettes spéciaux et des moyens de régularisation particuliers.

4° Donner à la cage une vitesse très grande, ce que permet l'emploi de guidonnages métalliques et d'une machine d'extraction spéciale.

Abordant, enfin, le côté économique, M. Gilles nous signale l'augmentation du prix de revient et la nécessité de la fusion des petites sociétés pour former des sociétés plus puissantes.

A la séance suivante, le 15 mars, nous eûmes le plaisir d'entendre le fils de notre dévoué président. M. Joseph De Walque nous entretint des pétroles et de leurs gisements. Après avoir décrit les propriétés physiques et chimiques des pétroles, il nous montra les richesses des gisements pétrolifères de la Pensylvanie, du Canada, de la Russie, de la Galicie et de la Roumanie, tout en nous donnant les méthodes d'exploitation employées dans chaque région. Pour terminer, M. De Walque nous parla de l'avenir du pétrole, de l'augmentation de sa production et de ses principaux emplois.

La séance fut terminée par notre président qui nous signala les erreurs souvent commises dans le dosage des produits volatiles dans l'analyse des charbons. Ces erreurs proviennent des pertes de charbon très tenu qui s'échappe avec le gaz et que l'on dose comme matières volatiles; il nous indiqua ensuite le moyen simple de les éviter en enveloppant la prise d'essai dans un papier à filtrer dont on connaît à l'avance le résidu charbon.

Le 22 mars, notre trésorier M. Buffet, nous entretint du *Marché sidérurgique américain.* Il nous expose les nombreux avantages qui favorisent les grandes sociétés canadiennes. Emplacement à la mer; Prix minime du minerai au gueulard; Bas prix du coke; Primes accordées par l'Etat à ces sociétés. Installations vraiment américaines pouvant lutter contre n'importe quelles usines du monde. Tous ces points de vue développés, M. Buffet fait un calcul judicieux qui montre que cette société pourra produire la fonte à 27 fr. la tonne et l'acier à 58 fr. la tonne, ce qui rendra bientôt la concurrence impossible.

A cette même séance, M. Meganck nous décrit les installations électriques de Courcelles-Nord destinées à extraire 500,000 T. de charbon en-dessous de l'accrochage inférieur au moyen d'un puits intérieur. M. Meganck nous parle longuement des installations de la surface, des conducteurs, de leur moyen de support, de la description et du fonctionnement du treuil électrique, etc.

Le 3 mai, M. Koetz nous fit l'historique du fer et de l'acier aux Indes orientales. L'orateur cite le grand nombre de sociétés qui ont essayé d'exploiter les grands gisements de minerais de fer et de manganèse qui se trouvent aux Indes et la cause de non réussite de ces sociétés : le mauvais emplacement des usines et la difficulté que l'on avait d'initier les Indous à la manœuvre des hauts-fourneaux.

Ce même jour, nous eûmes le plaisir d'entendre M. Venneman qui avait pris pour sujet de sa conférence *Les courants alternatifs.* Il nous développa successivement les effets de la self-induction sur les courants alternatifs et les principes des différents alternateurs employés dans l'industrie. Pour terminer, M. Venneman nous expliqua les conditions d'achat et de réception d'une dynamo à courants alternatifs.

Le 10 mai, eut lieu la dernière séance technique. M. Vannesse que nous avions déjà eu le plaisir d'entendre au commencement de l'année, y développe un nouveau sujet : l'*Exploitation du petit granit.*

Après avoir passé en revue les différentes sortes de pierre que l'on rencontre en Belgique, M. Vannesse nous décrit l'exploitation telle

qu'elle se pratique dans nos grandes carrières belges. Des sondages préparatoires ayant permis de déterminer la quantité et la qualité de la pierre, on procède aux terrassements et déblais qui mettent la pierre à nu. Il nous donne ensuite le plan d'une carrière bien compris de façon à diminuer le plus possible les frais généraux et à rendre l'extraction, le transport et le travail de la pierre les plus faciles possible. Il est ensuite amené à nous parler des ponts roulants mus à l'électricité, du découpage à l'aide du fil hélécoïdal et de la scie.

La séance se termine par une communication de M. Joseph De Walque sur l'*Utilisation du pétrole en Californie*, pour améliorer les routes très poudreuses en eté et très boueuses à la mauvaise saison.

A la séance du 17 mai eut lieu le renouvellement du bureau qui se trouve composé comme suit : M. Léon André, vice-président; M. Hins, secrétaire; M. Thiry, trésorier et M. Defalque, bibliothécaire. Nul doute qu'avec un bureau si bien constitué, le Cercle Industriel ne continue à prospérer, ainsi qu'il l'a toujours fait.

Avant de terminer ce rapport, il me reste, Messieurs, à remplir un devoir qui m'est bien agreable : c'est, d'abord, de remercier tout particulièrement notre cher et vénéré président M. le professeur De Walque, dont le dévouement constant a contribué si puissamment aux succès du Cercle durant cette année; merci également aux conférenciers qui se sont succédés avec tant d'ardeur à notre tribune et, enfin, à tous les membres qui, en assistant aux séances, ont assuré le succès du Cercle.

LANDBOUWKRING
der katholieke Hoogeschool van Leuven.

SAMENSTELLING VAN HET BUREEL.

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde Heer ABBELOOS, eererector magnificus; Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : de heer LEPLAE, hoogleeraar.
Onder-Voorzitter : de heer VAN HORICK.
Schrijver : de heer Cortvrindt.
Schatbewaarder : de heer Mestdagh.

EERELEDEN.

De Eerw. heer Mellaerts, de heeren Adriaensen, Bruynhoghe, De Muynck, Hermans, Smyers, Van Steenberghe.

LEDEN.

De heeren :
Borremans, Humblet, Pauwels, Reynaert Stanislas, Vanderborght, Vander Vaeren, Van Horick, Vertessen, Algoet, Cortvrindt, Decoster, Nickmans, Reynaert Omer, Van Buggenhout, Van Dormael, Vendelmans, Essers, Glorie, Massez, Mestdagh.

VERSLAG

over de werkzaamheden van den Vlaamschen LANDBOUWKRING gedurende het schooljaar 1900-1901 door den heer CORTVRINDT, schrijver.

Mijne Heeren,

Toen ik last kreeg het verslag op te maken over de werkzaamheden van onzen Kring, gedurende het verloopen schooljaar vreesde ik een oogenblik dat mijn verslag ten minste voor den omvang het overzicht der vorige jaren niet zou evenaren.

Immers, door de langdurige afwezigheid van onzen achtbaren voorzitter, en door de ziekte eeniger onzer leden was het getal onzer voordrachten maar gering. Edoch wat ons in hoeveelheid en getal te kort schoot, hebben wij in hoedanigheid en weerde der voordrachten, ruimschoots herwonnen. En niemand zal het voorzeker betwisten dat onze aangename en nuttige vergaderingen voor allen genoeglijke en leerrijke avondstonden zijn geweest.

Onze eerste vergadering greep plaats op Vrijdag 23 November. Het bureel werd samengesteld uit den heer Van Horick als ondervoorzitter, uwen verslaggever als schrijver en den heer Mestdagh als schatbewaarder.

De heer Van Horick wist ons in eenige gepaste woorden aan te wakkeren om alle vergaderingen zoo stipt mogelijk bij te wonen. Dat elk het zijne bijbrenge, zegde hij, om onzen kring vermakelijk en tevens leerrijk te maken, en aldus zullen wij nuttig en verdienstelijk werk verrichten.

Op Donderdag 29 werd de eerste voordracht gegeven door den heer Pauwels. Spreker handelde over den *stalmest*. Uit de wijze waarop hij zijn onderwerp voordroeg, uit de keus zijner gepaste uitdrukkingen bleek genoegzaam dat hij zijn onderwerp volkomen meester was, en dat hij het grondig had bestudeerd. De stalmest is de volmaakste en voornaamste meststof. Spreker treedt in breedvoerige ontwikkelingen over den aard, de verschillende soorten van stalmest, alsook over zijne waarde en werking. Verder legt hij ons uit welke zorgen er dienen toegepast om het verlies van zekere bestanddeelen te voorkomen.

Op Donderdag 6 December was het de beurt van den heer Van Horick,

die ons vergast op eene aangename voordracht over het *landbouwkrediet.* Het hoeft niet meer bewezen, zegt spreker, dat deze instellingen zeer nuttig zijn en dat zij in ruime mate den landbouw bevoordeeligen en bevorderen; de bekomene uitslagen alleen zijn een sprekend bewijs van het nut dat zij onzen landbouwers opleveren. Vervolgens wijdt de heer Van Horick uit over den vorm en de vereischten waaraan een degelijk landbouwkrediet moet beantwoorden. Daarna volgen eenige inlichtingen nopens de werking der middenkredietkas, en, op praktisch gebied, verschillende goede uitslagen door die vereenigingen bekomen.

Op de volgende vergadering hadden wij nogmaals het genoegen den heer Van Horick te hooren. Ditmaal handelde hij over de *Phosphoormesten.* Na te hebben bewezen dat de phosphoor eene noodzakelijkheid is voor den landbouw, drukt de spreker er op dat het in België hoogst noodig is mesten te gebruiken, die den phosphoor aan den grond weergeven. Immers, zegt hij, door het gedurig bebouwen is de grond zoodanig verarmd dat het stalmest alleen ontoereikend is in die behoefte te voorzien. Op meesterlijke wijze onderzoekt de voordrachtgever de verschillige soorten van phosphoormesten, bespreekt de streken waar zij ontgraven worden, handelt over de bereiding dier vetten en over hunne toepassing, en stipt eindelijk de uitslagen aan welke er door bekomen worden.

Op Donderdag 14 Februari hebben wij voorzeker eenen leerzamen avond doorgebracht. M. Reynaert kreeg het woord om te handelen over het *Mengelen van superphosphaat met sodanitraat;* eene aantrekkelijke en leerzame voordracht! De heer Reynaert was klaar en eenvoudig; hij wist met eenige voorbeelden zijne gezegden te verklaren en bewees dat er verlies en soms veel kon ontstaan met deze scheikundige meststoffen te mengelen.

De volgende voordracht werd door den schrijver gegeven. Hij handelde over het *Paard.* In het 1ste punt van zijn werk besprak de heer voordrachtgever het paard van vroegere jaren, en de noodlottige tijden, bij voorbeeld het kruisen, welke ons zware trekras heeft moeten beleven; vervolgens bewees hij dat men in korte jaren met reuzenschreden is vooruitgegaan met het verbeteren van ons Brabantsch ras. In het tweede punt handelde hij over den rol welken het paard in de pachthoeve vervult, en ten derde over de verbetering van het ons eigen ras en de middelen welke men daartoe hoeft te gebruiken.

Acht dagen nadien handelde de heer Pauwels over de *Boomgaarden.* Het was genoegzaam te hooren dat spreker in zijn vak te huis was; en

allen waren het eens om te verklaren dat de heer Pauwels zich op voortreffelijke wijze van zijne taak had gekweten. De klaarheid in de voordracht, zijne juiste begrippen door aangestipte voorbeelden opgehelderd, verwierven den spreker eenen algemeenen welverdienden bijval.

Eene schitterende voordracht door den heer Reynaert over de *Roggeteelt* sloot de reeks onzer vergaderingen. Na opvolgentlijk de gronden best geschikt tot deze teelt, en de beste roggesoorten te hebben onderzocht, gaat spreker over tot het bewerken van den grond, het zaaien, en de daaropvolgende bewerkingen. Vervolgens behandelt hij de ziekten alsmede de schade door sommige insekten in de rogge aangericht, en eindigt met eenige beschouwingen over het gebruik van het graan en het strooi.

Mijne Heeren, hier loopt mijne taak ten einde. Maar vooraleer het verslag te sluiten, vervul ik in aller naam eenen dieren plicht met al degenen die iets bijgedragen hebben tot het welzijn van onzen Kring, te bedanken. Eerst en vooral moeten wij onzen achtbaren Voorzitter, heer hoogleeraar Leplae, ons aller dank betuigen. Hij ontziet noch moeite noch tijd wanneer het den vooruitgang zijner leerlingen geldt. Dank ook aan onzen ondervoorzitter, den heere Van Horick, die ook met hart en ziel aan den Vlaamschen Kring gehecht was. Sturen wij insgelijks onze innigste dankbetuigingen toe aan de heeren Andriaensen, Bruynhoghe en bijzonderlijk den heere Hermans, voor de eer die ze ons hebben aangedaan met onze vergaderingen te hebben opgeluisterd.

Dank nogmaals aan onzen dierbaren Voorzitter, en mochte onder zijn geleide de Landbouwkring gedurende de volgende jaren groeien en bloeien.

ÉCOLE CATHOLIQUE D'ADULTES
dirigée par les Étudiants de l'Université catholique.

ANNÉE SCOLAIRE 1900-1901.

Présidents d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire et Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique.
Directeur spirituel : R. P. PAQUET, S. J.

BUREAU ADMINISTRATIF.

Président : M. Norbert Cardon.
Vice-Président : M. Jean Marinis.
Secrétaire : M. Paul Barbe.
Trésorier : M. Joseph de Spot.

SECTION FRANÇAISE.

Vice-Présidents : MM. Edouard Smolderen et Renaud de Briey.

SECTION FLAMANDE.

Vice-Présidents : MM. Henri Van Caillie et Etienne Lefèvre.

SECTION DES COURS SPÉCIAUX.

Vice-Présidents : MM. Alfred Dirix et Paul Dautricourt.

RAPPORT

sur les travaux de l'École catholique d'Adultes, dirigée par Messieurs les Étudiants, durant l'année scolaire 1900-1901, présenté au nom du bureau par M. Paul BARBE.

Il y a deux ans, sur le conseil de personnes compétentes dans la matière, on avait changé le mode de recrutement des élèves. On ne se contenta plus du simple avertissement par voie d'affiches, usité antérieurement, parce qu'ainsi arrivaient à l'École bon nombre d'élèves très jeunes, ignorants et farceurs, qui troublaient le bon ordre et empêchaient la discipline dans les classes, malgré le zèle et l'application de MM. les professeurs. « On n'admit à l'école que les jeunes gens âgés au moins de 14 ans, faisant partie d'un patronage de la ville et munis d'une recommandation spéciale, soit du comité directeur, soit du clergé paroissial (1).

Cette transformation produit la première année des résultats heureux : une soixantaine d'élèves d'élite fréquentèrent régulièrement les cours et plusieurs d'entr'eux passèrent des examens d'entrée à l'administration des chemins de fer. Il est regrettable que ce succès n'a pas perduré et que pendant l'année scolaire écoulée nous n'avons vu venir régulièrement à l'École qu'un nombre presque dérisoire d'élèves. Les inscriptions au début de l'année avaient été assez nombreuses ; on avait atteint le chiffre de 63, mais outre quelques défections et quelques renvois inévitables, les élèves ont été empêchés d'assister aux leçons par la nécessité dans laquelle ils se trouvaient d'assister aux patronages à des répétitions et des réunions de tout genre.

MM. les professeurs, MM. les vice-présidents venaient nombreux, pleins d'ardeur, sacrifiant volontiers leurs loisirs et leur temps pour s'adonner charitablement à l'éducation et à l'instruction des ouvriers ; bien souvent hélas ! plusieurs d'entr'eux devaient s'en retourner sans avoir pu donner libre carrière aux aspirations chrétiennes de leur dévouement ; en arrivant à l'école plusieurs classes étaient désertes.

(1) Rapport de M. Jos. Hebbelynck, *Annuaire* de 1900.

C'est avec tristesse que je me suis vu obligé d'esquisser en quelques mots, la situation de fait de l'année scolaire 1900-1901 ; mais je l'ai fait avec résignation, fort de la conscience du devoir accompli, et avec confiance dans l'avenir, voyant déjà blanchir l'aube de temps meilleurs. Malgré toutes ces décourageantes déceptions, l'ardeur de MM. les professeurs ne s'est pas refroidie et leur conduite a été des plus satisfaisante ; MM. les vice-présidents ont eux aussi accompli noblement la tâche qui leur incombait ; c'est avec un réel plaisir que je leur rends ce témoignage bien mérité en leur adressant en même temps mes plus vifs remercîments. Mais ce que je ne puis oublier, sans manquer à mon devoir, c'est d'adresser au nom de tous les amis de l'œuvre un merci tout particulier à notre sympathique et toujours dévoué président, M. Norbert Cardon et à son aide zélé M. Jean Marinis.

Le 30 novembre 1900, nous avons eu une conférence sur l'Inde donnée au profit de l'œuvre par M. l'abbé Coupé, dans la grande salle du *Cercle catholique.*

Tous les étudiants, faisant partie de l'École, avaient montré dans le placement des cartes en ville et parmi leurs compagnons d'études une activité etonnante à laquelle je suis heureux d'avoir l'occasion de rendre hommage. Un public choisi et nombreux se pressait dans la salle. Mgr Cartuyvels, vice-recteur, a bien voulu honorer la fête de sa présence en daignant la présider. M. l'abbé Coupé charma ses auditeurs par sa parole entraînante et par le récit émouvant de son voyage à travers l'Inde. Les superbes photographies qui défilaient devant les yeux transportèrent l'auditoire dans ce charmant pays et lui en firent voir toutes les curieuses merveilles : ces admirables projections achevèrent le succès de cette belle soirée.

Il est regrettable qu'à l'instar des autres années, il ne nous ait pas été possible de donner une distribution solennelle des prix, agrémentée d'une soirée musicale, dramatique ou littéraire : il eût été trop déchirant pour les membres protecteurs de l'École et pour les professeurs eux-mêmes de voir défiler ce nombre si restreint d'élèves.

Notre cher président, d'accord avec les autres membres du bureau, décida de donner une petite soirée récréative à l'École même : les professeurs y fraternisèrent avec les élèves et tout s'y fit sans apparat.

A la fin de l'année, après mûre délibération, trouvant que la seule cause possible de cette malheureuse crise était le mode de recrutement, on décida de revenir au programme ancien et d'accepter tous les élèves, quitte à renvoyer les mauvais éléments. Je suis heureux de constater

que le changement est excellent et que le nombre d'inscriptions et de présences dépasse toute espérance. Mais j'empiéterais sur la tâche de mon successeur en m'étendant davantage sur ce point.

Disons un mot de l'état de la caisse : il est excellent. Nos prédécesseurs avaient laissé un déficit de fr. 500-38. Nous clôturons l'exercice avec un boni de fr. 23-54. Les dépenses ont atteint la somme de fr. 1780-77, les recettes fr. 1804-31. La conférence de M. l'abbé Coupé nous a rapporté 725 fr. D'autre part, nous avons reçu 200 fr. du P. Paquet, et nous avons recueilli la somme de 220 fr. par l'intermédiaire de notre président, M. Norbert Cardon, qui, toujours préoccupé du succès de l'œuvre à laquelle il est si attaché, eut la lumineuse idée de faire une collecte au profit de l'École à un banquet anniversaire d'une société d'étudiants.

Il me reste, en terminant ce court aperçu, à adresser au nom de l'École tout entière, tous mes remerciements à NN. SS. Abbeloos et Hebbelynck, présidents d'honneur, au R. P. Paquet, directeur spirituel, à tous les membres protecteurs et honoraires, en un mot à tous les donateurs qui soutiennent, par leur généreux concours, cette belle œuvre de l'éducation et de l'instruction des ouvriers.

CERCLE AGRONOMIQUE
de l'Université catholique de Louvain.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1900-1901.

Composition du bureau :

Présidents d'honneur : Mgr Abbeloos, recteur magnifique honoraire et Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université.
Président : M. le professeur Theunis.
1er Vice-Président : M. le professeur Leplae.
2e Vice-Président : M. le professeur Meunier.

Membres étudiants du bureau :

Président : M. N. Rigo.
Secrétaire : M. L. Degrez.
Secrétaire-Adjoint : M. T. Franchimont.
Trésorier : M. H. Vendelmans.
Bibliothécaire : M. H. Loslever.

Membres effectifs :

MM. E. Famenne, R. Pauwels, P. Lefebvre, S. Reynaert, R. Vandervaeren, Humblet, L. Roger, M. Ceulemans, R. Renault, N. Hecq, F. Ducamp, G. Watson, A. Delogne, G. Scarsez de Loqueneuille, E. Van Horick, R. Guyot, P. Deome, A. Speeckaert, Van Nypelseer, J. Borremans, Verhulst, J. Thomaes, G. Pelgrims, A. Vanderborght, J. Vertessen, Ryan, R. Pasque, X. Poty, A. Crahay, J. Gerdon, Van Caloen, Algoet, Ducarme, Kévi, Cortvriendt, G. Ledocte, Matlet, de Carita, de Ribeaucourt.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE AGRONOMIQUE pendant l'année 1900-1901, présenté au nom de la commission directrice, par M. Louis DEGREZ, secrétaire.

MESSIEURS,

C'est avec plaisir que j'entreprends de vous retracer les travaux du Cercle Agronomique pendant l'année qui vient de s'écouler : il est agréable aujourd'hui de relire les nombreuses et intéressantes études qui furent présentées par les membres et de constater une fois de plus la prospérité toujours grandissante du Cercle Agronomique.

Remercions particulièrement nos présidents : MM. les professeurs Theunis, Leplae et Meunier qui, par leur assiduité à assister aux séances, nous encourageaient et stimulaient nos efforts. — Merci aussi à M. le professeur Frateur qui s'est dévoué maintes fois pour venir éclairer nos débats.

Remercions enfin notre président M. Rigo et tous ceux qui, par leur concours et par leur assiduité à assister aux séances, ont prouvé qu'ils appréciaient hautement l'utilité pratique de nos réunions.

Le 23 novembre se tint la première réunion officielle, présidée par M. le professeur Theunis. Après la lecture, par M. Van Steenberghe, ancien secrétaire, du rapport sur les travaux du Cercle Agronomique pendant l'année 1899-1900, M. Theunis prit la parole et, dans une belle allocution, il nous parla de l'entente qui devait toujours régner parmi les membres et de la grande influence qu'avaient les réunions du Cercle Agronomique sur le développement de l'élocution chez les auditeurs assidus : il nous rappella aussi que si nos études nous donnaient les éléments d'une forte science agricole, les réunions devaient nous montrer les applications intéressantes des connaissances acquises.

La semaine suivante M. Degrez exposa les différents procédés d'*Extraction du jus de la betterave;* il s'étendit longuement sur la diffusion. Pour achever la soirée, M. Scarsez nous parla de l'*Utilisation agricole des cadavres d'animaux par le procédé à l'acide sulfurique* : il nous montra combien il était dangereux d'enterrer ces cadavres, combien il était erroné d'employer la crémation et démontra les avantages du nouveau procédé.

Le 13 décembre, M. Rigo monte à la tribune pour nous entretenir de l'*Emploi de la tourbe-mélasse dans l'alimentation.* Il ne s'en montre pas partisan : l'absorption de la mélasse par la tourbe ne constitue pas un aliment neutre, il exerce une action diurétique nuisible chez les animaux et se vend à un prix trop élevé à raison de sa valeur alimentaire.

M. Pauwels nous développe ensuite les procédés de *Culture intensive des champignons de couche.*

Les séances sont reprises le 17 janvier après une longue interruption par suite de la désaffectation du local habituel.

Le conférencier du jour fut M. Scarsez de Locqueneuille qui traita de l'*Usage industriel du jeune bois.* Considerant que le revenu moyen des bois en Belgique est très faible, M. Scarsez envisage le moyen de relever le prix actuel du bois de feu par l'utilisation industrielle du jeune bois. Si le bois, comme combustible, doit céder la place à la houille il peut cependant servir à l'extraction de nombreux produits chimiques tels que le charbon de bois, le goudron, l'acide pyroligneux, l'alcool méthylique et le gaz.

Le 24 janvier l'on se réunit sous la présidence de M. le professeur Leplae. Dans cette réunion tout à fait intime l'on discuta certains projets relatifs au Cercle Agronomique.

Dans la réunion du 31 janvier, M. Scarsez nous parla de l'*Acétylène* dont la découverte a ouvert une voie nouvelle à l'industrie de l'éclairage. Il nous fit l'histoire des différents modes d'éclairage et termina en nous exposant les avantages d'une installation d'éclairage à l'acétylène.

Le 7 janvier, M. Van Horick vint nous entretenir du *Crédit agricole.* Il s'étendit surtout sur la question des *caisses Raiffeisen*, qu'il recommanda comme moyen de pourvoir aux nécessités de la classe agricole. Celles-ci doivent procurer aux petits cultivateurs l'argent dont ils ont besoin, les protéger contre l'exploitation des usuriers, stimuler l'épargne, restaurer l'esprit d'association et, par conséquent, contribuer efficace ment au relèvement de la classe agricole.

Le 14 février, la question si importante des *Distilleries agricoles* fut traitée par M. Rigo, il nous fit ressortir les avantages de ces distilleries pour l'agriculture nationale et nous exposa leur situation critique actuelle.

Le 17 février, M. Degrez parla de l'*Emploi de l'argent à la ferme.* Le fermier doit employer ses fonds disponibles sous forme de capital roulant. Dans la situation critique où il se trouve, deux écoles lui présentent une solution : l'une dite protectionniste, l'autre scientifique :

il doit faire de la culture à gros rendement préconisée par l'école scientifique.

Le 26 février, M. Vandervaeren nous intéressa vivement par sa communication sur les *Applications de la météorologie à l'agriculture*. Après avoir exposé les applications et les différents modes d'organisation du service météorologique, il conclut qu'il y aurait lieu de tirer un meilleur parti des renseignements météorologiques de l'Observatoire royal et dans ce but d'organiser en Belgique des services spéciaux à l'exemple de ce qui se fait dans les autres pays.

Le 5 mars, M. Vanderborght nous fit parcourir les différentes opérations de la *Fabrication des fromages* et nous donna une idée *des fermentations* qui se produisent dans cette industrie intéressante.

Le 12 mars, M. Hecq exposa la question importante des *Semences :* il fit ressortir l'importance qu'avait le choix de la graine dans l'obtention des produits; il nous parla ensuite du renouvellement des semences et des différents traitements auxquels il faut les soumettre.

Pour achever la soirée, M. Renault nous fit une causerie intéressante sur la *Culture du tabac de Semois*. Après avoir démontré que cette culture était rémunératrice, il nous entretint des qualités et des modes de culture de ce tabac.

Le 22 mars, M. Ducamp parla des *Maladies contagieuses des animaux domestiques*. Après avoir fait l'exposé de ces différentes maladies, il nous fit connaître les différentes précautions à prendre en cas d'épizootie et les dispositions prises par la loi dans l'allocation des indemnités.

Le 26 mars, M. Reynaert présenta un travail personnel sur l'*Apiculture*. Il examina la question en se plaçant successivement au point de vue de l'amateur, du cultivateur et de l'industriel; le jeune praticien fut très applaudi.

Voilà, Messieurs, un coup d'œil rapide sur les nombreux et intéressants travaux qui furent présentés pendant l'année écoulée. A vous incombe maintenant le soin de faire progresser le Cercle Agronomique : conservez lui, par une assistance assidue et par de nombreux travaux, sa vitalité et sa réputation.

ADORATION EUCHARISTIQUE DES ÉTUDIANTS.

Présidents d'honneur : Mgr Abbeloos, recteur magnifique honoraire, et Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université.
Vice-Présidents d'honneur : Mgr Cartuyvels et Mgr Mercier.
Directeur : R. P. Raepsaet, SS. CC.

CONSEIL.

1900-1901.

Président : M. Fernand Malengreau.
Vice-Président : M. Rufin Schokkaert.
Secrétaire : M. Albert Michotte.
Trésorier : M. Philippe Delfosse.

Conseillers :

MM. Julien Stimaert, Abbé Van Roey, Jules Thiou, Célestin Gilles, J. Vanden Eynde, Const. Carpentier, Emile Lambrecht, Renaud de Briey, Charles Lefebvre, Fernand Tenret, Félix Francart, Charles de Caluwé, J. Petit.

RAPPORT.

Messieurs,

Au début de l'année académique, au moment où nous revenons à Louvain, retrempés et fortifiés, au moment où notre nombre s'accroît de centaines de nouveaux étudiants, tous, également pleins d'enthousiasme et de désir du bien, il est nécessaire de jeter un coup-d'œil rapide sur le passé et d'en déduire ce qu'il faudra faire pour l'avenir. En un mot, pour employer une figure très juste, mais qui est devenue banale à force d'être redite, il nous faut établir notre bilan.

Et, en toute première ligne, nous devons remplir le plus agréable des devoirs, témoigner notre reconnaissance, à tous ceux qui ont contribué à développer et à faire briller notre œuvre. Ils sont nombreux : nos Présidents et Vice-Présidents d'honneur, le R. P. Vital qui a été réellement l'âme de l'Adoration eucharistique, Mgr Lefebvre et M. le professeur Thiéry, qui ont bien voulu prêcher à nos Saluts solennels. Qu'ils reçoivent tous ici, au nom de l'Association entière, l'hommage de notre gratitude la plus profonde.

Quant à nous, Messieurs, qu'avons-nous fait?

Les adorations mensuelles ont eu lieu régulièrement. Les administrations des malades, la procession paroissiale de l'église Saint-Pierre, la réunion de la Fête-Dieu, ont assemblé de nombreux étudiants, désireux de montrer que le nom de « catholique » n'était pas une vaine étiquette épinglée sur leur béret, mais répondait, dans leur cœur, à un acte de foi et à un acte de charité qui les poussaient aux pieds des autels pour demander pardon à Dieu des blessures que les hommes font à son cœur.

Le passé peut se résumer en ces mots : accomplissement généreux des charges imposées par nos statuts. Tel il a été; que doit être l'avenir?

Certes, nous avons le droit d'être contents et fiers du développement de l'Adoration eucharistique pendant l'année qui vient de se terminer. Mais nous devons avoir le désir de continuer ce qui a été commencé. Nous devons vouloir même en dépasser les résultats.

Il n'y a pas à se faire d'illusions, les départs de l'Université ont ouvert de grands vides dans nos rangs et ces vides ne se combleront pas d'eux-mêmes.

Il faut unir nos efforts pour faire de nouvelles recrues, il faut payer de notre personne, afin d'être nombreux à toutes les réunions. Notre œuvre doit se généraliser avant tout, notre but est un but de réparation et le mal est si général que le bien doit être énorme pour pouvoir le contrebalancer. Nous sommes une des unités dont se compose l'immense clameur qu'est la prière universelle. Faisons en sorte que cette unité soit forte et puissante. Ce n'est pas la prière isolée qui triomphera de l'esprit de péché, il faut en masse; et, nous, qui faisons partie ici de cette belle institution qu'est l'Université de Louvain, tâchons, chacun dans notre sphère, de répandre notre œuvre afin que l'on puisse dire, que tous les premiers mercredi du mois, c'est réellement l'Université entière qui s'assemble pour adorer Dieu.

Tel doit être notre but, aujourd'hui surtout, remplissons-le aussi bien qu'il est possible. Notre effort ne sera certainement pas inutile ni arrêté dans ses effets et nous surpasserons peut-être le bien fait par l'Adoration eucharistique des Étudiants pendant les années précédentes.

ALBERT MICHOTTE,
secrétaire pour l'année 1901-1902.

A la dernière réunion ont eu lieu les élections.

Le conseil pour l'année 1901-1902, est formé comme suit :

Président : M. Fernand Tenret.
Vice-Président : M. Rufin Schokkaert.
Secrétaire : M. Albert Michotte.
Trésorier : M. Philippe Delfosse.
Conseillers : MM. Fernand Malengreau, Célestin Gilles, J. Vanden Eynde, Const. Carpentier, Emile Lambrecht, Pierre Nève, Fernand Courtois, Renaud de Briey, Charles Lefebvre, Félix Francart, Charles de Caluwé, l'abbé De Lannoy, G. de Lichtervelde, Fritz Willems.

GENOOTSCHAP,

gesticht in 1883, onder den naam van « Constantius Buter », ter beoefening der aloude, vaderlandsche, christelijke beschavingsgeschiedenis, onder de leiding van professor Dr P. ALBERDINGK THIJM en het oppertoezicht van Mgr den Rector der Hoogeschool.

VERSLAG

der werkzaamheden van het Genootschap, gedurende het schooljaar 1900-1901.

Werkende genooten te Leuven : de heeren Dr P. Alberdingk Thijm; Dr Scharpé; O. De Laey; L. Dosfel; Dr R. Speleers; Em. Vliebergh, advokaat; J. Persyn en P. Back.

De eergenooten die ons Genootschap met hunne bescherming ondersteunden zijn de heeren Dr Claeys, pastoor van St-Nikolaas, te Gent; kanunnik Corten, bestuurder te Rolduc (Holl. Limburg); kanun. Ad. Duclos, pastoor van St-Jacobs, te IJper; Mgr Dr Evers, lid van de tweede kamer der Staten-Generaal, te Roermond; Dr A. Snieders, werkend lid der Koninklijke Vlaamsche Academie; Goovaerts, hoofd van het Rijksarchief, te Brussel; Rosel, pastoor van St-Augustinus, te Antwerpen.

Genooten buiten Leuven : de heeren baron L. Béthune, Dr in de rechten en in de wijsbegeerte en letteren; O. Buysse; C. Van Coillie; Theod. De Decker, Dr in de rechten; J. Delbeke, Dr in de medecijnen; A. Laporta, Dr in de medecijnen; H. Lebon, Dr in de rechten; O. Van Malleghem, Dr in de rechten; Ad. Pauwels, Dr in de rechten; L. Plessers; J. Witteveen, Dr in de rechten; Gustaaf Berckmans, Dr in de rechten; Albert Linssen, Dr in de rechten; E.-K. Devos, leeraar te Mechelen; Vict. Lambrecht, Dr in de rechten; Leo Bruyninckx, Dr in de rechten; Paul Bellefroid, professor te Luik; Jozef Schrijnen, Dr in de wijsbegeerte en letteren; Soens, leeraar te Gent; N. Gillissen, munt- en penningkun-

dige, te Maestricht; W. Goossens, leeraar te Rolduc; Caeymaex, professor aan het seminarie te Mechelen; A. Habets, D^r in de wijsbegeerte en letteren, archivaris te Hasselt; Fr. Mets, D^r in de medecijnen; C. Gezelle, leeraar te Kortrijk.

Op het einde van het vorig jaar was er besloten de geschiedenis van het kunst- en letterlievendgenootschap *Met Tijd en Vlijt* te bewerken. Reeds van den aanvang grepen de moeilijkheden aan, daar *Met Tijd en Vlijt* door alle mogelijke perioden had geleefd en dat dienvolgens niet alleen het stoffelijke diende aangebracht, maar meer nog, tot diep in dien veelzijdigen geest moest worden teruggeschouwd.

Op eene eerste vergadering van 8 November 1900 werd die moeilijke en uitgebreide taak onder de genooten verdeeld. Elk zou eene periode aanvatten en er doordringende, die tot een geheel uitwerken.

Den 24 Januari deed onze achtbare Voorzitter belangrijke mededeelingen naar aanleiding van een pas uitgegeven werk over den *Gœthecultus* in Duitschland. Heer D^r professor Scharpé gaf verslag over zijne opzoekingen die ons Em. Van Straelen, stichter van *Met Tijd en Vlijt* beter leerden kennen. De « monographie » er van is dan ook beslist geworden.

Heer R. Speleers op de eerst volgende vergadering besluit, door zijne lezingen in katholieke *Revues* van Holland, dat de katholieke letterkunde aldaar soms te wenschen overlaat. Die meening geeft aanleiding tot eene bespreking onder de leden.

Ondertusschen geeft de heer P. Back verslag over de door hem onderzochten oorkonden van *Met Tijd en Vlijt*. Heer advokaat Vliebergh brengt nog vele belangrijke notas bij die hij te danken heeft aan de dienstvaardigheid van MM. Van Even en Opdebeeck, oud leden van *Met Tijd en Vlijt* en D^r professor Scharpé stelt ons reeds de eerste periode met hare groote lijnen vast.

Op 7 Mei besluit het genootschap tot nog diepere vorschingen en den heer J. Persyn wordt last gegeven Snieder's werken te onderzoeken, die eenig licht op onze geschiedenis zouden kunnen weerstralen. De heer advokaat De Laey zal de jaarboeken raadplegen waar Prudens Van Duyse, nog een werkend buitenlid van *Met Tijd en Vlijt*, in geschreven heeft. In dien zelfden zin wordt door den heer L. Dosfel, Nolet De Brauwere aangevat.

De laatste vergadering op 7 Mei brengt de bekroning van ons begonnen werk : op weinige uitzonderingen hebben wij al de oorkonden en wetenswaardigheden van *Met Tijd en Vlijt* in handen en reeds begint

de schimme van een gebouw te klimmen. Thans zal elk hem van den geest zijner periode kunnen doordringen en binnen kort stevig en fijn werk afleveren.

Om van ons eerste doel niet af te wijken steunt de achtbare heer Voorzitter er op tot de *Folklore* terug te keeren, hetwelk dan ook dadelijk aangenomen wordt.

Wie ons verslag gevolgd heeft zal het in het oog loopen hoe wij stap voor stap vooruitgegaan zijn : eerste verdeeling en afmeting in groote lijnen, dan wederzijdsche bedrijvigheid in 't zoeken en schikken der stoffen, tot wij eindelijk er in geraakt zijn een plan van « ornementatie » te beproeven. Om dezen gang te geleiden was er een man noodig als Alberdingk Thijm, die met zijne langjarige ondervinding in bestuurzaken, zijn geduld in het najagen van een doel, zijne veelzijdige kennissen ten minste de beginnelingen moest geleiden. Daarbij het werk door Dr professor Scharpé en advokaat Vliebergh geleverd was ons altoos een voorbeeld en een waarborg tegen ons mogelijk mislukken van jongeren.

Wij zijn verheugd dit zeventiende jaar van ons bestaan zonder eigen liefde eene nuttige periode te kunnen noemen, die niet afgeweken is van hare leuze : *Constantia!* Maar zoodanig is er gewerkt met voor het oog : *non multa sed multum* dat wij *et multum et multa* hebben verkregen.

SOCIETAS PHILOLOGA LOVANIENSIS.

Présidents d'honneur : Mgr A. Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université ; Mgr J.-B. Abbeloos, recteur magnifique honoraire ; M. Fr. Collard, professeur ordinaire.

Président : M. le chanoine Remy, professeur ordinaire.

Secrétaire : M. De Jonghe, candidat en philosophie et lettres.

Ont pris part aux travaux :

MM. l'abbé Derume, de Celles, étudiant en philosophie et lettres.
l'abbé Walgrave, de Gand, id.
l'abbé Thibeau, de Fooz, candidat en philosophie et lettres.
Jamsin, de Marcinelle, id.
De Jonghe, de Grimmingen, id.
Sondervorst, de Louvain, id.
Vande Weerd, d'Eelen, id.
Mayence, de Jumet, docteur en philosophie et lettres.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1900-1901, par M. l'abbé Théophile THIBEAU, professeur au séminaire de St-Trond, secrétaire sortant.

MESSIEURS,

Notre société n'a pas choisi cette année un champ d'études commun. Les étudiants qui en ont fait partie se sont occupés exclusivement du sujet qu'ils avaient choisi ou qu'ils comptaient choisir pour leur thèse doctorale. La société philologique a donc été pour eux un jury de discussion, auquel ils sont venus soumettre leurs travaux. Confiés à un critique d'office, ces essais ont été ensuite l'objet d'une discussion approfondie, et plusieurs d'entre nous savent tout le fruit qu'ils ont retiré de ces critiques d'autant plus implacables qu'elles étaient inspirées par la camaraderie et qu'elles avaient uniquement en vue le bien du patient. Des travaux ont été refondus à la suite de ces discussions; des vices de méthode ont été corrigés; des essais encore informes y ont reçu la perfection qui a permis de les livrer à la publicité.

M. De Jonghe a communiqué les résultats partiels d'une étude générale qu'il a entreprise des fins de phrase dans les traités de St-Cyprien. Son travail comprenait deux parties. Dans la partie négative, M. De Jonghe a fait la critique des théories de WATSON. *The style and the Language of S. Cyprian*, Oxford, 1896, auxquelles il a fait le reproche d'être incomplètes et embrouillées. Dans la partie positive, il a montré que St-Cyprien termine ses phrases par certains groupes métriques déterminés. M. De Jonghe les a systématisés. De plus, il croit avoir constaté que St-Cyprien comme les poètes allonge les syllabes brèves suivies d'un groupe de consonnes formé d'une muette et d'une des deux liques *l* et *r*.

Je crois rendre l'impression générale produite sur la société par ces théories, nouvelles d'ailleurs et encore mal définies (1), en disant qu'elle

(1) Cf. Bornecque. *La prose métrique dans la correspondance de Cicéron*, Paris, 1898, et Norden. *Die Antike Kunstprosa*, Leipzig, 1898, p. 909 à 960, et le compte-rendu d'Em. Thomas, dans la *Revue Critique*, 1901, du travail de *Macé*, sur Suétone, p. 167.

n'a pas partagé à leur égard les convictions de M. De Jonghe et qu'elle a été d'une réserve voisine du scepticisme.

M. De Jonghe pourtant, j'ai hâte de le dire, a répondu avec honneur aux objections. A ceux qui prétendent que le hasard suffisait pour expliquer ces phenomènes, il a montré que les cas étaient trop nombreux pour être d'accidentelles rencontres. De plus, St-Cyprien semble éviter certains mots et en rechercher d'autres pour avoir la finale désirée. Contrairement à Bornecque, M. De Jonghe soutient que l'on peut couper les mots. Il n'a pas d'ailleurs cherché à dissimuler les obscurités qui entourent encore pour lui cette difficile question; il n'admet pas la théorie de Bornecque, mais il avoue qu'il est encore incapable de la remplacer par une autre.

M. Van de Weerd a continué, avec la constance et la conscience qu'on lui connaît, ses recherches sur l'histoire des trois légions casernées en Mésie. La dissertation de M. Van de Weerd paraît devoir récompenser l'auteur de son ardeur au travail. Chacune des lectures qu'il nous a faites a montré en lui des qualités hautement estimables de critique consciencieux et sagace, de chercheur infatigable et patient. Dans une première communication, il a repris une question déjà abordée avant lui par d'autres philologues, et il est parvenu à fixer avec plus de précision la date de l'arrivée de la XIe Claudia en Mésie supérieure. De plus il a prouvé la participation de cette légion à la guerre d'Antonin-le-Pieux contre les Maures d'Afrique.

Cette communication a été publiée dans le *Musée belge* de cette année, p. 46 à 61. Plus tard, M. Van de Weerd a discuté devant nous le texte de Ptolemée, III, 10, 5 et en a proposé une correction.

L'assemblée a suivi avec le plus vif intérêt cette consciencieuse et féconde étude, et, après quelques observations, a approuvé les corrections et les interprétations proposées. A ces essais de critique, M. Van de Weerd a joint un tableau général du recrutement des trois légions qu'il a étudiées, et il est parvenu à mettre mieux en lumière la règle suivie par le gouvernement impérial aux diverses époques.

C'est dans un travail d'un tout autre genre que s'est essayé M. Walgrave. Il a entrepris un examen de toutes les inscriptions romaines découvertes en Belgique, en vue de réunir ce qu'elles pouvaient contenir d'intéressant dans les différents domaines, particulièrement celui de la religion. Ce travail est un pur essai d'orientation, qui ne pouvait aboutir à aucun résultat nouveau.

Tout autre était celui de M. Mayence. Notre camarade a eu le très

louable courage d'aborder pour sa thèse doctorale le terrain nouvellement découvert des papyrus égyptiens : vaste monde dont bien des parties sont encore inexplorées, qui a pour l'imagination toutes les attirances des terres vierges encore, mais qui en offre aussi tous les périls et toutes les difficultés. Voici les questions dont il nous a entretenus.

Le bail temporaire était à la base de l'exploitation des propriétés impériales en Égypte. Cependant Mitteis (1) affirme que déjà pendant la période romaine, l'empereur concédait, à bail perpétuel et héréditaire, des parcelles de la γῆ βασιλική. Il s'appuie sur le pap. B. G. V. 648, qui date de l'an 164 ou 196. L'interprétation de ce document ne permet pas les conclusions que Mitteis se croit autorisé à tirer et il faut convenir que la période romaine ne nous fournit aucun exemple de bail héréditaire. Il serait imprudent toutefois de déduire de là qu'il n'a pu en exister : en effet, on en possède un exemple certain de l'an 330 (C. P. R. 19).

Faut-il admettre, comme Mitteis (2) et Meyer (3) le veulent, que l'Égypte ait été la terre classique du colonat? Il est à remarquer que, si ces deux savants admettent que c'est en Égypte qu'on rencontre les traces les plus anciennes de la perte de la liberté chez les paysans, ils ne sont plus d'accord lorsqu'il s'agit de déterminer les terres qui étaient soumises à ce régime. Mitteis trouve le colonat dans les propriétés domaniales, Meyer, dans la γῆ κατοικική, ou terre donnée aux vétérans. Ces deux opinions ne sont pas fondées et ne résistent pas à un examen approfondi des documents qu'ils apportent comme preuve. Cependant, dans certains contrats dont, chose étonnante, ils ne font nullement mention, on rencontre des clauses qui, comme la contrainte par corps en cas de nonpayement de loyer, mènent directement à l'attachement à la glèbe. Il faut donc conclure que les papyrus de la période romaine ne présentent pas d'exemple de colon définitivement établi, mais qu'ils apportent une contribution importante à la question si obscure et si controversée de l'origine du colonat.

Depuis ces communications, M. Mayence a fait dans le *Musée belge* un article relatant l'état actuel de la Papyrologie.

Avec les études de M. Jamsin, nous rentrons dans les travaux sur la

(1) *Aus den griechischen Papyrusurkunden*. Leipzig, 1900, p. 3
(2) *Ibidem*, p. 32.
(3) *Philologus*, LVI, p. 203-206.

langue proprement dite. Le beau travail de Norden (1) a soulevé de nombreuses et nouvelles questions sur les lois de la prose littéraire dans l'antiquité. S'inspirant de la lecture de cet ouvrage, M. Jamsin a étudié dans les écrits qui nous restent de l'historien Claudius Quadrigarius (2) l'ordre des mots dans la phrase.

Il a constaté que les usages classiques étaient déjà observés par Quadrigarius, notamment en ce qui concerne la place de l'infinitif, de l'adverbe, de l'apposition, du verbe et de ses compléments. Les exceptions peu nombreuses sont motivées par le désir d'obtenir un effet rythmique. Il a relevé plusieurs cas de Chiasmos qui attestent très clairement l'influence de l'hellénisme.

A M. Jamsin a succédé M. Sondervorst, qui a pris comme sujet de sa thêse doctorale la latinité de Jordanès. Il nous a entretenu de cet écrivain dans deux séances. Dans la première, il a exposé l'emploi des cas dans Jordanès. Ce point présente des particularités vraiment intéressantes. La confusion se glisse non seulement dans l'emploi des cas comme compléments, mais souvent ils sont confondus sans aucune cause apparente. Ce sont les prépositions qui témoignent le plus de cette indifférence : aucune d'elles n'est plus renfermée dans les limites classiques, et l'on voit clairement qu'elles commencent à se substituer au système compliqué des terminaisons casuelles. A côté de l'ablatif absolu, sujet lui-même à de nombreuses irrégularités, on constate l'existence de l'accusatif absolu. Le nominatif absolu, bien que rare, existe cependant dans Jordanès.

La seconde communication de M. Sondervorst portait sur la question, aussi intéressante pour les latinistes que difficile, de la persistance de l'm finale dans les accusatifs singuliers et les indéclinables dans Jordanès. Je puis être bref ici, car depuis, M. Sondervorst a publié dans le *Musée belge* les résultats de son étude. Je ne veux pas omettre de dire que son article a été remarqué et a valu à son auteur des félicitations précieuses.

Enfin j'ai eu l'honneur de vous entretenir à plusieurs reprises de la langue de Victor de Vita, écrivain africain de la fin du v[e] siècle; dans son ouvrage intitulé : *Historia persecutionis Africanae provinciae,* il nous raconte les persécutions dont ses compatriotes ont été victimes

(1) *Die antike Kunstprosa.* Leipzig, 1898.

(2) Peter, *Historicorum Romanorum fragmenta.* Leipzig, 1883, p. 136-151.

sous les règnes de Genséric et de Hunéric, rois vandales et ariens (427-484).

Je me propose de vous rappeler les parties de mon travail qui ont été soumises à votre critique, et ensuite de caractériser brièvement Victor de Vita comme historiographe et comme styliste.

La vie de notre écrivain nous est à peu près inconnue; il semble pourtant bien certain qu'après avoir exercé pendant longtemps le ministère ecclésiastique à Carthage, il a été appelé à occuper le siège épiscopal de Vita.

La langue de Victor a été l'objet dans ces derniers temps d'une dissertation étendue, mais assez superficielle, de M. Ferrère (1). Je me contenterai de rappeler ici la critique que j'en ai faite dans le *Musée belge*; même après cette étude, un travail nouveau était très utile, pour ne pas dire nécessaire.

Après vous avoir fait part des maigres renseignements que j'ai pu trouver sur l'éducation et la culture littéraire de l'auteur, je vous ai parlé de sa syntaxe. L'étude de celle-ci est vaste et ne manque pas d'intérêt; voici quelle a été ma conclusion : en somme, ce qu'on peut appeler au sens strict, « des nouveautés », n'est pas aussi fréquent qu'on pourrait le croire de prime abord; souvent on a affaire à des constructions rares à l'époque classique, mais qui ont pris dans la suite un grand développement; en d'autres termes, dans l'évolution de la syntaxe, comme dans la transformation des langues, nous trouvons fréquemment sur notre chemin, la grande loi de l'analogie.

Comme je viens de l'insinuer, je n'ai pas cru devoir suivre l'exemple de ceux qui se contentent de signaler, dans l'auteur qu'ils étudient, les phénomènes nouveaux que présente sa langue; j'ai pensé qu'il fallait, dans la mesure du possible, rattacher les usages de l'auteur à ceux des siècles précédents; de plus, il importait de signaler les tournures classiques qui subsistent et celles qui ont disparu; enfin, quand je me suis trouvé devant telle ou telle construction extraordinaire, qui n'est citée nulle part ailleurs, j'ai tâché d'expliquer comment l'auteur a été amené à l'employer. Il semble bien qu'on ne peut espérer arriver à constituer une grammaire historique complète de la langue latine, si, dans l'étude des auteurs, l'on ne s'inspire de ces principes.

(1) *De Victoris Vitensis libro qui inscribitur Historia africanae provinciae historica et philologica commentatio.* Auctore F. Ferrère. Paris. Klincksieck, 1898.

En ce qui regarde la syntaxe d'accord, Victor fait un grand usage, et un usage hardi, de la *constructio ad sensum*. Il a aussi une prédilection pour le pluriel dit de majesté (ou mieux de modestie); cependant, se conformant à la règle classique, il emploie toujours le pronom singulier (ego), quand il se met personnellement en opposition avec d'autres.

Un fait intéressant est celui du genre masculin donné à *radix :* c'est, en effet, le seul exemple qui justifie ce que disent d'anciens grammairiens sur le double genre de ce substantif.

On trouve chez Victor, comme chez d'autres décadents, des adjectifs de la troisième déclinaison, qui ont au neutre la désinence *-em*. Pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, on ne peut ni admettre que les substantifs déterminés par ces adjectifs avaient changé de genre, ni dire que la lettre *m* s'omettait ou s'ajoutait au hasard parce qu'on ne l'entendait plus ou presque plus dans la prononciation. A quelle explication faut-il donc s'arrêter? Les solutions données par E. Diehl (1) et par Max Bonnet (2), prises isolément, sont, je pense, insuffisantes; il en va autrement, si on les combine.

Selon Diehl, on a assimilé les adjectifs de la 3e déclinaison à ceux de la seconde qui ont *-um* au nominatif et à l'accusatif. Max Bonnet croit qu'on a eu une tendance à donner aux adjectifs neutres la marque distinctive de l'*accusatif*, c'est-à-dire la désinence *-em* du masculin et du féminin.

A mon avis, l'hypothèse de Diehl n'explique pas pourquoi les exemples de cette désinence à l'accusatif sont incomparablement plus nombreux que ceux du nominatif : c'est cependant là un fait qui est bien établi tant dans les auteurs que dans les inscriptions; le nominatif était pourtant tout aussi exposé à l'action des adjectifs de la seconde déclinaison.

D'autre part, Max Bonnet rend compte de la présence de la terminaison *em* à l'accusatif, mais non au nominatif. Pour moi, j'admettrais l'hypothèse de Bonnet en ordre principal, et celle de Diehl, en ordre secondaire; alors on s'explique qu'on trouve *em* au nominatif, mais beaucoup moins souvent qu'à l'accusatif.

La syntaxe des cas m'a amené à vous parler de la substitution d'un cas avec préposition à l'emploi du cas simple, et réciproquement. De ce qu'on se trouve au moment où les langues néo-latines sont sur le point d'éclore, il ne faudrait pas croire que les prépositions n'ont fait que

(1) E. Diehl. *De* m *finali epigraphica*. Leipzig, 1900, p. 194.
(2) Max Bonnet. *Le Latin de Grégoire de Tours*. Paris, 1890, p. 513 suiv.

gagner du terrain; certes, d'une manière générale, on peut dire qu'elles sont en progrès; néanmoins, sur certains points, elles ont reculé : l'emploi du datif notamment, s'est considérablement étendu aux dépens de *ad* et de *in*.

Un résultat important de l'étude des cas, a été de constater, chez Victor, la *complète* disparition de l'ablatif de qualité et de l'accusatif de durée.

Le nominatif absolu est d'un emploi très fréquent et tout particulier, dans notre auteur : c'est la caractéristique principale de sa syntaxe.

La substitution d'une préposition à une autre, la confusion qui règne dans l'emploi des degrés de comparaison, des temps et des modes, ont aussi été étudiées, mais il serait fastidieux d'entrer dans les détails.

La langue de Victor, sa syntaxe en particulier, ont été l'objet d'appréciations peu flatteuses de la part de presque tous ceux qui en ont parlé : on ne se gène pas pour le qualifier de « barbare ». J'aurais certes mauvaise grâce à vouloir le défendre absolument, mais qu'il me soit permis de faire remarquer à ces critiques sévères, qu'ils ont commis une confusion regrettable : ils ont mis à la charge de notre historien, toutes les monstruosités qu'on lit dans son ouvrage; or un examen attentif m'a permis de constater que la plupart de ces barbarismes et de ces passages obscurs qu'on lui reproche, non sans quelque injustice, se trouvent dans des parties non authentiques (le prologue et la Passio VII martyrum) ou dans les documents qu'il nous a conservés dans leur texte original. Ce n'est pas, je le répète, qu'on puisse le laver de toute accusation, mais si on le comparait à d'autres écrivains de l'époque — tel Fulgentius le mythologue — il serait difficile de lui donner le premier prix d'incorrection.

Ces barbarismes, ces passages obscurs me rappellent les discussions, parfois si vives, qui ont animé certaines séances, où je me suis efforcé de les interpréter, ou même, de corriger le texte admis par l'éditeur.

Certes, il y avait peut-être quelque audace à vouloir s'écarter de la voie tracée par des hommes aussi éminents que Halm, Petschenig, les collaborateurs de l'*Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik* et ceux du grand *Thesaurus linguæ latinæ* de Leipzig; mais, *audaces fortuna juvat*, et nous avons expérimenté une fois de plus la sagesse du conseil que nous donnait, au début de l'année, notre dévoué directeur : « N'ayez pas peur du texte imprimé, ni de la signature qu'il porte ».

Quoi que l'on pense de la boutade d'un homme d'esprit : « La grammaire! c'est le champ de triomphe des cuistres! », il est clair qu'une

étude grammaticale sur un auteur tel que Victor de Vita, devient à la longue un peu aride. L'intérêt renaît, si on le considère comme historiographe et comme styliste.

Comme historiographe.

Je fais ici abstraction de la valeur intrinsèque de l'*Historia persecutionis afric. prov.* comme source de l'histoire politique et religieuse de l'Afrique sous la domination vandale. Mon intention est uniquement d'examiner la conception que Victor a eue de l'histoire, et de voir en quoi elle se rapproche ou diffère des conceptions antique, contemporaine et moderne.

Écrit au moment où l'antiquité expire en Occident, cet ouvrage reflète par certains côtés, l'idée qu'ont eue de l'historiographie, les anciens et les hommes du Bas-Empire; de plus, — chose extraordinaire et bien digne d'attention — sous d'autres rapports, l'auteur semble s'être inspiré de notre façon à nous d'envisager la science historique.

Comment les anciens ont-ils conçu l'historiographie? D'après eux, elle tient tout à la fois de l'éloquence et de la poésie (1). La conséquence de cette théorie fut que le récit prit une allure oratoire, pathétique et dramatique; on donna libre cours à l'imagination, on émailla la narration de beaux discours, de descriptions brillantes, parfois purement imaginées; enfin l'on s'appropria tous les procédés des rhéteurs et l'on invoqua la muse du poète. De là un souci extrême de la forme; de là encore, un mépris bien connu de la chronologie.

Tout cela se retrouve chez Victor. Le caractère oratoire se manifeste d'abord par des exclamations ou des déclarations souvent hyperboliques, sur son impuissance à dire telle chose, à décrire telle autre : « *Quis sustineat atque possit sine lacrimis recordari...* » (I, 16). « *Humilitatem in illo, caritatem, pietatem divinitus condonatam, si quisquam incipiat, non poterit explicare.* » (II, 7). « *Non valeo quæ gesta sunt nuntiare (= narrare), quia impossibile est homini supputare.* » (III, 26). « *Qualiter Victorianum prædicem, nescio deficientibus verbis.* » (III, 27). « *In ipsa quoque quæ gesta sunt Carthagine, si nitatur scriptor singillatim astruere etiam sine ornatu sermonis, nec ipsa nomina tormentorum poterit edicere.* » (III, 31), etc.

Victor se conforme encore à l'usage antique en mettant fréquemment

(1) Cicéron. *De legib.*, I, 2, 5; *(Historiæ) opus unum hoc oratorium maxime.* — Quintilien, X, 1, 31. *Historia est proxima poetis et quodam modo carmen solutum.*

dans la bouche de ses personnages, des discours qu'il soigne de son mieux; il s'exerce aussi à montrer sa virtuosité dans le récit d'épisodes particulièrement intéressants, et dans des descriptions brillantes et pathétiques. Enfin il se soucie fort peu de la chronologie.

Deux traits, qui distinguent l'historiographie du Bas-Empire, apparaissent chez Victor de Vita. L'on se souvient de ces fastidieux et ridicules *omnia* que recueillent, avec un soin scrupuleux, les *Scriptores Historiae Augustae*. Notre écrivain, lui aussi, ira jusqu'à consacrer cinq longs paragraphes, à nous dire les prodiges qui présagèrent la persécution. Et encore, il a soin d'ajouter : *sed de multis visionibus, quia brevitati consulendum fuit, haec dixisse sufficiat.* (II, 18 à 22.)

Ces derniers mots nous font penser au second caractère des historiens du Bas-Empire : la tendance au résumé, à l'abréviation. On en vint même à ne plus écrire que de sèches chroniques, mentionnant purement et simplement les faits année par année et en omettant beaucoup. Victor n'en est pas précisément là, puisque, si l'on excepte quelques vies de saints et quelques *passiones*, son ouvrage est le seul de cette époque, qui offre un récit historique suivi; néanmoins, il a omis de nous dire beaucoup de choses.

Enfin, notre historien — et c'est là son plus grand mérite — se distingue des anciens et devance les modernes, en ce qu'il a eu la conscience, le véritable sentiment de ce que doit être l'histoire : une science basée sur les sources. Ses devanciers, poussant à l'extrême, le principe fondamental de l'art littéraire, ne se gênaient nullement pour remanier les documents officiels qu'ils possédaient : leur but en cela était de donner à leur style, l'unité, cette condition de toute forme parfaite. Victor de Vita n'agit pas de la sorte : en effet, il a inséré textuellement dans son histoire des documents souvent fort longs et d'une grande importance, tels que les trois édits du roi Huméric, la profession de Foi des Evêques catholiques, réunis au concile de Carthage de 484 et la lettre de l'Evêque de cette ville, Eugène, dans laquelle on lit un passage capital sur la primauté de l'Eglise de Rome.

Comme styliste.

Quelques-uns s'attendront peut être à ce que je parle de style africain, de ce style ampoulé, affecté qu'on appelle le *tumor africanus*. Leur attente sera déçue; en effet, pourquoi parler de ce qui, en réalité, n'est qu'une invention des humanités de la renaissance? Sans vouloir nier toute particularité dans la *langue* de l'Afrique, il n'y a aucune raison de donner une qualification spéciale et particulière à un *style* qui n'est

qu'une émanation de l'Asianisme; d'autant plus, que ce « maniérisme » a sévi dans les différentes provinces de l'Empire. L'étude de Norden (1) m'a paru convaincante sur ce point.

Le style de Victor de Vita a été diversément apprécié : les uns le trouvent informe et barbare; d'autres l'estiment simple et correct. Qu'en penser? Lorsque l'auteur raconte des faits ordinaires, son style est assez simple, bien qu'il garde toujours une certaine allure oratoire: mais, s'agit-il de nous décrire des martyres éclatants ou la famine qui désola et dépeupla l'Afrique, s'agit-il d'invectiver les persécuteurs et les hérétiques, de supplier le Seigneur d'avoir enfin pitié de son peuple coupable, d'appeler en consolateurs le Ciel et l'univers catholique tout entier, alors non seulement nous entendons un orateur, mais nous avons devant nous un déclamateur, qui veut faire admirer sa virtuosité.

C'est comme tel que je veux brièvement considérer Victor de Vita, car une étude complète exigerait un long développement.

Les déclamateurs voulaient faire admirer leur art, ils en faisaient ostentation, oubliant que l'art cesse dès qu'il s'etale (2); ils se délectaient dans les descriptions brillantes, dans les morceaux pathétiques où ils cherchaient à frapper l'imagination de l'auditeur et à charmer son oreille. Pourvu que le rhéteur y parvînt, on lui permettait même d'offenser la syntaxe : ne faudrait-il pas chercher là l'une des causes de la négligence de la grammaire dans les écoles et dans les œuvres? L'admiration allait à celui qui depensait le plus d'imagination; on affectait un ton passionné, véhément : *genus dicendi non remissum aut languidum, sed ardens et concitatum* (Senèque. Contr. III, proef. 7). Le naturel fit place au précieux, à l'emphase, à l'afféterie : *Nobis sordet omne quod natura dictavit*, dit Quintilien (3). De là l'emploi de termes impropres, exagérés, la redondance, les expressions poetiques, les jeux de mots, les comparaisons outrées, bizarres, les hyperboles, les periphrases solennelles pour dire les choses les plus simples; de là aussi tout le

(1) Norden. *Die antike Kunstprosa*. Leipzig, 1898, p. 589 suiv.

(2) Quintilien. IV, 2, 127. *Perire artem putamus, nisi appareat, cum desinat ars esse, si apparet.*

(3) Quintilien. VIII. Prosem. 26. — Fénélon. Lettre à l'Acad. fr. (dans ses *Dialog. sur l'éloq.* Paris, 1718), pp. 302 suiv.. « Les raffinemens d'esprit avoient prévalu... On ne croyait pas qu'il fût permis de parler d'une façon simple et naturelle. Le monde était, pour la parole, dans l'état où il serait pour les habits, si personne n'osoit paroître vêtu d'une belle étoffe, sans la charger de la plus épaisse broderie ».

fatras des figures gorgiaques; à cela venait s'ajouter un « découpage » de la phrase en petits membres, qui soumis à un parallélisme rigoureux, devait produire un rythme bien accentué, une sorte de chant (1). A cette fin, ou bien même uniquement en vue d'arriver à l'extraordinaire, pour paraître original, on recherchait des inversions impossibles de l'ordre des mots.

Il en était déjà ainsi dans les premiers siècles de notre ère; le mal ne fit que s'aggraver à l'époque de la décadence : on tomba dans le bizarre, dans le baroque, car le goût esthétique se gâta de plus en plus, et Bernays dit avec raison que c'est un *Glaubensatz aller stilistischen Barbarei, dass man sich tâttowieren müsse um schön zu sein* (2).

Ce style déclamatoire a fortement influé sur nombre d'auteurs chrétiens, et la prédication elle-même s'est approprié les procédés de la rhétorique profane.

La base de l'enseignement n'était-elle pas d'ailleurs la rhétorique (3)? Victor de Vita a bien profité des leçons de son professeur de déclamation et est resté fidèle aux exemples de Tertullien, de S. Cyprien et de S. Augustin (4). Au reste, quel sujet se prêtait plus que le sien aux développements brillants et pathétiques?

a) **Termes impropres ou poétiques.**

La liste en serait longue. En voici quelques uns où l'on remarquera facilement l'exagération.

Pour exprimer l'idée de « tourmenter » l'auteur dira : *cremare, concremare, conterere* (II 24, III 21, 26, I 15, II 10), chez lui, *parturitio* signifie simplement : *dolor* (II 11); *remugire* (I 6) et *Tinnire* (I 43) = crepare. Pour dire « tonare » on aura « *rugire* » (II 20), pour *gaudere, tripudiare* (III 27), pour *adjuvare, consolari; cædes* remplace *verbera* (III 25), *calculi* est mis pour *lapides* (I 23), *cespes* pour *ager* (II 10, III 55, 56, 57), *sublimiter* pour *superbe* (I 51).

(1) Nous savons que les anciens aimaient à lire de vive voix, même en leur particulier, les œuvres de leurs écrivains.

(2) Bernays cité par Norden, o. c., p. 587, *in fine*.

(3) Norden, o. c. 615 et p. 7. — G. Boissier. *L'instruction publique dans l'empire romain. Revue des Deux Mondes*, 1884, p. 341 suiv.

(4) Cf. Norden, II, 606 suiv. — Fénélon. *Dialogues sur l'éloquence.* Paris, 1718, p. 227 suiv.

Au lieu de dire à St-Pierre « quare non loqueris pro ovibus? » il lui criera : « quare *siles* pro ovibus? » (III 69).

b) L'abondance du discours.

L'emploi d'expressions synonymes ne déplaisait pas aux plus grands orateurs, mais les déclamateurs en abusèrent. Parmi les auteurs chrétiens, S. Cyprien en est particulièrement friand (1). Victor de Vita, marche sur ses traces : il accumule les synonymes et prodigue les pléonasmes. Citons quelques exemples :

I 1 « Populus vandalicæ gentis. »
I 1 Magnum et spatiosum (æquor).
I 1 Exiguus et infirmus.
I 10 Quanti (= quam multi) et quam numerosi.
I 2 Uterus ventris.
I 6 Ira furoris... honorem dignitatis.
I 11 Dulcedo suavitatis.
I 3 Devastando depopulabantur.
II 6 Venerabilis et reverendus.
II 15 Annosum atque veteranum.
II 52 Incendio concremavit.

Pour arrondir et orner l'expression, l'auteur emploie toutes sortes de verbes comme auxiliaires :

Cœpisse.	I 18	*Cœperunt* celebrare = celebraverunt.
Incipere.	I 44	*Incipient* eum martyrem prædicare.
Dignari.	I 15	Neapolim perducere *dignatus est.*
Posse.	II 23	« Qui autem defuncto succedere *poterat* (= succederet).
Malle.	III 16	« Cui universi occurrere *maluerunt* (= occurrerunt).
Velle.	I 27	« *Voluit* liberare (= liberavit).
Videri.	I 29	« Tres tantum esse *videntur* (= sunt).
Demonstror.	II 30	« Qua ratione de tam longo itinere huc pergere *demonstraris* (= pergis)?
Noscor.	III 63	« Et ubi adhuc *noscuntur* parcere subjectis. »

(1) Norden, o. c., 620. — Watson. *The style of St-Cyprian* dans les *Studia biblica et ecclesiastica. Essays chiefly in biblical and patristic criticism.* Oxford, 1896, vol. IV, p. 230 suiv.

c) **Éléments gnomiques et poétiques. — Comparaisons.**

Les éléments gnomiques consistent chez Victor dans des proverbes ou dans les « sententiæ » proprement dites; celles-ci étaient très goûtées des rhéteurs; ceux là ont plutôt un caractère populaire.

Donnons d'abord les expressions proverbiales que Victor donne comme telles ou qui en ont toutes les apparences :

II 2 « (Hunericus) cupiditati insatiabili vehementius inhiabat et provincias regni sui variis calumniis (= vexationibus) atque indictionibus onerabat, ut de illo præcipue diceretur : *Rex egeris reditibus, magnus est calumniator* (= vexator). »

II 8 « Domus dei omnibus patet ».

II 32 « In gurgite luti *usque ad genua* cœpimus mergi. »

II 43 « Quod rationem non habet, dici non debet. »

II 43 Per aera ferri et volitare (= chose impossible).

III 18 « Numquid animalia nos inrationabilia sumus?
Le sens revient à ceci : = Nous prenez-vous pour des imbéciles?

Les *sententiæ* proprement dites prennent la forme antithétique et sont symétriquement construites; elles comprennent des « isokola » très rigoureux avec homoioteleuton, chiasme, anaphore, paronomase :

II 24 « Sed hoc ædificium ubi *construere* nisus est diabo*lus*, statim illud *destruere* dignatus est Chris*tus*. »

III 23 *Illa* poena timenda est quae *nunquam* fini*tur*, *illa* desideranda vita quae *semper* habe*tur*.

III 46 « Illa est, impie Antoni, mortis damna*tio*, ubi voluntatis tenetur adsen*sio*.

III 33 « Illa vero ingentem sibi *adesse* credens gaudi*um*, ubi nullum humanum *esse* consolantis affec*tum*.

Ce dernier exemple est surtout remarquable, parce que pour avoir la rime « gaudi*um*, affec*tum* », l'auteur s'est permis une proposition infinitive tout à fait extraordinaire dans la proposition relative *ubi* etc...

Depuis longtemps déjà, il n'y avait plus grande différence entre la langue de la poésie et celle de la prose; les plus belles et les plus hardies images des poètes étaient passées dans l'usage ordinaire; à force d'être employées, elles ne firent plus la même impression; alors, on se mit martel en tête pour en chercher de nouvelles, qui furent souvent d'une exagération puérile; parfois cependant, elles ne manquent pas d'un certain charme :

I 31 « At ubi ventum est ut *cubiculi* adirentur *secreta silentia* ». cf. Lucrèce, IV, 461 : « Severa silentia noctis ». Ovide. Métam, VII, 184 : « Per muta silentia noctis. »
II 10 « *Fidei* infringere non valuit *murum.* »
Cf. Ovide. Métam, XIII, 280 : « Graium *murus* Achilles. »
II 26 « Quibus prosequar fluminibus lacrimarum? » (cf. II, 33, III, 64).
Cf. Virgile. Enéide, I, 465. « *Largo*que humectat *flumine* vultum. »
III 43 « Imbribus lacrimarum. »
Cf. Ovide. Tristes, I, 3, 18. « *Imbre* per indignas usque cadente genas. »
II 36 « Per gladios acutos petrarum caput conterebatur » =per petras ut gladii acutas.
II 5 « Populus ut ignis exarsit. » Cf. II, 47, III, 37.
Cf. Virgile. Enéide, II, 575. « Exarsere ignes animo ».

Parlant d'un evêque qui recite des prières pour bénir l'eau baptismale, Victor dit qu'il était « Pulsans singultibus cælum. » (II, 50.)

III 23 « Verberans eum nutibus oculorum. »
III 24 « Cursum palmiferum (=martyrium) consummavit. »
III 28 « Confortavit germanum ad prælium passionis. »
III 55 « Indulgentiae caelestis pluvia » =la pluie envoyée par le ciel.
III 58 « Expirantium funera » =les cadavres, les morts.
Cf. Virgile. En., IX, 491. « Cum semel infernas intrarunt *funera* leges. »
Horace. Odes, I, 28. 19. « Mixta senum ac juvenum densentur *funera.* »
Properce. I, 17, 8. « Haeccine parva meum *funus* arena teget. »
I 18 « *Rabido* respondisse *ore* probatur. »
Cf. Virgile. Enéide, VI, 80 et 102.
I 3 Arbusta fructifera =arbores.
II 19 « Tempestatis sonivago flatu. »
III 39 « Minacibus separans gladiis. »

L'émotion s'empara surtout de l'auteur quand il arle de la *rebaptizatio.* Voici comment il s'exprime à son sujet :

I 33 « Rebaptizationis caenum. »
II 29 « Diluvium rebaptizationis. »
III 46 « Aqua mendax. »
III 47 « Fallacis aquae gladius. »

III 47 « Ut adduceret... jugulandos » (=rebaptizandos).
III 48 « Imber igneus et fulmineus. »
III 55 « Caenosi gurgitis aqua ignis et sulphuris. »

Victor a souvent recours *aux comparaisons*, aux métaphores ; parmi elles, s'il en est qui sont d'un goût douteux, il y en a d'autres qui sont assez gracieuses.

III 21 « Bestia illa, sanguinem sitiens innocentum. »
III 42 « Qui ut bestia insatiabilis, catholicorum sitiens sanguinem, huc illucque ad rapiendum rugiens excurrebat. »
I 6 « Plerumque (=plurimis) aquam maximam, aliis acetum... *tanquam utribus inbutis*, porrigebant. »
I 7 « Sacerdotibus et inlustribus onera ingentia ut camelis vel aliis generibus jumentorum imponere. »
II 36 « Eos, ligatis pedibus, ut cadavera animalis mortui traherent. »
I 43 « Nervi ut filo aranearum, sancto caelum respiciente, crepabant. »

Ailleurs, Victor compare les Apôtres à des coursiers très rapides dont le Christ s'est servi pour parcourir l'univers et fonder son Église.

III 69 « Estote, apostoli, suffragatores ejus (= ecclesiæ) quam ut congregatores, universum orbem, *ascendente in vobis domino, ut equi velocissimi*, cursitastis. »

S. Augustin est qualifié : « Illud eloquentiæ quod ubertim per omnes campos ecclesiae decurrebat flumen. »

Son éloquence est dite : « Dulcedo suavitatis dulcius propinata » (I 11).

Dans les comparaisons suivantes, d'une inspiration tout à fait chrétienne, l'auteur, bien qu'influencé encore par la rhétorique, est assez gracieux.

I 27 « Dominus passerem suum (= episcopum) de manibus accipitrum (= persecutorum) voluit liberare. »
I 21 « Ego mola catholicae (= ecclesiae) matris commolitus et cribro examinationis ut simula munda purgatus. »

Il compare de même les confesseurs à des grains très précieux de froment. « Jactantur confessores Christi super invicem ut grana pretiosissima frumentorum » (II 31).

Il arrive que Victor continue longuement ses comparaisons. Ainsi s'inspirant de la parabole de la semence, il dit des païens amenés à la Foi par les exhortations des catholiques exilés : « Cogitatur quid fieret, ut *ager jam cultus et egraminatus vomere* praedicationis evangelicum susciperet semen, et *imbre* sacri baptismatis *rigaretur* » (I 36).

Pour montrer la constance du peuple catholique au milieu des persécutions, l'auteur dira : « Dei populus in fide consistens, ut examina apum cereas aedificans mansiones, crescendo melleis fidei calculis firmabatur. »

Celui qui se convertit « gagne » son âme; l'entretien qui a amené la conversion est appelé un « *commercium* », et la Foi qui est le prix de la conversion, est un « trésor ».

I 32 « Ita factum est ut adolescens suam animam *lucraretur;* nesciente Wandalo spiritalis secreti *commercium*, compunctus atque mutatus Martiniamis etiam suis fratribus persuasit, ut *thesaurum* quod invenerat, haberent utpote germani communem. »

Enfin, voici une comparaison tirée de l'art militaire : c'est un martyr qui parle à son bourreau : « Sed et posteaquam catenis vinxisti et oris januam obpilasti, in *prætorio cordis*, violentiae meae, scribentibus angelis, gesta confeci et lectitando *imperatori* meo (= Christo) transmisi. » Peut-être. Victor a t-il songé au mot « *pilum* » en employant le Verbe « obpilare. »

Nous pouvons rattacher au coloris poétique du discours, l'emploi de *périphrases* recherchées et qui vont parfois jusqu'au baroque.

I 7 Arx capitis (= caput).
III 31 Arx cerebri.
III 46 Oris janua... prætorium cordis.
I 7 « Senilis maturitas » (= senectus).
I 20 « Spurcitia furfuris » (= furfur).
III 55 Pampinea virgulta = panpini.

L'expression suivante fera sourire « adversarius naribus natus est foctor » (II, 18), mais que dire du ton solennel que prend Victor pour exprimer cette simple idée : « c'était au soir ». « Quando jam sol diei explicans curs*um*, *nocturnis tenebris* ordinem daret et loc*um*. »

d) Les jeux de mots et la Paronomase.

Les jeux de mots et la paronomase ont été fort recherchés par les rhéteurs et par les auteurs chrétiens qui les imitaient. St-Cyprien dira par exemple : (De habitu virg. 17) « deum videre non poteris, quando oculi tibi non sunt quos Deus *fecit* sed quos diabolus *infecit.* » St-Augustin : « Cetera *onerant*, non *honorant* » (sermon, 85, 5); Dic « habeo » sed « ab eo. » Les noms propres se prêtaient souvent très bien à ces traits

d'esprit; écoutez le grand évêque d'Hippone célébrer Stes Félicité et Perpétue : « *Perpetua et Felicitas*, coronis martyrii decoratæ, *perpetua felicitate* floruerunt » (1).

Victor de Vite cède encore ici au goût général.

I 29 « *Paulus* Sinnaritanus, *vere merito et nomine Paulus.* »

I 49 « Sed ille (=*Saturus*) Adam non fuit, qui inlecebrosa vetitae arboris poma contingeret, quia non *Indigens*, sed *Saturus* vocabatur; *saturatus* ab ubertate domus dei. »

Afin de continuer le plus loin possible le jeu de mots, Victor n'a pas craint de changer légèrement le texte des Livres saints qu'il cite : « *inebriabuntur* ab ubertate domus dei. »

II 47 « Hic *visitatur* a domino diciturque ei per *visum* : dies enim *Epifaniorum inlucescebat.* »

III 26 « Quaedam matrona *auctrix sui nominis*, *Victoria.* »

I 30 « (Maxima) corpore simul et corde decora. »

I 50 « Totum ei *tulerunt* (=sustulerunt), stolam tamen baptismatis *auferre* non potuerunt. »

II 54 « Et cum *talia* et *alia* dicerentur. »

III 1 « Insanientes vocibus *inferendis* graviter que *ferentes*... »

III 23 « Ne *veniens* invitator vestem non *inveniat* nuptialem. »

III 49 « *Matre* sine verecundia *matronali* solutis crinibus... currente. »

III 59 « Sed exiens unusquisque non ubi *voluit* sed ubi *valuit.* »

e) **L'oxymoron.**

L'oxymoron est une figure assez rare chez tous les auteurs; Victor de Vita en offre deux exemples.

« Formidarem, mulier, si sola esset hujus vitæ *amara dulcedo.* » (I, 50.)

« *Animata cadavera* » (III, 60).

Cf. Augustin. « Quædam *indocta doctrina* » (2).

f) **L'antithèse.**

L'antithèse a toujours été la figure de prédilection des sophistes et des

(1) Cf. Régnier. *Latinité des sermons de St-Aug.* Paris. 1886, p. 118 seq.
(2) Régnier. *Latin des sermons de St-Aug.* I, 20 suiv.

rhéteurs, ainsi que des auteurs chrétiens ; elle est souvent renforcée par le parallélisme des propositions et la rime.

Parmi les nombreux passages antithétiques, que j'ai trouvés dans Victor de Vita, je citerai les suivants :

I 31 Martinianus adolescentulorum saecularium more conjugium affec*tabat,* | Maxima namque (= δὲ) jam Deo sacrata humanas nuptias refu*tabat.*

Ibid. : « Nec possum humanum sortire conjug*ium*,
habens jam cælestem et verum spon*sum*.

II 46 Quæ res | non ipsis aliquod præstitit benefi*cium*,
sed nobis maximum contulit lu*crum*.

III 67 « Videte Africam totam |
dudum tantarum ecclesiarum cuneis ful*tam*,
nunc ab omnibus deso*latam*,
tantis ordinibus sacerdotum *ornatam*,
modo sedentem viduam et *objectam*.

III 40 Factum est | ut nec aetas minor deficeret in dolo*re*
et magis animus cresceret roboratus in fi*de*.

g) **L'anaphore.**

L'anaphore est très commune chez Victor; on la trouve beaucoup plus fréquemment que le chiasme.

Ici encore le parallélisme des propositions est souvent des plus rigoureux et la rime ne fait pas défaut.

I 6 « Non infirmior sexus,
non consideratio nobilita*tis*,
non reverentia sacerdota*lis*,
crudeles animos mitigabat.

I 25 « Mariti ab uxori*bus*,
liberi a parenti*bus*,
separabantur. »

II 28 « Christiani sumus,
Catholici sumus. »

III 17 « Christiani sumus,
Episcopi sumus. »

III 16 « Quare traducimur,
Quare differimur? »

III 31 Alios sine manibus,
alios sine oculis,
Alios absque pedibus,
Alios truncos naribus auribusque intendas.

III 40 « Una de*gunt*,
simul vescun*tur*,
pariter psall*unt*, simul in domino glorian*tur*.

III 63 « Quare suspendia, quare ign*es*,
Quare ungulae simul et cruc*es*?
Quare arianorum serpentina prol*es*
Contra innocent*es* | genera talia tormentorum inven*it*,
qualia nec ipse Mezentius exquisiv*it*. »

h) **L'élément musical, l'isokolon et le parallélisme.**

Les langues anciennes étaient très musicales, et les Grecs et les Romains qui avaient l'oreille très fine, très sensible, exigeaient que leurs orateurs eussent le plus grand respect pour l'euphonie; ils demandaient une sorte de chant dans le discours, et ce *cantus obscurior* dont parle Cicéron (1), devait varier d'après les émotions, les sentiments qu'on voulait exciter. Il en était encore ainsi à la fin de l'antiquité, comme nous le dit Cassiodore (2).

En vue d'obtenir l'euphonie et de charmer l'oreille, on aimait à faire suivre des mots commençant par des lettres qu'on considérait comme ayant un beau son ou capables de produire de l'effet. C'est ce qu'on a appelé au xve siècle « l'allittération ».

Dans le même but, on employait des mots qui se terminaient par une même désinence : c'est l'homoioteleute avec ses subdivisions. On aimait aussi à finir deux propositions ou deux membres parallèles, par une même syllabe, et alors l'homoioteleute prend le nom de rime.

Victor de Vita est très friand de l'allittération, un peu moins de l'homoioteleute proprement dite, mais il recourt très souvent à la rime. Je traiterai donc également dans ce paragraphe du parallélisme des propositions, l'un des principaux moyens d'obtenir un rythme analogue à celui de la poésie. Ce parallélisme uni à la rime constitue vraiment la caractéristique essentielle du style de notre auteur.

(1) Or. 55 suiv.
(2) Cassiodore. Var. II, 40.

a) *Allittération.*

I 3 *De*vastando *de*populabantur.
I 9 *C*ongregatis in *c*ir*c*uitu *C*astrorum.
I 14 P*rae*terea p*rae*cipere.
I 15 *Ex*poliatos *ex*pelli præcepit.
I 15 Exilio *c*rudeli *c*ontrivit.
I 16 *Ad*didit *ad*huc.
I 43 *C*ujus *c*um diu ac saepius *t*ibias *t*orquendo *t*innientibus *c*onstringerent *c*ordis.
II 9 *C*um *c*apillis omnem pelliculum *c*apitis auferebant. Nonnulli dum fieret statim oculos amiserunt, alii ipso *d*olore *d*efecti. Mulieres vero *p*ost hanc *p*oenam ca*p*itibus *p*elle nudatis *prae*cone *prae*eunte *p*er *p*lateas... ducebantur.
II 47 Fuit in eadem *c*ivitate id est *C*arthagine *q*uidam *c*æ*c*us *c*ivis *c*ivitatique notissimus.
II 54 Strepitum *c*oncitantes *c*alumniari adversarii *c*oeperunt.
Ibid. *C*lamare *c*œpit.
III 59 *Ma*jore *ma*gis inopia torquebantur.
III 60 Major *p*erditio *p*otuit *p*rovenire.

On trouvera plus loin (p. 274 suiv.) dans un passage que je citerai, de nouveaux exemples d'allittération; notons que c'est surtout les lettres *c* et *p* que Victor affectionne.

b) *Parallélisme, isokolon et rime.*

Ces membres parallèles sont des plus remarquables et par leur nombre dans une même phrase, et par leur correspondance souvent très rigoureuse.

I 6 Ibi exaggerabatur ira furor*is*, (13 syllabes.)
ubi honorem conspexerant dignitat*is*. (13 s.)
I 38 Implevit deus desideri*um* nostr*um*, (12 s.)
taliter pervenitur ad regn*um* cælor*um*. (13 s.)
I 47 Sed ille ut columna immobilis, (11 s.)
Christo solidante fortis effect*us* (11 s.)
Confessor revertitur glorios*us*. (11 s.)
Et si martyrem invidus hostis noluit fac*ere* (16 s.)
Confessorem tamen nostrum non potuit viol*are*. (16 s.)
49 Ipsa suis genua complectitur uln*is*, (13 s.)
Sibilans vociferatione draconis. (13 s.)

II 7 Quando jam sol diei explicans curs*um*, (12 s.)
Nocturnis tenebris ordinem daret et loc*um*. (14 s.)
II 10 « In quorum contubernio quidam fuit aridam habens man*um*,
quæ per annos quam plurimos nullum ei praestiterat obsequi*um*.
II 13 « Qui in suo ita crudelis effectus est sacerdo*te*,
Quando nostrae religioni vel nobis parciturus est is*te*?
II 15 Quem tamen in loco latrinarum obsceno conclus*it*,
temporeque multo eum ibi degere statu*it*.
II 18 « Subito, ait, luminis illius concupiscibilis extinctus est fulg*or*,
ac tenebris succedentibus, adversarius naribus natus est fœt*or*.
II 23 Quos postea domibus project*os*,
omnique substantia expoliat*os*.
II 24 Sed hoc aedificium | ubi construere nisus est diabolus,
statim illud destruere dignatus est Christ*us*.
II 30 Conspicimus mulierculam |
sacculum et alia vestimenta portant*em*,
manu infantulum unum tenent*em*,
atque in his sermonibus consolant*em*.
II 33 Exeuntes itaque die dominic*a*,
linita habentes stercoribus vestiment*a*,
facies simul et capit*a*.
II 54 « Illa est semper grata collat*io*,
ubi superba non dominatur elat*io*.
sed ex consensu communi veniTUR,
ut | cognitoribus discerne*ntibus*,
partibus age*ntibus*,
quod verum est agnoscaTUR :
nunc | qui erit cogni*tor*,
qui examina*tor*.
ut libra justitiae | aut bene probata confirmet,
aut prave adsumpta refellat?
III 36 « Non video quod contul*i*.
non cognosco quod ded*i*;
perdidisti militiae clamidem, quam |
in tela virgineorum membrorum decem mensibus tex*ui*,
et tendiculae crucis extendens aqua mund*avi*,
et purpura mei sanguinis decor*avi*.
III 46 Vel superare posset aqua mendax tantae voluntatis proposit*um*,
quem jam homo dei, metantibus lacrimis, miserat in cael*um*.

Ibid. « Quid ultra facere poter*is*,
nisi ut voluntati consentias reg*is?*
Cui habet deum :
Illa est, impie Antoni, mortis damnat*io*,
ubi voluntatis tenetur adsent*io;*
ego fidei meæ tenax,
vocibus confitens crebris,
quod credo et credi*di*,
clamando defen*di*.

III 51 « Ego in nomine Christi catholicus perman*eo*,
nec amittere poter*o* aliquand*o* quod ten*eo*.

III 53 « Si fides dicitur quam tenet*is*,
quid verae fidei membra tantis persecutionibus agitat*is?*
quid vobis cum exilio nostr*o*,
quid vobis cum egenis in saecul*o*,
quorum est vita semper in Christ*o?*

III 62 Quos quantiscumque muneribus fover*is*.
quantiscumque delinier*is* obsequi*is*,
illi aliud nesciunt nisi invidere Roman*is*.

III 63 Quare suspendia, quare ign*es*.
quare ungulae simul et cruc*es?*

Je suis loin d'avoir donné tous les passages analogues, mais ces exemples suffisent à prouver qu'il y a là non un effet du hasard, mais un procédé artistique nettement accusé, évidemment réfléchi. L'auteur a voulu flatter l'oreille, obtenir un rythme analogue à celui du vers.

i) La place des mots.

Victor de Vita a la manie de séparer des mots qu'on voudrait voir unis ou du moins rapprochés. Les rhéteurs faisaient cela pour des motifs de rythme. Je n'ai pu jusqu'à présent découvrir avec certitude la raison, psychologique ou autre, qui guide l'auteur dans ces inversions forcées; je crois cependant pouvoir émettre l'opinion que, généralement, il a simplement pour but d'atteindre l'extraordinaire et de frapper le lecteur; parfois aussi, il y est conduit par la recherche de l'euphonie.

I 11 « *Illud* eloquentiae quod ubertino per omnes campos Ecclesiae decurrebat, ipso metu siccatum est *flumen*.

I 24 Factum est peccatis urguentibus, ut *urbem* ill*am* quond*am* nobilissim*am* atque famos*am* quinto decimo regni sui anno Geisericus caperet *Romam*.

II 8 « Coeperunt Arrianorum episcopi invidia gravi torqueri, *cotidianis* et præcipue eum (= episcopum) Cyrila *calumniis* insectantes.

II 11 « Pietate divina illa arida incolomis confessoris restituta est *manus*.

II 22 « Et cum ita fieret, omnis illa *magnitudo* consumpta est *gregis*.

II 35 In his vocibus et lacrimis *nullus* jam pergere ammissus est *consolator*.

II 38 Ut qui membra aliqua absciderat, *totum* laniando perderet *corpus*.

II 46 « Dum hæc geruntur, imperat ut cum nostræ religionis (viris), *illorum* MENSAM *nullus* COMMUNEM haberet. »

II 50 « Ne tanto miraculo populus excitatus *virum* contereret *qui receperat lumen*.

II 52 « Quousque peritos quosque et doctissimos vi*ros*,
exinde separaret calumniis adpositis enecan*dos*.

III 1 Qui cum noster libell*us*
legeretur oblat*us*.

III 36 « Tunc te aliquando vocatum terribiliter indignatus *exutum stolam* rex conspiciet *nuptialem*.

Les morceaux bien soignés.

Tous les discours et un grand nombre d'épisodes sont laborieusement travaillés. Je donnerai trois extraits pour qu'on puisse juger de la façon dont l'auteur use et abuse des ornements de la poésie et de la rhétorique ; ce sera en même temps une synthèse indirecte de ce que j'ai dit sur son style. On y remarquera surtout le « découpage » de la phrase en petits membres, le parallélisme, la profusion des figures et la couleur poétique.

1° *L'épisode de Martinianus et de Maxima*. Ce sont deux esclaves que leur maître vandale veut unir par le mariage ; Martinianus désire cette union, mais Maxima lui déclare qu'elle a fait vœu de virginité et réussit à le convertir. Cette histoire ressemble étonnamment à celle de Ste-Cécile.

I 30 suiv. « Erat et conserva eorum quaedam, egregi*a*, Christi ancill*a*, nomine Maxim*a*, *cor*pore simul et *cor*de decor*a*. Et quia Martinianus armifactor erat et domino *s*uo *s*atis videbatur (=erat) acceptus, et Maxima universae *do*mui *do*minabatur, credidit (=statuit) Wandalus, ut *f*ideles sibi *m*agis *m*emoratos f*a*ceret f*a*mulos, M*a*rtinianum Maximamque *co*njugali *co*nsortio so*c*iare. Martinianus, adulescentulor*um* sæculari*um* more, conjugi*um* affec*tabat*, Maxima namque (= δὲ) jam deo sacrata hum*an*as nupti*as* refu*tabat*. At ubi ventum est, ut *cubiculi adirentur secretæ*

silentia, et Martinianus nesciens quid *de* illo *de*creverat *d*eus, maritali fiducia quasi *cum con*juge *cu*peret *cu*bitare (= concumbere), *vi*va ei *vo*ce memorat*a* famul*a* Christi respondit : « Christ*o* eg*o*, o Martiniane frater, *m*embra *mei* corporis dedicavi, nec poss*um* human*um* sortire conjugi*um*, habens jam cœlestem et ver*um* spons*um*, etc...

2° *La description de la famine.*

Elle est à lire tout entière; je n'en donnerai que le commencement :

III 55 suiv. « Ex tempestate, facta est incredibilis fames, et cœpit *Africam totam una depopulatione* vastare. *Nullus* tunc adfuit imber, *nulla* prorsus gutta de cœlo profluxit : nec frustra, sed ver*o* et just*o* judici*o* dei, ut ubi persequentibus Arrianis cœnosi gurgi*tis* aqua ign*is* et sulphur*is* bulliebat (= l'eau de la « rebaptizatio »), indulgentiæ coelestis, quae semp*er* a*d*fluent*er ad*erat, pluvia negaretur. Lurida remanserat terrae facies omnis. *Non vitis* tegebatur aestate *panpineis opacata virgultis*, *non sata respersa vultus cespitum* viridabant, *non olea* semper viridis foli*is*que repleta jucund*is*, decoris sui consuetum tegmen habebat, non *pomorum virgulta*, maritante (= fecundante) tellure, *geminas* produxerant *florum*, postea fructus, ut adsolent, editurae (scilicet : pomi). *T*ris*t*ia fuere *te*traque omnia, et *par pe*stilentiae clades Africam confuderat omnem. *Non hominibus, non jumentis*, germinantis herbae ediderat tellus omnino virorem. Aruerant dudum currentium impetu præcipiti alvei fluminum, fontiumque crispantes, perennitate subtracta, pariter siccaverant venae. »

3° On a vu plus haut le ton que prend Victor en parlant des ariens; c'était l'évêque que nous entendions: voici un spécimen de ce que lui inspire sa colère contre les barbares et contre ceux des Africains qui les soutiennent.

III 62 « Nonnulli qui barbaros diligitis, et eos in condemnationem vestram aliquando laudatis, discutite nomen et intelligite mores. Numquid alio proprio nomine vocitari poterant, nisi ut barbari dicerentur, ferocitatis utique, crudelitatis et terroris vocabulum possidentes? Quos quantiscumque muneribus foveris, quantiscumque delinieris obsequiis, illi aliud nesciunt nisi invidere Romanis. Et quantum ad eorum adtinet voluntatem, semper cupiunt splendorem et genus Romani nominis nebulare; nec ullum Romanorum omnino desiderant vivere, et ubi adhuc noscuntur parcere subjectis, ad utendum servitiis illorum parcunt; nam nullum dilexerunt aliquando Romanum ».

Avais-je raison de dire que Victor avait bien profité des leçons que lui avait données son professeur de rhétorique ou mieux de déclamation?

SÉMINAIRE HISTORIQUE.

ANNÉE 1900-1901.

Présidents d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université;

Mgr Abbeloos, recteur magnifique honoraire de l'Université.

Président : M. L'abbé Cauchie, professeur d'histoire.

Vice-président : M. L'abbé Maere. professeur extraordinaire.

Secrétaires-rapporteurs : M. L'abbé Voisin, Guillaume, docteur en théologie.

M. Barbe, Paul, candidat en droit.

M. L'abbé Claeys Boúúaert, Fernand, bachelier en droit canon.

Ont pris part aux travaux :

I. CONFÉRENCES HISTORIQUES, A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

MM. L'abbé Labeau, Adelson, licencié en théologie.
L'abbé Outtier, Gaston, licencié en théologie.
L'abbé Schroeyers, Joseph, licencié en théologie.
L'abbé Van Roey, Ernest, licencié en théologie.
L'abbé Claeys Boúúaert, Fernand, bachelier en droit canon.
L'abbé De Jongh, Henri, bachelier en théologie.
L'abbé Hosten, Edmond, bachelier en théologie.
L'abbé Rasneur, Gaston, bachelier en théologie.
L'abbé Allossery, Paul, bachelier en droit canon.
L'abbé Commissaris, Antoine, bachelier en théologie.
L'abbé De Bienne, Joseph, bachelier en droit canon.
L'abbé De Meester, Alphonse, bachelier en droit canon.
L'abbé Frutsaert, Emile, bachelier en théologie.
L'abbé Sorée, Camille, bachelier en théologie.
L'abbé Vaes, Maurice, bachelier en théologie.
L'abbé Van Brabandt, Théophile, bachelier en théologie.

MM. L'abbé Van Crombrugghe, Camille, bachelier en théologie.
L'abbé Van Oppenraaij, Jean, bachelier en droit canon.
L'abbé Andriessens, Philippe, étudiant en théologie.
L'abbé Buchet, Edgar, étudiant en théologie.
L'abbé Clausset, Edmond, étudiant en théologie.
L'abbé Faelens, Gaston, étudiant en théologie.
L'abbé Soetaert, Arthur, étudiant en théologie.
L'abbé Van Oppenraaij, Théodore, étudiant en théologie.
L'abbé Veranneman, Louis, étudiant en théologie.
L'abbé De Cooman, Joseph, étudiant en droit canon.
L'abbé Le Comte, Emile, étudiant en droit canon.

II. TRAVAUX PRATIQUES SUR LES INSTITUTIONS DU MOYEN AGE A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

MM. L'abbé Van Battel, J., président du collège Juste Lipse.
Terlinden, Charles, docteur en droit.
Schellekens, Adrien, docteur en droit.
L'abbé Paquay, J.-B., professeur au Petit Séminaire de St-Trond.
L'abbé De Wolf, Louis, candidat en philosophie et lettres.
Van Bleyenberghe, Désiré, candidat en philosophie et lettres.
Weemaes, René, candidat en philosophie et lettres.

III. EXERCICES CRITIQUES SUR LES SOURCES, A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

MM. L'abbé Allossery, Paul, bachelier en droit canon.
L'abbé De Bienne, Joseph, bachelier en droit canon.
L'abbé De Meester, Alphonse, bachelier en droit canon.
L'abbé Van Oppenraaij, Jean, bachelier en droit canon.
L'abbé De Cooman, Joseph, étudiant en droit canon.
L'abbé Le Comte, Emile, étudiant en droit canon.
Goemans, Louis, candidat en philosophie et lettres.
Weemaes, René, candidat en philosophie et lettres.
Bogaerts, Gustave, étudiant en philosophie et lettres.
Hinderyckx, Edmond, étudiant en philosophie et lettres.
L'abbé Vermeirsch, Léonce, étudiant en philosophie et lettres.

———

RAPPORT
sur les travaux du SÉMINAIRE HISTORIQUE pendant l'année académique 1900-1901.

I.

Conférences historiques.

(Rapport de M. l'abbé Voisin.)

Après avoir consacré trois ans à l'étude des origines chrétiennes, nous avons abordé, en 1900-1901, la seconde période de l'antiquité chrétienne. Les leçons théoriques de 1899-1900 avaient, en effet, eu pour objet l'histoire de l'Église durant cette période, précédée d'un aperçu sur l'ensemble des sources.

Dès lors, conformément aux traditions de notre section, pour approfondir certains points du cours aux conférences historiques, il importait avant tout de prendre contact avec la littérature et les principales sources qui concernent cette période. Plusieurs membres de nos Conférences ont exposé brièvement les mérites et les défauts d'un certain nombre d'ouvrages modernes. Quant aux sources ou recueils de sources, MM. Sorée et Van Brabandt nous ont fait connaître la grande collection des *Monumenta Germaniæ historica*. Le *Liber Pontificalis* a été étudié par M. Frutsaert; le *Martyrologe hiéronymien* par M. Commissaris; le *Testamentum Domini et les écrits apparentés* par M. De Jongh. M. De Meester a examiné la provenance de la *Donation de Constantin*. M. Van Crombrugge a discuté la valeur des récits sur l'*Invention de la Sainte Croix par Ste-Hélène*. D'autre part, M. Vaes s'est attaché à une partie plus vaste de l'histoire : les vicissitudes de l'*Eglise d'Afrique de l'an 300 à la restauration byzantine en 533*.

Dans son étude sur le *Liber Pontificalis* (1), M. Frutsaert s'inspire prin-

(1) **Editions récentes :** L. Duchesne, *Le Liber Pontificalis*. Texte, introduction et commentaire. 2 vol. Paris, 1886-1892; *Gesta Pontificum Romanorum*, t. I, *Libri pontificalis pars prior*, éd. Th. Mommsen, dans

cipalement des savants travaux de Mgr Duchesne et se rallie en général aux conclusions de l'illustre historien. Le texte actuel du L. P., représenté par deux familles de mss., n'est que le remaniement d'une première rédaction dont il reste deux abrégés. Suivant Mommsen, les deux éditions sont postérieures à Grégoire Ier (590-604); et il n'est pas prouvé qu'il y ait eu une édition terminée à Félix IV (526-530). Le P. Grisar pense que la première édition fut achevée d'un trait sous Boniface II. Cette première édition, dit Mgr Duchesne, se terminait à Félix IV; on la commença sous Hormisdas (514-523) et elle n'est certainement pas postérieure au pontificat de Boniface II (530-532). Ce sont surtout les critères externes qui aident à fixer cette date : l'utilisation du L. P. par des écrits datés permet d'établir le *terminus ad quem;* le *terminus a quo* nous est indiqué par l'emploi que L. P. fait de sources datées. L'analyse interne du *Liber Pontificalis* conduit au même résultat. En effet, les tendances du rédacteur trahissent la période gothique de l'histoire de Rome; on constate dans les renseignements de multiples erreurs jusqu'au pontificat de S. Léon (440-461); ces erreurs diminuent jusqu'à Anastase II (496-498), puis disparaissent complètement. Enfin, c'est manifestement une main contemporaine qui a écrit les notices des papes depuis Anastase II jusqu'à Félix IV (526-530). Ce fut une séance grandement intéressante et des plus instructives que celle où M. Frutsaert tenta, à la suite de Mgr Duchesne, de reconstituer les sources du L. P. et d'établir la filiation des manuscrits. Les nombreuses objections soulevées contre son procédé attestent que l'auditoire n'était pas étranger à cette branche difficile de la science historique. Nous devons à la vérité de dire que le conférencier sut résoudre ces objections de manière à emporter tous les suffrages. L'édition du L. P. par Mgr Duchesne est incontestablement la plus utile, grâce surtout aux notes précieuses qui l'accompagnent. L'*apparatus criticus* des mss. est meilleur dans celle de Mommsen, parue du reste douze ans après la précédente; mais le fait qu'un des plus grands historiens de l'Allemagne

les MGH. Berlin, 1898. — **Etudes critiques.** Voir surtout l'introduction ou les prolégomènes aux deux éditions mentionnées, où l'on trouvera indiquée la littérature du sujet, notamment les travaux de E. SCHELSTRAETE, R. LIPSIUS, G. WAITZ. Ajoutez : L. DUCHESNE, *La nouvelle édition du Liber Pontificalis* dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, t. XVIII, p. 381-417. Paris, 1898; H. GRISAR, *Il libro pontificalis sino al secolo IX* dans ses *Analecta romana*, t. I, pp. 1-25. Rome, 1899.

contemporaine n'a pu apporter que cette seule amélioration à l'œuvre du savant français n'est-il pas un éclatant hommage rendu à la science de ce dernier (1)?

Le *Martyrologe hiéronymien* (2) est le plus ancien qui nous soit conservé de l'Occident. Dès le IIIe siècle, on posséda des calendriers ou listes contenant les anniversaires des martyrs, les translations des reliques, les anniversaires des saints confesseurs, les dédicaces des églises, les anniversaires de l'ordination, de la mort et des funérailles des évêques. Les martyrologes ne sont autre chose que des calendriers réunis et développés. Celui d'Usuard, de 875, devint d'un usage général; c'est le martyrologe romain, dont la dernière édition officielle date du pontificat de Pie IX en 1873. On sait que sur cette question du martyrologe hiéronymien une vive controverse a surgi entre un savant allemand, M. Krusch et l'éminent directeur de l'Ecole française de Rome. M. Krusch prétend que son adversaire ne prouve pas suffisamment l'existence d'une recension italienne du martyrologe; quant à la recension française, elle date d'après lui de 627 ou 628 et provient de Luxeuil. Après un examen approfondi de la question, M. COMMISSARIS estime que les conclusions de Mgr Duchesne semblent s'imposer. Le martyrologe hiéronymien est une compilation faite au Ve siècle (1re moitié) dans l'Italie septentrionale, compilation d'un calendrier romain allant jusqu'en 422, d'un martyro-

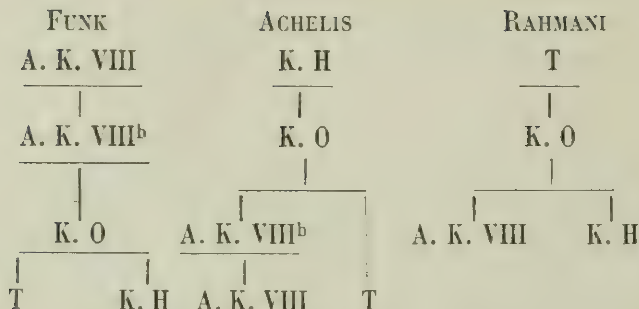
(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. DE JONGH.

(2) **Edition :** *Martyrologium hieronynimianum*, éd. L. DUCHESNE et J. B. DE ROSSI dans les *Acta sanctorum*, t. II de novembre, Bruxelles, 1894.— **Etudes critiques :** Prolégomènes de L. DUCHESNE à l'édition citée. Sur la controverse soulevée à cette occasion par M. B. Krusch contre Duchesne, v. *Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici et antiquorum aliquot*, t. III, éd. B. KRUSCH, dans MGH. Hannovre, 1896; les articles de cet auteur dans le *Neues Archiv*, t. XX (1895), XXIV (1898), XXV (1900), XXVI (1901) et dans les *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, t. XXI (1900); d'autre part les articles de Mgr DUCHESNE dans les *Analecta Bollandiana*, t. XVII (1898) et dans le *Bulletin critique*, 2e série, t. III (1897), V (1899) et VI (1900). A consulter aussi les articles de Dom I. WEITH dans les *Studien und Mittheilungen aus dem benedictiner-und dem cistercienser Orden*, t. XVII (1896) et dans les *Historisch-politische Blätter*, t. CXVI (1895) et CXVII (1896); H. ACHELIS, *Die Martyrologien, ihre Geschichte und ihr Werth*. Berlin, 1900.

loge grec de la fin du IVe siècle, de listes africaines et italiennes. Cette compilation, enrichie d'éléments français, eut une rédaction à Auxerre à la fin du VIe siècle, rédaction d'où proviennent tous les manuscrits que nous possédons.

La découverte et la publication, en 1899, du *Testamentum Domini*, par Mgr Rahmani, donne un regain d'actualité au problème débattu pendant ces dernières années entre MM. Funk et Achelis : il s'agit de déterminer la dépendance littéraire qui existe entre le Testament (T), les Canons d'Hippolyte (K. H), le Règlement égyptien (K. O), le VIIIe livre des Constitutions apostoliques (A. K. VIII) et le texte parallèle au VIIIe livre des Constitutions apostoliques (A. K. VIIIb) (1). Il y a évidemment dépendance littéraire entre ces différents écrits, mais tous ne la conçoivent pas de la même manière :

(1) Le **texte** de K. H. et de K. O. et les parties parallèles de A. K. VIII*b* et A. K. VIII dans H. ACHELIS, *Die Kanones Hippolyti (Texte und Untersuchungen*, VI, 4, p. 38-137). Leipzig, 1891 ; le texte de K. H. est également donné dans Mgr DUCHESNE, *Origines du Culte chrétien*, p. 505-521, 2e éd. Paris, 1898 ; un nouveau texte de K. H. dans W. RIEDEL, *Die Kirchenrechtsquellen des Patriarchats Alexandrien*, p. 200-230. Leipzig, 1900 ; des fragments d'une ancienne version latine de K. O. dans E. HAULER, *Didascaliae Apostolorum fragmenta Veronensia latina. Accedunt canonum qui dicuntur Apostolorum et Ægyptiorum reliquiae*, p. 101-121. Leipzig, 1900 ; le texte de T. dans J. E. RAHMANI, *Testamentum Domini Nostri Jesu Christi*. Mayence, 1899. Les principaux travaux se rapportant à cette publication sont énumérés dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. I (1900), p. 102, 352, 593, 794 ; t. II (1901), p. 913. — **Etudes :** H. ACHELIS, *Ouvrage cité* plus haut ; F. X. FUNK, *Die Apostolischen Konstitutionen, eine litterar-historische Untersuchung*. Rottenburg, 1891 ; A. HARNACK dans *Theologische Studien und Kritiken*, 1893, p. 403-427 ; F. X. FUNK dans *Theologische Quartalschrift*, t. LXXV (1893), p. 605-666 ; H. ACHELIS dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XV (1894), p. 1-43 ; F. X. FUNK dans *Historisches Jahrbuch*, 1895, pp. 1-36, 473-509 ; F. X. FUNK, *Das Testament unseres Herrn und die verwandten Schriften*. Mayence, 1901 (*Forschungen zur christlichen Litteratur- und Dogmengeschichte*, II, 1 et 2) ; L. DUCHESNE dans le *Bulletin critique*, 1891, p. 41-46 ; 1892, p. 81-85 ; P. BATIFFOL dans la *Revue historique*, t. XLVIII (1892), p. 384-386 ; t. LIV (1894), p. 144-147, et dans la *Revue biblique*, t. X (1901), p. 252-259 ; DOM MORIN dans la *Revue Bénédictine*, t. XVII (1900), p. 241-246.



« Quiconque s'occupe de la constitution, du culte ou de la discipline de l'Église, dit M. Funk *(Historisches Jahrbuch*, 1895), doit prendre position dans ce débat. Il suffit de jeter un regard sur les travaux de Probst touchant la discipline et le culte, de Kattenbusch concernant le symbole du baptême, pour s'apercevoir que partout on se heurte à nos documents. » M. DE JONGH a tenté d'élucider ce problème, qui semble une insoluble énigme. A cet effet, il examine le développement de la liturgie et du droit ecclésiastique aux premiers siècles, afin de voir à quelle époque et à quelle église ces écrits peuvent appartenir. Mais comme la connaissance que nous avons des premiers siècles est très insuffisante et que, d'autre part, ces écrits de caractère idéal ne répondent pas toujours à la réalité des choses, c'est surtout à la comparaison des textes qu'il a recours. Le compte-rendu détaillé de ces recherches et de ces résultats ne rentre pas dans le cadre d'un rapport; nous espérons d'ailleurs que M. De Jongh livrera bientôt à la publicité son étude si fouillée et très personnelle.

Pour résumer d'un mot son travail, il admet dans les grandes lignes la dépendance telle qu'elle est établie par Achelis, sauf en ce qui regarde les canons d'Hippolyte. Ceux-ci n'ont rien de commun avec les *Philosophoumena;* ils ne sont ni d'Hippolyte ni d'un synode romain. M. De Jongh pense que ces canons proviennent d'Égypte et qu'ils sont très anciens; peut-être sont-ils même antérieurs à Denys d'Alexandrie (1).

La *Donation de Constantin* (2) n'est pas authentique; ce point est déjà

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. HOSTEN.

(2) **Edition :** La meilleure dans BRUNNER und ZEUMER, *Die Constantinische Schenkungsurkunde.* P. II. Der älteste Text, éd. Karl Zeumer (aus Festgaben für R. v. Gneist). Berlin, 1888. — **Etudes modernes :**

mis hors de conteste par Noël Alexandre (*H. E.*, Dissert. XXV) et depuis par Gosselin (*Pouvoir des Papes*, Louvain, 1845). Mais quelle est la provenance de cet ecrit? Contrairement à l'opinion de Grauert (*Hist. Jahrb.*, t. III-IV) qui lui assigne une origine franque, M. De Meester pense avec Brunner (*Die Constantinische Schenkungsurkunde*, Berlin, 1888) qu'il provient de Rome. Les arguments de Grauert ne sont pas convaincants et par contre les critères internes permettent de fixer l'origine romaine de la *Donation*. En effet, les tendances romaines de l'auteur sont manifestes; il connait le cérémonial romano-byzantin en usage à la Cour pontificale; quant à la forme, on peut invoquer les particularités linguistiques du document, la formule de l'eschatocole et spécialement : « *Et suscriptio imperialis* », enfin l'expression de la corroboration : « *Manibus propriis roborantes* ». Ce faux n'est pas l'œuvre d'un pape ni d'un membre de la chancellerie pontificale. Il y a grande diversité d'opinions parmi les critiques touchant la date de sa composition. L'hypothèse de Scheffer-Boichorst, qui y voit une glorification de Constantin et de Sylvestre, glorification que Paul I[er] avait à cœur, semble à M. De Meester la plus probable; il daterait donc des années 757-767 (1).

On sait que, suivant la tradition, sainte Hélène, mère de Constantin, aurait retrouvé, lors d'un pèlerinage à Jérusalem, la croix de Notre-Seigneur, l'inscription et les clous sacrés (2). On invoque à l'appui de cette

Döllinger, *Papstfabeln des Mittelalters*. Munich, 1863; Grauert, *Die Konstantinische Schenkung* (*Historisches Jahrbuch* der Görresgesellschaft, t. III (1882), p. 3-31 : t. IV (1883), pp. 45-96, 525-618, 674-681: Martens, *Die Römische Frage unter Pippin und Karl der Grosse*. Stuttgart, 1881; *Neue Eröterungen über die Römische Frage*. Stuttgart, 1882: *Beleuchtung der neuesten Controversen über die Römische Frage unter Pippin und Karl der Grosse*. Munich, 1898 (Cfr. *Historisches Jahrbuch*, t. XXI (1900), p. 435-447, Ketterer : Weiland, *Die Konstantinische Schenkung* (*Zeitschrift für Kirchenrecht*, t. XXII (1887-1888), pp. 137 ss., 185 ss. : Friedrich, *Die Konstantinische Schenkung*. Nördlingen, 1889: Scheffer-Boichorst, *Neuere Forschungen über die Konstantinische Schenkung* (*Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, t. X (1889), pp. 302 ss., t. XI (1890), pp. 128 ss.); Loening, *Die Entstehung der Konstantinischen Schenkungsurkunde* (*Historische Zeitschrift*, t. LXV (1890), pp. 193-240). — Depuis la conférence de M. De Meester a paru Böhmer, *Die Konstantinische Schenkung* (*Realencyclopedie für Protestantische Theologie und Kirche*, 3e éd., 1901, fasc. 101-102, p. 1-7).

(1) Ce travail a eté critiqué d'office par M. Claeys Bouüaert.

(2) **Sources :** E. Nestle, *De sancta cruce* (Texte syriaque). Berlin, 1889;

tradition les témoignages de saint Cyrille de Jerusalem (Catech. IV et X), de la *Peregrinatio virginis aquit. ad loca sacra*, de saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, Rufin, etc. Mais M. VAN CROMBRUGGHE est d'avis que ces témoignages ne donnent pas la certitude historique. Car les catéchèses de saint Cyrille attestent seulement la présence de la sainte Croix à Jérusalem, et l'authenticité de sa lettre à Constance est révoquée en doute. Quant aux témoignages postérieurs à saint Cyrille, ou bien ils ne sont pas explicites, ou bien ils mêlent au récit quantité de circonstances légendaires; dans tous les cas, leur apparition est fort tardive. A l'encontre de l'historicité de l'Invention de la Croix, Basnage, Rivet et d'autres invoquent le silence d'Eusèbe dans son Histoire ecclésiastique et dans sa Biographie de Constantin, le silence de Constantin dans sa lettre à Macaire, le silence du Pélerin de Bordeaux et l'impossibilité chronologique du fait. Les partisans de l'historicité répondent, il est vrai, que l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe et probablement aussi la lettre de Constantin à Macaire sont antérieures à la date de l'invention; que celle-ci est chronologiquement possible, qu'on peut expliquer le silence du Pélerin de Bordeaux et d'Eusèbe dans sa Biographie de Constantin. Pourtant, ce silence laisse subsister un doute, surtout si on le corrobore par celui du discours qu'Eusèbe prononça lors de la dédicace de la basilique de la Croix. Phillips *(The Doctrine of Addaï)* et Zahn *(Tatian's Diatessaron)* en appellent aussi aux rapports qui existent entre le récit classique, la légende de Protonicé et celle de Judas Cyriacus pour nier l'historicité du récit classique. M. Van Crombrugghe for-

A. HOLDER, *Inventio sanctae crucis* (Textes latin et grec). Leipzig, 1889; S. CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Cathéchèses* 4e et 10e; *Epistola ad Constantium* (MIGNE, PG, XXXIII); *Peregrinatio Virginis Aquitanae ad loca sancta*, éd. GAMURRINI. Rome, 1887; S. JEAN CHRYSOSTOME, *Demonstratio contra Gentiles et Judaeos; Homilia* 85 (MIGNE, PG, LIX); S. AMBROISE, *De obitu Theodosii oratio* (MIGNE, PL, XVI); SOCRATE, HE, I, 17; THÉODORET, HE, I, 17; SOZOMÈNE, HE, II, I. — **Travaux :** Commentaire sur la vie de S. Hélène dans les *Acta Sanctorum*, t. I de mai; L. TIXERONT, *Les Origines de l'Eglise d'Edesse et de la légende d'Abgar*. Paris, 1888; Article de P. LEJAY dans la *Revue critique*, 1890, nº 440; PENNACHI, *De inventa jerosolymis cruce Domini nostri Jesu-Christi*. Rome, 1892; CHRISTOL, *Breve storia della santa croce*. Florence, 1900. — Depuis cette étude a paru : L. DE COMBES, *Enfouissement et découverte de la vraie croix, du Calvaire et du S. Sépulchre. — Sainte Hélène et les reliques de la sainte croix de Jérusalem* (Extraits de *l'Université catholique*, 1901).

mule ainsi ses conclusions sur ce sujet : 1° La dépendance directe entre le récit classique et la légende de Protonicé semble évidente. 2° La dépendance entre le récit classique et les Actes de Judas Cyriacus est admise unanimement ; celle de Judas envers Protonicé est très probable ; conséquemment, les Actes de Cyriacus paraissent être une tentative de conciliation entre le récit classique et la légende de Protonicé. 3° Le récit classique est probablement antérieur à la légende de Protonicé (contre Phillips et Zahn). Par conséquent, autour du récit de l'invention de la Croix par Ste-Hélène se sont formés beaucoup de récits légendaires ; le fait même de cette invention, dans l'état actuel de la question, est à tout le moins douteux (1).

Après ces études sur la critique des sources, nous avons à signaler un travail relatif à l'histoire générale. M. Vaes nous a exposé, à ce point de vue, les vicissitudes de *l'Eglise d'Afrique* de l'an 300 à la restauration byzantine en 533 (2). Cette histoire comprend deux périodes. Jusqu'à l'invasion des Vandales, c'est-à-dire de 300 à 426, l'Eglise et l'Empire sont unis contre les ennemis du christianisme. L'Eglise voit se lever contre elle de terribles adversaires : les Donatistes, les Manichéens et les Pélagiens. Vis-à-vis de ces sectes, les empereurs usent tour à tour de tolérance et de mesures énergiques de répression. Comme le pouvoir civil se trouvait entre les mains de l'aristocratie païenne, le culte païen jouit d'une large liberté jusqu'en 391 ; de là, une grande vitalité du paganisme dans les masses populaires superstitieuses de l'Afrique. De 399 à 407, on accorda au paganisme, pour des raisons politiques et esthétiques une tolérance relative.

La seconde période est celle de la domination vandale (429 à 533). L'Eglise arienne s'établit en Afrique avec l'invasion des barbares. Les rois vandales Geiserich et Hunerich persécutent d'abord les catholiques pour des motifs politiques ; mais bientôt, la haine nationale se double de fanatisme religieux. Dans la suite, il y eut des alternatives de tolérance et de persécution, jusqu'à ce que Justinien ramenât l'union de l'Eglise et

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. Allossery.

(2) **Sources** indiquées dans les **travaux modernes** de Fr. Görres, *Kirche und Staat im Vandalenreich (Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. X (1893), pp. 14-70) ; Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*. Paris, 1896 ; Ferrère, *La situation religieuse de l'Afrique romaine depuis la fin du IVe siècle jusqu'à l'invasion des Vandales*. Paris, 1897.

de l'Empire et intervint activement dans les affaires d'Afrique. Il n'est pas possible de reproduire ici les intéressants aperçus que M. Vaes nous a donnés sur cette période tourmentée de l'histoire de l'Eglise en Afrique.

Les sujets de ce genre, très utiles et pleins d'intérêt pour celui qui les traite, sont parfois arides pour ceux qui en écoutent l'exposé. On a su gré à M. Vaes d'avoir facilité la tâche de ses auditeurs par des digressions placées à propos, par le charme de son style et aussi par les traits d'esprit dont il a su agrémenter sa conférence (1).

Ce rapide coup d'œil jeté sur les travaux de l'exercice 1900-1901 permettra aux lecteurs de l'*Annuaire* de constater la vitalité de nos conférences. Puissent les étudiants en théologie apprécier toujours davantage l'utilité qu'elles leur présentent au point de vue de la formation scientifique et des connaissances à acquérir dans le domaine de l'histoire de l'Eglise !

II.

Travaux pratiques sur les institutions du moyen âge.

(RAPPORT DE M. BARBE.)

A la section du moyen âge, les travaux pratiques ont d'abord porté sur la littérature de l'histoire juridique.

Pour compléter le cours de M. le professeur Cauchie sur les sources de l'histoire du droit, M. TERLINDEN a présenté une étude sur *les sources du droit anglais médiéval.*

Dans une introduction lucide, il a fait ressortir les deux différences profondes qui existent enfre le droit anglais et les droits continentaux ; différence au point de vue de la forme, puisqu'il n'y a ni codes ni textes officiels ; différence au point de vue du développement historique de la législation, qui, a peu près uniforme au début du XIIe siècle, est devenue dans la suite, sous l'influence de la coutume, de la jurisprudence, des ordonnances royales et des statuts des parlements, un véritable labyrinthe juridique.

Le travail de M. Terlinden a consisté à examiner successivement le

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. BUCHET.

rôle et l'influence des quatre grandes sources dont dérive tout droit parvenu à un certain développement : la coutume, les lois, la jurisprudence et les travaux des juristes.

De par la nature même du droit anglais, la coutume en est non seulement comme ailleurs la source la plus ancienne, mais aussi la plus importante. Son existence remonte aux peuplades bretonnes; elle fut tout naturellement influencée par les coutumes danoises et saxonnes lors des invasions qui amenèrent une fusion entre ces divers peuples et déjà sous les rois saxons, on en trouve des rédactions écrites. Les Normands la respectèrent en théorie, mais en fait de nombreuses modifications s'introduisirent. Le droit devint, alors déjà, l'objet d'une science distincte et résista victorieusement au droit romain et au droit canon.

Avec Guillaume le Conquérant s'implanta en Angleterre le droit féodal français. La coutume fut formée complètement dès le XIIIe siècle et le fameux *Domesday Book* est la principale œuvre du travail de codification de Guillaume. Est-il nécessaire d'ajouter qu'au cours des siècles la coutume se développa nécessairement?

Les lois émanées du roi avec l'avis du Parlement s'appellent les statuts. Celles des rois antérieurs à Edouard III rentrent dans la coutume. Ce sont les *statuta vetera;* les autres *(statuta nova)* concernent les objets les plus divers. Ils sont généraux ou personnels, et grandissent avec les siècles en nombre et en importance. Mais leur rédaction prouve de plus en plus la décadence accentuée de l'esprit juridique.

Dans la jurisprudence anglaise, il y a trois sortes d'actes à examiner. 1° Les *Writs* ou *Brevia*, formules qui rappellent celles du préteur en droit romain et qui vont se multipliant avec les relations sociales; 2° les *Records*, actes publics enregistrés concernant les jugements et les instructions qui les ont précédés; ils étaient recueillis par le « Master of the Rolls »; 3° les *Reports*, recueils officiels des Records, destinés à mettre ces derniers à la portée du public. Ils tombèrent en désuétude à partir de Henri VIII; mais ils furent remplacés par des travaux privés.

Les travaux des juristes se produisent en Angleterre dès que le droit y est assez développé pour pouvoir être étudié. Dès la conquête, nous y trouvons les *leges Henrici primi* et les *leges Eduardi confessoris,* travaux anonymes sur le droit saxon et surtout le *Tractatus* de Ranulphe de Granville. Le XIIIe siècle est la meilleure époque de l'histoire juridique de l'Angleterre, « l'âge classique. » Citons surtout les ouvrages de Henry de Bracton, ceux de Britton et enfin le traité anonyme comme sous le nom de la « *Fleta* ». Le XIVe siècle fut une période d'accalmie. Au

xve siècle, un renouveau se produit avec Fortescue, Littleton et Statham. A partir de cette époque commence la décadence qui va s'acccentuant. Au XVIIIe siècle, un seul nom est à citer : c'est celui de Blackstone qui par sa méthode, sa clarté et la profondeur de sa science restera célèbre entre tous.

Avec M. Van Bleyenberghe, nous abordons l'étude même des institutions. Il nous a exposé deux questions concernant le haut moyen âge : d'une part, *les origines du système féodal* d'après une analyse détaillée et critique de Fustel de Coulanges (*Histoire des Institutions politiques de l'Ancienne France. Les origines du système féodal : Le Bénéfice et le Patronat.* Paris, 1890); d'autre part, les résultats d'une étude personnelle sur *les origines de l'abbaye de Lobbes.*

Pour montrer comment les populations de la Gaule sont passées du régime monarchique et administratif de l'Empire romain au régime entièrement opposé de la féodalité, Fustel étudie les trois pratiques sous l'action combinée desquelles s'est élaboré ce changement : le bénéfice, le patronage et l'immunité. Le bénéfice ne remonte pas au droit romain ou au droit germanique; il provient du précaire et comme celui-ci il est essentiellement une faveur à laquelle le concessionnaire n'avait par lui-même aucun droit et qui ne lui en conférait d'ailleurs aucun. L'influence du bénéfice sur la société mérovingienne est énorme : par lui la petite propriété s'est perdue dans la grande et a établi sur une vaste partie du sol la distinction entre la propriété du concédant et la possession du bénéficier.

Ce rapport a passé des terres aux hommes libres pour devenir le patronat, c'est-à-dire une subordination individuelle, libre et personnelle d'un homme à un autre. Cette institution, connue des Gaulois et des Germains, ne formait pas chez eux un élément de la société politique. Le bénéfice était donc à la terre ce que le patronat était à la personne; par le patronat, le recommandé perdait la libre disposition de sa personne et devenait l'homme de son patron; par l'acte de bénéfice, la terre devenait sujette. S'il était rare que le recommandé ne fût pas un bénéficier, il était impossible que le bénéficier ne fût pas un recommandé ou un fidèle.

L'immunité est la troisième institution remarquable de ce régime de transition; elle substituait un lien personnel à un lien légal; les habitants des domaines immunistes deviennent les sujets des grands propriétaires et les grands propriétaires de simples fidèles du roi.

Après avoir développé ces idées de Fustel de Coulanges, M. Van Bleyenberghe a fait ressortir les admirables qualités du livre, tant au point de vue de la conception et de la construction que de la méthode analytique et tout spécialement la magnifique unité logique que l'auteur établit entre ces trois institutions. Outre certaines critiques de détail, M. Van Bleyenberghe s'est élevé surtout contre le romanisme de l'auteur. Tout en disant qu'on ne peut conclure que la féodalité est plus romaine que germanique, Fustel de Coulanges constate qu'il est nécessaire, faute d'autres documents, de rechercher l'origine de ces pratiques dans les institutions romaines et les représente ensuite sous un jour tel, qu'on les prend nécessairement pour de simples continuations de ces institutions : le lien étroit qu'il établit entre les usages des deux sociétés empêche même de concevoir l'action appréciable d'un élément étranger.

En outre, Fustel de Coulanges a négligé de montrer comment le régime féodal est sorti de l'état même de la société : le fief et la vassalité sont des institutions appropriées à une époque essentiellement agricole, où la terre était le seul mode, pour les puissants, de rétribuer leurs fonctionnaires et de s'attacher leurs inférieurs.

*
* *

Après cette étude générale, M. Van Bleyenberghe a choisi comme sujet de ses recherches particulières les origines du monastère de Lobbes (1), une des plus importantes abbayes de notre pays. Voici les résultats de ses premières études. Le principal travail publié jusqu'ici sur cette institution est celui de M. Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre* (Louvain, 1865, 2 vol.). Cette œuvre contient beaucoup de renseignements utiles : il fait honneur à l'esprit de travail de l'auteur, mais il ne répond pas aux exigences actuelles de la science. M. Vos ne connait guère la littérature ni les idées générales; son œuvre ne brille ni par la critique ni par l'ordre.

Les faits saillants de l'histoire primitive de Lobbes sont bien connus. Ce monastère, comme tant d'autres en Belgique, est né du mouvement de restauration chrétienne entreprise à l'époque franque par saint Amand

(1) On trouvera l'énumération des sources et des travaux modernes relatifs à Lobbes dans Dom U. Berlière, *Monasticon belge*, t. I. Maredsous, 1890-1897. Ajoutez : A. Hansay, *Chartes de l'ancienne abbaye de Lobbes*, dans CRH, 5, X, pp. 83-95. Bruxelles, 1900; Dom U. Berlière. *Les anciennes archives de l'abbaye de Lobbes*, *ibidem*, pp. 15-64.

(† vers 661?) et saint Aubert († 669). Son fondateur est saint Landelin (1). Destiné dès sa première enfance à la vie religieuse, celui-ci ne répondit pas à cette attente, mais se mêla à une bande de brigands, dévalisant les voyageurs et pillant les fermes. La mort subite d'un de ses compagnons et un songe le firent changer de vie. Après un triple pélérinage au tombeau des apôtres, il alla vivre auprès de saint Aubert, évêque de Cambrai, puis il se retira à Lobbes avec deux compagnons. De nombreux disciples y accoururent, disposant de leur patrimoine en faveur du monastère naissant qui fut aussi largement gratifié par les propriétaires des environs. Par désir de pauvreté et par amour de la solitude, Landelin vint vivre à Aulne, à trois lieues de Lobbes, lorsqu'il vit sa première fondation affermie : de là, il se rendit à Wallers en Fagne et y fonda une nouvelle communauté. Ces deux monastères devinrent plus tard des dépendances de l'abbaye de Lobbes.

Saint Ursmer († 713), évêque régionnaire qui reçut l'abbaye naissante des mains de Pépin de Herstal († 714) contribua pour une large part à l'augmentation des domaines. Sous saint Ermin († 737), Théoduin († vers 760) et l'évêque Théodulphe († 776), il y eut encore des accroisements considérables. Après l'abbatiat d'Anson (776-800), on ne cite plus de nouvelles acquisitions.

Dans la seconde moitié du IXe siècle, une grande calamité frappe l'abbaye. Hubert, frère de Theutberge répudiée par Lothaire II, roi de Lotharingie (855-869), envahit l'abbaye et après en avoir chassé l'abbé régulier Harbert de Corbie (835-864), il se réserve pour lui et ses soldats la moitié des revenus du domaine. Une renaissance économique suivit la mort d'Hubert : Lothaire s'occupe de la restauration du monastère, en augmente les possessions et ordonne à l'évêque Jean de Cambrai (866-879) de rédiger le polyptique de l'abbaye (868-869).

A la mort de Lothaire, une série de malheurs s'abat sur le monastère. Charles le Chauve, roi de France (840-877), envahit la Lotharingie, s'empare de l'abbaye et la donne à son fils Carloman, déjà abbé de plusieurs autres monastères. Après Carloman, Lobbes passe à Hugues, fils adultérin de Lothaire II et de Waldrade. En 889, le monastère est réuni

(1) S. Landelin mourut à Crespin en 686, d'après MABILLON et GHESQUIÈRE suivis par le P. Dom BERLIÈRE (*Monasticon belge*, t, I, p. 200). — Dans le travail qu'il vient de publier sur *Les sources de l'histoire de France* (I, no 546, p. 155. Paris, 1902), M. AUGUSTE MOLINIER place la mort de Landelin vers 698.

par donation d'Arnulf de Carinthie (887-899) à l'église de Liége, et depuis ce moment la moitie du domaine de Lobbes est définitivement annexée à cette église. L'abbaye n'eut plus d'abbé propre jusqu'en 960. A cette date, Eracle évèque de Liége (959-971) y fit nommer Aletran (960-965). Pendant la durée de sa réunion à l'église de Liége, la situation des domaines fut des plus deplorables.

Si ces faits sont connus, les origines de Lobbes soulèvent cependant plus d'un problème critique. Et d'abord, une controverse a surgi sur la question de savoir si c'est à Landelin ou à Ursmer qu'on doit la fondation d'Aulne et de Wallers. Les *Vitæ Landelini* (1) citent Landelin; Folcuin (2) indique saint Ursmer et rapporte que saint Landelin se retira à Crépin après avoir fondé l'abbaye de Lobbes.

Il est probable que saint Landelin réunit a Aulne et Wallers quelques disciples autour d'un petit oratoire. Après lui, saint Ursmer aura sans doute augmenté le nombre des moines et le domaine de la communauté, consacré l'oratoire, construit des bâtiments. Aussi sa part dans la fondation des monastères aura été plus considérable que celle de Landelin. Quant à la lui attribuer exclusivement, c'est là une pieuse exagération de Folcuin; son zèle semble plus grand pour la gloire de saint Ursmer dont l'abbaye de Lobbes possédait les reliques, que pour celle de saint Landelin dont les restes reposaient ailleurs.

En ces dernières années, la date de l'occupation de l'abbaye de Lobbes par le soi-disant abbé Hubert a également donné lieu à une discussion qui touche à bien des points de l'historiographie et intéresse non seulement le passé de Lobbes, mais aussi l'histoire générale de cette époque troublée.

Jusqu'ici, sur la foi des *Annales Laubienses*, on adoptait généralement sans discussion l'année 864 (3). Dans son importante étude sur *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens* (4), M. Parisot rejette cette date.

(1) AA. SS., t. II de juin, p. 540 svv.

(2) *Gesta abbatum Lobbiensium*, éd. Pertz, MGH, SS. IV, p. 56. Hannovre, 1841.

(3) *Annales Laubienses*, éd. Pertz, MGH, SS. IV, p. 14. Hanovre 1841. Cfr Ernst Dümmler, *Geschichte des Ostfränkischen Reichs*, t. II, p. 109 et n. 3. Leipzig, 1887; Dom U. Berlière, *Monasticon Belge*, t. I, p. 204.

(4) Robert Parisot, *Le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, p. 83 sv. Paris, 1899.

Jl soutient qu'Hubert était déjà abbé de Lobbes avant le 7 mai 846. Voici les raisons qu'il allègue à l'appui de son opinion.

Un diplôme de l'empereur Lothaire I[er] (840-855), du 7 mai 846 (1), mentionne un *Hucbertus venerabilis abba* qui intervient à titre d'intercesseur en faveur d'un vassal du comte Matfrid. Or Hubert ne peut figurer ici en qualité de *venerabilis abba* que comme chef de l'abbaye de Lobbes. En effet, il a été ou successivement ou simultanément abbé de Lobbes, de Saint-Maurice en Valais et de Saint-Martin de Tours; or il ne serait devenu abbé de Saint-Maurice qu'en 856 et de Saint-Martin qu'en 862 (2). D'autre part, d'après M. Parisot, les circonstances générales excluent la vraisemblance d'un séjour d'Hubert à Lobbes en 863-864. En 862, nous le trouvons, dit-il, à Saint-Maurice dans la région située entre le Jura et les Alpes : cette contrée était le centre de sa puissance; c'est là qu'il résiste victorieusement aux troupes de son beau frère Lothaire II, roi de Lotharingie (855-869). A partir de 860 on le trouve également à différentes reprises dans les états du roi de France, Charles le Chauve (840-877), qui le couvre de sa protection contre Lothaire, leur ennemi commun. Que serait-il dès lors allé faire en 863-864 à Lobbes, dans le royaume de son adversaire et bien loin de son duché, où lui-même était fortement établi?

A cette argumentation générale M. Parisot ajoute deux raisons spéciales, tirées du texte des *Gesta abbatum Lobbiensium* (3). Le prédécesseur immédiat d'Hubert, l'abbé Harbert, fut nommé en 835. D'après cette source, l'invasion d'Hubert l'empècha d'achever la construction d'un aqueduc. Cela prouve qu'Harbert ne dut pas conserver longtemps la direction de l'abbaye. De plus, d'après les *Gesta*, ce serait à Lobbes qu'au mépris de ses devoirs, Hubert aurait contracté une union coupable. Or nous savons par Hincmar qu'en 862 c'était chose faite. Il en résulte qu'Hubert devint abbé de Lobbes antérieurement à 864.

Les raisonnements de M, Parisot ne paraissent pas suffisants pour ébranler la donnée des Annales. Il est à noter que nous sommes ici en présence d'un texte précis, écrit à une époque et dans des circonstances bien propres à garantir son autorité.

(1) Cfr Boehmer-Mühlbacher, *Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, n° 1090. Innsbrück, 1889.

(2) Il a été maître aussi de l'abbaye de Luxeuil, mais seulement pendant quelques jours, et cela peu avant l'année 857.

(3) *Folcuini gesta abbatum Lobbiensium* (c. 12) MGH, SS. IV, p. 60.

Un texte important a d'ailleurs échappé à M. Parisot et qui confirme singulièrement l'annaliste de Lobbes. Nous avons dit qu'Hubert a eu comme prédécesseur immédiat à Lobbes l'abbé Harbert de Corbie. Or le *Liber Vitæ* de Remiremont (1) mentionne Harbert comme abbé de Lobbes en 862-863. C'est en effet à cette date qu'a été rédigée la partie du *Liber Vitæ* où figure le nom d'Harbert en qualité d'abbé de Lobbes. M. Ebner est parvenu à fixer cette date avec certitude, et ce fait est d'autant plus important à notre point de vue, que M. Ebner l'a établi sans avoir porté son attention sur l'indication des Annales de Lobbes relative à l'expulsion d'Harbert par Hubert, en 864, alors que cette donnée eût pu le guider dans ses recherches et le confirmer dans son opinion.

Devant la concordance de ces deux textes indépendants, dont l'un est contemporain au sens le plus rigoureux du mot, les arguments de M. Parisot paraissent insuffisants pour renverser leur autorité. Examinons en d'ailleurs la valeur.

Si Hubert est mentionné avec le titre de *venerabilis abba* dans des diplômes du 7 mai 840, il peut parfaitement l'être en qualité d'abbé soit de Saint-Maurice soit de quelque autre abbaye située dans ce pays où M. Parisot avec M. Dümmler lui reconnaît « selon toute probabilité » des domaines. Le ton d'une lettre du pape Benoît III (2), écrite en 857 et pleine de reproches à l'adresse d'Hubert, semble même exclure la possibilité de songer alors à l'abbaye de Lobbes. La dévastation de ce monastère n'y figure nullement dans l'énumération des accusations portées contre Hubert. Ce silence paraît significatif, si on le compare aux reproches précis que contient l'acte pontifical au sujet de la conduite d'Hubert à Saint-Maurice.

On ne peut d'avantage admettre comme décisif l'argument que M. Parisot tire de la situation générale d'Hubert vers 864. Le détail des circonstances ne nous est pas assez connu pour qu'on puisse, à l'encontre de deux textes, conclure à l'impossibilité morale d'un séjour d'Hubert à Lobbes en 864. La difficulté provient sans doute de notre connaissance imparfaite de l'histoire d'Hubert.

(1) A. EBNER, *Der Liber Vitæ und die Necrologien von Remiremont*, dans le *Neues Archiv*, XIX (1894), p. 49 svv.

(2) JAFFÉ, *Regesta Romanorum Pontificum*, 2e éd. par KALTENBRUNNER, EWALD et LŒWENFELD, n. 2669. Leipzig, 1881.

Les deux raisons tirées des *Gesta* de Folcuin ne paraissent pas plus péremptoires. Si Harbert, abbé depuis 835, fut empêché par l'invasion d'Hubert d'achever l'aqueduc dont il avait entrepris la construction, il ne s'ensuit pas que son abbatiat ait été de courte durée et que conséquemment Hubert lui ait succédé avant même 864. Car rien ne dit que cet aqueduc fut commencé dans les premières années de l'abbatiat d'Harbert. Au contraire, Folcuin rapporte que cette œuvre ne fut entreprise que tardivement (1).

De même lorsque Folcuin dit d'Hubert qu'il vécut à Lobbes avec femme et enfants (2), on ne peut y voir « une autre preuve que l'invasion de Lobbes par Hubert ne peut se placer ni en 863 ni 864 » pour le motif que « nous savons par Hincmar que en 862 c'était chose faite » (3). Folcuin ne veut pas marquer ici qu'avant son arrivée à Lobbes, Hubert n'aurait pas encore contracté d'union avec une ou plusieurs femmes, il signale simplement le fait qui le choque, d'un abbé, d'un clerc engagé dans les ordres majeurs et vivant en concubinage, mais sans signifier que cette vie coupable date seulement de cette époque.

Avant de conclure, il n'est pas hors de propos de remarquer que, dans l'examen de cette question chronologique, M. Parisot a négligé aussi bien que ses devanciers deux textes qui peuvent cependant paraître en contradiction avec les Annales et le *Liber Vitæ*. Il est donc indispensable de les examiner.

Tout d'abord un passage des *Gesta abbatum Lobbiensium* donne une date approximative de l'événement en question en ces termes (ch. 12) : « *Fuit autem hic (Hucbertus) tempore quatuor fratrum regum de regno Francorum concertantium vel tempore Lotharii imperatoris qui patrem domnum Ludovicum in carcerem retruserat, et postea Prumia monasterio monachus factus est.* »

A prendre ce texte à la lettre, Folcuin parlerait ici des dissensions qui séparèrent les frères Lothaire I († 855), Pépin († 838), Louis le Germanique († 876), Charles le Chauve († 877) et leur père Louis le Débonnaire († 840) au sujet du partage de l'Empire. C'est la seule époque où

(1) « *Opus præposterum et sero inchoatum* ». *Folcuini Gesta* (c. 12) MGH. SS. IV, 60.

(2) « *Efficitur ad hœc uxorius, liberos procreans* ». *Ibidem.*

(3) On peut ajouter que déjà en 857, Benoit III reproche à Hubert de vivre avec femme et soldats dans un monastère (cfr. *supra*, p. 293, n. 2).

il y ait eu des dissensions entre *quatre frères* rois. Conséquemment il faudrait reporter l'occupation de Lobbes par Hubert antérieurement à l'année 838, date de la mort de Pépin, l'un des quatre frères en question. Cependant, il faut observer que Folcuin ne semble avoir de la chronologie du IXe siècle que des notions très peu précises.

Ainsi il fait succéder à l'abbé Carloman, fils de Charles le Chauve, déposé en 870, Francon évêque de Liége qui n'a gouverné Lobbes que depuis 885 (1). De l'abbé Hugues, fils de Lothaire II et de Waldrade, abbé de 881 à 885 (2), nous ne trouvons au ch. 13 que cette mention : « *Hugo quidam* ». Folcuin ne dit même pas qu'il fut abbé : il aurait contribué, il ne sait à quel titre, avec son père et l'évêque Jean de Cambrai (866-879), à la restauration du monastère. De même il rapporte (c. 14) que Charles le Chauve fut couronné empereur (en 875) après la mort des frères régnant dans les quatre tétrarchies de la *Francia* et après celle de leurs fils.

Il n'est donc pas étonnant que Folcuin ait commis ici une nouvelle erreur chronologique. Lui-même d'ailleurs se montre hésitant dans ses affirmations; il se contente de données vagues. Cette incertitude nous laisse entrevoir la cause de son erreur.

Les dissensions entre Carolingiens remplirent la plus grande partie du IXe siècle et elles avaient commencé avec Lothaire Ier du vivant de Louis le Pieux.

Folcuin n'avait qu'une connaissance imparfaite de ces faits. Il a facilement confondu les discordes entre les fils de Louis le Débonnaire avec les luttes plus ou moins analogues des années postérieures entre Louis le Germanique, Charles le Chauve, Lothaire II, Louis II d'Italie. D'autre part, Lothaire Ier avait joué un rôle prépondérant dans les premières rivalités : il est tout naturel que dès lors Folcuin, parlant de dissensions entre Carolingiens, y ait fait figurer ce nom bien connu.

Une difficulté plus grave résulte d'un diplôme du 15 novembre 889 d'Arnulf de Carinthie (3). Celui-ci y fait allusion à des rapports de vassalité d'Hubert, abbé de Lobbes, avec Carloman, roi de Bavière (876-880), le père même d'Arnulf :

(1) Cfr. DOM BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 201.
(2) *Ibidem*.
(3) MIRÆUS, *Opera diplomatica et historica*, éd. FOPPENS, t. I, p. 650, Louvain, 1723. Cfr BOEHMER-MÜHLBACHER, *ouvrage cité*, n° 1783.

« ... Dedimus (Arnulphus) ipsam abbatiam (Laubias) cum omni integritate sua ad supra nominata sanctissima (i. e. ecclesiam Leodiensem)... velut Harbertus ejusdem ecclesiæ (Laubiensis) abbas tempore prædecessorum nostrorum noscitur tenuisse, ita tamen ut medietatem ejusdem abbatiæ quam Hubertus abbas, ut nunc scimus plus cupiens præesse quam prodesse, monachis solum reliquerat, *reliqua utilitati genitoris nostri regis serviturus*, ipsa prædicta medietate monachi nunquam priventur. »

Il semblerait donc que c'est Carloman de Bavière qui aurait attribué l'abbaye de Lobbes à Hubert. Or, comment Carloman aurait-il pu poser cet acte en 864 ou peu avant?

Les circonstances de la vie de ce prince à cette époque nous sont connues d'une façon assez détaillée (1). Duc, depuis 856, des marches orientales du royaume de son père Louis le Germanique, il se révolte contre lui en 861, fait sa soumission en 862 et il est rétabli dans son gouvernement. En 863, à la suite d'une nouvelle trahison, il est gardé à vue à Ratisbonne; mais vers la fin de l'automne de 864, il trompe la surveillance à laquelle il est soumis, et reprend possession du duché que son père lui a enlevé. Enfin, en février 865, la réconciliation devient définitive et Carloman demeure en possession de la Bavière et des marches orientales.

En présence de ces faits, comment placer vers l'année 864 une donation de l'abbaye de Lobbes à Hubert par Carloman?

Il faut bien l'avouer, la solution du problème est embarassante.

Remarquons cependant que l'invasion par Hubert n'est pas forcément contemporaine d'une intervention de la part de Carloman : elle peut aussi lui être postérieure. Dans ce cas, certes on ne voit pas bien à quel titre Carlomau passe avec Hubert une convention au sujet de l'abbaye de Lobbes; mais la même difficulté existe si on reporte cette convention à une époque quelque peu antérieure à l'occupation de Lobbes par Hubert en 864; cette difficulté serait plus grande encore, si déjà en 846 il avait pris possession de cette abbaye et si l'on place vers ce temps son accord avec Carloman, car celui-ci, né en 829, pouvait-il alors passer cet accord (2)? Si ce passage du diplôme est bien authentique,

(1) V. Boehmer-Mühlbacher, *ouvrage cité*, p. 588.

(2) Cependant la chose en soi n'est pas impossible. On voit à cette époque plusieurs rois jouer un rôle important à l'âge de seize et même de quatorze ans. Ainsi Charles Simple fut sacré à Rheims avant même l'âge de quatorze ans (Cfr. Parisot, p. 146, où plusieurs exemples analogues sont rapportés). Or, s'il faut en croire M. Dümmler *(ouvrage cité*, t. I, p. 173), on

serions-nous en présence d'une allégation d'Arnulf peu conforme aux faits, mais tendant à affirmer sa suzeraineté sur Lobbes en invoquant un droit paternel? Ce n'est guère probable, vu le nombre et la qualité des personnes qui interviennent dans cet acte d'Arnulf.

Dans tous les cas, si l'accord entre Hubert et Carloman est réel, la difficulté de préciser la date et le titre de cette convention provient de l'insuffisance de nos renseignements, mais n'est pas de nature à renverser les données des Annales et du *Liber Vitæ*.

Outre ces controverses entre les historiens modernes pour fixer la chronologie de certains événements sur lesquels les sources sont en désaccord, M. Van Bleyenberghe a examiné la provenance de divers documents.

M. Van Bleyenberghe a d'abord reconnu l'air de famille que présentent deux fausses donations attribuées à Dagobert I († 639), l'une en faveur de Saint-Pierre de Lobbes (*XVI Kal. Maii, anno D. I. 640, ind. XIII*) (1), l'autre au profit de Saint-Pierre et Sainte-Marie de Cambrai (*XVII. Kl. Maias an. D. I. 640, ind. XIIII*) (2). Ces deux faux portent les mêmes signatures et à peu près les mêmes dates.

Une parenté analogue existe également entre trois faux diplômes de Pépin de Herstal, dont deux en faveur de Saint-Pierre de Lobbes en 691 (3) et en 697 (4) et le troisième au profit de Saint-Pierre de Cambrai en 691 (5), et d'autre part le diplôme authentique par lequel Arnulf en 889 réunit l'abbaye de Lobbes à l'évêché de Liége (6).

Reste à examiner la genèse de ces faux et à préciser le degré de parenté qui les unit.

trouve déjà, en 842, Carloman à la tête d'une armée alors qu'il avait à peine treize ans. — Pour fixer son âge il faut se rappeler que son père Louis le Germanique se maria en 827 : il lui naquit d'abord une fille en 828; l'année 829 doit donc être admise comme date extrême de la naissance de son premier fils, Carloman.

(1) MIRÆUS, *Opera diplomatica et historica*, éd. Foppens, t. III, p. 1. Bruxelles, 1734.

(2) *Ibidem*, I, 489.

(3) V. MIRAEUS, *Ouvrage cité*, t. II, p. 1126. Cfr BÖHMER-MÜHLBACHER, n° 7.

(4) V. MIRAEUS, *ouvrage cité*, t. III, p. 283. Cfr BÖHMER-MÜHLBACHER, n° 9.

(5) V. PARDESSUS, *Diplomata, Chartae, Epistolae aliaque instrumenta ad res Gallo-franciscas spectantia*, t. II, p. 219. Paris, 1849. Cfr BÖHMER-MÜHLBACHER, n° 8.

(6) V. *Supra*, p. 295, n° 3.

A la différence des actes précédents, la bulle de Jean XV, du 1er février 990, au profit de Lobbes (1), est bien authentique; mais plusieurs sources se sont méprises sur son destinataire, sa date et son auteur. Les *Annales Laubienses* (2), fait remarquer M. Van Bleyenberghe, portent à l'année 689 que saint Ursmer reçut à cette date en faveur de son abbaye un privilège *datum sibi calendis Februarii per manum Johannis Romanæ sedis bibliothecarii.* D'autre part, une Chronique anonyme de la fin du XIIe siècle confirme ce fait et de plus elle attribue la bulle au pape Sergius (687-701) : celui-ci occupait la chaire pontificale à l'époque du pèlerinage d'Ursmer à Rome et lui aurait donné les insignes reliques de saint Pierre déposées à Lobbes (3).

Ce sont là des données fautives. Il s'agit de la bulle de Jean XV, adressée à Folcuin et datée des calendes de février de l'an 990. Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher des *Annales Laubienses* et de la Chronique anonyme le texte même du document pontifical et notamment la date et la formule qui l'exprime : *per manum Johannis episcopi sanctæ ecclesiæ [Nepesinæ] et bibliothecarii sanctæ sedis.* Cette formule est reproduite presque servilement par l'Annaliste et le Chroniqueur. Or elle serait un anachronisme diplomatique à l'époque du pape Sergius et de saint Ursmer.

La méprise de l'annaliste sur la date et le destinataire s'explique d'ailleurs aisément.

Cette bulle portait interdiction de sépulture dans l'église monastique de Lobbes, parce que c'était là que reposaient les reliques de saint Pierre. Or, c'est saint Ursmer qui avait doté l'église de Lobbes de ces reliques. L'annaliste aura reporté à l'époque de ce saint personnage la bulle où il était question de ces reliques, et cela d'autant plus facilement qu'elle était probablement le plus ancien document pontifical conservé dans les archives de l'abbaye : ainsi c'est à elle que renvoie Innocent II dans une bulle de 1131 (4). Le chroniqueur n'aura pas hésité à la prendre pour un document contemporain de l'époque où saint Ursmer avait rapporté de Rome des reliques de saint Pierre.

(1) Éditée dans Vos, *ouvrage cité*, t. I, 436. Cfr. JAFFÉ RRP, no 3837.

(2) Ad annum 639, éd. PERTZ, MGH, SS. IV, p. 12.

(3) V. les *Monumenta historiæ Lobiensis*, éd. G. WAITZ, MGH, SS. XIV, p. 509. Hannovre, 1883.

(4) Publiée dans MIRÆUS, *ouvrage cité*, t. II, p 1161 et Vos, *ouvrage cité*, t. II, p. 415. Cfr JAFFÉ, RRP, no 7468.

La triple erreur du chroniqueur sur la date, sur le destinataire et sur l'auteur de cette même bulle s'explique plus facilement encore. Il a emprunté les deux premières données à son prédécesseur l'annaliste; il y a ajouté de son propre crû le nom de Sergius (687-701), parce que celui-ci avait occupé le trône pontifical à l'époque même du pélerinage de saint Ursmer.

Le polyptique rédigé en 868-869 sur l'ordre de l'évêque de Cambrai, Jean (1), lors de la reconstitution du domaine de l'abbaye après la mort d'Hubert, est-il bien authentique? M. Van Bleyenberghe se le demande (2).

La toponymie nous offre des formes bien modernes. Cet acte, par exemple, cite parmi les villas « Tainieres » (Taisnières), « Carnieres » (Carnières), Gottignies, « *Wellereille umida* » et (*Wellereille sicca*), alors que Folcuin (c. 31) (3) écrit encore *Villa-Relia*.

Si l'ensemble du polyptique est bien authentique, ces expressions indiquent sûrement ou bien une interpolation d'un écrivain posterieur ou bien un rajeunissement toponymique de l'acte primitif de la part soit d'un copiste soit de l'éditeur.

M. Van Bleyenberghe a finalement relevé une erreur de la Chronique anonyme du XIIe siècle. Lors du premier partage opéré par Arnulf et l'évêque de Liége Francon en 889, il était resté une septentaine de *villae* en propriété à l'abbaye. Or le chroniqueur anonyme (4) attribue à

(1) M. PARISOT (p. 349, n. 3) rejette à bon droit l'opinion de M. Dümmler concernant l'évêque Jean de Cambrai (866-879 d'après M. Parisot, p. 418, n. 5). D'après M. DÜMMLER (t. II, p. 248 et n. 4, p. 284) ce prélat, après la mort d'Hubert, aurait reçu l'abbaye de Lobbes des mains de Lothaire II comme prix de sa fidélité: ce serait alors à titre d'abbé de Lobbes qu'il aurait rédigé le polyptique des biens du monastère. En 870, Charles le Chauve, devenu roi de Lotharingie, aurait suspecté le loyalisme de l'évêque de Cambrai qui ne lui avait pas encore présenté son hommage et lui aurait enlevé l'abbaye de Lobbes pour la donner à son propre fils Carloman. Comme le fait remarquer M. Parisot, aucune source ne dit formellement que Jean eût reçu le monastère de Lobbes : il s'en occupa et fit dresser le polyptique de ses biens : voilà ce que nous font connaître les documents, et rien de plus.

(2) Édité dans VOS, t. I, pp. 419 svv. et depuis par CH. DUVIVIER (*Recherches sur le Hainaut ancien*, pp. 307 svv. Bruxelles, 1865) et A. K. (*Inventaire des villae du monastère de Lobbes* dans les *Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement administratif de Charleroi*, t. II, pp. 83 svv. Mons, 1868).

(3) MGH, SS. IV, p. 71.

(4) MGH, SS. XIV, p. 551.

l'évèque de Liége Eracle une seconde division du domaine de l'abbaye en 960. Il aurait encore fait deux parts du domaine laissé jadis aux moines. Ce domaine aurait été ainsi réduit à une trentaine de *villae*.

Ce récit d'un auteur notablement postérieur à l'événement ne trouve aucun point d'appui dans les sources plus anciennes. Nulle part ailleurs il n'est question de ce second partage. Folcuin, contemporain pourtant d'Eracle, ne fait pas la moindre allusion à un fait d'une telle importance. Cette prétendue spoliation contrasterait, d'ailleurs, avec les sentiments dont l'évèque donna des preuves quand il fit restituer à l'abbaye la villa de Jumet aliéniée en précaire (1).

L'animosité que l'auteur laisse percer en plus d'un endroit de son opuscule contre les évèques de Liége, son désir manifeste d'expliquer la décadence actuelle de l'abbaye par les spoliations dont elle aurait été continuellement victime, le précédent créé par Francon, expliquent suffisamment pourquoi et comment il a légué cette erreur à la postérité.

* * *

Les institutions urbaines ont fourni également matière à d'instructives études. M. Schellekens a analysé et critiqué l'ouvrage de F. Keutgen : *Untersuchungen über den Ursprung der deutschen Stadtverfassung*, Leipzig, 1895. D'après Keutgen, la ville allemande du moyen-âge s'est constituée par l'union intime de deux éléments : une circonscription judiciaire publique jointe à une communauté locale.

La circonscription judiciaire publique est une ancienne centaine revêtue de caractères spéciaux, formée de deux façons diverses. D'une part, dans certaines villles épiscopales naît un droit spécial distinct du droit rural général : un grand nombre de marchands s'y établissent, attirés par les avantages de l'immunité, ils y obtienneut une situation particulière correspondant à leurs besoins spéciaux. D'autre part, des anciens bourgs possèdent le droit spécial du *Burgfriede;* des marchands, puissants d'abord de la protection royale accordée au bourg, ont ensuite conquis un droit particulier qui s'est développé d'après les nécessités économiques.

La communauté locale a son origine éloignée dans la *marca*. Celle-ci a

(1) A. Hansay, *Chartes de l'ancienne abbaye de Lobbes*, CRH, 5, t. X, p. 84.

donné naissance à la communauté rurale qui, à son tour, a engendré la communauté urbaine. Cette dernière ne diffère d'ailleurs de la première que par un droit spécial formé sous l'influence des facteurs économiques. Dans le principe, il y avait pour ces communautés un droit distinct pour les bourgeois, propriétaires libres possédant leurs biens d'après le droit urbain et pour les marchands régis par un droit spécial à cause de leur importance. Avec le développement du droit marchand, il s'est opéré une fusion entre celui-ci et le droit des bourgeois. Cette fusion a amené la constitution du droit urbain.

Cette première partie du travail de Keutgen est relativement courte. Dans la seconde, cet auteur passe en revue les principales théories émises avant lui.

Outre un manque de précision, de clarté et de suite dans les idées de l'auteur, M. Schellekens a surtout fait ressortir la contradiction qui existe dans la théorie personnelle à Keutgen sur l'origine des villes. Lorsque Keutgen explique comment la circonscription judiciaire publique a contribué à la formation des villes, il dit que c'est le droit public et la protection royale qui leur ont donné leur caractère spécifique et leur existence propre; il consacre tout un chapitre à démolir la *Marktrechtstheorie*. Or, dans la seconde partie, lorsqu'il parle de la formation de la communauté locale, il adopte cette théorie en soutenant l'importance de l'action des *mercatores* dont le droit fusionné avec celui des bourgeois a donné naissance au *Stadtrecht* (1).

L'ouvrage de S. Rietschel : *Markt und Stadt in ihrem rechtlichen Verhältnisse* (Leipzig, 1897) a également fait l'objet d'une étude de M. Schellekens. Je me contenterai de citer ici les deux points auxquels il a ramené la thèse de l'historien allemand, sans entrer plus avant dans l'exposé des détails de son travail.

Le premier c'est que le besoin de sécurité a joué dans la naissance des villes un rôle prépondérant; le second, que le droit marchand, en se développant d'abord sous l'égide de cette sécurité, a formé le droit urbain et a imposé ce droit nouveau à toute l'ancienne localité.

Pour terminer, nous rappellerons que nos séances ont été constam-

(1) Parmi les appréciations dont le travail de Keutgen et celui de Rietschel ont été l'objet dans la presse historique, on peut surtout citer : H. Pirenne, *Villes, marchés et marchands au moyen âge* dans la *Revue historique*, t. LXVII, pp. 59-70. Paris, 1898.

ment honorées de la présence de M. l'abbé Van Battel, président du collège Juste-Lipse et actuellement professeur de géographie. A diverses reprises, il nous a présenté les intéressants résultats de ses recherches personnelles sur la répartition des groupes politiques et religieux dans les anciens Pays-Bas.

III.

Exercices pratiques sur les sources à la Faculté de Théologie.

(Rapport de M. l'abbé F. Claeys Boúúaert.)

Notre dernier rapport était consacré à l'étude de quelques relations inédites, composées par les nonces de Flandre, sous le règne d'Albert et d'Isabelle (1).

Pendant l'année qui vient de s'écouler, sans perdre de vue ces relations, notre section s'est principalement occupée sous la direction de M. Maere, des instructions que ces mêmes nonces ont reçues de la Cour de Rome. Il est inutile d'insister sur l'intérêt qu'offrent ces documents pour la connaissance de l'histoire religieuse de la Belgique. Dès les premiers temps de son existence, la nonciature de Bruxelles joua un rôle marquant dans les affaires intérieures du pays; elle intervint aussi pour une large part dans les rapports des Pays-Bas avec l'étranger. Les circonstances favorisaient la liberté d'action des envoyés du Saint-Siège : ils bénéficiaient de la restauration matérielle et morale dont nos provinces jouirent sous le règne des archiducs. Leurs qualités personnelles ajoutaient encore à leur autorité; c'étaient, pour la plupart, des hommes d'élite qui avaient fait leurs preuves dans de hautes fonctions ecclésiastiques. Pour n'en citer qu'un seul, rappelons que le troisième titulaire de notre nonciature nationale fut Guido Bentivoglio, plus tard nonce à Paris et cardinal, l'érudit et élégant historien des guerres de Flandre.

Un travail préliminaire s'imposait pour nous permettre d'étudier avec fruit les documents que nous avions sous la main : il fallait d'abord acquérir une sérieuse connaissance de l'époque à laquelle ils se rapportent (1590-1640). Déjà l'an dernier, plusieurs d'entre nous s'étaient

(1) Voir l'*Annuaire* de 1901, p. 416-432.

attachés à l'étude de nos institutions nationales pendant la période espagnole. Nous avons continué cette étude et y avons joint celle des relations de nos provinces avec quelques pays voisins.

Il nous faut d'abord mentionner un travail bibliographique d'une portée plus générale entrepris par un des membres du Séminaire historique. Nous ne possédons pas encore pour la Belgique un ouvrage semblable aux *Archives de l'histoire de France*, de Langlois et Stein. Aussi longtemps qu'un instrument de travail de cette nature nous fera défaut, nos historiens ne parviendront généralement à découvrir les documents qui les intéressent qu'au prix de recherches longues et pénibles. M. Goemans était chargé de recueillir des notions sur les documents diplomatiques concernant notre histoire, conservés à l'étranger. Vu l'étendue et la difficulté du sujet, il a dû se borner à coordonner les explorations de quelques savants belges dans les dépôts d'archives situés hors du pays.

M. J. Van Oppenraaij, que sa nationalité et ses relations mettaient à même d'être specialement bien informé, nous a donné un aperçu sur l'état des archives en Hollande, en insistant sur les ressources dont elles disposent pour l'étude de notre histoire nationale au début du XVII[e] siècle.

L'état religieux de nos provinces à cette époque et notamment le nombre des hérétiques qu'elles comprenaient, les rapports de ces hérétiques avec la population catholique et avec le gouvernement, ont fait l'objet des recherches de M. Allossery.

A l'avènement des archiducs (1598), malgré les efforts précédents d'Alexandre Farnèse, un grand désordre régnait encore dans les affaires religieuses du pays. Le rétablissement de l'ordre intérieur et la cessation des hostilités avec les Provinces-Unies exercèrent naturellement une salutaire influence sur la restauration de la religion catholique. Mais Albert et Isabelle considéraient comme un devoir de travailler plus directement à atteindre ce but; ils prirent une quantité de mesures favorables à la religion. Les ordonnances qu'ils portèrent en cette matière ont été publiées, en grande partie, dans les Placards de Flandre et de Brabant. Après nous avoir exposé la teneur des plus intéressantes de ces ordonnances, M. Allossery a examiné quelle était la condition des protestants en Belgique. Leur nombre ne nous est pas exactement connu; des statis-

tiques complètes font défaut, mais, si l'on tient compte des ravages que l'hérésie avait faits depuis un demi-siècle, il est hors de doute que les dissidents se chiffraient par plusieurs milliers. Nous avons d'ailleurs quelques données positives; outre les documents publiés par M. Hubert dans son *Etude sur la Condition des Protestants en Belgique depuis Charles-Quint à Joseph II* (1) et par M. le chanoine De Schrevel dans son *Histoire du Séminaire de Bruges* (2), les instructions aux nonces de Bruxelles contiennent d'utiles renseignements à cet égard. C'est ainsi que l'instruction donnée en 1621 au nonce Gesualdo se préoccupe de l'existence dans le Limbourg d'une communauté de deux mille hérétiques.

Quelle était la condition juridique de ces réformés?

Sur cette question, M. Allossery a adopté en grande partie les conclusions de M. Hubert (3) : en droit, les anciens placards, punissant l'hérésie des peines les plus rigoureuses, ont encore toujours force de loi. Albert ne veut pas qu'on touche au principe (4). Mais de fait, les hérétiques jouissent d'une assez large tolérance, au moins pour l'exercice du culte privé. C'est du reste un fait acquis que depuis 1595 (5), on ne signale plus dans nos provinces aucune exécution capitale pour crime d'hérésie.

Telles sont les conclusions qui se dégagent des faits actuellement connus; le dépouillement progressif des archives de la nonciature et des évêchés fournirait, sans aucun doute, le moyen de les préciser.

M. De Meester s'est occupé de la situation des catholiques dans la Grande-Bretagne. Ce sujet, à première vue étranger à l'objet principal de nos travaux, lui est en réalité étroitement uni. Philippe II aspirait à jouer le rôle de protecteur des intérêts catholiques dans toute la chré-

(1) Bruxelles, 1882.
(2) Bruges, 1883-1895, 2 vol.
(3) Ouvrage cité, pp. 53-61.
(4) Voir un placard de 1609, *Placcaeten van Vlaenderen*, t. II, p. 30, et une lettre du 10 Avril 1606, publiée par Gachard, dans ses *Analectes belgiques*.
(5) M. Hubert, dans son *Etude sur la Condition des Protestants*, parle d'une exécution capitale qui aurait eu lieu en 1597 (p. 60); mais le même auteur reprend dans son *Voyage de Joseph II*, p. 205, une assertion de Brandt (*Histoire de la Réforme*, Amsterdam, 1730, t. I, p. 329) qui affirme que la dernière exécution eut lieu en 1595.

tienté. Les Pays-Bas, séparés de l'Angleterre par un étroit bras de mer, offraient à la fois au monarque espagnol une base d'opérations dans ses entreprises contre ce pays, et aux exilés anglais, un refuge voisin de leur patrie. Les subsides pontificaux et espagnols entretenaient à Douai et à St-Omer des collèges où des séminaristes anglais et écossais étaient préparés au sacerdoce. Ajoutez à ces circonstances que le Saint-Siège, ne pouvant accréditer un nonce auprès de la cour anglaise, chargeait ses envoyés de Bruxelles et de Paris de le représenter auprès des catholiques d'Outre-Manche. Il était nécessaire, pour trouver l'explication des allusions aux hommes et aux choses d'Angleterre qui se rencontrent fréquemment dans les instructions, de connaître exactement la situation religieuse du Royaume-Uni. M. De Meester a étudié cette question dans la première partie de son travail. Ensuite, prenant pour guide Bellesheim, dans son ouvrage sur Guillaume Allen (1) et divers autres auteurs, il a dirigé ses recherches sur les collèges anglais établis dans les Pays-Bas. Plusieurs passages des instructions, notamment celles données à Bentivoglio (1607), à Gesualdo (1617) et à Morra (1619), donnent d'utiles indications sur ce sujet.

Les relations des Pays-Bas avec la France et l'Allemagne ont été étudiées respectivement par MM. De Bienne et Vermeirsch. Ce dernier a résumé les controverses qui se sont élevées au sujet de l'attitude d'Urbain VIII dans la guerre de trente ans. S'il est injuste de prétendre avec Ranke (2) et Gregorovius (3) que ce pape a visé avant tout à l'abaissement de la maison des Habsbourgs, il faut cependant admettre que sa politique présente un caractère nettement anti-autrichien. La raison doit en être cherchée, non dans une opposition passionnée contre les Habsbourgs, mais dans le désir du pontife de maintenir l'équilibre européen et de garantir ainsi l'indépendance de ses états. Cette question intéresse de très près nos études : les nonces de Bruxelles, comme ceux de Cologne recevaient des instructions pour conformer leur conduite au plan général du Saint-Siege.

(1) *Wilhelm Cardinal Allen und die englischen Seminäre aus Festlande.* Mayence, 1885.
(2) *Die römischen Päpste in den letzten vier Jahrhunderten*, t. II, p. 368. Leipzig, 1879.
(3) *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser. Eine Episode des dreissigjährigen Kriegs.* Stuttgart, 1879.

MM. De Cooman et Lecomte ont examiné plus spécialement quelques sources importantes pour notre histoire religieuse de la fin du xvie siècle. Les lettres de Lævinus Torrentius (1), vicaire général à Liége, puis évêque d'Anvers, ont surtout attiré leur attention. Ces lettres offrent un grand intérêt pour l'étude des nonciatures de Cologne et de Bruxelles. Torrentius en particulier a eu dans la fondation de la nonciature de Cologne une part qui est mise assez peu en relief par les historiens allemands qui ont traité la question (2).

Tels sont les principaux sujets dont se sont occupés les membres de notre section. Le court résumé que nous en avons fait, donnera une idée suffisante de nos modestes travaux.

*
* *

Chaque année un historien de renom vient nous apporter, avec l'encouragement de sa présence, l'autorité de ses conseils. C'est Mgr Battifol, recteur de l'Institut catholique de Toulouse, qui, cette fois, a gracieusement répondu, malgré la longueur du voyage et la rigueur sibérienne de la saison, à l'invitation de notre directeur. Le 7 février, un nombreux auditoire se pressait au Collège du Pape pour entendre l'éminent conférencier. Mgr Hebbelynck, recteur de l'Université catholique et plusieurs professeurs ont bien voulu honorer la réunion de leur présence. Avec la haute compétence que lui donnent ses travaux et son expérience, Mgr Battifol nous a parlé des *Séminaires historiques*. C'est avec le plus vif intérêt que nous avons entendu l'exposé de l'organisation et des recherches du Séminaire historique de Toulouse dans les différentes sections qu'il comprend : conférence pratique de paléographie et d'histoire médiévale; conférence de critique des sources anciennes et conférence d'ancienne littérature chrétienne (3). C'est dans cette dernière catégorie d'études que Mgr Battifol s'est acquis, personne ne l'ignore, une réputation scientifique universelle. Qu'il nous permette de lui exprimer, avec notre

(1) Publiées par Mgr de Ram dans la collection in-8° de la Commission royale d'histoire, sér. III, t. IV, p. 257-306, etc.

(2) Hanssen, Lossen, etc. cités par Ehses, *Nuntiaturberichte aus Deutschland. Die Kölner Nuntiatur*, t. I, introduction. Paderborn, 1895.

(3) Cfr. P. Battifol, *Séminaires historiques*. Conférence donnée au Séminaire historique de l'Université de Louvain. Extrait du *Bulletin de littérature ecclésiastique*. Paris, Lecoffre, mars 1901.

profonde gratitude, le regret qu'un sentiment excessif de délicatesse l'ait fait glisser si rapidement sur ce sujet, qui constitue, suivant son expression, « son territoire personnel. »

Si nous sentons vivement combien peu nous méritons nous-mêmes les éloges que le savant conférencier a daigné ajouter aux encouragements qui nous sont venus depuis plusieurs années de multiples autorités historiques et cette année encore de Mgr Ehrhard, l'illustre professeur de l'Université de Vienne (1), nous aimons à les reporter sur nos aînés, dont les publications scientifiques honorent notre Séminaire. On nous permettra de rappeler ici celles qui ont paru au cours de cet exercice.

M. le professeur Van Hove, ancien secrétaire et vice-président du séminaire historique, a achevé son importante étude sur *Les Conflits de juridiction dans le diocèse de Liége à l'époque d'Erard de La Marck* (1506-1538). (Louvain, Van Linthout, 1900. In-octavo de 240 p.).

M. Voisin, secrétaire sortant des Conférences historiques à la Faculté de théologie, a présenté comme dissertation doctorale, un travail sur l'*Apollinarisme*, qui éclaire dans son ensemble la question si fondamentale des controverses christologiques au IVe siècle. (Louvain, Van Linthout, 1901. In-octavo de 429 p.).

M. le docteur Laenen, ancien secrétaire, vient de livrer à l'impression le mémoire qui lui valut l'honneur d'être classé premier au concours universitaire de 1899. Il a pour titre : J. Laenen, *Le ministère de Botta-Adorno dans les Pays-Bas Autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse (1749-1753)*. (Édité dans le *Recueil des travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie* que dirigent MM. les professeurs F. Béthune, A. Cauchie, G. Doutrepont, Ch. Moeller et E. Remy. Anvers, Librairie néerlandaise, 1902. In-octavo de 297 p.).

Ajoutons diverses études fort instructives parues dans la *Revue d'histoire ecclésiastique :*

J. Flamion, ancien secrétaire, *Les anciennes listes épiscopales des quatre grands sièges* (RHE, t. I (1900), pp. 645-678, t. II (1901), pp. 209-238 et 503-528).

E. Van Roey, chargé de cours, *La collection des « Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristliche Litteratur »* (RHE, t. II (1901), pp. 56-81 ; pp. 291-300 et 549-562).

G. Voisin, *La doctrine trinitaire d'Apollinaire de Laodicée* (RHE, t. II (1901), pp. 33-55 et 239-252).

(1) Cfr *Allgemeines Litteraturblatt*, X. Jahrgang, p. 205.

DOCTEURS AD HONORES.

1901—1902.

1 S. A. R. Charles-Théodore, Duc en Bavière, docteur en médecine.
2 Eugène Revillout, conservateur adjoint des Musées nationaux de Paris, professeur à l'École du Louvre, docteur en philosophie et lettres.

1900—1901.

1 S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit, secrétaire de l'Institut supérieur de Philosophie, docteur en philosophie selon St-Thomas.
2 A. Thiéry, professeur à la Faculté de Médecine, docteur en philosophie selon St-Thomas.
3 Eugène Kaufmann, professeur au Séminaire de Lucerne, docteur en philosophie selon St-Thomas.

LISTE DES ÉTUDIANTS
admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1900-1901.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Commissaris, Antoine, de Dintelood, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 15 juillet.
2 Frutsaert, Emile, d'Ostende, prêtre du diocèse de Bruges ; id.
3 Koopmans, Henri, de Tubbergen, prêtre de l'archidiocèse d'Utrecht; id.
4 Schutte, Richard, de Huissen, prêtre de l'archidiocèse d'Utrecht; id.
5 Sorée, Camille, de Bonneville, prêtre du diocèse de Namur; id.
6 Vaes, Maurice, d'Anvers, prêtre du diocèse de Tournai; id.
7 Van Brabandt, Théophile, d'Eecloo, prêtre du diocèse de Gand; id.
8 Van Crombrugghe, Camille, de Smeerhebbe, prêtre du diocèse de Gand; id.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

BACHELIERS EN DROIT CANON.

1 Allossery, Paul, de Gheluwvelt, prêtre du diocèse de Bruges; 15 juillet.
2 De Bienne, Joseph, de Court-Saint-Etienne, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
3 De Meester, Alphonse, de Bruges, prêtre du diocèse de Bruges; id.
4 R. P. Pintelon, Omer, de Lisseweghe, de l'ordre des Frères Mineurs capucins; id.
5 Van Oppenray, Jean, de Bemmel, prêtre de l'archidiocèse d'Utrecht; id.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 R. P. Brunin, Evariste, de St-Genois, de l'ordre des Frères Mineurs capucins; 15 juillet.
2 Huys, Joseph, de Gheluwe, prêtre du diocèse de Bruges; id.
3 Labeau, Adelson, d'Ellezelles, prêtre du diocèse de Tournai; id.
4 Outtier, Gaston, de Wattou, prêtre du diocèse de Bruges; id.
5 Schroeyers, Joseph, de Peer, prêtre du diocèse de Liége; id.
6 R. P. Van Gool, Chrysostome, de Calmpthout, de l'ordre des Frères Mineurs capucins; id.
7 Van Roey, Ernest, de Vorsselaere, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.

LICENCIÉ EN DROIT CANON.

Willems, Pierre, d'Anvers, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 15 juillet.

DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

Voisin, Guillaume, de Grand-Rechain, prêtre du diocèse de Liége, licencié en théologie (1); 15 juillet.

FACULTE DE DROIT.

DOCTEUR EN DROIT.

D'une manière satisfaisante.

Demètre, Econom, de Constanza (Roumanie); 25 février.

A) DOCTEUR EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

1 Nève, Joseph, de Gand; 24 juin.

B) LICENCIÉS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

1 Vermaut, Robert, de Courtrai; 12 juillet.
2 Terlinden, Charles, de Bruxelles; 12 juillet.

(1) Les thèses de M. Voisin étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *L'Apollinarisme. Etude historique, littéraire et dogmatique sur le début des controverses christologiques au IVe siècle.* — 429 pages.

3 De l'Arbre, Albert, de Grammont; 4 octobre.
4 de Kerchove d'Exaerde, Robert, de Gand; 30 novembre.

LICENCIÉS EN SCIENCES POLITIQUES ET DIPLOMATIQUES.

1 De Bray, Auguste, de Braine-le-Comte; 12 juillet.
2 Montegnies, Albert, de Bruxelles; 12 juillet.

CANDIDATS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

Avec grande distinction.

1 Delannoy, Fleuri, de Tournai; 12 juillet.

Avec distinction.

2 Jamart, Louis, de Hal; 12 juillet.
3 Van de Walle, Paul, de Bruges; 12 juillet.

D'une manière satisfaisante.

4 Mussche, Auguste, de Détroit (Etats-Unis); 12 juillet.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

LICENCIÉ EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

D'une manière satisfaisante.

Schellekens, Adrien, de Termonde; 19 novembre.

FACULTÉ DES SCIENCES.

CANDIDATS EN SCIENCES NATURELLES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

Elrington, Georges, de Seel (Surrey, Angleterre); 17 juillet.

(2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Berger, Willy, de Venloo; 15 juillet.

Ecole des sciences commerciales et consulaires.

CANDIDATS EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec grande distinction.

1 Taccoen, Raphaël, de Leysele.
2 Wagemans, Louis, de Cortessem.

Avec distinction.

3 Bontinck, Camille, de Kessel-Loo.
4 Servais, Joseph, d'Ixelles.

D'une manière satisfaisante.

5 Carette, Louis, de Mouscron.
6 Deuquet, Camille, de Moustier s/Sambre.
7 Le Docte, Jean, de Chastre.
8 Suttor, Xavier, de Bruxelles.
9 Vander Ghote, Pierre, de Dixmude.
10 Van Ormelingen, René, de Tongres.
11 Pleitinckx, Charles, de Louvain.
12 Versluysen, Fernand, de Borgerhout.
13 Van Gorp, Ernest, de Louvain.

LICENCIÉS EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec grande distinction.

1 Busschaert, Pierre, d'Aelbeke.
2 Crab, Robert, de Louvain.
3 Delacre, Remi, de Lendelede.

Avec distinction.

4 Dechambre, Joseph, de Petit Thier.
5 Peeters, Julien, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

6 Bero, Gaston, de Hamme-Mille.
7 de Limbourg, Robert, de Theux.
8 Ernst, Vincent, de Corbeek-Loo.
9 Meyhi, Albert, de Vieux-Héverlé.
10 Van Walleghem, Maurice, de Wynghene.
11 de Vinck, Baudouin, d'Anvers.
12 Geerinckx, Joseph, de Termonde.
13 Mannekens, Paul, de Boom.
14 Symon, Paul, de Bruxelles.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

Avec grande distinction.

1 Van Rompa, Eugène, d'Anvers.
2 Verhoeven, Léon, de Louvain.
3 Le Maire de Warzée, Léon, de Liége.

Avec distinction.

4 Verhulst, Charles, de Tirlemont.
5 Le Tellier, Paul, de Mons.

D'une manière satisfaisante.

6 Colin, Alfred, de Chimay.
7 de Grand'Ry, Jules, de Verviers.

8 du Bois d'Aissche, Raoul, de Bruxelles.
9 Hillaert, Julien, de Londerzeel.
10 Quévit, Joseph, de Gives.
11 Sacrez, Emile, de Lodelinsart.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES. (EXAMEN SPÉCIAL POUR LES DOCTEURS EN DROIT).

Avec distinction.

1 Bribosia, Joseph, de Dinant.
2 Verhaegen, Paul, de Meirelbeke.

Institut supérieur de Philosophie (1).
(École St-Thomas d'Aquin.)

BACHELIERS EN PHILOSOPHIE.

Avec grande distinction.

1 Bertens, Henri, de Tilbourg.
2 Maccarone, Pietro, d'Aderno (Catane).
3 Mansion, Auguste, d'Anvers.

Avec distinction.

4 Maas, Joseph, de Bois-le-duc.
5 Belpaire, Jules, d'Anvers.
6 Rome, Simon, de Horion-Hozémont.
7 Pottiez, Joseph, de Frasnes lez-Buissenal

D'une manière satisfaisante.

8 Desmet, Eugène, de Bruxelles.
9 Balthasar, Julien, d'Odeigne.
10 Baurain, Paul, de Gré-de-Fin (France).
11 Hamer, Emmanuel, d'Amsterdam.

LICENCIÉS EN PHILOSOPHIE.

Avec la plus grande distinction.

1 Balthasar, Nicolas, de Strée.
2 Schollaert, Victor, de Ghlin.

Avec grande distinction.

3 Van Cauwelaert, François, de Lombeeck-Notre-Dame.
4 Rosseel, René, de Kieldrecht.
5 Messina, Angelo, de Viagrande (Catane).

(1) Les grades sont conférés conformément au Bref pontifical du 7 mars 1894 et aux statuts du 31 mai 1895. Voir plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

6 Buonamartini, Ugo, de Cagli (Italie).
7 Van Tichelen, Théodore, de Stabroeck.
8 Daumont, Octave, de Webbecom.
9 Delbaere, Joseph, de Poperinghe.

Avec distinction.

10 Smits, Antoine, de Breda.
11 Leruth, Edouard, de Dinant.
12 Gobert, Cyrille, de Torgny.

DOCTEURS EN PHILOSOPHIE.

Avec la plus grande distinction.

1 Leroux, Eugène, de Brâ-sur-Lienne.
2 Lottin, Joseph, d'Aubin-Neufchâteau.

Avec grande distinction.

3 Waver, Joseph, de Mons.
4 Ceulemans, Jean, de Hever.
5 Coppens, René, de Denderhautem.
6 Buysschaert, Georges, de Courtrai.
7 De Bruxelles, Fernand, de Braine-l'Alleud.

Avec distinction.

8 Coyne, Michel, de Kilkenny (Irlande).
9 Kitchin, William, de St-Jean-de-Terre-Neuve.

D'une manière satisfaisante.

10 Wickensack, Joseph, d'Ascheberg (Westphalie).

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examens de l'Université, en exécution de la loi du 10 avril 1890, dans les sessions de 1901.

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

Avec la plus grande distinction.

1 Claes, Charles, de Hal.

Avec grande distinction.

2 Desoil, Georges, de Binche.
3 de Briey, Renaud, de Bruxelles.
4 Harmignie, Maurice, de Mons.
5 Ingebos, Henri, d'Ixelles.
6 Van Caillie, Henri, d'Ostende.
7 Bauchau, Jean, d'Anhée.
8 Tallon, Tony, de Geet-Betz.
9 Liebaert, Auguste, de Courtrai.
10 Bonte, Edgar, d'Audenarde.

Avec distinction.

11 Léonard, Herman, de Trazegnies.
12 Gracia, Victor, de Frasnes lez-Buissenal.
13 de Ghellinck d'Elseghem, Roger, de Bruxelles.
14 de Froidmont, Joseph, de Bruxelles.
15 Poppe, Robert, de St-Nicolas.
16 Capelle, Joseph, de Floreffe.
17 de Cordes, Henri, d'Enghien.
18 Horgnies, Georges, de Ham s/Sambre.
19 Dupier, Arthur, de Monceau s/Sambre.
20 Ponthot, Emile, de Peissant.

D'une manière satisfaisante.

21 Tielemans, Bonaventure, d'Anvers.
22 Berghman, Alexandre, d'Ypres.
23 Delecourt, Max, de Lens.
24 Manchel, Adolphe, de Mons.
25 Ooms, René, d'Anvers.
26 De Bouck, Georges, de Bruges.
27 Lancsweert, Max, de Bruxelles.
28 Stellfeld, Auguste, d'Anvers.

29 Cauwe, Georges, de Bruges.
30 De Grelle, Louis, de Monceau s/Sambre.
31 Gilardi, Pietro, de Milan.
32 Savoy, Emile, d'Attalens (Suisse).
33 Smets, Charles, de Malines.
34 Van Cauwenberghe, Joseph, de Lierre.
35 Olbrechts, Robert, de Malines.
36 de Biolley, René, de Verviers.
37 Elsen, Paul, d'Anvers.
38 Rutgeerts, Albert, d'Aerschot.
39 Verheyen, Arthur, de Malines.
40 Masquelier, Pierre, de Courtrai.
41 Mertens, Victor, d'Aerschot.
42 Cambier, Maurice, de Charleroi.
43 De Ridder, Ernest, de Wyneghem.
44 Van Dyck, Frédéric, de Louvain.
45 De Monie, Joseph, de Bruges.
46 Goffin, René, de Petit-Enghien.
47 Maertens, Edouard, de Bruges.
48 Demal, Léon, de St-Trond.
49 Lacroix, Paul, d'Uccle.
50 Rousseau, Léon, de Dinant.
51 Henrard, Alfred, de Bruxelles.
52 Depas, Joseph, de Visé.
53 Delporte, Edgar, de Montigny-sur-Roc.
54 Mernier, Henri, de Martilly.
55 Schul, Pierre, d'Anvers.
56 De Boeck, Armand, de Hal.
57 Staes, Georges, de Louvain.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec grande distinction.

1 Francart, Félix, de Mons.
2 Barbe, Paul, de Menin.

Avec distinction.

3 Delfosse, Philippe, de Risbart.
4 Vanderlinden, Jean, d'Anvers.
5 Fauvel, Jules, de Bouillon.
6 Hinnekint, Alphonse, d'Iseghem.
7 Stie, Joseph, de Louvain.
8 de Potter, Marcel, d'Anvers.
9 Louveaux, Nestor, de Malines.
10 Caters, Henri, de Louvain.
11 De Lantsheere, Alfred, de Rupelmonde.

D'une manière satisfaisante.

12 Moyersoen, Auguste, d'Alost.
13 Van Dieren, Edmond, de Gand.

14 de Woelmont, Henri, de Bruxelles.
15 Storms, Paul, de Rummen.
16 de Biolley, Emmanuel, de Verviers.
17 Beauduin, Emile, de Rosoux.
18 de Spot, Joseph, de Furnes.
19 De Vos, Arthur, d'Anvers.
20 Degrange, Charles, de Châtelet.
21 Kempeneer, Désiré, de Malines.
22 Piret, Eugène, de Charleroi.
23 Jourdain, Paul, de Bruxelles.
24 Janssens, Félix, de St-Nicolas.
25 Oliviers, Arthur, de Louvain.
26 Brabant, Charles, de Perwez.
27 Berta, Joseph, de Hal.
28 Connart, Alfred, de Moustier lez-Frasnes.
29 De Wilde, Alfred, de Casterlé.
30 De Clercq, René, de Bruges.
31 Kruyfhooft, Joseph, de Turnhout.
32 Lagae, Joseph, de Roulers.
33 Luyssen, Victor, de Bruges.
34 Saint-Omer de Recogne, Jules, de Recogne.
35 Byvoet, Modeste, de Hechtel.
36 Boesmans, Joseph, d'Attenhove.
37 Verhaegen, Joseph, de Meirelbeke.
38 de Vergnies, Henri, de Bruxelles.
39 De Clippele, Henri, de Gyseghem.
40 Gérard, Pierre, de Gembloux.
41 Castelain, Joseph, d'Anvers.
42 Dautricourt, Joseph, de Bruges.
43 Mathé, Joseph, de Rethy.
44 Caron, Albert, de Turnhout.
45 Gérard, Edouard, de Dampremy.
46 Verspeyen, Joseph, de Gand.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT (1re SOUS-ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Van Reeth, Robert, de Boom.
2 Eeckhout, Georges, de Dottignies.
3 Gribomont, Arsène, de Bastogne.
4 Petit, Joseph, d'Ypres.
5 Claeys, Joseph, de Bruges.
6 Biebuyck, Albert, d'Ypres.
7 Van Eeckhout, Guillaume, de Courtrai.

Avec distinction.

8 De Glas, Joseph, de Malines.
9 Dosfel, Louis, de Termonde.
10 Marinis, Jean, de Borgerhout.

11 Van Brabandt, Remi, d'Eecloo.
12 Kempeneer, Edouard, de Malines.
13 Couty, Léonce, de Gilly.
14 Taymans, André, de Bruxelles.
15 Vander Ghote, Hector, de Dixmude.
16 Spanoghe, Georges, d'Anvers.
17 Davignon, Henri, de St-Josse-ten-Noode.
18 Hebbelynck, Léon, de Meirelbeke.
19 Carton, Henri, de Tournai.
20 Janssens, Edgar, de Hasselt.
21 Micha, Léon, de Louvain.
22 Menne, Georges, de Gharleroi.
23 Jambers, Léon, de St-Josse-ten-Noode.
24 Coppens d'Eeckenbrugge, Emmanuel, de Naninne.

D'une manière satisfaisante.

25 Dirix, Alfred, de Zwyndrecht.
26 Van Spilbeeck, Auguste, d'Anvers.
27 Wauters, Edouard, de Jette-St-Pierre.
28 De Becker, Joseph, d'Aerschot.
29 Geerinckx, Edmond, de Termonde.
30 Hubert, Paul, de Mons.
31 Van Wassenhove, Arnold, de Kerkhove.
32 Brébart, Léon, d'Antoing.
33 De Bruyne, Edmond, d'Anvers.
34 de Trannoy, Henri, de Schaerbeek.
35 Le Jeune, Olivier, d'Anvers.
36 Van Damme, Edmond, de Wetteren.
37 De Voohgt, Victor, d'Anvers.
38 Van den Bossche, Antoine, d'Anvers.
39 del Marmol, Alfred, d'Ensival.
40 Elleboudt, Maurice, d'Ostende.
41 Smolderen, Edouard, de Gierle.
42 Dohet, Jean, de Namur.
43 Adant, Jules, de Hautmont.
44 Bonmariage, Jules, de Ferrières.
45 Caprasse, Alfred, de Cherain.
46 Van de Kelder, Constant, de Vilvorde.
47 Stimart, Julien de Tournai.
48 Ducat, Arthur, de Lumay.
49 de Royer, Charles, d'Alger.
50 Mertens, Joseph, d'Anvers.
51 Noël, Léon, de Sommerain.
52 Van Rey, Jean, de Hasselt.
53 Van Damme, Albéric, de Nieuport.
54 Janssens, Charles, de Gheel.
55 Maere, Albert, de Nevele.
56 Hervy, Charles, de Mons.

57 Fransman, Louis, de Ninove.
58 Moreau, Joseph, de Tournai.
59 Bauthier, Zénon, de Ransart.
60 Deltenre, Ernest, de Malines
61 Monjoie, Maurice, d'Andenne.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT (ÉPREUVE UNIQUE).

Avec la plus grande distinction.

1 Smeesters, Constant, d'Ixelles.

Avec distinction.

2 Delvaulx, Charles, de Malines.

D'une manière satisfaisante.

3 Charlier, Jean, de Philippeville.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT (2e SOUS-ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Claeys, Adolphe, de Bruges.

Avec grande distinction.

2 Van Caillie, François, d'Ostende.
3 Biebuyck, Albert, d'Ypres.
4 Eeckhout, Georges, de Dottignies.
5 Gribomont, Arsène, de Bastogne.
6 Kempeneer, Edouard, de Malines.
7 Taymans, André, de Bruxelles.
8 Van Reeth, Robert, de Boom.
9 Couty, Léonce, de Gilly.
10 Micha, Léon, de Louvain.
11 Van Eeckhout, Guillaume, de Courtrai.

Avec distinction.

12 Davignon, Henri, de St-Josse-ten-Noode.
13 Dosfel, Louis, de Termonde.
14 Marinis, Jean, de Borgerhout.
15 Van Damme, Edmond, de Wetteren.
16 Hebbelynck, Léon, de Meirelbeke.
17 Adant, Jules, de Hautmont.
18 Delmarmol, Alfred, d'Ensival.
19 Dohet, Jean, de Namur.
20 Petit, Joseph, d'Ypres.
21 Vander Ghote, Hector, de Dixmude.
22 Van Brabandt, Remi, d'Eecloo.
23 Wauters, Edouard, de Jette-St-Pierre.
24 Coppens d'Eeckenbrugge, baron Emmanuel, de Naninne.
25 Jambers, Léon, de St-Josse-ten-Noode.
26 Menne, Georges, de Charleroi.

D'une manière satisfaisante.

27 de Trannoy, Henri, de Schaerbeek.
28 Elleboudt, Maurice, d'Ostende.
29 Le Jeune, Olivier, d'Anvers.
30 Stimart, Julien, de Tournai.
31 Van Wassenhoven, Arnold, de Kerkhove.
32 de Biolley, Joseph, de Limbourg.
33 De Becker, Joseph, d'Aerschot.
34 Spanoghe, Georges, d'Anvers.
35 Van Spilbeeck, Auguste, d'Anvers.
36 Van den Bossche, Antoine, d'Anvers.
37 Vandermeersch, Emile, d'Audenarde.
38 Brébart, Léon, d'Antoing.
39 Carton, Henri, de Tournai.
40 De Bruyne, Edmond, d'Anvers.
41 De Vooght, Victor, d'Anvers.
42 De Glas, Joseph, de Malines
43 Famenne, Georges, de Florenville.
44 Goffin, Léon, de Turnhout.
45 Geerinckx, Edmond, de Termonde.
46 Hubert, Paul, de Mons.
47 Janssens, Edgar, de Hasselt.
48 Smolderen, Edouard, de Gierle.
49 Van de Kelder, Constant, de Vilvorde.
50 Boulenger, Marius, de Quiévrain.
51 Castel, Georges, d'Ypres.
52 Deltenre, Ernest, de Malines.
53 de Royer, Charles, d'Alger.
54 Dirix, Alfred, de Zwyndrecht.
55 Ducat, Arthur, de Lumay.
56 Maere, Albert, de Nevele.
57 Mertens, Joseph, d'Anvers.
58 Monjoie, Maurice, d'Andenne.
59 Moreau, Joseph, de Tournai.
60 Van Damme, Albéric, de Nieuport.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 de Ponthière, Auguste, de Ham s/Heure.

Avec grande distinction.

2 Docq, René, de Tongrinnes.
3 Roevens, Louis, d'Oorderen.
4 Lefebvre, Maurice, de Thiaumont.
5 Corthouts, Maurice, de Louvain.

Avec distinction.

6 De Gheldere, Robert, de Couckelaere.

7 Loix, Georges, de Flobecq.
8 Van Nuffel, Joseph, de Boom.
9 de Duve, Alphonse, d'Anvers.
10 Pourbaix, Heuri, de Salzinne.

D'une manière satisfaisante.

11 Govaert, Amédée, d'Oedelem.
12 Swillens, Emile, de Bilsen.
13 Van Roosbroeck, Joseph, de Heyst-op-den-Berg.
14 Huyghe, Robert, de Sleidinge.
15 De Cooman, Alphonse, de Diest.
16 Janssens, Joseph, d'Anvers.
17 Janssens, Gustave, d'Oostmalle.
18 Rulot, Fernand, de Maillen.
19 Janssens, Edmond, de Biévène.
20 Colaert, Robert, d'Ypres.
21 Depuydt, Maurice, de Ghistelles.
22 Lambrechts, René, de Berlaer.
23 De Geest, Hector, de Merchtem.
24 Geens, Auguste, de Malines.
25 Van Nueten, Joseph, de Loenhout.
26 Wautiez, Victor, de Châtelet.
27 De Jaegher, Théophile, de Zande.
28 Henry, Victor, de Dinant.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Van den Berghe, Octave, de Poperinghe.

Avec distinction.

2 Gracia, Emile, de Frasnes lez-Buissenal.
3 Moortgat, Jacques, d'Oolen.
4 Van den Eynde, Emile, de Wesembeek.
5 Back, Paul, de Lokeren.
6 Vygen, Gérard, de Wavre.
7 Caluwaert, Joseph, de Heyst-op-den-Berg.
8 Cassiers, Julien, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

9 Verstraeten, Auguste, de Cortenberg.
10 De Keersmaecker, Edgar, de Jette-St-Pierre.
11 Janssen, Eugène, de Tirlemont.
12 Walravens, Paul, de Saintes.
13 Boets, Julien, d'Eerneghem.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (3e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Adriaensen, Charles, d'Anvers.

Avec distinction.

2 Wattecamps, Léon, de Tournai.
3 Maes, Robert, de Puers.

D'une manière satisfaisante.

4 Delcoigne, Ernest, d'Etichove.
5 Van de Velde, Arthur, d'Anvers.
6 Vermast, Hyppolite, d'Eecloo.
7 D'Harveng, Paul, d'Everbecq.
8 Simon, René, de Sivry.
9 Geldof, Albert, de Zwyndrecht.
10 Van Winckel, Paul, de Lebbeke.
11 Desutter, Laurent, de Heyst s/Mer.
12 Lestrate, Fernand, de Mons.
13 Van Quaethem, Joseph, de Wynghene.
14 Cambier, Fernand, de Charleroi.
15 Schicks, Michel, de Zele.
16 Van Asbroeck, Théodore, de Malines.
17 Van Doorne, Hector, d'Ypres.
18 Petre, Léon, de St-Vaast.
19 Brems, Ernest, de Heyst-op-den-Berg.

GRADE DE CANDIDAT NOTAIRE
(ÉPREUVE UNIQUE POUR LES DOCTEURS EN DROIT).

Avec la plus grande distinction.

1 Micha, Joseph, de Louvain.

Avec grande distinction.

2 Taymans, André, de Bruxelles.
3 Van Caillie, François, d'Ostende.

Avec distinction.

4 Peeters, Auguste, de Louvain.
5 Loix, Léon, de Flobecq.

D'une manière satisfaisante.

6 Hebbelynck, Joseph, de Meirelbeke.
7 Lambin, Adelin, de Meix-le-tige.
8 Mevis, Henri, de Jodoigne.
9 Van Winckel, Alfred, de Castre.
10 Tits, Joseph, de Hasselt.
11 Debray, Ernest, de Grez-Doiceau.
12 Elleboudt, Maurice, d'Ostende.
13 Goffin, Léon, de Turnhout.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Courtoy, Fernand, d'Andenne.
2 Debaisieux, Georges, de Louvain.
3 Lauwens, René, de Bruxelles.
4 Van Schevensteen, Auguste, d'Anvers.

Avec grande distinction.

5 Delfosse, Lucien, de Sart-Risbart.
6 Sergoynne, Julien, de Forest.

Avec distinction.

7 Rolin, Paul, de Florennes.
8 Manne, Eloi, de Ville-sur-Haine.
9 Oblin, René, de Petit-Enghien.
10 Verheyden, François, de Dilbeek.
11 Wauthier, Fernand, de Châtelet.
12 De Pauw, Emile, d'Ursel.
13 Dupont, Jean, de Herenthals.
14 Fierens, Auguste, d'Anvers.
15 Gillard, Fernand, de Marchovelette.
16 Luyten, Charles, de Moll.
17 Van Herpe, Jules, de Heestert.
18 Van Kerckvoorde, Louis, de Waerschoot.
19 Lootens, Maurice, d'Oostroosebeke.
20 Schmit, Roger, de Kessel-Loo.
21 Van Laethem, Alban, d'Uccle.
22 Cuypers, Georges, de Louvain.
23 Mairiaux, Marcel, de Rognies.
24 Pira, Constant, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

25 Dendoncker, Prosper, de Heestert.
26 De Plaen, Henri, de Koekelberg.
27 Van Walleghem, Honoré, de Wyngene.
28 Martins de Avanjo, Alfred, de Fortaleza (Brésil).
29 Nuyens, Albert, de St-Josse-ten-Noode.
30 Smekens, Arthur, de Gand.
31 Seuntjens, Emile, d'Anvers.
32 Snacken, Louis, de Lillo.
33 Van Nuffelen, Alphonse, de Lierre.
34 Doussy, Gustave, de Courtrai
35 De Brabandere, Léon, de Thielt.
36 Martin, Henri, de Neerpelt.
37 Vloebergh, Arthur, de Saventhem.
38 De Wals, Victor, de Sterrebeek.

39 Gallez, Louis, de Montreuil-au-Bois.
40 Lagae, Joseph, de Courtrai.
41 Nachtergael, Arthur, de Dour.
42 Tinel, Jean, d'Ixelles
43 Vanden Bergh, Georges, de Frizet-sur-Mare.
44 Van Hecke, Alfred, de Somergem.
45 Declercq, Léon, d'Ypres.
46 Holemans, Jean, de Boom.
47 Laureys, Jean, de Lierre.
48 De Mortier, Charles, de Termonde.
49 Linard, Paul, de Cuesmes.
50 Poelmans, Michel, d'Overpelt.
51 Vryghem, Adolphe, de Courtrai.
52 Elewaut, Ernest, de Haesdonck.
53 Francq, Henri, d'Obourg.
54 Van Wynendaele, Octave, de Deftinge.
55 Van Steenberge, Léon, de Hauthem.
56 Bernard, Jules, de Mont-sur-Marchienne.
57 De Coster, Florimond, de Malines.
58 Isebaert, Louis, de Deerlyk.
59 Van den Bergen, Louis, de Malines.
60 Van den Eynde, Joseph, d'Olsene.
61 Vindevoghel, Alphonse, d'Elseghem.
62 Bayot, Joseph, de Rienne.
63 Dethise, Joseph, de Falmagne.
64 Hausse, Arthur, de Meix (Virton).
65 Tagnon, Léon, de Focant.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE SUR LA MINÉRALOGIE.

Avec distinction.

1 Van Wilder, Emile, de Denderwindeke.

D'une manière satisfaisante.

2 Dosogne, Clovis, d'Anhée.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Lerat, Paul, de Mons.
2 Loriers, Louis, de Meldert.

Avec grande distinction.

3 Tenret, Fernand, de Marchiennes.
4 Calicis, Edgar, de Ransart.
5 Campen, Octave, de Deftinge.
6 Boterman, René, de Sleydinge.
7 Samain, Octave, de St-Genois.
8 Petit, Arthur, de Laeken.

Avec distinction.

9 De Vroe, François, d'Anvers.
10 Leusch, Louis, de Bastogne.
11 Hérode, Omer, de Baronville.
12 Jacquerie, Raphaël, de Blondain.
13 Bournonville, François, de Spy.
14 Oliviers, Armand, de Louvain.
15 Graveline, Jean, d'Aire-sur-la-Lys.
16 Delehouzée, Adhémar, de Pottes.
17 Flament, René, de Brye.
18 Daelman, Clément, de Hofstade.
19 Vanneste, Arthur, de Courtrai.
20 Boedts, Albert, de Staden.
21 Ransquin, René, de Plancenoit.
22 De Witte, Anatole, de Lebbeke.
23 Dupuis, Charles, de Quaregnon.
24 Maes, Clément, de Denderhautem.
25 Normand, Emile, de Blaton.
26 Brosens, Edmond, de Minderhout.
27 Verhoeven, Aloïs, de Stabroeck.

D'une manière satisfaisante.

28 Lahaye, Camille, de Louvain.
29 Delforge, Emile, de Montigny-sur-Sambre.
30 Bodart, Auguste, de La Hestre.
31 Collard, Henri, de Dinant.
32 Geerts, Joseph, de Malines.
33 De Ridder, Pierre, de Hoeylaert.
34 Peeters, Jules, de Vorst.
35 Van den Daelen, Emile, de Grammont.
36 Pasteels, Lambert, de Louvain.
37 Baert, Alphonse, d'Ardoye.
38 Tessens, Joseph, de Herenthout.
39 Demaesschalck, Jean, de Sinay.
40 Leclef, François, d'Anvers.
41 Van Dooren, Jean, de Turnhout.
42 Crab, Oscar, de Louvain.
43 Ledresseur, Paul, de Louvain.
44 Loots, Edmond, de Bar-le-Duc.
45 Somers, Robert, de Boom.
46 Leuridan, Alexandre, de Ploegsteert.
47 Maes, Oscar, de Malines.
48 Six, Rodolphe, de Bruges.
49 Van Coninckxlœy, Charles, de Wilryck.
50 Van Haverbeke, Joseph, de Gheluwe.
51 Douilliez, Georges, de Morlanwelz.
52 Deckers, François, de Melsele.
53 Lowie, Théodore, de Staden.

54 Schwartz, Camille, d'Arlon.
55 Van der Heyden, Georges, de Hoeylaert.
56 Baugniel, Paul, de Molenbeek-St-Jean.
57 Boever, Jean, de Laroche.
58 Crabbe, Léon, d'Ostende.
59 Fourez, Jean, de Ploegsteert.
60 Hesse, Jean, de Schweich (G.-D.).
61 Gribomont, Edouard, de Bastogne.
62 Masson, Jean-Baptiste, de Chiny.
63 Consemius, Emile, de Differdange.
64 Peeters, Joseph, de Ranst.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 De Beule, Frédéric, de Buggenhout.
2 Malengreau, Fernand, de St-Ghislain.
3 Duwez, Maurice, de Bruxelles.
4 Thielemans, Léon, de Molenbeek.
5 Willems, François, d'Audeghem.
6 Deroitte, Victor, de Liége.
7 Maldague, Louis, d'Oisy.

Avec distinction.

8 Bertrand, Nestor, de Vracene.
9 Vermylen, Joseph, de Westerloo.
10 Carpentier, Constant, de Santvliet.
11 Moret, Albert, de Dampremy.
12 Plancq, Léon, de Bersilies-l'Abbaye.
13 Eeman, Pierre, de Lierde-St-Martin.
14 Versmissen, Henri, de Hoogstraeten.
15 Bastin, Carloman, de Daussois.
16 Escoyez, Edgar, de Tertre.
17 André, Arthur, d'Ellezelles.
18 Dommary, Léandre, de Rognée.
19 Hallet, Fernand, de Fontaine-l'Evêque.
20 Retsin, Camille, de Vlisseghem.
21 Ranson, Charles, de Loo.
22 Haveaux, Georges, de Bascoup-Chapelle.
23 Smeesters, Joseph, de Hougaerde.
24 Brenard, Max, de Rebecq.
25 Caluwaerts, Norbert, d'Essche-sur-la-Lieve.
26 Honorez, Edmond, de Corbeek-Dyle.
27 Van Hoof, Joseph, de Lierre.
28 Amand, Abel, de Vurste.
29 Grymonprez, Victor, de Courtrai.
30 Lambillotte, François, de Farciennes.

31 Burger, Henri, de Tournai.
32 Friart, Charles, du Rœulx.
33 Pauwels, Jules, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

34 Crouzé, Georges, de Ste-Marie-d'Oignies.
35 Luyssen, Ernest, de Bruges.
36 Dewallens, Henri, de St-Josse-ten-Noode.
37 Piters, Emile, d'Eisden (Pays-Bas).
38 Stassart, Jean-Baptiste, de Jumet.
39 Hausse, Jules, de Meix (Virton).
40 Hoebeke, Nestor, de Grammont.
41 Geens, Antoine, de Tirlemont.
42 Lambinet, Numa, de Barvaux.
43 Mantia, Camille, de Strépy.
44 Verwimp, Louis, de Gheel.
45 Van der Snickt, Léon, de Grammont.
46 Verbeeck, César, de La Clinge.
47 Ferrière, Arthur, de Longueville.
48 Van Steenberge, Albert, de Hauthem-St-Liévin.
49 Van Eesbeeck, Joseph, de Goyck.
50 Lambrecht, Emile, de Nevele.
51 Verscheure, Clément, d'Oostcamp.
52 Delmeire, Guillaume, de Semmerzake.
53 Van der Smissen, Pierre, de Vlesembeeck.
54 Van Ruymbeke, Ferdinand, de Courtrai.
55 Kenis, Edmond, d'Esschen.
56 Mauroit, Gaston, de Mons.
57 Craen, Henri, d'Anvers.
58 Lecouturier, Léon, de Court-St-Etienne.
59 Mathieu, Armand, de Floreffe.
60 De Boode, Désiré, de Pottes.
61 Renard, Paul, de Louvain.
62 Claesen, Victor, d'Arendonck.
63 Lebrun, Léon, de Dion-le-Mont.
64 Mora, Gerardo, de Palmarès (Costa-Rica).
65 Verheyen, Ernest, de Hoboken.
66 Wyckmans, Louis, de Weerde.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Schockaert, Rufin, d'Oordeghem.

Avec grande distinction.

2 Jacobs, Léon, de Duffel.
3 Haibe, Achille, de Meix.
4 Van Bleyenberghe, Pierre, ds Bierbeek.

5 Dandois, Léon, de Mellet.
6 Jouret, Jean, de Lessines.
7 Fallas, Sergio, d'Asserrée (Costa-Rica).

Avec distinction.

8 Van den Wyngaert, Alfred, de Rumpst.
9 Marinus, Victor, de Berchem.
10 Goossens, Léon, d'Assche.
11 Naulaerts, Charles, de Grobbendonck.
12 Schmidt, Albert, de Louvain.
13 Briffaux, Philippe, de Louvain.
14 Gérard, Octave, de Warisoulx.
15 Wautiez, Edouard, de Châtelet.
16 Chiwy, Auguste, de Jambes.
17 Ghys, Ferdinand, d'Anvers.
18 Ingebos, Vital, d'Attenhove.
19 Dethiers, Joseph, d'Incourt.

D'une manière satisfaisante.

20 Flament, Laurent, de Brye.
21 Janssen, Gérard, de Reckheim.
22 Laurent, Edouard, d'Ath.
23 Vermeesch, Emile, de Dixmude.
24 Van Turnhout, Paul, de Wyneghem.
25 Moeris, Joseph, de Lierre.
26 Halloy, Victor, de Namur.
27 Cieters, Joseph, de Wichelen.
28 Braconnier, Henri, de Namur.
29 Carin, Eugène, d'Espléchin
30 Kinart, Albert, de Seneffe.
31 Rubens, James, d'Anvers.
32 Duchesne, Louis, de Grez-Doiceau.
33 Van Clooster, Auguste, de Lichtervelde.
34 Waffelaert, Auguste, de Grivegnée.
35 Dulière, Rodolphe, de Dampremy.
36 Elewaut, Alfred, de Haesdonck.
37 Jacobs, Louis, d'Overmeire.
38 Meulemans, Joseph, de Louvain.
39 Verhelst, Gustave, de Dinant.
40 Téchy, Edgar, de Croix lez-Rouveroy.
41 Salmin, Benoît, de Nil-St-Vincent.
42 Nihoul, Louis, de Gembloux.
43 De Caluwe, Charles, de Nieuwkerke.
44 Goyens, Henri, de Diest.
45 Lonfils, Victor, de Boussu lez-Walcourt.
46 Van der Auwera, Joseph, de Tongerloo.
47 Kemel, Richard, de Bruges.
48 Koninckx, Fernand, de Borgerhout.
49 Mathy, Julien, de Louvain.

50 Cornet, Arthur, de Mormont (Erezée).
51 Derey, Florent, de Louvain.
52 De Cleyn, Jules, de Berchem (Anvers).
53 Lambinet, Numa, de Barvaux s/Ourthe.
54 Triffet, Arthur, de Monceau s/Sambre.
55 Pirson, Octave, d'Enines.
56 Van Roey, Charles, de Ryckevorsel.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Cordier, Edmond, de Montigny-sur-Sambre.
2 Leblanc, Alphonse, de Calonne.

Avec grande distinction.

3 Ghyot, Joseph, de Courtrai.
4 Paternotte, Georges, de Grammont.
5 Van Biervliet, Joseph, de Louvain.
6 Caenen, Maurice, de Poperinghe.
7 Tits, Antoine, de Louvain.
8 Geens, Joseph, de Tirlemont.
9 Van den Wildenberg, Louis, de Roosendael.
10 Wargée, Vital, de Tervueren.

Avec distinction.

11 Borms, Charles, de St-Nicolas.
12 Cuylits, Charles, de Bruxelles.
13 De Roo, Richard, de Zillebeke.
14 Dumont, André, d'Anvers
15 Loriers, Auguste, de Petit-Waret.
16 Rasmont, Adelin, d'Œudeghien.
17 Roger, Dieudonné, de Seneffe.
18 Verhaert, Alphonse, d'Anvers.
19 Van Overschelde, Cyrille, de Menin.
20 Baerts, Georges, de St-Trond.
21 Moulckers, Odilon, de Grand-Jamine.
22 Snyers, Marcel, de Beauvechain.
23 Thioux, Jules, de Porcheresse.
24 Tillieux, Jules, d'Anvers.
25 Van Cauteren, Victor, de Zele.
26 Isebaert, Léon, de Menin.
27 Laurent, Albin, de Dinant.
28 Terlinck, Julien, de Vlamertinghe.

D'une manière satisfaisante.

29 Adant, Georges, de Merbes-Ste-Marie.
30 Convent, Emile, de Boom.
31 Hue, Louis, de Châtelet.

32 Boey, Raphaël, de Malines.
33 Boxus, Joseph, de Latinne.
34 Delens, Léon, de Montigny-St-Christophe.
35 Demanet, Glaude, de Momignies.
36 De Cleyn, Joseph, de Borgerhout.
37 Goffaux, Léon, de Haine-St-Pierre.
38 Jeangout, François, de Bastogne.
39 Lambrechts, Olivier, de Kessel-Loo.
40 Peeters, Auguste, de Vorst.
41 Van den Kieboom, Joseph, de Saint-Léonard.
42 Acheroy, Albert, de Montigny-sur-Sambre.
43 Huyberechts, Joseph, de Bossut-Gottechain.
44 Miest, Xavier, de Neufchâteau.
45 Naulaerts, Louis, de Herenthout.
46 Vloeberghs, Florent, de Morckhoven.
47 Adriaensen, Charles, d'Anvers.
48 Böltinck, Willy, d'Anvers
49 Fontaine, Gustave, de Mourcourt.
50 Homans, Eugène, d'Oeleghem.
51 Savoir, Joseph, de Merchtem.

EXAMEN DE PHARMACIEN (1e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 De Peet, Henri, de Koekelberg.
2 Duwez, Georges, de Vaux-Chavannes.
3 Dehouck, Julien, d'Ypres.
4 Desiron, Alfred, de Bruxelles.
5 Bourdeaux, René, de Louvain.
6 Loriers, Isidore, de Petit-Waret.
7 Nyst, Edgar, de Maestricht.
8 Martens, Achille, de Sleydinghe.
9 De Decker, Alfred, de Louvain.

EXAMEN DE PHARMACIEN (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Desiron, Alfred, de Bruxelles.
2 Dieu, Jules, de Dinant.
3 Bourdeaux, René, de Louvain.
4 De Decker, Alfred, de Louvain.
5 Nyst, Edgar, de Maestricht.

D'une manière satisfaisante.

6 Coene, Théophile, de Beerst.
7 De Bel, Jérôme, de Houttave.
8 Dehouck, Julien, d'Ypres.
9 Staumont, Adelin, d'Arbre.
10 Van Melckebeke, Prosper, de Malines.
11 De Peet, Henri, de Koekelberg.

EXAMEN DE PHARMACIEN (3e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Vandendaelen, Hector, de Grammont.
2 Vekemans, John, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

3 Wilmet, Léa, de Cerfontaine.
4 François, Fernand, de Wanfercée-Baulet.
5 Vandenput, Alphonse, de Louvain.

EXPERT-CHIMISTE.

Avec distinction.

Vekemans, John, d'Anvers.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (1re ÉPREUVE.) (LITTÉR. FRANÇ.).

Avec grande distinction.

1 Collard, Charles, de Louvain.

Avec distinction.

2 Nève, Paul, de Gand.
3 Neut, Paul, de Bruges.
4 Pacco, Emile, d'Enghien.
5 Vrancken, Charles, d'Anvers.
6 de San, Edouard, de Charleroi.
7 Descamps, Pierre, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

8 de Beauffort, cte Philippe, de Linden.
9 Descamps, Philippe, de Belœil.
10 Dachy, Léon, de Louvain.
11 de la Roche, Gustave, de Hyon.
12 Lebbe, Robert, de Bruges.
13 Lonchay, Edgar, de Remoiville.
14 Pottier, Louis, de Spa.
15 Scheys, Joseph, de Beauvechain.
16 Van Stratum, Olivier, d'Anvers.
17 de Lichtervelde, Guillaume, de Bruxelles.
18 Legrand, Raymond, de Mons.
19 Van Gindertaelen, Armand, de Louvain.
20 Visart de Bocarmé, Amédée, d'Alveringhem.
21 Bellefroid, Louis, de Zeppen.
22 Huyghebaert, Eugène, de Handzaeme.

23 Mertens, Fritz, de Malines.
24 Pirmez, Fernand, de Bruxelles.
25 Nicolesco, Michaï, de Bucarest.
26 Cordier, Auguste, de Mousty.
27 du Bus de Warnetfe, Pierre, de Tournai.
28 de Moerkerke, Henri, de Houtain-Leval.
29 Janssen, Jules, de Tirlemont.
30 Van Breedam, Amédée, de Malines.
31 De Meester, Henri, d'Anvers.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (1re ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.

Avec distinction.

1 Depuydt, Arthur, de Beerst.
2 Vandenbossche, Franz, de Louvain.
3 Van Cauwenbergh, Florent, de Lierre.
4 De Riemaecker, Albert, de Petegem.

D'une manière satisfaisante.

5 Cuelenaere, Hector, de Maldeghem.
6 De Vlieger, Raymond, de Somergem.
7 Franck, Jules, d'Anvers.
8 Tack, Alphonse, de Courtrai.
9 Willems, Frédéric, de Hasselt.
10 Ruyssen, Joseph, de Meulebeke.
11 Van Winckel, Maurice, de Castre.
12 Colaert, Valère, d'Ypres.
13 Muls, Joseph, d'Anvers.
14 Tallon, Paul, de Geet-Betz.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (2e ÉPREUVE). LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Avec grande distinction.

1 Massaut, Alphonse, de Châtelineau.
2 Englebienne, Paul, de Mons.
3 Quoidbach, Léopold, de Hasselt.

Avec distinction.

4 Chauvaux, Georges, de Morlanwelz.
5 Becasseau, Henri, de Mons.
6 André, Georges, de Givet.
7 Miest, Hyacinthe, de Neufchâteau.
8 De Paepe, Paul, de Châtelet.

D'une manière satisfaisante.

9 Jacobs, Victor, d'Anvers.
10 Jadot, Paul, de Belœil.

11 Le Hon, Auguste, d'Antoing.
12 Segaert, Henri, de Schaerbeek.
13 Van Biervliet, Léon, de Gand.
14 Bero, Emile, de Louvain.
15 Swillens, René, de Léau.
16 Dupont, Oscar, de Merbes-le-Château.
17 Plancquaert, Philippe, d'Audenarde.
18 Gérard, Georges, d'Etalle.
19 Symon, Alexis, de Bruxelles.
20 Mernier, Lucien, de Martilly.
21 Jageneau, Lambert, de Hoogstraeten.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (2e ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.

D'une manière satisfaisante.

1 Bruneel, Maurice, de Bruges.
2 Puttemans, Victor, de Bonheyden.
3 De Clercq, Joseph, de Ninove.
4 Meysmans, Georges, de Tirlemont.
5 Verwimp, Albert, d'Arendonck.
6 Van Eecke, Georges, d'Elverdinghe.
7 Byvoet, Xavier, de Hechtel.
8 Delvaulx, Louis, de Malines.
9 De Vroe, Emile, d'Anvers.
10 Vrints, Emile, de Hoogstraeten.
11 De Reu, Joseph, de Sleydinghe.
12 Goossens, Charles, de Saint-Nicolas.
13 Thienpont, Maurice, d'Audenarde.
14 Van Oorlé, Léopold, de Halle-Boyenhoven.
15 Verté, Paul, de Merckem.

EXAMEN DE CANDIDATURE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (1re ÉPREUVE). B. HISTOIRE (LITT. FRANÇ.).

Avec distinction.

1 Vermeirsch, Léonce, de Turnhout.

D'une manière satisfaisante.

2 Hinderyckx, Edmond, d'Iseghem.

B. (LITT. FLAM.).

D'une manière satisfaisante.

Bogaerts, Gustave, de Lierre.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITT. FRANÇ.).

Avec grande distinction.

1 De Puydt, Gaspar, d'Arendonck.

2 De Hovre, Eugène, d'Audenarde.
3 Houtoir, Camille, de Gosselies.
4 Philippart. Louis, de Wanfercée-Baulet.

Avec distinction.

5 Bertrand, René, de Sahuses (Drôme).
6 Behen, Jean, de Pellaines.
7 Mignon, Ernest, de Namur.
8 Dauwe, Cyrille, de Caprycke.
9 Dethise, Jean-Baptiste, de Falmagne.

D'une manière satisfaisante.

10 De Surgeloose, Gustave, d'Anvers.
11 Demesse, Ernest, de Neufville.
12 Michel, Louis, de Limours (Seine et Meuse).
13 Maes, Léon, de St-Josse-ten-Noode.
14 Protin, François, de Tillièvres (Pas-de-Calais).
15 Félix, Armand, de Jette-St-Pierre.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITT. FLAM.).

Avec distinction.

1 Wauters, Constant, de St-Trond.

D'une manière satisfaisante.

2 Roose, Aubert, de Sweveghem.
3 Van Keymeulen, Valère, de Herzele.
4 Henquinez, Joseph, de Looz.
5 Van Hoof, Achille, de Bouwel.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec grande distinction.

1 De Meester, Alfred, de Bruges.

Avec distinction.

2 Delongueville, Aubin, de Tourinnes-St-Lambert.

L'une manière satisfaisante.

3 Leuridan, Félicien, de Belœil.

D. EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

Ghignet, Ernest, de Waterloo.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 Bertrang, Alfred, d'Arlon.

D'une manière satisfaisante.

2 Pittonvils, Robert, de Glabbeek.
3 Van Doren, François, de Malines.

EXAMEN DE CANDIDATURE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (2e ÉPREUVE).
B. HISTOIRE (LITT. FLAM.).

D'une manière satisfaisante.

1 Goemans, Louis, de Louvain.
2 Weemaes, René, de Hougaerde.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITT. FRANÇ.).

Avec grande distinction.

1 Walgrave, Aloïs, de Gand.
2 De Rume, Emile, de Celles.

Avec distinction.

3 Bilocq, Eugène, de Châtillon.
4 Bossy, Jean, de Ciplet.
5 Baguette, Jean, d'Aubin-Neufchâteau.

D'une manière satisfaisante.

6 Tagnon, Théophile, de Haversin.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITT. FLAM.).

Avec distinction.

1 De Raedt, Pierre, d'Emelghem.

D'une manière satisfaisante.

2 Sterck, Edouard, de Tirlemont.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec distinction.

1 Lambert, Ernest, de St-Léger.

D'une manière satisfaisante.

2 Ghignet, Ernest, de Waterloo.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec grande distinction.

1 De Cock, Joseph, de Herdersem.

Avec distinction.

2 Naveau, Victor, de Tirlemont.

D'une manière satisfaisante.

3 Van Passel, Etienne, de Bierbeek.

EXAMEN DE DOCTEUR (1e ÉPREUVE).

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec grande distinction.

1 Thibeau, Théophile, de Fooz.
2 Vande Weerd, Hubert, d'Eelen.

D'une manière satisfaisante.

3 Janssens, Edouard, de St-Trond.
4 Sondervorst, Vital, de Louvain.
5 Colinet, Arthur, de Soignies.
6 Steppe, Joseph, de Grammont.
7 Dobbelsteyn, Hubert, de Maestricht.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

D'une manière satisfaisante.

Foulon, Paul, de Wavre.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec grande distinction.

1 Smedts, Armand, de Rhode-St-Pierre.

Avec distinction.

2 Janssens, Liévin, de Malines.

D'une manière satisfaisante.

3 Boonen, Jacques, d'Op-Itter.
4 De Kesel, Joseph, de Laerne.
5 Van Fraechem, Emmanuel, de Haecht.
6 Vandegaer, Isidore, de Bunsbeek.
7 Houben, Jacques, de Maestricht.

EXAMEN DE DOCTEUR (2e ÉPREUVE) (1).

B. HISTOIRE.

Avec grande distinction.

1 * Vanden Ven, Paul, de Schaerbeek.

D'une manière satisfaisante.

2 * Gielens, Alphonse, d'Eeckeren.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 * Mayence, Fernand, de Jumet.
2 * Thibeau, Théophile, de Fooz.

(1) L'astérisque indique que le récipiendaire a subi l'épreuve de la leçon publique.

Avec grande distinction.

3 * Sondervorst, Vital, de Louvain.
4 * Colinet, Arthur, de Soignies.
5 * Van de Weerd, Hubert, d'Eelen.

Avec distinction.

6 * Gessler, Jean, de Maeseyck.

D'une manière satisfaisante.

7 * Haesaerts, Léon, de Hal.
8 * Steppe, Joseph, de Grammont.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec grande distinction.

1 Carnoy, Albert, de Louvain.

Avec distinction.

2 * Foulon, Paul, de Wavre.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 * Houben, Jacques, de Maestricht.

Avec grande distinction.

2 * Smedts, Armand, de Rhode-St-Pierre.
3 * Borms, Auguste, de St-Nicolas.

Avec distinction.

4 * Vandegaer, Isidore, de Bunsbeek.

D'une manière satisfaisante.

5 * Janssens, Liévin, de Malines.

FACULTÉ DES SCIENCES.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES ET DE CANDIDAT EN MÉDECINE (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Apers, Isidore, de Vracene.
2 Roelandt, Arthur, d'Everbecq.
3 Leleux, Octave, de Jumet.

Avec grande distinction.

Fonteyne, Alexis, de Vracene.

5 Kaisin, Oscar, de Floreffe.
6 Barbry, Robert, de Locre.
7 Buelens, Alphonse, d'Anvers.
8 De Vloo, René, d'Oostvleteren.
9 Calozet, Jean-Baptiste, d'Avenne.

Avec distinction.

10 Daumont, Georges, d'Alost.
11 Rigaux, François, de Biévène.
12 Van den Bulcke, Maurice, de Zonnebeke.
13 Sterckmans, Camille, de Louvain.
14 Van Baelen, Amand, de Hulshout.
15 Vanden Weghe, Michel, de Rousbrugge.
16 Bienfait, Arthur, de Loucroit.
17 Van Nuffel, Charles, de Hemixem.
18 de Piro d'Amico, Guido, de Malte.
19 Lampaert, Armand, de Zomergem.

D'une manière satisfaisante.

20 Goffin, Lucien, de Waret-la-Chaussée.
21 Plancquaert, Léon, de Mouscron.
22 Pieters, Remi, de Lebbeke.
23 Aerts, Emile, de Louvain.
24 Denoncin, Henri, de Sugny.
25 Sotomayor y Zavalla, Florencio, de Lebu (Chili).
26 Dubois, Isidore, de Louvain.
27 Reuland, Jacques, de Luxembourg.
28 Thérasse, Gaston, de Liége.
29 Van Hee, Gratien, de West-Roosebeke.
30 Delrue, Joseph, d'Avelghem.
31 Boine, Joseph, de Louvain.
32 De Preter, Louis, de Rhode-St-Genèse.
33 Vossius, Armand, de Heers.
34 Van Bellinghen, René, d'Ottignies.
35 Verhellen, Alphonse, de Lennick-St-Quentin.
36 Vander Beken, Pierre, d'Anvers.
37 Geerts, Constant, de Terhagen.
38 Hubert, Georges, de Mons.
39 Janssens, Jules, de Berlaere.
40 Van Langenhove, Camille, de Wieze.
41 Calicis, Eugène, de Gilly.
42 Dumoulin, Emile, d'Orp-le-Grand.
43 De Geeter, Edmond, de Gilly.
44 Groenen, Michel, de Reckheim.
45 Cordier, Joseph, de Jehonville.
46 Baltus, Joseph, de Fauvillers.
47 Goossens, Rodolphe, de Zele.
48 Roels, Joseph, de Deynze.
49 Dawant, René, de Courcelles.

50 Peeters, Henri, d'Anvers.
51 Grypekoven, Albert, de Schaerbeek.
52 Polet, François, de Broechem.
53 Veckmans, Jean, d'Ixelles.
54 Turine, Georges, de Brugelette.
55 Steyaert, Prosper, de Wannegem-Lede.
56 Segers, Clément, de St-Nicolas.
57 Merckx, Egide, de Tongres.
58 Heeckhout, Armand, de Schoonaerde.
59 De Grave, Henri, de Bruxelles.
60 Corbusier, Ernest, de Hamme-Mille.
61 De Donder, Omer, d'Ellezelles.
62 Coppez, Auguste, de Tournai.
63 Grenier, Emile, de Vieux-Reng.
64 Jacobs, Hector, de Calloo.
65 Reiber, Léon, de Grandglise.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (1e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Michotte, Albert, de Bruxelles.

Avec grande distinction.

2 Polet, Edgar, de Givry.
3 Fagot, Victor, de Renlies.
4 Claes, Camille, de Neerheylissem.
5 Delcourt, Hector, de Péronne lez-Antoing.
6 Rieth, Kurt, d'Anvers.

Avec distinction.

7 Heintz, Alphonse, de Bastogne.
8 De Caluwe, Arthur, de Beveren (Waes).
9 Impe, Joseph, de Thielt.
10 Platevoet, Camille, de Proven.
11 Allart, Louis, de Villers-Seuvin.
12 Claessens, Félix, de Maeseyck.
13 Pottiez, Edmond, de Frasnes lez-Buissenal.
14 Elrington, Georges, de Seel (Surrey, Angleterre).
15 Navarre, Pierre, de Luttre.
16 Bonte, Maurice, de Boesinghe.
17 Rochette, Louis, d'Erezée.

D'une manière satisfaisante.

18 Van Wynendaele, Omer, de Hendecourt lez-Ransart.
19 Walravens, Léon, de Saintes.
20 Willio, Alphonse, de Diest.
21 Tanghe, Hector, de Ruddervoorde.

22 Blaise, Georges, d'Ath.
23 Delepier, Edouard, de Rumilies.
24 D'Huyvetter, Maurice, d'Huysse-Lozer.
25 Simon, Philippe, de Roodt.
26 Broze, Gaston, de Balâtre.
27 De Knock, Ernest, de Snaeskerke.
28 Lavry, Raymond, de Frasnes lez-Gosselies.
29 Quiévreux, Georges, de Morcourt.
30 Hiernaux, Gaston, de Mont-sur-Marchienne.
31 Hendrix, Emmanuel, de St-Trond.
32 Nollet, Pierre, de Roulers.
33 Olemans, Emile, de Gammerages.
34 Pexsters, Marcel, de Berlingen.
35 Philips, Oscar, de St-Trond.
36 Cornil, François, de La Hamaide.
37 Chiwy, Henri, de Jambes.
38 Mennard, René, de Gouy lez-Piéton.
39 Quaeyhaegens, Constant, de Lierre.
40 Debin, Joseph, de Romedenne.
41 D'Awans, Constant, de Marlinne.
42 Gérard, Adhémar, de Bruxelles.
43 Vandendaelen, Julien, de Grammont.
44 Stappers, Léon, de Chênée.
45 Van Wetter, Odilon, de Hoorebeke-Ste-Marie.
46 D'Helft, Joseph, de Bruges.
47 Hommelen, Louis, de Diest.
48 Magnus, Ferdinand, de Mons.
49 Vanderdonck, Joseph, de Maeseyck.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Daels, François, d'Anvers.

Avec grande distinction.

2 Barbier, Emile, de Ransart.
3 Dumez, Robert, de Wervicq.
4 Berghs, Jules, de Genck.
5 Calicis, Edgar, de Ransart.
6 Tenret, Fernand, de Marchienne

Avec distinction.

7 Bouvart, Jean, de Thuin.
8 Maenhout, François, de Waterland-Oudeman.
9 Barbey, Arthur, de Locre.
10 De Vloo, René, de Stavele.
11 Geerts, Louis, de Terhagen.

12 Van Glabeke, Aimé, de Petegem.
13 Lathouwers, Victor, d'Eygenbilsen.

D'une manière satisfaisante.

14 Deurinck, Edmond, de Lichtervelde.
15 Bouillart, René, de Trazegnies.
16 De Crits, Valère, de Sulsique.
17 De Portemont, Aimé, de Sarlardinge.
18 Faes, Georges, de Turnhout.
19 Gevaert, Armand, de Beveren (Audenarde).
20 Vanderwaeren, Joseph, de Winghe-St-Georges.
21 De Flandre, Louis, de Fontaine-l'Evêque.
22 Evers, Emile, de Munsterbilsen.
23 Pellegrin, Firmin, de Piétrain.
24 Vandenberge, Hippolyte, de Godveerdegem.
25 Berger, Willy, de Venloo.
26 Goffin, Charles, de Gingelom.
27 Van Raes, Paul, de Wervicq.
28 Bonte, Lucien, de Moorslede.
29 Dossche, Aimé, de Somergem.
30 De Smedt, Edmond, de Sinay.
31 Van Beygaerden, John, d'Anvers.
32 François, Oscar, de Court-St-Etienne.
33 Pierreux, Léon, de Gosselies.
34 Vande Velde, Camille, d'Anvers.
35 Timmermans, Philippe, d'Etterbeek.
36 Gallez, Maxime, de Binche.
37 Deroyer, Jules, de Soignies.
38 Cockx, Charles, de Willebringen.
39 Chapelle, Eudore, de Godarville.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Willaert, Fernand, de Bruges.

Avec distinction.

2 Paris, René, de Paris.

D'une manière satisfaisante.

3 De Rey, Emmanuel, de Louvain.
4 Van Gysegem, Joseph, de Louvain.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Alliaume, Maurice, de La Louvière.

Avec distinction.

2 Hallez, Denis, de St-Amand-s/Escaut.
3 de Fooz, Guillaume, de Bruxelles.
4 De Winter, Auguste, de Gheel.

D'une manière satisfaisante.

5 Bouqué, Floribert, de Gand.
6 Nicolas, Paul, de Ruette.
7 Terby, Charles, de Louvain.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (1e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Somville, Oscar, de Court-St-Etienne.

D'une manière satisfaisante.

2 Ectors, Jean, de Louvain.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Dehairs, Gustave, de St-Trond.

Avec grande distinction.

2 Crowet, Emile, de Frameries.

D'une manière satisfaisante.

3 * Delvosal, Jules, de Falmignoul.
4 * Crowet, Emile, de Farciennes.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (1re ÉPREUVE). SCIENCES CHIMIQUES.

D'une manière satisfaisante.

1 Mousset, Théophile, de Borlez.
2 Poskin, Paul, de Charleroi.
3 Stiénon, Paul, de Chapelle lez-Herlaimont.
4 Tordoir, René, de Nivelles.
5 Vekemans, John, d'Anvers.

SCIENCES ZOOLOGIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 Noblesse, Charles, de Bruxelles.

Avec distinction.

2 Tits, Antoine, de Louvain.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (2e ÉPREUVE).
SCIENCES CHIMIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 Dalle, Paul, de Namur.

Avec distinction.

2 * Mousset, Théophile, de Borlez.
3 * Stiénon, Paul, de Chapelle lez-Herlaimont.

D'une manière satisfaisante.

4 Tordoir, René, de Nivelles.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (1re ÉPREUVE)

Avec grande distinction.

1 Mennes, Auguste, de Merxem.
2 Warocquier, Charles, de Tournai.
3 Dufour, Paulin, de Châtelineau.
4 Brackx, Léopold, de Dudzeele.

Avec distinction.

5 Vervoort, Edouard, d'Anvers.
6 Piens, Edgar, de Binche.
7 Félix, Léon, de Neuville lez-Philippeville.
8 Lien, Louis, de Moustier.
9 Verbouwe, Ovide, de Watou.
10 Sansen, Albert, de Poperinghe.
11 Vander Jeught, Joseph, de Termonde.
12 Daelman, Léon, de Hofstade.
13 De Rey, Emmanuel, de Louvain.
14 Samain, Hilaire, de St-Genois.
15 Volckaert, Albert, de Thourout.

D'une manière satisfaisante.

16 Feye, René, de Louvain.
17 Henin, Jules, de Senenne.
18 Libert, Alfred, d'Anthée.
19 Van Damme, Joseph, de Wetteren.
20 De Loof, Richard, de St-André (Bruges).
21 Brennet, Baudouin, de St-Amand (Fleurus).
22 Hubert, Maurice, de Marche-les-Dames.
23 de Ramaix, Amaury, de Berlin.
24 Cauwe, Emile, de Bruges.
25 Dopp, Etienne, de Bruxelles.
26 Mommens, Edgar, de Lessines.
27 Delvaulx, Théophile, de Malines.
28 Dayers, Raymond, de Tirlemont.
29 De Beir, Georges, de Thielt.

30 Hertsens, Georges, de Malines.
31 Van Caeneghem, Jules, de Semmersaeke.
32 Waerebeke, Achille, de Thourout.
33 Smal, Pierre, de Bruxelles.
34 De Rode, Paul, de Louvain
35 Mestdagh, Omer, de Bruges.
36 Misonne, Robert, d'Enghien.
37 Lafontaine, Alfred, d'Aiseau.
38 Vander Ghinste, Marcel, de Courtrai.
39 Soupart, César, de Molenbeek.
40 Sonnet, Oscar, d'Ermeton-s/Biert.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Verriest, Gustave, de Louvain.
2 Lievens, Arthur, de Meerbeek.
3 De Winter, Auguste, de Gheel.
4 Cloet, Remi, de Coolscamp.

Avec distinction.

5 Braun, Maurice, de Bruxelles.
6 de Fooz, Guillaume, de Bruxelles.
7 Alliaume, Maurice, de La Louvière.
8 Goffart, Paul, de Wavre.

D'une manière satisfaisante.

9 Van Aerde, Alfred, de Malines.
10 Dubois, René, de Deux-Acren.
11 Dony, Gustave, d'Otreppe.
12 de Cléty, Albert, d'Uccle.
13 Jadot, Octave, d'On.
14 Lancsweert, Prosper, d'Ostende.
15 Gaussin, Jean, de Cinay.
16 Séverin, François, de Grand-Manil.
17 Adant, Adolphe, de Bruxelles.
18 Calicis, Jules, de Ransart.
19 Leheuwe, Jean, de Braine-le-Comte.
20 Jacquemin, Henri, de Marchin.
21 Bauchau, Michel, de Louvain.
22 Berger, Gustave, de Jumet.
23 Cornet, Arsène, de Mormont.
24 Guilmin, Joseph, de Villers lez-Heest.
25 Hanoteau, Léon, de Barbençon.
26 Neut, Adolphe, de Gand.
27 Dufour, Hervé, de Châtelineau.
28 Fontainas, Paul, d'Ixelles.
29 Parmentier, Cyrille, de Tilff.
30 Schobbens, Vincent, d'Anvers.

31 Clerin, Joseph, de Châtelet.
32 De Becker, Georges, de Louvain.
33 Lagasse, Edouard, de Nivelles.
34 Stillemans, Jean, de Bruxelles.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 De Laey, Alban, de Hooglede.

D'une manière satisfaisante.

2 Boone, Joseph, de Turnhout.
3 Clément, Ernest, de Steenkerke.
4 de Thaye, Charles, de Carnières.
5 Génart, Albert, de Houdeng-Aimeries.
6 Goovaerts, Athanase, d'Anvers.
7 Louveaux, Paul, de Malines.
8 Malengreau, Raoul, de St-Ghislain.
9 Sengier, Edgar, de Courtrai.
10 Schul, Léon, d'Anvers.
11 Ramy, Paul, de Schaerbeek.
12 Van Wymeersch, Charles, de St-Josse-ten-Noode.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE SUR LA CHIMIE.

D'une manière satisfaisante

1 Drion, René, de Châtelet.
2 Zerck, Oscar, de Ninove.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 André, Léon, de Givet.
2 Descampe, Paul, de Gembloux.
3 Defalque, Paul, de Court-St-Etienne.
4 Moulin, Firmin, de Blaton.

D'une manière satisfaisante

5 Anciaux, Albert, de St-Josse-ten-Noode.
6 Cassart, Charles, de Gembloux.
7 Dandois, Hector, de Mellet.
8 De Voghel, Gustave, de Bruxelles.
9 Hins, Joseph, de St-Aubin.
10 Lefebvre, Charles, de Tournai.
11 Lemaire, Gustave, de Havay.
12 Nicolas, François, de Spa.
13 Seret, Maurice, de Bruxelles.
14 Tilman, Victor, de Chapelle lez-Herlaimont.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (3e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Meganck, Vital, d'Aspelaere.

Avec distinction.

2 Fonteyn, Michel, de Vracene.
3 Gilles, Célestin, de Marche.
4 Plissart, Rodolphe, d'Anvers.
5 Venneman, Frédéric, de Louvain.
6 Clément, Paul, de Courtrai.
7 Leemans, Joseph, de Malines.

D'une manière satisfaisante.

8 Bonnet, Albert, de Montigny-le-Tilleul.
9 Brenez, Jules, de Hornu.
10 Cassart, Maxime, de Gembloux.
11 de Savoye, Albert, de Soignies.
12 Derenne, Ernest, de Mont-sur-Marchienne.
13 Dedecker, Ludovic, d'Anvers.
14 De Walque, Joseph, de Louvain.
15 Frère, Henri, de Namur.
16 Gadiot, Jacques, de Maestricht.
17 Vannesse, Pierre, de Naast.
18 Cailliau, Alfred, de Tournai.
19 Delcuvellerie, Edouard, de Tournai.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Broos, Gustave, de Hauwaert.

Avec distinction.

2 Collignon, Camille, de Halanzy.
3 Jacqmin, Joseph, de Saint-Josse-ten-Noode.
4 Zoude, Adrien, d'Epioux.

D'une manière satisfaisante.

5 Mostaert, Edouard, de Bruges.
6 Mertens, Norbert, de Cureghem.
7 Plissart, Albert, d'Etterbeek.
8 Vanderlinden, Joseph, de St-Job-Uccle.
9 Van Kelecom, Fernand, de Louvain.
10 Zerck, Oscar, de Ninove.
11 Masquelier, Jules, de Tollin-Merlin.
12 Schramme, Louis, d'Ostende.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Delfosse, Joseph, de Sart-Risbart.
2 Mertens, Albert, de Cruybeke.

D'une manière satisfaisante.

3 Lambert, Maurice, de Bruges.
4 Dufer, Fernand, de Marcinelle.
5 Locus, François, de Louvain.
6 Van Brée, François, d'Anderlecht.
7 Van Bellingen, Julien, d'Anderlecht.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (3e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Boereboom, Léon, de Bruges.

D'une manière satisfaisante.

2 Allaeys, Arthur, de Woesten.
3 Perlaux, Louis, de Matagne-la-Grande.

ÉCOLES SPÉCIALES

des arts et manufactures. du génie civil et des mines.

EXAMENS SUBIS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1900-1901.

EXAMENS D'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES.

Programme A.

1 Deckmyn, Jérôme, de Rumbeke.
2 Latinis, Jean, de Schaerbeek.
3 Messiaen, Louis, de Bruxelles.
4 Thiry, Raymond, de St-Josse-ten-Noode.
5 de Vigneron, Edouard, de Bruxelles.
6 Evrard, Emile, de Tirlemont.
7 Jacobs, Jules, d'Anvers.
8 Lagasse, Victor, de Nivelles.
9 Van der Rest, Maurice, de Bruxelles.
10 Plissart, Auguste, d'Etterbeek.
11 Dupret, Marcel, de Bruxelles.
12 Guillaume, Emmanuel, de Lisbonne.
13 Nève, Pierre, de Gand.
14 Vanderstichelen, Charles, de Pommerœul.
15 Goffart, Henri, de Wavre.
16 Roderburg, Paul, de Louvain.
17 Carton, Emile, de Tournai.
18 Charles, Louis, de Bastogne.
19 Nothomb, Marcel, de Neufchâteau.
20 De Strycker, Hubert, de Lierre.
21 Schmitz, Maurice, d'Anvers.
22 Duquenne, Albert, d'Anvers.
23 Capelle, Georges, de Braine-le-Comte.
24 Bourgeois, Joseph, de Bruxelles.
25 Vandervelde, Jean, de Bruges.
26 de Cordes, Joseph, d'Enghien.
27 Roland, Maurice, de Louvain.
28 Hermant, Albert, de Bouffioulx.
29 Hublet, Jules, de Charleroi.
30 Servranckx, Georges, de Liége.
31 Delcroix, Jules, de Schaerbeek.
32 Hambresin, Jean, de St-Josse.
33 Nonnon, Armand, de Charleroi.
34 Jacob, Nestor, de Bulscamp.
35 Lardinois, Seraphin, de Marchienne.

36 Ferrière, Maurice, de Châtelet.
37 Gueur, Ernest, de Jumet.
38 Elewaut, Odilon, de Haesdonck.
39 Van Biesem, Louis, de Louvain.
40 Buys, Fernand, de Marcinelle.
41 Mattelaer, Pierre, de Courtrai.
42 Thirionet, Léon, de Bruxelles.
43 Luyckx, Achille, de Calken.
44 Van Hecke, Albert, de Sottegem.
45 De Raedt, Constant, de Bousval.
46 Cornelis, Arthur, de St-Georges.
47 Thieffry, Edmond, de Marquain.
48 Durez, René, de Boussu.
49 Pollet, Maurice, de Béclers.
50 Gualbert, Firmin, de Kain.
51 Piron, Emile, de Verviers.
52 Drion, Paul, de Courcelles.
53 Saurtet, Georges, de Wavre.
54 Verbruggen, Léon, de Bruxelles.
55 Carlier, Joseph, de Bruxelles.
56 Goffart, Paul, de Nil-St-Vincent.

Programme B.

1 Lambert, Victor, de Remouchamps.
2 Haas, Victor, de Nancy.
3 Van Hove, Edouard, de Louvain.
4 Mathieu, Gaston, de Halanzy.
5 Beirlant, Georges, de Bruges.
6 de Arrola, José, d'Algorta (Espagne).
7 Similon, Achille, de Wamont.
8 Inniguez Carrenas, Francisco, de Logrôno (Espagne).
9 Bustamante Iwan, Antonio, de Durango (Mexique).
10 Cousin, Paul, d'On.
11 Maurissen, Léon, de Bruxelles.
12 Merdia, Martin, de Mozathan (Mexique).
13 Baguet, Edouard, d'Ecaussines.
14 Deswert, Fernand, d'Ixelles
15 Moons, Albert, de Bruxelles.
16 Brifaut, Jean, de St-Gilles.
17 Gendebien, Louis, de Bruxelles.
18 Cnuts, Joseph, de Cortessem.
19 Mahieu, Louis, de Binche.
20 Van Damme, Georges, de Lokeren.
21 Leroy, Hector, de Houdeng.
22 Kurgener, Léon, de Nospelt (G.-D.).
23 Decker, Charles, de Luxembourg.
24 Meeús, Fernand, d'Anvers.

25 Opsomer, Léon, de Renaix.
26 Lefèvre, Etienne, de Menin.
27 Janssens, Ludovic, de St-Nicolas.
28 Lodewyck, Huwé, de Namur.
29 Laval, André, de Eich.
30 Palgen, Paul, de Husseignies.
31 Krantz, Nicolas, de Wiltz.
32 Louis, Omer, de Montigny s/Sambre.
33 Varenberg, Charles, de Gand.
34 de Figeiredo, Claudio, d'Alcobaça.
35 Goreux, Henri, de Latinne.
36 Caron, René, de Louvain.
37 Nys, Charles, de St-Nicolas.
38 Gomes de Laureiro, Armand, de Lisbonne.
39 Chabot, Armand, de Tirlemont.
40 de Condé,
41 de Coqueraumont, Bernard, d'Epinay s/Seine.
42 Van den Bulcke, Joseph, de Comines.
43 Goemans, Charles, de Louvain.
44 Du Bois, Omer, de Heyst.
45 De Clèves, Charles, de Papignies.
46 Moortgaert, Edouard, de Breendonck.
47 Van Overstraeten, Carl, de Bruxelles.
48 Brenard, Joseph, de Rebecq.
49 Cauwe, René, de Bruges.
50 Callewaert, Florent, de Bruxelles.
51 d'Harveng, Albert, de Louvain.
52 Galetti, E., d'Almeira.
53 Gottigny, Oscar, de Bruxelles.
54 Hecq, Adolphe, de Binche.
55 Maes, Xavier, de Denderhautem.
56 Nys, Albert, de Louvain
57 Pepin, Albéric, de Heyst-op-den-Berg.
58 Schul, Max, de Louvain.
59 Taminiaux, V., de Fayt lez-Manage.
60 Eggers, Victor, de Gand.
61 Van der Straeten, Etienne, de Bruxelles.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Defalque, René, de Court-St-Etienne.
2 Vanden Bossche, Joseph, de Louvain.

Avec distinction.

3 Claus, Laurent, de Nukerke.
4 Chapelle, Raoul, de Godarville.
5 Mangon, Georges, de Heppignies.
6 Scraeyen, Léonard, de Coursel.

D'une manière satisfaisante.

7 Bonjean, Henri, de Tirlemont.
8 Charlier, Ferdinand, de Velaine-s/Sambre.
9 Cayphas, Edmond, de Gozée lez-Thuin.
10 Cornil, Georges, de Châtelet.
11 Fountopoulos, Apostolos, de Trébizonde.
12 Favresse, Fernand, de Gosselies.
13 Gilissen, Victor, de Bruxelles.
14 Gérard, Charles, de Couillet.
15 Leroux, Robert, de Chimay.
16 Lefebvre, Alfred, de Schaerbeek.
17 Mevis, Paul, de Jodoigne.
18 Maton, Léon, de Diest.
19 Simon, Edouard, de Châtelet.
20 Thibaut, Augustin, de Nalinnes.
21 Cousin, Louis, de Louvain.
22 Isaac, Louis, de Landelies.
23 Charles, Ernest, de Bertrix.
24 De Wulf, Joseph, de Bruges.
25 Lievens, François, de Meire.
26 van de Werve de Vorsselaer, Raoul, d'Anvers.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

1 de Monge vicomte de Franeau, Gérard, d'Ohey.
2 Kayser, Nicolas, de Coutern (G.-D.).
3 Drion, René, de Châtelet.

2e ÉPREUVE.

Avec distinction.

1 Cordonnier, Georges, de Beaulieu.
2 Wagner, Joseph, d'Ettelbrück.

D'une manière satisfaisante.

3 Bruneau, Félix, d'Enghien.
4 Cuylits, Paul, de Bruxelles.
5 de Savoye, Léon, de Soignies.
6 Delcroix, Auguste, de Mont-St-Guibert.
7 Jadoul, Léon, de Frésin.
8 Legrand, Alexis, de Nassogne.
9 Lantonnois, Georges, de Liége.
10 Mazy, Henri, d'Annevoie.
11 Sohier, René, de Monceau s/Sambre.
12 Scheys, Fernand, de Beauvechain.
13 Fariachwski, Constant, de Vilcova (Pologne).
14 Descamps, Etienne, de Ville s/Haine.
15 Jacquet, Maurice, de Châtelet.

16 Kayser, Nicolas, de Coutern (G.-D.).
17 Lardinois, Edmond, de Malines.
18 Lefebure, Antoine, de Neufville.
19 Lagneau, Victor, de Paris.
20 Soete, Carl, de Gheluwe.
21 Thirion, Léopold, d'Escombrera.
22 Van Hamont, Paul, de Donck.

EXAMEN D'ÉLÈVE LIBRE (CALCUL DIFFÉRENTIEL ET MÉCANIQUE ANALYTIQUE.)

D'une manière satisfaisante.

Hadjopoula, Pierre, d'Andrinople (Turquie).

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

1 Raulier, Louis, de St-Denis (Mons).
2 Zerck, Oscar, de Ninove.

EXAMEN D'INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Mathieu, Achille, de Lodz (Russie).
2 Allard, Joseph, de Mont-s/Marchiennes.
3 Renard, Oscar, de Berzée.
4 Deffense, Léon, de Meux.
5 Frère, Ursmar, de Ransart.
6 Thiry, Léon, d'Esch-s/Alzette.
7 Piette, Joseph, de Denée.
8 Massaut, Paul, de Châtelineau.
9 Cosse, Prudent, de Frasnes lez-Couvin.
10 Cornand, Gabriël, de St-Gilles (Bruxelles).
11 Detroux, Léon, de Fraire.
12 de Caters, Max, d'Oostcamp.
13 Gomrée, Max, de Mont-s/Marchiennes.
14 Klein, Louis, d'Echternach (G.-D.).
15 Jeancart, Eugène, de Wavre.
16 Thirifay, Fernand, de Dampremy.

2e ÉPREUVE.

D'une manière satisfaisante.

1 Lefebvre, Charles, de Tournai.
2 Noyelle, Pierre, de Flénu.
3 Schohy, Auguste, de Brye.
4 Brahy, Henri, de Boussu-Romsée.
2 Van den Eynde, Joseph, de Voorde.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR (1e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Choppinet, Joseph, d'Enghien.
2 Beelaerts, Jean, de Malines.

D'une manière satisfaisante.

3 Faut, Albert, d'Aeltre.
4 Van Schendel, Léon, de Malines.
5 Drion, René, de Châtelet.
6 Renson, Charles, de Gingelom.
7 Genart, Godefroid, de Houdeng-Aimeries.
8 Lallemand, Maurice, de St-Gilles (Bruxelles).
9 Dautricourt, Paul, de Bruges.
10 De Jaer, Alfred, de Bruxelles.
11 Duculot, Joseph, de Biesmerée.
12 Francou, Joseph, de Châtelineau.
13 Hucklenbroich, Louis, de Molenbeek-St-Jean.
14 Toye, Stéphane, de Sweveghem.
15 Jacobs, Léon, de Laeken.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

Drion, René, de Châtelet.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

1 Gheorghieff, Zaphir, de Stara-Zayora (Bulgarie).
2 Penescu, Grégoire, de Platina (Roumanie).
3 Hacho, Emile, de Beyrouth.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR ARCHITECTE (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Braun, Henri, de Bruxelles.
2 Taburiaux, Raoul, de Charleroi.
3 Legrand, Maurice, de Samson.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (1e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Frickx, Théophile, de Héverlé
2 Vanden Weghe, Edouard, de Courtrai.
3 Delacroix, Edgar, de Bruxelles.
4 de Behault, Charles, de Gand.

(2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

de Monge de Franeau, Joseph, d'Ohey.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Zaphyropoulos, Jean, d'Andros (Grèce).

D'une manière satisfaisante.

2 André, Emile, de Borgerhout.
3 Helleputte, Louis, de Gand.
4 Tennstedt, Joseph, d'Enghien.
5 Talvy, Léon, de Zimlin (Hongrie).
6 Gheorghieff, Zaphir, de Stara-Zajora (Bulgarie).
7 Issakovitch, Haïm, de Belgrade.
8 Penescu, Grégoire, de Plateine (Roumanie).
9 Gouneff, Christo, d'Eléna (Bulgarie).
10 Van Iseghem, Thomas, d'Ostende.
11 Hacho, Emile, de Beyrouth (Syrie).

(2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Alexandre, Albert, de Malines.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

Muller, Georges, de Gand.

2e ÉPREUVE.

Avec grande distinction.

1 Poggio, Brasidas, de Pord-Said.

Avec distinction.

2 Jurion, Léonce, de Feluy.
3 Sotomayor, Justiniano, de Santiago (Chili).

D'une manière satisfaisante.

4 Van Oostveldt, Hubert, de Schaffen.
5 Cambrelin, Eugène, de Bruges.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ARCHITECTE (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Maeck, Félix, de Saint-Josse-ten-Noode.
2 Muller, Georges, de Gand.

2e ÉPREUVE.

D'une manière satisfaisante.

Vanbiesem, René, de Louvain.
Hecq, Arthur, de Carnières.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

Couturier, Casimir, de Falaën.

2e ÉPREUVE (SORTIE).

Avec la plus grande distinction.

Gevaert, Eugène, de Gand.

D'une manière satisfaisante.

Cassan, Robert, de Naples.

ÉPREUVE UNIQUE.

Avec distinction.

1 De Jaegher, Auguste, de Courtrai.

D'une manière satisfaisante.

2 Walckiers, Paul, de Bruxelles.
3 Demaeght, Auguste, de Hal.

Institut agronomique.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Bastyns, Louis, de Lize-Seraing.
2 Martin, Georges, de Louvain.
3 Van Koekenbeek, Gustave, de Bruxelles.
4 Colpaert, Camille, de Waereghem.
5 Evrard, Jean, de Rochefort.
6 Linon, Alfred, de Heusy.
7 Boudier, Désiré, de Cureghem.
8 Winseleers, Henri, de Louvain.
9 Canivet, Irénée, de Froid-Chapelle.
10 Maskens, François, de Bruxelles.
11 Huntjens, François, de Liége.
12 Bertholet, Henri, de Dinant.
13 Dubois, René, de Huy.
14 Florent, Arthur, de Melles.
15 Mullié, Paul, de Ploegsteert.
16 Schoolmeesters, Léon, de Gordingen.
17 de Wachter, Arnold, de Malderen.
18 Smets, François, de St-Trond.
19 Branders, Théodore, de Koekelberg.
20 de Neuter, Charles, de Bruxelles.
21 Wagemans, Charles, de Cortessem.
22 Lejeune, Lucien, de Schaerbeek.
23 Devaux, Félix, de Bas-Oha.
24 Doumen, Edouard, de Mechelen.
25 Lamproye, Louis, de Maeseyck.
26 Wintmolders, Edouard, d'Engelmanshoven.
27 Dethise, Victor, de Falmagne.
28 Vlekke, André, de Oud en Nieuw Castel.
29 de Formanoir, Albéric, de St-André lez-Bruges.
30 Rosseels, Egide, de Louvain.
31 Mertens, Joseph, de Molenbeek.
32 Mouton, Charles, de Beaufays.
33 Crochelet, Eugène, de Gourdinnes.
34 Antoine, Alfred, de Bruxelles.
35 Dubrulle, David, de Wilsele.
36 Vieira, José Baptiste, de Maranguapé (Brésil).
37 Du Pont d'Ahérée, Alfred, de Wagnelée.
38 Fonteyn, Paul, de Louvain.
39 Adant, Léon, de Bruxelles.
40 Jamar, Louis, de Hauwaert.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec grande distinction.

1 Glorie, Hector, de Poperinghe.
2 Massez, Louis, de Rosières (France).
3 Nagant, Henri, de Fauquemont.

Avec distinction.

4 de Ribeaucourt, Adrien, de Perck.
5 Mattlet, Armand, de Ben-Ahain.
6 Meys, Achille, de Malines.

D'une manière satisfaisante.

7 Maes, Cheri, de Denterhautem.
8 Ledocte, Guillaume, de Chastre.
9 Christof, Léon, de Focsanie (Roumanie).
10 Mestdagh, Charles, de Bruges.
11 Essers, Jules, de Kleine-Brogel.
12 Dury, Pierre, de Godenne.
13 de l'Escaille, Paul, de Vyle-Tharoul.

Ont subi avec succès un examen sur diverses branches.

1 Loslever, Herman, de Verviers.
2 Vanden Bogaerden, Guillaume, de Bruxelles.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 Van Buggenhout, Jean, d'Assche.
2 Poly, Xavier, de Mont-Gauthier.
3 Dubois, Albert, de Libin.

Avec distinction.

4 Reynaert, Omer, de Rumbeck.
5 Van Dormael, Joseph, de Louvain.
6 Franchimont, Télesphore, de Durbuy.

D'une manière satisfaisante.

7 Vendelmans, Henri, de Gierle.
8 Algoet, Emile, de Bierbeek.
9 Nickmans, François, de Rummen.
10 de Moffarts, de Nieuwenhoven, Eugène, de St-Trond.
11 Van Haesendonck, Henri, d'Aerendonck.
12 Crahay, Paul, de Liége.
13 Delincé, Emile, de Jalhay.
14 Van Caloen, René, de Bruges.
15 Langlois, Henri, de Paris.
16 Halflants, Corneille, de Tirlemont.
17 Cortvriendt, Victor, de Denderleeuw.

18 Kariger, Victor, de Hachy.
19 Quiévy, Prosper, d'Ostiches.
20 Pasque, Maurice, de Liége.
21 Van Maele de Ghorain, Walerand, de Beveren (Waes).
22 Wittamer, Emile, de Heinstert.
23 Speekaert, Armand, de Bruxelles.
24 Decoster, Arthur, de Louvain.
25 Ryan, Hugues, de Queenstown (Irlande).

Ont subi avec succès un examen sur diverses branches.

1 Jamar, Melchior, de Liége.
2 Ducarme, Alfred, de Hannut.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR AGRICOLE).

Avec distinction.

1 Vandervaeren, Remi, d'Ixelles.
2 Degrez, Louis, de Gentinnes.
3 Delogne, Anselme, de Oisy
4 Rigo, Nicolas, de Momalle.
5 Reynaert, Stanislas, de St-Nicolas.
6 Famenne, Edouard, de Boussu-lez-Walcourt.
7 Hecq, Nestor, de Jumet.
8 Renault, Remi, d'Orchimont.

D'une manière satisfaisante.

9 Pauwels, Robert, d'Ypres.
10 Drumaux, Léon, de Florenvilles.
11 Vloeberghs, Henri, de Berchem.
12 Guyod, Robert, de Tirlemont.
13 Klijnen, Paul, de Hasselt.
14 Lefebvre, Paul, d'Estainpuis.
15 Moortgat, Alphonse, d'Oolen.
16 Du Pré, Eugène, d'Etterbeek.
17 Scarsez de Loqueneuille, Georges, de Farciennes.
18 Vertessen, Irénée, de Rillaer.
19 Humblet, Eugène, de Namur.
20 Roger, Léon, de Middelbourg.
21 Borremans, Joseph, d'Aerschot.

A subi avec succès un examen sur diverses branches.

Lepaige, Wilfried, d'Herenthals.

SECTION DE CHIMIE.

1re ÉPREUVE D'EXPERT CHIMISTE AGRICOLE.

D'une manière satisfaisante.

1 Jacobs, Louis, de Molenbeek.
2 Fallas, Emile, de Velm.

2e ÉPREUVE D'EXPERT CHIMISTE AGRICOLE.

D'une manière satisfaisante.

1 Gillard, Emile, de Nethen.
2 Moerinckx, Oscar, de Rotselaer.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'EXPERT CHIMISTE AGRICOLE).

Avec la plus grande distinction.

1 Van Steenberghe, Joseph, de Gand.
2 De Muynck, Achille, de Leerne-St-Martin.

Avec distinction.

3 Mignolet, Eugène, de Louvain (en 1900).
4 Dethier, Paul, de Mons (en 1900).

SECTION FORESTIÈRE.

ONT OBTENU LE DIPLOME D'INGÉNIEUR FORESTIER.

D'une manière satisfaisante.

1 Drumaux, Léon, de Florenville.
2 Watson, Georges, de Jambes.
3 Gonze, Paul, de Hamipré (en 1900).

École supérieure de Brasserie.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 de Mévius, Gustave, d'Ixelles.
2 Fossoul, Paul, de Vieux-Waleffe.
3 Sallets, Louis, de Betecom.
4 Devolder, Maurice, de Bruxelles.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

D'une manière satisfaisante.

1 Thyssen, René, de St-Nicolas.
2 Damiens, Edmond, d'Ixelles.
3 Courard, Emile, d'Herstal.
4 Wielemans, Marcel, de Bruxelles.
5 Vansteenkiste, Edmond, de Cureghem.

A subi avec succès un examen complémentaire sur diverses branches.

Le Docte, Guillaume, de Chastre.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

1 Baillon, Paul, de Termonde.
2 Piron, Arthur, de Jumet.
3 Rollier, Louis, de Denderleeuw.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR BRASSEUR).

Avec distinction.

1 Vanden Bogaert, Joseph, de Willebroeck.

D'une manière satisfaisante.

2 Vanderveken, Franz, d'Ath.
3 Wielemans, Paul, de Bruxelles.
4 Rollier, Louis, de Denderleeuw.

Statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	1	1	1	1	»	»	7
1840	4	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
1859	9	3	3	»	1	»	16
1860	7	2	2	1	1	»	13
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
Totaux	208	54	66	21	13	8	370

Suite de la statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
	208	54	66	21	13	8	370
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	12
1876	6	2	2	1	»	»	11
1877	10	2	2	1	1	1	17
1878	7	2	3	»	»	»	12
1879	10	1	4	2	»	1	18
1880	7	2	3	1	2	»	15
1881	5	1	6	»	1	»	13
1882	4	2	4	1	1	1	12
1883	9	2	2	1	3	»	17
1884	8	2	4	3	1	»	18
1885	10	2	3	1	»	»	16
1886	6	»	1	2	3	»	12
1887	6	1	2	»	1	»	10
1888	8	4	2	»	»	2	16
1889	4	2	1	»	»	»	7
1890	6	2	2	1	1	»	12
1891	7	2	»	1	»	»	10
1892	6	1	3	1	2	1	14
1893	3	1	3	»	»	»	7
1894	10	4	3	»	»	»	17
1895	13	2	1	1	1	»	18
1896	5	2	5	1	»	»	13
1897	9	4	3	»	1	»	17
1898	10	1	2	2	1	»	16
1899	10	2	5	2	1	»	20
1900	5	1	5	»	1	1	13
1901	8	5	7	1	1	»	22
Totaux	421	115	154	48	36	17	790

Statistique des admissions par les jurys d'examens (1).

ANNÉE.	Droit.	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
1857	104	85	58 (2)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
Totaux	2361	2385	1967	1163	7876

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

(2) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1r mai 1857.

Suite de la statistique des admissions par les jurys d'examens.

ANNÉE.	Droit	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
	2361	2385	1967	1163	7876
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484 (1)
1877	207	267	64	104	642
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
1883	252	378	177	233	1040
1884	243	367	165	207	982
1885	266	323	111	207	957
1886	280	391	165	241	1097
1887	275	401	193	239	1108
1888	312	410	171	185	1078
1889	288	411	170	193	1062
1890	304	392	179	213	1088
1891	251	432	159	203	1045
1892	223	428	157	151	959
1893	232	382	159	162	935
1894	238	392	142	159	931
1895	246	338	140	175	899
1896	258	399	170	220	1047
1897	252	420	166	252	1090
1898	297	362	164	262	1085
1899	278	334	153	262	1027
1900	268	327	138	293	1026
1901	300	329	158	325	1112
Totaux	10103	12675	6282	7061	36121

(1) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen (1).

ANNÉE.	Manière satis-faisante.	Distinc-tion.	Grande distinc-tion (2)	La pl. gr. distinc-tion.	TOTAL.
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	» (2)	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
Totaux	5303	1973	510	405	8191

(1) V. note 1, p. 362.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1r mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

Suite de la statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen.

ANNÉE.	Manière satis-faisante.	Distinc-tion.	Grande dis-tinction.	La pl. gr. dis-tinction.	TOTAL.
	5303	1973	510	405	8191
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
1877	389	179	28 (1)	46	642(2)
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	524	210	81	81	896
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
1883	666	226	75	73	1040
1884	633	225	81	43	982
1885	644	192	81	40	957
1886	753	214	89	41	1097
1887	740	231	104	33	1108
1888	713	231	105	29	1078
1889	691	249	88	34	1062
1890	692	261	96	39	1088
1891	677	228	103	37	1045
1892	613	229	81	36	959
1893	607	191	95	42	935
1894	569	211	113	38	931
1895	550	207	99	43	899
1896	602	282	131	32	1047
1897	654	264	136	36	1090
1898	691	233	132	29	1085
1899	671	216	108	32	1027
1900	673	228	101	24	1026
1901	700	270	112	30	1112
Totaux	22990	8497	2857	1777	36121

(1) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

(2) Voyez note 1, p. 362.

Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1900-1901.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
1834-35(1)	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39(2)	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51(3)	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
Totaux	1893	1932	1784	2126	2116	3325	1177	14353

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la Faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions, p. 367.

(3) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1900-1901.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
		1932	1784	2126	2116	3325	1177	14353
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
1865-66 (1)	42	»	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	291	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	210	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	101	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	401	57	1592
1882-83	193	»	325	202	402	374	62	1558
1883-84	184	»	342	206	414	350	59	1555
1884-85	218	»	342	216	435	376	51	1638
1885-86	232	»	360	216	450	384	58	1700
Totaux	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214

(1) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1900-1901.

ANNÉE ACADÉMIQ.	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214
1886-87	253	»	356	216	449	387	66	1727
1887-88	303	»	316	183	468	424	63	1757
1888-89	307	»	395	221	450	422	29	1824
1889-90	393	»	382	225	428	428	35	1891
1890-91	397	»	317	210	445	391	40	1800
1891-92	405	»	244	215	474	330	38	1706
1892-93	427	»	191	202	441	343	40	1644
1893-94	411	»	193	224	445	338	46	1657
1894-95	433	»	203	229	413	308	50	1636
1895-96	386	»	237	246	402	350	48	1669
1896-97	395	»	224	242	410	341	49	1661
1897-98	433	»	256	247	403	363	54	1756
1898-99	477	»	256	256	399	399	118	1905
1899-1900	574	»	242	244	392	383	110	1945
1900-01	568	»	253	240	400	373	127	1961
Totaux	9664	1932	11831	9378	16432	16710	4913	72753

Inscriptions par Facultés
prises pendant l'année académique 1900-1901.

Théologie	127
Droit	373
Médecine	400
Philosophie et Lettres	240
Sciences	253
Écoles spéciales	412
Agronomie	156
Total	1961

Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1900-1901 et répartis d'après leur pays d'origine.

Des 1961 élèves inscrits pendant l'année 1900-1901, 1782 sont Belges; 179 étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers	263
— de Brabant	439
— de Flandre occidentale	210
— de Flandre orientale	198
— de Hainaut	322
— de Liége	73
— de Limbourg	79
— de Luxembourg	72
— de Namur	126
Total	1782

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne	23
Angleterre	5
Autriche	3
Brésil	2
Bulgarie	5
Chili	2
Costa Rica	1
Cuba	1
Égypte	4
Empire Ottoman	4
Espagne	2
États-Unis	14

France	19
Grèce	2
Irlande	6
Italie	6
Luxembourg (Grand-Duché)	19
Malte	1
Mexique	1
Pays-Bas	44
Philippines	1
Portugal	5
Roumanie	5
Russie	2
Serbie	1
Suisse	1
Total	179

Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collège des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus, p. 366.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311
1877—78	1201	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	1558
1883—84	1438	1555
1884—85	1502	1638
1885—86	1550	1700
1886—87	1568	1727
1887—88	1618	1757
1888—89	1686	1824
1889—90	1689	1891
1890—91	1644	1800
1891—92	1544	1706
1892—93	1473	1644
1893—94	1483	1657
1894—95	1475	1636
1895—96	1515	1669
1896—97	1509	1661
1897—98	1610	1756
1898—99	1722	1905
1899—1900	1783	1945
1900—01	1818	1961
1901—02	1825	

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur. A. MACHAB. XII, 45.

6 février 1901 DESBARAX, EUGÈNE, né à Louvain le 6 août 1878, étudiant en Médecine (2d doctorat), élève-médecin-militaire, y décédé.

10 juillet MICHEZ, ALPHONSE, né à Velaines lez-Tournai le 1r janvier 1881, étudiant en Philosophie et Lettres, décédé à Louvain.

20 août NYSSENS, ALBERT-JEAN-GÉRARD, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, ancien ministre de l'Industrie et du Travail, ancien membre de la Chambre des Représentants, commandeur de l'ordre de Léopold, etc., né à Ypres le 20 juin 1855, décédé à Bruxelles. (Voir aux Analectes.)

24 août Sa Grandeur Monseigneur VICTOR-JOSEPH DOUTRELOUX, évêque de Liége, officier de l'ordre de Léopold, né à Chênée le 20 mai 1837, décédé à Liége. (Voir aux Analectes.)

19 octobre BREITHOF, NICOLAS-ÉDOUARD, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences (Écoles spéciales), consul du royaume de Grèce, membre de l'académie des *Nuovi Lincei* à Rome, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre royal du Sauveur de Grèce, etc., né à Luxembourg le 31 août 1840, décédé à Louvain. (Voir aux Analectes.)

22 octobre LEDRESSEUR, JEAN-CHARLES-LOUIS-JOSEPH, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine, membre du Conseil supérieur d'hygiène publique, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Havré le 19 juin 1842, décédé à Louvain. (Voir aux Analectes.)

28 décembre DE VROE, JEAN-FRANÇOIS, étudiant du 1er doctorat en médecine, né à Anvers le 12 octobre 1880, pieusement décédé à Hoboken.

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université.

TITRE I^{r}.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE I^{r}.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Les frais d'inscription sont de 25 francs.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés, le sont pour les cours ordinaires d'une année d'études. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Médecine ou en Droit, qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le jour qui précède l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

TITRE II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés et le Président de l'École St-Thomas, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

Le Président de l'École supérieure d'Agriculture a droit d'assister aux séances du Conseil rectoral avec voix consultative.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres et École supérieure d'Agriculture;
Le mercredi, Faculté de Médecine;
Le jeudi, Faculté de Droit;
Le vendredi, Faculté de Théologie;
Le samedi, l'École St-Thomas.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

TITRE III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie, des Sciences, du Notariat et des diverses Écoles spéciales.

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes, ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

TITRE IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;

2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;

3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;

4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité;

5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

TITRE V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34 à 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

TITRE VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 32.

Des règlements particuliers déterminent la distribution des cours de la Faculté de Théologie, des cours à suivre pour l'obtention des grades institués par la loi du 10 avril 1890, ainsi que des grades académiques conférés par les Facultés et par les diverses Écoles spéciales.

ART. 33.

Un programme annuel annonce l'ordre et la distribution des cours pendant les deux semestres.

ART. 34.

Les rétributions des cours de la Faculté de Droit s'élèvent, pour la candidature, à 240 francs, pour le premier doctorat, à 300 francs, pour le second doctorat, à 350 francs; pour chacune des trois années du notariat, à 230 fr., y compris les rétributions pour les cours de pratique notariale.

Les rétributions pour les cours de Sciences sociales et politiques sont fixées à 200 francs pour chaque année d'études.

Pour les inscriptions prises isolément il est payé 50 francs par cours semestriel et 100 francs par cours annuel.

Les rétributions pour les cours de sciences commerciales et consulaires sont fixées à 275 francs pour chaque année d'études (1).

Il est payé 50 francs par cours pour les inscriptions prises isolément.

ART. 35.

Les rétributions pour les cours de la Faculté de Médecine sont payées en quatre versements : le premier, lors de l'inscription à la deuxième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 270 fr., et, en outre, 30 francs pour le cours de psychologie; le second, lors de l'inscription à la troisième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 50 francs; le troisième, lors de l'inscription au premier examen de docteur, s'élève à 250 francs; et le quatrième, lors de l'inscription au deuxième examen de docteur, à 270 francs.

Les rétributions des cours de Pharmacie sont de 315 francs pour la première année. Les années suivantes, il sera payé 75 francs par an pour la fréquentation des laboratoires.

Pour les inscriptions prises séparément, il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel.

ART. 36.

Les rétributions pour les cours de Philosophie et Lettres s'élèvent : pour chacune des deux années de candidature, à 250 francs; pour chacune des deux années du doctorat, à 200 francs; pour les Sciences morales et historiques, à 200 francs par année.

Les inscriptions prises pour des cours séparément coûtent, pour un cours annuel, 80 francs; pour un cours semestriel, 40 francs.

ART. 36bis.

Les rétributions pour les cours de l'*Institut supérieur de Philosophie* sont fixées comme suit :

Les droits d'inscription à l'ensemble des cours d'une année sont de 200 francs.

(1) Il y a lieu d'ajouter au chiffre de 275 francs, montant de l'inscription générale, 10 francs pour chacun des cours de langues étrangères que l'élève doit suivre ou se propose de suivre.

Ils sont réduits à 100 francs pour les étudiants inscrits à une autre Faculté de l'Université.

Les droits d'inscription à un cours particulier sont de 40 francs.

L'assistance aux conférences est libre.

ART. 37.

Les rétributions pour les cours des Sciences sont fixées comme suit :

Candidature en Sciences physiques et mathématiques, première année, 200 francs et 10 fr. pour les exercices pratiques de physique; deuxième année, 200 francs.

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à la Médecine, 240 fr.; *préparatoire à la Pharmacie et au Doctorat*, première année, 240 fr.; deuxième année, 60 fr.

Les élèves paient 25 fr. pour les travaux de laboratoire, 20 fr. pour les exercices de microscopie et 10 fr. pour les exercices pratiques de physique.

Doctorat en Sciences physiques et mathématiques, première année, 200 fr.; seconde année, 100 fr. et 50 fr. pour les travaux pratiques.

Doctorats en Sciences naturelles : 1° doctorat en sciences zoologiques, 180 fr. et 50 fr. pour travaux pratiques de chaque année; 2° doctorat en sciences botaniques et doctorat en sciences minérales, 100 fr. et 50 fr. pour travaux pratiques des deux années; 3° doctorat en sciences chimiques, 100 fr. et 50 fr. pour travaux pratiques de chaque année.

Les étudiants qui se préparent à subir l'épreuve exigée pour l'entrée au service du Gouvernement payeront 85 fr. pour les cours de chimie.

Grade de candidat ingénieur, première année, 200 fr., 25 fr. pour les travaux graphiques et 10 fr. pour les exercices pratiques de physique; deuxième année, 200 fr., 25 fr. pour les travaux graphiques et 25 fr. pour les travaux de laboratoire.

Grade d'ingénieur civil des mines et grade d'ingénieur des constructions civiles, première année, 200 fr.; deuxième année, 200 fr.; troisième année, 200 fr. Les élèves paient chaque année 25 fr. pour les travaux graphiques et 25 fr. pour les travaux de laboratoire.

Écoles spéciales. — Arts et Manufactures. — Constructions et Architecture, première année, 200 fr., 50 fr. pour les travaux graphiques et les travaux du laboratoire et 10 fr. pour les exercices pratiques de physique; deuxième année, 200 fr.; troisième année, 200 fr.; quatrième année, 200 fr. Les élèves paient en outre, chaque année, 25 fr. pour les travaux graphiques et 25 fr. pour les travaux de laboratoire.

Pour les inscriptions prises séparément la rétribution d'un cours annuel est fixée à 80 fr., d'un cours semestriel à 40 fr.

Grade de conducteur, 200 fr. chaque année et 25 fr. pour les travaux graphiques.

ART. 38.

Pour les Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie, les rétributions pour chaque année d'études sont fixées à 300 francs, y compris les rétributions des travaux du laboratoire et du dessin.

ART. 39.

Les rétributions fixées par les art. 34 à 38 sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 40.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions.

ART. 41.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

TITRE VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 42.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus ; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 43.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours facultatifs.

ART. 44.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 46.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 47.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 48.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 49.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre Ir, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 50.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 51.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du lundi qui précède la fête de Pâques jusqu'au trosièmie mardi qui la suit, l'autre du premier juillet jusqu'à la mi-octobre.

Le secrétaire,
J. VAN BIERVLIET.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. HEBBELYNCK.

RÉGLEMENT
de l'Institut Agronomique et de l'École supérieure de Brasserie.

Conditions d'admission.

Art. 1. — Pour être admis régulièrement à l'Institut Agronomique et à l'École supérieure de Brasserie, l'étudiant doit avoir, au préalable, subi avec succès l'examen d'entrée. (Voir art. 7.)

Art. 2. — L'examen d'entrée porte sur la littérature, l'histoire et la géographie, l'arithmétique, l'algèbre élémentaire, la géométrie et les éléments de trigonométrie. Les étudiants qui produisent un certificat d'études moyennes, humanitaires ou professionnelles complètes, sont dispensés de l'examen sur la littérature, l'histoire et la géographie.

Art. 3. — Il existe à l'Université un Institut préparatoire pour les jeunes gens qui ne sont pas en état de subir immédiatement l'examen d'entrée.

Art. 4. — L'étudiant doit se faire inscrire au rôle général des étudiants de l'Université. A cet effet, il se présente devant la commission d'inscription, qui siège depuis le jour qui précède l'ouverture des cours jusqu'au 2e samedi suivant, à la salle du Sénat académique (aux Halles, rue de Namur, de 9 à 12 h. et de 3 à 5 h.), produit un certificat de bonne conduite, un certificat de succès à l'examen d'entrée, et acquitte les frais d'inscription qui sont de 25 francs.

Art. 5. — Le recensement au rôle des étudiants doit être renouvelé chaque année. Les frais de recensement sont de 25 fr.

Durée des études et fréquentation des cours.

Art. 6. — La durée normale des études est de trois ans : tous les cours et exercices pratiques qui figurent au programme sont obligatoires et à examen.

Art. 7. — Outre les élèves *réguliers* ordinaires qui reçoivent l'enseignement complet, l'École admet aussi des élèves *libres*, dont les études d'au moins un an n'embrassent qu'un certain nombre de cours, choisis par eux et fixés au début de l'année (1). Les élèves libres, une fois inscrits, sont astreints aux mêmes exigences que les élèves ordinaires en ce qui regarde la fréquentation des cours et des exercices pratiques.

Art. 8. — Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à la commission des Écoles. Il en est de même pour ceux qui voudraient suivre l'un ou l'autre des cours facultatifs établis aux Écoles en dehors du programme régulier.

Art. 9. — Nul ne peut être admis à suivre les cours d'une année, s'il n'a subi au préalable l'examen de passage à cette année.

Art. 10. — Les étudiants qui, pour cause de maladie ou autre, sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer immédiatement le président de la commission, qui préviendra les professeurs.

Art. 11. — Les professeurs signaleront quotidiennement les absences à l'autorité académique : conformément à l'article 30, des absences répétées et non justifiées entraînent le refus d'inscription aux examens.

Excursions.

Art. 12. — Des excursions relatives aux applications des diverses matières d'enseignement sont organisées à des jours déterminés par le professeur; elles sont obligatoires.

Art. 13. — Les étudiants consigneront dans un rapport détaillé les observations les plus dignes d'intérêt faites pendant ces excursions.

Art. 14. — Les étudiants devront soumettre ces cahiers d'excursions à tout professeur qui en fera la demande pendant le courant de l'année; ils devront en outre les présenter aux examens de fin d'année.

(1) A l'école supérieure de Brasserie les études d'*élève libre* comprennent au moins les matières premières st les appareils de brasserie, la microbiologie, la fabrication de la bière, les questions spéciales et le laboratoire de brasserie.

Rétributions des cours.

Art. 15. — La rétribution pour chacune des trois années d'études est fixée pour les élèves ordinaires à 300 francs; cette somme comprend les rétributions pour le laboratoire, le dessin, l'usage des collections et de la bibliothèque. La rétribution pour les *élèves libres* est fixée annuellement à 25 francs par heure de leçon par semaine et par semestre, sans que la rétribution totale pour les cours théoriquss d'une même année puisse jamais dépasser la somme de 240 francs; pour les leçons de dessin la rétribution est de 30 francs par an; pour les exercices de laboratoire 30 francs.

Art. 16. — Ces rétributions sont payées intégralement entre les mains du trésorier de l'Institut agronomique, dans les 8 jours qui suivent l'inscription. Le Recteur peut accorder, *à la demande expresse des parents*, un délai de paiement pour les rétributions.

Art. 17. — L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année, peut être autorisé par la commission à fréquenter de nouveau les mêmes cours sans être tenu à une nouvelle rétribution, sauf pour les exercices pratiques de laboratoire.

Commission des Écoles.

Art. 18. — Toutes les demandes relatives à l'administration des Écoles doivent être adressées par écrit au président de la commission de l'Institut agronomique. Cette commission tient ses réunions ordinaires le 1er mardi de chaque mois.

Examens, certificats et diplômes.

Art. 19. — Des examens oraux servent à classer les étudiants à la fin de chaque année d'études et à juger s'ils sont aptes à passer dans un cours supérieur. A la demande motivée de l'étudiant cette épreuve orale est remplacée par une épreuve écrite; toutefois le récipiendaire reste astreint à une épreuve orale abrégée.

Ces examens portent sur l'ensemble des matières d'enseignement afférentes à chaque année d'étude, conformément aux tableaux de répartition des points annexés au présent règlement.

Art. 20. — En dehors des examens de fin d'année, des examens partiels ont lieu par écrit avant les vacances de Noël et de Pâques. Il est tenu compte de ces interrogations, ainsi que des rapports écrits, des travaux pratiques et des excursions, pour les examens généraux (Voir la répartition des points).

Art. 21. — Un examen final ou épreuve de sortie couronne les études. L'étudiant qui a réussi dans les diverses épreuves reçoit le diplôme d'ingénieur-agricole, d'expert-chimiste-agricole ou d'ingénieur-brasseur.

Art. 22. — Les élèves libres qui subissent avec succès à la fin de l'année une épreuve déterminée sur les branches qu'ils ont choisies peuvent obtenir de l'autorité académique un certificat d'études : ils ne reçoivent aucun diplôme.

Art. 23. — Il pourra être accordé, sous la signature du seul professeur enseignant, un certificat constatant que l'étudiant a subi avec succès l'examen sur les cours facultatifs annexés aux Écoles.

Date des examens; inscriptions.

Art. 24. — Il y a chaque année deux sessions pour les *examens d'admission :* l'une le premier mardi d'août, et l'autre le premier mardi d'octobre. La commission peut ouvrir, s'il y a lieu, pendant la première quinzaine de novembre, une session supplémentaire pour ces examens.

Art. 25. — Les *examens de passage* commencent le 2me mardi de juillet et le 1er octobre. Il est loisible aux étudiants de se présenter à l'une ou l'autre de ces sessions.

Art. 26. — Les *examens de sortie* ont lieu au mois d'octobre immédiatement après les examens de passage; il y a une seconde session le premier mardi de février. Ce n'est que pour des motifs graves que la commission peut accorder aux étudiants qui ont fait preuve pendant l'année d'aptitudes exceptionnelles, l'autorisation de présenter l'examen de sortie à la session de juillet.

Art. 27. — Les dates de l'ouverture et de la clôture des listes d'inscriptions aux examens sont annoncées par affiches au local de l'École et publiées dans les journaux au moins huit jours à l'avance.

Art. 28. — Les étudiants inscrits pour la seconde fois dans une même année, et autorisés à ne pas suivre les cours, sont tenus de s'informer en temps utile de la date des examens de Noël et de Pâques, auxquels il sont rigoureusement soumis.

Art. 29. — Tout étudiant qui se dispense sans autorisation préalable demandée par écrit à la commission, des examens de Noël et de Pâques, perd les points affectés à ces examens. L'étudiant empêché de faire un de ces examens par un cas de force majeure reçoit pour cette épreuve la côte obtenue à celui des examens partiels qu'il a subi.

Art. 30. — Nul ne peut être admis à l'inscription s'il n'a suivi tous les cours et exercices pratiques avec une assiduité suffisante; dans le cas contraire il est astreint à recommencer l'année d'études correspondante. Dans la réunion qui précède la date des inscriptions aux examens, la commission dresse la liste des étudiants qui ne peuvent pas être inscrits pour défaut d'assiduité : le secrétaire des Écoles avertit immédiatement les parents des étudiants ainsi exclus.

Art. 31. — En cas d'échecs répétés jusqu'après deux années de fréquentation des mêmes cours, l'étudiant ne sera plus admis à se faire inscrire aux examens sans une autorisation écrite délivrée par le Recteur. La demande en sera faite par écrit au secrétaire de l'Université avant le 15 mai.

Art. 32. — Les inscriptions aux examens sont reçues par le trésorier de l'École supérieure d'Agriculture; les frais d'inscription, payables immédiatement, sont :

Pour l'examen d'admission complet	fr.	50
Pour l'examen d'admission portant uniquement sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et la trigonométrie	»	25
Pour chaque examen de passage	»	65
Pour l'examen de sortie	»	105

Les récipiendaires ajournés ou assimilés aux ajournés qui se représentent paient la totalité des frais (c'est-à-dire respectivement 60 et 100 francs).

Aucune rétribution n'est due par les étudiants aux appariteurs, concierges ou garçons de service de l'École.

Art. 33. — Pour être admis à l'inscription, l'étudiant doit produire la quittance constatant son immatriculation au rôle des étudiants de l'Université.

Art. 34. — Dans aucun cas la somme versée ne peut être remboursée.

Fonctionnement et durée des examens de passage.

Art. 35. — Les jurys d'examen sont composés des membres du corps enseignant.

Les professeurs sont chargés de l'examen sur les branches qu'ils enseignent respectivement; en cas d'empêchement d'un professeur, le Recteur lui nomme un suppléant.

Art. 36. — Le Président des Écoles dirige les opérations du Jury, proclame les résultats et délivre immédiatement aux récipiendaires admis un certificat de succès.

Art. 37. — A l'ouverture de la session il est procédé au classement des étudiants par voie de tirage au sort; les récipiendaires se présentent dans l'ordre de ce classement. Le secrétaire fait connaitre chaque jour par voie d'affiche la liste des étudiants qui doivent se tenir, pour le lendemain, à la disposition du jury. Tout étudiant qui ne se conforme pas à cette disposition est assimilé aux ajournés.

Art. 38. — Tous les examens sont publics. Ils ne peuvent avoir lieu que dans les salles spécialement affectées à ce sujet. Pendant toute la durée des examens, la présence de trois professeurs au moins est requise.

Art. 39. — La durée des interrogatoires est limitée à 20 minutes pour les cours annuels et à 10 minutes pour les cours semestriels.

Art. 40. — Les étudiants présentent aux examens généraux les rapports écrits et les travaux graphiques, les herbiers et les collections qu'ils auront effectués pendant l'année. Tous les membres du jury sont appelés à formuler leurs appréciations sur la valeur de ces travaux et collections. Les herbiers, collections et dessins peuvent être repris par les étudiants. Les rapports écrits des étudiants qui réussissent leur examen seront conservés dans les archives de l'Ecole. Les travaux de laboratoire exécutés par l'élève pendant l'année sont côtés; de plus chaque récipiendaire doit subir un examen pratique.

Art. 41. — Pour être admis le récipiendaire doit obtenir, outre la

moyenne des points sur l'ensemble, la moyenne pour les différents groupes des matières d'enseignement. Tout professeur peut provoquer l'ajournement des étudiants qui n'ont obtenu qu'une côte nulle pour la branche qu'il enseigne.

Art. 42. — Les décisions du jury sont prises à la majorité des voix et sont sans appel.

Art. 43. — Tout récipiendaire ajourné peut se présenter à la session suivante sous la réserve formulée à l'art. 31.

Certificats et diplômes.

Art. 44. — A *l'examen d'entrée* le certificat délivré aux récipiendaires admis mentionne le nombre de points qu'ils ont obtenus.

Art. 45. — Les certificats délivrés à la suite des *examens de passage* mentionnent, outre le nombre de points obtenus par l'élève, le grade que le jury lui décerne.

Art. 46. — Le diplôme d'Ingénieur agricole, d'expert-chimiste agricole ou d'Ingénieur brasseur, délivré après les *examens de sortie* mentionne, avec le nombre de points obtenus, le grade attribué à l'étudiant.

Art. 47. — Les étudiants sont classés dans l'Annuaire de l'Université par ordre de mérite.

Art. 48. — L'examen est dit avoir été subi :

Avec la plus grande distinction, si l'élève a obtenu au moins	90	points sur 100.
Avec grande distinction	80	—
Avec distinction	70	—
D'une manière satisfaisante	50	—

Examens de sortie.

Art. 49. — Les examens de sortie comprennent des épreuves pratiques, une épreuve théorique et l'examen des rapports et travaux graphiques exécutés par l'étudiant.

Art. 50. — Les épreuves pratiques précèdent l'épreuve théorique.

Art. 51. — Les épreuves pratiques ont lieu en présence de trois professeurs au moins; la date et le lieu sont portés à la connaissance des intéressés par voie d'affiche.

Art. 52. — L'épreuve théorique et l'examen des travaux se font conformément aux prescriptions des art. 35 à 45.

Rapport de fin d'études.

Art. 53. — Tous les étudiants réguliers doivent, pour être admis à l'examen final, présenter un mémoire sur un sujet agréé par la Commission. Ce mémoire doit être basé principalement sur des expériences ou des observations personnelles. L'étudiant profitera de ses vacances pour réunir les éléments de son travail; c'est pour faciliter cette étude et permettre aux élèves-brasseurs de faire le *stage* exigé que les étudiants ne sont admis à l'examen de sortie qu'à la session d'octobre.

Art. 54. — Chaque étudiant fera connaître par écrit au président des Écoles, au début de la 3e année d'études, la spécialité dans laquelle il désire voir choisir le sujet de son rapport; les grandes lignes du sujet que l'étudiant devra développer lui seront communiquées dans les 15 jours qui suivront la première réunion de la commission des Écoles.

Art. 55. — L'étudiant se mettra en rapport avec les professeurs pour recevoir d'eux la direction et les renseignements nécessaires.

Art. 56. — Les mémoires seront écrits sur papier de grand format et accompagnés des croquis, plans et tableaux nécessaires à l'intelligence du texte : ces mémoires signés par leurs auteurs, seront convenablement cartonnés.

Art. 57. — Les mémoires seront remis entre les mains du sécrétaire des Écoles ou lui adressés par la poste avec recommandation, et avant les dates suivantes :

1° Pour les examens à subir à la session d'octobre, avant le 15 septembre.

2° Pour les examens à subir à la session de février, avant le 15 janvier.

3° Pour les examens à subir exceptionnellement en juillet, avant le 1er juillet.

Art. 58. — Le secrétaire communiquera ces rapports au plus tôt aux professeurs intéressés, qui fixeront en commun la côte attribuée à chaque travail.

Art. 59. — En même temps que son rapport final l'élève-brasseur présente à l'examen de sortie un certificat attestant qu'il a fait un *stage* régulier d'au moins un mois dans une bonne brasserie. Les fils de brasseurs peuvent sur la demande des parents en être dispensés.

Quatrième année d'études.

Art. 60. — Une quatrième année d'études est organisée pour permettre aux élèves d'approfondir une spécialité.

Art. 61. — Les spécialités admises pour la quatrième année sont les suivantes : les sciences chimiques agricoles, les sciences forestières, les sciences agronomiques proprement dites et les sciences agricoles coloniales.

Art. 62. — Sont seuls admis à suivre, *à titre d'élèves réguliers* les cours spéciaux de la quatrième année d'étude :

1° Les porteurs du diplôme d'ingénieur agricole pour les sections des sciences forestières, des sciences agricoles coloniales et des sciences agronomiques;

2° Les porteurs du diplôme d'expert-chimiste agricole pour la section des sciences chimiques agricoles.

Des *élèves libres* peuvent être admis à suivre un choix de cours se rapportant à l'une ou à plusieurs de ces sections.

Art. 63. — L'*étudiant régulier* qui a réussi l'examen final de l'une des sections reçoit le diplôme d'ingénieur-forestier, d'ingénieur-agricole-colonial, d'ingénieur en sciences agronomiques ou d'ingénieur-chimiste-agricole.

Ce diplôme mentionne le grade obtenu par l'étudiant, conformément à l'article 48.

Les *élèves libres* qui subissent avec succès un examen sur les matières de leur programme spécial, peuvent obtenir un *certificat d'études* mentionnant les branches pour lesquelles ils ont satisfait.

Art. 64. — L'examen comporte une épreuve pratique et une épreuve orale. De plus, à la section des sciences chimiques agricoles, l'élève

discutera un travail présenté par lui sur une question de chimie se rapportant à un des cours mentionnés au programme.

Art. 65. — La rétribution des cours est fixée à 300 francs; les frais d'inscription aux examens sont de 105 francs.

Moyens d'encouragement.

Art. 66. — Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

Art. 67. — Chaque année des remises peuvent être accordées à quelques jeunes gens dépourvus de fortune, qui ont fait preuve d'aptitudes exceptionnelles. Ces remises ne peuvent jamais s'appliquer aux rétributions exigées pour les travaux pratiques et ne s'accordent que sur la demande écrite des parents, adressée au Recteur.

Art. 68. — Les étudiants peuvent en outre solliciter des bourses émanant du Gouvernement, des Provinces, de la société des Anciens Étudiants de l'Université de Louvain, ou de fondations particulières. Les formalités à remplir pour l'obtention de ces bourses sont portées à la connaissance des étudiants par l'autorité académique.

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* —V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 26 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonlia de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837, de 1857 et de 1889.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Droit;* 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate Medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Philosophie et Lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des Sciences;* 8 mars 1858.—V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837à 1861, de 1865, de 1870, de 1873, de 1884, de 1889 et de 1893.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique,* fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société Littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société Médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle Industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur;* 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du 20 mai 1876.* — V. les Annuaires de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article 44 de la loi du 20 mai 1876.* (Arrêté royal du 11 octobre 1877.) — V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'Agriculture.* — V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société Juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883.

38. *Règlement du doctorat en philosophie selon saint Thomas;* 14 octobre 1885. — V. l'Annuaire de 1886.

39. *Statuts de l'Union Pharmaceutique.* — V. l'Annuaire de 1888.

40. *Règlement concernant les cours de pratique notariale et le grade de licencié en notariat.* — V. les Annuaires de 1888 et de 1889.

41. *Landbouwkring der katholieke Hoogeschool van Leuven. — Standregelen.* — V. l'Annuaire de 1889.

42. *Loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1891.

43. *Loi du 3 juillet 1891 portant interprétation de quelques articles de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1892.

44. *Règlement pour la collation des grades institués par les lois du 10 avril 1890 et du 3 juillet 1891.* — V. les Annuaires de 1892, 1897 et de 1899.

45. *Règlement organique de l'École des sciences politiques et sociales.* — V. l'Annuaire de 1893.

46. *Bref du 7 mars 1894 relatif à la constitution de l'Institut supérieur de Philosophie.* — Voir l'Annuaire de 1901.

47. *Statuts de l'Institut supérieur de Philosophie et règlement organique du Séminaire Léon XIII.* — V. l'Annuaire de 1896.

48. *Règlement pour l'obtention des grades scientifiques dans la Faculté des Sciences.* — V. l'Annuaire de 1897.

49. *Programme de l'École des sciences commerciales et consulaires.* — V. l'Annuaire de 1898.

50. *Règlement pour la collation des bourses universitaires de l'État.* (Extraits des arrêtés royaux et extraits du règlement spécial de l'Université de Louvain.) — V. l'Annuaire de 1901.

51. *Règlement pour le concours universitaire.* (Extraits des arrêtés royaux du 14 janvier 1891 et du 23 juillet 1897.) — V. l'Annuaire de 1901.

52. *Règlement du concours pour les bourses de voyage.* (Extraits des arrêtés royaux du 22 juillet 1896 et du 23 février 1898.) — V. l'Annuaire de 1901.

———

Le Séminaire Américain de Louvain.

Fondé en 1857 par plusieurs prélats des États-Unis, sous le haut patronage de S. É. le Cardinal-Archevêque de Malines et de Nosseigneurs les Évêques de Belgique, le Séminaire américain a eu, dès l'origine, pour but de fournir aux nombreux diocèses de l'Amérique du Nord un clergé pieux et instruit (1). La situation exceptionnelle de Louvain permet aux jeunes gens de Belgique et des pays voisins de suivre sans difficulté leur attrait pour les missions en même temps qu'elle donne aux Américains d'origine un moyen commode d'acquérir une formation ecclésiastique que souvent ils ne pourraient trouver dans leur propre diocèse, faute de séminaire établi. Au surplus, les jeunes gens qui, parvenus à la fin de leurs études théologiques élémentaires, se sentent des aptitudes spéciales pour les études supérieures sont admis à fréquenter à l'Université catholique les cours de théologie et de droit canon et à conquérir les grades académiques.

Dès 1861, les Évêques réunis au Concile provincial de Cincinnati se plaisaient à proclamer les services que l'institution nouvelle avait rendus à l'Église, depuis quatre ans qu'elle existait, et se félicitaient de l'envoi des onze premiers missionnaires sortis de Louvain.

Peu de temps après, au deuxième Concile plénier de Baltimore (1866), l'épiscopat américain accentuait ses éloges et constatait que le séminaire, depuis sa fondation, avait fourni au-delà de cinquante prêtres. Au troisième Concile de Baltimore (1884), les anciens élèves de Louvain comptaient parmi les Pères du Concile deux archevêques et six évêques qui, avec les trois cents prêtres répandus de l'Est à l'Ouest des États-Unis, attestaient la vitalité de l'œuvre modestement commencée un quart de siècle auparavant. Depuis lors, la marche ascendante ne s'est pas ralentie, et, à l'heure qu'il est, le Séminaire américain a fourni à la hiérarchie ecclésiastique trois archevêques, dix évêques et environ sept cents prêtres qui font bénir par des milliers de bouches le pays qui leur a préparé leurs pasteurs.

(1) Les vues de l'Épiscopat américain en choisissant Louvain ainsi que les débuts du nouveau Séminaire ont fait l'objet d'un article détaillé dans l'*American Ecclesiastical Review*, Mars 1897.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Alne ou d'Aulne fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut, ont été acquis et appropriés pour le collège américain : de nouvelles constructions achevées récemment permettent de recevoir chaque année au-delà de 80 étudiants.

Depuis trois ans s'est réalisé pleinement le vœu que les Évêques des États-Unis avaient émis dès la création du Séminaire Américain : c'est l'Université catholique qui donne exclusivement à tous les jeunes gens destinés aux missions de la grande république l'enseignement théologique approprié aux besoins modernes.

Le Comité des Évêques chargé de la haute direction du Séminaire de Louvain a tenu à exprimer récemment à l'Épiscopat de Belgique sa vive reconnaissance pour la création du cours complet de théologie élémentaire à l'Université.

Les demandes d'admission au Séminaire Américain doivent être adressées directement, avec pièces à l'appui, au Recteur du Séminaire, M. le chanoine De Becker, professeur à l'Université catholique, rue de Namur, 112, à Louvain.

APPENDICE

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN



Victor Doutreloux

évêque de liége

NOTICE
sur Mgr Victor-Joseph DOUTRELOUX, évêque de Liége.

La mort éprouve cruellement cette année les sommités universitaires. A peine l'impression de tristesse et d'effroi causée par la fin tragique de M. Nyssens semblait-elle dissipée, qu'une nouvelle catastrophe, aussi lamentable qu'inattendue, nous privait tout à coup d'un de nos chefs les plus dévoués : Mgr Doutreloux, évêque de Liége, après une journée de travail excessif, était frappé d'angine foudroyante, à dix heures du soir, le 24 août 1901, en son palais épiscopal.

Rien ne faisait prévoir une fin si prochaine. Le 6 juillet nous l'avons encore pu voir, au retour d'une cure d'Allemagne, rayonnant d'activité et de vie, visiter avec un bienveillant intérêt les nouveaux instituts universitaires. A partir de ce moment, les œuvres, les retraites, les ordinations lui avaient donné un surcroît de labeur; mais, comme il arrive d'habitude, jamais le vaillant évêque ne s'était senti plus dispos; et il échelonnait sur trois années prochaines des initiatives et des créations nouvelles. Au moment de prendre son repos, il est frappé soudain, et trouve à peine quelques instants pour recevoir les suprêmes bénédictions de l'Eglise.

Cette mort eut un retentissement douloureux dans la Belgique entière. Depuis 1875 on était accoutumé à voir dans toutes les manifestations solennelles cette pieuse figure d'évêque, qui semblait garder dans une activité inépuisable le secret d'une perpétuelle jeunesse. Les Congrès eucharistiques l'avaient fait apprécier même à l'étranger. Le Congrès de Jérusalem en le rapprochant des églises d'Orient lui avait donné un nouveau prestige. D'innombrables œuvres, créées au cours d'un épiscopat de vingt-sept années, attestaient la fécondité de ses travaux. Il était soudain brisé en pleine carrière. Aussi les regrets furent unanimes. Tous les journaux, sans distinction de parti, rendirent hommage à ses vertus. La part qu'il avait prise à la question sociale; les congrès d'œuvres qui avaient trois fois réuni à Liége tant de sommités catholiques; l'ardeur avec laquelle il avait orienté l'essor de la jeunesse cléricale vers le soulagement du pauvre; les créations utiles faites au

profit des ouvriers, telles que l'établissement des Salésiens à Liége et ceux des Aumôniers du travail à Seraing; la pieuse édification de sa vie intime éloignée de tout faste; son affable mansuétude avaient rendu son nom populaire. Aussi Liége lui fit de grandes funérailles, moins splendides encore par l'éclat des manifestations officielles où toutes les classes de la société voulurent concourir, que par un sentiment de douleur sincère et d'unanimes regrets. Son éloge fut fait à la cathédrale par Mgr Monchamps, de l'Académie, vicaire général, avec une sobre précision, qui cependant ne laissait dans l'ombre aucun des côtés glorieux de cette vie d'évêque. C'est à ce travail distingué que nous empruntons les détails d'une carrière remplie de bonnes œuvres. Avant que le souvenir du défunt ne s'éloigne avec la génération qui l'a connu, il est juste que l'Université, qui fut l'objet de ses sollicitudes, accorde à sa mémoire une parole suprême d'éloge et de regret.

I.

« Victor-Joseph Doutreloux, né le 18 mai 1837, le sixième de sept enfants, appartenait par son père à une ancienne et honorable famille de Stavelot. Sa mère, Marie-Agnès Swennen, était originaire de Hasselt. Elle aimait à raconter qu'aux jours de la révolution sa maison avait servi de retraite et d'église jusqu'à sept prêtres à la fois. Deux de ses frères furent appelés à l'honneur du sacerdoce. Quoi d'étonnant que, dans un tel milieu, cette femme d'élite ait trouvé cette puissante vitalité chrétienne qui caractérisa sa longue existence? La mort de son époux, survenue le 8 décembre 1844, alors que Victor comptait moins de huit ans, laissa peser sur elle seule la lourde charge de l'éducation de sa jeune famille. Elle s'en acquitta vaillamment, et sut inspirer à tous ses enfants les sentiments d'une tendre et vive piété.

» Vers l'époque de la première communion, Victor fut confié aux soins d'un de ses oncles prêtres, curé de la petite paroisse de Papenhoven, dans le Limbourg cédé. C'est auprès de ce vénérable ecclésiastique que l'enfant se prépara à la première réception du sacrement de l'Eucharistie. C'est là aussi qu'il s'initia à la connaissance du flamand, en un temps où l'étude de cette langue était fort négligée dans les collèges. Puis il fit ses humanités à Herve, au collège Marie-Thérèse. Victor Doutreloux s'y distingua par son application, ses succès, l'aménité de son caractère et sa douce piété. Il fut parmi ses condisciples le promoteur du rétablissement de la congrégation de la Sainte-Vierge. Quand vint

l'heure de choisir une carrière, l'appel divin l'amena sans hésitation vers le sacerdoce : et il s'en fut au séminaire de Saint-Trond suivre les cours de philosophie. Là, comme à Herve, il occupa la première place, non seulement dans les concours, mais par une piété exemplaire. On le vit bien, quand, sur les conseils de Mgr de Montpellier, le vénéré chanoine Wagemans établit la congrégation de la Ste-Vierge : ce fut Victor Doutreloux que les suffrages de ses condisciples élurent comme premier préfet.

» Cette piété profonde, qui fut le caractéristique de sa vie sacerdotale, s'affirma plus encore au grand séminaire. Avec Charles de Harlez, notre futur orientaliste, et quelques autres condisciples animés de la même ferveur, il aimait à substituer des entretiens pieux aux conversations banales ; et il trouva dans cette pratique un grands secours pour sa vie spirituelle.

» L'évêque de Liége, estimant que tant de qualités réunies rendaient le jeune clerc apte à briller sur un plus grand théâtre, l'envoya à Rome au Collège Belge, pour prendre le doctorat à la célèbre Université grégorienne où enseignaient, alors comme aujourd'hui, les meilleurs théologiens de la Compagnie de Jésus.

Une science plus approfondie n'est pas tout ce que lui donna ce séjour dans la capitale du monde chrétien. Il infusa dans sa belle âme un ensemble de nobles et de chrétiennes tendances. Rome n'est-elle pas le siège des papes, la cité des grands souvenirs, des sanctuaires vénérés, des manifestations sublimes de la foi catholique, le centre d'où rayonnent sur l'univers chrétien, avec une infinie variété, la lumière et la vie! Victor Doutreloux eut la joie d'y être ordonné prêtre, et d'y célébrer sa première messe dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure.

» En 1862, le jeune docteur en théologie reprit le chemin de sa patrie. Il fut donné comme coadjuteur à son ancien condisciple Charles de Harlez, devenu directeur du Collège Saint-Quirin à Huy, et dont les grandes qualités, trop mal servies par une santé précaire, trouvèrent dans l'abbé Doutreloux un concours aussi précieux que dévoué. Ce fut alors aussi que le jeune prêtre accepta de devenir l'aumônier de la société ouvrière catholique de la ville, préludant longtemps d'avance à l'apostolat populaire qui fut une des tendances marquées de son laborieux épiscopat.

Un an à peine s'était révolu que la confiance de son évêque l'appelait à la direction du séminaire de Saint-Roch, où il resta huit ans. Il y eut pour collègue celui qu'il devait plus tard appeler à ses côtés comme vicaire-général : Mgr Rutten, évêque préconisé de Liége.

En 1871, M. le chanoine Gotale, de sainte mémoire, ayant à cause de son grand âge, résigné ses fonctions de président du grand séminaire, Mgr de Montpellier n'hésita pas à lui donner pour successeur le jeune directeur du séminaire de Saint-Roch. Il n'avait que trente-quatre ans. Il fut en même temps nommé chanoine honoraire du chapitre de la cathédrale.

Ce qu'il fut au séminaire comme professeur, directeur d'âmes, collègue, supérieur, tout le monde le sait; et le vieux président, qui passa sous le même toit les dernières années de sa vie, bénissait Dieu chaque jour d'avoir remis entre des mains aussi vaillantes la direction de cette chère jeunesse, l'espoir du diocèse.

» Aux fonctions de président vinrent bientôt — en 1874 — s'ajouter celles de vicaire-général. Il délaissa pour lors sa chaire de théologie; mais on devine quelle puissance de travail et quelle somme de dévouement devait posséder le chanoine Doutreloux pour pouvoir mener de front, comme il le fit, la direction du séminaire et l'administration diocésaine.

Un tel fardeau n'était cependant que le prélude d'une responsabilité plus haute. Mgr de Montpellier, à cause de son grand âge, ayant demandé à Rome un coadjuteur, Mgr Doutreloux partagea dès lors les sollicitudes épiscopales, dans un temps où les difficultés se pressaient ardues et nombreuses. Au consistoire du 5 juillet, Pie IX, de glorieuse mémoire, préconisait le chanoine Doutreloux évêque titulaire de Gerra; et le 1er août 1875, Mgr de Montpellier lui conférait lui-même la plénitude du sacerdoce dans sa cathédrale. Durant quatre ans, il l'initia en quelque sorte à toutes les fonctions de l'évêque. L'œuvre de préparation étant accomplie, Dieu appela le vénérable pontife à la récompense : l'Église de Liége allait retrouver dans son fils spirituel un pasteur digne d'un tel père.

Mais avant de suivre le cours de l'épiscopat de Mgr Doutreloux, il n'est pas sans intérêt de descendre quelque peu dans les profondeurs de sa vie intime, principe de sa féconde activité. Car toute vie humaine, a deux éléments : l'un extérieur et visible, l'autre intérieur et caché. Aux yeux de Dieu, c'est le second qui prévaut : c'est d'ailleurs celui qui explique le premier parce qu'il l'engendre. Toute notre conduite extérieure, paroles et actions, dépend des convictions de notre intelligence et des sentiments de notre cœur. »

Or, tous ceux qui virent à l'œuvre ce pieux évêque, l'ont toujours trouvé rempli des sentiments les plus surnaturels. Uni à Dieu et à Jésus-Christ;

le regard de l'âme toujours fixé en haut, ne voyant, ne cherchant que la gloire de Dieu, son salut et le salut de ses frères. C'est bien la physionomie qu'il gardera aux yeux de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître, et surtout de ceux qui furent de plus près les spectateurs ou les associés de ses travaux. La dignité dont il ne se départait jamais, tempérée chez lui par un bienveillant caractère, était relevée encore par des manières courtoises et distinguées. Sans être orateur, il s'exprimait toujours avec onction, méthode et clarté. Dans les moments familiers un naturel exquis donnait à sa parole avec l'accent pénétré d'une piété sincère, une simplicité affectueuse qui trouvait le chemin des cœurs. Ses mandements n'étaient le plus souvent que le commentaire autorisé des encycliques pontificales ; et les relations qu'il eut avec le Souverain pontife furent toujours marquées du caractère filial qui sied avant tout au chef de l'église de Liége : *Sancta Legia Romanæ ecclesiæ filia*.

» On comprend mieux encore où l'Évêque puisait les lumières et les forces qui lui ont fait accomplir tant et de si grandes choses, à connaître la distribution quotidienne de son temps. Levé dès cinq heures, il se rendait tout d'abord à sa chapelle pour y adorer le Saint Sacrement et y faire le chemin de la Croix. Suivait la méditation, pour laquelle il employait toujours, à Liége comme dans ses voyages, l'ouvrage latin du P. Nicolas Avancini, de la Société de Jésus, sur la vie et la doctrine de Jésus-Christ. A six heures commençait la Sainte Messe, qu'il célébrait avec une dévotion touchante et chaque fois aux intentions de l'Église et du diocèse. Elle était suivie d'une action de grâces d'une demi-heure et de la récitation de l'office. Toute la matinée jusqu'à une heure était consacrée à l'expédition des affaires avec son secrétaire et ses vicaires généraux, à la réception des visiteurs et à la correspondance.

Après-midi, au retour d'une promenade qui avait souvent pour but la visite d'une des nombreuses institutions pieuses de la ville ou des environs, il récitait ses offices vers cinq heures, et se remettait au travail jusqu'après sept heures. A huit heures trois quarts, un coup de sonnette rassemblait dans la chapelle tout le personnel de l'Evêché; et là, l'Evêque et les fidèles serviteurs récitaient ensemble le chapelet. Celui-ci terminé, le pontife se tournait vers eux, et étendant les mains, il bénissait le vaste diocèse confié à sa sollicitude pastorale, avec une intention spéciale pour tous les malades.

Rentré dans ses appartements, il disait un second chapelet avant

d'aller prendre son repos, et la nuit même, dans les moments d'insomnie qui n'étaient pas rares, il égrenait encore son rosaire.

Tel est en raccourci, le tableau de sa vie quotidienne. C'est dans cette union habituelle avec Dieu, dans cette contemplation amoureuse du cœur et de l'âme du Christ Jésus, qu'il faut chercher le secret de la merveilleuse activité extérieure que nous montre sa vie, et dont nous allons brièvement résumer les principaux chefs. »

II.

La vie d'un Evêque, c'est l'histoire d'une église. Et quand elle a duré plus d'un quart de siècle, elle s'est trouvée étroitement unie à toutes les questions religieuses qui passionnèrent une génération humaine. Aussi, en dehors des labeurs habituels de l'administration diocésaine, des nombreuses consécrations d'églises, de la visite des paroisses, du sacrement de la confirmation dispensé à des centaines de milliers d'enfants et des ordinations sacerdotales, l'Evêque de Liége prit une part active aux deux grandes luttes religieuses qui marquèrent parmi nous le déclin du XIX[e] siècle : la question scolaire et la question sociale.

La Belgique a gardé l'odieuse mémoire des lois funestes qui depuis 1879 jusqu'au soulagement universel de 1884 s'efforcèrent d'arracher à l'école tout caractère chrétien. Les évêques furent alors au premier rang de la défense religieuse ; le clergé, les fidèles entraînés par leur exemple, donnèrent l'admirable spectacle d'une générosité inépuisable qui soutint la lutte jusqu'au renversement de l'oppression acharnée contre l'âme des petits enfants. Mgr Doutreloux fut alors jour et nuit sur la brêche. Sur tous les points du diocèse surgirent des milliers d'écoles; et tant que dura la guerre, on trouva pour les entretenir au-delà d'un million. A l'heure qu'il est, le diocèse de Liége compte encore 490 écoles primaires libres. L'ardent désir de l'évêque était de les maintenir et il s'imposait pour cela les plus continuels sacrifices. C'est ainsi qu'il réduisit sa dépense personnelle aux proportions les plus modiques ; qu'il vendit chevaux et voiture ; et qu'il borna, pour soutenir les œuvres, le train d'un évêché aux conditions d'un modeste doyenné de campagne.

C'est ce même dévouement à l'éducation chrétienne qui lui fit ériger les collèges de Hasselt, de Tongres, de Brée, de Beeringen, de Stavelot, de Visé, de Dolhain, œuvres d'avenir et pépinières fertiles en vocations sacerdotales.

Un autre apostolat illustra la carrière du zélé pontife : c'est la part

qu'il prit au mouvement des questions sociales. Sans doute, il est nécessaire que les ardeurs du moment aient été refroidies pour bien juger de l'intervention de l'Evêque dans ces questions irritantes. Mais ce qui fut toujours au-dessus de toute discussion, c'est l'inspiration généreuse et désintéressée qui porta l'Evêque à venir en aide aux déshérités de la terre.

En 1886 il convoquait à Liége le premier grand congrès des œuvres sociales, suivi de deux autres en 1887 et 1890. Ils firent voir que tous les catholiques étaient d'accord pour travailler au relèvement de la condition matérielle et morale du peuple, et pour fonder ce grand ouvrage sur des bases chrétiennes. Depuis lors quel chemin parcouru! Sans parler de ce qui s'est fait dans le domaine législatif, on ne compte plus, au diocèse de Liége, les associations ayant pour but l'amélioration sociale des classes inférieures : sociétés de secours mutuels contre les accidents et la maladie, sociétés de retraite, associations professionnelles, corporations de Notre-Dame des Champs, ligues agricoles, caisses Raiffeisen, sociétés d'assurances, sociétés des maisons ouvrières, et bien d'autres, sont venues s'ajouter aux anciens organismes qui continuent à prospérer pour le grand bien de tous.

Un monument grandiose de ces sollicitudes à l'égard des humbles s'élève au sein de la cité de Liége : c'est l'hospice des Salésiens où près de trois cents orphelins sont préparés par les admirables religieux de Don Bosco à toutes les carrières laborieuses.

Un autre monument s'élève dans le centre industriel et socialiste de Seraing : c'est la maison des Aumôniers du travail, vaste phalanstère, ouvert à toutes les nécessités morales et matérielles de l'ouvrier; et qui lui donne plus que l'abri et les facilités de la vie, qui lui assure le dévouement de prêtres d'élite exclusivement consacrés à son service.

Toutes ces belles œuvres auraient recueilli l'assentiment unanime, si l'Evêque de Liége n'eût encouragé d'une manière persistante les débuts de la démocratie chrétienne au diocèse de Liége.

Du jour où Mgr Doutreloux fut ému par la *misère imméritée* dans laquelle croupissent des générations de prolétaires industriels, que cette misère même détourne de l'Église catholique : il lui parut que son devoir était d'encourager le mouvement économique en faveur de l'ouvrier : ce qui ne l'empêcha point, quand Rome fit appel, en vue de l'apaisement des esprits, à la bonne volonté de tous les catholiques, de s'employer de toutes ses forces à rétablir l'union, compromise entre ses diocésains sur des questions de détail, telles que le minimum de salaire ou le salaire familial.

Une fois sa conviction arrêtée de frayer le chemin à la démocratie chrétienne, parce qu'il y trouvait une digue efficace opposée aux ravages du socialisme; le sacrifice des plus chères amitiés, particulièrement douloureux aux âmes tendres, ne le retint pas de traduire en ce sens les avertissements du Pape. Peut-être aussi l'éclatant succès des congrès d'œuvres sociales qu'il avait dirigés, l'écho retentissant de l'*Ecole de Liége,* lui donnèrent à l'égard de sa mission spéciale quelques illusions optimistes. Ce qu'il restera de ces agitations douloureuses, c'est la mémoire d'un cœur d'évêque profondément ému de la parole du Christ : *misereor super turbam ;* et une émulation généreuse de la part de tous à réaliser dans les œuvres et dans l'union la rédemption sociale des malheureux.

Parmi les traditions glorieuses de l'Eglise de Liége brille au premier rang le culte de la Sainte Eucharistie. Mgr Doutreloux agrandit encore ce patrimoine sacré par la part principale qu'il prit aux congrès eucharistiques de Liége, d'Anvers, de Reims, de Paray, d'Angers et de Jérusalem, où vingt-trois prêtres liégeois firent escorte à leur pieux évêque. Liége avait gardé souvenance du magnifique jubilé de la Fête-Dieu, auquel, en 1846, Mgr Van Bommel avait su donner tant d'éclat. La procession finale du congrès eucharistique de Liége dépassa de loin en nombre et en splendeurs ce jubilé célèbre. Elle compta, rangés sous d'innombrables bannières jusqu'à 17,500 adorateurs. Mêmes triomphes éclatants pour les fêtes du centenaire de St-Lambert, ou pour ces couronnements des images miraculeuses de la Vierge Marie, que le fervent prélat se plaisait à entourer de tout le prestige des pompes sacrées.

Le nombre des églises qu'il a consacrées dépasse cent cinquante. Il est juste que la reconnaissance du diocèse s'affirme en lui donnant pour monument funèbre une église nouvelle : St-Victor du Thier-à-Liége !

Toutes les grandes dévotions religieuses, celle du Sacré-Cœur en particulier, n'eurent pas de promoteur plus ardent et plus persuasif. La piété était l'âme de sa vie ; et la sollicitude constante de son cœur d'évêque fut de la voir rayonner dans le peuple confié à ses soins, et surtout dans les âmes sacerdotales.

C'est ainsi qu'il est arrivé, multipliant les œuvres du bien, jusqu'à l'heure du repos. La veille de sa mort il communia de sa main tous les prêtres qui avaient suivi la retraite au séminaire de St-Trond, et leur fit les adieux de l'Evêque dans un touchant commentaire des sublimes paroles du Christ au sortir de la Cène. Le lendemain, qui fut son dernier jour, il ordonnait les prêtres et les diacres de l'ordre de St-François,

dont plusieurs allaient exercer leur austère apostolat dans la nouvelle église, dédiée à St-Pascal Baylon, qu'il leur avait érigée aux portes de Liége. Occupé jusqu'au dernier moment des soucis de l'administration diocésaine, il partagea les heures du dernier soir entre le travail et la prière ; puis s'endormit paisible dans le repos éternel.

Sa mémoire vivra couronnée des mérites d'une vie entière où la piété sereine et la bonté inépuisable eurent la plus grande part, bénie des petits et des humbles, laissant à tous, et surtout à la tribu sacerdotale si souvent édifiée de sa parole et de ses exemples, la leçon évangélique du travail, de la prière et de la charité : douce figure d'évêque qui ne dépare pas la grande lignée de pasteurs qui remonte jusqu'à St-Materne et à St-Lambert.

Ch. Cartuyvels,
vice-recteur.



Phot. Em. Morren, Louvain.

ANTOINE HAINE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

NOTICE
sur la vie et les travaux de Mgr A. J. HAINE.

A l'ouverture des cours, le 16 octobre 1900, Mgr le Recteur avait eu la satisfaction de constater que la mort, après avoir fait tant de vides dans les rangs du corps professoral, semblait nous accorder une trêve. Mais peu de jours après, elle nous porta un nouveau coup en enlevant un vétéran de l'enseignement universitaire : Mgr ANTOINE-JOSEPH HAINE, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, professeur honoraire à la Faculté de Théologie de l'Université catholique.

Né à Anvers le 26 septembre 1825, Antoine Haine fit ses humanités au Petit Séminaire de Malines, et brilla constamment au premier rang dans une classe nombreuse, qui donna à la Patrie et à l'Eglise des hommes éminents. Ses études ecclésiastiques furent marquées des mêmes succès tant au Séminaire de Malines qu'à l'Université catholique, où il prit en 1852 et 1854 les grades de Bachelier et de Licencié en Théologie. Les thèses de Baccalauréat et de Licence du jeune théologien, sur la définibilité de la doctrine de l'Immaculée Conception, furent justement remarquées, et insérées à Rome dans les *Pareri sulla definizione dommatica dell' Immacolato Concepimento.*

Envoyé au Collège Belge à Rome, pour y compléter sa formation théologique, le jeune licencié mit à profit un séjour de deux ans dans la Capitale du monde chrétien pour étudier l'organisation de la Cour et des Congrégations Romaines. Revenu à Louvain, comme vicaire à la paroisse de S. Jacques (21 mars 1857), il publia bientôt le résultat de ces études : un opuscule latin : *Synopsis S. R. E. Cardinalium Congregationum* (1857), suivi bientôt d'un ouvrage plus étendu : *De la Cour Romaine sous le Pontificat de N. S. P. le Pape Pie IX,* 2 vol, in-8° (1859-1861). Comme l'auteur nous le dit modestement, il n'a rien avancé de lui-même, il s'est borné à compiler dans un certain ordre ce que d'autres avaient dit avant lui. Toutefois cette compilation faite avec clarté et méthode, était grandement utile et avait coûté à M. Haine une somme considérable de travail.

Continuant à mener de front les labeurs du saint ministère et les études théologiques, M. Haine conquit le 11 juillet 1864, après une belle soutenance de thèses, le diplôme de docteur en Théologie. Sa dissertation doctorale sur le culte d'hyperdulie dû à la Vierge et sur sa maternité divine, fondement de ce culte *(de Hyperdulia ejusque fundamento)* est une œuvre solide de piété et de science.

Nommé professeur à l'Université catholique le mois suivant, M. Haine enseigna, à la *schola minor*, la théologie morale pendant neuf ans, puis pendant quatre ans la théologie dogmatique. Il se donna tout entier à son enseignement, préparant ses cours avec un soin minutieux, ne voulant avancer aucune opinion, aucune expression même, qui ne fut fondée sur de bonnes autorités. Durant cette période, il publia deux ouvrages. D'abord un discours prononcé par lui à la Promotion de 1867, contenant l'éloge historique de Herman Damen *(de Hermanni Damenii vita et meritis oratio)*. Cet intéressant discours, longuement annoté et suivi de quelques discours académiques de Damenius, est une contribution importante à l'histoire de l'ancienne Université de Louvain. Il clôt la série des discours de Promotion, consacrés par les professeurs Feye, Vanden Broeck, Lamy, Ledoux et Reusens à quelques-unes des gloires de l'Université : Zypœus, Tapperus, Driedo, Lindanus, Stapleton, Vande Velde.

En 1875 M. Haine fit paraître un ouvrage plus considérable : *Principia dogmatico-moralia universæ theologiæ sacramentalis*, in-8° p. 534. Nous ne pouvons mieux caractériser ce traité qu'en citant quelques lignes d'une lettre adressée à l'auteur par Mgr de Montpellier, évêque de Liége, et en y ajoutant quelques observations critiques extraites d'un article, fort élogieux d'ailleurs, de la N. Revue Théol. (VII, p. 625). « Ce qui donne à votre ouvrage, écrit Mgr de Montpellier, son caractère distinctif, c'est qu'il est un tissu de textes choisis avec une rare sagacité dans les œuvres des maîtres les plus justement estimés, et agencés avec tant d'art que, loin d'en être embarassée, la démonstration de chaque thèse s'y poursuit avant autant de méthode et de clarté, que si l'auteur lui-même développait ses preuves et ses conclusions. » — « Nous trouvons, dit la N. R. Th., que l'ouvrage a le défaut de ses qualités, et il était presque impossible qu'il n'en fût ainsi. Il y a des redites, des répétitions, quelquefois même des assertions qui ne se concilient pas toujours entièrement... Nous comprenons que, pour éviter ce défaut, il fallait écourter certaines citations, ou les rendre inintelligibles, aussi reconnaissons-nous volontiers que ce vice est inhérent à la méthode, et

n'est pas imputable à l'auteur, qui sans doute a fait ce qui était en lui pour l'éviter. Secondement, l'auteur nous paraît s'être attaché trop scrupuleusement à ne parler que par autrui ; de là des obscurités et des longueurs. Pourquoi, lorsqu'il ne rencontrait pas d'auteur qui exposât la chose avec assez de clarté ou de brièveté, ne pas la dire lui-même. L'application de sa méthode en eût souffert, mais les lecteurs y eussent gagné... »

Mentionnons encore un autre ouvrage, publié en novembre 1877. Sous le titre : *Principia et errores seu prolegomena in S. Theologiam*, il contient une courte introduction à la Théologie, un catalogue par ordre alphabétique des hérésies et erreurs condamnées par l'Eglise, enfin une table des matières de la Somme Théologique de S. Thomas.

Entretemps les cours élémentaires de Théologie avaient été supprimés et M. Haine mit à profit le loisir d'une retraite prématurée pour composer un traité élémentaire complet de Théologie Morale. Il parut, en quatre volumes, de 1881 à 1884, sous ce titre : *Theologiæ Moralis elementa ex S. Thoma aliisque probatis doctoribus collegit ordineque disposuit* A. J. J. F. Haine. Ce traité obtint parmi le clergé un grand succès et les éditions, de plus en plus développées, se succédèrent rapidement. Ce succès s'explique par les qualités de l'ouvrage. Il est très complet, bien ordonné, rédigé dans un style clair et facile et la disposition typographique aide encore la lecture en faisant ressortir les divisions et tous les mots importants. La doctrine est sûre, empruntée aux meilleurs théologiens : après S. Thomas et S. Alphonse, Sasserath, Billuart et, parmi les modernes, D'Annibale, sont les maîtres préférés. Enfin, chaque édition est soigneusement mise en rapport avec toutes les décisions romaines. Tant de qualités font passer sur quelques défauts. Avouons-le, l'auteur ne met pas suffisamment en lumière les principes fondamentaux de chaque traité ; et la méthode catéchétique, trop strictement suivie, ne laisse pas aisément distinguer les points principaux de doctrine et les questions secondaires : aussi croyons-nous que l'ouvrage rend de meilleurs services comme livre de répétition que comme manuel d'enseignement. On peut trouver encore que l'œuvre n'est pas assez personnelle : dans les questions controversées l'auteur ne propose guère ses propres vues, il s'abstient fréquemment de discuter les opinions en présence et hésite souvent à prendre position même dans les débats les plus importants, comme dans la question du probabilisme, de l'hypnotisme, de l'usure, etc. Mais le caractère un peu trop impersonnel de l'œuvre s'explique assez par la grande mo-

destie de l'auteur, qui jamais ne cherche à s'ériger en arbitre, qui se défie constamment de ses propres lumières et qui préfère s'arrêter quand il ne trouve aucune décision romaine pour éclairer sa route.

Cette modestie de Mgr Haine frappait tous ceux à qui il était donné de s'approcher de lui et de le consulter, comme elle frappe tous ceux qui lisent ses ouvrages. Mais ce qui frappe davantage, ce qui éclate aux yeux de tous ceux qui parcourent son œuvre, c'est un amour vraiment filial envers le Souverain Pontife et une soumission empressée à tous ses enseignements. Lisez la *Synopsis S. R. E. Card. Congregationum* ou *de la Cour Romaine sous le Pontificat de N. S. P. le Pape Pie IX;* lisez l'*éloge de Damenius*, comme défenseur de la primauté et de l'infaillibilité du Pontife Romain; lisez enfin la *Théologie Morale :* vous trouverez à cent endroits l'expression de ce profond sentiment. Aussi le Souverain Pontife se plut-il à reconnaître ce dévouement filial et à le récompenser. Léon XIII nomma M. Haine camérier secret le 30 juin 1891, et prélat domestique le 23 mai 1893. En 1897, il lui accorda la croix *pro Ecclesia et Pontifice.* Enfin en 1899, ayant reçu l'hommage de la 4e édition des *Theologiæ Moralis elementa,* il adressa à l'auteur, le 8 août, un Bref extrêmement élogieux que nous trouvons en tête de ce même ouvrage.

Cette quatrième édition de son principal ouvrage, minutieusement revu et adapté aux plus récentes décisions de Rome, fut le dernier labeur de Mgr Haine. Une maladie mortelle le minait déjà, et il tomba bientôt sur un lit de douleur. Toujours il s'était montré pieux autant que studieux. *Ora, labora,* avait été sa devise et le résumé de sa vie entière : ce fut dans les mêmes sentiments de la plus édifiante piété qu'il vit approcher la mort. Le 11 novembre 1900, après avoir imploré d'une voix mourante une suprême absolution, il s'endormit dans le Seigneur. La Vierge Immaculée, qui reçut les prémices de ses travaux théologiques, l'aura conduit sans retard à Celui qui est la résurrection et la vie.

O. Dignant,
prof. à la Faculté de Théologie.



Photogr. Em. Morren, Louvain.

ALBERT NYSSENS

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT

NOTICE

sur la vie et les travaux d'Albert NYSSENS, professeur à la Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain.

MESSEIGNEURS, MESSIEURS,

Lorsque, dans les premiers jours de l'année académique écoulée, se forma le projet d'une manifestation destinée à fêter le professeur éminent qui depuis 1881 illustrait la chaire de droit commercial de l'Université, je me réjouissais à la pensée que c'était à moi, le disciple particulièrement comblé du maître, qu'allait échoir, en ces circonstances solennelles, l'honneur de le féliciter au nom de ses anciens élèves. J'entrevoyais avec bonheur le jour où il allait enfin m'être donné de lui offrir publiquement dans cette salle, au milieu de la sympathie générale que lui avait value son caractère, le tribut d'admiration et de reconnaissance de vingt séries d'étudiants formés à son école. Un an a passé sur ces préparatifs de fête. La place de celui que nous nous proposions d'acclamer est vide; c'est sur une tombe que vont descendre mes paroles; c'est à un souvenir que va s'adresser mon hommage.

Fils d'un haut fonctionnaire de l'enregistrement, Albert-Jean-Gérard Nyssens naquit à Ypres, le 20 juin 1855. Il y vécut ses premières années, à l'ombre des vieux monuments de l'art gothique flamand, vestiges d'un passé glorieux dont le charme mélancolique berça son imagination d'enfant et pour lesquels, au milieu des travaux et des soucis de l'âge mûr, il conserva toujours un souvenir attendri.

L'âge des études arrivé, l'enfant entre au collège Ste-Barbe, à Gand. Son intelligence vive et précoce, autant que son ardeur au travail, ne tardent pas à le faire émerger de ses petits compagnons. Ici déjà sa place se marque au premier rang.

A cette époque, l'examen de *graduat* défendait encore contre une préparation insuffisante l'accès des études supérieures. Semblable barrière, si redoutable à la masse, n'était pas faite pour intimider un collégien de la trempe d'Albert Nyssens. Impatient de se mesurer à l'obstacle, il n'attend pas la fin de ses classes moyennes et le franchit

en se jouant, dès après la poésie. Puis, ce premier tour de force accompli, il va s'inscrire aux cours de l'Université de Gand.

Les bancs de l'école de droit le mettent pour la première fois en présence de cet autre travailleur, dont la vie va dès lors se juxtaposer à la sienne : Jules Van den Heuvel. C'est là que se noue, entre ces deux hommes de caractère si différent que rapproche une ardente communauté d'idées et de sentiments, cette amitié de vingt-neuf années dont seule la mort pourra rompre le lien, alliance indéfectible de deux âmes d'élite désormais rivées l'une à l'autre pour la défense de toutes les grandes causes.

Côte à côte les deux amis parcourent le cycle connu des études universitaires; ensemble, forçant l'estime et la sympathie de maîtres dont ils n'ont pas craint, isolés dans une atmosphère hostile, de heurter à l'occasion les opinions politiques, ils conquièrent, égaux dans le succès d'un examen retentissant, le diplôme de docteur en droit.

C'est ensemble encore que, pour achever leur formation juridique et étendre le champ de leur culture intellectuelle, ils passent les frontières de notre petit pays et pérégrinent pendant deux ans dans les cours des Universités de Paris, de Rome, de Bologne, se fortifiant à l'audition des grands maîtres de la pensée contemporaine, s'affinant au contact des manifestations de l'art.

Puis ils rentrent au pays, armés pour la lutte, impatients de donner aliment à leur jeune activité.

Les événements vinrent les servir à souhait.

1879 venait de sonner dans l'histoire du pays une date néfaste. Revenu au pouvoir, le parti libéral, sous la poussée de ses éléments sectaires, inaugurait la fameuse guerre scolaire. De tous côtés les catholiques, relevant le gant, organisaient la résistance. Partout la lutte s'annonçait, âpre et vive. Nature combative, Albert Nyssens n'était pas fait pour en rester spectateur impassible. Il se jeta dans la mêlée et, sentant l'infériorité dans laquelle se trouvait son parti au point de vue de la presse quotidienne, il fonda avec quelques amis, dont son inséparable Van den Heuvel, l'*Impartial* de Gand. Pendant trois ans, il se consacra à cette œuvre de propagande journalière avec une ardeur, un entrain, une verve, qui ne tardèrent pas à remuer l'opinion publique, étonnée d'abord, puis bientôt séduite et conquise. Ses adversaires n'ont pas encore oublié les coups que leur porta alors le jeune publiciste à la plume alerte et primesautière, à la riposte prompte et adéquate, à l'expression personnelle et originale, à l'ironie mordante et spirituelle,

armes d'autant plus redoutables dans ses mains qu'elles y servaient deux qualités maitresses en politique : une grande modération d'idées et une remarquable largeur de vues.

Ce sont ces deux qualités qui le poussent, vers la même époque, à entamer avec quelques personnalités d'élite appartenant aux partis les plus divers une croisade en faveur d'une idée nouvelle, tendant à asseoir sur les bases de la justice la composition des grands corps électifs du pays. En compagnie de Jules de Smedt, de Victor D'Hondt, d'Eudore Pirmez, de M. Beernaert, il fonde l'*Association réformiste belge pour l'adoption de la Représentation proportionnelle.* Ici encore il prend pour son lot la partie la plus ardue et la plus importante du travail. Il assume les fonctions de secrétaire de l'œuvre naissante, prend la direction de la *Revue* mensuelle destinée à la vulgariser et devient l'un des champions les plus ardents et les plus actifs de la réforme.

Tout en s'escrimant au hasard de la polémique quotidienne et se préparant, dans cette rude école du journalisme, aux luttes futures auxquelles par un instinctif pressentiment il se sentait appelé, Nyssens ne perdait pas de vue que par sa formation pédagogique et ses fortes études universitaires il était surtout un juriste, un adepte du droit.

Sous l'influence des idées et des passions au milieu desquelles il combat, c'est encore vers les questions brûlantes dont s'occupe la politique du moment qu'il dirige tout d'abord ses facultés juridiques. Et d'emblée il donne la mesure de son jeune talent en publiant coup sur coup une étude sur l'*Église et l'État dans la Constitution belge* et une autre sur *les Traitements des ministres des cultes dans la Constitution*, œuvres où apparaissent immédiatement, d'une part la netteté et la précision d'argumentation qui fonderont plus tard sa réputation de professeur, d'autre part la hauteur de vues, la pondération d'idées et le sens des nécessités contemporaines qui assureront sa fortune politique.

Le sujet, cependant, était entre tous ardu et complexe, et les discussions passionnées auxquelles il avait donné lieu pendant un quart de siècle tant dans la presse qu'au Parlement n'étaient pas pour en rendre l'étude plus facile ni la solution moins délicate. Avec un égal bonheur, le jeune auteur surmonta les difficultés et évita les écueils.

Trois thèses se disputaient — avec quelle âpreté ! — la détermination des rapports constitutionnels de l'Église et de l'État : système de la suprématie de l'État, entraînant la sujétion de l'Église; système de la séparation radicale, caractérisée par l'indifférence absolue sinon l'hostilité sourde des pouvoirs publics à l'égard des cultes; enfin système de

la simple indépendance, régime de modération et de transaction réservant à chacun des deux pouvoirs le domaine intangible de sa sphère propre et légitime, mais assurant au pouvoir religieux la protection du pouvoir civil. Nyssens examine tour à tour ces trois théories au triple point de vue de nos traditions séculaires, des principes fondamentaux assignés à notre droit public par le Congrès national et du développement historique de nos partis pendant les cinquante premières années de notre indépendance. De son argumentation serrée, vigoureusement nouée et solidement charpentée, jaillit, irréfutable, évidente, seule conforme à nos traditions comme à nos lois positives, la thèse de l'indépendance réciproque doublée de la protection des cultes par l'État. Puis, le principe une fois posé sur des bases inébranlables, il en déroule les unes après les autres les conséquences logiques et en déduit les multiples applications à toutes ces épineuses questions du budget des cultes, des écoles, des exemptions ecclésiastiques en matière militaire, de notre représentation diplomatique au Vatican, sur lesquelles pivotaient à cette époque la plupart de nos luttes politiques.

Le livre fit du bruit et fixa sur son auteur l'attention de l'élite intellectuelle du monde politique.

Le succès marqué de ce premier essai stimule l'ardeur du jeune homme. Cette fois, c'est le droit commercial, cette branche la plus vivante, la plus progressive et la plus moderne des sciences juridiques, qui l'attire. Soucieux de ne puiser qu'aux sources originales, il constate qu'une notable partie de notre législation commerciale attend encore la coordination de ses travaux préparatoires. Il veut tout d'abord combler cette lacune et, en collaboration avec Hermann de Baets, il publie son *Commentaire législatif du Code de commerce belge*.

On sait combien est ingrat ce genre de travail, qui ne vise qu'à rechercher et grouper, en regard des dispositions légales, les divers passages des exposés de motifs, des rapports et des discussions parlementaires propres à préciser le sens et la portée de chacune d'elles. Le rôle de l'auteur s'y réduit à classer les principaux éléments de l'interprétation de la loi. Mais Nyssens avait déjà le don d'imposer l'empreinte de sa personnalité sur les matières les plus objectives. Et il fit d'une œuvre de pure compilation un véritable modèle de coordination méthodique et de classification scientifique, que connaissent tous les juristes à qui il a évité tant de longues et fastidieuses recherches.

Ces multiples travaux, tous menés de front avec une dévorante activité, avaient affirmé et étendu dans le pays catholique sa jeune

notoriété. L'amitié, en la personne d'un des maîtres les plus vénérés et les plus aimés de l'Université de Louvain, le signala à Mgr Pieraerts, et en 1881 il se voyait ouvrir les rangs du corps professoral de l'*Alma Mater*. Il fut désigné tout d'abord pour l'enseignement du droit commercial, du droit notarial et du droit fiscal. Mais quatre ans plus tard, l'entrée de Thonissen au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique ayant rendu vacantes les chaires de droit pénal et de procédure pénale, il assuma la succession scientifique de l'illustre criminaliste et ne conserva plus de ses premiers cours que le droit commercial.

Est-il bien nécessaire, sous ces voûtes où résonna sa parole, devant ces étudiants qui le connurent, en présence de ces maîtres dont beaucoup furent ses élèves, de dépeindre ce que fut le professeur? Dès ses premières leçons, sa réputation fut faite. Immédiatement sa lumineuse clarté, l'ordre et la netteté de sa méthode, sa précision d'exposition l'élevèrent, à vingt-six ans, au rang des maîtres du professorat. Tous ceux qui se sont succédé, durant quinze ans, au pied de sa chaire conserveront inoubliable le souvenir de cet enseignement dédaigneux des broussailles et des discussions d'exégèse, s'attachant exclusivement à dégager du fouillis des textes les lignes fondamentales, à fixer en quelques mots incisifs le principe directeur, à en rechercher le pourquoi, à en déterminer l'étendue, pour en déduire ensuite, dans un ensemble coordonné d'impeccable logique, les conséquences maîtresses et les diverses applications aux cas de la pratique. Aucune notion, si difficile et si complexe qu'elle fût, ne résistait à cette dissection juridique, à ce filtrage scientifique. Les parties les plus délicates de la matière — telles notamment, pour ne parler que des cours où il brilla avec le plus d'éclat, la détermination des actes de commerce, les complications de la lettre de change, les subtilités de la nullité des sociétés — une fois groupées, classées, exposées par lui, devenaient claires aux moins intelligents, laissant aux autres presque l'illusion de l'évidence.

Il a dit naguère, dans une brillante notice biographique consacrée à la mémoire de son illustre prédécesseur, dont la qualité maîtresse était aussi la clarté : « En sortant du cours de Thonissen, l'élève se disait : je connais la matière; il n'avait plus qu'à... la retenir ». Cette appréciation lapidaire, nous ne pouvons mieux faire aujourd'hui que de l'appliquer à lui-même.

Son cours fini, il ne s'estimait pas au bout de sa tâche. Pour lui, le professorat ne cessait pas à la descente de la chaire. Il ne lui suffisait pas de donner à ses élèves un enseignement tout fait, de fournir à leur

mémoire des connaissances achevées, d'offrir à leur intelligence une nourriture intellectuelle toute préparée et triturée. Désireux surtout de développer en eux l'initiative, il aimait à distinguer chaque année dans l'impersonnalité de la masse les meilleurs éléments de son auditoire, à stimuler leur jeune activité, à les pousser vers les efforts et les satisfactions du travail personnel. Il signalait à leur curiosité les questions d'intérêt ou d'actualité, leur renseignait les sources à consulter et les matériaux à employer, indiquait à leur inexpérience la façon de se servir des livres, mettant à leur disposition sa propre bibliothèque, conseillant, guidant leurs recherches, soutenant dans les difficultés et les découragements du début les forces hésitantes et les volontés défaillantes. Nombreux sont ceux qui, à cette époque décisive d'où dépend la carrière, ont contracté à son égard une dette de reconnaissance. Je ne fais, par cet hommage, qu'acquitter une partie de la mienne.

Le professorat, ainsi compris et pratiqué, eût suffi à l'ambition de beaucoup d'autres. Mais celle de Nyssens était plus haute. Il considérait comme un devoir de ses fonctions d'étendre au-dehors le cercle de son activité et de travailler, en même temps qu'au progrès de la science, au renom et à la gloire de l'Université catholique.

Dans sa notice biographique sur Thonissen dont je parlais tantôt, il rapporte que celui-ci, dans un moment d'épanchement, lui dit un jour : « On dit de moi que je suis un ambitieux : c'est vrai; j'ai toujours eu » l'ambition de me faire un nom dans la science et de contribuer à la » renommée de l'Université de Louvain. J'ai toujours été heureux des » récompenses et des distinctions que j'ai reçues, parce que je les devais » à mon travail. Si je n'avais pas eu cette ambition, je me serais borné à » donner mon cours, à travailler doucement, paisiblement, sans me fati- » guer, et j'aurais joui des agréments matériels de la vie. Mais aurais-je » fait tout mon devoir? » Et Nyssens, appréciant cette confidence, ajoutait : « L'ambition est un sentiment que Dieu a placé au cœur de » l'homme; elle est un ressort qui fortifie sa volonté et décuple ses » forces; c'est par elle que se font les grandes choses, et lorsqu'elle est » dirigée vers le bien, l'ambition devient une vertu ».

Ces belles et nobles paroles, adressées en éloge à la mémoire du savant en qui l'Université pleurait alors un des meilleurs artisans de sa gloire, revêtaient dans la bouche de Nyssens les caractères d'un programme pour lui-même. Et l'on sait si lui aussi le réalisa.

C'est au droit commercial, dont l'évolution constante et progressive lui permettait de mettre la magistrale rectitude de son jugement juri-

dique au service de son goût inné pour les idées neuves, issues de temps et de besoins nouveaux, qu'il donna la préférence. Et pour les mêmes raisons il choisit dans ce domaine, comme champ de prédilection, la belle et vivante matière des sociétés commerciales, où il devait se faire une autorité incontestée.

En 1882 le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, désireux de mettre l'ancien Code de commerce que lui avait légué le premier Empire français en rapport avec les progrès de l'évolution moderne, demanda au professeur nouvellement promu de tracer les lignes préliminaires de cette œuvre de revision. Nyssens, à peine au sortir de la préparation de ses cours, se mit à l'œuvre, et en 1884 il faisait paraître son *Avant-projet de loi sur les Sociétés commerciales*, qu'une parole autorisée a qualifiée « l'un des travaux les plus complets et les plus approfondis qu'il y ait sur la matière ».

Les principes fondamentaux de la loi belge lui avaient été fixés comme base de l'œuvre. Mais le sujet ouvrait un champ trop vaste aux investigations du juriste et aux réflexions du penseur pour ne pas provoquer l'envolée d'un esprit naturellement ouvert aux idées de progrès. C'est ce qui explique qu'au lieu d'une traduction plus ou moins améliorée d'une législation déjà faite, Nyssens produisit une œuvre originale et de large envergure, inspirée d'un sens adéquat des nécessités actuelles, éclairée par l'étude comparative des lois étrangères. Constatation de l'accomplissement des conditions imposées à la constitution des sociétés anonymes, vérification et approbation des apports, défense collective des intérêts des obligataires et organisation d'obligations hypothécaires, faculté pour les sociétés civiles d'emprunter les formes commerciales : toutes ces utiles réformes, qu'appelle vainement depuis vingt ans le monde des affaires lésé journellement par les insuffisances ou les lacunes de la loi, dorment dans ce beau livre, étudiées, discutées, organisées de toutes pièces, moulées d'avance dans leur expression législative.

A peine l'ouvrage avait-il paru que, infatigable, Nyssens s'attelait, en qualité de secrétaire général, à la préparation des grandes assises des Congrès internationaux de droit commercial d'Anvers (1885) et de Bruxelles (1888), convoqués par le Gouvernement de M. Beernaert pour jeter les bases de l'unification du droit commercial entre les principales nations civilisées.

C'est lui qui dresse le plan des travaux, formule les questions à résoudre, règle l'ordre et l'étendue des discussions, révélant déjà dans

cette besogne ingrate les admirables qualités d'organisateur dont son Ministère verra plus tard l'épanouissement. Puis, l'œuvre d'élaboration préliminaire terminée, il vient prendre part, aux côtés de Pirmez, aux travaux de la section de la lettre de change, jetant dans les discussions souvent diffuses auxquelles donne lieu cette difficile matière sa note habituelle de clarté et de netteté.

A la clôture du Congrès, sa haute valeur était acquise et sa réputation scientifique consacrée aux yeux de l'étranger. Il y mit le sceau l'année suivante, par sa brillante participation au Congrès international des sociétés par actions, tenu à Paris au cours de l'Exposition de 1889.

J'ai dit que si Nyssens se sentait porté par une préférence marquée vers le droit commercial, c'est parce que, parmi les diverses parties de la science juridique, celle-là lui apparaissait tout particulièrement vivante et animée, évoluant et progressant sans cesse au souffle vivifiant de l'esprit moderne. Une intelligence aussi vivement éprise des idées et des besoins de son temps devait nécessairement être frappée de la part prépondérante et excessive attribuée dans notre enseignement du droit à l'étude des choses et des institutions de l'antiquité. La revision de la loi sur la collation des grades académiques vint, en 1889, lui fournir l'occasion de formuler tout haut ce qu'il pensait à cet égard.

Les programmes, surchargés, forçant les aspirants docteurs en droit à s'assimiler en cinq ou même quatre années un ensemble de matières qui en eussent raisonnablement exigé six, harassaient la mémoire sans servir l'intelligence, rendaient impossible toute étude sérieuse et fructifiante, annihilaient les volontés et les énergies, étouffaient l'initiative, tuaient le goût du travail personnel. Ces maux, dont avaient pâti quatorze générations d'étudiants, le projet de loi en préparation proposait de les aggraver encore. Nyssens n'y tint plus et, dans une brochure alerte et entraînante au sujet *des programmes surannés dans l'enseignement du Droit*, il attaqua de front ce qu'il appelait le surmenage universitaire, proposant carrément, puisqu'il ne pouvait être question d'accroître la durée des études, d'alléger le programme des matières non absolument indispensables. « L'arbre de l'enseignement supérieur — tel était son thème — est trop touffu, le fruit étouffe sous les branches; il faut élaguer ». Et il signalait, comme « branches mortes » à couper, les matières relevant du monde romain.

« Puisqu'il faut nécessairement — disait-il — faire un choix entre
» diverses sciences également *scientifiques,* il vaut mieux, malgré cet
» affreux côté utilitaire, apprendre à l'étudiant celles qui présentent de

» l'utilité et l'aideront à vivre au XIXe siècle, que celles qui le placeront
» dans le monde d'il y a deux mille ans. »

Les exercices de philologie latine, pratiqués sous le nom d'explication d'auteurs latins, ainsi que les antiquités romaines, lui apparaissaient comme des branches indispensables certes pour les aspirants aux doctorats spéciaux de la Faculté de philosophie et lettres, mais absolument dépourvues d'utilité pour la préparation aux études juridiques. Il proposait en conséquence de remplacer l'érudition oiseuse de la première par un cours de traduction cursive d'un auteur latin de difficulté moyenne et les détails encombrants de la seconde par quelques notions historiques sur le droit public de Rome enseignées sous forme d'introduction au cours d'Institutes.

Parmi les matières du doctorat en droit, il réclamait la suppression des *Pandectes*. Jamais Nyssens ne songea à méconnaître l'influence salutaire qu'exerce l'étude du droit romain comme préparation à celle du droit moderne. Il était lui-même juriste trop rigoureux pour ne pas saisir la beauté scientifique du monument de logique et de précision que constitue cette œuvre immortelle qualifiée par l'admiration des siècles de raison écrite. Mais exempt de tout fétichisme, ramenant les choses au point d'une appréciation saine et froide des nécessités modernes, il ne voyait dans ce droit mort, en fait d'idéal, que l'idéal du passé, et il ne le considérait au point de vue utilitaire que comme un excellent instrument de gymnastique intellectuelle destiné à assouplir, dans un premier stade, l'esprit des débutants s'initiant aux notions fondamentales du droit. Aussi proclamait-il la nécessité irréductible du maintien au programme du cours d'Institutes, « excellent cours de principes qui donne en une synthèse la clef du droit » et « forme le sens juridique par l'étude de formules concises, de déductions logiques, de subtilités raffinées ». Mais là devaient se borner à ses yeux l'influence et l'enseignement de la législation romaine. L'étude approfondie des *Pandectes*, avec son fouillis de discussions sur des textes contradictoires se rattachant à une civilisation à jamais disparue, ne représentait pour lui que des exercices de haute acrobatie, inutilement sinon dangereusement affectés à gaspiller un temps et des énergies qu'il serait bien préférable d'employer à l'étude approfondie du droit de nos jours.

« Sortez — criait-il aux romanistes hypnotisés par le culte du passé —
» sortez de ce tombeau quinze fois séculaire, apportez votre logique
» serrée et votre dialectique subtile à l'enseignement du droit civil
» moderne; au lieu du froid de la mort, vous communiquerez à vos

» élèves la chaleur de la vie ; détournant de Rome vos regards profonds
» pour les porter sur les lois les plus récentes des peuples contem-
» porains, vous développerez la science naissante de la législation
» comparée qui élargit les idées, étend les horizons et découvre tous
» les jours davantage la route du progrès dans le domaine si élevé
» du Droit! »

On se rappelle l'émoi et la tempête suscités par cette atteinte portée à des traditions invétérées. De tous les coins de la vieille forteresse du « Capitole de la science » éclatèrent protestations virulentes et clameurs indignées. Brochures bleues, grises, vertes, articles enflammés de journaux, véritable pluie, s'abattirent sur l'audacieux novateur, assez téméraire pour oser porter une main sacrilège sur l'arche sacro-sainte de la routine. C'était fournir à Nyssens, ce combatif par excellence, le moyen de donner toute sa mesure. Stimulé, aiguillonné par ces attaques qui ne respectaient pas toujours ni son texte ni ses intentions, l'ancien polémiste de *l'Impartial* se réveilla, et avec une verve, un brio, une agilité qui durent édifier ses adversaires sur la valeur de ce qu'ils avaient dédaigneusement appelé sa « juvénile inexpérience », il rendit coup pour coup, répondant par brochures aux brochures, par articles aux articles, faisant face à tous ses adversaires à la fois, opposant à l'impétuosité de l'assaut toutes les ressources de son esprit mordant, de son bon sens narquois, de son ironie fine et spirituelle. Catapultes et javelines romaines apparurent faibles instruments contre des armes aussi modernes. Et si Nyssens vit la principale partie de sa thèse succomber devant le Parlement, les éclats de rire qui dans la galerie accueillirent chacune de ses passes, ainsi que les multiples approbations qui lui vinrent du monde du droit et du barreau, lui prouvèrent surabondamment qu'elle triomphait devant l'opinion publique.

Puis, lutteur satisfait, il se remit à ses travaux.

En 1891, les fondateurs et premiers artisans de la *Revue pratique des Sociétés civiles et commerciales* vinrent lui offrir de prendre la direction de leur recueil. Poussé par sa prédilection particulière pour cette branche du droit commercial et désireux de mettre à la disposition de ses anciens élèves un instrument de formation juridique personnelle, il accepta cette lourde et absorbante tâche d'assurer la publication d'un de ces ouvrages scientifiques périodiques pour lesquels n'existent ni repos ni vacances, offrant chaque mois à ses lecteurs trente-deux pages de doctrine et de jurisprudence annotée. Pendant onze ans, il se consacra à cette œuvre de patient et persévérant travail, à laquelle la puis-

sante empreinte de sa personnalité scientifique ne tarda pas à acquérir un renom et une autorité de premier ordre. C'est dans ce recueil qu'il donna le meilleur de son esprit juridique naturellement si net, si précis, fortifié par l'étude, mûri par l'expérience, assoupli par la pratique de l'enseignement. C'est là que, faisant moi-même à ses côtés et sous son regard mes premières armes au service du Droit, je le vis consacrer au progrès de la science les heures que lui laissèrent le professorat d'abord, la politique ensuite. Même à l'époque de son ministère, il continua à s'intéresser activement à la publication, la suivant de près, lui prodiguant conseils et avis, trouvant toujours, au milieu des soucis et des multiples travaux dont furent tissées ces hautes fonctions, le temps de revoir les articles importants soumis à son appréciation. Nombreux sont les visiteurs de marque auxquels de modestes épreuves d'imprimerie firent ainsi faire antichambre.

La *Revue* lui tenait d'autant plus à cœur qu'elle était dans sa pensée destinée à poser les jalons et à préparer les matériaux de la grande œuvre dont il caressait depuis longtemps le projet, et par laquelle il rêvait de couronner sa carrière scientifique. Je veux parler de son *Traité des Sociétés commerciales*. Déjà il en avait commencé l'élaboration. Il en avait fait paraître tout le tome I, publié de 1893 à 1895 en annexe aux livraisons périodiques de la *Revue,* lorsque son élévation au Ministère de l'Industrie et du Travail d'abord, puis à sa descente du pouvoir les premières atteintes de la maladie qui devait l'abattre, vinrent arrêter net l'œuvre sur le métier.

Si Nyssens affectionnait par préférence le droit commercial et s'il réservait en conséquence pour cette branche de la science juridique le meilleur et le plus absorbant de son travail, il ne perdait pas de vue néanmoins qu'il était en même temps, comme professeur de droit pénal, le successeur de Thonissen et qu'il devait à l'Université de ne pas laisser déchoir cette chaire du rang que lui avait conquis dans le monde savant son illustre prédécesseur. Il suivait de près toutes les manifestations de l'esprit scientifique tendant à perfectionner et améliorer sous l'un ou sous l'autre de ses multiples aspects notre législation criminelle.

Ici encore aucune idée nouvelle ne se manifestait, sans le trouver à son poste d'observateur et de pionnier du progrès.

C'est d'abord, en 1890, le Congrès international d'Anvers pour l'étude des questions relatives à la protection de l'enfance abandonnée, au patronage des détenus et des libérés et au vagabondage. Le brillant professeur de Louvain prit une part active à cette œuvre de noble et

généreuse inspiration. Il y défendit les institutions de patronage des condamnés contre les défiances de l'administration et ne craignit pas, en dépit du vain épouvantail de la main-morte sorti pour la circonstance de l'antique arsenal doctrinaire, de réclamer pour ces utiles auxiliaires de tout bon régime pénitentiaire l'octroi d'une personnalité juridique limitée aux besoins de leur mission.

L'année suivante, se tenait à Malines le 3e Congrès des œuvres catholiques. Nyssens courut à cette grandiose manifestation de la vitalité et de l'initiative des catholiques belges, où se formèrent tant de résolutions viriles et d'où naquirent tant d'œuvres fécondes. Choisissant pour sa part le problème de la criminalité et de la répression, il développa, dans la section des œuvres sociales, l'idée de l'établissement d'une colonie pénitentiaire au Congo. Jusque là la transportation n'avait été envisagée, dans la science criminaliste, que comme une peine, à appliquer de force à des catégories entières de coupables. Renversant cette conception traditionnelle, Nyssens proposait de faire de la mesure une faveur, une récompense, à accorder aux seuls condamnés repentants, aux seuls coupables en voie d'amendement, qui la demanderaient en vue de travailler sur une terre vierge et dans un milieu nouveau à leur relèvement moral. C'était donner à une question épineuse, depuis longtemps débattue, une solution neuve et originale, en rapport tant avec l'idée chrétienne de l'amendement des coupables qu'avec les intérêts de la colonisation du Congo. Aussi fut-il fait à la proposition un accueil chaleureux et c'est aux applaudissements du Congrès que, lisant dans l'avenir, son auteur salua le jour où, par la réalisation de cette belle idée, notre Afrique belge sera devenue, « en même temps qu'une terre de liberté pour les noirs, une terre de rédemption et de prospérité pour les blancs ».

Puis ce fut, en août 1892, le Congrès d'anthropologie criminelle de Bruxelles, où pour la troisième fois se retrouvèrent en présence, sur le terrain des principes fondamentaux du droit de punir, partisans de la thèse traditionnelle spiritualiste du libre arbitre et de la responsabilité, et adeptes de l'école matérialiste issue des théories lombrosiennes. Dès le début du congrès, les deux camps s'étaient formés, nettement accusés, séparés par un abîme en apparence infranchissable. Et déjà se dessinait, vouée à rester stérile, l'issue d'un débat où les deux adversaires semblaient également décidés à coucher sur leurs positions respectives, lorsque l'abbé de Baets au point de vue philosophique, Nyssens au point de vue juridique, vinrent inopinément changer la

face des choses en démontrant que l'irréductibilité du principe de libre arbitre ne s'oppose nullement à l'étude de ces données positives qui, annihilant ou affaiblissant dans certains cas pathologiques l'élément moral du crime, excluent ou atténuent par là-même pour ces hypothèses spéciales la responsabilité de son auteur. C'était jeter un pont entre les deux écoles adverses et leur offrir, à côté du champ clos où luttent des principes inconciliables, le domaine calme et serein de l'observation scientifique des faits comme terrain d'études communes, utiles et fécondes. C'était du même coup transformer habilement une thèse jusque là présentée comme destructive du droit pénal traditionnel en un simple auxiliaire de celui-ci et, à un point de vue plus élevé, donner à l'Université de Louvain l'occasion de prouver une fois de plus qu'une foi éclairée n'a rien d'incompatible avec les découvertes de la science.

On conçoit ce que tous ces travaux, menés de front avec les devoirs quotidiens d'un professorat important, hautement compris et consciencieusement pratiqué, devaient exiger de labeur persévérant et acharné. Ils ne suffisaient pas encore à l'activité dévorante de Nyssens. A cette nature d'élite, toujours en éveil, le véritable repos était inconnu; pour lui le délassement ne consistait jamais qu'en un changement de besogne. C'est dans ces moments de détente qu'il écrivit, touchant hommage dédié à l'amitié, son beau livre sur Eudore Pirmez.

Ici encore la tâche était malaisée. Si la distinction, la souplesse et la promptitude de son esprit primesautier et moderne, la modération de ses idées et la hauteur de ses vues, une communauté de goûts et d'études pour la matière du droit commercial, rapprochaient Nyssens de l'homme éminent qu'il avait à peindre, il s'en séparait, comme lui-même l'a dit dans sa préface, par des points essentiels, aussi bien dans le domaine des anciennes discussions dont s'étaient alimentées pendant trente ans nos luttes politiques que dans la sphère nouvelle des questions sociales, brusquement mises en relief à la sinistre lueur des incendies de 1886. Champion déterminé de la politique que suivait le parti catholique et partisan convaincu de l'intervention du législateur dans la solution des problèmes sociaux où la liberté livrée à ses seules forces apparaît impuissante, Nyssens se trouvait, à deux points de vue capitaux, aux antipodes de son modèle, vétéran du parti libéral traditionnel et pilier, en économie politique, du système du *laissez faire, laissez passer*. Voiler son propre idéal ou dénaturer celui de l'adversaire : tels étaient les deux écueils entre lesquels devait manœuvrer l'auteur de

semblable éloge. Cette passe étroite et dangereuse, Nyssens sut la trouver. Avec une habilité rare il parvint, sans abaisser son propre drapeau ni décolorer celui de l'ami dont il louait le caractère tout en combattant ses idées, à buriner frappante de ressemblance, telle qu'elle avait vécu, la belle et fine figure de Pirmez. Lui-même s'en rendit compte. « On retrouvera dans ce livre — dit-il en appréciant son œuvre » — l'homme politique, non pas comme l'eussent souhaité ses adver- » saires ni comme l'eussent voulu ses amis, mais tel qu'il m'est apparu » après une longue et attentive étude de ses discours et de ses actes. » Peut-être le portrait ne satisfera-t-il complètement ni ceux qui pour » l'apprécier se placeront à droite, ni ceux qui le regarderont de gauche; » mais pourrait-on voir dans ce fait autre chose qu'une preuve de la » ressemblance avec le modèle qui, dans sa longue et brillante carrière » politique, n'a recueilli les applaudissements sans réserve d'aucun des » deux partis? »

Nous ajouterons que tous ceux qui ont lu le livre y auront trouvé en outre la preuve de la scrupuleuse loyauté, du tact parfait et de la sereine impartialité de son auteur.

Le fait est d'autant plus à son honneur que lui-même, à ce moment, entrait dans l'arène de la politique militante.

La Belgique était arrivée à une de ces heures solennelles, décisives dans l'histoire des peuples, où le pouvoir, sous la poussée du progrès, doit savoir à temps lâcher des liens qui le rattachent au passé et ménager par les voies de l'évolution paisible et graduée la marche vers l'avenir. Le Gouvernement de M. Beernaert en eut la claire vision. Jugeant inévitable l'extension du droit de suffrage, il eut la sagesse de ne plus s'opposer à un courant qui apparaissait désormais irrésistible; il préféra le diriger et l'endiguer et, déjouant par un coup droit la tactique de l'adversaire, il fit accepter par son parti l'idée d'une revision immédiate de l'article 47 de notre pacte fondamental. En juin 1892, le pays était appelé à élire la Constituante chargée d'accomplir cette grande œuvre.

C'est à ce moment que l'arrondissement de Louvain, faisant grâce au brillant professeur de la filière ordinaire et du stage traditionnel des fonctions électives intermédiaires, envoya Albert Nyssens à la Chambre des Représentants.

Dès son entrée au Parlement, sa personnalité s'affirme, originale et forte.

Un discours que, comme rapporteur de la section des finances, il

prononce en faveur d'une réforme tendant à assurer efficacement la perception des droits de succession mobilière, le met en vedette. Ici encore son esprit de modernisme et de progrès, la hauteur de ses vues, autant que son incisive netteté d'argumentation, font sensation et marquent immédiatement sa place au premier rang. Formé par le professorat à la méthode et à la coordination scientifiques, il ne se prononce, malgré sa grande facilité de parole et son étonnante puissance d'assimilation, que sur les questions qu'il a mûrement étudiées et longuement méditées. Laissant passer le premier flot des éloquences impatientes ou bruyantes, il assiste, silencieux et impassible, au choc confus des arguments contradictoires; puis, lorsque la mêlée est devenue générale, que le débat s'allonge, que tout paraît avoir été dit sur un sujet dont les grandes lignes s'obscurcissent, il se lève et, mettant les choses au point, dégageant les idées maîtresses du chaos des discussions, forçant l'attention, fixant les convictions, il jette sur le débat la note personnelle et puissante de sa parole claire et concise, alerte et vivante, humoristique souvent, tranchante parfois, courtoise toujours. Que de fois la Chambre, déchaînée et tumultueuse, fit silence devant la manifestation de cette personnalité d'élite, sûre d'elle-même, ramenant le calme et la modération dans les discussions les plus passionnées, envisageant les choses de haut, abordant les questions par leurs grands côtés, les traitant de façon large et généreuse, sans redouter ce que la solution ainsi comprise pouvait parfois présenter de neuf ou de hardi !

Et ainsi il arrive à cette inoubliable journée du 18 avril 1893, où la Chambre, énervée par les interminables et stériles débats sur la revision constitutionnelle, impuissante dans le chaos de ses divisions, submergée sous les débris de tous les systèmes qu'elle venait de rejeter tour à tour, réduite à délibérer dans le vide, semblait acculée à une situation sans issue. C'est alors que Nyssens offrit à l'accord patriotique des partis cette transaction inattendue du suffrage plural qui, dénouant une des crises les plus graves qu'ait jamais traversées la Belgique indépendante, rendit au pays sa tranquillité et lui assura, par une heureuse et ingénieuse conciliation d'aspirations populaires légitimes avec la sauvegarde nécessaire des grands intérêts sociaux, une sage et pratique organisation du suffrage universel.

De ce moment son nom devint populaire, de cette popularité de bon aloi qu'attirent à la fois le talent et le caractère.

Aussi lorsque, deux ans plus tard, se créa le Ministère de l'Industrie

et du Travail, personne ne s'étonna-t-il de voir échoir à Albert Nyssens l'honneur et la lourde tâche d'organiser ce nouvel instrument de progrès social. On sait comment il s'acquitta de cette mission et de quelle impulsion dans le domaine de la législation protectrice du travail son avènement fut le signal.

En matière d'économie politique et sociale plus encore qu'en toutes autres, Nyssens était l'adversaire de l'apriorisme et des systèmes tout faits. Esprit observateur et méditatif, il avait horreur du fétichisme des mots et ne leur attribuait d'importance que par le sens exact qu'il entendait leur reconnaître. Il s'émotionnait fort peu des épithètes d'interventionniste, voire même de socialiste d'État, que lui valurent chez certains sa carrière ministérielle. Adepte de la méthode scientifique de l'expérimentation, il ne s'inquiétait que médiocrement de savoir dans quelle case de la terminologie classique allait se ranger son œuvre. Témoin de la diversité et de la complexité que revêtent dans notre civilisation contemporaine les rapports sociaux, il estimait que la solution de points aussi contingents ne peut procéder de principes absolus et qu'elle doit être poursuivie surtout par l'étude des faits, vivifiée par la compréhension nette des choses et des besoins de notre temps.

« La liberté — disait-il à la Société d'économie sociale de Paris à la » veille de prendre les rênes du pouvoir — c'est l'idéal. Mais lorsque » dans l'ordre de la justice sociale nous, conservateurs, nous nous » appuyons sur la liberté, nous avons tout d'abord à faire un examen » de conscience et à nous demander, à la lumière de la méthode d'observation, si la liberté que nous avons accordée aux grands et aux » puissants est suffisamment garantie aux petits, aux humbles et aux » faibles... Nous demeurerons fidèles à la liberté, partout où elle pourra » sauvegarder à la fois l'intérêt des forts et le droit des faibles; mais » nous ferons appel à l'intervention de l'État là où la liberté sera » impuissante, là où le droit social ne sera pas suffisamment compris, » et dans ce cas nous dirons : il y a obligation pour le législateur d'intervenir avec prudence, dans l'intérêt de tous, pour la conservation » et le progrès de la société. »

C'est cette idée qui inspira et imprégna toute son œuvre ministérielle. C'est elle encore qu'il proclamait à la fin de sa carrière politique lorsque, dans ce rapport sur la loi des pensions de vieillesse qu'il appela lui-même son testament parlementaire, il écrivait, d'une main fiévreuse déjà, cette belle profession de foi : « Il est aisé de combattre des projets de » loi consacrant soit l'obligation de réparer les accidents de travail, soit

» l'obligation d'intervenir dans la constitution des pensions, en invo-
» quant la liberté. La liberté est un beau et noble mot, mais il importe
» que le geste soit à la hauteur du verbe. Si la liberté politique est le ré-
» gime des peuples qui en sont dignes, la liberté dans le contrat de
» travail ne peut demeurer la règle, dans un pays à civilisation in-
» dustrielle, qu'à la condition que le devoir soit compris et pratiqué. »

S'attacher à réaliser ce programme était s'astreindre à un dur et laborieux travail. Mais il fallait en outre, dans une œuvre aussi généreusement protectrice des petits, mettre du cœur. Nyssens y prodigua l'un et l'autre. Entouré des Dubois, des Mommaert, des Ver Hees, tous anciens élèves formés par lui, il secoue l'inertie des uns, brise la résistance des autres, communiquant à ses collaborateurs son entrain et sa vaillance, s'imposant à tous par la droiture et la générosité de ses intentions, l'ardeur de son activité et l'autorité de son talent. Il organise sur des bases sérieuses et efficaces l'inspection des usines, stimule le zèle de l'Office du travail dont il décuple l'action, encourage par de larges faveurs budgétaires l'initiative des mutualités, auxquelles sa poussée donne un essor jusque là inconnu, ouvre des enquêtes sur le travail du dimanche, sur le travail de nuit des femmes, sur la situation de la petite industrie, fait procéder au recensement général des industries et métiers, prépare et dirige avec une habileté consommée la Conférence de l'Union internationale de la propriété industrielle, préside à l'organisation de l'Exposition de 1897, dont son inlassable activité contribue pour la plus grande part à assurer le succès, fait voter la loi sur les règlements d'ateliers et la loi sur la délégation ouvrière à l'inspection des mines. Enfin il avait, fort d'une étude mûrie et documentée, déposé les projets de loi ayant pour objet de fixer les règles du contrat de travail et de résoudre le problème de la réparation des accidents ouvriers, lorsque se représenta, sous un nouvel aspect, la question du droit électoral.

L'entrée en scène d'un troisième parti, autant que la prépondérance excessive octroyée en ces dernières années aux grands arrondissements par l'augmentation de leur population, avaient rendu impossible le maintien de l'ancien système du scrutin de liste, comportant attribution de tous les sièges à la majorité absolue. Le ministère songea à le remplacer par le découpage du pays en circonscriptions uninominales. Nyssens était un adversaire déterminé de ce système, qu'il estimait devoir inévitablement abaisser le niveau du personnel parlementaire et étouffer sous l'égoïsme des intérêts locaux et particularistes la grande

voix des intérêts généraux de la nation. Ne réussissant pas à convaincre ses collègues, il s'en sépara. Vétéran de la Représentation proportionnelle, il refusa de sacrifier à son portefeuille une idée à la défense de laquelle il avait consacré les plus belles années de sa jeunesse et dont la réflexion de l'âge mûr lui montrait, dans les graves conjonctures de l'heure présente, la réalisation de plus en plus nécessaire à son pays. Simplement, dignement, en homme qui fait son devoir, il redescendit les gradins du pouvoir. Le lendemain il reprit le chemin de Louvain, pour y réoccuper sa chaire de droit commercial, et il réapparut sous ces halles universitaires, où collègues et élèves, massés pour le recevoir, lui prouvèrent par leurs enthousiastes acclamations que de toutes les leçons qui avaient fait sa réputation de professeur, nulle ne valait encore celle que venait de donner à tous son bel exemple de dignité et de probité politiques.

On sait ce qui suivit. L'histoire est d'hier. De sa retraite Nyssens assista à l'abandon du scrutin uninominal par ses promoteurs eux-mêmes, au dépôt puis au retrait du projet Vandenpeereboom, à la nouvelle crise ministérielle qui en fut la conséquence, et enfin au triomphe de cette Représentation proportionnelle pour laquelle il avait lutté avec tant d'abnégation, menée à la victoire par l'ancien compagnon d'armes de ses premières campagnes.

Mais il était écrit que, jusqu'au bout, cette grande réforme serait fatale à son fidèle défenseur.

L'avènement des minorités à leur part légitime de représentation allait inévitablement entrainer, dans les arrondissements à députation jusque là homogène, la disparition d'un certain nombre de vétérans des anciennes luttes. C'était le cas pour la circonscription à laquelle appartenait Nyssens. Nul ne songeait à redouter cette épreuve pour l'habile artisan de la revision constitutionnelle, pour le brillant organisateur du Ministère du Travail. Mais, depuis Aristide, la politique est la terre classique des surprises.

Ce n'est ni sans appréhension ni sans tristesse que le parti catholique vit alors éliminé de l'arène un de ses plus beaux lutteurs. De divers côtés, dans les arrondissements où la Représentation proportionnelle allait ouvrir les portes du Parlement à des minorités catholiques jusque là sacrifiées, des offres de candidatures surgirent. Nyssens les déclina les unes après les autres, répondant à ceux qui généreusement lui présentaient leur place qu'il ne voulait pas qu'après avoir durant tant d'années été vainement à la peine, ils se sacrifiassent pour lui au jour de l'honneur.

L'Université, le Droit, le ressaisissaient.

Ce ne devait plus, hélas! être pour longtemps. Nature nerveuse et fine, d'une constitution sensible et délicate, il avait de tout temps, dans son ardeur au travail, négligé de mesurer ses efforts intellectuels à sa résistance physique. Dans les dernières années, il avait accentué de façon inquiétante cette dépense de lui-même. Le Ministère du Travail, avec son labeur, ses soucis, ses luttes de chaque jour, acheva de le terrasser.

Lentement minée par le surmenage, sa santé céda tout-à-coup. Il venait à peine de quitter le pouvoir que le mal, mystérieux et terrible, se déclara. Un moment les soins, le repos, le calme des vertes et riantes vallées de la Prusse rhénane, parurent l'avoir enrayé. Il crut à la guérison et voulut, en lutteur qui refuse de se rendre, reprendre son poste de combat. Pendant quelque temps, s'illusionnant lui-même dans un suprême effort d'énergie, il parut revenu à son ancienne vigueur. C'est durant cette accalmie que se produisit, dernier reflet d'un beau jour, cette grandiose et touchante manifestation où deux mille représentants de sociétés mutualistes, accourus sans distinction de partis de tous les coins du pays, vinrent clamer avec la vibrante exubérance de l'âme populaire la reconnaissance des humbles pour le père de la mutualité en Belgique et lui exprimer leurs espérances en l'avenir. L'avenir! Il n'était plus pour lui. De nouveau, ses forces le trahirent. Cette fois, implacable, la maladie suivit son cours. Cachée avec un soin pieux par la famille et quelques intimes, sourdement elle accomplit son œuvre. Pendant cinq mois, longue et douloureuse agonie, elle s'acharna sur sa proie. Sous son étreinte, cette volonté, naguère si sûre d'elle-même, vacilla, chancela; peu à peu sur cette belle et noble intelligence une ombre descendit, grandit, s'étendit, jusqu'au jour, jour néfaste, où tout sombra...

A l'émoi que causa dans tout le pays le terrible événement, l'on put juger pleinement de la place que Nyssens avait su conquérir dans l'estime de ses concitoyens et du degré auquel l'avait élevé, dans la considération publique, sa vie d'honneur, de dévouement et de travail. A la triste nouvelle, les anciennes polémiques se turent, les oppositions désarmèrent, et l'on vit amis et adversaires, unis soudainement dans une même pensée, oublier un instant leurs querelles pour s'incliner sur cette tombe prématurément ouverte et y déposer l'hommage unanime de leurs regrets et de leurs éloges. Tous ceux qui, dans la matinée du 29 août 1901, pénétrèrent sous les voûtes de l'église de

Saint-Josse, conserveront longtemps le souvenir de cette poignante cérémonie, où une foule émue et recueillie déroula son interminable défilé de sympathies, mêlant dans l'égalité d'un deuil public l'élite de la nation aux bourgerons et aux blouses de ce peuple qu'avait aimé et servi Nyssens.

C'est dans le petit cimetière de Park, à deux pas de l'Université qu'il illustra, que dort le travailleur à qui la vie refusa le repos. La croix ombrage la tombe du croyant qui défendit l'Église et soutint ses grandes causes, de l'homme de cœur qui, arrivé au faîte du pouvoir, ne s'en servit que pour prendre le parti des petits et des faibles contre les puissants et les forts, du chrétien qui mit son ambition et usa ses forces à tenter de faire régner sur le monde industriel la grande loi de justice et de charité tombée depuis dix-neuf siècles du sommet du Golgotha. Son souvenir lui survivra, entouré de cette auréole que la reconnaissance des hommes attache au nom de ceux qui n'ont passé dans la vie que pour faire le bien. Le pays pleurera en lui un de ses grands citoyens, la science du droit un de ses meilleurs pionniers, le parti catholique un de ses plus habiles champions, le peuple qui travaille le plus dévoué de ses défenseurs, l'Université de Louvain une des plus sympathiques et des plus populaires de ses gloires.



Phot. Mceus-Verbeke, Louvain.

NICOLAS BREITHOF

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES

DISCOURS

de Mgr CARTUYVELS, Vice-Recteur de l'Université, prononcé aux funérailles de M. BREITHOF, professeur à la Faculté des Sciences, le 23 octobre 1901.

MESSIEURS,

Si le silence recueilli de la prière est l'expression qui convienne le mieux à la douleur chrétienne en face de la tombe, la reconnaissance aussi fait un devoir à l'Université de rendre un hommage solennel à l'un des maîtres dévoués qui, pendant trente années, lui rendit, travailleur infatigable, les plus utiles services; et qui l'honora, non seulement par un enseignement distingué, mais par un dévouement à ses élèves apprécié de tous, et par l'élévation constante d'une vie chrétienne.

Tel fut bien celui dont nous pleurons la perte; et que mille ingénieurs, répandus sur la surface du pays — et du monde — regretteront avec nous comme l'un des plus sympathiques professeurs qui aient préparé leur avenir, et comme un des meilleurs souvenirs de leur vie universitaire.

Aussi la voix, plus autorisée que la mienne, du Recteur magnifique se serait faite ici l'interprète de la douleur et de la reconnaissance, si, retenu chez lui par la maladie, le digne chef de l'Université n'avait dû confier à mon faible organe le soin d'exprimer les regrets de tous, et d'adresser à notre cher collègue un suprême adieu.

Il est des vies tranquilles qui s'écoulent silencieuses dans l'accomplissement du devoir, toujours égales, remplissant leurs journées d'œuvres utiles, dévouées, sans retour sur elles-mêmes, toujours prêtes à rendre service, relevant leur activité bienfaisante par l'aménité des manières, et conquérant avec la sympathie l'estime universelle, à l'égal des plus brillantes carrières : telle nous apparaît la vie du professeur Breithof.

Né à Luxembourg, le 30 août 1840, NICOLAS BREITHOF conquit à l'université de Liége, en 1865, le grade d'ingénieur civil des mines, arts et manufactures. Dès l'année suivante, il était attaché aux Ecoles spéciales naissantes à Louvain, comme chef des Travaux graphiques. Ouvrier de la première heure, il assista comme témoin, il contribua comme auteur à tous les progrès de ces Ecoles florissantes, appelées à un si grand

avenir, et surtout à remplir dans nos pays industriels une mission sociale nécessaire.

C'est à ce vétéran que nous devons la belle organisation de nos travaux graphiques, auxquels il sut donner un tel cachet de perfection classique, que le gouvernement ne crût pouvoir mieux faire, après l'avoir vu à l'œuvre ici pendant 25 années, que de lui confier l'inspection de l'enseignement du dessin dans tous les établissements d'instruction moyenne relevant de l'Etat.

A ces leçons pratiques il ajouta, dès l'année 1872, le cours de géométrie descriptive, qui nous a valu un remarquable ouvrage en 7 volumes in-4°, où l'enseignement du maitre se trouve condensé.

C'est à cette formation de nos futurs ingénieurs que M. Breithof a passé trente années de sa vie. Sa bonté, son affabilité, son humeur toujours égale, sa patiente persévérance, son empressement à rendre service, ses relations agréables, jusqu'à cette jeunesse de cœur et d'aspect qui le mettait si bien, comme un ainé, au niveau de la jeunesse universitaire : tout concourait à le rendre cher aux étudiants, qui lui conservaient, même au sein des régions les plus lointaines, un attachement plein de gratitude.

Cette popularité de bon aloi a contribué au grand succès dont les travaux de notre collègue furent couronnés dans mainte contrée étrangère. Madrid, Lisbonne, Rome, Luxembourg, l'inscrivirent parmi les membres de leurs académies. Les distinctions honorifiques lui vinrent aussi de toutes parts. Commandeur de plusieurs ordres ibériques (Espagne et Portugal), il était officier de la Couronne de Chêne dans le Grand-Duché, sa patrie, et chevalier de l'ordre de Léopold, de Belgique; il portait encore les insignes du Medjidié ottoman et l'Etoile polaire de Suède. La Grèce, non contente de le décorer de l'ordre du Sauveur, en fit son consul à Louvain. Et l'on sait avec quelle constante sollicitude il s'acquittait de ses devoirs consulaires à l'égard de sa clientèle hellénique, presqu'entièrement formée d'étudiants.

Tous ces honneurs seraient bien peu de chose, si Nicolas Breithof, en cultivant les succès de ce monde, avait, comme tant d'autres hélas! oublié la seule chose nécessaire. Mais il savait allier au soin d'une bonne renommée la pratique exacte et fidèle des devoirs du chrétien. Sa vie fut d'une correction absolue. Allié par deux fois à d'anciennes et honorables familles louvanistes, il remplit au foyer domestique la place d'un père de famille soucieux non seulement de l'avenir temporel mais de l'âme de ses enfants. Et ses enfants sont parmi nous de vivants

témoignages d'une foi héréditaire. C'est dans les joies de son foyer béni que Dieu vint le visiter par l'épreuve, car tel est toujours le sort de ceux qu'Il aime. Après les labeurs de la vie, tout chrétien comme le Christ est convié à gravir un calvaire : mais ce calvaire est le portique du ciel.

Frappé dans la plénitude de ses moyens, arrêté dans son activité au moment même où elle rayonnait d'une extension plus considérable, il accepta sans murmures les langueurs d'un mal qui ne laisse ordinairement à sa victime que des délais d'une courte échéance. Il eut encore la joie d'assurer, avant de mourir, l'avenir d'une fille bien-aimée. Puis, au sortir de ces noces, trempées de larmes, il se remit entre les mains de Dieu. Consolé par les sacrements réparateurs, il s'éteignit paisible, au milieu des siens, et passa de ce monde à l'éternelle vie, sans peine comme sans inquiétude.

Pénétrés de douleur devant les restes mortels d'un ami qui va disparaître, nous éprouvons toutefois dans sa plénitude la consolation qui ressort d'une vie chrétienne aussi bien employée. et d'une mort précieuse devant Dieu. Jamais les leçons de la mort ne nous ont été prodiguées comme depuis peu. Jamais l'Université n'avait, comme en ce jour, à pleurer en même temps devant les cercueils de deux professeurs très-aimés. Puissions-nous adoucir ces douleurs en élevant nos âmes vers l'avenir éternel qui nous attend nous même, à l'heure inconnue, mais prochaine, où il plaira à Dieu de nous appeler. A la vue de ces vies si bien remplies par le travail, de ce perpétuel et généreux don de soi-même qui marqua la carrière de nos deux chers collègues, de cette confession heureuse et assurée d'une foi qui n'eut jamais chez eux de défaillance, nous aimons à entendre retentir à nos oreilles cette bénédiction de l'église Notre Mère : Bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur !

ÉLOGE FUNÈBRE

de M. N.-E. BREITHOF, professeur à l'Université catholique, prononcé en la salle des Promotions, le 28 novembre 1901, par S. DEMANET, doyen de la Faculté des Sciences.

Messeigneurs, Messieurs,

Lorsqu'en 1865, NN. SS. les Évêques eurent décidé d'annexer des Écoles spéciales d'Ingénieurs à la Faculté des Sciences de Louvain, Mgr Laforêt, alors recteur de l'Université, appela autour de lui, pour leur confier les chaires nouvelles, quelques hommes d'élite sortis depuis peu, pour la plupart, des universités belges.

L'institution nouvelle, importante s'il en fut, pour le renom de l'Université, et les intérêts sociaux de notre patrie, devait créer sa place au soleil, et lutter, dès sa naissance, contre les institutions similaires des universités de l'État; et c'était sur la science, le talent, le dévouement sans bornes, le travail obstiné des nouveaux maîtres que l'on comptait pour arriver au succès, bien plus que sur le confort des installations et les avantages matériels que l'on pouvait offrir aux débutants dans cette carrière.

C'était donc, Messieurs, une marque de haute confiance que la nomination à un poste quelconque dans la nouvelle École. Le collègue que nous pleurons aujourd'hui, M. Nicolas-Edouard Breithof, eut cet honneur; et, j'ai hate de le dire, Messieurs, sa carrière professorale de 36 années a prouvé que l'on ne s'était trompé ni sur son dévouement à la cause de l'Université et des Écoles spéciales en particulier, ni sur la puissance de son travail, ni sur ces qualités maîtresses qui assurent le triomphe d'une œuvre.

Nicolas Breithof était né à Luxembourg en 1840. Sorti de l'université de Liége en octobre 1865 avec le diplôme d'ingénieur des arts, des manufactures et des mines, il était engagé depuis un an au service des Hauts-Fournaux d'Eich, quand, en octobre 1866, Mgr Laforêt, instruit des brillantes aptitudes du jeune ingénieur luxembourgeois, accueillit l'offre qu'il lui avait faite, de se charger de l'organisation et de la direction des travaux graphiques aux Écoles spéciales de l'Université de Louvain.

Breithof avait 26 ans; il devait mettre sur pied un enseignement qui n'est pas d'une importance secondaire pour les futurs ingénieurs, et il avait au cœur la passion qui a été la directrice de toute sa vie : la passion de bien faire. Il se mit à l'œuvre sans tarder et dota nos Écoles spéciales de cette organisation des travaux graphiques, qui n'a, du moins en ce qui concerne les premières années d'études, presque pas dû subir de modifications depuis 35 ans.

Breithof n'était pas encore en ce moment chargé du cours théorique de géométrie descriptive, mais il connaissait trop bien, par expérience personnelle sans doute, l'importance des notions théoriques fondamentales données aux débutants, pour ne pas en faire comme le pivot de son programme d'exercices graphiques des premières années.

En géométrie descriptive, les notions premières sur le point, la droite et le plan ne présentent aucune difficulté sérieuse, mais, quand peu à peu ces notions se sont complétées, et qu'il faut, pour mener à bonne fin la solution d'un problème, combiner adroitement tous les procédés graphiques, si chaque notion n'est profondément gravée dans l'esprit, si l'œil n'est pas habitué à la retrouver avec aisance au milieu des autres, si la main ne s'est pas entraînée à la tracer ou à la suivre d'une manière quasi inconsciente, l'épure devient bientôt un dédale un fouillis de lignes qui s'entrecroisent sans ordre et sans idée.

Breithof organisa donc le cours de travaux graphiques de manière que l'exercice du maniement du compas, de la règle et du tire-ligne, devint une répétition minutieuse du cours théorique et mît l'élève dans l'obligation de concentrer son attention jusque sur les moindres détails des principes et de leurs applications.

Certains esprits habitués de longue date à se jouer des difficultés de la pratique, et oublieux de leurs hésitations du début, trouveraient peut-être cette méthode bien servile et peu apte à développer l'initiative des jeunes gens, s'ils oubliaient qu'il s'agit avant tout d'incruster profondément ces notions fondamentales dans l'esprit des élèves. A mon humble avis, Messieurs, la méthode de Breithof s'inspire d'une connaissance profonde aussi bien du caractère des jeunes gens, que des exigences de leurs études ultérieures.

Dans l'exécution même du travail imposé, le Directeur des travaux avait un autre principe d'une importance sans conteste au point de vue de la formation des jeunes ingénieurs. Il exigeait, dans une épure, si simple fut-elle, une exécution parfaite jusque dans les moindres détails : élégance des dispositions, précision mathématique des opéra-

tions à effectuer, délicatesse et pureté du trait, propreté irréprochable, telles étaient les qualités que devait réunir un dessin, même dans le titre et la signature, pour mériter une bonne cote.

Oh ce verdict du maître! Comme nous l'attendions avec impatience, lorsqu'après une ou deux séances d'un travail consciencieux et assidu, nous avions mené à bonne fin la solution du problème proposé! Nous sentions dans cet homme une telle sûreté de coup d'œil, et une telle droiture de jugement, que sa critique était toujours acceptée, même quand elle était défavorable.

Avec quel art d'ailleurs il savait ménager la louange et le blâme pour stimuler le zèle sans abattre les courages! Comme nous étions fiers de nous-mêmes, quand, après des efforts soutenus, nous voyions nos travaux mieux appréciés et nos cotes s'améliorer! L'honneur d'avoir un dessin exposé dans la salle même, était un rêve que bien peu se permettaient, tant l'habileté du maître était grande à graduer ses exigences avec les progrès déjà accomplis.

Oui, nous aimions vraiment ces longues séances, où nous sentions notre travail suivi, controlé sans cesse par ce regard sans dureté, ni faiblesse ni insouciance, et nous avions à cœur, par notre exactitude et notre bonne volonté, de gagner l'estime de ce maître, que nous ne redoutions vraiment pas, mais que nous aimions pour sa droiture et sa bienveillance et en qui nous avions une confiance sans limite.

Les interrogations, pendant les séances de dessin, étaient pour nous l'occasion de recevoir de bons et affectueux conseils, ou d'entendre parfois de ces mots, courts et perçants comme des coups d'épée, qui allaient droit au cœur du coupable et amenaient sur son front la rougeur d'une salutaire confusion.

La salle de dessin devenait ainsi pour les jeunes gens, sous la direction habile de ce maître, qui prêchait d'ailleurs d'exemple en tout et partout, une école de formation morale autant que scientifique.

Pendant ces heures de travail minutieux, l'esprit s'imprégnait peu à peu des habitudes d'ordre, d'exactitude, de précision, sans lesquelles un ingénieur, si bien doué soit-il, devient facilement un homme dangereux pour les finances et même pour la sécurité de ceux qui l'emploient.

Pendant trente-cinq années, l'autorité et le succès de notre défunt Collègue ne faiblirent point devant son nombreux et exigeant auditoire : c'est que les générations successives le trouvaient toujours le même : grave sans raideur, bon sans faiblesse, bienveillant sans abaissement, inspirant à tous cette confiance respectueuse et affectueuse que les jeunes gens ne savent refuser aux cœurs droits et bons.

Tel il était dans les rues ou en société, grave, posé, réfléchi, plein du sentiment de sa dignité et de celle de sa mission, et avec cela affable et prévenant pour tous, tel il était dans sa salle de dessin, circulant au milieu de ses élèves, allant porter à chacun ses conseils et ses encouraments ; tel il fut plus tard dans sa chaire de géométrie descriptive.

II.

C'est en 1875 que le décès du professeur de physique expérimentale, M. Docq, amena des modifications dans la distribution des cours : M. Devivier reprit la succession du défunt, et Breithof fut chargé de faire les leçons de géométrie descriptive et de géométrie descriptive appliquée, dont il dirigeait si habilement les travaux depuis 10 ans.

Il adopta comme plan général de son enseignement le « Programme d'un cours de géométrie descriptive » publié en 1868 par son ancien maitre, M. Brasseur, professeur à l'université de Liége, et le développa dans son « Cours de géométrie descriptive » publié en autographie pendant les années 1876 à 1879. Dès cette première édition, non seulement le plan général apparait largement conçu, bien précis et bien délimité, mais, dans les cadres formés par ces grandes lignes de l'édifice, se dessine un travail consciencieux, plein de détails intéressants et utiles, systématiquement ordonnés d'après une idée simple autant que logique.

La géométrie descriptive est la partie des sciences mathématiques qui apprend d'abord à *représenter* sur un plan, le plan du papier qui n'a que deux dimensions, toute figure de l'espace, et celle-ci peut en avoir trois, et à la représenter de telle manière que le dessin ne laisse aucune indécision ni sur la position, ni sur les dimensions réelles de l'objet; ensuite elle nous apprend à *résoudre* par des procédés graphiques, tous les problèmes d'application de la géométrie plane et de la géométrie de l'espace.

Pour les figures planes, leur représentation et la solution des problèmes peuvent se faire directement dans le plan du dessin par les procédés graphiques connus. — Pour les questions du ressort de la géométrie de l'espace, la géométrie descriptive remplace les opérations à effectuer dans l'espace, par des constructions graphiques planes à exécuter sur la représentation des corps dans le plan de l'épure.

La première question dont s'occupe la géométrie descriptive est donc la *représentation* des corps à deux ou à trois dimensions, par une figure à deux dimensions. Cette représentation s'obtient par les différents systèmes de *projections*.

Dans la première partie de son *Cours de Géométrie descriptive,* Breithof expose les principes et démontre les règles des cinq systèmes de projections usités :

Projections côtées, projections diédriques orthogonales, projections axonométriques orthogonales, projections obliques, projections centrales ou polaires.

Dans chaque système, les règles une fois établies et les notations conventionnelles adoptées, l'auteur en fait de suite l'application à la représentation du *point,* de la *droite* et du *plan* dans toutes les positions qu'ils peuvent occuper relativement aux plans de projections, et à la résolution des nombreux et intéressants problèmes se rapportant à cette théorie.

Ces problèmes et applications sont groupés avec art, d'après un plan toujours le même, autour de quatre problèmes fondamentaux :

1° Construction des traces d'une droite dont les projections sont données.

2° Construction des projections d'une droite dont on donne les traces sur les plans de projections.

3° Construction de la ligne d'intersection de deux plans.

4° Construction du point de rencontre d'une droite avec un plan.

La comparaison des épures qui donnent la solution d'un même problème dans les différents systèmes de projections, permet au lecteur d'apprécier facilement les avantages particuliers à chacun d'eux.

Ajoutons que la théorie et les méthodes des *rabattements,* des *rotations* et des *changements de plans de projections*, si avantageuses et si rapides dans un grand nombre de questions, sont largement traitées et illustrées de nombreux exemples dans chaque système de projections.

Dans le système des *projections centrales*, les rabattements polaires, basés uniquement sur les principes de la géométrie descriptive élémentaire, conduisent à des démonstrations longues et fatigantes : Breithof n'hésite pas à introduire dans cette partie de son ouvrage, quelques principes relatifs aux *figures perspectives* extraits de la *géométrie supérieure* synthétique ou *géométrie projective.*

Il atteint ainsi ce double but : de rattacher le traité des projections centrales à la géométrie de position, dont il n'est du reste qu'un chapitre, et de lui conserver le caractère d'élégance et de simplicité que l'on admire, à bon droit, dans tous ses ouvrages.

La seconde partie du cours de géométrie descriptive comprend toutes les questions relatives aux surfaces. Celles-ci sont classées par

l'auteur d'après leur nature même. Il étudie successivement les surfaces réglées, développables ou gauches, les surfaces de révolution et les surfaces du second degré.

Un premier livre est consacré à la *définition,* à la *génération* et à la *représentation* graphique de ces surfaces, principalement en projections obliques, en projections cotées et en projections diédriques orthogonales. Cette représentation est suffisante quand on connait les projections des directrices et la manière de construire, en un point quelconque de celle-ci, une génératrice dont la nature est connue.

Le second livre traite des plans tangents, des normales à ces surfaces diverses, des raccordements de ces surfaces entre elles, des surfaces enveloppes, et des surfaces canaux. Les intersections de ces surfaces entre elles ou par des plans, sont étudiées très longuement, et cette théorie trouve son application immédiate dans le tracé des ombres propres et des ombres portées sur des surfaces planes, comme les plans de projection, ou sur des surfaces courbes.

Si, parallèlement à la direction des rayons lumineux, on circonscrit un cylindre à la surface du corps considéré, la ligne de contact de ce cylindre et de la surface est la *ligne de séparation* de la partie éclairée et de la partie obscure du corps ; prolongé jusqu'au plan de projection, ou jusqu'à une surface quelconque, ce cylindre délimite l'ombre portée par le corps sur ces surfaces.

C'est dans cette partie de son cours que Breithof a déployé toutes les ressources de son habileté à utiliser les divers genres de projections pour mener à bonne fin, sans trop compliquer l'épure, ni la charger au point de la rendre illisible, la solution des nombreux et importants problèmes que présentent les surfaces courbes.

Telle que l'auteur l'expose, cette seconde partie exige la connaissance complète des différents systèmes de projections étudiés dans la première partie.

Les données du problème sont d'ordinaire en projections orthogonales sur deux plans perpendiculaires. Les opérations graphiques à exécuter pour arriver à la solution désirée : représentation des surfaces, plans tangents, intersections, etc...; doivent être exécutées d'après les principes et les règles du même système de projections. Mais la route à suivre est parfois longue et tortueuse, et il importe extrêmement sous peine de se perdre en route, d'avoir une intuition, une perception nette et précise de la série des opérations à effectuer pour arriver au résultat. L'énoncé, dans leur ordre logique, de cette série d'opérations à exécuter, s'appelle la solution théorique ou la *solution dans l'espace*.

La représentation des corps par les projections axonométriques, obliques et centrales, faisant image sur le dessin, aide puissamment l'esprit à trouver ou à comprendre la solution dans l'espace, et à grouper dans un ensemble suggestif la série des tracés graphiques à exécuter sur l'épure, en se conformant aux principes et aux notations du système de projections adopté pour les données.

Breithof fait généralement usage, pour donner la *solution dans l'espace* des problèmes proposés, du système de projections obliques, connu sous le nom de *perspective cavalière*. Chaque fois que l'occasion se présentait, dans ses leçons théoriques comme dans les travaux pratiques, il s'attachait à développer, chez ses élèves, cette précieuse faculté de *voir dans l'espace*. Chez certains sujets, cette faculté de se représenter les choses telles qu'elles sont dans la nature, est prompte, saisissante de netteté et de précision. Chez d'autres, elle est lente, paresseuse, et n'évoque que des images vagues et indécises. L'ingénieur doit s'habituer à se représenter promptement et nettement les corps figurés dans une épure, leurs positions relatives, leurs mouvements et leur jeu ; comme le peintre doit voir intérieurement et d'une manière bien définie, les détails et l'ensemble du tableau qu'il a conçu, comme le musicien perçoit dans une espèce d'audition mentale, tous les accords d'une phrase musicale dont son regard parcourt la notation.

La lecture de cette partie de l'œuvre de Breithof laisse dans l'esprit, comme la première, le sentiment d'un plan bien conçu, toujours suivi avec fidélité, graduant les difficultés d'une manière tellement habile, que le lecteur ne sent presque pas l'effort qu'il doit faire pour le suivre. Les applications, telles que la théorie des ombres, viennent si bien se mettre à leur place naturelle qu'elles semblent sortir du sujet lui-même ; l'agrément et le repos qu'elles apportent à l'esprit lui font oublier les labeurs de la traversée purement spéculative.

La partie relative aux surfaces gauches, et c'est là le point un peu faible de l'œuvre de notre collègue, est étudiée d'une manière moins approfondie que le reste ; les surfaces de révolution au contraire, sont traitées avec cette ampleur qui est comme la marque spéciale des œuvres du maître.

Ce livre est-il complet ?

Au point de vue théorique de l'exposé des méthodes et de la démonstration des principes, je n'hésite pas à répondre affirmativement, réserve faite de ce que je viens de dire à propos des surfaces gauches ; au point de vue pratique, trouve-t-on dans ce manuel la solution explicite de

tous les cas qu'il est possible d'imaginer en géométrie descriptive? — Non, et cela ne doit ni ne peut être, pas plus qu'on ne demande à un livre d'arithmétique la sotte prétention de donner la solution explicite de tous les problèmes que l'esprit humain peut rêver.

La 2e édition parue de 1880 à 1883 sous le titre de *Traité de Géométrie descriptive* en 3 volumes in 4° avec atlas séparé, n'a pas modifié sensiblement la 1re édition, ni dans le plan, ni dans l'exposé.

Dans la 3e édition, publiée en 1898-1900 avec la collaboration de M. l'ingénieur Franz Breithof sous le titre d'*Eléments de Géométrie descriptive,* apparaissent quelques modifications que je me permets de signaler :

1° Dans les projections diédriques relatives au point à la droite et au plan et même aux surfaces courbes, la ligne de terre disparaît dans certains problèmes.

2° La répartition des matières est également modifiée dans les traités relatifs aux surfaces réglées ou courbes.

Dans les éditions antérieures, le 1er livre contenait les définitions, les propriétés et les représentations de toutes les espèces de surfaces; le second s'occupait du tracé des plans tangents et des normales à ces surfaces, et le 3e traitait des intersections des surfaces entre elles et de leur raccordement.

Dans la dernière édition le tome IIe renferme tout ce qui est relatif aux surfaces réglées développables : leur représentation, la construction des plans tangents, leurs intersections, etc.

Dans le tome IIIe on a rassemblé, de même, tout ce qui concerne les surfaces de révolution.

Le tome IVe, non encore paru, s'occupera des surfaces gauches.

Jusqu'à cette époque Breithof était resté fidèle à la méthode des fondateurs de la géométrie descriptive; il conservait dans l'épure la représentation de la *ligne de terre,* ou ligne d'intersection du plan horizontal et du plan vertical de projection.

M. Chomé, professeur de géométrie descriptive de notre Ecole militaire avait, au contraire, rompu avec cette tradition et supprimé dans ses épures la représentation de la ligne de terre. Cette méthode étant devenue la méthode de l'Ecole militaire, les professeurs de l'enseignement moyen qui avaient pour mission de mettre les jeunes gens en mesure de subir l'épreuve d'admission à cet institut, suivirent la méthode de l'examinateur. Pour ne pas obliger ces professeurs à donner un double enseignement à leurs élèves suivant qu'ils se préparaient à

l'Ecole militaire ou à nos Ecoles spéciales, Breithof laissa toujours aux candidats qu'il interrogeait à leur entrée aux Ecoles, le choix de la méthode d'exposition.

Il alla même plus loin : craignant de dérouter ces élèves dans leur étude de la géométrie descriptive, il donna lui-même ses leçons, en première année, d'après les deux méthodes, employant tantôt l'une, tantôt l'autre, tantôt suscessivement les deux pour la solution d'un même problème.

Cette condescendance bienveillante, qui était du reste un trait saillant du caractère de notre défunt collègue, a passé dans la 3e édition de ses ouvrages.

III.

Messieurs, il me reste à apprécier les ouvrages de notre regretté collègue sur les *applications de la géométrie descriptive*, cours qu'il professait en seconde année des Ecoles spéciales.

Les applications ! Mais je m'aventure ici sur un terrain moins familier, dans un domaine où l'ingénieur seul se sent chez lui. Vous excuserez donc, Messieurs, ma prudente réserve à porter un jugement sur cette partie des œuvres de mon ancien maître.

Citons d'abord les ouvrages qui font partie de cette collection : Le premier travail qu'il livra à la publicité, fut son traité autographié de *perspective axonométrique* et de *perspective cavalière* réunis en un volume in-4o (1879); une deuxième édition parut en 1888 sous le titre de *Perspectives rapides* à l'aide des projections axonométriques et obliques.

La *perspective cavalière* fut rééditée seule en 1894.

Du *cours de coupe des pierres* n'a paru jusqu'ici que le 1er tôme en 1890; l'auteur y traite des murs, des plates-bandes, des voûtes, des voussures et arrière-voussures.

Le traité de *perspective linéaire*, application des *projections centrales* ne fut publié qu'en 1893.

Dans ces traités d'application, comme dans les traités de théorie pure, l'auteur suit un plan clair, précis, minutieusement subdivisé dans lequel il fait entrer, dans un ordre logique et bien gradué, l'étude d'une foule de cas particuliers des plus intéressants pour le praticien.

Dans ses *leçons* sur ces matières aux élèves de 2e année, Breithof s'adressant à des auditeurs préparés, allait à grands pas, attaquant sans autre préambule que le rappel de l'un ou l'autre théorème, la question de la *représentation perspective* des corps de forme et de position les

plus diverses. Dans ces conditions, les leçons ressemblaient, pour les élèves, à une promenade d'agrément en compagnie d'un guide en qui l'on sentait l'ami, plutôt que le maître. Au moment où je vous parle, je sens se raviver en moi, intense et fraiche comme au premier jour, cette impression ou plutôt cette véritable délectation que j'éprouvais, quand, suivant ces cours du maitre, nous passions ainsi des principes les plus abstraits de la géométrie pure aux applications à l'art du dessin.

Jusque-là, comme bien d'autres, j'avais appris à dessiner par à peu près, jugeant par l'effet, sans me rendre raison des exigences que je sentais nécessaires dans la représentation exacte des objets; mais en ce moment, la lumière se faisait claire et abondante sur tous ces « pourquoi » obscurs qui avaient tourmenté ma curiosité d'adolescent, et auxquels on n'avait répondu que par l'énoncé de règles empiriques sans cohérence. Je ne sais si à aucun moment de ma vie j'ai mieux goûté la vérité de ce banal axiôme qui traine dans nos grammaires : à savoir, que si les racines de la science sont parfois amères, les fruits en sont bien doux. Et notre plaisir était doublé parce que nous remarquions le professeur jouir lui-même visiblement de la satisfaction qu'il causait à ses élèves en rattachant ainsi leurs connaissances jusque-là empiriques, aux principes mêmes de la vérité géométrique.

Dans la pensée de l'auteur, les traités de *perspective linéaire* et de *perspective cavalière,* ainsi que le *guide pratique du dessinateur*, un des livres les plus remarquables et des plus complets qui aient été écrits sur la matière, étaient destinés autant et plus à l'enseignement moyen qu'à l'enseignement supérieur. Breithof et son ami De Thaye avaient en effet conçu le projet de réformer l'enseignement du dessin dans les cours moyens; il fallait pour cela former des professeurs de dessin en leur donnant des connaissances scientifiques suffisantes pour leur permettre de raisonner leur enseignement, et les délivrer des liens de l'empirisme. Aussi commence-t-il, dans ces dernières publications, par donner un résumé des principes des projections centrales ou obliques, par établir ce qu'il appelle lui-même, dans la préface, *la science de la perspective.* C'est par des applications nombreuses et bien choisies pour rencontrer toutes les difficultés, qu'il facilite ensuite l'intelligence et la mise en pratique des principes exposés. Comme leurs titres l'indiquent, les traités de perspective linéaire et de perspective cavalière ne sont pas un cours de peinture : la perspective linéaire n'enseigne que l'art de tracer les contours des objets, en se basant sur les projections centrales, l'œil étant le centre de projection; l'application des différents

tons nécessaires pour obtenir les degrés de coloration et donner l'illusion de l'objet vu en réalité, est du domaine de l'art et constitue la *perspective aérienne.* Le *guide pratique du dessinateur* réunit trois parties du *Traité général de l'enseignement des arts du dessin :* la *graphique linéaire,* la *pratique du lavis* et les *principes du dessin technique.* C'est un véritable arsenal où le jeune dessinateur peut s'initier à tous les secrets du métier, depuis la valeur et le maniement des instruments qu'il emploie, les notations et les teintes conventionnelles, jusqu'à tous les détails d'exécution des plans, des projets du génie civil, de machines, de cartes topographiques et cadastrales, etc.

C'est dans le même but de concourir à l'organisation de l'enseignement du dessin d'après une méthode scientifique, uniforme et bien graduée, que Breithof écrivit ses *Éléments de géométrie descriptive ou Cours de projections :* livre admirable de simplicité, de clarté, et qui réalise bien le but que l'auteur avait en vue : mettre les principes fondamentaux des projections à la portée des élèves des classes de l'enseignement moyen. Je n'hésite pas à recommander instamment ce livre à l'attention non seulement des élèves de première scientifique qui abordent l'étude de la géométrie descriptive, mais aux élèves eux-mêmes de première année de nos Écoles spéciales. Ils retireront le plus grand fruit de la lecture de cet ouvrage. Ils y trouveront la meilleure démonstration de la fécondité étonnante de quelques principes fondamentaux bien compris et bien appliqués; ils y prendront l'habitude de lire aisément une épure et de mettre eux-mêmes en projections les données de tous les problèmes qui peuvent leur être soumis.

Dès 1880, Breithof avait fait pour ainsi dire sienne, cette question de la réorganisation de l'enseignement des arts du dessin dans les établissements d'instruction moyenne. C'est de tout cœur que, pendant 20 ans, il en poursuit la réalisation par ses publications, ses cours de vacances pour la formation du personnel enseignant, ses conseils à la commission de perfectionnement.

Nommé inspecteur de l'enseignement du dessin en 1892; il prend une part prépondérante à la rédaction d'un nouveau programme d'enseignement, et redige pour les professeurs, des manuels en rapport avec le nouveau programme; il fait instituer des examens de capacité pour les maîtres, visite les écoles pour s'assurer que ses idées sont bien comprises; il met tout en œuvre en un mot pour relever aux yeux des maîtres et des élèves le prestige de cette branche de l'enseignement, et lui donner pour base un ensemble de connaissances artistiques, scientifiques et techniques.

***

En 1890, la loi sur l'enseignement supérieur introduisit la *graphostatique et les travaux pratiques de graphostatique* dans le programme des examens des candidats ingénieurs, et la *géométrie projective* dans celui de la candidature en sciences physiques et mathématiques.

Au dernier siècle, sous l'influence des idées cartésiennes, l'analyse s'était introduite en maîtresse dans presque tous les domaines des mathématiques : les savants nous avaient dotés de la géométrie *analytique,* de la mécanique *analytique.*

La *graphostatique* ou *statique graphique* et la *géométrie projective* sont comme une revendication de la *géométrie pure,* contre l'introduction envahissante de l'algèbre dans son domaine et dans celui de la mécanique. Quelques hommes de génie comme Steiner, Crémona, se firent les champions de la géométrie pure et montrèrent que cette science possède en elle-même des ressources suffisantes pour l'étude des figures et la solution des problèmes de mécanique. En effet, au moyen de quelques principes d'une admirable simplicité, on créa des méthodes nouvelles, qui donnent, sans faire usage de l'algèbre, des solutions faciles et élégantes de problèmes dont la solution analytique est souvent longue et difficile. La loi nouvelle sur l'enseignement supérieur dut donc faire, dans les programmes, une place légitime à ces nouvelles méthodes, et comme elles rentraient dans le cadre des études de notre collègue, il se mit, avec sa bienveillance habituelle, à la disposition des autorités académiques pour les enseigner. Sans doute, Breithof ne resta pas en dessous de la tâche qu'il avait entreprise, mais cependant, malgré sa puissante activité, absorbé qu'il était déjà par le remaniement de ses cours et par la lourde charge qu'il avait assumée en réorganisant l'enseignement du dessin dans les ecoles moyennes, il ne parvint pas, et cela ne surprendra aucun de mes auditeurs, à se rendre aussi maître de ces méthodes nouvelles qu'il l'était des anciennes, ni à y atteindre la perfection qu'il avait réalisée dans ses autres publications. Le plan est moins bien conçu, le choix des questions moins heureux, bref on sent que Breithof se trouvait là un peu en dehors de son vrai domaine, qu'il n'y a pas ses allures aussi franches et aussi aisées que dans la géométrie descriptive.

Sa robuste santé d'ailleurs, dont il avait pu jusqu'alors user et abuser, commençait à trahir sa volonté et les calculs de son activité intellectuelle. Et c'est sur le compte de cette défaillance progressive de la

nature, bien plutôt que sur celui de l'âge, qui suffirait pourtant à la justifier, que je dois mettre cette critique tout entière, pour rendre justice à la mémoire d'un collègue, qui, même dans un âge avancé, a suivi la science dans toutes ses heureuses innovations et dans tous ses progrès.

Sentant ce déclin de ses forces, Breithof demanda et obtint de se décharger sur son fils aîné, M. l'ingénieur Franz Breithof, de la direction des travaux graphiques, et ce ne fut pas une mince satisfaction pour lui de constater que son fils était le digne continuateur des traditions paternelles et l'héritier, auprès des élèves, de ce respect bienveillant et affectueux dont il avait été lui-même entouré.

Pour le reste Breithof ne sut rien abandonner de ses absorbantes occupations, et c'est au champ d'honneur, c'est-à-dire au travail, que, il y a un an, un mal, qui frappe comme la foudre, vint le surprendre, l'obliger à mettre fin à son inlassable activité, et auréoler les derniers jours de sa vie laborieuse et chrétienne du nimbe de la souffrance. Il comprit que Dieu ne lui accordait qu'un léger répit avant de le rappeler à Lui, et il se prépara à la mort dans le calme et la confiance que lui permettait sa vie aussi correcte que ses œuvres.

Il s'éteignit doucement le 11 octobre de cette année, entouré des soins et de l'affection de sa chère et belle famille. Il laisse à ses enfants dont il a été le soutien, le modèle et la joie, un brillant héritage d'honneur, acquis par son travail et les nobles qualités de son cœur. Il a bien mérité du pays, sa patrie adoptive, pour la grande part qu'il prit à la réorganisation d'une des branches de l'enseignement ; il a bien mérité de l'Université qu'il a honorée par ses travaux, son enseignement et son dévouement au bien des élèves.

Dans la grande famille universitaire, il s'était fait l'ami, le protecteur et le guide de ses chers Luxembourgeois d'abord, et de toute la colonie étrangère. Tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître et de bénéficier de son appui si bienveillant, lui en ont conservé un souvenir de gratitude que le temps n'efface pas, et beaucoup d'entre eux n'ont pas cru payer assez leur dette de reconnaissance en faisant inscrire son nom au livre d'honneur de leur pays.

Que son âme si droite et si bonne repose en paix, et soit inondée des clartés de la Vision béatifique de Celui dont la perfection des œuvres extérieures a fait dire au sage antique : αεὶ ὁ θεὸς γεομετρει : les œuvres de Dieu sont les plus beaux livres de géométrie.



Phot. Em. Morren, Louvain.

CHARLES LEDRESSEUR

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DISCOURS

de M. J. FORGET, professeur à la Faculté de Théologie, prononcé aux funérailles de M. Ch. LEDRESSEUR, prof. à la Faculté de Médecine, le 25 octobre 1901.

MESSEIGNEURS, MESSIEURS,

Il y a dix jours à peine, justement ému par un événement qui a eu dans toute la Belgique un douloureux retentissement, Mgr le Recteur évoquait devant nous, en commençant son discours inaugural, l'austère pensée de la brièveté de la vie.

Depuis lors, il a plu à la divine Providence de donner à ses graves paroles une double confirmation. Coup sur coup, deux de nos collègues les plus sympathiques viennent de nous être enlevés, à un âge où leur robuste constitution leur permettait, semble-t-il, de compter encore sur de longues années. En les voyant naguère si pleins de force et de vigueur, si assurés dans leur démarche, si constamment occupés de leur enseignement et de leurs autres devoirs, on eût dit que, seule, l'action lente du temps pourrait avoir raison d'organismes si bien trempés.... Et les voilà l'un et l'autre couchés dans leurs cercueils!... En présence de ce spectacle, attristant autant qu'instructif, la plainte étonnée et respectueuse des Livres saints nous revient à l'esprit et nous montre aux lèvres : « *Quomodo ceciderunt fortes?.. Quomodo ceciderunt robusti?* »

Une voix éloquente, qu'à défaut de celle du Recteur magnifique nous eussions voulu entendre encore aujourd'hui, nous a redit avant-hier les vertus chrétiennes, les labeurs et les mérites de M. Breithof. Je n'ai pu refuser de rendre le même devoir au très cher collègue dont cette bière renferme la dépouille mortelle.

Charles LEDRESSEUR naquit à Havré, en 1842, d'une famille modeste, mais aussi honorable que profondément chrétienne. C'est au foyer paternel qu'il puisa d'abord les éléments de cette foi et de cette religion sérieuse qui furent la règle et l'ornement de sa vie et qui devaient devenir la meilleure consolation de ses derniers jours. Il commença l'étude du latin chez un prêtre de campagne, dont il servait habituellement la messe et qui avait été frappé de ses heureuses dispositions.

Entré ensuite dans la classe de cinquième au petit séminaire de Bonne-Espérance, il arrivait en quatre ans à achever sa rhétorique, et à l'achever d'une façon très brillante. A voir le jeune Charles alors, à considérer sa piété, sa candeur, son aménité, la régularité exemplaire de sa conduite, on aurait pu croire que la grâce l'attirait vers le sacerdoce. Mais Dieu en avait disposé autrement : il le destinait à une profession qui est, elle aussi, un sacerdoce chez ceux qui l'envisagent et l'exercent en chrétiens. Charles Ledresseur vint à Louvain pour y faire des études de médecine.

A l'Université, son application, sa conduite et ses succès ne démentirent point ses antécédents du petit séminaire; et le Président comme les anciens condisciples du collège Marie-Thérèse nous ont toujours parlé de Ledresseur comme d'un étudiant modèle. En 1869, il était docteur en médecine. Presque en même temps il obtenait, au concours, une bourse de voyage. Il en profita pour visiter Londres, Paris et les grands centres scientifiques de l'Allemagne, afin de s'y familiariser avec les instruments et les procédés les plus récents d'analyse et de recherches médicales. A son retour, il se fixa à Mons. Mais bientôt notre Université, qui n'avait cessé de suivre avec intérêt sa renommée naissante, le rappelait à elle. Il fut chargé de suppléer Van Kempen pour le cours d'anatomie pathologique. C'était le suffrage même de cet illustre maître, dont il se fit toujours gloire d'être le disciple fidèle et respectueusement dévoué, qui l'avait désigné au choix du corps épiscopal.

Un collègue plus compétent que moi nous dira comment Ledresseur, appelé à l'honneur d'une succession qui n'était pas sans péril, s'acquitta de sa tâche, comment il sut rendre ses leçons aussi attrayantes que profitables, avec quelle rigueur de méthode il exposait les faits sans cesse renouvelés d'une science toujours en progrès. On nous dira comment, quelques années après, il eut l'occasion d'appliquer les mêmes moyens au cours d'anatomie descriptive; comment encore, un peu plus tard, à ses cours précédents il joignit le cours d'hygiène, qui devint alors sa préoccupation dominante et comme sa note caractéristique. Ce dont tout le monde a pu se rendre compte et ce qu'il convient de signaler dès maintenant, c'est sa multiple activité, qui s'est manifestée plus encore dans les travaux obscurs des laboratoires et de l'enseignement oral, et dans l'exercice de la pratique médicale, que dans la publication de traités ou de mémoires; c'est aussi son dévouement à ses élèves; c'est le retour d'attachement sincère dont ceux-ci le payaient et dont une touchante et grandiose manifestation fut, en 1884,

l'expression collective. A lire le récit de cette solennité universitaire, on sent immédiatement qu'il ne s'agissait pas d'une démonstration banale ou de pure convenance, qu'il y avait ce jour-là, au fond des cœurs, un réel sentiment de mutuelle et ardente sympathie qui ne demandait qu'à s'affirmer avec éclat.

En dehors de l'accomplissement quotidien des devoirs professionnels, deux œuvres surtout marqueront le passage de M. Ledresseur à l'Université : le nouvel institut d'anatomie et la policlinique obstétricale.

L'antique et bel amphithéâtre de Rega était devenu trop étroit pour loger la multitude sans cesse croissante des élèves; d'ailleurs il ne satisfaisait plus aux exigences hygiéniques et scientifiques. Tout imposait l'obligation urgente de l'améliorer et de l'agrandir. Dès le début de son professorat, Ledresseur, appréciant sainement la situation, avait insisté sur la nécessité d'un changement. Mais il fit mieux qu'en prôner l'idée, il sut, par son zèle industrieux, trouver les ressources indispensables. A un double titre donc, il nous apparait comme l'auteur principal de cette précieuse création : c'est à lui avant tout que nous devons l'achèvement et l'aménagement de ce temple consacré à la science. Il en était heureux, il en était justement fier; et tel fut l'intérêt qu'il porta jusqu'au bout aux installations de dissection anatomique qu'une de ses dernières joies en ce monde a été d'apprendre le don généreux qu'une noble famille avait fait en vue de les compléter par l'adjonction d'un musée.

C'est aussi Ledresseur qui, instruit par ce qu'il avait vu à l'étranger, introduisit à Louvain la policlinique obstétricale. Chacun sait quel secours considérable elle constitue pour les études médicales, et aussi quel service rendu aux familles pauvres de notre cité universitaire. Mais la manière dont elle fut organisée et l'esprit qui en animait la direction rehaussaient de beaucoup ces avantages. M. Ledresseur était là sur un terrain qui convenait admirablement non seulement à ses aptitudes professionnelles spéciales, mais à son tempérament et à son cœur; là son dévouement à la jeunesse studieuse et sa charité pour l'humanité souffrante pouvaient se donner carrière. Aussi comme il en profitait! Jamais ni ses élèves ne l'appelaient ni les patientes ne réclamaient ses soins en vain; à toute heure, le jour et la nuit, il se tenait à leur disposition. Et dans quelque réduit, dans quelque refuge de misère qu'il pénétrât, à tout le moins un rayon de bonheur et d'espoir y pénétrait avec lui : car, tout en remplissant consciencieusement ses délicates fonctions, tout en tirant parti des moindres incidents pour instruire et

former ses aides, il savait trouver, à l'adresse de celles qu'il traitait, de ces mots qui relèvent les âmes abattues et réconfortent les plus désespérées.

Ah! c'est que Ledresseur était bon, exceptionnellement bon, bon de cette bonté très rare qui résiste aux amertumes et aux déceptions de la vie. J'en atteste tous ceux qui l'ont connu ou seulement entrevu. La bonté! il la portait sur son visage ouvert et doucement souriant, dans son regard intelligent et limpide, dans son accueil, si encourageant et si paternel aux jeunes, si bienveillant pour tous. Elle se révélait dans sa conversation et jusque dans ses innocentes plaisanteries; elle s'y révélait surtout, comme nous l'avons tous constaté, par une attention soutenue à ne jamais se répandre en critiques ou en récriminations contre ceux-même dont il aurait pu légitimement se plaindre; enfin, elle se traduisait par une jouissance véritable à rendre aux hommes et aux œuvres les services les plus empressés et les plus désintéressés. Et ici je croirais manquer à un devoir personnel si je ne rappelais comment ce cher collègue avait accepté, il y a quelques années, d'apprendre aux futurs missionnaires du Congo les précautions hygiéniques les plus indispensables pour se garantir des dangers d'un climat trop meurtrier.

C'est la même qualité fondamentale sans doute, c'est sa bonté qui l'avait rendu lui-même si affectueusement sensible à un bon procédé, si fidèle à l'amitié et à la reconnaissance, chaque année ou presque chaque année, il allait revoir son cher séminaire de Bonne-Espérance, et il se faisait une fête de s'y retrouver à la solennité de la distribution des prix et à la réunion ordinaire des anciens étudiants. Rien de plus touchant comme rien de mieux connu de ceux qui l'ont fréquenté que le souvenir spécial, on pourrait dire le culte, fait de gratitude et d'admiration, qu'il avait voué à deux de ses maîtres dans l'art radical : Louis Hubert, dont il avait été l'interne à la Maternité de Louvain, et Van Kempen, dont il fut le successeur. C'est à eux que, dans une circonstance très solennelle, il aimait à rapporter, avec toute l'orientation de sa carrière, l'honneur et la réputation qu'elle lui avait valus; c'est vers eux qu'il poussait ce cri du cœur, où rien ne sent la convention ni l'exagération : « O Hubert, vous que nous considérions et aimions comme un père..., en ce moment plus que jamais votre mémoire nous est chère... Et vous, vénéré maître et protecteur Van Kempen, que de fois j'ai ressenti le vide immense que votre retraite prématurée à laissé à mes côtés... Comme il m'était agréable, jeune professeur, de me sentir soutenu de vos conseils et de vos encouragements! »

S'il est vrai que rien n'a plus d'attrait, que rien n'est plus noble que la reconnaissance et la modestie unies à un réel mérite, voilà certes des paroles qui accusent en leur auteur un grand et aimable caractère.

Ne croyons pas toutefois qu'en se montrant à nous tel que nous venons de le voir, Ledresseur ne fît qu'obéir à son tempérament et suivre la pente d'une nature heureusement douée. Non, sa bonté, sa modestie, sa franche et naïve reconnaissance étaient avant tout des tendances raisonnées, des vertus chrétiennes fondées sur une piété très solide et très simple à la fois. Pieux, c'est-à-dire foncièrement religieux, Charles Ledresseur l'avait été dès son enfance et son adolescence, et il le resta toujours. Congréganiste de la Sainte-Vierge à Bonne-Espérance, il était encore, professeur à Louvain, membre de la Congrégation de la Visitation. Fidèle continuateur des meilleures traditions de notre chère Faculté de Médecine, il savait, sans nulle affectation, imprégner de son esprit religieux son enseignement et sa pratique médicale. De là, à son cours d'anatomie, cette attention perpétuelle et joyeuse à montrer dans l'homme, comme il le disait lui-même, le chef d'œuvre de la création visible; et il citait à ce propos les effusions enthousiastes d'un grand poète anglais : « Quel chef d'œuvre que l'homme ! Combien noble par la raison ! Combien infini par les facultés ! Combien expressif et admirable par la forme et les mouvements ! Dans l'action, combien semblable aux anges ! Dans les conceptions, combien semblable à un Dieu ! Il est la merveille du monde et le type suprême des êtres animés ! » — De là encore, au chevet des malades, cette habitude d'envisager et de faire envisager, au delà de l'organisme visible, une âme invisible, dont les besoins et les intérêts priment ceux du corps; de là un véritable respect pour ses malades, la foi lui faisant entrevoir en eux des membres souffrants du Christ; de là surtout une délicatesse exquise dans les soins à donner à sa clientèle spéciale. Cette dernière vertu professionnelle, il la poussait si loin que tous, je pense, nous en avons entendu rendre les témoignages les plus flatteurs, et qu'elle suffirait à elle seule pour le faire regretter vivement des nombreuses familles qui lui avaient accordé leur confiance.

Que telle ait été la raison intime, telle la règle première de la conduite de Ledresseur, c'est-à-dire qu'en toutes choses il ait voulu se guider par l'idée chrétienne du devoir, c'est ce que lui-même nous a attesté en des termes qu'on aime à reproduire, parce qu'ils sont pour nous tous une utile leçon. Répondant à des éloges publics qui lui avaient été décernés, il disait : « Qu'ai-je fait qu'un autre à ma place

n'eût fait autant et mieux que moi? Ouvrier obscur au milieu d'une foule de travailleurs d'élite, je me suis efforcé de contribuer pour ma faible part au développement scientifique de notre chère Université. Noblesse oblige! Justement fière d'un passé glorieux, l'Université ne peut pas s'arrêter, car ce serait déchoir. Elle gardera sa gloire passée par le progrès dans le présent. Nos efforts individuels ne sont rien en eux-mêmes, ils ne valent que par l'union de nos intelligences vers un but commun : l'honneur de l'Université et ainsi la plus grande gloire de Dieu ».

N'ai-je pas raison, Messieurs, d'affirmer que ces paroles contiennent tout un programme, et que ce programme est celui d'un grand chrétien, mais d'un chrétien intelligent et au courant des besoins de son époque et de son milieu?

A une vie ainsi résumée, à une existence si bien employée que manquait comme couronnement? Il y manquait ce sans quoi nulle perfection n'est achevée en ce monde, parce que nulle sans cela n'implique une complète ressemblance avec Celui qui s'est proposé et qui seul avait le droit de se proposer à nous comme modèle : il y manquait le sceau de la souffrance. Nous savons tous, Messieurs, que la Providence n'a pas refusé à notre cher collègue cette grâce et cette gloire complémentaires, ne les lui a pas refusées et elle ne les lui a pas mesurées avec parcimonie. Plus que d'autres, il a souffert dans sa dernière maladie, car il était plus à même de prévoir les suites fatales et de remarquer les progrès de son mal; plus que d'autres, il a eu le loisir de songer à ceux que notre pensée, en ce jour, ne saurait séparer de lui et que sa mort allait plonger dans un deuil inconsolable et irréparable. On peut dire dans un certain sens, qu'il a assisté en témoin et en témoin conscient de sa lente agonie; mais il a assisté comme le divin Agonisant du Jardin des Olives, en répétant ce sublime fait : « O Père, que votre volonté se fasse, et non la mienne! » il y a assisté fidèle à son caractère, à ses habitudes de bonté, à sa tendresse pour les siens, auxquels, par un suprême effort de charité, il cherchait à dissimuler la gravité de la situation lorsqu'il ne pouvait plus guère se la dissimuler à lui-même.

Ainsi purifié, ainsi grandi par l'épreuve, il a remis, confiant et résigné, son âme entre les mains de son Créateur, auprès de qui, nous en avons le ferme espoir, ses travaux, ses vertus et ses douleurs lui ont assuré un accueil enviable.

Et maintenant, si quelque chose, en dehors des vues supérieures de la foi, était capable d'apporter un peu de consolation à sa chère famille si grandement éprouvée, puisse l'hommage public de profonde estime et de cordiale sympathie que nous sommes heureux de rendre présentement à notre très regretté collègue, contribuer pour une faible part à ce résultat!

———

ÉLOGE FUNÈBRE

de M. Ch. LEDRESSEUR, professeur à l'Université catholique, prononcé en la salle des Promotions, le 14 décembre 1901, par E. MASOIN, professeur de la Faculté de Médecine.

Messeigneurs, Messieurs,

Il appartenait au doyen de la Faculté, M. Ranwez, de payer à cette tribune le juste tribut d'hommages et de regrets que mérite l'excellent collègue que nous avons perdu. Mais la division du travail est aujourd'hui si grande que notre jeune et distingué doyen a pensé qu'il fallait, par exception, s'adresser à un autre groupe que le sien. Toutefois si j'ai assumé la douloureuse tâche, poursuivie à travers les larmes de l'amitié, ce n'est point que je fusse le plus compétent ou le plus digne ; mais une affection de quarante années m'unissait à Charles Ledresseur, et c'est ainsi, parce que je l'ai connu plus qu'aucun autre, dès le soir de son arrivée joyeuse à Louvain jusqu'aux angoisses affreuses de la mort, c'est ainsi, qu'avec la permission de mes honorés collègues, je monte à cette tribune en deuil.

Le deuil, ah ! il ne nous a pas manqué dans ces derniers temps, depuis le jour tragique où disparut, comme dans un tourbillon de feu, l'un des maîtres les plus brillants de la Faculté de Droit, jusqu'aux journées lugubres où deux collègues des plus aimés dormaient en même temps, à quelques pas l'un de l'autre, sur leur couche funèbre.

J'avais redouté d'abord que l'amitié n'exagérât l'éloge dans ma bouche ; mais je me suis rassuré en songeant à ce que notre cher collègue a fourni en deux choses hautes et dignes entre toutes, la bonté et le travail qui forment les traits dominants de sa vie : je me suis dit qu'il y avait de nobles leçons à retirer d'une carrière si bien remplie quoique prématurément brisée, et qu'enfin une main amie devait accepter de verser sur sa tombe l'éloge suprême qui, suivant une parole si suave et si triste à la fois, représente le parfum qu'on réserve pour embaumer les morts.

Né près de Mons, à Havré, en 1842, Charles Ledresseur était donc un enfant de cette province intelligente et laborieuse qui nous envoie

chaque année une phalange nombreuse de ses fils, notre espoir, et qui a fourni déjà tant d'hommes distingués à la science, aux lettres et aux arts.

Après une jeunesse édifiante et laborieuse il vint à l'Université de Louvain commencer les études de médecine. C'était en 1863, et je me rappelle encore, comme si c'était d'hier, l'entrée sensationnelle de ce grand et beau jeune homme au collège Marie-Thérèse dont la présidence était exercée par notre cher et vénéré confrère Mgr Lamy; ce jeune homme, fils de la campagne, si haut de stature, au regard doux et réfléchi, devint bientôt sympathique à tous, et nous fûmes les témoins heureux de ses succès d'étudiant.

Prosecteur d'anatomie sous les ordres de notre illustre Van Kempen, bientôt après interne à l'hospice de la Maternité dans le service de notre célèbre collègue Louis Hubert, secrétaire rapporteur à la Société Médicale des étudiants, il enlève à tous les examens de la candidature et du doctorat en médecine, les grades les plus élevés, et enfin, le 10 août 1870, il reçoit le diplôme final de la profession.

Dans cette carrière d'étudiant, comme on voit bien se marquer déjà la vocation du futur professeur : le disciple de Van Kempen et de Louis Hubert devait enseigner l'anatomie et fonder la policlinique obstétricale, tant il est vrai que les prémices de la vie révèlent parfois toutes les destinées futures !

Après ses brillantes études le jeune docteur se rendit en France, en Allemagne et en Angleterre pour se préparer à la mission de l'enseignement universitaire, tandis que, dans les intervalles des voyages, il pratiquait la médecine dans la ville de Mons. Avec ses rares aptitudes et sa puissance admirable de travail, il pouvait se former dans plusieurs directions à la fois; il n'y manqua pas, en sorte qu'il put devenir, par la suite, un professeur très méthodique d'anatomie, un hygiéniste instruit, un praticien très répandu, un gynécologue fort distingué.

En 1872 il nous revint pour assumer la charge d'enseigner l'anatomie pathologique; bientôt après il reprit toute l'anatomie descriptive dont il devait plus tard ne conserver qu'un chapitre spécial, tandis qu'il héritait de la chaire d'hygiène et fondait la policlinique obstétricale. En définitive, après plusieurs oscillations, cette laborieuse carrière professorale aboutit aux deux pôles qui semblaient naturellement fixés à Ledresseur, où vraiment il se complaisait, je veux dire, l'enseignement de l'hygiène comme tâche académique, la policlinique obstétricale avec un caractère professionnel.

Ainsi donc trois grandes branches des sciences médicales furent confiées à Ledresseur : l'anatomie, l'hygiène, l'obstétrique.

L'anatomie, c'est en médecine la base universelle : si elle s'ébranle, tout chancelle ; si elle fait défaut, tout s'écroule. Notre ami l'enseignait avec un soin jaloux, avec une minutie exquise, comme un joailler qui aurait pris plaisir à décrire des bijoux, puis il s'élevait à des considérations majeures, et c'est bien lui qui aurait laisser tomber le scalpel pour s'écrier avec Galien : « O toi qui nous a faits, en composant ce travail, je crois chanter un hymne à ta gloire. Je t'honore plus en découvrant la beauté de tes ouvrages qu'en te sacrifiant des hécatombes entières de taureaux ou en faisant fumer dans les temples mille parfums précieux ».

L'hygiène, mais c'est presque la reine des sciences médicales, puisqu'elle aboutit à conserver la vie à l'abri de toute perturbation, chose capitale assurément, d'autant plus que, une fois le mécanisme dérangé, il devient souvent difficile de le rétablir.

Par la policlinique obstétricale, Ledresseur entrait au cœur même de la profession, sur un terrain délicat entre tous : car, dans le drame intime dont il devenait le ministre, où les intérêts les plus chers sont en jeu, où deux existences longtemps unies luttent parfois affreusement l'une contre l'autre, où les linceuils livides vont peut-être remplacer les langes roses, tout repose sur la science et le talent du médecin.

On conçoit que, placé au milieu de ces oscillations dont je parlais tantôt et qui naissaient des circonstances mêmes, réclamé jour et nuit par une clientèle étendue, entré d'ailleurs un peu tard dans la carrière, on conçoit, dis-je, que notre regretté collègue n'ait point composé de nombreuses œuvres spéciales. Mais il rendit à ses élèves et à la science le service de publier une édition nouvelle de l'excellent *Traité d'anatomie descriptive* de son ancien maitre et prédécesseur Van Kempen, comme aussi le *Résumé du cours d'anatomie des régions*. Plus tard il commença la mise au jour des savantes leçons d'hygiène qu'il professait au doctorat de notre Faculté. Malheureusement la mort l'arrêta au cours de ce travail : *pendent opera interrupta*.

Outre une œuvre de jeunesse — un Rapport sur les travaux de la Société Médicale pendant l'année 1868 à 1869 — l'*Annuaire* de l'Université contient une belle notice, due à sa plume, sur la vie et les travaux de Van Kempen (1894), et un discours remarquable prononcé à l'inauguration de l'Institut anatomique le 21 avril 1877. (Voir l'*Annuaire* de 1878).

Devenu membre du Conseil supérieur d'hygiène il y a quelques années

à peine, il composa pour ce corps savant deux rapports qui furent hautement appréciés, l'un sur les habitations ouvrières, l'autre sur l'usage du tabac chez les enfants et les adolescents.

Mais il faut rattacher à l'œuvre académique de Ledresseur deux choses qui seront à son honneur comme des titres durables : la construction du nouvel Institut anatomique et la fondation de la policlinique obstétricale.

L'ancien Institut anatomique, nommé tout simplement l'Amphithéâtre dans le langage universitaire, avait été fondé par Réga, notre grand Réga qu'on devrait appeler le magnifique; cette salle même où vous êtes, Messieurs, atteste, avec d'autres œuvres, la munificence de ce grand homme trop oublié par la médecine belge dont il fut l'honneur, et par sa ville natale qu'il sauva du pillage. L'Amphithéâtre comprenait un bâtiment octogone servant comme salle de cours et transformé aujourd'hui en temple protestant, avec un bâtiment rectangulaire d'aspect sinistre, la salle de dissection. C'est là que professèrent des illustrations comme Windischmann, Schwann et Van Kempen, dignes successeurs de notre immortel Vésale; c'est là que Schwann, le créateur de la biologie cellulaire animale, pratiqua, le premier au monde, certaines expériences qui sont demeurées célèbres ou classiques dans la science, telles les fistules biliaires.

Mais cet Institut, auquel nous attachaient tant de souvenirs glorieux, devenait trop étroit pour le nombre grandissant de nos élèves. Aussi notre collègue Ledresseur, qui semblait être un arrière vassal du comte de Hainaut Baudouin le Bâtisseur, prit en main cette affaire urgente. Grâce à la générosité d'un noble prélat, grâce au concours de notre excellent collègue M. Helleputte, il aboutit à faire construire le nouvel Institut anatomique. Inauguré en 1877, à cheval sur le bras gauche de la Dyle, adossé aux vestiges des fortifications de la première enceinte de cette ville, l'Institut comprenait la maison occupée par un grand artiste et communiquait, le long de la rivière, avec l'hôpital civil. La salle des cours est assurément très remarquable par la beauté de ses lignes et par la sonorité qui y règne. La salle de dissection, installée avec l'eau et la lumière, suffira longtemps, sans doute, au nombre des étudiants. Plus tard des constructions spéciales vinrent s'ajouter pour la physiologie et la neurologie; mais, au milieu de ces agrandissements successifs, on ne doit pas oublier que Ledresseur fut le grand ouvrier pour l'édification de cet institut universitaire.

La théorie précède et suit toute chose; mais elle demeure vaine et

stérile si la pratique ne s'y ajoute point. Votre Faculté de médecine le comprend et s'en préoccupe encore chaque jour avec notre Recteur vénéré. C'est dans le même sentiment que, pour étendre le champ de l'observation, fut fondée à Louvain la policlinique obstétricale, grâce aux initiatives de Ledresseur. Un discours éloquent prononcé le jour des funérailles, l'a très bien dit : « C'est Ledresseur qui, instruit par ce qu'il avait vu à l'étranger, introduisit à Louvain la policlinique obstétricale. Chacun sait quel secours considérable elle constitue pour les études médicales, et aussi quel service rendu aux familles pauvres de notre cité universitaire. Mais la manière dont elle fut organisée et l'esprit qui en animait la direction rehaussaient de beaucoup ces avantages. M. Ledresseur était là sur un terrain qui convenait admirablement, non seulement à ses aptitudes professionnelles, mais à son tempérament et à son cœur; là son dévouement à la jeunesse studieuse et sa charité pour l'humanité souffrante pouvaient se donner carrière. » Enfin, Messieurs, j'ajouterai, à l'honneur de notre cher collègue, le témoignage public exprimé à cette tribune même par le chef de l'Université en ce temps là, par Mgr Namèche, dans son discours de rentrée du 15 octobre 1879 : « La policlinique obstétricale, sous l'action de l'infatigable dévouement de M. le professeur Ledresseur, a pris des développements importants; elle peut être considérée comme une œuvre définitivement fondée à Louvain. C'est, de l'aveu de tout le monde, un avantage considérable pour les études médicales. »

Appliquant sur un autre terrain les mêmes talents et la même expérience qu'il déployait chaque jour dans la policlinique obstétricale, notre cher collègue s'était conquis en ville et au dehors une vaste clientèle spéciale. Mais il allait bien au-delà des limites de la spécialité : il pratiquait la profession médicale dans toute son étendue, et je puis ou je dois rendre ce témoignage que, plus d'une fois, je fus surpris de l'étendue de ses connaissances dans le domaine de nos pathologies qui comprennent toutes les misères du corps humain; au milieu de ses multiples occupations il se tenait à l'affût de tous les progrès; il arrivait à connaître tous les perfectionnements des armes que la science nous confie, et manipulant les remèdes comme un virtuose de la thérapeutique, il était toujours un des premiers à essayer les ressources nouvelles qui se présentaient.

Debout dès l'aurore, tardif à gagner sa couche, il se prodiguait sans rien compter, sans regarder derrière ou devant lui, sans même recueillir toujours le fruit de son travail. La nuit comme le jour il s'achemi-

nait vers la maison du pauvre comme vers le château du riche, dans son admirable simplicité et dans sa dignité sans tache ; vous tous qui l'avez connu, vous ne doutez pas un instant, j'en suis assuré, que sa seule apparition au foyer de la souffrance, sa vue sur le seuil d'une chambre de malade relevait les courages chancelants et faisait revenir les espoirs envolés. Car il offrait un ensemble des qualités qui inspirent la confiance et suggèrent les guérisons : représentez-vous donc Ledresseur avec sa haute taille, sa mâle tenue, son visage imposant, son regard doux et puissant, représentez-vous cet homme, revêtu du prestige de sa position, apparaissant au milieu d'une famille éplorée, élevant sa voix chaude et sympathique, montrant bientôt son cœur avec son talent, et dites-moi si cet homme ne devait pas opérer des merveilles de bienfaisance.

D'autres sont plus expéditifs et surtout plus exacts ; aussi arrivait-il parfois que le mécontentement s'accumulait autour du lit de malade, autour des berceaux qui l'attendaient ; mais tous ces noirs nuages se dissipaient bien vite à son aspect, sous le rayonnement de sa bonne grâce et de ses sourires affectueux.

Le succès couronna son zèle, son talent, ses vertus, au point qu'il pût fonder, dans ces dernières années, un Institut privé qui fut toujours occupé par des patientes pleines de confiance en lui. Par une inspiration bien chrétienne, il avait placé modestement cet institut sous les auspices de son patron, l'illustre évêque de Milan dont l'histoire a enregistré, avec d'autres mérites, l'attitude héroïque vis-à-vis d'un fléau dont le nom à lui seul, en ce temps là, terrorisait les populations de l'Europe.

Une autre preuve des succès de cette pratique médicale, où vraiment il excellait, vous la connaissez, Messieurs ; car vous n'ignorez pas que, durant de longs jours d'angoisses, quand déjà la mort planait sur lui, des femmes pieuses organisèrent un office divin, des supplications touchantes pour arracher au Ciel la faveur d'une guérison si ardemment souhaitée.

Il pratiquait ainsi le travail, la plus méritante des choses, sans laquelle il n'est point d'homme estimable ; il le pratiquait avec une sérénité que l'on comprend à peine, avec une bonté qui n'avait point d'égal. Ah ! sa bonté, il me reste à vous en entretenir, mais je renonce à l'honorer comme elle le mérite.

A peine est-il besoin de dire quelle était cette vertu à son foyer de famille ; ceux qui le pleurent là, sur la pierre brisée du foyer, ne verse-

ront jamais assez de larmes à son souvenir. Derrière cette famille, qui a perdu le meilleur des époux, des pères et des frères, tous ses amis se lèveraient pour rendre témoignage à son incomparable bonté; puis viendrait le cortège de ses élèves auxquels il était si dévoué et qui furent présents à sa pensée jusqu'au dernier de ses jours. Puis apparaîtrait la foule des malheureux et des familles qui recoururent à lui; car il ne leur donnait pas seulement ses forces, son intelligence, son savoir, le temps qui vaut de l'or, choses qu'il ne comptait pas; il allait prodiguant son grand et noble cœur, au point qu'il s'apitoyait, comme je l'ai vu, il s'apitoyait, jusqu'à verser des larmes, sur ceux que la maladie torturait sous ses yeux; d'autres l'ont vu, alors qu'il pouvait sortir de la chambre du pauvre comme un bienfaiteur, ajouter aux services rendus une aumône discrète et souriante.

La récompense d'une carrière ainsi conduite fut l'estime publique, si bien que, au point de vue de l'honneur, son nom était comme un bouclier.

Sa récompense fut aussi la considération profonde dont il jouissait dans la profession, et je n'en prendrai comme garant ici que le discours ému prononcé à ses funérailles, au nom du Cercle des médecins de la Ville, société dont il fut le président respecté.

Sa récompense encore, ce fut l'estime affectueuse de tous ses collègues dans l'Université, et je ne risque aucun démenti en affirmant que nul n'était plus sympathique que lui.

Sa récompense encore, ce fut la reconnaissance et l'amour des étudiants. On le vit bien le jour où, dans une manifestation émouvante, ses élèves lui remirent son portrait lithographié, jour heureux pour lui comme pour nous, où tous, les mains tendues vers lui, nous célébrions en sa personne le talent et le savoir, le travail et la bonté.

Il était trop honorable pour courir après les honneurs; toutefois, dans sa modestie si vraie, si profonde, il fut très sensible à sa nomination dans l'ordre de Léopold, qu'il ne méritait pas d'une manière banale, et à sa nomination au Conseil supérieur d'hygiène publique où sa place était si bien marquée.

Sa noble carrière se poursuivait partagée entre le service de la science et le fardeau d'une lourde clientèle. Qui aurait pu prévoir qu'une catastrophe approchait et que les jours étaient rigoureusement comptés à cet homme si fort et si bon, si utile et si nécessaire? Il travaillait avec tant de zèle et de bonté pour ses élèves, pour les malades,

pour sa famille, vous le savez, Messieurs; l'Université et la ville tout entières pourraient l'attester. Comment donc comprendre que la main de Dieu se soit tout à coup appesantie sur notre ami? — Ici nous touchons à un mystère douloureux et profond entre tous, la souffrance du juste.

Il est des obscurités purement dogmatiques que la foi nous impose et que nous acceptons très simplement comme nous devons admettre, même dans le monde si exigeant des sciences positives, certains phénomènes qui déconcertent l'intelligence; mais il s'agit ici d'un fait désolant et brutal qui touche aux plus intimes fibres de notre cœur et qui paraît se réaliser ou se réalise chaque jour sous nos yeux; car enfin, trop souvent, l'homme juste et bon se trouve frappé plus que d'autres, semble-t-il, et, à défaut de statistiques précises, la voix populaire déclare qu'il en est bien ainsi. Que dis-je? — Des hommes très sérieux déposent dans le même sens, et un célèbre jésuite, le père Berthier, va jusqu'à écrire textuellement que « malgré les excès des passions les méchants semblent avoir le privilège de la santé et une vie très longue ».

Une chose plus positive, ou du moins plus saisissante en apparence, c'est la prospérité des méchants, pour employer une expression consacrée par les siècles. Déjà le fait est signalé dans le langage véhément du Psalmiste. Regardez alentour de vous, Messieurs, et voyez bien s'il n'en est pas encore ainsi aujourd'hui; après dix-neuf siècles de civilisation chrétienne, n'aperçoit-on pas, comme si c'étaient des choses inéluctables, la lutte inégale entre l'honneur et la perfidie, entre la force et le droit? Ne voit-on pas la médiocrité ou la nullité sur le pavois, l'intrigue supplantant le mérite, l'égoïsme et la ruse déroutant la candeur et la droiture, le chef de famille, l'honnête homme, assistant au naufrage du patrimoine de ses enfants, heureux encore s'il ne doit point dresser lui-même leurs tombeaux, et derrière ces misères de chacun, le fond commun de notre état social où l'on voit toujours le veau d'or debout et les vipères sifflant la calomnie?

De même, dans l'histoire du monde, on rencontre à chaque pas l'iniquité triomphante, la faiblesse opprimée, la justice voilée, l'héroïsme vaincu s'il pouvait jamais l'être. Les exemples de ces glorieuses victimes du destin se pressent en foule devant nos yeux : rappelez-vous nos chers et obscurs paysans, les fusillés de Malines et d'ailleurs, qui luttèrent, dans la Campine ou dans les vallées du Luxembourg, contre des hordes étrangères, et votre pensée se portera irrésistiblement

aujourd'hui au fond de l'Afrique, vers ces autres paysans qui versent leurs dernières gouttes de sang pour la patrie, pour leurs foyers, pour la liberté, et qui semblent vouloir mourir dans leur drapeau comme dans un linceul héroïque.

Toute créature humaine semble d'ailleurs vouée à la douleur, et l'on se reporte toujours vers une lamentation sublime qui a traversé les siècles : « L'homme. né de la femme, vit peu de temps, et sa vie est remplie par beaucoup de maux ».

Mais voyez même l'existence la plus haute et la plus méritante qui fut jamais, à peine si j'ose l'appeller une existence humaine : la carrière courte et douloureuse du Christ en ce monde ; saluez en lui le Messie, ou considérez-le simplement comme le plus sage des hommes ; qu'importe à ce point de vue : sa vie de trente-trois ans fut semée de toutes les amertumes, depuis l'étable de Bethléem jusqu'à la montagne sanglante, persécutions, exil, ingratitude, abandon, la mort même dans le supplice, et cette vie enfin se résume en un mot, l'abîme et l'apothéose de toutes les douleurs.

Tel est dans toute son ampleur, pour les peuples comme pour les individus, ce mystère navrant de la souffrance. Récemment encore, le 21 novembre dernier. l'Académie française entendait poser devant elle cette question redoutable, du moins pour ce qui concerne la souffrance physique, et cette question était posée avec toute la magie de langage que vous connaissez, par M. le comte Albert de Mun qui s'exprimait ainsi : « La charité et la philanthropie multiplient leurs merveilles pour diminuer la misère ; la science découvre des procédés pour abolir un moment la sensibilité nerveuse ; l'industrie s'exerce à façonner des membres pour soutenir ou suppléer la nature. Mais la souffrance demeure, promenant partout, aveugle et injuste, sa main lourde et cruelle ! Pourquoi? J'ai interrogé les penseurs, les moralistes et les philosophes ; ils m'ont enseigné la fermeté du cœur et la stoïque acceptation de l'obscure fatalité. Mais la souffrance a continué de tourmenter ma conscience : souffrance de l'innocent, souffrance du juste, souffrance de l'enfant ; oh ! celle-là surtout, n'est-ce pas, pères et mères qui m'entendez, la souffrance de l'enfant, cette chose inepte et barbare ! »

Ainsi parle M. le comte de Mun. Et répétant sa question avec une insistance qui devient douloureuse et pénétrante comme des cris de détresse poussés vers tous les recoins du ciel, notre grand orateur catholique apporte deux réponses bien saisissantes : il invoque un romancier distingué, Alphonse Daudet, qui encourageait ses compagnons d'infor-

tune par une formule mystique et simple : « Que ceux d'entre vous qui ont une famille qu'ils chérissent considèrent leur mal comme un paratonnerre ! ». Puis il rappelle cette parole plus haute d'un esprit supérieur entre tous, incomparable écrivain de l'épopée impériale, M. Thiers; recherchant les motifs de la domination continue exercée sur le monde par la religion chrétienne, l'illustre historien a écrit ces lignes remarquables : « Elle le doit, entre autres motifs, à un avantage que seule elle a possédé entre les religions; cet avantage, savez-vous quel il est? — C'est d'avoir seule donné un sens à la douleur ».

Après de telles voix il ne convient d'ajouter aucune parole; on pénètre le sens profond de l'énigme; il ne reste qu'à courber la tête sous les coups du destin impénétrable et sacré.

Suivons donc, puisqu'il le faut, suivons notre pauvre collègue au calvaire qu'il devait gravir pour inscrire sur sa vie de travail et d'honneur une consécration suprême, « ce je ne sais quoi d'achevé que donne la douleur », suivant l'expression de Bossuet.

Il y a quelques mois à peine, frappé au cœur, il dut abandonner sa tâche journalière; alors il nous quitta pour aller au delà des grands bois, dans une paisible vallée, acceptant l'hospitalité d'une illustre Maison qui le tenait en très haute estime. Cette espèce de géant, fils de la campagne, espérait qu'au contact du sol et de la nature, il ressaisirait les forces défaillantes, et alors, oh ! illusions heureuses, lui qui aimait tant à voyager et qui avait parcouru tant de chemins, il s'appliquait à organiser une nouvelle excursion dans le pays de ses aïeux, vers la Normandie, quand il lui fallait s'apprêter au grand et mystérieux voyage dont personne n'est jamais revenu; mais, du moins, à l'occasion de sa retraite, on put voir combien il était aimé; car chaque jour, tandis que la ville entière compâtissait à sa douloureuse situation, la grande route et les sentiers du bois lui conduisaient des visiteurs anxieux dont il fallait régler le nombre.

Déçu dans ses espérances il revint, aux approches de l'automne, s'installer à son foyer d'où il ne devait plus, hélas! sortir vivant. Ceux d'entre nous qui l'ont revu là, assis dans son fauteuil, au milieu de ses livres et des témoins de sa pratique médicale, pâle, décharné, suffocant, grand fantôme blanchi, mais toujours affectueux et bon, ont dû réfléchir tristement à la fragilité des choses humaines.

La mort vint, lente et cruelle; car pour abattre ce colosse, il fallait des coups redoublés. Notre pauvre ami dut assister ainsi à la destruc-

tion, pièce par pièce, de sa puissante organisation, tantôt bercé par les illusions de la nature et de l'amitié, tantôt soutenu par les suprêmes consolations de la Religion notre Mère. Enfin, après avoir souffert comme un saint, suivant l'expression de sa compagne infortunée, après avoir béni et embrassé ceux qu'il aimait, il s'éteignit le 22 octobre à la chute du jour, sans crise nouvelle, je dirais presque, avec sa douceur ordinaire.

La mort avait respecté sa mâle beauté, et ceux qui le virent sur le lit funèbre, entouré de fleurs, sous les regards du Christ, se souviennent, avec une émotion profonde, de cette tête sereine et grave dans le repos éternel.

Au jour des funérailles l'Université tout entière vint entourer son cercueil, et dans un cortège affligé les mains pieuses de ses élèves l'introduisirent pour la dernière fois dans sa vieille église paroissiale. Enfin les psalmodies sublimes de l'office des morts s'achèvent; le chant incomparable se fait entendre, ce chant auquel se rattachent les plus angoissantes émotions de l'homme qui a passé dans les épreuves de la vie : *In paradisum deducant te angeli,* Que les anges du Seigneur vous conduisent au Paradis; c'est le signal du dernier voyage.

Nous avons déposé notre pauvre ami dans l'enclos sacré où dorment tant de confrères aimés. Il se repose enfin, celui qui ne s'est jamais reposé, au pied des tours de la funèbre abbaye; mais je crois l'entrevoir là, pour toujours étendu dans son cercueil, écoutant la voix des grandes orgues, les chants religieux qui avaient charmé son enfance au point qu'on devinait en lui un futur ministre des autels. Eh bien, s'il n'a pas revêtu la robe de nos prêtres, il a porté la toge noire du Corps académique; il l'a portée toujours noblement comme dans un sacerdoce, et l'on peut dire enfin qu'il fut, en sa carrière trop tôt brisée, un des fils, puis un des maîtres les plus aimés et les plus estimés de l'Université catholique.

Mon cher Ledresseur, au nom de la Faculté de médecine, heureuse de t'avoir possédé autant que désolée de t'avoir perdu, je t'adresse aujourd'hui le suprême adieu.



S. EXC. Mgr GRANITO DI BELMONTE

ARCHEVÊQUE D'EDESSE

NONCE APOSTOLIQUE A BRUXELLES

VISITE

de Son Excellence Mgr GRANITO di BELMONTE, Nonce apostolique près la cour de Bruxelles, à l'Université catholique de Louvain.

Son Excellence le Nonce Mgr Granito di Belmonte, répondant à l'invitation de Mgr le Recteur, a fait, le jour de l'Ascension, Sa première visite officielle à l'Université catholique. La réception du Représentant du Saint-Siège coïncidait avec l'assemblée annuelle des anciens étudiants et des ingénieurs sortis de Louvain.

A 10 1/2 h., le corps professoral et les sociétés universitaires se sont réunis aux Halles pour conduire Son Excellence à l'église St-Michel, où elle devait assister pontificalement à une messe solennelle célébrée à l'intention des anciens étudiants.

Au retour de la cérémonie religieuse, Mgr le Nonce s'est rendu, précédé d'un brillant cortège et accompagné du corps académique, au vaste auditoire du Collège du Pape où se trouvaient assemblés les étudiants de toutes les facultés, ainsi que les membres de l'Association des Anciens Etudiants et de l'Union des ingénieurs. C'est au son de l'hymne national et au milieu d'enthousiastes acclamations que Mgr Granito di Belmonte a fait son entrée dans la salle.

Après les présentations d'usage, Mgr Hebbelynck prend le premier la parole pour saluer le représentant de Léon XIII, et prononce le discours suivant, qui a été interrompu à diverses reprises par les applaudissements de l'auditoire :

« Excellence,

» Fondée sous les auspices du chef Auguste de l'Eglise, l'Université de Louvain ne saurait ambitionner de plus haute faveur que les témoignages de confiance émanés du Siège Apostolique. Ces encouragements furent rarement aussi nombreux et aussi marquants que sous le Pontificat du Pape glorieusement régnant, S. S. Léon XIII.

» Mon vénéré prédécesseur a rappelé jadis, dans des circonstances analogues, la paternelle bienveillance et la royale générosité dont

l'illustre restaurateur de la philosophie chrétienne nous a spécialement honorés en accordant son puissant patronage à l'Institut qui porte son nom.

» Depuis lors, Léon XIII a voulu renouveler, en maintes occasions, les marques de sa prédilection pour l'*Alma Mater*. L'an dernier, à la réception de notre *Annuaire*, Sa Sainteté daigna nous envoyer, par télégramme, sa bénédiction apostolique.

» Quelques mois plus tard, j'eus l'honneur d'être présenté au Saint-Père par Son Eminence le Cardinal Archevêque de Malines. Ce fut avec la plus touchante affection que Léon XIII adressa au nouveau recteur ses félicitations et ses vœux. Jamais je n'oublierai le moment où, prosterné aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, je reçus de ses lèvres augustes ces encouragements si précieux, que je considérai, à juste titre, comme une investiture sacrée et un gage certain de la protection divine. Enfin, plus récemment, à l'audience solennelle des pélérins belges, venus à Rome pour la clôture de l'année sainte, c'est encore l'Université qui fit l'objet principal de son discours, et eut la meilleure part dans ses bénédictions.

» La visite dont le représentant du Saint-Siège daigne nous honorer aujourd'hui est une consécration nouvelle des liens intimes qui nous rattachent au chef suprême de la chrétienté.

» Excellence, le siècle qui s'est ouvert pour nous sous la main bénissante du Souverain Pontife, l'Université a fait le serment de le consacrer au culte de la science et de la vérité révélée. Cet engagement, nous l'avons pris solennellement, en union avec tous les membres du corps académique réunis à l'occasion de la fête de Noël. Assuré de répondre à leurs sentiments, j'ai offert alors en hommage au Roi immortel des siècles toutes les ressources de leur talent et de leur science, toutes les énergies de leurs volontés, pour qu'Il daigne en faire les instruments dociles de sa Sagesse et de sa Puissance. « Puisse-t-Il, avons nous ajouté, agréant notre humble concours, inscrire au frontispice du nouveau chapitre de l'histoire : « Deus scientiarum Dominus ». Puisse le vingtième siècle, par notre coopération et nos initiatives, mériter d'être appelé un jour le siècle de la science, mais de la science soumise à Dieu. ».

» J'ai à cœur de renouveler aujourd'hui cette déclaration, au nom de nos cent professeurs et de nos deux mille étudiants, sous les auspices du délégué du Siège Apostolique, en présence de cette nombreuse assemblée des fils ainés de l'*Alma Mater*.

» Excellence, en choisissant pour votre visite à l'Université le jour où les différentes générations sorties de Louvain se retrouvent au foyer familial, en assistant pontificalement à l'office religieux qui accompagne nos réunions statutaires, vous avez voulu sanctionner notre passé, bénir notre présent, et nous donner l'assurance que nos engagements seront ratifiés dans l'avenir. Ils seront ratifiés au Ciel par le Dieu des sciences, dont vous venez d'implorer la protection; ils seront ratifiés sur la terre, par le Docteur infaillible dont nous saluons dans votre personne le vénéré représentant.

» Daigne Votre Excellence être notre interprête auprès de Sa Sainteté et Lui offrir, avec nos hommages reconnaissants, le tribut de notre respect, de notre amour et de notre inébranlable fidélité.

» Ces sentiments que nous éprouvons pour le Saint-Père, nous nous plaisons à les reporter sur vous, Excellence, qui continuez si dignement, auprès de la Cour de Bruxelles, l'importante mission dont Léon XIII lui-même fut autrefois investi. Aux encouragements que vous venez nous apporter de la part du Souverain Pontife vous voulez bien ajouter le témoignage personnel de votre haute sympathie. Ce n'est pas seulement comme Nonce Apostolique, c'est aussi comme prêtre et comme évêque que vous avez tenu à vous associer à notre vie universitaire. Nous savons en effet, Excellence, que l'austère réserve imposée au chef du corps diplomatique n'a pas refroidi, dans votre cœur de prêtre, ce zèle ardent et expansif dont la ville de Naples garde encore le souvenir ému et reconnaissant. Nous n'ignorons pas que, dans la capitale d'un grand pays voisin, où la clairvoyante Sagesse de Léon XIII vous avait attaché à la personne de son représentant, toutes les œuvres de foi et de charité possédaient en vous un infatigable promoteur.

» Elevée à la dignité épiscopale au moment de son arrivée en Belgique, votre Excellence aura trouvé dans la plénitude du sacerdoce un nouvel aliment à son amour pour toutes les grandes et nobles causes. Voilà pourquoi elle à voulu répondre avec tant d'empressement à notre désir, heureuse de nous accorder son concours dans la mission que maîtres et élèves nous poursuivons d'un même cœur : servir la science et la patrie sous le drapeau de la foi catholique.

» Excellence, nos étudiants anciens et actuels sont impatients de vous exprimer, à leur tour, leurs sentiments à l'égard du représentant du S. Siège. Permettez-moi de vous remercier spécialement au nom du corps académique de l'honneur que vous daignez nous faire et des bénédictions que vous apportez à nos personnes et à nos travaux.

» Puisse l'avenir vous ramener plus d'une fois encore dans notre cité universitaire ! puissiez-vous, à l'exemple de votre illustre prédécesseur Léon XIII, conserver, durant tout le cours de votre carrière, le fidèle et vivant souvenir de l'Université catholique de Louvain. »

Mgr Granito di Belmonte a été complimenté ensuite par M. Convent, étudiant en médecine, au nom des étudiants actuels; par M. l'avocat P. Lefebvre, au nom de l'Association des anciens étudiants; par M. l'ingénieur Ch. Legrelle, au nom de l'Union des ingénieurs.

Visiblement ému, Mgr le nonce apostolique remercia l'Université, les deux associations et les étudiants de la belle manifestation qui lui était faite. Son Excellence s'est exprimée en ces termes :

« Monseigneur le Recteur,
» Messeigneurs,
» Messieurs,

» Il y aura bientôt deux ans que je suis en Belgique, et la réputation dont jouissent vos hommes éminents et vos œuvres magnifiques m'a toujours fait désirer de voir et de connaître de près la source prodigieuse de l'admirable vie catholique en Belgique : je veux parler de l'*Alma Mater* de Louvain.

» La gracieuse invitation que vous m'aviez faite, Monseigneur le Recteur, au mois de février dernier, me donnait l'occasion de me rendre parmi vous, au milieu de cette ardente jeunesse catholique, et de vous dire combien j'en étais heureux.

» Au dernier moment, vous le savez, des ordres du Très Saint-Père me conduisirent en Angleterre et me forcèrent de remettre à plus tard la visite si impatiemment désirée.

» Laissez-moi vous dire, Messeigneurs et Messieurs, que je suis largement récompensé de mon attente par le spectacle magnifique que vous m'offrez en ce jour. Je vous en exprime toute ma joie et toute ma reconnaissance.

» Cette manifestation vraiment brillante que vous faites aujourd'hui au représentant du Saint-Siège n'étonnera personne, car tout le monde connait votre inaltérable attachement au Grand Pontife que j'ai l'insigne honneur de représenter ici.

» Tout le monde sait aussi, et je veux vous le dire, que l'Université de Louvain joint à cet amour pour le siège de Pierre une supériorité de doctrine et de science qui lui assure son prestige, et qui fait briller ses

anciens élèves dans les hautes et influentes positions sociales qu'ils occupent en Belgique et à l'étranger.

» Voilà ce que je salue, voilà ce que j'applaudis chez vous ! *(Acclamations).*

» Est-il étonnant dès lors que votre œuvre ne vous ait valu que des encouragements? Parmi les plus précieux signalons celui qui a dû vous toucher le plus profondément et qui consiste dans la bienveillance et l'amour que le Grand Léon XIII a toujours eus pour cette Université, pour ceux qui y président, pour ceux qui y enseignent, et pour la nombreuse et généreuse jeunesse qui de tout temps la compose.

» Je n'ai pas besoin de vous redire ici des faits qui vous montrent combien Léon XIII vous aime. Vous les connaissez suffisamment et votre Recteur Magnifique s'est fait un devoir de vous les rappeler tout à l'heure. Léon XIII est certainement parmi les Papes un des plus grands promoteurs de la science ayant son centre en Dieu et jetant ses rayons sur les intelligences humaines, comme le soleil jette les siens sur la terre pour la féconder, pour la faire fructifier.

» Sa Sainteté sait que l'Université de Louvain n'a pas cessé de former des hommes qui, tout en répandant autour d'eux le prestige scientifique, se sont toujours et avant tout préoccupés de la pureté doctrinale de leur enseignement, et voilà pourquoi le Saint-Père affectionne tout particulièrement cette grande œuvre qui contribue, pour une si large part, au bien de la religion et de la société.

» Je me ferai un devoir bien doux, Monseigneur, Monsieur le Président, Messieurs, de transmettre à Sa Sainteté l'expression des sentiments si élevés et si dévoués que vous venez d'adresser à son représentant. Vous lui fournirez de la sorte une nouvelle occasion d'affirmer que les plus belles consolations, dans ce moment de dure épreuve pour l'Eglise, Lui viennent de la Belgique : « O chère et noble Belgique [ainsi daignait s'exprimer l'auguste représentant du Saint-Siège] soyez fière de posséder dans votre sein ce trésor de l'*Alma Mater*. Elle vous donna des hommes et des œuvres qui, nonobstant les étroites limites de votre territoire, vous font paraître grande, très grande, aux yeux des nations.

» Là où la civilisation existe, cherchez et vous découvrirez que les étudiants de Louvain l'ont développée, en y apportant le concours de leurs talents; là où la civilisation ne fait que pénétrer, cherchez et vous rencontrerez d'anciens étudiants de Louvain, qui aux éminentes qualités de l'esprit et du cœur, savent ajouter le sacrifice de leur vie, en plantant sur ces terres lointaines, la croix rédemptrice en même temps que le drapeau national. »

» Mieux que moi, Messieurs, vous savez que cette force vous vient, non seulement de la foi qui vous éclaire, des doctrines que vous avez puisées au cœur de l'*Alma Mater,* mais encore de votre union, de cette union qui fait votre force et notre admiration.

» Je ne saurais assez admirer l'esprit de solidarité qui a présidé à la fondation de votre Association des anciens étudiants. Cette fraternité a déjà valu le beau résultat de faire rayonner au loin par delà vos frontières, non seulement votre valeur au point de vue scientifique, mais encore vos admirables sentiments de dévouement à la Religion sur laquelle repose toute votre œuvre.

» Je tiens à rendre un hommage tout particulier à votre si florissante Association des Ingénieurs qui a porté votre nom bien loin déjà et je souhaite ardemment que ce groupement de forces vives de l'*Alma Mater* s'étende à chacune de vos facultés, afin que vous soyez à même d'opposer, dans tous les domaines de la Science, une puissante barrière aux assauts réunis de nos adversaires, qui, eux aussi, resserrent leurs rangs pour attaquer l'Église et la Patrie.

» Et puisque je fais des vœux, Messieurs, permettez-moi de souhaiter de tout cœur que les chers catholiques de Belgique conservent cette belle unité dans toutes leurs œuvres religieuses et politiques, non seulement parce que c'est leur devoir, mais aussi pour pouvoir conserver la position acquise vis-à-vis des ennemis de la foi. Ceux-ci ont la conviction qu'ils ne parviendront à nous détruire que le jour où ils auront réussi à jeter la désunion parmi nous. Faites en sorte qu'ils ne réalisent jamais leur devise « *divide et impera* », vous souvenant de cette parole de Jésus-Christ « *regnum divisum desolabitur* ».

» Votre nombre si imposant qui rend votre force plus grande encore est de nature à nous inspirer confiance pour l'avenir ; cette année académique, vous êtes 2000 étudiants catholique à Louvain. Je salue et je bénis avec émotion ces 2000 étudiants ! *(Applaudissements.)*

» Cet accroissement extraordinaire et le prestige qui en résulte pour l'Universifé est une preuve manifeste de la bénédiction de Dieu, de la protection de la Très Sainte Vierge Marie et du zèle éclairé de l'Episcopat belge qui ne s'épargne ni exhortations ni encouragements pour garantir la prospérité de cette grande institution en provoquant dans chaque diocèse ces élans de générosité qui distinguent les catholiques belges et les poussent à soutenir eux-mêmes leur Université et à assurer sa grandeur.

» Vous devez aussi ce prestige aux éminents personnages qui ont

occupé et qui occupent encore les places les plus élevées et les plus distinguées dans le clergé, dans la politique et dans les administrations civiles; vous le devez aux éminentes qualités d'un corps professoral d'élite et surtout à celles du très distingué prélat, le Recteur Magnifique, dont j'ai appris la valeur en arrivant à Bruxelles par le témoignage que Sa Majesté le Roi des Belges a voulu me rendre de lui *(Applaudissements)*.

» En vous disant encore une fois à tous merci, je vous engage, Messieurs, à porter bien haut le flambeau de la foi catholique et à la défendre par vos actes dans la lutte opiniâtre que vous soutenez pour la sauvegarde de la vérité dans les divers domaines de la science. Vous assurerez de la sorte pour les générations qui nous suivront l'existence de votre chère Université de Louvain.

» Je ne saurais m'éloigner de vous sans vous payer ma dette personnelle de reconnaissance. Je tiens à vous dire, Monseigneur, qu'en m'adressant votre discours vous avez voulu toucher également aux cordes plus sensibles de mon cœur en parlant de mon pays. Je vous en remercie. Oui, c'est dans mon pays que j'ai appris à aimer Dieu en remplissant les devoirs de mon état; mais c'est ici en Belgique, et je tiens à vous l'affirmer, que j'ai trouvé des exemples éclatants de vertu et de dévoûment qui pourront me perfectionner, si, comme je l'espère, je parviens à les imiter *(Longues acclamations)*. »

Immédiatement après la réception au collège du Pape, Mgr le Nonce apostolique a visité la bibliothèque et s'est rendu à l'Institut électromécanique. C'est dans une des salles de cet établissement qu'a été servi le banquet offert à Son Excellence par les Associations réunies des anciens étudiants et des ingénieurs.

Cette journée magnifique laissera dans la cité universitaire de vifs et ineffaçables souvenirs.

Le Jubilé à l'Université.

L'Année Sainte s'est terminée par une splendide manifestation des sentiments religieux de l'Université. La célébration du Jubilé se rencontrant avec les conférences de l'Avent, pendant trois jours on a pu voir, au sortir des éloquentes conférences de Mgr Lefebvre, un cortège formé de l'Université tout entière se dérouler dans les rues de Louvain pour la visite jubilaire des églises de St-Pierre, St-Joseph, Notre-Dame aux Dominicains et St-Michel. En tête, suivant la croix, marchaient les étudiants ecclésiastiques en surplis, les religieux dans l'habit de leur ordre. Puis venaient le Recteur et le corps professoral; puis la foule innombrable et recueillie des étudiants laïques. Dans chacune des églises désignées, un chœur de lévites faisait entendre un chant grave et plein d'harmonie. Ensuite le Recteur montait en chaire pour dire la prière reprise d'une seule voix par l'immense assemblée. Ces processions, remarquables par le nombre et l'attitude de cette armée d'*intellectuels,* ont défilé dans nos rues au milieu du respect universel.

Un simple avis du Recteur, lu dans les auditoires, avait suffi pour donner le branle à cet élan de foi :

« MESSIEURS,

» Le jour de l'ouverture des cours, je vous ai instamment conviés à participer aux cérémonies religieuses du Jubilé. Permettez-moi de vous réitérer aujourd'hui cet appel, et de vous rappeler le magnifique exemple donné par vos devanciers, en 1875.

» Messieurs, en 1875 vous étiez douze cents; aujourd'hui vous êtes deux mille. En 1875, la piété était grande parmi les étudiants de Louvain; au témoignage de vos plus anciens maîtres, elle est plus grande aujourd'hui.

» J'ai donc l'entière confiance, Messieurs, que la célébration du Jubilé séculaire dépassera en grandeur l'imposante manifestation de 1875.

» AD. HEBBELYNCK,
» Rect. Univ. »

Le Cardinal Archevêque de Malines a tenu à venir encourager de sa présence ce grand acte de foi. S. E. a présidé, dans tout son parcours, la dernière procession jubilaire; célébré la sainte messe à la clôture du jubilé, et distribué de sa main la communion à l'immense assemblée réunie dans l'église de St-Michel. Aussi, la jeunesse lui fit-elle une ovation enthousiaste.

Le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, Mgr le Recteur monta en chaire, une dernière fois, pour remercier la jeunesse universitaire de la manière généreuse dont elle avait répondu à son appel :

« Messieurs,

» Son Eminence le Cardinal Archevêque me charge de vous adresser ses félicitations paternelles pour la grandiose manifestation de foi dont vous lui avez donné le spectacle.

» Permettez-moi, mes chers étudiants, d'y joindre l'expression de ma joie et de ma reconnaissance.

» Je ne dirai pas que vous avez dépassé nos espérances, parce que vous connaissant depuis longtemps et vous connaissant de près, je sais qu'on peut tout attendre de la générosité et de la noblesse de vos âmes; mais ces espérances vous les avez pleinement réalisées.

» Par l'empressement avec lequel vous avez, si nombreux, répondu à notre appel; par la dignité de votre attitude et la sincérité de votre recueillement; par la piété virile qui unissait vos voix à ma voix dans l'élan d'une commune prière, vous avez attesté une fois de plus que vous êtes et que vous entendez rester de fiers chrétiens, des étudiants vraiment catholiques.

» Cette affirmation solennelle de vos sentiments religieux était de nature à réjouir le cœur du Saint Père; je me suis empressé d'en faire arriver l'écho jusqu'au Vatican et j'ai adressé à Sa Sainteté le télégramme suivant :

« Louvain, le 6 décembre 1901.

» A Sa Sainteté le Pape Léon XIII,

» L'Université catholique de Louvain, réunie tout entière sous la pré-
» sidence du Cardinal-Archevêque, dans une manifestation triomphante
» de sa foi, remercie le Saint-Père de la faveur du Jubilé et sollicite la
» bénédiction apostolique. »

La reponse du Saint-Père ne s'est pas fait attendre. Je suis heureux de vous en donner lecture au moment où vont se clôturer nos solennités jubilaires :

« Le Saint-Père a été vivement touché de la démonstration filiale de » l'Université catholique et lui envoie de grand cœur Sa bénédiction » demandée. »

» Cardinal RAMPOLLA. »

» Et maintenant, Messieurs, dans un dernier *Laudate Dominum*, rendons grâces à Dieu de ces inoubliables journées, si fécondes en bénédictions pour le présent et pour l'avenir. »

Le jour même où s'accomplissaient ces manifestations magnifiques de piété, deux autres solennités réunirent encore une fois l'Université presque entière : l'assemblée générale de la société de St-Vincent de Paul, qui compte dans l'Université jusqu'à onze conférences, dirigées par des professeurs; et l'inauguration du monument Carnoy, le célèbre professeur de citologie. S. E. a voulu présider à toutes ces fêtes, manifestations splendides de la vie intellectuelle et morale de l'Université. Aussi le Recteur, dans le banquet qui réunit à sa table toutes les autorités universitaires, religieuses, civiles et militaires, au retour de l'inauguration du monument, sut avec un à propos parfait, remercier Son Eminence des encouragements précieux qu'Elle avait prodigués pendant ces journées mémorables à l'Université tout entière. Nous sommes heureux de reproduire ces éloquentes paroles qui cloturèrent avec une émotion communicative les belles fêtes du jubilé de 1901 :

« EMINENCE,

» Au nom de l'Université catholique, au nom des institutions et des œuvres dont elle fut la féconde initiatrice, je remercie Votre Eminence des faveurs vraiment exceptionnelles dont Elle daigne nous honorer.

» Messieurs, trois idées maitresses doivent nous guider dans l'accomplissement de notre tâche. Il nous incombe d'inculquer à la jeunesse catholique l'amour de Dieu, l'amour du prochain et le culte de la science. Cette triple mission confiée par l'épiscopat de Belgique à l'Université de Louvain, Son Eminence vient de lui donner la haute consécration de son autorité et de son exemple, en rehaussant par son auguste présence les belles solennités auxquelles nous venons d'assister.

L'amour de Dieu trouve sa réalisation la plus sublime dans le banquet eucharistique; la charité chrétienne sa plus touchante expression dans l'œuvre de St-Vincent de Paul; le culte de la science sa personnification la plus noble dans l'illustre maître dont nous avons inauguré le monument.

» Ai-je raison de vous dire, Messieurs, que Son Eminence, en acceptant de présider, et à nos exercices du Jubilé et aux diverses cérémonies de ce jour, nous accorde un des plus puissants encouragements que nous puissions ambitionner?

» Grande est notre dette de reconnaissance envers nos vénérés protecteurs, Nosseigneurs les Evêques, qui, chaque année, assument des charges nouvelles pour assurer l'avenir scientifique de notre enseignement supérieur.

» Comme chef de l'épiscopat, Votre Eminence peut revendiquer un droit spécial à notre gratitude; Elle vient d'y ajouter un titre nouveau en venant s'associer à notre vie universitaire, dans ses plus nobles et plus belles manifestations.

» C'est d'un cœur ému que je me fais l'interprète du corps académique, de notre jeunesse studieuse et de tous les amis de l'Université pour offrir au Cardinal Archevêque de Malines l'hommage de notre profonde reconnaissance et Lui réitérer les souhaits que nous avons eu l'honneur de Lui adresser, l'an dernier, à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

» Que Dieu Le conserve à l'église de Belgique, comme Il conserve à l'Eglise universelle le Souverain Pontife glorieusement règnant! Puissiez-vous, Eminence, atteindre les années de Léon XIII, pour l'édification de votre clergé, pour le bonheur de la patrie, pour la prospérité de l'Université dont nous saluons en votre personne le chef auguste et véneré! »

Voici la réponse de S. E. le Cardinal Archevêque :

« Je ne voudrais certes pas, cher et vénéré Seigneur, manquer aux convenances que m'imposent les religieuses manifestations dont je viens d'être témoin au sein de l'Université, mais je ne puis me résoudre à répondre à vos paroles sans y opposer tout d'abord une affectueuse protestation. Oui, Monseigneur, vous avez bien voulu m'adresser des remerciements, et vous ne songez pas que votre invitation à ces belles fêtes m'a valu un grand bonheur.

» Sans parler des touchantes et inoubliables processions jubilaires, auxquelles j'ai assisté il y a deux jours, j'ai eu l'honneur de présider

aujourd'hui à des cérémonies qui répondent adéquatement aux trois idées maîtresses que vous venez de mettre en relief : l'amour de Dieu, l'amour du prochain, le culte de la science. Saintement touché du spectacle que m'ont offert ce matin des centaines de jeunes gens venant se réconforter au banquet eucharistique, — profondément ému de l'esprit de charité des Messieurs de St-Vincent de Paul en qui se vérifie si bien l'admirable parole de leur bienheureux Père et premier modèle : « Rien ne me plaît, aucun devoir ne m'attire, aucun intérêt ne m'attache sinon en Jésus-Christ, » — justement fier d'avoir pu m'associer aux honneurs rendus à une grande illustration de l'*Alma Mater*, je bénis le Ciel de m'avoir donné en ce jour la plus profonde et la plus douce des joies.

» Vous n'ignorez pas, du reste, Messieurs, combien vif est l'attachement que mes vénérés Collègues de l'Episcopat et moi, nous avons voué à l'Université de Louvain qui est l'honneur et la gloire de la catholique Belgique. Nulle institution n'est, comme elle, l'objet de nos incessantes préoccupations; pour sa prospérité, aucun labeur, aucun sacrifice ne nous coûtera. Aussi notre désir le plus ardent est de la voir, selon le vœu de Léon XIII, grande et forte, de la voir au premier rang dans le monde.

» Après le long et fécond Rectorat de Mgr Abbeloos, vous avez été appelé, Monseigneur, à continuer l'œuvre glorieuse de vos éminents prédécesseurs. Laissez-moi vous offrir mes vives et religieuses félicitations pour le passé, et vous exprimer en même temps mes meilleures espérances pour l'avenir.

» Messieurs, je crois être l'interprète de vos sentiments en saluant d'un respectueux hommage de sympathie et de reconnaissance la présence à cette réunion de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Il n'est pas seulement un des enfants les plus illustres de cette belle cité; il est encore et surtout la preuve vivante des sollicitudes généreuses qui animent le Gouvernement de Sa Majeste pour le développement de l'enseignement.

» Il m'est particulièrement agréable de voir prendre part à cette fête M. le général Lambeau et MM. les officiers, dignes représentants de notre armée nationale que tous les bons citoyens entourent d'estime et de respect. Je remplis un devoir bien doux en les assurant de ma vive gratitude pour les marques de dévouement qu'ils ne cessent de donner à l'Université.

» Je ne puis ni ne veux oublier les Messieurs de St-Vincent de Paul.

Je prie le Dispensateur de tout don de les bénir, eux, leurs familles et leurs heureux protégés, et de les récompenser au centuple dans cette vie et dans l'autre.

» Un mot encore, Messieurs.

» L'Université est à la fois un arsenal où se forgent des armes pour la défense de la vérité, un asile où sont protégées la vertu et l'intégrité de la vie chrétienne, un centre d'où rayonnent dans toute la Belgique des hommes distingués dans les professions les plus variées. Nous serons tous, comme nos devanciers l'ont été, les gardiens vigilants de ce dépôt sacré, les défenseurs de cette noble Institution, si utile, si nécessaire au bien de la Religion et de la Patrie.

» Messieurs, je vous convie à lever votre verre en l'honneur de l'Université catholique, de son digne et vénéré Recteur, Mgr Hebbelynck, et de tous ceux qui la soutiennent et la patronnent avec une sympathie toujours croissante. »

Inauguration du monument Carnoy.

La cérémonie inaugurale du monument élevé à la mémoire de J.-B. Carnoy par souscription internationale, a eu lieu le 8 décembre 1901, en présence de Son Éminence le Cardinal Goossens, archevêque de Malines.

Le monument est érigé au centre de la cour d'honneur de l'ancien collège de Villers qui a reçu le nom d'Institut Carnoy.

Une stèle dressée en retrait d'un bassin elliptique en pierre, destiné à recevoir des fleurs, supporte un buste en bronze, œuvre remarquable de Jules Lagae. Une élégante colonnade terminée par deux vases ferme le fond et les côtés du bassin. Le tout est d'un style Louis XV, sobre et pur, et se marie très heureusement aux lignes du bâtiment qui l'entoure.

L'ensemble, qui surgit d'un massif verdoyant d'Aucubas du Japon, est d'un très bel effet et relève singulièrement, en l'égayant, l'aspect autrefois un peu morne de la cour quadrangulaire.

Le mauvais temps vint contrarier la cérémonie, mais sans en compromettre le succès.

A 11 1/2 h. les étudiants, très nombreux, arrivent bannières au vent; et le comité reçoit dans la salle centrale, futur musée de botanique, M. le Ministre de la Justice, M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, M. le Bourgmestre de Louvain, plusieurs représentants et sénateurs, de nombreuses notabilités civiles et militaires et les professeurs de l'Université.

A l'arrivée de Son Éminence, M. le professeur Grégoire lit un discours évoquant la carrière et les mérites de Carnoy, professeur, savant et fondateur d'école.

Puis, Son Éminence le Cardinal Archevêque, les ministres et les autorités s'étant placés en face du monument, M. le professeur Gilson, président du comité exécutif lit une courte adresse inaugurale et fait tomber le voile. Le buste apparaît aux yeux de l'assistance. Interrompu quelque temps par d'enthousiastes applaudissements et par une *Brabançonne* jouée par la fanfare des étudiants, M. Gilson reprend ensuite a parole pour remettre officiellement le monument à Mgr Hebbelynck

recteur magnifique, qui déclare l'accepter, au nom de l'Université, en prononçant les paroles relatées plus loin.

Discours prononcé par M. le professeur GRÉGOIRE.

Éminence,
Messeigneurs,
Messieurs,

Le nom et le souvenir des grands hommes qui, par l'élévation de leur enseignement, par l'influence qu'ils ont exercée sur le progrès scientifique, ont illustré l'*Alma Mater,* doivent être transmis avec respect et admiration aux générations universitaires de l'avenir. Cette pensée inspira les disciples et les amis de Carnoy lorsqu'ils formèrent le projet d'élever son buste, dans la cour même de l'Institut qu'il a fondé, au centre des laboratoires où il a passé quinze années de sa vaillante carrière. Cytologiste éminent et créateur de l'enseignement cytologique, maître sans égal et fondateur d'école, ces titres placent en effet le nom de Carnoy parmi les plus glorieux de l'Université. Il fallait donc qu'un monument, digne d'une aussi grande mémoire, en perpétuât le souvenir au sein de l'*Alma Mater*. Vous l'avez compris, Messieurs; vous avez répondu généreusement à l'appel du comité et aujourd'hui, vous attendez avec impatience de pouvoir saluer l'œuvre d'art qui reproduit, fixée dans le bronze, la virile et saisissante physionomie de Carnoy. Laissez-moi cependant avant que ne tombe le voile, vous demander quelques instants de bienveillante attention; permettez-moi de vous redire quel savant éminent, quel maître incomparable fut Carnoy.

Ce qui caractérise l'œuvre scientifique de Carnoy, ce qui en fait la belle unité, c'est que le maître fut, avant tout, un *cytologiste*. Dès son premier mémoire sur les champignons, il concentra toute son activité de chercheur sur l'observation de la cellule, sur l'étude de sa structure et de sa physiologie. Et non seulement il fut avant tout cytologiste, mais on peut dire, et ceci est un de ses plus grands titres de gloire, qu'il fut le premier à créer un enseignement et un laboratoire autonomes de cytologie. C'est en 1876 que Carnoy vint à Louvain créer cet enseignement et ce laboratoire. On était au lendemain de l'apparition des immortels travaux de Strasburger sur la division cellulaire et de O. Hertwig sur la fécondation, mémoires qui ouvrirent, pour la cyto-

logie, l'ère des glorieuses découvertes. Carnoy pressentit de suite l'importance fondamentale que ne tarderait pas à acquérir la science nouvelle. Il comprit qu'elle allait devenir la base nécessaire des sciences anatomiques et physiologiques, et le préambule obligé de tout l'enseignement biologique.

Mais pour répondre à sa haute destinée, pour servir de fondement aux études subséquentes, il fallait que la cytologie fût enseignée et étudiée d'une façon approfondie, qu'elle embrassât tous les problèmes de la structure et de la vie cellulaires. De plus, une cytologie approfondie est nécessairement une cytologie comparée. Elle doit être conduite parallèlement dans les deux règnes organiques. Ainsi compris, approfondi et comparé, le nouvel enseignement devait par cela même être détaché des branches histologiques et anatomiques, botaniques et zoologiques, auxquelles il était jusque là rattaché par fragments.

En un mot, il fallait de toute nécessité créer un enseignement autonome de biologie cellulaire et de laboratoires indépendants de recherches cytologiques. Ce programme tout nouveau et bien difficile, Carnoy commença de le réaliser en 1876. Il en donna bientôt une première et magnifique expression dans sa biologie cellulaire de 1884, cette œuvre dont Sedgwick-Minot a dit qu'elle constituait, lors de son apparition, le meilleur ouvrage qui eût été écrit sur l'organisation de la cellule.

Après ce premier ouvrage, Carnoy publia une longue série de mémoires très développés, qui le placent parmi les plus grands cytologistes.

Tout d'abord il contribua à la découverte ou à la généralisation de plusieurs phénomènes de première importance et qui sont, maintenant, acquis définitivement à la science. Il étendit à un bon nombre de nématodes la constatation de cette occurrence si régulière et si mystérieuse encore de la réduction numérique des chromosomes. Le premier, comme le rappelait récemment Hoffmann, il fit de la plaque cellulaire, chez les animaux, l'objet d'une étude approfondie; il retrouva cette formation, plus ou moins complétement développée, dans un grand nombre de cas. Le premier encore, il appliqua à l'étude microchimique de la cellule les réactions que Miescher venait de découvrir pour la nucléine et il put localiser cette substance chimique dans l'élément chromatique de Flemming. Il démontra que les globules polaires ne sont pas des noyaux expulsés, mais de véritables cellules. Le premier enfin, il décrivit, dans l'Ovocyte de l'Ascaris, les chromosomes en tétrades, cette forme qui a, depuis lors, tant exercé la sagacité des chercheurs.

Ce sont là des acquisitions définitives de la cytologie, auxquelles le

nom de Carnoy demeurera à jamais lié. Mais outre cela, parmi les nombreuses observations et les importantes conclusions synthétiques du maître qui n'ont pas encore reçu la consécration définitive, nous avons la confiance qu'une bonne partie ne tardera pas à la conquérir. Ce qui nous donne cette confiance, c'est de les voir de plus en plus appuyées par de nombreuses confirmations, parfois inattendues. Je n'en veux citer que deux exemples.

Une des plus profondes conceptions de la doctrine cytologique de Carnoy est, sans contredit, celle de l'*unité de la cellule* : unité structurale, unité physiologique. Unité structurale : toute la cellule possède la même organisation fondamentale; c'est un même réticulum général dont la plus grande portion constitue le cytoplasme, dont une zone périphérique se transforme en membrane, dont enfin une région centrale enclôt, à l'intérieur d'une seconde membrane, l'élément nucléinien et constitue ainsi le noyau. Unité physiologique : dans tous les grands phénomènes de la vie cellulaire, la multiplication des cellules, la préparation des cellules reproductrices, la fécondation, le protoplasme et le noyau sont indissolublement liés. La transmission des propriétés héréditaires, le développement ontogénique reviennent à la cellule et non pas au noyau seulement. Cette conception grandiose, Carnoy l'a établie par de nombreuses recherches. Elle a fait l'objectif constant de ses travaux.

Or des idées, sinon entièrement conformes, du moins très semblables à celles-là, pénètrent peu à peu dans la science. Les recherches de Heidenhain et de Reinke sur la lanthanine et l'édœmatiné, celles de Buscalioni sur la formation de la membrane végétale, les observations de plus en plus nombreuses de fuseaux nucléaires, non seulement dans les organismes inférieurs, mais aussi dans les embranchements plus élevés, les intéressantes conclusions de Verworn sur l'unité d'action du protoplasme et du noyau, la théorie de ce même auteur sur la fécondation, proposée, en 1894, dans des termes qui sont la reproduction presque mot pour mot de la définition que donnait de ce phénomène, en 1884, la Biologie cellulaire, tout cela, pour me limiter aux confirmations directes, montre une orientation de la science actuelle vers des idées qui ont été la base même de la cytologie de Carnoy.

Je rappellerai en outre les longues et minutieuses recherches que Carnoy, assisté de son fidèle collaborateur, le Dr Lebrun, poursuivit pendant dix ans sur l'évolution des nucléoles dans la vesicule germinative des Batraciens. Cette question présentait un intérêt de tout premier ordre. Elle touchait en effet aux controverses sur la continuité de

l'élément nucléinien à travers toute la maturation de l'œuf, et par là au terrible problème de l'hérédité. Carnoy démêla et décrivit avec précision les étonnantes transformations, les lents remaniements par où doit passer l'élément nucléinien pendant toute la durée de la maturation.

Ses conclusions heurtaient de front certaines conceptions étroites du mécanisme de l'hérédité ; elles furent accueillies d'abord avec scepticisme, mais bientôt un juge aussi autorisé qu'impartial, puisqu'il avait lui-même défendu l'opinion opposée, le professeur Fick de Leipzig, ayant pu examiner les préparations qui avaient servi de base aux descriptions de Carnoy, déclarait celles-ci entièrement conformes à la nature. Récemment encore, Bouin confirmait les vues de Carnoy sur la valeur morphologique des nucléoles dans la vésicule germinative des Batraciens.

Je devrais rappeler encore les nombreux problèmes sur lesquels Carnoy a publié d'importantes et intéressantes observations : les variations de la cinèse, les figures polaires, l'origine et l'évolution du centrosome dans la fécondation et la segmentation, l'interprétation qu'il a donnée des cinèses de maturation, et bien d'autres questions encore. Je devrais citer les mémoires importants publiés par ses élèves, sous son inspiration et sa direction, travaux dont il faut, pour une large part, lui rapporter l'honneur et dont les conclusions constituent des éléments inaliénables de la doctrine cytologique de Carnoy.

Beaucoup de ces idées et de ces travaux ont trouvé récemment de brillantes confirmations. Je voudrais m'y arrêter, mais le temps me presse et je ne pourrais que refaire, en termes moins parfaits, la belle analyse qu'en a donnée M. Gilson et que nous avons encore présente à l'esprit. Mais ce qui ajoute au mérite de tant de belles découvertes, je tiens à y insister, c'est la belle unité de synthèse à laquelle elles sont toutes ordonnées.

Je le répète donc avec confiance : dans la conception définitive que la science de l'avenir se fera de la cellule et de ses fonctions, un bon nombre d'éléments importants auront été fournis par l'œuvre de Carnoy et c'est comme l'un des plus grands cytologistes que la postérité le proclamera.

Et cependant, ce titre n'est pas le seul de Carnoy, il n'est ni le plus grand, ni le plus beau. Plus en effet que savant éminent, j'ose le dire, Carnoy a été un maître incomparable, et si le savant a droit à notre admiration, le maître, après avoir mérité la vénération et l'attachement, a droit à notre reconnaissance.

Je devrais d'abord, et je voudrais que le temps m'en fût concédé, vous parler du professeur. Je voudrais vous dire ce qui faisait le charme original, primesautier, captivant, des leçons de Carnoy.

Mais je ne veux pas abuser de votre attention et d'ailleurs, quelque grand professeur qu'ait été Carnoy, je veux signifier plus que cela, en lui donnant ce beau et glorieux nom de maître. Carnoy, en effet, n'a pas seulement enseigné et divulgué la science, il lui a conquis des adeptes enthousiastes. Il a groupé autour de lui de jeunes et ardents travailleurs. En un mot, il a été, *et ce fut l'œuvre de sa vie*, un fondateur d'école. Grande et noble destinée, mais tâche bien ardue et inaccessible aux natures communes. Il y faut apporter, pour réussir, les qualités supérieures et les généreuses vertus qui font l'apôtre, et je veux dire : un enthousiasme ardent pour un idéal élevé et bienfaisant ; ensuite, cette faculté spéciale de prosélytisme qui fait passer en d'autres âmes le feu sacré de cet enthousiasme ; enfin, cette générosité de dévouement et d'abnégation qui ne compte aucun sacrifice, n'épargne aucune fatigue pour parvenir au but rêvé.

Ces dons et ces vertus, Carnoy les possédait pour ainsi dire naturellement. Il était né apôtre. Il l'avait bien montré lorsque, avant de venir à Louvain, s'étant vu confier par son Évêque une paroisse délaissée, il était parvenu à la renouveler et transfigurer en l'espace de quatre ans.

A Louvain, il déploya ces mêmes qualités sur le nouveau terrain confié à son activité.

Son enthousiasme pour la science, il était beau à voir. Carnoy était réellement ce qu'on appelait autrefois un naturaliste. Le spectacle de la nature le ravissait. Il éprouvait, devant les plus modestes manifestations de la vie, devant la plus humble fleur, des admirations d'artiste. Mais c'était la recherche scientifique surtout qui le passionnait. Et ce n'était pas chez lui vain jeu d'esprit. Ce n'est pas lui qui aurait écrit ces désolantes paroles : « On ne demande pas à une théorie nouvelle d'être vraie, il n'y a pas de théories vraies. » Oh ! non ; le foyer où s'alimentait son ardeur au travail, c'était un désir profond, véhément de conquérir la vérité et de faire la lumière sur les fascinants mystères de la cellule.

Cette passion de progrès scientifique, cette impatience de savoir, Carnoy possédait le don rare et précieux de les communiquer à ses élèves. Dès le premier abord ceux-ci étaient séduits et conquis par l'élévation de pensée du Maître et par la grande ampleur de ses projets, par la franchise de son caractère, par le désintéressement de ses intentions, par

sa confiance inébranlable dans le succès. Peu à peu, dans l'intimité du laboratoire, dans le côte à côte continuel et familier avec le Maître, l'élève subissait la bienfaisante contagion de son enthousiasme, convaincu, sincère, irrésistible. La noble ambition s'éveillait en lui d'être associé à son œuvre, et de découvrir peut-être lui aussi, quelque parcelle de vérité.

Mais hélas! les débuts d'une formation scientifique sont pénibles. Un travail acharné se voit parfois refuser longtemps la récompense du succès. La lassitude et le découragement sont prompts. Il faut que l'élève en puisse surmonter la tentation. Et à cela aussi doit aller l'œuvre du Maître. Carnoy y arrivait par un moyen infaillible, en s'attachant ses élèves. Il montrait devant les menues découvertes des débutants une joie si sincère, il constatait avec tant de plaisir leurs progrès et leurs premiers succès, et surtout, il faisait preuve d'un si complet dévouement et d'une si paternelle sollicitude pour leur formation qu'il éveillait en eux un sentiment plus délicat que celui d'un froid respect, celui d'un profond et sincère attachement. Ce sentiment était la sauvegarde du courage. Les élèves trouvaient dans l'approbation du maître une récompense suffisante à leur dur labeur, en même temps qu'un stimulant à triompher de la torpeur et du découragement.

D'ailleurs la façon même dont il dirigeait les recherches de ses disciples, captivait ceux-ci et les entrainait. A une faculté déconcertante d'assimilation qui lui permettait de se maintenir constamment maitre d'une information complète, précise, solide, sur tous les problèmes de la Biologie générale, Carnoy joignait une claire vision des rapports réciproques entre les différents problèmes, le discernement des questions capitales, des questions maitresses, enfin la perception nette des points fondamentaux d'où dépend leur solution, de ces observations et de ces expériences que Newton appelait *experimentum crucis* et d'où dépend le sort des théories.

Aussi, c'était devant ces points décisifs, devant ces nœuds vitaux des problèmes à élucider que, dès l'abord, Carnoy plaçait l'élève. Il le conduisait alors droit au but, en évitant de l'embarrasser et de le perdre aux broussailles qui bordent la route. L'élève, voyant nettement le but à atteindre, était conquis; comprenant l'intérêt de ses recherches, il s'y passionnait.

Ces moyens, attachants et délicats, Carnoy en renforçait d'ailleurs l'efficacité par une certaine façon d'exciter au travail, de secouer la torpeur, de vaincre les hésitations, à laquelle nul ne résistait.

C'est par ces moyens que, à travers les tatonnements et les échecs du début, Carnoy conduisait ses élèves jusqu'aux austères jouissances du travail scientifique ; c'est ainsi qu'il arrivait à faire des enthousiastes de la science, et qu'il préparait la création de son École de Cytologie.

Mais quel désintéressement, quel esprit de sacrifice ne requiert pas une œuvre aussi grande que celle de la fondation d'une école. La direction des élèves! mais c'est une abnégation de tous les instants qu'elle exige. Former des jeunes gens à la recherche scientifique ; développer en eux le sens délicat de l'observation, en même temps que la finesse pénétrante de l'esprit critique ; leur ouvrir peu à peu les larges horizons qui les fascinent ; les soutenir, les défendre contre les suggestions décourageantes de l'insuccès, tout cela demande une communication incessante et familière de l'élève avec le maître, tout cela réclame de ce dernier une continuelle dépense de soi.

Carnoy n'y manquait pas. Il consacrait à ses élèves la plus grande partie de son temps, d'un temps précieux qu'il aurait pu employer à des observations personnelles. Et non content de cela, il leur abandonnait souvent ses propres inspirations, ses idées fécondes, leur laissant le soin de parcourir les voies qu'il avait ouvertes, jetant généreusement la semence sans garder pour lui la moisson.

Mais la direction des élèves n'était pas le seul souci de Carnoy.

Pour que son œuvre en effet fut durable et vivace, pour qu'elle répondit à l'ampleur de l'idéal qu'il s'était proposé, il fallait fonder un Institut où fussent groupées, dans une communauté d'assistance mutuelle, les diverses branches cytologiques ; il fallait de plus, en créant une Revue, donner à son école un organe qui en portât au loin les travaux et les découvertes.

Dans cette double entreprise, Carnoy fut assisté certes par de fidèles amis, mais il serait trop long de rappeler ici tous les sacrifices personnels qu'elle a coûtés au Maître, sacrifice de son temps, de sa fortune, de sa tranquillité, de son repos.

En vérité on peut dire que toute la vie de Carnoy à Louvain, n'a été qu'un perpétuel et incessant dévouement à ses élèves, à la science, à l'Université catholique. Devant les nombreuses difficultés qui ont surgi sur son chemin, un autre que lui aurait reculé. Carnoy ne reculait pas. Prêtre exemplaire, pénétré d'un sentiment profondément chrétien du devoir et de la responsabilité, il puisait dans des considérations supérieures aux calculs humains l'énergie de son dévouement, la vaillance de sa dévorante activité, la récompense de ses labeurs et de ses peines.

Mais hélas! on n'abuse pas impunément de ses forces! Cette activité sans trève ni repos, jointe à une incessante préoccupation, minaient lentement sa santé autrefois si robuste; elles le conduisirent au tombeau, dans le plein épanouissement de ses facultés.

La suprême tristesse de cette mort prématurée, là-bas, loin des siens, loin de ses amis, loin de cette sœur aimée qui avait été la compagne inséparable de sa vie de dévouement et qui s'était si généreusement associée à tous ses sacrifices, la suprême tristesse de cette mort, dis-je, ce fut qu'elle nous ravit notre maître vénéré à l'heure même où son œuvre personnelle allait pouvoir se développer dans toute son ampleur. Il venait d'obtenir de la sollicitude éclairée que l'Episcopat de Belgique ne cesse de témoigner pour le progrès scientifique de l'Université catholique, sollicitude dont votre auguste présence à cette fête, Eminence, nous est un nouveau et bien précieux gage, il venait, dis-je, d'obtenir des collaborateurs sur lesquels il aurait pu se décharger du soin d'une partie de son enseignement et de ses laboratoires. Il allait se consacrer désormais à l'achèvement de sa Biologie cellulaire et parfaire cet ouvrage qui devait demeurer comme la puissante et originale synthèse de toute sa carrière cytologique. La ruine de ces espérances ce fut là vraiment la suprême tristesse de cette mort trop tôt venue. Mais ce qui lui donne un caractère spécial de grandeur, c'est qu'elle fut amenée, on peut le dire, par un excès de travail et de dévouement. Carnoy est mort en victime du devoir.

En vérité, il fut un maitre incomparable.

Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

Je vous ai dit, bien imparfaitement, quel savant et quel maitre fut Carnoy. Ces titres de gloire qui sont aussi des droits à la reconnaissance, le monument que nous inaugurons aujourd'hui est destiné à les rappeler aux enfants de l'*Alma Mater*. Mais qu'il me soit permis de le dire en terminant, une pensée plus intime se mêlait dans notre âme, au désir de glorifier notre Maître. Il nous a semblé bon et utile, bien que le souvenir de Carnoy ne soit pas de ceux qu'efface le temps, de le raviver constamment dans l'esprit de ceux qui continuent son œuvre. En élevant son image dans le cadre discret et recueilli de cet Institut, nous avons voulu créer une sorte de présence permanente du Maître disparu. Il nous a semblé qu'en travaillant ainsi, comme autrefois, sous son regard sérieux et bienveillant, nous serions plus assurés

de maintenir son enseignement et son œuvre dans la grande tradition qu'il a inaugurée, nous demeurerions plus constamment pénétrés des hautes préoccupations scientifiques qui ont dominé sa vie, nous nous rappellerions enfin que comme lui, nous devons nous aussi, nous dévouer sans réserve à nos élèves, à la science, à l'Université catholique.

Discours prononcé par M. le professeur GILSON.

ÉMINENCE,
MESSEIGNEURS,
MESSIEURS,

Rendre un hommage éclatant à la mémoire d'un savant illustre! Telle est ici notre commune pensée, et pour perpétuer cet hommage nous lui élevons ce monument destiné à faire connaître son nom et ses traits à ceux qui, dans les temps à venir, franchiront le seuil de cet institut, centre de son œuvre et théâtre de son labeur scientifique.

Mais était-il besoin d'un tel effort?

N'est-ce pas l'œuvre du savant qui est vraiment son auréole, et ne suffit-il pas à sa gloire qu'il soit connu et apprécié de ceux qui cultivent les mêmes branches des connaissances humaines? Pourquoi donc l'antique Université de Louvain, mère de tant de noms illustres, juge-t-elle à propos, pour la première fois, d'élever dans son enceinte l'image d'un fils qu'elle a perdu et de le présenter comme modèle aux générations à venir?

C'est que Carnoy fut plus et autre chose qu'un naturaliste de génie et qu'un savant professeur.

Il fut un novateur, un fondateur et un apôtre.

Celui là est vraiment grand dans la Science, comme aussi dans l'enseignement, qui ouvre une voie nouvelle, découvre une méthode, institue un système, et entraîne à sa suite une armée de disciples.

J'ai dit ailleurs les grandes choses accommplies par Carnoy pendant sa carrière, hélas trop courte, l'idée géniale qu'il a eue de faire de l'étude de la cellule le fondement de toute la biologie, l'influence qu'il a exercée sur la science et sur l'enseignement scientifique de son temps, et une voix éloquente vient d'évoquer devant vous ces souvenirs glorieux.

C'est le caractère de grandeur et d'originalité de cette carrière et de

toute cette personnalité qui est la raison de cet hommage inusité. Nul ne s'étonnera donc du sympathique écho que l'appel de ses élèves a rencontré parmi les savants de toute opinion et de toute nationalité. Mais sa renommée s'est étendue bien au delà du cercle étroit des spécialistes. Ses admirateurs se sont joints en foule à ses amis, à ses collègues, à ses anciens élèves.

Vous même, Eminence, en accordant à la mémoire du maître un suprême hommage, vous avez voulu donner aux disciples le plus paternel et le plus puissant des encouragements. Daignez recevoir l'expression respectueuse de la vive et filiale reconnaissance de toute l'école de Carnoy. Et vous, Messieurs : Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Monsieur le Ministre de la Justice, Monsieur le Bourgmestre de Louvain, Messieurs les représentants de l'autorité civile et militaire, vous aussi nous vous remercions du fond du cœur d'avoir bien voulu rehausser de votre présence le triomphe posthume de notre cher maître.

La signification de ce monument et de cette manifestation est double :

C'est d'abord un juste tribut d'hommage à celui qui a si bien mérité de la science et de l'Université.

C'est ensuite, et surtout, la consécration officielle de l'œuvre de sa vie. Car, pour son école et pour l'Université, cette solennité est une promesse publique de continuer et de compléter son œuvre et de lui conserver le caractère qu'il lui a donné lui-même : celui d'une entreprise d'avancement scientifique.

Une Université doit être un centre de recherches, une source de connaissance nouvelle. Elle ne peut faillir à cette partie de sa mission sans se condamner à la stérilité, à la décadence.

Telle fut l'idée dominante de la carrière de Carnoy, et toute son énergie a tendu à la création d'un foyer de recherches biologiques basées sur la connaissance de la cellule.

Chacune des branches de la biologie doit être un centre de recherches. Mais ces centres ne peuvent s'isoler les uns des autres. Sachant que de nos jours rien de grand ne se fait que par l'association, Carnoy a voulu que les chefs des divers départements, formés à sa méthode et éduqués par lui-même, unissent leurs efforts pour le travail et pour l'enseignement, et que, sans rien abandonner de leur personnalité ni de leur liberté de pensée, ils formassent une association, une famille scientifique : l'École de Biologie.

Aujourd'hui l'Institut Carnoy réunit déjà les principales branches de la biologie. Certaines d'entre elles y ont leur centre. Les autres y trouvent

un pied-à-terre cytologique obligé, car toutes doivent rester en contact étroit avec celle qui est leur base commune : la cytologie, et c'est à celle-ci que l'Institut est spécialement consacré.

Honneur à celui qui a conçu et qui a su réaliser un tel projet !

Merci à ceux qui l'ont assisté : il leur revient une part de sa gloire.

Mais à nous, ses élèves, humbles instruments dans sa main puissante, combien terrible est l'héritage qui nous échoit ! Compléter et continuer son œuvre !

Il faut la compléter, car cette œuvre si brillamment commencée n'est point finie : l'ensemble n'est point parfait, les installations ne sont que partielles, et, pour réaliser le programme d'enseignement rêvé, bien des réformes demeurent à accomplir.

Et puis, il faut continuer les traditions de dur labeur et d'intrépidité du maître ! Il faut pousser avec une activité toujours croissante la recherche dans tous les groupes, et, dans la formation des pionniers de la science, il faut continuer, à l'exemple de Carnoy, à mener les jeunes recrues droit aux avant-postes et à les mettre directement aux prises avec la nature. Épreuve terrible et décisive qui distingue le savant vivant pour la Science de l'utilitaire déguisé qui cherche à vivre de la Science. Mais que de sacrifices ce système impose aux maîtres, et combien notre tâche est écrasante !

Quelque faibles que soient nos forces, nous promettons de les consacrer à ce but noble et fécond, et, pleins de confiance dans l'assistance éclairée de nos chefs, nous en prenons l'engagement public au pied de ce monument, expression de notre admiration et de notre profonde gratitude.

Il convenait que le souvenir d'un grand savant et d'un maître accompli fut transmis à la postérité par le génie d'un grand artiste. En acceptant d'exécuter ce buste sur des documents bien imparfaits, M. Jules Lagae, dont tous ici nous connaissons les œuvres d'une inspiration si puissante, si sérieuse et si noble, a fait preuve, lui aussi, d'un dévouement auquel nous aimons à rendre hommage. Bien que le succès soit la récompense de l'artiste, il a droit à nos remercîements les plus sincères et les plus émus.

Grâce à son admirable talent nous voyons revivre les traits de ce savant, de cet enthousiaste de la science, de ce maître vénéré !

Monseigneur le Recteur,

J'ai l'honneur de remettre ce monument à l'Université dont vous êtes le chef.

Suivant le vœu de ceux qui l'ont élevé, je viens d'en définir la signification : c'est pour le redire une fois encore, un hommage d'admiration et de reconnaissance, c'est aussi le sceau d'une promesse.

J'éprouve à vous le confier une joie d'autant plus grande que vous fûtes toujours un fidèle ami de Carnoy et son chaleureux admirateur.

Réponse de Monseigneur le RECTEUR.

Monsieur le Président,

Sous les auspices et avec l'autorisation de Son Eminence le Cardinal Archevêque, chef de l'Episcopat, j'accepte d'un cœur ému et reconnaissant le don offert à l'Université catholique par le Comité du monument Carnoy.

Echo fidèle de la solidarité qui unit entre eux les dépositaires des traditions scientifiques du Maître, votre discours nous donne la garantie que l'œuvre de l'illustre biologiste ne disparaîtra pas avec lui.

Elle saura résister au temps comme le bronze et la pierre du monument que nous venons d'inaugurer et qui demeurera comme un hommage permanent rendu au culte de la science, à l'amour du travail, à l'esprit de sacrifice et de dévouement.

DISCOURS

prononcé en la salle des Promotions de l'Université catholique de Louvain, le 15 octobre 1901, jour de l'ouverture des cours, après la messe du St-Esprit, par Mgr HEBBELYNCK, Prélat de la Maison de S. S., Recteur magnifique de l'Université.

Messieurs les Professeurs,
Messieurs les Étudiants,

Qui d'entre nous n'a médité, à ses heures de recueillement, la sévère sentence du livre l'Imitation : « *Valde cito erit tecum hic factum;* c'en sera fait de vous bien vite ici-bas (1) » ? Qui d'entre nous, l'appliquant à son passé, n'a dû en reconnaître la profonde vérité ? L'enfance, inconsciente d'elle-même, compte à peine dans nos souvenirs ; l'adolescence s'évanouit en fascinations éphémères ; l'âge mûr s'absorbe dans la poursuite d'un idéal rarement atteint ; les jours succèdent aux jours avec une rapidité toujours croissante et bientôt l'homme arrive à ce versant de la vie qui descend vers la tombe.

Hélas ! Messieurs, dans ce cours de la vie, il se présente des circonstances douloureuses où les paroles du pieux ascète nous arrivent, non plus seulement comme un prudent avertissement, mais comme une lugubre prédiction. Ces circonstances nous venons de les traverser et les pénibles événements qui ont marqué la période des vacances justifieront à vos yeux l'austère début de ce discours.

Vous comprendrez l'émotion que j'éprouve au moment de vous rappeler la catastrophe qui est venue briser la brillante carrière de notre regretté collègue M. Albert Nyssens. Il semble, qu'après un tel effondrement, le silence et la prière seraient seuls de convenance et que, pour payer un juste tribut à la mémoire du cher défunt, il suffirait d'évoquer le souvenir de ses imposantes funérailles. Ce jour-là, il est vrai, il n'y eut ni discours, ni démonstrations pompeuses ; mais profondément impressionnant était le grave recueillement de toute cette assistance

(1) Imitation III, 1.

qui débordait des parvis du temple jusque sur la place publique, tandis que, au fond du sanctuaire, s'immolait sur l'autel l'hostie du salut; plus éloquent que tous les discours était l'hommage rendu au grand serviteur de la science et de la patrie, par ces hommes d'État, ces savants, ces sommités de tout ordre, ces anciens collègues, amis et disciples, qui, s'associant à l'immense deuil de la famille, défilèrent autour du funèbre catafalque pendant toute la durée de la cérémonie religieuse.

Ce jour-là, l'ancien lutteur politique ne connut plus d'adversaires; dans le pays tout entier, il n'y eut qu'une voix pour rendre justice à la noblesse de son caractère, à la droiture de ses intentions, à la supériorité de son intelligence, à cet ensemble de qualités transcendantes qui lui assignèrent une place marquante dans l'enseignement et un rôle exceptionnel dans la gestion des affaires publiques.

Qu'ajouter, Messieurs, à ces témoignages unanimes et désintéressés¿

Et toutefois, je faillirais à mon devoir, si je ne consacrais une page de ce rapport au souvenir des grands services rendus à l'Université par Albert Nyssens, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, ancien membre de la Chambre des Représentants, ancien ministre de l'Industrie et du Travail. Je m'y sens d'autant plus obligé que diverses circonstances m'ont empêché de prononcer sur sa tombe le discours prescrit par les usages académiques.

Chez le professeur Nyssens, la clarté dans l'enseignement allait de pair avec la profondeur des vues et l'étendue des connaissances.

Dans l'exposé des questions, on eût dit qu'il marchait toujours à la lumière de l'évidence; il avait un art consommé de grouper et de classer les dispositions législatives les plus complexes, d'en dégager pour les mettre en relief, les lois primordiales qui les commandaient. La sécheresse de la lettre lui répugnait; à chaque précepte il voulait joindre l'explication et l'exemple. Pour que le droit vivant qu'il enseignait, parût encore plus animé, il aimait à le faire apparaître dans le cadre des applications pratiques et journalières.

Son cours ne lui semblait qu'une partie de sa tâche. Ne devait-il pas se préparer des continuateurs? N'avait-il pas à travailler au progrès de la science?

Il a formé des disciples qui sont devenus aujourd'hui des maîtres. Lorsque les devoirs politiques l'appelèrent à Bruxelles, il avait conçu le projet d'un cours pratique où les plus vaillants de ses élèves seraient venus, sous sa direction, se livrer à des études personnelles. Déjà il en avait commencé la réalisation, en réunissant à certains jours, dans sa bibliothèque privée, quelques jeunes gens d'élite.

Dans le vaste domaine du droit, le droit commercial moderne, avec ses évolutions progressives et hardies, le séduisait particulièrement. Il cherchait à y concilier une impeccable rigueur juridique avec le développement des concepts nouveaux appropriés aux besoins de notre époque. Il fut un des principaux organisateurs des congrès internationaux de droit commercial qui se tinrent à Anvers (1885) et à Bruxelles (1888) et qui avaient pour objet de jeter les bases d'une grande unification législative.

Dès les premiers jours de son professorat, Nyssens s'était occupé spécialement des sociétés commerciales et en avait fait son domaine scientifique. En 1884, il publia un *Avant-projet de loi sur les Sociétés commerciales*, pour le Grand-Duché de Luxembourg. Il reprit et dirigea, d'abord seul, puis avec l'aide de M. Corbiau, son ancien élève devenu son fidèle collaborateur, la *Revue pratique des Sociétés commerciales ;* avec le même concours, il commença la publication d'un savant ouvrage sur la législation belge relatives aux *Sociétés commerciales.*

Un de nos maîtres de la Faculté de Droit se chargera, Messieurs, de vous exposer en détail les travaux littéraires et scientifiques de son ancien collègue. Je ne puis cependant passer sous silence une œuvre où Albert Nyssens mit une bonne part de lui-même et qui marque bien la trempe de son esprit si délicat et si primesautier ; c'est la vie d'Eudore Pirmez qu'il publia en 1893.

Dans tous ses écrits, on retrouve, sous une plume fine et alerte, les mêmes qualités saillantes, la lucidité et l'ordre, un sens profond de l'équité, une saisissante intelligence des nécessités de la vie pratique contemporaine.

Les qualités brillantes qu'il avait révélées au cours de son enseignement et de sa carrière politique le désignèrent au choix du Roi, lors de la création du Ministère du Travail. M. Nyssens, dans l'accomplissement de sa délicate mission, parvint à se concilier à la fois les sympathies des populations ouvrières et la confiance des classes élevées. Il serait malaisé de définir ce qui contribua de plus à cet heureux résultat : ou la prompte clairvoyance et la souplesse naturelle de son esprit ou le soin minutieux qu'il apportait à l'étude de toutes les questions.

Le jour de son arrivée au pouvoir, il avait déclaré que le Ministre du Travail serait, avant tout, un travailleur. L'œuvre considérable qu'il réalisa, en moins de quatre années, attestera devant l'histoire combien il fut fidèle à sa devise ; trop fidèle, hélas ! car ce travailleur devait, peu après, mourir victime du travail.

Dès le lendemain de son départ du Ministère, il vint reprendre son enseignement à l'Université catholique et il continua à mener de front le professorat, la politique et la direction d'affaires industrielles et financières. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait présumé de ses forces.

Déjà, à l'âge de vingt-deux ans, l'extrême délicatesse de sa constitution, avait failli arrêter dans sa carrière ce précoce travailleur. Le surmenage auquel il se livra pendant son passage au Ministère; la violence qu'il dut se faire pour renoncer de sang froid, par l'abandon de ce poste élevé, à tout un programme économique et social, consciencieusement élaboré pendant ses longues veillées et déjà en pleine voie de réalisation; les lourdes et multiples charges qu'il assuma ensuite, au moment où le besoin du repos s'imposait déjà impérieusement; toutes ces circonstances réunies devaient porter un coup funeste à cette ardente mais frêle nature. Les forces morales en furent atteintes, non moins que les forces physiques.

Cette intelligence. si prompte, si endurante au travail, ne supportait plus l'effort; cette volonté si nette, si ferme, si réfléchie, était sujette au trouble et aux angoisses. Pendant une année, il est vrai, la redoutable maladie dont souffrait notre collègue, parut abandonner sa proie; mais, elle le guettait en secret et elle reprit bientôt l'offensive avec un surcroît de violence.

Je ne me sens pas de force, Messieurs, à vous décrire la dernière phase de cette lutte terrible entre l'homme de conviction et de caractère qu'était Albert Nyssens et l'infortuné qu'agitait un mal mystérieux et implacable.

Une seule parole me vient sur les lèvres, c'est la sentence des Livres saints, dont tout croyant doit se souvenir dans les grandes épreuves de la vie et que l'âme virilement chrétienne de notre cher défunt n'hésitait pas à ratifier, dans ses moments de calme et de sérénité : « *Dominus dedit, Dominus abstulit, sicut Domino placuit, ita factum est. Sit nomen Domini benedictum.* Le Seigneur a tout donné, Il a tout enlevé, il n'est arrivé que ce qui Lui a plu. Que le nom du Seigneur soit béni (1). »

S'il est un privilège dont l'homme paraisse en droit de s'énorgueillir, c'est bien celui de l'intelligence et de la science. A l'encontre des prérogatives de l'hérédité et de la fortune, il nous est essentiellement per-

(1) Job, I, 21.

sonnel; moins éphémère, moins sujet aux abus dégradants que les qualités physiques et les charmes du corps, il constitue notre vraie supériorité et nous rapproche de la Vérité increéée, dont il est le plus noble reflet. Possédé à un degré transcendant, il est toujours le fruit du travail et souvent la récompense de la vertu.

Et cependant, si élevés que soient les dons de l'esprit, si légitime que soit notre ambition de les développer en nous pour servir la vérité et la justice, nous serons toujours forcés de le reconnaître avec le grand Apôtre, aucune pensée n'est en nous dont nous puissions nous glorifier comme venant de nous seuls : « *Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis* (1).

Il faudrait, Messieurs, l'éloquence d'un Bossuet pour mettre en pleine lumière la « grande et terrible leçon » qui se dégage des événements dont nous venons d'évoquer le souvenir. Qu'elle nous préserve à jamais des énivrements de l'orgueil dans nos succès scientifiques : « *ne magnitudo revelationum extollat me* » (2).

Nous avons la confiance que cette leçon n'aura pas été stérile pour notre cher défunt lui-même. Si Dieu a exigé de lui le sacrifice des nobles et brillantes facultés qu'en homme de devoir, il avait constamment mises au service de la religion, de la science et de la patrie, ce ne sera pas, nous en avons le ferme espoir, sans un secret dessein de Sa miséricordieuse bonté.

L'année académique qui se terminait si douloureusement avait été attristée par un premier deuil. Au mois de novembre, un des plus anciens professeurs de la Faculté de Théologie, Mgr Haine, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la métropole de Malines, s'endormit pieusement dans le Seigneur.

Nommé professeur au lendemain de la soutenance de ses thèses doctorales, il occupa la chaire de Théologie morale à la *Schola minor*, jusqu'à l'année 1877. Son enseignement, hautement apprécié, a été le noyau de ses *Theologiæ moralis elementa*.

Cet ouvrage, accueilli dans le clergé avec une faveur marquée, a été honoré d'un bref élogieux du Souverain Pontife. Quand la suppression de la *Schola minor* amena sa retraite, Mgr Haine, partageant son temps entre l'étude et la prière, travailla jusqu'à la fin de sa vie à perfectionner son œuvre.

(1) S. Paul, 2 Cor. III, 5.
(2) S. Paul, 2 Cor. XII, 1.

Il venait d'en publier la 4e édition, quand il plut à Dieu de rappeler à Lui son bon et fidèle serviteur.

Messieurs, au moment où l'année académique touchait à son déclin, j'aimais à penser que, dans ce discours inaugural, je n'aurais pas à m'étendre davantage sur nos deuils universitaires. Il a plu à la divine Providence de donner à ces espérances un douloureux démenti. Le message m'annonçant le décès inopiné de M. Nyssens fut suivi de près d'une autre lugubre nouvelle : celle de la mort subite d'un de nos chefs les plus vénérés, Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Liége.

Le jour de ses funérailles, une voix autorisée a retracé la féconde carrière de Monseigneur Doutreloux et une notice sera consacrée à sa pieuse mémoire, dans l'Annuaire de l'Université. Mais rien ne saurait égaler l'hommage rendu au bien aimé pasteur par ces chères ouailles, les jours qui suivirent l'annonce de son décès. La ville de Liége fut alors témoin d'un spectacle inoubliable. Pendant de longues heures, on vit la foule innombrable des fidèles affluer au palais épiscopal, pour vénérer la dépouille mortelle du grand évêque et l'entourer de ces extraordinaires démonstrations de piété et de respect dont on ne retrouve le récit que dans la vie des saints.

Cet infatigable promoteur des institutions religieuses était un des plus fermes soutiens de l'œuvre par excellence des catholiques belges, de l'Université de Louvain. Monseigneur de Liége ne reculait devant aucun sacrifice dès qu'il s'agissait des vrais intérêts scientifiques de notre enseignement supérieur. Nous avons eu l'occasion de le rappeler dans une autre circonstance, c'est par son intermédiaire que nous est arrivé le premier don important destiné à la création d'un de nos nouveaux instituts et son exemple détermina l'adhésion de plusieurs autres bienfaiteurs insignes dont les noms vous sont connus.

Quelques semaines avant de mourir, Sa Grandeur avait tenu à nous donner une nouvelle preuve de l'importance qu'Elle attachait au progrès de nos institutions. Elle accepta avec empressement de se rendre à Louvain en réponse à l'invitation que j'avais eu l'honneur d'adresser aux membres du corps épiscopal de Belgique. Visiblement fatigué par les travaux des jours précédents, accablé déjà par la maladie qui allait bientôt nous l'enlever, Mgr Doutreloux visita pendant trois heures consécutives le collège Juste-Lipse et l'École de Pharmacie récemment agrandis et restaurés, l'Institut électromécanique et l'Institut de Bactériologie, s'informant avec intérêt des moindres détails et s'unissant

à ses vénérés collègues pour prodiguer aux chefs des divers établissements ses encouragements et ses félicitations.

Ce fut la dernière fois que nous eûmes le bonheur de nous entretenir avec Sa Grandeur. Toujours nous garderons le souvenir des paroles d'affectueuse et paternelle bienveillance qu'Elle daigna nous adresser au moment de nous quitter. Elles nous donnent l'assurance, qu'en perdant un protecteur sur la terre, l'Université aura gagné, en échange, un puissant intercesseur dans le Ciel.

Le Saint Père, par un nouveau témoignage de Sa prédilection pour la Belgique, s'est empressé d'abréger le deuil de l'antique cité de Saint-Lambert. Il y a peu de jours, nous arrivait l'heureuse nouvelle de la nomination de Mgr Rutten au siège épiscopal de Liége.

Voué, dès le début de sa carrière sacerdotale, à la cause de l'enseignement libre, le vénéré prélat nous a exprimé sa « ferme volonté de contribuer de toutes ses forces à la prospérité de l'Université de Louvain qu'il considère, avec tous les catholiques éclairés, comme la plus importante de nos institutions. » Je suis heureux de saisir cette circonstance pour remercier Sa Grandeur de ce témoignage de haute bienveillance et lui renouveler les hommages de respect et de filiale soumission que j'ai eu l'honneur de lui adresser au nom de l'Université.

Messieurs, si de grands deuils sont venus assombrir la période des vacances, l'année académique a été marquée néanmoins par plusieurs événements heureux qui sont, certes, de nature à soutenir nos courages.

Je viens de rappeler la visite officieuse dont la seconde fois, depuis peu de temps, NN. SS. les Évêques ont honoré notre *Alma Mater*. En venant se rendre compte par eux-mêmes des perfectionnements apportés à nos installations, nos augustes chefs nous ont prouvé qu'ils n'entendent nous laisser devancer par aucun progrès scientifique et qu'ils ont à cœur de réaliser le vœu exprimé naguère par le Souverain Pontife Léon XIII : « Je veux que l'Université de Louvain soit grande et forte ; je veux qu'elle soit la première. »

Ces paroles, que Sa Sainteté adressa aux pèlerins belges venus à Rome pour la clôture de l'année Sainte, le Représentant du S. Siège en Belgique a voulu leur donner une consécration solennelle en nous autorisant à lui faire une réception officielle le jour de la réunion de nos anciens étudiants. Une notice de l'*Annuaire* perpétuera le souvenir de cette imposante manifestation. Mais il m'appartient de remercier ici tout spécialement le Nonce Apostolique et de l'honneur qu'il a daigné

nous faire et du discours si hautement significatif qu'il nous a adressé en cette circonstance.

Les amis et les protecteurs de l'*Alma Mater* trouveront dans les graves paroles de Son Excellence un puissant encouragement ; à tous elles rappelleront que pour être à l'avenir, comme dans le passé, « la source prodigieuse de l'admirable vie catholique en Belgique » (1) l'Université de Louvain doit pouvoir compter à la fois sur leur concours matériel et leur appui moral.

L'un et l'autre nous ont été acquis cette année : témoin le nombre croissant d'étudiants, témoin les nouveaux perfectionnements que de généreuses interventions nous ont permis d'apporter à notre outillage scientifique. En mettant la dernière main à l'organisation de notre Institut électromécanique, en vue de sa prochaine inauguration solennelle, il nous a fallu, toutefois, escompter l'avenir et force nous est de réitérer aujourd'hui l'appel que nous adressions l'an dernier à nos dévoués coopérateurs. La solide réputation dont jouit déjà notre institution récente sera pour eux une récompense et un stimulant.

Un précieux exemple vient d'être donné par une noble famille de Bruxelles. Pour honorer la mémoire de leur vénéré père, une des personnalités qui illustrèrent, dès le début, notre Faculté de Médecine, le baron et la baronne Craninx nous ont fait don d'une somme importante destinée à l'enseignement de l'anatomie. Elle nous mettra à même d'organiser définitivement un musée scientifique, où se complètera le travail commencé par l'élève dans la salle de dissection. NN. SS. les Évêques, dans leur réunion du mois de juillet, ont décidé de donner au nouveau musée le nom du Dr Craninx et de consacrer le souvenir de la fondation par une plaque commémorative.

C'est ici le moment, Messieurs, de vous communiquer les diverses résolutions prises par le corps épiscopal dans le courant de l'année dernière.

M. l'abbé Van Roey, licencié en Théologie, a été nommé chargé de cours et suppléera M. Dignant pour les leçons de Théologie morale à la *Schola minor*. Les cours délaissés par le regretté M. Nyssens, ont été répartis entre M. Poullet, pour les Éléments de la procédure pénale, et M. Corbiau pour les Éléments du droit commercial. M. Alfred Nerincx, docteur en droit, docteur en sciences politiques et sociales, qui, depuis

(1) Paroles de S. Exc. le Nonce Apostolique

deux ans, donne avec un succès marqué l'enseignement du Droit public, comme suppléant de M. Van den Heuvel, ministre de la justice, a été promu au rang de professeur extraordinaire. Le même titre a été accordé à M. l'abbé Van Battel, président du collège Juste-Lipse et assesseur du vice-recteur. Il fera le cours de Géographie destiné aux élèves du doctorat en Philosophie (section historique).

M. le professeur Pasquier a demandé, pour des motifs de santé, à être déchargé du cours d'Astronomie qu'il donnait aux Écoles spéciales et au doctorat en sciences mathématiques. M. Goedseels, administrateur-inspecteur de l'Observatoire royal de Bruxelles a bien voulu accepter de donner cet enseignement de même que celui de la Géodésie. A raison de la haute position qu'il occupe et de sa longue carrière scientifique, NN. SS. les Évêques l'ont admis au rang de professeur ordinaire.

Quelques promotions ont été accordées, dans diverses Facultés. MM. Gillon et Kaisin, chargés de cours, ont reçu le titre de professeur agrégé. MM. Daubresse, Frateur et Pieraerts, professeurs agrégés, ont été nommés professeurs extraordinaires. MM. Braet, Corbiau, Hachez, Janssens et Remy, ont été promus à l'ordinariat.

Depuis plus d'une année, la Commission de l'Institut Agronomique s'est occupée de la revision de son programme d'études. Après de longs échanges de vues, elle s'est unanimement ralliée à un projet qui a reçu la sanction de NN. SS. les Évêques. Je tiens à rendre hommage au zèle éclairé et au désintéressement avec lesquels mes dévoués collaborateurs se sont acquittés de cette tâche difficile, et j'y vois un gage assuré de la prospérité de notre École. Le nouveau programme, qui entrera en vigueur dès cette année, favorise les études spéciales, principalement à partir de la troisième année, et comprend quatre sections distinctes, à partir de la quatrième : la section des sciences chimiques agricoles, déjà en partie organisée depuis deux ans ; la section forestière ; la section d'agronomie et d'enseignement et la section coloniale.

Nous avons constaté, Messieurs, avec une vive satisfaction, qu'à l'accroissement de notre population universitaire et de notre corps académique correspond un redoublement d'activité scientifique au sein de notre Université.

L'an dernier, je vous avais instamment engagé à multiplier les cercles d'études. Ces sortes de conférences dont les comptes rendus figurent dans les Annuaires, tout en développant dans nos jeunes gens l'esprit d'initiative, contribuent pour une large part à faire notre réputation

à l'étranger. Notre appel a été entendu, et, cette année, plus encore que par le passé, une somme considérable de travail surérogatoire a été fournie par les maîtres et les élèves; de nouvelles conférences ont été fondées, d'autres ont pris une plus grande extension.

Votre activité s'affirmait en même temps, Messieurs les Professeurs, par de nombreuses publications. Vous en trouverez la nomenclature dans le supplément de notre bibliographie académique édité par les soins de M. le professeur Brants (1).

« Nous ne ferons, écrit notre dévoué collègue, aucune réflexion au sujet de ce supplément. Les faits ont leur suffisante éloquence. Trois prix quinquennaux ou décennaux : de Harlez, L. Henry, Van Gehuchten; — plusieurs revues nouvelles, dues à l'initiative de membres du corps universitaire en de domaines bien différents : le Névraxe; la Revue d'histoire ecclésiastique; le Bulletin de jurisprudence notariale, etc.; — tout cela n'a pas besoin de commentaires (2). »

J'ajouterai que les travaux énumérés dans ce volume de soixante-dix pages, appartiennent pour la plupart aux deux dernières années.

Ce n'est pas seulement par leurs écrits, mais aussi par leurs initiatives et leurs fécondes recherches que nos maîtres se signalent à l'attention du pays et de l'étranger. Vous avez compris, Messieurs, que je veux parler de l'importante découverte dont l'honneur revient, en tout premier lieu, à notre modeste mais très méritant collègue M. André Dumont. Tous vous avez connaissance de cet événement, mais il est de mon devoir d'en fixer la portée dans ce rapport destiné à nos archives académiques.

Dès 1877, à la suite des sondages entrepris, dans le Limbourg hollandais, par un ingénieur de notre École des mines, M. Dumont avait émis l'idée que le bassin houiller de Westphalie se prolongeait dans le nord de la Belgique; cette conviction était nettement exprimée dans une « Notice sur le nouveau bassin houiller du Limbourg hollandais ». Dans le rapport qu'il publia sur la même question, notre vénéré M. Lambert, avait écrit, avec plus de rérserves, que le Limbourg hollandais et probablement aussi la partie Nord de la Belgique étaient favorablement situés pour qu'on put espérer d'y retrouver le prolongement du terrain houiller.

Pendant longtemps cette hypothèse toute nouvelle ne trouva guère

(1) *Université catholique de Louvain. Bibliographie.* Premier supplément, 1899-1901.
(2) Préface, p. 6.

de crédit. Vainement aussi, M. Dumont avait-il émis l'avis de voir le Gouvernement belge encourager ou faire exécuter quelques sondages jusqu'au terrain primaire, dans les Provinces du Nord de la Belgique. Ce fut seulement en 1898, qu'après diverses négociations demeurées infructueuses, il obtint la fondation d'une société de recherches, dont la direction lui fut confiée. Aidé de quatre autres ingénieurs sortis de Louvain, il fit pratiquer un sondage à Eelen près de Maeseyck. Un accident en compromit le résultat et il fallut toute l'énergie de notre collègue pour entreprendre la reconstitution d'une nouvelle société. Il y réussit néanmoins, et, je suis heureux de le constater, il y réussit surtout grâce au concours de notre vaillante Union des Ingénieurs. Cette fois, l'épreuve fut décisive et, le 2 août dernier, le sondage pratiqué à Asch en Campine, amena la découverte d'un gisement houiller.

Dès le début de son professorat, M. Dumont avait annoncé l'événement avec une conviction et une persistance qui font honneur à son sens intuitif en même temps qu'à la sûreté de ses connaissances. Espérons que les recherches ultérieures accentueront encore l'importance de cette découverte et que notre Ecole de Louvain pourra s'attribuer l'honneur d'avoir, par son initiative, doté notre pays d'une richesse nouvelle.

Après les succès des maîtres, il convient de mentionner les distinctions remportées par les élèves. On ne saurait certes exiger que l'ensemble, voire même la grande majorité des étudiants soient des hommes de science transcendante, se livrant à des travaux originaux. La durée limitée des études, la nécessité de pourvoir sans délai à une position sociale sont parfois même un obstacle à la vocation scientifique de jeunes gens bien doués. Il est toutefois de la plus haute importance de veiller à ce que les intelligences d'élite puissent, dès l'Université, recevoir l'initiation qui leur ouvre l'accès du monde savant. C'est dans ce but, notamment, que le Gouvernement a institué les concours universitaires pour les bourses de voyage. Nos jeunes gens continuent à profiter largement de cette faveur : sur vingt-deux docteurs qui ont subi avec succès les épreuves du concours en 1900, neuf appartiennent à l'Université de Louvain (1); quatre d'entre eux ont obtenu la bourse de voyage (2).

(1) MM. Fernand Chavée, de Leuze-Longchamps; Joseph Henry, de Louvain; François Dierckx, de Turnhout; Léon Servais, de Tournai; Charles Nelis, de Bruges; Paul Leconte, de St-Nicolas; Jérôme Rodhain, de Herselt; Eugène Wildiers, d'Anvers; Joseph Gevaerts, d'Anvers.

(2) MM. Chavée, Henry, Dierckx et Nelis.

Nous adressons nos chaleureuses félicitations à nos lauréats en même temps qu'aux professeurs qui les ont dirigés dans leurs études.

Je ne puis terminer ce rapport, Messieurs, sans rappeler la gracieuse réception qu'a bien voulu me faire, pendant les vacances, le duc Charles Théodore en Bavière, l'oculiste distingué, père de la princesse Albert de Belgique. J'ai eu l'honneur de lui offrir en présence de notre prince et de notre princesse bien aimés, le diplôme de docteur *honoris causa* de notre *Alma Mater*. Cette offre a été accueillie avec la plus grande faveur par Son Altesse Royale qui m'a itérativement prié de me faire l'interprète de sa profonde gratitude auprès des professeurs de notre Faculté de Médecine et m'a fait la promesse d'honorer l'Université de Louvain d'une visite toute spéciale, lors de sa prochaine venue en Belgique.

Messieurs,

La présente année académique est la première qui s'ouvre pour nous dans le siècle nouveau.

A l'aurore même de ce siècle, en présence du corps professoral et plus récemment, le jour de la réception solennelle du Nonce Apostolique, nous avons offert au Christ Rédempteur toutes les ressources de votre talent, toutes les énergies de vos volontés, afin qu'Il daigne en faire les instruments dociles de Sa Sagesse et de Sa Puissance. Puisse-t-Il, avons-nous ajouté, agréant notre humble concours, inscrire au frontispice du nouveau chapitre de l'histoire : *Deus scientiarium Dominus!* Puisse le vingtième siècle, par notre coopération et nos initiatives, mériter d'être appelé un jour le siècle de la science, mais de la science soumise à Dieu.

Permettez-moi, Messieurs, de renouveler aujourd'hui cette déclaration, au nom de la nouvelle génération universitaire, et de vous adresser à tous un pressant appel pour la réalisation de ces vœux.

Servons donc la science, chacun selon le rôle que la Providence nous assigne. Ce rôle, chers jeunes gens, étudiez-le avec soin et n'abandonnez pas au hasard la détermination de votre carrière. Défiez-vous à la fois de l'aveugle routine et des engouements irréfléchis. Tenant compte des traditions de votre famille, de vos aptitudes personnelles, des ressources dont vous disposez dans l'ordre matériel, intellectuel et moral, des conditions intérieures et extérieures de votre pays, ayez, dès le début de vos études, l'œil fixé sur les perspectives qui s'ouvrent devant vous.

Grande peut être notre influence en Belgique et au dehors, si tous nous sommes fidèles à la mission que la Providence nous assigne.

J'en appelle au témoignage hautement flatteur de Son Excellence Mgr Granito di Belmonte, dans son allocution du 15 mai dernier : « O chère et noble Belgique, ainsi daignait s'exprimer l'auguste représentant du Saint-Siège, soyez fière de posséder dans votre sein ce trésor de l'*Alma Mater*. Elle vous donna des hommes et des œuvres qui, nonobstant les étroites limites de votre territoire, vous font paraître grande, très grande aux yeux des nations.

Là où la civilisation existe, cherchez et vous découvrirez que les étudiants de Louvain l'ont développée, en y apportant le concours de leurs talents; là où la civilisation ne fait que pénétrer, cherchez et vous rencontrerez d'anciens étudiants de Louvain, qui aux éminentes qualités de l'esprit et du cœur, savent ajouter le sacrifice de leur vie, en plantant sur ces terres lointaines, la croix rédemptrice en même temps que le drapeau national. »

Servons la science, Messieurs, mais en même temps soyons soumis à Dieu. Rendons-Lui, dans la vie publique comme dans la vie privée, les devoirs que la raison et la foi nous imposent.

Que votre piété soit solide et basée sur une conviction profonde. N'oubliez pas, que pour être prêts à répondre à ceux qui nous demanderont raison de nos espérances surnaturelles : « *poscenti rationem de ea quæ in vobis est spe* » (1), nous devons veiller à ce que nos connaissances religieuses soient à la hauteur de notre formation scientifique. Lisons notre Évangile et relisons notre catéchisme; ne restons pas étrangers aux controverses de notre époque, et apprécions toute l'importance des cours de religion inscrits en tête de nos programmes.

A la solidité de la piété joignez la franchise et la sincérité dans la manifestation extérieure de vos convictions religieuses. Que votre attitude, dans toutes les cérémonies du culte, soit noble et fière, mais en même temps humble et recueillie; qu'elle soit digne en un mot de votre âge et de votre virile éducation.

Messieurs, l'occasion s'offrira prochainement à vous d'affirmer solennellement vos sentiments chrétiens. Depuis des mois, nous assistons au spectacle édifiant de ces enfants et de ces adolescents, de ces hommes de tout âge et de toute condition, défilant en groupes serrés par les rues de la ville, pour faire la visite publique des églises et mériter les faveurs spirituelles attachées à l'année jubilaire.

(1) 1 Petri III, 15.

Les conférences de l'Avent, données par un de vos maîtres qui est en même temps un des maîtres de la chaire chrétienne, vous serviront de retraite préparatoire à cet acte de foi et de pénitence. Dès maintenant, je vous invite à participer tous, sans exception, à cette série de cérémonies religieuses dont la clôture sera honorée de l'auguste présence du Primat de Belgique, Son Éminence le Cardinal Archevêque de Malines.

Dociles à notre appel, vous donnerez à tout le pays un magnifique exemple et Dieu bénira le siècle que vous allez inaugurer.

Confiant dans la protection divine, sous les auspices de Marie, Siège de la Sagesse, au nom de NN. SS. les Évêques, je déclare ouverte l'année académique 1901-1902.

TABLE DES MATIÈRES.

Préliminaire.

Première Partie.

Deuxième Partie.

Appendice.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE

LOUVAIN

1903

SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE

LOUVAIN
TYPOGRAPHIE DE JOSEPH VAN LINTHOUT
imprimeur de l'Université

Correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire.

Année de l'ère chrétienne 1903

L'année 2679 des Olympiades, ou la 3e année de la 670e Olympiade, commence en juillet 1903.

L'année 1320 des Turcs, ou de l'Hégire, commence le jeudi 10 avril 1902; et l'année 1321 commence le lundi 30 mars 1903, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

Éclipses en 1903.

Il y aura dans l'année deux éclipses de soleil, une annulaire et une totale, et deux éclipses partielles de lune.

I. Éclipse annulaire de soleil, le 28-29 mars, invisible à Louvain.

II. Éclipse partielle de lune, le 11-12 avril, visible à Louvain.

III. Éclipse totale de soleil, le 21 septembre, invisible à Louvain.

IV. Éclipse partielle de lune, le 6 octobre, en partie visible à Louvain.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or.	4
Épacte	2
Cycle solaire	8
Indiction romaine	1
Lettre dominicale.	D

Fêtes mobiles.

Septuagésime	8 février.
Les Cendres	25 février.
Pâques	12 avril.
Les Rogations	18, 19 et 20 mai.
L'Ascension	21 mai.
La Pentecôte.	31 mai.
La Sainte Trinité	7 juin.
La Fête-Dieu.	11 juin.
Le premier dimanche de l'Avent . . .	29 novembre.

Indulgences spécialement accordées aux membres de l'Université.

Sa Sainteté Grégoire XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de Théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiae*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit.

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Praesidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis dioecesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus, facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christifidelibus in praefato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiae alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio praescripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quae injuncta sunt pietatis opera rite praestiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore praesentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque, Praesentibus, perpetuis, futuris temporibus valituris. Datum Romae apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. Card. ASQUINIUS,
Concordantiam cum autographo testor,

A. J. NAMÈCHE,
Rector Universitatis.

JANVIER (1).

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	J.	CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR*.	7 48	15 45	8 48	18 47
2	V.	s. Adélard, abbé de Corbie.	7 48	15 46	9 17	19 49
3	S.	ste Geneviève, vierge.	7 48	15 47	9 42	20 52
4	D.	s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge.	7 48	15 48	10 7	21 58
5	L.	s. Télesphore, pape.	7 47	15 49	10 30	23 5
6	M. ☽	ÉPIPHANIE* †.	7 47	15 50	10 56	—
7	M.	ste Mélanie, vierge.	7 47	15 51	11 24	0 14
8	J.	ste Gudule, vierge.	7 47	15 53	11 54	1 25
9	V.	s. Marcelin, évêque.	7 46	15 54	12 32	2 38
10	S.	s. Agathon, pape.	7 45	15 56	13 16	3 50
11	D.	SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. s. Hygin, pape.	7 44	15 57	14 12	5 0
12	L.	s. Arcade, martyr. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	7 44	15 59	15 18	6 3
13	M. ☺	ste Véronique. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	7 43	16 0	16 32	6 57
14	M.	s. Hilaire, évêque de Poitiers. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	7 43	16 2	17 51	7 42
15	J.	s. Paul, ermite. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	7 42	16 3	19 9	8 21
16	V.	s. Marcel, pape. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	7 41	16 4	20 27	8 53

(1) Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*) pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. La croix (†) indique que les cours sont suspendus.

N. B. Toutes les heures sont données en temps civil de Greenwich, qui est devenu le temps officiel belge depuis le 1er mai 1892; elles sont comptées de 0 à 24, ce qui permet la suppression des dénominations « matin » et « soir ».

La différence de longitude entre l'Observatoire royal de Belgique et Louvain étant minime, les heures du lever et du coucher du soleil et de la lune sont celles de l'Observatoire.

● nouvelle lune; ☽ premier quartier; ☺ pleine lune; ☾ dernier quartier.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
17	S.	s. Antoine, abbé. — *Réunion de l'École Saint-Thomas.*	7 41	16 6	21 42	9 21
18	D.	*Saint Nom de Jésus.* Chaire de s. Pierre à Rome.	7 40	16 7	22 53	9 49
19	L.	s. Canut, roi de Danemark. — *Réunion du Conseil rectoral.*	7 39	16 9	—	10 15
20	M. ☾	ss. Fabien et Sébastien, martyrs.	7 37	16 10	0 2	10 42
21	M.	ste Agnès, vierge et martyre.	7 36	16 12	1 7	11 11
22	J.	ss. Vincent et Anastase, martyrs.	7 35	16 14	2 10	11 43
23	V.	Épousailles de la très sainte Vierge; s. Raymond de Pennafort.	7 34	16 16	3 9	12 20
24	S.	s. Timothée, évêque d'Éphèse.	7 33	16 17	4 4	13 2
25	D.	Conversion de s. Paul.	7 32	16 19	4 54	13 49
26	L.	s. Polycarpe, évêque et m. — *Anniversaire de la mort de Mgr Laforêt, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le 26 janvier 1872.*	7 30	16 21	5 39	14 41
27	M.	s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.	7 29	16 23	6 17	15 38
28	M. ●	s. Julien, évêque de Cuença.	7 28	16 24	6 51	16 38
29	J.	s. François de Sales, évêque de Genève.	7 27	16 26	7 21	17 40
30	V.	ste Martine, vierge et mart. — *Anniversaire de la mort de Mgr Namèche, troisième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1893 et de Mgr Pieraerts, quatrième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1887.*	7 26	16 28	7 48	18 45
31	S.	s. Pierre Nolasque.	7 24	16 30	8 14	19 50

FÉVRIER.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	D.	s. Ignace, évêque et martyr.	7 22	16 32	8 37	20 56
2	L.	PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*†. — *Fête patronale de l'Université, Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*	7 21	16 34	9 2	22 3
3	M.	s. Blaise, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique. — Examens de sortie de l'Institut agronomique.*	7 19	16 35	9 28	23 13
4	M.	s. André Corsini, év.; ste Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	7 18	16 37	9 57	—
5	J. ☽	ste Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	7 16	16 38	10 30	0 22
6	V.	ste Dorothée, v. et mart.; s. Amand, év. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	7 15	16 40	11 10	1 33
7	S.	s. Romuald, abbé. — *Réunion de l'École Saint-Thomas. — Réunion de la Fac. des Sciences.*	7 13	16 42	11 59	2 40
8	D.	*Septuagésime.* — s. Jean de Matha.	7 12	16 44	12 57	3 45
9	L.	s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral. — Commencement du second semestre académique 1902-1903.*	7 10	16 45	14 5	4 42
10	M.	ste Scolastique, vierge.	7 9	16 47	15 20	5 31
11	M.	s. Séverin, abbé; s. Adolphe, évêque.	7 7	16 49	16 37	6 12
12	J. ○	ste Eulalie, vierge et mart.	7 5	16 51	17 57	6 48
13	V.	ste Euphrosine, vierge.	7 3	16 53	19 15	7 19
14	S.	s. Valentin, prêtre et martyr.	7 1	16 54	20 29	7 47
15	D.	*Sexagésime.* — ss. Faustin et Jovite, mart.	6 59	16 56	21 42	8 15
16	L.	ste Julienne, vierge.	6 57	16 58	22 52	8 43
17	M.	ss. Théodule et Julien, martyrs.	6 56	17 0	23 57	9 13
18	M.	s. Siméon, évêque et martyr.	6 54	17 1	—	9 45
19	J. ☾	s. Boniface de Lausanne.	6 52	17 3	0 59	10 20

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
20	V.	s. Éleuthère, évèque de Tournai.	6 50	17 4	1 56	11 0
21	S.	b. Pépin de Landen.	6 48	17 6	2 48	11 45
22	D.	*Quinquagésime.* — Chaire de s. Pierre à Antioche.	6 46	17 8	3 34	12 35
			—	—	—	—
23	L.	s. Pierre Damien, évèque et docteur.	6 44	17 10	4 15	13 30
24	M.	s. Mathias, apôtre.	6 42	17 12	4 51	14 29
25	M.	*Les Cendres.* — ste Walburge, vierge.	6 40	17 13	5 23	15 31
26	J.	ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.	6 38	17 15	5 51	16 34
27	V. ●	s. Alexandre, évèque d'Alexandrie.	6 35	17 17	6 18	17 40
28	S.	ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.	6 33	17 19	6 42	18 46

MARS.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	D.	*Quadragésime.* — s. Aubin, évêque d'Angers. — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*	6 31	17 21	7 7	19 55
2	L.	b. Charles le Bon, comte de Flandre, m. — *Réunion de la Fac. des Sciences. — Examens de sortie aux Ecoles spéciales (grade non légal).*	6 29	17 23	7 34	21 3
3	M.	ste Cunégonde, impératrice. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	6 27	17 24	8 2	22 14
4	M.	*Quatre-Temps.* s. Casimir, roi. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	6 25	17 26	8 34	23 23
5	J.	s. Théophile. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	6 23	17 28	9 12	—
6	V. ☽	*Quatre-Temps* ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	6 21	17 30	9 56	0 31
7	S.	*Quatre-Temps.* s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit. — Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	6 18	17 31	10 48	1 35
8	D.	*Reminiscere.* s. Jean de Dieu.	6 16	17 33	11 50	2 33
9	L.	ste Françoise, veuve. — *Réunion du Conseil rectoral.*	6 14	17 34	12 59	3 23
10	M.	Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.	6 12	17 36	14 14	4 6
11	M.	s. Vindicien, évêque d'Arras.	6 10	17 38	15 30	4 44
12	J.	s. Grégoire le Grand, pape.	6 8	17 39	16 47	5 16
13	V. ☺	ste Euphrasie, vierge.	6 6	17 41	18 2	5 45
14	S.	ste Mathilde, reine.	6 4	17 43	19 17	6 14
15	D.	*Oculi.* s. Longin, soldat.	6 2	17 45	20 29	6 42
16	L.	ste Eusébie, vierge.	5 59	17 46	21 38	7 11

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
17	M.	s. Patrice, apôtre de l'Irlande; ste Gertrude, abbesse de Nivelles.	5 57	17 48	22 43	7 42
18	M.	s. Gabriel, archange; s. Cyrille de Jérusalem.	5 54	17 49	23 43	8 17
19	J.	s. JOSEPH, patron de Belgique.	5 52	17 51	—	8 55
20	V. ☾	s. Wulfran, évêque de Sens.	5 49	17 53	0 39	9 39
21	S.	*N.-D. des Sept-Douleurs.* s. Benoît, abbé.	5 47	17 55	1 28	10 28
22	D.	*Laetare.* s. Basile, martyr.	5 45	17 56	2 12	11 21
23	L.	s. Victorien, martyr.	5 43	17 58	2 49	12 18
24	M.	s. Agapet, évêque de Synnade.	5 41	17 59	3 22	13 19
25	M.	ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*†. s. Hubert, évêque.	5 39	18 1	3 53	14 21
26	J.	s. Ludger, évêque de Munster.	5 37	18 2	4 18	15 26
27	V.	s. Rupert, évêque de Worms.	5 35	18 4	4 44	16 33
28	S.	s. Sixte III, pape.	5 32	18 6	5 10	17 41
29	D. ●	*La Passion.* s. Eustase, abbé.	5 29	18 7	5 36	18 51
30	L.	s. Véron, abbé.	5 27	18 9	6 4	20 1
31	M.	s. Benjamin, m.	5 25	18 11	6 35	21 13

—

AVRIL.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	s. Hugues, abbé.	5 23	18 12	7 12	22 23
2	J.	s. François de Paule.	5 21	18 14	7 55	23 29
3	V.	s. Richard, évêque de Chicester.	5 19	18 15	8 45	—
4	S.	s. Isidore de Séville.	5 17	18 17	9 43	0 28
5	D. ☽	*Les Rameaux.* ste Julienne de Cornillon; s. Vincent Ferrier.	5 15	18 18	10 49	1 20
6	L.	s. Célestin, pape. — *Commencement des vacances académiques.*	5 13	18 20	12 0	2 4
7	M.	s. Albert, ermite.	5 11	18 22	13 14	2 42
8	M.	s. Perpétue, évêque de Tours.	5 8	18 24	14 28	3 15
9	J.	*Jeudi-Saint.* ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M. Léopold II, Roi des Belges, né à Bruxelles le 9 avril 1835.*	5 5	18 25	15 43	3 45
10	V.	*Vendredi-Saint.* s. Macaire, évêque.	5 3	18 27	16 56	4 13
11	S.	*Samedi-Saint.* s. Léon le Grand, pape.	5 1	18 28	18 8	4 41
12	D. ☺	PAQUES. s. Jules I, pape.	4 59	18 30	19 18	5 9
13	L.	SECOND JOUR DE PAQUES*. s. Herménégilde, martyr.	4 57	18 31	20 26	5 40
14	M.	s. Justin, philosophe et m.; s. Tiburce.	4 55	18 33	21 29	6 13
15	M.	stes Anastasie et Basilisse, martyres.	4 52	18 35	22 28	6 50
16	J.	s. Benoît-Joseph Labre, conf.; s. Drogon, ermite.	4 50	18 36	23 20	7 32
17	V.	s. Anicet, pape et martyr.	4 48	18 38	—	8 19
18	S.	s. Ursmer, abbé de Lobbes.	4 47	18 40	0 6	9 10
19	D. ☾	*Quasimodo.* s. Léon IX, pape.	4 45	18 42	0 46	10 6
20	L.	ste Agnès de Monte Pulciano, vierge.	4 42	18 43	1 21	11 5
21	M.	s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.	4 40	18 45	1 52	12 6
22	M.	ss. Soter et Caius, papes et martyrs.	4 38	18 46	2 20	13 10
23	J.	s. Georges, martyr.	4 36	18 48	2 46	14 15
24	V.	s. Fidèle de Sigmaringen.	4 34	18 49	3 10	15 22
25	S.	s. Marc, évangéliste.	4 32	18 51	3 36	16 32
26	D.	*Misericordia.* ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.	4 30	18 52	4 3	17 44

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
27	L. ●	s. Antime, évêque et martyr.	4 29	18 54	4 34	18 56
28	M.	s. Paul de la Croix ; s. Vital, martyr. — *Fin des vacances académiques.*	4 27	18 55	5 8	20 8
29	M.	s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du St-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de St-Michel, à Louvain, décédé le 29 avril 1835.*	4 25	18 57	5 49	21 17
30	J.	ste Catherine de Sienne, vierge.	4 23	18 58	6 38	22 22

MAI.

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	V.	ss. Philippe et Jacques, apôtres.	4 20	19 0	7 36	23 18
2	S.	s. Athanase, évêque et docteur.	4 19	19 2	8 41	—
3	D.	*Jubilate.* PATRONAGE DE ST JOSEPH. Invention de la ste Croix ; s. Alexandre.	4 17	19 3	9 51	0 5
4	L. ☽	ste Monique, veuve. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*	4 16	19 5	11 4	0 44
5	M.	s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	4 14	19 6	12 18	1 19
6	M.	s. Jean devant la Porte Latine. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	4 12	19 8	13 30	1 49
7	J.	s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	4 10	19 10	14 43	2 17
8	V.	Apparition de St Michel. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	4 9	19 12	15 55	2 43
9	S.	s. Grégoire de Nazianze, docteur. — *Réunion de l'Ecole St-Thomas.*	4 7	19 13	17 4	3 11
10	D.	*Cantate.* s. Antonin, archevêque de Florence.	4 5	19 14	18 11	3 39
11	L. ☺	s. François de Hiéronymo. — *Réunion du Conseil rectoral.*	4 4	19 16	19 15	4 11
12	M.	ss. Nérée et Achillée, martyrs.	4 2	19 18	20 16	4 46
13	M.	s. Servais, évêque de Tongres.	4 0	19 20	21 12	5 26
14	J.	s. Boniface, martyr ; s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Dans l'église primaire de Saint-Pierre, on célèbre à onze heures la Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le 14 mai 1865, et de ses successeurs Mgrs Laforêt, Namèche et Pieraerts.*	3 58	19 21	22 1	6 11
15	V.	ste Dymphne, vierge et martyre.	3 57	19 22	22 44	7 1
16	S.	s. Jean Népomucène, martyr.	3 56	19 24	23 21	7 56
17	D.	*Vocem.* s. Pascal Baylon.	3 54	19 25	23 53	8 53

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
18	L.	*Rogations.* s. Venance, martyr.	3 53	19 26	—	9 53
19	M. ☾	*Rogations.* s. Pierre Célestin, pape.	3 52	19 27	0 22	10 55
20	M.	*Rogations.* s. Bernardin de Sienne.	3 51	19 29	0 47	11 58
21	J.	ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST. ste Itisberge, vierge.	3 49	19 30	1 12	13 4
22	V.	ste Julie, vierge et martyre.	3 48	19 32	1 38	14 11
23	S.	s. Guibert, fondateur de Gembloux.	3 47	19 34	2 3	15 21
24	D.	*Exaudi.* N.-D. Secours des Chrétiens.	3 45	19 35	2 31	16 32
25	L.	s. Grégoire VII, pape.	3 44	19 36	3 3	17 46
26	M. ●	s. Philippe de Néri.	3 43	19 37	3 42	18 58
27	M.	s. Bède, le Vénérable, docteur; ste Marie Madeleine de Pazzi, vierge.	3 42	19 38	4 28	20 7
28	J.	s. Augustin, archevêque de Cantorbéry; s. Germain, évêque de Paris.	3 41	19 39	5 22	21 9
29	V.	s. Maximin, évêque de Trèves.	3 40	19 40	6 26	22 1
30	S.	*Jeûne.* s. Ferdinand III, roi.	3 39	19 41	7 37	22 45
31	D.	PENTECOTE. stes Angèle de Merici et Pétronille, vierges.	3 39	19 42	8 52	23 23

JUIN.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	L.	SECOND JOUR DE LA PENTECÔTE* †. s. Pam-	3 38	19 43	10 7	23 55
		phile, martyr.	—	—	—	—
2	M. ☽	ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs.	3 37	19 44	11 21	—
		— *Réunion de la Fac. de Philosophie et*	—	—	—	—
		Lettres et de l'Institut agronomique.	—	—	—	—
3	M.	*Quatre-Temps.* ste Clotilde, reine. —	3 36	19 46	12 33	0 22
		Réunion de la Fac. de Médecine.	—	—	—	—
4	J.	s. François Caraccioli, confes.; s. Optat,	3 35	19 47	13 45	0 49
		évêque de Milève. — *Réunion de la Fac.*	—	—	—	—
		de Droit.	—	—	—	—
5	V.	*Quatre-Temps.* s. Boniface, apôtre de	3 34	19 48	14 54	1 15
		l'Allemagne. — *Réunion de la Fac. de*	—	—	—	—
		Théologie.	—	—	—	—
6	S.	*Quatre-Temps.* s. Norbert, évêque. —	3 34	19 49	16 1	1 43
		Réunion de l'École St-Thomas. — Réu-	—	—	—	—
		nion de la Fac. des Sciences.	—	—	—	—
7	D.	LA SAINTE-TRINITÉ. s. Robert, évêque.	3 33	19 50	17 6	2 13
8	L.	s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion*	3 33	19 51	18 8	2 46
		du Conseil rectoral.	—	—	—	—
9	M.	ss. Prime et Félicien, martyrs.	3 32	19 51	19 5	3 24
10	M. ◯	ste Marguerite, reine.	3 32	19 52	19 56	4 6
11	J.	FÊTE-DIEU* †. s. Barnabé, apôtre.	3 32	19 53	20 42	4 54
12	V.	s. Jean de Sahagun.	3 31	19 53	21 21	5 46
13	S.	s. Antoine de Padoue.	3 31	19 54	21 55	6 43
14	D.	SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. — *Procession*	3 30	19 55	22 25	7 42
		générale. s. Basile le Grand, archev. de	—	—	—	—
		Césarée.	—	—	—	—
15	L.	s. Vit, s. Modeste et ste Crescence, mart.	3 30	19 56	22 54	8 43
16	M.	ste Lutgarde, vierge; s. Jean-François	3 30	19 57	23 17	9 46
		Régis.	—	—	—	—
17	M.	ste Alène, vierge et martyre.	3 30	19 57	23 40	10 49
18	J. ☾	ss. Marc et Marcellin, martyrs.	3 30	19 57	—	11 54
19	V.	FÊTE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. ste Ju-	3 30	19 58	0 5	13 1
		lienne de Falconiéri, vierge.	—	—	—	—
20	S.	s. Sylvère, pape et martyr.	3 30	19 58	0 31	14 9

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
21	D.	s. Louis de Gonzague.	3 30	19 58	1 1	15 21
22	L.	s. Paulin, évêque de Nole.	3 30	19 59	1 34	16 33
23	M.	ste Marie d'Oignies.	3 31	19 59	2 15	17 44
24	M.	Nativité de s. Jean-Baptiste.	3 31	19 59	3 5	18 51
25	J. ◉	s. Guillaume, abbé.	3 31	19 59	4 5	19 50
26	V.	ss. Jean et Paul, martyrs.	3 32	19 59	5 15	20 39
27	S.	s. Ladislas, roi de Hongrie.	3 32	19 58	6 30	21 20
28	D.	s. Léon II, pape.	3 33	19 58	7 47	21 56
29	L.	ss. PIERRE ET PAUL* †, apôtres. — *Indulgence plénière.*	3 34	19 58	9 5	22 26
			—	—	—	—
30	M.	ste Adile, vierge.	3 34	19 58	10 21	22 54

JUILLET.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M. ☽	s. Rombaut, évêque, patron de Malines.	3 35	19 58	11 34	23 21
2	J.	Visitation de la très sainte Vierge.	3 35	19 58	12 45	23 48
3	V.	s. Euloge, martyr.	3 36	19 58	13 53	—
4	S.	*Jeûne.* s. Théodore, évêque; ste Zoé,	3 36	19 57	14 59	0 17
		vierge et mart.	—	—	—	—
5	D.	SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. ss. Cy-	3 37	19 57	16 11	0 49
		rille et Méthode, apôtres des Slaves.	—	—	—	—
6	L.	ste Godelive, martyre. — *Ouverture de*	3 38	19 57	17 0	1 25
		la première session ordinaire des Com-	—	—	—	—
		missions d'examens ainsi que des exa-	—	—	—	—
		mens de passage à l'Institut agronomique	—	—	—	—
		et à l'Ecole de Brasserie.	—	—	—	—
7	M.	s. Willebaut, évêque d'Eichstadt.	3 38	19 56	17 53	2 5
8	M.	ste Elisabeth, reine de Portugal.	3 39	19 55	18 40	2 50
9	J. ☺	ss. Martyrs de Gorcum.	3 41	19 54	19 21	3 41
10	V.	Les sept Frères Martyrs.	3 42	19 53	19 58	4 36
11	S.	s. Pie I, pape.	3 43	19 53	20 29	5 34
12	D.	s. Jean Gualbert, abbé.	3 44	19 52	20 56	6 34
13	L.	s. Anaclet, pape et martyr. — *Ouverture*	3 45	19 51	21 22	7 36
		de la première session ordinaire des	—	—	—	—
		examens à l'Institut supérieur de Philo-	—	—	—	—
		sophie.	—	—	—	—
14	M.	s. Bonaventure, évêque et docteur.	3 46	19 50	21 46	8 38
15	M.	s. Henri, empereur d'Allemagne.	3 47	19 50	22 10	9 42
16	J.	N.-D. du Mont-Carmel; ste Renelde.	3 48	19 49	22 35	10 47
17	V. ☾	s. Alexis, confesseur.	3 49	19 48	23 2	11 54
18	S.	s. Camille de Lellis.	3 50	19 47	23 32	13 2
19	D.	s. Vincent de Paul.	3 52	19 46	—	14 12
20	L.	s. Jérôme Emilien. — *Ouverture de la*	3 53	19 44	0 9	15 22
		session ordinaire des examens de pas-	—	—	—	—
		sage et de sortie aux Ecoles spéciales.	—	—	—	—
21	M.	ste Praxède, vierge. — *Fête du Saint-*	3 54	19 43	0 53	16 30
		Sacrement de Miracle à Bruxelles. —	—	—	—	—
		Anniversaire de l'Inauguration de S. M.	—	—	—	—

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
		Léopold I[er], *Roi des Belges. — Fêtes nationales.*	—	—	—	—
22	M.	ste Marie-Madeleine.	3 56	19 42	1 46	17 32
23	J.	s. Apollinaire, évêque de Ravenne.	3 57	19 41	2 49	18 26
24	V. ●	ste Christine, vierge et martyre.	3 58	19 40	4 2	19 13
25	S.	s. Jacques le Majeur, apôtre.	3 59	19 38	5 21	19 53
26	D.	ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.	4 1	19 37	6 40	20 26
27	L.	s. Pantaléon, martyr.	4 2	19 36	7 59	20 56
28	M.	ss. Nazaire, Celse et Victor, martyrs.	4 3	19 34	9 16	21 25
29	M.	ste Marthe, vierge.	4 5	19 32	10 30	21 53
30	J.	ss. Abdon et Sennen, martyrs.	4 7	19 31	11 41	22 22
31	V. ☽	s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.	4 8	19 30	12 49	22 52

AOUT.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	S.	s. Pierre-ès-Liens. — *Ouverture de la première session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et à l'Ecole des Sciences Commerciales et Consulaires.*	4 09	19 28	13 53	23 27
2	D.	*Portioncule.* s. Alphonse de Liguori; s. Etienne, pape.	4 11	19 27	14 53	—
3	L.	Invention du corps de s. Etienne.	4 12	19 25	15 48	0 5
4	M.	s. Dominique, confesseur. — *Ouverture de la première session des examens d'admission à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	4 14	19 23	16 37	0 49
5	M.	Notre-Dame-aux-Neiges.	4 15	19 21	17 21	1 37
6	J.	Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.	4 17	19 20	17 59	2 31
7	V.	s. Gaëtan de Thiennes; s. Donat, évêque et martyr.	4 18	19 18	18 32	3 28
8	S. 🌕	s. Cyriaque, martyr.	4 20	19 17	19 1	4 28
9	D.	s. Romain, martyr.	4 21	19 15	19 28	5 29
10	L.	s. Laurent, martyr.	4 23	19 13	19 52	6 31
11	M.	s. Géry, évêque de Cambrai.	4 25	19 11	20 16	7 34
12	M.	ste Claire, vierge.	4 26	19 9	20 40	8 39
13	J.	s. Jean Berchmans, confesseur; s. Hippolyte, martyr.	4 27	19 7	21 6	9 44
14	V.	*Jeûne.* s. Eusèbe, martyr.	4 29	19 6	21 35	10 51
15	S.	ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, év. de Soissons.	4 30	19 4	22 8	11 58
16	D. ☾	s. Hyacinthe; s. Roch, confesseurs.	4 32	19 2	22 47	13 6
17	L.	s. Tibérat, abbé.	4 33	19 0	23 34	14 12
18	M.	s. Joachim; ste Hélène, impératrice.	4 34	18 58	—	15 15
19	M.	s. Jules, martyr; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.	4 36	18 57	0 31	16 12
20	J.	s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.	4 38	18 55	1 38	17 2

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
			Lever	Couch.	Lever	Couch.
du mois	de la semaine		h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
21	V.	ste Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, veuve.	4 40	18 53	2 52	17 44
			—	—	—	—
22	S. ●	s. Timothée, martyr.	4 41	18 50	4 10	18 21
23	D.	s. Philippe Béniti.	4 42	18 48	5 30	18 53
24	L.	s. Barthélemy, apôtre.	4 44	18 46	6 50	19 23
25	M.	s. Louis, roi de France.	4 45	18 44	8 7	19 53
26	M.	s. Zéphyrin, pape et martyr.	4 46	18 42	9 22	20 22
27	J.	s. Joseph Calasancza.	4 48	18 40	10 33	20 53
28	V.	s. Augustin, évêque et docteur.	4 50	18 38	11 40	21 27
29	S. ☽	Décollation de s. Jean-Baptiste.	4 51	18 36	12 43	22 5
30	D.	ste Rose de Lima, vierge.	4 53	18 34	13 41	22 47
31	L.	s. Raymond Nonnat.	4 54	18 31	14 33	23 34

SEPTEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	s. Gilles, abbé.	4 56	18 29	15 19	—
2	M.	s. Étienne, roi de Hongrie.	4 58	18 27	15 58	0 25
3	J.	s. Remacle, évêque de Maestricht.	4 59	18 25	16 33	1 21
4	V.	ste Rosalie, vierge.	5 1	18 23	17 4	2 19
5	S.	s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.	5 2	18 20	17 31	3 20
6	D.	*ss. Anges Gardiens.* s. Donatien, martyr.	5 4	18 18	17 57	4 23
7	L. ○	ste Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ	5 6	18 16	18 21	5 26
		DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE	—	—	—	—
		MARTIN V *(9 décembre 1425).*	—	—	—	—
8	M.	NATIVITÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. —	5 7	18 14	18 46	6 30
		s. Adrien, martyr.	—	—	—	—
9	M.	s. Gorgone, martyr.	5 9	18 12	19 12	7 36
10	J.	s. Nicolas de Tolentino.	5 10	18 10	19 39	8 42
11	V.	ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.	5 12	18 8	20 11	9 50
12	S.	s. Guy d'Anderlecht.	5 14	18 5	20 48	10 57
13	D.	s. Amé, évêque de Sion en Valais.	5 15	18 2	21 31	12 3
14	L. ☾	Exaltation de la Ste Croix.	5 17	18 0	22 22	13 6
15	M.	s. Nicomède, martyr.	5 18	17 58	23 23	14 3
16	M.	*Quatre-Temps.* ss. Corneille et Cyprien,	5 20	17 56	—	14 53
		martyrs.	—	—	—	—
17	J.	s. Lambert, évêque de Maestricht.	5 21	17 54	0 30	15 37
18	V.	*Quatre-Temps.* s. Joseph de Cupertino.	5 22	17 52	1 45	16 16
19	S.	*Quatre-Temps.* s. Janvier et ses compa-	5 24	17 50	3 3	16 49
		gnons, martyrs.	—	—	—	—
20	D.	*Notre-Dame des VII Douleurs.* s. Eustache	5 25	17 47	4 22	17 20
		et ses compagnons, martyrs.	—	—	—	—
21	L. ●	s. Mathieu, apôtre.	5 27	17 45	5 40	17 50
22	M.	s. Thomas de Villeneuve, évêque; s. Mau-	5 29	17 43	6 56	18 19
		rice et ses compagnons, martyrs.	—	—	—	—
23	M.	ste Thècle, vierge et martyre.	5 30	17 40	8 10	18 51
24	J.	Notre-Dame de la Merci.	5 32	17 38	9 21	19 24
25	V.	s. Firmin.	5 33	17 36	10 28	20 1
26	S.	s. Cyprien et ste Justine, martyrs.	5 35	17 34	11 29	20 41

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
27	D.	s. Côme et Damien, martyrs.	5 36	17 31	12 25	21 27
28	L. ☽	s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.	5 38	17 29	13 13	22 17
29	M.	s. Michel, archange.	5 39	17 27	13 55	23 12
30	M.	s. Jérôme, docteur.	5 41	17 25	14 33	—

—

OCTOBRE.

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
1	J.	s. Remi; s. Bavon, patron de Gand. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens. — Ouverture de la seconde session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et à l'Ecole des Sciences Commerciales et Consulaires. — Ouverture de la seconde session des examens de passage et de la session ordinaire des examens de sortie à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	5 42	17 22	15 5	0 10
2	V.	s. Léger, évêque d'Autun.	5 44	17 20	15 34	1 10
3	S.	s. Gérard, abbé.	5 46	17 18	15 59	2 11
4	D.	*Solennité du Saint Rosaire.* s. François d'Assise.	5 47	17 16	16 25	3 14
5	L.	s. Placide, m.	5 49	17 14	16 49	4 19
6	M. ☺	s. Brunon, confesseur. — *Ouverture de la seconde session des examens d'admission à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	5 51	17 12	17 15	5 24
7	M.	s. Marc, pape. — *Ouverture de la seconde session des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales.*	5 53	17 9	17 43	6 32
8	J.	ste Brigitte, veuve.	5 54	17 6	18 13	7 40
9	V.	s. Denis et ses compagnons, martyrs.	5 56	17 4	18 48	8 49
10	S.	s. François de Borgia.	5 57	17 2	19 29	9 56
11	D.	s. Gommaire, patron de Lierre.	5 59	17 0	20 18	10 59
● 12	L.	s. Wilfrid, évêque d'York.	6 1	16 58	21 15	11 58
13	M. ☾	s. Edouard, roi d'Angleterre.	6 2	16 56	22 20	12 50
14	M.	s. Calixte, pape et martyr.	6 4	16 54	23 30	13 35
15	J.	ste Thérèse, vierge.	6 6	16 51	—	14 14
16	V.	s. Mommolin, évêque de Noyon et de Tournai.	6 8	16 49	0 45	14 49
17	S.	ste Hedwige, veuve.	6 9	16 47	2 0	15 19
18	D.	s. Luc, évangéliste.	6 11	16 45	3 17	15 48

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
19	L.	s. Pierre d'Alcantara. — *Fin des vacances*	6 12	16 43	4 32	16 18
		académiques. — Les inscriptions et les	—	—	—	—
		recensements se font, à dater de ce jour,	—	—	—	—
		jusqu'au samedi 31 octobre, à la salle du	—	—	—	—
		Sénat académique, de neuf heures à midi,	—	—	—	—
		et de trois à cinq heures.	—	—	—	—
20	M. ●	s. Jean de Kenti. — *Messe solennelle du*	6 14	16 42	5 47	16 47
		Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours	—	—	—	—
		académiques, en l'église primaire de	—	—	—	—
		Saint-Pierre, à onze heures. — Com-	—	—	—	—
		mencement du premier semestre de l'an-	—	—	—	—
		née académique 1903-1904.	—	—	—	—
21	M.	ste Ursule et ses compagnes, martyres.	6 16	16 40	7 0	17 19
22	J.	s. Mellon, évêque.	6 18	16 38	8 9	17 55
23	V.	s. Jean de Capistran.	6 19	16 35	9 14	18 34
24	S.	s. Raphaël, archange.	6 21	16 33	10 14	19 18
25	D.	ss. Crépin, Crépinien, Chrysante et Darie,	6 23	16 31	11 6	20 8
		martyrs.	—	—	—	—
26	L.	s. Evariste, pape et martyr. — *Ouverture*	6 25	16 30	11 52	21 2
		de la seconde session ordinaire des exa-	—	—	—	—
		mens à l'Institut supérieur de Philo-	—	—	—	—
		sophie.	—	—	—	—
27	M.	s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.	6 27	16 28	12 31	21 57
28	M. ☽	ss. Simon et Jude, apôtres.	6 28	16 25	13 4	22 56
29	J.	ste Ermelinde, vierge.	6 30	16 23	13 34	23 58
30	V.	s. Feuillen, martyr.	6 31	16 21	14 1	—
31	S.	*Jeûne.* s. Quentin, martyr. — *Clôture*	6 33	16 20	14 26	1 0
		des inscriptions et des recensements.	—	—	—	—
		Après ce jour on ne peut être inscrit ou	—	—	—	—
		recensé que si le retard de l'inscription	—	—	—	—
		est dû à des motifs légitimes. (Règlement	—	—	—	—
		général, art. 6.)	—	—	—	—

NOVEMBRE.

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	D.	TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*	6 35	16 18	14 51	2 3
2	L.	LES FIDÈLES TRÉPASSÉS †.	6 36	16 16	15 16	3 9
3	M.	s. Hubert, évêque de Liége. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique. — Les demandes qui se rapportent aux art. 40, 44 et 45 du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*	6 38	16 14	15 42	4 15
4	M.	s. Charles Borromée, archev. de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière. — Réunion de la Fac. de Médecine.*	6 39	16 13	16 12	5 24
5	J. ☺	ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Elisabeth, parents de s. Jean-Baptiste. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	6 41	16 12	16 45	6 34
6	V.	s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	6 43	16 10	17 25	7 43
7	S.	s. Willibrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de l'Ecole St-Thomas et de la Fac. des Sciences.*	6 45	16 8	18 12	8 50
8	D.	s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures.*	6 47	16 6	19 8	9 53
9	L.	Dédicace de l'église du Sauveur à Rome; s. Théodore, martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*	6 49	16 5	20 12	10 49
10	M.	s. André Avellin.	6 50	16 3	21 21	11 37
11	M.	s. Martin, évêque de Tours.	6 52	16 2	22 33	12 17
12	J. ☾	s. Liévin, évêque et martyr.	6 53	16 0	23 48	12 51

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
13	V.	s. Stanislas Kostka.	6 55	15 59	—	13 23
14	S.	s. Josaphat, évèque et martyr; s. Albéric, évèque d'Utrecht.	6 57	15 58	1 2	13 51
15	D.	ste Gertrude, v.; s. Léopold, c. — *Fête patronale de S. M. le Roi* Léopold II.	6 58	15 56	2 16	14 18
16	L.	s. Edmond, archevèque de Cantorbéry.	7 0	15 55	3 29	14 47
17	M.	s. Grégoire le Thaumaturge.	7 2	15 53	4 41	15 17
18	M.	Dédicace de la basilique des ss. Pierre et Paul à Rome.	7 4	15 52	5 51	15 50
19	J. ●	ste Elisabeth, duchesse de Thuringe.	7 5	15 51	6 59	16 28
20	V.	s. Félix de Valois.	7 7	15 50	8 0	17 10
21	S.	Présentation de la très sainte Vierge.	7 8	15 49	8 57	17 57
22	D.	ste Cécile, vierge et martyre.	7 10	15 48	9 46	18 49
23	L.	s. Clément I, pape et martyr.	7 11	15 47	10 28	19 45
24	M.	s. Jean de la Croix.	7 13	15 46	11 5	20 44
25	M.	ste Catherine, vierge et martyre.	7 14	15 45	11 36	21 44
26	J.	s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.	7 16	15 44	12 3	22 45
27	V. ☽	s. Acaire, évêque de Noyon.	7 17	15 43	12 29	23 48
28	S.	s. Ruf, martyr.	7 19	15 42	12 54	—
29	D.	*1er dimanche de l'Avent.* s. Saturnin, mart.	7 21	15 41	13 17	0 51
30	L.	s. André, apôtre.	7 22	15 40	13 43	1 55

DÉCEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1835).	7 24	15 39	14 11	3 3
2	M.	ste Vivienne, vierge et martyre.	7 25	15 39	14 42	4 12
3	J.	s. François Xavier.	7 26	15 38	15 19	5 23
4	V. ○	ste Barbe, martyre; s. Pierre Chrysologue.	7 27	15 38	16 3	6 33
5	S.	s. Sabbas, abbé.	7 29	15 38	16 56	7 40
6	D.	s. Nicolas, évêque de Myre.	7 30	15 37	17 58	8 40
7	L.	s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*	7 31	15 37	19 7	9 32
8	M.	IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE* †. — *Indulgence plénière.*	7 32	15 36	20 22	10 17
9	M.	ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*	7 34	15 36	21 37	10 55
10	J.	s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*	7 35	15 35	22 52	11 27
11	V. ☾	s. Damase, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*	7 36	15 35	—	11 57
12	S.	s. Valéry, abbé en Picardie. — *Réunion de l'École St-Thomas, de la Fac. de Philosophie et Lettres et de l'Institut agronomique.*	7 37	15 35	0 6	12 24
13	D.	ste Lucie, vierge et martyre.	7 38	15 35	1 19	12 51
14	L.	s. Nicaise, évêque.	7 39	15 35	2 30	13 20
15	M.	s. Adon, archevêque de Vienne. — *Réunion du Conseil rectoral.*	7 40	15 35	3 40	13 52
16	M.	*Quatre-Temps.* s. Eusèbe, évêque de Verceil. — MESSE D'OR.	7 41	15 36	4 46	14 26
17	J.	ste Begge, veuve; ste Wivine, vierge. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. LÉOPOLD II, *Roi des Belges.*	7 42	15 36	5 49	15 6
18	V. ●	*Quatre-Temps.* Attente de la naissance de N.-S. J.-C.	7 42	15 36	6 48	15 50
19	S.	*Quatre-Temps.* s. Némésion, martyr.	7 43	15 36	7 40	16 40

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
20	D.	s. Philogone, évêque.	7 44	15 37	8 25	17 33
21	L.	s. Thomas, apôtre.	7 44	15 37	9 4	18 31
22	M.	s. Hungère, évêque d'Utrecht.	7 45	15 38	9 38	19 31
23	M.	ste Victoire, vierge et martyre.	7 45	15 38	10 7	20 32
24	J.	*Jeûne.* s. Lucien.	7 46	15 39	10 33	21 33
25	V.	NOËL. — *Indulgence plénière.*	7 46	15 39	10 57	22 35
26	S.	SECOND JOUR DE NOËL*. s. Etienne, premier martyr.	7 47	15 40	11 21	23 39
			—	—	—	—
27	D. ☽	s. Jean, apôtre et évangéliste.	7 47	15 40	11 45	—
28	L.	ss. Innocents.	7 47	15 41	12 10	0 43
29	M.	s. Thomas de Cantorbéry.	7 47	15 42	12 39	1 50
30	M.	s. Sabin, évêque et martyr.	7 48	15 43	13 11	2 59
31	J.	s. Sylvestre, pape.	7 48	15 44	13 51	4 8

PREMIÈRE PARTIE.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie! — AVE MARIA.

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Evêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

Corps épiscopal de Belgique.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence Mgr **Pierre-Lambert Goossens**, né à Perck le 18 juillet 1827, nommé évêque d'Abdère et coadjuteur de Mgr Gravez, évêque de Namur, avec droit de succession le 1r juin 1883, sacré le 24 juin 1883, entré en possession du siège de Namur le 16 juillet 1883, du siège archiépiscopal de Malines le 12 avril 1884, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine le 24 mai 1889, grand-cordon de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr **Antoine Stillemans**, né à Saint-Nicolas le 10 décembre 1832, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical, comte Romain, officier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre royal du Lion, nommé à l'évêché de Gand au mois d'octobre 1889, sacré à Gand le 27 janvier 1890.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr **Gustave-Joseph Waffelaert**, né à Rolleghem en 1847, docteur en théologie, nommé à l'évêché de Bruges au mois de juin 1895, sacré et entré en possession du siège épiscopal de Bruges le 24 juillet 1895, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr **Charles-Gustave Walravens**, né à Enghien le 28 juin 1841, docteur en théologie; nommé évêque de Samosate (Asie Mineure), et auxiliaire de Mgr Du Roussaux par bref du 26 décembre 1896; sacré à Tournai le 24 février 1897, désigné pour l'évêché de Tournai, en remplacement de Mgr Du Roussaux, selon notification faite par Son Excellence le Nonce Apostolique en date du 16 octobre 1897, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr **Thomas Heylen**, né à Casterlé le 5 février 1856, docteur en théologie et en philosophie; élu abbé de l'abbaye de Tongerloo le 1er juin 1887; élevé au siège épiscopal de Namur le 23 octobre 1899 et sacré à Namur le 30 novembre de la même année.

Évêque de Liége, S. G. Mgr **Martin-Hubert Rutten**, né à Geystingen (lez-Maeseyck) le 18 décembre 1841; Professeur, puis Directeur du Petit Séminaire de St-Roch, 1873; id. du Petit Séminaire de St-Trond, 1878; Vicaire général de Mgr Doutreloux de 1879 à 1901; élu Vicaire capitulaire du diocèse de Liége le 25 août 1901, nommé évêque de Liége le 1er octobre de la même année, sacré à Liége le 6 janvier 1902, officier de l'ordre de Léopold.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

A. Hebbelynck, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, officier de l'ordre de Léopold, officier de la Légion d'honneur, professeur ordinaire à la Faculté de Théologie. Rue de Namur, 110.

RECTEUR MAGNIFIQUE HONORAIRE.

J.-B. Abbeloos, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, officier de la Couronne de Chêne de Luxembourg. Montagne du Collège, 3.

VICE-RECTEUR.

E. Coenraets, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres. Rue St-Michel, 6.

VICE-RECTEUR HONORAIRE.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, doyen du chapitre de la cathédrale de Liége, chanoine honoraire de la métropole de Reims, commandeur de l'ordre de Léopold. Rue Duvivier, Liége.

SECRÉTAIRE.

J. Van Biervliet, officier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie de législation de Toulouse et de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, membre de la commission de revision du Code civil, professeur ordinaire à la Faculté de Droit. Rue St-Hubert.

CONSEIL RECTORAL.

E. Coenraets, vice-recteur.
A. Van Hoonacker, doyen de la Faculté de Théologie.
P. Poullet, doyen de la Faculté de Droit.
M. Ide, doyen de la Faculté de Médecine.
P. Colinet, doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres.
D. Mercier, président de l'Institut supérieur de Philosophie Thomistique.
Ch. de la Vallée Poussin, doyen de la Faculté des Sciences.
J. Van Biervliet, secrétaire de l'Université.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges. Place Saint-Jacques, 6.

S. Demanet, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, docteur en sciences physiques et mathématiques, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur. Collège du St-Esprit.

J. Van Battel, professeur extraordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, président du collège Juste-Lipse.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, **M. Van Hoonacker**. — *Secrétaire*, **M. Dignant**.

T. J. Lamy, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie royale des lettres, des sciences et des arts de Palerme, correspondant de la société d'Étude biblique de Rome, de la société de géographie de Lisbonne, membre de la société d'archéologie biblique de Londres, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale. Rue des Moutons, 153.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire émérite de l'Université, officier de l'ordre de Léopold, membre de la commission royale d'histoire et de l'académie de la religion catholique

de Rome, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, membre de la commission de surveillance des musées royaux des arts décoratifs et industriels (section des antiquités et des armures), membre effectif de la commission royale des monuments, membre du comité diocésain des monuments et membre correspondant de l'académie pontificale d'archéologie, membre honoraire du corps académique d'Anvers; les antiquités chrétiennes, la paléographie grecque et latine. Rue Léopold Vander Kelen, 26.

F. J. Moulart, professeur ordinaire, prélat de la maison de Sa Sainteté, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome; le droit civil-ecclésiastique : partie spéciale. Rue de Namur, 108.

A. A. H. Dupont, professeur émérite, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold. A Ruremonde (Hollande).

A. B. Vander Moeren, professeur émérite, docteur en théologie, ancien président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, chevalier de l'ordre de Léopold. A Durmen (Zele).

H. Van den Berghe, professeur honoraire, docteur en droit canon, ancien président du collège du Pape Adrien VI, chevalier de l'ordre de Léopold, chanoine théologal de la cathédrale et président du grand-séminaire de Bruges.

J. Forget, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, chevalier de l'ordre de Léopold; la théologie dogmatique générale, le cours d'arabe, le cours de syriaque, le cours de philosophie morale et exposé scientifique du dogme catholique (les deux derniers cours relèvent de l'Institut St-Thomas). Rue Marie-Thérèse, 110.

J. A. M. G. E. De Becker, professeur ordinaire. Recteur du Séminaire Américain, docteur en droit canon et en droit civil, licencié en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; le droit canon. Rue de Namur, 112.

A. Van Hoonacker, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges; l'histoire critique de l'Ancien Testament, l'hébreu, l'assyrien, — la philosophie morale (cours de la Faculté de Philosophie). Rue de Namur, 103.

M. De Baets, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand; la théologie

dogmatique spéciale, — la métaphysique (cours de la Faculté de Philosophie). Lubbeek.

O. Dignant, professeur ordinaire, docteur en théologie; la théologie morale. Boulevard de Jodoigne, 9.

L. Becker, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie; la théologie dogmatique. Collège du St-Esprit.

P. Ladeuze, professeur ordinaire, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; l'Écriture Sainte, la patrologie, la langue copte. Collège du St-Esprit.

A. Bondroit, professeur extraordinaire, docteur en droit canon; le droit civil-ecclésiastique : partie générale; la théologie morale fondamentale. Collège du St-Esprit.

A. Van Hove, professeur extraordinaire, docteur en droit canon; l'histoire ecclésiastique; les institutes de droit canon. Collège du St-Esprit.

R. Maere, professeur extraordinaire, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université; l'archéologie chrétienne. Collège du St-Esprit.

H. Coppieters, professeur extraordinaire, docteur en théologie; l'Écriture Sainte (cours élémentaire). Collège du Pape.

E. Van Roey, chargé de cours, licencié en théologie, suppléant de M. Dignant; la théologie morale spéciale. Collège Américain.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, **M. Poullet.** — *Secrétaire*, **M. Dupriez.**

C. H. X. Périn, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, officier d'académie de l'Université de France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de Saint-Pierre à Rome. A Ghlin (Mons).

H. J. P. A. Staedtler, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold. Avenue de l'Astronomie, Bruxelles.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université; le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires et la procédure civile. Rue St-Hubert, 1.

L. Mabille, professeur ordinaire, membre de la Chambre des représentants; le droit civil approfondi. Rue Louis Melsens, 17.

E. E. F. J. Descamps chevalier), professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre royal de la Couronne, grand'croix de l'ordre de St-Stanislas de Russie, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la catholique, grand officier de l'ordre de François-Joseph, grand officier de l'ordre du Medjidié, commandeur de l'ordre de Notre-Dame de la Conception de Villa Viçosa, commandeur de l'ordre du Lion et du Soleil, commandeur de l'ordre de l'Étoile de Roumanie, commandeur de l'ordre de la Rédemption africaine, officier de l'ordre de la Couronne de Chêne, chevalier de l'ordre du Christ du Brésil, décoré de la Croix « Pro Ecclesia et Pontifice », sénateur, conseiller communal, membre de la Commission administrative de l'École des Beaux-Arts, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Louvain, ancien membre du conseil provincial du Brabant, ancien président de l'Union interparlementaire, membre du conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, membre titulaire de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'Institut de France (académie des sciences morales et politiques), membre de l'académie des sciences de Christiania, président de l'Institut international de bibliographie, membre de l'International Law Association, membre de l'Institut colonial international, président de la section morale et politique de la société d'études coloniales, membre de l'académie de la religion catholique, membre de l'académie des Arcades de Rome, membre de l'académie de jurisprudence et de législation de Barcelone, membre de la commission centrale de statistique de Belgique, membre de la Cour permanente d'arbitrage, secrétaire général et ancien président de l'Institut de droit international; l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au droit civil, le droit naturel, le droit administratif, le droit international et colonial. Rue de Namur, 99.

F. de Monge vicomte de Franeau, professeur honoraire, chevalier de l'ordre de Léopold.

J. N. M. Van den Heuvel, professeur ordinaire, ministre de la justice, chevalier de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre de Ste-Anne de Russie, etc.; le droit public. Bruxelles.

A. Schicks, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Charles; le droit fiscal, le droit notarial, les matières comprises sous les n°s 5 et 6 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890; l'application des matières comprises sous les n°s 4 à 9 de la même loi, et la rédaction des actes; la procédure pénale en langue flamande. Rue des Orphelins, 50.

L. Dupriez, professeur ordinaire; les institutes du droit romain, les pandectes, le droit public comparé. Rue de la Station, 120.

S. Deploige, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand; l'économie sociale, l'histoire des doctrines économiques et politiques, le droit naturel. Rue des Flamands, 1.

P. Poullet, professeur ordinaire, docteur en droit et en philosophie et lettres, secrétaire de l'Institut de droit international, président du comité de patronage des habitations ouvrières des cantons de Louvain, Aerschot et Haecht, conseiller provincial, membre suppléant de la Chambre des représentants; l'histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne; les éléments du droit international privé; les éléments de la procédure pénale; notions de droit administratif. Rue des Joyeuses-Entrées, 28.

L. De Lantsheere, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, chevalier de l'ordre de Léopold, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, docteur en droit et en philosophie selon St-Thomas, membre de la Chambre des représentants, auditeur au Conseil supérieur du Congo; le droit pénal, les institutions civiles comparées. Rue du Commerce, 83, Bruxelles.

J. Corbiau, professeur ordinaire; les éléments du droit civil, les éléments du droit commercial, le droit commercial maritime, le droit commercial comparé, le droit industriel, le droit forestier. Square Marguerite, 33, Bruxelles.

A. Nerincx, professeur extraordinaire, docteur en droit, docteur en sciences politiques et sociales, LL. D. honoraire de l'université de Glasgow, secrétaire de l'Institut de droit international; droit constitutionnel et droit administratif. Rue Bosquet, 8, Bruxelles.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, **M. Ide.** — *Secrétaire*, **M. Lemaire.**

E. Hayoit de Termicourt, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix civique et de l'ordre du Libérateur, président de l'académie royale de médecine, etc., président de la commission médicale provinciale de Louvain; la pathologie médicale et la thérapeutique spéciale des maladies internes, y compris les maladies des enfants et la médecine légale. Rue de Namur, 62.

E. Masoin, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille civique de première classe, membre titulaire et secrétaire perpétuel de l'académie royale de médecine de Belgique, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, correspondant étranger « honoris causa » de la société de thérapeutique de Paris, membre et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, etc., médecin en chef de l'asile pour femmes aliénées tenu à Louvain par les Sœurs Noires, médecin aliéniste des prisons de Belgique; la physiologie humaine, y compris la physiologie comparée, leçons théoriques et cliniques de médecine mentale. Marché Ste-Anne, 17.

E. Hubert, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, officier d'académie de l'Université de France, vice-président de l'académie royale de médecine de Belgique, etc., le cours théorique des accouchements et de gynécologie, la déontologie médicale, la clinique obstétricale, la clinique gynécologique et la policlinique obstétricale. Rue Léopold, 13.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine de Belgique; la clinique chirurgicale et la médecine opératoire. Rue Léopold, 14.

G. Verriest, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique; la clinique interne. Rue du Canal, 40.

G. Bruylants, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, membre de l'académie royale de médecine de Belgique, membre du comité supérieur d'hygiène, chevalier de l'ordre de Léopold; la chimie physiologique, la toxicologie, la pharmacie théorique (partie organique), l'analyse des denrées alimentaires. Rue des Récollets, 32.

E. Venneman, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine; la théorie et la clinique des maladies oculaires, l'histologie générale et spéciale, les exercices d'anatomie microscopique. Rue du Canal, 35.

L. Dandois, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, chef de clinique chirurgicale; la pathologie chirurgicale, les bandages, les appareils et la petite chirurgie; la clinique des maladies des oreilles, du nez et de la gorge. Rue du Mayeur, 7.

J. Denis, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la pathologie et la thérapeutique générales, l'anatomie pathologique et

les éléments de bactériologie, la clinique propédeutique. Marché-aux-Pommes de terre.

A. Van Gehuchten, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre honoraire de l'académie impériale de médecine militaire de St-Pétersbourg, membre honoraire de la société néerlandaise de neurologie et de psychiatrie, associé étranger de la société des neurologistes et des aliénistes de Moscou, membre honoraire de la société de psychiatrie d'Italie, membre correspondant de la société de neurologie de Paris; l'anatomie humaine. Rue Léopold, 36.

A. Thiéry, professeur ordinaire, docteur en droit, docteur en sciences physiques et mathématiques; doctor philosophiæ; magister bonarum artium; la psychologie, la psychologie physiologique et la psychophysique, laboratoire de psychologie expérimentale, la physique. Rue des Flamands, 1.

F. Ranwez, professeur ordinaire, pharmacien et docteur en sciences naturelles, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, secrétaire de la commission de la pharmacopée officielle, rédacteur en chef des *Annales de Pharmacie;* la pharmacognosie, la pharmacie pratique y compris la pharmacie galénique et magistrale et les doses maxima des médicaments, les exercices de microscopie. Rue de Tirlemont, 56.

M. Ide, professeur ordinaire, docteur en médecine, chirurgie et accouchements; les éléments de pharmacologie, la pharmacodynamie et la thérapeutique générale; exercices pratiques de physiologie; laboratoire libre de chimie biologique. Rue du Canal, 20 ou boulevard de Jodoigne, 4 (extérieur).

A. Lemaire, professeur agrégé, docteur en médecine, chirurgie et accouchements; l'hygiène. Boulevard de Tirlemont, 45.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, **M. Colinet.** — *Secrétaire*, **M. Scharpé.**

C. C. A. Mœller, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; l'encyclopédie de l'histoire, la critique historique, l'histoire générale et l'histoire politique contemporaine. Rue Masui, n° 147, Bruxelles. *(Adresse postale :* rue de Tirlemont, n° 64, Louvain.)

L. Bossu, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold; le cours de religion, l'histoire de la philosophie, le cours de philosophie générale et les notions de philosophie morale. Rue de Bériot, 38.

P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de St-Grégoire le Grand, membre titulaire de l'académie royale flamande; l'histoire de la littérature flamande et des littératures germaniques. Abbaye de Vlierbeek près Louvain ou collège du Pape.

J. Jacops, professeur honoraire, prelat de la maison de Sa Sainteté, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien président du collège du Pape Adrien VI, archidiacre de l'église métropolitaine de Malines.

F. L. G. Collard, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, officier d'académie de l'Université de France, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen; l'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine, l'histoire de la pédagogie et la méthodologie, l'explication approfondie d'auteurs grecs, les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert, les exercices de la conférence d'histoire littéraire grecque et latine, les exercices didactiques. Rue Léopold, 22.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit, secrétaire perpétuel de la société d'économie sociale, membre du Conseil supérieur du travail, membre de l'académie royale de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de Pie, officier d'académie de l'Université de France, délégué au Comité international de législation du travail, membre de la société d'économie politique de Paris, etc.; l'économie politique, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne. Marché-aux-Grains, 9.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold; la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des Sciences. Rue de Bériot, 34.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, assesseur du vice-recteur; directeur et professeur de l'Institut préparatoire.

D. Mercier, professeur ordinaire, directeur de l'Institut supérieur de philosophie, président du Séminaire Léon XIII, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie romaine de St-Thomas d'Aquin, membre de l'Académie royale de Belgique, décoré de la croix *Pro ecclesia et pontifice*, chevalier de l'ordre de Léopold; commandeur de l'ordre du Christ de Portugal; la logique, la psychologie et la haute philosophie selon saint Thomas d'Aquin. Rue des Flamands, 1.

P. Colinet, professeur ordinaire, docteur en langues orientales, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, de la société orientale allemande, de la société linguistique de Paris, de la « maatschappij van Nederlandsche taal- en letterkunde », de Leiden; le sanscrit, le grec, la grammaire comparée, l'histoire des littératures étrangères. Place de l'Université, 8.

G. Doutrepont, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres; l'histoire de la littérature française, les langues et littératures romanes. Rue des Joyeuses-Entrées, 54.

J. Sencie, professeur ordinaire, licencié en sciences morales et historiques, docteur en philosophie et lettres, président du collège du Pape Adrien VI, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; l'histoire politique de l'antiquité, les institutions grecques et l'épigraphie grecque, les exercices sur l'histoire ancienne et la géographie, la critique historique. Collège du Pape.

A. Cauchie, professeur ordinaire, docteur en sciences morales et historiques, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, membre de la commission royale d'histoire; les exercices pratiques d'histoire, la critique historique et application à une période de l'histoire moderne, les institutions du moyen âge. A l'École St-Thomas d'Aquin : la méthode d'heuristique et de critique historiques. A la Faculté de Théologie : l'histoire ecclésiastique, l'introduction à l'histoire de l'église et les exercices critiques. Collège du St-Esprit.

M. De Wulf, professeur ordinaire, docteur en droit, en philosophie et lettres et docteur en philosophie selon St-Thomas; la logique et la métaphysique; l'histoire de la philosophie du moyen âge et l'histoire de la philosophie ancienne et moderne. Rue des Flamands, 1.

F. J. G. G. baron Bethune, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, docteur en droit; les langues et les littératures romanes. Rue de la Station, 61.

C. P. F. Lecoutere, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres; philologie et littérature germaniques. Rue des Chevaliers, 39.

W. Bang, professeur ordinaire; philologie et littérature anglaises. Rue des Récollets, 22.

E. Remy, professeur ordinaire, docteur en philologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; l'explication d'auteurs latins, les institutions romaines, l'épigraphie, l'encyclopédie de la philologie classique. Collège du Pape.

L. Scharpé, professeur ordinaire; traduction, à livre ouvert, de textes allemands, explication d'auteurs allemands, exercices philologiques sur l'allemand, grammaire historique de la langue néerlandaise, explication approfondie d'auteurs flamands (moyen âge), explication approfondie d'auteurs allemands (moyen âge et temps modernes), grammaire historique de l'allemand, gothique. Chaussée de Namur, 333, Héverlé.

L. C. Casartelli, professeur ordinaire, recteur du collège St-Bede à Manchestre, docteur en langues orientales, maître ès arts (Université de Londres), membre de la Royal Asiatic Society de Londres, de la société orientale allemande, etc.; le zend et le pehlvi. A Manchester.

J. Van Battel, professeur extraordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, président du collège Juste-Lipse, assesseur du Vice-Recteur; la géographie.

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET INSTITUT AGRONOMIQUE.

Doyen, **M. Ch. de la Vallée Poussin**. — *Secrétaire*, **M. Sibenaler.**

Louis Henry, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille de 1re classe « Bene merenti » de Roumanie, docteur en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de l'académie royale des sciences de Copenhague, membre d'honneur de la société des sciences physiques de Bucarest, membre de la société chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin, de la société royale des sciences de Liége, etc.; la chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manège, 2.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant

des *Nuovi Lincei*, vice-président du Conseil de la Commission géologique du royaume; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, 190.

F. De Walque, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Charles III, commandeur de l'ordre d'Orange-Nassau, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne, ingénieur des arts et manufactures, ingénieur des mines, membre du Conseil supérieur d'hygiène publique; la chimie industrielle, les manipulations chimiques, l'administration industrielle, la partie spéciale du droit administratif. Rue des Joyeuses-Entrees, 26.

C. Blas, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, docteur en sciences, premier vice-président de l'académie royale de médecine, membre du conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique, etc.; la chimie analytique et la chimie pharmaceutique inorganique. Rue de Tirlemont, 88.

G. Lambert, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines. Boulevard Bischoffsheim, 42, Bruxelles.

L. Cousin, professeur honoraire, ancien professeur de génie civil et d'exploitation des chemins de fer à l'université de Santiago, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des ponts et chaussées. Rue Simonis, 10, Bruxelles.

J. Micha, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur-mécanicien; la description générale et la construction des machines. Rue Marie-Therèse, 110.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'académie royale de Lisbonne; la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique. Rue des Joyeuses-Entrées, 9.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa, docteur en sciences, membre de la commission consultative des poids et mesures et de la commission d'inspection de l'observatoire royal de Belgique; la mécanique analytique et la mécanique céleste. Rue Marie-Thérèse, 22.

G. Helleputte, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie IX, décoré de la croix de 1re classe « Pro Ecclesia et Pontifice », officier de l'ordre de la Couronne, officier de la Légion d'honneur, décoré de 2e classe avec plaque de

l'ordre de St-Stanislas de Russie, officier de l'ordre de la Rose du Brésil, décoré de la croix de mutuelliste de 1re classe, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, président de l'association permanente des congrès internationaux de navigation, vice-président de la commission royale des monuments, membre de la Chambre des représentants ; les constructions du génie civil et l'architecture. Kessel-Loo (Louvain).

H. Ponthière, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur; la métallurgie et l'électricité industrielle. Marché-aux-Grains, 22.

J. M. A. Cartuyvels, professeur honoraire, officier de l'ordre de Léopold, commandeur avec plaque de l'ordre de Pie, officier de la Légion d'honneur, officier du Mérite agricole de France, décoré de la croix des mutuellistes agricoles de première classe, ingénieur honoraire au corps des mines, inspecteur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture, vice-président de la société d'économie sociale, vice-président de la commission internationale d'agriculture de Paris, membre d'honneur de la société royale d'agriculture d'Angleterre et de la société royale d'agriculture de Hongrie, etc. Rue de la Loi, 215, Bruxelles.

U. Wareg Massalski, professeur honoraire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures.

A. Proost, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, directeur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture et des travaux publics, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, commandeur de la Couronne de Chêne; les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture et l'hygiène rurale. Conférence sur la chimie et la physiologie des plantes cultivées. Rue Anoul, 16, Bruxelles (Ixelles).

J. Marchand, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la physique expérimentale, le génie rural d'arpentage et le levé des plans, l'hydraulique, le drainage et l'irrigation, les constructions rurales, la physique industrielle et les machines agricoles, les notions de géométrie analytique et de calcul différentiel et intégral, la mécanique générale, la résistance des matériaux. Rue des Orphelins, 58.

A. Lecart, professeur ordinaire, ingénieur agricole, ancien élève libre de l'école forestière de Nancy, chevalier de l'ordre de Léopold, officier du Mérite agricole, membre du conseil supérieur des forêts;

les sciences forestières et l'apiculture. Chaussée de Namur, 76, à Héverlé.

A. Theunis, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'instruction publique de France, chevalier de l'ordre militaire du Christ de Portugal et de l'ordre d'Isabelle la Catholique, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, vice-président de la Société Nationale de Laiterie, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture; la chimie générale, la chimie analytique, les industries agricoles et la théorie des manipulations chimiques. Place du Peuple, 7.

A. Dumont, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de St-Stanislas de Russie, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; l'exploitation des mines, la topographie, la physique industrielle. Rue des Joyeuses-Entrées, 18.

G. Gilson, professeur ordinaire, docteur en sciences, chevalier de l'ordre de Léopold; la zoologie, l'anatomie et l'histologie comparées, l'embryologie, la paléontologie animale. A Herent lez-Louvain et à l'Institut zoologique, rue de Namur, 95.

J. Vuylsteke, professeur ordinaire, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre correspondant de l'Association britannique pour l'avancement des sciences; la fabrication de l'alcool et des levures, les machines frigorifiques, la glucoserie, la vinaigrerie. Rue Belliard, 21, Bruxelles.

A. F. Meunier, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; la morphologie végétale, la botanique spéciale, les herborisations, les éléments de minéralogie et de géologie, l'agrologie, la météorologie, la pisciculture (Institut agronomique), la biologie générale (Institut supérieur de philosophie). Collège Juste-Lipse.

A. Vierendeel, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur en chef, directeur du service technique de la Flandre occidentale; la stabilité des constructions. Avenue de Steenbrugge, Bruges.

H. de Dorlodot, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en théologie, docteur en sciences naturelles, chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, membre honoraire de la Société géologique du Luxembourg, membre de la commission géologique du royaume, directeur du musée géologique des bassins houillers belges; la géologie, la paléontologie stratigraphique. Rue de Bériot, 44.

S. Demanet, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en sciences physiques et mathématiques, assesseur du vice-recteur; la physique expérimentale et la physique mathématique, les théories de l'électricité et du magnétisme, les mesures électriques générales. Collège du St-Esprit.

J. C. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; l'analyse mathématique, les éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques, la méthodologie mathématique. Rue de Namur, 190.

N. Sibenaler, professeur ordinaire, ingénieur du génie civil, des arts et manufactures et des mines, docteur en sciences physiques et mathématiques; la mécanique appliquee. Rue de Namur, 106.

D. Nys, professeur ordinaire, docteur en philosophie selon St-Thomas, bachelier en théologie, candidat en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, directeur du Séminaire Léon XIII; la cosmologie et la chimie. Rue des Flamands, 1.

P. Henry, professeur ordinaire, docteur en sciences; la chimie physique. Rue des Joyeuses-Entrées, 11.

P. Biourge, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; la morphologie végétale, la botanique systématique, la géographie et la paléontologie végétales (doctorat en sciences); l'agriculture générale et la chimie agricole, les maladies des plantes, l'horticulture, la microbiologie, l'analyse microscopique des denrées alimentaires. Rue du Canal, 20.

E. Leplae, professeur ordinaire, ingénieur agricole, agronome honoraire de l'État, membre correspondant de la Société Nationale d'agriculture de France, chevalier du Mérite Agricole de France; les moteurs et machines employés en agriculture, les constructions rurales, la topographie et la construction des routes, l'économie rurale, les cultures indigènes et coloniales, le dessin. Place du Peuple, 16.

G. Braet, professeur ordinaire, ingénieur en chef, chef de service des voies et travaux des chemins de fer de l'État, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de Pie, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de Roumanie, officier du Takovo de Serbie, officier du Nichan-Iftihar de Tunisie, officier de l'ordre de St-Alexandre de Bulgarie; l'exploitation des chemins de fer. Marché-au-Bois, 48, Hasselt.

F. Hachez, professeur ordinaire, ingénieur au corps des ponts et chaussées, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Stanislas de Russie; la mécanique appliquée (hydraulique, cinématique). Rue de Pavie, 19, Bruxelles.

F. A. Janssens, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles; la microscopie et la cytologie (partie chimique) (candidature en sciences et Institut agronomique), la microscopie et la biologie (cand. en médecine), la physiologie végétale, partie chimique (doct. en sciences et Institut agronomique , la microscopie, l'anatomie et la physiologie végétales (Institut agronomique), la microchimie (Institut agronomique). Institut Carnoy, rue du Canal, 20.

L. Verhelst, professeur ordinaire, ingénieur-brasseur; la fabrication de la bière, les matières premières et les appareils utilisés en brasserie, la législation fiscale, les questions spéciales de brasserie, le laboratoire de zymotechnie, la brasserie expérimentale, les excursions. Rue Léopold, 18.

R. De Muynck, professeur extraordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques; les compléments de physique expérimentale, les éléments de physique mathématique, la géométrie supérieure. Collège du Pape.

V. Grégoire, professeur extraordinaire, docteur en philosophie et en théologie, docteur en sciences naturelles; la botanique et la cytologie. Rue du Canal, 20.

P. Daubresse, professeur extraordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, ingénieur civil des mines; la géométrie descriptive appliquée, la graphostatique, les travaux graphiques pour les divisions supérieures des Écoles spéciales. Rue des Orphelins, 16.

L. Frateur, professeur extraordinaire, médecin vétérinaire; l'anatomie comparée des animaux domestiques, les éléments de zoologie, la physiologie comparée, l'esthétique animale, la zootechnie, les produits alimentaires d'origine animale, les éléments d'obstétrique vétérinaire, la podologie, démonstrations, excursions et exercices pratiques. Voer des Capucins, 79.

J. Pieraerts, professeur extraordinaire, expert-chimiste, ingénieur agricole et ingénieur brasseur, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal; les compléments de chimie générale, la chimie analytique, les appareils et opérations chimiques, les sucres et les matières azotées, la polarimétrie, les produits industriels, commerciaux et agricoles, la chimie physiologique, l'ali-

mentation rationnelle des animaux domestiques et les travaux de laboratoire. Rue Notre-Dame, 19

F. Kaisin, professeur extraordinaire, docteur en sciences naturelles; la géographie physique, la minéralogie. Collège Juste-Lipse.

G. Gillon, professeur extraordinaire; les constructions électrotechniques, télégraphie et téléphonie, mesures et essais de machines électriques. Place du Peuple, 13

E. Goedseels, professeur ordinaire, administrateur-inspecteur de l'Observatoire royal de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold; l'astronomie et la géodésie. A l'Observatoire, Uccle.

A. de Hemptinne, professeur ordinaire, docteur de l'université de Leipzig; le laboratoire de recherches de physique du doctorat en sciences physiques et mathématiques. Rue de la Vallée, 56, Gand.

J. Havet, professeur extraordinaire, docteur en médecine, suppléant de M. Gilson pour les travaux pratiques. Gheel.

G. Kaïser, chargé de cours, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la géographie industrielle et commerciale, exercices de rédaction. Rue Charles Martel, 19, Bruxelles.

TRÉSORIER DE L'UNIVERSITÉ.

Chanoine **L. Van Genechten**, rue Léopold, 9, Malines.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

J. M. P. A. de Ras, archiviste honoraire de Maestricht, commandeur de l'ordre du St-Sépulcre de Jerusalem, membre de l'académie des Arcades, membre correspondant de l'Académie Tibérine à Rome, membre de l'académie royale d'archéologie et d'histoire d'Athènes, sous-promoteur dans la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome, membre de la société historique d'Utrecht. Rue des Joyeuses-Entrées, 47.

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

J. Van Linthout, rue de Diest, 40.

APPARITEURS.

P. Vandeborne, rue des Flamands, 15 (Droit).
E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2 (Medecine).
F. Degrom, rue de Tirlemont, 64 (Philosophie).
P. Joniau, place de l'Université, 10 (Sciences).

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

Collèges et Établissements académiques.

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT (1). (Rue de Namur.)

Président, P. Ladeuze, professeur à la Faculté de Théologie.
Sous-régent, F. Claeys-Boúúaert, licencié en droit canon.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI : (Place de l'Université.)

PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (2).

Président, J. Sencie, professeur à la Faculté de Philosophie.
Sous-régents : C. Noblesse, docteur en sciences naturelles et E. Frutsaert, bachelier en théologie.

(1) Le collège est destiné aux élèves ecclésiastiques. Ils n'y sont admis qu'avec le consentement de leur Évêque.

Les élèves envoyés pour étudier spécialement le Droit Canon, suivent aussi des cours de Droit naturel et civil. Les cours de Philosophie et Lettres, de Sciences, etc., sont accessibles aux élèves que les Évêques destinent à ces études.

Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire et un bois de bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc.

Le prix de la pension de l'année académique est de 650 francs et, pour les étrangers, de 700 francs.

(2) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de Philosophie et de Droit; le collège de JUSTE-LIPSE aux élèves inscrits dans les Facultés des Sciences et de Médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 10 francs, le bois de lit, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

COLLÈGE JUSTE-LIPSE. (Rue des Récollets, 29.)

PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

Président, J. Van Battel, assesseur du Vice-Recteur, professeur à la Faculté de Philosophie.

Sous-régents : N. Van Crombrugghe, bachelier en théologie et C. Hontoir, candidat en philosophie et lettres.

SÉMINAIRE LÉON XIII (1). (Rue Vésale.)

Président, D. Mercier, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, rue des Flamands, 1.

Directeur, D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences, rue Vésale.

Sous-régent, G. Simons, docteur en philosophie, rue Vésale.

BIBLIOTHÈQUE (2). (Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaires : J. M. P. A. de Ras, rue des Joyeuses-Entrées, 47.

R. Maere, collège du St-Esprit.

Aides-Bibliothécaires : F. Clynmans, Vieux-marché, 11.

J. Walravens, rue Dagobert, 45.

J. Wils, rue de Bruxelles, 30.

Concierge, E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

(1) Le Séminaire LÉON XIII est destiné aux élèves ecclésiastiques qui suivent les cours de l'Institut supérieur de Philosophie (École St-Thomas).

Le Séminaire fournit le bois de lit, le lavabo et garnitures, une table, des chaises et fauteuil, une armoire, un bois de bibliothèque, le poêle avec ses accessoires.

Chaque élève doit être pourvu de la literie, d'un couvert en argent, de serviettes. Il peut se fournir ces objets au Séminaire moyennant un supplément de 30 francs.

Le prix de la pension est, pour l'année académique, de 800 francs, payables d'avance et par trimestre.

(2) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis après-midi exceptés), de neuf heures à midi et de deux à quatre heures jusqu'au 1er mai, et de trois à six heures jusqu'aux grandes vacances académiques. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règlement pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282 ; de 1851, p. 237 ; de 1884, p. 319 ; de 1889, p. 434.

Institut supérieur de Philosophie. (Rue des Flamands, 1.)

Président, D. Mercier, professeur à la Faculté de Philosophie.
Secrétaire, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

I. LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Médecine.

II. LABORATOIRE DE CHIMIE.

Directeur, D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences.

III. LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Médecine.

IV. OFFICE INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE (SECTION DE PHILOSOPHIE).

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philosophie.

V. SÉMINAIRE D'HISTOIRE DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE.

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philosophie.

VI. CONFÉRENCE DE PHILOSOPHIE SOCIALE.

Président, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

VII. BIBLIOTHÈQUE ET SALLE DES PÉRIODIQUES.

Directeur, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.

LABORATOIRE DE PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE ANNEXÉ AU COURS DE GRAMMAIRE COMPARÉE. (Place de l'Université, 8.)

Directeur, P. Colinet, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Assistant, A. Carnoy.

Institut Carnoy. (Rue du Canal, 20.)

CYTOLOGIE ET BIOLOGIE GÉNÉRALE. (Collège de Villers, rue du Canal, 20.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.

I. LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE CYTOLOGIE.

Directeurs : F. Janssens, professeur à la Faculté des Sciences et V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistants : J. Berghs et A. Roelandt.
Préparateurs : Dumez, Lathouwers, Elrington, Kowalski et Baseil.

II. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE VÉGÉTALE COMPARÉE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, J. Berghs.

III. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE ANIMALE COMPARÉE.
(Annexe de l'Institut zoologique.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de service, F. Vandevelde.

IV. LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE.

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, Noblesse.
Garçon de laboratoire, A. Godts.

V. LABORATOIRE DE MICROBIOLOGIE.

Directeur, P. Biourge, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, Mertens.

VI. LABORATOIRE DE CHIMIE BIOLOGIQUE.

Directeur, M. Ide, professeur à la Faculté de Médecine.

VII. MUSÉE DE BOTANIQUE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, J. Berghs.

VIII. BIBLIOTHÈQUE.

Conservateur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, H. Wynants.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE. (Rue St-Michel, 10.)

DOCTORAT EN SCIENCES CHIMIQUES

Directeurs : Louis Henry et Paul Henry, professeurs à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. De Wael.
Aide-préparateur, P. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE. (Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistants : V. André, ingénieur, rue des Joyeuses-Entrées, 109 et P. Stiénon, docteur en sciences chimiques, place de l'Université, 4.
Garçon de service, M. Vranckx.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Rue St-Michel, 10.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, ingénieur, chaussée de Namur, 65, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Rue St-Michel, 10.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, ingénieur, chaussée de Namur, 65, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.

CABINET DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge-préparateur, F. Wouters.

LABORATOIRE DE RECHERCHES PHYSIQUES.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. de Hemptinne, professeur à la Faculté des Sciences.

LABORATOIRE POUR LES MANIPULATIONS DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeurs, J. Marchand, professeur à la Faculté des Sciences et R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de service, F. Wouters.

Institut électromécanique.
(Rue des Flamands.)

Directeur, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.

I. LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ (MESURES GÉNÉRALES)

Directeur, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.

II. LABORATOIRES POUR LA PHOTOMÉTRIE, LES MESURES ET ESSAIS DES MACHINES ÉLECTRIQUES.

Directeur, G. Gillon, professeur à la Faculté des Sciences.
Mécanicien-électricien, L. Lemaître.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, F. Wouters.

CABINET DE MINÉRALOGIE (1). (Rue St-Michel, 10.)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, M. Hinderyckx.

MUSÉE D'EXPLOITATION DES MINES. (Place de l'Université, 4.)

Directeur, A. Dumont, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, M. Vranckx.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE. (Rue St-Michel, 10.)

Directeur, R. Maere, professeur à la Faculté de Théologie.
Concierge, M. Hinderyckx.

LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, A. Theunis, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, P. Dethier, ingénieur agricole, expert-chimiste agricole, rue des Joyeuses-Entrées, 50.

LABORATOIRE DE RECHERCHES (INSTITUT AGRONOMIQUE).
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, J. Pieraerts, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, E. Mignolet, ingénieur agricole, expert-chimiste agricole.
Concierge, D. Homblé.

MUSÉE AGRICOLE ET FORESTIER.
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, A. F. Meunier, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, D. Homblé.

CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge-préparateur, F. Wouters.

LABORATOIRE DE ZYMOTECHNIE.
(Rue des Recollets, 33 et 35.)

Directeur, J. Vuylsteke, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, J. Wouters, expert-chimiste.
Concierge, P. Wouters.

BRASSERIE EXPÉRIMENTALE.
(Rue des Récollets, 35.)

Directeur, L. Verhelst, professeur à la Faculté des Sciences.

JARDIN BOTANIQUE (1). (Voer des Capucins.)

Professeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Directeur, J. Giele.

Institut zoologique.

I. MUSÉE DE ZOOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.
(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Préparateur, G. Vanminsel.
Concierge, E. Thielemans.

II. LABORATOIRE DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.
(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)
(Annexe à l'Institut biologique. Collège de Villers.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Suppléant, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, C. Noblesse.
Préparateur, G. Vanminsel.
Garçon de service, A. Godts.
Concierge, E. Thielemans.

III. COLLECTION ET LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE.
(Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, le Dr Havet.
Préparateur, G. Vanminsel.
Concierge, E. Thielemans.

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours, pendant les mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fêtes, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règlement arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

INSTITUT VÉSALE. (Rue des Récollets, 36.)
ANATOMIE SYSTÉMATIQUE. AMPHITHÉATRE DE DISSECTION.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.
Prosecteur : Dr Simonnart.
Concierge, P. Vereecke.

MUSÉE ANATOMIQUE ET LABORATOIRE DE NEUROLOGIE.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants : De Beule, Debaisieux, Roux et Courtoy.
Concierge, P. Vereecke.

MUSÉE ET LABORATOIRE D'HYGIÈNE.

Directeur, A. Lemaire, professeur agrégé à la Faculté de Médecine.
Concierge, P. Vereecke.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE. (Institut Vésale, rue des Récollets, 36).

Directeurs : E. Masoin et M. Ide, professeurs à la Faculté de Médecine.
Préparateurs : J. Apers, L. Roux, R. Bruynoghe et F. Evely.
Concierge, F. D'Hont.

INSTITUT RÉGA. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.
(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de Médecine.
Concierge, P. Wouters.

LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE. (Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Jangoux, expert-chimiste.
Concierge, J. Wouters.

INSTITUT DE BACTÉRIOLOGIE. (Marché-aux-Pommes de terre.)

Directeur, J. Denys, professeur à la Faculté de Médecine.
1er assistant, Dr J. Rodhain.
2me assistant, Dr Bastin.
Concierge, E. Mellaerts.

LABORATOIRE DE PHARMACIE. (Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Jangoux, expert-chimiste.
Concierge, J. Wouters.

SALLE DE CLINIQUE EXTERNE. (A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Médecine.
Chef de clinique, L. Dandois, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants : Ph. Briffaux et A. Chiwy, docteurs en médecine.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE. (A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Médecine.
Chef de clinique, J. Denys, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistants : les docteurs P. Van Bleyenbergh et L. Dandois.

LABORATOIRE ATTACHÉ AU SERVICE DE LA CLINIQUE INTERNE.

Directeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Médecine.

SALLE DE CLINIQUE PROPÉDEUTIQUE.

Professeur, J. Denys, professeur à la Faculté de Médecine.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Dr Goossens.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1). (Rue Vésale.)

Professeur, E. Hubert, professeur à la Faculté de Médecine.
Directrice, Mlle L. Moty.
Assistant, Dr R. Schockaert.
Élève interne, G. Mauroit.

POLICLINIQUE OBSTÉTRICALE.

Directeur, E. Hubert, professeur à la Faculté de Médecine.
Assistant, Dr Simonnart.

(1 Voir l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de Médecine.

Travaux graphiques.

Directeurs : P. Daubresse, professeur à la Faculté des Sciences, rue des Orphelins, 16.

F. Breithof, ingénieur civil des mines, rue de la Station, 141.

Chef des travaux graphiques.

V. Lenertz, rue des Joyeuses-Entrées, 31.

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

Programme des cours de l'année académique 1902-1903.

Faculté de Théologie.

Doyen : M. VAN HOONACKER.—Secrétaire : M. DIGNANT.

E. H. J. Reusens, Prof. ord. LES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES, aux jours et heures à déterminer.

F. J. Moulart, Prof. ord. DROIT CIVIL-ECCLÉSIASTIQUE : *Partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

J. Forget, Prof. ord. LA DOGMATIQUE GÉNÉRALE : Le traité *De Romano Pontifice*, lundi à 10 h., mardi à 8 h. et samedi à 9 h. — *Cours de haute philosophie (V. École de S. Thomas) : La philosophie morale.* — LANGUE ET LITTÉRATURE ARABES, deux heures par semaine aux jours et heures à déterminer. — *Langue syriaque*, mardi à 9 h.

J. De Becker, Prof. ord. et Recteur du Séminaire américain. JUS ECCLESIASTICUM : *Liber III Decretalium, De Parocho, de Regularibus, de rebus ecclesiasticis :* lundi à 9 h., mardi à 10 h., jeudi à 9 h. et vendredi à 11 h.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE CRITIQUE DE L'ANCIEN TESTAMENT : *Les Prophètes d'Israël* (suite), mercredi et vendredi à 12 h. — *La langue hébraïque*, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE, lundi à 8 h. — L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE : *L'Eglise et les gouvernements d'ancien régime* (suite), mercredi à 9 h., jeudi à 12 h. — *Exercices critiques* (suppléant M. R. MAERE, prof. extraord.), lundi à 20 h. et vendredi à 16 h.

M. De Baets, Prof. ord. LA DOGMATIQUE SPÉCIALE. Le traité *De Deo creante*, mercredi, vendredi et samedi à 10 h.

O. Dignant, Prof. ord. LA THÉOLOGIE MORALE : *De conscientia; de virtutibus theologicis*, lundi, mardi et mercredi à 11 h.

P. Ladeuze, Prof. ord. et Président du collège du St-Esprit, L'ÉCRITURE SAINTE : *Les Evangiles Synoptiques* jeudi à 11 h.. vendredi à 9 h. et samedi à 8 h. — LA PATROLOGIE : *Les Apologistes du deuxième siècle* (suite), mercredi à 8 h. — *Cours de langue égyptienne*, voir les cours facultatifs, p. 29.

A. Bondroit, Prof. extraord. DROIT CIVIL ECCLÉSIASTIQUE : *Partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

R. Maere, Prof. extraord. L'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE, vendredi à 15 h.

Cours élémentaires de Théologie.

Première année.

L. Becker, Prof. ord. *La Théologie dogmatique*, lundi à 8 h., mercredi à 11 h., vendredi et samedi à 10 h.

P. Ladeuze, Prof. ord. et Président du collège du St-Esprit. *L'Introduction à l'Écriture Sainte*, lundi à 9 h. — *L'Exégèse* (suppléant M. H. COPPIETERS, prof. extraord.), jeudi et vendredi à 8 h., samedi à 11 heures.

A. Bondroit, Prof. extraord. *La Théologie morale fondamentale : De actibus humanis, de conscientia, de legibus, de peccatis*, mardi à 11 h., mercredi et jeudi à 9 h.

N... *La Liturgie*, mardi à 9 h.

A. Van Hove, Prof. extraord. *L'Histoire ecclésiastique*, mardi et mercredi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutes du Droit canon*, mardi et mercredi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

O. Dignant, Prof. ord. (suppléant : E. VAN ROEY, chargé de cours). *La Théologie morale spéciale*, jeudi à 10 h., vendredi et samedi à 9 h.

L. Becker, Prof. ord. *La Théologie dogmatique*, lundi à 8 h., mercredi à 11 h., vendredi et samedi à 10 h.

P. Ladeuze, Prof. ord. *L'Introduction à l'Écriture Sainte*, lundi à 9 h. — *L'Exégèse* (suppléant M. H. COPPIETERS, prof. extraord.), jeudi et vendredi à 8 h., samedi à 11 h.

N... *La Liturgie*, mardi à 9 h.

N... *La théologie pastorale*, mercredi à 8 h.

A. Van Hove, Prof. extraord. *L'Histoire ecclésiastique*, mardi et mercredi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutes du Droit canon*, mardi et mercredi à 10 h., samedi à 8 h., pendant le second semestre.

Troisième année.

Les cours indiqués pour la deuxième année.

Faculté de Droit.

Doyen : M. POULLET. — Secrétaire : M. DUPRIEZ.

Examen de Candidat.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit* et *l'Introduction historique au Droit civil,* mardi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. A. Nerincx, Prof. extraord.). *Le Droit public,* lundi de 10 1/2 h. à 12 1/2 h., et mardi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Institutes du Droit romain,* lundi de 10 1/2 h. à 12 1/2 h., mercredi de 9 h. à 11 h., vendredi de 9 h. à 10 h. et samedi de 8 h. à 10 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 h. à 10 h. et samedi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

A. Bondroit, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale,* vendredi et samedi à 10 h.

Premier examen de Docteur.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil,* mardi de 11 h. à 12 1/2 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Droit administratif,* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments du droit des gens,* jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Pandectes,* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 1/2 h. à 12 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. De Lantsheere, Prof. ord. *Le Droit pénal,* lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

F. J. Moulart, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie spéciale,* mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

J. Van Biervliet, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *Le Code civil*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 12 1/2 h. et mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi et jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Éléments des lois fiscales qui se rattachent au notariat et à la profession d'avocat*, mardi et mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Le Cours pratique de Droit pénal et de Procédure pénale en langue flamande*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments de la procédure pénale*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments du droit international privé*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du droit commercial*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus pour le premier examen de Docteur en Droit.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit*, *l'Introduction historique au Droit civil*, cours indiqués ci-dessus; *le Droit naturel*, cours indiqué au programme de la Faculté de Philosophie et Lettres.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (première partie)*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos* 7 (art. 1 à 710 du Code civ.) *et 9* (lois organiques du notariat) *de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion, la Philosophie générale et les Notions de Philosophie morale*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus pour le deuxième examen de Docteur en Droit.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (deuxième partie)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Lois fiscales qui se rattachent au notariat (éléments)*, cours indiqué ci-dessus. — *L'Application des matières comprises sous les nos* 7 (art. 1101 à 1386; 1582 à 2281 du Code civil) *et 9* (lois organiques du notariat et lois fiscales) *de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Troisième année.

J. Van Biervliet, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois de procédure civile relatives à l'ouverture des successions, à l'exécution forcée des jugements et des actes, aux saisies-arrêts, aux saisies-exécutions, à la saisie des fruits pendants par racines, à la distribution par contribution, à la saisie immobilière, à l'ordre et à la saisie des rentes*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Les Lois particulières qui régissent la capacité et les biens des établissements publics, la Législation sur les aliénés, les dispositions des Règlements sur la Dette publique, les Règlements sur la Caisse des dépôts et consignations*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.—*Les Lois fiscales* (cours approfondi), mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 4, 5, 6, 7 (art. 711 à 1100; art. 1387 à 1581 du Code*

civ.), *8 et 9 (lois fiscales)*, *de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Eléments du Droit international privé*, cours indiqué ci-dessus.

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du Droit commercial*, cours indiqué ci-dessus.

École des Sciences politiques et sociales.

Président : M. DUPRIEZ. — Secrétaire : M. NERINCX.

Épreuve préparatoire à la candidature en sciences politiques.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.*

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines.*

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *La Philosophie morale.*

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Droit naturel.*

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique. — L'Histoire politique moderne.*

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine.*

Candidature en Sciences politiques.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit. — Le Droit administratif. — Les Éléments du droit des gens.*

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. A. Nerincx, Prof. extraord.). *Le Droit public belge.*

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique.*

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments du droit international privé.*

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du Droit civil*, lundi et mardi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre — *Les Éléments du droit commercial* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et diplomatiques).

A. Bondroit, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et sociales).

Licences et Doctorats en Sciences politiques et sociales et en Sciences politiques et diplomatiques.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant M. A. Nerincx, Prof. extraord.). *Histoire parlementaire de Belgique.*

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Droit international : l'arbitrage international au temps présent*, lundi à 15 1/4 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *Economie politique et sociale : Législation ouvrière comparée*, mardi à 14 1/4 h.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé. Institutions politiques de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Prusse*, mardi de 15 1/4 h. à 17 1/4 h.

L. De Lantsheere, Prof. ord. *Droit privé comparé : La condition juridique de la femme mariée*, lundi à 14 1/4 h.

P. Poullet, Prof. ord. *Politique commerciale et Législation douanière*, jeudi à 15 1/4 h.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h. — *Le Droit industriel belge*, mardi de 14 1/4 h. à 16 1/4 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx. Prof. extraord. *Science financière. L'Impôt.*

A. Marischal. *La Géographie commerciale et industrielle*, mercredi à 17 1/2 h. et jeudi à 9 1/2 h.

Conférences.

M. de Lamarzelle. Sénateur, prof. à l'Institut catholique de Paris. *Le Socialisme rural*, aux jours et heures à déterminer.

M. Winterer. Membre du Reichstag. *Le Socialisme allemand*, aux jours et heures à déterminer.

E. Vliebergh. *Les Mutualités*, lundi à 16 1/4 h.

COURS PRATIQUES.

Économie sociale, sous la direction de M. V. Brants.

Droit public et science politique, sous la direction de M. L. Dupriez.

Politique internationale et coloniale, sous la direction de M. P. Poullet.

Ecole des Sciences commerciales et consulaires.

Président : M. DESCAMPS. — Secrétaire : M. BANG.

Candidature en Sciences commerciales.

Première année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre ; mardi à 8 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, lundi à 16 1/2 h., jeudi à 9 h. et à 17 1/2 h., pendant le premier semestre ; lundi à 11 h., mardi à 10 h., jeudi à 17 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Notions générales de droit civil*, lundi à 14 1/4 h., mardi à 14 h., pendant le premier semestre.

E. Crombecq. *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 h., vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, mercredi, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

P. Van Santen. *Langue chinoise*, mercredi à 8 h., pendant toute l'année.

G. Doutrepont, Prof. ord. *Rédaction française*, mercredi à 10 h., pendant toute l'année ; vendredi à 10 h., pendant le premier semestre ; vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

E. Mathus. *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *Les éléments de la chimie*, mardi à 10 h., pendant le premier semestre, et à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *La Philosophie morale*, mardi à 9 h. et jeudi à 10 h., pendant le premier semestre ; lundi à 10 h., pendant le second semestre.

Licence en Sciences commerciales.

Deuxième année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, lundi à 10 h., mardi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre ; mardi à 9 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, mardi à 16 h., jeudi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 16 h., mercredi à 17 1/2 h., pendant le second semestre. — *Langue espagnole*, lundi et mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 8 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

V. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique*, mardi à 9 1/2 h., jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial et les matières spéciales qui s'y rattachent*, lundi à 10 h., mardi, vendredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre.

E. Crombecq et **A. Jacques.** *Bureau commercial*, lundi et mercredi à 16 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, lundi à 14 1/2 h., mercredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

P. Van Santen. *Langue chinoise*, mercredi à 9 h., pendant toute l'année.

C. Lecoutere, Prof. ord. *Langue flamande*, lundi et vendredi à à 11 h., pendant le premier semestre; mardi et jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, mardi à 17 1/2 h., jeudi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Troisième année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi à 9 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, mardi à 10 h., jeudi à 14 1/4 h., vendredi à 16 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 h., jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Langue espagnole*, jeudi à 8 h., vendredi à 17 h., pendant le premier semestre; lundi à 16 h., mardi à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Droit commercial comparé*, jeudi à 16 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Droit industriel*, lundi à 14 h., pendant le second semestre.

E. Crombecq et **A. Jacques.** *Bureau commercial*, lundi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à 2 1/2 h., pendant toute l'année.

C. De Lannoy. *Statistique*, mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Rôle commercial des colonies*, mardi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Descamps, Prof. ord. *Droit des gens*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Van Santen. *Langue chinoise*, mercredi à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

C. Lecoutere, Prof. ord. *Langue flamande*, mardi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre, et mardi et jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

A. Marischal. *Géographie commerciale*, jeudi à 11 h., pendant toute l'année; mardi à 19 h., pendant le second semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx, Prof. extraord. *Droit constitutionnel et droit administratif*, mercredi à 9 h., pendant toute l'année.

P. Poullet, Prof. ord. *Éléments du droit international privé*, vendredi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, mercredi à 16 h., pendant le premier semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

E. Vliebergh. *Le mécanisme du crédit* (bourses et banques), lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

Licence du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires.

Épreuve unique pour docteurs en droit.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, cours indiqués ci-dessus.

G. Bleikertz. *Langue allemande* et *espagnole*, cours indiqués ci-dessus.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial comparé*, jeudi à 16 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Crombecq. *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre et à 14 1/2 h., pendant le second semestre; vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

C. De Lannoy. *Statistique*, mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Van Santen. *Langue chinoise*, cours indiqués ci-dessus.

L. Dupriez, Prof. ord. *Le Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

C. Lecoutere, Prof. ord. *Langue flamande*, cours indiqués ci-dessus.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, mardi à 17 1/2 h. et jeudi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Mathus. *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et à 9 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *L'Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, lundi à 16 h., pendant le premier semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, jeudi à 15 1/4 h., pendant le second semestre.

E. Vliebergh. *Le mécanisme du crédit* (bourses et banques), lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

Faculté de Médecine.

Doyen : M. IDE. — Secrétaire : M. LEMAIRE.

Examen de Candidat.

1re ÉPREUVE.

Deuxième année des études combinées de sciences et de médecine.

E. Masoin, Prof. ord. *La Physiologie humaine* (y compris *la Physiologie comparée*), lundi à 10 1/2 h., jeudi et samedi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mercredi et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

E. Venneman, Prof. ord. *L'Histologie générale et spéciale*, mardi, mercredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes osseux et musculaire)*, lundi, mercredi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes nerveux et tégumentaire)*, lundi à 7 3/4 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Embryologie*, vendredi à 7 1/2 h., samedi à 10 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Microscopie et la Biologie*, lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi à 9 h., pendant le second semestre.

Le professeur d'*Anatomie humaine systématique* et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

2e ÉPREUVE.

Troisième année d'études.

E. Masoin, Prof. ord. Le cours de *Physiologie*, indiqué ci-dessus.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie physiologique*, lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 9 1/4 h., pendant le second semestre.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique (Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital)*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; *(Systèmes nerveux et tégumentaire)*, lundi à 7 3/4 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Anatomie humaine topographique* et *Exercices pratiques*, mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre. — *Dissections* comme plus haut.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments d'anatomie comparée*, mercredi de 7 1/2 h. à 9 h., jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

M. Ide, Prof. ord. (suppléant de M. Masoin). *Démonstrations et exercices pratiques de physiologie* (cours facultatif), mardi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 h., mardi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 h., mardi à 7 h., pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. ord. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, jeudi à 16 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. *La Clinique chirurgicale et Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — Suppléant M. L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale, *Consultations gratuites pour les maladies du nez, des oreilles, du pharynx et du larynx*, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre;

de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices cliniques*, aux jours et heures à déterminer.

G. Verriest, Prof. ord. *La Clinique médicale et Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

E. Venneman, Prof. ord. *L'Ophtalmologie et la Clinique ophtalmologique*, mardi et vendredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi, de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *La Pathologie chirurgicale générale et spéciale* y compris *les maladies cutanées et syphilitiques*, jeudi et samedi à 8 h., mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., mercredi à 12 h., jeudi à 7 h., pendant le second semestre.

J. Denys, Prof. ord. *L'Anatomie pathologique et les Éléments de Bactériologie*, leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Pathologie et la Thérapeutique générales*, vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 7 h., pendant le second semestre. — *La Clinique propédeutique*, trois séances par semaine, aux jours et heures à déterminer.

M. Ide, Prof. ord. *Les Éléments de Pharmacologie et la Pharmacodynamique*, lundi et vendredi à 12 h., pendant le premier semestre; mardi et jeudi à 10 h., mercredi à 7 h., pendant le second semestre.

A. Lemaire, Prof. agrégé. *L'Hygiène publique et privée*, mardi à 14 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; jeudi à 11 h., vendredi à 12 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Pathologie médicale et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, y compris *les Maladies des enfants*, cours indiqué ci-dessus.

E. Hubert, Prof. ord. *La Clinique et la Policlinique obstétricales. Exercices pratiques*, mercredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

G. Verriest, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

L. Dandois, Prof. ord. Le cours de *Pathologie chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

Troisième examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Médecine légale*, lundi à 7 h., mercredi à 16 h., pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. ord. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

E. Hubert, Prof. ord. *La Théorie des Accouchements et les Manœuvres obstétricales*, lundi, vendredi et samedi à 11 h. — *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et mardi à 16 h. — *La Clinique et la Policlinique obstétricales, la Clinique gynécologique et la Déontologie médicale*, aux jours et heures à déterminer. — *Consultations gratuites de gynécologie*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; à 10 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus. — *La Théorie et la Pratique des Opérations chirurgicales*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., jusqu'à Pâques.

G. Verriest, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie des régions*, mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre.

L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *Les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Consultations gratuites*, indiquées ci-dessus.

A. Lemaire, Prof. agrégé. *L'Hygiène publique et privée*, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; jeudi à 11 h., vendredi à 12 h., pendant le second semestre.

Examen pour le grade de Pharmacien.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie pharmaceutique (partie organique); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine organique; les Éléments de Chimie toxicologique*, lundi, mardi et mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. — *Les Opérations analytiques et toxicologiques et les opérations propres à découvrir les altérations et falsifications des médicaments et des substances alimentaires*, lundi de 8 h. à 10 1/2 h. et de 14 1/2 h. à 19 h., mardi de 8 h. à 10 h., mercredi de 8 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

F. Ranwez, Prof. ord. *La Pharmacie pratique (y compris la Pharmacie galénique et magistrale et les Doses maxima des médicaments)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. — *La Pharmacognosie*, lundi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h., jeudi de 12 h. à 13 h. — *Les Recherches microscopiques, les Préparations chimiques, les Préparations pharmaceutiques officinales et magistrales*, mardi et jeudi de 14 1/2 h. à 19 h.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Chimie analytique qualitative et quantitative; la Chimie pharmaceutique (partie minérale); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine minérale*, mardi, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

Examen d'Expert-Chimiste.

(Les cours théoriques et pratiques pour les épreuves de l'examen de pharmacien, v. ci-dessus.)

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *L'Introduction à la Médecine légale*, lundi à 7 h. et mercredi à 16 h., pendant le second semestre (cours facultatif).

G. Bruylants, Prof. ord. *L'Analyse des substances médicamenteuses et des denrées alimentaires (compléments)*, mercredi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Compléments de Chimie toxicologique*, cours théorique et pratique, mardi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Notions de Chimie industrielle (partie organique)*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h. — *La Chimie physiologique y compris l'Urologie*, cours théorique et pratique, lundi de 9 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

J. Denys, Prof. ord. *Les Éléments de Bactériologie*, cours théorique et pratique, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Ranwez, Prof. ord. *Recherches microscopiques des substances alimentaires et médicamenteuses (compléments)*, cours théorique et pratique, mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h. — *L'application du microscope à l'analyse des produits physiologiques et pathologiques de l'organisme*, cours théorique et pratique, jeudi de 9 1/2 h. à 12 h.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Compléments de Chimie analytique théorique et pratique. Notions de Chimie industrielle (partie inorganique)*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h. — Suppléant M. F. Ranwez, prof. ord., mercredi de 14 1/2 h. à 19 h.

A. Lemaire, Prof. agrégé. *L'Hygiène publique*, cours indiqué ci-dessus.

Faculté de Philosophie et Lettres.

Doyen : M. COLINET. — Secrétaire : M. SCHARPÉ.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au Droit.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), lundi à 10 h., mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Notions sur l'histoire contemporaine*, samedi à 11 h., pendant toute l'année.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande* (cours de deux années), mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi à 12 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi à 11 h. et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, jeudi à 10 h., vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, mardi et mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h. et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Sencie, Prof. ord. et President du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1re partie), mardi à 9 h., mercredi à 10 h., pendant le premier semestre. — *Répétition*, jeudi à 11 h.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, lundi, mardi et jeudi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi à 12 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, mercredi et samedi, à 10 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, jeudi à 12 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, mardi et mercredi à 10 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, mardi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, lundi et mardi à 10 h., mercredi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre. — *Notions sur les institutions politiques de Rome*, vendredi et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philosophie, Histoire, Philologie classique, Philologie romane).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité*

(2e partie), et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet, Prof. ord. (suppléant : A. Carnoy). *L'Explication d'un auteur grec* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 9 h. et vendredi à 16 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie, y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1re partie), cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, cours indiqué ci-dessus.

Des *exercices* sur des questions de philosophie; des *exercices* sur l'histoire et la géographie; des *exercices philologiques* sur la langue grecque et sur la langue latine; des *exercices* sur les langues latine et romanes, seront donnés une heure par semaine pendant un semestre pour chaque catégorie d'exercices mentionnés. — Les *exercices* sur la langue latine seront continués au second semestre pour la candidature préparatoire au doctorat en philologie classique.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mercredi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. (suppléant : A. CARNOY). *L'Explication d'un auteur grec* et *Traductions à livre ouvert*, mardi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le second semestre. — *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin* et *Notions sur les institutions politiques de Rome*, cours indiqués ci-dessus.

Exercices, comme à la première épreuve.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philologie germanique).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais, l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais*, lundi à 9 h., mardi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre; samedi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand*, lundi et mardi à 10 h., jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi à 9 h., jeudi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands, l'explication d'auteurs allemands, des exercices philologiques sur l'allemand*, lundi à 8 h., mercredi de 8 h. à 10 h., jeudi à 12 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 12 h., mercredi à 7 h., vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus. — *Les Éléments de la langue gothique* et l'*Introduction à la grammaire comparée*, aux jours et heures à déterminer.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais* cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand*. cours indiqué ci-dessus.

L. Scharpé, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands, l'explication d'auteurs allemands, des exercices philologiques sur l'allemand*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

A. PHILOSOPHIE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Analyse critique d'un traité philosophique* (cours de deux années), vendredi à 12 h., pendant le premier semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* (cours de deux années), vendredi et samedi à 10 h., pendant le premier semestre.

D. Mercier, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philosophie* et *Étude approfondie de questions de psychologie, de logique ou de morale* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Discussion des matières expliquées*, aux jours et heures à déterminer.

M. De Wulf, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie du moyen âge* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

M. De Baets, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 16 h., pendant le premier semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

Les étudiants qui désirent combiner avec le doctorat en philosophie et lettres (Groupe Philosophie), la licence en philosophie de St-Thomas, auront à suivre en outre certains cours de philosophie à déterminer par un programme particulier (Voir le programme des cours de l'Institut supérieur de philosophie).

B. HISTOIRE.

1re SECTION (HISTOIRE ANCIENNE).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 10 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *La critique historique et application à une période de l'histoire ancienne* (cours de deux années), mercredi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre. —*Les Institutions grecques* et *l'Épigraphie grecque* (cours de trois années), jeudi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

J. Van Battel, Prof. extraord. *La Géographie,* aux jours et heures à déterminer.

E. Remy, Prof. ord. *Les Institutions romaines* et *l'Épigraphie latine* (cours de trois années), lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

2e SECTION (HISTOIRE DES TEMPS MODERNES).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *La Critique historique* et *Application à une période de l'histoire* (cours de deux années), lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre. — *L'Encyclopédie de l'histoire,* lundi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie,* cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie,* cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques,* pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutions des temps modernes,* vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge* (cours de deux années), mercredi à 15 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane,* cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge,* mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

J. Van Battel, Prof. extraord. *La Géographie,* aux jours et heures à déterminer.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie ancienne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine*, cours de deux années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 h. et samedi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

E. H. J. Reusens, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Les Éléments de paléographie grecque et latine* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer.

P. Colinet, Prof. ord. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée du grec et du latin* (cours de trois années), mardi à 10 h. (1e année), jeudi et vendredi à 11 h. (2e et 3e années), pendant un semestre et demi.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *Les Institutions grecques*, cours de trois années, indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie classique* (cours de trois années), lundi et mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Les Institutions romaines*, cours de trois années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9.h., pendant le second semestre.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *La Grammaire historique du français* (partie du cours) (cours de deux années), mercredi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (temps modernes)*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *L'Explication approfondie*

d'auteurs français (temps modernes) (cours de deux années), mardi à 8 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie romane; la Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues romanes* (cours de deux années), mardi à 9 h., pendant le premier semestre; mercredi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (moyen âge)*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique du français* (partie du cours), (cours de deux années), mercredi de 10 h. à 12 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (moyen âge)* (cours de deux années), samedi à 9 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thijm, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)*, (cours de deux années), mercredi à 10 h. — *L'Histoire approfondie de la littérature allemande* (cours de deux années), jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues germaniques* (cours de deux années), lundi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

W. Bang, Prof. ord. *L'Histoire approfondie de la littérature anglaise* (cours de deux années), lundi et jeudi à 9 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique de l'anglais* (cours de deux années),

samedi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'explication approfondie d'auteurs anglais (moyen âge et temps modernes)*, (cours de deux années), lundi de 10 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'encyclopédie de la philologie germanique* (cours de deux années), lundi et mardi à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie de la littérature flamande* (cours de deux années), lundi et mardi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (temps modernes)*, (cours de deux années), jeudi à 10 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *La Grammaire historique du flamand* (cours de deux années), vendredi à 17 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (moyen âge)*, (cours de deux années), vendredi de 17 h. à 19 h., pendant le second semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs allemands (moyen âge et temps modernes)*, mardi de 17 h. à 19 h., pendant toute l'année. — *La Grammaire historique de l'allemand*, vendredi à 18 h., pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Sciences morales et historiques.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

D. Mercier, Prof. ord. *La Logique* et *la Psychologie*, cours indiqués ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. et Président du collège du Pape. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1e partie), cours indiqué ci-dessus.

Deuxième épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge* et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Sciences morales et historiques.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, *la Critique historique et Application à une période de l'histoire*, cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *Les Institutions des temps modernes*, cours indiqué ci-dessus.

A. Cauchie, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

E. H. J. Reusens, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, cours indiqué ci-dessus.

Une matière à choisir entre les cours suivants : *L'Histoire ecclésiastique*, *le Droit public* et *l'Économie politique*. (Voir les cours des Facultés de Théologie et de Droit.)

COURS FACULTATIFS.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices de la Conférence d'histoire littéraire grecque et latine*, jeudi de 20 h. à 22 h., pendant le premier semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *Grammaire sanscrite*. — *Rig-Véda : Hymnes choisis*, aux jours et heures à déterminer.

A. Cauchie, Prof. ord. *Introduction à l'Histoire ecclésiastique*, lundi à 8 h. — *L'Histoire ecclésiastique*, mercredi à 9 h., jeudi à 12 h. — *Exercices critiques du Séminaire historique*, lundi à 20 h. et vendredi à 16 heures.

W. Bang, Prof. ord. *Les Inscriptions vieux-persanes des Achéménides,* aux jours et heures à déterminer. — *Les prédécesseurs de Shakespeare,* aux jours et heures à déterminer.

L. C. Casartelli, Prof. ord. *Le zend et le pehlvi*, aux jours et heures à déterminer.

E. Remy, Prof. ord. Exercices de la *Societas philologa,* mercredi de 20 h. à 22 h.

L. Scharpé, Prof. ord. *Le Gothique. — L'Epopée populaire en Allemagne*, aux jours et heures à déterminer.

E. H. J. Reusens, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Les Antiquités chrétiennes et la Paléographie*, cours indiqués ci-dessus.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Les cours d'*Arabe et de Syriaque,* indiqués ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours d'*Hébreu*, indiqué ci-dessus.

A. Hebbelynck, Prof. ord. de la Faculté de Théologie et Recteur Magnifique. *Les Hiéroglyphes.* Textes choisis, aux jours et heures à déterminer.

P. Ladeuze, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours de *langue Copte,* aux jours et heures à déterminer. *La Patrologie*, cours indiqué ci-dessus.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, cours indiqué ci-dessus.

Cours spéciaux de Philologie orientale et de Linguistique.

Voir le programme spécial.

Institut supérieur de Philosophie.

ÉCOLE St THOMAS D'AQUIN.

Président : D. MERCIER. — Secrétaire : S. DEPLOIGE.

Ire ANNÉE. — BACCALAURÉAT.

COURS GÉNÉRAUX.

D. Mercier, Prof. ord. et **M. De Wulf**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Logique*, mardi de 16 1/2 h. à 18 h., mercredi et jeudi de 16 h. à 17 1/2 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h. pendant le premier semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *L'Ontologie*, lundi de 16 1/2 h. à 18 h., mardi de 10 1/2 h. à 12 h., mercredi de 16 h. à 17 1/2 h., jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la philosophie du moyen âge*, mercredi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, jeudi à 9 1/2 h. et samedi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Physique*, lundi à 12 h., mardi et jeudi à 8 h., samedi à 11 h., pendant le premier semestre.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Chimie*, lundi à 11 h., mardi et samedi à 10 h., pendant le premier semestre. — *Travaux de laboratoire*, vendredi à 15 h.

COURS SPÉCIAUX.

Première section.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Trigonométrie, la Géométrie analytique et le Calcul différentiel*, mardi à 9 h., mercredi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Biologie générale. Notions de botanique et de zoologie*, mercredi à 9 h., samedi à 8 1/2 h., pendant le second semestre. *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie générales*, vendredi à 11 h., samedi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Seconde section.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie sociale*, vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Méthode d'heuristique et de critique historiques*, lundi à 15 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

IIe ANNÉE. — LICENCE.

COURS GÉNÉRAUX.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Cosmologie*, jeudi et vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., mercredi à 9 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres et **A. Thiéry**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychologie*, mardi à 8 h. et samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 1/2 h. et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, jeudi à 9 1/2 h. et samedi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Laboratoire de psychophysiologie*, vendredi à 15 heures, pendant le premier semestre.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, lundi, jeudi et vendredi à 8 h., pendant toute l'année.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Histoire de la philosophie du moyen âge*, mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Histoire de la philosophie*, mardi à 8 h. et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

COURS SPÉCIAUX.

Première section.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Le Calcul intégral*, mardi à 10 1/2 h. et mercredi à 9 h., pendant le premier semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 1/2 h,, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Notions de minéralogie et de cristallographie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *Embryologie, histologie et physiologie du système nerveux*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

Seconde section.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Histoire des doctrines économiques et politiques*, samedi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Méthode d'heuristique et de critique historiques*, lundi à 15 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

IIIe ANNÉE. — DOCTORAT.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres et **A. Thiéry**, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychologie*, mardi à 8 h. et samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 1/2 h. et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Psychophysiologie*, jeudi à 9 1/2 h. et samedi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — Laboratoire de *Psychophysiologie*, vendredi à 15 h., pendant le premier semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel et le Droit social*, mardi et jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., vendredi de 9 h. à 10 1/2 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

D. Mercier, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Théodicée*, mercredi à 9 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Histoire de la philosophie*, mardi à 8 h. et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

L. Becker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Théodicée*, mardi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année; jeudi de 9 h. à 10 1/2 h.,

pendant le premier semestre; jeudi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le second semestre.

Conférences.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Exposé scientifique du dogme catholique.*

L. De Lantsheere, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Philosophie moderne. — La Philosophie de l'histoire.*

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Hypothèses cosmogoniques.*

C. Van Overbergh. *Le Socialisme contemporain.*

G. Legrand. *La littérature française contemporaine.*

N. B. — Les jours et heures des Conférences seront annoncés par voie d'affiches.

Cours pratiques.

Laboratoire de psychophysiologie, sous la direction de **M. A. Thiéry**, vendredi à 15 h.

Laboratoire de chimie, sous la direction de **M. D. Nys**, le vendredi a 15 h.

Conférence de philosophie sociale, sous la direction de **M. S. Deploige**, le mercredi à 18 h.

Séminaire d'histoire de la philosophie du moyen âge, sous la direction de **M. M. De Wulf**, le jeudi à 18 h.

Faculté des Sciences.

Doyen : M. Ch. de la VALLÉE POUSSIN.
Secrétaire : M. SIBENALER.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat ou à la Pharmacie.

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Logique* et *la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie,* lundi et mardi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord., et Assesseur du Vice-Recteur. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Exercices pratiques de physique*, vendredi de 10 h. à 12 h., pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. extraord. *Les Éléments de Botanique,* jeudi à 9 h., vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 h. à 12 1/2 h., samedi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *Compléments de Chimie générale,* jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Notions élémentaires*

de minéralogie, de géologie et de géographie physique, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Compléments de Zoologie*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, vendredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*. — *La Cytologie* (partie chimique), lundi à 9 1/4 h., pendant le premier semestre ; jeudi à 9 h., pendant le second semestre.

V. Grégoire, Prof. extraord. *Compléments de Botanique*. — *La Cytologie* (partie morphologique), mardi et mercredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Compléments de Physique expérimentale*, vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire à la Médecine.

Première année des études combinées de Sciences et de Médecine.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus. — *La Logique* et *la Philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, cours indiqué ci-dessus.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi et mardi

à 10 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mardi et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

Exercices pratiques de physique, une séance par semaine, pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. extraord. *Les Éléments de Botanique*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. jusqu'à Noël.

S. Demanet, Prof. ord. et Assesseur du Vice-Recteur. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, et pendant le second semestre, jusqu'au 1r mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. extraord. *La Géométrie projective*, mardi de 9 1/2 h., à 11 h., mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de physique*, une séance par semaine, pendant un semestre.

Travaux graphiques de géométrie descriptive et de géométrie projective, lundi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.). *Les Éléments de Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, et, pendant le second semestre, jusqu'à Pâques.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Cristallographie*, partie du cours de *Minéralogie* des Écoles spéciales, lundi et mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *L'Algèbre supérieure et les Éléments de la théorie des Déterminants*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Cinématique pure et la Statique analytique*, partie du cours de *Mécanique analytique* des Écoles spéciales.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral, les Éléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Les Éléments de physique mathématique*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie physique*, mercredi à 12 h. et jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique* et *la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.— *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

a) *Sciences zoologiques.*

G. Gilson, Prof. ord. *La Zoologie systématique*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Anatomie*, mercredi de 7 1/2 h. à 9 h., jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *Compléments d'anatomie*, jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Histologie comparée, la Géographie et la Paléontologie animales*, une séance par semaine, pendant le premier semestre.— *L'Embryologie*, vendredi à 7 1/2 h., samedi à 10 h., pendant le second semestre. — *Compléments d'Embryologie*, une séance par semaine, pendant le second semestre.

Suppléant pour les *exercices pratiques* sur les diverses branches, J. Havet, professeur extraordinaire, trois séances par semaine, pendant toute l'année.

E. Masoin, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physiologie animale*, lundi à 10 1/2 h., jeudi et samedi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mercredi et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

G. Bruylants, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Chimie physiologique,* lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 9 1/4 h., pendant le second semestre.

B) *Sciences botaniques.*

P. Biourge, Prof. ord. *La Botanique systématique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année; vendredi de 10 h. à 12 h., pendant le second semestre. — *La Géographie et la Paléontologie végétales*, mercredi de 17 h. à 18 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, deux séances par semaine.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie* (partie chimique), aux jours et heures à déterminer.

V. Grégoire, Prof. extraord. *La Morphologie, l'Anatomie et la Physiologie* (partie physique), aux jours et heures à déterminer.

C) *Sciences minérales.*

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Minéralogie, la Cristallographie* et *la Géologie,* cours des Écoles spéciales indiqués ci-dessous. — *Compléments de Minéralogie et de Géologie*, mercredi à 9 h. — *La Paléontologie (animale et végétale), la Géographie physique,* mercredi à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, une séance par semaine.

C. Blas, Prof. ord. *Les Éléments de Chimie analytique,* cours indiqué ci-dessous.

D) *Sciences chimiques.*

L. Henry, Prof. ord. *La Chimie générale*, vendredi à 9 h. — Conférences sur *La Méthodologie chimique*, aux jours et heures à déterminer.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Cristallographie*, cours des Écoles spéciales, indiqué ci-dessous.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique,* mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. —*Exercices pratiques* (cours de trois semestres), mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

P. Henry, Prof. ord. *La Chimie physique* (partie du cours de *Chimie générale)*, jeudi et vendredi à 11 h. — *Exercices pratiques*, tous les jours de la semaine sauf le samedi.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *Les Éléments du calcul des probabilités y compris la théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Dynamique*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique mathématique générale*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Exercices pratiques de physique*, mercredi de 15 h. à 18 h.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *L'Analyse supérieure*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h. — *La Méthodologie mathématique*, mercredi à 9 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie sphérique et les Éléments de l'Astronomie mathématique*, mercredi et jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Deuxième année.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie supérieure* (partie du cours), jeudi de 11 h. à 12 1/2 h. — *L'Analyse supérieure (algébrique)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *Les Compléments de mécanique analytique*, aux jours et heures à déterminer. — *La Mécanique céleste*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, cours des Écoles spéciales. Voir ci-dessous.

Exercices pratiques d'Astronomie mathématique, de Géodésie et de Topographie, sous la direction de MM. Goedseels et Dumont, aux jours et heures à déterminer.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. — *La Physique mathématique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *L'Analyse supérieure (infinitésimale)*, mercredi de 16 h. à 17 1/2 h. — *Les Éléments de l'Histoire*

des sciences physiques et mathématiques, une heure par semaine, pendant un semestre.

R. De Muynck, Prof. extraord. *La Géométrie supérieure* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie mathématique*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h. — *La Géodésie*, jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

A. de Hemptinne, Prof. ord. *Laboratoire de recherches de physique*, aux jours et heures à déterminer.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat (Sciences géographiques).

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Logique et la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Henry, Prof. ord. (Suppléant : P. Henry, Prof. ord.). *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Visites du cabinet de Minéralogie, le vendredi et le samedi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, lundi et mardi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. et Assesseur du Vice-Recteur. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Exercices pratiques de Physique*, vendredi de 10 h. à 12 h., pendant un semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Éléments des mathématiques supérieures*. Deux heures par semaine, pendant toute l'année. — *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Exercices de projections cartographiques*, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre.

Deuxième année.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 9 1/2 à 10 1/2 h., pendant le premier semestre (Suppléant pour une partie du cours : M. H. de Dorlodot, Prof. ord.).

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *La Psychologie, y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaine que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre.

G. Gilson, Prof. ord. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Visites des collections de Zoologie, vendredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le premier semestre ; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *Les Éléments de Paléontologie*, aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre ; lundi à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Éléments des Mathématiques supérieures*. Deux heures par semaine, pendant le premier semestre

V. Grégoire, Prof. extraord. *Les Éléments de Botanique*, jeudi à 9 h., vendredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre ; lundi de 11 h. à 12 1/2 h., samedi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. extraord. *Exercices pratiques de Cartographie et de Topographie*, aux jours et heures à déterminer.

Visites du cabinet de Géologie et de Paléontologie, le vendredi et le samedi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre ; de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles (Sciences géographiques).

F. Kaisin, Prof. extraord. *La Géographie physique*, aux jours et heures à déterminer.

Le programme sera déterminé ultérieurement.

Ecoles spéciales des Mines, des Constructions civiles, des Arts et Manufactures, d'Architecture et d'Electricité.

Examen pour le grade de Candidat Ingénieur préparatoire aux grades d'Ingénieur civil des mines et d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 26.)

Première épreuve.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *L'Algèbre supérieure et les Éléments de la Théorie des déterminants*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Manipulations physiques*, jeudi de 14 1/2 h. à 16 1/2 h., pendant un semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 9 h. à 13 h., pendant toute l'année; mardi de 9 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 13 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Exercices de mathématiques et de mécanique analytique, sous la direc-

tion de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *Les Éléments du Calcul des probabilités y compris la Théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie), *les Éléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année. — *Travaux graphiques de Graphostatique*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Les Éléments de physique mathématique*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *Les Éléments d'Astronomie (Astronomie physique) et de Géodésie*, mercredi à 12 h., jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Exercices de rédaction, sous la direction de M. G. Kaïser, chargé de cours, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur civil des mines. (Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'Analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *(Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant M. N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi à 14 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines*, à la *Physique industrielle* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de

9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle,* sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h. et jeudi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Géologie,* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — Suppléant pour une partie du cours, M. H. de Dorlodot, prof. ord.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle,* mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques,* mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines,* jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant un semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires),* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *(Éléments d'architecture),* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie,* mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines,* lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *Les Éléments de paléontologie,* mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée,* jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (l'Hydraulique)*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 17 h. à 19 h., mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi et samedi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant un semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre, et pendant le second semestre, jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale*, jeudi de 14 1/2 à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mai.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile (Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Phy-*

sique industrielle, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée* (*Calcul de l'effet des machines*), lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi à 14 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines*, à la *Physique industrielle*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs aux *Eléments d'architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., et jeudi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — Suppléant pour une partie du cours, M. H. de Dorlodot, prof. ord.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus). — *Exercices pratiques*, mardi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 1r mai.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Tech-*

nologie des professions élémentaires, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture civile (Éléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indiqué ci-dessus), à partir du 1er janvier.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions*, lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique*, mercredi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)* et aux *Constructions du génie civil*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 17 h. à 19 h. et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus). — *Exercices pratiques*, mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit administratif (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 1r mai.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi

et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second sem.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indiqué ci-dessus), à partir du 1er janvier. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'au 1er avril. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et aux *Constructions du génie civil*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 11 h. à 13 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.) *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second sem.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de Chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre, et de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, vendredi de 15 h. à 17 h., pendant un semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 12 1/2 h. pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

E. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La*

Physique industrielle, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique* (partie du cours), jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 8 h. à 10 1/2 h., mercredi de 8 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 9 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, samedi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur constructeur.

Première épreuve.

Même programme que celui de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur des arts et manufactures et des mines.

Le cours de *Chimie générale* est remplacé par celui de *Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Seconde épreuve.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales* (partie du cours), mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant une partie de l'année.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

E. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h. et samedi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. SIBENALER, Prof. ord.). *La Physique industrielle*. mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année. — *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. BREITHOF, ingénieur, lundi de 8 h. à 11 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 13 h., mardi de 11 h. à 13 h., samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M.V. LENERTZ, mardi de 9 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur architecte.

Première épreuve.

Voir le programme de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Seconde épreuve.

Voir le programme de la seconde épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Les élèves-ingénieurs architectes suivent en outre :

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

Examen d'élève-ingénieur électricien.

Première épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. HENRY, Prof. ord.). *La Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et une partie du second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des Manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, jusqu'au 1r mars.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, vendredi et samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 11 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. extraord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, vendredi de 15 h. à 17 h., pendant un semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales* (partie du cours), mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant une partie de l'année.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h.

à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 à 11 h., pendant le second semestre.

E. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Théories générales de l'Électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Appareils et Méthodes de mesures électriques*, lundi à 9 h. — *Mesures élémentaires d'électricité*, lundi de 10 h. à 13 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie), mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *La Graphostatique et la Science du dessin*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année. — *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines* et à la *Physique industrielle*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi et jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

Exercices de mathématiques, de mécanique analytique et de physique industrielle, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, aux jours et heures à déterminer.

Travaux de l'atelier, sous la direction du chef mécanicien de l'Institut électromécanique, aux jours et heures à déterminer.

Examen
d'Ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — Suppléant pour une partie du cours, M. H. de Dorlodot, prof. ord.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.—*Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre, jusqu'au 15 mai. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée* (cours facultatif), lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique et hydraulique)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, la *Construction des machines*, jeudi et vendredi, de 16 h. à 19 h., pendant le premier sem.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo, pour

les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie spéciale)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Méthodes et appareils de mesures électriques*, lundi à 9 h. — *Mesures et essais électriques*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre (cours facultatif).

A. Dument, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des construetions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi à 15 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif* (cours facultatif), *spécialement la Législation industrielle (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, à la *Chimie industrielle*, à la *Métallurgie* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur-Constructeur.

Première épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Les Éléments de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.—*Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.—*L'Architecture civile* et *l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours), à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à

11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée,* lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Cinématique* et *l'Hydraulique,* jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Compléments d'hydraulique*, mercredi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre, jusqu'au 15 mai.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines,* aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture,* sous la direction de M. V. Lenertz, jeudi et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, *Kessel-Loo*, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle (partie spéciale),* lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines,* jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil,* vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires,* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite),* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile* et *l'Histoire de l'architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours), à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Électricité et ses Applications industrielles* (partie du cours), mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Appareils et méthodes de mesures électriques*, lundi à 9 h. — *Mesures et essais électriques*, lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre (cours facultatif).

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie générale)* (cours facultatif), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 9 h. à 12 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite à l'Atelier Central de l'État à Blauwput, Kessel-Loo, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur-Architecte.

Première épreuve.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Les Éléments de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite), l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'Architecture*,

vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mardi de 18 1/2 h. à 20 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie (partie du cours)*, à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 15 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (appareils de levage)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 11 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h. et samedi de 8 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de Minéralogie, vendredi de 16 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second sem.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Technologie des professions élémentaires*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile (proprement dite)*, *l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'Architecture*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mardi de 18 1/2 h. à 20 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie (partie du cours)*, à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi à 16 h., pendant toute l'année.

R. Maere, Prof. extraord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Stabilité des constructions*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h. et samedi de 8 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'ingénieur-électricien.

Première épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Technologie des professions élémentaires* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier sem.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (1re partie du cours), à partir du 1er janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Résistance des matériaux : Résistances relatives aux machines; ponts et charpentes métalliques* (1re partie du cours), lundi à 15 h., pendant une partie de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Courants alternatifs*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h. — *Mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique (Turbines et appareils de levage)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant une partie de l'année.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Travaux graphiques* relatifs à *La Construction des machines* et à la *Stabilité (Ponts et charpentes métalliques)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

G. Gillon, Prof. extraord. *Télégraphie et téléphonie*, samedi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Excursions, le jeudi, pendant le second semestre.

Travaux d'atelier, sous la direction de M. Lemaitre, aux jours et heures à déterminer.

Seconde épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines* (2e partie du cours), jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (proprement dite)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (*Sidérurgie*, 2e partie du cours), à partir du 1r janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h. pendant le second semestre. — *Compléments d'Électrotechnique*, lundi et samedi de 9 1/2 h., à 11 h. pendant le premier semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Résistance des matériaux* (2e partie du cours), lundi à 16 h., pendant une partie de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les applications des courants alternatifs*, vendredi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Exposé sommaire des derniers progrès dans le domaine de l'électricité théorique et appliquée*, samedi à 8 h., pendant le second semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

G. Gillon, Prof. extraord. *Les Constructions électrotechniques*, mardi et vendredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année; *Mesures et essais*

de machines électriques, jeudi, vendredi et samedi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

V. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Législation industrielle*. mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. extraord. *Les travaux graphiques relatifs à la construction des machines*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

Excursions, aux jours à déterminer.

Projets et Travaux spéciaux, sous la direction de M. Gillon, lundi et mercredi de 11 h. à 13 h., mardi de 9 h. à 13 h., pendant toute l'année.

Épreuve unique pour les élèves porteurs du diplôme d'ingénieur qui désirent obtenir le diplôme d'ingénieur-électricien.

H. Ponthière, Prof. ord. *L'électrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h. — *Les compléments d'électrotechnique*, lundi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les courants alternatifs et leurs applications*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Laboratoire de mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Gillon, Prof. extraord. *Les constructions électrotechniques, y compris la télégraphie et la téléphonie*, mardi et vendredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année. — *Mesures et essais de machines électriques*, jeudi, vendredi et samedi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

Projets, sous la direction de M. Gillon, mardi et mercredi de 8 h. à 11 h., jeudi de 8 h. à 12 h., pendant toute l'année.

Excursions, aux jours à déterminer.

Cours facultatif pour les élèves des Écoles spéciales.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées. *La Nomographie*, aux jours et heures à déterminer.

Institut Agronomique.

Président : M. Ed. LEPLAE. — Secrétaire : M. A. LECART.

Examen d'ingénieur agricole.

Première épreuve.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

J. Marchand, Prof. ord. *Physique et mécanique générales*, lundi à 10 h. et mercredi à 8 h., pendant toute l'année; mardi à 10 h., pendant le premier semestre et à 8 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie générale*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Morphologie végétale*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Familles végétales*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Herborisations*, mardi et vendredi à 14 h., pendant le second semestre. — *Les Éléments de Minéralogie, de Géologie et l'Agrologie*, lundi de 8 1/2 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Constructions rurales*, samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; jeudi et samedi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 8 h. à 10 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mardi de 11 1/2 h. à 13 h. et mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le second semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Anatomie comparée et descriptive)*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h.,

pendant le premier semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques*, lundi à 15 h. — *Éléments de zoologie*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

A. Proost, Prof. ord. *L'Entomologie agricole et forestière*, mardi à 15 h., pendant le premier semestre. — *Excursions.*

J. Marchand, Prof. ord. *Le Génie rural (Mécanique, Géodésie agraire, Hydraulique, Arpentage, Levé des plans et Nivellement, Irrigation et Drainage)*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques d'Arpentage, de Nivellement, d'Irrigation et de Drainage*, mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions forestières.* — *L'Apiculture*, jeudi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives)*, mercredi à 15 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h. et à 15 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Météorologie*, lundi à 11 h., pendant le premier semestre. — *La Géologie*, lundi à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *L'Agronomie générale et les Principes généraux de la Chimie agricole*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h. pendant le second semestre. — *Les maladies des plantes*, vendredi à 11 h. pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Cultures spéciales*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., pendant le second semestre. — *Les Constructions rurales*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second sem. — *Les Machines motrices employées en agriculture*, jeudi à 15 h., pendant le premier semestre; lundi à 15 h., pendant le second semestre.— *La comptabilité générale*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, mardi de 8 h. à 10 h. et samedi de 10 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h. et mercredi de 15 h. à 17 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Physiologie et Esthétique animales)*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre. — *Applications.*

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Chimie physiologique*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

Troisième épreuve.

A. Proost, Prof. ord. (Suppléant J. Pieraerts, Prof. extraord.). *L'Hygiène*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière*, samedi de 8 h. à 10 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Excursions forestières.* — *L'Apiculture*, jeudi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *Les Industries agricoles*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h. et vendredi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques (Analyses industrielles et agricoles)*, vendredi de 8 h. à 11 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre; mercredi de 9 h. à 11 1/2 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

A. Meunier, Prof. ord. *La Pisciculture*, vendredi à 12 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *Les maladies des plantes*, vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Économie rurale*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.— *Les Machines agricoles*, jeudi à 15 h., pendant le premier semestre; lundi à 15 h., pendant le second semestre. — *La Comptabilité agricole*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; samedi à 11 h., pendant le second semestre. — *Dessin*, mardi de 8 h. à 10 h., samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique, le Droit rural et forestier, le Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie (Exploitation des animaux*

domestiques), mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h. et de 11 h. à 12 h., pendant le second semestre. — *Exercices et Excursions.*

J. Pieraerts, Prof. extraord. *L'Alimentation rationnelle des animaux domestiques*, vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

Examens accessibles aux porteurs du diplôme d'ingénieur agricole.

A. Examen d'ingénieur forestier.

A. Lecart, Prof. ord. *Les Sciences forestières*, mardi et mercredi à 8 h., pendant toute l'année; jeudi à 10 h., pendant le second semestre. — *Excursions et Applications.*

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique forestière; les notions de Géologie, d'Agrologie et d'Hydrologie spéciales aux forêts; les notions de Météorologie et de Climatologie spéciales aux forêts et les compléments de Pisciculture*, mardi et mercredi à 9 h., pendant toute l'année. — *Excursions et Applications.*

E. Leplae, Prof. ord. *Le Génie forestier et la Protection des forêts*, vendredi à 10 h., pendant toute l'année. — *Excursions et Applications.*

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Législation forestière*, lundi à 16 h., pendant toute l'année.

B. Examen d'ingénieur en sciences agronomiques.

A. Meunier, Prof. ord. *La Géologie de la Belgique*, mardi à 9 h., pendant toute l'année.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Economie rurale, l'Agriculture comparée et l'Histoire de l'agriculture*, mardi à 17 h., pendant toute l'année.

P. Biourge, Prof. ord. *La Géographie botanique, l'Arboriculture, l'Horticulture et la Culture maraîchère*, mercredi à 17 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie, l'Obstétrique, la Podologie, la Ferrure et la Zoologie*, jeudi à 8 h., pendant toute l'année.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil, le Droit pénal, la Procédure et le Droit constitutionnel*, lundi à 16 h., pendant le premier semestre.

N... *Notions de Logique et Philosophie morale*, aux jours et heures à déterminer.

C. Examen d'ingénieur agricole colonial.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil, le Droit pénal, la Procédure et le Droit constitutionnel*, lundi à 16 h., pendant toute l'année.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture comparée, l'Histoire de l'Agriculture, les Cultures coloniales, l'Agriculture des pays chauds, la Topographie et les Moyens de transport*, mardi à 17 h., pendant toute l'année.

A. Lecart, Prof. ord. *La Culture et les Estimations forestières*, jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Géologie*, mardi à 9 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Géographie botanique, l'Horticulture, l'Arboriculture et la Culture maraîchère*, mercredi à 17 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *La Zootechnie, l'Obstétrique, la Podologie et la Ferrure*, jeudi à 8 h., pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Produits industriels, agricoles et commerciaux*, aux jours et heures à déterminer.

N. *L'Hygiène coloniale*, aux jours et heures à déterminer.

L'élève devra en outre justifier la connaissance de l'une des langues anglaise, allemande ou espagnole.

Examen d'expert-chimiste agricole.

Première épreuve.

Cours indiqués ci-dessus : première épreuve de l'examen d'ingénieur agricole.

Deuxième épreuve.

Cours indiqués ci-dessus : deuxième épreuve de l'examen d'ingénieur agricole.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Les compléments de chimie générale*, aux jours et heures à déterminer.

Exercices pratiques, 2 séances par semaine pendant toute l'année.

Les étudiants en expertise chimique agricole sont dispensés des cours de Culture fruitière, de Taille des arbres fruitiers, d'Entomologie, d'Apiculture et de la 2e partie du cours d'Économie forestière.

Troisième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Sucrerie et la Raffinerie*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h. et vendredi de 11 h. à 12 h. pendant le premier semestre. — *La Laiterie et la Fromagerie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Excursions*.

J. Vuylsteke, Prof. ord. *La Glucoserie, l'Amidonnerie et la Vinaigrerie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Machines frigorifiques*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier sem. — *La Fabrication de l'alcool et de la levure*, lundi de 10 1/4 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Excursions*.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique*, mardi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Constructions d'industries agricoles*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Le Dessin*, samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 h. à 13 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microchimie,* lundi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Matières premières et les sous-produits des industries agricoles,* vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Excursions.*

L. Frateur, Prof. extraord. *Les Produits alimentaires d'origine animale*, mardi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre. — *Excursions.*

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Les Sucres et Matières azotées*, jeudi a 8 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie analytique* (partie générale), samedi de 9 1/2 h. à 11 h. pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h. pendant le second semestre. — *Les Appareils et les Opérations chimiques*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Analyse des produits agricoles,* jeudi, pendant le premier semestre. — *Laboratoire*, mercredi de 8 h. à 11 1/2 h. et à 14 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h. et à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique et le Droit social*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier sem.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil et le Droit commercial*, aux jours et heures à déterminer.

Examen d'ingénieur-chimiste agricole accessible aux porteurs du diplôme d'expert-chimiste agricole.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique appliquée*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

A. Theunis, Prof. ord. *Les Compléments d'industries agricoles*, vendredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi à 14 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Analyse microscopique des denrées alimentaires d'origine végétale*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Chimie biologique*, lundi à 17 h., pendant le second semestre.

V. Grégoire, Prof. extraord. *La Cytologie*, mardi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 h., pendant le second sem.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Polarimétrie*, mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Produits industriels, agricoles et commerciaux*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Analyse chimique des matières sucrées et azotées*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Analyse chimique des denrées alimentaires*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Questions spéciales de chimie*, vendredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Laboratoire*, mercredi à 9 h. et à 14 1/2 h., jeudi à 14 1/2 h., vendredi à 10 h. et à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 8 h. et à 14 1/2 h., mercredi à 8 h. et à 14 1/2 h., jeudi de 8 h. à 11 h. et vendredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

Ecole supérieure de Brasserie.

Examen d'ingénieur-brasseur.

Première épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Description des machines à vapeur*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique et la Mécanique générales*, mercredi à 8 h., pendant toute l'année; lundi et mardi à 10 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 h. et mardi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie générale*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique générale (Morphologie végétale)*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Constructions rurales*, samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, vendredi de 11 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Verhelst, prof. ord. *Les Matières premières employées en brasserie et distillerie*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Philosophie générale et la Religion*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 8 h. à 10 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mardi de 11 1/2 h. à 13 h. et mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

J. Marchand, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques* (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives), mercredi à 14 1/2 h. et vendredi à 11 h. pendant le premier semestre; mercredi à 9 h. et vendredi à 11 h. pendant le second semestre. — *La Fabrication du sucre* (cours facultatif), jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie générale théorique et pratique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Emploi des moteurs*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *Les Constructions de brasseries et de distilleries*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Dessin*, jeudi et samedi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 15 h., pendant le second semestre.

L. Verhelst, Prof. ord. *La Fabrication de la bière (Zymotechnie)*, mardi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h. et vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Appareils et installations de malterie et de brasserie*, lundi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions*.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. extraord. *L'Esthétique animale*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *Les Sucres et les Matières azotées*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Troisième épreuve.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines à vapeur*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi, de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Marchand, Prof. ord. *La Physique industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

J. Vuylsteke, Prof. ord. *L'Amidon et le Glucose, la Vinaigrerie*, lundi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre. — *Les Machines frigorifiques et leurs applications*, lundi de 9 h. à 10 h., pendant le

premier semestre.—*La Fabrication de l'alcool et des levures (distillerie)*, lundi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie appliquée et les Analyses bactériologiques*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *La Comptabilité générale*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Culture des orges et des houblons*, mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Questions spéciales de brasserie; le Droit fiscal*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *L'Analyse et le Contrôle en distillerie*, aux jours et heures à déterminer pendant le second semestre. — *Excursions*, jeudi, pendant le second semestre.

Brasserie expérimentale, le mercredi. — *Travaux pratiques du laboratoire de zymotechnie*, mercredi de 9 h. à 12 h. et de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année; jeudi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Dessin*, mardi de 10 h. à 13 h., samedi de 11 h. à 13 h.

J. Pieraerts, Prof. extraord. *La Polarimétrie*, mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre.

Institut préparatoire

POUR L'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES, A L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

Directeur : **I. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.

Professeurs : **I. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

F. Breithof, ingénieur.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

Le Secrétaire,
J. Van Biervliet.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. HEBBELYNCK.

DOCTEURS AD HONORES.

1901—1902.

1 H. de Dorlodot, professeur à la Faculté des Sciences, docteur en sciences naturelles.
2 A. de Gerlache de Gomery, commandant honoraire de la marine de l'Etat, docteur en sciences géographiques.

LISTE DES ÉTUDIANTS
admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1901-1902.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Clausset, Edouard, de Namur, prêtre du diocèse de Namur; 15 juillet.
2 Soetaert, Arthur, de Moorslede, prêtre du diocèse de Bruges; id.
3 Van Oppenraaij, Théodore, de Bemmel, prêtre de l'archidiocèse d'Utrecht; id.
4 Veranneman, Louis, d'Iseghem, prêtre du diocèse de Bruges; id.
5 Windels, Rombaut, de Malines, prêtre de la Congrégation des SS. Cœurs; id.

BACHELIERS EN DROIT CANON.

1 De Cooman, Joseph, de Diest, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 15 juillet.
2 Lecomte, Emile, de Fisenne-Soy, prêtre du diocèse de Namur; id.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 De Jongh, Henri, de 's Gravenwezel, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 15 juillet.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires*.

2 Hosten, Edmond, de Ledeberg, prêtre du diocèse de Bruges; id.
3 Rasneur, Gaston, de Mainvault, prêtre du diocèse de Tournai; id.

DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

Coppieters, Honoré, d'Overmeire, prêtre du diocèse de Gand, licencié en théologie (1); 15 juillet.

FACUTÉ DE DROIT.

CANDIDAT EN DROIT.

D'une manière satisfaisante.

Casimir, Stephan, de Bucarest; 17 mars.

CANDIDATS EN SCIENCES POLITIQUES.

Avec grande distinction.

1 Michotte, Paul, de Bruxelles; 15 juillet.

Avec distinction.

2 Mahmoud, Abbas Khan, de Téhéran; 15 juillet.

LICENCIÉS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

1 Jamart, Louis, de Hal; 24 février.
2 Davignon, Henri, de Bruxelles; 15 juillet.
3 de Trannoy, Henri, de Bruxelles; 15 juillet.
4 de Villegas, Albert, de Jette-St-Pierre; 15 juillet.
5 Lardinoy, Félix, d'Ixelles; 15 juillet.
6 Wins, Adolphe, de Mons; 15 juillet.
7 Taymans, André, de Bruxelles; 3 octobre.

LICENCIÉ EN SCIENCES POLITIQUES ET DIPLOMATIQUES.

1 De Lannoy, Fleury, de Tournai; 24 février.

ÉPREUVE PRÉPARATOIRE A LA CANDIDATURE EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

D'une manière satisfaisante.

de la Boëssière Thiennes, Gaëtan, de Lombise; 17 juillet.

(1) Les thèses de M. Coppieters étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De Historia textus actorum apostolorum.* — 252 pages.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT.

D'une manière satisfaisante.

Nicolesco, Mihai, de Bucarest; 6 novembre.

CANDIDATS EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

1re ÉPREUVE.

Avec grande distinction.

1 Lemaire, Raymond, de Tourneppe; 17 juillet.
2 Pelzer, Auguste, de Herve; 6 octobre.

2e ÉPREUVE.

D'une manière satisfaisante.

de Woot de Trixhe, Maurice, de Bruxelles; 21 mars.

LICENCIÉ EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Avec la plus grande distinction.

Terlinden, Charles, de Schaerbeek; 25 février.

DOCTEUR EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Avec la plus grande distinction.

Warichez, Joseph, d'Enghien (1); 27 novembre.

Ecole des sciences commerciales et consulaires.

CANDIDATS EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec grande distinction.

1 Ranson, Raphaël, de Loo.
2 Venant, Joseph, de Vlamertingen.
3 Pétrement, Alphonse, de Halanzy.
4 Lefever, Joseph, de Louvain.

Avec distinction.

5 Van Gindertaelen, Léon, de Louvain.
6 Beyls, Raphaël, de Renaix.
7 Hendrickx, Félix, de Blanden.
8 Dubois, Maurice, de Gand.
9 Smedts, Paul, de Brée.
10 de Lhonneux, Paul, de Namur.

(1) Les thèses de M. Warichez étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *Les origines de l'Église de Tournai* (Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie, 10e fascicule).

D'une manière satisfaisante.

11 Huyghebaert, Denis, de Malines.
12 Thienpont, Georges, d'Audenarde.
13 Watteyne, Gustave, de Mons.
14 Swenden, Michel, de Terhagen.
15 Colaert, Urbain, de Poperinghe.
16 Declercq, Félix, de Ninove.
17 de Burlet, Paul, de Namur.
18 George, Albert, de Wavre.

LICENCIÉS EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec grande distinction.

1 Taccoen, Raphaël, de Leysele.
2 Wagemans, Joseph, de Cortessem.
3 Bontinck, Camille, de Kessel-Loo.

Avec distinction.

4 Van Ormelingen, René, de Tongres.

D'une manière satisfaisante.

5 Servais, Joseph, d'Ixelles.
6 Suttor, Xavier, de Louvain.
7 Le Docte, Jean, de Chastre.
8 Deuquet, Camille, de Moustier-s/Sambre.
9 Van der Ghote, Pierre, de Dixmude.
10 Van Gorp, Ernest, de Louvain.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec distinction.

1 Meyhi, Albert, de Vieux-Héverlé.

D'une manière satisfaisante.

2 Bero, Gaston, de Hamme-Mille.
3 d'Hondt, Alfred, de Bruges.
4 Peeters, Julien, d'Anvers.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

Avec grande distinction.

1 de Longueville, Valmy, de Farciennes.
2 Paternot, Prosper, de Hal.

Avec distinction.

3 Busschaert, Pierre, d'Aelbeke.
4 Ernst, Vincent, de Corbeek-Loo.

D'une manière satisfaisante.

5 Cambresier, Victor, de Petit-Rechain.
6 De Backer, Léon, de Bruxelles.

7 Van Lier, Louis, de Hal.
8 Wouters, Jean, de Bruxelles.
9 de Limbourg, Robert, de Theux.
10 Colin, Georges, de Bruxelles.
11 Van Walleghem, Maurice, de Wynghene.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.
(EXAMEN SPÉCIAL POUR LES DOCTEURS EN DROIT ET INGÉNIEURS).

Avec grande distinction.

1 Elleboudt, Maurice, d'Ostende.
2 Hebbelynck, Léon, de Meirelbeke.
3 Claeys-Boúúaert, Léon, de Gand.

D'une manière satisfaisante.

4 Delvaulx, Charles, de Malines.

Institut supérieur de Philosophie (1).
(École St-Thomas d'Aquin.)

BACHELIERS EN PHILOSOPHIE.

Avec la plus grande distinction.

1 Deckers, Léon, d'Anvers.

Avec grande distinction.

2 Ziembinski, Sigismond, de Varsovie.
3 Vanderhenst, Gaspar, d'Overpelt.
4 Brosens, Antoine, de Hoogstraeten.
5 Vanhalst, Léon, de Menin.
6 De Deckere, Maurice, de Gand.
7 Méheust, Joseph, de Plaintel (côtes du nord).
8 Richard, Pierre, de Grenoble.

Avec distinction.

9 De Coene, Albéric, de Wevelghem.
10 Michotte, Raymond, de Namur.
11 Aranjo, Pierre, de San-Thyrso (Portugal).
12 Bruynseels, César, de Hulshout.
13 Hostie, Jean, de Gand.
14 Lebbe, Robert, de Bruges.

D'une manière satisfaisante.

15 Neut, Paul, de Bruges.
16 Vanderijst, Hyacinthe, de Tongres.
17 Maxein, Karl, de Gladbach.
18 Vandersmissen, Louis, d'Alost.
19 De Schepper, Gratien, de l'Ecluse.

(1) Les grades sont conférés conformément au Bref pontifical du 7 mars 1894 et aux statuts du 31 mai 1895. Voir plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

20 Hendrickx, Mathieu, de Brée.
21 Letellier, Max, de Waudrez.
22 Russell, Thomas, d'Ardglas (Irlande).

LICENCIÉS EN PHILOSOPHIE.

Avec grande distinction.

1 Janssens, Edgar, de Bruxelles.
2 Bertens, Henri, de Tilbourg.
3 Maas, Joseph, de Bois-le-Duc.
4 Belpaire, Jules, d'Anvers.
5 Mansion, Auguste, d'Anvers.
6 Maccarone, Pietro, d'Aderno (Sicile).
7 Richard, Pierre, de Grenoble.

Avec distinction.

8 Petit, Joseph, d'Ypres.
9 Desmet, Eugène, de Bruxelles.
10 Rome, Simon, de Horion-Hozémont.
11 Vanderijst, Hyacinthe, de Tongres.
12 Balthazar, Julien, d'Odeigne
13 Hamer, Emmanuel, d'Amsterdam.
14 Pottiez, Joseph, de Frasnes lez-Buissenal.
15 Méheust, Joseph, de Plaintel (côtes du nord).
16 De Meester, Stanislas, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

17 Gillès de Pélichy, Raphaël, de Bruges.

DOCTEURS EN PHILOSOPHIE.

Avec la plus grande distinction.

1 Balthasar, Nicolas, de Strée lez-Huy.
2 Schollaert, Victor, de Ghlin.

Avec grande distinction.

3 Gobert, Cyrille, de Torgny.
4 Daumont, Octave, de Webbecom.
5 Messina, Angelo, de Via Grande (Sicile).
6 Bonamartini, Ugo, de Cagli (Italie).
7 Van Tichelen, Théodore, de Stabroeck.
8 De Strycker, Pierre, de Lierre.

Avec distinction.

9 Leruth, Edouard, de Dinant.

D'une manière satisfaisante.

10 Smits, Antoine, de Bréda.

AGRÉGÉ DE L'ÉCOLE ST-THOMAS.

Avec la plus grande distinction.

Defourny, Maurice, de Herstal (1).

(1) M. Defourny a publié sa dissertation inaugurale en un volume intitulé : *La sociologie positive.* Grand in 8° de 570 pages. — Louvain, Institut supérieur de Philosophie. Paris, Alcan, 1902.

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examens de l'Université, en exécution de la loi du 10 avril 1890, dans les sessions de 1902.

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

Avec la plus grande distinction.

1 Massaut, Alphonse, de Châtelineau.

Avec grande distinction.

2 Miest, Hyacinthe. de Neufchâteau.
3 André, Georges, de Givet.

Avec distinction.

4 Dupont, Oscar, de Merbes-le-Château.
5 Duplat, Oscar, de Merbes-le-Château.
6 Dugardyn, Joseph, de Bruges.
7 De Vroe, Emile, d'Anvers.
8 Le Hon, Auguste, d'Antoing.
9 Jacobs, Louis, de St-Gilles (Bruxelles).
10 Puttemans, Victor, de Bonheyden.
11 Gérard, Georges, d'Etalle.
12 Clasens, Léon, de Bruxelles.
13 Van Eecke, Georges, d'Elverdinghe.
14 Declercq, Joseph, de Ninove.
15 Chauvaux, Georges, de Morlanwelz.
16 Quoidbach, Léopold, de Hasselt.
17 Taymans, Joseph, d'Ixelles.
18 Verté, Paul, de Merckem.

D'une manière satisfaisante.

19 Coppieters, Joseph, de Lophem.
20 Van Biervliet, Léon, de Gand.
21 Segaert, Henri, de Schaerbeek.
22 Jacobs, Victor, d'Anvers.
23 Jadot, Paul, de Belœil.
24 Delmée, Edouard, de Molembaix.
25 Bruneel, Maurice, de Bruges.
26 Bonamy, Léon, de Jambes.
27 Cambier, Albert, de Renaix.

28 Verwimp, Albert, d'Arendonck.
29 Byvoet, Xavier, de Hechtel.
30 Thienpont, Maurice, d'Audenarde.
31 Lefèvre, Auguste, de Tintigny.
32 Bero, Emile, de Louvain.
33 Pelgrims, Eugène, de Bruxelles.
34 Vrints, Emile, de Hoogstraeten.
35 de Vergnies, Adolphe, de Bruxelles.
36 Van Oorlé, Léopold, de Halle-Boyenhoven.
37 Cuylits, Joseph, de Bruxelles.
38 De Voghel, Jean, de Bruxelles.
39 Goossens, Charles, de St-Nicolas.
40 Leclef, Pierre, d'Anvers.
41 Misonne, Jean, de Gilly.
42 Hanon de Louvet, Paul, de Nivelles.
43 Delvaulx, Louis, de Malines.
44 Becasseau, Henri, de Mons.
45 de Paepe, Paul, de Châtelet.
46 Allard, Etienne, d'Uccle.
47 Lefebvre, Alexandre, d'Alost.
48 Mernier, Lucien, de Martilly.
49 du Monceau de Bergendael, Eugène, de Grez-Doiceau.
50 Cooreman, Henri, de Bruxelles.
51 De Reu, Joseph, de Sleydinge.
52 Demaret, Maurice, de Mons.
53 Genart, Fernand, de Houdeng-Aimeries.
54 Andris, Ernest, de Monceau-s/Sambre.
55 Luyssen, Charles, de Bruges.
56 Lamotte, Léon, de Liége.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 de Briey, Renaud, de Bruxelles.

Avec grande distinction.

2 Harmignies, Maurice, de Mons.
3 Ingebos, Henri, d'Ixelles.
4 Claes, Charles, de Hal.
5 Defroidmont, Joseph, de Bruxelles.
6 Horgnies, Georges, de Ham-s/S.
7 Van Caillie, Henri, d'Ostende.

Avec distinction.

8 Quoidbach, Joseph, de Hasselt.
9 Desoil, Georges, de Binche.
10 Delecourt, Max, de Lens.
11 Tallon, Tony, de Geet-Betz.
12 Bribosia, Félix, de Namur.

13 Gracia, Victor, de Frasnes lez-Buissenal.
14 Poppe, Robert, de St-Nicolas.
15 Léonard, Herman, de Trazegnies.
16 Bauchau, Jean, d'Anhée.
17 Elsen, Paul, d'Anvers.
18 Maertens, Edouard, de Bruges.
19 Van Cauwenbergh, Joseph, de Lierre.
20 Van den Broeck, Victor, de Fayt lez-Seneffe.
21 de Cordes, Henri, d'Enghien.
22 de Biolley, René, de Verviers.
23 de Ghellinck d'Elseghem, Roger, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

24 Tielemans, Bonaventure, d'Anvers.
25 Ooms, Aimé, d'Anvers.
26 Demal, Léon, de St-Trond.
27 Cauwe, Georges, de Bruges.
28 Capelle, Joseph, de Floreffe.
29 Lacroix, Paul, d'Uccle.
30 Cambier, Maurice, de Charleroi.
31 Degrelle, Louis, de Monceau-s/S.
32 Van Dyck, Fritz, de Louvain.
33 Savoy, Emile, d'Attalens (Suisse).
34 Stellfeld, Auguste, d'Anvers.
35 Olbrechts, Robert, de Malines.
36 Berghman, Alexandre, d'Ypres.
37 De Bouck, Georges, de Bruges.
38 Rutgeerts, Albert, d'Aerschot.
39 Mertens, Victor, d'Aerschot.
40 Goffin, René, de Petit-Enghien.
41 De Monie, Joseph, de Bruges.
42 Pastur, Max, de Jodoigne.
43 Masquelier, Pierre, de Courtrai.
44 Lancsweert, Max, de Bruxelles.
45 Smets, Charles, de Malines.
46 De Ridder, Ernest, de Wyneghem.
47 Muller, Paul, de Fischlbach (G.-D.).
48 Schul, Pierre, d'Anvers.
49 Henrard, Alfred, de Bruxelles.
50 Mernier, Henri, de Martilly.
51 Rousseau, Léon, de Dinant.
52 Dupire, Arthur, de Monceau-s/Sambre.
53 Ponthot, Emile, de Peissant.
54 Van Rossum, Adolphe, d'Anvers.
55 Staes, Georges, de Louvain.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT (1e SOUS-ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Delfosse, Philippe, de Sart-Risbart.

2 Francart, Félix, de Mons.
3 de Ramaix, Gaston, de Bruxelles.
4 Matthys, Arthur, de Borgerhout.
5 Barbe, Paul, de Menin.

D'une manière satisfaisante.

6 Dansaert, Georges, de Bruxelles.
7 Vanderlinden, Jean, d'Anvers.
8 Van Dieren, Edmond, de Gand.
9 Castelein, Joseph, d'Anvers.
10 De Wilde, Alfred, de Casterlé.
11 Moyersoen, Auguste, d'Alost.
12 de Spot, Joseph, de Furnes.
13 Kempeneer, Désiré, de Malines.
14 Storms, Paul, de Rummen.
15 Baels, Henri, d'Ostende.
16 Fauvel, Jules, de Bouillon.
17 Degrange, Charles, de Châtelet.
18 De Potter, Marcel, de Veltwyck
19 Hinnekint, Alphonse, d'Iseghem.
20 Piret, Eugène, de Charleroi.
21 Byvoet, Modeste, de Hechtel.
22 De Vos, Arthur, d'Anvers.
23 Gérard, Pierre, de Gembloux.
24 Louveaux, Nestor, de Malines.
25 Ulens, Joseph, de Landen.
26 Oliviers, Arthur, de Louvain.
27 Gofflot, François, d'Erezée.
28 Verhaegen, Joseph, de Meirelbeke.
29 Boesmans, Joseph, d'Attenhoven.
30 Connart, Alfred, de Moustier lez-Frasnes.
31 Dautricourt, Joseph, de Bruges.
32 Caters, Henri, de Louvain.
33 De Landtsheere, Alfred, de Rupelmonde.
34 Genonceaux, Pedro, de Bruges.
35 Kruyfhooft, Joseph, de Turnhout.
36 de Saint-Omer, Jules, de Recogne.
37 Stie, Joseph, de Louvain.
38 Beaudouin, Emile, de Goyer.
39 Chenot, Paul, de Neufchâteau.
40 de Vergnies. Henri, de Bruxelles.
41 Lagae, Joseph, de Roulers.
42 Woeste, Georges, de Bruxelles.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT (2e SOUS-ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Barbe, Paul, de Menin.

Avec distinction.

2 Delfosse, Philippe, de Sart-Risbart.
3 De Potter, Marcel, de Veltwyck.
4 Francart, Félix, de Mons.
5 Fauvel, Jules, de Bouillon.
6 Moyersoen, Auguste, d'Alost.
7 Vanderlinden, Jean, d'Anvers.
8 Byvoet, Modeste, de Hechtel.
9 Kruyfhooft, Joseph, de Turnhout.
10 Matthys, Arthur, de Borgerhout.

D'une manière satisfaisante.

11 Boesmans, Joseph, d'Attenhoven.
12 Bonmariage, Jules, de Ferrières.
13 Baels, Henri, d'Ostende.
14 Devos, Arthur, d'Anvers.
15 Kempeneer, Désiré, de Malines.
16 Bauthier, Zénon, de Ransart.
17 Castelein, Joseph, d'Anvers.
18 de Spot, Joseph, de Furnes.
19 de Ramaix, Gaston, de Bruxelles.
20 Degrange, Charles, de Châtelet
21 Connart, Alfred, de Moustier lez-Frasnes.
22 Gérard, Pierre, de Gembloux.
23 Hinnekint, Alphonse, d'Iseghem.
24 Louveaux, Nestor, de Malines.
25 Piret, Eugène, de Charleroi.
26 Verhaegen, Joseph, de Meirelbeke.
27 De Landtsheere, Alfred, de Rupelmonde.
28 Caprasse, Alfred, de Cherain.
29 Noël, Léon, de Sommerain.
30 Van Dieren, Edmond, de Gand.
31 Van Rey, Jean, de Hasselt.
32 De Wilde, Alfred, de Casterlé.
33 Fransman, Louis, de Ninove.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Vercamer, Gaspar, de Leysele.

D'une manière satisfaisante.

2 Dethise, Victor, de Falmagne.
3 Torfs, Louis, de Lierre.
4 Velge, Maurice, de Lennick-St-Quentin.
5 Henninckx, Léon, de Tirlemont.
6 Roman, Max, de Berchem (Audenarde).
7 Sterckx, Charles, de Sempst.
8 Van Diest, Fernand, de St-Amand lez-Puers.

9 Verelst Joseph, de Gheel.
10 Denis, Gaston, de Rœulx.
11 Radelet, Charles, de Nivelles.
12 Stuckens, Louis, de Merchtem.
13 Van Hüele, Oscar, de Stalhille.
14 De Bougne, Emile, de Hoogstraeten.
15 Reusens, Maurice, de Malines.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Roevens, Louis, d'Oorderen.
2 De Ponthière, Auguste, de Ham-sur-Heure.

Avec grande distinction.

3 Docq, René, de Tongrines
4 Gevaert, Amédée, d'Oedelem.
5 Swillens, Emile, de Bilsen.

Avec distinction.

6 Petre, Jules, de Mons.
7 Lefèvre, Maurice, de Thiaumont.
8 de Gheldere, Robert, de Couckelaere.
9 Corthouts, Maurice, de Louvain.
10 De Cooman, Alphonse, de Diest.
11 Pourbaix, Henri, de Salzinne.

D'une manière satisfaisante.

12 Bouvier, Georges, d'Eghezée.
13 Van Roosbroeck, Joseph, de Heyst-op-den-Berg.
14 'T Sjoen, Hippolyte, de Wannegem-Lede.
15 Huyghe, Robert, de Sleydinge.
16 De Geest, Hector, de Merchtem.
17 Janssens, Edouard, de Biévene.
18 Janssens, Gustave, d'Oostmalle.
19 Loix, Georges, de Flobecq.
20 de Duve, Alphonse, d'Anvers.
21 Henry, Victor, de Dinant.
22 Joux, Melchior, de Thuillies.
23 Rulot, Fernand, de Maillen.
24 Van Nuftel, Joseph, de Boom.
25 Geens, Auguste, de Malines.
26 Janssens, Joseph, d'Anvers.
27 Van Hove, Alfred, de Réthy.
28 Van Nueten, Joseph, de Loenhout.
29 Wautiez, Victor, de Châtelet.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (3e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Van den Eynde, Emile, de Wesembeek.

2 Moortgat, Jacques, d'Oolen.
3 Van den Berghe, Octave, de Poperinghe.
4 Gracia, Emile, de Frasnes lez-Buissenal.

D'une manière satisfaisante.

5 De Keersmaecker, Edgar, de Jette-St-Pierre.
6 Vygen, Gérard, de Wavre.
7 Amand, Adelson, de Pipaix.
8 Druart, Arthur, d'Ixelles.
9 Caluwaert, Joseph, de Heyst-op-den-Bergh.
10 Janssen, Eugène, de Tirlemont.
11 Viaene, Auguste, de Meulebeke.
12 Depuydt, Gilbert, de Ghistelles.
13 Walravens, Paul, de Saintes.
14 Cassiers, Jules, d'Anvers.
15 De Koster, Liévin, de Lombeek-Ste-Catherine.
16 Van Goidtsnoven, Léon, de Léau.

GRADE DE CANDIDAT NOTAIRE
(ÉPREUVE UNIQUE POUR LES DOCTEURS EN DROIT).

Avec la plus grande distinction.

1 Claeys, Adolphe, de Thourout.
2 Gauthier, Alphonse, de Soignies.

Avec grande distinction.

3 Jeanmart, Léon, de Namur.

Avec distinction.

4 Dirix, Alfred, de Zwyndrecht.
5 Stimart, Julien, de Tournai.
6 Moyersoen, Auguste, d'Alost.

D'une manière satisfaisante.

7 Van Brabandt, Remi, d'Eecloo.
8 Smolderen, Edouard, de Gierle.
9 Vander Meersch, Emile, d'Audenarde.
10 Vande Kelder, Constant, de Bruxelles.
11 Menne, Georges, de Charleroi.
12 Fransman, Louis, de Ninove.
13 Degrange, Charles, de Châtelet.
14 Perdieus, Médard, de Heyst-op-den-Berg.
15 Delvaux, Charles, de Malines.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Barbey, Robert, de Locre.
2 De Vloo, René, d'Oostvleteren.
3 Leleux, Oscar, de Jumet.

Avec grande distinction.

4 Fonteyne, Alexis, de Vracene.
5 Roux, Louis, de Namur.
6 Roelandt, Arthur, d'Everbeek.
7 Schots, Jules, de Neerlinter.
8 Daels, François, d'Anvers.
9 Therasse, Gaston, de Liége.
10 Van Nuffel, Charles, de Hemixem.
11 De Pire d'Amico, Guido, de Malte.
12 Apers, Isidore, de Vracene.
13 Hubin, Albert, de St-Servais.

Avec distinction.

14 Daumont, Georges, d'Alost.
15 Delrue, Joseph, d'Avelghem.
16 Vanden Weghe, Michel, de Rousbrugge.
17 Bienfait, Arthur, de Louvroil.
18 Planquaert, Léon, de Mouscron.
19 Sterckmans, Camille, de Louvain.
20 Lampaert, Armand, de Somergem.
21 Rigaux, François, de Biévène.
22 Buelens, Alphonse, d'Anvers.
23 Kaisin, Oscar, de Floreffe.
24 Van Bellinghen, René, d'Ottignies.
25 Daloze, Georges, d'Ostende.
26 Van Baelen, Amand, de Hulshout.
27 Calozet, Jean-Baptiste, d'Awenne.
28 Pôlet, Maurice, d'Esneux.
29 Vanden Bulcke, Maurice, de Zonnebeke.
30 Denoncin, Henri, de Sugny.
31 Reiber, Léon, de Grandglise.

D'une manière satisfaisant

32 De Bo, Hilloné, d'Etichove.
33 Merckx, Egide, de Tongres.
34 Veckmans, Jean, d'Ixelles.
35 Calicis, Eugène, de Gilly.
36 Geens, Jean, de Malines.
37 Heekhout, Armand, de Schoonaerde.
38 Helsen, Armand, de Broechem.

39 Aerts, Emile, de Louvain.
40 Groenen, Michel, de Reckheim.
41 Turine, Georges, de Brugelette.
42 De Preter, Louis, de Rhode-St-Genèse.
43 De Geeter, Edmond, de Gilly.
44 De Donder, Omer, d'Oeudeghien.
45 De Grave, Henri, de Bruxelles.
46 Dawant, René, de Courcelles.
47 Van Hee, Gratien, de West-Roosebeke.
48 Boine, Joseph, de Louvain.
49 Goffin, Lucien, de Warêt-la-Chaussée.
50 Gripekoven, Albert, de Schaerbeek.
51 Steyaert, Prosper, de Wannegem-Lede.
52 Corbusier, Ernest, de Hamme-Mille.
53 Geerts, Constant, de Terhagen.
54 Reuland, Jacques, de Luxembourg.
55 Vander Beken, Pierre, d'Anvers.
56 De Becker, Ferdinand, de Malaise.
57 Gombert, Albert, de Poperinghe.
58 Roels, Joseph, de Deynse.
59 Sotomayor, Florencio, de Santiago (Chili).
60 Vossius, Armand, de Heers.
61 Cordier, Joseph, de Jehonville.
62 Reunis, Adolphe, de St-Gilles (Waes).
63 Segers, Clément, de St-Nicolas.
64 Belva, Jules, de Couvreux.
65 Janssens, Jules, de Berlaere.
66 Laffut, Théodore, de Naninne.
67 Peeters, Remi, de Lebbeke.
68 Van Ongeval, Franz, de Deftinge.
69 Chenot, Lucien, de Bastogne.
70 Goossens, Rodolphe, de Zele.
71 Grenier, Emile, de Vieux-Reng.
72 Hendrickx, Emmanuel, de St-Trond.
73 Van Langenhove, Camille, de Wieze.
74 Deruez, Léon, de Pottes.
75 Jacobs, Hector, de Calloo.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Lauwens, René, de Bruxelles.
2 Van Schevensteen, Auguste, d'Anvers.
3 Courtoy, Fernand, d'Andenne.

Avec grande distinction.

4 Debaisieux, Georges, de Louvain.
5 Delfosse, Lucien, de Sart-Risbart.
6 Sergoynne, Julien, de Forest.

7 Fierens, Auguste, d'Anvers.
8 Gillard, Fernand, de Marchovelette.
9 Van Laethem, Alban, d'Uccle.
10 Mairiaux, Marcel, de Ragnies.

Avec distinction.

11 Rolin, Paul, de Florennes.
12 Van Wilder, Emile, de Denderwindeke.
13 Van Herpe, Jules, de Heestert.
14 Van Nuffelen, Alphonse, de Lierre.
15 Oblin, René, de Petit-Enghien.
16 De Pauw, Emile, d'Ursel.
17 Luyten, Charles, de Moll.
18 Dupont, Jean, de Herenthals.
19 Verheyden, François, de Dilbeek.
20 Van Kerckvoorde, Louis, de Waerschoot.
21 Lootens, Maurice, d'Oost-Roosebeke.
22 Cuypers, Georges, de Louvain.
23 Pira, Constant, de Louvain.
24 Schmidt, Roger, de Kessel-Loo.
25 De Plaen, Henri, de Koekelberg.
26 Poelmans, Michel, d'Overpelt.
27 Bernard, Jules, de Mont-sur-Marchienne.

D'une manière satisfaisante.

28 Van Walleghem, Henri, de Wynghene.
29 Van den Berghe, Georges, de Frizet.
30 De Wals, Victor, de Sterrebeek.
31 Smekens, Arthur, de Gand.
32 Vloebergh, Arthur, de Saventhem.
33 Nachtergael, Arthur, de Dour.
34 Manne, Eloi, de Ville-sur-Haine.
35 Nuyens, Albert, de St-Josse-ten-Noode.
36 Snacken, Louis, de Lillo.
37 Tagnon, Léon, de Focant.
38 Lagae, Joseph, de Courtrai.
39 Laureys, Jean, de Lierre.
40 Spaas, Léon, de Hamont.
41 Van Hecke, Alfred, de Somergem.
42 Hausse, Arthur, de Meix-devant-Virton.
43 De Mortier, Charles, de Termonde.
44 Seuntjens, Emile, d'Anvers.
45 Dethise, Joseph, de Falmagne.
46 Francq, Henri, d'Obourg.
47 Van Remoortere, Edmond, de St-Nicolas.
48 Vryghem, Adolphe, de Courtrai.
49 Wauthier, Fernand, de Châtelet.
50 De Brabandere, Léon, de Thielt.
51 De Clercq, Léon, d'Ypres.

52 Daussy, Gustave, de Courtrai
53 Isebaert, Louis, de Deerlyck.
54 Tinel, Jean, d'Ixelles.
55 Linard, Paul, de Cuesmes.
56 Stas, Edouard, d'Anvers
57 Durdu, Jacques, de Champion.
58 Elewaut, Ernest, de Haesdonck.
59 Holemans, Jean, de Boom.
60 Lecrinier, Raoul, de Binche.
61 Van Steenberge, Léon, de Hauthem-St-Liévin.
62 Van Cutsem, Gustave, de Vlesembeke.
63 Fauconnier, Albert, de Bruxelles.
64 Gallez, Louis, de Montrœul-au-Bois.
65 Martin, Henri, de Neerpelt.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Lerat, Paul, de Mons.

Avec grande distinction.

2 Campen, Octave, de Deftinge.
3 Loriers, Louis, de Meldert.
4 Tenret, Fernand, de Marchienne-au-Pont.
5 Calicis, Edgar, de Ransart.
6 Normand, Emile, de Blaton.

Avec distinction.

7 Leuridan, Alexandre, de Ploegsteert.
8 Maes, Clément, de Denderhautem.
9 Pasteels, Lambert, de Louvain.
10 Bournonville, François, de Spy.
11 Jacquerie, Raphaël, de Blandain.
12 Boterman, René, de Sleydinge.
13 De Witte, Anatole, de Lebbeke.
14 Flament, René, de Bruges.
15 Delehouzée, Adhémar, de Pottes.
16 Petit, Arthur, de Bruxelles.
17 Samain, Octave, de St-Genois.
18 Leusch, Louis, de Bastogne.
19 Vannesse, Arthur, de Courtrai.
20 Brosens, Edmond, de Minderhout.
21 Verhoeven, Aloïs, de Stabroeck.

D'une manière satisfaisante.

22 Collard, Henri, de Dinant.
23 Deridder, Pierre, de Hoeylaert.
24 Philippart, Paul, de Mouscron.

25 Dupuis, Charles, de Quaregnon.
26 Van den Daelen, Emile, de Grammont.
27 Rasquin, René, de Plancenoit.
28 Baugniet, Paul, de Molenbeek-St-Jean.
29 Geerts, Joseph, de Malines.
30 Van Dooren, Jean, de Turnhout.
31 Delforge, Emile, de Montigny-sur-Sambre.
32 Lahaye, Camille, de Louvain.
33 Six, Rodolphe, de Bruges.
34 Graveline, Jean, d'Aire-sur-Lys.
35 Tessens, Joseph, d'Hérenthout.
36 Bodart, Auguste, de La Hestre.
37 Peeters, Jules, de Vorst.
38 Walravens, Albert, de Saintes.
39 Crab, Oscar, de Louvain.
40 Deckers, François, de Meisele.
41 De Maerschalck, Jean, de Sinay.
42 Doulliez, Georges, de Morlanwelz.
43 Groffen, Félix, de Stabroeck.
44 Loots, Edmond, de Baerle-Duc.
45 Baert, Alphonse, d'Ardoye.
46 Van Haverbeke, Joseph, de Gheluwe.
47 Crabbe, Léon, d'Ostende.
48 Somers, Robert, de Boom.
49 Boever, Jean, de La Roche.
50 Fourez, Jean, de Ploegsteert.
51 Gribomont, Edouard, de Bastogne.
52 Jadoul, Auguste, de Wansin.
53 Leclef, François, d'Anvers.
54 Lowie, Théodore, de Staden.
55 Masson, Jean-Baptiste, de Chiwy.
56 Schwartz, Camille, d'Arlon.
57 Van der Heyden, Georges, de Hoeylaert.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction

1 De Beule, Fritz, de Buggenhout.
2 Malengreau, Fernand, de St-Ghislain.

Avec grande distinction.

3 Thielemans, Léon, de Molenbeek.
4 Deroitte, Victor, de Liége.
5 Crouzé, Georges, de Ste-Marie-d'Oignies.
6 Willems, François, d'Audeghem.
7 Vermylen, Joseph, de Schrieck.
8 Smeesters, Joseph, de Hougaerde.
9 Maldague, Louis, d'Oisy.

Avec distinction.

10 Duwez, Maurice, de Bruxelles.
11 Retsin, Camille, de Vlisseghem.
12 Moret, Albert, de Dampremy.
13 Ferrière, Arthur, de Longueville.
14 Bastin, Carloman, de Daussois.
15 Haveaux, Georges, de Chapelle lez-Herlaimont.
16 Brenard, Max, de Rébecq.
17 Dommary, Léandre, de Rognée.
18 Honnorez, Edmond, de Corbeek-Dyle.
19 Hallet, Fernand, de Fontaine-l'Evêque.
20 Van Hoof, Joseph, de Lierre.
21 Stassart, Jean-Baptiste, de Jumet.
22 Hausse, Jules, de Meix-devant-Victon.
23 André, Arthur, d'Ellezelles.
24 Bertrand, Nestor, de Vracene.
25 Luyssens, Ernest, de Bruges.
26 Verwimp, Louis, de Gheel.
27 Plancq, Léon, de Bersillies-l'Abbaye.
28 Carpentier, Constant, de Santvliet.
29 Renard, Paul, de Louvain.
30 Vander Smissen, Pierre, de Vlesembeke.
31 Caluwaerts, Norbert, d'Essche-St-Liévin.
32 Burger, Henri, de Tournai.
33 Friart, Charles, du Rœulz.

D'une manière satisfaisante.

34 Van Steenberge, Albert, de Hauthem-St-Liévin.
35 Mauroit, Gaston, de Mons.
36 Eeman, Pierre, de Lierde-St-Martin.
37 Vander Snickt, Léon, de Grammont.
38 Versmissen, Henri, de Hoogstraeten.
39 Grymonprez, Victor, de Courtrai.
40 Van Eesbeek, Joseph, de Goyck.
41 Pauwels, Jules, d'Anvers.
42 Van Ruymbeke, Ferdinand, de Courtrai.
43 Claessen, Victor, d'Arendonck.
44 Hoebeke, Nestor, de Grammont.
45 Piters, Emile, d'Eisden.
46 Verbeeck, César, de La Clinge.
47 Vande Weyer, Edouard, de Gheel.
48 Kenis, Edmond, d'Esschen.
49 Geens, Antoine, de Tirlemont.
50 Verscheure, Clément, d'Oostcamp.
51 Ranson, Charles, de Loo.
52 Lambrecht, Emile, de Nevele.
53 De Boode, Désiré, de Pottes.
54 Deschodt, Pierre, de Boesinghe.

55 De Wallens, Henri, de St-Josse-ten-Noode.
56 Mantia, Camille, de Strépy.
57 Reusens, Edmond, de Malines.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Schockaert, Rufin, d'Oordegem.
2 Van Bleyenberghe, Pierre, de Bierbeek.

Avec grande distinction.

3 Haibe, Achille, de Meux.
4 Jouret, Jean, de Lessines.
5 Jacobs, Léon, de Duffel.
6 Stylianos y Mantonakis, de la Canée (Crète).
7 Dandois, Léon, de Mellet.
8 Waffelaert, Auguste, de Grivegnée.
9 Goossens, Léon, d'Assche.
10 Gérard, Octave, de Warisoulx.

Avec distinction.

11 Briffaux, Philippe, de Louvain.
12 Janssen, Gérard, de Reckheim.
13 Dulière, Rodolphe, de Dampremy.
14 Ghys, Ferdinand, d'Anvers.
15 Ingebos, Vital, d'Attenhoven.
16 Schmidt, Albert, de Louvain.
17 Braconnier, Henri, de Namur.
18 Chiwy, Auguste, de Jambes.

D'une manière satisfaisante.

19 Dethiers, Joseph, d'Incourt.
20 De Rey, Florent, de Louvain.
21 Duchesne, Louis, de Grez-Doiceau.
22 Laurent, Edouard, d'Ath.
23 Salmin, Benoît, de Nil-St-Vincent.
24 Van Roey, Charles, de Ryckevorsel.
25 Vanden Wyngaert, Alfred, de Rumpst.
26 Cieters, Joseph, de Wichelen.
27 Cornet, Arthur, de Mormont.
28 Elewaut, Alfred, de Haesdonck.
29 Flament, Laurent, de Brye.
30 Goyens, Henri, de Diest.
31 Halloy, Victor, de Namur.
32 Jacobs, Louis, d'Overmeire.
33 Kemel, Richard, de Bruges.
34 Lambinet, Numa, de Barvaux.
35 Meulemans, Joseph, de Louvain.

36 Naulaerts, Charles, de Grobbendonck.
37 Nihoul, Louis, de Gembloux.
38 Rubens, James, d'Anvers.
39 Van Turnhout, Paul, de Wyneghem.
40 Böltinck, Otto, d'Anvers.
41 De Caluwe, Charles, de Nieuwkerken.
42 Triffet, Arthur, de Monceau-s/Sambre.
43 Vermeesch, Emile, de Dixmude.
44 Van Clooster, Auguste, de Lichtervelde.
45 Vander Auwera, Joseph, de Tongerloo.
46 Carin, Eugène, d'Espléchin.
47 Koninckx, Fernand, de Borgerhout.
48 Lonfils, Victor, de Boussu lez-Walcourt.
49 Mathy, Julien, de Louvain.
50 Pirson, Octave, d'Enines.
51 Piters, Emile, d'Eisden.
52 Techy, Edgar, de Croix lez-Rouveroy.

EXAMEN DE PHARMACIEN (1e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Génicot, François, de Forville.

Avec distinction.

2 Goffin, Charles, de Gingelom.
3 Daive, Xavier, de Frasnes.
4 Govaerts, Henri, de St-Trond.

D'une manière satisfaisante.

5 Maertens, Arthur, de Louvain.
6 Parent, Lucien, de Montigny-sur-Roc.
7 Vermeyen, Arthur, de Hauwaert.
8 Dupon, Philippe, de Dixmude.
9 Delsauvenière, Jules, de Sombreffe.
10 Maillot, Léon, de St-Nicolas.
11 Bouillart, René, de Trazegnies.
12 Lorette, Victor, de Mellet.
13 Panier, Fernand, de Dinant.
14 Pellegrin, Firmin, de Piétrain.
15 Hasard, Alfred, de Nodebais.
16 Plevoets, Adolphe, de St-Trond.

EXAMEN DE PHARMACIEN (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Génicot, François, de Forville.
2 Goffin, Charles, de Gingelom.
3 Parent, Lucien, de Montigny-sur-Roc.
4 Daive, Xavier, de Frasnes.
5 Govaerts, Henri, de St-Trond.
6 Vermeyen, Arthur, de Hauwaert.

D'une manière satisfaisante.

7 Duwez, Georges, d'Enghien.
8 Loriers, Isidore, de Petit-Waret.
9 Maertens, Arthur, de Louvain.
10 Bouillart, René, de Trazegnies.
11 Delsauvenière, Jules, de Sombreffe.
12 Maillet, Léon, de St-Nicolas.
13 Hasard, Alfred, de Nodebais.
14 Lorette, Victor, de Mellet.
15 Martens, Achille, de Sleydinge.
16 Panier, Fernand, de Dinant.
17 Pellegrin, Firmin, de Piétrain.
18 Plevoets, Adolphe, de St-Trond.

EXAMEN DE PHARMACIEN (3e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 De Bel, Jérôme, de Houttave.
2 Bourdeaux, René, de Louvain.

Avec distinction.

3 Dieu, Jules, de Dinant
4 Désiron, Alfred, de Bruxelles.
5 De Decker, Alfred, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

6 Coene, Théophile, de Beerst.
7 Staumont, Adelin, d'Arbre.
8 De Houck, Julien, d'Ypres.
9 De Peet, Henri, de Koekelberg.
10 Nyst, Edgar, de Maestricht.

EXPERT-CHIMISTE.

D'une manière satisfaisante.

Bourdeaux, René, de Louvain.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT
(1re ÉPREUVE.) (LITTÉR. FRANÇ.).

Avec la plus grande distinction.

1 Dorff, Alfred, de Bruxelles.

Avec grande distinction.

2 Hostie, Jean, de Gand.

Avec distinction.

3 Radzitsky d'Ostrowick, Charles, de Liége.
4 Kempeneers, Alphonse, de Neerhespen.
5 Demay, Lactance, de Paturages.

D'une manière satisfaisante.

6 Feye, Marcel, de Louvain.
7 Mulliez, Pierre, de Mouscron.
8 Zech, Henri, de Soignies
9 Van de Vin, Léon, d'Anvers.
10 Verbaet, Maurice, de Moerkerke.
11 Peters, Pierre, de Louvain.
12 Jacobs, Félix, de St-Gilles.
13 Boever, Jules, de Laroche.
14 de Bonhomme, Joseph, de Habay-la-Neuve.
15 de Lichtervelde, Pierre, d'Ecaussines.
16 De Middeleer, Félicien, de Bruxelles.
17 Gendebien, Paul, d'Ixelles.
18 Hollanders, Jacques, de Louvain.
19 Mistiaen, Corneille, de Louvain.
20 Visart de Bocarmé, Jean, d'Alveringhem.
21 Claeys Boúúaert, Raymond, de Gand.
22 De Laet, Jules, de Louvain.
23 Deckers, Victor, d'Anvers.
24 Lambotte, Louis, de Neufchâteau.
25 Romain, Achille, de Walhain-St-Paul.
26 Theodorescu, Constantin, de Crajova.
27 de Marneffe, Joseph, de Niel.
28 Habran, Louis, de Bouillon.
29 Poggio, César, d'Alexandrie (Egypte).
30 de Vinck, Jacques, de Pau.
31 Van Overbeke, Maurice, de Nethen.
32 Van Baelen, René, de Louvain.
33 Lardinois, Joseph, d'Ernage.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (1re ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.

Avec distinction.

1 Geuens, Maurice, de Bruges.
2 Vroman, Omer, de Reckem.
3 De Mûelenaere, Robert, d'Ardoye.

D'une manière satisfaisante.

4 Busschaert, Théodule, d'Aelbeke.
5 Hellemans, Edouard, de Vilvorde.
6 Kemna, Adolphe, d'Anvers.
Vanden Hende, Franz, de Thisselt.

8 Potvliege, Prosper, de Malderen.
9 Seys, Joseph, d'Ypres.
10 Vander Maeren, Louis, de Resseghem.
11 Brocorens, Fernand, de Grammont.
12 Gysen, Norbert, d'Anvers.
13 Van Mosseveldе, Maurice, d'Audegem.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE

sur l'explication d'un auteur latin, traduction à livre ouvert, histoire ancienne.

D'une manière satisfaisante.

Mathys, Maurice, d'Oostwinckel.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (2e ÉPREUVE). LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Avec grande distinction.

1 Collard, Charles, de Louvain.

Avec distinction.

2 Nève, Paul, de Gand.
3 Pottier, Louis, de Spa.
4 Descamps, Pierre, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

5 Cambier, Paul, de Renaix.
6 Lonchay, Edgar, de Renonville
7 Neut, Paul, de Bruges.
8 de Wouters d'Oplinter, René, de Louvain.
9 Pacco, Emile, d'Enghien.
10 Scheys, Joseph, de Beauvechain.
11 Van Breedam, Amédée, de Malines.
12 van Stratum, Olivier, d'Anvers.
13 de Lichtervelde, cte Guillaume, de Bruxelles.
14 Legrand, Raymond, de Mons.
15 de Beauffort, Philippe, de Linden.
16 Mertens, Fritz, de Malines.
17 Van Gindertaelen, Armand, de Louvain.
18 Bellefroid, Louis, de Zepperen.
19 Cordier, Auguste, de Mousty.
20 Descamps, Philippe, de Belœil.
21 Dachy, Léon, de Louvain.
22 Theodorescu, Constantin, de Crajova.
23 de Saint Omer, Auguste, de Vonèche.
24 du Bus de Warnaffe, Pierre, de Tournai.
25 Janssen, Jules, de Tirlemont.
26 Pirmez, Fernand, de Bruxelles.
27 Visart de Bocarmé, Amédée, d'Alveringhem.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (2e ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.

Avec distinction.

1 Franck, Jules, d'Anvers.
2 Vanden Bossche, Franz, de Louvain.
3 De Rumaecker, Albert, de Petegem.
4 Van Cauwenbergh, Florent, de Lierre.

D'une manière satisfaisante.

5 Van Winckel, Maurice, de Castre.
6 Muls, Joseph, d'Anvers.
7 Tallon, Paul, de Geet-Betz.
8 Ruyssen, Joseph, de Meulebeke.
9 Depuydt, Arthur, de Beerst
10 De Vlieger, Raymond, de Somergem.
11 Camerlynck, René, de Reninghelst.
12 Cuelenaere, Hector, de Maldeghem.
13 Nelissen, Paul, de Hasselt
14 Tack, Alphonse, de Courtrai.
15 Willems, Fritz, de Hasselt.

EXAMEN DE CANDIDATURE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (1re ÉPREUVE).
B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec distinction.

1 Laddyn, Norbert, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

2 Boseret, Edmond, de Dinant.

B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec grande distinction.

1 Van der Essen, Léon, d'Anvers.

Avec distinction.

2 Van Cappel, Emile, de Bruges.

D'une manière satisfaisante.

3 De Wolf, Joseph, de Bruges.
4 Muyshondt, Théophile, de Mont-St-Amand.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

1 De Wals, Charles, de Sterrebeek.
2 Lefort, Théophile, d'Orchimont.

Avec distinction.

3 Detry, Léopold, de Froidthier.
4 Pirot, Martin, de Thiennes.

D'une manière satisfaisante.

5 Bouchat, Georges, de Namur.
6 Dauby, Albert, de Louvain.
7 Fiévez, Charles, de St-Ghislain.
8 Barthels, Henri, de Liége.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

D'une manière satisfaisante.

1 Beeckman, Joseph, de Gand.
2 Hoebanx, Werner, de St-Trond.
3 Stryckers, Jean, de Maeseyck.
4 Daeleman, Louis, de St-Gilles (Bruxelles).

C. EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

Avec distinction.

Behen, Jean, de Pellaines.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec grande distinction.

Desclez, Victor, d'Ohain.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

D'une manière satisfaisante.

1 Bolen, Charles, de Louvain.
2 Matthys, Maurice, d'Oostwinckel.
3 Van de Wyer, Joseph, de Budingen.
4 Vanpuyvelde, Léon, de St-Nicolas.
5 Ceyssens, Charles, de Hasselt.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

Explication d'un auteur grec et traduction à livre ouvert.
Exercices sur des questions de philosophie.

D'une manière satisfaisante.

Neut, Paul, de Bruges.

EXAMEN DE CANDIDATURE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (2e ÉPREUVE).

B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec distinction.

Vermeirsch, Léonce, de Turnhout.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

1 Houtoir, Camille, de Gosselies.
2 Mignon, Ernest, de Namur.
3 Philippart, Louis, de Wanfercée.

D'une manière satisfaisante.

4 Dethise, Jean-Baptiste, de Falmagne.
5 Demesse, Ernest, de Neufchâteau.
6 Maes, Léon, de St-Josse-ten-Noode.
7 Roose, Aubert, de Sweveghem.
8 De Surgelooze, Gustave, d'Anvers.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec grande distinction.

1 De Hovre, Eugène, de Renaix.
2 Depuydt, Gaspar, d'Arendonck.

Avec distinction.

3 Wauters, Constant, de St-Trond.

D'une manière satisfaisante.

4 Dauwe, Cyrille, d'Eecloo
5 Félix, Armand, de Jette-St-Pierre.
6 Van Hoof, Achille, de Bauwel.
7 Van Keymeulen, Valère, de Hersele.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec distinction.

1 de Longueville, Aubain, de Tourinnes.

D'une manière satisfaisante.

2 Behen, Jean, de Pellaines.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 Bertrang, Alfred, d'Arlon.

D'une manière satisfaisante.

2 Pittonvils, Robert, de Glabbeek.
3 Van Doren, François, de Malines.

B. HISTOIRE (EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE).

Explication d'auteurs grecs, traduction à livre ouvert d'un auteur grec, exercices de géographie et d'histoire ancienne.

Avec la plus grande distinction.

Collard, Charles, de Louvain.

B. HISTOIRE (EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE).

Exercices d'histoire et de géographie.

Avec grande distinction.

De Jonge, Edouard, de Grimminge.

EXAMEN DE DOCTEUR (1e ÉPREUVE).

B. HISTOIRE.

Avec grande distinction.

1 De Wolf, Louis, de Bruges.

Avec distinction.

2 Van Bleyenberghe, Désiré, de Bierbeek.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 Carnoy, Albert, de Louvain.

Avec distinction.

2 De Jonge, Edouard, de Grimminge.
3 Jamsin, Ernest, de Marcinelle.

D'une manière satisfaisante.

4 Herbillon, Joseph, de Schaerbeek.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 Persyn, Julien, de Wachtebeke.

Avec grande distinction.

2 Kleyntjens, Jules, d'Ath.

Avec distinction.

3 De Man, Achille, de Melden.
4 Roman, Ernest, de Boucle-St-Denis.

D'une manière satisfaisante.

5 Borms, Auguste, de St-Nicolas.
6 De Kezel, Joseph, de Laerne.
7 Boonen, Jacques, d'Op-Itter.

EXAMEN DE DOCTEUR (2e ÉPREUVE) (1).

B. HISTOIRE.

Avec grande distinction.

* De Wolf, Louis, de Bruges.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 Carnoy, Albert, de Louvain.

(1) L'astérisque indique que le récipiendaire a subi l'épreuve de la leçon publique.

Avec grande distinction.

2 * De Jonge, Edouard, de Grimminge.

Avec distinction.

3 * Maton, Emile, de Quaregnon.

D'une manière satisfaisante.

4 * Jansens, Edouard, de St-Trond.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

1 * Persyn, Julien, de Wachtebeke.

Avec grande distinction.

2 * Kleyntjens, Jules, d'Ath.

Avec distinction.

3 * Roman, Ernest, de Boucle-St-Denis.
4 * De Man, Achille, de Melden.

D'une manière satisfaisante.

5 * De Kezel, Joseph, de Laerne.
6 * Borms, Auguste, de St-Nicolas.
7 Matthys, Alfred, de Borgerhout.

FACULTÉ DES SCIENCES.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES ET DE CANDIDAT EN MÉDECINE (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Bruynhoghe, Richard, d'Alveringhem.
2 Leclercq, Oscar, de Grand-Reng.
3 Yernaux, Nestor, de Montignies-s/Sambre.

Avec distinction.

4 Verschave, Georges. d'Alveringhem.
5 Desmeth, Henri, de Tirlemont.
6 Belva, Jules, de Couvreux (Virton).
7 Gaudoux, Auguste, de Sivry.
8 Hamerlynck, Cyrille, d'Eecloo.
9 Constant, René, de Pervyse.
10 Michielsens, Gustave, d'Anvers.
11 Evely, Fernand, de Bruxelles.
12 Fillet, Achille, de Tirlemont.

D'une manière satisfaisante.

13 Dekeersmaeker, Léon, de St-Hubert.
14 D'Hollander, Arthur, de Baesrode.
15 Mistiaan, Franz, de Louvain.
16 Vertruyen, Ferdinand, d'Aerschot.
17 Conreur, Edmond, d'Anderlues.
18 Delcorde, Albert, de Braine-le-Château.
19 Desnick, Léon, de Thielt.
20 Dubois, Alexandre, de Libin.
21 Geeraerts, Paul, de Louvain.
22 Provó, Charles, d'Idegem.
23 Cammaert, Edmond, de Schoondyke.
24 Chenot, Lucien, de Bastogne.
25 De Doncker, Joseph, d'Assche.
26 Sebille, Emille, de Monceau-Imbrechies.
27 Vanden Abbeele, Georges, de Bornhem.
28 Vande Maele, Clément, de Moerzeke.
29 Van Hoeck, Paul, de St-Josse-ten-Noode.
30 Van Cauwelaert, Arthur, de Hérinnes.
31 Depasse, Georges, de Piéton.
32 Geronnez, Emile, de Wasmes.
33 Mistiaen, Franz, de Buggenhout.
34 Tonglet, René, de Longchamps.
35 Van Hirtum, Louis, de Kessel-Loo.
36 Basteyns, Emile, de Liezele.
37 De Geest, Remi, d'Overmeire.
38 Dosogne, Auguste, de Blaton.
39 Jacobs, Joseph, de Laeken.
40 Louf, Cyrille, de Neuve-Eglise.
41 Van den Berghe, Raphaël, de Rousbrugge.
42 De Wever, Emile, de Ternath.
43 Vennens, Camille, de Steendorp.
44 Van den Steene, Alphonse, de Wervicq.
45 Boné, Georges, de Bruxelles.
46 Cleeren, Gustave, de Stevoort.
47 Franck, Jean, de St-Trond.
48 Van Hoecke, Joseph, de Boortmeerbeek.
49 Follet, Hilaire, de Poperinghe.
50 Nyssens, Emile, de Kieldrecht.
51 Pieraerts, Albert, de Louvain.
52 Van Camp, Hubert, de Schooten.
53 De Meersseman, Léon, de Langemarck.
54 Gérard, Albert, d'Etalle.
55 Hennaux, Alfred, de Paris.
56 Michaux, Lucien, de Hamme-Mille.
57 Savage, Auguste, de Québec (Canada).

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (1e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Kowalski, Joseph, de Bordeaux.
2 Haelterman, Raymond, d'Appelterre.
3 Buelens, Armand, d'Anvers.
4 Cnuts, Joseph, de Cortessem.
5 Maréchal, Joseph, de Charleroi.
6 Pycke, Hector, de Hoorebeke-St-Corneille.
7 Martins, Thomas, d'Areja (Portugal).

Avec distinction.

8 Bailleux, Fernand, de Gozée.
9 Langhendries, Louis, de Herffelingen.
10 Muset, Joseph, de Louvain.
11 Pelerin, Jules, de Mons.
12 Lauwers, Georges, de Bois-d'Haine.
13 Courtens, Rodolphe, de Langemarck.
14 Monnier, Eugène, d'Œudeghien.
15 Vroman, Joseph, de Reckem.
16 Delchambre, Georges, de Castillon.
17 Cuypers, Théophile, de Louvain.
18 Talpe, René, de Moorslede.

D'une manière satisfaisante.

19 Boulanger, Joseph, de Sibret.
20 Delvoie, Emile, de Tongres.
21 Leclercq, Léon, de Boussu lez-Walcourt.
22 Grégoire, Eugène, de Kemesche.
23 Van den Bril, Arthur, de Boom.
24 Vanneste, Edouard, de Roulers.
25 Van de Vyver, Camille, de Haesdonck.
26 Bartholomeus, Joseph, de Herenthals.
27 Clément, Isidore, de Steenkerque.
28 Deschutter, Louis, de Beirendrecht.
29 Legrand, Léon, de Graty.
30 Van Medegael, Emile, de Gysegem.
31 Van de Weghe, Joseph, d'Oostcamp.
32 Van Gysegem, Joseph, de Louvain.
33 Canivet, Iréné, de Froidchapelle.
34 Descamps, Armand, d'Andregnies.
35 Fourmentin, Michel, de Quiévy-le-Grand.
36 Keyenberg, Arthur, de Schooten.
37 Toussaint, Edmond, de Baude.
38 Van Aerde, Maurice, de Malines.
39 De Smedt, Prosper, de Stavele.
40 Lebbe, Robert, de Bruges.

41 Mahy, Maurice, de Charleroi.
42 Vermeiren, Joseph, de Wygmael.
43 de Condé, Henri, de Tournai.
44 Desart, Armand, de Houppertingen.
45 Heylen, Modeste, de Herenthals.
46 Simonart, Ferdinand, de Wavre.
47 Boedts, Georges, d'Eerneghem.
48 Fonder, Auguste, de Couvin.
49 Rochet, Albert, de Fontaine-l'Evêque.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Michotte, Albert, de Bruxelles.
2 Claes, Camille, de Neerheylissem.

Avec grande distinction.

3 Claessens, Félix, de Maeseyck.
4 Polet, Edgar, de Givry.
5 Delcourt, Hector, de Péronne lez-Antoing.
6 Fagot, Victor, de Renlies.
7 Heintz, Alphonse, de Bastogne.
8 Platevoet, Camille, de Proven.
9 Navarre, Pierre, de Luttre.
10 Kowalski, Joseph, de Bordeaux.

Avec distinction.

11 Baseil, Victor, de Hingeon.
12 Pottiez, Edmond, de Frasnes lez-Buissenal.
13 Impe, Joseph, de Thielt.
14 Willio, Alphonse, de Diest.
15 Rieth, Kurt, d'Anvers.
16 Roelandt, Arthur, d'Everbeek.
17 Stappers, Léon, de Chênée.
18 D'Huyvetter, Maurice, d'Huysse-Loze.

D'une manière satisfaisante.

19 Rochette, Louis, d'Erezée.
20 Tanghe, Hector, de Riddervoorde.
21 Vander Cam, Alphonse, d'Isque.
22 Allard, Louis, de Villers-Perwin.
23 De Knock, Erneste, de Snaeskerke.
24 Debin, Joseph, de Romedenne.
25 Houssiau, Henri, de Hal.
26 Elrington, Georges, de Seel-Sury (Angleterre).
27 Lavry, Raymond, de Frasnes.
28 Mennard, René, de Gouy lez-Piéton.

29 Pexters, Marcel, de Berlingen.
30 Van Wynendaele, Omer, de Hendecourt.
31 Walravens, Léon, de Saintes.
32 Broze, Gaston, de Balâtre.
33 Bonte, Maurice, de Boesinghe.
34 D'Helft, Joseph, de Bruges.
35 Hiernaux, Gaston, de Mont-s/Marchiennes.
36 De Meulder, Edouard, d'Enghien.
37 De Caluwe, Arthur, de Beveren.
38 Nollet, Pierre, de Roulers.
39 Chiwy, Henri, de Jambes.
40 Delepier, Edouard, de Rumillies.
41 De Coster, Remy, de Louvain.
42 Quaeyhaegens, Constant, de Lierre.
43 Baltus, Joseph, de Fauvillers.
44 d'Awans, Constant, de Marlinne.
45 Hommelen, Louis, de Diest.
46 Simon, Philippe, de Roodt (G.-D.).
47 Vanderdonck, Joseph, de Maeseyck.
48 Alsberghe, Henri, d'Audenarde.
49 Magnus, Ferdinand, de Mons.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Smedts, Arthur, de Louvain.

Avec grande distinction.

2 Tits, Léon, de Louvain.

Avec distinction.

3 Sterckx, Frédéric, d'Ixelles.

D'une manière satisfaisante.

4 Derey, Emmanuel, de Louvain.
5 Lambrechts, Gustave, de Louvain.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Willaert, Fernand, de Bruges.
2 Verriest, Gustave, de Louvain.

Avec grande distinction.

3 Alliaume, Maurice, de La Louvière.

Avec distinction.

4 de Fooz, Guillaume, de Bruxelles.
5 De Winter, Auguste, de Gheel.

D'une manière satisfaisante.

6 Jehoulet, Arthur, de Racour.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES
ET MATHÉMATIQUES (1e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Terby, Charles, de Louvain.
2 Van der Bossche, Fernand, de St-Trond.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES
ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Somville, Oscar, de Court-St-Etienne.

D'une manière satisfaisante.

2 Ectors, Jean, de Louvain.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (1re ÉPREUVE).
SCIENCES BOTANIQUES.

Avec distinction.

Wygaerts, Antoine, d'Alken.

SCIENCES CHIMIQUES.

D'une manière satisfaisante.

Guelff, Paul, d'Arlon.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (2e ÉPREUVE
SCIENCES ZOOLOGIQUES.

Avec la plus grande distinction.

Noblesse, Charles, de Bruxelles.

SCIENCES BOTANIQUES.

Avec grande distinction.

* Wygaerts, Antoine, d'Alken.

SCIENCES CHIMIQUES.

Avec distinction.

1 * Poskin, Paul, de Charleroi.

D'une manière satisfaisante.

2 * Tordoir, René, de Nivelles.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (1re ÉPREUVE)

Avec grande distinction.

1 Guillaume, Emmanuel, de Lisbonne.
2 Vander Rest, Maurice, de Bruxelles.
3 Van Hecke, Albert, de Sottegem.

Avec distinction.

4 Goffart, Henri, de Wavre.
5 Houblet, Jules, de Charleroi.
6 Latinis, Jean, de Schaerbeek.
7 Elewaut, Odilon, de Haesdonck.
8 Hermant, Albert, de Bouffioulx.
9 Jacob, Nestor, de Bulscamp.
10 Delcroix, Jules, de Schaerbeek.
11 Lagasse, Victor, de Nivelles.

D'une manière satisfaisante.

12 Caigniez, Georges, de Marcoing.
13 Nève, Pierre, de Gand.
14 Nonnon, Armand, de Charleroi.
15 Roderburg, Paul, de Louvain.
16 Gualbert, Firmin, de Kain.
17 Thiry, Raymond, de St-Josse-ten-Noode.
18 Duquenne, Albert, d'Anvers.
19 Gueur, Ernest, de Jumet.
20 Hambresin, Jean, de Bruxelles.
21 Van Biesem, Louis, de Louvain.
22 Cornelis, Arthur, de St-Georges.
23 De Wilde, Léon, de Gand.
24 Servranckx, Georges, de Liége.
25 Petiau, Emile, de Liége.
26 Roland, Maurice, de Chaussée-Notre-Dame.
27 Thieffry, Edmond, d'Orcq.
28 Durez, René, de Boussu.
29 Charles, Louis, de Bastogne.
30 Buys, Fernand, de Marcinelle.
31 De Cordes, Joseph, d'Enghien.
32 Evrard, Emile, de Tirlemont.
33 De Strycker, Hubert, de Lierre.
34 Luyckx, Achille, de Calcken.
35 Lardinois, Séraphin, de Marchiennes.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Mennes, Auguste, de Merxem.

Avec distinction.

2 Feye, René, de Louvain.
3 Dufour, Paulin, de Châtelineau.

4 Vervoort, Edouard, d'Anvers.
5 Vander Jeught, Joseph, de Termonde.
6 Daelman, Léon, de Hofstade.
7 Warocquier, Charles, de Tournai.
8 de Ramaix, Amaury, de Berlin.
Derey, Emmanuel, de Louvain.

D'une manière satisfaisante

10 Lien, Louis, de Moustier.
11 Piens, Edgar, de Binche.
12 Van Caeneghem, Jules, de Semmersaeke.
13 Hertsens, Georges, de Malines.
14 Libert, Alfred, d'Anthée.
15 Verbouwe, Ovide, de Watou.
16 Cauwe, Emile, de Bruges.
17 Sonnet, Oscar, d'Ermeton-s/Biert.
18 Sansen, Albert, de Poperinghe.
19 Mommens, Edgar, de Lessines.
20 De Loof, Richard, de St-André lez-Bruges.
21 Henin, Jules, de Senenne-Spontin.
22 Samain, Hilaire, de Pottes.
23 De Rode, Paul, de Louvain.
24 Van Damme, Joseph, de Wetteren.
25 Delvaulx, Théophile, de Malines.
26 Hubert, Maurice, de Marche-les-Dames.
27 Dopp, Etienne, de Bruxelles.
28 Félix, Léon, de Neuville.
29 Holemans, Albert, de Malines.
30 Dayers, Raymond, de Tirlemont.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

1 Verriest, Gustave, de Louvain.
2 De Winter, Auguste, de Gheel.
3 Lievens, Arthur, de Meerbeeck.
4 De Becker, Georges, de Louvain.

Avec distinction.

5 Goffart, Paul, de Nil-St-Vincent.
6 Séverin, François, de Grand-Manil.
7 Alliaume, Maurice, de La Louvière.
8 Adant, Adolphe, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

9 Bauchau, Michel, de Louvain.
10 Clérin, Joseph, de Châtelet.
11 de Fooz, Guillaume, de Bruxelles.
12 Dubois, René, de Deux-Acren.

13 Jadot, Octave, d'On.
14 Lancsweert, Prosper, d'Ostende.
15 Neut, Adolphe, de Gand.
16 Schobbens, Vincent, d'Anvers.
17 Van Aerde, Alfred, de Malines.
18 Calicis, Jules, de Ransart.
19 Clément de Cléty, Albert, d'Uccle.
20 Gaussin, Jean, de Ciney.
21 Leheuwe, Jean, de Braine-le-Comte.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Boone, Joseph, de Turnhout.
2 Clément, Ernest, de Steenkerke.
3 De Thaye, Charles, de Carnière.
4 De Laey, Alban, de Hooglede.
5 de le Hoye, François, de Nivelles.
6 Goovaerts, Athanase, d'Anvers.
7 Genart, Albert, de Houdeng-Aimeries.
8 Louveaux, Paul, de Malines.
9 Ramy, Paul, de Schaerbeek.
10 Sengier, Edgar, de Courtrai.
11 Schul, Léon, d'Anvers.
12 Van Wymeersch, Charles, de St-Josse-ten-Noode.
13 Malengreau, Raoul, de Saint-Ghislain.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (3e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 André, Léon, de Givet.
2 Anciaux, Albert, de St-Josse-ten-Noode.
3 Defalque, Paul, de Court-St-Etienne.
4 Dandois, Hector, de Mellet.
5 Lemaire, Gustave, de Havray.
6 Moulin, Firmin, de Blaton.
7 Tilman, Victor, de Chapelle lez-Herlaimont.

D'une manière satisfaisante.

8 Cassart, Charles, de Gembloux.
9 Descampe, Paul, de Gembloux.
10 Hins, Joseph, de St-Aubin.
11 Lefebvre, Charles, de Tournai.
12 Mantia, Auguste, de Strépy.
13 Nicolas, François, de Spa.
14 Seret, Maurice, de Bruxelles.
15 De Voghel, Gustave, de Bruxelles.
16 Wery, Georges, de Fosses.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Braun, Maurice, de Bruxelles.
2 Stillemans, Jean, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

3 Berger, Gustave, de Jumet.
4 Dony, Gustave, d'Otreppe.
5 Deneufbourg, Auguste, de Cornil.
6 Lagasse, Edouard, de Nivelles.
7 Duvigneaud, Joseph, de Bertrix.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (2e ÉPREUVE)

Avec distinction.

1 Collignon, Camille, de Halanzy.
2 Jacqmin, Joseph, de St-Josse-ten-Noode.

D'une manière satisfaisante.

3 Broos, Gustave, de Hauwaert.
4 Mostaert, Edouard, de Bruges.
5 Van Kelecom, Fernand, de Louvain.
6 Mertens, Norbert, de Cureghem.
7 Zoude, Adrien, d'Epinois.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (3e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Lambert, Maurice, de Bruges.
2 Mertens, Albert, de Cruybeke.
3 Van Bellinghen, Julien, d'Anderlecht.

D'une manière satisfaisante.

4 Delfosse, Joseph, de Sart-Risbart.
5 Dufer, Fernand, de Marcinelle.
6 Locus, François, de Louvain.
7 Van Brée, Firmin, d'Anderlecht.
8 Stevens, Georges, de Dixmude.

ÉCOLES SPÉCIALES

des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

EXAMENS SUBIS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1901-1902.

EXAMENS D'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES.

Programme A.

1 Lienart, Pierre, de Bruxelles.
2 De Grave, Maurice, de Schaerbeek.
3 De Brouwer, Auguste, de Bruges.
4 Vermer, Albert, de Bièvre.
5 Brosteaux, Georges, d'Aye.
6 Bril, Romain, de Zantvoorde.
7 de la Croix, Frédéric, de Hougaerde.
8 Vande Perre, Fernand, de Tamise.
9 Wyckmans, Joseph, de Bornhem.
10 Schopp, François, de Turnhout.
11 Brunner, Robert, de Bruxelles.
12 Limpens, Fernand, de Termonde.
13 Van Nitsen, Alphonse, de Verviers.
14 Scheid, Max, de St-Josse-ten-Noode.
15 Sottiaux, Georges, de Marcinelle.
16 Verelst, Joseph, de Westmeerbeek.
17 Claeys, Emile, de Wareghem.
18 Poodts, Albéric, de Rupelmonde.
19 Malfait, Joseph, de Courtrai.
20 Carton, Edmond, de Tournai.
21 Vandermeulen, Joseph, de Molenbeek-St-Jean.
22 Wenseleers, Hector, de Bruxelles.
23 Courcaux, Emile, de Herve.
24 Pira, Armand, de Louvain.
25 Gosseries, Auguste, d'Erquelinnes.
26 Gallez, Emile, de Montrœuil-au-Bois.
27 Verwimp, Joseph, de Gheel.
28 Delvaulx, Victor, de Malines.
29 Pacco, Paul, d'Enghien.
30 Jadoul, Charles, de Braine-le-Château.
31 Windels, Camille, de Malines.
32 Van Damme, Floris, d'Anvers.
33 Heymans, Henry, de Loupoigne.
34 De Bontridder, Henri, de Bruxelles.
35 Braun, Albert, de Bruxelles.

36 Plissart, Marc, d'Anvers
37 Pensi, Xavier, d'Etterbeek.
38 Dupriez, Adhémar, de Tournai.
39 Plissart, Charles, de Bauffe.
40 Delmotte, Marcel, de Velaines.
41 Vitry, Edmond, de Binche.
42 Watteyne, Beaudouin, de Bruges.
43 Deprez, Sylvain, de Jauche.
44 Goffart, Fernand, de Nil St-Vincent.
45 De Bruyn, Hector, d'Alost.
46 Watteyne, Maurice, de Mons.
47 Jacqmin, Jean, de Hal.
48 Eggermont, Paul, de Leignon.
49 Colaert, Sylvain, de Poperinghe.
50 Mercier, Maurice, d'Arlon.
51 Boutet, Gustave, de Verviers.
52 Van de Pitte, Flavien, d'Oost-Nieukerke lez-Roulers.
53 Giot, Marcel, de Winenne.
54 Gaussin, Alphonse, de Ciney.
55 Severin, Arthur, de Braine-l'Alleud.
56 Van Langendonck, Joseph, de Werchter.
57 Fonteyne, Léopold, de Vracene.
58 De Rode, Jules, de Louvain.
59 Meurrens, Victor, de Tirlemont.
60 Roger, Louis, de Suarlée.
61 Janssens, Antoine, de Louvain.
62 Meeussen, Emile, d'Oeleghem.
63 Cluekens, Raymond, de Malines.
64 De Spiegeleer, Camille, d'Alost
65 Coenepenne, Chrétien, d'Etterbeek.
66 de la Croix, Charles, de Tirlemont.
67 De Potter, Urbain, d'Anvers.

Programme B.

1 Colin, Ernest, d'Ixelles.
2 Van Everdingen, Richard, de Charleroi.
3 Heuvelmans, Jules, de Liége.
4 Papier, Charles, de Londres.
5 Spronck, Désiré, de Maestricht.
6 Naury, Robert, de Paris.
7 Pierlot, Karl, de Walcourt.
8 Allard, Franz, de Châtelineau.
9 De Maret, Paul, de Stavelot.
10 Leclef, Victor, d'Anvers.
11 Echevarria y Quervas, Fausto, de San Sebastiane (Espagne).
12 Gonzales, Salvador, de Valence.
13 Lima, Raphaël, de San Salvador.
14 Claes, Charles, d'Alken.

15 Billen, Emile, de Schaerbeek.
16 Vander Straten Waillet, Alphonse, de Waillet.
17 Stroobants, Edmond, d'Etterbeek.
18 Beeken, Louis, de Hasselt.
19 Degand, Jules, de Leuze.
20 Frère, René, de Bruxelles.
21 Corpi, Dominique, de Constantinople.
22 Cavanilles, Fernando, de Villa-Vicioso (Asturies).
23 Merckx, Jules, de Héverlé.
24 Chaltin, Arsène, de Tirlemont.
25 De Fraine, Léon, de Grammont.
26 De Mayer, René, de Cruybeke.
27 Tombal, Gaston, de Liége.
28 Schock, Nicolas, de Grevenmacher.
29 Coenepenne, Gery, d'Etterbeek.
30 Dubois, Georges, de Charleroi.
31 Person, Naoum, de Russie.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Kugener, Léon, de Nospelt (G.-D.).

D'une manière satisfaisante.

2 Deraedt, Constant, de Bousval.
3 de Arrola, José, d'Algorta (Espagne).
4 d'Oultremont, Rodolphe, de Houtaing.
5 Evrard, Robert, de Nimy.
6 Fasseaux, Albert, de Rouveroy.
7 Goreux, Henri, d'Alvin.
8 Leurquin, Léopold, de Spy.
9 Lambert, Victor, de Remouchamps.
10 Mahieu, Louis, de Binche.
11 Paulet, Maurice, de Béclers.
12 Vanden Bulcke, Joseph, de Wervicq.
13 Jacobs, Louis, de Laeken.
14 Deswert, Fernand, d'Ixelles.
15 Schul, Paul, d'Anvers.
16 Mathieu, Gaston, de Halanzy.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE SUR LA CHIMIE.

D'une manière satisfaisante.

1 Renson, Charles, de Gingelom.
2 Bouillon, Adolphe, de Couillet.
3 De Jaer, Alfred, de Bruxelles.
4 Wilkin, Joseph, de Flémalle-Haute.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE SUR L'ANALYSE INFINITÉSIMALE.

D'une manière satisfaisante.

1 Van Schendel, Léon, de Malines.
2 Duculot, Joseph, de Biesmérée.

2e ÉPREUVE.

Avec grande distinction.

1 Defalque, René, de Court-St-Etienne.

Avec distinction.

2 Chapelle, Raoul, de Godarville.
3 Claus, Laurent, de Nukerke.
4 Cousin, Louis, de Louvain.
5 Gérard, Charles, de Couillet.
6 Leroux, Robert, de Chimay.
7 Van den Bossche, Joseph, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

8 Charles, Ernest, de Bertrix.
9 Bonjean, Henri, de Tirlemont.
10 Charlier, Ferdinand, de Velaines-s/Sambre.
11 De Wulf, Joseph, de Bruges.
12 Fountopoulos, Apostolos, de Trébizonde.
13 Godin, Georges, de Thuillies.
14 Lefebvre, Alfred, de Schaerbeek.
15 Mangon, Georges, de Heppignies.
16 Pierrard, Joseph, d'Esch-s/Alzette.
17 Piret, Henri, de Charleroi.
18 Cayphas, Edmond, de Gozée.
19 Drion, René, de Châtelet.
20 Isaac, Louis, de Landelies.
21 Lievens, François, de Meire.
22 Renson, Charles, de Gingelom.
23 Scraeyen, Léonard, de Coursel.
24 Simon, Edouard, de Châtelet.
25 Thibaut, Augustin, de Nalines.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE SUR LA CHIMIE.

D'une manière satisfaisante.

1 Bouillon, Adolphe, de Couillet.
2 De Jaer, Alfred, d'Ixelles.

EXAMEN D'INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re EPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Bauchau, Pierre, de Herent.
2 Cordonnier, Georges, de Beaulieu.
3 Fountopoulos, Constantin, de Trébizonde.
4 Legrand, Alexis, de Nassogne.
5 Legrand, Fernand, de Graty.
6 Bruneau, Félix, d'Enghien.

7 Clément, Léon, de Termonde.
8 Jadoul, Léon, de Frésin.
9 Lantonnois, Georges, de Liége.
10 Lambert, Jules, de Falmignoul.
11 Mazy, Henri, d'Annevoie.
12 Wagner, Joseph, d'Ettelbruck.
13 Lalière, Arnould, de Ransart.
14 Fariachewski, Constant, de Vilcova (Pologne).
15 Wolters, René, de Charleroi.
16 Roosen, Gaston, de Bruxelles.

2e ÉPREUVE.

Avec distinction.

1 Thiry, Léon, d'Esch.
2 Cornand, Gabriel, de St-Gilles (Bruxelles).
3 Renard, Oscar, de Berzée.

D'une manière satisfaisante.

4 Deffense, Léon, de Meux.
5 Massaut, Paul, de Châtelineau.
6 Piette, Joseph, de Denée.
7 Bauchau, Pierre, de Herent.
8 Detroux, Léon, de Fraire.
9 Fountopoulos, Constantin, de Trébizonde.
10 Gomrée, Marc, de Mont-s/Marchiennes.
11 Jancart, Eugène, de Wavre.
12 Klein, Louis, d'Echternach.
13 Moreau, Georges, de Huy.
14 Mathieu, Achille, de Sode (Russie).

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR (1e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Becker, Charles, de Luxembourg.

D'une manière satisfaisante.

2 Boghossian, Zénon, du Caire.
3 Van Doren, Joseph, de Wygmael.
4 Du Bois, Omer, de Bruges.
5 Leroy, Hector, d'Houdeng-Goegnies.

2e ÉPREUVE.

Avec distinction.

1 Choppinet, Joseph, d'Enghien.

D'une manière satisfaisante.

2 Faut, Albert, d'Aeltre.
3 Hucklenbroich, Louis, de Molenbeek.

4 Toye, Etienne, de Sweveghem.
5 Jacobs, Léon, de Laeken.
6 Jacobs, Louis, de Laeken.
7 Lallemand, Maurice, de St-Gilles (Bruxelles).

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

Boulet, Armand, de Gand.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR ARCHITECTE (1e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Schmitz, Maurice, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

2 Legrand, Maurice, de Samson.
3 Taburiaux, Raoul, de Charleroi.
4 Verheyden, Fernand, de St-Trond.

2e ÉPREUVE.

Avec distinction.

1 Müller, Georges, de Gand.

D'une manière satisfaisante.

2 Maeck, Félix, de St-Josse-ten-Noode.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (1e ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 Haas, Victor, de Metz.

D'une manière satisfaisante.

2 Van Hove, Edouard, de Louvain.

2e ÉPREUVE.

Avec distinction.

1 Delacroix, Edgar, de Bruxelles.
2 Frickx, Théophile, de Héverlé.

D'une manière satisfaisante.

3 Vanschendel, Léon, de Malines.
4 Beelaerts, Jean, de Malines.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

1 Alexander, Albert, de Paris.
2 Stephanoff, Marin, de Silistrie (Bulgarie).

3 Corbiau, Joseph, de Dinant.
4 Cornet, Arsène, de Mormont.
5 Coosemans, Maurice, de Bruxelles.
6 Chabot, Armand, de Tirlemont.
7 Moons, Albert, de Bruxelles.
8 Poncelet, Georges, de Schaerbeek.

2e ÉPREUVE.

Avec distinction.

1 Helleputte, Louis, de Gand.
2 Tennstedt, Joseph, de Petit-Enghien.
3 Zaphiropoulos, Jean, d'Andros (Grèce).

D'une manière satisfaisante.

4 André, Emile, de Borgerhout.
5 Hacho, Emile, de Beyrouth.
6 Van Iseghem, Thomas, d'Ostende.
7 Penescu, Grégoire, de Slatina.
8 Gheoryghieff, Zaphyr, de Stara-Zagora.
9 Dezutter, Omer, de Ninove.
10 Standjeff, Petro, de Silistrie (Bulgarie).
11 Isaakerich, Hoïva, de Belgrade (Serbie).
12 Taloy, Léon, de Qualin (Hongrie).
13 Gribling, Edouard, de Batavia.
14 Stephanoff, Marin, de Silistrie (Bulgarie).
15 Boiadjieff, Christo, de Scoliero (Bulgarie).

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

1 Maeck, Félix, de St-Josse-ten-Noode.
2 Müller, Georges, de Gand.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

1 De Hertogh, Henri, de Herent.

D'une manière satisfaisante.

2 Neut, Adolphe, de Gand.

ÉPREUVE UNIQUE.

Avec grande distinction.

Clément, Paul, de Courtrai.

Institut agronomique.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Schelstraete, Hector, d'Oordeghem.
2 Spruyt, Dony, d'Anvers.
3 Wullus, Honoré, de Bruxelles.
4 Van Twembekke, Pierre, de Bruxelles.
5 de St-Hubert, Léon, de Berzée.
6 Smulders, Gustave, de Feluy-Arquennes.
7 de Clippele, René, de Sarlardingen.
8 Coulonval, Jules, de Baileux.
9 Septroux, Joseph, de Gouy lez-Piéton.
10 Antoine, Victorien, de Noville.
11 Boes, Edouard, d'Alken.
12 Colot, Albert, de Bruxelles.
13 Snyers, Paul, de Corthys.
14 André, Maurice, de Thy-le-Château.
15 Thys, Henri, d'Uccle.
16 Vanden Haute, Edmond, d'Aspelaere.
17 Hanotiaux, Jules, de Sivry.
18 Melchior, François, de Hasselt.
19 Rouchdy, Husseine, du Caire.
20 Bouillart, Adolphe, de Mons.
21 Domus, Edouard, de Borgerhout.
22 Huygen, Adhémar, de Hoesselt.
23 England, Georges, d'Ath.
24 Pirot, Adolphe, de Jambes.
25 Van Houdenhove, Jules, d'Assche.
26 Mullejans, Jules, de Liége.
27 d'Arripe, Eugène, de Malines.
28 Sody, Louis, de Louvain.
29 Crets, Ferdinand, de Maestricht.
30 Delcourt, Léon, de Cuesmes.
31 de Chestret, Eugène, de Donceel.
32 Reichling, Egide, de Houdelange.
33 Warnant, Léopold, de Beauraing.
34 Devos, René, d'Erwetegem.
35 de Pierpont, Raoul, de Mettet.
36 Pitsaer, Hubert, de Rundorp.
37 de Biolley, Ignace, de Limbourg.
38 Verhaeghe, Charles, de Vichte.
39 Jans, Michel, de Messelbroeck.
40 Popesco, Constantin, de Carcenie (Roumanie).

41 Huber, Justin, d'Arlon.
42 Notebaert, Albert, de Maldeghem.
43 Sebrechts, Jean, de Willebroeck.
44 Pichuèque, Emile, de Mons.
45 Van Reeth, Joseph, de Niel.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec grande distinction.

1 Lamproye, Louis, de Maeseyck.
2 Florent, Arthur, de Melles.
3 Colpaert, Camille, de Waereghem.

Avec distinction.

4 de Neuter, Charles, de Bruxelles.
5 Ledoux, Maximilien, de Jemelle.
6 Bastyns, Louis, de Lize-Seraing.

D'une manière satisfaisante.

7 Wagemans, Charles, de Cortessem.
8 Bertholet, Henri, de Dinant.
9 Rosseels, Egide, de Louvain.
10 Lurkin, Victor, de Nasssogne.
11 Evrard, Jean, de Rochefort.
12 Devaux, Félix, de Bas-Oha.
13 Crab, Robert, de Louvain.
14 Mullié, Paul, de Ploegsteert.
15 Wintmolders, Edouard, d'Engelsmanshoven.
16 Smets, François, de St-Trond.
17 Van Koekenbeek, Gustave, de Bruxelles.
18 Crabbé, Emile, d'Heelenbosch.
19 Winseleers, Henri, de Louvain.
20 Janssens, Paul, de Tirlemont.
21 Doumen, Edouard, de Mechelen.
22 Ezcurra, Pedro, de Buenos-Ayres (Rép. Argentine).
23 de Clippele, Victor, de Gysegem.
24 de Bogaerden, Guillaume, de Bruxelles.
25 Hoffmann, Albert, de Liége.
26 de Caritat de Peruzzis.

Ont subi avec succès un examen sur diverses branches.

1 Indekeu, Jacques, de Meuwen.
2 Petit, Jules, de Pellaines.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 Meys, Achille, de Malines.
2 Glorie, Hector, de Poperinghe.

Avec distinction.

3 Massez, Léon, de Rosières.
4 Nagant, Henri, de Fauquemont.
5 de Ribeaucourt, Adrien, de Perck.

D'une manière satisfaisante.

6 Drousie, Paul, de Dour.
7 Ducarme, Alfred, de Hannut.
8 Mattlet, Armand, de Ben-Ahin.
9 Essers, Jules, de Kleine-Brogel.
10 Cristof, Léon, de Focsani (Roumanie).
11 de l'Escaille, Paul, de Vyle-Tharoul.
12 Maes, Chéri, de Denderhautem.

A subi avec succès un examen sur diverses branches.

Dury, Pierre, de Namur.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR AGRICOLE).

Avec grande distinction.

1 Nickmans, François, de Rummen.
2 Dubois, Albert, de Libin.

Avec distinction.

3 Reynaert, Omer, de Rumbeck.
4 Franchimont, Télesphore, de Durbuy.
5 Vendelmans, Henri, de Gierle.
6 Quiévy, Prosper, d'Ostiches.
7 Van Haesendonck, Henri, d'Aerendonck.
8 Delincé, Emile, de Jalhay.
9 Algoet, Emile, de Bierbeek.

D'une manière satisfaisante.

10 Halflants, Corneille, de Tirlemont.
11 Jacquemin, Paul, de Bruxelles.
12 Ryan, Hugues, de Queenstown (Irlande).
13 Crahay, Paul, de Liége.
14 Speckaert, Armand, de Bruxelles.
15 Pasque, Maurice, de Liége.
16 Thomaes, Joseph, de Laeken.
17 Ceulemans, Maurice, de Lisbonne.
18 Van Male de Ghorain, Walerand, de St-Josse-ten-Noode.
19 Verhulst, Georges, de Louvain
20 de Burbure, Gaston, de Bruxelles.
21 Deôme, Paul, de Neufchâteau.
22 Ducamp, Félix, de St-Hubert.

A subi avec succès un examen sur diverses branches.

Moerincx, Oscar, de Wesemael.

SECTION FORESTIÈRE.

A OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR FORESTIER.

D'une manière satisfaisante.

Fonteyn, Jules, de Louvain.

A subi avec succès un examen sur diverses branches.

Demaret, Georges, de Mons.

SECTION COLONIALE.

A obtenu d'une manière satisfaisante le diplôme d'ingénieur en sciences coloniales.

Roger, Léon, de Middelbourg.

SECTION DE CHIMIE.

(PROGRAMME ANCIEN).

A subi d'une manière satisfaisante l'épreuve préparatoire à l'examen d'expert chimiste agricole.

de Wouters d'Oplinter, Maurice, de Rochefort.

Ont subi l'épreuve pratique de l'examen d'expert chimiste agricole.

Avec la plus grande distinction.

1 Reynaert, Stanislas, de St-Nicolas.

Avec grande distinction.

2 Gillard, Emile, de Néthen.
3 Famenne, Edouard, de Boussu lez-Walcourt.

Avec distinction.

4 Lepaige, Wilfrid, de Hérenthals.

Ont subi l'épreuve théorique de l'examen d'expert chimiste agricole.

Avec grande distinction.

1 Reynaert, Stanislas, de St-Nicolas.

Avec distinction.

2 Gillard, Emile, de Néthen.

D'une manière satisfaisante.

3 Famenne, Edouard, de Boussu lez-Walcourt.

(PROGRAMME NOUVEAU).

Ont subi avec succès la deuxième épreuve de l'examen d'expert chimiste agricole.

1 Ledocte, Guillaume, de Chastres.
2 Meys, Achille, de Malines.

Ont subi la troisième épreuve de l'examen d'expert chimiste agricole.

Avec la plus grande distinction.

1 Vandormael, Joseph, de Louvain.

Avec grande distinction.

2 Van Buggenhout, Jean-Baptiste, de Merchtem.
3 Poty, Xavier, de Mont-Gautier.

École supérieure de Brasserie.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 De Ruyter, Léon, de Berthem.
2 Dumont, Henri, de Wervicq.
3 Legrand, Gustave, de Beauvais (Nord).
4 Quiévy, Léon, d'Ostiches.
5 Wauters, Rodolphe, de Halen.
6 de Crabeels, Fernand, de Wavre.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

D'une manière satisfaisante.

1 de Mévius, Gustave, d'Ixelles.
2 Sallets, Louis, de Betecom.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

1 Thyssen, René, de St-Nicolas.
2 Van Steenkist, Edmond, de St-Gilles.
3 Wielemans, Marcel, de Forest.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR BRASSEUR).

Avec distinction.

1 Vander Vaeren, Remi, d'Ixelles.

D'une manière satisfaisante.

2 Baillon, Paul, de Termonde.
3 Piron, Arthur, de Jumet.

Statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	1	1	1	1	»	»	7
1840	4	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
1859	9	3	3	»	1	»	16
1860	7	2	2	1	1	»	13
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
Totaux	208	54	66	21	13	8	370

Suite de la statistique des admissions en théologie et en droit canon.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
	208	54	66	21	13	8	370
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	12
1876	6	2	2	1	»	»	11
1877	10	2	2	1	1	1	17
1878	7	2	3	»	»	»	12
1879	10	1	4	2	»	1	18
1880	7	2	3	1	2	»	15
1881	5	1	6	»	1	»	13
1882	4	2	4	1	1	1	13
1883	9	2	2	1	3	»	17
1884	8	2	4	3	1	»	18
1885	10	2	3	1	»	»	16
1886	6	»	1	2	3	»	12
1887	6	1	2	»	1	»	10
1888	8	4	2	»	»	2	16
1889	4	2	1	»	»	»	7
1890	6	2	2	1	1	»	12
1891	7	2	»	1	»	»	10
1892	6	1	3	1	2	1	14
1893	3	1	3	»	»	»	7
1894	10	4	3	»	»	»	17
1895	13	2	1	1	1	»	18
1896	5	2	5	1	»	»	13
1897	9	4	3	»	1	»	17
1898	10	1	2	2	1	»	16
1899	10	2	5	2	1	»	20
1900	5	1	5	»	1	1	13
1901	8	5	7	1	1	»	22
1902	5	2	3	0	1	»	11
Totaux	426	117	157	48	37	17	802

Statistique des admissions par les jurys d'examens (1).

ANNÉE.	Droit.	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
1857	104	85	58 (2)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
Totaux	2361	2385	1967	1163	7876

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

(2) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1r mai 1857.

Suite de la statistique des admissions par les jurys d'examens.

ANNÉE.	Droit	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
	2361	2385	1967	1163	7876
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484 (1)
1877	207	267	64	104	642
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
1883	252	378	177	233	1040
1884	243	367	165	207	982
1885	266	323	111	207	957
1886	280	391	165	241	1097
1887	275	401	193	239	1108
1888	312	410	171	185	1078
1889	288	411	170	193	1062
1890	304	392	179	213	1088
1891	251	432	159	203	1045
1892	223	428	157	151	959
1893	232	382	159	162	935
1894	238	392	142	159	931
1895	246	338	140	175	899
1896	258	399	170	220	1047
1897	252	420	166	252	1090
1898	297	362	164	262	1085
1899	278	334	153	262	1027
1900	268	327	138	293	1026
1901	300	329	158	325	1112
1902	261	352	163	318	1094
Totaux	10364	13027	6445	7379	37215

(1) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen (1).

ANNÉE.	Manière satis-faisante.	Distinc-tion.	Grande distinc-tion (2)	La pl. gr. distinc-tion.	TOTAL.
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	» (2)	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
Totaux	5303	1973	510	405	8191

(1) V. note 1, p. 362.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1r mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

Suite de la statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen.

ANNÉE.	Manière satis-faisante.	Distinc-tion.	Grande dis-tinction.	La pl. gr. dis-tinction.	TOTAL.
	5303	1973	510	405	8191
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
1877	389	179	28 (1)	46	642(2)
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	524	210	81	81	896
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
1883	666	226	75	73	1040
1884	633	225	81	43	982
1885	644	192	81	40	957
1886	753	214	89	41	1097
1887	740	231	104	33	1108
1888	713	231	105	29	1078
1889	691	249	88	34	1062
1890	692	261	96	39	1088
1891	677	228	103	37	1045
1892	613	229	81	36	959
1893	607	191	95	42	935
1894	569	211	113	38	931
1895	550	207	99	43	899
1896	602	282	131	32	1047
1897	654	264	136	36	1090
1898	691	233	132	29	1085
1899	671	216	108	32	1027
1900	673	228	101	24	1026
1901	700	270	112	30	1112
1902	712	250	98	34	1094
Totaux	23702	8747	2955	1811	37215

(1) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

(2) Voyez note 1, p. 362.

Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1901-1902.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
1834-35(1)	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51(3)	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
Totaux	1893	1932	1784	2126	2116	3325	1177	14353

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la Faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions, p. 367.

(3) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1901-1902.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
		1932	1784	2126	2116	3325	1177	14353
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
1865-66 (1)	42	»	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	291	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	210	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	101	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	401	57	1592
1882-83	193	»	325	202	402	374	62	1558
1883-84	184	»	342	206	414	350	59	1555
1884-85	218	»	342	216	435	376	51	1638
1885-86	232	»	360	216	450	384	58	1700
Totaux	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214

(1) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

Suite du tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1901-1902.

ANNÉE ACADEMIQ.	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences.	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	3502	1932	7766	5978	10013	11130	4000	46214
1886-87	253	»	356	216	449	387	66	1727
1887-88	303	»	316	183	468	424	63	1757
1888-89	307	»	395	221	450	422	29	1824
1889-90	393	»	382	225	428	428	35	1891
1890-91	397	»	317	210	445	391	40	1800
1891-92	405	»	244	215	474	330	38	1706
1892-93	427	»	191	202	441	343	40	1644
1893-94	411	»	193	224	445	338	46	1657
1894-95	433	»	203	229	413	308	50	1636
1895-96	386	»	237	246	402	350	48	1669
1896-97	395	»	224	242	410	341	49	1661
1897-98	433	»	256	247	403	363	54	1756
1898-99	477	»	256	256	399	399	118	1905
1899-1900	574	»	242	244	392	383	110	1945
1900-01	568	»	253	240	400	373	127	1961
1901-02	556	»	293	260	408	378	116	2011
Totaux	10220	1932	12124	9638	16840	17088	5029	74764

Inscriptions par Facultés prises pendant l'année académique 1901-1902.

Théologie	116
Droit	378
Médecine	408
Philosophie et Lettres	260
Sciences	293
Écoles spéciales	430
Agronomie	126
Total	2011

Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1901-1902 et répartis d'après leur pays d'origine.

Des 2011 élèves inscrits pendant l'année 1901-1902, 1811 sont Belges; 200 étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers	238
— de Brabant	498
— de Flandre occidentale	209
— de Flandre orientale	195
— de Hainaut	319
— de Liége	72
— de Limbourg	86
— de Luxembourg	69
— de Namur	125
Total	1811

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne	27
Angleterre	5
République-Argentine	1
Autriche	1
Brésil	2
Bulgarie	7
Chili	2
Costa Rica	2
Crète	1
Égypte	2
Empire Ottoman	4
Espagne	5

États-Unis	15
France	24
Grèce	2
Irlande	3
Italie	5
Luxembourg (Grand-Duché)	25
Malte	1
Mexique	1
Pays-Bas	44
Perse	1
Philippines	2
Portugal	6
Roumanie	6
Russie	3
Serbie	1
Suisse	2
Total	200

Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collège des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus, p. 366.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311
1877—78	1201	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	1558
1883—84	1438	1555
1884—85	1502	1638
1885—86	1550	1700
1886—87	1568	1727
1887—88	1618	1757
1888—89	1686	1824
1889—90	1689	1891
1890—91	1644	1800
1891—92	1544	1706
1892—93	1473	1644
1893—94	1483	1657
1894—95	1475	1636
1895—96	1515	1669
1896—97	1509	1661
1897—98	1610	1756
1898—99	1722	1905
1899—1900	1783	1945
1900—01	1818	1961
1901—02	1825	2011
1902—03	1866	

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur. A. MACHAB. XII, 15.

Décembre 1901. MARTIN, PAUL, né à Châtelet le 22 février 1876, étudiant en Pharmacie, y décédé.

19 février 1902. BOSSEREZ, ALBERT, né à Calfort (Puers) le 4 février 1881, étudiant en Sciences (Écoles spéciales), y décédé.

28 mai. MARTENS, PIERRE-ÉDOUARD, professeur émérite de la Faculté des Sciences, docteur en Médecine et en Sciences, membre du Conseil de fabrique de l'église de Saint-Joseph, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, né à Maestricht le 9 avril 1831, décédé à Kerkom. (Voir aux Analectes.)

3 juin. FAVRESSE, FERNAND, né à Gosselies le 5 novembre 1880, étudiant en Sciences (Écoles spéciales), décédé à Héverlé lez-Louvain.

24 juillet. LEFEBVRE, FERDINAND-JOSEPH-MARIE, professeur émérite de la Faculté de Médecine, docteur en Médecine, membre et ancien président de l'Académie royale de Médecine, membre et ancien président de la Société scientifique de Bruxelles, président de la Conférence St-Jacques et du Conseil particulier de la société de St-Vincent de Paul de Louvain, membre de la Congrégation de la Sainte-Vierge, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, chevalier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, décoré de la Croix « Pro Ecclesia et Pontifice », etc., né à Ohey le 21 mars 1821, décédé à Louvain. (V. aux Analectes.)

4 août. VRANCKEN, CHARLES, étudiant en Philosophie et Lettres (cand.), né à Anvers le 13 janvier 1882, y décédé.

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université.

TITRE Ir.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE Ir.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Les frais d'inscription sont de 25 francs.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit presenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés, le sont pour les cours ordinaires d'une année d'études. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études, et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Médecine ou en Droit, qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le jour qui précède l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le règlement, et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

TITRE II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés et le Président de l'École St-Thomas, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

Le Président de l'École supérieure d'Agriculture a droit d'assister aux séances du Conseil rectoral avec voix consultative.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;

Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres et École supérieure d'Agriculture;

Le mercredi, Faculté de Médecine;

Le jeudi, Faculté de Droit;

Le vendredi, Faculté de Théologie;

Le samedi, l'École St-Thomas.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

TITRE III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie, des Sciences, du Notariat et des diverses Écoles spéciales.

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la professio des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations, ni donner des fêtes, ni faire des démonstrations collectives, sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

TITRE IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;

2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;

3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;

4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité;

5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges, et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

TITRE V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34 à 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

TITRE VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 32.

Des règlements particuliers déterminent la distribution des cours de la Faculté de Théologie, des cours à suivre pour l'obtention des grades institués par la loi du 10 avril 1890, ainsi que des grades académiques conférés par les Facultés et par les diverses Écoles spéciales.

ART. 33.

Un programme annuel annonce l'ordre et la distribution des cours pendant les deux semestres.

ART. 34.

Les rétributions des cours de la Faculté de Droit s'élèvent, pour la candidature, à 240 francs, pour le premier doctorat, à 300 francs, pour le second doctorat, à 350 francs; pour chacune des trois années du notariat, à 230 fr., y compris les rétributions pour les cours de pratique notariale.

Les rétributions pour les cours de Sciences sociales et politiques sont fixées à 300 francs pour chaque année d'études.

Pour les inscriptions prises isolément il est payé 50 francs par cours semestriel et 100 francs par cours annuel.

Les rétributions pour les cours de sciences commerciales et consulaires sont fixées à 275 francs pour chaque année d'études (1). Il est payé 50 francs par cours pour les inscriptions prises isolément.

ART. 35.

Les rétributions pour les cours de la Faculté de Médecine sont payées en quatre versements : le premier, lors de l'inscription à la deuxième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 280 fr., et, en outre, 20 francs pour le cours de psychologie, et 20 francs pour le cours de microscopie; le second, lors de l'inscription à la troisième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 50 francs; le troisième, lors de l'inscription au premier examen de docteur, s'élève à 250 francs; et le quatrième, lors de l'inscription au deuxième examen de docteur, à 270 francs.

Les rétributions des cours de Pharmacie sont de 315 francs pour la première année. Les années suivantes, il sera payé 75 francs par an pour la fréquentation des laboratoires.

Pour les inscriptions prises séparément, il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel.

ART. 36.

Les rétributions pour les cours de Philosophie et Lettres s'élèvent : pour chacune des deux années de candidature, à 250 francs; pour chacune des deux années du doctorat, à 200 francs; pour les Sciences morales et historiques, à 200 francs par année.

Pour les inscriptions prises séparément il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel.

ART. 36bis.

Les rétributions pour les cours de l'*Institut supérieur de Philosophie* sont fixées comme suit :

Les droits d'inscription à l'ensemble des cours d'une année sont de 200 francs.

(1) Il y a lieu d'ajouter au chiffre de 275 francs, montant de l'inscription générale, 10 francs pour chacun des cours de langues étrangères que l'élève doit suivre ou se propose de suivre.

Ils sont réduits à 100 francs pour les étudiants inscrits à une autre Faculté de l'Université.

Les droits d'inscription à un cours particulier sont de 40 francs.

L'assistance aux conférences est libre.

ART. 37.

Les rétributions pour les cours des Sciences sont fixées comme suit :

Candidature en Sciences physiques et mathématiques, première année, 200 francs et 10 fr. pour les exercices pratiques de physique; deuxième année, 200 francs.

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à la Médecine, 240 fr.; *préparatoire à la Pharmacie et au Doctorat*, première année, 240 fr.; deuxième année, 60 fr.

Les élèves payent 25 fr. pour les travaux de laboratoire, 20 fr. pour les exercices de microscopie et 10 fr. pour les exercices pratiques de physique.

Doctorat en Sciences physiques et mathématiques, première année, 200 fr.; seconde année, 100 fr. et 50 fr. pour les travaux pratiques.

Doctorats en Sciences naturelles : 1° doctorat en sciences zoologiques, 100 fr. et 50 fr. pour travaux pratiques de chaque année; 2° doctorat en sciences botaniques et doctorat en sciences minérales, 100 fr. et 50 fr. pour travaux pratiques des deux années; 3° doctorat en sciences chimiques, 100 fr. et 100 fr. pour travaux pratiques de chaque année.

Les étudiants qui se préparent à subir l'épreuve exigée pour l'entrée au service du Gouvernement payeront 85 fr. pour les cours de chimie.

Grade de candidat ingénieur, première année, 200 fr., 25 fr. pour les travaux graphiques et 10 fr. pour les exercices pratiques de physique; deuxième année, 200 fr., 25 fr. pour les travaux graphiques et 25 fr. pour les travaux de laboratoire.

Grade d'ingénieur civil des mines et grade d'ingénieur des constructions civiles, première année, 200 fr.; deuxième année, 200 fr.; troisième année, 200 fr. Les élèves payent chaque année 25 fr. pour les travaux graphiques et 25 fr. pour les travaux de laboratoire. Les élèves qui suivent le laboratoire de chimie analytique pendant un semestre payent 25 francs, ceux qui le fréquentent pendant toute l'année 40 francs.

Écoles spéciales. — Arts et Manufactures. — Constructions et Architecture, première année, 200 fr., 50 fr. pour les travaux graphiques et les travaux du laboratoire et 10 fr. pour les exercices pratiques de

physique; deuxième année, 200 fr.; troisième année, 200 fr.; quatrième année, 200 fr. Les élèves payent en outre, chaque année, 25 fr. pour les travaux graphiques et 25 fr. pour les travaux de laboratoire.

Pour les inscriptions prises séparément la rétribution d'un cours annuel est fixée à 80 fr., d'un cours semestriel à 40 fr.

Grade de conducteur, 200 fr. chaque année et 25 fr. pour les travaux graphiques.

Institut électromécanique, première année, 260 francs; deuxième année, 295 francs; troisième année, 275 fr.; quatrième année, 350 francs. Les élèves inscrits pour l'épreuve unique payent 300 francs.

ART. 38.

Pour les Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie, les rétributions pour chaque année d'études sont fixées à 300 francs, y compris les rétributions des travaux du laboratoire et du dessin.

ART. 39.

Les rétributions fixées par les art. 34 à 38 sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 40.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le payement des rétributions.

ART. 41.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours, ou pour les cours d'une année, peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

TITRE VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 42.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 43.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits.

ART. 44.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle pour laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 46.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 47.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 48.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés, pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 49.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre Ir, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 50.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 51.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du lundi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier juillet jusqu'à la mi-octobre.

Le secrétaire,
J. VAN BIERVLIET.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. HEBBELYNCK.

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

---

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* —V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 26 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonlia de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837, de 1857 et de 1889.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Droit;* 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate Medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Philosophie et Lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des Sciences;* 8 mars 1858.—V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837à 1861, de 1865, de 1870, de 1873, de 1884, de 1889 et de 1893.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique,* fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société Littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société Médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle Industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur;* 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du 20 mai 1876.* — V. les Annuaires de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article 44 de la loi du 20 mai 1876.* (Arrêté royal du 11 octobre 1877.) — V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'Agriculture.* — V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société Juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883.

38. *Règlement du doctorat en philosophie selon saint Thomas;* 14 octobre 1885. — V. l'Annuaire de 1886.

39. *Statuts de l'Union Pharmaceutique.* — V. l'Annuaire de 1888.

40. *Règlement concernant les cours de pratique notariale et le grade de licencié en notariat.* — V. les Annuaires de 1888 et de 1889.

41. *Landbouwkring der katholieke Hoogeschool van Leuven. — Standregelen.* — V. l'Annuaire de 1889.

42. *Loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1891.

43. *Loi du 3 juillet 1891 portant interprétation de quelques articles de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1892.

44. *Règlement pour la collation des grades institués par les lois du 10 avril 1890 et du 3 juillet 1891.* — V. les Annuaires de 1892, 1897 et de 1899.

45. *Règlement organique de l'École des sciences politiques et sociales.* — V. l'Annuaire de 1893.

46. *Bref du 7 mars 1894 relatif à la constitution de l'Institut supérieur de Philosophie.* — Voir l'Annuaire de 1901.

47. *Statuts de l'Institut supérieur de Philosophie et règlement organique du Séminaire Léon XIII.* — V. l'Annuaire de 1896.

48. *Règlement pour l'obtention des grades scientifiques dans la Faculté des Sciences.* — V. l'Annuaire de 1897.

49. *Programme de l'École des sciences commerciales et consulaires.* — V. l'Annuaire de 1898.

50. *Règlement pour la collation des bourses universitaires de l'État.* (Extraits des arrêtés royaux et extraits du règlement spécial de l'Université de Louvain.) — V. l'Annuaire de 1901.

51. *Règlement pour le concours universitaire.* (Extraits des arrêtés royaux du 14 janvier 1891 et du 23 juillet 1897.) — V. l'Annuaire de 1901.

52. *Règlement du concours pour les bourses de voyage.* (Extraits des arrêtés royaux du 22 juillet 1896 et du 23 février 1898.) — V. l'Annuaire de 1901.

53. *Statuts du Cercle Mathématique des Étudiants et règlement de la bibliothèque.* — V. l'Annuaire de 1902.

54. *Règlement de l'Institut Agronomique et de l'École supérieure de Brasserie.* — V. l'Annuaire de 1902.

Le Séminaire Américain de Louvain.

Fondé en 1857 par plusieurs prélats des États-Unis, sous le haut patronage de S. É. le Cardinal-Archevêque de Malines et de Nosseigneurs les Évêques de Belgique, le Séminaire américain a eu, dès l'origine, pour but de fournir aux nombreux diocèses de l'Amérique du Nord un clergé pieux et instruit (1). La situation exceptionnelle de Louvain permet aux jeunes gens de Belgique et des pays voisins de suivre sans difficulté leur attrait pour les missions en même temps qu'elle donne aux Américains d'origine un moyen commode d'acquérir une formation ecclésiastique que souvent ils ne pourraient trouver dans leur propre diocèse, faute de séminaire établi. Au surplus, les jeunes gens qui, parvenus à la fin de leurs études théologiques élémentaires, se sentent des aptitudes spéciales pour les études supérieures sont admis à fréquenter à l'Université catholique les cours de théologie et de droit canon et à conquérir les grades académiques.

Dès 1861, les Évêques réunis au Concile provincial de Cincinnati se plaisaient à proclamer les services que l'institution nouvelle avait rendus à l'Église, depuis quatre ans qu'elle existait, et se félicitaient de l'envoi des onze premiers missionnaires sortis de Louvain.

Peu de temps après, au deuxième Concile plénier de Baltimore (1866), l'épiscopat américain accentuait ses éloges et constatait que le séminaire, depuis sa fondation, avait fourni au-delà de cinquante prêtres. Au troisième Concile de Baltimore (1884), les anciens élèves de Louvain comptaient parmi les Pères du Concile deux archevêques et six évêques qui, avec les trois cents prêtres répandus de l'Est à l'Ouest des États-Unis, attestaient la vitalité de l'œuvre modestement commencée un quart de siècle auparavant. Depuis lors, la marche ascendante ne s'est pas ralentie, et, à l'heure qu'il est, le Séminaire américain a fourni à la hiérarchie ecclésiastique trois archevêques, dix évêques et environ sept cents prêtres qui font bénir par des milliers de bouches le pays qui leur a préparé leurs pasteurs.

(1) Les vues de l'Épiscopat américain en choisissant Louvain ainsi que les débuts du nouveau Séminaire ont fait l'objet d'un article détaillé dans l'*American Ecclesiastical Review*, Mars 1897.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Alne ou d'Aulne fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut, ont été acquis et appropriés pour le collège américain : de nouvelles constructions achevées récemment permettent de recevoir chaque année au-delà de 80 étudiants.

Depuis quatre ans s'est réalisé pleinement le vœu que les Évêques des États-Unis avaient émis dès la création du Séminaire Américain : c'est l'Université catholique qui donne exclusivement à tous les jeunes gens destinés aux missions de la grande république l'enseignement théologique approprié aux besoins modernes.

Le Comité des Évêques chargé de la haute direction du Séminaire de Louvain a tenu à exprimer récemment à l'Épiscopat de Belgique sa vive reconnaissance pour la création du cours complet de théologie élémentaire à l'Université.

Les demandes d'admission au Séminaire Américain doivent être adressées directement, avec pièces à l'appui, au Recteur du Séminaire, M. le chanoine De Becker, professeur de droit canon à l'Université catholique, rue de Namur, 112, à Louvain.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL.

Présidents d'honneur, Mgr J.-B. Abbeloos, recteur magnifique honoraire de l'Université catholique.
Mgr A. Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université catholique.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, G. Cappellen-Smolders, commissaire d'arrondissement.
Vice-Président, Pr. Poullet, professeur à la Faculté de Droit, conseiller provincial.
Secrétaires, Ch. Baguet, docteur en droit et Guill. Du Jardin, avocat.
Trésorier, Guill. Jacqmotte, négociant.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.
(Fondée en 1844).

Président, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, E. Mignolet, ingénieur.
Secrétaire, P. Lerat, étudiant en médecine.
Trésorier, M. Glénisson, étudiant en théologie.
Gardien du vestiaire, M. Van Buggenhout, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.
(Fondée en 1845).

Président, E. Pasquier, professeur aux Écoles spéciales.
Vice-Président, M. Ide, professeur à la Faculté de Médecine.
Secrétaire, N. Maldague, étudiant en médecine.
Trésorier, Er. Clément, étudiant aux Écoles spéciales.
Gardien du vestiaire, M. Walters, étudiant en théologie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.
(Fondée en 1875).

Président d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de Saint-Pierre.
Président, G. Cappellen-Smolders, commissaire d'arrondissement.
Vice-Président, J.-B. Boine, rentier.

Secrétaires, Ch. Baguet, docteur en droit, et Guill. Du Jardin, avocat.
Trésorier, Fl. Simons, avocat, juge de paix suppléant du canton d'Aerschot.
Gardien du vestiaire, Jos. Hermans, avocat.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.
(Fondée en 1860).

Président, Paul Henry, professeur à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, J. Vandeneynde, étudiant en philosophie.
Secrétaire, R. Cloet, étudiant aux Écoles spéciales.
Trésorier, G. de Fooz, id.
Gardien du vestiaire, M. D'Huyvetter, étudiant en pharmacie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.
(Fondée en 1868).

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Vice-Président, R. de Briey, étudiant en droit.
Secrétaire, J. Van Cauwenberg, id.
Trésorier, G. André, id.
Gardien du vestiaire, P. de Paepe, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.
(Fondée en 1874).

Président, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, R. Schockaert, docteur en médecine.
Secrétaire, C. Carpentier, étudiant en id.
Trésorier, M. Somers, id.
Gardien du vestiaire, M. Parasies, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.
(Fondée en 1874).

Président, P. Poullet, professeur à la Faculté de Droit, conseiller provincial.
Vice-Président, O. Zerck, étudiant aux Écoles spéciales.
Secrétaire, L. Roevens, étudiant en notariat.
Trésorier, H. Claessens, étudiant en pharmacie.
Gardien du vestiaire, M. De Pas, étudiant en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE DE LOUVAIN.
(Fondée en 1900).

Président, Léopold Henry, président du Conseil central du Brabant.
Vice-Président, F. Collard, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Secrétaire, J. de Ras, bibliothécaire de l'Université.
Trésorier, Ch. Peeters, éditeur-libraire, conseiller communal.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)
(Fondée en 1862).

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Germain, professeur id.
Président, P. Pierman, étudiant du collège.
Vice-Président, N. Torck, id.
Secrétaire, A. Colle, id.
Trésorier, D. Delie, id.
Bibliothécaire, L. Stévenart, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE ST-ANTOINE DE PADOUE.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)
(Fondée en 1897).

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Armand, professeur id.
Président, Georg. Mathay, étudiant du collège.
Vice-Président, Léon Maertens, id.
Secrétaire, Maur. Sutor, id.
Trésorier, Flor. Vanhoven, id.
Gardien du vestiaire, Marcel Vanderveken, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE ST-LOUIS DE GONZAGUE. (COLLÈGE ST-PIERRE.)
(Fondée en 1893).

Président d'honneur, M. le chanoine Fleurbay, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. J. De Jonge, professeur au Collège.
Président, Gust. Delmarcel, étudiant id.
Vice-Président, Jos. Jossa, étudiant id.
Secrétaire, Alf. Gosieaux, étudiant id.
Trésorier, H. Mommaerts, étudiant id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS.
(COLLÈGE ST-PIERRE, ANCIENS ÉLÈVES.)
(Fondée en 1895).

Président d'honneur, M. le chanoine Fleurbay, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. Roger, professeur id.
Président, M. Alliaume, étudiant aux Écoles spéciales.
Vice-Président, L. Goemans, étudiant en Philosophie et Lettres.
Secrétaire, Henri Nagant, étudiant en Sciences.
Trésorier, Remy Decoster, étudiant aux Écoles spéciales.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE ST-THOMAS D'AQUIN. (SÉMINAIRE LÉON XIII.)
(Fondée en 1893).

Président d'honneur, Mgr Mercier, président de l'Institut philosophique et professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Président, M. le chanoine Nys, professeur à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, M. l'abbé de Strycker, étudiant au Séminaire Léon XIII.
Secrétaire, M. l'abbé Gobert, id.
Trésorier, M. l'abbé Van Tichelen, id.
Gardien du vestiaire, M. l'abbé Leruth, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE DE LA SAINTE-FAMILLE.
(CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)
(Fondée en 1897).

Président d'honneur, C. Terwagne, propriétaire.
Président, G. Jacqmotte, négociant.
Vice-Président, P. Stroobants, ébéniste.
Secrétaire, G. Dubuisson, imprimeur.
Trésorier, Ch. Saelemaekers, poêlier-serrurier.
Gardien du vestiaire, Jules Devos, typographe.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE. (SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)
(Fondée en 1867).

Président d'honneur, J. de Trooz, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.
Président, M. Boon-Hecking, négociant.

Vice-Président, V. Pelgrims, propriétaire.
Aumônier, Rév. M. Seghers, vicaire de N.-D.
Secrétaire, Rév. M. De Groote, vicaire de N.-D.
Trésorier, Rév. M. C. Tyck, vicaire émérite de St-Quentin.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-JEAN BERCHMANS.
(PATRONAGE ST-ALBERT ET CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)
(Fondée en 1867).

Présidents d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; F. Schollaert, ancien ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, président de la Chambre des représentants.
Vice-Présidents d'honneur, RR. MM. F. Tielemans, curé de St-Joseph; De Vlaminck, curé de S[te]-Gertrude, et Van Aelbrouck, curé de St-Michel.
Président, Ch. Terwagne, propriétaire.
Vice-Présidents, G. Jacqmotte, négociant et A. Poullet, substitut du Procureur du Roi, à Liége.
Aumônier, R. M. Sterckx, vicaire à St-Pierre.
Secrétaires : J. De Clerck, docteur en droit; G. Haak, imprimeur-relieur, et Ch. Vloeberghs, employé.
Trésorier : P. Henry, professeur à la Faculté des Sciences.

BUREAU DU PATRONAGE ST-QUENTIN. (PAROISSE DE ST-QUENTIN.)
(Fondé en 1893).

Président d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre.
Président, Rév. M. Bogaerts, curé de St-Quentin.
Vice-Président, Fl. Simons, avocat, juge de paix suppléant du canton d'Aerschot.
Directeur-Aumônier, R. M. De Maesschalck, vicaire de St-Quentin.
Secrétaire-Trésorier, R. M. C. Tyck, vicaire émérite.

BUREAU DU PATRONAGE ST-CORNEILLE. (PAROISSE DE ST-JACQUES.)
(Fondé en 1894).

Présidents d'honneur : Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université.
Directeur, R. M. Coremans, curé de St-Jacques.
Président-Aumônier, R. M. Tilemans, vicaire de St-Jacques.

Vice-Président, A. Ausloos, négociant.
Aumônier-adjoint, R. M. Thys, vicaire de St-Jacques.
Secrétaire, L. Meeus, propriétaire.
Trésorier, Fr. Breithof, ingénieur civil des mines, directeur des travaux graphiques à l'Université.

BUREAU DU PATRONAGE ST-JOSEPH. (PAROISSE DE ST-JOSEPH).
(Fondé en 1898).

Président d'honneur, M. le baron P. de Dieudonné de Corbeek-over-Loo.
Président, Rév. M. Tielemans, curé de St-Joseph.
Directeur-Aumônier, R. M. Vertommen, vicaire de St-Joseph.
Secrétaire-Trésorier, P. Nackaerts, employé.

RAPPORT
sur les travaux des Conférences de St-Vincent de Paul pendant l'année académique 1901-1902.

Messeigneurs, Messieurs,

L'année qui vient de s'écouler a été marquée de trop de deuils pour qu'il me soit possible, de ne pas accorder, dès le début de ce rapport, un souvenir aux chers disparus de notre œuvre.

Les conférences de Belgique viennent de perdre celui, qui hier encore présidait le Conseil supérieur des Conférences de St-Vincent de Paul : Héritier d'un grand nom, descendant d'une famille qui pratiqua toujours les sublimes préceptes de la charité, M. de Peneranda aura déjà reçu au Ciel l'éternelle récompense.

Et quel vide ne ressentons-nous pas autour de nous? Quelles épreuves Dieu n'a-t-il pas réservées aux Conférences de Louvain? A quelques semaines d'intervalle, nous avons eu à déplorer, la perte de M. Joseph Boine, notre dévoué trésorier général, et celle de M. Ferdinand Lefebvre, le si regretté président du Conseil particulier.

M. le docteur Joseph Boine fut pendant plus d'un quart de siècle trésorier-général des Conférences de Louvain et longtemps trésorier de la Conférence Saint-Pierre.

Durant ces vingt-cinq années, il fut pour nous tous un exemple du plus complet dévouement; et à la fin de ses jours, quelle grande leçon de courage et d'abnégation ne nous a-t-il pas donnée, en continuant de remplir ses fonctions, alors que sous le coup de la maladie, ses membres restaient rebelles aux impulsions de sa volonté. Répondant à vos sentiments et s'en faisant l'interprète, le Conseil particulier, regrette bien vivement que des circonstances tout à fait indépendantes de lui l'aient empêché d'exprimer publiquement aux funérailles de notre regretté confrère combien était profond le chagrin que sa mort lui causait et combien grande la reconnaissance qu'il lui gardait; il s'est empressé d'adresser une lettre de condoléances à Mme Joseph Boine et à sa famille.

*
* *

Multipliant ses coups, la mort nous ravit peu de temps après, l'un des

fondateurs de la première conférence de Saint-Vincent de Paul en Belgique, car, si l'*Alma Mater* eut l'honneur de voir naître et se développer dans son sein, ces Conférences qui allèrent se multipliant sans cesse, c'est bien à M. le professeur Lefebvre un de ses fils les plus illustres qu'elle le doit.

Président de la Conférence Saint-Jacques et ensuite Président général des Conférences de Louvain, M. Lefebvre fut toujours un modèle de scrupuleuse exactitude dans l'accomplissement de ses devoirs. Malgré les multiples occupations et la clientèle nombreuse qui l'appelaient loin de Louvain, malgré les charmes d'une villégiature aux bords enchanteurs de la Meuse, il n'oublia jamais de revenir présider sa Conférence et dispenser à ses protégés cette médecine de l'âme qu'il exerçait avec un si grand talent. Quoique nous fussions au temps des vacances, un grand nombre de nos confrères se firent un devoir d'assister aux funérailles de M. le Dr Lefebvre, et M. Cappellen-Smolders, vice-président du Conseil particulier, rendit un suprême hommage à notre regretté président et lui dit notre dernier adieu.

Ils ont passé ceux que nous pleurons, faisant le bien, le répendant à pleines mains, en y mettant tout leur cœur; Dieu leur a déjà attribué la sublime récompense et ils recueillent là haut le mérite de leurs œuvres.

*
* *

Malgré des pertes si sensibles, la mort n'épargna point nos généreux bienfaiteurs. Tour à tour Dieu a rappelé à lui Mlle Hamaide, M. l'aumônier Verhaegen, M. F. Dewitte, Mmes Crabeels et Van Ophem, M. le professeur Edouard Martens, ancien président de la Conférence Notre-Dame, Mlle Willems et M. Vande Velde, qui annuellement nous faisait parvenir un don de 100 francs.

Chrétiens, ayant pour nous la sublime espérance, fils d'une mère qui détient les paroles de la vie éternelle, avec elle nous répétons : O vous qui pour les pauvres fûtes toujours charitables, que les anges vous conduisent en Paradis; qu'à votre arrivée les martyrs vous reçoivent et vous introduisent dans la céleste Cité.

Que le chœur des anges vous accueille et puissiez-vous jouir du bonheur éternel avec celui qui fut autrefois le pauvre Lazare.

*
* *

Jusqu'ici, Messieurs, répondant à vos sentiments, je me suis borné à être votre interprète, mais à présent, au risque de blesser votre

modestie, c'est devant vous que je dois parler de vous-même, énumérer vos bienfaits, dire comment vous avez accompli votre mission.

Les Conférences bourgeoises, unies aux Conférences d'étudiants, ont visité 340 familles. Le bilan énumère les secours matériels que vous avez distribués (1); mais quel bilan ne pourrais-je pas établir s'il m'était possible de traduire les faits par des chiffres et d'essayer une espèce de comptabilité morale? Les quêtes ordinaires faites aux réunions des Conférences donnent un produit de 1449, 68 fr.

Conformément au règlement, cet argent aurait dû nous suffire; et pourtant à peine aurions-nous eu de quoi combler le déficit de l'exercice précédent, mais les dons extraordinaires nous sont venus en aide dans une large mesure. Nous avons reçu cent francs de Mgr le Recteur. En souvenir de leurs chers défunts, la famille de M. le professeur Lefebvre nous a fait parvenir un don de 300 frs; celle de Mlle Hamaide un don de 100 frs, et M. Pasquier a fait remettre, en mémoire de son beau-père, M. Van Bastelaer, la somme de 200 frs.

M[lle] Martens a bien voulu nous continuer son don habituel en nous envoyant 200 frs.

Nous avons encore reçu : de la Banque populaire 100 frs; de M[me] Bel-

(1) **Bilan des conférences n° 1 à n° 8 incl.**

RECETTES.

Quêtes ordinaires	1449 68
Amendes volontaires des Conferences St-Pierre et B. Marguerite	265 25
Quêtes extraordinaires	151 94
Souscriptions	1543 25
Dons particuliers	1265 10
Souscriptions extraordinaires	3995 34
Réunions, concert	89 27
Coke et pain vendus	103 00
Enveloppes vendues	71 32
Recettes diverses	523 20
Total	9457 25

DÉPENSES.

Déficit au 1er octobre 1901	553 43
Pain	4480 80
Vêtements	2774 70
Poêles	56 16
Coke	485 50
Paille	120 00
Imprimés	73 10
Lits	144 40
Frais de la retraite	12 00
Frais des services	37 36
Salaire du concierge	25 00
Salaire du commissionnaire	75 00
Indemn. pr les encaissements	20 00
Dépenses diverses	226 60
Total	9084 05

BALANCE.

Recettes	9457 35
Dépenses	9084 05
Reliquat	373 30

lefroid 50 frs; de M. Van Quaethoven 50 frs. La part revenant à notre œuvre, dans la collecte faite au concert donné par les musiques de la Garde civique, s'est élevée à 25,72 frs. Enfin la mise en vente des bandes timbrées pour cartes de visite a rapporté 71 frs. Ce moyen de secourir les pauvres mérite d'être signalé et je me permets d'attirer sur lui la bienveillante attention de MM. les étudiants. Les vacances les éloignent au moment de l'année où ces bandes sont mises en usage, pourquoi n'en feraient-ils pas provision avant le départ? Si les charmes du foyer familial leur font abandonner les pauvres, que du moins ils ne les oublient pas à cette époque où l'hiver est plus rude et où les besoins sont plus pressants.

M. Charles Martens nous a fait parvenir 500 frs en souvenir de son père feu M. Edouard Martens; cette somme sera portée au compte de l'année courante. Parmi les dons extraordinaires nous ne pouvons omettre de mentionner la distribution de pains faite à nos pauvres par l'*Union Louvaniste* à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, ni la distribution de pains qui a été faite aux pauvres secourus par nos Conférences, habitant les paroisses de St-Jacques et de St-Joseph, en souvenir de Mlle Willems, ancienne paroissienne de St-Joseph, décédée à St-Jacques. Et malgré tous ces dons, la hideuse faillite nous guettait si un généreux anonyme ne nous eût fait parvenir un don de plus de 1900 frs.

* * *

Comme les années précédentes, nos chers assistés ont été appelés à une retraite préparatoire à la messe de communion qui réunit visiteurs et visités en l'église St-Pierre pour célébrer la fête de notre saint Patron. Cette fois encore, ce fut le révérend curé de Ste-Gertrude qui prêcha la retraite et tint ses auditeurs sous le charme de sa parole. Cette retraite dura quatre jours et à peine dix familles secourues négligèrent de s'y faire représenter (1).

Je me fais un devoir de mentionner également la retraite qui fut

(1) Voici les chiffres précis :

Le 1r jour, 15 juillet, il y eut	157 hmes	et	228 fmes,	représ.	284 ménages distts.
Le 2d » 16 » »	166 »	»	244 »	»	293 »
Le 3e » 17 » »	166 »	»	245 »	»	287 »
Le 4e » 18 » »	169 »	»	246 »	»	289 »
Le dim. à la Messe de com.	162 »	»	246 »	»	290 »

soit une moyenne de 407 présences.

donnée, comme d'habitude, pendant la Semaine Sainte, à nos confrères des Conférences de St-Pierre et de la Bienheureuse Marguerite, en même temps qu'aux membres de la congrégation de la Visitation de la Sainte-Vierge. Cette retraite fut prêchée par le très éloquent directeur de la congrégation, le R. P. E. Thibaut, S. J., dont la parole toujours si élevée et si convaincante exposa, en une série d'instructions, les grandes vérités du Salut. Que le R. P. Thibaut reçoive l'expression de notre vive gratitude pour le bien spirituel qu'il a fait aux membres de nos deux Conférences.

Les Conférences de St-Pierre et de la Bienheureuse Marguerite continuent à distribuer la St-Nicolas aux enfants des pauvres qu'elles assistent. Cette distribution qui va se répétant d'année en année conserve toujours son caractère charmant. C'est plaisir d'assister à la joie ingénue de ces petits devant ces bonbons et ces joujoux qui leurs procureront de douces jouissances et de voir les mères radieuses de la joie de leurs chers entants (1).

La Conférence de la Bienheureuse Marguerite a eu le bonheur de voir au mois de février dernier, un des ménages qu'elle assiste, célébrer ses noces d'or. Le ménage Verlinden-Balthazar, fondé le 11 février 1852, figure depuis 28 ans au nombre de nos protégés. Son chef est assidu aux réunions de l'œuvre des blouses, qui bientôt aussi pourra fêter le cinquantenaire de celui qui depuis 44 ans assiste à ses réunions. Membre du Werkmanskring, Henri Verlinden fréquenta ce cercle pendant 26 ans et il n'y a que son grand âge pour l'empêcher de continuer ces bonnes traditions. Ce n'est donc pas sans raison que Verlinden est admis à l'honneur de figurer l'un des douze au lavement des pieds du Jeudi-Saint en l'église du monastère des RR. PP. Bénédictins du Mont-César.

Plus heureuses que les Conférences bourgeoises et universitaires, les Conférences établies aux collèges de la T.-S. Trinité et de St-Pierre clôturent leurs bilans par un boni. La Conférence St-Joseph, qui assiste une centaine d'enfants fréquentant l'école des Frères de la Charité, après avoir dépensé fr. 2142,20 trouve encore à son actif fr. 228,97. La Conférence St-Antoine de Padoue visite douze familles et termine son compte par un reliquat de fr. 37,20.

La Conférence du Sacré-Cœur après avoir fourni pour fr. 794,28 de secours à ses 22 familles conserve fr. 89,61 et la Conférence St-Louis de Gonzague assistant 19 familles garde fr. 137,44.

(1) La St-Nicolas a été distribuée à 375 enfants.

Les membres de ces diverses Conférences donnent encore un précieux exemple en assistant assidûment aux réunions et en maintenant comme moyenne des présences l'entièreté de leur nombre.

La Conférence St-Thomas d'Aquin établie au Séminaire Léon XIII composée de 27 membres a visité 16 familles. Non contente de s'en tenir à ce chiffre elle espère voir bientôt augmenter le nombre de ses protégés.

* * *

La Conférence Ste-Barbe mieux connue sous son titre de Werkmanskring réunit tous les dimanches en son local du Rattemanspoort ses 130 membres. Les caisses d'épargne et de secours mutuels y sont florissantes et rivalisent avec les sections dramatique et musicale, qui mettent au service du comité directeur leurs talents et leurs voix pour offrir aux membres et à leurs familles des fêtes des plus réussies et des plus suivies.

La caisse de retraite reconnue par l'Etat, compte 49 adhérents. Je ne puis oublier de mentionner cette œuvre qui tout en accordant aux membres le pain à prix réduit leur procure à l'entrée de l'hiver des parts de bénéfices qui montent de 20 à 50 francs et leur permet ainsi de se munir de quelques provisions.

L'année 1901-1902 marque pour le Patronage St-Albert et son couronnement le Cercle des Jeunes Ouvriers, une nouvelle étape dans la voie du progrès. Les 547 membres qui se serrent autour de leurs bannières se répartissent entre tant de sections, qu'une rapide énumération vaut l'exposé le plus éloquent. Garde d'honneur du T. S. Sacrement, caisse de pèlerinage, caisse d'épargne, caisse de secours mutuels, caisse de retraite reconnue par le Gouvernement, caisse pour l'achat en commun de lots à primes, section chorale, section dramatique, section de gymnastique, cours de conversation française, section des fanfares, bibliothèque, publication d'un excellent et charmant journal mensuel qui ne se refuse même pas le luxe d'être illustré, tout cela et y compris même une section d'excursion dont les raids pédestres dépassent de loin toutes les marches d'entrainement auxquelles sont astreints les corps d'armée, tout cela dis-je, ne démontre-t-il pas à toute évidence que le dévouement de nos confrères s'exerce là sans mesure.

Rien n'est plus contagieux que l'exemple, le dévouement est une chose qui se gagne. Dans mon énumération j'ai oublié de vous parler de la Conférence de la Ste-Famille qui a été fondée au sein du Cercle des Jeunes Ouvriers. Non content de recevoir, ils ont voulu donner et trou-

vant qu'une partie de leur salaire pouvait servir à soulager les misères, ces jeunes ouvriers se sont faits nos confrères et portent aux vieux et vieilles qu'ils ont adoptés la dîme de leur salaire et le meilleur de leur cœur.

Composée de 31 membres, la Conférence de la Ste-Famille secourt 26 familles et clôture son bilan avec un léger déficit de fr. 10-20. Parmi les familles qu'elle visite figurent les époux Philippe Baep-Bertels qui mariés le 15 novembre 1851 ont célébré le 8 septembre dernier le cinquantenaire de leur union. Cette fête a été toute religieuse : Messe de communion et grand'messe d'action de grâce. Une députation de la Conférence est allée féliciter les jubilaires et leur a remis un petit souvenir. Les jeunes confrères de la Conférence de la Ste-Famille avaient tenu à faire les frais du déjeûner et du dîner offerts en ce jour à leurs chers visités et à leurs enfants: ils y sont aisément parvenus grâce à une généreuse intervention de charitables bienfaiteurs de la jeune Conférence, ce qui leur permit en outre de remonter la garde-robe de leurs protégés. Le père Baep est actuellement aveugle et marche avec des béquilles; sa femme le conduit, ancien ouvrier brasseur, il a travaillé pendant 27 ans comme journalier aux services de la ville. Que Dieu réserve encore de longs jours heureux aux jubilaires.

Le Patronage paroissial de St-Quentin qui cette année pourra fêter le dixième anniversaire de sa fondation, persévère dans la voie du progrès. 93 membres assistent avec assiduité aux réunions qui se tiennent le dimanche de 4 à 9 heures et le lundi de 5 à 9 heures du soir. Ils participent presque tous à une caisse d'épargne, et, à leur intention, la direction a instituée une caisse de retraite qui est reconnue par le Gouvernement. Il faut encore mentionner la bibliothèque, la section dramatique et la section d'excursion qui offre aux patronnés des délassements honnêtes et récréatifs.

Le Patronage de la paroisse de St-Jacques ou Patronage St-Corneille, réunit 132 membres. Les réunions se tiennent le dimanche de 4 à 10 h. et le lundi de 6 à 10 heures du soir. 34 membres âgés de 14 à 21 ans forment une garde d'honneur du T.-S. Sacrement. Ils s'obligent à assister au salut le 4e dimanche du mois, à accompagner les processions paroissiales et les administrations générales.

Les sections chorale, dramatique, de tambours et trompettes et d'excursions offrent aux membres les distractions les plus variées et les mieux suivies.

Le Patronage de la paroisse de St-Joseph se compose de 113 membres,

ils se réunissent le dimanche de 5 à 7 ou 8 heures du soir, la caisse de retraite reconnue par l'Etat comprend 60 membres.

*
* *

Messieurs, ce rapide exposé des œuvres qui se groupent sous le patronage de St-Vincent de Paul, vous permet de vous rendre compte du vaste champ où s'exerce votre dévouement.

La vue du bien que vous avez fait ne sera qu'un encouragement à en faire davantage et l'ingéniosité de votre dévouement vous a déjà fait découvrir où tendront vos efforts.

Travailleurs opiniâtres vous resterez à la tache comme le firent ceux que nous pleurons et que, pour leur éternelle récompense, le Maître vient d'appeler à lui.

Forts de leurs exemples, avec la grâce de Dieu, vous multiplierez vos efforts afin d'obtenir la même récompense, votre seule et unique ambition. Vous le ferez d'autant mieux, que le Conseil particulier a désigné pour succéder à M. Lefebvre comme président, M. Cappellen-Smolders, qui a rempli pendant vingt ans les fonctions de vice-président et dont le zèle, le dévouement et l'amour du pauvre vous sont connus : je n'en veux pour preuve que les lettres élogieuses que chacune des Conférences a envoyées en réponse à la notification de cette désignation.

———

TABLEAU N° 1.

NOMS DES CONFÉRENCES	LIEUX DE RÉUNION	JOURS ET HEURES	Nombre des membres actifs	Nombre des membres honoraires	Nombre des séances	Moyenne des présences par séance	Moyenne des collectes par séance	Nombre de fam. visitées
1 Notre-Dame	Aux Halles	Jeudi, à 14 h.	29		25	20	5 00	14
2 Saint-Jacques	Écoles spéciales	Mardi, à 14 h.	20		23	6	1 50	15
3 Saint-Pierre	Au Cercle catholique	Jeudi, à 20 h.	33		49	15	4 60	75
4 Sainte-Gertrude	Aux Halles	Vendredi, à 13.50 h.	42	218	28	30	5 30	36
5 Saint-Michel	»	Mardi, à 13 3/4 h.	55		30	43	4 00	48
6 Saint-Albert	»	Mardi, à 14 h.	26		30	15	3 25	14
7 Saint-Quentin.	Collège du Pape	Mardi, à 13 3/4 h.	39		23	27	2 83	16
8 B.Marguerite de Louvain	Aux Halles	Mercredi, à 14 1/2 h.	12	—	47	6	4 14	25
9 Saint-Joseph	Collège des RR. PP. Joséphites	Jeudi, à 14 h.	8	100	20	8	4 00	enf. (1)
10 Saint-Antoine de Padoue	»	Dimanche, à 9 1/2 h.	8	100	40	8	1 20	12
11 Saint Louis de Gonzague	Collège St-Pierre	Jeudi, à 10 1/2 h.	22	20	40	22	4 00	21
12 Sacré-Cœur.	Collège St-Pierre	Mercredi, à 20 1/4 h.	22	—	40	15	1 50	25
13 Saint Thomas d'Aquin .	Séminaire Léon XIII	Lundi, à 20 h.	27	8	30	24	7 50	17
14 Sainte Famille	Patronage St-Albert	Vendredi, à 21 h.	31	21	52	27	3 97	26

(1) 100 enfants de l'École des Frères de la Charité.

TABLEAU N° 2. **Compte des Conférences pendant l'année 1901-1902.** RECETTES.

NOMS DES CONFÉRENCES	Encaisse au 1er octobre 1901	Quêtes aux séances	Quêtes extraordinaires	Dons et souscriptions	Fêtes Conférences Tombola	Recettes diverses	Déficit au 1er octobre 1902	TOTAUX
1 Notre-Dame . . . . . 2 Saint-Jacques. . . . . 3 Saint-Pierre . . . . . 4 Sainte-Gertrude. . . . 5 Saint-Michel . . . . . 6 Saint-Albert . . . . . 7 Saint-Quentin. . . . . 8 B.Marguerite de Louvain		1449 68	151 94	1543 25	5349 71	962 77	—	9457 35
9 Saint-Joseph	20 82	312 30	765 15	319 50	450 00	503 40	—	2371 17
10 Saint-Antoine de Padoue	77 75	41 05	11 23	171 94	224 50	50 50	—	576 97
11 Saint-Louis de Gonzague	66 44	147 36	71 25	422 23	—	187 89	—	895 17
12 Sacré-Cœur.	70 21	81 21	55 45	99 45	562 00	15 75	—	883 89
13 Saint-Thomas d'Aquin .	75 26	224 12	—	—	338 64	69 58	—	707 60
14 Sainte-Famille	—	205 64	88 37	397 59	140 00	140 00	10 20	831 60
					Total des recettes :			15723 75

TABLEAU N° 3. **Compte des Conférences pendant l'année 1901-1902.** DÉPENSES.

NOMS DES CONFÉRENCES	Déficit au 1r octobre 1901	Pain	Pommes de terre Viande	Charbon ou coke	Vêtements Literies	Poêles	Souliers	Dépenses diverses	Encaisse au 1r octobre 1902	TOTAUX
1 Notre-Dame										
2 Saint-Jacques.										
3 Saint-Pierre										
4 Sainte-Gertrude. . . .	553 43	4480 80	—	185 50	2774 70	56 16	—	733 46	373 30	9084 05
5 Saint-Michel										
6 Saint-Albert										
7 Saint-Quentin										
8 B.Marguerite de Louvain										
9 Saint-Joseph	—	150 55	—	—	—	—	—	1916 65	228 97	2142 20
10 Saint-Antoine de Padoue	—	238 03	14 65	36 60	147 79	21 00	20 00	61 70	37 20	539 77
11 Saint-Louis de Gonzague	—	435 88	--	71 30	212 05	—	—	38 50	137 44	757 73
12 Sacré-Cœur	—	517 78	—	34 80	167 10	—	--	74 50	89 61	794 28
13 Saint-Thomas d'Aquin .	—	245 34	108 99	110 00	170 90	12 20	11 85	49 38	8 94	698 66
14 Sainte-Famille	9 34	403 64	20 75	62 50	202 34	21 98	22 50	98 75	—	841 80
								Total des dépenses :		14858 49

CONFÉRENCE D'ÉCONOMIE SOCIALE.

COURS PRATIQUE.

XVII[e] ANNÉE.

Directeur : M. le professeur V. Brants.

Ont pris part aux travaux en 1901-1902.

MM. Claeys Boúúaert, Léon, de Gand, docteur en droit.
de Bray, Auguste, de Braine-le-Comte, licencié en sciences commerciales et consulaires.
de Briey, Renaud, de Bruxelles.
de Schepper, Médard, de Heyst-sur-Mer (Rév. P. Gratien, de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins).
Ingels, Jean, de Gand, docteur en droit.
Abbé Jamart, Louis, de Hal.
Léonard, Herman, de Trazegnies.
Abbé Michotte, Paul, de Bruxelles.
van Alderwereld, Charles, de Bruxelles, licencié en sciences commerciales et consulaires.
Vermaut, Robert, de Courtrai, docteur en droit, licencié en sciences politiques et sociales.
Vliebergh, Emile, avocat, docteur en sciences politiques et sociales, professeur à l'Ecole des Sciences Commerciales et Consulaires.

RAPPORT

sur les travaux de la CONFÉRENCE d'ÉCONOMIE SOCIALE, pendant l'année académique 1901-1902, par M. Rob. VERMAUT, avocat, licencié en sciences politiques et sociales.

Messieurs,

L'objet de ce rapport est forcément restreint. D'une part, la méthode du cours pratique est actuellement si connue qu'il serait oiseux d'y revenir encore. D'autre part, le genre particulier de travail auquel on se livre dans un cercle d'étude comme le nôtre, est de ceux qui échappent ou ne se prêtent que très difficilement au détail d'une analyse. En effet, le cours pratique est essentiellement une école d'initiation où l'apprenti sous la direction constante du maître, se forge son outil et apprend à s'en servir en l'appliquant à une œuvre déterminée. Ce n'est que plus tard... après... que les notes, les « fiches », les essais se fixent et se coordonnent, que l'œuvre longuement élaborée devient définitive, que la personnalité de l'auteur se dégage et se présente au public.

On ne peut donc que signaler, en gros, comme de coutume, les sujets étudiés par les collaborateurs du groupe : les émissions de valeurs mobilières; le mouvement catholique social d'Allemagne; celui de France; la législation internationale du travail; la réduction de la journée de travail; les idées économiques et les théories sur le salaire en Belgique; les traités de commerce, etc.

Il y a lieu cependant de donner une mention particulière à la séance où un de nos anciens, M. Joseph Henry, vint nous exposer d'après son expérience du dernier hiver, le régime et la méthode des séminaires et des cours pratiques tels qu'ils sont organisés à l'Université de Berlin.

Un de nos collaborateurs de cette année, qu'un voyage d'étude avait mené en Asie, M. Ch. van Alderwereld, licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires, nous présenta à diverses reprises des communications fort intéressantes sur l'état économique et social du Japon.

Quant à nos anciens, ils continuaient à rester en contact avec le cours

et lui transmettaient comme le bulletin de leurs études. MM. Jos. Henry et Fernand Chavée qui avaient précédemment conquis la bourse de voyage du Gouvernement, ont passé en Italie et surtout à Rome, un hiver instructif. De même, l'auteur de ce rapport qui obtint à son tour au mois de décembre dernier la bourse de voyage, est allé compléter en Angleterre et en Écosse son étude des régies communales.

Enfin, M. Albert Biebuyck recherchait aux Pays-Bas les applications variées du régime légal des associations.

Il nous est également agréable de saluer les succès de ceux qui nous ont quittés depuis longtemps déjà, mais qui n'ont pas oublié qu'ils ont été des nôtres. M. Hector Lambrechts, chef de bureau à l'office du travail qui fut rapporteur de notre deuxième session (1886-1887) s'occupe depuis plusieurs années, avec succès, d'études spéciales sur la petite bourgeoisie. L'Académie royale de Belgique vient de récompenser ses efforts, en lui conférant le prix Castiau destiné au meilleur ouvrage sur les moyens d'améliorer la condition des classes laborieuses.

Dans un autre ordre d'activité mais après une préparation intensive, où l'action et les études sociales avaient la part principale, M. Auguste Mélot, un autre de nos rapporteurs (1892-1893) vient de rejoindre à la Chambre des représentants MM. Paul Segers et Charles Gillès de Pélichy respectivement rapporteurs pour les années 1893-94 et 1895-96.

M. l'avocat Émile Vliebergh a bien voulu nous continuer sa précieuse collaboration. A maintes reprises, les compte-rendus annuels ont mentionné ses travaux et ses succès comme aussi sa constante fidélité à nos réunions. C'est donc avec une satisfaction spéciale que nous l'avons vu investi par l'autorité académique d'un cours de science sociale, augmentant ainsi d'un nom déjà connu par une réputation méritée, la liste de nos anciens dans les rangs de l'enseignement supérieur.

Ce sont là les notes de l'année — nouvel anneau dans la chaîne de l'existence de notre Société — qui reliant le présent au passé, maintiennent dans notre vie la continuité de la tradition et des exemples. On voit, le travail qui se prépare, puis s'affirme, se développe, arrive a la publicité, au succès, mène à l'influence ou à l'action dans des sphères diverses, conformément aux aptitudes et aux talents d'un chacun.

Quant aux cours pratiques eux-mêmes il n'est plus personne aujourd'hui pour en contester l'utilité au point de vue scientifique. Sans doute la mise en œuvre effective peut largement différer, être plus ou moins heureuse d'après les modalités d'application, mais en présence des résultats remarquables qu'ils ont produits de tous côtés, le principe,

l'idée-mère des cours pratiques se trouve placée en-dehors de toute contestation. Il est d'autre part évident que les cours pratiques ne produiront tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre qu'à la condition qu'ils restent véritablement *pratiques*, c'est-à-dire qu'ils soient une préparation méthodique, sérieuse, efficace. En France où l'enseignement est demeuré longtemps éloigné de cette collaboration féconde et intime du professeur avec l'élève, on est aujourd'hui d'accord pour en reconnaître les avantages malgré qu'on n'en ait pas encore très bien organisé le système. Au récent congrès de la jeunesse réuni à Paris en juin 1902 par la société internationale d'économie sociale, l'idée en a été préconisée à nouveau et notre Directeur l'y exposait dans un rapport spécial. Plusieurs de nos collaborateurs anciens ou actuels assistaient à ce congrès : MM. Pierre Verhaegen, Joseph Nève, Joseph Henry, Léon Englebienne, Ch. van Alderwereld.

En terminant, nous tenons à exprimer à M. le professeur Brants nos sentiments de profonde gratitude pour le dévouement avec lequel il veut bien nous aider de ses conseils et nous guider dans nos recherches. Il permettra aussi à un ancien de se faire l'interprète des « seniores », et de lui dire combien vive est la reconnaissance qu'ils lui gardent pour l'intérêt qu'il continue toujours de prendre à leurs travaux.

—

Conférence de Philologie romane.

Directeurs : M. Georges Doutrepont, professeur ordinaire.

M. le baron François Bethune, professeur ordinaire.

Membres : MM. Ernest Lambert, de Saint-Léger, candidat en philosophie et lettres.

Ernest Ghignet, de Waterloo, id.

Aubin de Longueville, de Tourinnes-Saint-Lambert, id.

Jean Behen, de Pellaines, id.

Félicien Leuridan, de Belœil.

l'abbé Victor Desclez, d'Ohain.

RAPPORT
sur les travaux de la CONFÉRENCE DE PHILOLOGIE ROMANE, pendant l'année 1901-1902, présenté par M. Ernest LAMBERT, secrétaire sortant.

Dans le premier rapport que la *Conférence de philologie romane* a eu l'honneur d'insérer ici, M. Paul Foulon a pris soin d'exposer le double objectif qu'elle avait eu en vue dès ses débuts, en même temps qu'il indiquait la marche à suivre pour ceux qui devaient lui succéder dans les fonctions de secrétaire de la section. Il ne m'appartient pas de redire en quoi elle est restée fidèle à cet objectif, et ma tâche ne peut que se borner à donner, comme il l'a fait pour 1900-1901, un aperçu de nos exercices pratiques et une rapide analyse des thèses doctorales élaborées au cours de l'année 1901-1902.

* * *

De même que l'année précédente, la *Chrestomathie du Moyen Age* de MM. G. Paris et E. Langlois a servi de base aux exercices de candidature dirigés par M. le professeur Bethune. Chaque lecture de textes a été suivie de l'étude des mots les plus intéressants au point de vue philologique. Partant de l'étymologie, les élèves ont essayé de déterminer la série des sons par lesquels ces mots ont passé successivement depuis le latin vulgaire jusqu'au français moderne.

En doctorat, le cours pratique de 1900-1901 avait été consacré à l'analyse d'une œuvre médiévale récemment publiée, *Orson de Beauvais* de M. G. Paris. Nous avons soumis à un examen du même genre la dernière édition d'*Aucassin et Nicolette* de M. H. Suchier. Notre attention s'est portée non pas tant sur le texte en lui-même que sur les principes de critique adoptés par le savant romaniste, et le plus souvent nos discussions n'ont abouti qu'à confirmer la justesse de ses opinions. Pas plus que du Paris, on ne refait du Suchier. Qui ne connaît, en effet, les soins qu'apporte le professeur de Halle dans ces sortes de travaux? Nous avons toutefois pu mettre en doute la valeur de certaines de ses idées : nous nous sommes demandés, par exemple, pourquoi, après avoir fixé, comme

il l'a fait, la patrie et la langue de l'auteur d'*Aucassin et Nicolette*, il s'est refusé à corriger telles des formes dialectales introduites par le copiste dans l'unique manuscrit où se trouve conservée la gracieuse « chantefable ». Quant au texte, nous l'avons parfois comparé à l'extrait qu'en donnent MM. G. Paris et E. Langlois dans le manuel précité, et nous avons eu l'occasion d'admirer l'heureuse correction apportée par ces derniers aux vers 8 et 9 du fragment 25.

* * *

Dans les exercices de candidature faits l'année dernière sous la direction de M. le professeur Doutrepont, et ayant pour objet la critique littéraire en France durant les XVIIe et XVIIIe siècles, on avait parlé de l'Hôtel de Rambouillet et des Origines du Romantisme. Ces deux derniers sujets ont été repris en détail et ont donné lieu à deux séries de conférences dont la première pourrait se résumer ainsi : l'Hôtel de Rambouillet et la société polie dans ses rapports avec les divers genres ou manifestations littéraires de l'époque, qui sont la poésie, le roman, le théâtre, la lettre et le portrait. La seconde a été reservée à l'étude des aspirations, des idées et des thèmes littéraires dont l'éclosion n'a été complète et souveraine qu'aux environs de 1830 : connaissance des littératures étrangères, réaction de plus en plus vive contre l'idée d'un beau absolu, affranchissement progressif du théâtre, premiers triomphes du « moi », retour à la nature, goût de la rêverie poétique, etc., tout ce qui en somme a préparé, durant les XVIIe et XVIIIe siècles, la littérature des Hugo et des Lamartine.

Le cours de doctorat, sous la même direction, a été pareillement la continuation de recherches commencées l'an dernier : les relations littéraires de la France avec le Midi. Seulement, tandis que, dans les conferences précédentes, on avait surtout envisagé l'action des critiques dans ce domaine d'idées, c'est à d'autres catégories d'écrivains que nous nous sommes attachés, aux poètes, romanciers et dramaturges qui sont Victor Hugo, Lamartine, Émile et Antony Deschamps, Alfred de Musset, Prosper Mérimée et Théophile Gautier. Nous avons pu constater la part plus ou moins considérable qui revient à l'Italie et à l'Espagne dans la production des œuvres de nos romantiques. Ces deux pays, en effet, ont agi doublement sur eux : par eux-mêmes, autrement dit par leurs paysages, leurs monuments, leurs villes, leurs mœurs que les Français se sont mis à décrire, et, en même temps, par leurs œuvres littéraires qu'ils se sont mis à imiter.

*
* *

Il nous reste maintenant à faire connaître le sujet des deux thèses doctorales qui ont été rédigées durant l'année écoulée. La première a pour objet l'étude de la *Phonétique du patois de Saint-Léger*, mon village natal. Ce n'est point ici le lieu d'exposer tous les résultats auxquels je crois avoir abouti. Qu'il me suffise de mentionner les traits les plus caractéristiques de ce patois.

En ce qui concerne le vocalisme, je constate en particulier :

1) L'évolution de *a* tonique et libre en *èy* (avec formation d'un *y* épenthétique).

2) Celle de la terminaison-*atam* en *ây*.

3) La diphtongaison de *è* ouvert, tonique et entravé, en *ìè* (diphtongue décroissante).

4) La formation, assez récente, de diphtongues décroissantes sortant des voyelles longues *a* et *o*.

5) La dénasalisation fréquente de *a*, *è*, *é* autrefois nasalisés.

6) L'évolution de *é* fermé, tonique et libre, en *u* (écrit *ou* en français).

7) La chute du préfixe *ex*.

Pour les consonnes, je signale entre autres phénomènes :

1) La chute très fréquente des palatales devant une consonne.

2) Le changement de *n* dentale latine en *n* postpalatale dans les finales masculines et la conservation de *n* postpalatale latine et germanique à l'intérieur des mots, devant *c* ou *g*.

3) La chute de *s* initiale d'un mot et suivie d'une consonne.

4) Celle de *r* devant la chuintante *ch*.

5) La conservation de *h* et *w* germaniques.

On voit, par ce court exposé, que le patois de Saint-Léger se rapproche beaucoup plus des patois lorrains que des patois wallons. L'on n'a, du reste, pour s'en convaincre, qu'à jeter un coup d'œil sur ce qui a paru jusqu'à ce jour de l'*Atlas linguistique de la France* par MM. Gilliéron et Edmont.

Après avoir établi ces règles phonétiques, je me suis efforcé de découvrir, dans les anciens textes de la région, les premiers linéaments de l'évolution qui devait amener ce parler à son état actuel. J'ai surtout examiné le *Cartulaire de l'Abbaye d'Orval* et mes recherches n'ont pas été infructueuses, car j'ai pu, au moyen des documents consultés, faire remonter jusqu'au XIII[e] siècle bon nombre de phénomènes qui se constatent encore aujourd'hui.

Enfin la toponymie m'a été d'un précieux secours et je ne saurais négliger de dire tout le profit que j'ai tire de l'ouvrage de M. Kurth, le *Glossaire toponymique de la commune de Saint-Léger* (Namur, 1887).

* * *

La seconde thèse, de M. Ghignet, a été consacrée aux *Sources du théâtre de Regnard*. On savait que l'auteur du *Joueur*, des *Ménechmes*, des *Folies amoureuses* et du *Légataire universel*, ne s'était pas fait scrupule d'emprunter des idées de pièces ou de personnages à ses prédecesseurs, français ou étrangers. Plusieurs critiques tels que, pour ne nommer que les plus connus, Lenient, Sarcey, Fournel, avaient relevé chez lui des traces du théâtre antérieur, cité des passages de ses comédies qui n'étaient pas absolument inédits à la scène; mais jusqu'ici aucune étude d'ensemble n'avait été faite et l'on peut même ajouter que personne ne s'était occupé particulièrement de celui qu'on a appelé le premier poète comique français après Molière. M. Ghignet s'est appliqué à réunir toutes ces indications éparses, à faire de chacune d'elles une analyse méthodique et à combler les assez nombreuses lacunes que l'on observe dans les aperçus de ces critiques sur le sujet. Ainsi, l'on avait dit vaguement que *le Retour imprévu* n'était pas sans analogies avec la *Mostellaria* de Plaute. Mais la question était plutôt indiquée que résolue. M. Ghignet l'a reprise et, par une comparaison plus serrée des deux pièces, il a déterminé les divers passages que la seconde avait fournis à la première. Il a pu de même démontrer que *la Sérénade* devait beaucoup au *Pseudolus* de l'auteur latin (1).

En même temps, il a recherché jusqu'à quel point Regnard était tributaire des Italiens. Qu'il l'ait été, la simple lecture des *Folies amoureuses* et du *Légataire universel* suffirait à le prouver. Mais il y a, en outre et surtout, les comédies données au Théâtre italien. Malheureusement ici, la difficulté était plus grande de retrouver les modèles dont le poète français s'est inspiré. Aussi M. Ghignet a dû, plus souvent qu'il n'aurait voulu, se borner à exposer les emprunts faits par Regnard aux auteurs de son propre pays pour les pièces qu'il a confiées à la scène italienne.

On conçoit que la tâche ait été plus aisée et la récolte plus abondante

(1) Sur les emprunts de Regnard à Plaute, il existe un travail de M. W. Pischl : *Die Menaechmen des Plautus und ihre Bearbeitung durch Regnard.* (Programme du Gymnase de Feldkirch, 1896, L. Sausgruber.)

dans le domaine d'exploration que lui offraient les écrivains français. Après les indications assez sommaires de la critique, il restait encore beaucoup à glaner. Si l'on connaît certaines dettes contractées par Regnard envers Molière, tout n'a pas été dit sur ce point : ainsi la farce de *Monsieur de Pourceaugnac* lui a-t-elle suggéré bien des scènes dont on n'avait pas signalé l'origine. D'autre part, l'on n'ignorait pas que Dufresny n'était pas étranger à la composition du *Joueur*, mais il fallait encore délimiter d'une façon précise la part qui revient là, vraisemblablement, à chacun des deux auteurs.

Une étude de ce genre amenait naturellement son auteur à émettre quelques considérations sur la manière dont Regnard a utilisé ses sources, sur la nature de son talent et le degré d'originalité de ses œuvres : tel a été l'objet de sa conclusion.

CERCLE MATHÉMATIQUE DES ÉTUDIANTS
de l'Université catholique de Louvain.

MEMBRES DU BUREAU POUR 1902-1903.

Président d'honneur : M. le professeur E. PASQUIER.
Président effectif : M. G. DE FOOZ.
Vice-Président : M. G. VERRIEST.
Secrétaire : M. M. ALLIAUME.
Trésorier-bibliothécaire : M. E. CLÉMENT.
Bibliothécaire-adjoint : M. L. TITS.

Membres honoraires :

MM. les professeurs J. Carnoy, S. Demanet, Ch.-J. de la Vallée-Poussin, de Hemptinne, R. De Muynck, E. Goedseels, P. Daubresse, E. Suttor et Théron, les PP. Thirion, Lucas et Bosmans, S. J.

Membres correspondants :

MM. Delvosal, Pierre, Couturier, Dehairs, Crowet, Somville, Bouqué, Hallez, Ectors, André, Casteels et Bobon.

Membres effectifs :

MM. Van Gyseghem, Odeurs, Van Mollé, Feye, Van der Gucht, Goemans, Vanden Bossche, Fontainas, de Ramaix, Daelman, Van Overstraeten, de Cordes, Nève, Roderburg, de Condé, Van Wymersch, Terby, Calicis, Baerts, De Rey, H. Dufour, P. Dufour, Misonne, Mennes, Paris, Wildens, Dupont, Willaert, d'Autricourt, Fountopoulos, Roland, Gomez, de Bruyne, Smets, Lambrechts, Corpi, Sottiaux, Jadoul, Pira, Van de Velde, Wyckmans, Piron et Fréson.

RAPPORT
sur les travaux du CERCLE MATHÉMATHIQUE, présenté par M. Guill. de FOOZ, secrétaire.

Messieurs,

Au début de ce rapport relatif à notre deuxième année d'existence officielle, il m'est agréable de rappeler un précieux encouragement qui nous est venu des chefs vénérés de l'*Alma Mater* : je veux parler du subside annuel que le Corps Épiscopal, sur la proposition de Mgr le Recteur, a bien voulu accorder à notre Cercle. Nous n'avons été nullement étonnés de cette bienveillante attention car nous connaissons toute la sympathie portée par l'autorité académique à des sociétés du genre de la nôtre. « L'an dernier, disait Mgr le Recteur en s'adressant aux étudiants dans son discours d'ouverture de cette année, je vous avais instamment engagés à multiplier les Cercles d'études. Ces sortes de conférences dont les comptes rendus figurent dans les annuaires, tout en développant dans nos jeunes gens l'esprit d'initiative, contribuent pour une large part à faire notre réputation à l'étranger. Notre appel a été entendu, et, cette année, plus encore que par le passé, une somme considerable de travail surérogatoire a été fournie par les maîtres et les élèves; de nouvelles Conférences ont été fondées, d'autres ont pris une plus grande extension. »

Pour notre part, nous avons été heureux de constater que de nombreux condisciples ont répondu à l'appel de l'autorité en se faisant inscrire dans notre Cercle comme membres effectifs; nous avons vu aussi avec plaisir le nombre de nos membres honoraires augmenter et tous les membres effectifs qui ont fini leurs études devenir membres correspondants.

Notre bibliothèque s'est accrue de nombreuses revues et d'importants ouvrages grâce au subside de NN. SS. les Évêques, grâce aussi aux cotisations de nos membres et à des dons en livres de notre président d'honneur et de MM. les professeurs S. Demanet, Ch. J. de la Vallée Poussin et E. Goedseels.

Parmi les nouvelles acquisitions je me borne à citer l' « Encyklopædie

der Mathematischen Wissenschaften » encore en cours de publication et qui paraît sous les auspices des Académies des Sciences de Vienne et Munich et de la société des Sciences de Goettingue.

A propos de la bibliothèque, notons que les ouvrages qu'elle renferme pourront dorénavant être aisément consultés : grâce au zèle de notre bibliothécaire M. E. Clément et de son adjoint M. l'abbé L. Tits, deux catalogues, par noms d'auteurs et par ordre de matières, prescrits par le règlement, sont, en effet, maintenant terminés.

En ce qui concerne nos séances, l'une d'elles a été particulièrement brillante. C'était le 28 février; un grand nombre de professeurs et d'étudiants se pressaient dans la grande salle de l'Institut supérieur de Philosophie; nous y avons remarqué, outre notre président d'honneur, Mgrs Mercier et Lefebvre, MM. les professeurs P. Daubresse, F. De Walque, G. Gillon, E. Goedseels, V. Grégoire, P. Henry, F. Kaisin, J. Marchand, D. Nys, H. Ponthière et X. Sibenaler, de la Faculté des sciences, ainsi que plusieurs professeurs d'autres Facultés. C'est que ce jour-là nous devions entendre un conférencier particulièrement estimé et sympathique que l'Université est fière d'avoir compte parmi ses élèves : le P. Lucas, professeur à la Faculte des sciences de Namur, membre honoraire de notre Cercle, avait bien voulu accepter l'invitation que nous lui avions faite.

Le savant professeur, qui s'est consacré depuis longtemps à l'étude des rayons X et de leurs dérivés, a pris pour sujet : *Substances radio-actives et vues modernes sur la constitution de la matière.* Après un magistral exposé de la lutte entre l'école anglaise du bombardement moléculaire (Crookes) et les partisans de l'école allemande des vibrations représentée par Hutz et Lénard, les véritables révélateurs des rayons cathodiques et de leurs propriétés, le P. Lucas fait connaître les récentes recherches de Lagnac et de Perrin (école française), tendant à démontrer l'existence du bombardement moléculaire dans les phénomènes de production des rayons X et de leurs congénères, les rayons S et T; il expose ensuite les découvertes de M. et Mme Currie, qui ont complété les recherches de Becquerel sur l'uranium, en décrivant les extraordinaires propriétés de certains corps, tels que les chlorures de baryum et de thorium; ces corps en ont fait découvrir d'autres comme le polonium, le rhodium et l'actinum. Grâce à l'amabilité de M. Currie, l'orateur peut donner à son auditoire le spectacle de la luminescence extraordinaire de ces corps mystérieux qui possèdent en eux-mêmes toutes les propriétés de la lumière cathodique : ils émettent des rayons X ou

d'autres radiations, ont la propriété d'agir sur les charges électriques, rendent conducteur l'air environant. Bref, comme l'a dit l'orateur, ce sont les plus déconcertants des corps. Passant à la théorie de Perrin qui tend à établir la divisibilité mécanique de l'atome, il met en parallèle ce spectacle grandiose de la similitude qui se manifeste dans le mouvement des astres du ciel et des corpuscules qui seraient des divisions de l'atome lui-même.

En présence de cette admirable harmonie de la nature le savant jésuite a, dans une vibrante péroraison, su remonter de l'effet à la cause, de la créature au Créateur.

Les expériences nombreuses, judicieusement choisies et habilement exécutées, émaillent cette conférence dont nous garderons toujours le meilleur souvenir.

Comme travail original, notre maître distingué M. Ch.-J. de la Vallée Poussin nous exposa son mémoire sur les relations entre les racines d'un polynome et de son dérivé. On sait que si $f = o$ est un polynome entier en z, les courbes $/f/ =$ const. et log $[f : /f/] : i =$ const. forment un système orthogonal. M. Ch.-J. de la Vallée Poussin commence par s'occuper des propriétés des premières courbes qu'il appelle des cassinoïdes et montre comment elles se déforment quand la constante décroît de l'infini à une valeur infiniment petite : la cassinoïde est d'abord un cercle entourant toutes les racines de l'équation $f = o$, ce cercle se déforme ensuite vers les points racines de l'équation dérivée et se scinde en ces points pour se réduire à des cercles infiniment petits entourant les racines de l'équation proposée. De cette déformation résultent des théorèmes intéressants sur la position relative des racines de $f = o$ et de $f' = o$.

Le conférencier appelle trajectoires le système de courbes représentées par l'ex : log $[f : [f/]$: $i =$ const. et montre qu'elles jouissent de propriétés analogues aux cassinoïdes. Il étudie ces trajectoires dans leurs rapports avec les racines de $f = o$ et $f' = o$, et en particulier, celles qu'il appelle trajectoires frontières dont l'équation contient, dans le second membre, la valeur que prend le premier aux points racine de $f' = o$.

Comme conclusion M. Ch.-J. de la Vallée-Poussin énonce le théorème suivant qui est une généralisation du théorème de Roke : On peut passer d'un point racine de $f = 0$ à un autre en suivant les trajectoires frontières d'une seule manière; le chemin suivi passe au moins par un point racine de la dérivée.

Un autre de nos maîtres distingués, M. E. Goedseels, très dévoué au

Cercle, s'est proposé de répondre à la question de savoir si la géométrie descriptive peut se passer de l'analyse. Son avis est catégoriquement négatif et il l'appuie en faisant connaître plusieurs problèmes qui ne peuvent se résoudre à l'aide des seuls principes de la géométrie descriptive. Tels sont : 1° la détermination de la section faite dans un tore par un plan tangent à la surface en un point de la partie non convexe ; 2° la détermination de la courbe de séparation d'ombre et de lumière sur un tore ; enfin 3° la recherche du point double de l'intersection du conoïde et du tore dans l'épure de stéréotomie de la voûte d'arête en tour ronde. Pour la solution de ces questions l'orateur préconise une méthode basée sur les propriétés analytiques de l'indicative et qui le conduit à des tracés graphiques suffisamment simples.

Il est encore une branche toute nouvelle des mathématiques dont notre Cercle ne pouvait négliger de s'occuper. La nomographie ou art de construire des abaques prend de jour en jour une plus grande extension. M. E. Suttor était tout indiqué pour nous en parler. M. E Suttor s'est en effet depuis quelques années activement occupé des questions relatives à la nomographie. Il a publié plusieurs abaques rendant d'une grande simplicité la résolution des problèmes qui se présentent souvent dans la pratique de l'ingénieur.

Avec la plus grande amabilité M. Suttor a accédé à la demande du bureau ; à la séance générale annuelle du 7 mai il initiait aux principes de la nomographie les membres du Cercle qui n'avaient pas encore eu l'occasion de suivre le cours qu'il donne sur cette branche aux Écoles Spéciales, et expliquait à ceux qui l'avaient déjà suivi, des procédés découverts récemment par M. Soreau et complétant heureusement la théorie établie d'abord par M. d'Ocagne.

Après les communications de nos maîtres dévoués il me tarde de signaler la part importante prise cette année par notre cher president M. G. Dehairs.

Le 12 novembre il inaugurait nos séances de l'année en nous entretenant de la métagéométrie. Après avoir rappelé les principes de la géométrie fixés par l'immortel Euclide, il nous fit une esquisse des travaux de Lobatchefsky et de Rieman, les fondateurs de la géométrie non euclidienne. Il s'est efforcé de donner à son exposé une forme aussi euclidienne que possible afin de faciliter l'accès de la métagéométrie à un plus grand nombre d'auditeurs.

Le 22 janvier il traitait devant nous un sujet de mécanique : L'accélération dans le cas d'une figure plane se mouvant dans son plan. Après

avoir donné la solution analytique de la question il développa comme application les curieuses constructions géométriques qui résultent d'un théorème important de mécanique analytique : le mouvement d'une figure plane dans son plan peut toujours et d'une seule façon être ramené à un roulement sans glissement d'une courbe mobile sur une courbe fixe.

Enfin, le 25 avril, toujours sur la brèche, notre dévoué président nous entretenait des systèmes articulés. Dans une première partie il s'occupa de la déformation d'un quadrilatère articulé aux sommets. Il détermina les conditions à remplir pour qu'un ou plusieurs des sommets soit à révolution complète. Enfin comme application de ces résultats il décrivit une série d'appareils articulés très curieux.

On le voit, si l'an dernier, M. G. Dehairs était un membre infatiguable, cette année encore il a donné des preuves d'une activité scientifique remarquable.

De son côté, notre vice-président M. G. Verriest, dans un travail d'assez longue haleine, prit également une large part à nos travaux : mettant au service de la pédale ses connaissances mathématiques, il trouva le moyen de nous faire passer agréablement trois séances en traitant devant nous de la théorie mathématique de la bicyclette. A l'aide du calcul et contrairement à ce que l'on pouvait penser au premier abord, il nous montra que dans la marche en ligne droite, la stabilité augmente avec la hauteur du centre de gravité du cycle et qu'elle diminue lorsque la longueur du cycle augmente. Il étudia ensuite les trajectoires des points de contact des deux roues avec le sol et l'équilibre en marche, au repos et au lâche-guidon, termina par l'étude du virage et de l'influence du vent et rechercha les conditions à remplir pour rétablir l'équilibre lorsqu'on l'a perdu.

Le 5 février ce fut le tour de M. O. Somville; il nous présenta certains compléments à son travail de l'an dernier sur les tables de Gauss relatives aux logarithmes d'addition et de soustraction et nous fit connaître un système de tables dues à M. Picaert qui permettent de ramener la division à une addition, avec une approximation aussi grande que l'on veut.

A la séance du 11 mars, M. M. Alliaume s'occupa des diverses hypothèses concernant l'état de mouvement ou de repos du soleil et développa particulièrement celle d'un centre d'attraction autour duquel graviterait le système solaire tout entier.

La métrologie moderne m'a fourni le sujet de la causerie que j'ai eu l'honneur de faire devant vous le 19 février. Après une esquisse rapide

des travaux scientifiques exécutés lors de l'élaboration des étalons du mètre et du kilogramme, je me suis attaché à vous décrire l'état actuel du Bureau Internationnal etabli à Breteuil, près de Paris, et à vous donner une idée des moyens qui y sont employés pour obtenir dans les mesures la plus grande précision possible. Ma tâche a été singulièrement facilitée par les projections lumineuses dont j'ai pu accompagner ma causerie. Je tiens à rappeler ici que c'est à l'obligeance de M. Ch.-Ed. Guillaume, directeur adjoint du Bureau de Breteuil, que je dois les clichés photographiques qui m'ont permis de réaliser ces projections.

Arrivé, Messieurs, au terme de ce rapport, je me permets de remercier en votre nom, tous ceux qui ont contribué à la vitalité du Cercle Mathématique.

Merci à notre vénéré président d'honneur M. le professeur E. Pasquier. Nous avons continué à trouver en lui un guide et un appui précieux dans nos travaux et nos démarches. Cette année encore il a bien voulu assister à toutes nos réunions et sa générosité nous a permis d'augmenter largement nos acquisitions pour notre bibliothèque.

Rendons aussi hommage à la sympathie et au dévouement de nos maitres éminents. Plusieurs d'entr'eux, inscrits comme membres honoraires, sont venus parfois au milieu de nous pour assister à nos réunions et même nous faire part de leurs travaux.

Toute notre gratitude est également acquise à l'Institut supérieur de Philosophie pour l'hospitalité de son local. Merci spécialement à M. Thiéry pour l'obligeance qu'il a eue de mettre à notre disposition les divers appareils nécessaires à nos expériences et nos projections.

Merci aux membres dont les travaux nous ont valu tant de réunions instructives et intéressantes.

Merci aux membres du bureau ; à notre président, M. G. Dehairs, et à notre vice-président, M. G. Verriest, pour l'amabilité qu'ils ont mise à remplir leurs délicates fonctions ; à notre trésorier, M. E. Clément, pour les soins qu'il a apportes à la gestion de nos finances.

Que le souvenir de ces heures passées agréablement au sein de notre Cercle Mathématique soit le gage de notre attachement à l'Universite de Louvain et nous soutienne dans le chemin du travail. Rien, en effet, n'est plus efficace et plus agréable que la fréquentation de Cercles comme le nôtre : l'initiative personnelle y rencontre un puissant stimulant et un vaste champ d'action.

Puisse notre Cercle Mathematique continuer sa marche prospère pour le grand bien de la jeunesse universitaire.

CONFÉRENCE D'HISTOIRE.

XVIIe ANNÉE : 1901-1902.

Présidents d'honneur : Mgr Abbeloos, recteur magnifique honoraire, et Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université.

Section d'histoire ancienne.

Directeur : M. J. Sencie, professeur ordinaire.

Section d'histoire moderne.

Directeur : M. Ch. Moeller, professeur ordinaire.

Ont pris part aux travaux de l'année :

MM. De Wolf, Louis, docteur en philosophie et lettres.
Van Bleyenberghe, Désiré, docteur en philosophie et lettres.
Collard, Charles, candidat en philosophie et lettres.
Goemans, Louis, *item*.
Bogaerts, Gustave, *item*.
Weemaes, René, *item*.
Neut, Paul, *item*.
Bertault, *item*.
R. P. Jaquin, O. P., bachelier ès lettres.
Dorff, Alfred, étudiant en philosophie.

RAPPORT
sur les travaux de la CONFÉRENCE pendant l'année 1901-1902.

I.

Section d'histoire ancienne

sous la direction de M. Sencie, professeur ordinaire.

(Rapport de M. Ch. Collard.)

De même que les années précédentes, les exercices ont débuté par l'étude et l'analyse des principaux manuels de critique historique et d'encyclopédie d'histoire ancienne.

Comme sujet d'application, notre dévoué et savant directeur avait choisi l'histoire interne d'Athènes depuis sa capitulation jusqu'à la restauration d'Euclide. Cette étude, entreprise jadis par les membres de notre section, n'avait pas été complètement achevée.

Il est impossible, dans ce rapport, forcément restreint, de rendre compte de tout le travail auquel on s'est livré, en étudiant et en comparant les sources diverses, Xénophon, Aristote, Lysias, Plutarque, Diodore de Sicile, Cornélius Népos et Justin; il est impossible aussi de résumer l'histoire compliquée d'Athènes à cette époque, telle qu'elle s'est dégagée de notre étude critique des sources; faute d'espace, on devrait ou bien renoncer aux discussions détaillées qui seules permettent de juger de la valeur des solutions proposées, ou bien répéter nombre de généralités qui figurent dans tous les manuels d'histoire. Je me bornerai donc à exposer une des multiples questions soulevées au courant de notre travail. Elle ne manque pas d'importance; elle concerne, en effet, un des passages les plus difficiles d'Aristote, passage qui est en contradiction manifeste avec le témoignage de Xénophon.

Voici le point en litige. Après la déposition des Trente, on élut une commission de dix citoyens, chargée de la direction des affaires publiques. Or, d'après Aristote, il y aurait eu deux comités des Dix : le premier ne se serait pas acquitté de la mission qui lui avait été confiée,

et aurait gouverné tyranniquement, ce qui aurait amené sa chute; le second, qui comptait parmi ses membres Rhinon et Phayllos, aurait conclu l'accord entre les partis et rendu ses comptes sous la démocratie.

Que disent les autres sources? Xénophon, Lysias, Diodore, Justin et Cornelius Népos ne font aucune mention d'un second comité des Dix; chaque fois qu'ils parlent des δεκαδοῦχοι, ils n'ajoutent à cette dénomination rien qui puisse nous faire conclure à l'existence de deux commissions. A leurs yeux donc, il n'y a qu'une seule commission.

Les témoignages de Xénophon et de Lysias sont d'une valeur toute particulière : ils émanent, en effet, de contemporains qui ont suivi de près les événements, qui y ont même pris part et qui en font un récit clair et détaillé : ils connaissent la vérité, et ils n'ont ici aucune raison de la taire ou de la dénaturer. Lysias, en parlant devant un tribunal, n'eût pu, s'il y avait eu deux commissions des Dix, s'exprimer en termes équivoques; il eût dit : « je vous parle des Dix Tyrans et non de leurs successeurs ». Xénophon, il est vrai, s'occupe des faits militaires plus que des événements politiques; mais il n'est pas admissible qu'ici, où il précise nettement le rôle que joue chaque parti, il n'ait pas signalé la chute d'un gouvernement et l'avènement d'un autre. Le silence chez Xénophon aussi bien que chez Lysias est inexplicable.

A ces deux témoignages de contemporains qui relatent avec précision les faits, il convient d'en ajouter un troisième, que nous devons également à un contemporain et qu'on a souvent négligé dans cette discussion, bien qu'il réfute plus directement que d'autres l'assertion d'Aristote. D'après l'auteur de l'Ἀθηναίων Πολιτεία, Rhinon a fait partie de la seconde commission des Dix. Or, pour Isocrate, dans le plaidoyer contre Callimaque, écrit en 399, il n'y a eu qu'une commission des Dix et Rhinon en était membre. En effet, l'orateur, après avoir dit que les Dix avaient remplacé les Trente et étaient opposés aux gens du Pirée, comme la première commission des Dix, chez Aristote (1), ajoute que Rhinon faisait partie des Dix : Ρίνων εἷς τῶν δέκα. Isocrate n'eût pu s'exprimer de la sorte, s'il y avait eu deux commissions des Dix. Rhinon figurait donc parmi les Dix dès le début et combattait les gens du Pirée (2).

(1) ἦρχον οἱ δέκα οἱ μετὰ τοὺς τριάκοντα καταστάντες... λαβόμενος δὲ αὐτοῦ Φίλον ἔφασκεν αὐτὸ καταλιπεῖν δημόσιον γίγνεσθαι· ἐκεῖνον γὰρ εἶναι τῶν ἐν Πειραιεῖ, 18, 5.

(2) Ed. Meyer, *Geschichte des Altertums*, 5e vol. Stuttgart et Berlin, 1902, p. 40.

Un seul témoignage paraît confirmer le récit d'Aristote : on le trouve dans Harpocration, sous le nom d'Androtion, auteur d'une Atthide que Christ identifie avec l'auteur contemporain de Démosthène. En voici le texte : περὶ τῶν μετὰ τὴν κατάλυσιν τῶν τριάκοντα Ἀθήνησι χειροτονηθέντων δέκα καὶ τῶν ἑξῆς εἴρηκεν Ἀνδροτίων ἐν τῇ τρίτῃ. Mais les mots τῶν ἑξῆς peuvent très bien être le génitif de τὰ ἑξῆς (1), et tel doit en être le sens, puisque Harpocration renvoie à Isocrate, 18, 5. En tout cas, on ne peut s'appuyer sur ce passage dont le sens est contesté. Du reste, si Androtion admettait deux commissions des Dix, on pourrait conclure qu'Aristote, qui a consulté si souvent les auteurs d'Atthides, lui a emprunté ce détail.

Le passage d'Aristote reste donc isolé, et, ce qui est plus grave encore, il est en contradiction avec ce passage de l'acte d'amnistie cité par Aristote lui-même : « Nul ne pourra incriminer personne à raison des faits passés, à l'exception des Trente, des Dix, des Onze et des commandants du Pirée; encore ces personnes seront-elles inattaquables dès qu'elles auront rendu leurs comptes. » Ce texte est formel : s'il y avait eu deux commissions des Dix, on aurait dû faire une distinction nette et précise entre elles; il n'est pas admissible, en effet, que dans une pièce officielle, aussi importante et aussi détaillée, on sous-entende qu'on ne parle que d'une première commission. Xénophon est ici, du reste, quoi qu'on en dise (2), parfaitement d'accord avec Aristote : il dit, en effet, que « chacun retourne à ses affaires, à l'exception des Trente, des Onze et des gouverneurs du Pirée. » Pourquoi ne fait-il pas mention des Dix? Aristote reproduit un document; Xénophon rapporte les faits. Les Dix rendirent leurs comptes, mais ils ne furent incriminés en rien. Xénophon n'avait pas à s'arrêter à un détail de l'amnistie qui avait été sans importance. Au moment donc de la réconciliation, les magistrats en fonctions ont pu choisir entre l'exil et la reddition des comptes. Les Dix, qui, après des hésitations, avaient travaillé au retour du peuple, se sont soumis à la reddition des comptes et sont restés à Athènes (3); d'où le silence de Xénophon.

(1) Ainsi l'interprète A. Boerner, *De rebus a Græcis inde ab anno* 410 *usque ad annum* 403 *a Chr. n. gestis quæstiones historicæ*, Gottingæ, 1894, p. 63.

(2) Voyez v. Schoeffer, οἱ Δέκα dans *Paulys Real-encyclopaedie der klassischen Altertumswissenschaft*, 4e vol., p. 2410 et suiv.; et le compte rendu que le même savant a fait de la dissertation de Boerner dans Bursian, *Jahresberichte*, 1895, 1re partie, p. 256.

(3) Rhinon, qui fait partie des Dix dès l'origine, d'après Isocrate, et ses collègues (οἱ συνάρχοντες) ont rendu leurs comptes, puisqu'ils vivent à

Voici, comment je me représente la suite des événements. Les Dix, qui remplacèrent les Trente, étaient, en majorité, sinon tous, des oligarques, mais des oligarques qui répudiaient les excès de Critias et de Chariklès : ils avaient des Trente l'hostilité manifeste contre la démocratie et la volonté très apparente de maintenir le pouvoir entre les mains de l'aristocratie. Un démocrate, tel que Lysias, pouvait les regarder comme pires que les Trente, alors même qu'ils ne commettaient aucun excès : il suffisait pour lui qu'il les vît, après avoir été nommés pour amener la réconciliation, chercher à maintenir l'oligarchie, faire la guerre aux gens du Pirée et solliciter le secours de Sparte. Les esprits étants troublés et défiants, on comprend qu'au lendemain de la chute des Trente, les Dix ont dû recourir à la force pour intimider, comme le disent Aristote, Diodore et Justin. Mais, dès les premiers jours, deux partis se dessinent au sein de la commission : en effet, d'après Xénophon, quand des cavaliers rencontrent quelques Eoniens et les tuent, il y a protestation de la part de quelques-uns; c'est là le premier indice d'une désunion qui rappelle celle des Trente. Le parti avancé, représenté par Phidon, Hippoklès et Epicharès, l'emporte d'abord : les Dix, d'accord avec les Trois Mille, envoient une députation à Sparte; mais, après l'arrivée de Pausanias, le parti modéré, qui comptait dans son sein Rhinon et Phayllos, prend le dessus. En effet, effrayés de l'accueil fait par Pausanias à une ambassade toute privée, sentant que, dès lors, l'appui qu'ils trouvent dans Callibios et ses hommes, va leur échapper, ils se décident à envoyer une ambassade officielle à Sparte; ils proposent de se soumettre, les uns et les autres, oligarques et gens de Munychie, entre les mains des Spartiates.

C'est là une abdication *morale*, mais non effective : les Dix ne sont pas remplacés par d'autres magistrats.

En changeant d'attitude, les Dix n'ont fait que suivre le désir ou même l'ordre des Trois Mille : cela résulte, ce me semble, bien clairement du récit de Xénophon qui ne se sert qu'au début de l'expression οἱ δέκα, et qui, dans tout le reste de son exposé, dit : οἱ ἐν τῷ ἄστει (trois fois, 29, 35 et 36), οἱ ἐν τῷ καταλόγῳ (une fois, 28), οἱ ἀπὸ τοῦ κοινοῦ (une fois, 37).

Aristote n'a pas compris, je crois, le revirement qui s'est produit dans

Athènes et peuvent déposer devant les tribunaux : Isocrate, 18, 8. De même Epicharès, membre de la commission des Dix dès la chute des Trente (Lysias, *contre Eratosthène*, 55) fait de la politique sous la démocratie et accuse en 399 Andocide.

la commission des Dix : il a fait de l'ambassade officielle, dont l'envoi était une sorte d'abdication, une commission régulière. Que Rhinon, un des Dix, ait fait partie de cette ambassade, c'est tout naturel : dans une légation envoyée à Sparte par les Trente, nous trouvons deux membres de cette commission.

L'opinion que je défends, concilie aisément les témoignages à première vue opposés d'Aristote et de Xénophon. Elle trouvera sans doute des contradicteurs parmi ceux qui sacrifient Xénophon et tiennent avant tout au texte d'Aristote. Il est cependant à remarquer que l'histoire de la constitution Athénienne est précisément la partie faible de l'œuvre d'Aristote, et qu'elle n'est pas exempte d'autres confusions. Si je crois devoir rectifier son témoignage, je ne repousse pas, comme certains critiques, tout son recit; bien au contraire, je pense qu'il complète heureusement Xénophon, en nous faisant connaître Rhinon. Sur d'autres points encore, surtout d'ordre chronologique, je me suis séparé de lui pour suivre Xénophon. Je l'ai fait, encouragé par notre directeur, qui, tout en exigeant l'application stricte et rigoureuse des principes de la saine critique historique, a pris pour devise dans toutes les controverses qui peuvent surgir parmi les membres de la Conférence, la sage maxime : *In dubiis libertas.*

II.

Section d'histoire moderne.

sous la direction de M. le professeur Moeller.

(RAPPORT DE M. GOEMANS.)

Notre section de la Conférence avait entamé l'an dernier l'étude des sources de l'époque carolingienne par la *Vita Karoli* d'Eginhard. Nous l'avons continuée cette année en nous occupant des *Historiarum libri IV* de Nithard. Ces deux ouvrages ont cela de commun qu'ils sont un produit également remarquable de la renaissance carolingienne. De plus, par leurs auteurs comme par leurs sujets, ce sont des œuvres laïques. Nithard nous montre une fois de plus que, durant cette époque trop courte de rénovation littéraire, l'histoire a cessé d'être le monopole des clercs. Tel est le texte que nous nous sommes efforcés d'éplucher en en tirant tout ce qu'il peut nous apprendre touchant la personne de l'*auteur* et le caractère de son *œuvre ;* touchant la *proropographie*, la *géographie* et la *chronologie;* enfin touchant les *institutions* de son temps.

I. **L'auteur**. — Nithard appartenait, par sa naissance, à la famille des rois dont il écrit l'histoire (prol. au liv. III). Charlemagne était son grand-père, Louis le Pieux son oncle, Lothaire, Louis le Germanique et Charles le Chauve ses cousins germains. Il est certain cependant qu'il ne fut pas de naissance légitime. Nous savons en effet que Charlemagne s'opposa sa vie durant au mariage de ses filles et que celles-ci menèrent une vie irrégulière (Eginhard, c. 8). Or, Angilbert, père de Nithard, est mort en 813 ou 814 peu avant ou après Charlemagne. Il s'ensuit que son union avec une fille de Charlemagne, contractée du vivant de celui-ci, n'a pas été régulière et que Nithard est un bâtard. Né aux environs de l'année 796, Nithard reçut les premières dignités de la main de Louis le Pieux (II 2) et occupa un rang important dans l'entourage de Charles le Chauve après la mort de Louis : nous le voyons chargé d'une négociation avec Lothaire au nom de Charles. Il prit une part active à la bataille de Fontanet (II 10) : il fut membre de la commission des douze, qui devaient élaborer un projet de partage des États de Lothaire après sa défaite (IV 1). En 843 il songea à se retirer de la vie publique probablement dans le monastère de St-Riquier, dont son père avait été autrefois abbé et où reposaient ses restes. D'après son épitaphe, Nithard y est mort abbé de St-Riquier.

II. **Son œuvre**. — Nithard écrivit ses quatre livres d' « Histoires » sur l'ordre du roi Charles le Chauve son cousin germain. Charles lui exprima, au mois de mai ou de juin 841 (I, 1, entrée à Châlons, qui eut lieu à cette date d'après l'itinéraire diplomatique), son désir de le voir ecrire l'histoire des événements de son temps : Nithard se plaint à diverses reprises de manquer de loisirs, de goût et de capacité pour cette entreprise (cfr. prologues des 4 livres); il se soumet cependant parce que c'est la volonte du roi, et dès le 18 octobre 841 (II, 10), nous le voyons au monastère de St-Cloud, finissant la rédaction de ses deux premiers livres, exposant, dans le *premier*, l'origine des démêlés entre les trois princes suscités dès le vivant de Louis le Pieux, dans le *second*, les montrant en conflit, et finissant cette partie de son œuvre à la bataille de Fontanet (25 juin 841).

Il croyait en demeurer là, dit-il, parce qu'il lui répugne de rapporter les malheureuses dissensions de sa famille; mais, craignant que quelque autre ne dénature les événements, il compose un *troisième* livre sur les événements dont il fut témoin (III prol.). Ce troisième livre fut composé à peu près une année après le premier, entre le 15 février (III, 7) et le 5 novembre 842 et roule sur les événements accomplis entre le 25 juin 841 et le mois d'avril juin 842.

Le *quatrième* livre suit le troisième, comme celui-ci les deux premiers, à l'intervalle d'une année. Il a été écrit après l'éclipse du 20 mars 843, où son récit s'arrête, et avant février 844, puisqu'il parle de Charlemagne comme étant mort depuis trente ans à peine révolus (28 janvier 814).

Pour la sûreté de l'information, Nithard doit être mis sur la même ligne qu'Eginhard. Il est même, plus que celui-ci, mêlé non seulement comme témoin, mais aussi comme acteur, aux négociations et aux guerres qu'il raconte. Mais par là même, que faut-il penser de son impartialité? Si les principaux personnages en présence sont ses parents, quand ceux-ci sont brouillés, il a dû prendre parti entre eux. Charles le Chauve est son ami, tandis qu'il a des griefs personnels contre Lothaire, qui lui a enlevé les bénéfices obtenus de Louis le Pieux. De plus, son ouvrage, inspiré par Charles le Chauve, devait être, dans les vues de celui-ci, une sorte de mémoire justificatif de sa conduite vis-à-vis de Lothaire. Toutefois si la déposition de ce témoin peut être suspectée, quant au fond, on reconnaîtra que le ton du récit est celui d'un historien objectif, c'est-à-dire qui, en exposant les faits sans passion, apparente du moins, abandonne l'appréciation à son lecteur, comme il le dit : *e quibus lector, si juste* (Lotharius) *egerit*, *cognoscat*.

En tout cas, Nithard nous présente le type le plus net de l'historien contemporain, au sens strict du mot; partant il en a les avantages comme aussi les inconvénients, d'une part très à même de dire toute la vérité, et d'autre part non moins exposé à la tentation de l'altérer, en y mêlant ses impressions personnelles. Sans doute, un auteur de ce genre n'est jamais tout-à-fait impartial. Mais, ce qu'il nous donne, est toujours précieux parce que c'est l'impression encore chaude que les événements racontés ont laissée dans la mémoire d'un contemporain immédiat.

D'autre part, au point de vue littéraire, il nous est restée de cette lecture la conclusion que nous sommes en présence d'une œuvre inachevée, que l'auteur se proposait de revoir, mais à laquelle il n'a pas eu le loisir de mettre la dernière main. Plusieurs anomalies qui nous ont frappées, s'expliqueraient ainsi. Arrivé au partage des États de Lothaire, le manuscrit présente une lacune, où l'auteur devait insérer le texte d'un traité, qu'il n'avait pas sans doute sous la main en écrivant. Pourquoi Nithard nous donne-t-il les fameux serments de Strasbourg, dans la langue originale, et non pas en latin? On se l'est demandé (1). La solution la plus

(1) ROMANIA, t. 21, p. 53 : P. Rajna, *A cosa si deva la conservazione testuale dei giuramenti di Strasburgo ?*

simple, c'est que Nithard avait ici sous la main le texte original, qu'il reproduit tel quel dans la rapidité d'une première rédaction.

La mention de l'heure de la mort de Charlemagne, sans indication de jour et d'année, a paru si étrange à l'éditeur Holder, qu'il met ce passage entre crochets comme suspect. Nous y verrions plutôt un souvenir personnel que l'auteur a consigné comme une pierre d'attente sauf à compléter cette chronologie dans une rédaction définitive. Étranges sont aussi ces quatre préfaces qu'il était si simple de fusionner en une seule. Ajoutez à cela une négligence de style qui n'est pardonnable que dans un brouillon, les mots *bonus* et *bonitas* répétés à trois reprises dans les quatre premières lignes, le mot *omnis* revenant 8 fois en dix lignes, etc.

III. — **La prosopographie de Nithard.**— Dans ce texte de 48 pp., nous voyons défiler une cinquantaine de personnages, que l'auteur le plus souvent se borne à nommer, comme étant suffisamment connus de ses contemporains. Sans sortir de notre texte, nous nous sommes efforcés de classer ces personnages, d'après leur naissance, d'après leurs fonctions dans l'Église ou dans l'État, et surtout d'après leur attitude politique dans la lutte des partis en présence, les uns partisans de Charles le Chauve, les autres ses adversaires, d'autres enfin, chargeant de partis au gré de leurs intérêts personnels. Ceux-là qui se rattachent par leur naissance à la dynastie régnante, ont trouvé leur place dans la généalogie des Carolingiens, dont Eginhard, étudié l'an dernier, nous avait fourni les grandes lignes.

IV. — **La chronologie.** — Dans tout le cours de son texte, Nithard ne nous donne qu'une seule date en chiffre, rapportée à l'ère chrétienne : c'est la date finale de son œuvre, l'hiver de 843, où Charles le Chauve se rend en Aquitaine, immédiatement après la célébration de son mariage avec Hirmentrude. A partir de cette date fixe, nous avons dû, par un calcul rétrograde, retrouver toutes les dates antécédentes, pour lesquelles l'auteur s'est contenté de marquer soit le quantième du mois soit la coïncidence d'une fête de Pâques ou de Noël. Nous remontons ainsi jusqu'à l'avènement de Charles le Chauve, au mois de juin 840, d'où il résulte que, en laissant de côté le premier livre, qui résume le règne de Louis le Pieux en guise d'introduction, le corps de l'ouvrage, formé par les trois autres livres, est renfermé dans les limites de deux années et sept mois. C'est le morceau d'histoire le plus étendu que nous possédions de toute l'époque carolingienne.

V. — **La géographie.** — Durant ses années si remplies, les acteurs de ce drame ne cessent de se déplacer. Nous nous sommes appliqués à

reconstituer leur itinéraire, par des localités souvent obscures et dont l'identité est discutée (1). Nous nous sommes aidés ici des précieux *Regesta Karolorum*, mettant ainsi en regard les deux sources capitales de l'histoire du moyen âge, celles d'origine littéraire et celles d'origine diplomatique. En outre, la détermination exacte de la *Francia*, de la *Burgondia*, de la *Carbonaria*, etc. au sens de Nithard, est une question non moins intéressante que nous avons eu à examiner.

VI. — **Les institutions.** — Ce n'est pas aux sources littéraires du moyen âge que l'on doit demander le tableau des institutions du temps, dont les auteurs ne parlent jamais que par allusion, s'adressant à leurs contemporains aussi au courant qu'eux-mêmes. Pourtant, en groupant les données éparses relatives à la royauté, au clergé, au *conventus*, aux serments, soit politiques soit internationaux, il est certain qu'on arrive à des résultats qui ne sont pas à négliger, mais qu'il reste à compléter à l'aide des documents juridiques et diplomatiques. Une des questions les plus obscures concerne la *stellinga*, dont la Saxe fut le théâtre au cours de la rivalité entre Lothaire et son frère Louis le Germanique. Il ne s'agit là de rien moins que d'une guerre de classes, mises aux prises par un problème économique (1). C'est du moins l'interprétation à laquelle nous nous sommes ralliés entre les hypothèques diverses que ce texte trop court a suggérées aux savants modernes.

Enfin, rencontrant sur notre chemin les célèbres **Serments de Strasbourg**, nous avons dû emprunter, pour leur intelligence, les données d'une autre groupe de sciences, ce qui nous a fourni l'occasion de faire une digression instructive dans le domaine de la philologie romane et germanique. Tel est le résumé de notre travail collectif sur un texte déjà bien rebattu, où nous n'avions pas la prétention d'apporter des lumières nouvelles, mais qui devait nous initier aux procédés et aux résultats de la science historique.

(1) En passant, il y a lieu de corriger en *Hattua*, un canton bien connu de la Ripuarie, la forme *Hattra* du Ms. Il est étonnant que les éditeurs ne se soient pas avisés de cette correction nécessaire au l. I, c. 5, p. 7 de Holder.

(1) Ici encore corriger « *nobi*liter », qui ne donne aucun sens, en « *crude*liter, legali tamen cede », livre 4, c. 4 (p. 43 de Holder).

GENOOTSCHAP,

gesticht in 1883, onder den naam van « Constantius Buter », ter beoefening der aloude, vaderlandsche, christelijke beschavingsgeschiedenis, onder de leiding van professor Dr P. ALBERDINGK THIJM en het oppertoezicht van Mgr den Rector der Hoogeschool.

VERSLAG

der werkzaamheden van het Genootschap, gedurende het schooljaar 1901-1902.

Werkende genooten te Leuven : de heeren hoogleeraar Dr P. Alberdingk Thijm; hoogleeraar Dr Scharpé; advokaat Vliebergh; advokaat O. De Laey; Dr J. Persyn en P. Back.

De eeregenooten die het Genootschap met hunne bescherming ondersteunden zijn de heeren Dr Claeys, pastoor van St-Nikolaas, te Gent; kanunnik Corten, bestuurder te Rolduc (Hollandsch Limburg); kanunnik Ad. Duclos, pastoor van St-Jacobs, te IJper; Mgr Dr Evert, lid van de tweede kamer der Staten-Generaal, te Roermond; Dr A. Snieders, werkend lid der Koninklijke Vlaamsche Academie; Goovaerts, bestuurder van het Rijksarchief, te Brussel; Rosel, pastoor van St-Augustinus, te Antwerpen.

Genooten buiten Leuven : de heeren baron L. Béthune, Dr in de rechten en in de wijsbegeerte en letteren; O. Buysse; E. H. C. Van Coillie, te Iseghem; Theod. De Decker, Dr in de rechten; J. Delbeke, Dr in de medecijnen; A. Laporta, Dr in de medecijnen; H. Lebon, advokaat; O. Van Malleghem, advokaat; L. Plessers; J. Witteveen, Dr in de rechten; Gustaaf Berckmans, advokaat; Alb. Linssen, Dr in de rechten; E.-K. De Vos, leeraar te Mechelen; Vict. Lambrecht, advokaat; Leo Bruyninckx, advokaat; P. Bellefroid, hoogleeraar te Luik; Jozef Schrijnen, Dr in de wijsbegeerte en letteren; Soens, leeraar te Gent; N. Gillissen, munt- en penningkundige, te Maestricht; W. Goossens, leeraar te Rolduc; Caeymaex, professor aan het seminarie te Mechelen; A. Habets, Dr in de wijsbegeerte en letteren, archivaris te Hasselt; Fr. Mets, Dr in de mede-

cijnen; C. Gezelle, leeraar te Kortrijk; R. Speleers, Dr oogmeester te St Nikolaas; L. Dosfel, advokaat.

In de eerste vergadering wijst de achtbare Voorzitter op het doel der vereeniging, de studie der *Folklore* en ook, sedert de laatste jaren bijzonder, der nieuwere letterkunde.

Het plan der werkzaamheden voor 't nieuwe jaar wordt vervolgens besproken. De eenen stellen voor Casteleyn's, Maerlant's, Anna Byns' werken te onderzoeken; gene, de studie over het levende volkslied : bronnen, navolging, zangwijzen, enz. Dit laatste voorstel wordt aangenomen en twee leden worden te werk gesteld.

De geschiedenis van *Met Tijd en Vlijt*, verleden jaar begonnen, werd niet onderbroken : advokaat Vliebergh levert andermaal belangrijke nota's. Heer professor Scharpé houdt zich bezig met het onderzoek van A. Snieders' leven en werken en geeft in eene vergadering van *Met Tijd en Vlijt* eene lezing daarover ten beste.

De heer J. Persyn deelt in de vergadering van December de vrucht mede van opzoekingen aangaande den invloed van *Met Tijd en Vlijt* op het *Comité flamand de France*. De heer P. Back onderzoekt de betrekking met het *Kersouwken* te Leuven.

In Januari is de vergadering heel en al ingenomen door het volledig verslag der tot heden gevonden oorkonden voor de geschiedenis van *Met Tijd en Vlijt*.

De heer P. Back die alles heeft nagezien komt tot het besluit dat *Met Tijd en Vlijt* niet enkel te Leuven, maar in vele steden als Gent, Antwerpen, Brussel, enz., grooten invloed heeft uitgeoefend. De heer Voorzitter vestigt dan ook de aandacht op de noodzakelijkheid in die steden den invloed van *Met Tijd en Vlijt* van dichter bij op te sporen.

Ondertusschen houdt de heer P. Back zich onledig met de studie van Vondels' verhandeling over *God en Godsdienst*. Hij wijst er op dat Vondel niet alleen groot dichter, maar ook groot philosoof was en toont dezes betrekkingen met Descartes, Gassendi, Locke en anderen.

De lezing van tijdschriften lokt eenen woordenstrijd uit over *sentimentalismus* en *realismus* met het besluit : *in medio virtus*.

De laatste vergadering is gewijd aan korte levensbeschrijvingen van Nolet de Brauwere, David en Mgr de Ram, die door den heer professor Scharpé en advokaat Vliebergh worden voorgedragen.

Vooraleer te eindigen nog een woord van innigen dank voor onzen gevierden leider die ons steeds door zijn voorbeeld aan onze leus herinnerde : *Constantia*.

P. Back.

Sociale Studiekring en Sprekersbond der Leuvensche studenten.

BESTUUR.

Eerevoorzitters : Hoogeerwaarde Heer ABBELOOS, eererector magnificus; Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : SENCIE, Jozef, hoogleeraar en voorzitter van het Pauscollegie.
Ondervoorzitter : VLIEBERGH, Emiel, advocaat.
1ste Schrijver : VANDEN EYNDE, Jozef, student.
2e Schrijver : DE REU, Jozef, student.

EERELID.

MELLAERTS, F., oud-schrijver van den Boerenbond.

LEDEN.

MM. Dr Speleers, Reimond; Ameels, Hervé; Apers, Isidoor; Back, Paul; Baillon, Paul; Busschaert, Theoduul; Cammaert, Edmond; Casier, Alfons; Cuelenaere, Hector; Cloet, Remi; De Clercq, Jozef; de Gheldere, Robrecht; De Mortier, Karel; De Muelenaere, Robrecht; De Vliegher, Reimond; Doussy, Gustaaf; Eeckhout, Emiel; Fonteyne, Alexis; Frans, August; Gysen, Norbert; Goossens, Rodolf; Huyghe, Robrecht; Jacobs, Lodewijk; Kleyntjens, Juul; Laureys, Jan; Lievens, Frans; Maertens, Edward; Masquelier, Pieter; Mathys, Maurits; Mattelaere, Pieter; Oliviers, Arthur; Potvlieghe, Prosper; Roevens, Lodewijk; Schotten, Paul; Thienpont, Maurits; Torfs, Lodewijk; Van Cauwelaert, Frans; Van Cauwenberghe, Floris; Van Cauwenberghe, Jozef; Vanden Bossche, Frans; Vander Maere, Lodewijk; Van Dieren, Edmond; Van Hecke, Alfred; Van Kerckvoorde, Lodewijk; Van Puyvelde, Leo; Waerebeke, Achiel.

VERSLAG

over de werkzaamheden van DE SOCIALE STUDIEKRING EN SPREKERSBOND, gedurende het schooljaar 1901-1902, door den heer Jozef VANDEN EYNDE.

Mijne Heeren,

Gedurende het vorige schooljaar, had onze maatschappij luisterrijk haar tienjarig bestaan gevierd, door dit feest een krachtig blijk van leven en degelijkheid gegeven, en de aandacht der studenten op hare werkzaamheden ingeroepen. Geen wonder dat bij het aanbreken van het volgende jaar, in vervanging van talrijke uittredende leden, na voltooiïng hunner studiën uit ons midden vertrokken, nog talrijker nieuwe bijtreders onze rangen kwamen versterken.

Wij telden 53 leden. De *Sprekersbond* hield dit jaar 14 vergaderingen, nagenoeg eene elke week.

De eerste vergadering greep plaats den 24 October. De voorzitter, hoogleeraar kanunnik Sencie, sprak zijne vreugde uit over het getrouw terugkeeren van al de oude leden, en stelde dit aan de nieuwe leden als beste bewijs van de degelijkheid van onzen kring. Onze werkzaamheden bestaan in wekelijksche vergaderingen met de volgende dagorde :

a) Verslag der vorige zitting.
b) Voordracht over een maatschappelijk onderwerp, voor de vuist uitgesproken.
c) Bespreking van de voordracht der vorige week.
d) Overzicht van het Beknopt Kamerverslag.
e) Overzicht en weerlegging van politieke artikels uit dagbladen van andersdenkende partijen.

Na dezen warmen welkomgroet van onzen voorzitter, beklom ons oud en getrouw lid, advokaat Emiel Vliebergh, het spreekgestoelte om ons een algemeen overzicht te geven van *De Boerenbeweging in België, haar doel, hare strekking, hare toekomst*. Niemand kon met meer bevoegdheid dit onderwerp behandelen dan de spreker, die sedert vele jaren in den Belgischen Boerenbond en in andere volkslievende kringen, zijn talent

en zijnen iever aan den landbouwersstand ten beste geeft. Zooals altijd muntte zijne voordracht uit door de sierlijkheid van den vorm en door de klaarheid en grondigheid van de gedachten.

Op de vergadering van 31 October, gaf de schrijver verslag over de werkzaamheden gedurende het schooljaar 1900-1901, een jaar van groot gewicht voor onzen Bond, die zijn eerste jubelfeest vierde en van af de eerste vergadering het getal leden verdubbelen zag. In deze zitting werd ook aangekondigd dat het verslag van ons luisterrijk verjaringsfeest zou in druk gegeven worden, te zamen met het algemeen verslag van den stichter en voorzitter van den Bond, hoogleeraar kanunnik Sencie, en de prachtige redevoering van Pater Rutten, die op zoo welsprekende wijze over de plichten der jeugd tegenover de werkende klas gehandeld had.

Persoonlijke liefhebber van bijen, sprak heer Edmond Van Dieren ons op 6 November over *De Bijenteelt* en — zooals al de bijenhouders — kon hij ons zijne genegenheid voor deze werkzame diertjes niet verbergen. Al is de bijenteelt niet tot eene machtige, zeer belangrijke uitbating gewassen, toch verdient zij onze aandacht, want de aankweek van bijen kan zeer hoog kroos opleveren. Ook oefent de waakzame verzorging der korven eenen hoogst zedelijken invloed uit, want door 't zien van de noeste vlijt der wakkere diertjes, wordt men tot den arbeid aangespoord : woorden wekken, voorbeelden trekken.

Spreker onderzocht de verbeteringen aan de bijenteelt gebracht, namelijk het vervangen der korven door bakken en de moderne uitslingeraars.

De reeks der jongere sprekers opende op 13 November de heer Isidoor Apers. Ons Staatsbestuur heeft over verschillende vakken der nijverheid onderzoeken ingesteld, waarvan de uitslag onder vorm van monographie werd uitgegeven. Die werking levert ontegensprekelijk het grootste belang op voor de leden onzer Maatschappij. De heer Apers had zijne voorkeur geschonken aan het vak van *de kleermakers te Brussel*, naar aanleiding van het boek des heeren Tardieu. Spreker onderzocht de commerciale inrichting van deze nijverheid, in opzicht van ontstaan, ontwikkeling, krediet, kapitaal, uitbating en verkoop ; daarna hare economische inrichting, het werkkontrakt, het loon en het syndikaal leven.

Den 20 November handelde heer Frans Van Cauwelaert over een sociaal onderwerp van gansch anderen aard, *De Aalmoezeniers van den Arbeid*. Deze geestelijken, die zich als ware dienaars in het midden der werklieden vestigen, en hunne levenswijze deelen, hebben verschillende groote inrichtingen tot stand gebracht, die hunne praktische liefda-

digheid volgens plaats en behoeften weet te wijzigen. Hun optreden is om zoo te zeggen de kerkelijke bevestiging van den nieuwen socialen geest, hunne pogingen worden in alle landen met bewondering vernomen en nagegaan. Zoo heeft de Katholieke Kerk eens te meer bewezen dat zij voor andere tijden andere inrichtingen tot stand brengt en in alle nieuwe noodwendigheden voorziet.

Eene zeer belangrijke vraag werd door den heer Pieter Masquelier onderzocht den 27 November, namelijk *Onze Kolonieën*. Spreker doet uitschijnen hoe noodzakelijk voor onze dichte bevolking eene uitlandsche bezitting is, en doet ons kennis maken met hetgeen diensaangaande voor België ontworpen wordt. Hij verdedigt zijne zienswijze met kracht en klem.

Op 4 December voerde de heer Gustaaf Doussy ons terug op economisch gebied om den toestand te onderzoeken van *Het vak- en beroepsonderwijs*. Hij gaat na hoe in onze gebuurlanden deze tak van de ontwikkeling bezorgd wordt, en toont ons de schitterende uitslagen door de Duitsche nijverheid in dit opzicht bekomen. 't Is vooral aan het degelijk vakonderwijs dat Duitschland zijnen steeds klimmenden bloei te danken heeft. Ons land staat achter : deze toestand moet verholpen worden door de groote fabrieken, die zelf leerscholen kunnen stichten, en door den Staat, die het vakonderwijs degelijk kan inrichten.

Zeer aantrekkelijk scheen de voordracht op 11 December door den heer Pol Back gehouden over *Féminisme*. Niet de volledige gelijkheid op alle gebied van den man en van de vrouw aanziet spreker als wenschelijk; doch de vrouw blijft thans te veel verwijderd van al wat haar beter kan bekwamen tot het uitvoeren van hare plichten als gemalin en moeder. De vrouw moet meer een intellectuëel leven leiden om niet achteruit te blijven in beschaving en levenskennis, en tegelijkertijd moet zij nagaan al de verbeteringen in huishoudelijk opzicht verkregen, om waardig en voorspoedig het gezin te kunnen besturen. Hiertoe ware hoogst nuttig het stichten van een Vlaamsch tijdschrift aan deze belangen gewijd.

Van anderen aard was de voordracht na nieuwjaarverlof, den 14 Januari, door heer Jan Laureys gegeven over *de geestelijke afzonderingen voor werklieden*. Deze hebben tot doel de meest ontwikkelde arbeiders voor eenige dagen aan alle zorg en alle bekommernis te onttrekken om hun toe te laten zich gansch met hunne hoogere belangen bezig te houden. Door die oefeningen worden zij wakkere ieveraars van het goede bij hunne gezellen. Tot hunne volharding kan de parochiale

geestelijkheid veel bijdragen. Regelmatig moet zij de retretanten vereenigen, om alzoo de kern van kristene werking en goed voorbeeld door onderlinge ondersteuning onbedorven te bewaren. In zulke voorwaarden leverde dit werk reeds in vele plaatsen uitmuntende uitslagen.

De Schoolkwestie is eene van die belangrijke vraagpunten, die in alle landen de geesten bezig houden : niet te verwonderen dat zij ook in onzen Sprekersbond behandeld werd, namelijk op 22 Januari, door heer Lodewijk Roevens. Spreker onderzocht *de leerplicht*, eerst in abstracto, en ging na in hoever elkeen er door gebonden is. Hij bewees door vergelijking met andere landen, dat België volstrekt in dit opzicht niet achterstaat, en dat wij niet veel geloof mogen hechten aan de gezegden van tegenstrevers, die ons volk als ongeletterd en verachterd afschilderen. Het invoeren der leerplicht zou noodlottig zijn voor België. De spreker doet ons verder de Hollandsche wet kennen.

Van meer wijsgerigen aard was de voordracht waarin heer Frans Van Cauwelaert, op 29 Januari, het boek van Bernstein *Theoretische en praktische sociaaldemocratie* onderzocht en beoordeelde. Hij gaf in korte woorden de bijzonderste beschouwingen door den Duitschen socialist vooruitgezet, en de wenken, die hij, als gevolg van zijne gedachten, aan de socialisten geeft. Het verschijnen van dit boek bracht eenen grooten ommekeer bij vele Duitsche socialisten teweeg : de gedragslijn door Karl Markx geprezen, werd door velen verlaten, en eene nieuwe taktiek, volgens Bernsteins voorwijzingen, aangenomen.

Na die voordrachten van verschillenden aard paste het ook wel eens na te gaan hoe het met onze eigene sociale rol gelegen is. *Wat kunnen hoogstudenten doen?* vroeg heer Pol Back zich af, in de bijeenkomst van 13 Februari. Liever dan afgetrokkene bespiegelingen hierover uiteen te zetten, verkoos hij ons praktische wenken te geven en voorbeelden voor oogen te leggen. Hij ging de werking na der Duitsche, Zwitsersche, Engelsche en Fransche studenten, om ons aan te toonen wat wij van dezen af te leeren hebben, en eindigde met eenen warmen oproep tot de vervulling van onze sociale plicht.

Een echt genot is het altijd voor al de leden van den *Sprekersbond* wanneer ons oudste lid, advokaat Vliebergh, in ons midden optreedt. Ten uiterste aantrekkelijk was ook het onderwerp dat hij koos op 20 Februari : *Duitsche keizers en kanseliers.* Deze verschillende persoonlijkheden beoordeelen en kenschetsen met hunnen invloed en hun karakter, hun streven in binnen- en buitenlandsche politiek, en bijzonder hunne werkzaamheid op sociaal gebied, dient eene moeielijke taak

genoemd : men moet waarlijk eene klaarheid van geest als die van advokaat Vliebergh te zijner beschikking hebben, om daarvan in jonge verstanden een net afgeteekend gedacht te printen, lijk hij het dien avond vermocht te doen.

Veel belang wekt thans bij elkeen het verbond der groote kapitalen. Ook voldeed heer Jozef De Clercq onze nieuwsgierigheid door ons den 27 Februari te spreken over *De Trusts*. Van zulke vereenigingen is Amerika, het land van alle monsterontwerpen, de eerste en belangrijkste zetel geweest. Verschillende gunstige omstandigheden hebben hunne ontwikkeling in de hand gewerkt, en hunne vermenigvuldiging op velerlei gebied in Amerika vergemakkelijkt. In Duitschland hebben de « Cartels », in Frankrijk de « Kantoren » hetzelfde streven beoogd, alhoewel tusschen de drie inrichtingen een licht merkbaar verschil bestaat. Spreker schijnt niet al te zeer de wedijvering der Amerikaansche trusts met onzen Europeeschen handel te vreezen.

Eene aangename tijding kwam, weinige dagen na deze bijeenkomst, in Leuven aan. Onze ieverige medewerker, advokaat Vliebergh, was door onze Academische Overheid geroepen om in vervanging van M. Carton de Wiart, secretaris des Konings genoemd, een leergang aan de Leuvensche Hoogeschool te geven. Deze openbare erkenning van zijn talent en van zijne rusteloozе werkzaamheid, veroorzaakte vooral veel genoegen aan de leden van den *Sprekersbond*, die, meer dan anderen, deze gaven van den jongen geleerde hadden kunnen waardeeren en in onze maatschappij hadden ondervonden welk uitstekend professor in hem huisde. Ook toen hij op 12 Maart onze zaal binnentrad, werd hij luidruchtig toegejuicht en bij eenparig handgeklap ondervoorzitter van onzen Kring benoemd.

In deze vergadering hield heer Edmond Van Dieren eene belangrijke voordracht over : *Opgelegd mandaat*. Hij gaf er de geschiedenis van, legde in de weegschaal de voor- en nadeelen, en eindigde met zich af te vragen hoe een volksvertegenwoordiger handelen moet wanneer hij de gedachten zijner kiezers niet deelt.

Het verslag der feestviering van ons tienjarig bestaan was even van de pers gekomen, en de leden namen op zich met veel iever propaganda voor het verspreiden van dit nuttig werkje te maken. Het zou verkocht worden fr. 0-75; voor studenten fr. 0-50.

Hierna wenschte de schrijver in naam der leden, eene voorspoedige reis aan onzen wakkeren en bekwamen voorzitter, hoogleeraar Sencie, die 's anderdaags de stad zou verlaten om eene studiereis in Griekenland

en Klein-Azië te ondernemen. Hiermede werd deze laatste vergadering van onzen *Sprekersbond* gesloten.

Zooals de vorige jaren hadden de leden ook dit jaar uitgemunt door hun getrouw bijwonen der zittingen en de vriendelijke gezelligheid die, zoowel in de redekavelingen als in de gesprekken, altijd heerscht.

Met de beste gewilligheid had elk van hen, om de beurt, ons eenige artikels uit socialistische dagbladen ontleed, en het Kamerverslag in beknopte woorden kenbaar gemaakt.

Wij verhopen dat die bloei van onze maatschappij steeds zal toenemen. Wanneer verkleefde en bekwame stuurmannen zooals hoogleeraar Sencie en professor Vliebergh aan het roer van het schip staan, is de veilige, voorspoedige zeevaart verzekerd.

— -

SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE.
(Section de Philosophie générale.)

Composition du bureau durant l'année 1901-1902.

Présidents d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique; Mgr Mercier, président de l'Institut supérieur de Philosophie.

Président : M. l'abbé Thiéry, professeur.

Vice-Président : M. l'abbé Simons, docteur en philosophie.

Trésorier : M. A. Michotte, id.

Secrétaire : M. l'abbé Nic. Balthasar, licencié en philosophie.

Membres : M. Defourny, docteur en philosophie.

MM. les abbés Van Tichelen et De Strycker, licenciés en philosophie.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE, pendant l'année académique 1901-02, par M. l'abbé Nicolas BALTHASAR, secrétaire sortant.

Messieurs,

Notre Société commence aujourd'hui sa neuvième année d'existence. Au cours de ces années les rapports des secrétaires antérieurs vous ont dit l'utilité et l'actualité de ce Cercle. Je me bornerai donc à résumer devant vous les travaux de l'année écoulée vous laissant juges vous-mêmes, Messieurs, du point de savoir si nous avons su réaliser une partie du programme que les dévoués organisateurs de notre Cercle avaient tracé aux ouvriers futurs.

* * *

A tout seigneur, tout honneur.

Commençons par rappeler les conférences extraordinaires dont des personnalités étrangères ont bien voulu nous favoriser.

Et tout d'abord nos plus vifs remerciements à M. le professeur Dr Verriest pour avoir bien voulu nous faire part du résultat des études que lui-même a entreprises sur le cerveau du grand poète flamand Guido Gezelle, mort le 27 novembre 1899.

Les étonnantes ressources intellectuelles de cet homme de génie l'imposaient à l'attention du monde savant et certes nul mieux que l'éminent professeur de notre *Alma Mater*, ami personnel et ancien élève du poète, n'était à même de fournir cette étude.

Après avoir minutieusement noté toutes les particularités rencontrées, M. Verriest se met en devoir d'en donner l'explication scientifique.

Le charme de son débit autant que l'émotion de sa parole dans laquelle on sentait vibrer à la fois l'admiration pour le génie et l'attachement pour l'ami disparu, ravirent l'immense auditoire accouru pour applaudir l'illustre conférencier.

Longtemps nous conserverons le souvenir de cette attachante soirée.

*
* *

Quelques semaines s'étaient à peine écoulées que déjà nous étions invités à entendre le Révérend P. de Munnynck, O. P.

Le sujet choisi par l'orateur était la prémotion physique, problème toujours debattu qui fait le tourment des penseurs.

Dans un langage plein de distinction et de finesse le Rév. Père fait comprendre a son nombreux auditoire comment la vieille opinion des fils de Saint Dominique ne mérite pas le mépris des philosophes, fussent-ils modernes. Par des arguments serrés, concis, l'orateur montre la nécessité d'une véritable motion tombant sur la cause seconde et *précédant* l'acte et non concomitante. Mais d'après le R. Père et l'école dominicaine ce concours ne suffit pas. Dieu etant distinct de son action dans la créature, il faut en outre un concours direct dont nous ne connaissons d'ailleurs que l'existence. Quant à la liberté, ce cheval de bataille des adversaires, c'est et ce doit rester un mystère pour notre intelligence bornée. Il serait absurde de faire plier devant une thèse de psychologie une thèse que la métaphysique nous impose. Le brillant conférencier, comme il le déclara lui-même, n'avait pas pour prétention de nous convaincre mais de nous faire réfléchir. Il peut se flatter d'avoir complètement réussi et ce nous est un agréable devoir de lui en adresser dans ce rapport nos meilleurs remerciements.

*
* *

Après cette double fête de l'esprit scientifique et philosophique, nos yeux n'eurent pas le droit de se montrer jaloux, grâce à M. le baron de Kautzler, directeur des fouilles dans les Catacombes romaines.

Ces travaux furent commencés par Antonius Bonio, mais le véritable promoteur en fut le célèbre de Rossi. Des vues habilement choisies et projetées avec une parfaite netteté nous montrèrent sur le vif avec les difficultés de l'entreprise les admirables résultats auxquels on a pu arriver. Une reproduction de tableaux vivants termina cette belle soirée en nous faisant entrer intimement dans le détail de cette civilisation reculée.

Malgré les difficultés d'une langue étrangère, grâce à son talent d'exposition et à cet accent de conviction dans lequel on sentait percer à la fois le chercheur patient autant que le chrétien sans détours, l'orateur avait su, pendant deux heures qui parurent trop courtes, maintenir dans l'attention la plus recueillie toute l'assemblée accourue pour l'entendre.

La conférence finie, Mgr Mercier se lève et en termes heureux remercie l'orateur. Il souhaite grand succès à l'œuvre à laquelle M. de Kautzler consacre si généreusement et son temps et sa vie.

Ces diverses conférences étaient rehaussées par la présence de nombreux professeurs de l'*Alma Mater*. A celle de M. de Kautzler notamment nous eûmes le bonheur de revoir au milieu de nous, rendu à la santé, notre cher Vice Recteur, Mgr Cartuyvels, que saluèrent vibrants et enthousiastes les applaudissements d'une nombreuse jeunesse universitaire.

* * *

J'eus l'honneur, Messieurs, d'ouvrir la série des travaux faits par les membres du Cercle en réfutant devant vous quelques préventions courantes contre la morale scolastique.

La morale traditionnelle fait, dit-on, une place trop grande à la divinité en sorte que tous nos devoirs sont ramenés à des devoirs envers Dieu. Secondement elle a le grand tort d'être utilitariste eudémoniste.

Cette conférence fut suivie d'une discussion animée portant surtout sur le fondement de l'obligation morale et sur la perfection *in se* de la morale kantienne.

MM. les abbés Noël, Colens, Daumont, Messina ainsi que MM. Defourny et Michotte y prirent part.

* * *

Le progrès chez l'homme et chez l'animal tel fut le sujet choisi par M. l'abbé Leruth pour apporter son appoint à notre Société philosophique.

L'orateur distingue un progrès actif et un progrès passif; le premier fruit du travail personnel de l'individu qui connaît lui-même la fin qu'il poursuit. Le second est le progrès de l'animal qui ne comporte pas la perception d'un but à atteindre par telle ou telle voie. De nombreux exemples tendent à faire le départ entre ces deux sortes de progrès.

MM. Michotte, Van Cauwelaert et Balthasar apportent à M. Leruth certaines difficultés qui toutes s'accordent à montrer combien la dénomination de progrès actif et passif est inadéquate voire fautive.

Le progrès de l'animal a une phase active, le progrès de l'homme a une phase passive.

L'orateur aurait dû appuyer davantage sur le libre arbitre de l'être intelligent qui dirige ses investigations, ses études, n'étant déterminé à aucun bien particulier; tandis que l'animal est entièrement à la merci de son propre instinct et des circonstances extérieures.

*
* *

Vint ensuite une conférence des plus intéressantes, celle de M. l'abbé Lemaire qui entreprit de répondre à cette question vitale : Quel doit être en fait d'architecture l'art de l'avenir?

Nombreux furent les amis du Cercle qui répondirent à l'invitation d'assister à cette séance et certes, ils n'eurent qu'à s'en féliciter.

Les conditions extérieures ont une influence sur le métier et sur l'esthétique; bien plus, la nature seule est la vraie source de l'art : telle est la thèse de l'orateur.

Cessons, dit-il, de nous laisser arrêter par ce préjugé qu'un théâtre doit être en style byzantin, un salon en style Louis XV, une cathédrale en style gothique. Pour nous, Belges et habitants de l'Europe Occidentale, le style de l'avenir est le style ogival; non pas simplement copié du passé, mais mis en rapport avec nos besoins actuels, avec nos conditions présentes d'existence. Une cathédrale gothique sous le ciel d'Italie est tout aussi déplacée qu'un temple Renaissance dans nos contrées brumeuses et froides.

Les anges joufflus, à peine protégés contre la froidure, doivent fameusement souffrir dans nos pays du Nord tandis que les monuments gothiques ne ressortent jamais mieux que sous un ciel noir d'orage.

De nombreuses vues représentant des monuments célèbres projetés avec une grande netteté, grâce à l'amabilité de notre dévoué président, ne contribuèrent pas peu au charme de cette agréable soirée.

*
* *

Du domaine esthétique nous tombons en pleine cosmologie avec la thèse présentée par M. Messina sur la finalité et les natures spécifiques.

L'homme est conscient d'agir pour une fin. Faut-il affirmer ou dénier cette même tendance aux êtres inférieurs à l'homme? Il est certain que tout corps en mouvement va quelque part, mais, le terme de ce mouvement est-il un résultat seulement ou à la fois un résultat et un but?

Voilà les termes du problème.

Pour le résoudre, l'argument analogique qu'exploite M. Janet ne peut pas suffire. La véritable preuve consiste à montrer que pour rendre compte des faits cosmiques, il faut recourir à un principe interne d'activité et de passivité, à une nature spécifique. Dès lors, il y a un terme vers lequel tendent les activités de l'être, c'est la cause finale. Il y a dans l'être une propension à réaliser : cette fin c'est la finalité.

M. Defourny félicite l'orateur de n'avoir pas dénié la finalité au système évolutionniste pas plus qu'au système fixiste. Là-dessus une discussion assez vive s'engage et comme la question était intéressante on se propose de la reprendre à la suivante séance. C'est ce qui eut lieu.

*
* *

L'un après l'autre MM. Schollaert et Bertens exposèrent leur manière de voir. La preuve de l'existence des causes finales est dans la considération de l'ordre universel; l'analyse d'un seul être ne suffit pas à la démontrer : telle est la thèse que défend M. Schollaert.

Avec M. Messina, M. l'abbé Noël soutient que l'analyse d'un seul être agissant démontre qu'il y a une cause finale spécifique car dans cet être il y a une tendance à orienter vers telle fin les forces dont il dispose.

Une question plus délicate consiste à se demander quel sens précis il faut attacher à ces mots *tendance appétitive* dans les êtres qui ne connaissent pas.

Dès lors la discussion devient générale.

Nombreux se lèvent les nouveaux champions MM. Simons, Defourny, Bertens, Messina, Richard. Impossible de remettre devant les yeux, comme dans une séance de cinématographie, ce feu roulant d'objections et de réponses qui caractérisa cette séance. La solution qu'à la fin propose M. l'abbé Simons est la suivante : *In re*, finalité et nature spécifique sont une seule et même chose. Cependant tandis que la nature est simplement cause d'une détermination *intrinsèque* à agir toujours de telle façon plutôt que de telle autre, la notion de finalité renferme en outre la formalité d'une propension à réaliser un but *extrinsèque* qu'une *intelligence* voit et peut seule voir.

*
* *

La conférence suivante de M. Defourny nous ramena à la psychologie par la question de la mémoire.

Si c'est à l'intérêt du sujet à la consistance du fond, à la clarté du débit que l'on apprécie le mérite d'une conférence et surtout d'une conférence philosophique, à tous ces titres certes, ce travail fut des plus remarquables.

Laissant de côté le point de vue physiologique du problème dont d'ailleurs on sait jusqu'ici que très peu de chose, l'orateur nous parla de la conservation des souvenirs, de leur localisation, de leur disparition, de leur reproduction, de leur reconnaissance et il termina par un

examen de cet état complexe que l'on a appelé la paramnésie. Sur ces différents points il exposa et critiqua les théories qui depuis une vingtaine d'années se sont disputé la vogue. Les limites de ce rapport ne nous permettent évidemment pas de suivre M. Defourny dans tous les développements donnés à la pensée. Disons seulement que dans tout cet exposé il fit preuve d'une vaste érudition, d'une grande clarté dans l'exposé des systèmes en même temps que d'une connaissance approfondie des philosophes modernes.

*
* *

Restant toujours en psychologie M. De Strycker nous entretint longuement du rêve. Après avoir minutieusement examiné les faits, l'orateur recherche ce qui essentiellement constitue le rêve. Il place l'essence de cet état psychologique non dans l'incohérence mais dans la suspension nécessaire de la réflexion et par suite dans la confusion entre la conception et la perception au sens moderne de ces expressions.

*
* *

Une conférence de M. l'abbé Mansion sur les lois de la nature clôtura nos travaux pour l'année académique 1901-02.

Après l'examen des données métaphysiques qui concernent l'action et la passion, l'orateur en fait l'application à la matière concrète. Il analyse les différents éléments qui entrent dans l'énoncé des lois naturelles, en apprécie la constance, explique les effets du hasard et termine par un aperçu critique sur les théories émises par M. Leroy.

L'exposé du travail terminé, une discussion s'engagea, à laquelle prirent part MM. Simons, Defourny, Van Cauwelaert et Balthasar, sur la distinction précise entre une condition et une cause en même temps que sur la portée pratique des théories critiques que défend M. Leroy.

*
* *

J'ai fini, Messieurs, de vous donner un résumé bien pâle et bien incomplet des travaux accomplis l'an dernier. Dans le rapport présenté pour l'année 1897-1898, M. l'abbé Noël écrivait : « Le proverbe dit :
» Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire. Je ne sais s'il serait
» légitime d'en dire autant des sociétés. Pour un cercle d'étudiants
» soumis d'une façon constante à tant de causes de dissolution, c'est au
» moins un sujet de fierté légitime que d'avoir une histoire. »

Eh bien ! Messieurs, nous en avons une, modeste peut-être, mais dont

aucune ombre encore n'est venue ternir la fraîcheur et l'éclat. Cette histoire, Messieurs, c'est à vous d'en continuer la trâme. Soyez dignes de vos aînés ! Et puisse ce relevé de nos travaux si variés et si consciencieux être pour l'avenir une excitation à faire bien, à faire mieux, à faire toujours mieux !

Persévérez, Messieurs, dans votre assiduité — méritante et difficile parfois — à fréquenter notre Cercle, dans votre attention à en suivre les discussions, dans votre dévouement à lui fournir des travaux. Les fruits que vous en retirerez compenseront les sacrifices que vous vous serez généreusement imposés. Vous êtes sûrs de faire œuvre méritoire puisque c'est la direction du Pape que vous vous appliquerez à suivre et son programme que vous réaliserez.

SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE.

Section de Philosophie sociale.

Président : M. le professeur Deploige.
Vice-président : M. Maurice Defourny, agrégé à l'École Saint-Thomas d'Aquin.
Secrétaires : MM. Pierre Gérard, docteur en droit, et Joseph Pottiez, licencié en philosophie.

RAPPORT

sur les travaux de la Section pendant l'année académique 1901-1902, par le secrétaire. M. P. GÉRARD, docteur en droit.

MESSIEURS,

D'intéressantes questions ont été abordées cette année. Les discussions, parfois très animées, ont été toujours cordiales et courtoises. A la première séance, M. Defourny nous entretient de la philosophie du radicalisme. Il nous parle des penseurs anglais qui ont défendu le système de l'utilité. Il met en parallèle les doctrines de l'école française et de l'école anglaise du 18e siècle. L'une est fondée sur la morale contractuelle et l'autre sur l'intérêt. Il passe ensuite en revue les différentes formes de l'utilitarisme, aboutissant aux conséquences les plus diverses : La théorie de Bentham sur le droit pénal : « Toute peine est un mal. Il faut donc chercher le minimum de peine. Il faut surtout tâcher de rendre la peine efficace, la rendre divisible. » — Les idées de Bentham sur le droit constitutionnel : « Les sujets sont obligés d'obéir, parce que sans cela l'ordre serait troublé, et il est utile qu'il soit respecté. Le prince est une assemblée unique, qui exerce un despotisme mitigé. » Bentham n'admet pas la division des pouvoirs. Ses idées religieuses sont celles d'un Anglais flegmatique dont l'impiété tranquille et froide semble se complaire dans ses blasphèmes. « La religion, nous dit-il, sera bonne, si elle est utile. Dieu est un mal, car il peut créer une peine. »

Parti du système utilitariste, Burke aboutit à un conservatisme intransigeant. L'utilité exige, prétend-il, qu'on ne change les lois qu'avec la plus extrême prudence. N'est-ce pas raisonnable? Godwin est partisan du système anarchique, au nom de l'utilité aussi. Tous les hommes ont droit, d'après lui, à la même somme de liberté et à la même somme de bonheur.

Telle fût, brièvement résumée, la conférence de M. Maurice Defourny. Rien de superficiel dans sa documentation scientifique. La charrue passe avec lenteur, et fouille profondément la terre. Notre ami a trouvé, au cours de sa savante étude, des paroles fortes et sévères pour flageller,

comme elle le mérite, cette morale de l'utilité si matérialiste et si égoïste, en dépit de son altruisme théorique, quand nous envisageons au point de vue chrétien la destinée humaine, le but de la vie. Sommes-nous donc ici-bas uniquement pour jouir? ou sommes-nous ici-bas pour nous dévouer et pour nous donner? Notre seul souci doit-il être de fuir, comme les animaux, tout malaise, et de peser minutieusement, dans la balance de précision de notre égoïsme dilettante, nos moindres plaisirs et nos moindres peines? ou bien devons-nous supporter, virilement et courageusement, les plus lourdes épréuves, en bénissant la Providence qui, par une mystérieuse bonté, a créé des douleurs spéciales pour les divers âges de la vie?..

A notre seconde réunion, l'histoire des doctrines économiques de l'Angleterre a fourni à M. l'abbé Schollaert l'objet d'une étude fouillée et serrée, qui a occupé plusieurs séances.

L'orateur résumait ainsi, au début de sa seconde causerie, la première partie de son travail : « Nous avons parcouru l'ensemble de la législation sociale et économique de l'Angleterre, au moyen âge. Nous avons fait connaissance avec son organisation terrienne et son système agraire; étudié le manoir, ses chefs, ses habitants, son aspect agricole; assisté aux transformations de ses tenures, ainsi que des classes aux mains desquelles elles se trouvaient dans le XIIe siècle.

Après cela, à la fin du XIIe et du XIIIe siècle, nous avons vu surgir les gildes de commerce et de métier dont l'organisation a été brièvement décrite. Enfin, nous nous sommes arrêtés aux théories de la législation économique si profondément pénétrees des doctrines des canonistes sur le juste prix, le commerce et l'usure. »

Dans les causeries suivantes, l'orateur décrivit ces idées, ces institutions, ces doctrines, ces mœurs, à travers les XIVe, XVe et XVIe siècles. Son étude fût longue et très détaillée. Nous ne pouvons pas tout redire. Ramassons quelques feuilles sous l'arbre. Jusque vers la fin du XIVe siècle, l'Angleterre fût presque exclusivement un pays agricole. Peu d'exportation, peu de commerce; la vie rurale, le labeur des champs, les habitudes saines, l'effort monotone. Au XIIe siècle, et longtemps après, toutes les campagnes anglaises étaient divisées en manoirs. L'organisation de ces manoirs reposait sur le dogme essentiel du régime féodal : la vassalité. Les lords, seigneurs privilégiés des manoirs, commandaient à des sortes de serfs nommés : Vilani. La terre, propriété des lords, était divisée en deux grandes parts : le domaine et les tenures ou vilenages. Celles-ci comprenaient les 2/3 ou 3/5 du sol. Les vilani devaient aux lords de certaines redevances hebdomadaires.

Quant au mode de culture en vigueur dans le manoir, c'était la mise en commun des bœufs et des instruments oratoires, un collectivisme primitif, l'enfance du syndicat de production. Que dire des caractères économiques de la communauté de village? Le groupe du manoir était indépendant, et se suffisait à lui-même. Tels objets ne se trouvaient-ils pas sur place, avait-on besoin de fer ou de sel, on se rendait aux foires des villes. Ces foires se tenaient le jour de la fête d'un saint, au milieu d'agapes fraternelles, précédées du chant des cantiques et de cérémonies pieuses.

La foi, la solidarité naïves du peuple du moyen-âge ne concevaient pas qu'on put se rassembler, fût-ce dans un but profane, sans bénir Dieu d'abord, sans fraterniser joyeusement, aussitôt après.

Au commencement du XIIe siècle, on voit s'organiser la Hanse ou gilde de commerce. Comme toute corporation du moyen-âge, la Hanse se propose de batailler pour les privilèges de ses membres, et de venir en aide à ses associés malheureux. La Gilde est composée d'un alderman ou président, de deux échevins et d'un conseil de 12 ou 24 membres. Ceux-ci gèrent les affaires communes, tout en veillant au monopole.

Quant aux gildes de métier, elles ont à leur tête des wardens, sortes d'inspecteurs du travail qui ont pour mission de contrôler l'industrie et de prévenir la fraude. Le règlement des gildes a des pénalités très dures pour les marchandises falsifiées, les produits plagiés. Nous sommes au XIIe siècle : or, le travail de nuit est sévèrement défendu.

En 1303, la Carta Mercatoria d'Édouard Ier accorda aux étrangers, moyennant le paiement de douanes supplémentaires, la permission de faire le commerce en détail au centre même de l'Angleterre. C'est alors qu'on vit se former les deux célèbres corporations internationales de marchands : la Hanse de Londres et la Hanse Teutonique. Celle-ci atteignit même un tel degré de puissance qu'elle supporta la guerre contre Waldémar de Danemark, de 1361 à 1370.

L'orateur passa ensuite à l'examen des théories reçues au moyen-âge sur le juste prix, le prêt à intérêt et l'usure. Au XIIIe siècle, à la liberté des contrats proclamée par le droit romain, on oppose la doctrine chrétienne du *justum pretium* : la base de ce *justum pretium* sera le coût de la production. Pour les hommes de nos jours, cette théorie est toute subjective. Pour St-Thomas d'Aquin, elle est, au contraire, objective, et ne dépend pas uniquement d'un accord des parties. L'orateur justifie, ou du moins explique, la conception moderne par les nécessités nouvelles et les conditions toutes spéciales de la production.

Au XIVe siècle, les villes d'Angleterre, devenues plus commerçantes et plus riches, appliquent aux marchands étrangers ce qu'on devait appeler plus tard le « principe de la réciprocité diplomatique ». Elles leur font une situation analogue à celle dont les marchands anglais jouissent dans la patrie des marchands étrangers. Mais cette tactique est vite abandonnée. Les marchands étrangers demandent la franchise, ils l'obtiennent, ils entrent ainsi dans le corps de la cité, et c'est pour l'Angleterre une source de grandeur. Pratiques comme leurs descendants d'aujourd'hui, les Anglais du XIVe siècle témoignent d'un grand souci de l'estomac public : pendant les périodes d'abondance, les municipalités font de grands achats de denrées en vue des périodes de disette. Les greniers communaux s'emplissent de froment et de céréales que l'on revendra bon marché aux jours de famine. Cette prévoyance est imitée du continent, et Charles-Quint, passant un jour à Nuremberg, peut goûter d'un blé vieux de cent dix-huit ans. L'histoire ne nous dit pas si ce blé sentait la souris... Notre infatigable orateur a terminé ses conférences par un bref examen des gildes du XIVe siècle, et par un récit imagé de la spoliation des tenures dans le courant du XVe siècle.

A la séance suivante M. l'abbé Balthasar se chargea de nous faire connaître le livre de M. Albert Métin : « Le socialisme sans doctrines, Australie et Nouvelle Zélande. »

Après l'exposé rapide de l'histoire australienne, l'orateur envisagea successivement la question agraire et la question industrielle.

Depuis 1890, époque de la grève qui eut pour cause l'obligation intimée aux patrons de n'employer que des syndiqués, l'action ouvrière devint politique mais, nulle part sauf en Queensland, les ouvriers ne sont dans l'opposition. Aussi n'est-ce qu'en apparence qu'ils sont un parti de classe menant la lutte contre la bourgeoisie ; en réalité ils acceptent le patronat et le salariat; ce qu'ils recherchent c'est de s'assurer les meilleures conditions du travail dans notre monde tel qu'il est.

Leur situation d'ailleurs est exceptionnellement avantageuse, grâce aux circonstances favorables, les débuts de la colonisation dans un pays où l'or abonde, exigeant beaucoup de bras et l'offre de travail étant peu considérable.

Profitant de cet état de choses, les ouvriers ont obtenu toutes les revendications de la démocratie la plus avancée.

Socialistes, les Australiens ne veulent pas l'être, les traitant d'extrémistes et d'utopistes.

Seules quelques petites sociétés, surtout en Queensland, et toutes en dehors du mouvement ouvrier, représentent le socialisme australien.

M. l'abbé Pottiez nous entretient ensuite du *Compagnonnage*. Sa diction est simple et joyeuse. Il nous raconte d'abord les origines du compagnonnage, et nous dit quelle antique légende l'enveloppe d'une poésie lointaine. Il nous fait voir les apprentis cheminant côte à côte le long des grandes routes solitaires, dejeunant au bords des forêts, chantant à travers les campagnes, devisant, riant au soleil, priant toujours la belle humeur de les accompagner dans leur tour de France. Il nous les montre ensuite installés dans une ville, sollicitant l'entrée de leur association, prêtant sur un crâne mystérieux le serment d'usage, bloquant les mots cabalistiques, peinant avec ardeur pendant la journée, jouant gaîment aux dominos, le soir, chez la mère... Il étudie le sort du compagnonnage au cours de l'histoire; il place son apogée sous la 1e restauration, et le commencement de sa décadence sous le second empire. Aujourd'hui, le compagnonnage n'est plus qu'un souvenir. Çà et là gisent encore des restes de cette institution, mais l'oubli se fait autour d'elle. Ce ne sont que d'obscurs débris, les vestiges d'un heureux passé, des ruines silencieuses.

La causerie de M. Pottiez, elle, était bien vivante. Notre secrétaire eût été un gai compagnon.

M. Paul Neut a conférencié sur la banqueroute du marxisme. Il a l'art d'habiller la science d'un style pittoresque et moderne. Nous nous sommes réjouis de l'entendre établir par des statistiques concluantes la défaite du scientifisme socialiste. Ni la loi d'airain des salaires, ni la loi de la concentration capitaliste, n'ont pu résister au contrôle du temps. L'expérience a soufflé dessus, comme le vent disperse les nuages, et Karl Marx n'est plus désormais qu'une idole froide et dedorée qui attend patiemment l'oubli sur son trône de rêve.

M. l'abbé Daumont nous a exposé l'historique, la teneur et les conséquences politiques et économiques de la loi française de 1901 sur les associations. Il fit un large appel aux sentiments hospitaliers de notre race pour que, par la sympathie de l'accueil, nous adoucissions l'amertume des grands exilés. Brillante conférence, d'une écriture artiste très châtiée, avec une psychologie très fine de Waldecq. Les mêmes éloges doivent être décernés à M. Jules Gillard, l'auteur des *Horizons Évanouis*. En nous parlant de l'Esthétique de l'éloquence délibérative, il nous a porté au pied des tribunes et des chaires célèbres. Ce fût une belle exaltation de l'époque radieuse des O'Connell, des Roger-Collard, des Montalembert, des Berryer et des Lacordaire. Merci à M. Jules Gillard ! Il a admirablement secoué l'enthousiasme de ses auditeurs. Nous nous sommes tous senti des âmes de soldats, en entendant sonner son ardent clairon.

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1901-1902.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, MM. les professeurs HUBERT, MASOIN et DEBAISIEUX.

Composition du bureau :

Président : M. le professeur DANDOIS.
1er Vice-Président : M. le professeur VERRIEST.
2d Vice-Président : M. le professeur VAN GEHUCHTEN.
Secrétaire : M. SCHOCKAERT, étudiant en médecine.
Membres : MM. Léon DANDOIS, JOURET, FLAMENT, JANSSEN.

Membres honoraires :

MM. les professeurs Hayoit de Termicourt, Blas, Venneman, Denys, Ide.

Membres actifs :

MM. les étudiants Lambinet, Briffaux, Fallas, Schmidt, Waffelaert, De Caluwe, Salmin, Halloy, Louis Jacobs, Elewaut, Van Clooster, Triffet, Dulière, Laurent, Haibe, Van Bleyenberghe, De Rey, Ingebos, Vanden Wyngaert, Nihoul, Van Turnhout, Mantonakis, Gérard, Longfils, Vermylen, Dommary, Mora, Hoebeke, Bertrand, Bastin, Escoyez, Carpentier, Verbeeck, Hallet, Lebrun, Luyssen, Crouzé, Hausse, Willems, Van Ruymbeke, De Beule, André, Lambillotte, Grymonprez, Mauroit, Malengreau, Lambrecht, Boterman, De Witte, Campen, Maes, Calicis, Tenret, Somers.
MM. les docteurs Leblanc, Ghyoot et Paternotte.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1901-1902, fait au nom de la commission directrice par M. R. SCHOCKAERT, secrétaire.

Messieurs,

Lorsque, l'année dernière, le secrétaire de la Société Médicale dressa devant nous le bilan des productions scientifiques, que la société avait à enregistrer au cours de l'année 1900-1901, il constata avec regret qu'elle n'avait pas atteint la prospérité d'autrefois. Le nombre d'étudiants qui s'étaient produits à la tribune avait été très restreint et les réunions très peu nombreuses. La cause de ce triste déclin gisait dans la timidité, ou peut être dans l'indifférence de la part des membres. En terminant, le secrétaire nous adressa un chaleureux appel nous invitant à redonner notre Société la splendeur des années précédentes.

Messieurs, nous sommes heureux de constater que cet appel n'a pas été vain; nous pouvons dire avec un légitime orgueil que la Société Médicale est entrée dans une phase nouvelle de prospérité. Le nombre de nos réunions a été plus considérable; les questions traitées ont été des plus variées; les discussions auxquelles elles ont donné lieu et auxquelles non seulement les objectants d'office, mais la plupart des membres ont pris part, ont été des plus intéressantes et des plus vives.

Fait capital à signaler, les communications n'ont pas eu un caractère purement scientifique; elles ont visé surtout le côté pratique, qui, dans le domaine médical, n'est pas le moins important.

En un mot, notre Société a été pendant l'année qui vient de s'écouler, une petite assemblée savante, une sorte d'Académie, où nos futurs médecins ont trouvé l'occasion d'acquérir de nouvelles connaissances qui leur seront de la plus grande utilité pour l'avenir.

Un résumé succint de nos travaux, tout insuffisant qu'il soit, vous donnera une idée du progrès que notre Société a réalisé dans le cours de cette année.

Dans la première réunion après l'élection pour le renouvellement du bureau, M. le docteur Leblanc nous a donné une conférence très inté-

ressante sur la dilatation de l'estomac. Après un coup d'œil rapide jeté sur l'historique de la question, M. Leblanc nous expose les divers signes tirés de l'inspection, de la palpation, de la percussion et du sondage de l'estomac qui distinguent la dilatation gastrique permanente avec stase et rétention d'avec l'atonie gastrique, accompagnée d'un certain degré de dilatation, sujette à des variations irrégulières.

Au point de vue pathogénique, M. Leblanc admet trois grandes causes de dilatation. Il y a des dilatations :

1° par troubles évolutifs dus à une prolongation des digestions ;

2° par affaiblissement de la paroi musculaire, congénitale ou acquise ;

3° par obstacles mécaniques, relevant de causes extrinsèques ou intrinsèques.

Cette conception pathogénique permet d'édifier un traitement rationnel.

Dans le premier cas, c'est-à-dire dans les dilatations par troubles évolutifs, il faut traiter la dyspepsie chimique causale. Le conférencier trace les grandes lignes du traitement des différents degrés d'hyperchlorhydrie. Dans les cas de sténose, le traitement chirurgical peut s'imposer d'emblée ou être tenté, si le traitement médical échoue.

Après cette conférence, écoutée avec le plus grand intérêt, MM. Haibe, Van Bleyenberghe, De Beule et Mantonakis prennent la parole pour demander les indications particulières et les inconvénients du lavage de l'estomac.

Dans la séance suivante, M. Van Bleyenberghe a fait une etude très documentée sur les maladies du corps thyroïde. Celles-ci peuvent se ramener à deux catégories : les hypothyroïdies et les hyperthyroïdies.

Les hypothyroïdies, dues à l'insuffisance de secrétion de la glande, se manifestent sous forme de myxœdème franc ou de myxœdème fruste, qui présentent des symptômes caractéristiques et qui s'observent le plus souvent chez la femme. Le traitement consiste dans l'ingestion quotidienne de petites doses de thyroïdine, ce remède pouvant produire parfois des phénomènes toxiques.

Comme hyperthyroïdies, le conférencier décrit la maladie de Basedow ou goître exophtalmique : il prouve que ces deux affections se confondent.

L'orateur termine en émettant quelques considérations sur la physiologie de la glande thyroïde.

Après cette intéressante communication, votre rapporteur, dans la discussion du travail du Dr Leblanc, expose les expériences du professeur Leo de Bonn tendant à faire préconiser le lavage de l'estomac chez

les petits enfants, surtout dans les cas de gastrite aigüe. MM. Flament, Léon Dandois, Fallas et Elewaut réprouvent cette pratique à cause de ses multiples inconvénients.

Dans la réunion suivante, M. Mantonakis, de Crète, fait une conférence sur l'impaludisme. L'agent de l'impaludisme est l'hématozoaire ou l'amibe de Laveran. Il se développe surtout dans les pays marécageux et certaines conditions semblent favorables à sa pénétration dans l'organisme. Celle-ci pourrait se faire soit par l'ingestion d'eau infectée, soit par la piqure de l'anopheles, soit par les miasmes. Les sécrétions de l'hématozoaire détruisent les globules du sang et produisent ainsi la mélanose.

L'impaludisme peut s'accompagner de certaines complications graves. La quinine s'oppose à la production de la mélanose et par le fait même coupe la fièvre. La cachexie palustre résiste à la quinine et doit être traitée par le fer et l'arsenic.

Comme prophylaxie, on doit assainir les régions infectées et prendre au besoin 5 à 10 centigr. de sulfate de quinine par jour.

Cette conférence, débitée, il est vrai, avec un accent très exotique, fait néanmoins honneur à notre compagnon grec, non seulement à cause des idées nouvelles qu'il a exposées, mais aussi à cause du zèle qu'il a mis à coopérer à la prospérité de notre Société.

Après cette conférence, M. Flament discute le travail de M. Van Bleyenberghe. Il pense que la maladie de Basedow est plutôt d'origine nerveuse et n'est pas due à l'hypertrophie du corps thyroïde.

M. Janssen fait ensuite quelques remarques sur le même travail.

M. Van Bleyenberghe a parfaitement défendu les divers points qui ont été attaqués par les deux objectants.

Puis prennent part à la discussion MM. De Beule, Mantonakis et votre rapporteur; M. le professeur Dandois nous expose enfin quelques remarques judicieuses, basées sur son expérience personnelle, au sujet de la question qui avait été traitée par M. Van Bleyenberghe.

Dans la réunion suivante, M. De Beule fait une communication sur un cas d'hydronéphrose consécutive à une malformation congénitale du rein. Puis votre rapporteur lit son compte rendu des travaux du congrès international d'étudiants et médecins tenu à Liège le 26 janvier, ainsi que du discours trés intéressant *sur le rôle social du médecin*, qu'y prononça M. le professeur Calmette, de Lille.

Après ce compte rendu, M. Calicis fait la discussion du travail de M. Mantonakis sur l'*Impaludisme*. L'objectant n'admet pas l'opinion du

conférencier au sujet de la contagion de la maladie par les miasmes : l'infection se fait par la piqure de l'anopheles.

Quant à la mélanose, c'est-à-dire la présence de pigment dans le sang, M. Calicis l'attribue, non pas à la destruction des globules rouges par les secrétions de l'amibe, mais à la destruction des amibes par les globules rouges, qui ont pris la défensive. Puis M. Calicis fait une remarque au sujet de l'action exclusive de la quinine sur les jeunes sporules, remarque qui provoque une repartie de la part de M. Mantonakis.

Dans la réunion suivante, votre rapporteur fait une communication sur deux cas de hernies du cœcum, dont l'un a été observé sur un enfant opéré par M. le professeur Dandois, et dont l'autre a été observé sur un cadavre de l'amphithéâtre. Dans l'un des cas, il n'y avait pas de sac herniaire, tandis que dans l'autre il y avait un sac très manifeste. Ces deux variétés de hernies s'expliquent par la disposition anatomique du péritoine, qui, tantôt, recouvre le cœcum, en l'immobilisant, et, tantôt, l'entoure complètement, en formant un méso qui lui donne une grande mobilité.

Dans la même séance, M. Léon Dandois nous donne une étude intéressante sur les metrites au point de vue de leur symptomatologie et de leur traitement. En passant, il nous en donne la pathogénie la plus fréquente : l'accouchement, l'avortement et l'infection gonococcique. Il nous en expose ensuite les différents symptômes en donnant leur juste valeur à chacun d'eux au point de vue du diagnostic. Il s'appesantit surtout sur la leucorrhée, dont il nous donne un diagnostic différentiel très complet. Il aborde alors le traitement. Le traitement banal n'a pas grande valeur. Il fait ressortir le peu d'effet des injections vaginales et nous montre combien l'application des topiques est supérieure aux autres traitements, même à celui du curettage qui demande, pour être efficace, d'être complété par l'application de topiques.

Ensuite M. Jouret continue la discussion du travail de M. Mantonakis. Il cherche à prouver que la fièvre intermittente ne se propage ni par l'eau ni par l'air.

Comme prophylaxie, il faut s'attaquer aux moustiques, en supprimant les marais et en versant du pétrole sur les eaux stagnantes ; il faut en outre protéger les habitations par les moustiquaires et les parties découvertes du corps, par des gants et des capuchons.

M. le professeur Dandois fait, pour finir, quelques remarques intéressantes au sujet de la question en litige.

Dans une réunion suivante, M. Jouret nous donne une étude très détaillée sur l'avortement.

L'avortement est l'expulsion spontanée ou provoquée du fœtus non viable. Quand il est spontané, il peut provenir du père, de la mère ou du fœtus lui-même. Quand il est provoqué, il est produit, soit par des substances abortives, soit par des pratiques manuelles empruntées à l'art médical.

Les symptômes principaux sont les douleurs et l'écoulement sanguin, qui varient suivant diverses circonstances et particulièrement suivant l'époque où l'avortement se produit.

Il peut entraîner, comme complication, des hémorragies et l'infection puerpérale, qui peut aller jusqu'à la septicémie.

Quand le médecin est appelé à faire des recherches médico-légales au sujet d'un avortement, il doit examiner la mère et les produits expulsés. Souvent les résultats sont négatifs et il faut alors tenir compte des circonstances pouvant donner des présomptions.

Le traitement est préventif d'abord, et consiste à combattre les causes qui produisent l'avortement. Lorsque l'avortement est inévitable, ce qui se constate par l'abondance de l'hémorragie, il faut combattre celle-ci par l'ergot et le tamponnement vaginal. Quand il y a rétention des annexes, il faut les enlever avec le doigt ou la curette.

Pour prévenir l'infection, il faut aseptiser la cavité ; si l'infection se produit, il faut la combattre par des lavages intrautérins et le curettage. Après cette conférence, qui était de la plus grande utilité pratique, M. Briffaux fait la discussion du travail de M. Léon Dandois.

Après quelques remarques sur l'étiologie et les symptômes des métrites, il croit que l'endométrite est souvent la cause de la stérilité et de l'avortement. Il signale en outre que le conférencier n'a pas suffisamment insisté sur la distinction entre les métrites aiguës et les métrites chroniques.

M. Dandois répond d'une façon très claire à ces différentes remarques.

Puis M. Elewaut appelle l'attention sur trois ordres de causes de la métrite : les habitudes honteuses, les rapports sexuels violents, même non blennorrhagiques et les traumatismes dus aux pessaires ou à des instruments.

Prennent part encore à la discussion MM. Van Bleyenberghe, Mantonakis, André, Flament, etc.

Pour clôturer la session, M. le professeur Dandois fait quelques remarques intéressantes au sujet de plusieurs points qui ont été discutés.

Dans une autre séance, M. Haibe nous présente une étude très détaillée sur les gastro-entérites des enfants. Celles-ci sont dues à des causes

générales et des causes spéciales, qui sont surtout la suralimentation, qui produit des indigestions, et la mauvaise alimentation, qui peut provenir soit du lait maternel soit du lait de vache. Comme symptômes généraux, il y a la fièvre, l'amaigrissement, l'insomnie; comme symptômes locaux, il y a vomissements et renvois d'un lait caillé et acide, du météorisme, une diarrhée aqueuse blanchâtre ou verdâtre. Comme traitement, il y a le traitement prophylactique d'abord qui consiste à faire allaiter l'enfant par une mère ou une nourrice ayant un lait de bonne qualité, ou, si cela n'est pas possible, à lui donner du lait de vache stérilisé et coupé. Ensuite, il y a le traitement curatif : diététique d'abord : régler l'alimentation, espacer les tétées et imposer la diète hydrique pendant deux à trois jours; médicamenteux ensuite : alcalins, calomel, sucre, acide lactique, antipyrine. Le lavage stomacal ou intestinal et la balnéation peuvent également être mis en œuvre.

MM. Dandois, Van Bleyenberghe, Nihoul, Hallois, Flament et votre rapporteur, ont pris la parole pour discuter quelques points du travail de M. Haibe.

Dans la dernière réunion, M. Janssen nous parle du traitement des adénites tuberculeuses.

Tout d'abord, il y a à faire le traitement général de toute tuberculose : suralimentation, régime tonique, aérothérapie, les cures maritimes, recommandables surtout chez les enfants et préférables aux cures d'altitude, l'hydrothérapie. La sérothérapie semble n'avoir rien donné dans le cas d'adénites tuberculeuses. En même temps on donne l'huile de foie de morue, le sirop de Vanier, l'iode, l'arsenic et le fer. Les applications externes sont peu efficaces et ne servent qu'à plaire aux parents.

Quant aux injections interstitielles modificatrices à l'éther iodoformé et au naphtol camphré, à l'iode en émulsion dans la glycérine et au chlorure de zinc, elles ne sont pas sans inconvénients. Ces injections produisent parfois des rétractions fibreuses du ganglion, si celui-ci n'a pas encore passé à la caseïfication. Quand il y a suppuration, on vide la collection par le trocart et on injecte le liquide modificateur. Ces injections doivent se faire surtout en des points où la peau n'est pas amincie, pour diminuer les chances de fistulisation. M. Janssen nous met en garde contre certains petits accidents qui peuvent accompagner ou suivre ces injections.

Le traitement qui précède s'applique surtout aux adénites tuberculeuses des enfants. Les interventions chirurgicales conviennent, en règle générale, uniquement aux adultes.

D'après M. le professeur Dandois, l'enlèvement des ganglions tuberculeux n'est pas à généraliser, parce que c'est une tuberculose bénigne et qu'il est impossible d'enlever tous les ganglions atteints, ce qui expose à une récidive certaine. On ne doit y avoir recours que dans un but d'esthétique, quand on a à faire à la forme lymphomatense, quand il y a des ganglions caseeux multiples et durs, et dans certains cas complexes. Le conférencier expose les difficultés de l'opération.

Il y a un autre moyen encore qui est plus à la portée du médecin de campagne : c'est le curettage. Il est indiqué dans le cas d'adénites superficielles suppurées et dans le cas d'adénites profondes ramollies et accompagnées de fistules.

Cette conférence a terminé la série de nos travaux.

Messieurs, en parcourant ce compte rendu fort incomplet, vous aurez constaté avec un sentiment de bonheur et d'orgueil tout à la fois que la *Société Médicale* est véritablement entrée, après quelque temps de langueur, dans une nouvelle phase de prospérité. Continuez donc à lui porter tout l'intérêt qu'elle mérite; venez-y exposer vos idées et vos observations; vous y trouverez de puissants stimulants à étudier à fond nombre de questions des plus intéressantes; chaque communication fournira sujet à discussion et vous donnera l'occasion précieuse de vous former à l'art si difficile de la parole. Bien que le médecin ne soit pas, par profession, un discoureur, il ne s'élève pas moins dans l'estime et la considération de ses concitoyens, s'il sait exposer convenablement ses idées et ses opinions. M. le professeur Dandois a insisté souvent sur le double but de notre société, c'est-à-dire, l'acquisition de connaissances nouvelles et la formation à la parole par la discussion des travaux. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir poussé notre Société dans cette voie nouvelle et de l'y avoir soutenue puissamment par son dévouement, ses conseils éclairés et sa haute science. Qu'il daigne recevoir en retour l'hommage de notre vive reconnaissance et la promesse de nous rendre dignes, par notre zèle et notre assiduité, du grand intérêt qu'il porte à notre Société et à chacun de nous.

Puisse l'année académique 1902-1903 lui procurer le plaisir de voir les étudiants profiter, dans la plus large mesure possible, de son dévouement et travailler avec ardeur à la prospérité de la *Société Médicale.*

RECHTSGENOOTSCHAP
der Katholieke Hoogeschool van Leuven.

BESTUUR.

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde heer ABBELOOS.
Hoogeerwaarde heer HEBBELYNCK.
Heer hoogleeraar J. VAN BIERVLIET.
Voorzitter : A. SCHICKS, hoogleeraar.
Ondervoorzitter : J. LAGAE.
Eerste schrijver : Ed. VAN DIEREN.
Tweede schrijver : A. DE WILDE.
Penningmeester : E. MAERTENS.

EERELEDEN.

De heeren :
A. E. Coremans, volksvertegenwoordiger.
Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar.
V. Brants, id.
E. ridder Descamps, id., senator en gemeenteraadsheer.
G. Helleputte, id. en volksvertegenwoordiger.
Eerw. heer kanunnik Hemeryck, hoogleeraar.
Eerw. heer kanunnik Vanden Berghe, voorzitter van het Groot Seminarie van Brugge.
H. Lebon, advokaat te Antwerpen.
E. Janssens, id. te id.
H. Noterdaeme, id. te Brugge.
L. Schepens, id. te id.
E. De Visscher, id. te id.
A. Raemdonck, volksvertegenwoordiger te Lokeren.
O. Van Malleghem, substituut-prokureur des Konings te Gent.
L. Plessers, leeraar te Hasselt.
L. Bruyninex, advokaat te Dendermonde.
V. Lambrecht, id. te Kortrijk.
P. Bolsens, te Temsche.

P. Bellefroid, leeraar aan de Luiksche Hoogeschool.
C. Van Walleghem, griffier te Ghistel.
A. Neyt, advokaat en provinciaal raadsheer te Adeghem.
E. Goedertier, rechter bij de rechtbank van 1sten aanleg te Antwerpen.
A. Vande Vyvere, advokaat te Gent.
A. Verschaeve, substituut-prokureur des Konings te Kortrijk.
E. Duysters, advokaat te Antwerpen.
P. Vanden Hove, onderzoeksrechter te Turnhout.
C. De Queker, advokaat te Gent.
J. De Keersmaeker, id. te Liezele.
E. Vliebergh, id. te Leuven.
Edg. De Cooman, id. te Ninove.
K. Vanden Bussche, id. te Kortrijk.
L. De Schepper, id. te id.
Leo Van Dorpe, id.
Jan Verwilghen, id. te Gent.
Hubert Le Paige, id. te Antwerpen.
Amaat Vander Moeren, id.
Wildiers, id. te Antwerpen.
Heyvaert, id. te Dendermonde.
Karel Heyndrickx, id. te St-Niklaas.
Gonzalès Verbraken, id.
Van Reeth, id. Antwerpen.

WERKENDE LEDEN.

De heeren studenten :

Back, Baels, Barbe, Berckmans, Bertha, Boeds, Bonte, M. Byvoet, N. Byvoet, Caron, Cassiers, Castelein, Cauwe, Dautricourt, De Boucq, De Clerck, De Gelder, De Latter, Demonie, Dereu, De Ridder, de Spot, De Vos, De Wilde, Hinnekint, Huighe, Janssens, Kempeneers, Kruifhooft, Lancsweert, Leclef, Moortgat, Maertens, Masquelier, Moyersoen, Oliviers, Roevens, Stie, Storms, 't Sjoen, Van Caillie, Van Cauwenberghe, Van den Berghe, Van der Linden, Van de Ven, van Dieren, Van Hove, Van Rossum, Verhaegen, Walravens.

VERSLAG

over de werkzaamheden van het RECHTSGENOOTSCHAP, gedurende het afgeloopen schooljaar 1901-1902, door M. Edmond VAN DIEREN.

MIJNE HEEREN,

Niet overbodig is het bij het aanvangen van eenen nieuwen jaargang de werkzaamheden van het verleden jaar eens te overloopen. Het herinnert ons vooreerst de aangename en nuttige uren die wij hier hebben gesleten. Het stelt u voor oogen de taak die uwe voorgangers op zich hadden genomen en waarvan de voortzetting u thans is toevertrouwd. Uit dit verslag zullen de jongeren leeren hoe hunne ouderen het aan boord legden om de zittingen van het Rechtsgenootschap aangenaam, leerzaam en praktisch te maken.

Mij mangelt het aan tijd en plaatsruimte om u het nut onzer instelling uiteen te doen, daarenboven de taak valt buiten de bevoegdheid van eenen eenvoudigen verslaggever.

Maar toch Mijne Heeren, vraag ik het de volgende beschouwing aan uwe overweging te onderwerpen :

Bij alle studievakken die aan het *Alma Mater* onderwezen worden, zijn praktische oefeningen, voordrachten en aanschouwelijke bewerkingen gevoegd. Alleen de rechtsstudie is van alle zulke toebehoorten ontbloot. Daar is het alles droge theorie steeds weerzinwekkend, vaak « indigest ». Aanschouwelijk onderwijs en praktijk zijn gansch verwaarloosd. Dat was eene groote leemte en om die zoo veel mogelijk aan te vullen is het Vlaamsch Rechtsgenootschap gesticht. Daar leert men zich met gemak en in sierlijk Vlaamsch uitdrukken, daar leert men de theorie op de bijzondere feiten en zaken toepassen. Het groot nut dier instelling zal u eerst ten volle duidelijk worden wanneer gij na het voleindigen van uwe rechtsstudiën in het werkelijk leven zult getreden zijn en ondervinden zult hoe weinig nut die met veel moeite ingepompte theorie u opleveren zal. De eenvoudigste zaak, de minst ingewikkelde proceduur, zal voor u onoverkombare hinderpalen aanbieden. Daarom kan ik er niet genoeg op aandringen opdat men bij de zittingen van het Rechtsgenoot-

schap bijzonder de praktijk niet uit het oog verlieze en steeds groote waarde aan uiterlijke pleegvormen of formaliteiten zou hechten. Wij hebben jaarlijks eene zitting van het Assisenhof. Waarom zouden wij ook geene zitting hebben van het Beroepshof, waar bijvoorbeeld eene eedaflegging zou plaats grijpen. Ofwel waarom zouden wij geene pleidooi ten gehoore krijgen, vragende de uitsluiting van eenen rechter of de onbevoegdverklaring eener Rechtbank?

Maar ik bemerk, Mijne Heeren, dat die beschouwingen mij te ver zouden leiden en ik kom tot mijn eigenlijk werk, dat is het verslag over de gehoudene zittingen.

Eerste zitting. — De belangrijkheid der zaak die aan de dagorde was, had talrijke studenten ter zitting gelokt. Ziehier het te pleiten thema : Een eigenaar schrijft naar eene verzekeringsmaatschappij, de M. L. te New-York, om een zijner eigendommen, te Brussel gelegen, te verzekeren voor de som van 1,500,000 fr. De maatschappij neemt de verzekering aan (volgens hare gewone tarieven berekend) en stuurt per aanbevolen brief op 10 October de uitdrukking dezer toestemming. De brief komt op 17 October ter bestemming. Op 15 October echter is een brand in bedoeld gebouw losgeborsten en heeft voor 150,000 fr. schade aangericht. Bestond er op 15 October verzekering? De eischer, uw dienaar, bewees in zijn betoog dat *in rede* de overeenkomst bestond op het oogenblik dat de beide partijen het eens waren over het aangaan der verzekering. Zelfs zijn er schrijvers die dat in rechte genoegzaam heeten. Maar het meerendeel der rechtsgeleerden nochtans beweert, dat de overeenkomst tusschen de partijen slechts dan alleen bestaat, wanneer de overeenkomenden hunnen wil en hunne toestemming door een uitwendig teeken hebben openbaar gemaakt. Maar men moet niet zoover gaan als sommigen het doen en vergen dat de uitdrukking van de toestemming van den aannemer aan den aanbieder toegekomen zij. Het is niet genoeg zeggen sommigen, dat de wil van alle twee hetzelfde doel beooge. De beide wilsuitdrukkingen moeten samen gekomen zijn. Maar dan vraag ik : tusschen wat moet er samenkomst zijn? Tusschen de personen? Maar in dat geval, zegt de schrijver Marcadé, en met hem vele anderen, zoude alle overeenkomst tusschen afwezigen onmogelijk zijn? Tusschen den wil der overeenkomenden? Maar op wat oogenblik geschiedt dat? Ik beweer, dat de wil van den aannemer overeenkomt met dien van den aanbieder, op het oogenblik dat hij in zijn gemoed op het hem gedaan aanbod geantwoord heeft : ja dat wil bestaat of den aanbieder die toestemming al of niet kenne daar de wil een onstoffelijk iets is.

Daarenboven zal iedereen aannemen dat de aanbieder zijn aanbod niet meer mag intrekken, als de andere partij het aanbod aangenomen heeft, zelfs al ware de toestemming hem nog niet toegekomen.

Ten derde : iedereen zal aannemen dat eene overeenkomst kan bestaan zonder uitdrukkelijke beteekende toestemming, bijvoorbeeld : als eene overeenkomst uitgevoerd wordt zonder voorafgaande kennisgeving. Verbeeldt u dat een kind in een brandend huis gebleven is en dat de vader roepe : 1000 fr. belooning aan wien het redt. Zal de moedige man die daartoe besloten is eerst zijne hand in die van den vader slaan zeggende : dat neem ik aan? Neen, hij zal zonder toeven den vuurpoel inspringen. En toch bestaat er eene overeenkomst.

En toch zijn er die beweren dat de toestemming aan den aanbieder moet toegekomen zijn! dat er niets bestaat zoolang dat niet gebeurd is. En die zelfde schrijvers nochtans beweren met ons, dat een aangenomen aanbod niet mag ingetrokken worden! In deze zaak, bijvoorbeeld, beweert men, dat er geene overeenkomst bestaat omdat op het oogenblik van den brand de toestemming te Brussel niet was toegekomen. En nochtans, indien de eigenaar van Brussel op 12 October naar de *Mutual Life* een draadbericht had gestuurd om zijn aanbod in te trekken, zou die intrekking nietig zijn geweest! Waarom dat, indien er niets bestaat? Zoodus meenen wij met zekerheid te mogen beweren, dat eene overeenkomst bestaat op het oogenblik dat de beide partijen het eens zijn en hunne toestemming door een genoegzaam uiterlijk teeken hebben te kennen gegeven. Het is ongerijmd zich te steunen op art. 932, dat de beteekening van de toestemming eischt in zake van « giften » om te beweren dat zulks in alle overeenkomsten zoo is. Wel integendeel, indien de wet zulks voorschrijft voor de « gift » is het een bewijs, dat zulks eene uitzondering is en de algemeene regel gansch tegenovergesteld is.

De verweerder daarentegen, de heer A. De Wilde beweert, dat er geen kontrakt is dan alleen, zoo spreekt hij, wanneer de uitdrukking van de toestemming van den aannemer in handen van den aanbieder berust, dan alleen is de overeenkomst volmaakt.

Tot zoo lang is de aannemer meester van zijne toestemming.

Hij haalt verscheidene rechtsgeleerden aan, die zijne zienswijze deelen, bijzonder steunt hij op Laurent die zegt : dat er tot op het hooger bedoelde oogenblik twee te gelijk bestaande willen en geene twee overeenkomsten bestaan, hij steunt ook op art. 932, dat de vormpleging ter beteekening der toestemming aan den aanbieder in de *gift-akten*

vereischt; hij legt breedvoerig deze zienswijze uit en tracht de bewijsvoeringen van den eischer in twijfel te trekken.

De rechters de heeren Kruifhooft, Lagae en De Vos beslissen in de volgende vergadering het advies in te winnen van het openbaar ministerie alvorens hun vonnis uit te spreken.

Tweede zitting. — In 't begin der vergadering komt het openbaar ministerie, vertegenwoordigd door M. R. De Clercq, aan het woord voor zijn advies in de vorige zaak. Het achtbaar orgaan is van oordeel, dat men op art. 932 niet mag steunen om de beteekenis der overeenkomst te eischen, daarin schikt hij zich bij den eischer, maar hij is van oordeel dat, om alle moeilijkheid en bedrog te vermijden, die beteekening toch moet geeischt worden; hij eindigt met de ontlasting der *Mutual Life* te vragen.

De beide hoogergenoemde pleiters spraken toen nog eenige woorden om hunne wederzijdsche beweringen te staven.

De rechtbank na eene korte beraadslaging velt een vonnis waardoor de eischer van zijnen eisch ontheven wordt verklaard en tot de kosten van het geding veroordeeld wordt.

Daarna kwam eene uiterst belangrijke strafzaak aan de dagorde :

De genaamde Julius Debal wordt beschuldigd van beraamden moord op den persoon van Maria Deloddere en van moordpoging op dezes vader Pieter Deloddere.

De heer Cauwe optredende als openbaar ministerie, eischt eene strenge straf en steunt zijn requisitorium op de volgende beweegredenen :

Het blijkt, zegt hij, uit de eensluidende verklaringen van Maria Deloddere en van hare ouders, dat de beschuldiging op eenen vasten grond berust. Ten andere, het is onnoodig de werkelijkheid der feiten te betuigen. De feiten bestaan, zij zijn gestaafd door stoffelijke bewijzen die den beschuldigde zelfs de kracht ontnemen om te loochenen. Alleenlijk is het zijn plicht de voorbedachtheid met dewelke de beschuldigde gehandeld heeft, aan te duiden en te bewijzen, opdat de heeren gezwoornen en het hof de zwaarte der misdaad zouden kunnen beseffen en haar de verdiende straf opleggen. Sinds Maria Deloddere, om zeer gegronde redens, haren vroegeren verloofde van de hand had gewezen, was zij zeer dikwijls door hem bedreigd geweest, menigmaal had hij haar gezegd, dat zij haar woordverbreking met den dood zoude geboet hebben. Hij had sinds lang eenen revolver aangekocht, hij had hem aan

Maria reeds getoond, en er haar reeds mede bedreigd. Toen hij zijn boos inzicht wilde ten uitvoer brengen, richtte hij zijne schreden naar Maria's woning, mikte en schoot, en toen haar beangstigde en in woede ontstoken vader op hem toevloog om hem het moordend wapen te ontrukken, schoot hij ook drijmaal op hem. Gelukkiglijk misten deze schoten hun doel en kon de ontroostbare vader zijne dochter opnemen en de eerste zorgen toedienen. En men kome niet aanbrengen, dat die man in eene vlaag van waanzin heeft gehandeld, dat hij niet bij zijn verstand was, dat hij aan vallende ziekte onderhevig was, dat alles zijn uitvluchtsels, roept het openbaar ministerie uit, eene moordpoging is hier beraamd en uitgevoerd door een ten volle verantwoordelijk man. Nu dat zijne fout begaan is, mag hij er de verdiende straf niet van ontloopen. Die man is niet zinneloos, maar bedorven, niet lijdend, maar wraakzuchtig en daarom vraag ik de volstrekte toepassing der wet.

't Was eene harde en ondankbare taak die de heer Maertens op zich genomen had, met de verdediging van Jules De Bal op zich te nemen. Hij stelde de loffelijkste pogingen in om zijnen klient te verontschuldigen.

Hij toonde aan, hoe in gansch het verleden van Jules De Bal, er geene slechte daad te ontdekken was, hoe hij steeds een onberispelijk gedrag had geleid en door iedereen geacht was. Zal men aannemen dat zulk een man op een dag een wreede moordenaar kan worden? Dat is onmogelijk. Maar ziehier wat er gebeurd is. Toen Maria Deloddere haren verloofde de deur had gewezen, daalde eenen nevel over zijnen geest en eene diepe droefheid in zijn hart, hij weende en dubde dagen en weken lang en dat hij dan misschien in de opwelling eener onweerstaanbare drift, zijne vuisten zou gebald hebben tegen de trouwlooze en haar de snoodheid harer handelwijze zou verweten hebben, zie dat is mogelijk en begrijpelijk, maar dat hij er op uit was die vrouw te ver moorden, dat is valsch.

Eens op een dag kwam hij bij Maria in huis om te pogen hare liefde terug te winnen, maar in plaats van liefde kreeg hij scheldwoorden en plagerijen en toen ontstond er eenen wilden storm in zijn hart, alles draaide voor zijne oogen, hij zag bloed.... hij greep in vertwijfeling het wapen dat hij tot eigen verdediging bij zich had en schoot.... Is dat eene moordpoging? Neen, dat is een aanval van waanzin; die jongeling, het is bewezen, heeft dikwerf aanvallen van vallende ziekte, de hevige ontroeringen bij hem verwekt door Maria's spotternijen, deden hem in zulk een droeven toestand hervallen en toen schoot hij.

Heer en gezwoornen, bad de verdediger in eene roerende slotrede : die

man is reeds ongelukkig genoeg door de geleden pijnen en uitgestanen angst die hem zijne ongelukkige daad veroorzaakt hebben. Weest rechtvaardig, weest barmhartig : Doet recht en vergeeft.

Drij vragen werden aan den jury gesteld :

1° Is er poging tot moord geweest op Maria Deloddere door Jules De Bal ? Het antwoord luidde *ja*.

2° Was er voorbedachtheid? *Ja*.

3° Is er moordpoging geweest op Maria's vader? *Neen*.

Ingevolge, na lezing der wetsartikels op het geval betrekking hebbende, veroordeelt het hof den beschuldigde tot levensdurenden dwangarbeid.

Derde zitting. — De volgende zaak welke een eigenaardig en zeer belangrijk rechtspunt opwierp, werd aan de wijsheid der rechters onderworpen.

Een reeder te Antwerpen gevestigd, M. X., had twee schippers, Janssens en Peeters gelast eene partij van honderd tonnen van Antwerpen naar Leuven over te voeren. Ieder hunner zou 50 tonnen als bevrachting nemen. Bij de aankomst te Leuven bestatigt Janssens, dat er hem tien tonnen ontbreken, hij neemt er tien van Peeters om zijn getal te volledigen....

Die handeling wordt ontdekt en Janssens wordt voor diefstal door de rechtbank vervolgd.

In een krachtig rekwisitorium houdt de heer Lagae, als openbaar ministerie, de bewering staan dat er diefstal is.

Al de door de wet vereischte bestanddeelen zijn in de daad van Janssens te vinden.

Wat is inderdaad diefstal? De bepaling der ouden is altijd waar gebleven : *contrectatio fraudulausa rei alieni lucri faciendi causa*.

Die bepaling, zegt het achtbaar orgaan der wet, is hier gansch toepasselijk. *Contrectatio* of wegneming is er onbetwistbaar geweest, de betichte bekent het zelf, maar was zij *fraudulausa*, bedrieglijk? Dat is het dat wij moeten bewijzen.

Hij heeft genomen hetgeen hij wist dat hem niet toebehoorde en heeft er aan den eigenaar niets van gezegd ; hadde hij gemeend *zijne* tonnen terug te nemen, dan hadde hij aan Peeters gezegd : Vriend tel uwe tonnen eens, ik mis er tien, hebt gij ze niet? Maar neen, zonder iets te zeggen neemt hij ze weg en voegt ze bij de zijne. Hij heeft schoon te beweren, dat hij het deed uit schrik, dat hij van nalatigheid, wie weet, van diefstal zou beschuldigd worden ! Die uitvluchtsels mag de rechtbank niet aannemen.

Welhoe, om eene mogelijke en ongegronde beschuldiging te vermijden, bedrijft hij eene hoogst laakbare daad die ieder eerlijk man afschuw inboezemt. Ja! hij zou zijne plaats verliezen! hij zou gestraft worden. Hij meende geen kwaad te doen, hij wist niet dat men zijne daad verkeerdelijk zou kunnen uitleggen. Dat is ongerijmd : *nulla error juris*, is ontvankelijk.

En het winstbejag door de wet gevergd, *lucri faciendi causa*, bestaat het hier? Ongetwijfeld, het springt in d'oogen; hij nam de tonnen weg om er de waarde niet te moeten van vergoeden, om zijne plaats niet te verliezen. Dat is het voordeel dat hij beoogde en dat rechtstreeks, zoo meende hij, uit de door hem gestelde daad zou vloeiën. Om zichzelf te redden, stelt hij eenen onnoozelen makker in gevaar. Welke edelmoedige handelwijze! De eischer eindigt met eene strenge straf te vragen.

Gij zult aannemen, Mijne Heeren, dat het in die omstandigheden niet licht viel den betichte te verdedigen. M. De Vos nam het op zich en gelukte boven verwachting.

De verdediger beweert vooreerst, dat er hier geen diefstal kan bestaan, omdat er hier geene stof geene *materia* of voorwerp tot diefstal was. Janssens heeft gestolen zegt men? Wat! Wel tien tonnen. Van wien... maar hier blijft men het antwoord schuldig, hij nam tien tonnen van zijnen patroon en voegde die bij 40 andere insgelijks aan zijnen reeder toebehoorende. Wat wordt er gestolen? Niets. Peeters kan hij niet bestelen, want de tonnen hooren hem niet toe. Het is eene zuivere veronderstelling te beweren dat Janssens gehandeld heeft met eene *intentio fraudulausa* en op veronderstellingen mag men niemand veroordeelen. Men moet bewijzen aanbrengen en die ontbreken hier. Heeft Janssens winstbejag beoogd? Wel neen, hij meende enkel eene vergissing te herstellen; hij was zoodanig zeker, dat de hem ontbrekende tonnen bij Peeters waren, dat hij het niet noodig achtte het aan dezen te vragen. Men noeme de somme gelds, men duide het voorwerp aan waardoor Janssens zich verrijkt heeft? De tonnen die hij genomen heeft leverde hij aan den reeder af.

Hij heeft hoegenaamd geene winst gedaan, en ware het bewezen, dat hij gehandeld heeft *damnum vitendum* om een verlies te ontspringen, dan ware dat niet genoegzaam om er eene veroordeeling op te steunen, want de wet zegt uitdrukkelijk : *lucri faciendi causa*. Maar overigens zulks kan men niet bewijzen.

De verdediger eindigt met de vrijspraak te vragen.

De boetstraffelijke rechtbank, bij monde van haren voorzitter den

heer A. Hinnekint, veroordeelt den betichte voorwaardelijk tot drie maanden gevangzitting.

Vierde zitting. — Voor het eerst meenen wij sinds het bestaan van het Rechtsgenootschap stond er eene fiscale zaak aan de dagorde. Zij werd door deskundigen en op meesterlijke wijze behandeld.

De heeren Van den Berghe en P. Back pleitten de volgende zaak : M. X. doctor in geneeskunde, begeerig eene welverdiende rust te genieten, laat zijne praktijk alsmede zijne werktuigen, voor eene somme van 20,000 fr. aan zijnen jongen ambtgenoot Dr Z. over. Is er hier verkoop van roerend goed, in welk geval de Staatskas 2,70 % heffen mag, of is er slechts overdracht van eenen schuldbrief, in welk geval er maar 1,40 % zou te betalen zijn?

De heer P. Back als advokaat van het ministerie van Geldwezen houdt staan, dat hier het recht van 2,70 % moet geheven worden.

Er is verkoop van roerend goed zegt hij, Dr X. heeft aan zijnen ambtgenoot zijne geneesmiddelen en zijne werktuigen overgelaten. Niemand zal het betwisten : dat is een roerend goed. Maar men zal opwerpen, dat de praktijk geen roerend goed is. Dat is waar, maar zij is afhankelijk van den verkoop van roerend goed en hier is de regel toepasselijk : *Accessorium sequitur principale.* Hier is het *principale* de werktuigen en de geneesmiddelen en het *accessorium* de praktijk.

Inderdaad, alleen over werktuigen en geneesmiddelen kan hij in werkelijkheid beschikken. Wat de praktijk aangaat, hij kan geen enkel artikel van het burgerlijk wetboek inroepen, dat hem er den eigendom of het bezit van toekent. Hebben de familiën waar hij huisdokter is, zich soms met hem verbonden? Mag hij over hen beschikken? Wel hoegenaamd niet. Doktor X. heeft geheel en al zijne verplichtingen vervuld jegens zijnen jongen confrater, wanneer hij hem aan zijne kliënten voorgesteld en aanbevolen heeft. Meer moet, of meer kan hij niet doen.

Daaruit vloeit klaarblijkend, dat de praktijk het voornaamste niet is in deze zaak. Zeer goed zou het kunnen gebeuren, dat indien het voorkomen, of het karakter, of de gezindheid van den nieuwen dokter in den smaak niet vallen, hij geen enkele der kalanten van zijnen voorganger erve. Toch zal niemand durven beweren, dat de overeenkomst hier geen stand houdt ! En nochtans indien de praktijk het voornaamste punt der overeenkomst uitmaakte, zou er een kontrakt zonder oorzaak zijn, hetgeen in « Burgerlijk recht » onmogelijk is. Dus staat het vast dat de praktijk hier als eene bijkomende zaak moet aanzien worden. Dat gaat

zoo verre, dat het geval, als zou de oude dokter zijne verplichting niet nakomen, in de wet niet voorzien wordt en er geen dwangmiddel voor bestaat.

Ten andere, daar de overeenkomst hier een vasten grond heeft, moet men zich aan de regels van het « burgerlijk wetboek » onderwerpen. Deze regels bepalen, dat het aan de partijen niet geoorloofd is door hunnen enkelen wil eenen akt zijne rechterlijke natuur te geven, ten ware de wet de karaktertrekken dier overeenkomst niet hadde bepaald.

Wel is het *wenschelijk* dat men slechts een obligatierecht van 1,40 % zou heffen. maar men mag de wet niet verkrachten, zoolang zij bestaat moet men ze uitvoeren.

Bij het einde zijner pleitrede stelde de heer Back aan de rechtbank het volgende dilemna voor : alle goed is roerend of onroerend. Eene praktijk is voorzeker niet onroerend, dus is zij roerend, dus moet hare overdracht een recht van 2,70 % betalen.

Toen kwam de heer C. Vanden Berghe aan het woord en nam de verdediging op zich van de belangen der partijen.

Wij moeten hier, zegt hij, de grondbeginselen van het burgerlijk recht opzoeken en involgen, want dan alleen worden er door de fiscale wet uitzonderingen aan toegebracht, wanneer zij het uitdrukkelijk zegt.

Opdat in burgerlijk recht een verkoop geldig zij, moet de verkooper den eigendom van het gekochte aan den kooper overdragen, zelfs wordt den eigendom overgedragen door de eenvoudige samentreffing van den wil der partijen.

Is dat hier mogelijk? Neen, de praktijk kan niet overgedragen worden. *Nemo plus juris in alium transferre potest quam ipse habet.* D. A. heeft hoegenaamd den eigendom niet zijner praktijk, zij kan hem verlaten, zij is niet met hem verbonden, zij kan vermeerderen en verminderen. Zij kan dus de door de wet vereischte hoedanigheid van *res carta* welke van het voorwerp eener overeenkomst vereischt wordt, niet bezitten.

Ten tweede, is de bijzonderste bepaling hier : de overdracht van eenen schuldbrief en met de verkoop der werktuigen en medecijnen, die zijn misschien hoop en al 2000 fr. waard op de 20,000 fr. die den verkoopprijs bedraagt. Waaraan zouden de overige 18,000 dan besteed zijn? Praktijk is noch roerend, noch onroerend, want zij kan niet bezeten worden.

D[r] X. heeft enkel de verplichting aangegaan, zijnen konfrater voor te stellen en aan te bevelen, dat is al, en dat is eene verplichting, eene schuld die hij aangegaan heeft.

Overigens zegt de heer Vanden Berghe : er is hier geen spraak van de wet te verkrachten, maar van er eene verkeerde en nadeelige uitlegging van te beletten. De wet heeft die overeenkomst niet voorzien, dus is het den partijen veroorloofd, zelf aan de overeenkomst hare kenmerkende bepaling te geven. Spreker wacht met betrouwen het vonnis der rechters af. Het advies van het openbaar ministerie en het vonnis worden naar eene volgende zitting verschoven.

Vijfde zitting. — Het begin der zitting werd ingenomen door het advies van Mr Cassiers, openbaar ministerie in zake Back-Vanden Berghe.

In weinige doch doeltreffende woorden, maakt hij het historiek der zaak en somt de argumenten op, door de beide partijen aangehaald.

Hij is het eens met den heer Vanden Berghe om te zeggen, dat er hier verkoop is van eenen schuldbrief die aan den kooper het recht geeft tot het doen invoeren der verplichting. Maar hij beweert, dat die verkoop eene overdracht van roerende goederen behelst. Hij legt den zin uit der artikels 527-28-29 doelende op de verdeeling der goederen in onroerende en roerende en de onderverdeeling dezer laatste in belichaamde en onbelichaamde, naarvolgens zij die hoedanigheid door hunne natuur of door de bepaling der wet bezitten.

Zoo is bijvoorbeeld een schuldbrief onbelichaamd roerend goed, door de bepaling der wet. Daarna haalt hij het oordeel der rechtsgeleerden Baudry en Laurent aan, om te bewijzen dat de overgave van praktijk gelijk moet gesteld worden met de overdracht van eenen schuldbrief. Immers zegt Laurent : eene praktijk leidt tot eene zekere winst die in eene geldsom bestaat, 't is deze geldsom die men overlaat. Hij wijst er ook op, dat de hedendaagsche rechtspraak het overlaten eener praktijk steeds afscheidt van den verkoop der werktuigen, beiden worden afzonderlijk geschat. Er dient hier dus niet over *principale* en *accessorium* getwist te worden. Het achtbaar orgaan der wet, eindigt met te vragen dat de rechtbank het geïnde recht van 2.70 % zou behouden.

De rechtbank bestaande uit MM. Roevens, voorzitter, Huighe en De Boedt als assessors, treedt de zienswijze van het openbaar ministerie bij, verwerpt alle tegenstrijdige besluitselen en veroordeelt de partij Vanden Bergh tot het betalen der geeischte rechten en tot de kosten.

Daarna kwam eene zeer belangrijke en belangwekkende zaak aan de beurt, heel zeker was deze de schoonste en best bepletene zaak die in geheel het jaar ter zitting is gekomen. Het gold hier een heilig recht te vrijwaren en tevens eene rechtspraak te veranderen.

Ziehier de grond der zaak :

Eene vrouw Huberta Sachs, die eene slechte jeugd had, gelukt er in zich als vrouw te doen aannemen door eenen braven en eerlijken jongeling. Om tot dit doel te geraken, verbergt zij zich onder den naam van hare zuster Cunegonde, wiens gedrag steeds onbesproken was geweest. Later komt deze list, alsook de faam van Huberta's vroeger gedrag haren man ter oore. Deze verzoekt thans de rechtbank de nietigheid van het huwelijk uit te spreken.

De heer H. Baels had de belangen van den echtgenoot op zich genomen. Spijtig is het, dat plaatsgebrek mij verbiedt, zijne kernachtige en tevens luimige pleidooi in haar geheel weer te geven. In eene sierlijke en beschaafde taal, en met een buitengewoon gemak van spreken, brengt hij zijnen eisch voor.

Er zijn, zegt hij, in zake van persoonverwisseling twee stelsels en in beide moet mijne vraag aangenomen worden.

Het eerste stelsel is dat van Demolombe die verklaart, dat men de algemeene grondbeginselen der overeenkomsten in art. 1110 B. W. hier moet toepassen. Volgens hem dus, is de dwaling nopens de *hoedanigheden* van een persoon genoegzaam om het huwelijk ongeldig te maken.

Om zulks te bewijzen, haalt Demolombe goede redens aan en zegt onder meer, dat de burgerlijke persoonlijkheid slechts eene hoedanigheid is en dat het algemeen volstaat, dat de dwaling over die hoedanigheid genoegzaam is om het huwelijk onbestaand te maken.

Maar zegt de heer Baels, dat stelsel wordt fel bestreden, ik wil er niet op steunen. Ik zal eene andere zienswijze voorbrengen die veel strenger is en bewijzen, dat de zaak die ik thans bepleit in de bewaardingen van dit stelsel blijft. Hier wordt het maximum waarborgen vereischt alvorens tot de nietig verklaring van het huwelijk over te gaan.

Men moet hier de algemeene grondbeginselen niet toepassen, maar wel art. 180 dat slechts de dwaling in den persoon voorziet : Want

a) het huwelijk is geen gewoon kontrakt, er is verschil van voorwerp;

b) het huwelijk wordt als afzonderlijke overeenkomst behandeld in het B. W.;

c) de dwaling op den persoon alleen wordt in de wet voorzien als kunnende leiden tot nietigheid van het huwelijk.

Het is dus noodig zich af te vragen, wat de persoon is? Is het de physieke of burgerlijke persoon? Het is beiden zegt de heer Baels en hij bewijst dit gezegde door goed gekozene voorbeelden en uittreksels van schrijvers.

Hij wil niet steunen op de hoedanigheden zegt hij. Hij meende, dat Huberta braaf was en oprecht, zij was slecht en valsch, hare handelwijze was laag en schurkachtig, maar 't is niet om die redenen dat hij de vernietiging van het huwelijk vraagt. De aanklager heeft iemand gehuwd die hij niet wilde huwen, hij meende Cunegonde te huwen en wordt met Huberta verbonden. Er is hier geene toestemming geweest! En de toestemming is het hoofdvereischte voor het bestaan van het huwelijk. De persoon bestaat niet alleen uit de stoffelijke eenzelvigheid die hier aanwezig was, maar ook uit de burgerlijke die met den *naam* bestempeld wordt en die was hier niet, en beiden nochtans moeten vereenigd zijn, op beiden moet de toestemming dragen om het huwelijk geldig te maken. Dat was hier niet het geval en daarom eindigt de spreker, vraag ik, dat de rechtbank den eischer van dien afschuwelijken band ontslage waaraan hij door de trouwlooze list eener vrouw is geketend geworden.

Mr A. Oliviers trad op als verdediger van Huberta Sachs.

Hij betoogde dat in deze zaak, volgens hem, de toestanden valsch waren voorgebracht. Men moest hier zooveel niet de *grondbeginselen* maar wat meer de *werkelijkheid* aanschouwen.

Zijne kliente was thans eene brave en deugdzame huisvrouw, die niet beter vroeg dan haren echtgenoot het leven aangenaam te maken. Zij boette thans door een voorbeeldig gedrag over de kleine fouten die de lichtzinnigheid der jeugd haar had doen bedrijven.

Wist haar man iets op haar gedrag aan te merken gedurende het huwelijk? Neen! Hij spreekt alleen van vroeger, van het verledene. Maar blijft dat verleden dan eeuwig bestaan, kan het niet uitgewischt worden?

Spreker haalt onderscheidene voorbeelden aan van vrouwen die na hare jeugd lichtzinnig te hebben doorgebracht, door het huwelijk gereinigd, door het huwelijk geheiligd, voorbeeldige huisvrouwen en moeders waren geworden.

Wat de dwaling in den persoon aangaat, die bestaat hier niet. Is Huberta niet, dat lieve meisje met blonde lokken, blauwe oogen, blozende wangen die hij gekend en bemind heeft? Is zij het niet die hij gehuwd heeft en willen huwen? En dat huwelijk met al de waarborgen omringd, zou nietig zijn! Waarop, voortaan, zouden recht en rede nog berusten, indien men ze hier op zulke schroomelijke wijze miskende?

Dat Huberta haren voornaam en enkel haren voornaam heeft veranderd, kan haar niet ten kwade geduid worden, zij deed het uit geen kwaad inzicht, haar later gedrag heeft het bewezen, zij deed het om alle spoor van haar vorig gedrag uit te wisschen en voor haren toekomenden

echtgenoot geene oorzaak van schande en oneer te zijn. Wat was er thans veranderd sinds den dag van het huwelijk? Niets, tenzij misschien de liefde van den echtgenoot, die thans een middel wil vinden om de hem te zware keten te verbreken. De eischer steunt zich op de hoedanigheden, zegt hij, maar zou hij in geweten durven beweren, dat hij de vernietiging zou gevraagd hebben indien hij enkel de naamsverwisseling zou gekend en niets kwaads over het vorig gedrag zijner vrouw zou vernomen hebben? Ik geloof het niet, het ware overigens onzinnig. Want hij heeft haar toch niet om haren voornaam gehuwd, heeft hij zooveel voorliefde voor den schoonen naam Cunegonde?

Steunende op recht en rede, vraagt de verweerder dus het verwerpen der besluitselen van den eischer.

De rechtbank, in een met redenen bekleed vonnis, dat het werk was der heeren De Vos, Cauwen en Byvoet, besluit :

Aangezien art. 181 B. W. de dwaling over de eenzelvigheid van den persoon aanduidt als eene oorzaak van nietigheid van het huwelijk.

Aangezien die dwaling hier bestaat en er dus geene toestemming is geweest, spreekt de vernietiging uit van het huwelijk tusschen M. X. en vrouwe Huberta Sachs.

Zesde zitting. — Deze zitting werd ingenomen door eene burgerlijke zaak, die bepleten werd door de heeren Cassiers en De Ridder.

Zekere avonturier, Van Aken genaamd, zich doende doorgaan als de zoon van een rijk koopman, gelukt er in betrekkingen aan te knoopen met eene deftige jufvrouw, Maria Janssens. Beiden zijn minderjarig en de ouders van Maria laten de betrekkingen toe. Zekeren dag vluchten beiden naar Engeland en huwen daar. Geldnood dwingt hun tot terugkeer. Zij vragen aan de ouders Janssens hun huwelijk hier te mogen geldig maken. Deze aarzelen. Ondertusschen wordt Van Aken voor aftruggelarij vervolgt en veroordeeld. Nu weigeren de ouders beslist. Het huwelijk in Engeland gesloten, wordt vernietigd en vader Janssens vraagt, dat men aan zijne dochter 5000 fr. schadevergoeding toekenne, en mits Van Aken minderjarig is, dat zijn vader burgerlijk verantwoordelijk gesteld worde.

M. Cassiers verdedigt de belangen der familie Janssens.

Hij doet uitschijnen op welke slimme wijze, met welke berekende middelen Van Aken er toe geraakt is zich bij de familie Janssens op te dringen. Hij kwam goed voor, was zorgzaam gekleed, paste op zijne woorden, sprak op kalme wijze van zijnen rijken vader, kortom speelde uitermate goed eenen kwaden rol. Hij gelukte erin de liefde der dochter

en de achting der ouders te winnen. Misschien zult ge vragen, heeft vader Janssens geene inlichtingen genomen over Van Aken? Zeer zeker, maar hij heeft er geene gekregen en het kan hem niet als gebrek aan voorzorg aangerekend worden, dat niettegenstaande dit gemis aan inlichtingen, hij toegaf aan de smeekingen van vrouw en dochter en de betrekkingen veroorloofde.

Maar men besloot de betrekkingen geheim te houden, maar dat maakte de rekening van Van Aken niet. Hij moest Maria in 't openbaar brengen, zij moest ter spraak komen om aan hem gebonden te worden. En met hoflijke woorden en bekoorlijke glimlachjes, bracht hij Maria aan 't verstand, dat zij naar Engeland moesten...

Toen was zijn doel bereikt, Maria was geschandvlekt. Maria hoorde hem toe. Hij rekende zonder de Voorzienigheid die zulks niet wilde.

Keer op keer vernam vader Janssens dat Van Aken in 't gevang zat voor aftruggelarij en dat zijn vader geen rijk koopman, maar een eenvoudig handelsbediende was. Toen weigerde hij toe te laten dat het huwelijk hier voltrokken werd en datgene dat in Engeland gesloten was, wierd ongeldig verklaard.

Spreker toont aan in welken beklagenswaardigen toestand Maria Janssens toen was, wat tranen zij gestort heeft, en in 't bijzonder hoeveel zedelijke schade zij geleden heeft! Haar goede naam en hare eer zijn verloren, hare toekomst gebroken, haar leven vernietigd. Hij betoogt, dat ingevolge art. 1382 zedelijke schade mag in aanmerking komen, hij haalt de zienswijze aan van Laurent, die de zijne bevestigt. Hij vraagt diensvolgens 5000 fr. schadevergoeding.

Hij steunt op art. 1384 om te vragen dat vader Van Aken veroordeeld worde deze som te betalen als burgerlijk verantwoordelijk voor zijnen zoon, die minderjarig is en niet kan betalen.

De heer De Ridder treedt op als verdediger van vader Van Aken en tracht te betoogen dat zijn kliënt buiten deze zaak moet gelaten worden, zelfs indien de rechtbank oordeelde dat er schade geleden is door de familie Janssens. Maar, zegt de spreker, dat zal niet zijn, want er is geene schade en ware er nog, zij zou enkel aan vader Janssens lichtzinnigheid of misschien wel aan zijn slecht uitgevallen berekeningen te wijten zijn. En inderdaad, zouden al die betreurenswaardige feiten gebeurd zijn indien vader Janssens beter uit zijne oogen hadde gezien, nadere inlichtingen had genomen? Neen, duizend maal neen! En waarom deed hij het niet? Oh hij meende dat vader Van Aken, een rijke koopman, en wellicht niet zou willen toestemmen hebben in het huwelijk

van zijn zoon met eene eenvoudige burgersdochter, hij zweeg en gebaarde van niets. Aan wie dus de schuld? En daarbij, Mijne Heeren, waaruit zou de schade vloeien? Uit het pleziertochtje naar Engeland? Wel Maria Janssens is vrijwillig meêgegaan. Van Aken is niet vervolgd voor oplichting van minderjarigen dat ik weet? Hij heeft ze niet weerhouden toen ze wilde huiswaarts keeren, maar is seffens medegegaan. Maar, zegt de verdediger, moest de rechtbank oordeelen dat er schade geweest is, dan kan deze toch geenszins door vader Van Aken gedragen worden, art. 1384 is hier niet toepasselijk : het zegt namelijk, dat de ouders verantwoordelijk zijn voor de schade veroorzaakt door hunne kinderen die met hen wonen. Dat is hier niet het geval, want vader Van Aken woont te Namen en zijn zoon is bureelbediende te Antwerpen en heeft in deze plaats zijne wettige woonst. Vader Van Aken kan dus hoegenaamd niet aansprakelijk gemaakt worden voor de schade die zijn zoon zou veroorzaakt hebben, hij is geheel buiten deze zaak gebleven en moet er geene verantwoordelijkheid van dragen.

De heeren Barbe, Back en Van Caillie, zetelende als rechters, oordeelen als volgt : Aangezien er hier door de schuld van Van Aken geene schade veroorzaakt werd, spreekt de betichte vrij en veroordeelt den aanlegger tot de kosten.

Zevende en laatste zitting. — Gelijk alle voorgaande jaren werd onze laatste zitting gewijd aan een eedgerecht, zaak waar al de pleegvormen worden vervuld. Ik zal hier al de talrijke formaliteiten niet opsommen die beurtelings nagekomen werden. Zooals het uitloten der gezwoornen, hunne eedaflegging, de aanmaning van den voorzitter aan den verdediger en aan den betichte, enz., enz.

De beschuldigingsakt werd voorgelezen door den griffier Xavier Byvoet, die betoogde dat de genaamde Dirix Louis, vervolgd wordt voor beraamde moordpoging op zijne verloofde, Eulalie Verstraeten, in de Lotstraat, te Antwerpen. Hij somt de tegen hem gevondene bezwaren op. Daarna worden de getuigen verhoord; hunne verklaringen brengen niets nieuws aan.

Het woord werd toen verleend aan den Procureur generaal om zijnen eisch of rekwisitorium uit te spreken. Uw dienaar gelastte zich met die taak. Hij wees er op, hoe de beschuldigde het feit bekende, maar de voorbedachtheid loochende. Die voorberaming lijdt voor den heer procureur geenen den minsten twijfel. Hij heeft immers ettelijke dagen voor de moordpoging eenen revolver aangekocht, hem aan verschillende

getuigen laten zien en gezegd : zie daarmeê moet zij er aan. Het is bewezen, dat hij Eulalie Verstraeten afgewacht heeft op eenen weg waar zij onvermijdelijk doorkomen moest en toen heeft hij vastberaden zijn schelmstuk volbracht.

De verdediging heeft den geestestoestand van den betichte doen onderzoeken; zij beweert dat hij onverantwoordelijk is, omdat sommige leden zijner familie zinneloos zijn geweest. Hij noodigt de heeren gezwoornen uit, die zienswijze niet in aanmerking te nemen, want zoodoende zou er niemand meer veroordeeld worden, maar al de plichtigen zouden integendeel moeten verzorgd worden als ongelukkige zieken.

Hij vraagt de strenge toepassing der wet art. 51, 394.

De verdediger, de heer Lagae, doet een beroep op de menschlievendheid der heeren gezwoornen. Hij tracht bijzonderlijk de voorbedachtheid te doen verwerpen. Hij beweert, dat de betichte den revolver reeds sinds lang bezat, dat die bedreigingen niet in letterlijken zin moeten opgenomen worden, dat hij Eulalie toevallig is tegengekomen, dat hij het slecht gedrag dat zij leidde verweten heeft en toen zij met hem spotte, hij in eene opwelling van blinde drift op haar heeft geschoten, zonder de gevolgen zijner daad te berekenen en zonder het inzicht te hebben Eulalie te dooden.

Het is overigens een onverantwoordelijk persoon, zegt de heer Lagae, het is een mensch onderhevig aan vallende ziekte, een man wiens grootvader zinneloos is gestorven en wiens vader in een zinneloozengesticht heeft verbleven. Zulk een mensch roept hij uit, zulk een mensch, verdient geene straf maar verdient medelijden.

De gezwoornen traden toen in hunne kamer van beraadslagingen om op de volgende vragen te antwoorden.

1° Is Louis Dirix plichtig aan moordpoging op Eulalie Verstraete.

2° Is er beraming geweest?

De oppergezworene de heer De Clerck meldde dat het antwoord op de twee vragen ja was, voor de eerste met algemeenheid van stemmen, voor de tweede met 7 stemmen tegen 5.

Het hof samengesteld uit de heer hoogleeraar Schicks, Maertens en De Wilde, ingevolge art. 51, 80 en 394 S. W. verwijst Louis Dirix tot 20 jaren dwangarbeid.

Toen ging men over tot de samenstelling van het bureel voor het volgende jaar. De heer Maertens werd tot ondervoorzitter gekozen, de heeren Cauwe en Masquelier als 1ste en 2de schrijver en de heer Xavier Byvoet als schatbewaarder.

In eenige korte maar doeltreffende woorden, bedankte toen de heer Lagae onzen voorzitter, den heer hoogleeraar Schicks, voor de toewijding welke hij aan den groei en bloei van het Rechtsgenootschap besteed, en al de aanwezigen betuigden door hunne luide toejuichingen, dat zij het met den heer Lagae volkomen eens waren.

Zietdaar, nu, Mijne Heeren, mijn verslag voltooid, gij zult het mij vergeven zoo het onvolledig en onvolmaakt is. Gij hebt ten minste er uit kunnen opmaken, hoop ik, dat den verleden jaargang, een der nuttigste en der schitterendste geweest is van de reeds lange looplaan van het Rechtsgenootschap. Zal het op die hoogte blijven? Aan u het antwoord Mijne Heeren. Op u rust thans de taak het Rechtsgenootschap te doen bloeiën en te doen groeiën, ik ben er van verzekerd, gij zult aan uwe taak niet te kort schieten. *Rust roest.*

Gij zult de zittingen regelmatig bijwonen Mijne Heeren, en ieder uwer zal het zijne bijdragen om de vergaderingen leerzaam en nuttig te maken. Eerst later zult gij beseffen, hoe moeilijk het is zich vloeiend in het Vlaamsch uit te drukken wanneer men rechtstermen bezigen moet. Het is veel lastiger dan men wel meent. En 't is hier de eenigste plaats waar gij dat kunt komen leeren.

Gij zult het dus doen uit eigen belang, maar gij zult het ook doen, ik ben er zeker van, om een hoogere plicht te vervullen. Gij zult het doen om de heilige rechten onzer taal te verdedigen, die in de gerechtshoven als eene verstootelinge behandeld wordt. Zulks te veranderen is eene lastige maar eene edele taak. Aan u ze te vervullen. Gij hebt jeugd, gij hebt kracht, gij hebt moed, gebruikt die jeugd, die kracht, dien moed, tot verwezentlijking van dat edel doel. Wij uwe ouderen, wij zijn reeds in den werkelijken strijd getreden. Wij wachten op u om ons te helpen, om ons te steunen, uwe plaats is voorbehouden in onze rangen. Binnen kort zijt gij met ons en dan zullen wij samen hand in hand, door woord en daad, den vooruitgang onzer taal en de aanwinst onzer rechten bewerken.

Ons hoort de toekomst ! Ons hoort de zege !

LANDBOUWKRING
der katholieke Hoogeschool van Leuven.

SAMENSTELLING VAN HET BUREEL.

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde Heer ABBELOOS, eererector magnificus; Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitters : Heer hoogleeraar FRATEUR ; heer hoogleeraar LEPLAE.
Onder-Voorzitter : Heer VENDELMANS.
Schrijver : Heer MASSEZ.
Schatbewaarder : Heer COLPAERT.

EERELEDEN.

Eerw. heer Mellaerts, de heeren Adriaensen, Bruynooghe, Hermans, Smeyers.

LEDEN.

De heeren :
Reynaert Stanislas, Vanderborght, Cortvrindt, Van Horick, Decoster, Nickmans, Reynaert Omaar, Van Buggenhout, Van Hasendonck, Van Dormael, Essers, Glorie, Mestdagh, Smets, Windmolders.

VERSLAG

over de werkzaamheden van den Vlaamschen LANDBOUWKRING gedurende het schooljaar 1901-1902 door den heer MASSEZ, schrijver.

MIJNE HEEREN.

Onze eerste vergadering werd gehouden op 22 November 1901, en begon met de kiezing der leden van het bureel : de heer Vendelmans werd ondervoorzitter gekozen, de heer Colpaert, schatbewaarder, en uw verslaggever, schrijver.

Op deze zitting hield de heer Reynaert Stanislas eene voordracht over de *Bieënteelt*. Hij legde ons het rechtstreeksch nut der bieën voor oogen, namelijk het voortbrengen van honig en was, en hun onrechtstreeksch nut, zooals het dragen van het pellen der mannelijke bloemorganen naar de vrouwelijke teeltdeelen der bloemen.

Een eerste deel handelde over de mannelijke bieën : ronkers of luiaards geheeten; dezen hebben geen ander levensdoel dan de bevruchtiging der koningin, en worden, op het einde van het jaargetijde door de werksters buitengejaagd.

In het tweede deel wordt er van de koningin gesproken : deze moet in de toekomstige jeugd van een korf voorzien; zij bezit een zakje waar zij het mannelijk vocht in verzamelt, en bevrucht zoo hare eieren als het haar lust.

Het derde deel betreft de werksters die het sap uit de bloemen zuigen, en er mede den honig en de wassen cellen vervaardigen. Die werksters zijn vrouwelijke bieën wier teeltorganen niet volmaakt zijn; doch, valt het voor dat de koningin te kort komt, dan kunnen die werksters, zelfs nadat zij reeds gewerkt hebben, bevrucht worden en voortteelen.

Dit laatste punt, van de voortteeling door werksters, werd hevig besproken.

Op de vergadering van 10 December 1901, hield de heer Vendelmans eene voordracht over het geraamte en de spijsverteering bij het konijn.

De spreker vergelijkt het geraamte van het konijn bij dat van het paard, en maakt ons zoo de verschillige beenderen van den kop, de romp en de ledematen beter bekend.

Verder spreekt hij over de verschillige deelen die de spijsverteering bewerken, en beschrijft hij heel nauwkeurig dic organen; dit al bewijst dat de spreker zijn onderwerp meester is.

Op de zitting van 14 Januari 1902 hield de heer Cortvrindt eene voordracht over den kweek der jonge paarden.

Voor wat het houden der veulens aangaat, zegt de spreker, zij zijn best op de weide, waar hunne longen en hert versterken door de oefening, en de spijsverteering beter geschiedt; terwijl de stalveulens dik worden, doch niet sterk, stram en eng van de borst.

Wat de weide betreft, zij mag niet vochtig zijn, of zij veroorzaakt «berenpooten»; en het is geraadzaam ze met superphosphaten te bestrooien, voor het vormen der beenderen.

Men late ook de paarden niet werken voordat hunne ontwikkeling genoeg gevorderd weze, en men lette dat te zware arbeid deze niet belemmere.

Verder handelt de spreker over den keus der ouders : men zal die zóó kiezen dat het ras verbetere : zij moeten gezond zijn en vrij van gebreken, niet aangetast door erfelijke ziekten noch er toe gesteld. — De erfelijkheid wordt ook door bloedverwantschap tot haren hoogsten graad gebracht en voor de hoedanigheden en voor de gebreken. — Het inbrengen van vreemde paarden veroorzaakt eerder gebreken dan hoedanigheden.

CERCLE INDUSTRIEL

BUREAU POUR 1902-1903.

Présidents d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université; Mgr Abbeloos, recteur magnifique honoraire, et L. Cousin, professeur honoraire.

Président effectif : M. F. De Walque, professeur aux Écoles spéciales.

Vice-président : M. A. Génart.

Secrétaire : M. E. Clément.

Trésorier : M. J. Wagner.

Bibliothécaire : M. O. Zerck.

Membres inscrits en 1902-1903.

MM. Adam, Alexander, Bauchau, Bonjean, Bouillon, Boon, Braun, Broos, Bruno, Cayphas, Calicis, Charles, Clément, Clérin, Cloet, Corbiau, Cordonnier, Cousin, Cuylits, De Becker, de Cléty, Defalque, Delaye, Delcroix, Deneufbourg, de Savoye, Dethaye, De Winter, Drion, Dubois, Feye, Fountopoulos, Gaussin, Génart, Gérard, Godin, Goffart, Goovaerts, Hubert, Isaac, Jacquet, Jadot, Jadoul, Kayser, Kugener, Lagasse, Lallemand, Lantonnois, Lancsweert, Lefebure, Lefèvre, A. Legrand, M. Legrand, Lievens, Louveau, Malengreau, Mazy, Mertens, Neut, Piret, Plissart, Ramy, Reaulier, Scheys, Schobbens, Schram, Schul, Sengier, Séverin, Simon, Soete, Sohier, Taburiaux, Thienpont, Thirion, Van Hamont, Van Kelecom, Van Wymersch, Verriest, Wagner, Zerck, Zoude.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL pendant l'année académique 1901-1902, présenté au nom du bureau (1) par M. Léon ANDRÉ, vice-président.

MESSIEURS,

Me conformant aux statuts de notre Cercle Industriel, j'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu de nos travaux pendant l'année académique écoulée. J'espère vous prouver ainsi la vitalité de ce Cercle d'études, l'un des plus anciens et des plus prospères de notre *Alma Mater*.

Que la gloire très légitime de son succès croissant en revienne à notre très digne président, M. le professeur De Walque.

Le nombre des membres du Cercle a dépassé cette année la quatre-vingtaine et les sujets traités successivement en nos séances ont été, comme nous allons le voir, aussi nombreux qu'intéressant.

Les discussions fréquentes et animées qui ont suivi l'exposé de ces diverses questions nous ont été fort utiles au point de vue de notre formation : nous avons pu nous y préparer à défendre nos idées avec clarté et précision, sagement dirigés par les savants avis de notre dévoué président.

Les réunions nous ont ainsi permis de compléter, par l'étude plus détaillée d'applications et de pratiques d'exécution, l'enseignement de nos maîtres forcément résumé par suite de l'abondance des matières à traiter. Nous nous sommes préparés en même temps aux recherches personnelles qui différencieront notre vie d'ingénieurs de demain d'avec celle d'étudiants d'aujourd'hui.

Notre bibliothèque s'est vue complétée par l'introduction d'ouvrages nouveaux et l'adjonction à nos grandes collections des fascicules manquants. Nous possédons actuellement les documents principaux propres à nous aider dans l'élaboration de nos divers projets.

(1) Le bureau était composé de MM. le professeur De Walque, *président;* L. André, *vice-président;* J. Hins, *secrétaire;* L. Thiry, *trésorier;* P. Defalque, *bibliothécaire.*

Nous en venons à passer rapidement en revue les différents sujets traités dans nos séances.

Suivant les traditions, j'eus l'honneur de vous présenter, le 15 novembre, le premier travail de notre année, je vous développai, dans ses applications industrielles, *le transport de l'énergie à grande distance* par câbles télédynamiques, l'air raréfié, l'air comprimé, l'eau sous pression et l'électricité et comparai entre eux ces divers procédés. En résumé, il fut admis :

1) que les transports d'énergie par câbles télédynamiques présentent, quand leur application est possible, la solution la plus simple et la plus économique pour de faibles distances; — 2) que l'emploi de l'air raréfié ne peut, non plus, se justifier que pour des faibles longueurs de conduite et que, de plus, les forces à transmettre doivent être peu considérables si l'on ne veut tomber dans des pertes de rendement exagérées ou même dans des impossibilités; — 3) que l'eau sous pression ne réalise, au point de vue purement économique, qu'une solution assez médiocre, mais que de grandes qualités, que je vous développai, l'ont fait préférer dans des cas très nombreux à tout autre système; — 4) que l'air comprimé fournit, relativement aux précédents, le meilleur rendement mécanique et économique pour les grandes distances; — 5) que les transports de force par l'électricité, d'application de plus en plus nombreuses d'ailleurs et de rendement très élevé, restent les seuls possibles pour les transmissions de grande longueur.

Nous eûmes, dans la séance du 22 novembre, le plaisir d'entendre M. P. Defalque, notre bibliothécaire, nous entretenir de la question si importante de l'épuration des eaux, en nous décrivant *les installations du filtre Dervaux*. Ce filtre réalise sur ses concurrents, l'avantage d'un lavage automatique et abondant par un dispositif de syphon intermittent. Les boues lavés se déposent rapidement et permettent une filtration efficace dès le début de la remise en marche.

M. Defalque nous décrivit diverses applications du procédé, celle notamment à l'épuration d'eaux bicarbonatées dont l'installation comprend un distributeur d'eau brute, un saturateur d'eau de chaux, un distributeur d'eau de soude, un réservoir décanteur et un filtre Dervaux.

M. le professeur De Walque compléta ce sujet en nous parlant d'un procédé nouveau d'épuration à l'aluminate de baryum qui pourra, dans bien des cas, si le prix de ce réactif le permet, remplacer avantageusement les autres sels employés.

M. A. Mertens nous exposa, dans la séance du 29 novembre, le résultat

d'études très sérieuses au sujet de *la navigation fluviale*. Après un rapide historique de la question, il insista sur l'importance considérable que conserve ce mode de transport, malgré le grand développement des chemins de fer. Il faut, pour augmenter le trafic par eau et lui conserver ses grands avantages économiques, améliorer les voies et les véhicules de transport, en même temps que les modes de traction. La préférence doit, d'après le conférencier, être accordée aux bâteaux de fort tonnage. Le remorquage sera adopté sur les canaux à grande section, tandis que le halage s'indiquera pour les voies de faible importance. Une vive discussion s'engagea ensuite d'objections présentées par MM. Van Brée et Dehairs au sujet des hypothèses en frottement et des calculs relatifs à la résistance au mouvement.

M. le professeur De Walque nous fit part, pour terminer, d'une invention récente d'un de nos aînés : injection d'air contre les parois du navire dans le but de réduire le frottement et les résistances au minimum.

Nous dûmes, par suite des troubles de la rue et, suivant les conseils de nos maîtres, remettre au 13 décembre, notre réunion extraordinaire à l'occasion de la fête de Ste-Barbe, notre patronne vénérée. Tous les élèves des Ecoles spéciales avaient été invités à la fête où nous fûmes à plus de deux cents.

MM. les professeurs Dumont, Sibenaler, Daubresse, Kaïser et Kaisin se trouvaient à côté de notre aimé président et rehaussaient de leur présence l'éclat de cette fête annuelle du Cercle et des Ecoles. Après un discours de bienvenue adressé par notre président aux professeurs et aux élèves, M. le professeur Kaïser nous fit, avec la verve et l'éloquence qu'on lui connaît, la relation de son *voyage en Roumanie*. De nombreuses projections ajoutèrent encore à l'intérêt et au charme de sa parole. M. Kaïser a voyagé beaucoup déjà. Il a pu comparer l'état de prospérité de bien des peuples et chaque fois, au retour sur notre sol belge, il s'est senti, nous déclare-t-il, rempli d'une légitime fierté d'être enfant de cette petite Belgique, si grande et si prospère sous tant de rapports que bien des peuples la prennent comme exemple. Des applaudissements répétés accueillirent ces dernières paroles de notre sympathique conférencier.

La séance du 20 décembre nous valut d'entendre une étude approfondie de la théorie du *Planimètre* par M. Gustave Dehairs, docteur en sciences physiques et mathématiques. Nous regrettons de ne pouvoir entrer ici dans l'exposé des calculs qu'il nous donna.

M. L. Thiry, notre trésorier, passa ensuite à la tribune et nous décrivit *le nouveau pont de Luxembourg*, tant au point de vue technique qu'au point de vue architectural. Il entra dans de nombreux détails sur cet ouvrage d'art monumental, nouvelle merveille que vient d'ajouter à toutes celles de son beau pays, le génie de ses ingénieurs.

Je vous parlai, pour terminer cette séance, des *transmissions des gravures à distance* par les divers procédés préconisés notamment en Amérique.

Nous entendîmes le 17 janvier, une conférence de M. G. Devoghel, sur un système perfectionné de *four à chaux nouveau*. La chaleur lui est fournie par un gazogène. A côté des réels avantages qu'il présente, on peut lui attribuer cependant le défaut d'être plus coûteux de premier établissement et de réparations que les fours ordinaires à cuve et à chauffage direct.

Notre secrétaire, M. J. Hins, nous exposa ensuite l'emploi des *tables dressées par M. Picarte, réduisant la division à une addition*. Des quelques calculs que nous fîmes ensemble à l'aide de ces tables, nous fumes amenés à conclure que leur emploi s'indique surtout dans le cas d'opérations, nombreuses d'ailleurs dans l'industrie, où se représentent fréquemment les mêmes diviseurs.

Le 24 janvier, M. P. Cosse nous commença l'exposé en même temps que la critique et le calcul des *divers systèmes de parachutes des mines*. Il y ajouta des résultats d'expériences et en vint à conclure 1) que les systèmes à verrou et encoches sont à rejeter, comme produisant des chocs trop brusques et dangereux ; — 2) que ceux à arcboutement et pénétration sur le guidonnage peuvent présenter également des dangers résultant d'un arrêt trop rapide ; — 3) que les systèmes à câbles équilibrés sont peu pratiques, surtout pour les grandes profondeurs ; — 4) que les appareils nombreux à friction et arcboutement progressif semblent être de meilleur emploi.

Dans la séance du 31 janvier, M. Cosse termina son étude en nous parlant des parachutes à pénétration.

M. A. Génart nous entretint ensuite de *l'éclairage électrique dans les mines à grisou* au moyen des lampes à incandescence par accumulateur du type Susman, en usage aux charbonnages de Bracquegnies et de l'Agrappe.

Ce système d'éclairage présente comme avantage de brûler dans toutes les atmosphères et de permettre à l'ouvrier, suivant les besoins, l'allumage et l'extinction de sa lampe par une simple rotation de l'ampoule.

Le chargement en est facile et assez économique. Leur constructeur les livre gratuitement en échange du prix de l'huile anciennement consommée dans les lampes Mueseler. Les inconvénients principaux sont le grand poids (1,900 gr.) et le prix élevé (15 frs). De plus, cette lampe ne décèle pas le grisou : on étudie à l'Agrappe le moyen d'y remédier.

M. Hins nous entretint dans la séance du 14 février des *Evite-molettes* et des *Barrières de sûreté* en usage dans les mines. Il passa en revue les divers modes employés, s'arrêtant davantage aux systèmes les plus récents. L'évite-molettes de M. Toby, en service au puits n° 7 des mines de Dourges, associe à l'action de la vapeur celle de l'air comprimé pour agir sur le frein de la machine d'extraction et l'arrêter automatiquement quand la cage dépasse le niveau de la recette. L'appareil des mines de Liévin enlève au mécanicien tout moyen de commande de sa machine à partir de 60 mètres du jour. La machine s'arrête automatiquement à chaque voyage. Les évite-molettes Reumeaux et Villiers arrivent au même but par des dispositifs analogues. Ils donnent en France des résultats très satisfaisants et il est à regretter que nos charbonnages n'en viennent pas plus vite à les adopter.

Les barrières de sûreté faisaient l'objet de la seconde partie du travail de notre conférencier. Il nous parla notamment des barrières automatiques actionnées par l'air comprimé, employées à Montrembert, et de celles sémi-automatiques qui ont donné les meilleurs résultats.

M. Renard monta ensuite à la tribune pour nous dire quelques mots des *températures rencontrées à grande profondeur* et des bases nouvelles adoptées dans l'étude de leurs variations.

Nous eûmes, dans la séance du 21 février, le plaisir d'entendre M. Thiry nous parler des *Hauts-fourneaux du Grand-Duché de Luxembourg*, son pays. Le conferencier nous fit tout d'abord l'historique de leur construction et des progrès successifs réalisés, depuis le type en maçonnerie jusqu'au système américain. Il discute les résultats obtenus avec les divers cokes et nous initia à une méthode nouvelle de calcul d'un lit de fusion. Il termina sa conférence en nous parlant de la coulée en coquilles portées sur une chaîne sans fin, supprimant dans une large mesure, la main d'œuvre et la surveillance.

M. G. Dehairs nous entretint pour la seconde fois, dans la séance du 21 mars, du planimètre, en insistant cette fois sur ses applications dans les diverses *mesures d'aires* que rencontre l'ingénieur.

M. A. Mertens nous fit ensuite une communication pleine d'intérêt concernant une visite à l'*Exposition d'automobiles de Bruxelles*.

Il passa rapidement en revue les divers moteurs à essence, à vapeur et à l'électricité et nous parla des perfectionnements principaux y apportés pendant ces derniers temps.

La séance suivante eut lieu le 9 mai. Cette longue interruption de nos séances eut pour causes les vacances de Pâques, d'ailleurs prolongées à la suite des troubles d'avril, et le conseil donné les jours suivants par les autorités académiques de suspendre les réunions estudiantines.

Nous eûmes pendant cette séance de réouverture le grand plaisir de recevoir parmi nous un des anciens vice-presidents du Cercle : M. Louis Van der Hulst, ingénieur à la Société minière d'Almagrera. Il nous parla de façon très intéressante et humoristique de la *région minière du Sud de l'Espagne* et en particulier des riches gisements de galène, d'argent natif, de minerai de fer et de manganèse des Herrerias de Cuevas. L'exploitation minière y est assez défectueuse à certains points de vue. Elle y demande des réformes sérieuses pour arriver au rendement que peut comporter l'importance du gisement.

M. Van der Hulst termina en nous décrivant les mœurs et coutumes de l'Andalousie.

Il espère, dit-il, voir sans tarder de nombreux belges, élèves de Louvain, venir hisser notre drapeau aux côtés de celui de l'Espagne au haut de chevalements nouveaux dans cette terre promise de richesses minérales.

M. Gust. Devoghel nous entretint, dans la séance du 16 mai, des différents systèmes de *rail continu*. Les avantages qu'ils tendent à réaliser d'une manière plus ou moins complète, sont la suppression des chocs et celle de l'usure aux joints.

Après avoir passé en revue différentes solutions du problème, le conférencier nous decrivit plus longuement le joint Falk, dont il a pu suivre à Bruxelles l'adaptation et l'usage aux tramways bruxellois. Le matériel servant au moulage du bloc de fonte de 75 kil. coulé aux abouts des rails, c'est-à-dire le cubilot et l'appareil à air comprimé servant au décapage, sont montés sur chariots, crachant le feu, la nuit, le long des rues de la capitale. Un avantage spécial du joint Falk est encore l'accroissement notable de la conductibilité électrique de la voie.

Il présente comme inconvénient une difficulté beaucoup plus grande au remplacement des tronçons, aussi, l'usage n'en est-il pas recommandable pour les courbes, sujettes à usure plus rapide.

La trop courte expérience du système n'a pu encore, jusqu'à présent, témoigner de façon absolument précise des résultats économiques

qu'entraînera son application. On peut toutefois prévoir que son emploi se généralisera de plus en plus pour les voies où la faible dilatation du métal le permet, telles que celles des réseaux urbains, enfouis entre les pavés des rues.

La dernière conférence de notre année académique eut lieu le 23 mai. Le brillant exposé que nous y fit M. le professeur Gillon de l'état actuel des *Chemins de fer électriques*, vint clore très dignement la série de nos travaux.

Le vaste auditoire de l'Institut électromécanique, mis très obligeamment à notre disposition pour cette circonstance, fut envahi par le plus grand nombre des élèves de nos Écoles.

MM. les professeurs Helleputte, Pasquier, Goedseels, Demanet, Ponthière, De Muynck et Kaisin nous firent l'honneur d'y assister.

M. Gillon nous entretint successivement des modes divers de traction adoptés depuis les premiers essais allemands jusqu'aux types actuellement employés. Il s'étendit sur les applications des courants poliphasés et nous fit part des résultats des dernières expériences de la maison Siemens.

Il nous décrivit ensuite les monorails Langen et Behr, dont il nous fit ressortir les avantages et les inconvénients. De nombreuses projections nous permirent de nous rendre parfaitement compte d'installations faites tant sur notre continent qu'en Amérique.

Il termina l'exposé de cette importante question par d'intéressants résultats économiques tendant à justifier l'accroissement rapide des chemins de fer électriques, et il en fit prévoir la substitution définitive à tout autre mode de traction, pour les communications interurbaines extra-rapides de l'avenir.

La séance du 30 mai fut consacrée au renouvellement du bureau pour l'année académique 1902-1903.

MM. Albert Génart, Ernest Clément, Wagner et O. Zerck y furent nommés respectivement : vice-président, secrétaire, trésorier et bibliothécaire.

Voilà, Messieurs, trop brièvement résumés, les divers travaux qui nous firent souvent passer de façon aussi instructive que captivante, nos soirées du vendredi. Lancés dans la vie pratique de l'ingénieur, tous nous garderons le meilleur souvenir de ces bonnes heures de franche intimité. Nous apprécierons de quelle utilité nous seront dans l'avenir ces connaissances plus pratiques de notre art si facilement acquises.

Nous récolterons plus tard et abondamment le fruit des travaux personnels que nous nous sommes généreusement communiqués sous l'impulsion de la haute autorité scientifique de notre très dévoué président M. le professeur De Walque.

Aussi, en terminant, adresserons-nous aux élèves qui nous suivent, le plus pressant engagement à prendre à cœur la prospérité du Cercle Industriel, pour leur plus grand bien et en témoignage de l'esprit de travail qui caractérise nos Écoles spéciales.

ADORATION EUCHARISTIQUE DES ÉTUDIANTS.

Présidents d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire, et Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université.

Vice-Président d'honneur : Mgr MERCIER.

Directeur : R. P. Maurice RAEPSAET.

CONSEIL.

1901-1902.

Président : M. Fritz WILLEMS.

Vice-Président : M. Joseph VANDEN EYNDE.

Secrétaire : M. Albert MICHOTTE.

Conseillers :

MM. Fernand Malengreau, Fernand Tenret, Constant Carpentier, Emile Lambrecht, Pierre Nève, Fernand Courtois, comte Renaud de Briey, Charles Lefèbvre, G. de Lichtervelde, l'abbé de Backer.

RAPPORT.

Monseigneur, Messieurs,

Voici revenu, une fois encore, cette date qui nous réunit ici tous les ans. Il est de tradition de nous y retrouver pour faire ensemble, notre examen de conscience et formuler des résolutions en vue de l'année qui s'ouvre.

Laissez-moi tout d'abord, exprimer, au nom des membres de l'Adoration Eucharistique, les sentiments de sincère reconnaissance que nous éprouvons envers ceux qui, par la parole ou l'action, ont bien voulu nous prêter l'aide de leur expérience et de leurs talents.

Nos remercîments s'adressent à vous, Monseigneur, parce que vous avez eu la bonté de nous donner plusieurs témoignages de votre spéciale bienveillance ; ils s'adressent à vous, mon Révérend Père, qui avez prodigué votre dévouement à notre œuvre, ils s'adressent au R. P. Antoine, supérieur des Joséphites et au R. P. Thibaut, qui ont bien voulu prêcher à nos deux saluts solennels du mois de novembre et du mardi gras.

Nous sommes en droit de nous demander si cette année qui vient de s'écouler, a correspondu à ce que nous en attendions, lorsque nous sommes venus célébrer la solennité dont celle d'aujourd'hui est l'anniversaire ?

Je ne crois pas pouvoir l'affirmer... Notre idéal était-il donc trop haut placé, Messieurs ? Etait-il si difficile d'y atteindre ? Non, certes, il était réalisable, et il a été réalisé jadis.

Notre programme comprenait une réaction nécessaire contre la torpeur qui commençait déjà à faire languir l'Adoration Eucharistique. Cette réaction n'a pas été suffisante ; et le besoin s'en fait sentir aujourd'hui plus que jamais. C'est, en effet, à peine si quatre-vingts étudiants ont participé d'une façon régulière à nos réunions mensuelles. Ce chiffre ne peut nous satisfaire ; ne nous rappelait-on pas, lors de notre dernière séance, que, dans un passé qui n'est pas bien éloigné de nous, l'affluence était parfois telle, qu'il n'y avait presque pas moyen d'assister aux cérémonies de l'œuvre ?

Cette situation ne peut se prolonger davantage. Coalisons donc nos

efforts, tâchons de lutter ensemble. L'élément universitaire auquel s'adresse l'Adoration Eucharistique des étudiants, n'est pas autre aujourd'hui qu'il était il y a quelques années. Ce n'est pas la disparition de la piété, qui nous envahit. Ce n'est ni la froideur, ni l'indifférence, le mal est ailleurs : L'Adoration Eucharistique n'est plus connue des étudiants.

C'est à nous autres, Messieurs, à la faire connaître, la route est facile, notre tâche nous est tracée, elle est grande. Elle est grande, parce qu'elle nous permettra de faire du bien aux autres, en leur faisant connaître un moyen nouveau de sanctification personnelle, elle est grande, parce que nous contribuerons pour une part, si faible soit-elle, à la glorification de Dieu, elle est grande surtout, parce qu'elle fera de nous des ouvriers travaillant à l'œuvre réparatrice des outrages amoncelés tous les jours contre notre Rédempteur.

Puisse ce vœu que je formule ici et qui est le vôtre à tous, Messieurs, ne pas rester stérile, puissions-nous prendre une résolution efficace et pratique, cette fois je suis convaincu que la récolte sera abondante.

L'œuvre est trop belle, son but est trop élevé, pour ne pas attirer d'une façon toute spéciale la protection divine, sous laquelle nous nous plaçons.

Albert Michotte.

ÉCOLE CATHOLIQUE D'ADULTES
dirigée par les Étudiants de l'Université catholique.

—

ANNÉE SCOLAIRE 1901-1902.

Présidents d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique honoraire et Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique.
Directeur spirituel : R. P. THIBAUT, S. J.

BUREAU ADMINISTRATIF.

Président : M. Henri Van Caillie.
Vice-Président : M. Paul Barbe.
Secrétaire : M. Charles Lefebvre.
Trésorier : M. Joseph de Spot.

SECTION FRANÇAISE.

Vice-Présidents : MM. Pierre Nève et Joseph de Cordes.

SECTION FLAMANDE.

Vice-Présidents : MM. Etienne Lefèvre et Florent Van Cauwenberg.

SECTION DES COURS SPÉCIAUX.

Vice-Présidents : MM. Paul Dautricourt et Paul de Paepe.

—

RAPPORT

sur les travaux de l'École catholique d'Adultes, dirigée par Messieurs les Étudiants, durant l'année scolaire 1901-1902, présenté au nom du bureau par M. Charles LEFEBVRE.

Le dernier rapport sur l'œuvre de l'École d'Adultes nous mentionnait une situation assez lamentable, surtout au sujet de la régularité des élèves. Le nombre des inscrits n'avait pas été considérable et, malgré le dévouement du corps enseignant, ils montrèrent fort peu de persévérance dans la fréquentation des cours.

Il s'agissait donc non pas seulement de continuer, mais aussi de relever en partie l'œuvre chancelante, tâche difficile qu'ont parfaitement remplie ceux que nous avions à notre tête. Nous inaugurions cependant l'année par un sentiment de regret : M. Renaud de Briey, élu président de l'École par nos prédécesseurs, ne put accepter cette charge. A cause de ses nombreuses occupations, il craignait de ne pouvoir y consacrer le temps qu'elle exige. Heureusement, il nous désignait pour le remplacer, M. Henri Van Caillie dont il avait pu apprécier le zèle infatigable. Les faits sont venus prouver que son jugement ne s'était pas trompé.

L'École d'Adultes perdait également l'année dernière son directeur spirituel, le Révérend Père Paquet. Les quatre années que cet apôtre a passées au milieu des étudiants ont suffi pour rendre son souvenir inoubliable parmi nous. Il donna, à notre École, maintes preuves de l'intérêt qu'il lui portait. Souvent nous sont parvenus, par son intermédiaire, des dons de 100, 200 francs.

Mais il a légué à son successeur son affection pour les œuvres estudiantines. Dès le commencement de l'année, nous avons vu le Révérend Père Thibaut présider nos réunions. A plusieurs reprises, il a fait à l'École des cadeaux en objets ou en argent. Oui, Messieurs, nous devons déjà beaucoup au Révérend Père Thibaut. Qu'il veuille en agréer nos plus vifs remerciements.

Le nombre d'élèves inscrits est monté de 63 à 225 : je dois dire que nous avons accepté tous ceux qui se présentaient aux séances d'inscrip-

tion, au risque de devoir renvoyer dans le courant de l'année, les éléments par trop turbulents. Le résultat de cette nouvelle mesure fut excellent, car à la fin des cours, le nombre d'élèves n'avait guère diminué, et nous constations comme moyenne de présences quotidiennes, un chiffre de 150 à 160 élèves.

Ce n'est d'ailleurs pas à cette cause seule qu'il faut attribuer le succès.

Il est dû en grande partie à la régularité de Messieurs les Vice-Présidents et Professeurs qui, sous ce rapport, furent exemplaires. Au nom du bureau de l'École, je les en remercie bien cordialement. La régularité des professeurs est en effet un élément essentiel au bon fonctionnement de notre œuvre.

On a, de plus, introduit un cours d'illettrés s'adressant aux plus ignorants. Il a produit de bons succès. A la fin de l'année, tous savaient écrire et lire couramment.

Au sujet de la section spéciale — celle qu'il faut considérer comme la plus importante — je signalerai en passant que trois employés du chemin de fer qui la fréquentaient, ont passé leur examen. Un merci tout particulier à quelques professeurs qui ont bien voulu donner des leçons supplémentaires à ces employés, les faisant venir à leur quartier, afin qu'ils puissent répondre aux exigences de leur programme.

La présence des élèves aux cours était contrôlée par un ticket portant la signature du vice-président et la date du jour. Au bout de la semaine, les élèves rapportaient les tickets reçus.

Ce système de contrôle est assez compliqué. Nous comptons le remplacer cette année par un carnet donné à chaque élève, et sur lequel le vice-président apposera, chaque soir, sa signature.

Deux jours par semaine, le mardi et le vendredi, on a distribué le journal : *Het Nieuws van den dag*. C'est à l'initiative de M. le président Van Caillie que nous devons cette heureuse innovation.

Plusieurs fêtes furent organisées pendant l'année : le 6 décembre, suivant la coutume établie, la Saint-Nicolas fut célébrée dans l'intimité au local même où se donnent les cours. De nombreux objets que nous devions à la charité du Révérend Père Thibaut et de quelques dames bienfaitrices furent distribués aux enfants.

Le 16 décembre, eut lieu la fête annuelle au profit de l'École : un cercle d'amateurs brugeois nous prêta gracieusement son concours pour la partie dramatique. Les intermèdes musicaux furent brillamment exécutés par quelques étudiants artistes. A tous, nous adressons un merci bien sincère. Le bénéfice que nous en avons retiré s'élève à 950 fr.

La distribution des prix se fit le 21 mars. Cette fois encore, ce furent le Révérend Père Thibaut et des dames de la ville et étrangères qui nous fournirent les objets nécessaires. La distribution eut lieu au local de la Générale. Mgr Hebbelynck nous fit l'honneur de la présider. Y assistait également Mgr Coenraets, vice-recteur.

Au point de vue financier, voici la situation de l'œuvre, à la fin de l'année 1901-1902 :

La fête du 16 décembre nous a rapporté 950 francs. Si nous y ajoutons 100 francs, don du Révérend Père Thibaut, et le montant des cotisations annuelles des membres protecteurs, nous arrivons à une recette de fr. 1710-75.

Enfin une quête fut faite parmi les professsurs de l'École qui, non contents de payer de leur personne, voulurent encore lui fournir un secours pécuniaire. Elle rapporta 130 francs.

Donc recette totale de fr. 1840-75. Le chiffre des dépenses s'élève à fr. 1808-61. D'où résulte un boni de fr. 32-14.

Mais cette bonne situation n'est qu'apparente, car à côté de ces fr. 32-14, il nous reste en caisse d'anciennes dettes assez considérables.

Cet aperçu vous montre, Messieurs, que l'École d'Adultes marche à grands pas dans la voie du progrès. Je vous ai dit à qui nous le devions; je tiens à signaler pourtant encore à l'attention de tous l'admirable dévouement de notre cher président M. Henri Van Caillie. Tous les soirs, Messieurs, vous avez pu le voir au poste, veillant à tous les détails, conciliant toutes les difficultés avec un tact merveilleux. Une œuvre ne peut que prospérer sous une telle direction. Aussi le bureau n'a pas hésité un instant à le réélire comme président pour l'année 1902-1903.

Je manquerais à mon devoir, si je n'exprimais ici les regrets avec lequel les professeurs de l'École d'Adultes ont appris le départ de Mgr Cartuyvels. Il étendait aux œuvres des étudiants l'amour qu'il leur portait à eux-mêmes et l'École d'Adultes occupait une place spéciale dans ses affections; il avait compris son importance capitale et pour l'étudiant qui s'y dévoue et pour l'ouvrier qui y apprend avec les éléments de la science, l'intérêt qu'on lui porte.

Je remercie aussi respectueusement Mgr Hebbelynck et Mgr Coenraets. La distribution des prix de l'École fut la première fête à laquelle Mgr Coenraets voulut bien assister en qualité de vice-recteur de l'Université.

Au nom de l'École, j'exprime également notre sincère reconnaissance envers tous nos membres bienfaiteurs. Le secours qu'ils veulent bien nous apporter, nous est indispensable; sans lui, nos efforts seraient vains. Aussi, une bien grande part leur revient, dans les fruits que produit cette œuvre de l'instruction ouvrière.

Taal- en Letterlievend Studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT.

BESTUUR (1).

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde Heer ABBELOOS, eererector magnificus.
Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Dr P. ALBERDINGH THIJM, hoogleeraar.
1e Ondervoorzitter : Joris HELLEPUTTE, hoogleeraar en volksvertegenwoordiger.
2e Ondervoorzitter : Z. E. H. kanunnik SENCIE, hoogleeraar.
1e schrijver : Julius PERSYN, student.
2e schrijver : Frans VAN CAUWELAERT, id.
Geldbewaarder : Julius KLEYNTJENS, id.
Boekbewaarder : E. H. Lod. DE WOLF, id.
Bestuursleden : Advokaat Om. DE LAEY en Jos. VANDEN EYNDE, student.

EERELID.

Hoogeerwaarde Heer CARTUYVELS, eere-onderrector der Hoogeschool.

WERKENDE LEDEN.

Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar; Eerw. heer Allossery (2); Eerw. heer Andriessens; Paul Back; H. Baels; A. Bertrang; Edm. Cammaert; C. Carpentier; Eerw. heer Joz. De Cock; Eerw. heer Eug. De Hovre; Om. De Laey, advokaat; Eerw. heer K. De Puydt; Eerw. heer Lod. De Wolf; Gust. Doussy; G. Fierens; Eerw. heer Em. Frutsaert; L. Goemans; R. Goossens; L. Jagueneau; Jul. Kleyntjens; Em. Lambrecht; K. Lecoutere, hoogleeraar; J. Muls; J. Persyn; L. Scharpé, hoogleeraar; Zeer Eerw. heer J. Sencie, hoogleeraar; Arm. Smedts; J. Smets

(1) Veranderingen voor 1902-1903 : 1e schrijver, Frans Van Cauwelaert, student; 2e schrijver, Jos Van den Eynde, id.; geldbewaarder, Leo Van Puyvelde, id.; boekbewaarder, E. H. Jos. De Cock, id.; bestuursleden : Fel. Claessens, Gust. Doussy, Gust. Fierens en Leo Van der Essen, studenten.
(2) De leden wier beroep niet aangeduid is, zijn studenten.

Eerw. heer Soetaert; Eerw. heer E. Van Cappel; Fr. Van Cauwelaert; Fr. Vanden Bossche; J. Vanden Eynde; L. Vander Essen; L. Van Kerckvoorde; L. Van Puyvelde; Eerw. heer L. Vermeirsch; Em. Vliebergh, hoogleeraar; Eerw. heer A. Walgrave.

BIJWONENDE LEDEN.

Hervé Ameels; P. Ballion; Eerw. heer J. Berghs; Eerw. heer H. Bertens; Nest. Bertrand; Kar. Bolen; M. Boon-Hecking, handelaar; Boterman; J. Busschaert; P. Busschaert; A. Casier; J. Cassiers; F. Claessens; Zeer Eerw. heer Colinet, hoogleeraar; J. Dautricourt; J. Deckmijn; Rein. De Clercq; Eerw. heer J. De Coomen; J. De Doncker; Edw. De Jonghe; Eerw. heer H. De Jonghe; R. De Laet; A. De Laey; Eerw. heer Delvoie; A. Deman; Eerw. heer A. Demeester; J. Demonie; K. Demortier; R. De Muelenaere; J. Dereu; E. Deridder; L. De Schutter; ridder Descamps, hoogleeraar; A. Devos; E. Devroe; Eerw. heer K. De Wals; J. De Wolf; Eerw. heer Dignant, hoogleeraar; Eerw. heer Dubois; J. Dugardijn; E. Eeckout; J. Franck; Eerw. heer E. Glenisson; F. Gijs; N. Gijsen; A. Gombert; V. Grymonprez; C. Haemerlinck; E. Haesaerts; J. Helleputte, hoogleeraar; J. Holemans; L. Jacobs; Zeer Eerw. heer Janssens, hoogleeraar; Eerw. heer Joos; J. Kruyfhooft; N. Laddyn; J. Lagae; G. Lambrechts; Eerw. heer L. Lamproye; M. Lancsweert; J. Laureys; Eerw. heer R. Lemaire; K. Leynen; C. Loef; A. Logge; M. Lootens; Eerw. heer J. Maes; E. Maertens; H. Martin; P. Maschelier; M. Matthijs; Eerw. heer V. Meeusen; A. Mertens; K. Mestdagh; O. Mestdagh; Eerw. heer Michotte; Eerw. heer T. Muyshondt; Eerw. heer L. Noel; G. Otto; H. Peeters; R. Pittonvils; M. Poelmans; P. Potvlieghe; L. Roevens; E. Roman; Eerw. heer Roose; Eerw. heer Schaetsen; R. Schockaert; Fr. Schollaert, voorzitter der Kamer van volksvertegenwoordigers; P. Schotte; C. Seghers; A. Smedts; V. Sondervorst; Tessens; L. Torfs; H. Tsjoen; Van Biervliet, hoogleeraar; J. Van Caeneghem; L. Vander Maeren; J. Vander Ven; M. Vande Sompel; J. Van Eecke; A. Van Hecke; V. Van Keymeulen; J. Van Linthout, drukker; A. Van Neste; Van Nuffel; Eerw. heer E. Van Roy; L. Van Steenberghe; E. Van Wilder; M. Velge; Veltkamp, advokaat; Eerw. heer Veranneman; C. Verbeeck; A. Verellen; Eerw. heer J. Vermaut; Dr G. Verriest, hoogleeraar; Verwimp; E. Vrints; Eerw. heer Om. Vroman; Vroman; Vryghem; Eerw. heer Const. Wouters L. Ysebaert.

VERSLAG

der werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, gedurende het verloopen schooljaar 1901-1902, door den heer Julius PERSYN.

MIJNE HEEREN,

Onze wekelijksche zittingen werden hernomen den 25 October.

In afwezigheid van den eersten schrijver werd door den tweeden diens puik gesteld verslag gelezen over de werkzaamheden tijdens 't verloopen academisch jaar.

De heer JAAK SMETS, al sedert lang om zijn poëzie door *Met Tijd en Vlijt* hoog gewaardeerd, kwam nu zijn bijval beproeven met een prozalezing : *Een Philologendroom*. 't Was een overrompelend geestige gekschering met de boekengeleerdheid.

De heer advokaat Om. De Laey nam tegen den wensch van allen in, zijn ontslag als eerste schrijver. De volgende verkiezingen werden gedaan in 't bestuur : De heeren Sencie en Helleputte werden met toejuiching in hunne waardigheid bevestigd ; J. Persyn, 2de schrijver, wordt 1e; de heer Fr. Van Cauwelaert, bestuurslid, wordt 2de schrijver ; de heer J. Kleyntjens verwisselt het ambt van bibliothecaris met dat van schatbewaarder ; de heer Om. De Laey wordt met luid handgeklap als bestuurslid behouden ; de E. H. De Wolf wordt tot bibliothecaris verkozen, en de vergadering begroet met levendige goedkeuring de benoeming van den heer Jos. Vanden Eynde, als bestuurslid in vervanging van advokaat L. Dosfel.

Den 8 November gaf de heer adv. DE LAEY ons een lezing zooals hij alleen er geven kan. Zijn onderwerp was : *Studentenliederen*. Hij onderzocht de studentenpoëzie in Engeland, Frankrijk en voornamelijk in Duitschland, en de vergelijking daarvan met hetgene wij hebben, komt stellig niet ten onzen gunste uit. Vóór de stichting van de studentengilden te Leuven, omstreeks '80, hadden wij niets ; en officieel werd ons studentenlied geboren met de verzameling van Karel Heyndrickx, een zeer verdienstelijk werk, maar toch nog een concreet bewijs van onze

minderheid op dat gebied. Die armoede is te wijten aan 't gebrek van samenleven onder onze studenten. Met de gilden verbetert dat allengs, en West-Vlaanderen gaf het voorbeeld ten goede.

De volgende zitting las uw verslaggever een opstel over *Electra* van Pérez Galdos.

Galdos heeft in 't bedrijf van roman- en tooneelschrijver veel talent aan den dag gelegd, maar ook de gedurige zucht naar populariteit en naar geld. Daarvan is zijn jongste werk, *Electra*, een nieuw bewijs. De wereld en het klooster kampen om 't bezit van *Electra*. De strijd is hardnekkig, maar de wereld zegepraalt. Dit heeft de schrijver in vijf bedrijven ten tooneele gebracht. Het derde en 't vierde bedrijf zijn echt kunstwerk; het laatste is verreweg het zwakste. Het stuk heeft in Spanje erge opschudding verwekt, bijzonder gezien de omstandigheden, die Galdos heeft uitgebuit.

Daarna droeg ons de heer Em. LAMBRECHT verscheidene van zijn dichtstukken voor, waarin uitmuntende brokken voorkomen, die ons bewijzen dat de heer Lambrecht zijn werk enkel wat hoeft te besnoeien om het recht genietbaar te maken.

De volgende zitting gaf de heer Alf. BERTRANG aan 't genootschap een belangrijke studie te hooren over *De taal der boeren*. Met enkele trekken schetste hij eerst de geschiedenis van dat heldhaftig volk. Het boerenvolk is een mengsel van verschillende Europeesche rassen; maar de taal van het belangrijkst element, het Hollandsch namelijk, heeft allengs de andere verdrongen. Het eigenaardige van de boerentaal valt niet hoofdzakelijk aan vreemden invloed te wijten, maar veeleer te verklaren door den natuurlijken groei van de taal, op een vreemden bodem verplant. Sedert de helft van de XIXe eeuw is de boerentaal boekentaal geworden, maar haar letterkundige toekomst wordt door het officieel Nederlandsch bedreigd.

Op die zeer gesmaakte lezing volgde tusschen den heer adv. VLIEBERGH en uw verslaggever een korte redetwist over de waarde en de strekking van *Galdos' Electra*.

De eerw. heer Joz. DE COCK had als onderwerp voor zijn spreekbeurt gekozen : *Siddhartha*, het tooneelstuk van de heeren Minnaert. De te losse samenhang, enkele overtolligheden, onwaarheid van opvatting en gebrek aan handeling doen dit drama als kunstwerk bedenkelijk zakken.

Den 29 November liet de heer Fr. VANDEN BOSSCHE, gunstig aangeschreven bij 't genootschap om zijn gemoedelijk dichterstalent, ons van zijn proza proeven in een novelle : *Hoogere Liefde*. Daaruit blijkt :

1° dat de heer Vanden Bossche in ons Vl. letteren niet heel en gansch een behoudsgezinde mag heeten; 2° dat hij zich toch in 't pak der nieuwste mode niet heel en gansch op zijn gemak voelt; 3° dat zijn merkwaardige aanleg meer beschrijvend dan verhalend is.

De heer L. JAGUENEAU hield een half uur aller aandacht gespannen door zijn *Vagebond*, een zeer flink gedicht. Met rijke kleuren schilderde hij ons een dwangarbeider van Merxplas. die op vlucht gaat. Op zijn landlooperstocht ziet hij een brand, waaruit hij een kind redt: heldendaad, die hij met zijn leven bekoopt. Die indrukwekkende lezing getuigde van een scherpzienden blik in den mensch en daarbuiten. Vooral de brand is een heerlijke brok.

De heer A. FIERENS sprak met veel overtuiging over de Hoogeschooluitbreiding, haar inrichting en haar geschiedenis buiten 't land en te Antwerpen.

De heer Edm. CAMMAERT vergastte ons in de volgende zitting op een vijftal gedichten, met veel zorg afgewerkt. Hij volgt met vrucht den wijzen raad op, bij de groote meesters ter schole te gaan, wijl hij, aan den anderen kant, ook blijk geeft dat hij eigen gedachten en beelden op karakteristische wijze kan uitdrukken.

Daarna kregen wij den heer adv. VLIEBERGH te hooren over de *Hedendaagsche Letterkunde*. Om te beginnen gaf de heer Vliebergh ons zijn gedachte over de *Hoogere Liefde* van den heer Vanden Bossche. Met de uitwerking van 't onderwerp en met de tendenz van het stuk had de heer Vliebergh geen vrede; maar hij looft in die proef het onmiskenbaar talent en de goede inzichten van den heer Vanden Bossche. Daarna vat de heer advokaat zijn eigenlijk onderwerp aan. en hij maakt ons duidelijk wat wij hebben aan de modernen en aan hun realism.

De heer Vliebergh vindt veel goeds bij onze grooten van den dag: waarheid, natuurlijkheid, juistheid en rijkdom van opvatting en uitdrukking kenmerken de nieuwe richting. Maar niet minder verkeerds: hun overdreven realism, ontaardend in 't zoogenaamde naturalism, hun onpopulariteit, hun pessimism. Twee criteria zijn er voor ons om 't goede van 't kwade te scheiden: onze katholieke zedeleer en onze Vlaamsche volksgeest.

Op al zijn hoorders heeft de heer Vliebergh dien avond een indruk gemaakt, die niet licht zal worden weggevaagd in 't verdere leven.

In de volgende bijeenkomst vergastte ons de Eerw. heer VERMEIRSCH op zeer merkwaardige beschouwingen over *Weber en diens Dertienlinden*. Hij ontleedt de voornaamste karakters uit Weber's meesterstuk,

en vindt in den hoofdheld Elmar een mensch in vleesch en been, een exemplaar, zooals de natuur en de beschaving (hier in casu eerst de heidensche en dan de christelijke) het geven. Hildegonde, de beminde van Elmar, is een beeld van echte vrouwelijkheid, van oprechtheid, van zuiverheid en christelijken adel. De Drude, een virago, sterk en grootmoedig, maar bezield met een waanzinnigen haat tegen 't christendom: zij is de draagster van 't heidendom in zijn grootste kracht tegen Rome's leer. Gero daarentegen is een laf en valsch christen. De karakters en feiten roepen een bijzondere veropenbaring van de goddelijke macht om Elmar's bekeering te bewerken.

Over den avond van 't heidendom en den blijden morgen van den nieuwen godsdienst glinstert, het gansche boek door, een onvergelijkbaar schoone natuur.

De Dreizehnlinden zijn geen gewoon epos in den klassieken zin; 't is een episch-lyrisch gedicht, geen schoolproduct, maar een monument van Weber's kunstzin, hoog uitstekend boven 't realism van den dag.

De heer Vanden Bossche gaf een lang antwoord op de bezwaren van den heer Vliebergh omtrent zijn novelle; hij verdedigt zijn realism en de natuurlijkheid van zijn karakters, hoewel hij bekent dat hier en daar wat meer uitwerking niet overbodig zou wezen. De heer Vliebergh met zijn gewone bezadigdheid laat aan den heer Vanden Bossche diens goede meening, maar stelt daar nog eens tegenover zijn eigen overtuiging.

Ter verdediging van de kunst voor de kunst zegde de heer Jagueneau eenige woorden, waarop de heer Vliebergh, de heer Van Cauwelaert en uw verslaggever hun bedenking inbrachten.

In de volgende vergadering sprak ons de heer Naveau over *Realism en Idealism in de letterkunde*. Hij geeft daaromtrent de bepaling van realism en idealism en zegt dan een en ander over de groote vertegenwoordigers van 't realism : de Franschen, de Russen, de Engelschen.

De spreker breekt de Fransche school af om haar zedeloosheid; de Russische om haar moedeloosheid; de Engelsche met haar Dickens, Thackeray en Eliot komt er beter van af. Dan een blik op 't realism te onzent : op Buysse en op Streuvels. De redenaar verklaart zich vlakaf tegenstander van 't realism.

Idealism is noch sentimentaliteit, noch wijsgeerige beschouwing, noch mysticism, noch symbolism. Idealism heeft voor doel te doen gevoelen in plaats van te doen zien. Alle groote schrijvers zijn idealisten geweest. Aan al wie schrijven kan wordt door den spreker op het hart gedrukt, als idealist tegen 't realism te velde te trekken.

In zijn welbewerkte spreekbeurt gaf ons de heer Van der Essen eenige beschouwingen over het *Lied in de Middeleeuwen*, met goedgekozen voorbeelden toegelicht.

De heer Haemerlinck sprak ons op gansch eigen wijze — heel prettig — over Justus Van Effen en zijn twee novellen : *Kobus en Agnietje* en *Een verjaardag op een feestmaal*. Van Effen bezit hoedanigheden die, na twee eeuwen, voor onze lezers nog volkomen genietbaar zijn.

In de volgende zitting hoorden wij den heer Van Puyvelde met over *Sentimentaliteit*. In dit schoon en goed voorgedragen werk stelde hij in 't licht de lichamelijk en geestelijk ongezonde overgevoeligheid, waaraan jonge dichters zoo dikwijls lijden. Om zijne beschouwingen aanschouwelijker te maken, kiest hij Beets in diens *Zwarten Tijd*, toen de dichter onder Byroniaanschen invloed zoo gaarne zong over lijden en leed, waar Hildebrand eigenlijk veel minder dan de meeste stervelingen reden toe had.Lezer besluit met een vertaling van Longfellow's *Psalm of Life*, die ons leert dat het leven moet worden besteed aan 't gezonde, blijde werk en niet aan ziekelijke droomerij.

De heer Bertrang bespreekt het werk van den E. H. Vermeirsch ; hij meent dat Eggi, die een hoogst belangrijke rol speelt, door den E. H. Vermeirsch niet genoeg is in acht genomen, en dat de lezer van zijn hoorders te veel heeft gevraagd, doordien hij veronderstelde dat iedereen *Dreizehnlinden* kent. Om alles goed te maken geeft de E. H. Vermeirsch een korten inhoud van 't gedicht.

Daarna las de heer Lambrecht eenige gedichten, waarvan bijzonder de *Kerkhofblomme* aan den heer Meyvis zaliger de aandacht der hoorders wekte.

In zijn spreekbeurt onderhield ons de eerw. heer Van Cappel op heel geestige wijze over *'t Manneken uit de Mane*, het volksalmanakske dat in West-Vlaanderen zoo gretig wordt gelezen.

Den 24 Januari gaf de uitgenoodigde spreker, eerw. heer Verheyen van Antwerpen, ons zijne voordracht over de *Modernen in onze Letterkunde*. Zijn welsprekend woord openbaarde een grondige kennis van de laatste twintig jaren onzer Letterkunde. Hij onderzocht de hoofdwerken van de meest bekende jongeren : van Kloos, Verwey, Borel, Couperus, Helene Swarth, Van Deyssel, Van Eeden, Anna Savornin Lohman, en vindt bij hen satanische goddeloosheid, onzedelijkheid tot het liederlijke toe, gekke aanstellerij en zelfaanbidding, barbaarsche miskenning van de ouderen, kunstenmakerij met het gevoel en een ongezonde levensopvatting. Hij erkent dat de nieuwe gidsers onze taal hebben losgemaakt

uit het keurslijf van rhetorica-zin en geijkte vormen. Tegenover de Hollandsche kuntsuitspattingen stelt hij ons modern ideaal Gezelle, den forschen, gezonden Stijn Streuvels, en zijn lieveling Hugo Verriest.

De prachtige voordracht van den heer Verheyen genoot een bijval, die ongetwijfeld binnen de muren van deze zaal zelden beter was verdiend.

De lezing van den eerw. heer De Cock in de volgende zitting was een echt fijnproefje. Hij had het ditmaal over een Spaansch werk aan de orde van den dag : *Beuzelingen* van P. Coloma. Hij gaf ons de gedachten van dien pater over kunst, waaruit blijkt dat die Jezuiet een mensch is, vroom, open en oprecht, en verre van preutsch.

Met stoute hand opent ons Coloma in zijn werk de Spaansche salons; de adel van Spanje schijnt niet veel beter te zijn dan de hooge wereld in andere landen. De ergernis van de aristocratie over dat boek zal niet beletten dat het een blijvende letterkundige waarde bezit; de eerw. heer De Cock wijst hoofdzakelijk op de uitmuntende karakterteekening en de bedrevenheid in 't weergeven van allerhande gevoelens.

In zijn spreekbeurt bevestigde de heer Kleyntjens met kloeke redenen, dat de katholieken heel gerust mogen meehelpen aan de vervlaamsching van de Gentsche Hoogeschool

De heer advokaat Vliebergh las een fijn berijmden gelukwensch voor van wege notaris Persyn aan advokaat De Laey, bij de geboorte van zijn flinken eersteling : *Ook Verzen.*

Daarop volgde een korte bespreking over 't werk van den heer Van Puyvelde tusschen dien heer en de heeren Van Cauwelaert, Back en uw verslaggever, waarin de heeren het ten slotte tamelijk eens werden.

Op de volgende bijeenkomst gaf heer hoogleeraar Scharpé een voordracht over Renier Snieders, als student te Leuven. Zijn inleiding schetste ons de Leuvensche toestanden op het einde van de jaren '30, inzonderheid de ontkieming van ons genootschap, waarvan R. Snieders een der eerste en werkzaamste leden was. Daarna las hij ons de beste brokken voor uit Snieders : *Doktor Markus* en *Narda*, twee romans die teruggaan op de studentenjaren van den medicus. De lezing van hoogleeraar Scharpé was uiterst boeiend.

Den volgenden Vrijdag liet de heer Jagueneau ons weer eenige van zijn gedichten hooren; de indruk, dien deze dichter op ons allen maakt, kan slechts worden teweeggebracht door echte gaven. De heer Jagueneau schijnt liefst te beschrijven, alhoewel op tijd en stond ook zijn gevoel aan het woord komt. Ofschoon hij in 't laatste geval geen innigheid te kort heeft, slaagt hij beter waar hij met de pen penseelen mag :

dan heeft hij waarlijk verrassend schoone oogenblikken. Daarbij dient nog gevoegd dat de heer Jagueneau uitnemend voordraagt.

Na hem kwam de heer Lod. Goemans aan de beurt met een eigenaardig dicht- en prozawerk dat hij : *Ik en Gij*, had betiteld.

In zijn heel belangrijke spreekbeurt gaf ons de heer Carpentier een overzicht over onze Rederijkerskamers en steunde bijzonder op de verdiensten van Anna Byns.

De week nadien trad ons ijverig lid, eerw. heer De Cock, andermaal op, en wel met een voordracht veel meer dan een lezing over : *Jeremias Gotthelf*, wij vernamen de levensbijzonderheden van den schrijver en kwamen in kennis met zijn werken : in 't bijzonder met *Uli den knecht*. Door een puike vertaling gaf ons de eerw. heer De Cock een smaakvol proefje uit die novelle. Met zijn erkende gaven van sierlijkheid en helderheid, stiptheid en fijne luim betoogde de voordrachtgever ons dat, al is de samenstelling van het boek niet voorbeeldig, vele deelen op zich zelf onverbeterlijk zijn. *Gotthelf* is realist, maar het realism ontaardt niet in stelsel bij hem. Waar 't pas geeft schrijft hij dialect. Men heeft hem bij Stijn Streuvels vergeleken : Streuvels is meer uitsluitend kunstenaar, in alles en vóór alles schilderend artist; *Jeremias* heeft bijbedoelingen; in zijn kunstbladzijden wikkelt hij meer dan eens een protestantsche preek, gelukkig meer algemeen moreel dan streng dogmatisch.

De heer Bertrang in zijn spreekbeurt handelde met veel grondigheid over *Psyche* van Couperus. Hij brengt hulde aan de denkkracht en aan de rijke taal van den schrijver, maar voegt erbij dat Couperus mank gaat aan een algemeen gebrek van de jongeren in Holland, namelijk dat hij dikwijls schittert zonder diepte.

Bij de opening der zitting van den 7 Maart, werd adv. Vliebergh, om zijne benoeming tot hoogleeraar met een weergaloos gejubel begroet en onze heer Voorzitter bood hem zijn hartelijke gelukwenschen aan. Door die eervolle benoeming erkent onze *Alma Mater* de hooge verdiensten, het rijk talent en de sterke werkkracht van dien voorbeeldigen man.

Dienzelfden avond hoorden wij den eerw. heer Walgrave over *Poësis*. Met te betoogen hoe de poetische mensch inwerkt op de hem omgevende wereld, gaf hij ons op zeer schilderachtige wijze een bepaling van de poëzie. Daarna zocht hij antwoord op de vraag : Waarom geeft de poëzie genot? 1° omdat zij de beste gevoelens van ons hart in beweging zet; inderdaad de schoonste opwellingen van dichterlijke kracht spruiten uit de hooge liefde voor personen en zaken, en wel

voornamelijk uit den godsdienst; 2° omdat door de poëzie onze gave van verbeelding een voortbrengende kracht wordt, zijn bespiegeling leidt hem tot de practische stelling dat poëzie, lijk alle ware kunst, klaar en bepaald moet wezen, en dat er derhalve op onze dagen veel valsche kunst aan de mode is. De voordracht van den eerw. heer Walgrave was 't geen wij van hem altijd verwachten mogen, een voordracht gebouwd op een gezonde, edele wijsbegeerte, een buitengewone kracht van ontleding en samenstelling, een meesleepende, verhevene dichterlijkheid van uitdrukking.

De welgenoten spreekbeurt van adv. De Laey bewees hoe ongegrond het is, uit de werken van Streuvels en Anna Germonprez tot de ruwheid van het West-Vlaamsche volk te besluiten. Weer kwamen de gansch eigen gaven van den dichter van *Ook Verzen* welsprekend te voorschijn.

De heer Vanden Bossche verwerft zich als dichter langs om meer aller sympathie, zijn versjes worden in hun speelschen eenvoud en hun lieve schildering zeer genoten.

De heer Van Cauwelaert gaf eens te meer blijk van zijn schoon redenaarstalent in een spreekbeurt over *Persoonlijkheid* die er zoo noodig is en die in onze opvoeding zoo verwaarloosd wordt.

De heer Ooms van Antwerpen droeg den volgenden Vrijdag een studie over *Goethe* voor. 't Was niet uitsluitend over den dichter, die meer algemeen is bekend, maar evenzeer over den geleerde, den wijsgeer, den man van algemeene ontwikkeling. Goethe's natuur- en levensbeschouwing was het zwaartepunt van de voordracht. De studie van den heer Ooms droeg het blijk van gewetensvol onderzoek en rijke belezenheid. Er was meer dan gewoon talent en vlijt noodig om die zoo belangrijke persoonlijkheid voor te stellen, lijk de heer Ooms het heeft gedaan.

De eerw. heer De Puydt las een gedicht dat getuigde van vaardigheid in den vorm, en vooral van een gemoedelijkheid, die bij al de hoorders echte aandoening verwekte.

Op de volgende bijeenkomst gaf ons de heer Van Puyvelde een zeer gesmaakte lezing over Helene Swarth. Hij heeft voornamelijk haar vroegere bundels bestudeerd, waaruit ze zelf een bloemlezing *Poezie* heeft bezorgd. De heer Van Puyvelde hield zich niet tevreden met te bewonderen haar levendig gevoel, haar rijke taal, haar schitterende beeldspraak, haar zuiveren vorm; hij heeft dieper willen dringen in haar zieleleven en het raadsel willen oplossen van zwaarmoedigheid en smachten naar ongevonden geluk, dat zich opdringt aan ieder die de

sonnetten leest van die rijkbegaafde vrouw. Niemand buiten H. Swarth zelve kan weten of de heer Van Puyvelde het aan 't recht eindje heeft; maar in elk geval maakt zijn uitlegging, die getuigenis levert van innig doordringen en geduldig zoeken, den indruk van hooge waarschijnlijkheid. De droefheid, die H. Swarth heeft gevoeld over de ontrouw van haren geliefde is in haar dichtersziel tot een manie geworden, die in alle vormen en beelden en klanken zich uit, manie, die in den laatsten tijd heel wat op aanstellerij gaat gelijken.

In de bespreking over *Goethe* van den heer Ooms, werd door uw verslaggever aan dien heer gevraagd in hoever de 2de Faust als symbolisch gedicht hem klaar is geworden. De heer Ooms loste de vraag op in zoover dat vooralsnog mogelijk is.

De laatste zitting van 't schooljaar werd gevuld door den heer hoogleeraar Lecoutere, die ons zijne vertaling voorlas van eenige oud-Indische fabels : allerbelangrijkst was die lezing : ze maakte ons bekend met de zeden en gebruiken van 't morgenland, veropenbaarde ons een gansch andere wereld dan de onze; en leerde ons den bijzonderen aard van de Indische vertelling, waarin eene zottebollende verbeelding den lezer vrijwaart tegen de verveling, die het didactisch genre al te dikwijls meebrengt.

Die geleerde en tevens aangename lezing van den heer hoogleeraar Lecoutere deed ons zeer verlangen naar nog iets van hem, en met Van Alphen wagen wij het hem te zeggen : Die perzik smaakt naar meer !

Twee kunstavonden heeft *Met Tijd en Vlijt* met de medewerking van het *Davidsfonds* in 't afgeloopen jaar ingericht.

Den 18 December mochten wij in den zang van mevr. Feltesse-Desombre en den heer Orelio een naklank hooren van ons luisterrijke *Godelieve*-opvoering. Nevens die beiden heeft de jonge sympathieke vioolvirtuoos, de heer Karel Van Stevoort, ons uren van hoog kunstgenot bezorgd.

Den tweeden avond, den 28 Februari, was opgeluisterd door het optreden van kunstenaars in zang en muziek als mevr. Judels-Kamphuyzen, de heer Van Risseghem, Meester Wambach en onze Jozef Vanden Eynde. Onze welsprekende hoogleeraar Vliebergh hield een gretig aangehoorde voordracht over : *De Duitsche toestanden*. Het genot, die twee avonden gesmaakt, mag ons den verschuldigden dank niet doen vergeten aan onzen heer voorzitter, hoogleeraar Alberdingk Thijm, hier zooals altijd de drijvende kracht, aan hoogleeraar Sencie en den heer J. Kleyntjens, die voor 't schoone en 't goede nimmer tijd noch moeite

sparen; en — *last not least* — aan ons talentvol bestuurslid, den heer Joz. Vanden Eynde; 't mag hier wel worden gezegd : onze kunstfeesten bleven plannen — zonder hem.

Naar het feest van *Eigen Taal, Eigen Zeden*, te Antwerpen, zond *Met Tijd en Vlijt* een afvaardiging van drie bestuursleden. Talrijke leden waren op het Congres voor de Vlaamsche Hoogeschool te Gent aanwezig; een bestuurslid vertegenwoordigde de maatschappij op het Snellaertsfeest te Gent; op de heuglijke feesten te Kortrijk was de kern van 't genootschap rondom ons vaandel, en drie afgevaardigden woonden het taal- en letterkundig Congres bij.

Den 14 Februari stuurde de maatschappij een verzoekschrift naar den Minister en een naar de Kamer om te vragen dat de Vlaamschgezinde hoogleeraar Bouqué zaliger, door een Vlaamschkundige zou worden opgevolgd.

Dit jaar is 't jaarlijksch gezellig eetmaal heringevoerd. 41 leden waren op de agapen van 5 Februari aanwezig.

De bijeenkomsten van *Met Tijd en Vlijt* werden besloten door een echt feestmaal ter eere van den heer hoogleeraar Vliebergh. Dat voorstel ging uit van den heer hoogleeraar Scharpé. De leden van *Met Tijd en Vlijt* en van den *Sprekersbond*, benevens andere vereerders en vrienden van den nieuwen hoogleeraar, waren aanwezig. 't Was een onvergetelijke avond. Tusschen de lekkere beetjes en teugen in werden toasten uitgebracht door onzen Voorzitter den heer hoogleeraar Alberdingk Thijm, door hoogleeraar Sencie, voorzitter van den *Sprekersbond*, door hoogleeraar Helleputte en door adv. Veltkamp; hoogleeraar Vliebergh antwoordde met een krachtige opwekking aan ons allen tot rusteloozen arbeid voor Vlaanderen. De heer Vanden Eynde was aan 't klavier, verschillende leden zongen een lied en uit den mond van den heer Back borrelde een niet te stelpen fontein van kostelijke luim.

Ik kan niet nalaten in dit verslag het heugelijk feit aan te stippen dat verleden jaar 75 nieuwe leden tot de maatschappij zijn toegetreden.

Met Tijd en Vlijt nadert de 70. Die ouderdom, Mijne Heeren, is op zich zelf reeds eene eer; maar een grooter eer nog en een immer opbeurend genoegen is dit : nooit wellicht heeft ons genootschap een zoo jeugdig en krachtig leven geleefd als thans.

En waar komt dat vandaan? Als antwoord op die vraag zult gij zonder twijfel allen eens zijn met mij, Mijne Heeren, om u in dankbare ontroering te scharen rondom onzen vereerden en geliefden Voorzitter, die nog ouder van jaren dan onze maatschappij, even jong is als zij aan hart en bezieling, aan geestdrift voor ons heilig ideaal, aan onbegrensd vertrouwen in de Katholiek-Vlaamsche toekomst van ons volk.

Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine.

ANNÉE 1901-1902.

Présidents d'honneur : Mgr A. Hebbelynck, recteur magnifique, et Mgr J.-B. Abbeloos, recteur magnifique honoraire.

Directeur : M. F. Collard, professeur.

Secrétaire : M. Ed. De Jonge, de Grimminge, docteur en philosophie et lettres.

Ont pris part aux travaux de l'année :

M. l'abbé De Rume, Émile, de Celles, candidat en philosophie et lettres.
MM. Jamsin, Ernest, de Marcinelle, id.
Nélissen, Paul, de Hasselt, id.

RAPPORT

sur les travaux de la Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine, pendant l'année académique 1901-1902, présenté par M. Edouard DE JONGE, secrétaire sortant.

Messieurs,

En commençant ce modeste rapport, je n'ai plus, ce me semble, comme les secrétaires des années précédentes, à montrer les grands avantages des cours pratiques. A l'heure actuelle, tout le monde reconnaît, en effet, la nécessité de créer, à côté des cours théoriques, des conférences où l'étudiant, sous l'œil éclairé d'un maître, cesse d'être passif et s'initie lui-même aux problèmes scientifiques.

Je manquerais cependant à la pitié filiale, si, avant de résumer nos travaux, je ne rendais pas un éclatant hommage au dévoûment de notre cher Directeur. C'est grâce à lui que la Conférence d'histoire a pu se maintenir à la hauteur de sa réputation, malgré le nombre restreint de ses membres qui ne se recrutent forcément que parmi les étudiants du doctorat.

Nous avons fait de la littérature latine l'objet de nos travaux. Pour plus de clarté, je consacrerai la première partie de mon rapport aux prosateurs latins, et la seconde aux poètes.

I.

LES PROSATEURS LATINS.

Parmi les auteurs qui se lisent dans nos classes latines, les historiens sont les plus nombreux ; il est donc naturel que nous leur ayons accordé une place importante dans notre Conférence.

Dans l'exposé des faits, les anciens s'en sont tenus à la règle annalistique : M. Fabia (1) a examiné l'origine et les inconvénients de cet

(1) *La règle annalistique dans l'historiographie romaine. (Journal des savants*, 1900).

ordre. Au début de chaque année, le grand pontife exposait un album ou tableau blanchi, sur lequel il inscrivait les noms des magistrats actuels, et, au jour le jour, les évènements qui lui semblaient importants : c'est l'origine des *Annales maximi* qui ont eu une grande influence sur l'évolution du genre historique. La règle annalistique suivie même par les plus grands historiens, Salluste, Tite Live et Tacite, n'est qu'un correctif de cet ordre strictement chronologique. Toutefois, pour les événements de plus d'étendue, cet ordre offrait encore des inconvénients; il est regrettable que les grands historiens latins n'aient pas imaginé une méthode mixte, qui aurait comporté à la fois un plan chronologique et des groupements systématiques. Le compte rendu de cet article, fait par M. Jamsin, nous a beaucoup intéressés.

Après cette étude générale, nous avons abordé quelques historiens en particulier. M. Nelissen a fait l'analyse d'un travail de J. Kubick (1), sur l'interprétation réelle de Salluste, De la lecture du *Catilina*, l'éminent pédagogue dégage une foule de données intéressantes, concernant la topographie, la vie publique et privée, et l'armée romaine. Dans le Jugurtha, il trouve, en outre, des *détails précieux sur l'ethnographie de l'Afrique et sur le caractère des personnages*. Le groupement adopté pour ce qui touche à l'armée s'adapterait très bien à une classe de répétition; l'auteur passe successivement en revue la levée de l'armée, sa composition, l'armement, les grades et distinctions, les exercices, la marche, le campement, la bataille et le siège.

C'est encore M. Nelissen, qui s'est chargé de l'examen des travaux récents parus sur César. Et, tout d'abord, la question de l'authenticité du *Corpus Caesarianum* a été traitée par H. Schiller (2). Ce *Corpus*, outre les huit livres du *Bellum Gallicum*, comprend le *Bellum Civile*, *Alexandrinum*, *Africum* et *Hispaniense*. Qui a réuni et publié les œuvres de César? Schiller soutient, contrairement à l'opinion de Menge, qu'Hirtius n'a pas édité les ouvrages de César; il fait ensuite une critique très documentée des diverses opinions émises sur l'édition Julienne, et conclut que les Commentaires sur la guerre des Gaules nous sont parvenus fortement interpolés et annotés par les copistes, tout en restant plus purs que le *Bellum Civile*, et que les œuvres de Tite-Live et de Tacite. C'est aussi l'opinion de Mommsen.

(1) *Realerklärung und Anschauungs-unterricht bei der Lektüre des Sallust und des Bellum civile Caesars.* Wien, 1901.

(2) *Ueber Enstehung und Echtheit des Corpus Caesarianum.* Fürth, 1899.

W. Busch (1) a écrit une étude de moindre étendue sur l'écrivain de la guerre des Gaules : il montre que si César a été un homme d'Etat extraordinaire et un général de premier ordre, il a également été un grand écrivain. Son style est ferme, concis, sans monotonie, tantôt calme, tantôt passionné. Son ouvrage, dit M. Nélissen, est un livre excellent pour la jeunesse, tant pour former l'esprit au beau langage que pour former le cœur aux beaux sentiments.

R. Frese (2) s'est demandé d'où vient la différence frappante qui existe entre le *Bellum Civile* et le *Bellum Gallicum*. Il examine les hypothèses diverses, et trouve qu'elles s'accordent en deux points : 1° César a laissé ses œuvres incomplètes; 2° d'autres écrivains, tels que Hirtius, les ont complétées, en insérant de droite et de gauche quelques détails. Pour lui, les différences de la composition des deux ouvrages s'expliquent en grande partie par les circonstances du temps où ils furent écrits. Ces considérations sont suivies de quelques notices sur la langue des Commentaires. M. Nélissen fait remarquer la clarté et la méthode de cette étude.

Dans le *Journal des Savants* (3), M. Boissier a consacré un article aux opinions de Tacite sur les historiens qui l'ont précédé. Autant cet auteur admire les historiens de la République qui ont écrit « *pari eloquentia et libertate* », autant il méprise ceux de l'Empire. La limite qui sépare ces deux catégories, est la bataille d'Actium ; cependant, un passage des *Annales* montre que Tite Live appartient à la première catégorie, quoiqu'il ait écrit après cette bataille. En analysant cette étude, M. Jamsin s''est attaché à faire voir que Tacite est impartial dans ses jugements : s'il parle des écrivains antérieurs, c'est pour dire comment il conçoit l'histoire, et quel idéal il se propose.

Comment Tacite est-il devenu historien? M. Boissier répond à cette question dans la *Revue des Deux Mondes* (4). Après sa préture, Tacite a séjourné probablement en Belgique. De retour à Rome, il est resté trois ans sans occuper une magistrature, sous le règne de Domitien : dans ces loisirs, il se tourne vers l'histoire. Après la mort de Domitien, il se prépare, dit-il, à écrire un ouvrage qui comprendra le souvenir de la servi-

(1) *Caesar als Schriftsteller im Bellum Gallicum.* Steylitz, 1901.

(2) *Beitrage zur Beurtheilung der Sprache Caesars mit besonderer Berücksichtigung des Bellum Civile.* München, 1900.

(3) *Opinions de Tacite sur les écrivains qui l'ont précédé.* 1900, IX, p. 548-555.

(4) *Comment Tacite est devenu historien.* (1901, II, p. 277-312).

tude passée et de la félicité présente. Il se détourne un instant de ce dessein pour publier *Agricola* et la *Germanie*. Son premier plan se modifia plus tard : le contraste entre Domitien et ses successeurs était d'un intérêt passager, et Tacite ne pouvait parler en toute liberté de Nerva et de Trajan : il supprima donc de son programme la « félicité présente. » Ainsi modifié, son ouvrage se présentait comme un simple pamphlet : c'est alors qu'il remonta jusqu'à la mort de Néron, et il entra dans la grande histoire. M. Jamsin a rendu compte de cet article, avec beaucoup de précision et de clarté.

A l'histoire se rattache un genre particulier de littérature, la biographie. Fr. Leo (1) a publié une étude sur le développement de la biographie dans les littératures grecque et latine. J'ai fait l'analyse de cet ouvrage important, qui se distingue par une grande largeur de vue.

Suétone est le point de départ du livre de Leo : cet auteur, comme Probus et Varron, se rattache à l'école Alexandrine, qui créa la biographie littéraire, scientifique, différente de celle des Péripathéticiens, écrite dans un style brillant pour être lue en public. Ce genre littéraire a exercé une grande influence sur l'historiographie, et en particulier, sur Polybe, Salluste et Tacite. En transportant dans l'histoire la biographie littéraire, Suétone voulait compléter les Annales des historiens. Le fait est que l'historiographie a disparu pour faire place aux biographies d'empereurs. La biographie a empêché la grande et véritable histoire de se faire jour.

Dans la séance suivante, M. Derume nous a fait connaître le livre de M. Macé (2) qui traite de la vie et des œuvres de Suétone. Il nous apprend que Suétone est né en 69 et non en 77, qu'il professa la grammaire et publia le *De Viris illustribus* en 113. Secrétaire *ab epistulis* d'Adrien (de 119 à 122), il publia vers 121 le *De XII Caesarum Vita*, pour lequel il étudia dans les Archives impériales certains documents inédits, surtout ceux qui concernent les deux premiers Césars. Il mourut vers 141. Son œuvre très étendue et très variée, peut se répartir en quatre groupes : 1° Grammaire et histoire; 2° Archéologie et Institutions; 3° Biographie et histoire; 4° Histoire naturelle. Suétone s'y montre surtout avec les qualités du grammairien et de l'érudit consciencieux.

Avant de passer au genre épistolaire, j'ai examiné encore un travail

(1) *Die griechisch-römische Biographie nach ihrer litterarischen Form*. Leipzig, 1901.
(2) *Essai sur Suétone*. Paris, 1900.

plus récent sur Suétone par J.-W. Freund (1). Dans une première partie, le savant philologue montre jusqu'à quel point Suétone a dédaigné les artifices de la rhétorique; il insiste sur la clarté, la concision et la variété de son style. Suétone a employé certaines figures oratoires, non pas pour produire de l'effet, mais parce qu'elles se présentaient naturellement. Il a employé la clausule oratoire, mais ne s'y est pas rigoureusement astreint. Dans la seconde partie, Freund complète les études de Thimm et de Bagge sur la lexigraphie et la syntaxe de Suétone.

H. Peter (2) a entrepris une histoire complète du genre épistolaire dans la littérature latine. Il commence par des généralités sur les différents genres de lettres, leur forme extérieure, les recueils et la publication. Puis, il étudie l'œuvre de Cicéron, dans laquelle il distingue deux parties : le recueil à Atticus et le recueil *ad Familiares*. C'est sur ce dernier surtout que se sont modelés les épistoliers qui l'ont suivi. Peter traite ensuite de l'épître en prose avec Pline, Fronton, Symmaque, des épistoliers du sud de la Gaule et du nord de l'Italie, Sidoine Apollinaire et Eunodius; puis vient l'épître en vers avec Horace, Ovide, Properce, Ausone, Paulin, Claudius. La lettre de chancellerie est surtout représentée par Cassiodore. D'autres genres de lettres font l'objet du dernier chapitre : la lettre brochure, la lettre dissertation, la lettre morale et la lettre dédicace.

M. Derume a soigneusement étudié cet ouvrage, qu'il trouve très fouillé et très complet. Rien ne semble avoir échappé à l'éminent latiniste. Les idées générales ne manquent pas, et toutes les questions que peut soulever cette étude, ont été abordées et résolues dans la mesure du possible.

Deux dissertations ont paru en 1900 sur les fragments des lettres de Cornélie, mère des Gracques.

Ces fragments nous sont conservés dans les manuscrits de Cornelius Nepos. D'après deux de ces mss, ils proviendraient de Nepos. Leur authenticité, combattue dans la première moitié du XIX[e] siècle par Lange et Mercklin, fut défendue par Nipperdey, et d'une façon telle, dit Schlelein, qu'on eût cru impossible de la mettre encore en doute. Depuis cependant, Meyer et Förgel l'ont attaquée de nouveau. Dans leurs dissertations, Schlelein (3) et Huebel (4) s'attachent à les réfuter.

(1) *De Suetonii Tranquilli usu atque genere dicendi.* Berlin, 1901.
(2) *Der Brief in der römischen Litteratur.* Leipzig, 1901.
(3) *De Epistolis quarum fragmenta in Cornelii Nepotis libris traduntur, Corneliae, Gracchorum matri, vindicandis.* München, 1900.
(4) *Die Brieffragmente der Cornelie, der Mutter der Gracchen.* Erlangen, 1900.

Les objections qu'on a soulevées, peuvent se ramener à deux. La première est tirée du fond de ces lettres : Cornélie, telle que l'antiquité nous la fait connaître, ne peut avoir eu ni les intentions ni les sentiments que lui prêtent ces fragments. La seconde est tirée de la langue : la langue de ces fragments ne permet pas, dit-on, de les reporter au temps des Gracques, mais dénote une époque plus récente.

Huebel et Schlelein ont répondu aux deux groupes d'objections. Mais le premier s'est appesanti surtout sur les objections tirées du fond même. Pour les objections tirées de la langue, Huebel prouve que rien ne s'oppose à ce qu'on rapporte les fragments à l'époque des Gracques. Quant à Schlelein, il a traité moins complètement les questions de fond, mais plus méthodiquement la question de forme.

M. Derume, qui a été chargé de l'analyse de ces deux dissertations, s'en est tenu plutôt à Huebel pour les objections tirées du fond, et à Schlelein pour celles tirées de la forme.

Nous avons entendu ensuite l'exposé que M. Nelissen nous a fait d'un article de Gurlitt (1) sur l'origine du recueil des lettres de Cicéron. C. Bardt et H. Peter ont contredit en certains points les opinions défendues par Gurlitt dans sa *Göttinger dissertation* de 1879. Celui-ci reprend donc la question et montre que Tiron est le principal collecteur et éditeur des lettres de Cicéron : en tout, il a tâché d'être aussi complet que possible; la chronologie n'intéressait que peu les Romains; ils recherchaient surtout le beau style : c'est à ce goût que nous devons d'avoir conservé les lettres du grand orateur.

M. Jamsin nous fait part d'un travail sur la langue et la grammaire de Cicéron, par J. Lebreton (2). Il loue la clarté et la méthode de ce livre, et estime que la syntaxe de Cicéron est encore bien imparfaitement connue. L'auteur, dit-il, a éclairci quelques points et rectifié quelques règles; mais il a laissé de côté bien des questions intéressantes et encore incomplètement étudiées.

Les relations entre Cicéron et Matius ont donné lieu à une étude de Sternkopf (3), analysée par M. Nélissen. Matius était l'ami intime de César : une petite partie seulement de la correspondance échangée entre Cicéron et Matius nous est parvenue. Certains passages des lettres de

(1) *Die Entstehung der ciceronischen Briefsammlungen (Neue Jahrbücher*, 8 Heft, 1901).

(2) *Études sur la langue et la grammaire de Cicéron*. Paris, 1901.

(3) *Zu Cicero's Briefen*. Dortmund, 1901.

Cicéron permettent de fixer approximativement l'âge de cet homme : Cicéron lui était redevable de l'amitié de César. Mais tandis que Matius voulait venger le meurtre de son ami, Cicéron salua ce jour comme le jour de la délivrance, et par ses écrits, il laisse sous-entendre qu'il considérait le grand dictateur comme un vrai tyran.

Cicéron a été jugé fort diversement. Les uns, à la suite de Drumann, y voient un caractère lâche, égoïste, bavard, incapable de sentiments vraiment bons et honnêtes. D'autres, comme Schmidt et Aly, le représentent comme un homme irréprochable égaré au milieu d'une civilisation perdue. Mme Beebe (1) s'est proposée d'examiner ce que ces deux opinions ont de vrai, en étudiant la conduite du grand orateur dans la guerre civile de 49 av. J.-C. : l'analyse de cette brochure m'a été confiée.

Mme Beebe juge que peu d'hommes sont aussi connus que Cicéron, à cause de sa volumineuse correspondance : ses lettres ont contribué beaucoup à le faire déprécier ; mais en revanche, il gagne notre sympathie par son patriotisme, son amour de la vérité et de la justice. Malgré tous les reproches de lâcheté, d'inconstance, d'ambition qu'on lui a faits, Cicéron mérite par son génie de rester l'homme important qu'il a été dans l'histoire du monde.

M. Jamsin nous a intéressés beaucoup par la critique du livre de Morawski (2) sur le style ampoulé des rhéteurs latins. Déjà à l'époque d'Auguste, plusieurs écrivains se livraient à des exercices de rhétorique. Le premier qui condamna ces exercices et poursuivit ces auteurs de ses critiques, fut Annæus Sénèque, père. Mais son jugement juste et sain ne put empêcher les descendants des rhéteurs d'user de toutes les inventions de ceux-ci. Le mal grandit de plus en plus et pénétra même dans la maison du critique ; car, il n'en est pas qui aient tant usé des fleurs de rhétorique que le fils de Sénèque.

II.

LES POÈTES LATINS.

Avec l'ouvrage de Vogt (3) sur le titre des œuvres de poésie latine, que j'ai eu le plaisir de résumer, nous abordons l'étude de la littérature

(1) *Die Haltung Cicero's beim Ausbruch des Bürgerkrieges.* Zürich, 1900.
(2) *Rhetorum romanorum Ampullae.* Cracoviae, 1901.
(3) *Der Buchtitel in der römischen Poesie.* Würzburg, 1900.

récemment parue sur les poètes latins. Les anciens n'ont senti toute l'importance du titre des livres, que lorsque l'institution des bibliothèques leur fit chercher le moyen le plus facile de cataloguer leurs livres. En général, le titre est tiré du contenu même du livre: il faut dire toutefois que les titres ne viennent pas toujours des auteurs, et qu'on doit souvent tenir compte de l'influence grecque, surtout pour la tragédie et la comédie. Plaute donne généralement à ses comédies un titre latin; il choisit de préférence des noms de choses : ceux-ci deviennent plus rares après lui, dans la *palliata*, mais sont d'autant plus fréquents dans la *togata*, dans l'*Atellane* et le *mime*. Les titres en *aria* de la *palliata*, se retrouvent dans le *mime* sous la forme-*arius*.

La *Comœdia togata* a fait l'objet d'une étude très méritoire de M. E. Courbaud (1). En voici les idées fondamentales, d'après l'analyse de M. Jamsin. Cette comédie est née, parce que les Romains ne goûtaient plus les pièces de Plaute, qui leur paraissaient trop grecques; et elle disparut parce que la nouveauté promise était plus apparente que réelle, et que ce genre de comédie ne fournissait pas tout ce qu'il avait promis.

La séance suivante a été remplie par des travaux sur Virgile : l'interprétation de l'Eneide, ses sources et son influence sur Sénèque.

Dans l'interprétation de l'Enéide, on peut distinguer trois phases. Fulgence et Dante représentent la première : ils y voient une allégorie mystique. A partir de Pétrarque, commence la phase de l'Humanisme : on ne l'étudie qu'au point de vue esthétique pour les beautés de la forme. La réaction contre l'Humanisme commença dans la seconde moitié du XVIIIe siècle : depuis cette époque, on étudie l'Enéide en se basant sur l'histoire et la critique; on remet l'œuvre dans son temps et on recherche les légendes dont elle est sortie.

M. Jamsin nous a mis au courant d'un livre de Ritter (2) sur l'origine des fables et des légendes qui sont à la base de l'Enéide. Les histoires sur l'arrivée d'Enée, sur les origines des Latins et des Rutules, sur les rois Albains, que Virgile a traitées avec plus ou moins d'ampleur, sont encore fort obscures, parce que plusieurs poètes et auteurs de fables les avaient exposées avant Virgile, et qu'on ne peut montrer facilement que celui-ci ait suivi Varron seul; cependant, c'est Varron qui a parlé de ces faits avec le plus de soin et d'étendue.

(1) *De Comœdia togata*. Paris, 1899.

(2) *De Varrone Vergilii in narrandis urbium populorumque Italiae originibus auctore*. Halle, 1900.

D'après l'abbé Vabry, le but de l'Enéide aurait été de persuader aux Romains qu'ils devaient se soumettre à l'Empire. Réagissant contre cette idée, Georg (1) est amené à dire que l'épopée de Virgile est la glorification du peuple romain, et que la figure d'Auguste y est tout accessoire. Norden (2), dans les *Neue Jahrbücher* a fait justice de cette opinion. Georg est allé trop loin : la dynastie d'Auguste était devenue inséparable de l'élément national. En étudiant l'état des légendes et le romantisme politique et littéraire sous Auguste et avant lui, Norden, comme je l'ai indiqué dans mon compte rendu, montre que l'Enéide est fortement influencée par le romantisme. Nous croyons que Virgile a voulu légitimer la dynastie Julienne : son épopée est, tout à la fois, nationale, internationale, religieuse, romantique et inspirée par la croyance au *fatum*.

M. Derume s'est chargé de nous faire connaître la dissertation de H. Wirth (3), sur l'usage que Sénèque a fait de Virgile. Comme les philosophes cyniques et stoïciens, Sénèque emprunte des citations aux poètes. Son poète préféré est Virgile, qui est à Sénèque ce qu'Homère est aux stoïciens grecs. Il l'appelle *Noster Vergilius* et le poète l'accompagne partout dans ses œuvres. Seulement, le plus souvent le philosophe cite le poète d'une façon assez libre.

Nous avons eu ensuite le plaisir d'entendre de M. Jamsin la critique d'un travail sur les sources dont Ovide a pu se servir pour composer ses Métamorphoses. Vollgraff (4) y passe en revue successivement la fable de Lycaon, celle de Daphné, de Phaéton, d'Europe et de Cadinus, discute la provenance du passage des Métamorphoses l. VII 294, et montre qu'Ovide use très souvent des extraits des mythographes, tels qu'on en trouve dans le livre des fables d'Hygin.

Quel est cet Hygin? C'est encore M. Jamsin qui a répondu à cette question, en lisant le travail de Werth (5) sur les fables attribuées à cet auteur. Hygin, grammairien célèbre de l'époque d'Auguste, était bibliothécaire de la bibliothèque palatine. D'après M. Werth, le livre des fables est attribué faussement à Hygin : il se compose de deux parties, dont la

(1) *Die politike Tendenz der Aeneis Vergils.* Stuttgarter gymnasialprogramm, 1880.

(2) *Vergils Aeneis im Lichte ihrer Zeit*, dans *Neue Jahrbücher*, VII et VIII (1900), fasc. 4, p. 248-282 et fasc. 5, p. 313-334.

(3) *De Vergilii apud Senecam usu.* Fribourg, 1900.

(4) *De Ovidi mythopœia quæstiones sex.* Berlin, 1901.

(5) *De Hygini fabularum indole.* Leipzig, 1901.

première n'est que la transformation d'une œuvre grecque semblable, de la bibliothèque d'Apollodore. L'argument du livre est emprunté aux Grecs; il n'est donc pas étonnant qu'on lise dans le corps de l'ouvrage un grand nombre de mots grecs. Leur multitude fait croire que ce n'est pas l'œuvre d'un écrivain latin, mais une simple transformation d'un original grec.

Après avoir étudié la poésie épique et quelques œuvres du genre narratif, nous nous sommes occupés de la poésie lyrique, et notamment d'Horace. J'ai eu l'avantage de faire l'étude comparative de deux travaux allemands, parus en 1900, sur le *Carmen Saeculare*. R. Thiele (1), dans un beau discours, veut nous faire apprécier cette œuvre à sa juste valeur : il nous apprend l'influence grecque sur la poésie latine, les rapports d'Horace avec l'empereur, l'autorité que le poète s'est acquise par la composition du chant séculaire.

Vollbrecht (2) étudie directement la fête séculaire dans ses causes et son programme, pour nous permettre de mieux apprécier la personnalité littéraire d'Horace et le caractère politique d'Auguste.

Les deux philologues diffèrent d'opinion sur la division du *Carmen* et sur la manière dont il fut exécuté.

D'après Thiele, tout le poème fut chanté processionnellement; d'après Vollbrecht, la première prière fut chantée au temple d'Apollon, et la seconde au temple de Jupiter; voici les trois considérations sur lesquelles il croit pouvoir baser son opinion : 1) La seconde prière est adressée à Jupiter, parce qu'on y parle d'un sacrifice d'enfants; 2) la strophe saphique ne se prête pas à la marche; 3) le nombre des strophes n'est pas proportionné à la longueur du trajet. Il faut avouer que ces arguments sont bien faibles et très discutables.

D'après Thiele, la première prière est chantée par les deux chœurs alternativement strophe par strophe; d'après Vollbrecht, la troisième et la quatrième strophe sont chantées par les deux chœurs réunis.

Pour Vollbrecht, la première prière comprend six strophes, et la seconde neuf : il ne reste ainsi qu'une strophe attribuée à l'ἐπῳδός; pour Thiele, chaque prière comprend six strophes, et l'ἐπῳδός quatre.

Cette dernière division, semble-t-il, est plus symétrique, répond mieux à la suite des idées, et s'explique très bien dans l'hypothèse d'un cantique de procession.

(1) *Horaz und sein Säkulargedicht*. Erfurt, 1900.
(2) *Das Säkularfest des Augustus*. Gütersloh, 1900.

C'est avec un vif intérêt que nous avons écouté l'analyse faite par M. Nelissen, d'un travail de G. Schimmelpfeng (1) sur la lecture moralisatrice d'Horace. Nous y apprécions Horace comme éducateur de la jeunesse. Avec quel art n'a-t-il pas développé dans ses satires ce thème : « Je ne veux plus cultiver la poésie, mais me vouer à l'étude de la philosophie pratique de la vie » et cet autre thème : « l'homme n'est fait que pour travailler continuellement à sa perfection »! On trouve aussi dans Horace plus de fables, riches en leçons morales, qu'on ne croit. Le savant professeur de Berlin finit son étude, en montrant qu'il y a dans Horace une ample matière à discours; et, pour le prouver, il donne quelques plans de discours, composés uniquement du développement de passages tirés d'Horace.

Lors de son retour en Italie, après la bataille de Philippes, Horace a composé ses satires. Cartault (2) a fait de cette œuvre une étude littéraire très complète. Les deux livres ont été publiés séparément, d'après un ordre chronologique. La composition des satires se caractérise par la complexité, qui se trouve surtout dans les procédés particuliers d'Horace. Nous relevons dans les satires trois sortes d'exposition : l'auteur se sert de l'interlocuteur fictif, ou bien il donne la parole en style direct aux personnages, ou bien encore, il entre en matière par quelque anecdote.

Comme procédés du style, nous notons l'interrogation, l'apostrophe, l'exclamation, le polysyndeton et l'asyndeton, la répétition oratoire, l'asymétrie, etc. La philosophie des satires nous révèle un partisan des Epicuriens : la morale est moyenne. M. Jamsin nous a entretenus assez longuement de ce livre instructif.

C'est encore M. Jamsin qui se chargea de nous faire connaître l'article que M. Boissier consacre au poète Martial, dans la *Revue des deux Mondes* (3). Martial n'exerçait d'autre métier que celui d'adresser aux gens riches des compliments qu'on lui payait; et ce qui est plus étonnant, quoiqu'il manifestât parfois des velléités de résistance, il n'éprouvait aucune honte de sa profession de flatteur. Pour bien comprendre ce trait de mœurs, il faut se rappeler la situation misérable qui était faite de ce temps aux littérateurs; un poète n'avait guère le moyen de vivre de sa plume : le théâtre lui était fermé, et la vente des livres ne

(1) *Erziehliche Horazlekture.* Berlin, 1899.
(2) *Étude sur les satires d'Horace.* Paris, 1899.
(3) *Le poète Martial* dans la *Revue des deux Mondes*, 1900.

produisait rien, attendu que l'Etat n'en garantissait pas la propriété. Il n'est donc pas si extraordinaire que Martial se soit adressé à l'empereur lui-même; seulement, afin de se faire entendre, il alla du premier coup à l'extrême, et le combla d'éloges impudents.

Il y a quelque temps, Buecheler a réuni dans un recueil les inscriptions poétiques latines, dispersées jusque-là dans le *Corpus* de Berlin, et dans l'ouvrage de De Rossi, et publia à Leipzig ses *Carmina latina epigrafica*. J. Tolkiehn (1) a voulu tirer parti de cette publication. Il étudie quelques inscriptions poétiques, en tenant compte du pays où elles furent trouvées, de l'époque à laquelle elles remontent; il cherche à en déterminer l'auteur, le but et la langue. Voici comment M. Nélissen formule la conclusion de cet essai : ces inscriptions, sans nous apprendre des faits bien importants, nous font pourtant connaître des choses dignes d'attirer notre attention.

Pour clore nos travaux, M. Nélissen expose les idées de J. Minos (2) sur un système d'écriture secrète récemment trouvé. Il s'agit simplement de cryptogrammes, c'est-à-dire d'un arrangement des premiers ou des derniers mots de vers, tel que leurs premières ou dernières lettres, mises à la suite l'une de l'autre, forment un ou plusieurs mots, une ou plusieurs phrases. Des amateurs peuvent avoir eu le dessein de composer des cryptogrammes; mais nous croyons que vouloir trouver ce système d'écriture chez Catulle, Tibulle, Ovide, Virgile, Horace, etc., c'est abandonner le terrain de la science objective, pour se lancer dans le domaine vague de la fantaisie : il est probable que si ces auteurs pouvaient revenir au milieu de nous, ils ne seraient pas peu surpris des idées et des desseins qu'on leur prête parfois.

(1) *Eine inschriftliche Poesie der Römer* dans *Neue Jahrbücher*, 1901, III.
(2) *Ein neu entdekter Geheimschriftsystem der Alten*. Leipzig, 1901.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE AGRONOMIQUE pendant l'année 1901-1902, présenté par M. Paul de L'ESCAILLE, président pour 1902-1903.

MESSIEURS,

La première séance de notre Cercle fut consacrée à l'élection du bureau, composé pour l'année 1901-1902 de MM. Franchimont, *président;* Van Haesendonck, *secrétaire;* Dury, *secrétaire-adjoint;* Masset, *trésorier;* Evrard, *bibliothécaire*, et Klep, *commissaire*.

M. le professeur Leplae assistait à la réunion; après le dépouillement du scrutin et la proclamation des résultats, il nous donna une série de projections lumineuses relatives à la *Culture du houblon en Europe et en Amérique*. La série comprenait une collection très complète relative à l'industrie houblonnière anglaise, et un assez grand nombre de vues des installations américaines, remarquables par leurs dimensions et l'originalité de leurs dispositions.

Le 21 novembre, notre séance fut présidée par M. le professeur Leplae, président d'honneur, et M. Franchimont, président effectif. M. Van Buggenhoudt (3e année) nous entretint avec beaucoup de compétence de la culture houblonnière des environs d'Assche. Très appréciée par la précision avec laquelle l'orateur nous l'exposa, cette conférence eut encore le mérite de signaler à notre attention plusieurs particularités peu connues quant aux sols, aux procédés de culture et de préparation, enfin quant à la valeur économique de la culture du houblon dans le nord de la région d'Alost.

M. le professeur Meunier voulut bien présider, le 12 décembre, la séance dans laquelle nous eûmes le plaisir de recevoir M. Emile Hegh, secrétaire de rédaction de la « Revue générale agronomique », organe des anciens élèves de notre Institut. M. Hegh nous fit parcourir l'exposition des *moteurs à alcool* qui venait d'avoir lieu à Paris. Il fit ressortir la grande importance que peut avoir l'utilisation industrielle de l'alcool au point de vue de l'agriculture, et nous décrivit l'extension de la consommation de ce produit en Allemagne et en France. L'alcool s'utilise cou-

ramment aujourd'hui pour l'*éclairage*, la *force motrice* et le *chauffage*. Fabriqué en Allemagne au moyen de pomme de terre, en France au moyen de betteraves, l'alcool est un produit agricole de grande valeur économique, qui ne peut que favoriser l'accroissement de la prospérité nationale lorsqu'on le transforme en *alcool dénaturé* pour l'utiliser à des usages industriels. M. Hegh s'est occupé de l'étude de cette question depuis ses débuts, et ce fut un bonheur pour le Cercle d'entendre exposer ce sujet compliqué, mais très intéressant, par un orateur aussi autorisé.

M. le président Franchimont nous décrivit le 16 janvier, le fonctionnement et les grands avantages agricoles des *Caisses Raiffeisen*, si rapidement popularisées en Belgique grâce à l'initiative et au travail incessant de M. l'abbé Mellaerts. Accueillies au début avec le plus grand scepticisme par les autorités agricoles, ces Caisses d'Epargne et de Crédit prouvèrent bientôt par leurs résultats réellement surprenants combien elles étaient adaptées aux besoins réels de notre agriculture. La connaissance parfaite de leur organisation est actuellement indispensable à tous ceux qui se proposent l'étude de la situation agricole de la Belgique. M. le professeur Theunis, qui avait gracieusement accepté l'invitation que le bureau lui avait adressée, fit ressortir avec la plus grande lucidité le rôle important joué depuis cinq ou six ans par les Caisses Raiffeisen, et félicita vivement l'orateur pour le choix heureux de sa dissertation.

Le 23 janvier, M. Evrard, étudiant à l'école des mines, nous parla de la production artificielle des salmonides par les procédés de la *pisciculture moderne*. Le conférencier s'est longtemps appliqué à l'étude de cette question dans un des plus grands domaines agricoles des Ardennes, domaine que les étudiants de 3e année ont visité au courant d'une de leurs excursions. Les appareils en usage présentant certains défauts qui occasionnent fréquemment la perte d'un nombre important d'alevins, M. Evrard recherche les moyens de les perfectionner à peu de frais. M. le professeur Meunier, qui assistait à cette conférence, voulut bien ajouter quelques considérations complémentaires. Nous eûmes ainsi l'occasion de nous familiariser parfaitement avec ces procédés.

La séance du 30 janvier débuta par une manifestation de sympathie envers M. le professeur Leplae. M. Franchimont remit à notre Président d'honneur un objet d'art acquis au moyen d'une souscription des étudiants d'agriculture et de brasserie. M. Franchimont se fit l'interprète de ses camarades pour féliciter M. Leplae à l'occasion de son récent mariage, et lui offrir les vœux de prospérité formés par les élèves et tout

spécialement par les membres du Cercle. M. Leplae en remerciant les étudiants de ce témoignage d'attachement déclara n'y voir qu'une preuve nouvelle des rapports cordiaux qui ont toujours existé à l'Institut agronomique entre les professeurs et les élèves.

Nous eûmes peu après la satisfaction de participer à une manifestation identique en l'honneur d'un autre de nos maîtres, M. le professeur Frateur. Les témoignages de sympathie et d'intérêt mutuels échangés en ces deux circonstances marqueront dans les souvenirs de notre vie universitaire.

M. l'abbé Poty nous parlait, à la séance du 30 janvier, des effets de la loi récente relative à la destruction des animaux nuisibles, et spécialement des *sangliers et des lapins*. Cette loi, rendue nécessaire par la pullulation de ces espèces dans certaines régions boisées, est destinée à mettre fin à une situation intolérable pour l'agriculture. Un échange de vue très intéressant eut lieu entre l'orateur et plusieurs membres du Cercle quant à l'opportunité des mesures nouvelles et à leur mode d'application. Les disciples de St-Hubert, assez nombreux parmi nous, firent ressortir quelques rigueurs, à leur avis exagérées, insérées dans la nouvelle loi, tandis que M. Poty signalait de son côté l'insuffisance des dispositions de la loi dans certains cas particuliers. L'attaque et la défense furent très vives, et l'accord ne put s'établir, chacun des deux partis conservant obstinément ses opinions.

Le 20 février, sous la présidence de M. Franchimont, M. Delincé étudia la *mise en valeur des fanges*. Il indiqua les systèmes appliqués jusqu'ici en Belgique et les diverses causes d'insuccès qui ont diminué l'efficacité des efforts tentés jusqu'ici : il y joignit l'exposé des mesures propres à remedier à ces inconvénients.

Le 30 mars, M. Kariger nous exposa les bienfaits de l'*enseignement agricole à la caserne*, organisé depuis plusieurs années par les soins du Gouvernement. Le milicien d'origine rurale ne saurait recevoir une instruction de plus grande utilité, ou qui soit mieux appropriée à conserver en lui le goût du travail agricole.

M. Reynaert traita ensuite très en détail la question du *Rouissage du lin* en rivière, en puits et sur prairie. L'orateur ayant été à même de se renseigner aux meilleures sources, cette conférence fut instructive et intéressante, et nous fut un complément très utile aux indications, forcément écourtées, de notre cours de culture.

L'industrie du lin n'est pas seulement importante pour les Flandres; elle intéresse presque tout notre territoire, y compris les Ardennes, où

la production de cette plante textile acquiert parfois une réelle importance. Dans la région qu'elle traverse, la Lys apporte d'énormes sommes d'argent, grâce aux qualités exceptionnelles de ses eaux pour le rouissage du lin : c'est avec raison que les anglais la nomment : *the golden river,* la rivière d'or : on calcule que près de 30,000 ouvriers sont occupés au rouissage sur les rives de la Lys.

Cette conférence termina l'année sociale 1901-1902. Il nous est agréable de constater que le Cercle Agronomique a maintenu pendant cette année son activité coutumière. Créé pour initier ses membres à l'usage de la parole en public, ce Cercle rend les plus grands services depuis près de vingt ans. Les professeurs de l'Institut ont toujours tenu à témoigner leur intérêt à ces travaux des étudiants; non seulement ils assistent fréquemment aux réunions, mais de plus ils apportent dans les discussions l'appoint de leurs connaissances et nous permettent ainsi de retirer de chacune des séances un enseignement précieux pour l'avenir.

Souhaitons au Cercle Agronomique la continuation de sa prospérité, pour le plus grand bien des étudiants actuels et futurs.

SÉMINAIRE HISTORIQUE.

Année 1901-1902.

Présidents d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université;
Mgr Abbeloos, recteur magnifique honoraire de l'Université.

Président : M. L'abbé Cauchie, professeur d'histoire.

Vice-président : M. L'abbé Maere, professeur extraordinaire.

Secrétaires-rapporteurs : Le R. P. Jacquin, Mannès, O. P., lecteur en théologie;
M. L'abbé Allossery, Paul, bachelier en droit canon;
M. L'abbé Soetaert, Arthur, bachelier en théologie.

Bibliothécaires : M. L'abbé De Jongh, Henri, licencié en théologie;
M. L'abbé De Meester, Alphonse, bachelier en droi canon.

Ont pris part aux travaux :

I. CONFÉRENCES HISTORIQUES, A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

MM. L'abbé De Jongh, Henri, licencié en théologie.
L'abbé Hosten, Edmond, licencié en théologie.
L'abbé Rasneur, Gaston, licencié en théologie.
L'abbé Allossery, Paul, bachelier en droit canon.
L'abbé De Meester, Alphonse, bachelier en droit canon.
L'abbé Frutsaert, Émile, bachelier en théologie.
L'abbé Vaes, Maurice, bachelier en théologie.
L'abbé Van Crombrugghe, Camille, bachelier en théologie.
L'abbé Andriessens, Philippe, bachelier en théologie.
L'abbé Buchet, Edgar, bachelier en théologie.
L'abbé Clausset, Edmond, bachelier en théologie.
L'abbé Van Oppenraaij, Théodore, bachelier en théologie.
L'abbé Veranneman, Louis, bachelier en théologie.
L'abbé De Cooman, Joseph, bachelier en droit canon.
L'abbé Le Comte, Émile, bachelier en droit canon.
L'abbé Colens, Louis, étudiant en théologie.

MM. L'abbé Colard, Xavier, étudiant en théologie.
L'abbé Logghe, Achille, étudiant en théologie.
L'abbé Meeusen, Victor, étudiant en théologie.
L'abbé Noël, Léon, étudiant en théologie.
L'abbé Tobac, Edouard, étudiant en théologie.
L'abbé Vermaut, Julien, étudiant en théologie.
L'abbé Walters, Joseph, étudiant en théologie.
L'abbé Glénisson, Émile, étudiant en droit canon.

II. TRAVAUX PRATIQUES SUR LES INSTITUTIONS DU MOYEN AGE A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

MM. L'abbé De Wolf, Louis, docteur en philosophie et lettres.
Van Bleyenberghe, Désiré, docteur en philosophie et lettres.
Goemans, Louis, candidat en philosophie et lettres.
L'abbé Vermeirsch, Léonce, candidat en philosophie et lettres.
Hinderyckx, Edmond, étudiant en philosophie et lettres.
Bosseret, étudiant en philosophie et lettres.
De Wolf, Joseph, étudiant en philosophie et lettres.
L'abbé Laddyn, Norbert, étudiant en philosophie et lettres.
L'abbé Muyshondt, Théophile, étudiant en philosophie et lettres.
L'abbé Van Cappel, Émile, étudiant en philosophie et lettres.
Van der Essen, Léon, étudiant en philosophie et lettres.

III. EXERCICES CRITIQUES SUR LES SOURCES, A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

MM. L'abbé Claeys Boúúaert, Fernand, licencié en droit canon, secrétaire sortant.
L'abbé De Meester, Alphonse, bachelier en droit canon.
Le R. P. Jacquin, Mannès, O. P., lecteur en théologie.
MM. L'abbé De Cooman, Joseph, bachelier en droit canon.
L'abbé Le Comte, Émile, bachelier en droit canon.
L'abbé Cleeremans, Laurent, étudiant en droit canon.
L'abbé Glénisson, Émile, étudiant en droit canon.
L'abbé Laddyn, Norbert, étudiant en philosophie et lettres.
L'abbé Lemaire, Raymond, étudiant en sciences morales et historiques.
L'abbé Muyshondt, Théophile, étudiant en philosophie et lettres.
L'abbé Schaetzen, Norbert, étudiant en droit canon.
L'abbé Van Cappel, Émile, étudiant en philosophie et lettres.

RAPPORT

sur les travaux du SÉMINAIRE HISTORIQUE pendant l'année académique 1901-1902 (1).

Conférences historiques.

(Rapport de M. l'abbé A. Soetaert.)

Les leçons d'histoire ecclésiastique ont eu pour objet au cours de l'année 1900-1901 l'*histoire des dogmes, schismes et hérésies du* IVe *au* VIIe *siècle;* il appartenait aux conférences historiques, conformément au but de leur institution, d'approfondir certaines questions importantes de cette période, auxquelles l'abondance de la matière n'avait point permis à M. Cauchie de donner en classe tout le développement voulu.

C'est ainsi que deux études ont eu trait aux controverses trinitaires : l'une de M. Rasneur sur l'*homoiousianisme dans ses rapports avec la théologie orthodoxe;* l'autre de M. Frutsaert sur *la doctrine trinitaire des Cappadociens*. On a cru longtemps que, sous l'influence de ces querelles théologiques, le concile de 381 avait formulé *le Symbole de Nicée-Constantinople;* M. Soetaert a présenté un travail au sujet de ce symbole. Aux discussions trinitaires ont succédé les luttes christologiques. M. Andriessens a examiné *la doctrine christologique de St-Cyrille de Jérusalem*. Les recherches de l'an dernier avaient porté sur la même période, mais au point de vue de l'histoire générale de l'Église ; M. Allossery avait entrepris une étude sur l'*église primitive des Bretons*. Comme elle n'avait pu être communiquée au cours de l'exercice précédent, elle nous a été présentée cette année. Ainsi des joutes théologiques de l'Orient nous sommes revenus à l'établissement du christianisme dans l'extrême Occident. Ce rapport a pour but de donner une idée sommaire de ces divers travaux.

(1) Sur l'organisation et le but particulier de chacune des *trois sections* que comprend le Séminaire historique, voir l'*Annuaire de l'Université de Louvain,* 1900, p. 382.

L'homoiousianisme dans ses rapports avec la théologie orthodoxe (1). Le dogme de la Trinité a été, dès le commencement, l'objet de nombreuses discussions. La doctrine officielle de l'Église au IIe et IIIe siècles était la doctrine de l'ὁμοούσιος (cfr. Séminaire historique. Rapport sur les travaux pendant l'année 1899-1900; p. 15 ss.). Mais comme rien d'explicite n'était décidé sur ce qu'était la divinité du Fils par rapport à celle du Père, les esprits se trouvaient partagés entre des opinions différentes, jusqu'à ce que finalement au concile de Nicée (325) l'Église adopta la formule ὁμοούσιος. Dans les sessions même du concile un tiers parti s'était déclaré dans la personne d'Eusèbe de Nicomédie, rejetant la doctrine arienne et sabellienne pour prôner une doctrine moyenne : le Logos est un moyen terme entre la πρώτη οὐσία et le monde créé; c'est la doctrine qui aboutira à l'ὁμοιούσιος. — M. Rasneur dans une première partie nous présente avec une netteté remarquable l'évolution de la théologie homoiousienne; il y distingue trois périodes : dans la première (de 325 à 341) les théologiens du tiers parti, à la suite d'Eusèbe de Nicomédie, se contentent de se livrer à des attaques personnelles contre les défenseurs de Nicée. La question doctrinale prend plus d'importance dans la seconde période (341-356) : le rôle des semi-ariens, restés toujours unis aux ariens déguisés, se dessine davantage; l'influence nicéenne se fait sentir. Enfin, durant la troisième période, les homoiousiens, indignés des excès des ariens et de leur profession de foi au synode de Sirmium en 357, opèrent une réaction d'où la théologie homoiousienne apparait encore obscure et incohérente, mais se rappro-

(1) **Sources :** *Documents officiels :* Les divers symboles dans Hahn, *Bibliothek der Symbole und Glaubensregeln der alten Kirche*, 3e éd. Breslau, 1897, et Kattenbusch, *Das Apostolische Symbol, seine Enstehung, sein geschichtlicher Sinn, seine ursprüngliche Stellung im Kultus und in der Theologie der Kirche*, 2 vol. Leipzig, 1894-1900; la lettre synodale du concile d'Ancyre (Epiph. Hér. 73, 2-11). *La littérature théologico-polémique:* œuvres d'Athanase (Migne, PG, XXV-XXXVIII); œuvres d'Hilaire (Migne, PL, IX-X); Marius Victorin (Migne, PL, VIII); Lucifer de Calaris (GSEL, XIV); le mémoire de Basile d'Ancyre et de Georges de Laodicée (Epiph. Hér. 73, 12-22); les historiens synoptiques et autres. — **Principaux travaux :** Gummerus, *Die homöusianische Partei bis zum Tode des Konstantius.* Leipzig, 1900 (Cfr. *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. II (1901), pp. 594 sv.); Gwatkin, *Studies of arianism.* New-York, 1898 (pp. 78-79); Harnack, *Lehrb. der Dgs.* II3. Fribourg en B. et Leipzig, 1894 (pp. 249-267); Loofs, art. *Arianismus* et *Athanasius* dans RE3, II (1897). Cf. les histoires des dogmes et conciles.

chant cependant de la théologie orthodoxe. Celle-ci se trouvait alors pour ainsi dire personnifiée en ses deux plus intrépides défenseurs : Athanase, évêque d'Alexandrie, et Hilaire de Poitiers, surnommé l'Athanase des Gaules. Ce sont surtout ces illustres Pères de l'Église qui parvinrent à réconcilier les homoiousiens avec les orthodoxes.

Mais cette réconciliation eut-elle lieu au détriment de la pure orthodoxie? Bien des auteurs, à l'exemple de Zahn, Harnack, Loofs, Krüger, Gummerus, l'affirment. C'est à l'examen de cette question que M. Rasneur consacre la seconde partie de son travail. Il passe en revue un à un les arguments qu'on invoque contre la pure orthodoxie d'Athanase et d'Hilaire, les discute en donnant le vrai sens des textes invoqués, tant à l'aide du contexte que des circonstances où les ouvrages furent écrits; puis l'examen de leurs œuvres et l'histoire de leur vie l'amènent à montrer leur orthodoxie. Les limites d'un simple rapport ne nous permettent pas de parler d'une façon plus détaillée de ce point capital de l'histoire des dogmes. Voici d'ailleurs la conclusion clairement énoncée de M. Rasneur : « Si la théologie homoiousienne s'est rapprochée de la théologie orthodoxe, celle-ci n'a pas changé, mais l'intolérance doctrinale des athanasiens n'a pas empêché la tolérance personnelle » (1).

M. Frutsaert s'est chargé de faire un examen critique de *la doctrine trinitaire des Cappadociens* (2); il s'est d'abord occupé de *S. Basile le*

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. Hosten.

(2) **Ouvrages généraux** : Les *Dogmengeschichte* de Harnack, t. II, pp. 251-252; 318 ss.; de Seeberg. Leipzig, 1895, t. II, pp. 188-191; de Loofs. Halle, 1893, pp. 155-159; de Schwane. Münster, 1869, t. II, pp. 195-211, 257-272; Petau, *De Trinitate*, lib. IV. Venise, 1745; Baur, *Die christliche Lehre von der Dreieinigkeit*. Tubingue, 1841-1843; Dorner, *Entwickelungsgeschichte der Lehre von der Person Christi*. Berlin, 1853; Böhringer, *Die Kirche Christi und ihre Zeugen* (t. VII : *die Kappadocier)*. Stuttgart, 1875; *Kirchenlexicon*, 2e édit. Fribourg en B., 1882; RE3, V° *Trinität* (H. Geist); J. F. Bethune-Baker, *The Meaning of Homoousios in the « Constantinopolitan » creed* (Texts and studies, vol. VII, n. 1). Cambridge, 1901. Cfr. *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. III (1902), pp. 684 et svv. — Spécialement au sujet de Basile le Grand, **Sources :** *Contra Eunomium* (liv. I, II, III), Migne, PG, t. 29, col. 497-773; *de Spiritu Sancto*, Migne, PG, t. 32, col. 67-218; *les lettres dogmatiques*, 8, 9, 38, 52, 93, 113, 125, 159, 160, 189, 210, 214, 236, 260, 261 (Migne, PG, t. 32). — **Travaux :** Cf. Tillemont, *Mémoires*, t. IX. Paris, 1693-1712; Dom Garnier, Migne, PG, t. XXIX; Klose, *Basilius der Grosse*. Stralsund, 1835; P. Allard, *S. Basile* (collection *les Saints*). Paris, 1899.

Grand. Pour apprécier sainement la doctrine trinitaire de l'évêque de Césarée, il faut tenir compte de son caractère, de ses relations, ainsi que de l'état de la doctrine au début de son activité doctrinale. S. Basile est intransigeant à l'égard de l'hérésie, mais condescendant à l'égard de ceux qui « au fond pensaient de même » (Bas.). Il se mêle aux luttes théologiques au moment où la majorité des semi-ariens revient à l'orthodoxie: l'enseignement officiel est la foi de Nicée avec son ὁμοούσιος; le sens de ὑπόστασις et οὐσία reste vague, et les relations de personne à personne ne sont point nettement déterminées.

Quelles sont, d'après Basile, les relations de personne à nature? L'école rationaliste répond que Basile a défendu l'ὁμοούσιος, mais l'a expliqué dans le sens semi-arien de l'unité spécifique d'essence et non de l'unité numérique.

M. Frutsaert commence l'étude de ce point par l'examen de la terminologie. Quel sens S. Basile attribue-t-il aux mots οὐσία, ὑπόστασις ὁμοούσιος, προσοπων? La terminologie de Basile ne semble pas toute nouvelle, ainsi qu'on le prétend d'ordinaire; le seul progrès qu'elle constitue, c'est que Basile, en préférant τρεῖς ὑποστασεις à μία ὑπόστασις, comme expliquant mieux la Sainte Trinité, a préféré et renforcé dans ὑπόστασις le sens d'individu. Quant à ceux qui opinent que Basile a parfois rejeté l'ὁμοούσιος, ils s'appuient sur la correspondance de Basile avec Apollinaire; or cette correspondance est apocryphe (1). Puis M. Frutsaert entre dans l'examen de la doctrine même. Basile s'exprime parfois très mal au sujet de la relation de l'hypostase à l'ousie; la communauté d'essence est indiquée par des mots qui n'indiquent qu'une simple ressemblance, mais il faut tenir compte de ceux à qui il s'adressait, et de l'ensemble de la doctrine. Ce faisant, 1° « on ne peut prouver que Basile est homoiousien »; 2° « l'ensemble de sa doctrine jugée d'après les circonstances qui l'amenèrent, semble bien enseigner l'unité numérique de nature, laquelle unité cependant n'est pas assez mise en évidence »

Dans une seconde partie M. Frutsaert expose quelles sont, d'après S. Basile, les relations de personne à personne (2). C'est surtout l'attitude

(1) La correspondance dont il s'agit (Migne, PG, t. 32, col. 1100-1108) ainsi que les deux derniers livres contre Eunome (IV, V) ne sont pas authentiques. Cf. Voisin, *L'Apollinarisme*. Louvain, 1901, p. 237 ss. Cfr. *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. III (1902), p. 692.

(2) Cf. Scholl, *Die Lehre des H. Basilius von der Gnade*. Fribourg en Brisgau, 1881; Kranich, *Der H. Basilius und seine Stellung zum Filioque*. Braunsberg, 1882.

du célèbre évêque vis-à-vis du subordinatianisme qui nous instruit sur sa manière de voir dans cette question. S. Basile insiste sur la communication de la nature divine par le Père au Fils et au Saint-Esprit, sans faire ressortir en même temps la parfaite immanence des trois personnes.

D'après Harnack, ce n'est pas tant l'essence commune que la divinité du Père qui est le fondement de la μία θεοτης; il est vrai que S. Basile, comme d'ailleurs les autres Cappadociens, identifie souvent la personne du Père avec toute la divinité (hom. 54. c. Sabell.), mais c'est un manque de précision résultant de ce que Basile n'a pas songé à prévenir une interprétation subordinatianiste de son argumentation. Basile ne rejette pas le Filioque, sa formule « *Spiritus a Patre per Filium* » s'explique par le fait que les écrits où le célèbre évêque traite ex professo du Saint-Esprit, sont dirigés contre des adversaires qui admettaient que l'Esprit procède du Fils, mais non du Père.

M. Frutsaert termine son exposé, marqué au coin d'une critique judicieuse, en présentant quelques remarques sur l'appréciation de Harnack, Loofs et Seeberg au sujet de Basile, et en déterminant la place logique de la doctrine du grand évêque dans le développement du dogme (1).

Depuis Tillemont on n'admet plus que le *Symbole de Nicée-Constantinople* (C) n'est autre que la formule de Nicée, développée pour sa partie christologique et complétée pour sa partie pneumatologique au concile de Constantinople de 381 (2). On s'accorde généralement aujourd'hui

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. Rasneur.

(2) **Sources** : *Actes des Conciles :* Mansi, *Sacr. Concil. ampl. coll.* ed. nov. Florence, 1759-98, III-VIII; Hardouin, *Acta Conciliorum.* 1715. I, IX; Hefele, *Konziliengesch.*, 2e éd., t. II. Fribourg en B., 1873. *Symboles :* Hahn, *Bibliothek der Symb. und Glaub.*, 3e éd., Breslau, 1897; Kattenbusch, *Das Apostolische Symbol. Historiens anciens :* Migne, PG, XXXIII, LXXVII. — **Travaux** : Tillemont, *Mém.*, Paris, 1722, IX, p. 495; Caspari, *Quellen zur Gesch. des Taufsymbols.* Christiania, 1866, I, p. VII; II, p. 144; III, p. 492; *Zeitschr. f. d. luth. Theol.* Bd. XVIII (1857), pp. 134-78; Hort, *Two dissertations on the Constantinopolitan creed.* 1876; Harnack, RE3, *Sur le symbole de Constantinople*, fasc. 101. art. *Konstant. Symbol.* Harnack, *Dogmen Gesch.*, II, p. 267, *Anm.*, 1; Kunze, *Marcus Eremita*, etc. Leipzig, 1895, pp. 161-73; *Das nicänisch-konst. Symbol.* Leipzig, 1898; Kattenbusch, *Vergleichende Konfessionskunde.* Leipzig, 1890, I, pp. 252-87; *Das Apost. Symb.* 1894, I, pp. 233-45; II, pp. 226 ss.; Cfr. *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. II (1901), pp. 88 et svv.; CR. de l'ouvrage de Kunze, *Nic-const. Symb.* dans *Theologische Literaturzeitung* (1898), pp. 677-82; Burn, *An introduction to the Creeds.* Londres, 1899, pp. 106-10;

avec Hort, à reconnaître en C le symbole de Jérusalem revisé par S. Cyrille comme évèque, avec des paroles prises pour la plupart du symbole de Nicée (N). Après avoir donné ces renseignements au sujet de l'originalité de C, M. Soetaert examine la question de provenance. Certes C n'a point été rédigé en 381, mais n'a-t-il pas été approuvé officiellement au concile de Constantinople? Bon nombre d'auteurs modernes tels que Kunze, Hort, Harnack, Kattenbusch, etc. le nient, tandis que d'autres tels que Hefele, Funk, Hergenröther croient pouvoir l'affirmer. Il semble bien pourtant, quoiqu'on ne puisse accorder aux arguments internes qu'une valeur confirmative, qu'il faille reconnaître la force probante des arguments de silence allégués par Harnack. Il est vrai que le symbole de Constantinople a été lu et approuvé comme tel, à Chalcédoine en 451, et inséré dans les actes du concile; mais en parcourant ces actes, l'on verra le non-fondé de cet argument par l'attitude hésitante, voire même hostile, de la plupart des évêques vis-à-vis de C, et par l'influence morale exercée sur eux.

Cependant la tradition constante au sujet de C et la vogue dont C a bénéficié depuis 451 suppose qu'il a joué un rôle quelconque au concile de 381. Parmi toutes les hypothèses qui ont été émises à ce sujet, celle de Kunze, bien qu'on puisse légitimement y apporter une légère modification (Kattenbusch. Theol. Lit. l. c.), semble la plus admissible; seule, parmi toutes les autres, elle s'appuie sur un fait certain ayant eu lieu au concile même : l'élection et la profession de foi de Nectaire; dans cette profession de foi, Nectaire s'est-il servi de C? C'est au moins probable. Cela étant admis, l'on comprend que la protection de l'évêque et de l'empereur dont C a constamment bénéficié, ainsi que la nature même du symbole aient fait passer peu à peu C comme une interprétation authentique de N, approuvée par le concile de 381.

La dernière partie du travail de M. Soetaert traite de l'usage de C, comme symbole de la foi au baptême en Orient (1). Que C soit devenu tel

Swainson, *Dictionary of christ. biograph.*, art. *Creed.* 1877. W. Schmidt, *Zur Echtheitsfrage des Nic-CPanum* dans *Neue kirchl. Zeitschr.*, Leipzig, 1899, pp. 935 ss. — Le meilleur texte du Symbole de Nicée-Constantinople, dans les *Actes du Concile de Chalcédoine (Act.* II, Mansi, VI, 957 et *Act.* V, Mansi, VII, 111). Cf. Hahn, § 144.

(1) Pour les généralités sur l'origine de l'usage du Symbole au baptême et sur le mode d'usage en Orient et en Occident, cf. Kattenbusch, *Ap. Symb.*, I, pp. 37-55; Kunze, *Heilige Schrift, und Taufbekenntnis.* Leipzig, 1899, pp. 17-91; Cfr. *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. III (1902), pp. 66

depuis 451 et qu'avant 380 il y ait eu partout des symboles particuliers, personne ne songe à le contester. Caspari (1), suivi par Harnack et par Kattenbusch, soutient que durant la période intermédiaire on se servit exclusivement de la formule intègre N. Kunze de son côté prétend que N n'a été nulle part le symbole du baptême et que depuis la fin du IVe siècle on se servit généralement de C. Différents symboles en vigueur entre 380-451 ont subi une rédaction nicéenne; quant aux arguments de Caspari pour montrer l'usage de la formule intègre de N, ils ne sont pas convaincants. Ainsi les témoignages donnés par les évêques qui, au concile de Chalcédoine, ont acclamé N comme leur symbole de foi au baptême, peuvent très bien se comprendre en ce sens que leur formule à eux ne contenait rien, au point de vue de la doctrine, qui fût en désaccord avec N; de plus le vote de ces mêmes évêques montre clairement qu'ils n'entendaient point la formule intègre de Nicée. D'autre part les assertions de Kunze ne peuvent guère se réclamer des témoignages de Nil et de Marc l'Ermite, dont l'histoire est encore très obscure. M. Soetaert conclut « qu'on ne peut assigner avec certitude un endroit où N ait été le symbole du baptême; que par contre, très probablement avant 451 on s'est servi de C en plus d'un endroit, par exemple à Constantinople et en Cilicie » (2).

Le problème christologique, tel qu'il se posait nettement depuis Apollinaire, était de concilier avec la consubstantialité du verbe, l'humanité complète du Christ et l'unité de sa personne. Apollinaire, poussant à outrance l'unitarisme de l'école d'Alexandrie, avait supprimé un des termes du problème : il mutila l'humanité du Christ, et tomba dans le monophysisme (3). Partisan de cette même école d'Alexandrie, saint Cyrille (4) veut avant tout maintenir fermement dans le λόγος, même après

et svv.; BATIFFOL, *Ancienne littérature chrétienne grecque*. Paris, 1897, p. 69; DUCHESNE, *Les origines du culte*. Paris, 1889, p. 293; G. VOISIN, *L'origine du symbole des apôtres* dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. III (1902), pp. 297 et svv.

(1) *Zeitschr. f. d. Luth. theol.*, t. XVIII, pp 63 ss.

(2) Ce travail a été critiqué d'office par M. DE JONGH.

(3) Voir G. VOISIN, *L'Apollinarisme*. Étude historique, littéraire et dogmatique sur le début des controverses christologiques au IVe siècle. Louvain, 1901.

(4) **Sources :** S. CYRILLE, MIGNE, PG, LVII-LVIII; MANSI, *Concil. Collect.*, Florence, 1759-89, IV. V. — **Travaux :** DORNER, *Die Lehre von der Person Christi*, 2. Berlin, 1853, p. 6111; NEWMAN, *Tracts theol. and eccles.* Londres,

son incarnation, l'unité de la personne, et il s'oppose avec ardeur à la christologie nestorienne qui, selon lui, brise cette unité. Il admet la formule : μία φύσις τοῦ Θεοῦ λόγου σεσαρκωμένη, qu'à tort il croyait être d'Athanase.

Dès lors la question suivante se pose : *saint Cyrille, en combattant les nestoriens, est-il tombé dans l'erreur opposée?* Sa doctrine est-elle monophysite? M. Andriessens s'attache donc à élucider le sens de la formule indiquée. D'après Dorner, saint Cyrille n'admettrait point dans le côté humain du Christ de substance soutenant les accidents; il n'y aurait qu'un faisceau de prédicats, vis-à-vis desquels le Logos remplirait le rôle de substance; c'est-à-dire qu'il y aurait insubstantiation de la substance humaine dans la substance divine du Logos. Schultz soutient que saint Cyrille enseigne une nature unique du Christ, formée de la divinité et de l'humanité, sans que l'être distinct des deux composants ait cessé. M. Andriessens discute avec la sagacité qu'on lui connait, les différentes considérations mises en avant en faveur de ces conceptions, et leur oppose finalement le vrai sens de μία φύσις. Il faut tenir compte de ce que saint Cyrille est avant tout polémiste et que pour ses adversaires, les nestoriens, deux natures équivalent à deux natures individuelles; de plus la difficulté était grande de trouver une terminologie satisfaisante, la nature étant toujours individuelle dans l'homme ordinaire. Dans le Christ, le Logos seul reste avec tous ses attributs, y compris la subsistance pour soi (φύσις τοῦ λόγου); l'homme n'y est pas d'une façon complète : il n'y a pas la subsistance pour soi; par conséquent dans le Christ pas de nature humaine, telle qu'on l'entend dans un particulier (μία φύσις); elle y dépend du Logos quant à la subsistance (σεσαρκωμένη). M. Andriessens nous donne encore l'explication de différentes expressions de saint Cyrille, telle que ἐκ δύο φυσεων εἷς: distinction de nature, Θεωρία μόνη, et conclut que « l'unité du Christ défendue par saint Cyrille, bien qu'elle n'aille pas jusqu'au monophysisme, ne peut toutefois se défendre d'une apparence monophysite » (1).

1874, pp. 282 ss.; H. Schultz, *Die Lehre von der Gottheit Christi*. Gotha, 1881, pp. 109-114; Kopallik, *Cyrillus von Alexandrien*. Mayence, 1881; Loofs, *Leontius von Byzanz*. Leipzig, 1887, pp. 40-49; dans *Text und Untersuchungen*, III, pp.1-2; RE³,IV,1898, art. *Christologie-Kirchenlehre;* Harnack, *Dogmengeschichte*, II³. Leipzig, 1894; Schwane, *Dogmeng. der patristischen Zeit*. Fribourg en B., 1895; Krüger, RE, IV (1898), art. *Cyrill. bischof v. Alex.*

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. Van Crombrugghe.

Reste à donner un résumé succint de la conférence de M. Allossery sur l'*Église primitive des Bretons* (1). Est-il vrai que le christianisme existant en Angleterre lors de l'arrivée d'Augustin à la fin du VIe siècle était un christianisme différent du christianisme romain, en sorte que l'église bretonne se trouvait être une église protestante? Les écrits d'Ebrard ont donné, en 1862, à cette controverse, vieille de trois siècles, toute son acuité. Non seulement des catholiques parmi lesquels se place au premier rang Funk, nient les assertions d'Ebrard, mais aussi des historiens protestants tels que Plitt et Loofs. M. Allossery examine soigneusement une à une les divergences alléguées : Les Bretons rejetaient-ils la suprématie de Rome? Leur doctrine était-elle en opposition avec la doctrine apostolique? Trouvait-on dans leur clergé une hiérarchie et une discipline autres que la hiérarchie et la discipline romaines? Dans la réponse à ces questions, qui constitue la première partie de son travail, le conférencier nous montre qu'Ebrard y voit à tort des différences essentielles. Souvent celui-ci cite des textes peu probants et se trouve contredit par des textes explicites puisés aux meilleures sources; ou bien il argue d'un fait particulier à l'existence d'un principe généralement admis; de plus il est à remarquer qu'une foule de faits, étranges à première vue,

(1) **Sources :** *Confessio Patricii (Acta Sanct.* Martii t. II, p. 533). Cf. Todd, *Life of S. Patrick*, Dublin, 1864; Gildas, *De excidio Britanniae; Liber ardmachanus*, Migne, PL, XCIX (Compilation écrite avant 807). Adamnani *Vita Columbae (Acta Sanct.*, Junii t. II, p. 205); Columbani *Luxoriensis epist.* (MGH, *Epist.*, t. III, p. 154); Bonifacii *Epistolae* (Ibid. 215); Bedae *Historia ecclesiastica*. Plusieurs « Vitae Sanctorum » dans Act. Sanct. passim. *Regula cœnobialis Columbae* (cf. Seebass, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XVII (1896) et XVIII (1897)). Gotha. Les pénitentiels de Wasserschleben, *Die Bussordnungen der abendländischen Kirche*. Leipzig, 1851. — **Travaux modernes :** Ebrard, *Die ieroschottische Missionskirche*. Gutersloh, 1873; *Die Keledec*, dans *Zeitschrift für historische Theologie*, 1875, p. 459; Förster, dans *Studien und Kritiken*, 1876, p. 658; Schöll, dans RE², t. VIII, p. 347; Wakeman, *An introduction to the history of the church of England*. Londres, 1897. CR. dans *Historisches Jahrbuch*, 1898, p. 147; Funk, *Zur Geschichte der altbritischen Kirche*, dans *Kirchengeschichtlichen Abhandlungen*. Paderborn, 1887, I, p. 421; Loofs, *De antiqua Britonum Scotorumque ecclesia*. Leipzig, 1882; Plitt, dans *Zeitschrift für Pr. und K.* Leipzig, 1864; Greith, *Gesch. der altirischen Kirche*. Fribourg, 1867; Varin, *Sur les causes de la dissidence entre l'église bretonne et l'église romaine* (Mém. prés. à l'*Acad. des inscr. et belles lettres*), 1858, p. 88; Winkelman, *Gesch. der Angelsacksen*, dans *Coll. Onken.*, II, 3. Berlin, 1883; Zimmer, RE³, v° *Keltische Kirche*.

tels que le peu de communication entre Rome et les Bretons, l'observance parfois peu rigoureuse du célibat ecclésiastique, la juridiction extraordinaire de l'abbé de Jona, sont dus aux circonstances spéciales dans lesquelles se trouvait l'église bretonne.

Dans la seconde partie de son travail, M. Allosery expose les différences réellement existantes dans l'église en question, mais qui ne sont que simplement secondaires ; ainsi on y trouvait quelques rites spéciaux dans la célébration de la messe : les empêchements de mariage n'étaient point les mêmes que pour le reste de l'Occident, et la règle pour faire le comput pascal était toujours celle qui avait été en vigueur à Rome au IVe siècle, etc.

M. Allosery conclut son étude intéressante et très documentée en disant que « les différences constatées sont accidentelles et que rien n'autorise à affirmer que l'église bretonne fût au VIe siècle une église protestante » (1).

Indépendamment de ces travaux, les séances, comme c'est la coutume depuis deux ans, ont été aussi agréablement qu'utilement occupées par la communication et la discussion de diverses publications récentes intéressant l'histoire ecclésiastique.

Cet aperçu général, si bref qu'il soit, suffit, semble-t-il, pour montrer que les membres des Conférences historiques, sous la sage direction qui leur est imprimée, s'efforcent en tous points de rivaliser de zèle et d'ardeur avec leurs devanciers.

II.

Travaux pratiques sur les institutions du moyen âge.

(Rapport du R. P. M. Jacquin, O. P.)

Il y a toujours quelque embarras à vouloir condenser en un bref résumé, les résultats de toute une année de travail. C'est alors surtout qu'il faut savoir choisir à propos. Aussi n'accorderai-je qu'une simple mention aux exercices de critique, faits en commun sous la direction de M. le professeur Cauchie, et où la discussion de travaux modernes,

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. Van Oppenraaij.

l'examen de quelques publications de documents, l'étude directe de textes diplomatiques ont permis de remémorer et d'illustrer, en quelque sorte, les règles essentielles du travail historique sous toutes ses formes.

Ces exercices d'ailleurs, par leur nature même se prêtent difficilement à un compte rendu. Je m'attacherai donc plutôt à résumer à grands traits les travaux personnels, que deux membres de cette section ont présentés et soumis à une libre discussion : *L'abbaye de Lobbes* par M. Van Bleyenberghe, et *Les origines urbaines de Bruges* par M. De Wolf. Par leur sujet, ces études touchent à deux agents principaux de la civilisation au moyen âge, l'abbaye et la ville, et toutes deux, en des institutions diverses, montrent le même travail d'évolution progressive.

M. Van Bleyenberghe avait déjà entamé son étude sur l'*abbaye de Lobbes* au cours de l'exercice précédent (1). Parmi les divers points qu'il a examinés cette année, nous nous bornerons à résumer ses vues sur deux questions : d'un côté la provenance des *Annales* et des *Vitae*, d'autre part la succession à Lobbes d'évêques régionnaires *(Wanderbischöfe)* et d'évêques monastiques *(Klosterbischöfe)* à l'époque franque. Et tout d'abord, parlons des **Sources.**

I. ANNALES.

1. **Annales Laubacenses** (687-912) (2). — Les *Annales Laubacenses* ne constituent pas une source directe pour l'histoire de Lobbes; une seule annotation, celle de l'année 707, intéresse immédiatement l'abbaye : *Hidulfus dux obiit, recquiescit in monasterio Laubias*. Pertz s'est basé sur elle pour fixer la provenance des Annales et justifier leur titre. Quant aux autres annotations, un petit nombre sont originales. De 687 à 791, les *Annales Laubacenses* ne font que reproduire les *Annales*

(1) Voir *Ràpport sur les travaux du Séminaire historique* pendant l'année académique 1900-1901, pp. 15 et ss. Louvain, 1902.

(2) *Annales Laubacenses.* — **Ms.** de la fin du Xe ou du XIe siècle, — annotations en marge d'un *De Ratione temporum*, cycle pascal, de Bède, à Monza. -- **Edd.** Pertz, MGH, SS, I, pp. 7-9 (a. 687-740); 10 et 12 (741-770); 13 (771-791); 15 (796-885); 52-55 (887-912). — Cf. A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*. I. Epoque primitive, Mérovingiens et Carolingiens. nº 687. Paris, 1902; Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*. I, p. 141, not. 1. Berlin, 1893; G. Monod, *Études critiques sur les sources de l'histoire carolingienne*. I. Annales Carolingiennes (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 119), pp. 81-82. Paris, 1898; Arnold, *Beiträge zur Kritik Karolingischer Annalen*, pp. 51-61. Leipzig, 1888.

S. Amandi (1). Elles y ajoutent quelques notes empruntées à des annales allant de 687 à 814. Ces annales sont aujourd'hui perdues, mais on les retrouve dans celles de Stavelot, d'Auch et dans d'autres encore (2).

D'après M. Monod (3), les *Annales Laubacenses* constituent, avec les *Annales Tiliani* et les *Annales S. Amandi*, un groupe dérivé d'une source commune, qu'elles reproduisent avec quelques divergences. Toutes trois paraissent provenir de monastères de Belgique, et représentent les annales carolingiennes sous leur forme primitive.

2. **Annales Lobienses** (741-982) (4). — De même que les précédentes, les *Annales Lobienses* sont très pauvres en renseignements sur l'abbaye de Lobbes, elles ont enregistré de préférence les faits intéressant l'histoire de l'évêché de Liége.

Les notes fragmentaires et sans date qui précèdent l'année 741, donnent la succession des empereurs d'Orient, des rois des Francs, des évêques de Liége et quelques événements se rapportant aux premières années de l'abbaye (5). De 741 à 805 les annales utilisent, en le résumant, le prototype des *Annales Mettenses* (6). On constate aussi des emprunts faits aux *Annales Laurissenses*, 741-789, 789-801, 806-810, aux Annales dites d'Eginhard (7), et aux *Annales Laureshamenses* (8). Avec l'année 813,

(1) *Annales S. Amandi*, ed. PERTZ, MGH, SS, I, pp. 6-10.

(2) *Annales Stabulenses*, MGH, SS, XIII, pp. 41 et 42. — *Annales Ausciences*, éd. PERTZ, MGH, SS, III, p. 171. — Comparer surtout les notes de 796 à 814. — Cf. SIMSON, dans les *Forschungen zur Deutschen Geschichte*, t. XXV (1885), pp. 375-377 : KURZE, *Neues Archiv*, t. XX (1895), p. 29, note.

(3) *Ouvrage cité*, pp. 81 et 82 : 95 et 96.

(4) *Annales Lobienses*. **Ms.** du XIe siècle à Bamberg. Sur la manière dont le ms. passa de Lobbes à Bamberg, cf. GIESEBRECHT, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*. Brunswick, 1885, II, pp. 65, 690 et 691. — **Ed.** S.A. WÜRDTWEIN, *Nova subsidia diplomatica ad selecta juris ecclesiastici Germaniae et historiarum capita elucidanda*, Heidelberg, 1789, t. XIII, pp. 151-215, édition complète, mais fautive : PERTZ, MGH, SS., II, pp. 194 et 195, 209-211, fragments : WAITZ, MGH, SS, XIII, pp. 224-235. — Cf. WATTENBACH, *ouvrage cité*, I, p. 381 : MOLINIER, *ouvrage cité*, n° 724.

(5) MGH, SS., t. XIII, p. 226 : *Leonis secundo anno dedicatur ecclesia Laobiensis* (Laubiensis ?) : — mort de S. Hydulphe (707) : — de S. Ursmer, de S. Ermin, p. 227 : ad an. 825, p. 232. Ce sont les seuls passages ou il est question de l'abbaye.

(6) Cf. SIMSON, dans le *Neues Archiv*, t. XXIV (1899), p. 410. — K. HAMPE, dans le *Neues Archiv*, t. XXII (1897), p. 695.

(7) Cf. SIMSON, *ibidem*, p. 411 ; KURZE, dans le *Neues Archiv*, t. XXI (1896), p. 51 et p. 41.

(8) MGH, SS., t. I, pp. 22-30 ; 30-33 : ex. ad an. 764, 780.

commencent les extraits abrégés de la *Vita Ludovici* de Thégan (1), entremêlés de quelques notes originales; ils se continuent jusqu'à l'année 838. De 838 à 870, les notes sont, en majeure partie, originales (2). Il est bon cependant de remarquer qu'un certain nombre sont communes aux *Annales Lobienses* et aux *Annales Laubacenses* (3). De 874 à 900, les *Annales Vedastini* sont reproduits intégralement; mais de 900 à 982, suit une partie entièrement originale et dont certaines annotations révèlent un auteur contemporain (4).

Il est difficile de dater avec certitude un document cousu de lambeaux si divers. Mais la disposition successive de parties originales et de parties empruntées permet de croire à l'existence de quatre auteurs distincts, respectivement contemporains, ou à peu près, de la période dont ils relatent les événements, et d'émettre une hypothèse plausible sur la date de leur rédaction. Avec M. Kurze (5), M. Van Bleyenberghe croit qu'une première partie date de 812 : les notes des années 811 et 812 dénoncent un auteur contemporain. Une seconde se poursuivrait de 813 à 870. L'auteur, dont la rédaction se placerait dans le dernier quart du IXe siècle, aurait complété l'œuvre de son prédécesseur au moyen d'extraits de la *Vita Ludovici* jusqu'en 839; depuis lors jusqu'en 870, il aurait annoté lui-même les événements dont il est le contemporain. Reste la partie qui va de 874 à 982. Elle peut, à ce qu'il semble, se subdiviser elle-même, et le point de séparation serait l'année 969, car depuis cette date les annales mentionnent régulièrement, d'année en année, le lieu où l'empereur a célébré les Pâques et la Noël. Cette particularité qu'on ne rencontre pas auparavant, fait supposer qu'alors commence une nouvelle partie, la quatrième, œuvre d'un ou de plusieurs annalistes écrivant leurs notes l'année même de l'événement. Cette division admise, il n'est plus difficile de dater la troisième partie, celle qui va de 874 à 969. En effet, nous savons que toutes les notes qui suivent la transcription des Annales de Saint-Vast sont originales, que celles des années 938, 961 doivent être attribuées à un contemporain. Dès lors cette troisième partie serait l'œuvre d'un écrivain qui aurait complété la rédaction de ses pré-

(1) Ed. PERTZ, MGH, SS, t. II, pp. 585-683.
(2) Ad an. 825, 831.
(3) Ad an. 849, 855, 858. Comparer aussi an. 707, 747.
(4) Ad an. 938, 961, 972.
(5) *Neues Archiv*, t. XXI (1896), pp. 41-42. – Contra, SIMSON, *ibidem*, t. XXV (1900), pp. 179-180.

décesseurs en transcrivant les Annales de Saint-Vast, pour la période dont il n'était pas immédiatement contemporain, et qui, pour le reste, aurait noté les événements dont il avait eu personnellement connaissance.

Quant au lieu d'origine des *Annales Lobienses*, M. Van Bleyenberghe incline à croire avec Waitz (1) qu'elles proviennent de quelque monastère liégeois. On y trouve, en effet, la liste complète des évêques de Liége et plusieurs événements qui intéressent d'une façon spéciale cet évêché, tandis que, comme on l'a vu plus haut, elles parlent à peine de l'abbaye de Lobbes. Mais puisque le manuscrit provient de cette dernière abbaye et qu'il est écrit d'une seule main (2), il y a lieu de croire qu'un moine de Lobbes, à la fin du x[e] ou au commencement du xi[e] siècle, aura transcrit d'un trait l'œuvre des auteurs liégeois en y ajoutant les quelques renseignements qui concernent son abbaye.

3. **Annales Laubienses** (418-1054; 1056-1641) (3). — Ces annales sont les seules dont la qualification de *Laubienses* soit pleinement justifiée : le manuscrit qui les a transmises provient de l'abbaye de Lobbes, et elles relatent des faits concernant son histoire.

Elles dérivent, jusqu'en l'année 1054, d'annales commencées à Liége en l'an 1000 et continuées depuis d'année en année. Cette rédaction liégeoise, aujourd'hui perdue, a servi de source, non seulement aux *Annales Laubienses*, mais encore aux *Annales Leodienses*, aux *Annales Fossenses* et aux *Annales S. Lamberti minores* (4). Comme elle-même dérive des *Annales Lobienses* (5), on peut ainsi établir un lien de parenté entre les *Annales Lobienses* et les *Annales Laubienses*. Outre cette source, on

(1) MGH, SS, t. XIII, p. 225 et not. 2.

(2) *Ibidem*.

(3) **Ms.** perdu. — **Edd.** Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, col. 1410-1431. Paris, 1717 Le ms. utilisé par Martène et Durand, provenait de Lobbes. Tous les événements, disent-ils, qui suivent l'an 1000, ont été annotés par des mains différentes, à mesure que les faits se présentaient. Il s'ensuit qu'à partir de cette date, il y a presque autant d'auteurs que de notes et que chaque auteur est contemporain du fait qu'il inscrit); Pertz, MGH, SS, t. IV, pp. 9-28 (d'après Martène et Durand, le ms. n'ayant pas été retrouvé). — Cf. Molinier, *ouvrage cité*, n° 729; Wattenbach, *ouvrage cité*, I, p. 381, II, p. 142.

(4) *Annales Laubienses*, *Leodienses et Fossenses*, éd. Pertz, MGH, SS, t. IV, pp. 8-35; *Annales S. Lamberti minores*, éd. Pertz, MGH, SS, t. XVI, pp. 635-646.

(5) Waitz dans le *Göttingische Nachrichten* (1870), pp. 302-309, cité par Wattenbach, I, p. 381.

reconnaît encore dans les *Annales Laubienses* de 1056 à 1075 des emprunts aux *Annales Weissemburgenses* (1). On y trouve également intercalées les listes des évêques de Cambrai, de Liége, des archevêques de Cologne et de Tours.

Quelle date attribuer à cette compilation? Giesebrecht (2) la place au XIIe siècle, mais l'état paléographique du manuscrit (3) édité par Martène et Durand, fait supposer qu'une première rédaction remonte à l'an 1000 et qu'à partir de cette date les notes sont ajoutées d'année en année. Des traces manifestes d'interpolation s'y rencontrent (4).

II. VITAE.

1. **Vitae Landelini** (5). — Il existe deux *Vitae* que M. Van Bleyenberghe appelle, d'après la provenance des manuscrits, l'une la *Vita Lobiensis* et l'autre la *Vita Ultrajectensis*.

La *Vita Lobiensis* a été écrite avant 1015; en effet, nous la trouvons délayée dans une partie de la *Vita Autberti* (6). Aubert, évêque de Cambrai, fut le parrain et le conseiller de S. Landelin. Sa vie fut composée en 1015 à l'occasion de la translation des reliques de saint Aubert. Les auteurs de *l'Histoire littéraire de la France* l'attribuent aux premières années du VIIIe siècle (t. IV, p. 71). D'après Pertz (7), elle a été redigée après les *Gesta abbatum Lobiensium* de Folcuin, lesquels datent des environs de 980. Le P. De Buck (8) et dom Berlière (9) la considèrent aussi comme étant de la fin du Xe siècle.

La *Vita Ultrajectensis* est étroitement apparentée à la *Vita Lobiensis*. La disposition générale est commune; les mêmes pensées sont exprimées dans le même ordre et l'expression dans certains cas est identique. Mais laquelle des deux sources est la plus ancienne et a été utilisée par l'autre?

(1) **Ed.** PERTZ, MGH, SS, t. III, pp. 70-71.
(2) *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. II, p. 557.
(3) Voyez plus haut p. 349, not. 3.
(4) Exemples *ad annos* 689 (voir *Rapport sur les travaux du Séminaire historique* pendant l'année académique 1900-1901, p. 25), 958, 960, 1098.
(5) **Ed.** *Acta Sanctorum*, juin, t. III, pp. 538-542 (*Vita Lobiensis*) et pp. 543-544 (*Vita Ultrajectensis*). — Cf. *Bibliotheca hagiographica latina*, Bruxelles, 1900-1901, t. II, p. 701 et p. 1365; MOLINIER, *ouvrage cité*, no 546.
(6) *Vita Autberti*, *Acta Sanctorum Belgii*, t. III, pp. 542-546.
(7) MGH, SS, t. IV, p. 56, n. 2.
(8) *Acta Sanctorum*, octobre, t. XII, p. 626, n. 4.
(9) *Monasticon Belge*, Maredsous, 1890-1897, t. I, p. 200.

Le Père De Buck a fait remarquer (1) que c'est un caractère commun à beaucoup de *vitae* provenant de Saint-Sauveur d'Utrecht, comme la *Vita Ultrajectensis* de saint Landelin, d'être des résumés de *vitae* plus verbeuses : il en conclut à la priorité de la *Vita Lobiensis* vis-à-vis de la *Vita Ultrajectensis*.

La *Vita Ultrajectensis*, croit M. Van Bleyenberghe, est plus ancienne (2) que la *Vita Lobiensis*. En effet, elle est d'un ton beaucoup plus simple; la narration est plus sobre; on n'y trouve pas comme dans celle-ci, la prétention à l'élégance du style et à l'amplification des détails.

2. **Vita Ursmari** (3). — Anson, moine de Lobbes, qui dans la suite devint abbé (776-800), écrivit cette *Vita* à la demande de l'abbé Théodulphe (750-776). Il dit lui-même avoir puisé dans un écrit antérieur (4); quoiqu'il ne le désigne pas d'une façon plus précise, on peut croire qu'il parle des « *versus juxta elementorum summam* » que saint Ermin, troisième abbé de Lobbes (711 ou 712-737), composa sur les *miracula* de son prédécesseur saint Ursmer (5). En effet, comme saint Ermin, Anson ne raconte que les « *miracula* », c'est-à-dire les faits merveilleux qui accompagnèrent la naissance du saint, et les prodiges qu'il opéra durant sa vie; c'est en vain qu'on y chercherait, par exemple, des renseignements sur la gestion abbatiale de saint Ursmer.

Vers l'an 940, Rathier, moine de Lobbes, devenu évêque de Vérone, envoya à ses anciens frères un remaniement de cette *Vita* (6). Il avait relu l'œuvre d'Anson; pour le fonds, dit-il, elle est d'un prix inestimable, mais pour la forme elle est remplie de tant de solécismes qu'on ne

(1) *Acta Sanctorum*, octobre, t. XII, p. 626.

(2) Dans les *Acta Sanctorum*, juin, t. III, p. 543, elle est appelée « priori (Lob.) forte antiquior ».

(3) **Ed.** *Acta Sanctorum*, avril, t. II, pp. 557 suiv.: Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, Paris, 1717, t. III, pp. 246-262. — Cf. *Bibliotheca hagiographica latina*, t. II, pp. 12-17 : Molinier, *ouvrage cité*, n° 547.

(4) *Acta Sanctorum*, avril, t. II, p. 557. — Dans le Prologue, Anson utilise la *Vita S. Martini* de Sulpice Sévère; cf. *Neues Archiv*. t. XV (1890), p. 194.

(5) *Acta Sanctorum*, avril, t. II, p. 559. « Miracula etiam sui magistri (Ursmari) opere metrico, juxta elementorum summam, versificator optimus edidit (Armino). « C'était une poésie où la lettre initiale de chaque vers suivait la série de l'alphabet *(juxta elementorum summam)*. Cette œuvre de S. Ermin a malheureusement péri, avec la bibliothèque, dans l'incendie de 1546.

(6) Ed. Mabillon, *Acta*, t. III[1], pp. 250-255. — Cf. A. Vogel, *Ratherius von Verona und das Zehnte Jahrhundert*, pp. 102-104. Iena, 1854.

sait s'il faut les attribuer à la négligence de l'auteur ou à l'ignorance du copiste; pour lui, le style en est « *simplex* » et « *rusticus* ». Elle est écrite en effet, dans cette langue simple, antérieure aux règles grammaticales et stylistiques de la renaissance carolingienne. Le remaniement de Rathier, au contraire, est une œuvre de rhétorique ampoulée.

Folcuin, dans ses *Gesta* parle de l'œuvre d'Anson avec une compassion méprisante. Le brave Anson, dit-il, cultivait les lettres comme il le pouvait, son style est primitif et confus (!); on ne le dirait pas clerc, tellement les règles de l'art lui sont étrangères (1).

Au successeur de Folcuin, Hériger (990-1007), on doit une vie versifiée de saint Ursmer; elle est écrite dans le mètre héroïque (2).

3. **Vita Ermini** (3). — Comme la *Vita Ursmari*, celle-ci a pour auteur Anson. Pas plus que la précédente elle ne fournit des matériaux pour l'histoire de l'abbaye de Lobbes. On y trouve seulement quelques renseignements sur la manière dont saint Ermin fut élu abbé, et la relation des « *miracula* » qu'il a opérés. L'auteur a connu un témoin oculaire de la vie de saint Ermin, un moine du nom de Flabert, et c'est de lui qu'il tient ses informations (4).

4. **Vita Dodonis** (5). — Cette *Vita* a été composée dans la seconde moitié du xe siècle (6), par un moine de Lobbes (7). Le P. de Buck (8), se fondant sur la ressemblance du style et l'identité des prologues suppose qu'elle émane du même auteur que la *Vita Landelini (Lob.)*.

* * *

Après cette étude sur les sources, il reste à parler de l'épiscopat, soit régionnaire soit monastique (9).

(1) *Gesta abbatum Lobbiensium*, ed. Pertz, MGH, SS, t. IV, p. 59.

(2) Ms. du xe siècle, à Verdun. Cf. *Archiv*, t. VIII (1843), p. 447. Cfr *Bibliotheca hagiographica latina*, p. 1217, n° 3. Elle n'est pas éditée complètement.

(3) **Ed.** Mabillon, *Acta*, t. III^{1}, pp. 564-568; *Acta Sanctorum*, avril, t. III, pp. 373-376. — Cf. *Bibliotheca hagiographica latina*, t. I, p. 393, t. II, p. 1342; Molinier, ouvrage cité, n° 548.

(4) *Acta Sanctorum*, avril, t. III, p. 379.

(5) **Ed.** *Acta Sanctorum*, octobre, t. XII, pp. 634-637. — Cf. *Bibliotheca hagiographica latina*, t I, p. 334; Molinier, *ouvrage cité*, n° 530.

(6) *Acta Sanctorum, loc. cit.*, p. 626, n° 3.

(7) *Acta Sanctorum, loc. cit.*, p. 634., Prologue de la *Vita* : « ...Dodonis discipuli beatissimi *patris nostri Ursmari* ».

(8) *Acta Sanctorum, loc. cit.*, p. 626, n° 4.

(9) Sur cette question cf. Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchen-*

Il est historiquement certain que l'abbaye de Lobbes a été, au premier siècle de son histoire, la résidence de plusieurs personnages revêtus du caractère épiscopal. Saint Ursmer († 713), saint Ermin († 737), saint Abel († ?), saint Vulgise († ?), saint Amoluin († ?), saint Théodulphe († 776), ont été évêques. Ils ont été enterrés à Lobbes. Mais quelle était leur situation vis-à-vis de l'abbaye? M. Van Bleyenberghe croit et prouve que trois d'entre eux seulement furent abbés, Ursmer, Ermin et Théodulphe. Les renseignements sur les trois autres : Abel, Vulgise et Amoluin, se réduisent à un passage des *Gesta* de Folcuin (1). Saint Ermin, y est-il dit, eut comme coadjuteurs ou comme successeurs dans la dignité abbatiale, saint Abel, un Irlandais, saint Vulgise et saint Amoluin, tous trois évêques. Puis le chroniqueur se demande s'ils ont succédé à saint Ermin ou bien si celui-ci désireux de se livrer à la contemplation, leur confia l'administration en commun de l'abbaye. La tradition, ajoute-t-il, n'a rien laissé de certain à ce sujet ; tout ce qu'elle rapporte, c'est qu'ils ont résidé à Lobbes, qu'ils ont gouverné l'abbaye et qu'ils ont contribué à son développement.

Telles sont les données fournies par Folcuin. Mais, en fait, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver une place aux personnages en question, dans la série des abbés. Nous savons, en effet, qu'Ermin mourut, étant abbé de Lobbes, en 737 (2). Après lui, Théoduin est déjà en charge avant le 6 février 745 (3). Théodulphe, qui lui succède, abbé déjà en 751 (4), le reste jusqu'à sa mort en 776. D'après ces données chronologiques, le seul espace libre pour placer l'abbatiat des trois évêques, serait donc de 737 à 745. Encore n'est-ce là qu'une pure pos-

rechts. Strasbourg, 1878, t. II, pp. 444-447; P. HINSCHIUS, *System des katholischen Kirchenrechts*. Berlin, 1878, t. II, pp. 164-171 ; J. PFLUGK-HARTTUNG, dans *Diplomatisch-historische Forschungen*. 1879; H. BELLESHEIM, *Geschichte der katholischen Kirche in Irland*. Mayence, 1890, t. I, pp. 225-232.

(1) FOLCUINI, *Gesta abbatum Lobiensium*, ed. PERTZ, MGH, SS, t. IV, p. 58.

(2) FOLCUIN, *loco citato*, p. 58.

(3) A cette date il obtient de Carloman, maire de Childéric III, un diplôme attestant la donation de la villa de Fontaine-Valmont. BÖHMER-MÜHLBACHER, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, 751-918, I, nº 47. Innsbruck, 1889.

(4) FOLCUIN, *loco citato*, p. 59 : « Theoduino successit S. Theodulphus episcopus in provisione praedicti loci, partim sub Pippino principe post facto rege, novem vero annis sub Carolo rege ». Or les années du règne de Pépin se comptent à partir de novembre (3-19) 751. Cf. SICKEL, *Acta regum et imperatorum Karolinorum*, I, p. 943. Vienne, 1867.

sibilité, fondée sur l'absence de documents, car il est tout aussi possible que Théoduin ait succédé immédiatement à saint Ermin. En outre, et en se basant sur le même Folcuin (1), on prouve que l'un de ces évêques au moins, saint Abel, n'a pu séjourner à Lobbes qu'au temps de Théoduin (avant 743 — avant 751). En effet, l'auteur des *Gesta* l'identifie avec Abel, archevêque de Reims; or, celui-ci n'ayant été élu qu'en 844 (2), il n'a pu, au plus tôt, être expulsé de son siège et venir à Lobbes, que dans le courant de la même année ou en 845, c'est-à-dire sous l'abbatiat de Théoduin.

Dans ces conditions, comment Folcuin, et avant lui les moines de Lobbes qu'il a consultés, ont-ils été amenés à les qualifier du titre d'abbés? L'explication est facile. Rencontrant ces personnages parmi les saints dont l'abbaye gardait le tombeau et vénérait la mémoire, sachant d'autre part que des évêques avaient été abbés de leur monastère, ils ne crurent pouvoir rendre raison de leur présence autrement qu'en les supposant eux-mêmes abbés. Et qu'on ne s'y trompe pas, le détail apporté, savoir que leur administration fut favorable à l'abbaye, n'ajoute rien et ne semble pas fondé sur des données positives. Car, une fois admise leur dignité d'abbés, il était tout naturel de les doter, puisqu'ils étaient saints, des qualités requises d'un supérieur modèle et surtout de celle qui était comptée parmi les premières, le zèle à procurer le développement de l'abbaye au temporel aussi bien qu'au spirituel.

A la différence des précédents, les évêques Ursmer, Ermin et Théodulphe furent réellement abbés de Lobbes, mais leur consécration épiscopale ne fut pas motivée par les mêmes raisons.

Saint Ursmer fut, comme saint Amand, un évêque régionnaire, « *ad predicandum* » (3). Il évangélisa, au dire de Folcuin (4), les païens de la Thiérarche, son pays d'origine et ceux de la Flandre. Vraisemblablement il était évêque lorsqu'il fut nommé abbé de Lobbes, vers 677, car alors il était déjà sur le déclin de sa vie, et peu en état par conséquent de commencer des missions pénibles, dont le dur labeur se renouvelait chaque jour. Mais il n'était cependant pas étranger à l'abbaye. Au mis-

(1) Folcuin, *loco citato*, p. 58.

(2) Gams, *Series episcoporum Ecclesiae catholicae*, p. 608. Ratisbonae, 1873.

(3) Sur cette expression, cf. *Vita Landoaldi*, *Acta Sanctorum*, mars, t. III, p. 37. L'auteur parlant de saint Amand dit : « Episcopus ad prædicandum, ut tunc moris erat, ordinatus ».

(4) Folcuin, *loco citato*, pp. 57-58.

sionnaire errant, il fallait un asile durant la mauvaise saison, un lieu de repos entre deux courses apostoliques; il lui fallait un séminaire où il put recruter et former des compagnons d'apostolat, des prêtres destinés aux communautés chrétiennes, et tout cela, il le trouvait à Lobbes. Il n'est peut-être pas téméraire de penser qu'il fut attiré aussi par la proximité des *villae* du roi Pépin et du *dux* Hydulphe. D'autre part, ceux-ci en lui confiant le gouvernement de leur abbaye de Lobbes, auront sans doute cédé au désir d'avoir un évêque sous la main, en ces régions éloignées de Liége, que de vastes et quasi-impénétrables forêts séparaient de Cambrai et de Laon, les sièges épiscopaux les plus rapprochés.

Si chez saint Ursmer l'abbatiat suivit l'épiscopat, il n'en fut pas de même pour saint Ermin. D'abord clerc de la cathédrale de Laon, il vint à Lobbes, où il vécut comme simple moine jusqu'à ce qu'après la retraite de saint Ursmer (711 ou 713), du consentement unanime « des clercs et des laïques », dit sa *Vita* (1), il fut elu pour lui succéder. Mais il est certain qu'il ne fut pas évêque *ad praedicandum*, l'épiscopat lui fut concédé en raison de ses fonctions abbatiales. Il est donc vraiment un évêque monastique, *Klosterbischof*. Comme au temps de son prédécesseur, les besoins spirituels des moines de Lobbes, des autres monastères et des habitants des forêts environnantes exigeaient la présence d'un évêque.

Théoduin, son successeur dans le gouvernement de l'abbaye, ne fut pas évêque. Rien d'étonnant en cela, si l'on suppose que c'est précisément au temps de son abbatiat que les évêques (régionnaires ou chorévêques) Vulgise et Amoluin se retirèrent à Lobbes. Ils purent donc y exercer les fonctions de leur ordre qui, jusque là, étaient remplies par l'abbé.

Théodulphe († 776) fut le dernier évêque-abbé de Lobbes. A cette époque, les synodes de l'église franque travaillaient activement à faire rentrer dans les cadres de la hiérarchie ces éléments centrifuges, évêques-missionnaires irlandais, évêques de monastères et autres de ce genre.

Sur cette question des évêques-abbés, vient se greffer celle de la règle primitive de Lobbes. On a prétendu, en effet, que les évêques-abbés étaient une caractéristique des monastères irlandais. Lobbes, où on les rencontre, aurait donc au début, suivi la règle de saint Colomban (2).

(1) *Vita Ermini*, *Acta Sanctorum*, avril, t. III, p. 379, c. 4.
(2) De Buck, dans les *Acta Sanctorum*, octobre XII, p. 630.

Pour être vraie, si l'on s'en tient à une certaine généralité, cette constatation n'est cependant pas une règle absolue (1). En ce qui regarde Lobbes spécialement, de sérieux indices permettent de croire que, dès l'origine, la règle en vigueur fut celle de saint Benoît et non celle de saint Colomban.

On sait, en effet, qu'en 743, au concile de Leptines, saint Boniface, le propagateur de la règle bénédictine, la fit imposer à toutes les communautés monastiques. Il y a donc lieu de croire que, depuis cette date au moins, l'abbaye de Lobbes, située à quelques lieues de l'endroit où fut proclamée la loi, suivait cette règle, quoique cependant on y trouve encore un évêque-abbé, Théodulphe (750-776).

En outre, lorsque moins de quarante ans après la mort de saint Ermin, son biographe Anson rapporte (2) qu'il fut admis par saint Ursmer au nombre des moines de Lobbes, en promettant de suivre la règle qu'ils pratiquaient, il ne laisse pas entendre que les observances d'alors fussent différentes de celles en usage de son temps, où Lobbes était certainement une abbaye bénédictine.

Enfin, et pour remonter à l'origine, il semble que les influences bénédictines ne furent pas étrangères à la fondation même de Lobbes. Saint Landelin, en effet, avait pour conseiller et pour guide saint Aubert, l'ami et le compagnon de saint Amand qui passe à bon droit, pour le propagateur de la règle bénédictine en Belgique.

Grâce à ces données, M. Van Bleyenberghe peut donc justement admettre la conclusion suivante : Il n'y a pas d'indice permettant de supposer que la règle de saint Colomban ait été suivie à Lobbes. Il y a d'autre part, une présomption en faveur de la règle bénédictine, présomption moins forte en ce qui concerne l'époque de saint Landelin, plus autorisée pour celle de saint Ursmer.

*
* *

Avec M. De Wolf, nous abordons les institutions urbaines. En deux questions qui se rattachent à un travail plus étendu, il expose les origines de la ville de Bruges et de sa constitution.

Comme on le sait, les théories sur la formation des groupes urbains

(1) De Buck, *loco citato*, p. 711, le remarque lui-même : « Quin et in ipsis monasteriis benedictinis saepius, antiquis temporibus, episcopi sine titulo consecrati sunt ».
(2) *Vita Ermini*, *Acta Sanctorum*, avril, t. III, p. 379.

et sur la genèse des institutions dans les villes neuves du moyen âge, sont nombreuses autant que discordantes. Quiconque aborde un pareil sujet, ne les doit point ignorer, mais il ne peut cependant se laisser guider aveuglément par elles. Les rares faits et les documents trop concis qui éclairent, de temps à autre, ces régions obscures de l'histoire doivent avant tout régler sa marche. Si les théories l'aident à expliquer les faits, ceux-ci, par contre, doivent servir à contrôler celles-là.

Telle est la méthode suivie par M. De Wolf. Se basant sur les quelques données objectives fournies par la préhistoire, la topographie, la toponymie et la linguistique, il constate qu'au début, les habitants de ces régions se tiennent encore sur les hauteurs, à la lisière des forêts, au sud de l'endroit où depuis, fut Bruges. Au VIIe siècle, ils s'éloignent déjà des grands bois, aux retraites profondes, mais se tiennent encore sur les hauteurs. C'est seulement au XIIe et au XIIIe siècle, qu'ils se décident à occuper définitivement la partie basse et septentrionale de la ville.

La raison de ce premier choix, on la trouve dans la crainte d'un double fléau : les inondations terribles mentionnées par les annalistes, et les brusques attaques des pirates, dont l'invasion apportait périodiquement la ruine, sur tout le territoire découvert.

Un autre motif encore, poussa ces populations, d'abord un peu flottantes, à choisir Bruges comme point d'attache, de préférence à d'autres lieux traversés plutôt qu'habités, par exemple, Oudenbourg, Aerdenbourg, Oostbourg, Thourout, Roulers. Ces dernières positions étaient sans doute, elles aussi, sur des hauteurs et fortement protégées; mais aucune, comme Bruges, ne joignait à cet avantage celui d'être éminemment favorable au développement économique. Autour de Bruges, au contraire, la plaine unie du nord, fertilisée par les inondations périodiques de la mer, assainie par les végétations forestières de l'hinterland, sillonnée par des cours d'eau larges et profonds, qui livraient un passage facile vers la mer, était toute indiquée pour l'élevage et la pêche.

Déjà au VIIe siècle, saint Eloi parle aux habitants du *pagus Flandrensis*, comme à des gens industrieux et voyageurs. Ils avaient du bétail « de tout genre », et s'adonnaient à « toute espèce » d'occupations. Leurs femmes se faisaient une spécialité du tissage et de la teinturerie. La toponymie, par les noms de rues et de lieux qu'on a pu relever, confirme ces données.

Mais la culture ne fut pas ou du moins ne demeura pas la principale occupation des Brugeois; la base de la fortune et du développement de

la ville fut la pêche maritime. Nombreux sont les noms de maisons et de quartiers qui rappellent la familiarité des Brugeois établis sur le versant septentrional de la haute ville, avec la mer. Grande aussi, fut dans la suite des temps, l'importance de la corporation des mariniers. Le seul marché, la seule rue, la seule maison qui, dans la plus ancienne partie bourgeoise de la ville, conservent le souvenir d'un métier, portent leur nom. Et jusque bien avant dans le moyen âge, le cadeau de « Joyeuse entrée » dont Bruges gratifie le prince, consiste en un *pisce monstruoso*.

Ainsi donc, besoin de sécurité et souci de l'intérêt, ces deux grands facteurs du groupement social, concourent simultanément à former la ville naissante de Bruges.

Après cette question, M. De Wolf nous a entretenus des origines du droit urbain à Bruges. Quelles que soient les théories générales mises en avant pour expliquer la formation du droit urbain, — théories que M. De Wolf expose abondamment, — voici, d'après lui, quelles sont en fait, pour Bruges, les données qu'on peut recueillir avant la fin du XIIe siècle, époque où ce droit est suffisamment déterminé.

Avec M. Van Houtte (1), mais en se basant sur un texte de Galbert de Bruges autre que celui qu'il invoque, il suppose une reconnaissance officielle du droit urbain de Bruges avant 1127. Il admet ensuite une keure en 1127, keure donnant, pour ainsi dire, à la ville nouvelle un pouvoir souverain en matière législative, et par là se rapprochant de la keure donnée à Saint-Omer en 1199 (2), et non pas, comme l'a prétendu M. Giry (3), de celle de 1124 pour la même ville. Objectivement, elle semble une précaution prise contre toute ingérence désagréable du pouvoir comtal, en matière de juridiction urbaine.

M. De Wolf, toujours en s'appuyant sur des données de Galbert, croit probable une confirmation de cette même keure, faite en 1128, par Thierry d'Alsace. Il admet comme possible, mais comme très peu probable, qu'une autre confirmation, par exemple dans le genre de celle de Saint-Omer en 1165 (4), ait été faite par Philippe d'Alsace vers 1168 ou 1169.

(1) VAN HOUTTE, *Essai sur la civilisation flamande au commencement du* XIIe *siècle, d'après Galbert de Bruges*, pp. 86-88. Louvain, 1898.

(2) A. GIRY, *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au* XIVe *siècle*, p. 401. Paris, 1877 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 31).

(3) A. GIRY, *ouvrage cité*, pp. 51 svv.

(4) A. GIRY, *ouvrage cité*, pp. 381-382.

En tout cas, la keure la plus ancienne dont le texte soit actuellement connu, date de la fin du XIIe siècle, et commence par ces mots : « *Haec est lex...* » (1).

Pour établir la valeur historique de ce texte, M. De Wolf en discute la nature. Son travail est neuf, mais il ne veut pas le donner comme définitif; c'est une hypothèse qu'il croit fondée, mais qu'il se réserve de vérifier et de compléter. La voici telle que, pour le moment, il a pu l'établir :

1° Il a comparé, dans leur esprit et leurs circonstances, les différentes élaborations faites par Philippe d'Alsace du fonds pénal de cette keure, élaborations certaines à Saint-Omer, Arras, Bruges, Gand, Ypres, Audenarde, — sensibles encore dans le Franc de Bruges, à Saint-Amand, Nieuport et Grammont, — probables dans quelques villes de l'Artois, de l'Amiénois et du Vermandois, — probables, mais à un degré moindre, à Tournai, Péronne, Athies, — possibles enfin à Hesdin, Saint-Quentin, Bray, Amiens, Abbeville et Doullens;

2° Il a relevé avec leur raison d'être les modifications connues apportées ultérieurement par Philippe et ses différents successeurs, à ce même fonds pénal de la keure, à Gand, à Arras et à Bruges;

3° Enfin, il a recherché, par une comparaison avec les plus anciens monuments du droit public flamand, les différentes influences littéraires et juridiques qui semblent transpirer dans ce fameux texte.

D'après ces données, il suppose que dans la keure « *Haec est lex...* », la partie pénale est un type propre à Philippe d'Alsace, un type que celui-ci a tâché d'implanter dans toutes les grandes communes de ses domaines, pour autant que le droit particulier de celles-ci fut compatible avec ce type. Entre ses mains il devait être un frein, et même dans son intention il a pu constituer une mesure administrative uniforme correspondant à une mesure analogue et contemporaine sur les baillis. Les différentes élaborations de ce texte peuvent avoir l'air d'autant de keures propres à chaque ville (car toute ville est déjà un état indépendant), sans être des constitutions exclusivement particulières à chacune de ces villes. Il est conçu dans un esprit de réaction, sans être une mesure de sévérité, et devait profiter surtout aux finances du comte, tout en semblant consacrer les libertés des bourgeois.

Cependant M. De Wolf se défend de croire à une question de politique

(1) A. G. GHELDOF, *Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques, jusqu'à l'année* 1305. Bruxelles, 1835-64, II, pp. 417-422.

centralisatrice. Une mesure bien trouvée, facilement applicable, pouvait sembler à Philippe bonne à introduire dans toutes ses communes. Il pouvait viser à l'uniformité et ne songer nullement à la centralisation.

Quoi qu'il en soit, cette même keure, prise dans son ensemble, accuse dans les sociétés urbaines de la Flandre, à cette époque, un état de civilisation relativement avancé.

Les travaux sur lesquels nous venons de faire rapport, ne sont encore que des ébauches. Ce nous sera un plaisir particulier de voir leurs auteurs poursuivre et mener à terme leurs intéressantes recherches. Ainsi ils maintiendront à cette section du Séminaire historique le bon renom qu'à la suite de nos devanciers, ils ont concouru à lui assurer.

III.

Exercices pratiques sur les sources à la Faculté de Théologie.

(Rapport de M. l'abbé P. Allossery.)

Les exercices critiques de cette année ont eu pour objet la *Querelle des investitures dans les diocèses de Liége et de Cambrai*. Les deux premières phases de cette lutte ont jadis été exposées par M. Cauchie (1). Restait en souffrance la troisième partie de ce travail : la Restauration (1107-1122). La multiplicité croissante de ses devoirs professionnels et des entreprises scientifiques d'un tout autre genre, amenées par les circonstances, l'ont constamment empêché, ainsi qu'il nous le disait au début de ces exercices, de compléter ses notes et de leur donner une forme définitive. C'est pour hâter la fin de cet ouvrage qu'il a choisi cette question comme sujet d'études particulières au cours pratique de 1901-1902.

En associant quelques uns d'entre nous à ses recherches personnelles, M. le Directeur de nos travaux nous a fourni la précieuse occasion de nous orienter à la fois dans le passé religieux de notre pays et dans l'une des époques les plus importantes de l'histoire générale de l'Église. En même temps, de par sa nature, cette question a donné lieu à l'application pratique des procédés les plus variés de la méthode historique,

(1) A. Cauchie, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liége et de Cambrai*. 2 vol. Louvain, 1890-1891.

et même elle a conduit plusieurs d'entre nous à la publication de quelques mémoires particuliers.

Les relations entre l'empereur Henri V et la papauté ont été souvent traitées : il était cependant nécessaire de les rappeler, pour comprendre la marche des événements dans nos contrées. Ensuite, nous avons étudié d'une part, les évêques de Cambrai (1) et les abbayes de ce diocèse (2); d'autre part, Otbert de Liége et ses successeurs, ainsi que les monastères de cette région (3).

Dans ce rapport nous tacherons de donner en résumé le résultat de nos études combinées sur ces trois points.

1. La lutte entre le sacerdoce et l'empire jusqu'à la paix définitive au concordat de Worms (1107-1122) (4).

L'avènement d'Henri V avait fait espérer la paix, mais sa conduite fit bientôt tomber ces illusions. Le synode de Troyes, du 23 mai 1107, où Pascal II renouvela les défenses touchant la paix de Dieu, l'investiture et le célibat, pas plus que l'entrevue de Chalons sur Marne (5) entre le roi et les envoyés du pape ne purent amener la paix. L'anathème géné-

(1) Cette question ainsi que la question générale ont été examinées par M. l'abbé P. Allossery.

(2) Travail du R. P. M. Jacquin, O. P.

(3) Étude de M. l'abbé A. De Meester; M. l'abbé É. Lecomte avait commencé les recherches sur les monastères. M. De Meester les a continuées.

(4) Pour cette partie nous avons surtout utilisé les ouvrages suivants et les sources qu'ils citent : Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. III. Leipzig, 1890; Manitius, *Deutsche Geschichte unter den salischen Kaisern* (911-1125). Stuttgart, 1889; Peiser, *Der deutsche Investiturstreit unter König Heinrich V bis zu dem päpstlichen Privileg vom 13 April* 1111. Berlin, 1883; Schum, *Kaiser Heinrich V und Papst Paschalis II im Jahre* 1112, dans *Jahrb. der Akad. für gemeinnützige Wiss.* Erfurt, 18 7, pp. 191-318; Röskens, *Kaiser Heinrich V und Papst Paschalis II von der Erteilung des Privilegs bis zum Tode des letzteren (21 jan.* 1118*)*. Essen, 1885; Ibach, *Der Kampf zwischen Papstthum und Königthum von Gregor VII bis Calixt II.* Frankfurt a/M., 1884; Langen, *Geschichte der römischen Kirche von Gregor VII bis Innocenz III.* Bonn, 1893; A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, III, IV. Leipzig, 1896-1902.

(5) Ibach, *o. c.*, p. 183, place à tort cette entrevue après l'expédition en Flandre de novembre-décembre 1107.

ral lancé par Pascal au synode de Bénevent (octobre 1108) contre les princes conférant l'investiture (1), ne réussit pas davantage à faire changer Henri de conduite.

Toutefois les difficultés intérieures excitèrent un vif désir d'en finir. En 1111, Henri V voulait à tout prix arriver à une entente. L'opposition à la convention de Sutri et les violences commises par Henri sur la personne de Pascal II aboutirent à une solution tout impériale : Henri, couronné empereur, reçut du pape le privilège de continuer l'investiture (2).

Cet acte devait nécessairement mécontenter les amis des idées grégoriennes. A peine l'attentat est-il connu que de toutes les parties du monde catholique s'élèvent des protestations et des anathèmes contre Henri V (3). Cunon de Préneste (4), légat du Saint-Siége en Palestine, l'excommunie dans des synodes tenus à Jérusalem, puis en Grèce et en Hongrie. Jean de Tusculum et Lambert d'Ostie, dans un synode romain, dénient toute valeur au privilège; Bruno de Segni va presque même jusqu'à qualifier le pape d'hérétique; en France surtout l'opposition est ardente : Gui de Vienne, le futur Calixte II, est l'adversaire implacable du privilège; il écrit de ce chef à Pascal II. Dans cette situation embarrassante, le pape continue ses relations avec Henri (5) et trouve des défenseurs, surtout en la personne du célèbre canoniste Yves de Chartres. Tout en se lamentant, celui-ci admet le fait accompli, parce que le pape a le pouvoir d'en agir ainsi (6).

Ces agitations aboutissent au concile de Latran du 18 mars 1112 :

(1) Le texte est dans SDRALEK, *Wolfenbüttler Fragmente*, p. 138. Münster 1891. Voir aussi GIESEBRECHT, *o. c.*, III, pp. 777-786; 1205-1206.

(2) Pour ces événements, voir surtout les actes officiels dans MGH. LL, S. IV, t. I, pp. 137-156; la narration dans EKKEHARD, SS, VI. Parmi les travaux, le meilleur nous semble GIESEBRECHT, *o. c.*, t. III, pp. 808-826; 1209-1213. C'est à tort que SCHOENE *(Der Kardinallegat Kuno.* Weimar, 1857) parle de liberté du pape. GIESEBRECHT *(o. c.*, p. 824) appelle très bien le privilège « das Werk des Zwanges ».

(3) Pour toute cette partie, voir surtout RÖSKENS, *o. c.*

(4) Sur Cunon, voir SCHOENE, *Kardinallegat Kuno. Bischof von Präneste.* Weimar, 1857.

(5) Lettre à Henri V du 29 octobre 1111 dans JAFFÉ, *Bibl. rerum German.*, V, 283. Berlin, 1864-73; cf. aussi RÖSKENS, *o. c.*, pp. 13-14.

(6) Voir ESMEIN, *La question des investitures dans les lettres d'Yves de Chartres*, dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études (Sciences religieuses)*, Paris, 1889. — Cette position d'Yves de Chartres est à noter pour ce que nous dirons plus loin d'Odon de Cambrai.

Pascal casse le privilège et renouvelle en termes généraux (1) tous les anathèmes que ses prédécesseurs ont lancés, mais ces décisions exercent peu d'influence dans l'Empire. Frédéric de Cologne lui-même, le métropolitain dont dépend Liége, y est opposé, tant il reste encore à la politique pontificale de progrès à réaliser dans les états d'Henri V.

Entretemps, les bonnes relations continuent entre le pape et l'empereur (2); d'autre part, le synode de Vienne du 15 septembre 1112, approuvé en termes obscurs par Pascal (3), demeure sans influence dans nos contrées, *tum propter timorem*, *tum a quibusdam propter gratiam* (4).

Mais bientôt les agents du parti grégorien viennent agiter l'Allemagne et le silence du pape peut laisser croire qu'il partage leurs idées. Frédéric de Cologne et l'ex-chancelier Adalbert (5), qui, créé par l'empereur archevèque de Mayence, a complètement abandonné son parti, seront bientôt les chefs de l'opposition. En France, Cunon de Préneste, envoyé comme légat, porte partout le flambeau de la lutte. Beauvais (6 décembre 1114), Reims (28 mars 1115), Cologne (19 avril 1115), la Saxe (6), Chalons sur Marne (juillet 1115), entendent tour à tour proclamer l'anathème contre Henri V. Le légat Thierry, de son côté, arrivé de Pannonie, excommunie l'empereur à Goslar (8 septembre) et à Fritzlar (vers la Toussaint 1115). Ces démonstrations amènent l'empereur à entrer

(1) Sur ce concile voir EKKEHARDI *Chronicon*, SS, VI, pp. 245-246 et MGH. LL. S. IV, t. I, pp. 570-578. Il est superflu de rechercher, comme le fait RÖSKENS *(o. c.*, pp. 18-19), si le pape n'a pas violé par là son serment de 1111 ; car le serment, ayant été extorqué, n'obligeait pas. D'ailleurs Pascal n'a pas excommunié nominalement Henri et ne le fera pas dans tout le reste de sa vie, peine dont l'empereur avait surtout voulu se défendre en 1111.

(2) Voir RÖSKENS, *o. c.*, pp. 22-25; cf. une lettre de Pascal à Henri, le 25 janvier 1113, dans JAFFÉ, *Bibl. rerum German.*, V, p. 290, Comparez cette attitude du pape avec ce que nous dirons plus loin de l'impossibilité d'une excommunication d'Odon.

(3) GIESEBRECHT, *o. c.*, III, 836 et RÖSKENS, *o. c.*, pp. 26-30.

(4) *Gesta abb. Trudon.* MGH, SS, X, p. 298.

(5) Sur Adalbert, voir KOLBE, *Erzbisschof Adalbert I von Mainz und Heinrich V*. Heidelberg, 1872.

(6) SCHOENE, *o. c.*, pp. 31-33, suivi par RÖSKENS *(o. c.*, p. 62-63), nie l'existence du concile de Cologne et de celui de Saxe, mais leurs arguments ne nous semblent pas confirmer leur thèse. Nous admettons donc avec GIESEBRECHT, *o. c.*, III, 1219, sur la foi de la note à la *chronique d'Ekkehard* ad an. 1116 et du *Continuator Sigeberti* SS, VI, l'existence de ce concile. Voir d'ailleurs une lettre de Pascal à Henri dans JAFFÉ, *o. c.*, t. V, p. 313.

en relations avec Rome pour éviter de nouvelles mesures contre sa personne (1). C'est dans ce but qu'à l'occasion de la mort de la célèbre comtesse Mathilde, il se rend en Italie, au commencement de 1116 (2).

Mais l'extrême droite grégorienne ne désarme pas. Au concile de Latran du 6 mars 1116 (3), elle obtient une confirmation des décrets de 1112, sans pouvoir toutefois amener le pape à porter une excommunication explicite contre Henri V. Cependant, malgré les efforts de celui-ci, Pascal s'éloigne de plus en plus de lui (4).

Des difficultés à Rome à l'occasion de l'élection d'un nouveau préfet accentuent encore cette situation. En effet au synode de Bénévent de 1117 (5), le pape lance l'anathème contre Bourdin qui a imposé la couronne impériale à Henri et de plus il donne une nouvelle légation à Cunon, l'adversaire implacable du césarisme. Il meurt peu de temps après le 21 janvier 1118.

A sa mort, le schisme éclate par suite de la création de l'antipape Bourdin qui prend le nom de Grégoire VIII et s'oppose au pape Gélase.

La réponse du pape légitime ne se fit pas attendre : il excommunie — nominalement cette fois — Henri V et son antipape Bourdin. Cet acte et la nouvelle mission de Cunon avec les synodes de Cologne (19 mai) et de Fritzlar (28 juillet 1118) fortifient de plus en plus dans l'Empire le parti grégorien que le schisme de Bourdin a quelque peu affaibli. Mais bientôt, le 29 janvier 1119, Gélase meurt à Cluny, où il s'est réfugié devant l'attitude de Bourdin et d'Henri (6).

Les grandes luttes sont finies : ce sera sous peu, sous Calixte II, la paix définitive.

Les premiers efforts du nouveau pape ne sont pas cependant couronnés de succès : au concile de Reims de 1119, il excommunie solennellement Henri V (7). En Allemagne ces décisions ne font qu'augmenter

(1) Le peuple l'avait déjà forcé à rendre la liberté à Adalbert de Mayence qu'il avait emprisonné. De plus il craignait une excommunication nominale de la part du pape.

(2) Sur ses motifs, voir Röskens, *o. c.*, p. 42.

(3) Voir Ekkehard, SS, VI, pp. 250-252.

(4) Voir sa lettre à Frédéric de Cologne dont parle Röskens, *o. c.*, pp. 53-56.

(5) Hefele, *Conciliengeschichte*, t. V, p. 382.

(6) Pour toute cette partie, voir surtout Giesebrecht, *o. c.*, III, pp. 896-906; 1229-1230.

(7) Voir SS., XII, pp. 427 ss.

le désarroi et le parti impérial en éprouve un gain sensible (1). Le schisme de Bourdin cesse toutefois bientôt (en été 1121) et dès la fin de 1121 on marche résolument vers la paix; elle est bientôt réalisée par le concordat de Worms du 23 septembre 1122 (2), confirmé au concile de Latran de 1123 : le pape et l'empereur ont consenti à une transaction; la liberté d'élection est reconnue, mais celle-ci doit être suivie de l'investiture par le sceptre, soit avant la consécration s'il s'agit de l'Allemagne, soit dans les six mois après le sacre pour les autres parties de l'Empire.

Ces quelques indications, nécessairement sommaires, suffiront pour rattacher à la lutte générale les événements qui se sont déroulés à Cambrai et à Liége durant cette période.

2. Dernières difficultés a Cambrai et restauration.

Depuis le 2 juillet 1105, Cambrai avait en la personne d'Odon un évêque pontifical et les difficultés que lui suscitait nécessairement la présence de l'impérialiste Gaucher s'évanouirent par le départ même du schismatique en décembre 1107. Les années qui suivirent semblent avoir été pour Cambrai une ère de paix. Odon universellement reconnu gouvernait avec zèle le diocèse qui lui était confié (3). Tout concourt à nous le représenter comme un homme intègre, sincèrement dévoué à l'Église (4). Sous son épiscopat, la discipline monastique prend un essor nouveau. L'abbaye d'Afflighem récemment fondée (5) est encore tout imprégnée

(1) Sur ce changement voir surtout Giesebrecht, *o. c.*, III, 1231-1235. La lettre cependant qu'il cite doit se rapporter à un concile de Cunon soit en 1115 soit en 1118. — Voir aussi la situation de Liége à cette époque.

(2) Les articles du concordat sont trop connus pour que nous les donnions en détail dans ce rapport. Qu'il nous suffise de renvoyer au texte publié par ex. par Ulysse Robert, *Bullaire de Calixte II*, Paris, 1891, II, pp. 63-64. Sur le concordat, voir entre autres Bernheim, *Zur Geschichte des Wormser Concordates*. Göttingen, 1878; Willing, *Zur Geschichte des Investiturstreites : Das Wormser Concordat*. Liegnitz, 1896. — Voir aussi pour l'appréciation, Giesebrecht, *o. c.*, III, pp. 958-963.

(3) A. Cauchie, *o. c.*, II, pp. 193-206.

(4) Voir *Gesta Odonis*, c. 3, éd. De Smedt et dans MGH, SS, XIV; Herman de Tournai, *De restauratione S. Martini Tornacensis*, SS, XIV, p. 322; Arm. de Castello, SS, XV, p. 943; Walteri, *Vita Joannis Teruanensis*, SS, XV, p. 1145. —Voir aussi les actes nombreux des donations, par ex., dans Wauters, *Table chronologique*, Bruxelles, depuis 1866, t. II, VII.

(5) A. Cauchie, *o. c.*, I, pp. 22-25.

de sa première ferveur; l'introduction des coutumes clunisiennes par l'abbé Fulgence vient même augmenter encore cette ferveur. Odon est lui-même un des premiers bienfaiteurs, comme le prouve le cartulaire de cette maison : c'est ainsi qu'il lui confie la nouvelle fondation de Forest (1). Liessies (2) et St-Ghislain sont également des centres d'observance rigoureuse. Eename seul, paraît-il, fait exception : car l'introduction de la réforme par l'abbé Tancrède suscite des troubles sanglants (3). Cependant la lutte n'apparaît nullement une querelle entre l'élément pontifical et la faction impérialiste : nulle trace de recours à l'empereur, alors que l'abbé en appelle à Rome et se rend lui-même à cette cour (4). C'est donc une simple opposition disciplinaire de la part des moines habitués au relâchement. Du reste, les difficultés ne durent pas longtemps : l'abbé Tancrède meurt en route et son successeur est Gislebert, moine d'Afflighem, partant un champion de la réforme.

D'ailleurs, ni sous Odon ni dans la suite, les monastères ne paraissent prendre part à la lutte : ils continuent paisiblement leur action de réforme. Saint-Ghislain seul a des rapports avec l'empereur. En effet, les moines ont à se choisir un nouvel abbé (5); or, d'une part Saint-Ghislain est une abbaye impériale (6) (il faut donc l'investiture de l'empereur) et d'autre part leurs convictions grégoriennes prouvées par leurs antécédents et leur amour de la discipline ont à tenir compte des décisions du concile de Latran de 1112. C'est sans doute par suite de cet embarras qu'il s'adressent à Henri V; il leur répond qu'il agira comme ses prédécesseurs et leur enjoint de ne recevoir personne *nisi a manu*

(1) *Cartulaire d'Afflighem*, éd. DE MARNEFFE dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique.* Série : *Cartulaires et documents étendus.* Louvain, 1894-1896, pp. 28-30.

(2) Pour ce monastère, voir l'étude que le R. P. M. JACQUIN a publiée dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. LXXI, pp. 283 et suiv., Bruxelles, 1902, sous le titre : *Étude sur l'abbaye de Liessies*, 1095-1147.

(3) *Chronique des abbés d'Eename* publiée par dom BERLIÈRE, *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, I, p. 120. Maredsous, 1894.

(4) Ceci vers 1108-1110, car en 1108 Tancrède est encore à Eename. Cf. *Acte* dans *Cartulaire de l'abbaye d'Eename*, éd. PIOT, pp. 12-13, Bruges, 1881. Or en 1110 Gislebert est déjà abbé. Cf. *o. c.*, p. 13.

(5) L'autre était mort en 1114. Voir dans DE REIFFENBERG, *Monum. pour servir à l'histoire etc.* t. VIII, p. 337. Cfr. DOM BERLIÈRE, *Monasticon belge*, I, 253. Maredsous, 1890-1897.

(6) Voir par ex. STUMPF, *Der Reichkanzler*, n. 2059. Innspruck, 1865-83.

regia (1). Oduin, élu dans ces circonstances, ne semble pas cependant se ranger à l'avis de l'empereur (2) et celui-ci n'intervient plus.

Le diocèse ne fut du reste pas fortement mêlé aux grands événements de l'Empire. Odon toutefois a vraisemblablement assisté le 23 mai 1107 au synode de Troyes (3).

Les événements de 1111 eurent leur répercussion à Cambrai : Odon reçut de l'empereur l'investiture (4) que jusque là il avait toujours refusée (5). Mais ce fait ne put manquer de provoquer du bruit, car les *Gesta Galcheri* et *Odonis* rapportent qu'Odon ne tarda pas de ce chef à être excommunié et déposé par le pape. Nous n'osons pas cette fois donner créance à ces affirmations, car rien ne vient les confirmer d'ailleurs et la suite des faits allégués semble chronologiquement impossible. Les décisions du concile de Latran de 1112, exagérées par les partisans de Gaucher, encore en nombre à Cambrai (6), auront donné cours à ces rumeurs : la question d'Arras y aura contribué pour une grande part.

Arras, en effet, avait été constitué en diocèse indépendant, et depuis,

(1) Acte dans DE REIFFENBERG, *l. c.*

(2) En effet nous le trouvons bientôt près du pape Pascal où il est bien accueilli et reçoit une lettre pour l'ermite de Crespin. Voir *Acta Sanctorum Aprilis*, t. I, p. 675.

(3) Argument tiré de la combinaison de la punition infligée à d'autres évêques et dont nous parlerons plus loin, et de deux actes de cette année, l'un dans BRIAL, *Recueil des historiens de Gaule*, XV, p. 36, et l'autre dans SDRALEK, *Wolfenbüttler Fragmente*, p. 114. Münster, 1891.

(4) *Gesta Galcheri*, str. 585-588 et *Gesta Odonis*, c. 4, éd. DE SMEDT. Leur témoignage qui pourrait être suspect par suite de leur caractère et du silence de *Lambert de Watrelos*, SS, XVI, et du *Chronicon S. Andreae*, SS, VII, nous semble admissible sur ce point. Car d'une part le privilège est accordé et non encore révoqué; de plus Yves de Chartres, qui ne fut pas sans influence sur Odon (voir lettre dans BRIAL, *o. c.*, XV, p. 149), admettait le privilège (cf. RÖSKENS, *o. c.*, pp. 10-12). D'autre part l'investiture allait tirer Odon du dénûment où le plaçait nécessairement ce défaut d'approbation impériale. Ces considérations sont corroborées par l'apparition à cette époque (et seulement alors) de l'*imperante Henrico V* dans deux actes, l'un dans DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 506. Bruxelles, 1865, l'autre dans MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. II, p. 959. Ces faits prouvent aussi qu'Odon n'était nullement par là un impérialiste. Voir d'ailleurs son *Expositio in canonem missae*, dans MIGNE, PL, t. 160, col. 1056.

(5) Voir entre autres son *De Blasphemia in Spiritum Sanctum*, dans MIGNE, PL, t. 160, col. 1111.

(6) Preuve dans *Gesta Galcheri*, str. 600-610; *Gesta Burchardi II*, str. 8-16.

plusieurs tentatives de réunion avaient avorté (1). Odon, qui ne devait pas voir très clair dans les événements de l'Empire, se sera sans doute laissé entraîner par Henri V. Deux de ses archidiacres A[nselme] et R[aoul], munis d'une missive impériale, se présentent à une réunion des grands de Flandre à Douai, pour demander au comte Baudouin de les aider à opérer la réunion d'Arras et de Cambrai (2). Mais Pascal II, averti probablement par Lambert d'Arras, s'oppose énergiquement à tout changement et menace les contradicteurs de l'excommunication (3). Les choses en restent là. Odon meurt peu de temps après, le 19 juin 1113, à Anchin, où il s'était retiré.

Au milieu des menées de l'opposition, dont nous avons parlé dans la partie générale, Cambrai eut à souffrir, après Odon, des dernières difficultés suscitées par les impérialistes : leur caractère pacifique contraste cependant avec les luttes sous Gaucher.

A la mort d'Odon il y eut plusieurs candidats successifs. Gaucher (4), redemandé par le peuple et par l'empereur, refuse par peur de nouvelles

(1) Voir CAUCHIE, *o. c.*, II, pp. 121-130. Cfr. une lettre dans BRIAL, *o. c.*, t. XIV, p. 756.

(2) Voir lettre de Lambert d'Arras à Odon dans MIGNE, PL, p. 162, col. 690. Pour l'ensemble des relations entre la Flandre et Cambrai, lors de la querelle des investitures, voir le mémoire présenté par l'abbé ALLOSSERY au XVIe congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, tenu à Bruges en 1902. Voir aussi HŒRES, *Das Bistum Cambray*. Leipzig, 1882.

(3) Voir trois lettres du pape, une à Arras, une autre à Baudouin de Flandre et sa mère Clémence, une troisième à Raoul, archevêque de Reims, dans MIGNE, PL, p. 163, col. 297-298.

(4) Gaucher, parti de Cambrai, a pris part à une ambassade envoyée à Pascal par Henri V en 1109. Cf. GIESEBRECHT, *o. c.*, III, p. 792. Les *Gesta Galcheri* disent qu'il se réconcilia avec le pape et reçut tout ce qu'il avait eu avant l'épiscopat (str. 562-575). Voir aussi éd. DE SMEDT, p. 100, n. 1. Yves de Chartres fit à ce sujet des remarques au pape, notamment quant au fait que Gaucher redeviendrait archidiacre du Brabant. (dans BRIAL, *o. c.*, XV, p. 149). Nous croyons que du vivant d'Odon, Gaucher n'a jamais exercé activement cette fonction, car on n'en trouve nulle trace. Sous Burchard, au contraire, plusieurs actes indiquent Gaucher archidiacre. Voir entre autres *Cart. d'Afflighem*. éd. DE MARNEFFE, n. 21 et 25. Rien cependant n'implique la retraite de l'archidiacre du Brabant, Raoul, car on les rencontre parfois ensemble. Voir par ex. un acte de Burchard pour Liessies, n. 17, dans les pièces justificatives de l'étude du R. P. JACQUIN ; 2 actes dans le *Cart. d'Afflighem*, nos 30 et 31, éd. citée.

difficultés (1). Henri V rejette la demande de l'archidiacre Jean (2) et présente le siége à l'un de ses plus fidèles courtisans, le futur saint Norbert, mais, celui-ci ayant décliné l'offre (3), son ami Burchard d'Aix-la Chapelle accepte ensuite son élection à Cambrai (4). L'élection d'un candidat de l'empereur, et sur sa proposition, ne devait pas dans les circonstances actuelles passer inaperçue. Aussi le métropolitain de Reims refuse de le consacrer, s'il ne reçoit l'autorisation de Rome. Burchard, quoiqu'investi par l'empereur, ne veut pas le schisme, et, après que son envoyé a essuyé un refus, il s'en va lui-même supplier Pascal II. Peu après son départ, le légat Cunon (5), instruit de la situation probablement lors du concile de Reims de 1115, ordonne à Cambrai une nouvelle élection, mais sur la prière des habitants, il accorde un sursis jusqu'au jour où Burchard reviendra sans avoir été exaucé. Précisément celui-ci éprouve un refus de la part du pape : ce qui ne peut étonner d'ailleurs, puisque l'investiture laïque avant le sacre était directement contraire aux décrets de Latran et que Pascal s'éloignait de plus en plus d'Henri V : avant l'absolution, il fallait fournir des preuves qu'on en était digne.

L'arrivée de l'empereur en Italie même (6) allait sauver Burchard. Il va de suite le trouver en Lombardie, veut renoncer à l'épiscopat, mais il reçoit l'autorisation de faire tout ce que ses supérieurs ecclésiastiques exigent de lui. En route il apprend la décision de Cunon, il se retire près de Reims pour y faire pénitence, jusqu'à ce que l'archevêque Raoul, touché de ses vertus, intercède pour lui, reçoit son absolution de Rome, le sacre évêque le 4 juin 1116 et le renvoie à Cambrai, où désormais il travaillera

(1) *Gesta Galcheri*, str. 602 ss.; *Gesta Berchardi* II, str. 9 ss., éd. DE SMEDT.

(2) *Gesta Burchardi* II, éd. citée, Str 17-21.

(3) HERMAN DE TOURNAI, *De miraculis S. Mariæ Laudunensis*, SS, XII, p 659.

(4) *Gesta Burchardi* I, c. 1. *G. Burch. II*, str. 23 ss., éd. citée; *Chron. S. Andreae*, SS., VII, p. 546. Dans toute cette partie nous suivons l'exposé des *G. Burch. II*, source contemporaine, écrite probablement avant la mort de Burchard, avec tous les caractères de véracité. Avec HŒRES, *o. c.*, nous croyons que les *Gesta Burch. I* sont une abréviation des *Gesta Burch. II* et une continuation. Pour s'en convaincre on n'a qu'à comparer :

Gesta Burchardi II et Gesta Burchardi I, l'épithète *catholicus*.

Gesta Burchardi II, str. 47 et Gesta Burchardi I, c. 2, *Verumtamen... prepositum.*

Gesta Burchardi II, str. 82-83 et Gesta Burchardi I, c. 2. *Ex honesta... Pascali.*

(5) SCHOENE, *o. c.*, ne parle pas de cette action de Cunon.

(6) Voir partie générale.

au bien spirituel et temporel de son diocèse (1). La réforme fit d'heureux progrès surtout grâce à l'action de saint Norbert que Burchard avait appelé et encourageait dans ses entreprises (2). Ses bonnes relations avec l'empereur ne se modifièrent point cependant : plusieurs fois nous le trouvons à la Cour (3). D'autre part, il ne resta pas étranger à plusieurs conciles de l'époque (4). Bref donc, Burchard était promoteur de la réforme : sans être impérialiste comme Gaucher et Otbert, il ne fut cependant pas un grégorien de la trempe de Cunon de Préneste ou de Frédéric de Cologne.

Avec la réconciliation de Burchard à Cambrai nous pouvons considérer les luttes comme terminées (5).

A Liége, comme nous allons l'exposer, après une période de restaura-

(1) Pour le temporel, on peut parcourir les cartulaires des abbayes pour s'en convaincre. L'exemple de Bornhem, joint à Afflighem par Burchard (Cf. *Cartul. d'Afflighem*, éd. citée n. 30), est un fait entre plusieurs concernant le temporel et le spirituel. Voir aussi *Gesta abbatum Lobiensium*, SS, XXI, c. 17.

(2) Ainsi voir son influence à Anvers contre l'hérésie de Tanchelin. Voir *Rapport sur les travaux de la Conférence d'histoire* pendant l'année 1892-1893. Louvain, 1893.

(3) On peut voir entre autres un acte du 22 novembre 1119 donné à Maestricht par Henri V dans MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, Louvain, 1723-48, I, 83; un autre du 26 octobre 1122 dans DUVIVIER, *Actes et documents anciens concernant la Belgique*. Bruxelles, 1898, p. 264.

(4) Ainsi il est à Reims en 1117. (Voir acte dans DUVIVIER, *o. c.*, pp. 64-66.) Probablement aussi au grand concile de 1119; puis en 1120 à Beauvais. (Voir GOUSSET, *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, Reims, 1842-1844, II, 194); en 1121 à Reims (LE GLAY, *Glossaire topographique*, Cambrai, 1849, p. 34) et enfin au concile de Latran en 1123 *(Chron. S. Andreae*, SS, VII, p. 547).

(5) La question d'Arras, soulevée encore sous Burchard, ne peut pas être considérée comme un écho de la lutte entre le sacerdoce et l'empire. Nous ne voulons cependant pas nier qu'il y ait eu au moins connivence de l'empereur (Voir Calixte II à Louis de France dans UL. ROBERT, *Bullaire de Calixte II*, t. II, p. 301). Les tentatives de Burchard semblent avoir pour fondement les conseils de son entourage pour augmenter la grandeur de l'Église de Cambrai. D'ailleurs Calixte II et son successeur Honorius ne rejetèrent pas de suite la demande : ce fut probablement sur les instances du roi de France qui voulait empêcher l'influence allemande sur son territoire que la séparation fut maintenue *(Chron. S. Andreæ*, SS, VII, p. 547). La première tentative de Burchard eut lieu au concile de Latran de 1123. (Voir lettre citée de Calixte II et une autre du même. *Ibid.* II, 222); une deuxième sous Honorius probablement lors de l'ambassade qu'il eut à remplir pour l'empereur Lothaire en 1125 *(Annales S. Dissibodi*, SS, XVII, p. 23).

tion correspondant aux dernières difficultés à Cambrai, une réaction impérialiste aboutira à la victoire des grégoriens.

3. La pacification a Liége sous Otbert. — Réaction impérialiste et triomphe des orthodoxes.

Otbert reconcilié avec Rome, le schisme avait cessé à Liége (1) et, sauf une suspense qu'au concile de Troyes en 1107 Pascal II infligea à l'archevèque de Cologne et à tous ses suffragants, l'évèque de Liége n'eut plus à subir les censures de Rome : cette peine d'ailleurs fut bientôt levée (2). D'autre part Otbert ne se mèla plus activement à la lutte (3) et, quoiqu'il ne fut pas encore tout à fait exempt de simonie et d'absolutisme (4), il osa cependant résister parfois à l'empereur et défendre les vrais principes canoniques : un épisode de l'histoire de St-Trond en fait foi (5).

Le schisme divisait l'abbaye : l'intrus Herman y trônait en maître, soutenu par l'avoué Henri de Limbourg. Godefroid de Louvain et Otbert étaient favorables à l'abbé Thierry; le sous-avoué Gislebert de Duras, qui avait d'abord soutenu l'abbé, passa au parti de l'intrus. Celui-ci avait d'ailleurs pour lui Henri V et le chancelier Adalbert. Nonobstant l'évèque soutint le parti canonique quand Thierry vint à mourir. Le prieur Rodolphe (6), qui avait déjà introduit la reforme clunisienne, mais non

(1) Cauchie, *o. c.*, II, pp. 190-191.

(2) *Ann. Colonien. maximi*, SS, t. IV, p. 746. *Ann. Hildesheim*, SS, VIII, p. 242. — Ibach, *o. c.*, p. 185 et Darras, *Histoire générale de l'Église*, Paris, 1885, t. XXV, p. 583 disent que le pape y excommunia plusieurs évêques impériaux : Liége, Cambrai, Verdun. C'est là une confusion flagrante avec le concile de Guarstalla de 1106.

(3) Le récit de Jean d'Outremeuse. (Le *Myreur*, éd. Borgnet et Bormans, Bruxelles, 1864-1867 IV, 307-309) d'après lequel Otbert aurait aidé Henri V au siège de Milan en 1111, n'est qu'une légende, fausse quant au fonds et quant aux détails.

(4) Ernst, *Histoire du Limbourg*. Liége, 1827-52, II, 312, semble avoir donné la vraie note pour cette partie de la vie d'Otbert. Daris, *Histoire de la principauté de Liége*. Liége, 1890, I, p. 446, lui adresse trop d'éloges. Ainsi, qu'il fut simoniaque, c'est prouvé par plusieurs témoignages. Outre le cas de Richer dont nous parlerons plus loin, voir entre autres les *Annales Rodenses*, SS, XVI. Un autre point encore qu'on reproche à Otbert c'est sa négligence à poursuivre les brigands.

(5) Voir *Gesta abb. Trudonen*, SS, X, pp. 258 ss.

(6) Nous ne pouvons ici dans ce rapport nous étendre sur l'œuvre de Rodolphe dans son monastère et sur son influence à l'extérieur dans le diocèse. Qu'il nous suffise de l'avoir signalé spécialement.

sans quelques résistances de la part des moines conservateurs, eut surtout à souffrir de l'intrus. Mais *grâce à Otbert* toutes les difficultés furent aplanies et Rodolphe devint abbé. Il ne put pourtant pas vivre en paix dès le début, mais bientôt son action s'exerça librement. St-Trond prospéra tant au temporel (1) qu'au spirituel et devint un foyer d'idées grégoriennes (2). Une seule fois Rodolphe apparaît dans les grands événements de l'empire : c'est au concile de Fritzlar de 1118 (3).

Ces événements montrent suffisamment le progrès des idées pontificales à St-Trond.

Partout d'ailleurs dans le clergé régulier dont la vie nous est connue, la réforme fait son œuvre comme nous venons de le constater à St-Trond. C'est ainsi qu'avec la réconciliation d'Otbert, la déposition du simoniaque Wired et la réinstallation de Thierry II, avait commencé à Saint-Hubert une ère de restauration (4).

A Rolduc (5), sous l'abbé Richer, le monastère grandit en nombre et en ferveur, sans qu'on y voie cependant paraître, comme si souvent ailleurs, l'influence clunisienne : peut être toutefois y était-elle venue de Salzbourg par l'intermédiaire de Richer (6). Les idées y sont franchement grégoriennes et nettement hostiles à la simonie (7).

Bérenger de Saint-Laurent continue à se conduire en opportuniste comme à l'époque précédente (8); mais il introduit la réforme de Cluny et c'était un grand pas fait vers Rome (9). Saint-Laurent abritait à cette époque une des gloires trop peu connue de notre pays : Rupert de

(1) Voir lettre à Étienne de Metz dans *Gesta abb. Trudon.* SS, X, pp. 280 ss. Cf. HANSAY, *Étude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de St-Trond.* Gand, 1899.

(2) Voir ce que dit d'Henri V le continuateur de Rodolphe dans les *Gesta* cités.

(3) *Gesta abb. Trudon.* SS, X, p. 280.

(4) CAUCHIE, *o. c.*, II, p. 191.

(5) Voir les *Annales Rodenses.* SS, XVI, pp. 688-723.

(6) *Annales Rod.*, *l. c.*, pp. 696 svv.

(7) La preuve en est dans la conduite de Richer, qui confirme en même temps ce que nous disions d'Otbert, savoir qu'il n'abandonna pas complètement la simonie. En effet il ne voulut jamais recevoir de cet évêque la consécration abbatiale *quia notabilis videbatur pro ecclesiasticae distributionis commercio. Ann. Rod. l. c.*, p. 697. De même l'autel consacré par Otbert avant son abbatiat en 1108, fut consacré de nouveau, à sa demande, par Frédéric de Namur *qui munerum non erat cupidus. Ann. Rod.*, *l. c.*, p. 699.

(8) CAUCHIE, *o. c.*, II, pp. 77, 97, 182.

(9) *Gesta abb. Trud.* SS, X, p. 278.

Tuy (1), qui a sa place marquée dans l'histoire du dogme et dont les œuvres théologiques donneront sans doute bientôt matière à une utile dissertation. En Rupert nous avons une preuve vivante des tendances grégoriennes du monastère de Saint-Laurent (2).

Étienne de St-Jacques, qui avait jadis adhéré au schisme, mais néanmoins avait protesté contre le gouvernement despotique et simoniaque d'Otbert (3), fut aussi un des promoteurs des coutumes de Cluny : ainsi ce fut grâce à lui et à Bérenger de Saint-Laurent que Rodolphe les implanta à St-Trond (4).

Avec Weric, le successeur du simoniaque Godescalc, Waulsort entra également dans la voie générale des réformes (5).

A Gembloux, mourut, le 5 octobre 1112 (6), le célèbre polémiste Sigebert. Il paraît bien que jusqu'à sa mort il a conservé ses convictions impérialistes (7). Sous l'abbatiat d'Anselme, le continuateur de la chronique de Sigebert, la discipline prit une teinte pontificale (8). En même temps l'influence de Gembloux se faisait sentir dans plusieurs monastères français (9).

(1) Voir sur lui AUGER, *Étude sur les mystiques des Pays-Bas au moyen âge*, pp. 71-91. Bruxelles, 1892, et surtout ROCHOLL, *Rupert von Deutz*, Gütersloh, 1886. Ses œuvres dans MIGNE, PL, t. 167-170. C'est à tort que M. DEWULF (*Histoire de la philosophie médiévale*. Louvain, 1900) distingue, p. 220, Rupert de Deutz de Rupert de Tuy : c'est le même personnage.

(2) Voir son *Comment. in Matthaeum l. XII*, dans MIGNE, PL, t. 168, col. 1600.

(3) CAUCHIE, *o. c.*, II, pp. 89, 98, 182.

(4) *Gesta abb. Trudon.* SS, X, p. 278.

(5) *Historia Walciodorensis monasterii*, SS, XIV, p. 534. Ce fut à Waulsort que le célèbre Wibald, le futur conseiller des empereurs, prit l'habit monastique. De là il se rendit à Stavelot-Malmédy où il ne fut pas étranger au mouvement de réforme; c'est là aussi que les empereurs apprirent à le connaître et à l'estimer. Sur cette figure, si importante pour l'époque qui suit notre étude, M. DEMEESTER nous a donné en guise de digression une notice critique bien détaillée où il marqua ses principes et son influence. Nous ne pouvons pas nous y attarder. Voyez sur lui JANSSEN, *De Wibaldo abbate*. Bonn, 1853; DENTZER, *Zur Beurteilung der Politik Wibalds von Stablo und Korvei*. Bresslau, 1900.

(6) *Anselmi contin. Sigeberti*, SS, VI, p. 375; *Gesta abb. Gemblacensium*. SS, VIII, p. 550.

(7) Voir sa relation sur les événements de Rome en 1111, dans *Chronographia Sigiberti*, SS, VI, pp. 572-573.

(8) Pour s'en convaincre on peut lire la relation d'Anselme sur les événements du pontificat de Calixte II, dans *Anselmi contin. Sigib.* SS, VI, p. 377.

(9) *Gesta abb. Gemblacen.* SS, VIII, p. 552.

Les autres abbayes présentent une physionomie de même aspect. Stavelot-Malmédy seul fait une lamentable exception tant au temporel (1) qu'au spirituel (2): ses biens sont dilapidés et sa discipline relâchée; sa réforme ne commencera que plus tard sous Cunon, successeur légitime de l'abbé Poppon II (3).

Le clergé séculier lui aussi se laissait gagner de plus en plus aux idées pontificales, comme le prouvent suffisamment les événements dont Liége fut le theâtre à la mort d'Otbert.

Les collégiales entrèrent dans le mouvement. Pour n'en citer qu'une, les chanoines de St-Lambert à Liége, où Otbert avait trouvé ses défenseurs les plus autorisés, imitèrent leur évêque dans sa réconciliation, et, s'ils observèrent comme lui la neutralité, les idées pontificales acquirent cependant de plus en plus d'importance. Qu'il nous suffise de remarquer qu'un des leurs fut Alger (4), le maître de Wibald (5) et dont les doctrines canoniques eurent une si grande influence.

Telle est en peu de mots l'ère de pacification à Liége, sous Otbert, après la mort d'Henri IV. Les idéesg régoriennes y ont fait de grands progrès, mais les partisans des idées césaristes n'y ont pas encore disparu.

Otbert était mort le 31 janvier 1119 (6). L'évolution des idées durant la seconde phase de son épiscopat, devait naturellement provoquer une lutte avec les tendances impérialistes (7). Elle éclata précisément à l'occa-

(1) *Gesta abb. Trudonem.* SS, X, p. 294 et un acte de 1130 dans MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, II, col. 89-90. Paris, 1724-33 .

(2) Voir MARTÈNE et DURAND, *o. c.*, II, col. 85-86.

(3) Voir DE NOÜÉ, *Étude historique sur l'ancien pays de Stavelot et de Malmédy*, p. 213. Liége, 1848.

(4) Sur ce célèbre canoniste, dont l'influence sur le *Decretum Gratiani* est remarquable, voir HÜFFER, *Beiträge zur Geschichte der Quellen des kanonischen Rechts*. Münster, 1862, et surtout le mémoire présenté par M. DE MEESTER au XVI[e] congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, tenu à Bruges en 1902. Dans cette notice il lui attribue deux ouvrages anonymes, savoir deux lettres du chapitre de saint Lambert, l'une au chapitre de sainte Marie à Aix-la-Chapelle (dans JAFFÉ, *Bibl. rerum Germanic.*, V, pp. 262-267), l'autre au chapitre cathédral d'Utrecht *(Ibid.*, pp. 273-279).

(5) Voir *Epist. Wibaldi*, 395, dans JAFFÉ, *o. c.*, t. I.

(6) *Ann. Rodenses*, SS, XVI, p. 669; *Liber mort. Eccl. Leodiensis sec.* CHAPEAVILLE, II, 56. En guise d'appendice, M. DE MEESTER nous donna une notice critique sur le *Canonici Leodiensis Chronicon rythmicum*. On peut y constater plusieurs rédactions; la 1[re] partie s'étendrait des vers 2 à 234 ou 266 (exceptés les vers 207-227).

(7) Cf. *Vita Frederici*, SS, XII, pp. 501-509; *Vita Frederici metrica*, ed. GOD. KURTH, dans les *Analecta Bollandiana*, II (1883), pp. 258 ss.

sion de l'élection de son successeur. Elle fut si violente, que non seulement elle divisa les esprits en deux partis acharnés l'un contre l'autre, mais qu'elle mit tout le diocèse à feu et à sang. C'est un des épisodes les plus aigus de la querelle. Deux compétiteurs se trouvent en présence : Alexandre de Juliers, coustre et archidiacre de S. Lambert, et Frédéric de Namur, prévôt de la cathédrale. Tous deux originaires de familles insignes, l'un impérialiste et simoniaque, l'autre homme simple et pacifique attaché au parti pontifical ; le premier est soutenu par l'empereur, l'inspirateur vraisemblable de l'opposition, par Godefroid de Louvain, duc de Lotharingie, par les vassaux de l'Église de Liége, par les églises dont Alexandre est archidiacre et par la plèbe ; l'autre a comme défenseurs son frère Godefroid de Namur, Waleram de Limbourg, le clergé tant régulier que séculier, sous la conduite de Frederic, l'archevèque de Cologne (1). La première phase de cette lutte qui va jusqu'à la consécration de Fréderic par Calixte II au concile de Reims (19 octobre 1119) est plutôt politique, la seconde est une phase de violences. Toutes deux aboutissent à la défaite d'Alexandre et à l'affaiblissement du parti impérialiste. Fredéric, qui n'avait pas la prudence de son adversaire, mourut victime des machinations de ses ennemis, le 27 mai 1121 (2).

Le pays avait un intense besoin de paix, mais l'ambition d'Alexandre (3) mettant à profit la situation troublée du sacerdoce et de l'empire (4), fut une cause de nouvelles difficultés. Sous la pression de Godefroid de Louvain, la majorité du chapitre se prononça, nonobstant les efforts de Rodolphe de St-Trond, l'âme de la résistance, pour Alexandre. L'élection fut cassée, et Alexandre dut faire amende honorable à la réunion de Cornely-Munster le 2 septembre 1121. Ce fut une seconde défaite pour le parti impérialiste.

Canonici Leodiensis Chronicon rythmicon, SS, XII, *Gesta abb. Trud.*, SS, X, p. 299 : F. MAGNETTE, *Saint Frédéric, évêque de Liége*, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du pays de Liége*, Liége, t. IX (1895), pp 225-262, où l'on trouvera les sources et la littérature.

(1) Cf. VFM, pp. 265-266, VF, p. 502 et MAGNETTE, pp. 235-236.

(2) *Ann. S. Jacobi Leod.*, SS, XVI, p. 640 : VFM, *loc. cit.*, p. 267 : *Ann. Rod.*, SS, XVI, p. 701 : VF, *loc. cit.*, p. 506 ; *Gesta abb. Trud.*, SS, X, pp. 302 etc. — Voir MAGNETTE, *loc. cit.*, p. 250, note 1 ; HALKIN, *Albéron I*, (*Annales de la Soc. d'art et d'hist. du diocèse de Liége*, t. VIII (1894), p. 329.

(3) *Gesta abb. Trud.*, *loc. cit.*, pp. 302 sqq.—Voir HALKIN, *o. c.*, pp. 321-344 pour sources et littérature. Remarquer la même situation dans le désir de la paix dans tout l'empire.

(4) *Epistola Rodulphi abb. Pantaleonis ad ff. S. Trudonis*, SS, X, p. 330.

Du reste le concordat de Worms fut un tournant dans la lutte et ne fut sans doute pas sans influence sur le retard qu'on apporta à la nomination d'Albéron I comme évêque de Liége (1). Cette élection était transactionnelle : elle ménageait les divers partis en présence, tout en sauvegardant l'intégrité des principes canoniques.

Albéron fit pendant son épiscopat œuvre de pacification et de restauration tant matérielle que spirituelle (2). La lutte entre le Sacerdoce et l'Empire officiellement terminée s'est assoupie : rien dans nos contrées ne le montre mieux que ces pèlerinages à Rome que firent ensemble vers 1127 et en 1128, Alexandre de Juliers, le chef impérialiste et Rodolphe de St-Trond le chef grégorien (3).

Albéron mourut le 1er janvier 1128 (4). Alexandre de Juliers, qui n'avait pas encore perdu l'espoir de devenir le chef hiérarchique du diocèse, brigua de nouveau l'épiscopat. Il fut élu, probablement d'une manière canonique, le 18 mars 1128 et consacré le 15 juin suivant. Il se montra administrateur énergique de son diocèse; nombreux sont ses actes en faveur des institutions ecclésiastiques qu'il n'hésitait pas au besoin à défendre à la pointe de l'épée. Tel fut le cas pour St-Trond. Aidé par le comte de Limbourg, il se mit en campagne contre Gislebert de Duras et Godefroid de Louvain, toujours en quête de biens à dilapider, et les défit dans un combat sanglant, livré sous les murs de Duras le 17 août 1129 (5). Le comte Raynaud de Bar-le-Duc profita de ces difficultés pour s'emparer frauduleusement du château de Bouillon qui ne fut restitué aux évêques de Liége qu'en 1141 (6). Ces actes de brigandage étaient favorisés par la triste situation générale de l'époque où, comme le dit un chroniqueur, il y avait deux papes, deux rois, deux ducs de Lotharingie (7).

(1) Cf. *Ms. Delvaux* à la bibl. de l'Univ. de Liége, t. II, p. 546.

(2) *Regestes d'Albéron* dans Halkin, *o. c.*, pp. 333-344.

(3) *Gesta abb. Trud.*, SS, X, pp. 306-307.

(4) Cf. Halkin, *o. c.*, p. 331, note 1.

(5) *GG. abb Trud.*, SS, X, p. 308, *Gilles d'Orval*, SS, XXV, pp. 98-99; *Triumphus S. Lamberti de Castro Bullon.*, SS, XX, p. 500; *Anselmi contin. Sigib.*, SS, VI, p. 381.

(6) Cf. *Triumphus Bullonicus*, SS, XX, p. 500.

(7) *Ibidem*. De nouvelles difficultés en effet avaient éclaté à l'élection de Lothaire. Plus tard, à la mort d'Honorius, un schisme se produisit à Rome, mais il n'y a pas trace de lutte entre le sacerdoce et l'empire : la querelle des investitures est terminée. Nous avons continué la lutte à Liége jusqu'en 1131 parce que le même parti impérialiste y continua toujours. Pour toute cette partie voir Giesebrecht, *o. c.*, t. IV.

Mais l'arrivée d'Innocent II (1) à Liége en 1131, après la célébration du concile de Reims, et la célébration d'un synode au milieu d'une foule innombrable d'évêques, de princes, de nobles, de membres du clergé et de fidèles met fin à ce lamentable état de choses. Lothaire est couronné; grâce à saint Bernard, les difficultés entre le Sacerdoce et l'Empire, sont aplanies (2); les prêtres concubinaires sont anathématisés : on défend au peuple d'assister à leurs messes; en un mot l'alliance de l'Église et de l'État termine momentanément cette longue période de troubles et de luttes.

Plusieurs autres points encore auraient mérité d'être mis en lumière, notamment l'influence de saint Norbert, l'intervention des princes séculiers et surtout les conséquences de la lutte dans nos contrées. Si nous n'avons pu achever nos investigations, l'exposé précédent prouvera, nous l'espérons, que ce n'est pas faute d'activité.

*
* *

Ce rapport ne serait pas complet, si nous omettions de mentionner ici les publications parues au cours de cet exercice et qui sont dues soit à nos aînés, soit à des membres actuels. Elles sont une preuve nouvelle de la salutaire influence de nos cours pratiques.

M. H. Van Houtte, jadis l'un des membres les plus actifs et plus tard l'un des conférenciers les plus goûtés de nos réunions, s'est distingué, depuis quelque temps déjà, par une longue série de travaux de grande valeur. Cette année encore, il s'est signalé à l'attention du monde historique par une étude sur *l'Économie moderne et les tendances de l'Économie contemporaine* (extrait de la *Revue générale*, juin 1902) et surtout par la publication de *Documents pour servir à l'histoire des prix de 1381 à 1794* (Publication de la *Commission royale d'histoire de Belgique*. In-4°, 60 pages, 8 tableaux et un diagramme). Aussi il nous a été agréable d'apprendre sa nomination de chargé de cours à l'université de Gand. C'est de tout cœur que nous lui adressons nos chaleureuses félicitations, d'autant que, au témoignage des *Archives Belges*, « l'université de Gand

(1) *Annales Erphesfurdenses*, SS, VI, p. 539; *Ans. contin. Sigib*, SS, VI, p. 383; *Ann. Rodenses*, SS, XVI, p. 709.

(2) Pour cette intervention de saint Bernard, voir Vacandard, *St-Bernard et le schisme d'Anaclet II en France* dans la *Revue des questions historiques*, t. 43 (1887), pp. 61-126.

fait en lui une excellente recrue, qui ne laissera point pâlir le lustre jeté sur l'enseignement historique de sa Faculté par MM. Paul Fredericq et Henri Pirenne ».

M. l'abbé H. Coppieters, ancien membre des conférences historiques, a présenté à la Faculté de théologie comme thèse doctorale dédiée à M. Ladeuze une étude remarquable sur les actes des apôtres : *De historia textus Actorum apostolorum*. Louvain, Van Linthout, 1902. In-8°, 226 p. Lui aussi a été élevé aux honneurs du professorat à l'Université même de Louvain. Nous lui offrons l'hommage de nos plus vives félicitations.

M. le docteur C. Leclère, ancien membre de la section médiévale, aujourd'hui professeur d'histoire à l'Athénée de Verviers, a fait paraître une monographie sur *Les avoués de St-Trond* (éditée dans le *Recueil des travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie*, que dirigent MM. les professeurs F. Béthune, A. Cauchie, G. Doutrepont, Ch. Moeller et E. Remy). Louvain, 1902, in 8°, XII-137 p.

M. le docteur Laenen, ancien secrétaire, dont on n'a pas oublié la brillante dissertation, a donné à l'extension universitaire anversoise *Vlaanderen in het begin der 14e eeuw en de Strijd tegen Philips den Schoone*. Voordrachten gegeven in de vereeniging «Hooger onderwijs voor 't volk ». Antwerpen, 1901, in 8°, 124 p. Il a également publié une *Notice sur les Mate-Wiven et sœurs noires d'Anvers*. Anvers, 1902, in 8°, 50 p., et donné une édition flamande du même travail : *Geschiedkundige aanteekeningen rakende de instelling en het klooster der Zwartzusters van Antwerpen*. Antwerpen, 1902, in 8°, 113 p. Hautement estimé pour ses travaux antérieurs, il a été nommé par son Éminence le cardinal-archevêque de Malines archiviste-adjoint de l'archevêché de Malines, avec la mission spéciale de revoir et de compléter les monographies paroissiales du diocèse de Malines. Cette promotion, accueillie avec joie en Belgique, nous est une source particulière de bonheur.

A côté de ces travaux, il nous reste à signaler, outre de nombreux comptes rendus dans le *Musée Belge* et la *Revue d'histoire ecclésiastique*, quelques articles de diverse nature :

G. Voisin, ancien secrétaire, dont la dissertation inaugurale a reçu l'accueil le plus flatteur, a publié un article sur *L'origine du symbole des apôtres*. (RHE, III (1902), pp. 297-323).

H. De Jongh, *Le Testament de notre Seigneur et les écrits apparentés. A propos d'un ouvrage récent de M. le Dr F.-X. Funk*. (RHE, III (1902), pp. 615-643).

E. Van Roey, chargé de cours, *Le contractus germanicus ou les contro-*

verses sur le 5 % au XVIe siècle en Allemagne (RHE, III (1902), pp. 901-946).

R. P. M. Jacquin, O. P., *Étude sur l'abbaye de Liessies (1095-1147)* dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. LXXI, pp. 283 svv.

P. Allossery, *Relation entre la Flandre et les affaires cambrésiennes lors de la querelle des investitures.*

A. De Meester, *Notice sur le canoniste Alger de Liége.*

Le docteur L. De Wolf, *Origines de l'agglomération brugeoise.*

É. Van Cappel, *Quelques erreurs récentes sur la chancellerie comtale en Flandre.*

Ces quatre derniers mémoires ou notices ont été présentés au XVIe congrès de la fédération archéologique et historique de Belgique, tenu à Bruges, en 1902.

L'une de nos plus grandes jouissances est de voir un historien de marque nous apporter, en une séance solennelle, le bienfait de son expérience et de ses encouragements. Cette année, nous avons eu l'honneur et le bonheur. tant goûté à Louvain, de revoir au milieu de nous, comme un ancêtre au sein de sa famille privilégiée, le promoteur des cours pratiques en Belgique. Le sympathique M. Kurth est venu nous entretenir de l'*Hagiographie nationale*. La renommée et les sympathies dont il jouit auprès des étudiants de notre *Alma Mater*, avaient fait affluer à l'auditoire du collège du Pape, outre les membres du Séminaire historique, une foule d'étudiants laïcs, d'ecclésiastiques et de religieux. Un grand nombre de professeurs honoraient la réunion de leur présence. Rarement on vit un auditoire mieux approprié au conférencier et à son sujet. Refaire ici cette conférence, éloquente autant qu'instructive, est impossible : nous préférons renvoyer aux idées saillantes imprimées dans *Leodium*, t. I (1902), en attendant que nous puissions en lire le développement dans quelque article spécial. Rappelons seulement que de chaleureuses acclamations ont salué l'illustre conférencier et répétons lui de tout cœur ce que M. Cauchie lui disait à la fin de la séance : « Merci à l'éminent représentant des études historiques en Belgique ! Puisse-t-il nous revenir souvent encore ! »

—

SOCIETAS PHILOLOGA LOVANIENSIS.

Présidents d'honneur : Mgr A. HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université; Mgr J.-B. ABBELOOS, recteur magnifique honoraire; M. Fr. COLLARD, professeur ordinaire.
Président : M. le chanoine REMY, professeur ordinaire.
Secrétaire : M. l'abbé DERUME, candidat en philosophie et lettres.

Ont pris part aux travaux :

MM. l'abbé Dauwe, de Caprycke, étudiant en philosophie et lettres.
l'abbé De Puydt, d'Arendonck, id.
l'abbé Hontoir, de Gosselies, id.
l'abbé De Hovre, d'Audenarde, id.
l'abbé Dethise, de Falmagne, id.
l'abbé Philippart, de Wanfercée-Baulet, id.
l'abbé Mignon, de Namur.
l'abbé Wauters, de St-Trond, id.
l'abbé Roose, de Sweveghem, id.
Van Keymeulen, de Herzele, id.
Henquinez, de Looz, id.
Demesse, de Neufville, id.
Collard, de Louvain, id.
l'abbé Derume, de Celles, candidat en philosophie et lettres.
Jamsin, de Marcinelle, id.
De Jonge, de Grimmingen, id.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1901-1902, par M. Edouard DE JONGE, docteur en philosophie et lettres, secrétaire sortant.

MESSIEURS,

Les travaux de la *Societas philologa* ont porté cette année sur les cultes antiques, particulièrement sur le culte des morts. Chacun des membres a interprété et critiqué un certain nombre d'inscriptions métriques grecques empruntées au recueil de KAIBEL : *Epigrammata graeca ex lapidibus conlecta*. Berlin, 1878, ou d'inscriptions latines tirées du VIe vol. du Cil. Dans l'interprétation, il a été fait largement usage du monumental ouvrage d'E. ROHDE : *Psychè. Seelencult und Unsterblichkeitsglaube der Griechen*. 2 vol., Freiburg, 1898. L'étude des épigrammes a été interrompue par celle du Carmen 63e de Catulle consacrée au culte de la *Mater Deum* et par des lectures de parties de ma dissertation doctorale sur les clausules métriques dans St-Cyprien.

C'est un fragment de cette dissertation que, pour me conformer à l'usage, je joins à ce rapport.

L'étude des clausules de St-Cyprien m'a amené à examiner les théories des anciens grammairiens sur la prose métrique. Celui dont je présente ici un commentaire est un contemporain de St-Cyprien, Juba, que l'on est convenu de regarder comme l'auteur des *Fragmenta Bobiensia*. La ressemblance qui existe entre ces préceptes et les clausules employées par St-Cyprien (1) est frappante.

Voici le texte des Fragmenta, tel qu'il se trouve dans l'édition de Keil : *Grammatici latini Minores VI*, p. 627-629.

(1) J'ai étudié les clausules de St-Cyprien, dans le *Musée belge*, 1902, fasc. III et IV, p. 344 et sqq.

De Structuris.

Quattuordecim tibi structurarum praecepta transmisi, ex quibus velut gubernaculum compositionum teneres. Hinc enim reliquas aut per ampliationem aut per solutionem nasci, si animadverteris, comprobabis. Ex trochaeo et palimbacchio, ut dŏctŭs ōrātŏr. Ex trochaeo et molosso, ut săcră mājēstās. Ex trochaeo et paeone tertio, ut pōēnă căpĭtālĭs. Ex trochaeo et paeone primo, ut frāctă nāvĭcŭlă. Ex trochaeo et ionico majore, ut vītă fēlīcĭŏr. Ex tribrachi et palimbacchio, ut tĭmĭdŭs aūdītŏr. Ex tribrachi et molosso, ut mĭsĕră lībērtās. Ex spondeo et bacchio, ut fūlmēn tŏnāntĭs (1). Ex dactylo et ditrochaeo, ut Rōmŭlŭs āmpŭtāvĭt. Ex anapaesto et ditrochaeo, ut ŏcŭlūs (2) vīrgĭnālĭs. Ex amphimacro et ditrochaeo, ut ōptĭmē cāntĭtāstĭs. Ex dactylo et antispasto, ut dēdĕcŭs ămīcōrŭm. Ex anapaesto et antispasto, ut cŭpĭdūs vŏlūptātūm. Ex amphimacro et antispasto, ut īmpĕtūs rĕtārdāvĭt.

Haec XIV clausulae possunt et ita esse, ex trochaeo et molosso, ut fōrtĭs Aēnēās. Ex trochaeo et antibacchio (3), ut dŏctŭs ōrātŏr. Ex trochaeo et paeone tertio, ut tēmplă rĕvŏcāvĭt. Ex trochaeo et ionico minori, ut fātă rĕpărārīnt. Ex trochaeo et ionico majori (4), ut ārvă jūnōnĭă. Ex tribrachi et molosso, ut rĕvŏcăt īnsānōs. Ex tribrachi et palimbacchio, ut rĕpărăt ōrātŏr. Ex tribrachi et ionico majori, ut nŭmĕrăt īmpēndĭă. Ex spondeo et amphibrachy, ut mēntēs nŏcēntūm (5). Ex spondeo

(1) Tonantis ne présente pas un bacchée (∪ — —) mais bien un amphibraque. Aucun manuscrit ne donne tŏnāntī, qui se trouve plus loin. En fait, la dernière syllabe est indifféremment longue ou brève.

(2) Généralement quand le mot pénultième se termine en syllabe brève et fermée, Juba fait suivre un mot commençant par une voyelle; s'il ne le fait pas, il allonge, comme les poètes la syllabe brève. Cf. cŭpĭdŭs vŏlūptātŭm

(3) Dans le paragraphe précédent, ce pied était appelé palim bacchius.

(4) Au par. precédent, nous lisons au lieu de majori, majore. Cet indice, joint au précédent, fait croire que ces deux paragraphes n'appartiennent pas au même auteur. Nous en trouverons encore d'autres preuves.

(5) Nocentum présente plutôt un bacchée (∪ — —) Je suis donc porté à croire que amphibrachy (∪ — ∪) est une erreur pour bacchio. Ce qui semble permettre cette hypothèse, c'est la répétition immédiate de la clausule, cette fois en forme correcte. Nous aurions ainsi la même clausule indiquée

et amphibrachy, ut călcāns ămīcŭm. Ex quatuor longis, quarum media brevis est, ut fēlīcĭtātēs (1). Ex amphibrachy (2) et ditrochaeo, ut īnsŭlăm cōmpărāvĭt. Ex dactylo et ditrochaeo ut ŏptĭmŭs īmpĕrātŏr. Ex dactylo et epitrito secundo, ut ărbĭtĕr īmpĕrāndī (3).

Sed et has quas memorari clausulas, si acrius advertas, in duarum generalium numerum reputabis, ex trochaeo et molosso, tribrachi (4) et ditrochaeo. Vale.

Clausulae his placentes temporibus, hujusmodi esse noscuntur, ex trochaeo et antibacchio, ut tēmplă dējēcĭt. Ex trochaeo et paeone III, ut cōrpŭs ănĭmāvĭt. Tertia (clausula) si quemcumque pedem ditrochaeus terminet (finem), ut ăccēpĭt cāntĭlēnăm (feliciter) (5).

Hi pedes quotiens trochaeus locum paenultimum tenet, sunt congrui structuris : molossus, ut nātŭs Aēnēās ; ionicus minor, ut īpsĕ Dĭŏmēdēs ; ionicus major ut īpsĕ jūnōnĭŭs ; choriambus, ut ĭtĕ cāntĭcŭlī ; paeon I, ut īstĕ lēgĭtĭmŭs. Quotiens vero pes praecedit qui mediam brevem habet, id est amphimacros, dactylus, tribrachys, hi (ergo)

une première fois avec syllabe finale longue, et une seconde fois avec syllabe brève : la même chose a lieu pour — ∪, — — — et pour ∪ ∪ ∪, — — —.

(1) Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'admettre la conjecture de l'éditeur viennois : ex quinque syllabis quarum tertia brevis est. Il est vrai que l'expression est un peu étrange ici, mais elle se comprend suffisamment.

(2) Amphibrachy me semble une erreur évidente pour amphimacro. Cf. Keil. VI p. 627 note 1. M. Bornecque semble ne pas tenir compte de cette erreur, lorsqu'il dit que la base de l'énumération est ici le mot pénultième qui est un trochée, tribraque, spondée, amphibraque (∪ — ∪) ou dactyle.

(3) Tout ce second paragr. n'est en somme qu'une répétition inutile. Il est omis dans le *Codex Parisinus*. Ce fait, joint à l'emploi de certains mots et exemples, permet de supposer que ces deux énumérations ne viennent pas d'un même auteur. M. Bornecque les attribue à un seul et même auteur, mais croit qu'elles sont copiées sur des modèles différents.

(4) Le tribraque dont il est question ici, n'est pas la résolution du trochée comme dans tĭmĭdŭs aŭdĭtŏr : il désigne simplement le proparoxyton, qui fut désigné dans la première énumération comme dactyle, anapeste ou crétique.

(5) Le texte est mutilé ici. Il est probable que fēlīcĭtĕr était suivi d'un mot comme cōmpărāvĭt, et figurait ainsi comme exemple d'un ditrochée précédé d'un proparoxyton.

subiciendi sunt : ditrochaeus, ut sīdĕră jūdĭcābānt (1); antispastus, ut Hĕlĕnă mărītālĭs, cărīnă rĕpĕrcūssă (2). Quotiens autem spondeus praecedit, bacchius postponendus, ut fūlmĕn tŏnāntī (vel molossum et amphibrachyn, īnvādīt tŏnāntĕm, ut addas syllabam : nam metrum est. Quidam metrici hoc metro scribunt, fūlmĕn tŏnāntĭs) (3). Hæ sunt optimae structurae, quae ex trochaeo et molosso constant, quem molossum praeposito trochaeo ita solvis... (4) aut ipsum trochaeum solvas in tribrachyn, ut nātūrāē trĭbŭĭt (5).

Si autem volueris ampliationem facere, praeponis istis (6) pedibus quinarum syllabarum quosvis alios in elocutione, qui quidem non quaeruntur si longi sunt aut breves (hoc etenim tantum requiretur, paenultimus et ultimus, non antepaenultimus et superiores (7) excepta

(1) Le grammairien néglige ici la quantité de la dernière syllabe.

(2) Cet exemple est évidemment fautif : le grammairien annonce un mot à pénultième brève, et l'exemple donne un mot à pénultième longue. Si l'on tient compte que le théoricien ne fournit en général qu'un exemple pour une clausule, on sera tenté de croire que cet exemple fautif est simplement une interpolation maladroite.

(3) Cette parenthèse est remarquable par son obscurité : pourquoi molossum vel amphibrachyn, sont-ils à l'accusatif? A quoi se rapporte « nam metrum est »? L'exemple fūlmĕn tŏnāntĭs s'oppose-t-il à fūlmĕn tŏnāntī : dans ce cas, Juba est compris lui aussi parmi les « Quidam metrici. » Pour moi, cette parenthèse présente tous les caractères d'une note marginale, qui se serait glissée par erreur dans le texte. En tous cas, l'expression « Quidam metrici » ne semble pas supporter qu'on l'attribue à l'auteur du premier fragment « De Structuris ».

(4) Ici il y a une lacune, qui devait comprendre les clausules où le molosse est résolu en ∪ ∪ — —, — ∪ ∪ — etc.

(5) Le contexte demande ici des exemples comme tĭmĭdŭs aūdītŏr, où le trochée est résolu en tribraque. Peut-être faut-il admettre la transposition : trĭbŭĭt nātūrāē ; cependant, nous ne trouvons pas dans ces fragments d'autre exemple d'une syllabe finale brève et fermée, qui reste brève devant un mot commençant par une consonne. Mais ce passage se présente plutôt comme un commentaire, que comme l'œuvre même de Juba : dans cette hypothèse, le commentateur aurait pris son exemple, à quelque grammairien, qui, comme Diomède, ne reconnaît pas en prose des syllabes longues par position.

(6) L'adjectif déterminatif semble renvoyer à un passage perdu, où il était question des pieds de cinq syllabes : il y aurait ainsi une assez grande lacune après « naturae tribuit ». Le caractère mutilé du texte, à la fin du paragraphe précédent permet cette conjecture.

(7) Cette construction des mots paenultimus etc. au nominatif, est très

hac structura, quae quinque breves habet, et est barbarismus Afer, vel ex longis Hispanus (quos debeamus in fine clausularum observare) (1); vel ne sint III longae aut IV breves, ne monosyllaba pars orationis terminet, ne sint III trochaei, ne sit versus heroici principium vel finis, et ne sint duae breves, tres longae et tres dactyli (2). Clausulae non solum pleno sensu debent fieri, verum et in commatibus singulis et divisae et plenae fiunt. Sane in oratore ait Tullius esse vitandum :

Quinque breves, totidem longas triplicemque trochaeum.

Heroicique caput finemque cavete, diserti.

Initium versus, ut puta : vōtă mĭnērvă jŭvăt, peuthemimeres est; finem « vēră pŏtēstās ».

Optimae structurae hae duae sunt, ex trochaeo et molosso, ut lāētūs Aēnēās, item ex trochaeo et paeone tertio, ut pœnă căpĭtālĭs.

Sed ut brevissime, ait Probus, de structuris delectantibus doceamus, observantes, ne aut versum heroici metri faciamus, aut in natura longam syllabam paenultimo verbo terminato trisyllabo finiamus (3), ceteris paene omnibus auditores possumus delectare. Est autem structura verborum compositio dicta a struendo, id est componendo, unde structores compositores alicujus rei dicti. Hae quamvis in omni ora-

dure. Il est important de remarquer qu'en général la langue de ce dernier fragment est négligée et obscure à certains endroits.

(1) Cette parenthèse est une simple note marginale.

(2) L'emploi de la conjonction *et* semble indiquer que le commentateur blâme ici à l'intérieur de la phrase cette succession de longues et de brèves : ∪ ∪ — — — — ∪ ∪ — ∪ ∪ — ∪ ∪. Cette explication ne me satisfait pas entièrement.

Pour mieux comprendre ces préceptes qui concernent le milieu des phrases, je cite un passage où Julius Victor (ch. 20. De elocutione, dans Halm, p. 433), traite le même sujet : « Ne monosyllaba multa congerantur, ne longa multa, ne ultima syllaba prioris verbi, eadem sit, quæ prima posterioris, etc.

Cf. Martianus Capella (ch. 34, dans Halm, p. 475). Vitandum similiter ne in eodem loco tres aut quatuor longas brevesque continue ponamus, etc.

(3) Cette phrase désapprouve des clausules comme : mēntēs nŏcēntūm. Probus (Keil IV, p. 41, l. 24 et suiv.) dit que ses contemporains considéraient comme un barbarisme, de terminer le mot penultième en syllabe longue par nature. Il ne semble pas admettre cette critique : la clausule căpsās ādmīsĕrō, dit-il, constitue un barbarisme, si l'on prononce la syllabe *sas* comme brève, mais pas, quand on la prononce comme longue.

tione servari debeant, tamen maxime in verbis duobus, novissimo et paenultimo, sunt delectabiliter componendae.

Tous ces préceptes que le codex bobiensis nous a transmis sous le titre « de structuris » peuvent se répartir en trois fragments bien distincts.

Le premier fragment nous apparaît comme une lettre que le grammairien adresse à un disciple : le pronom « tibi » le montre ; et la fin « vale » est celle d'une missive.

Il comprend deux énumérations de quatorze clausules chacune, et un résumé de ces clausules. Pour plus de clarté, je fais suivre un tableau comparatif des clausules comprises dans les deux énumérations (1).

I		II		se ramènent à
— u, — — u	1	— u, — — —	2	
— u, — — —	2	— u, — — u	1	
— u, u u — u	3	— u, u u — u	3	
— u, — u u u	4	— u, u u — —		— u, — — u̲
— u, — — u u	5	— u, — — u u	5	
u u u, — — u	6	u u u, — — —	7	
u u u, — — —	7	u u u, — — u	6	
		u u u. — — u u		
		— —, u — u̲ ?	8	
— —, u — —	8	— —, u — u		— —, u — u̲
		— — u — —		
— u u, — u — u	9			
u u —, — u — u	10			
— u —, — u — u	11	— u —, — u — u	11	u̲ u u̲ { — u — u̲
— u u, u — — u	12	— u u, — u — —	9	u̲ u u̲ { u — — u̲
u u —, u — — u	13	— u u, — u — —		
— u —, u — — u	14			

Une simple inspection de ce tableau permet de voir que la seconde énumération est moins complète que la première : deux types importants de clausules y sont oubliés : — u, — u u u̲ (frăctă nāvĭcŭlă) et u̲ u u̲, u — — u̲ (īmpĕtūs rĕtārdāvĭt). Pour obtenir le nombre quatorze, on les a remplacés par des formes qui se ramènent à celles de la première énumération au moyen de la résolution, comme u u u, — — u u, ou bien par le caractère indifférent de la syllabe finale, comme — u, u u — — et — —, u — u.

(1) Je range les clausules dans l'ordre suivi par l'auteur de Fragmenta es chiffres de la seconde énumération répondent à ceux de la première.

Après avoir examiné le fond, nous passons à l'ordre suivi dans ces énumérations. Cet ordre est basé de part et d'autre sur le mot pénultième, c'est-à-dire que les clausules se suivent selon que le mot pénultième présente la forme d'un trochée (tribraque par résolution), d'un spondée ou d'un polysyllabe à pénultième brève (⏑̲ ⏑ ⏑̲).

M. Bornecque estime que dans la première énumération, deux ordres différents sont suivis, et il en conclut que cette énumération est copiée sur deux modèles différents, dont le premier se guidait sur le mot pénultième (jusqu'à la 9ᵉ) et le second sur le mot final. Et, de fait, les clausules 9, 10 et 11 se terminent en ditrochées ; 12, 13 et 14 en antispastes. Mais, si l'on y regarde de plus près, on conviendra que la division générale est basée sur la forme du mot pénultième. Seulement, les subdivisions que l'on pourra trouver dans les 3 grandes divisions, se règlent sur la forme du mot final : ainsi, le mot pénultième étant un trochée, le dernier mot sera un bacchée (1) ou un molosse (2) ; ce dernier mot pourra se résoudre, et, suivant que la première, la deuxième ou la troisième syllabe du molosse est résolue, nous avons comme mot final le péon troisième (3), le péon premier (4) et l'ionique majeur (5). De même dans la troisième grande division, il y a une première subdivision : le mot final est ou un ditrochée ou un antispaste : dans cette première subdivision, on trouve place pour une seconde subdivision, basée sur l'analyse du mot pénultième qui est tantôt — ⏑ ⏑, tantôt ⏑ ⏑ – ou – ⏑ –.

Je ne crois donc pas légitime de conclure avec M. Bornecque, que cette première énumération est copiée sur deux modèles différents, dont l'un prenait pour base de division le mot pénultième et l'autre le mot final.

La seconde énumération aussi, d'après M. Bornecque, serait copiée sur deux modèles différents. Pour le prouver, il s'appuie sur la répétition sans intervalle de la même clausule avec un exemple différent. Si l'on admet que amphibrachys est une simple erreur pour bacchius, comme un peu plus loin la correction d'amphibrachys en amphimacros s'impose, cet argument cesse d'exister.

Quand j'examine attentivement cette seconde énumération, je la trouve plus négligée que la première : outre les deux fautes que je

viens de signaler, le pied — — ∪ est appelé tantôt antibacchius, tantôt palimbacchius. On n'y trouve pas non plus, comme dans la première, cet ordre déterminé dans la façon de citer les clausules en syllabe finale longue et brève : celles terminées en molosse (— — —) précèdent celles en bacchée (— — ∪), mais immédiatement après, celles en péon troisième (∪ ∪ — ∪) sont citées avant celles en ionique mineur (∪ ∪ — —).

De ces faits, que la seconde énumération est inutile, incomplète, peu soignée (1), et qu'elle manque dans le *Codex Parisinus*. Nous croyons pouvoir conclure que, si elle n'est pas nécessairement copiée sur deux modèles différents, elle est du moins copiée sur un autre modèle que la première : elle se présente comme une série de notes rapidement prises, contrastant avec la correction et la régularité de la première, et il est bien possible qu'elle n'appartienne pas au même grammairien que celle-là.

Le premier fragment se termine par une systématisation qui résume les deux listes de clausules : toutes, nous dit-on, peuvent se ranger dans deux catégories générales, le trochée suivi du molosse (— ∪, — — —) et le tribraque suivi du ditrochée (∪ ∪ ∪, — ∪ — ∪).

Comment peut-on faire rentrer les clausules

— ∪, — — ∪ ∪

— —, ∪ — ∪

et ∪̲ ∪ ∪̲, ∪ — — ∪ dans une de ces deux classes?

Pour la clausule — ∪, — — ∪ ∪, Juba a pu concevoir l'ionique majeur (— — ∪ ∪) comme la monnaie d'un molosse (— — —). Cette hypothèse se justifie par le texte suivant de Martianus Capella : « item, trochaeo paenultimo, pulchre etiam tertia molossi resolvitur, ut si dicas : lītŭs aequābĭlĕ » (2). Mais, il se trompe puisque la dernière syllabe est indifférente, et que la résolution n'affecte jamais les deux dernières syllabes d'un mot (3).

Quant aux deux autres, nous ne pouvons faire que des conjectures.

(1) Ajoutez à cela, que dans la première énumération, nous trouvons palimbacchio, dans la seconde antibacchio et palimbacchio, dans la première majore, dans la seconde majori (Voir pl. h. p. 3).

(2) Mart. cap. chap. 37, dans Halm, p. 477.

(3) Cf. Musée belge, 1902, fasc. III et IV, pp. 359 et suiv.

La finale ∪̲ ∪ ∪̲, ∪ — — ∪ est sortie de — ∪, — — ∪ : Juba rattache-t-il — ∪ —, ∪ — — ∪ et ∪ ∪ —, ∪ — — ∪ à — ∪, — — ∪, et — ∪ ∪, ∪ — — ∪ à ∪ ∪ ∪ — — ∪? Cela n'est pas impossible, surtout que la connaissance véritable du phénomène de la résolution est déjà bien affaiblie chez lui.

La clausule — —, ∪ — ∪ est moins fréquente ; elle doit se rattacher au ditrochée, mais il est évident qu'elle ne peut pas rentrer dans la catégorie : tribraque suivi du ditrochée.

Si le détail donne lieu à des difficultés d'interprétation, cependant le sens général se dégage clairement de l'ensemble : Juba distingue deux espèces de clausules : celles en molosse et celles en ditrochée, auxquelles toutes les autres se rattachent :

	— ∪, ∪ ∪ — ∪̲
— ∪, — — —	— ∪, — ∪ ∪ ∪̲
	— ∪, — — ∪ ∪
	∪ ∪ ∪, — — ∪̲
	∪̲ ∪ ∪̲, ∪ — — ∪̲ etc.
— ∪ — ∪̲	— —, ∪ — ∪̲
	∪̲ ∪ ∪̲, — ∪ — ∪̲

Arrêtons-nous un instant ici pour chercher le rapport qui existe entre les clausules conseillées par Juba et celles employées par St Cyprien. Celui-ci se sert de toutes les clausules que Juba recommande : il en emploie encore quelques autres, comme — ∪, ∪ ∪ — ∪ ∪̲ (sagīnă sătŭrāvĕrĭt) etc. Mais celles-ci se ramènent à quelqu'une des quatorze clausules de Juba, qui, d'ailleurs, nous avertit qu'il ne cite pas toutes les clausules, mais seulement les plus importantes ; toutes les autres s'y ramènent par « amplĭatio et solutio ».

Un fait important qui explique la plupart des différences entre les clausules de St Cyprien et de Juba, est que celui-ci ne cite que les clausules trisyllabiques et tétrasyllabiques (1). St Cyprien montre aussi une préférence marquée pour ces clausules-là ; néanmoins il emploie aussi celles en disyllabe : — ∪ —, — ∪̲ et — ∪, — ∪̲ etc. Quant au monosyllabe qui termine plusieurs de ses clausules, nous constatons que c'est généralement une forme enclitique du verbe *esse* qui se joint au mot précédent pour former l'équivalent d'un polysyllabe.

(1) Sauf la clausule fēlīcĭtātēs, formée par un mot de cinq syllabes. La place que cette clausule occupe montre que le grammairien la rattache à — —, ∪ — ∪̲.

Quoique Juba ne dise pas un mot de ce genre de clausules, il est probable qu'il l'admettait comme la plupart des autres théoriciens.

Le second fragment est beaucoup plus court que le premier : c'est une note, courte et simple, qui fait connaître trois clausules pouvant plaire aux contemporains :

— ∪, — — —
— ∪, ∪ ∪ — ∪
∪̲ ∪̲ ∪̲, — ∪ — ∪

Ce qu'il y a de particulier à ce second fragment, c'est que le ditrochée peut être précédé de n'importe quel pied : cette assertion ne s'accorde pas avec les clausules du premier fragment, où le ditrochée est toujours précédé d'un polysyllabe à pénultième brève.

A cause de ce détail, je puis difficilement admettre que ce second fragment ait le même auteur que le premier : il m'apparaît comme l'œuvre de quelque commentateur de Caesius Bassus, de Probus, ou d'un grammairien qui, comme ceux-ci, admettait devant le ditrochée à peu près toutes les formes métriques possibles (1).

Il nous reste à analyser le troisième fragment. Nous y distinguons deux parties : 1° Une énumération de clausules; la plus importante — ∪, — — ∪̲ prend des formes diverses suivant que le molosse ou le trochée se trouvent résolus; 2° une série de notes, tirées de divers théoriciens, tels que Cicéron et Probus.

L'ordre, suivi dans l'énumération, est le même que dans le premier fragment, mais plus clairement marqué; il est basé sur le mot pénultième. Pour le fond, les clausules citées sont les mêmes que dans le premier fragment :

— ∪	— — —	∪̲ ∪ ∪̲	— ∪ — ∪ et — —, ∪ — —
	∪ ∪ — —		∪ — — ∪
	— — ∪ ∪		
	— ∪ ∪ —		

les clausules de la forme ∪ ∪ ∪, — — ∪̲ devaient suivre dans une partie qui nous est fort mal conservée.

Les notes qui suivent semblent être écrites au hasard, sans ordre. Nous y apprenons la définition étymologique de la structura, la lon-

(1) Cf. Probus cathol. III. Keil. IV, pp. 42 et suiv. Il cite (p. 43 l. 5) comme clausule bonne : l'iambe suivi du ditrochée dĭū māchĭnātūr cf. Keil. VI, p. 311.

gueur de la clausule, l'endroit où elle se place, des règles négatives qui régissent le commencement, le milieu et la fin de la phrase.

Quel est l'auteur de ce dernier fragment?

Pour répondre à cette question, on pourrait trouver un indice dans les mots « aut in naturā longam... » si ceux-ci n'étaient pas là simplement en citation.

Si nous passons à l'examen des exemples, que constatons-nous? L'exemple fūlmēn tŏnāntī semble être emprunté au fūlmēn tŏnāntĭs du premier fragment; et, le renvoi à cette dernière clausule par les mots « quidam metrici » ne semble pas compatible avec l'hypothèse d'un auteur parlant de lui-même. Les autres exemples nous disent peu : pœnă căpĭtālĭs est emprunté au premier fragment; nātŭs Aēnēās et laētūs Aēnēās semblent être des modifications de fōrtĭs Aēnēās de la 2de énumération du premier fragment.

Le meilleur indice pour trouver le véritable caractère du fragment est l'analyse de l'ensemble. Après avoir énuméré les principales clausules, on en donne les modifications diverses par « solutionem et ampliationem ». Comme c'est précisément là le mode de développement annoncé par Juba, dans le premier fragment, et qu'il y a des raisons sérieuses de ne pas attribuer ce fragment à l'auteur du premier fragment, je suis tenté d'y voir l'œuvre d'un commentateur : ce commentateur se serait inspiré de Juba, de Cicéron et de Probus. Il s'est probablement servi aussi de Caesius Bassus, qu'il ne nomme pas : nous voyons, en effet, que les mots Hĕlĕnă représentant le tribraque, Aēnēās le molosse, jūnōnĭŭs l'ionique majeur, et Dĭŏmēdēs l'ionique mineur, sont précisément les exemples que Caesius Bassus donne de ces différents pieds (1).

Si ces divers fragments n'appartiennent pas nécessairement au même grammairien, il est vrai pourtant que les préceptes énoncés sont dans une étroite connexion, et ne diffèrent pas essentiellement. Nous avons déjà touché à la question des sources, et signalé Cicéron, Probus et Caesius Bassus.

Au point de vue du développement historique de la clausule oratoire, il serait d'un intérêt capital de montrer la filiation de ces divers pré-

(1) Keil VI, pp. 307 et 303.

ceptes ; seulement, ici nous heurtons à des difficultés presque insurmontables ; car, beaucoup d'ouvrages de grammairiens ont disparu.

Dans sa thèse latine (1) M. Bornecque s'est occupé des sources de Juba : de l'étude des deux premières énumérations, le savant philologue a conclu que ce grammairien avait copié quatre sources différentes ; par une analyse attentive de ces mêmes énumérations, nous croyons avoir montré que cette conclusion ne s'impose pas nécessairement. Comme sources possibles de Juba, M. Bornecque indique Palaemon, Velius Longus, Verrius Flaccus et Terentianus Scaurus.

Nous avons signalé comme source du troisième fragment, Caesius Bassus. Il est probable que Juba s'est inspiré de ce grammairien. La première énumération suit le même ordre que Caesius Bassus (2) : nous trouvons de part et d'autre

— ∪, — — —
— ∪, ∪ ∪ ∪
— ∪, — ∪ ∪ ∪
— ∪, — — ∪ ∪

Toutes les clausules, citées par Juba, se retrouvent déjà dans Caesius Bassus : chez celui-ci, elles sont plus variées : à côté des clausules trisyllabiques et tétrasyllabiques, nous trouvons celles en disyllabe et en mots de cinq syllabes : à côté de dŏlōrĕ dētrūsūs, nous rencontrons ōbvĭōs stērnūnt, à côté de āstră cāēlēstĭă, vĭctōrĭā prāēdĭtī ; et devant le ditrochée sont admis ∪̱ ∪ ∪̱ et — — et même ∪ — :

ēxērcĭtūm cōmpŭlērūnt,
făcēs sūstŭlērūnt
bēllūm sūscĭtāvĭt, etc.

Ce fait est important : Bassus est du Ier siècle et Juba du IIIe. De Bassus à Juba, la clausule a fait un grand pas vers l'uniformité : elle est allée s'appauvrissant toujours, et cet appauvrissement progressif a finalement abouti à la monotonie du cursus du moyen-âge.

(1) Ouvr. cité, p. 68.
(2) Keil VI, pp. 308 et 309.

APPENDICE

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

DISCOURS

prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 15 octobre 1902, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr HEBBELYNCK, Prélat de la Maison de S. S., Recteur magnifique de l'Université.

Messieurs les Professeurs,
Messieurs les Étudiants,

C'est sur vous tous que nous reportions notre pensée, quand, tout à l'heure, après l'invocation du Saint Esprit, on chantait l'hymne de la reconnaissance : « *Gloria in excelsis Deo... Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam !* »

« Nous vous rendons grâces, Seigneur, pour l'éclat de votre gloire ! » Paroles profondes, où nous apprenons que la félicité de l'homme est indissolublement liée à la glorification divine. Dieu fait éclater sa gloire par la diffusion de ses bienfaits; l'homme assure son bonheur en répondant aux vues de la Providence et en payant à l'infinie Perfection le tribut de son admiration et de son amour.

Pendant la dernière année académique, la divine Bonté nous a largement dispensé ses faveurs; et vous, Messieurs, vous avez généreusement offert à Dieu l'hommage de vos intelligences et de vos cœurs. Cette année, comme par le passé, vous l'avez glorifié par votre travail et votre science, par vos labeurs et vos succès; mais vous l'avez plus ostensiblement glorifié dans une circonstance solennelle dont je me plais à évoquer le touchant souvenir. La célébration du Jubilé, présidée par S. E. le Cardinal Archevêque, marquera dans les annales de notre vie universitaire. J'aime à vous réitérer aujourd'hui les paternelles félicitations que le Révérendissime Primat de Belgique m'a chargé de vous adresser. Par l'empressement avec lequel vous avez, si nombreux, répondu à notre appel; par la dignité de votre attitude et la sincérité de votre recueillement; par la piété virile qui unissait votre voix à ma voix dans l'élan d'une commune prière, vous avez publiquement affirmé votre foi pratique et convaincue. Féconde en bénédictions pour la

génération présente, cette imposante démonstration religieuse sera un éloquent exemple pour notre jeunesse de l'avenir.

Le jour même où se clôturaient, par la communion générale, les cérémonies du Jubilé, le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, deux autres solennités nous réunissaient sous la présidence du Cardinal Archevêque : l'assemblée générale de la Société de St Vincent de Paul et l'inauguration du monument Carnoy.

Comme j'eus l'honneur de le déclarer alors à Son Éminence, sa présence au milieu de nous empruntait à ce concours de circonstances une haute signification. Chef de l'épiscopat de Belgique, il sanctionnait de son autorité et de son exemple la triple mission qui nous incombe : former la jeunesse catholique à l'amour de Dieu, à l'amour du prochain et au culte de la science; l'amour de Dieu trouvant son plus solide aliment au banquet eucharistique; la charité chrétienne, sa plus touchante expression dans l'œuvre de St Vincent de Paul; le culte de la science, sa personnification la plus élevée dans l'illustre maître dont l'image se dresse au centre de l'Institut qu'il a fondé.

Peu de temps après, vous eûtes, Messieurs les Étudiants, une nouvelle occasion de donner un libre cours à la générosité de vos cœurs.

Apprenant la prochaine retraite de Mgr Cartuyvels, vous n'avez pas voulu vous séparer de lui sans accomplir, enfin, le plus cher de ses vœux : la reconstitution de la Société Générale. Vous l'avez fait dans une manifestation inoubliable, affirmant à la fois votre fraternelle solidarité, votre attachement à vos chefs et votre fidélité au drapeau de l'Université catholique. C'est bien le drapeau de l'Université que vous avez acclamé, en saluant de vos ovations ces paroles testamentaires de votre bien aimé Vice-Recteur : « Ce drapeau, s'écriait-il en vous montrant votre bannière, est un signe d'union et de fraternité, c'est un appel incessant à votre fidélité pour les plus grandes causes : la religion, la patrie, la science, l'*Alma Mater !* »

Stimuler et diriger vers le bien cette ardente jeunesse qui était sa vie, faire aimer l'Université et répandre au loin son éclat, telle fut l'ambition de Mgr Cartuyvels.

Je suis assuré, Messieurs, d'être l'interprète du pays catholique tout entier, en rendant un hommage d'admiration émue et reconnaissante à cette noble existence qui, durant trente-huit ans, fut si intimement associée aux destinées de l'*Alma Mater*.

Pour perpétuer à Louvain le souvenir de l'éminent Vice-Recteur, ses collègues et amis ont décidé de créer une bourse d'études, sous le

nom de *fondation Cartuyvels;* quant aux étudiants actuels, ils ont voulu que le portrait de leur chef vénéré figurât à la place d'honneur dans la grande salle de leur Société.

NN. SS. les Évêques ont confié l'importante succession de Mgr Cartuyvels à Mgr Coenraets, fondateur et directeur du collège St-Pierre à Louvain. Il ne sied pas de relever ici, en sa présence, les solides qualités de l'esprit et du cœur qui ont désigné le nouveau Vice-Recteur au choix de l'épiscopat; mais il me sera permis de constater que son passé répond de son avenir. J'invoque le témoignage de ses anciens élèves, actuellement étudiants à l'*Alma Mater;* ils se rappelleront comment, en guide expérimenté de la jeunesse, il savait se concilier leur affectueuse confiance tout en maintenant intacts les droits et le prestige de l'autorité.

Un des premiers actes de Mgr Coenraets fut la réalisation d'une heureuse pensée de son prédécesseur. Dans la séance même où il fit acclamer la restauration de la Société des Etudiants, Mgr Cartuyvels proposa de sanctionner cet événement par un acte public de piété filiale envers le Saint Père.

« Dans quelques jours, disait-il, vous aurez une occasion magnifique d'attester votre unité. Léon XIII accomplira bientôt le 25e anniversaire de son glorieux pontificat. Que la Générale reconstituée débute donc par une adresse à Léon XIII; vous la signerez tous jusqu'au dernier. »

L'adresse des étudiants fut réunie à celle du corps académique et reliée en un riche album aux armes de Léon XIII. Chargé de nous représenter aux fêtes du jubilé pontifical, Mgr Coenraets la remit solennellement au Souverain Pontife, en présence de NN. SS. les Evêques et de tous les pèlerins belges. Sa Sainteté daigna y répondre, en bénissant avec effusion les maîtres et les élèves de l'*Alma Mater* et en prodiguant ses encouragements au nouveau Vice-Recteur.

Que la bénédiction du Saint Père soit pour le successeur de Mgr Cartuyvels une investiture sacrée et un gage de la protection divine dans l'accomplissement de sa grande mission.

D'autres changements sont survenus dans le corps académique; avant de les rappeler, il m'incombe, comme chaque année, hélas! de vous parler de nos défunts.

Fidèle à ses traditions patriotiques, l'*Alma Mater* s'est toujours intimement associée aux joies et aux tristesses de la Famille royale.

Les deuils nationaux sont pour nous des deuils universitaires, et la nouvelle soudaine du décès de notre Reine bien-aimée a causé parmi nous de profonds et universels regrets. Je n'ai pas, Messieurs, à vous faire connaître les nobles vertus chrétiennes de notre regrettée Souveraine : sa foi édifiante, son courage dans les souffrances, sa touchante bonté pour les pauvres et les malheureux. Je me reprocherais, cependant, de passer sous silence les hautes sympathies dont elle honorait notre Institution et la personne de ses chefs. Mes prédécesseurs ont reçu des témoignages flatteurs de sa précieuse bienveillance; et moi-même je remplis un pieux devoir en rappelant avec quel accent de sincérité Sa Majesté daigna, à plusieurs reprises, m'entretenir de son admiration pour nos maîtres et de ses patriotiques espérances dans l'avenir de notre jeunesse.

Le jour même où le pays apprenait la mort de sa Souveraine, nous avons déposé, au pied du trône, l'hommage de nos chrétiennes condoléances, avec le tribut de nos prières pour la vénérée défunte et pour notre auguste dynastie.

Le Roi a bien voulu nous répondre par un long télégrammme et m'a chargé de vous redire combien Il a été profondément touché de la part prise par l'Université catholique au deuil de la Famille royale.

L'an dernier, Messieurs, sous l'impression du lugubre événement qui avait attristé nos vacances, je commençais mon discours inaugural en évoquant l'austère pensée de la brièveté de la vie. Peu de temps après, il plaisait à la divine Providence de donner à mes paroles une douloureuse confirmation en nous enlevant, dans la vigueur de l'âge, nos deux excellents collègues MM. Breithof et Ledresseur. Par leur constitution robuste, leur haute et puissante structure, leur vaillante et ferme démarche, ils semblaient défier le poids des années et du travail; et voilà que, soudainement, nous les avons vus tomber, côte à côte, sous la faux de la mort.

« La bonté, a-t-on dit de Ledresseur, il la portait sur son visage ouvert et doucement souriant, dans son regard intelligent et limpide, dans son accueil, si encourageant et si paternel aux jeunes, si bienveillant pour tous (1) ». Dans ce portrait, d'une si remarquable ressemblance, ne croirait-on pas reconnaître également la sympathique physionomie de notre très regretté Breithof?

(1) Discours de M. le Professeur Forget. *Annuaire* 1902, p. LVI.

Foncièrement religieux, tous deux se distinguaient par l'exquise courtoisie de leurs relations, leur affectueux dévouement à nos élèves, leur fidélité au devoir professionnel, leur zèle pour la prospérité de l'*Alma Mater*. L'un et l'autre contribuèrent par d'heureuses initiatives à notre développement scientifique : Breithof par la belle organisation de nos travaux graphiques, Ledresseur par la création du nouvel institut d'anatomie et l'introduction à Louvain de la policlinique obstétricale. Je suis heureux de m'associer ici aux sentiments dont nos collègues se sont fait naguère les éloquents interprètes en décernant de justes éloges à leurs talents, à leurs vertus et à leur feconde carrière.

Les jours de deuil qui assombrirent le commencement de l'année académique, nous les avons revus à son déclin.

Deux de nos professeurs émérites nous furent enlevés, à quelques semaines d'intervalle.

C'est dans sa maison de campagne de Kerkom, à l'ombre de la modeste église de village, restaurée par ses soins, que notre cher collègue Edouard Martens s'endormit dans le Seigneur, le 28 mai 1902. Amis et collègues, tous estimaient en lui le travailleur consciencieux, le chrétien de forte trempe, au caractère droit et intègre; mais, seuls ses proches et ses familiers ont pu apprécier à leur valeur les trésors de cette âme si délicate, de cette intelligence si richement ornée. Chez Martens, en effet, une qualité dominait toutes les autres et les dominait à l'excès, sa grande modestie; elle priva le public savant du fruit des longues recherches de notre éminent botaniste. Interprétant dans sa trop stricte rigueur le précepte de l'Imitation : « *Ama nesciri et pro nihilo reputari* », Martens avait refusé d'avance tout éloge funèbre et ses volontés dernières arrêtèrent sur les lèvres de son très ancien collègue, M. Louis Henry, le suprême adieu d'une vieille et chrétienne amitié. Ses funérailles furent touchantes dans leur simplicité. Écoutant la prière des enfants et des pauvres, Dieu aura rétribué selon ses mérites le fidèle serviteur qui n'avait jamais cherché de récompense ici-bas.

J'atteins, Messieurs, la dernière étape de ce douloureux pèlerinage aux tombes de nos maîtres défunts : au poids de nos deuils accumulés vient s'ajouter ici, pour nous, la tristesse spéciale d'une grande renommée qui disparaît et d'une précieuse amitié qui se brise.

« Lefebvre, écrit le Dr Hubert, était si près des Maîtres qui ont fondé et fait rayonner au loin la réputation de l'école de médecine de Louvain, il avait été associé de si bonne heure à leur œuvre, que nous avions pris l'habitude de le confondre avec eux dans le même sentiment

de vénération et de filiale reconnaissance. Aussi longtemps que nous avions l'honneur de le posséder parmi nous, il nous semblait, malgré le départ de tous les aînés, que le grand soleil qui illumina le matin de notre Université ne fût pas couché tout entier : un rayon d'or restait dans notre ciel » (1)!

Cet étonnant prestige le Dr Lefebvre le tenait à la fois de son intelligence et de son cœur. En lui, toutes les facultés s'équilibraient et s'harmonisaient dans une parfaite unité.

Dans tous ses écrits, même les plus didactiques, la chaleur du sentiment se mêle au charme de l'imagination, sans nuire à la clarté ou à la solidité de la doctrine. A côté du grand guérisseur des corps on retrouve constamment le pieux médecin des âmes et, chez ce vétéran de la science, c'est le chrétien accompli qui force le plus notre admiration. Sa piété alimentait sa charité, et sa charité décuplait les ressources de sa belle intelligence; de là, cette patience dans l'examen des malades, cette ingéniosité à varier les remèdes, et, dans les luttes suprêmes contre la mort, ces coups de maître et cette audace qui n'avait pour limite que la témérité.

Ame noble et délicate, Lefebvre avait compris la mission élevée qui incombe au professeur d'une Université catholique. J'en prends encore à témoin un de ses collègues de la Faculté de Médecine : « Servi par un organe sympathique qui savait faire vibrer les dernières fibres du cœur, le docteur Lefebvre, nous dit M. Ranwez, trouvait, avec une délicatesse infinie, des phrases toujours chastes pour exprimer jusqu'aux matérialités les plus décevantes et les plus abjectes qui sont parfois le triste sujet des études médicales, et cela, avec un talent de littérateur spirituel et un don d'orateur cordial et séduisant qui lui permirent non seulement de faire l'éducation scientifique de ses élèves, mais aussi d'exercer la plus puissante influence morale sur les nombreuses générations d'étudiants qui se succédèrent en son auditoire » (2).

Ce charitable Samaritain avait trop vivement compati à toutes les douleurs physiques et morales pour vouloir ajouter, par sa faute, la moindre goutte d'amertume au calice des souffrances humaines. Le jour de son admission à l'éméritat, il déclara à ses collègues de la Faculté que sa conscience ne lui reprochait, dans aucune circonstance de sa vie, ni un geste ni une parole dont aucun d'eux eût pu s'attrister. Honoré

(1) *Revue Médicale* de Louvain. 1902.
(2) Eloge funèbre prononcé le jour des funérailles.

depuis longtemps de l'affectueuse confiance du cher docteur, je dois à sa mémoire de confirmer ce témoignage par l'évocation de mes souvenirs personnels; même dans l'abandon d'un entretien familier, jamais je n'entendis de sa bouche ni une appréciation, ni un trait d'esprit, ni une anecdote qui fût de nature à jeter le discrédit sur le prochain. En lui se trouvait pleinement vérifiée la sentence de l'Écriture : « *Qui in sermone non offendit, hic perfectus est vir*; l'homme parfait est celui qui ne commet point de péché de langue » (1). En même temps qu'une célébrité médicale dont le nom était connu au loin, nous perdons en Lefebvre le meilleur des collègues.

Les cours délaissés par M. Breithof ont été répartis entre les professeurs qui avaient fait l'interim pendant la maladie du regretté défunt; l'anatomie des régions et la policlinique obstétricale, qui entraient dans les attributions de M. Ledresseur, ont passé respectivement entre les mains de M. Van Gehuchten et de M. Hubert. L'enseignement si important de l'hygiène a été confié à un nouveau titulaire, M. Albert Lemaire. Docteur en médecine de notre Université, lauréat au concours du gouvernement pour l'obtention des bourses de voyage, M. Lemaire a travaillé à l'étranger sous la direction des maîtres les plus réputés. Leurs témoignages flatteurs ont ratifié le jugement de la Faculté de Louvain, qui fonde de grandes espérances sur les talents et l'initiative de notre jeune collègue.

M. Lemaire a le titre de professeur agrégé.

D'autres nominations ont été faites à la fin de l'année académique : MM. Coppieters, chargé de cours à la Faculté de Théologie, Gillon et Kaisin, professeurs agrégés à la Faculté des Sciences, ont été nommés professeurs extraordinaires; MM. Ladeuze et Becker, de la Faculté de Théologie, Scharpé, de la Faculté de Philosophie et Lettres, et Verhelst, de la Faculté des Sciences, ont été promus à l'ordinariat.

NN. SS. les Évêques ont, en outre, attaché à la Faculté des Sciences, avec le titre de professeur ordinaire, M. Alexandre de Hemptinne, un de nos physiciens les plus distingués. Il sera spécialement chargé de la direction du Laboratoire de recherches pour les élèves du doctorat en Sciences physiques et mathématiques.

M. de Hemptinne s'est formé, lui aussi, sous la direction des grands maîtres. Il fit notamment, il y a dix ans, un séjour prolongé à Leipzig

(1) *Jacob.* III, 3.

où l'école d'Ostwald attirait déjà les savants de tous les pays; il y conquit le diplôme de docteur en sciences physico-chimiques.

Au courant de la littérature scientifique et des méthodes d'investigation, M. de Hemptinne s'est adonné avec ardeur aux recherches personnelles. A l'exemple d'illustres physiciens anglais, il installa à Gand un laboratoire privé où, dans l'espace de peu d'années, il a produit une série de travaux très remarqués traitant des questions les plus intéressantes de la physique moderne (1).

Notre nouveau collègue fera honneur à l'*Alma Mater*, et par sa propre valeur scientifique, et par l'impulsion qu'il donnera aux travaux de nos jeunes docteurs.

Nos jeunes docteurs! c'est avec une vive satisfaction que nous mentionnons chaque année leurs succès dans les concours officiels. Au dernier concours pour les bourses de voyage, huit docteurs de Louvain ont été admis par les divers jurys (2), et cinq d'entre eux ont bénéficié de la bourse du Gouvernement (3). Les uns et les autres ont droit à nos congratulations, car tous ont fait preuve d'une formation solide, qui témoigne à la fois d'un travail intelligent et méthodique chez l'élève et d'une direction éclairée chez le maître. Nos félicitations s'adressent également à nos deux étudiants qui se sont vu décerner le prix de 400 fr. au concours universitaire (4), ainsi qu'à M. Joseph van Steenberge, un de nos premiers ingénieurs-chimistes agricoles, récemment nommé à une chaire académique de Dublin.

Enfin, nous sommes heureux de signaler les résultats de plus en plus remarquables obtenus aux sessions des examens par notre compagnie militaire. Sur 44 récipiendaires qui se sont présentés en juillet et en octobre, 40 ont mérité leur diplôme, 12 ont eu la distinction et 6 la grande distinction.

Messieurs, c'est l'esprit de discipline et de travail des étudiants, secondé

(1) V. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique; Zeitschrift für physicalische Chemie; Annales de la Société scientifique de Bruxelles.*

(2) MM. Fernand Mayence, de Jumet, Hubert Van de Weerd, d'Eelen, docteurs en Philosophie et Lettres; Robert Vermaut, de Courtrai, Léon Englebienne, de Mons, docteurs en Droit; Léopold Van Emelen, de Louvain, docteur en Sciences physiques et mathématiques; Alphonse Leblanc, de Calonne, Joseph Van Biervliet, de Louvain, Edmond Cordier, de Montigny-sur-Sambre, docteurs en Médecine.

(3) MM. Mayence, Vermaut, Englebienne, Van Emelen et Leblanc.

(4) MM. Maurice Defourny, de Herstal (question de Philosophie) et Fritz De Beule, de Buggenhout (question d'Anatomie physiologique).

par le dévouement des professeurs, qui, malgré l'insuffisance des ressources, permet à notre Université d'étendre constamment son influence dans le domaine scientifique, religieux et social.

Comme par le passé, je dois renoncer à l'énumération complète des succès et des distinctions obtenus par nos collègues des diverses Facultés.

Il est toutefois certains faits qu'il importe de mettre en relief.

Les courants d'opposition que provoquent les nouvelles écoles bibliques et le désir de donner à la science scripturistique un plus puissant essor ont déterminé le Souverain Pontife à instituer une commission « in re biblica », composée de cardinaux et de consulteurs. Au nombre de ces douze consulteurs, choisis parmi les spécialistes les plus en vue du monde catholique, nous en comptons deux qui nous appartiennent à des titres différents : M. le chanoine Van Hoonacker, de la Faculté de Théologie, et un de nos docteurs, M. l'abbé Poels, du diocèse de Ruremonde.

Soucieuse de multiplier et de resserrer ses relations avec l'étranger, l'Université s'est associée avec empressement à diverses manifestations scientifiques qui ont eu lieu pendant le courant de l'année.

Au mois d'octobre dernier, M. le professeur Nerincx voulut bien nous représenter aux fêtes académiques de Glasgow, et reçut, à cette occasion, le titre honorifique de docteur en droit de l'antique Université.

M. Nerincx s'est chargé également de porter nos félicitations au Recteur d'Evanston, près de Chicago, le Dr Edmond James, dont l'installation solennelle a eu lieu au commencement de ce mois. Invitée officiellement à cette cérémonie, l'Université a été d'autant plus heureuse d'y prendre part que le nouveau Recteur ne nous est pas inconnu. Nous savons qu'il suit avec un sympathique intérêt les progrès de notre Institution, et il nous souvient de l'accueil très gracieux que notre collègue M. Vanden Heuvel, actuellement ministre de la justice, reçut jadis de la part du Dr James, alors professeur à l'Université de Pensylvanie (Philadelphie).

Il y a huit jours à peine, Oxford célébrait avec éclat le troisième centenaire de la Bibliothèque bodléienne. Dans l'adresse présentée au nom de l'*Alma Mater* par M. le professeur Casartelli, nous avons tenu à rappeler nos anciennes et précieuses relations avec la célèbre Université : le séjour et l'enseignement à Louvain d'éminents élèves et docteurs d'Oxford, au XVe et au XVIe siècles (1); plus tard, l'arrivée à la Bod-

(1) En 1472, Robert Wilson, un gradué d'Oxford, obtient à Louvain le diplôme de docteur en droit. Peu après, Oxford nous fournit un professeur

léienne des premiers manuscrits avestiques et l'impulsion donnée aux études éraniennes, où s'illustra notre de Harlez (1); plus spécialement enfin, les grands services rendus à nos orientalistes par les conservateurs de cet inestimable trésor de la littérature ancienne. Pour consacrer ces souvenirs, nous avons voulu joindre à nos congratulations l'hommage de nos plus récentes publications académiques, de celles, en particulier, qui reproduisent les textes originaux conservés à Oxford ou dans d'autres centres scientifiques de l'Angleterre.

Il était également de notre devoir de nous associer à la manifestation que la ville de Maestricht organise en l'honneur de Jean-Pierre Minckelers, une des célébrités de notre ancienne Université.

Né à Maestricht, en 1748, Minckelers étudia à Louvain les sciences naturelles et la théologie, et, à l'âge de 28 ans, il fut chargé de l'enseignement de la physique au collège du Faucon. Quelques années plus tard, les frères Montgolfier firent leurs premières expériences et le public commença à se passionner pour la question des aérostats. C'est alors que le duc d'Arenberg, protecteur généreux des sciences, chargea Minckelers et deux de ses collègues de rechercher les gaz les plus appropriés au gonflement des ballons.

Dans un mémoire publié en 1784, notre physicien annonça en ces termes le résultat de ses travaux : « Le 1er octobre (1783) ayant mis de la

d'hébreu, Robert Schirwood, un des grands promoteurs des études orientales dans notre ancienne Université. Le mouvement vers Louvain s'accentue au XVIe siècle, à l'occasion des troubles religieux en Angleterre. Richard Smith, S. T. L., professeur de Théologie à Oxford, se réfugie à Louvain en 1549; son exemple fut suivi par d'autres professeurs d'Oxford, tels : le canoniste Nicolas Samders, qui enseigna à notre *Alma Mater;* l'illustre jurisconsulte John Storey, J. U. D., qui s'établit dans notre ville avec toute sa famille; l'hébraïsant Thomas Harding, S. T. D., mort à Louvain en 1572; John Clément, M. A. et M. D. Oxoniensis, très versé dans les lettres grecques et latines; John Fowler, du *New College*, qui établit une imprimerie à Louvain, etc

(1) En 1723, un manuscrit du Vendidad est apporté en Europe et déposé à la Bodléienne, où on le fixa au mur par une chaîne de fer. En 1754, Anquetil Duperron découvre à Paris quatre feuillets calqués sur le Vendidad d'Oxford et envoyés en France quelques années auparavant. Ces feuillets décident de sa vocation, et il projette de doter son pays des livres de Zoroastre; il entreprend son voyage aux Indes en 1755 et en revient en 1762, avec les célèbres manuscrits dont il publie un essai de traduction en 1771. Ici commence l'histoire des études Avestiques en Europe; de Harlez, fondateur de l'école éranienne de Louvain, y occupe une des premières places à la suite de Burnouf et de Spiegel.

houille dans un canon de fusil, j'ai obtenu de l'air inflammable en abondance et très promptement. » Il résulte de ce mémoire que Minckelers détermina en même temps la combustibilité du gaz et le moyen de l'épurer par la chaux.

L'invention fut appliquée pour la première fois le 21 novembre 1783, dans le parc du château d'Arenberg, à Héverlé, où fut lancé un petit ballon rempli de gaz de charbon; la tradition rapporte, d'autre part, que, dès 1785, Minckelers éclairait son auditoire au moyen du gaz inflammable extrait de la houille.

Déjà, il est vrai, en 1737, l'anglais Clayton avait distillé du gaz de charbon, mais cette expérience, demeurée sans résultat, était tombée dans l'oubli quand Minckelers nous dota de sa découverte et la fit entrer dans le domaine pratique.

C'est donc à bon droit que la ville de Maestricht s'énorgueillit de son enfant, et Louvain de son ancien maître.

La Commission constituée pour l'érection du monument a offert la vice-présidence à M. le professeur De Walque, délégué de notre Université.

Messieurs, en vous parlant, tout à l'heure, de l'influence croissante de l'*Alma Mater* dans le monde scientifique, je vous signalais en même temps son action dans l'ordre religieux et social. Il ne nous appartient pas, assurément, de trop vanter les services rendus à l'Église et à la Patrie par les hommes sortis de nos rangs. Mais nous devons aux généreux protecteurs et amis de l'Université de ne point leur laisser ignorer les témoignages émanés de juges impartiaux et compétents.

L'an dernier, le Nonce Apostolique daignait nous interpréter en ces termes les sentiments du Saint-Siège : « Sa Sainteté sait que l'Université de Louvain n'a cessé de former des hommes qui, tout en répandant autour d'eux le prestige scientifique, se sont toujours et avant tout préoccupés de la pureté doctrinale de leur enseignement; et voilà pourquoi le Saint Père affectionne tout particulièrement cette grande œuvre qui contribue, pour une si large part, au bien de la religion et de la société » (1). C'est dans le même sens que s'exprimait le vénéré Primat de Belgique, lors de sa récente visite à Louvain : « L'Université, nous disait Son Éminence, est à la fois un arsenal où se forgent des armes pour la défense de la vérité, un asile où sont protégés

(1) *Annuaire* 1902, p. LXXV.

la vertu et l'intégrité de la vie chrétienne, un centre d'où rayonnent dans toute la Belgique des hommes distingués dans les professions les plus variées » (1). A ces appréciations hautement flatteuses, viennent s'ajouter celles des publicistes étrangers qui ont pu observer à loisir notre état social et religieux. « D'où vient donc, se demandait, il y a peu de temps, le *Courrier de Genève*, cette fermeté victorieuse du gouvernement belge à l'heure où l'on ne voit ailleurs que faiblesse et capitulation? D'où vient la force de résistance d'une opinion publique éclairée? Quel est le lien qui unit toutes les forces saines, toutes les bonnes volontés du pays pour la défense de la légalité, de l'ordre et de la liberté?»

Cette situation privilégiée, le vaillant organe génevois n'hésite pas à l'attribuer en tout premier lieu à l'influence de l'Université de Louvain. Nous reproduisons son appréciation avec une patriotique fierté : « Y a-t-il d'autre pays, poursuit-il, où il existe un sens catholique aussi droit, aussi éclairé, aussi sûr, aussi général? Nous ne voulons pas faire ici de comparaison; il nous suffit de constater ce qui existe là, ce que nous avons vu de nos propres yeux dans de fréquents séjours en Belgique.

« Or, l'explication, la source vive de tout cela est l'Université catholique de Louvain. C'est l'enseignement universitaire catholique de l'*Alma Mater* qui a régénéré les idées de la classe dirigeante. Il y a aujourd'hui deux mille étudiants à Louvain, presque tous Belges. Depuis la fondation de l'Université par l'épiscopat belge, il en est sorti des milliers et des milliers... qui sont, aujourd'hui, répandus partout et exercent la légitime et inéluctable influence du savoir, du talent, des doctrines sûres, des caractères virils, de la foi pratique.

« Et comme, d'autre part, ces heureux possesseurs de la haute culture intellectuelle entrent en contact avec une population qui elle-même a reçu la meilleure formation dans les écoles primaires catholiques, dans les écoles moyennes et secondaires libres, ce sont des forces qui, immédiatement se comprennent et s'unissent pour l'action commune » (2).

L'action commune, voilà donc, Messieurs les Etudiants, ce que l'on attend de vous pour l'avenir.

La première fois que j'eus le bonheur de vous adresser la parole, je vous engageais vivement à vous solidariser : « Si vous êtes unis maintenant, vous disais-je, vous le serez facilement plus tard; si, au contraire, des dissentiments venaient à s'accentuer parmi vous, il est à craindre

(1) *Annuaire* 1902, p. LXXXIII.
(2) *Courrier de Genève*, 10 mai 1902.

qu'on n'en ressente un jour le contre-coup dans les destinées mêmes de notre pays. »

Aujourd'hui, Messieurs, ces conseils doivent faire place aux éloges. En reconstituant votre Société Générale, vous avez, sans aucun doute, voulu réaliser un des vœux les plus chers du Vice-Recteur qui vous quittait. Mais n'est-il pas vrai aussi que, depuis longtemps, ce vœu répondait au secret désir de vos cœurs? Il vous tardait d'affirmer publiquement votre union; vous le deviez à vous-mêmes, à vos devanciers, à vos camarades du pays et de l'étranger.

Vous l'avez fait dans un magnifique élan de générosité. Je vous en remercie et je vous en félicite. Mais ne vous faites pas illusion! Votre union ne saura résister au temps si elle ne reste cimentée par la vraie charité chrétienne. Sans cette vertu fondamentale, il n'est rien qui demeure. « Quand même, s'écrie St-Paul, je parlerais toutes les langues des anges et des hommes. si je n'ai point la charité, je suis comme un airain sonnant et une timbale retentissante... et quand j'aurais distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres et que j'aurais livré mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne sert de rien ».

Et quelle est donc, Messieurs, cette charité sans laquelle tout est voué à la stérilité, et les discours les plus éloquents, et les plus héroïques résolutions?

Ecoutez encore le grand Apôtre qui, ravi jusqu'au troisième ciel, avait aussi scruté toutes les profondeurs du cœur humain.

« La charité, est patiente, elle est douce et bienveillante; elle ne connaît ni l'envie, ni l'insolence, ni la vaine gloire; elle n'est point ambitieuse, elle ne cherche point ses propres intérêts, elle ne s'aigrit de rien, elle n'a point de mauvais soupçons (1) ».

En tout temps, l'expérience a confirmé la doctrine de l'écrivain inspiré. Que de talents fourvoyés, que de belles causes compromises par les travers de caractère ou les mesquines rivalités! Que de bien réalisé par des travailleurs plus modestes, mais patients, obligeants et désintéressés!

Ne vous trompez point sur la portée de mes paroles. Indice d'une âme généreuse et maîtresse d'elle-même, cet esprit de charité n'a rien de commun avec la lâcheté ou l'indolence, qui recule devant l'obstacle et se sent incapable de s'élever au-dessus du niveau vulgaire. Le langage

(1) I *Cor.* XIII, 1 suiv.

que vous venez d'entendre est du fier citoyen romain dont l'éloquence confondait l'aréopage, dont le zèle bravait tous les dangers et qui, pour fermer la bouche à ses calomniateurs, savait, avec une mâle énergie, faire valoir ses droits, ses privilèges, ses services rendus, voire même ses ineffables extases divines.

Ce n'est pas, mes chers Étudiants, dans une pensée de reproche, que je vous ai fait entendre aujourd'hui les avertissements de l'Apôtre ; c'est dans la conviction que jamais la semence de la parole divine ne sera tombée sur une terre plus fertile, mieux préparée à la recevoir.

Comme me l'écrivait Mgr Cartuyvels, dans son tout dernier rapport, « l'année qui vient de finir a été bonne à tout égard ; elle a marqué surtout par la concorde qui règne parmi les étudiants ».

Unis entre vous, vous l'étiez également avec ceux qui ont la mission de vous éclairer et de vous diriger. Votre confiance dans vos chefs, votre affectueux empressement à entrer dans leurs vues vous les avez affirmés en maintes circonstances, tantôt émouvantes et solennelles, tantôt graves et difficiles. Nous vous avons convié à une grande manifestation religieuse, et vous avez offert au chef de l'épiscopat, à vos maîtres, à vos concitoyens le spectacle grandiose de votre foi et de votre piété. Nous vous avons invité à oublier d'anciens malentendus pour rester étroitement unis, et, dans le calme de la réflexion, vous avez organisé ce puissant mouvement, qui vous tient groupés sous la même bannière. Enfin, aux jours de trouble et d'agitation, nous avons fait appel à votre prudence, et vous avez donné au pays l'exemple d'une jeunesse sûre d'elle-même et consciente de sa responsabilité.

Par là, vous vous êtes grandis à vos propres yeux, vous avez acquis des titres nouveaux à l'affectueuse estime de vos maîtres et légitimé les espérances du pays catholique.

Messieurs, pour la première fois, vous venez de dépasser le chiffre de deux mille. Vous êtes forts par le nombre ; soyez le surtout par la puissance de la cohésion et par votre supériorité intellectuelle et morale !

Au nom de Nosseigneurs les Evêques, sous les auspices de l'auguste Patronne de l'Université, je déclare ouverte l'année académique 1902-1903.

———

TABLE DES MATIÈRES.

Préliminaire.

Première Partie.

Deuxième Partie.

Appendice.